MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

# Documents diplomatiques français. 1967, Tome I, 1er janvier-1er juillet / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1967, Tome I, 1er janvier-1er juillet / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2008.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

---

## 1967

TOME I

(1er JANVIER – 1er JUILLET)

---

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

## 1967

TOME I

(1er JANVIER – 1er JUILLET)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2008

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2008

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2008
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-90-5201-393-0
D/2008/5678/11

# MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

## COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

*Président*

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

*Vice-présidents*

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. Robin, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

*Membres*

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M. Amigues, ministre plénipotentiaire.

M. d'Aumale, ambassadeur de France.

M. Baechler, professeur à l'Université de Strasbourg.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Bariéty, professeur émérite.

M. Bély, professeur à l'Université de Paris IV.

M. de Charette, sénateur.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Dejean de la Bâtie, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris I.

M. Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris I.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire.

M. Maillard, ambassadeur de France.

M^me^ Metzger, professeure à l'Université de Nancy.

M. Möller, directeur de l'Institut pour l'histoire contemporaine de Munich.

M. Montant, professeur à l'Université d'Arras.

M. Morizet, ambassadeur de France.

M^me^ de Nomazy, conservatrice générale du patrimoine.

M^me^ Pequin, conservatrice en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, conseiller d'État.

M. Soutou, professeur à l'Université de Paris IV.

M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur des Français établis hors de France.

M. Viot, ambassadeur de France.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

M^me^ Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Victor CASSÉ, diplômé d'études approfondies.

M^me^ Thérèse CHARMASSON, conservateur en chef du Patrimoine (archives).

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

M^me^ Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

# AVERTISSEMENT

En comparant le premier semestre de l'année 1967 aux deux semestres de l'année précédente, on constatera que le nombre de documents retenus est inférieur pour les six premiers mois de l'année qui nous occupera dans ce volume. Et pourtant, cette période est sans doute une des plus chargées en événements du deuxième mandat du Président de la République. Partout dans le monde, la diplomatie française s'attelle à intervenir ou à réagir à l'événement. En dehors des crises majeures qui surviennent pendant la période (guerre des Six jours) ou des soubresauts intérieurs de certains États (Grèce, Chine), le Quai d'Orsay, en coopération avec d'autres ministères, est appelé à régler des questions qui trouvent leur origine en 1966 (le retrait de l'organisation militaire intégrée de l'Otan en est un exemple).

Avant d'en venir aux aspects de grande politique, signalons les atteintes sur les personnes de diplomates français confrontés aux excès de la Révolution culturelle et les démarches faites en faveur de Régis Debray.

Ce volume des *D.D.F.* relate en effet les incidents qui ont visé l'ambassade de France à Pékin. L'ambassadeur fait le récit instantané des manifestations : « À bas l'impérialisme français » et « À bas la tête de chien de De Gaulle » crient les manifestants. Le conseiller commercial auprès de l'ambassade, Robert Richard, et son épouse sont pris à partie et gardés à vue pendant quelques heures (documents 53, 57, 58, 59, 60, 70). À la suite de l'arrestation de Régis Debray par les forces armées boliviennes en avril 1967, nous publions la réponse du général Barrientos Ortuño, président de la République de Bolivie, à la lettre que lui a adressée le général de Gaulle (documents 205, 212, 232). Celui-ci avait présenté Régis Debray comme un « jeune et brillant universitaire » égaré par « son parti pris excessif et par le goût de l'aventure ». Le Président de la Bolivie lui répond qu'en Bolivie on ne le connaît que « comme un intrus subversif » compromis dans la guérilla et comme un « théoricien de la violence ». Jean-Daniel Jurgensen, rédacteur de la note de la Direction d'Amérique, qui a lu *Révolution dans la Révolution ?* fait ressortir « la violence du ton et des solutions préconisées » par son auteur.

Outre ces affaires concernant la sécurité de citoyens français, d'autres événements touchent de près la diplomatie et l'opinion, comme le coup d'État du 21 avril 1967 en Grèce qui nous vaut un récit très pittoresque de l'ambassadeur Jacques Baeyens relatant son entretien avec le roi Constantin qui semble vivre « un mauvais rêve » dans le palais de Tatoï vide et endormi (documents 153, 164, 166, 172, 278).

Les grandes questions de politique étrangère évoquées dans ce volume témoignent de la permanence des problèmes : retrait de l'Otan, élargissement de l'Europe, relations franco-allemandes, rapprochement franco-soviétique. La série de documents la plus intéressante concerne la négociation rendue nécessaire, à la suite du retrait français de l'organisation militaire intégrée, de la coopération entre les forces de l'Otan et l'armée

française. Les conversations entre le général Ailleret et le général Lemnitzer s'étendent sur tout le premier semestre et ne débouchent d'ailleurs sur un texte d'accord qu'en juillet 1967, qui sera donc publié dans le volume suivant. La longueur des pourparlers témoigne de l'âpreté de la discussion et du caractère éminemment politique du texte. Le général de Gaulle y prête une attention toute particulière avec des instructions adressées à deux reprises aux négociateurs français. Le 23 mars, le général de Gaulle fait savoir au général Ailleret qu' « il vaut mieux actuellement laisser dormir cette affaire » et laisser les Américains « venir un jour à résipiscence » (documents 83 et 117).

Une nouvelle épreuve va secouer le Marché commun en raison de la demande d'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. Les responsables français ne cachent pas leurs réserves (documents 54 et 67), et l'hostilité du Quai d'Orsay à la Commission est réaffirmée à plusieurs reprises, en particulier lorsque son Président voudrait prendre la parole lors des cérémonies du dixième anniversaire des traités de Rome les 29 et 30 mai (document 169) ou lorsque la Commission souhaite prendre position sur le coup d'État des Colonels en Grèce (document 270).

Les relations franco-allemandes ont pris un cours nouveau depuis la formation du gouvernement de grande coalition en RFA. Les entretiens des 13 et 14 janvier 1967, largement reproduits, reflètent, au-delà de la cordialité retrouvée, des convergences entre Kurt Georg Kiesinger et Willy Brandt d'une part, le général de Gaulle de l'autre (document 99). Et la présence du Général aux obsèques du chancelier Adenauer, décédé le 19 avril 1967, a valeur de symbole de cette intimité renouvelée (documents 145 et 147).

Le rapprochement franco-soviétique, consacré par le voyage de De Gaulle en URSS en juin 1966 et par la visite du Premier ministre Kossyguine à Paris en décembre 1966, semble s'accentuer au premier semestre 1967 : les entretiens à tous les niveaux sont de plus en plus fréquents. Ils abordent tous les sujets, même les plus délicats, quand on se rappelle que la France fait encore partie de l'Alliance atlantique. Et par le biais de voyages et de rencontres, la diplomatie française multiplie les contacts avec la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie. Le conflit israélo-arabe constitue pour la France et l'Union soviétique une occasion de resserrer leurs liens.

Sur le fond de l'affaire, la liberté de navigation dans le détroit de Tiran, le chef du service juridique, Jean-Jacques de Bresson, estime malencontreuse l'initiative prise par l'Égypte alors que le chef de l'État refuse d'y voir un *casus belli*. Malgré les appels du général de Gaulle à ne pas faire la guerre, les hostilités sont déclenchées le 5 juin par Israël : dès lors le cessez-le-feu et le retour au *statu quo* sont les objectifs de la diplomatie française, qui a pour instruction de s'opposer à tout ce qui pourrait ressembler à une concertation des seules puissances occidentales[1]. En revanche, les notes échangées entre le Kremlin et l'Élysée par le téléphone vert insistent sur les contacts étroits

[1] Pour une fois, il convient de noter l'absence de certaines pièces importantes dans les archives diplomatiques et la nécessité de les compléter par les archives nationales (série 5AG1 et fonds Solférino), cf. mon texte « De Gaulle face à la crise du Moyen Orient de 1967 » in *De Gaulle et la Russie*, Éditions du CNRS, 2006.

à maintenir entre les deux États (documents 267, 273, 276). Mais c'est aussi l'occasion de vérifier la profonde divergence de vues des deux partenaires : alors que la France cherche à se hisser au niveau de l'Union soviétique, Moscou ne rêve que de s'entendre avec Washington, comme le prouvent en pleine « lune de miel » franco-soviétique les entretiens de Glassboro (documents 334 et 335). Contrairement à l'analyse de l'ambassade de France à Washington du 26 janvier 1967 sur la paralysie de la diplomatie américaine et l'illusion d'une entente avec Moscou (document 43), on note une convergence des intérêts des deux superpuissances, tandis que les relations franco-américaines pâtissent des prises de position françaises sur le Vietnam (la France se met à entretenir des relations suivies avec le FNL sud-vietnamien) et sur le Proche-Orient, où Paris, se départissant de sa politique pro-israélienne des années 1950, adopte une attitude favorable aux pays arabes, alors que les États-unis prennent parti pour Israël.

En Afrique, enfin, la France se trouve directement concernée par le référendum effectué en Côte française des Somalis, le 19 mars, qui se prononce contre l'indépendance, et elle va se trouver impliquée dans le conflit du Nigeria, à la suite de la sécession du Biafra le 30 mai 1967.

*Maurice Vaïsse*

# TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

## I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | **A. NATIONS UNIES** | | |
| 1967<br>29 mai | Paris<br>à New York | La France estime vain de faire adopter une résolution au Conseil de sécurité affirmant la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. | T. | 231 |
| 2 juin | *Idem* | Scepticisme du gouvernement français quant à la possibilité de trouver à l'ONU un texte de résolution acceptable par tous sur le conflit du Proche-Orient. | T. | 240 |
| 5 | *Idem* | Face au déclenchement des hostilités au Proche-Orient, l'objectif primordial est d'obtenir un cessez-le-feu. | T. | 250 |
| 6 | *Idem* | Du maintien des contacts avec le gouvernement soviétique et du cessez-le-feu. | T. | 265 |
| | | **B. DÉSARMEMENT** | | |
| 1967<br>26 janvier | Paris | Étude juridique de la position française au sujet du traité de non-prolifération nucléaire. | N. | 44 |

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 30 janvier | *Idem* | Observations du service du Désarmement à propos du traité sur l'espace signé le 27 janvier 1967. | N. | 52 |
| 3 février | Paris à différents postes diplomatiques | Position française sur le traité de non-prolifération nucléaire. | T.C. | 62 |
| 20 | Paris | La France et le traité de non-prolifération des armes nucléaires. | N. | 80 |
| 26 avril | Washington à Paris | Des difficultés que pose à New Delhi le projet de traité de non-dissémination des armes nucléaires. | T. | 156 |
| 24 juin | *Idem* | Compte rendu de la conversation entre MM. Couve de Murville et Gromyko à New York le 24 juin 1967. | C.R. | 332 |
| | | C. QUESTIONS ATOMIQUES | | |
| 1967 | | | | |
| 12 janvier | Paris | Réponses apportées aux différents points soulevés sur la question nucléaire par l'ambassadeur du Pakistan lors de sa dernière visite au Département, le 20 décembre 1966. | N. | 13 |
| 25 | *Idem* | L'exploitation des gisements d'uranium du Niger. | L. | 40 |
| 20 mai | *Idem* | Coopération avec Israël au sujet du réacteur de Dimona. | N. | 193 |
| 22 | *Idem* | De la fourniture d'uranium enrichi à l'Afrique du Sud. | N. | 197 |
| 19 juin | Pékin à Paris | De la première explosion thermo-nucléaire chinoise. | T. | 315 |
| | | D. AFFAIRES SPATIALES | | |
| 1967 | | | | |
| 5 janvier | Paris | La coopération franco-allemande dans le domaine spatial au sein des organisations européennes. | N. | 5 |
| 16 juin | *Idem* | La coopération franco-soviétique dans le domaine spatial suite à l'accord de juin 1966. | N. | 311 |
| 30 | *Idem* | Instructions soumises au Ministre pour la délégation française à la Conférence spatiale européenne de juillet 1967. | N. | 346 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | **E. OTAN** | | |
| 1967 | | | | |
| 9 janvier | Paris | Des méthodes de consultation entre alliés en cas de tension ou de crise. | N. | 9 |
| 10 | *Idem* | Examen du projet d'accord Ailleret-Lemnitzer remis au service des Pactes par le général Multrier. | N. | 10 |
| 17 | *Idem* | Situation après la rencontre Ailleret-Lemnitzer du 16 janvier 1967. | N. | 27 |
| 25 | *Idem* | État des travaux du Conseil de l'Atlantique Nord. | N. | 41 |
| 27 | *Idem* | Remise d'un mémorandum par le général Ailleret au général Lemnitzer. | N. | 46 |
| 30 | Washington à Paris | Entretiens de « clarification » entre Paris et Washington. | T. | 51 |
| 3 février | Paris | De la participation et de la consultation de la France à l'OTAN en période de tension ou de crise. | N. | 63 |
| 4 | Paris à Washington | Du délai d'évacuation des bases américaines et canadiennes en France. | T. | 64 |
| 23 | *Idem* | Transmission des instructions du général de Gaulle au sujet d'un échange de lettres. | N | 83 |
| 16 mars | *Idem* | Compte rendu d'audience accordée par le président de Gaulle au général Lemnitzer au sujet du transfert de l'OTAN à Bruxelles. | C.R. | 103 |
| 16 | *Idem* | Compte rendu d'audience accordée par le président de Gaulle au général Kielmansegg à l'occasion du départ du quartier général de la France pour la Belgique. | C.R. | 104 |
| 24 | *Idem* | Instructions du président de Gaulle au sujet des négociations Ailleret-Lemnitzer. | L. | 117 |
| 14 avril | Paris | De la situation des forces alliées en France après le 1er avril 1967. | L. | 139 |
| 18 | *Idem* | Compte rendu d'audience accordée par le président de Gaulle au général Norstad à l'occasion du départ du SHAPE. | C.R. | 144 |
| 22 | *Idem* | Situation au 21 avril : le général Lemnitzer attend une contre-proposition française. | N. | 150 |
| 10 mai | *Idem* | État des conversations au 10 mai 1967. | N. | 173 |
| 18 | *Idem* | Au sujet de la « coopération en cas d'hostilités ». | N. | 187 |
| 5 juin | *Idem* | Remise d'un aide-mémoire au général Lemnitzer. | N. | 255 |

# II. - L'EUROPE

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| **A. L'EUROPE DE L'OUEST** | | | | |
| **1) Les Communautés européennes** | | | | |
| 1967 | | | | |
| 16 janvier | Paris | Des négociations du GATT à Genève. | N. | 26 |
| 31 | Bruxelles-Delfra à Paris | Des faiblesses de la Grande-Bretagne et de son adhésion au Marché commun. | T. | 54 |
| 4 février | Paris | Entretien entre M. Couve de Murville et le ministre danois du Commerce et de l'Intégration européenne au sujet de l'adhésion britannique et de ses limites. | C.R. | 67 |
| 20 mars | Paris à Bruxelles-Delfra | De l'attitude de la Commission européenne en vue des prochaines négociations du GATT. | T. | 107 |
| 21 | Paris à divers postes diplomatiques | Le point sur les négociations du GATT. | T.C. | 109 |
| 23 | Paris | De l'Union de l'Europe occidentale et de ses mutations. | N. | 114 |
| 24 avril | Paris à divers postes diplomatiques | De l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. | T.C. | 151 |
| 25 | Paris | Entretien de Gaulle-Wilson à Bonn où une rencontre ultérieure est convenue. | C.R. | 154 |
| 7 mai | Paris à Rome | Opposition de la France à la prise de parole du Président de la Commission de la CEE au cours des célébrations du dixième anniversaire des traités de Rome. | T. | 169 |
| 23 | Paris à divers postes diplomatiques. | Contenu de l'accord du 16 mai entre les États-Unis, le Japon, la CEE et la plupart des autres pays européens au sujet de la négociation du GATT. | T.C. | 202 |
| 2 juin | Bruxelles-Delfra à Paris | Du marché unique pour les principaux produits agricoles. | T. | 241 |
| 3 | Paris à Bruxelles-Delfra | De l'hostilité des États-Unis au sujet de l'accord d'association entre la CEE et un État tiers. | T. | 245 |
| 3 | Paris à divers postes diplomatiques | Des résultats de la conférence marquant le dixième anniversaire des traités de Rome. | T.C. | 246 |
| 6 | Bruxelles-Delfra à Paris | Nomination de Jean Rey comme président de la nouvelle Commission unique des Communautés européennes. | T. | 260 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 7 juin | Bruxelles-Delfra à Paris | Le Conseil des ministres des Six ne suivra pas la Commission qui souhaite prendre position sur le récent coup d'État en Grèce. | T. | 270 |
| 14 | Paris | Des rapports entre l'Espagne et le Marché commun. | N. | 299 |
| 19 | *Idem* | Des négociations avec l'Autriche. | N. | 318 |
| 27 | Bruxelles-Delfra à Paris | Examen des demandes d'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande aux Communautés européennes. | T. | 336 |

2) La République fédérale d'Allemagne

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 3 janvier | Bonn à Paris | Des trois principaux problèmes qui attendent le nouveau gouvernement de grande coalition en RFA. | T. | 2 |
| 8 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre l'ambassadeur de France à Bonn et le chef du groupe parlementaire SPD, Helmut Schmidt, à Hambourg. | T. | 8 |
| 13 | Paris | Compte rendu de l'entretien entre MM. Couve de Murville et Willy Brandt portant sur les questions Est-Ouest. | C.R. | 16 |
| 13 | *Idem* | Compte rendu de la réunion élargie entre MM. Couve de Murville et Willy Brandt et leurs principaux collaborateurs. | C.R. | 17 |
| 13 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre le président de Gaulle et le chancelier Kiesinger portant sur l'application du Traité de l'Élysée. | C.R. | 18 |
| 13 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre le président de Gaulle et le chancelier Kiesinger portant sur l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. | C.R. | 19 |
| 13 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien élargi portant sur le Marché commun. | C.R. | 20 |
| 14 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre le président de Gaulle et le chancelier Kiesinger portant sur les questions Est-Ouest. | C.R. | 23 |
| 14 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien élargi portant sur les grandes questions internationales. | C.R | 24 |
| 21 | *Idem* | Compte rendu récapitulatif des entretiens franco-allemands des 13 et 14 janvier 1967. | T.C. | 35 |
| 20 février | *Idem* | Compte rendu de l'audience accordée par le président de Gaulle au Dr Adenauer et portant sur le Marché commun. | C.R. | 81 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 8 mars | Bad Godesberg à Paris | De la langue française en RFA. | D. | 97 |
| 10 | Bonn à Paris | Du bilan des cent jours du gouvernement de grande coalition. | T. | 99 |
| 5 avril | *Idem* | De la place de la RFA dans le nouveau panorama des relations atlantiques. | T. | 129 |
| 19 | *Idem* | Décès de l'ancien chancelier Konrad Adenauer. | T. | 145 |
| 20 | *Idem* | De l'ère Adenauer. | T. | 147 |
| 26 | *Idem* | De la politique intérieure et extérieure de la RFA. | T. | 155 |
| 27 | Paris | De la coopération industrielle franco-allemande. | N. | 161 |
| 2 mai | *Idem* | Résumé des conversations tenues à Bonn entre les ministres français et allemand des Affaires étrangères les 27 et 28 avril 1967. | T.C. | 163 |
| 6 | Bonn à Paris | De l'avenir de l'avion Transall. | T. | 168 |
| 23 | *Idem* | Des réactions allemandes au sujet de la déclaration du président de Gaulle sur la candidature britannique au Marché commun lors de sa conférence de presse du 16 mai 1967. | T. | 200 |
| 14 juin | Paris | Projet d'étude à réaliser par les ministères des Affaires étrangères et de la Défense français et allemand sur l'évolution politique et stratégique du continent européen. | N. | 300 |
| 22 | Bonn à Paris | Commentaires allemands suite à la déclaration du Conseil des ministres français du 21 juin 1967 liant la solution du conflit au Proche-Orient à la fin de la guerre du Vietnam. | T. | 326 |
| 30 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre le chancelier Kiesinger et l'ambassadeur de France à Bonn portant principalement sur le conflit du Proche-Orient. | T. | 343 |
| | | 3) L'Autriche | | |
| 1967 | | | | |
| 29 mai | Paris à Vienne | Compte rendu de l'entretien entre MM. Couve de Murville et Bock, venu exposer la position de son gouvernement à l'égard du projet d'association entre l'Autriche et le Marché commun. | T. | 230 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | 4) CHYPRE | | |
| 1967 | | | | |
| 20 janvier | Athènes à Paris | Conversation entre l'ambassadeur de France à Athènes et le représentant grec aux conversations gréco-turques sur Chypre. | T. | 32 |
| 10 mars | *Idem* | Opinion américaine sur le problème chypriote ; de l'optimisme au pessimisme. | D. | 100 |
| 27 avril | Nicosie à Paris | Réaction à l'instauration d'un pouvoir militaire à Athènes. | D. | 160 |
| 19 juin | New York à Paris | Texte de l'intervention prononcée par le représentant de la France aux Nations unies lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée à la question de Chypre. | T. | 317 |
| 30 | Athènes à Paris | L'affaire chypriote depuis le coup d'État du 21 avril 1967. | D. | 345 |
| | | 5) LA GRANDE-BRETAGNE | | |
| 1967 | | | | |
| 24 janvier | Paris | Entretien de Gaulle-Wilson au cours duquel le Premier ministre britannique affirme vouloir adhérer au Marché commun. | C.R. | 38 |
| 25 | *Idem* | Clôture des entretiens franco-britanniques. M. Wilson réaffirme sa volonté d'adhérer au Marché commun. | C.R. | 42 |
| 30 | Paris à divers postes diplomatiques | Résumé des entretiens franco-britanniques au sujet de l'éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. | T.C. | 50 |
| 19 juin | *Idem* | Entretien de Gaulle-Wilson au sujet de la situation internationale (Moyen-Orient, Asie, relations Est-Ouest). | C.R. | 319 |
| 19 | *Idem* | Entretien de Gaulle-Wilson portant sur la Rhodésie, l'offre britannique de coopération et le Marché commun. | C.R. | 320 |
| 20 | *Idem* | Entretien de Gaulle-Wilson : les relations Est-Ouest et le conflit israélo-arabe. | C.R. | 322 |
| | | 6) LA GRÈCE | | |
| 1967 | | | | |
| 25 avril | Paris | Du coup d'État du 21 avril 1967 à Athènes. | N. | 153 |
| 2 mai | *Idem* | La situation en Grèce, huit jours après le coup d'État. | N. | 164 |
| 5 | Athènes à Paris | Le récit du putsch militaire par le roi Constantin. | D. | 166 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 9 mai | Paris | La situation politique en Grèce, les réactions étrangères et les répercussions sur le problème chypriote. | N. | 172 |
| 9 juin | Athènes à Paris | Possibilités et limites du jeu du roi Constantin depuis le coup d'État militaire du 21 avril 1967. | D. | 278 |
| | | 7) Saint-Siège | | |
| 1er juin | Rome Saint-Siège à Paris | Visite du général de Gaulle au Pape Paul VI. | T. | 237 |
| | | 8) La Turquie | | |
| 1967 | | | | |
| 10 juin | Paris | État des relations franco-turques à la veille de la visite officielle en France du président de Turquie, M. Sunay. | N. | 284 |
| 27 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre de Gaulle et le président turc, M. Sunay. | C.R. | 338 |
| 29 | *Idem* | Entretien franco-turc dans lequel la crise du Moyen-Orient fait l'objet d'une longue analyse. | C.R. | 341 |
| | | B. L'EUROPE DE L'EST | | |
| | | 1) L'URSS | | |
| 1967 | | | | |
| 4 janvier | Moscou à Paris | Entretien de l'ambassadeur de France, M. Wormser avec le ministre soviétique des Finances, M. Garbouzov, au sujet des problèmes monétaires internationaux. | T. | 4 |
| 28 | *Idem* | Entretien entre le ministre soviétique des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France au sujet de la RFA. | T. | 48 |
| 10 février | *Idem* | Commentaire portant sur la détérioration des relations sino-soviétiques. | T. | 71 |
| 17 | *Idem* | Entretien entre M. Wormser et M. Kossyguine portant notamment sur le Vietnam, la RFA et la sécurité en Europe, les États-Unis, les rapports franco-soviétiques. | T. | 78 |
| 7 mars | *Idem* | Entretien entre M. Gromyko et M. Wormser au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires. | T. | 96 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 14 mars | Paris à Moscou | Entretien entre l'ambassadeur de l'URSS à Paris et le Secrétaire général du Département au sujet des conversations américano-soviétiques sur les systèmes de défense anti-missiles. | T. | 101 |
| 18 avril | Moscou à Paris | Compte rendu des entretiens entre les diplomates français et russes sur le Moyen-Orient dans le cadre des consultations franco-soviétiques. | T. | 142 |
| 20 mai | *Idem* | Intervention faite sur instruction par M. Wormser auprès de M. Kuznietsov au sujet de la tension israélo-arabe. | T. | 191 |
| 23 | *Idem* | Entretien Kozyrev-Wormser à propos du Proche-Orient. | T. | 199 |
| 24 | Paris à Moscou | Au sujet de la crise du Proche-Orient. | T. | 208 |
| 25 | Moscou à Paris | Entretien Kozyrev-Wormser au sujet de la proposition française de consultation à quatre sur le Moyen-Orient. | T. | 211 |
| 26 | *Idem* | Scepticisme de M. Wormser quant à l'accueil qui sera réservé par les Soviétiques aux démarches françaises. | T. | 215 |
| 28 | *Idem* | Réponse négative des Soviétiques à la proposition française de réunion à quatre. | T. | 222 |
| 28 | *Idem* | Opinion de l'ambassadeur de France sur les intentions du gouvernement soviétique. | T. | 223 |
| 28 | Paris à Moscou | Lettre du président Kossyguine au général de Gaulle au sujet de la tension au Proche-Orient. | T. | 224 et 225 |
| 28 | Moscou à Paris | Réponse du général de Gaulle à la lettre du 27 mai 1967 du président Kossyguine. | T. | 226 |
| 5 juin | Paris | Compte rendu d'entretien entre M. Schumann, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et M. Zorine, ambassadeur d'URSS à Paris. | C.R. | 256 |
| 5 | Moscou à Paris | Notes échangées entre MM. Kossyguine et de Gaulle lors du déclenchement du conflit israélo-arabe de juin 1967. | N. | 258 |
| 6 | *Idem* | Analyse par l'ambassade de France de la situation de Moscou au lendemain des revers arabes dans le conflit israélo-arabe. | T. | 261 |
| 6 | *Idem* | Notes échangées entre MM. Kossyguine et de Gaulle au sujet du conflit israélo-arabe. | N. | 267 |
| 7 | *Idem* | Notes échangées entre MM. Kossyguine et de Gaulle au sujet du conflit israélo-arabe. | N. | 273 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 8 juin | Moscou à Paris | Notes échangées entre MM. Kossyguine et de Gaulle au sujet du conflit israélo-arabe. | N. | 276 |
| 10 | *Idem* | Des États socialistes européens et de la crise au Proche-Orient. | T. | 280 |
| 14 | Paris à Moscou | Acceptation par la France de la proposition soviétique de convocation d'une session extraordinaire pour débattre de l'affaire du Proche-Orient. | T. | 293 |
| 14 | Moscou à Paris | Entretien entre M. Wormser et M. Gromyko qui souhaite une action conjointe à l'ONU. | T. | 294 |
| 15 | *Idem* | Notes échangées entre MM. Kossyguine et de Gaulle au sujet de l'action conjointe à l'ONU. | T. | 306 |
| 16 | Paris | Compte rendu d'entretien entre M. Kossyguine et le président de Gaulle au sujet de la crise du Proche-Orient. | C.R. | 312 |
| 17 | Paris à Moscou | Rencontre de Gaulle-Kossyguine. | T. | 314 |
| 20 | New York à Paris | Entretien entre M. Roger Seydoux et M. Kossyguine | T. | 321 |
| 1er juillet | *Idem* | Compte rendu d'entretien entre M. Kossyguine et le président de Gaulle suite au voyage à New York du président du Conseil soviétique. | C.R. | 347 |
| | | 2) La Hongrie | | |
| 1967 | | | | |
| 5 juin | Paris | Compte rendu de la mission du secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, M. Nungesser, à Budapest, les 27 et 28 mai 1967. | C.R. | 257 |
| | | 3) La Pologne | | |
| 1967 | | | | |
| 26 janvier | Paris | Compte rendu de l'entretien entre M. Couve de Murville et le ministre polonais des Affaires étrangères portant sur le Vietnam. | C.R. | 45 |
| 27 | *Idem* | Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Rapacki portant sur l'Allemagne et le Vietnam. | C.R. | 47 |
| 30 | Varsovie à Paris | Texte de la déclaration de M. Rapacki à son retour à Varsovie et commentaires sur les récentes conversations franco-polonaises. | T. | 49 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967<br>3 février | Varsovie à Paris | Commentaires de la presse polonaise suite au voyage de M. Rapacki en France en janvier 1967. | T. | 61 |
| | | 4) La Roumanie | | |
| 1967<br>2 mars | Paris | Compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle à l'ambassadeur de Roumanie à Paris, M. Dimitriu, le 2 mars 1967. | C.R. | 92 |
| 29 avril | Bucarest à Paris | Compte rendu de l'entretien entre M. Ceaucescu, secrétaire du parti communiste roumain, et M. Pons, ambassadeur de France à Bucarest. | D. | 162 |
| 28 juin | Paris | Compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle à M. Maurer, président du Conseil de la République populaire de Roumanie, le 28 juin 1967. | C.R. | 339 |
| | | 5) La Yougoslavie | | |
| 1967<br>3 janvier | Paris | Rappel des relations politiques entre la France et la Yougoslavie. | N. | 3 |
| 24 | Belgrade à Paris | De la visite en France de M. Gustav Vlahov, secrétaire fédéral à l'Information, du 7 au 13 janvier 1967. | D. | 37 |

## III. - L'AFRIQUE

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | A. LE MAGHREB | | |
| | | 1) L'Algérie | | |
| 1967<br>2 janvier | Paris | L'URSS et l'Algérie en 1966. | N. | 1 |
| 27 février | *Idem* | Historique de la coopération franco-algérienne dans le domaine militaire. | N. | 86 |
| 28 | *Idem* | De l'offensive diplomatique est-allemande en direction d'Alger. | N. | 88 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 28 février | Paris | De la visite du président Senghor à Alger du 18 au 22 février. | N. | 89 |
| 25 mars | *Idem* | Bilan des relations franco-algériennes depuis 1962. | N. | 119 |
| 7 avril | *Idem* | Compte rendu d'un entretien entre M. Outkine, conseiller de l'ambassade soviétique à Paris et le directeur d'Afrique du Nord au Département. | N. | 131 |
| 26 | *Idem* | Compte rendu d'un entretien entre le directeur d'Afrique du Nord et l'ambassadeur d'Algérie à Paris portant sur les principales questions entre les deux pays. | N. | 157 |
| 16 mai | *Idem* | De l'assistance technique militaire française en Algérie pour 1967. | N. | 182 |
| 27 | Alger | Compte rendu de la conversation tenue entre M. Lefebvre de Laboulaye, directeur d'Afrique du Nord au Département et M. Ben Yahia, ministre algérien de l'Information. | N. | 221 |
| | | 2) Le Maroc | | |
| 1967 | | | | |
| 19 janvier | Rabat à Paris | Des relations avec la France et avec les États-Unis. | T. | 30 |
| 17 mars | *Idem* | L'Algérie refuse la proposition marocaine de contrôle des armements en Afrique du Nord. | T. | 105 |
| 5 juin | *Idem* | Attitude du Maroc devant le conflit israélo-arabe. | T. | 253 |
| 6 | *Idem* | Réactions après le verdict condamnant le général Oufkir. | T. | 264 |
| 10 | *Idem* | Attitude du gouvernement marocain après le cessez-le-feu au Moyen-Orient. | T. | 281 |
| 29 | *Idem* | Conséquence de la crise du Moyen-Orient sur la communauté juive du Maroc. | T. | 340 |
| | | 3) La Tunisie | | |
| 1967 | | | | |
| 23 février | Paris | Les relations économiques franco-tunisiennes. | N. | 84 |
| 5 juin | Tunis à Paris | Des manifestations anti-israéliennes. | T. | 252 |
| 8 | *Idem* | Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Bourguiba au sujet du Proche-Orient. | T. | 274 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| **B. AFRIQUE SUBSAHARIENNE** | | | | |
| 1) Le Congo (Brazzaville) | | | | |
| 1967 | | | | |
| 2 mai | Paris à Brazzaville | Du retour de l'ambassadeur de France à Brazzaville. | L. | 165 |
| 31 | Brazzaville à Paris | Reprise des contacts entre l'ambassadeur de France et le président Massemba-Debat. | T. | 234 |
| 24 juin | *Idem* | Des relations franco-congolaises. | T. | 331 |
| 2) La République démocratique du Congo | | | | |
| 1967 | | | | |
| 15 février | Paris | Du conflit entre le Congo-Kinshasa et l'Union minière du Haut-Katanga. | N. | 76 |
| 28 | *Idem* | De la visite en France du Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Bomboko. | N. | 90 |
| 3 mars | Kinshasa à Paris | Réponse du général de Gaulle au message apporté par M. Bomboko. | T. | 93 |
| 5 avril | *Idem* | La situation de la rébellion et du mercenariat. | T. | 128 |
| 30 mai | Paris | De l'extension de l'action culturelle française en République démocratique du Congo. | N. | 233 |
| 31 | *Idem* | De la venue du général Mobutu en France. | N. | 235 |
| 13 juin | *Idem* | Entretiens franco-belges sur la coopération technique et notamment sur les aspects franco-congolais. | N. | 292 |
| 3) Côte française des Somalis | | | | |
| 1967 | | | | |
| 4 février | Addis-Abeba à Paris | Du référendum en Côte française des Somalis. | T. | 66 |
| 28 | *Idem* | Déclaration du secrétaire général de l'OUA au sujet du référendum sur la Côte française des Somalis. | T. | 87 |
| 4) Le Dahomey | | | | |
| 1967 | | | | |
| 4 mars | Cotonou à Paris | De la situation politique au Dahomey depuis le remaniement ministériel du 31 décembre 1966. | D. | 95 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967<br>12 mai | Paris<br>à Cotonou | Du refus français d'accorder toute nouvelle aide financière au Dahomey étant donné ses graves difficultés financières. | L. | 178 |
| | | 5) L'Éthiopie | | |
| 1967<br>10 mai | Paris | Des relations entre la France et l'Éthiopie. | N. | 174 |
| | | 6) Le Gabon | | |
| 1967<br>22 mars | Libreville<br>à Paris | Des élections au Gabon et du succès obtenu par le président Léon M'Ba. | T. | 111 |
| | | 7) La Guinée | | |
| 1967<br>30 mars | Bamako<br>à Paris | Impressions sur la Guinée données par l'ambassadeur d'Italie à Conakry, chargé de représenter les intérêts français dans ce pays. | T. | 123 |
| 17 mai | Washington<br>à Paris | Visite de M. Katzenbach, secrétaire d'État adjoint, en Guinée. | T. | 184 |
| | | 8) La Haute-Volta | | |
| 1967<br>10 février | Ouagadougou<br>à Paris | Situation un an après le coup d'État du 3 janvier 1966. | D. | 72 |
| | | 9) Le Mali | | |
| 1967<br>16 janvier | Bamako<br>à Paris | Reprise des négociations franco-maliennes et les réactions qui s'ensuivent. | T. | 25 |
| 8 mars | *Idem* | L'atmosphère à Bamako après la signature des accords franco-maliens. | D. | 98 |
| 15 avril | *Idem* | Lettre personnelle de l'ambassadeur de France à M. Bertrand Labrusse, conseiller technique auprès du ministre des Affaires étrangères, sur l'ambiance à Bamako. | L. | 140 |
| 19 mai | *Idem* | Application des accords financiers franco-maliens et premières réactions des ambassades étrangères au Mali. | D. | 188 |
| 15 juin | Dakar<br>à Paris | Lettre du président Senghor au général de Gaulle sur les accords franco-maliens du 15 février 1967. | L. | 307 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967<br>16 juin | Paris | Bref résumé de l'audience accordée par M. Couve de Murville à M. Koné, ministre malien chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières, au sujet des accords financiers de février 1967. | N. | 310 |
| | | 10) Le Niger | | |
| 1967<br>18 janvier | Paris | Compte rendu de l'entretien entre le Premier ministre, M. Pompidou, et le président Hamani Diori. Sont évoqués : l'OCAM, la francophonie, la production agricole, la CEE et la prospection pétrolière. | C.R. | 29 |
| | | 11) Le Nigeria | | |
| 1967<br>15 mars | Paris | Différend entre le chef du gouvernement fédéral du Nigeria et le gouverneur de la province orientale. | N. | 102 |
| 22 | *Idem* | De l'éventuelle sécession du Biafra. Attitude de la France. | N. | 113 |
| 31 | *Idem* | Instructions de Paris sur la réponse à donner au colonel Gowon. | D. | 126 |
| 15 juin | Paris à Lagos | De la sécession du Biafra. | T. | 301 |
| 28 mai | Lagos à Paris | Déclaration du colonel Gowon. | T. | 228 |
| | | 12) La Rhodésie | | |
| 1967<br>13 janvier | Paris | Des sanctions contre la Rhodésie. | L. | 15 |
| 22 juin | *Idem* | Du ravitaillement de la Rhodésie en produits pétroliers. | N. | 327 |
| | | 13) Le Sénégal | | |
| 1967<br>13 février | Dakar à Paris | Des conseils de prudence donnés par l'ambassadeur de France quant à un putsch militaire visant à remplacer le président Senghor. | T. | 73 |
| 22 | *Idem* | De la visite officielle du président Senghor en Algérie. | T. | 82 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | 14) La Sierra Leone | | |
| 1967 | | | | |
| 24 mars | Freetown à Paris | Coup d'État du 23 mars 1967. | T. | 116 |
| 25 | *Idem* | De l'attitude de l'ambassadeur de France vis-à-vis du Comité national de Réforme qui dirige le pays depuis le 23 mars. | T. | 118 |
| | | 15) La Somalie | | |
| 1967 | | | | |
| 1er mars | Paris à Mogadiscio | Des relations franco-somaliennes. | L. | 91 |
| 22 | Mogadiscio à Paris | Réactions du ministre des Affaires étrangères de Somalie après le résultat du référendum de la Côte française des Somalis du 19 mars. | T. | 112 |
| | | 16) La Tanzanie | | |
| 1967 | | | | |
| 8 février | Paris | Des relations franco-tanzaniennes. | N. | 69 |
| 10 avril | Dar es-Salaam à Paris | De la coopération franco-allemande en Tanzanie. | D. | 134 |
| | | 17) Le Tchad | | |
| 1967 | | | | |
| 12 avril | Fort Lamy à Paris | Point de la situation intérieure tchadienne | T. | 136 |
| 29 juin | Paris | Analyse de la situation tchadienne d'un point de vue politique et les problèmes qui en découlent. | N. | 342 |
| | | 18) Le Togo | | |
| 1967 | | | | |
| 13 janvier | Lomé à Paris | Coup d'État militaire réalisé le 13 janvier par le colonel Eyadéma. Démission du président Grunitzky et les décisions prises par le nouveau pouvoir en place. | T. | 14 |
| 14 | *Idem* | Des origines du coup d'État du 13 janvier. | T. | 21 |
| 20 | *Idem* | Compte rendu d'un entretien entre le lieutenant-colonel Eyadéma et l'ambassadeur de France à Lomé, M. Rostain. | T. | 33 |

# IV. - LE PROCHE-ORIENT

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | 1) Le Conflit israélo-arabe | | |
| 1967 | | | | |
| 19 janvier | Paris à Tel-Aviv | Instructions à l'ambassadeur de France au sujet des incursions syriennes en territoire israélien et dans la bande démilitarisée. | T. | 31 |
| 7 avril | Tel-Aviv à Paris | Des accrochages israélo-syriens du 7 avril. | T. | 130 |
| 17 mai | Le Caire à Paris | Des dispositions militaires de la RAU. | T. | 183 |
| 18 | New York à Paris | Du retrait de la force d'urgence des Nations unies. | T. | 186 |
| 22 | Paris au Caire | Israël considère comme agression tout atteinte à la liberté de navigation dans le détroit de Tiran. | T. | 195 |
| 23 | Paris à New York | Entretien entre le directeur des Nations unies au Département et U Thant lors de son escale à Paris au sujet du retrait de la FUNU. | T. | 198 |
| 23 | Paris | De la liberté de navigation dans le détroit de Tiran. | N. | 203 |
| 23 | *Idem* | Des tensions avec la Syrie et avec la RAU. | N. | 204 |
| 24 | Le Caire à Paris | De l'attitude du gouvernement égyptien dans le golfe d'Akaba. | T. | 206 |
| 24 | Paris à New York | Paris conseille à son représentant permanent à New York de faire appel à la raison lors de la prochaine réunion du Conseil de sécurité. | T. | 207 |
| 26 | Paris | Du blocus du golfe d'Akaba. | N. | 216 |
| 28 | Paris à New York | Instructions données au représentant permanent de la France à New York quant aux consultations que Paris est disposé à entreprendre au sujet de la crise du Proche-Orient. | T. | 227 |
| 2 juin | Le Caire à Paris | La genèse de la crise israélo-arabe. | D. | 242 |
| 3 | Paris à différents postes diplomatiques | Le gouvernement français refuse d'adhérer à un projet de déclaration des nations maritimes réaffirmant le droit de navigation dans le détroit de Tiran. | T.C. | 247 |
| 4 | Le Caire à Paris | De l'attitude de la France au Conseil de sécurité. | T. | 248 |
| 5 | Paris à New York | Instructions à la délégation française au Conseil de sécurité où elle demandera un cessez-le-feu en invitant très fermement les belligérants à s'y conformer. | T. | 250 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 6 juin | Le Caire à Paris | De l'aide aérienne américaine et britannique à Israël. | T. | 259 |
| 6 | Rome Saint-Siège à Paris | Le Saint-Siège demande à la France d'agir afin que soit assurée la sauvegarde des Lieux Saints. | T. | 262 |
| 6 | Le Caire à Paris | La RAU tend à faire accréditer la thèse d'une agression préméditée d'Israël appuyé par les forces anglaises et américaines. | T. | 263 |
| 6 | New York à Paris | Intervention française au Conseil de sécurité après la décision du Conseil de demander l'arrêt des combats. | T. | 266 |
| 7 | New York à Paris | Du rôle conciliateur de la France aux Nations unies. | T. | 268 |
| 7 | Le Caire à Paris | Fermeture du Canal de Suez. | T. | 269 |
| 7 | Paris à différentes représentations diplomatiques. | De la position de non-engagement de la France au sujet du conflit. | T.C. | 271 |
| 9 | New York à Paris | Acceptation du cessez-le-feu par la RAU. | T. | 277 |
| 11 | Damas à Paris | Point de vue syrien sur la crise. | T. | 285 |
| 11 | Tel-Aviv à Paris | Effet de la crise sur la coopération. | T. | 286 |
| 12 | Bagdad à Paris | L'Irak demande à la France d'appuyer toute résolution aux Nations unies demandant à Israël de se retirer sur ses positions antérieures au 5 juin. | T. | 287 |
| 12 | Beyrouth à Paris | Série de questions du gouvernement libanais à l'ambassadeur de France. | T. | 288 |
| 12 | Paris à Washington | Au sujet du Canal de Suez et de la limitation des envois d'armes aux pays du Proche-Orient. | T. | 289 |
| 13 | Beyrouth à Paris | Entretien entre le Président de la République libanaise et l'ambassadeur de France à Beyrouth au sujet des événements. | T. | 290 |
| 14 | Paris à Moscou | La France accepte la proposition soviétique de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. | T. | 293 |
| 14 | Paris à Luxembourg | Position de la France à l'égard de la demande soviétique de convocation de l'Assemblée générale. | T. | 296 |
| 14 | Damas à Paris | Du conflit israélo-arabe et des relations internationales de la Syrie. | D. | 297 |
| 14 | Paris | De la résolution soviétique aux Nations unies. | N. | 298 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 15 juin | Le Caire à Paris | Le ministre égyptien des Affaires étrangères attache une grande importance à la dernière intervention de la France au Conseil de sécurité. | T. | 302 |
| 15 | Beyrouth à Paris | Des sanctions économiques souhaitées par le gouvernement libanais contre les alliés anglo-saxons d'Israël et de l'importance de l'attitude de la France à la réunion du Conseil de sécurité. | T. | 304 |
| 15 | Amman à Paris | Situation de la Jordanie au lendemain du conflit. | D. | 305 |
| 17 | Paris à New York | Réunion de l'Assemblée générale des Nations unies. | T. | 313 |
| 21 | Amman à Paris | Entretien entre l'ambassadeur de France et le roi Hussein de Jordanie. | T. | 323 |
| 22 | *Idem* | Le roi Hussein convoque les chefs de missions diplomatiques pour les informer de la situation des populations de la Cisjordanie. | T. | 325 |
| 23 | Tel-Aviv à Paris | Bilan de la situation israélienne après le conflit. | D. | 328 |
| 23 | Bagdad à Paris | L'Irak apprécie l'attitude de la France pendant le conflit. | D. | 329 |
| 27 | Paris | Des débats au sujet du conflit israélo-arabe aux Nations unies. | N. | 337 |
| 30 | Paris à New York | Des instructions à la délégation française au Conseil de sécurité des Nations unies. | T. | 344 |
| | | 2) L'Arabie Saoudite | | |
| 1967 2 juin | Paris | Entretien entre le général de Gaule et le roi Fayçal d'Arabie Saoudite au sujet de la situation au Proche-Orient. | C.R. | 243 |
| | | 3) L'Irak | | |
| 1967 28 mars | Bagdad à Paris | Des relations franco-irakiennes. | D. | 122 |
| | | 4) Israël | | |
| 1967 27 mai | Paris à Tel-Aviv | Réponse à la lettre de M. Eshkol du 9 mai au sujet de la tension au Moyen-Orient. | L. | 220 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967<br>14 juin | Tel-Aviv<br>à Paris | Refroidissement des relations entre la France et Israël. L'opinion publique israélienne est irritée contre la France, le gouvernement tente de la calmer. | T. | 295 |
| 21 | New York<br>à Paris | Entretien entre le représentant permanent de la France aux Nations unies et le ministre israélien des Affaires étrangères au sujet des rapports franco-israéliens et de la situation au Proche-Orient. | T. | 324 |
| 25 | Tel-Aviv<br>à Paris | Entretien entre l'ambassadeur de France et le directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères au sujet du conflit israélo-arabe. | T. | 333 |
| | | 5) La République arabe unie (RAU) | | |
| 1967<br>16 mai | Le Caire<br>à Paris | Visite de M. Alphand au Caire. Entretiens notamment au sujet de la politique étrangère de l'URSS. | T. | 179 |
| 16 | *Idem* | Entretien de M. Alphand avec le vice-Premier ministre des Affaires étrangères. | T. | 180 |
| 16 | *Idem* | Entretien de M. Alphand avec le président Nasser. | T. | 181 |
| 25 | Paris | Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur d'Égypte à Paris. | C.R. | 213 |
| | | 6) La Syrie | | |
| 1967<br>11 mai | Damas<br>à Paris | Entretien entre M. Alphand et le ministre syrien des Affaires étrangères au sujet des attitudes française et américaine vis-à-vis de la Syrie. | T. | 175 |
| 1er juin | Paris | Entretien entre le général de Gaulle et le ministre syrien des Affaires étrangères au sujet de la crise israélo-arabe. | C.R. | 238 |

# V. - L'ASIE


| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| **A. L'ASIE OCCIDENTALE** | | | | |
| **1) L'Afghanistan** | | | | |
| 1967 11 avril | Paris | Compte rendu d'entretien entre le président de Gaulle et le Premier ministre d'Afghanistan. | C.R. | 135 |
| **2) L'Inde** | | | | |
| 1967 19 avril | New Delhi à Paris | De la relation de l'Inde avec la République populaire de Chine et de la non-prolifération des armes nucléaires. | L. | 146 |
| 8 mai | Paris à New Delhi | L'Inde et le développement du nucléaire chinois. | T. | 170 |
| 12 | *Idem* | Des grands problèmes qui se posent à l'Inde. | T. | 177 |
| **B. L'ASIE DU SUD-EST** | | | | |
| **1) Généralités** | | | | |
| 1967 21 avril | Washington à Paris | Impressions plutôt négatives de Londres à la suite de la dernière session du Conseil de l'OTASE. | T. | 148 |
| **2) Le Cambodge** | | | | |
| 1967 17 avril | Paris | Du développement de la rébellion des *Khmers rouges*. | N. | 141 |
| 7 juin | *Idem* | Des conséquences politiques de la rébellion des *Khmers rouges*. | N. | 272 |
| **3) L'Indonésie** | | | | |
| 1967 16 février | Djakarta à Paris | Entretien entre le vice-Premier ministre et l'ambassadeur de France dans lequel on apprend que l'Indonésie a servi d'intermédiaire entre Hanoï et Washington. | T. | 77 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | 4) Le Laos | | |
| 1967 | | | | |
| 25 janvier | Vientiane à Paris | Du rapprochement du prince Souvanna Phouma avec les Américains. | T. | 39 |
| 18 avril | Paris | Amélioration des relations entre la mission militaire française au Laos et l'État-major laotien. | N. | 143 |
| 11 mai | *Idem* | De l'alignement du prince Souvanna Phouma sur les positions de la droite laotienne et des Américains. | N. | 176 |
| 10 juin | Vientiane à Paris | Le prince Souvanna Phouma semble peu favorable à la venue en France du général Kong Le. | T. | 279 |
| | | 5) Généralités sur le conflit vietnamien | | |
| 1967 | | | | |
| 6 janvier | Washington à Paris | Impossibilité pour les Américains de négocier aux conditions d'Hanoï. | T. | 7 |
| 21 | *Idem* | De l'opinion américaine au sujet du conflit vietnamien. | T. | 34 |
| 31 | Paris | Entretien entre le sénateur Robert Kennedy et le président de la République au sujet du Vietnam. | C.R. | 55 |
| 31 | *Idem* | Entretien entre le sénateur Robert Kennedy et le directeur d'Asie au sujet de la Chine et du Vietnam. | C.R. | 56 |
| 21 mars | Paris à Bangkok | Les raisons pour lesquelles la France n'enverra pas d'observateur au prochain conseil de l'OTASE. | T. | 108 |
| 31 | Paris à Phnom Penh | Refus des visas pour les personnes souhaitant participer au « tribunal Russell ». | T. | 124 |
| 7 avril | Paris | Entretien entre le vice-Président de États-Unis et le ministre des Affaires étrangères français au sujet du GATT, de la situation en Chine et au Vietnam, et du traité de non-prolifération. | C.R. | 133 |
| 8 mai | *Idem* | L'escalade du conflit vietnamien. | N. | 171 |
| 24 | *Idem* | Des raids aériens américains sur le Nord-Vietnam. | N. | 210 |
| | | 6) Le Nord-Vietnam | | |
| 1967 | | | | |
| 22 janvier | Hanoï à Paris | De l'assouplissement des positions des Nord-Vietnamiens. | T. | 36 |
| 17 février | *Idem* | La célébration de la fête du Têt à Hanoï. | D. | 79 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 27 avril | Hanoï à Paris | Récit des bombardements d'Haïphong du 25 avril 1967. | D. | 159 |
| 19 mai | Paris | Le directeur d'Asie au Département défend la politique française au sujet du Vietnam devant le représentant de la RDVN. | N. | 189 |
| 5 juin | Paris à Hanoï | De la faiblesse des réactions internationales aux bombardements d'Hanoï. | T. | 254 |
| 23 | Paris | Entretien entre le directeur d'Asie et le délégué de la RDVN au sujet d'une initiative de la France. | N. | 330 |
| | | 7) Le Sud-Vietnam | | |
| 1967 | | | | |
| 12 janvier | Hanoï à Paris | Le représentant du FNL sud-vietnamien parle du programme de son organisation, de ses relations avec la France, de la RDVN, de l'ONU, des éléments politiques du Sud et des perspectives militaires pour 1967. | T. | 12 |
| 14 | Alger à Paris | Le représentant à Alger du FNL sud-vietnamien se félicite de la politique du général de Gaulle au sujet du conflit vietnamien. | L. | 22 |
| 25 février | Saigon à Paris | A propos des généraux au pouvoir à Saigon. | D. | 85 |
| 21 mars | Paris | La situation politique au Sud-Vietnam. | N. | 110 |
| 22 avril | Saigon à Paris | Des sources américaines d'information sur la guerre du Vietnam. | D. | 149 |
| | | C. L'EXTRÊME-ORIENT | | |
| | | 1) La République populaire de Chine (Pékin) | | |
| 1967 | | | | |
| 6 janvier | Pékin à Paris | De l'intensification de la révolution culturelle. | T. | 6 |
| 31 | *Idem* | Manifestation organisée par les autorités chinoises devant l'ambassade de France à Pékin. | T. | 53 |
| 1er février | *Idem* | De l'incident impliquant un diplomate français et sa femme devant l'ambassade de France. | T. | 57 |
| 1er | *Idem* | De l'incident impliquant le conseiller commercial français (suite). | T. | 58 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 1er février | Paris à Pékin | De l'incident provoqué par les étudiants chinois à Paris et de l'affaire impliquant le conseiller commercial de l'ambassade de France. | T. | 59 |
| 2 | Pékin à Paris | Entretien difficile entre l'ambassadeur de France et le vice-Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'incident impliquant le conseiller commercial de l'ambassade de France. | T. | 60 |
| 10 | *Idem* | De l'autorisation donnée au conseiller commercial de l'ambassade de France et à sa femme de quitter la RPC. | T. | 70 |
| 28 mars | *Idem* | Du contentieux domanial franco-chinois. | T. | 121 |
| 6 mai | *Idem* | De la politique du PCC vis-à-vis du mouvement communiste international et plus particulièrement de l'URSS. | T. | 167 |
| 20 | *Idem* | Réactions chinoises à la conférence de presse du président de Gaulle en date du 16 mai 1967. | T. | 190 |
| 26 | *Idem* | Commentaires chinois sur la situation intérieure en France. | T. | 214 |

# VI. - L'AMÉRIQUE

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| **A. L'AMÉRIQUE DU NORD** | | | | |
| **1) Les États-Unis** | | | | |
| 1967 | | | | |
| 11 janvier | Washington à Paris | Analyse du discours du président Johnson sur l'état de l'Union. | T. | 11 |
| 18 | *Idem* | L'état des relations soviéto-américaines d'après les experts du Département d'État. | T. | 28 |
| 26 | *Idem* | La paralysie de la diplomatie américaine due au conflit vietnamien et l'illusion d'entente avec Moscou. | T. | 43 |
| 4 février | *Idem* | Entretien de l'ambassadeur de France à Washington, M. Lucet avec M. Bundy sur le Vietnam. | T. | 65 |
| 15 | *Idem* | Premières réactions américaines après la visite de M. Kossyguine à Londres. | T. | 75 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 4 mars | Washington à Paris | Entretien entre l'ambassadeur de France à Washington, M. Lucet, et le secrétaire d'État, M. Rusk sur divers sujets. | T. | 94 |
| 27 | *Idem* | Commentaires de la presse américaine au sujet du départ des quartiers généraux de l'OTAN. | T. | 120 |
| 31 | *Idem* | Entretien entre l'ambassadeur de France à Washington et l'ambassadeur d'URSS, M. Dobrynin, portant sur de nombreux sujets internationaux et un peu sur le Vietnam. | T. | 125 |
| 7 avril | Paris | Entretien du général de Gaulle avec le vice-président des États-Unis, M. Humphrey. | C.R. | 132 |
| 12 | Washington à Paris | Lettre du vice-Président des États-Unis exprimant ses regrets pour la manifestation devant le consulat général de France à Boston. | T. | 137 |
| 12 | *Idem* | De la satisfaction du vice-Président américain après sa visite en Europe. | T. | 138 |
| 21 | *Idem* | Impressions plutôt négatives de Londres à la suite de la dernière session du Conseil de l'OTASE. | T. | 148 |
| 27 | *Idem* | De la conversation amicale à Bonn entre MM. Johnson et de Gaulle. | T. | 158 |
| 17 mai | *Idem* | Intervention d'Israël auprès des États-Unis au sujet de l'aggravation alarmante de la situation avec les États arabes. | T. | 185 |
| 20 | *Idem* | Les Américains proposent aux Britanniques et aux Français de se réunir quotidiennement pour faire le point sur la situation au Proche-Orient. | T. | 192 |
| 22 | Paris à Washington | L'ambassadeur de France à Washington est prié de maintenir un contact régulier avec ses homologues du Département d'État mais en revanche de ne pas se prêter à des réunions quotidiennes. | T. | 194 |
| 22 | Washington à Paris | Nouvelle réunion à trois au Département d'État au sujet de la situation au Proche-Orient. | T. | 196 |
| 23 | *Idem* | La France est disposée à avoir des contacts étroits avec les États-Unis sur le Proche-Orient. | T. | 201 |
| 24 | *Idem* | La France propose des consultations entre membres permanents du Conseil de sécurité. | T. | 209 |
| 27 | *Idem* | Visite à Washington du ministre israélien des Affaires étrangères. | T. | 217 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| 1967 | | | | |
| 27 mai | Washington à Paris | Embarras de Washington qui se préoccupe surtout du Vietnam de devoir s'intéresser aussi à la crise du Proche-Orient. | T. | 218 |
| 27 | *Idem* | Entretien entre MM. Lucet et Rostow au sujet de la situation au Proche-Orient. | T. | 219 |
| 1er juin | Paris à Washington | Réserves françaises quant à l'opportunité d'une déclaration des puissances maritimes réaffirmant la liberté des mers. | T. | 236 |
| 2 | Washington à Paris | Entretien entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur de la RAU au sujet du Proche-Orient. | T. | 244 |
| 5 | *Idem* | Réunion organisée par M. Rostow à la suite du déclenchement des hostilités au Proche-Orient. | T. | 249 |
| 8 | Paris | Entretien entre M. Nixon, ancien vice-président des États-Unis et le président de Gaulle sur les rapports entre grandes puissances, le Vietnam, le Proche-Orient. | C.R. | 275 |
| 10 | Washington à Paris | Espoir à Washington que l'entente de fait entre Américains et Soviétiques sur le Proche-Orient puisse trouver d'autres champs d'application. | T. | 282 |
| 10 | *Idem* | Entretien entre M. Rostow et M. Lucet au sujet de la RAU. | T. | 283 |
| 13 | *Idem* | Scepticisme des services des affaires soviétiques sur la possibilité de faire participer l'URSS à un règlement d'ensemble de la crise du Proche-Orient. | T. | 291 |
| 15 | *Idem* | Malaise américain à la perspective de l'Assemblée générale de l'ONU en raison de la rupture entre Washington et les capitales arabes. | T. | 303 |
| 16 | *Idem* | Opinion de l'ambassadeur des États-Unis à Moscou sur le voyage à New York de M. Kossyguine. | T. | 308 |
| 16 | *Idem* | Entrevue entre MM. Rostow et Lucet à propos de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. | T. | 309 |
| 19 | *Idem* | Washington et l'explosion thermonucléaire chinoise. | T. | 316 |
| 26 | *Idem* | Réactions au sujet des entretiens de Glassboro, les 23 et 25 juin, entre le président Johnson et M. Kossyguine. | T. | 334 |
| 26 | *Idem* | De la tenue des entretiens de Glassboro et de leurs conséquences. | T. | 335 |

| Date | Provenance et destination | Objet | Nature du Document | Numéro du Document |
|---|---|---|---|---|
| | | 2) Le Canada | | |
| 1967 | | | | |
| 8 février | Paris | Des visites officielles françaises à l'occasion de l'exposition universelle de Montréal. | N. | 68 |
| 13 | Ottawa à Paris | De l'effort du gouvernement fédéral pour limiter tout droit d'initiative en matière internationale au gouvernement québécois. | T. | 74 |
| 29 mai | Paris à Ottawa | De la visite officielle à Paris de M. Daniel Johnson. | T. | 229 |
| juin | Paris | Commentaires au sujet des dispositions prises par Ottawa pour l'accueil des chefs d'État étrangers visitant le Canada à l'occasion de l'exposition de Montréal. | N. | 239 |
| | | B. L'Amérique du Sud | | |
| | | 1) La Bolivie | | |
| 1967 | | | | |
| 17 mars | Paris | L'action culturelle française en Bolivie. | N. | 106 |
| 23 | *Idem* | Des relations franco-boliviennes. | N. | 115 |
| 4 avril | *Idem* | Audience accordée par le président de Gaulle à M. Siles Salinas, vice-président de la Bolivie. | C.R. | 127 |
| 23 mai | La Paz à Paris | Copie de la lettre adressée au président de Gaulle par le Président de la République de Bolivie au sujet de l'arrestation de M. Régis Debray. | L. | 205 |
| 25 | Paris | Le point de vue américain sur l'affaire Régis Debray. | N. | 212 |
| 29 | *Idem* | De la doctrine exposée par Régis Debray dans *Révolution dans la Révolution*. | N. | 232 |
| | | 2) Cuba | | |
| 1967 | | | | |
| 24 avril | Paris | De la doctrine cubaine de la révolution mondiale. | N. | 152 |

# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
# 1967

## TOME I

(1er JANVIER – 1er JUILLET)

## 1

NOTE

*L'URSS et l'Algérie en 1966*

N[1]. *Paris, 2 janvier 1967.*

L'Union soviétique a entrepris en Algérie une action prudente mais profonde et persévérante. Après avoir connu un refroidissement consécutif à l'éviction de M. Ben Bella[2] et à la répression organisée par les nouveaux dirigeants contre les éléments communisants, les rapports algéro-soviétiques se sont à nouveau améliorés après le voyage du colonel Boumediene à Moscou en décembre 1965[3]. C'est cependant moins, semble-t-il, dans le domaine politique, que dans celui de la coopération et de l'aide militaire que se manifeste l'influence russe en Algérie.

I. *Relations politiques.*

Sur le plan politique, les relations entre l'Algérie et l'Union soviétique se sont progressivement resserrées. Esquissé lors du séjour du colonel Boumediene à Moscou en décembre 1965, ce rapprochement s'est poursuivi avec le séjour à Alger, en janvier 1966, d'une mission du *Gosplan* dirigée

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Michel Dasque, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction Afrique du Nord, Algérie, au Département.

[2] Le président algérien, Ben Bella, est destitué par l'Armée nationale populaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-I, nos 286, 287, 289 ; 1965-II, nos 21, 102.

[3] Le colonel Boumediene a séjourné une semaine en Union soviétique du 13 au 18 décembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 333, 337.

par M. Mikhaïl Misnik, président de cet organisme[1], le voyage à Moscou du ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie en juillet[2], la visite en Algérie du vice-ministre soviétique du Commerce M. Mikhaïl Kouzmine en septembre[3] et l'escale à Alger le mois suivant de M. Vladimir Semionov, vice-ministre des Affaires étrangères[4]. Ces différentes rencontres ont permis d'affirmer la communauté de points de vue sur les grands sujets de la politique internationale. D'autre part, l'Algérie a constamment adopté, lors de la dernière session de l'Assemblée générale de l'ONU des positions proches de celles de l'URSS sur les principales questions débattues : Rhodésie, Vietnam, désarmement, opérations de maintien de la paix, admission de la Chine[5]. L'annonce, le 30 décembre 1966, du prochain voyage de M. Brejnev à Alger, est venue confirmer l'intention des deux gouvernements de pratiquer une politique d'active coopération.

L'Algérie ne s'en est pas moins tenue à une certaine prudence dans ses relations avec « la patrie du socialisme » et a confirmé, dans les faits, sa volonté de ne pas s'écarter du principe de non-alignement qui inspire la conduite de sa diplomatie. Les relations avec l'URSS se sont développées au niveau des gouvernements, plutôt qu'à celui des partis, bien qu'une délégation du FLN ait fait un court séjour à Moscou en mars 1966[6] et

[1] Une délégation économique soviétique de quinze experts, chargée de collaborer à la mise sur pied du plan de développement économique algérien, est arrivée le 20 février 1966 à Alger. Elle est reçue le 24 février par le président Boumediene.

[2] M. Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie, séjourne en URSS du 24 juillet au 5 août 1966. Il signe trois protocoles d'accord portant sur l'élargissement de la coopération économique algéro-soviétique. Se reporter aux télégrammes d'Alger n[os] 3320 à 3322, 3330 à 3333 et 3666 à 3669 des 4 et 5 août 1966, non repris.

[3] M. Mikhail Kouzmine, vice-ministre soviétique du Commerce, accompagné d'une délégation d'experts, arrive à Alger le 14 septembre 1966, invité par M. Delleci, ministre du Commerce, à l'occasion de la troisième foire internationale d'Alger. Il repart le 20 après s'être entretenu avec les ministres algériens du Commerce et de l'Industrie sur les possibilités de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

[4] M. Vladimir Semionov, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, venant de Bagdad, Damas et Le Caire, arrive à Alger le 3 octobre 1966, pour un court séjour. Ce voyage est destiné à exposer le point de vue du Kremlin sur le programme de la vingt-et-unième session des Nations unies et à appeler l'attention sur la question du Vietnam, sur les problèmes africains et le désarmement.

[5] Lors du débat de politique générale, Abdelaziz Bouteflika expose, le 18 octobre 1966, le point de vue algérien, ses vues et ses préoccupations. Le problème du Vietnam doit se résoudre entre Vietnamiens ; la République populaire de Chine doit être rétablie dans ses droits aux Nations unies et le vote doit se faire à la majorité simple. Quant aux opérations du maintien de la paix, l'Algérie a présenté à l'Assemblée un texte de procédure, destiné essentiellement à éviter un affrontement entre les membres du Conseil de sécurité par le renvoi du rapport de la commission politique spéciale à la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée qui doit se tenir en avril 1967. Le projet algérien est adopté par l'Assemblée générale par 56 voix (dont celle de la France) contre 36.

[6] Sur l'invitation du comité central du parti communiste soviétique, une délégation du FLN algérien, conduite par M. Cherif Belkacem, coordinateur du secrétariat exécutif du parti et membre du Conseil de la révolution, s'est rendue à Moscou pour assister au XXIII[e] congrès du PCUS, qui s'est tenu du 29 mars au 8 avril 1966. La délégation du FNL s'est retirée avant l'ouverture officielle du Congrès lorsqu'elle a découvert que le parti communiste algérien (PCA), interdit, avait été invité. Les dirigeants du FLN ont voulu montrer qu'ils refusaient de reconnaître un autre parti.

que, tout récemment, des représentants du parti aient assisté, dans la capitale russe, aux cérémonies d'installation de l'association d'amitié algéro-soviétique[1]. En ce qui concerne les rapports inter-arabes, Alger a manifesté une répugnance évidente à s'engager dans un regroupement des États progressistes, qui bénéficie de l'appui de l'URSS. Dans la querelle sino-soviétique, l'Algérie, tout en approuvant les thèses russes, a gardé une certaine neutralité et a conservé des rapports de coopération avec la Chine. Enfin, sur le plan intérieur, le gouvernement Boumediene, a réaffirmé, tout en marquant plus volontiers l'orientation socialiste du régime, la spécificité du socialisme algérien.

II. *Coopération*.

C'est surtout dans le domaine de la coopération économique et technique et dans celui de l'aide militaire qu'apparaît l'action de l'Union soviétique.

Dans le domaine de l'aide économique, l'URSS a consenti un effort important. Deux prêts d'un montant de 50 milliards d'anciens francs et de 62,5 milliards ont été accordés en 1963 et 1964[2]. Ces crédits, qui n'ont été jusqu'ici que partiellement consommés, ont servi à financer diverses réalisations : deux centres de formation professionnelle au Cap Matifou et au Rocher Noir, 28 barrages collinaires, diverses missions de recherches géologiques et hydrauliques. La visite de M. Abdesselam à Moscou en juillet a donné une impulsion nouvelle à la coopération économique algéro-soviétique[3]. Des protocoles, signés à l'issue de ce voyage, ont précisé les modalités de financement par l'URSS du complexe sidérurgique d'Annaba ainsi que de diverses réalisations industrielles. En outre, l'URSS s'est engagée à absorber une partie de la production d'acier de l'Algérie au cours des cinq dernières années de fonctionnement du complexe sidérurgique bônois. Dans le domaine des échanges commerciaux, les exportations de l'URSS vers l'Algérie ont atteint en 1966 100 000 dinars, doublant de volume par rapport à 1965 ; les pourparlers entrepris en décembre dernier laissent prévoir une multiplication par quatre des échanges commerciaux entre les deux pays en 1967.

L'URSS a fourni également à l'Algérie une aide technique considérable. Le nombre de techniciens et conseillers soviétiques s'élève à environ 3 000, parmi lesquels 300 médecins. Une mission d'économistes du *Gosplan* a établi un rapport sur la situation et les perspectives de l'économie

[1] L'Association d'amitié algéro-soviétique est installée, à Moscou, le 23 janvier 1967. Le président, du côté soviétique, en est M. Ellioutine, membre du comité central du PCUS, ministre de l'Enseignement supérieur et secondaire spécial.

[2] Les 4 octobre et 5 novembre 1963, 7 mai 1964.

[3] M. Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie, s'est rendu à Moscou du 24 juillet au 5 août 1966. Un accord économique entre l'Algérie et l'URSS a été conclu aux termes duquel seront construits, avec l'assistance technique soviétique, un combinat métallurgique, un centre de formation professionnelle, une usine d'enrichissement de plomb et de zinc, une centrale thermique et une distillerie de cognac. Se reporter au télégramme de Moscou n[os] 3666 à 3669 du 5 août 1966, non reproduit.

algérienne et l'accord, conclu par M. Abdesselam à Moscou en juillet, a prévu la formation par l'URSS de personnels spécialisés dans l'industrie du pétrole. Quelle que soit son importance, cette assistance technique n'en est pas moins demeurée inférieure à l'aide fournie par la France ; en effet 10 000 de nos compatriotes sont en coopération en Algérie.

C'est dans le domaine militaire que l'URSS a consenti l'effort le plus important sans qu'il soit toutefois possible de le chiffrer[1]. Cette assistance se présente sous deux aspects. D'une part, l'Union soviétique participe à l'instruction des personnels de l'ANP : un millier de techniciens soviétiques environ assurent la formation des futurs cadres de l'ANP dans les écoles d'artillerie de Telergma, des blindés de Batna et du matériel d'El Harrach, tandis que des éléments de la Marine et de l'armée de l'Air ainsi que des officiers de l'ANP suivent des stages de formation en URSS. D'autre part, l'Union soviétique, parfois associée à d'autres pays socialistes[2], a livré des quantités considérables de matériel militaire : chars, avions, fusées sol-air, matériel roulant et tout récemment 8 vedettes lance-engins de type *Komar*. La cadence des livraisons a eu tendance à s'accélérer au cours des derniers mois de l'année 1966. Cette accélération s'explique peut-être par la volonté des deux partenaires d'exécuter pleinement l'accord de 1963[3] dont la réalisation a pu être freinée dans les mois qui ont suivi le coup d'état du 19 juin 1965. Il ne s'agit là toutefois que d'une simple hypothèse que les faits se chargeront de confirmer ou d'infirmer dans les prochains mois.

Si les Algériens ont trouvé auprès des Russes tout le matériel nécessaire à l'équipement de l'ANP – peut-être même au-delà de ses besoins réels – certains indices donnent à penser que l'assistance soviétique dans la formation des personnels n'est pas allée sans déboires et que le gouvernement algérien souhaite trouver d'autres concours extérieurs, au moins pour la formation des cadres supérieurs de son armée.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, A 14 8 1, 1967)*

[1] Le premier accord de coopération militaire algéro-soviétique a été conclu en novembre 1963, sous le gouvernement Ben Bella. Il fut, ultérieurement, complété par la signature de trois protocoles relatifs à des aspects particuliers de l'assistance technique militaire. Se reporter à la note de la sous-direction Algérie de la direction Afrique-Levant au Département, du 24 avril 1967, sous-titrée *Aide militaire soviétique à l'Algérie*, assortie de deux annexes chiffrées, non reprise.

[2] Un accord « d'aide spéciale » à l'Algérie (en réalité, accord secret d'aide militaire) est signé avec la République populaire de Chine le 28 octobre 1963.

[3] Les modalités de cet accord n'ont jamais été divulguées, qu'il s'agisse de la nature, du volume et de la valeur des matériels promis ou du coût global de l'assistance technique apportée par l'URSS à l'Algérie dans ce domaine.

# 2

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 3 à 17. *Bonn, 3 janvier 1967.*

Dès sa constitution[1] le nouveau gouvernement fédéral s'est attelé aux problèmes financiers qui avaient été à l'origine directe de la crise[2]. Sur ce point, chrétiens-démocrates et socialistes sentent qu'ils ont besoin les uns des autres. Comme on l'a beaucoup dit, ils se sont condamnés au succès en entrant dans la grande coalition[3]. En ira-il de même dans le domaine de la politique étrangère ? Qui de la CDU[4] ou de la SPD[5], de la résistance ou du mouvement l'emportera en fin de compte ? Telle est la question que l'on se pose ici.

L'union chrétienne-démocrate, encore sous le coup de l'échec cuisant de M. Erhard[6] et de M. Schröder[7], mal assuré d'avoir retrouvé son unité bien que M. Strauss[8] et l'ancien ministre des Affaires étrangères[9] siègent côte à côte dans le même gouvernement, a dû céder au parti rival les responsabilités de la politique extérieure. Les socialistes ont pris les leviers de com-

[1] Le Dr Kurt Georg Kiesinger (CDU), ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis décembre 1958, est élu Chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 1^er décembre 1966, par 340 voix à 109 contre et 23 abstentions. Le nouveau Cabinet fédéral, composé de vingt ministres (onze démocrates-chrétiens et neuf sociaux-démocrates) prête serment devant le *Bundestag* ce même 1^er décembre. M. Willy Brandt (SPD), est nommé vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères. Sur la personnalité du nouveau Chancelier, se reporter au télégramme de Bonn n^os 6703 à 6710 du 1^er décembre 1966, non publié.

[2] La discussion sur le projet de budget 1967 fait éclater le gouvernement CDU/libéraux, le 27 octobre 1966, ouvrant une crise qui se terminera par l'élection du nouveau chancelier Kiesinger et la formation d'un nouveau gouvernement dit de « grande coalition ». Pour combler le déficit budgétaire, la démocratie-chrétienne propose d'accroître les recettes fiscales, en relevant notamment les taux des impôts sur le tabac et l'alcool. Les libéraux s'y opposent et demandent la réduction des dépenses et la diminution de certaines subventions. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bonn n^os 5979 à 5983 du 24 octobre 1966, non repris.

[3] L'appellation de « grande coalition » se réfère à l'alliance de la CDU (démocratie-chrétienne) et du SPD (social-démocratie). C'est la première fois, depuis la fondation de la République fédérale d'Allemagne, que le SPD participe au pouvoir. Le 26 novembre 1966, MM. Kiesinger et Brandt annoncent leur intention de former un gouvernement de grande coalition.

[4] CDU : *Christlich Demokratische Union*.

[5] SPD : *Sozialdemokratische Partei Deutschlands*.

[6] M. Ludwig Erhard (CDU) exerce les fonctions de Chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 30 novembre 1966.

[7] Le Dr Gerhard Schröder (CDU) a été ministre fédéral des Affaires étrangères du 29 octobre 1961 au 30 novembre 1966. Il est nommé ministre fédéral de la Défense, le 1^er décembre 1966.

[8] M. Franz Joseph Strauss (CSU, branche bavaroise de la CDU), ancien ministre fédéral de la Défense (1956-1962), est nommé ministre fédéral des Finances dans le Cabinet formé le 1^er décembre 1966.

[9] Le Dr Gerhard Schröder (1961-1966).

mande à l'*Auswärtiges Amt*[1], au ministère des Affaires pan-allemandes[2] et à celui de l'aide aux pays sous-développés[3]. Ils entendent manifestement s'en servir, mais ils doivent compter aussi avec M. Kiesinger. Le Chancelier et M. Willy Brandt, à peine installés, doivent affronter un grand nombre de problèmes qui touchent aux trois chapitres essentiels de la politique allemande : les rapports avec Washington, Paris et Moscou.

1. Vis-à-vis des États-Unis, le nouveau gouvernement fédéral s'est montré plus réservé que de coutume. Les conditions dans lesquelles s'est effectué le dernier voyage de M. Erhard à Washington[4] ont laissé des traces. On n'a pas oublié que les exigences américaines ont été une des causes des difficultés financières de Bonn[5]. On a dit et répété que le précédent gouvernement avait eu tort de faire à son grand allié des promesses excessives qu'il n'avait finalement pas pu tenir. On s'est juré de ne pas recommencer. Le 31 décembre, plusieurs journaux allemands ont annoncé dans leurs titres que l'on avait payé aux États-Unis, le dernier jour de l'année, une somme portant à un milliard huit cents millions de marks les versements de 1966. Pour l'opinion publique, cela apparaît moins comme une compensation à des dépenses en devises que comme un tribut[6].

À cette amertume s'ajoute l'inquiétude provoquée par la guerre du Vietnam et par le rapprochement américano-soviétique en matière nucléaire. On prend soudain conscience, ici, des risques d'extension du conflit vietnamien. On s'étonne de constater que la puissance américaine est tenue en échec et aussi que la politique de M. Johnson heurte de plus

[1] M. Willy Brandt (SPD), bourgmestre régnant de Berlin-Ouest depuis le 3 octobre 1957, est désigné vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, le 1er décembre 1966.

[2] M. Herbert Wehner (SPD) a été nommé, le 1er décembre 1966, ministre des Affaires pan-allemandes.

[3] M. Hans-Jürgen Wischnewski (SPD), membre de la commission des Affaires étrangères au *Bundestag*, est nommé ministre de l'aide aux pays sous-développés.

[4] Le voyage du chancelier Erhard aux États-Unis a eu lieu du 26 au 28 septembre 1966. Il a été reçu par le président Johnson les 26 et 27 septembre 1966. Ni succès ni échec, telle est la conclusion qui en a été tirée. Le texte du communiqué conjoint, publié le 27 septembre 1966, est transmis par la dépêche de Washington n° 1511 du 30 septembre, non reproduite. Sur les résultats de ce voyage, se reporter au télégramme de Bonn du 29 septembre 1966, nos 5470 à 5479, non repris.

[5] Aux États-Unis même, certains commentateurs reprochent au Département d'État et aux ministères techniques américains d'avoir surestimé les possibilités financières de la République fédérale, d'avoir provoqué le désarroi en brandissant le spectre d'un retrait substantiel des troupes, enfin, en se concentrant trop exclusivement sur les problèmes asiatiques et le conflit vietnamien, en négligeant trop les intérêts de la Communauté atlantique au profit de l'amélioration des relations Est-Ouest, Washington aurait affaibli des atlantistes aussi marqués que MM. Schröder et von Hassel. Voir le télégramme de Washington nos 6601 à 6606 du 12 novembre 1966, non publié.

[6] Le montant total des compensations en devises pour la période régie par l'accord germano-américain en vigueur : 30 juin 1965-30 juin 1967 s'élève à 5 milliards 400 millions de DM. Le gouvernement fédéral a déjà versé 2 milliards 800 millions. Bonn s'est engagé à transférer aux États-Unis, avant le 30 juin 1967, la totalité du montant stipulé à l'accord. Deux opérations ont été effectuées : l'une portant sur un milliard de DM en décembre 1966, l'autre sur 500 millions de DM en janvier 1967. Les transferts ne sont pas achevés. Ils doivent s'élever encore à un milliard 100 millions de DM d'ici le 30 juin. Sur l'exécution de cet accord, voir le télégramme de Bonn nos 2218 à 2222 du 8 avril 1967, non publié.

en plus l'opinion dans le monde et aux États-Unis. En Allemagne même, il n'y a plus que quelques voix pour continuer à affirmer que les Américains défendent la liberté au « Vietnam comme à Berlin ». La presse et la télévision sont généralement critiques. On éprouve le sentiment qu'engagés en Asie, les États-Unis s'accommodent du *statu quo* en Europe. Mais on n'est guère disposé, pour regagner leur faveur, à leur apporter ce soutien moral et financier qu'ils s'étaient crus en droit d'exiger de la République fédérale.

On se demande surtout si l'accord américano-soviétique sur la non-dissémination de l'arme nucléaire ne va pas finalement se conclure « sur le dos de l'Allemagne ». Jour après jour, les commentateurs les mieux informés dénoncent l'imminence de ce danger[1]. Le nouveau gouvernement, remarque-t-on, a certes voulu montrer qu'il ne s'obstinerait pas dans la voie sans issue qu'avait suivie son prédécesseur en réclamant une participation « physique » à la défense nucléaire, mais il a soigneusement évité de renoncer définitivement à toute prétention. On en conclut qu'il n'a pas abandonné l'espoir d'empêcher une « discrimination complète » de la République fédérale. Au nom de la solidarité atlantique ou au nom d'une future Union européenne, les partisans de M. Schröder et ceux de M. Strauss se retrouvent d'accord sur ce point. Les socialistes hésitent. L'importance de l'enjeu paraît telle que l'on se demande si la cohésion gouvernementale résisterait à une telle épreuve décisive sur ce terrain.

2. À l'égard de la France, chrétiens-démocrates et socialistes ont rivalisé d'ardeur pour affirmer qu'il était grand temps de redresser la situation gravement détériorée par la politique de M. Schröder, depuis la signature du traité du 22 janvier 1963[2]. Les socialistes ont présenté comme un succès la première visite de M. Willy Brandt à Paris[3]. Avec le voyage de M. Kiesinger[4], les chrétiens-démocrates ne seront pas en reste. Les uns comme les autres s'attribuent le bénéfice du règlement de la question de

[1] La conclusion, considérée comme prochaine, d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires entre les États-Unis et l'URSS, suscite dans les milieux dirigeants allemands de l'irritation. Bonn signera l'accord, mais tient à faire préciser que ce geste se place dans la perspective du désarmement, que les problèmes de sécurité subsistent, que la renonciation qui lui est demandée implique des contreparties sur le plan technologique : Bonn ne veut pas renoncer à la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ni aux garanties devant être fournies aux puissances non-nucléaires contre une menace nucléaire. Se référer au télégramme de Bonn nos 299 à 302 du 20 janvier 1967, non reproduit. Le texte, en anglais, du projet de traité sur la non-prolifération, remis pour consultation le 23 janvier aux pays membres de l'Alliance Atlantique, est transmis par le télégramme Repan n° 22 du 23 janvier 1967, non publié.

[2] Allusion au Traité de coopération franco-allemand. Voir *D.D.F.*, 1963-I, nos 24, 26, 38, 90, 133, 147, 201, 227. Le texte du traité est publié au *Journal Officiel de la République française* du 3 septembre 1963, p. 8028.

[3] M. Willy Brandt, vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne s'est rendu à Paris du 11 au 17 décembre 1966. Il s'est entretenu avec M. Pompidou le 13 décembre et a été reçu en audience par le président de Gaulle le 16 décembre. Le compte rendu de ces entretiens est publié dans *D.D.F.*, 1966-II.

[4] Le chancelier Kiesinger et M. Willy Brandt se rendent à Paris les 13 et 14 janvier 1967. Ils s'entretiendront, dans le cadre du traité franco-allemand de 1963, avec le général de Gaulle, MM. Pompidou et Couve de Murville. Le compte rendu de ces entretiens est publié ci-après.

la présence des forces françaises en Allemagne[1]. Mais ils s'interrogent sur le sens et la portée d'une nouvelle coopération franco-allemande dans un monde qui a bien changé depuis quatre ans. Ils se rendent compte qu'il ne s'agit plus seulement de donner au traité franco-allemand, ce « contenu concret » que M. Schröder prétendait avoir cherché en vain. La France poursuit une vaste politique de détente et de paix, s'efforce de rapprocher l'Est et l'Ouest de l'Europe[2] et de préparer ainsi une solution au problème allemand. Le gouvernement fédéral peut-il s'associer à cette politique ? S'il est décidé à retrouver le chemin de Paris, jusqu'où peut-il aller ? Là encore, SPD et CDU ne paraissent avoir ni les mêmes espoirs, ni les mêmes craintes. Une bonne partie de la CDU demeure extrêmement méfiante à l'égard de la politique de détente. Celle-ci ne signifie-t-elle pas pour l'Allemagne des renonciations, des abandons qui marqueraient la fin de beaucoup d'illusions ? L'Est, affirme-t-on, ne joue le jeu de la détente que pour faire reconnaître enfin le *statu quo* en Europe et le partage de l'Allemagne. Les concessions que l'on attend de Bonn à l'Est, mais aussi à l'Ouest, risquent de rester sans aucune contrepartie. On veut bien tenir un langage nouveau pour ne pas être taxé d'attardé de la guerre froide, mais on n'a pas renoncé à l'espoir de marchander patiemment chaque concession, en comptant d'une part sur la solidarité des alliés, de l'autre, sur l'intérêt de l'Est à négocier avec l'une des principales puissances économiques du monde. Ne s'agit-il pas au fond de continuer d'une autre manière la politique de M. Schröder, grâce, cette fois-ci à l'appui indispensable du partenaire français ?

Une bonne partie de la SPD n'a accepté d'entrer dans le gouvernement qu'avec l'intention de modifier sérieusement le comportement de la République fédérale dans le camp occidental et vis-à-vis de l'Est[3]. On continue à parler de gel ou de réduction des effectifs allemands, de zone dénucléarisée, de renonciation à toute prétention atomique. On imagine, sans avoir peur des mots, un statut militaire qui ne ferait plus de la République fédérale une « menace » pour l'Est. Dans cette perspective, la défense occidentale pourrait prendre un nouvel aspect : la SPD n'est plus

[1] C'est au cours de la réunion des directeurs politiques français et allemand, qui s'est tenue à Paris le 13 décembre 1966, que les deux parties se sont mises d'accord sur les termes d'un échange de lettres destinées à régler la question du stationnement des Forces françaises sur le territoire de la RFA. Le texte de ces lettres est publié dans *Le Monde*, 23 décembre 1966, p. 3.

[2] Allusion au voyage officiel que le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, a effectué en Union soviétique du 20 juin au 1er juillet 1966. M. Couve de Murville s'est rendu successivement en Roumanie (25-28 avril 1966), en Bulgarie (28-30 avril 1966) en Tchécoslovaquie (25-28 juillet 1966), en Hongrie (28-30 juillet 1966), en Yougoslavie (11-14 septembre 1966).

[3] Dans un discours, prononcé le 29 septembre 1966 devant la Chambre des députés de Berlin, M. Willy Brandt a brossé un tableau de la politique allemande de détente en Europe centrale. Il plaide en faveur de la multiplication des contacts dans tous les domaines avec les pays d'Europe orientale et propose un assouplissement de l'attitude de Bonn à l'égard de la RDA. Se reporter au télégramme de Berlin nos 1459 à 1463 du 30 septembre 1966, non repris. L'intention du nouveau gouvernement fédéral est de chercher à établir des relations diplomatiques avec les États socialistes du bloc de l'Est.

hostile, comme elle le fut si longtemps, à la force de frappe française. Elle retrouve là, assez curieusement, certaines idées de M. Strauss. À l'égard de l'Est, les socialistes veulent aller beaucoup plus loin que la CDU. Ils ont fait du rapide établissement des relations diplomatiques avec les capitales communistes un des premiers buts de leur politique. Ils souhaitent trouver à Paris appui et encouragement. Ils espèrent entraîner la CDU et celle-ci compte les freiner. Pour le moment en tout cas, c'est la déclaration gouvernementale de M. Kiesinger[1] qui marque encore le moyen terme auquel on est parvenu.

S'il est encore trop tôt pour savoir jusqu'où les chrétiens-démocrates et socialistes accepteront de se rallier aux vues françaises, on constate que les uns et les autres souhaitent que sans attendre, on renforce les liens de l'Europe occidentale. L'opération devrait être d'autant plus aisée que les conceptions de Paris et de Bonn se rapprocheraient sur la conduite à tenir entre l'Est et l'Ouest.

3. Vis-à-vis de l'Union soviétique, chrétiens-démocrates et socialistes sont d'accord pour répéter que la « clé de la réunification » est à Moscou. Du côté de la SPD, on affirme qu'il faut savoir se montrer patient et que l'attitude de l'URSS se modifiera dans la mesure où la République fédérale changera de visage aux yeux de l'Est. Du côté de la CDU, on ne semble pas perdre l'espoir d'intéresser Moscou à un dialogue avec la République fédérale telle qu'elle est. On ne veut pas croire que le Kremlin puisse rester indifférent à de fructueuses perspectives économiques, ni qu'il pourra empêcher les républiques populaires de tirer profit de nouveaux rapports avec Bonn. On veut croire surtout, qu'à la faveur du conflit avec la Chine et de la menace qui pèse sur ses frontières de l'Est, l'Union soviétique se montrera plus accommodante à l'Ouest et qu'elle ne voudra pas renoncer à des relations avantageuses avec Bonn pour soutenir, contre vents et marées le régime dérisoire de M. Ulbricht. On ne pense pas, en bref, que le temps travaille contre Bonn et qu'il soit nécessaire, au nom de la détente, de faire à Moscou des concessions sans contrepartie.

Compte tenu de tout ce qui les sépare, chrétiens-démocrates et socialistes sont donc obligés d'être prudents s'ils ne veulent pas remettre en cause leur coalition. M. Kiesinger et M. Willy Brandt sont leurs otages. Avant de s'engager, ceux-ci entendent prendre leurs assurances à Paris et à Washington.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1967)*

[1] La déclaration gouvernementale du nouveau chancelier Kiesinger a eu lieu le 13 décembre 1966. Les passages concernant la politique à l'égard des pays de l'Est sont rapportés par le télégramme de Bonn n^os^ 7137 à 7144 du 15 décembre 1966, non reproduit.

# 3

## NOTE
### DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

*Relations politiques entre la France et la Yougoslavie*

N. *Paris, 3 janvier 1967.*

Bien que depuis le 19e siècle et la renaissance de l'État serbe[1], la France ait entretenu avec Belgrade des relations traditionnellement amicales, les rapports franco-yougoslaves ont longtemps subi les conséquences de la Seconde Guerre mondiale et du partage du continent européen en deux blocs opposés.

Les bonnes relations nouées entre le comité national français de Londres et le général Mihajlovitch, fidèle au roi Pierre II – et qui sera fusillé par Tito en 1946[2] – puis l'avènement d'un régime communiste[3], qui pendant trois ans se montre encore plus déchaîné que ses voisins contre l'Occident, provoquent entre Paris et Belgrade une grave tension, qui se prolonge jusqu'en 1951[4]. À partir de cette date les rapports se détendent dans la mesure où Belgrade, pour surmonter son isolement et l'hostilité de Moscou, se tourne vers l'Ouest pour y chercher un soutien. La France participe alors, aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, à cette politique d'assistance sans contrepartie. Les échanges de visites, de niveau encore modeste, reprennent ; ils culminent avec la visite en France, en mai 1956, du maréchal Tito[5].

Rapidement toutefois, l'atmosphère se gâte en raison de l'attitude de la Yougoslavie à notre égard, en Afrique et particulièrement en Algérie.

[1] La Serbie, autonome depuis le 12 décembre 1830, devient indépendante en 1878, sous la pression des grandes puissances réunies en congrès à Berlin.

[2] Le général Draga Mihajlovitch, chef des maquisards tchetniks, pour la plupart militaires de l'armée royale yougoslave, tenait une partie de la Serbie et était décidé à maintenir la monarchie et la prépondérance serbe. Un temps, il essaya de s'entendre avec Tito, mais la rupture devait vite intervenir. Le gouvernement britannique décide alors, en 1943, de retirer son soutien au gouvernement yougoslave réfugié à Londres dans lequel Mihajlovitch est ministre de la Guerre. Le 10 juin 1946, s'ouvre, à Belgrade, le procès du général Mihajlovitch, accusé de collaboration, pour s'achever, le 15 juillet 1946, par sa condamnation à mort et son exécution.

[3] Le 29 novembre 1945, la République fédérale populaire de Yougoslavie est proclamée et la dynastie des Karageorgevitch déchue. Le 31 janvier 1946, la Constitution de la République fédérative est promulguée et le 2 février, Josip Broz dit Tito présente son nouveau gouvernement. Le 28 juin 1948, le *Kominform*, après plusieurs mois de différends entre les partis communistes soviétique et yougoslave, condamne publiquement Tito et le titisme. Le 25 octobre suivant, l'URSS rompt ses relations diplomatiques avec la Yougoslavie. Elles ne seront renouées entre les deux pays que le 15 juin 1953.

[4] Le 18 mars 1951, une délégation yougoslave arrive à Paris venant de Londres. Un accord économique est signé le 14 avril 1951.

[5] Le maréchal Tito s'est rendu en visite officielle à Paris du 7 au 12 mai 1956. Le chef de l'État yougoslave s'est entretenu avec le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères les 8 et 11 mai. Un bref résumé de ces conversations est donné dans *D.D.F.*, 1956-I, n° 333. Voir également La Documentation française, *Articles et Documents*, n° 0357, 17 mai 1956, textes du jour.

La reconnaissance *de jure* du GPRA par Belgrade en septembre 1961 provoque une crise[1]. La France demande le rappel de l'ambassadeur de Yougoslavie[2] et n'envoie pas de nouvel ambassadeur à Belgrade[3]. Après la signature des accords d'Évian, les ambassadeurs[4] rejoignent leurs postes respectifs et la Yougoslavie marque à nouveau son désir de se rapprocher de la France.

En mai 1963, le maréchal Tito, dans une déclaration pour la télévision française[5], ne cache pas son souhait de voir se développer une collaboration entre les deux pays. La visite à la foire de Zagreb, en 1963, du ministre français de l'Industrie, M. Maurice-Bokanowski, est accueillie avec satisfaction[6]. L'intérêt grandit, en Yougoslavie, à l'égard de la politique générale du gouvernement français ; il entraîne un désir de développement des échanges économiques et commerciaux que n'avaient cependant pas réellement affectés la crise politique des années précédentes.

Venu à Belgrade en juin 1964[7] signer un accord culturel, M. Joxe est accueilli avec empressement en Serbie et en Croatie et reçu par le maréchal Tito.

En novembre de la même année[8], M. Couve de Murville reçoit à Paris M. Kotcha Popovitch, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. En octobre 1965, M. Peyrefitte est l'hôte de Belgrade du secrétaire d'État à l'Information, M. Vlahov[9], puis, comme ministre chargé de la Recherche

[1] Lors de la conférence de Belgrade, qui s'est tenue du 1er au 6 septembre 1961, quatre États (la Yougoslavie, le Cambodge, l'Afghanistan et le Ghana) ont reconnu le gouvernement provisoire de la République algérienne *de jure*. Sur le sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, nos 98, 99 et 190.

[2] M. Darko Cernej, ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis mai 1960, quitte Paris le 7 février 1962. Sur le sujet, se référer à *D.D.F.*, 1962-I, nos 32 et 38.

[3] Le chargé d'Affaires de France p.i. à Belgrade, de juillet 1961 à août 1962, est Claude Arnaud.

[4] Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. Le 2 août 1962, M. Jean Binoche est nommé ambassadeur de France à Belgrade et remet ses lettres de créance au président Tito le 13 août. M. Cernej, ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris est remplacé à ce poste par M. Mita Miljkovitch, alors directeur du secrétariat d'État aux Affaires étrangères et ancien ambassadeur à Sofia et à Athènes. Sur le sujet, se référer à *D.D.F.*, 1962-II, nos 48 et 63.

[5] Dans une interview accordée à la RTF le 4 mai 1963, pour l'émission « Cinq colonnes à la une », le maréchal Tito réaffirme que la Yougoslavie s'inspire, dans sa politique extérieure « des principes de la coexistence active et pacifique » et cherche à développer des relations étroites avec tous les pays. Se reporter au quotidien *Le Monde*, 5-6 mai 1963, p. 2.

[6] M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie depuis le 16 avril 1962, se rend en Yougoslavie du 9 au 11 septembre 1963. Sur ce séjour se reporter à deux dépêches de Belgrade nos 742/EU et 786/EU, respectivement des 18 septembre et 9 octobre 1963, non publiées.

[7] M. Louis Joxe, ministre d'État, se rend en visite officielle en Yougoslavie du 18 au 23 juin 1964. L'accord culturel est complété par un protocole d'échanges renouvelé en décembre 1965 et valable pour deux ans. Sur le sujet, se référer à *D.D.F.*, 1964-I, nos 271 et 273.

[8] M. Couve de Murville a reçu, le 25 novembre 1964, M. Koça Popovic, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie. Sur cet entretien, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 205.

[9] M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information (6 décembre 1962-8 janvier 1966), se rend en visite officielle en Yougoslavie du 7 au 12 octobre 1965. Outre Belgrade, il se rend en Croatie et en Slovénie. Le compte rendu des entretiens tenus les 8 et 11 octobre, à Belgrade et à Zagreb, est publié dans *D.D.F.*, 1965-II, n° 198.

scientifique, il reçoit à Paris en 1966 son homologue yougoslave, M. Avdo Humo[1].

Enfin, du 11 au 14 septembre 1966, M. Couve de Murville a effectué un séjour officiel en Yougoslavie où il s'est entretenu avec son homologue M. Nikezitch et avec le maréchal Tito.

Le prestige et l'admiration dont jouit le général de Gaulle parmi la population et les cercles dirigeants de Yougoslavie sont incontestablement des plus grands. Depuis plusieurs années, la presse aussi bien que les gouvernants n'ont pas ménagé leurs éloges à son adresse ni leur approbation de la politique française ou du rôle retrouvé par la France dans les affaires mondiales. Il n'est pas de pays communistes qui se soit félicité aussi hautement de la réélection du Président de la République. De son côté, le gouvernement yougoslave tient à souligner, ainsi que l'a fait M. Nikezitch au début de 1966 devant l'assemblée fédérale, la « similitude des vues (des deux pays) sur un ensemble important de problèmes mondiaux ».

Ainsi, la Yougoslavie, au cours de ces dernières années, a pu manifester sans entrave et avec chaleur, les sentiments traditionnellement amicaux qu'elle nourrit à l'égard de la France et qui, depuis le début de ce siècle, sont particulièrement vifs en Serbie et en Macédoine, dont M. Vlahov[2] est l'un des principaux représentants.

*(Europe, Yougoslavie (1961-1970), Relations politiques franco-yougoslaves, 1967)*

## 4

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 49 à 74.
Diffusion réservée.

*Moscou, 4 janvier 1967.*

(*Reçu* : le 5, 13 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 5601[3].

L'entretien que j'ai eu ce matin avec le ministre des Finances a duré, traduction comprise, une heure trente. Il s'est déroulé dans une atmos-

[1] M. Avdo Humo, membre du Conseil exécutif fédéral et président du Conseil fédéral pour la coordination des Affaires scientifiques, s'entretient le 20 juin 1966 avec MM. Louis Joxe et Alain Peyrefitte et le 27 juin, signe, à Paris, un accord de coopération scientifique et technique. Ce sujet est traité dans *D.D.F.*, 1966-II, nos 248 et 254.

[2] Gustav Vlahov, Macédonien, ancien ambassadeur au Mexique (1961-1965), secrétaire fédéral à l'Information du gouvernement yougoslave depuis le 12 mars 1965. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale, pour le Cabinet du Ministre, du 17 décembre 1966, non reproduite, destinée à la préparation de la visite en France de M. Vlahov.

[3] Se reporter à ce sujet à *D.D.F.*, 1966-II, n° 425.

phère détendue et agréable. M. Garbouzov[1] avait convoqué un expert de la Banque d'État, M. Afanasev, spécialiste de ces questions. Outre l'interprète habituel, était présent un autre personnage dont j'ai cru comprendre qu'il était à la fois versé dans ce genre d'affaires et, connaissant bien notre langue, était chargé de contrôler la traduction, ce qu'il a fait à diverses reprises.

Le ministre m'a écouté avec une grande attention.

J'ai d'abord fait un historique de la question, puis abordant le vif du sujet, je l'ai traité en exposant les diverses considérations et idées qui se trouvent dans le document que M. Debré a communiqué au Ministre avec sa lettre du 13 décembre. J'ai toutefois suivi un ordre différent. J'ai aussi fait allusion à la démarche préliminaire que j'avais faite auprès de M. Kosyrev[2] et j'ai pu constater que mon interlocuteur en était informé et qu'il avait connaissance du document que j'avais laissé au vice-ministre des Affaires étrangères. Pour ce qui est de l'attitude de l'URSS passée, présente et future, j'ai donné à mon exposé un tour interrogatif. Ceci, en particulier pour tenir compte d'une réflexion que m'avait faite M. Kosyrev le 31 décembre. Le ministre m'avait en effet interrompu pour me dire, au demeurant courtoisement, que « le fait de n'avoir pas pris position constituait, de la part de l'URSS, une prise de position ». J'ai conclu en disant que ces questions étaient, à bien des égards, d'une grande complexité et qu'elles posaient, sur le plan politique comme sur le plan technique, des problèmes sérieux. Je comprenais d'avance, avais-je dit, qu'il serait sans doute difficile à M. Garbouzov de se prononcer, mais que j'étais à sa disposition, lorsqu'il aurait réfléchi, pour examiner à nouveau la question avec lui.

Le ministre des Finances m'a remercié de m'être exprimé franchement et aussi clairement. Malheureusement, m'a-t-il dit ; il n'était pas encore en mesure d'exposer un point de vue officiel au nom du gouvernement soviétique. M. Kossyguine, à son retour de France l'avait informé certes de ce qui s'était passé dans ce domaine[3]. Mais le chef du gouvernement soviétique était parti pour Ankara. Lui-même avait été absorbé par la préparation de son rapport sur le budget de l'URSS. Il n'avait donc pas pu mener à bien une discussion avec M. Kossyguine. Quant au président de la Banque d'État, M. Poskonov[4], il était souffrant et absent, ce que M. Kosyrev m'avait déjà dit. Toujours est-il que le ministre des Finances a conclu cette partie de son exposé en m'assurant qu'il devoir voir M. Kossyguine incessamment et qu'il reprendrait avec lui la question.

[1] Vassili Fedorovitch Garbouzov, président du *Gosplan* d'Ukraine de 1950 à 1952 ; vice-ministre des Finances de l'URSS de 1952 à 1960 ; ministre des Finances de l'URSS depuis 1960, député au Soviet Suprême de l'URSS, membre du Comité Central du PCUS depuis 1961.

[2] Semen Pavlovitch Kozyrev, diplomate, chef de la 1re section européenne au MID (1945-1949), ministre en Égypte (1950-1953), chef du personnel (1953-1957), ambassadeur en Italie (1957-1966), vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Se reporter également à ce sujet à *D.D.F.*, 1966-II, n° 425.

[4] Alexei Andreievitch Poskonov, financier soviétique, vice-ministre des Finances (1960-1963), Président de la Banque d'État et membre du gouvernement de l'URSS depuis 1963 ; député au Soviet Suprême de l'URSS.

M. Garbouzov m'a donné ensuite son avis personnel sur le fond : tout ce que je venais de dire était du plus grand intérêt. Ces questions, on essayait de les suivre à Moscou. Pour des raisons qui étaient très compréhensibles, les conclusions économiques et politiques du gouvernement français, le ministre les faisait siennes. « Dans une certaine mesure, a-t-il précisé ». « Nous comprenons, a poursuivi mon interlocuteur, que le monopole du dollar permet de séparer et d'influencer les gouvernements européens. Nous apercevons bien les profits que tirent les États-Unis de ce système de monopole. Nous avons débattu la question depuis longtemps sans toutefois trouver de solution pratique. Ma sympathie personnelle, comme ministre des Finances, est acquise aux thèses du gouvernement français. Mais la question doit être très bien étudiée du côté soviétique. Je partage personnellement, sous l'angle politique, le point de vue du gouvernement français. Dans notre activité en effet, nous voulons nous en tenir au respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté. Nous voulons que partout règne l'égalité. C'est une position claire et permanente de notre part ».

« C'est pourquoi, a dit ensuite le Ministre, je considère cette première rencontre comme une rencontre d'essai et de sondage, de « première touche » a-t-il fait redire par l'interprète. Nous sommes prêts à réfléchir à ces questions sous un angle plus pratique. Par exemple, dans quelle mesure l'URSS peut-elle adopter une position comme partenaire de la France dans ces affaires ? Ensuite nous devons réfléchir pour déterminer comment en parler avec les pays socialistes, notamment au sein du CAEM. Comment en parler par voie diplomatique aux pays de l'Europe orientale et aux pays en voie de développement ? » Là-dessus, M. Garbouzov, qui m'a paru soudain aller un peu vite en besogne, m'a dit que nos entretiens pouvaient permettre de trouver le moyen d'entreprendre des démarche communes, ce qui m'a conduit à lui dire, à la fin de la conversation, qu'il fallait d'abord se mettre clairement d'accord sur les objectifs et ensuite sur les procédures à utiliser.

M. Garbouzov qui paraissait alors en avoir terminé m'a répété qu'il fallait réfléchir bien et qu'il aurait plus d'une fois l'occasion de me reparler.

Mais, contrairement à mon attente, il a repris la parole pour me dire qu'il s'était entretenu « tout à fait par hasard », avec M. Carli[1] qui était l'hôte de M. Poskonov. Quant au fond, le gouverneur de la Banque d'Italie a de la sympathie pour la thèse français, mais lorsqu'on en vient aux accords intergouvernementaux, a fait observer M. Garbouzov, cette sympathie est inopérante. Ainsi en va-t-il des Italiens, des Belges et d'autres encore. L'accord donné prend fin lorsque l'affaire tombe dans les mains des gouvernements.

[1] Guido Carli, financier et économiste italien, ministre du Commerce extérieur de 1957 à 1958 ; directeur général de la Banque d'Italie (1960) puis gouverneur depuis 1961 et membre du Comité monétaire de la CEE depuis 1961.

« Du point de vue économique, financier et politique, a dit M. Garbouzov tout cela mérite la plus grande attention. Mais, sous l'angle politique, le rôle d'avant garde du gouvernement français est très intéressant. Il permet, en particulier, de voir ce qu'est la situation réelle du dollar. Elle n'est pas si brillante et le déficit reste très grand. Tout cela rend la discussion plus difficile car « la devise américaine est mise à nu, en public ». Rendu inquiet par l'audace de l'image qu'il venait d'utiliser, le ministre a alors rappelé qu'il s'agissait là d'une opinion personnelle. Puis, revenant sur l'idée de démarches communes éventuelles, il a de nouveau annoncé qu'il allait réfléchir à toute la question. Sans doute fallait-il s'attendre à des « contre-attaques » des États-Unis. Elles avaient déjà lieu. À preuve que les américains déclaraient que le prix de l'or ne serait jamais changé et qu'ils évoquaient l'idée d'un embargo sur l'or. Mais tout cela n'est, pour M. Garbouzov, « qu'un chantage politique », du moins « dans une certaine mesure ». Les États-Unis veulent « faire peur » à leurs partenaires. C'est pourquoi nous devons réfléchir. Les pays sous-développés sont, dans cette position, induits en erreur. C'est pourquoi un travail diplomatique et par d'autres voies s'impose. « Le nombre des partisans de la France peut être augmenté dans ce domaine ». Et, pour en finir, le ministre des Finances m'a dit : « concluons cette conversation en disant que le point de vue soviétique va être élaboré et revoyons-nous ».

J'ai pris congé en ajoutant que dans ces matières notre appartenance au Fonds monétaire international[1] depuis sa création nous permettait sans doute d'expliquer les grandes différences qui existent aujourd'hui entre la lettre des accords et la pratique, et que peut-être avec l'aide d'un spécialiste venu de Paris, nous pourrions du côté français, donner telles explications et tels éclaircissements qui paraîtraient utiles.

Si j'avais eu en face de moi le ministre des Finances non pas du gouvernement soviétique, mais d'un gouvernement occidental, je n'hésiterais pas à dire au Département que l'affaire est engagée et qu'elle se présente assez bien.

Pour ce qui est de l'URSS on pourrait dans ce sens raisonner comme suit :

De deux choses l'une, ou bien l'autorité de M. Garbouzov est grande, et ses propos montrent que le gouvernement soviétique est réellement disposé à s'intéresser sous une forme ou une autre à la discussion internationale qui est en cours. Ou bien l'autorité de M. Garbouzov est limitée, et dans ce cas, il ne se serait pas exprimé ainsi sans être couvert en plus haut lieu.

Mais tout ce qui est russe est complexe et tout ce qui est soviétique est caché. La tactique et la propagande masquent la véritable stratégie retenue. La tradition consiste aussi à jouer plusieurs chevaux à la fois. Aussi veux-je demeurer prudent et conclure simplement en disant que nous ne nous

[1] Le Fonds monétaire international.

sommes pas, bien au contraire, *ab initio*, à une fin de non recevoir et qu'il faut persister et vois venir.

Je serai reçu ce matin par le vice-président de la Banque d'État.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 5

### Note

*La coopération franco-allemande dans le domaine spatial.*

N. n° 3/QS.[1] *Paris, 5 janvier 1967.*

I. Le coopération franco-allemande dans le domaine spatial s'exerce principalement dans le cadre d'organisations multilatérales dont les deux pays sont membres : organismes européens : Organisation européenne de recherches spatiales (CERS/ESRO)[2], Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux (CECLES/ELDO)[3], Conférence européenne des télécommunications par satellites (CETS)[4] et enfin Conférence spatiale européenne (CSE)[5], ou à vocation spatiale : Comité intérimaire des télécommunications par satellites (INTELSAT)[6].

Les positions des délégations des deux pays y sont très généralement concordantes.

[1] Cette note est rédigée par Gilles de Boisgelin, conseiller des Affaires étrangères, chargé des Affaires spatiales au service des Pactes et Affaires spatiales de la direction des Affaires politiques au Département.

[2] Le CERS/ESRO, Organisation européenne de recherche spatiale ou *European Space Organization*, est créée par la convention signée à Paris le 14 juin 1962 ; voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 216.

[3] Le CECLES/ELDO, Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux ou *European Space Vehicles Launcher Development Organization*, est créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962 ; voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 405.

[4] La CETS ou Conférence européenne de télécommunications par satellites est créée au même moment que sont signés les accords de Washington du 20 août 1964 qui organisent un système provisoire mondial de télécommunications par satellites (INTELSAT) ; voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 161 et *D.D.F.*, 1966-II, n° 405.

[5] La CSE ou Conférence spatiale européenne, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 405, et plus loin la note n° 265/QS du 30 juin 1967.

[6] INTELSAT, ou Comité intérimaire des télécommunications par satellites, est créé à la suite de l'accord établissant un régime provisoire applicable à un système commercial mondial de télécommunications par satellites signé à Washington le 20 août 1964. Il est géré par la société américaine *Communication Satellite Corporation* ou COMSAT.

II. Ce fait s'est particulièrement vérifié au cours de la crise du CECLES/ELDO[1] qui a été réglée en juillet 1966.

D'autre part, en juin, M. Peyrefitte[2], ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, avait rendu visite à son homologue allemand, M. Stoltenberg[3], à Bonn. Cette rencontre, qui a été placée dans le cadre des rencontres du Traité de l'Élysée[4], a permis de constater une concordance de vues suffisante pour que le ministre allemand exprime le vœu d'une coopération plus étroite dans le domaine des télécommunications par satellites. L'automne dernier des rencontres d'experts ont eu lieu qui ont montré l'intérêt des Allemands pour le projet français SAROS-II[5]. Au cours d'un deuxième entretien entre M. Peyrefitte et M. Stoltenberg à Paris le 15 décembre, au lendemain de la première conférence spatiale européenne (CSE), le projet d'une construction en commun d'un prototype de satellite de communication fut précisé, en particulier le calendrier des décisions éventuelles qui pourraient aboutir à une décision définitive en mars prochain. Les Allemands souhaitent disposer d'un satellite de télécommunications pour les Jeux Olympiques de Munich en 1972.

Enfin, au niveau des techniciens, les Allemands ont marqué de l'intérêt pour une coopération au sujet de la propulsion par l'hydrogène et l'oxygène liquides.

III. La coopération avec les Allemands dans le domaine spatial est facilitée par le fait que M. Stoltenberg a, dans ce domaine, les mêmes responsabilités que M. Peyrefitte.

Toutefois, il n'existe pas en Allemagne d'organisme correspondant au Centre national d'études spatiales (CNES)[6] qui non seulement administre des programmes mais dispose de laboratoires et d'ateliers pour les exécuter.

Les sommes consacrées à la recherche spatiale en Allemagne sont légèrement inférieures à celles que l'on y consacre en France, mais comme elles suivent une progression plus rapide elles les dépasseront bientôt.

[1] La crise CECLES/ELDO est déclenchée par le refus de la Grande-Bretagne de participer au projet ELDO I (premier programme de lanceurs à réaliser par l'ELDO) pour des raisons d'ordre financier. Voir *D.D.F.* 1966-I, n[os] 206 et 260 et *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 7 et 12.

[2] Alain Peyrefitte est ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 8 janvier 1966.

[3] Le Dr Gerhard Stoltenberg est le ministre fédéral allemand de la Recherche scientifique de 1965 à 1969.

[4] Le Traité de l'Élysée est le Traité de Coopération franco-allemande signé à l'Élysée le 22 janvier 1963 ; voir *D.D.F.*, 1963-I, n[os] 23, 24, 26, 36, 38, 90.

[5] Le projet SAROS est un projet français de satellite de télécommunications.

[6] Le CNES ou Centre national d'études spatiales est un organisme français créé par la loi du 19 décembre 1961. C'est un établissement public scientifique et technique placé sous l'autorité du ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.

Dans ces conditions, aussi bien dans les organismes européens que lorsqu'il s'agit de coopérer avec les États-Unis, les représentants de l'Allemagne sont généralement en mesure de voir plus grand que les nôtres.

*(Affaires spatiales, notes, 252)*

## 6

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 46 à 58.[1] *Pékin, 6 janvier 1967.*

(*Reçu* : 14 h. 10).

L'aggravation de la révolution culturelle[1] se marque actuellement à la fois par une intensification des attaques et critiques contre ceux qui sont présentés comme appartenant à la ligne bourgeoise, par un effort accru pour étendre le mouvement aux masses laborieuses et par des mises en garde d'un ton de plus en plus menaçant adressées aux opposants[2].

1. Différents indices montrent que le mouvement a pris récemment un tour particulièrement violent. L'arrestation de plusieurs des principaux adversaires de la nouvelle équipe dans le courant de décembre, les manifestations de masse organisées pendant le même mois pour exposer aux huées de la foule Peng Chen[3], Lu Ting-Yi[4], Luo Jui-ching[5] et leurs comparses en sont des exemples spectaculaires. On sait qu'en d'autres circonstances des ennemis politiques ont été présentés de la même façon aux masses, notamment le 16 décembre au cours d'une réunion à laquelle Chiang Ching[6]

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Pierre Cerles, premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966.

[2] Sur l'évolution de la révolution culturelle pendant les premiers mois de 1967, se reporter également aux télégrammes de Pékin non reproduits nos 292 à 301 du 25 janvier 1967, 1454 à 1465 du 2 mai 1967, 1758 à 1767, 1771 à 1779 du 24 mai 1967 et 2198 à 2204 du 28 juin 1967. En juin 1967, en tout cas, l'équipe dirigeante chinoise, telle qu'elle parait se manifester alors est ainsi composée : Au sein du Comité permanent du Bureau Politique du PCC l'ordre serait Mao Tsé-toung, secrétaire général du Parti et président de la Commission militaire, Lin Piao, numéro deux du régime, Chou En-laï, chef du gouvernement, Chen Po Ta, chargé de l'idéologie et de la propagande, Kang Sheng, chef de la police et Li Fu Chen, responsable de la planification. Viennent ensuite, semble-t'il, Li Hsien Nien, chargé des finances, Hsieh Fu-Chih, responsable de Pékin, Chiang Ching, préposée à la culture, Hsiao Hua, chef du département politique de l'Armée et Yang Wu, chef d'État-major de l'APL.

[3] Peng Chen : membre du Bureau Politique dès 1945 et maire de Pékin depuis 1951. Il est arrêté le 4 décembre 1966 par les Gardes rouges.

[4] Lu Ting-Yi : ancien ministre de la Culture arrêté le 20 décembre 1966 par les Gardes rouges.

[5] Luo Jui-Ching (général), ancien chef d'État-major de l'Armée populaire de libération.

[6] Chiang Ching : née en 1914, elle épouse Mao en 1938 et devient un élément essentiel du pouvoir pendant la Révolution culturelle.

prenait la parole. De même Li Pao-Hua, premier secrétaire de l'Anwhet[1], aurait été mis ainsi au pilori ces derniers jours devant la porte du comité central. Le principe des arrestations par les gardes rouges semble être maintenant admis sous certaines réserves et en fait largement répandu.

D'autre part, le soin qui est pris dans tous les éditoriaux de rappeler l'interdiction d'utiliser des moyens violents révèle l'ampleur de cette pratique qui a d'ailleurs été reconnue à plusieurs reprises par des personnalités dirigeantes, notamment par Chiang Ching. L'énumération, dans l'article du *Quotidien du peuple* du 1er janvier, des délits qui sont passibles de châtiment conformément à la loi est également suggestive. La liste, encore plus longue que celle qui figurait dans la résolution du comité central du 8 août, comprend le meurtre, l'incendie, l'empoisonnement, les accidents intentionnels de la circulation, ainsi que le maintien de « relations de trahison avec des pays étrangers », le vol de secrets d'État et le sabotage.

Des rumeurs ont couru quant à la possibilité de procès contre des personnalités arrêtées, notamment des chefs de certains groupes de gardes rouges. Enfin, on a vu des slogans demandant l'exécution de Peng Chen.

Ces divers signes de rigueur accrue constituent en quelque sorte la toile de fond devant laquelle se multiplient les attaques par voie d'affiches aussi bien contre Liu Shao-Chi[2] et Teng Hsiao-Ping[3] que contre la plupart des membres du gouvernement y compris Chen Yi[4], certains des chefs de l'armée, les dirigeants des syndicats, et même des membres du groupe de la révolution culturelle dont le plus notoire est Tao Chu[5].

2. Dans le même temps, se développent les efforts tendant à faire pénétrer la révolution culturelle dans les usines et les exploitations agricoles alors que jusqu'ici avait prévalu la règle de prudence selon laquelle l'économie devait être maintenue à l'abri des remous de la politique.

Venant après l'éditorial du *Quotidien du Peuple* du 26 décembre, celui du *Jen Min Jih Pao* et du *Hong Chi* du 1er janvier confirment l'intention des nouveaux dirigeants de s'engager résolument dans cette voie : « Tout argument opposé au développement sur une grande échelle d'une révolution culturelle dans les ateliers, les mines et dans les régions rurales est incorrect ». « Tout argument ou toute personne qui fait obstacle à cette tendance sera jeté aux ordures par les masses révolutionnaires ». Les considérations relatives à la nécessité de préserver la production et qui avaient,

[1] L'Anwhei ou l'Anhui est une province située à l'ouest de Shanghai et traversée par le 32e parrallèle.

[2] Liu Shao Chi : numéro deux du PCC et héritier présomptif de Mao Tsé-toung à partir de 1943, il succède à celui-ci comme chef de l'État à partir de 1959 (voir note ci-dessus).

[3] Teng ou Deng Xiaoping : secrétaire général et membre du Comité permanent du *Politburo* depuis 1956.

[4] Chen Yi (Maréchal), membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre depuis 1959 et ministre des Affaires étrangères depuis 1958.

[5] Tao Chu : dirigeant du Parti du sud de la Chine, promu au Comité permanent du *Politburo* au début de la Révolution culturelle en août 1966.

semble-t-il, un défenseur de marque en la personne de Chou En-laï[1], sont balayées et dénoncées comme des prétextes invoqués par ceux qui veulent freiner la révolution. Le *Quotidien du Peuple* observe au contraire que dans l'histoire chinoise contemporaine, « tous les mouvements de révolution culturelle ont commencé par des mouvements d'étudiants et ont conduit à des mouvements d'ouvriers et de paysans ».

3. Le ton se durcit, d'autre part, dans les passages des éditoriaux qui somment l'opposition de se soumettre. Certains, écrit en substance le 1er janvier le *Quotidien du Peuple*, ont déjà corrigé leurs erreurs, d'autres sont en train de le faire. Quant aux obstinés, ils doivent se décider avant qu'il ne soit trop tard. S'ils attendent, ils seront traités comme « des autorités qui se sont engagées sur la voie capitaliste ». « Le petit nombre d'agents doubles qui refusent de rentrer dans le droit chemin, s'accrochent à leurs erreurs et feignent de plier tout en faisant acte d'opposition, seront sûrement balayés par les masses et ils ne devront s'en prendre qu'à eux mêmes ».

La principale menace qui est brandie contre eux est celle de la défection de leurs troupes. L'éditorial du *Quotidien du Peuple* développe en effet longuement le principe du devoir de désobéissance à l'autorité qui s'est fourvoyée dans la mauvaise voie. Mais le ton employé révèle en même temps la difficulté de faire admettre une telle pratique et, partant, la fidélité de la population à l'égard d'une partie des cadres traditionnels. « Lorsque ce principe sera adopté par les masses révolutionnaires et l'immense majorité des cadres révolutionnaires, les personnes qui s'obstinent dans la ligne bourgeoise réactionnaire et ceux qui détiennent l'autorité dans le parti et s'engagent sur la voie capitaliste seront désarmés ».

4. Cette nouvelle « escalade » du mouvement paraît s'expliquer, comme par le passé, par l'ampleur inattendue de l'opposition rencontrée. On savait que des incidents graves s'étaient produits au début de décembre à Chungking, Wuhsi, Nanchang, Shitiaking[2], faisant plusieurs dizaines de morts et plusieurs centaines de blessés.

L'article du *Quotidien du Peuple* du 1er janvier confirme que la situation demeure tendue. Cet éditorial dénonce en effet les agissements de ceux qui, ayant refusé de faire leur autocritique et de détruire les documents qu'ils détiennent, manipulent en outre secrètement des organisations de masse pour réprimer la révolution et fomenter des troubles. Il leur est reproché de réclamer une obéissance absolue de la part de ceux qui sont placés sous leur autorité et d'utiliser largement la menace des « règlements de comptes après l'automne ». Ces opposants se serviraient également du slogan selon lequel les enfants ne peuvent que subir l'influence de leurs parents pour tenter d'attirer à eux les fils des cadres critiques. Cette dernière observation est

[1] Chou En-laï : Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1958.

[2] Chunking (ou Chonqing) est une grande ville du sud-ouest de la République populaire de Chine qui a été pendant la Deuxième Guerre mondiale la capitale du régime du maréchal Tchang Kaï-check, Wuhsi est une ville située dans delta du Yangtsé, Nanchang est la capitale de la province du Jiangxi. (Shitiaking n'a pu être localisée).

intéressante puisqu'elle montre comment un principe qui avait été posé par certains dans le passé pour écarter les enfants de bourgeois est aujourd'hui utilisé par l'opposition pour inspirer aux descendants des membres de l'appareil du parti la crainte de la révolution culturelle.

Enfin, le fait que le *Quotidien du Peuple* annonce en conclusion de son article du 1er janvier l'apparition probable de nouveaux subterfuges et de nouveaux troubles provoqués par les opposants, prouvant bien que la lutte est loin d'être terminée.

5. La phase à laquelle nous assistons semble marquée à la fois par une accélération du mouvement révolutionnaire et par un raidissement, qui n'est pas sans risques, de la part des nouveaux dirigeants.

Lorsqu'il s'est agi de mettre en cause Lu Ting-Yi et Luo Jui-Ching puis plus tard Liu Shao-Chi et Teng Hsiao-Ping, le processus se développait de façon relativement lente, les affiches apparaissaient peu à peu. Les critiques d'abord voilées se faisaient graduellement plus précises. Pour Chen Yi et pour Tao Chu, les étapes ont été brûlées. À peine des slogans étaient-ils posés sur les murs qu'ils se sont répandus partout, aussitôt suivis par des affiches détaillées. On a pu voir dès le 5 décembre le compte rendu d'une réunion tenue le 4 (mon télégramme nº 19-23)[1].

Le fer de lance des extrémistes est d'autre part en train de se forger. Les groupes de gardes rouges les plus activistes ont constitué un comité de critiques de Liu Shao-Chi et Teng Hsiao-Ping qui organise des manifestations en ville : défilés aujourd'hui, réunion à Tien An Men le 8 janvier, au stade le 10 janvier. À ses côtés, s'est formé un comité de liaison contre Tao Chu. Ces organisations utilisent des camions équipés de haut-parleurs et autour desquels s'agglutine la foule pour entendre diffuser des slogans hostiles aux anciens chefs de parti. D'autre part des équipes de colleurs d'affiches dont certaines sont composées de militaires en uniforme sillonnent la ville.

Les nouveaux dirigeants, font ainsi preuve de leurs intentions de mettre tout en œuvre pour en finir. Mais en dépit des dispositifs mis en place, il est clair que cette opération ne va pas sans risques. Ceux qui résultent de l'extension du mouvement aux usines et aux campagnes sont évidents et ont été décrits. Celui d'une dissociation progressive de l'équipe au pouvoir en face des épreuves de la révolution n'est pas moins menaçant. L'adoption d'une ligne de plus en plus dure dans la lutte contre l'opposition aboutit à rétrécir progressivement (…) groupe décidé à l'appliquer. Les attaques contre Tao Chu intervenant au moment où le champ de la critique s'étend encore dans le parti, l'administration et l'armée constituent à cet égard un indice significatif. On peut se demander aujourd'hui où s'arrêtera la vague d'épuration ainsi déclenchée.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

[1] Télégramme du 5 janvier 1967, nos 19 à 23, non reproduit.

# 7

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 59 à 67.
Réservé.

*Washington, 6 janvier 1967.*

(*Reçu* : 23 h. 30).

Certains commentateurs américains se livrent à de patientes exégèses pour tenter de trouver dans l'interview donnée par exemple par Pham Van Dong[1] au journaliste du *New York Times* Harrison Salisbury[2] ou dans les propos tenus à Paris par M. Mai Van Bo[3], des indices d'un certain mouvement dans la pensée nord-vietnamienne qui pourraient éventuellement conduire à des négociations de paix. Telle ne paraît pas être la position de l'administration américaine si j'en juge, en particulier, par ce que m'a dit le 5 janvier le secrétaire d'État[4].

Pour M. Rusk, M. Mai Van Bo demande l'arrêt des bombardements et déclare que lorsque cet arrêt sera complet et définitif son gouvernement examinera la possibilité de parler avec Washington. Or, m'a dit M. Rusk, nous ne sommes pas demandeurs et nous ne nous mettrons pas à genoux devant les Nord-Vietnamiens.

En ce qui concerne les efforts entrepris par M. Thant, M. Rusk est également très sceptique. Le secrétaire général des Nation Unies, d'après lui, n'a pas pris contact avec Hanoï et ne parvient pas à décider les Algériens, et encore moins les Russes à servir d'intermédiaires[5].

[1] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien, depuis 1954.

[2] Dans son édition du 4 janvier 1967, le *New York Times* donne un compte rendu de l'interview accordée la veille à Harrison Evans Salisbury, son rédacteur en chef adjoint depuis 1964, par le Premier ministre nord-vietnamien. Ce dernier aurait déclaré que les quatre points de Hanoï n'étaient pas des « conditions » pour l'ouverture de négociations, mais qu'ils fournissaient « une base pour le règlement du problème vietnamien ». Quant au règlement du problème sud-vietnamien, il devrait se faire non plus « conformément au programme du FNL », mais seulement « sous la conduite du Front ».

[3] Le 5 janvier 1967 Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967, déclare que « si les États-Unis en viennent à cesser définitivement et sans condition les bombardements du Nord, ce fait sera examiné par le gouvernement de la RDVN. Si, après la cessation définitive et inconditionnelle des bombardements, le gouvernement américain propose d'entrer en contact avec le gouvernement de la RDVN, je crois que cette proposition sera étudiée elle aussi ».

[4] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[5] Dans une lettre adressée le 30 décembre 1966 au représentant américain aux Nations unies, U Thant réitère son programme en trois points : 1) Cessation du bombardement du Nord-Vietnam ; 2) Ralentissement de toutes les activités militaires, par toutes les parties, au Sud-Vietnam ; 3) Acceptation d'engager les pourparlers avec ceux qui se battent effectivement. Il assure qu'il continuera, à titre personnel et privé, de déployer tous ses efforts pour examiner toutes les voies pouvant aboutir à une solution juste, honorable et pacifique du problème du Vietnam.

D'ailleurs, ajoute le secrétaire d'État, le problème actuel n'est pas de rechercher des contacts. Le gouvernement des États-Unis, pour sa part, en a plus qu'il n'en faut, y compris avec Hanoï. Mais ce qui importe, ce serait de savoir à quoi serviraient de tels contacts. Or, il n'existe d'après lui, aucune possibilité de parvenir avec le gouvernement du Nord-Vietnam à un accommodement quelconque. Il faudrait que d'Hanoï viennent des mesures concrètes indiquant le désir d'arrêter les infiltrations et de procéder à « une désescalade de la guerre ». Or, rien n'indique qu'il en soit ainsi. Dans ces conditions, poursuit le secrétaire d'État, il n'y a plus qu'à se préparer à de nouveaux combats, même si cela doit amener beaucoup de souffrances. L'on donne, ajoute-t-il encore, de divers côtés, aux Américains le conseil de faire telle où telle chose : arrêter les bombardements ou même se retirer, mais jamais il n'est indiqué ce que les Nord-vietnamiens devraient faire pour leur part et « c'est, précise-t-il, ce que l'on reproche ici aux déclarations venues en particulier de Paris ».

Cette position du secrétaire d'État correspond, me semble-t-il, assez bien à l'opinion actuelle du pays et en particulier aux sentiments du Président. Les révélations faites par M. Salisbury sur l'étendue des bombardements dont a eu à souffrir la population civile nord-vietnamienne[1], ont certainement troublé quelques esprits mais ont eu aussi, semble-t-il, et dans une grande mesure, l'effet inverse. Si les bombardements, entend-on dire, n'ont pas donné les résultats attendus, c'est qu'ils ont été mal conduits et il faut, par conséquent, en redoubler l'intensité sans s'encombrer de trop de scrupules. Telle est la position adoptée en particulier par un certain nombre de sénateurs et de représentants des États du Sud qui semblent à l'heure actuelle tenir le haut du pavé.

Quant aux chefs de l'armée et en particulier ceux de l'*Air Force*, ils se refusent obstinément à toute prolongation de la trêve[2] ou à tout arrêt des bombardements qui, d'après eux, ne ferait que permettre à l'adversaire de se regrouper pour procéder à de nouvelles attaques. Il semble bien que le Président, même s'il le voulait, ne pourrait, à l'heure actuelle, passer outre à cette opposition.

Quels que soient les signes d'un relatif assouplissement que certains croient pouvoir distinguer dans les positions nord-vietnamiennes, il est donc probable que la guerre va continuer et que le ton modéré employé à New York, en particulier par M. Goldberg[3] ne correspond pas au désir réel de chercher sérieusement, pour le moment, une issue pacifique.

Dans ces conditions, les Américains, en affichant une froide détermination d'en finir en 1967 par des moyens strictement militaires, ne sont pas d'humeur, à l'heure actuelle, à accepter conseils, ou critiques.

[1] Dans un commentaire du 26 décembre 1966 daté d'Hanoï, H. E. Salisbury écrit que : « Contrairement à l'impression donnée par les communiqués officiels, une vérification personnelle révèle que les bombardements américains ont causé de nombreuses victimes civiles à Hanoï depuis un certain temps ».

[2] Les bombardements américains reprennent le 2 janvier 1967 après une trêve de 48 heures.

[3] Arthur J. Goldberg, ambassadeur des États-Unis à l'ONU depuis juillet 1965.

À cet égard, les déclarations faites par le Président de la République dans son message du 31 décembre et lors de la réception du corps diplomatique le 1er janvier, sont particulièrement mal accueillies[1]. Elles n'ont pas été commentées officiellement, mais il n'en reste pas moins que l'opinion s'est durcie à notre égard et que l'on nous reproche plus que jamais, du fait de déclarations répétées, de faire en vérité le jeu de l'adversaire. Cette irritation est sensible dans nos rapports quotidiens avec les Américains.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 8

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 100 à 105. *Bonn, 8 janvier 1967.*

J'ai rencontré, hier soir, à Hambourg, chez M. Jeudy[2], le chef du groupe parlementaire social-démocrate, M. Helmut Schmidt[3], qui a tenu à m'exposer ses vues sur les problèmes actuels. Il attache à la prochaine visite à Paris de M. Kiesinger et de M. Willy Brandt[4] la plus grande importance, l'avenir du gouvernement fédéral et de la grande coalition dépendant, selon lui, dans une très large mesure, des conditions dans lesquelles évolueront les relations franco-allemandes.

De l'avis de mon interlocuteur, le nouveau cabinet est décidé à faire son possible pour que le climat, déjà plus favorable, continue de s'améliorer. Il

[1] Le 31 décembre 1966, le général de Gaulle qualifie le conflit vietnamien de : « guerre injuste, car elle résulte en fait de l'intervention armée des États-Unis sur le territoire du Vietnam. Guerre détestable, puisqu'elle conduit une grande nation à en ravager une petite. Au nom du bon sens, de l'attachement que nous gardons à l'égard de l'Indochine, de l'amitié deux fois séculaire que nous portons à l'Amérique, nous tenons pour nécessaire que celle-ci mette un terme à l'épreuve en ramenant ses forces sur son sol. »

Le 1er janvier 1967, il déclare : « Il se trouve, qu'en ce moment même, beaucoup de signes révèlent, qu'après les déchirements des deux guerres mondiales et leurs séquelles le monde verrait s'offrir à lui l'occasion d'une période pacifique, marquée par la détente et la coopération internationales en vue du progrès général commandé par l'époque moderne, si cette victoire de la sagesse n'était, hélas, empêchée par le conflit que l'on prolonge cruellement sur le territoire du Vietnam.

Parmi les désirs qui pourraient être communs à toutes les nations, il n'en est sans doute aucun qui doive passer avant celui de voir mettre un terme au plus tôt à une épreuve aussi déplorable. »

[2] M. René Jeudy, conseiller des Affaires étrangères, consul général à Hambourg depuis août 1962.

[3] M. Helmut Schmidt, économiste et homme politique allemand, est membre du SPD depuis 1946. Il est régulièrement élu député socialiste, représentant de Hambourg au parlement fédéral de Bonn, depuis 1953. Président adjoint du groupe parlementaire SPD en 1965, il en devient le président en 1967. Helmut Schmidt, spécialiste des questions de transport, est devenu, par la suite, expert militaire. En 1967, il préconise la signature d'un accord nucléaire entre l'URSS et les États-Unis.

[4] Les 13 et 14 janvier 1967.

ne voit pas de difficultés dans l'établissement d'une politique plus ou moins concertée de Paris et de Bonn en Europe orientale.

Deux problèmes sont au centre de ses préoccupations.

Il s'agit, tout d'abord, de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. À un homme de Hambourg, qui était encore tout imprégné de l'article paru, hier matin, dans *Die Welt*[1], notre attitude apparaît négative. Il estime, au contraire, que la formation de l'Europe ne se conçoit pas sans la participation de la Grande-Bretagne, sous réserve, toutefois, que celle-ci, accepte le Traité de Rome. J'ai répondu, en m'inspirant des déclarations faites par le ministre à France-Inter[2].

La position de la France dans l'affaire nucléaire est également, pour M. Helmut Schmidt, lourde de conséquences. « Si, le parti socialiste, m'a-t-il dit, était seul au pouvoir, il n'hésiterait pas à se libérer de l'hypothèque atomique. Tel n'étant pas le cas, le gouvernement français nous rendrait grand service en indiquant au Chancelier, dès le 13 janvier, qu'il n'a nullement l'intention de se prêter, dans l'état actuel des choses, à un projet quelconque franco-allemand ou européen ».

À ce propos, il m'a fourni la précision suivante : les partis de la majorité se sont mis d'accord sur deux points : le gouvernement fédéral signera le traité sur la non-prolifération[3]. Il s'efforcera d'obtenir que la porte demeure ouverte à une solution européenne. C'est cette éventualité qu'il faut éliminer. Mais cela ne signifie pas que M. Schmidt et ses amis, rejoignant en cela M. Strauss[4], écartent à jamais la possibilité pour la République fédérale de participer à une organisation nucléaire. Celle-ci pourrait voir le jour dans le cadre d'une Europe unie qui, en tant qu'entité nouvelle, ne serait pas liée par les stipulations du traité.

M. Helmut Schmidt, en même temps, rappelle sa thèse favorite, selon laquelle la République fédérale devrait disposer d'un droit de veto quant à l'usage des armes nucléaires situées sur son sol ou dirigées contre le territoire allemand. Pendant la dernière session de l'OTAN[5], M. Schröder

[1] Se reporter au télégramme de Bonn n° 99 du 8 janvier 1967, non publié, reprenant la première page de *Die Welt*, soulignant que la RFA pourrait se trouver dans une situation très difficile en raison de l'attitude de Paris concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

[2] M. Couve de Murville est interviewé à l'ORTF le 7 janvier. Parmi les principaux sujets traités figurent l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, le désarmement, les relations Est-Ouest, le Vietnam et le problème allemand. De larges extraits sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1967*, La Documentation française, Notes et Études documentaires nos 3428 à 3430, 24 octobre 1967. À compléter par le télégramme de Bonn nos 125 à 127, du 9 janvier 1967, non repris, donnant quelques précisions sur l'accueil réservé en RFA à cette conférence de presse.

[3] Sur le projet de traité de non-prolifération et sur les réflexions allemandes à ce sujet, voir le télégramme de Bonn nos 106 à 113 du 9 janvier 1966, non reproduit.

[4] M. Franz Joseph Strauss (CSU, branche bavaroise de la CDU), ancien ministre fédéral de la Défense (1956-1962), est nommé ministre fédéral des Finances dans le Cabinet formé le 1er décembre 1966.

[5] La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord s'est tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966. Le gouvernement français accepte que soit établi au sein de l'Alliance Atlantique un Comité des Quatorze puissances, qui demeurent fidèles à l'intégration, mais n'y

avait, curieusement, appuyé cette conception, dont il savait, pourtant, qu'elle n'était pas bien vue des Américains. Le dirigeant SPD considérait qu'en approuvant une pareille idée, le gouvernement français donnerait une satisfaction à l'opinion allemande.

Enfin, M. Helmut Schmidt estime qu'indépendamment de l'entente sur les vastes sujets, il serait bon d'ailleurs d'illustrer la coopération franco-allemande par la réalisation assez rapide de projets concrets. Il a cité deux exemples : un type d'avion destiné à se substituer, pour les missions conventionnelles, au *Starfighte1*[9], un char adapté aux besoins militaires de l'Europe. Mais M. Willy Brandt aurait rapporté de Paris[2] l'impression que nous n'étions plus guère intéressés par ce genre de fabrication.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, 1967)*

## 9

NOTE
DU SERVICE DES PACTES

*Méthode de consultation de l'OTAN*

N. *Paris, 9 janvier 1967.*

Instructions du ministre données verbalement le 7 janvier à M. Pierre de Leusse (et qui n'ont donc pas à être envoyées par écrit).

1) Nous ne participons pas aux « Plans de circonstances »[3].

participera pas. Ce comité décide de créer une commission consultative nucléaire (ouverte à tous) chargée des questions de défense et un groupe de planification nucléaire de quatre membres permanents (États-Unis, Grande-Bretagne, RFA, Italie) et de trois non-permanents.

[1] *Starfighter* : chasseur d'interception monoplace américain. Le premier prototype XF-104 décolla le 7 février 1954. Le premier client fut la RFA. Des F-104 *Starfighter*, fabriqués sous licence en RFA, furent destinés à alimenter le marché mondial : Belgique, Canada, Italie, Japon, Pays-Bas ; La production atteindra le nombre de 2 282 exemplaires. L'Allemagne produisit 300 F-104 *Starfighter*, dont cinquante s'écrasèrent, coûtant la vie à autant de pilotes.

[2] Allusion au séjour à Paris de M. Willy Brandt du 11 au 17 décembre 1966. Le compte rendu de ses entretiens avec le général de Gaulle, MM. Pompidou et Couve de Murville est publié dans *D.D.F.*, 1966-II.

[3] Les plans de circonstances sont des consultations politico-militaires en période de tension et de crise. La question de la participation de la France à la consultation en temps de crise n'est pas encore résolue au sein de l'OTAN. La France de son côté n'a pas encore pris de décision officielle bien que la tendance soit à la négative (voir la note du 21 décembre 1966 et l'indication marginale de M. Alphand sur la note du 22 décembre, publiées dans *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 417 et 420). M. de Leusse, représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord est interrogé le 3 janvier sur les intentions de la France. C'est le ministre des Affaires étrangères qui tranche le 9 janvier, mais les instructions ne sont que verbales. Les Quatorze continueront en 1967 à discuter sur la part que pourrait prendre la France au problème de la consultation en temps de crise. La France ne fait plus partie du Comité des plans de Défense. Elle ne fait pas non plus partie du Comité des Affaires nucléaires, issu du Comité McNamara et créé après le retrait de la France de l'OTAN ; elle entend préserver l'entière liberté de décision politique et militaire.

2) En principe nous pouvons participer à l'amélioration des moyens de communications à condition que cela ne coûte pas trop cher.

*(Pacte Atlantique Nord, structure et réorganisation de l'OTAN, consultations en temps de guerre, PAN-2$^{sd}$)*

## 10

### NOTE
### DU SERVICE DES PACTES

*Projet d'accord Ailleret-Lemnitzer sur les principes de base pour la coopération en temps de guerre des forces françaises avec celles de l'OTAN.*

N. *Paris, 10 janvier 1967.*

Le général Multrier, chef d'État-major adjoint des armées[1] a remis le 10 janvier au service des Pactes le projet daté du 9 janvier[2] établi par les adjoints des généraux Ailleret[3] et Lemnitzer[4]. Ce projet est soumis aujourd'hui à M. Messmer[5].

Le général Lemnitzer a suggéré au général Ailleret la date du vendredi 13 janvier pour une prochaine rencontre.

1) Le projet d'accord comprend trois éléments principaux :

a) À l'article I, § 1 à 4, il réaffirme que la France conserve la responsabilité complète de ses décisions pour une participation à des opérations de guerre et il en tire des conséquences, notamment pour la période d'alerte.

b) À l'article I, § 5 à 7, il définit la délégation éventuelle aux commandements de l'OTAN de l'autorité de commandement sur les forces françaises et il définit le système des liaisons en temps de paix et en temps de guerre.

c) Aux articles suivants, il énumère les domaines de coordination, en temps d'opérations communes, qui devront faire l'objet d'études détaillées dès le temps de paix.

[1] Le général de division Michel Multrier est, ainsi que l'amiral Charles Vedel, sous-chef d'État-major des armées, le chef d'État-major des armées étant le général Charles Ailleret.

[2] Ce projet est publié ci-après en annexe.

[3] Le général Charles Ailleret est le chef d'État-major des armées depuis 1962.

[4] Le général Lyman L. Lemnitzer est le commandant suprême américain des forces alliées en Europe, ou SACEUR (*Supreme allied commander Europe*), depuis 1963. L'adjoint du général Lemnitzer est Sir Thomas G. Pike, *Marshall of the Royal Air Force* de 1965 à 1967. Le général Sir Robert Bray lui succède.

[5] Pierre Messmer est ministre des Armées depuis février 1960.

2) L'impression d'ensemble que donne ce projet est qu'il marque d'une manière assez stricte la volonté de la France de conserver l'indépendance de ses décisions et qu'il développe en revanche de manière très libérale et très large les possibilités d'action commune au cas où jouerait l'article V du Traité de Washington[1].

Le général Multrier a indiqué que l'État-major américain, avec lequel il a négocié, avait marqué que ce système de coopération n'était à ses yeux qu'un pis-aller, auquel on se résignait du côté de l'OTAN pour des raisons politiques et qu'il n'était acceptable que parce qu'il ne s'appliquait qu'à des forces de volume limité (deux divisions) et encore, dont le rôle initial devait être celui de « réserves régionales » (article I, § 4). Autrement dit, il ne serait pas possible d'appliquer le système français à tous les alliés.

3) Le service des Pactes, en recevant le document, a présenté au général Multrier quelques premières observations de détail.

À l'article I, § 4, au lieu de « participation des forces françaises à la défense de l'OTAN », il convient naturellement de dire : « aux opérations des forces sous commandement OTAN ».

À l'article III : « domaine où la coordination doit s'exercer », il conviendrait de préciser qu'il s'agit des questions à étudier dès le temps de paix suivant les dispositions prévues à l'article IV.

Au même alinéa – l'expression « en cas de crise » est ambiguë, parce qu'elle peut signifier en langage courant aussi bien le cas d'alerte que le temps de guerre. Mais ce manque de précision est peut-être voulu.

À l'article III, alinéa q), l'expression « facilités » doit être définie. Il s'agit des réinstallations éventuelles en France d'éléments militaires alliés.

Le texte du projet d'accord a été remis au service juridique du Département qui formulera ses observations.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

[1] L'article V du Traité de Washington, ou Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, précise que « les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles… sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles… assistera la partie ou les parties ainsi attaquées ».

## PIÈCE JOINTE À LA NOTE DU 10 JANVIER 1967.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE AILLERET, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES,
À M. MESSMER, MINISTRE DES ARMÉES.

N° 1862 EMA/E2/S. *Paris, 9 janvier 1967.*

Le général d'Armée Ailleret
Chef d'État-major des Armées
À
M. le ministre des Armées.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint à titre de compte rendu en français et en anglais le projet de texte des principes de base pour la coopération, en temps de guerre, des forces françaises avec celles de l'OTAN.

Ce projet a été établi conjointement par les représentants de mon État-major et ceux du SHAPE, à la suite de la première entrevue que j'ai eus avec le général Lemnitzer.

Les modalités de la signature éventuelle de ce document n'ont pas encore été fixées.

J'envisage, ultérieurement, de négocier avec le général commandant suprême des forces américaines en Europe et le Pentagone les conditions dans lesquelles des armes atomiques seraient fournies aux forces françaises d'Allemagne au cas où le gouvernement déciderait d'engager celles-ci dans la bataille de l'alliance.

Principes de base pour la coopération, en temps de guerre, des forces françaises avec celles de l'OTAN[1].

Article 1.

1. Ce document expose les principes de base qu'ont convenu d'appliquer les autorités militaires de l'OTAN et les autorités militaires françaises, en ce qui concerne la coopération en Allemagne des forces françaises avec celles de l'OTAN au cas où la France déciderait de participer aux opérations militaires en vertu de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord. Il ne traite pas de la situation des forces françaises en Allemagne au cas où la France déciderait de ne pas participer à des opérations militaires[2]. Il traite des forces françaises disponibles pour emploi en Allemagne et ne concerne pas l'emploi des forces françaises en France. Il doit permettre au commandant en chef français et au SACEUR de donner à leurs subordonnés respectifs les instructions nécessaires à l'établissement des plans dans les différents domaines énumérés à l'article 3.

2. Avant que le gouvernement français ait évalué la situation et ait pris la décision d'intervenir militairement, les forces françaises ne participeront pas à des opérations militaires actives en coopération avec les forces de l'OTAN.

3. Le système d'alerte national français ne réagira pas automatiquement au système d'alerte de l'OTAN, mais fonctionnera parallèlement. Par conséquent les forces françaises ne rempliront pas de missions et n'occuperont pas de positions, d'où pourrai découler leur engagement automatique au début d'un conflit déclenché par surprise et avant que le gouvernement français ait eu le temps de prendre une décision à ce sujet.

4. Lorsque la France aura décidé d'agir par les armes, ses forces terrestres en Allemagne et les forces aériennes nécessaires pour les appuyer seront déployées et engagées conformément à des plans établis et coordonnés, dès le temps de paix, entre le commandement français et le commandement de l'OTAN ; l'appui des feux atomiques tactiques nécessaires aux forces françaises doit être prévu dans ces plans. Au cas où la bataille deviendrait nucléaire, les forces françaises auraient besoin des armes et de l'appui atomiques nécessaires. La participation

[1] Ce document porte la mention « 1re version approuvée par le P[résident] de la R[épublique] ».

[2] Note du rédacteur : « ce cas contraire fera l'objet d'un examen ultérieur ».

des forces françaises à la défense de l'OTAN[1] n'étant pas automatique le rôle initial qui leur sera imparti sera limité à celui d'une réserve régionale. Les forces terrestres et aériennes françaises opéreront sous commandement national.

5. L'exécution des plans prévus et convenus à l'avance sera décidée par entente directe entre le SACEUR et le commandant en chef français, si les liaisons le permettent ; si les liaisons sont coupées, l'ordre d'exécution pourra être donné conjointement par les commandants de l'OTAN et les chefs des missions militaires françaises concernés.

L'autorité de commandement sur les forces françaises sera déléguée aux commandants de l'OTAN compétents par :

– le général commandant en chef français, si les liaisons le permettent ; ou

– les chefs de missions militaires concernés, si les liaisons sont coupées.

Cette délégation d'autorité s'appliquera à toutes les mesures – y compris les modifications tactiques pour faire face à une situation imprévue en cous d'opérations – nécessaires à la conduite des opérations résultant des plans approuvés et ce dans le temps et l'espace qui en découlent. Elle exclut cependant toute possibilité de séparer pour emploi les éléments organiques des unités concernées.

Les questions administratives et logistiques relèvent de la seule responsabilité nationale.

6. Les forces terrestres françaises seront normalement employées dans le secteur actuel du groupe d'armées centre. Les forces aériennes tactiques françaises assureront normalement la couverture et l'appui des forces terrestres françaises. Les forces de défense aérienne française assureront la défense du territoire français en coordination avec le réseau de défense aérienne de l'OTAN.

7. En vue de coordonner étroitement les opérations des forces sous commandement OTAN et celles des forces françaises qui seraient engagées dans une bataille de l'Alliance, les liaisons nécessaires seront établies entre les commandements OTAN et français aux différents niveaux des structures de commandement.

En temps de paix ces liaisons fonctionneront avec un volume réduit par la mise en place d'organismes français auprès des commandements alliés. Elles seront prévues avec des moyens plus importants nécessaires en temps de crise, notamment pour l'adaptation des plans en cours d'opérations, et seront alors établies non seulement par des moyens français auprès des échelons de commandement allié, mais encore par des liaisons alliées auprès des États-majors français correspondants.

8. Les commandants intéressés prendront toutes les dispositions pour préparer et exécuter en commun, en temps de paix, des exercices destinés à s'assurer que les plans approuvés peuvent être effectivement exécutés.

Article 2.

Forces françaises susceptibles de coopérer avec les forces de l'OTAN.

1. Forces terrestres.

D'une manière générale, les forces terrestres seront celles que le gouvernement français décidera d'engager dans le combat mené par les Alliés. Pour le moment, il s'agirait des forces actuellement stationnées en Allemagne, c'est-à-dire un corps d'armée de deux divisions avec les éléments appropriés d'appui au combat et le soutien logistique.

2. Forces aériennes.

Les forces aériennes comprendraient les éléments nécessaires pour assurer la couverture et l'appui aérien des forces terrestres françaises engagées dans les opérations en Allemagne.

Article 3.

Domaines de coordination.

Énumération des domaines où la coordination pour le déploiement et l'emploi des forces françaises en cas de crise doit s'exercer[2].

[1] En note marginale, on lit : « aux opérations des forces sous commandement OTAN ».

[2] Il a été rajouté à la main : « et être étudié dès le temps de paix suivant les dispositions prévues à l'article IV ».

a) Établissement, dans le cadre des plans du CAE[1], des plans initiaux et d'emploi des forces françaises terrestres et aériennes ;

b) Défense aérienne ;

c) Plans d'attaques nucléaires tactiques en appui des opérations ;

d) Procédure de la délégation d'autorité ;

e) Échange d'informations au sujet des forces susceptibles de coopérer ;

f) Échange de renseignements ;

g) Échange d'informations concernant les systèmes d'alerte français et OTAN ;

h) Procédure à suivre pour rendre compte de l'application des mesures d'alerte ;

i) Consignes permanentes opérationnelles ;

j) Transmissions ;

k) Mouvements des forces françaises et OTAN en Allemagne en période de crise ;

l) Contrôle et utilisation des espaces aériens français et OTAN ;

m) Protection du secret ;

n) Préparation et exécution des exercices destinés à l'entraînement des forces appelées à coopérer ; fourniture de comptes rendus sur l'aptitude des forces au combat ;

o) Utilisation par les forces OTAN des installations financées sur les crédits communs de l'OTAN et placées actuellement sous l'autorité des FFA[2] ;

p) Participation de la France aux plans concernant les activités du centre de coordination logistique ;

q) Facilités ;

r) Plans relatifs à la mise en place, la gestion et l'administration des détachements de liaison.

Article 4.

1. Les études des problèmes d'ordre général seront traitées par les États-majors respectifs du SACEUR et du chef d'État-major des armées françaises.

2. La responsabilité de l'établissement et de la coordination des plans incombera aux autorités désignées ci-dessous :

Plans terrestres et aériens combinés : général commandant en chef des forces françaises en Allemagne (CCFFA) et général commandant la force aérienne tactique (FATAC) avec COMCENTAG[3] et le commandant de la 4e ATAF[4].

Le CINCENT[5] sera compétent pour certaines questions.

Défense aérienne : général commandant de la défense aérienne française (CAFDA) avec CINCENT d'une part, avec COMAIR-SOUTH[6] d'autre part ainsi qu'avec COM UKADR[7].

[1] CAE : Commandement allié en Europe (en anglais ACE : *Allied Command in Europe*)

[2] FFA : forces françaises en Allemagne.

[3] Comcentag : commandant du groupe d'armées Centre (*Commander Central Europe Army Group*), dépend du Cincent.

[4] 4e Ataf : 4e force aérienne tactique alliée (*Fourth Allied Tactic Air Force*), dépend du Cincent.

[5] Cincent : Commandant en chef des forces alliées du Centre-Europe (*Commander in chief Allied forces Central Europe*).

[6] Comair South : commandant des forces aériennes alliées du Sud-Europe (*Commander Air forces Southern Europe*).

[7] ComUkAdr : commandant du groupe régional aérien du Royaume-Uni (*Commander United Kingdom Air Defence Regional*).

Plans navals : amiral commandant en chef en Méditerranée (CECMED) avec CINCAFMED[1].

3. Les plans établis par ces autorités seront soumis simultanément, par les voies hiérarchiques habituelles, à l'approbation du général commandant suprême des forces alliées en Europe et du général chef d'État-major des armées françaises.

## 11

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 144 à 153.
Urgent.

*Washington, 11 janvier 1967.*

(*Reçu* : le 12, à 00 h. 25).

Le discours sur l'État de l'Union que le Président des États-Unis a prononcé le 10 janvier devant le Sénat et la Chambre a paru en général sérieux mais un peu terne. Il manque de formules brillantes et a généralement été accueilli par les membres du congrès d'une façon simplement polie.

En ce qui concerne les problèmes de politique étrangère, ce qui frappe avant tout est à la fois le pessimisme mais aussi la détermination du Président lorsqu'il parle du Vietnam. « Nous avons affaire, a-t-il dit, à un adversaire obstiné. J'aimerais vous dire que le conflit est presque terminé mais ce n'est pas le cas. Je ne peux vous promettre qu'il ne durera pas encore cette année ou l'année prochaine ». Dns les termes qu'il voulait churchilliens M. Johnson a promis « de nouvelles dépenses, de nouvelles pertes et de nouvelles angoisses (*more agony*) ».

Son discours était en quelque sorte une réplique aux dernières déclarations de Pham Van Dong[2]. Si les Nord-vietnamiens sont prêts à une guerre de longue durée, les États-Unis le sont aussi. Il n'a vraiment été chaleureusement applaudi que lorsqu'il a déclaré « nous demeurerons fermes sur le Vietnam ».

Il est à noter que le Président n'a toutefois pas annoncé de nouvelles mesures d'escalade. À l'inverse, il ne s'est référé à son discours de Baltimore d'avril 1965[3] que pour rappeler qu'à cette date il avait promis une contribution importante au développement économique de l'Asie du Sud Est. Il n'a point mentionné par contre son désir de revenir aux dispositions

[1] Cincafmed : commandant en chef des forces alliées en Méditerranée (*Commander in chief Air forces mediterranean*).

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 59 à 67 du 6 janvier 1967.

[3] Se reporter à ce propos à *D.D.F.*, 1965-I, nos 163, 165, 166, et 167. Dans ce discours bien accueilli par l'opinion, le président Johnson avait indiqué, pour la première fois, que des discussions pouvaient s'ouvrir avec le Nord-Vietnam sans conditions préalables mais sans que pour autant les États-Unis renoncent à leurs engagements. Il avait également fait part de la disposition des États-Unis à aider au développement du Sud-Est asiatique.

des accords de Genève, ce qui avait été le point essentiel de son discours d'alors. Les initiatives pacifiques sont mentionnées dans un bref paragraphe où le Président s'est borné à déclarer « qu'il soutiendrait les initiatives des Nations unies et d'autres pour des discussions de paix sans conditions, partout, à n'importe quel moment ». Mais la trame générale de son discours était néanmoins la résolution de continuer le combat quels que soient les dépenses, le nombre de troupes qu'il faudrait envoyer, le coût final de l'opération. Il a eu beau parler de la période de transition dans laquelle se trouvaient actuellement les États-Unis, son thème a été surtout la poursuite de la lutte jusqu'à la victoire finale.

Il est à noter pourtant qu'en condamnant de façon si énergique ce qu'il appelle l'agression du Vietnam, le Président a eu néanmoins quelques mots aimables pour la Chine. Il a cependant cherché à courtiser principalement l'Union soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. Il a rappelé les mesures prises à cet égard par son administration et sans apporter hier de points de vue nouveaux il a demandé au Congrès de libéraliser le commerce entre l'Est et l'Ouest et d'approuver la convention consulaire avec l'Union soviétique. Ces remarques ont été accueillies avec une totale froideur.

Le Président, d'autre part, a fait allusion au programme soviétique de construction d'un réseau de défense anti-fusées qui a déjà été installé, a-t-il dit, près de Moscou. Il a invité l'Union soviétique avant de se lancer dans une course aux armements si onéreuse à se prêter à ce sujet à une négociation. C'est probablement là, comme je l'ai indiqué[1], un des points essentiels des instructions de M. Thompson, nouvel ambassadeur des États-Unis à Moscou. Sur la possibilité d'un accord de non-prolifération le Président a été assez vague et s'est surtout référé, semble-t-il, aux comités McNamara[2]. Il n'a parlé en effet que « d'une association élargie dans le cadre des affaires nucléaires ».

Malgré un coup de chapeau à la défense intégrée de l'OTAN il n'a pratiquement rien dit des problèmes européens, sauf en ce qui concerne son désir de détente Est-Ouest.

Ses remarques sur l'Amérique Latine n'ont rien apporté de bien nouveau, sauf la confirmation d'une réunion des chefs d'État du continent qui aura probablement lieu au printemps.

Pour l'Afrique, il a parlé du désir de son administration de n'accorder une aide à ces pays que dans le cadre d'une organisation régionale. Il a paru

[1] Cette question fait effectivement partie des instructions données à M. Thompson. Se référer ci-après au télégramme de Washington n^os^ 297 à 305 du 18 janvier 1967 et également aux télégrammes de Washington n^os^ 69 à 71 du 6 janvier et n° 2600 du 19 mai 1967 ainsi qu'au télégramme de Moscou n° 764 du 28 février 1967, non reproduits.

[2] Voir sur ce point *D.D.F.*, 1965-II, n^os^ 19 et 28. M. McNamara, secrétaire américain à la Défense, avait proposé le 31 mai 1965 au cours de la session des ministres de la Défense de l'OTAN de former un comité restreint pour étudier les moyens d'améliorer la participation des alliés à la planification nucléaire. Cette proposition avait été écartée par le général de Gaulle qui y voyait un moyen d'aligner davantage les alliés sur la position américaine en la matière et d'introduire la RFA dans la discussion.

rejeter toute idée de sanctions de grande envergure contre la Rhodésie ou l'Afrique du Sud.

De façon générale la partie de son discours consacrée à la politique étrangère est évidemment dominée par la question du Vietnam et le désir d'entente avec l'URSS. Il y a peut-être quelque contradiction à invoquer, comme il l'a fait, l'anticommunisme pour justifier la lutte menée au Vietnam et à tendre en même temps la main aux États communistes d'Europe et même, dans une certaine mesure, au peuple chinois.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 12

M. SIMON DE QUIRIELLE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE P.I. À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 70 à 79.
Réservé.

*Hanoï, 12 janvier 1967, 13 h. 03.*

(*Reçu* : 18 h. 55).

Le délégué du Front national à Hanoï[1], dans le cadre de ses visites aux membres du corps diplomatique, m'a demandé un entretien.

Au cours d'une conversation qui a duré près de trois quarts d'heure, M. Nguyen Van Tien s'est tout d'abord félicité des contacts discrets noués entre l'organisation qu'il représente et le gouvernement français, ainsi que de la présence à Paris d'une délégation du Front à l'occasion du 18e Congrès du parti communiste[2].

Il m'a confirmé que seule la difficulté de trouver des personnalités qualifiées (omission) l'installation du bureau de l'agence d'information de libération[3].

M. Tien m'a ensuite précisé que sa mission ici avait un double aspect. Il représentait l'organisation sudiste, tant auprès du gouvernement que du Front de la patrie, prise comme organisation de masse. Il (omission) avec le Premier de l'ensemble des relations entre les deux zones et plus particulièrement de l'aide donnée au Sud. Il a souligné nettement, à ce propos, que c'était au Front qu'il appartenait de déterminer la nature et l'importance de cette aide ainsi que sa condition d'acheminement, qu'elle soit fournie directement par Hanoï ou qu'elle provienne du camp socialiste.

[1] Nguyen Van Tien, délégué à Hanoï du Front national de Libération sud-vietnamien depuis 1966.

[2] Ce congrès se tient du 4 au 8 janvier 1967 à Levallois. Le 5 janvier, un membre du comité central du parti des travailleurs du Vietnam et un membre du comité central du FNL y prennent la parole.

[3] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1966-II, n° 210.

Il a toutefois reconnu qu'il n'en discutait pas directement avec les ambassades des pays socialistes. Hanoï restant l'intermédiaire entre ceux-ci et les combattants du Sud.

Parlant des orientations politiques du Front, mon interlocuteur m'a affirmé que son organisation n'appartenait pas au camp socialiste à la différence de la RDVN, et n'avait pas l'intension d'y adhérer. Son programme prévoyait l'établissement au Sud, après la libération, d'un régime de neutralité politique et économique. Le Front, m'a-t-il assuré, était prêt à accepter pour sa reconstruction les aides de tous les pays à condition qu'elles ne soient assorties d'aucune condition politique, ainsi que des organisations internationales.

À propos de l'ONU, il m'a spécifié que le Front n'avait aucun préjugé défavorable à son égard, mais qu'il ne pouvait reconnaître sa compétence dans le règlement du conflit actuel, puisque celui-ci devait s'effectuer dans le cadre des accords de Genève[1].

J'ai interrogé M. Tien sur les rapports du Front avec les autres éléments politiques du Sud. Il m'a répondu que son organisation avait noué des contacts avec des personnalités de l'actuel gouvernement de Saigon, mais qu'il n'était pas en mesure de m'éclairer sur ceux-ci : « Nous avons, m'a-t-il dit, depuis de nombreuses années, de nombreuses liaisons avec certains dirigeants de l'administration et de l'armée fantoche, mais la responsabilité de ces contacts est confiée à quelques membres du *praesidium* qui en rendent compte directement et exclusivement au président Nguyen Huu Tho[2]. Ni le comité central, ni le *praesidium* lui-même n'en sont informés ».

Mon interlocuteur m'a donné également quelques indications sur les perspectives militaires pour l'année 1967. Selon l'État-major du Front, le plan de campagne américain de la saison sèche aurait pour objectif l'établissement du contrôle de Saigon sur les régions riches du delta du Mékong. Les forces armées de libération ont pris leurs dispositions en conséquence. Elles envisagent les nouvelles opérations américaines avec un relatif optimisme. Les Américains, estiment-elles, ne pourront engager dans cette offensive que des effectifs insuffisants car ils ne disposent que de quatre divisions et il leur en faudrait un nombre bien supérieur, au moins une par province, pour que l'opération soit un succès. En outre, les unités du Front seront beaucoup plus à l'aise dans le delta que dans les régions montagneuses car elles n'auront pas à résoudre le problème de leur subsistance. Enfin, pour encadrer les guérilleros locaux et les unités régionales, le Front a fait glisser des hauts plateaux des troupes d'élite qui « ont acquis une expérience précieuse », au cours des combats de l'an passé.

Avant de prendre congé, M. Tien m'a renouvelé l'assurance que le Front, après la libération de son pays, respecterait les intérêts français et qu'il

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Nguyen Huu Tho, président du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1962, président du *præsidium* du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964.

comptait particulièrement sur notre aide pour la reconstruction et le développement du Sud.

M. Tien n'a fait qu'effleurer, au cours de cette conversation, le problème des relations entre les zones. Il a été manifestement réservé vis-à-vis d'un interlocuteur qu'il rencontrait pour la première fois. Il n'en a pas moins tenu, dès ce premier contact, à mettre l'accent, sinon sur l'indépendance du Sud, du moins sur sa personnalité et sur l'autonomie du Front par rapport à Hanoï. Peut-être, au cours d'entretiens ultérieurs, se montrera-t-il plus ouvert et acceptera-t-il de me donner des éléments d'information plus complets sur un des aspects les moins connus, mais non le moins important du conflit.

Sauf instructions contraires du Département, je me propose de maintenir avec M. Tien, qui a montré un très vif désir de rester en liaison avec cette délégation, des contacts discrets mais suivis.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 13

NOTE
POUR LA DIRECTION D'ASIE

*Visite de l'ambassadeur du Pakistan au directeur d'Asie, le 20 décembre 1966.*

N. n° 5/QA. *Paris, 12 janvier 1967.*

Par note du 21 décembre 1966[1], la direction d'Asie a rendu compte de la nouvelle démarche concernant notamment le domaine nucléaire, qu'avait effectuée l'ambassadeur du Pakistan[2] auprès du directeur d'Asie[3].

Les réponses suivantes peuvent être apportées aux différents points soulevés :

1. Aucune décision n'est intervenue du côté français au sujet du projet de centrale nucléaire de Roopur[4]. Le ministère des Finances doit, en tout

[1] La note du 21 décembre 1966, émanant du service des Affaires atomiques, relate la visite de M. I. Athar, ambassadeur du Pakistan à Paris, à M. Manac'h directeur d'Asie. L'ambassadeur souhaite savoir si des décisions ont été prises du côté français au sujet de l'aide à accorder pour la construction de la centrale nucléaire de Roopur ; il essaye de rassurer sur le caractère pacifique du projet.

[2] M. Ikbal Athar, diplomate pakistanais, est ambassadeur à Paris depuis août 1966.

[3] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire est directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1960.

[4] Il s'agit du projet de construction à Roopur, au Pakistan oriental, d'une centrale électronucléaire de 150 MW qui fonctionnerait à l'uranium enrichi. Le gouvernement du Pakistan

état de cause, revoir l'ensemble de nos procédures de financement des exportations. Ce n'est qu'au vu de ce réexamen, qui n'est d'ailleurs pas encore intervenu, qu'une décision pourra être prise compte tenu de critères objectifs portant à la fois sur l'intérêt industriel et technologique du projet et sur les garanties que pourrait apporter le pays bénéficiaire. Les premières réactions qu'elles émanent des services intéressés du ministère des Finances, du CEA, du Département ou qu'elles proviennent des Allemands eux-mêmes sont d'ailleurs assez peu favorables.

2. C'est sur l'insistance de M. Martin[1] que M. Usmani[2] a fini par révéler que l'actuel projet de centrale ne conduisait nullement le Pakistan à abandonner son projet antérieur d'usine de traitement du plutonium[3]. À l'époque où ce projet avait été lancé pour la première fois, il avait d'ailleurs été entendu que l'usine serait soumise à un contrôle très strict d'utilisation pacifique, bien différent des quelques assurances verbales, au demeurant ambiguës, que M. Usmani avait bien voulu donner à M. Martin.

3. Quant à l'éventualité d'une aide française à la prospection d'uranium pakistanais, elle est elle-même subordonnée à l'existence de gisements uranifères de quelque intérêt au Pakistan. Lors de sa venue à Paris[4], M. Usmani, qui s'était entretenu avec l'un des adjoints du directeur des productions du CEA, avait promis d'adresser un programme de travail servant de cadre à la mission d'un expert. Le CEA ne s'était pas opposé au principe d'une telle mission qui pourrait avoir lieu à partir du 1er février à ce jour aucun programme ne lui est cependant parvenu.

*(Affaires atomiques, Pakistan)*

souhaite confier l'étude et la réalisation du projet à un consortium industriel franco-allemand ; un concours financier de l'ordre de quarante millions de dollars est nécessaire, la France en assumerait la moitié.

[1] Jacques Martin, ministre plénipotentiaire, est sous-directeur des Affaires atomiques à la direction des Affaires politiques.

[2] Dr Usmani, président de la commission pakistanaise de l'Energie atomique et président du Comité supérieur de la recherche atomique du Pakistan (SUPRACO), vient en France du 22 au 25 juin 1967.

[3] En 1966, le président de la Commission de l'Energie atomique du Pakistan, M. Usmani, entame des négociations avec le Commissariat à l'énergie atomique et l'industrie française pour l'étude, par la firme *Saint-Gobain nucléaire*, de la construction d'une usine de traitement du plutonium d'une capacité de cent tonnes par an. Le projet est ajourné en raison de l'attitude pakistanaise sur le financement et le contrôle. Le projet ne sera repris qu'en 1970.

[4] Le Dr Usmani est venu à Paris en avril 1966 pour rencontrer les membres du CEA.

# 14

M. ROSTAIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LOMÉ
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 12 à 21. *Lomé, 13 janvier 1967.*
Immédiat. Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : 10 h. 00).

Je confirme mon message transmis par voie spéciale à 4 heures du matin[1].

Quelques instants auparavant, le président Grunitzky m'avait annoncé par téléphone que l'armée assurait désormais les responsabilités du pouvoir et que lui-même prononcerait à la radio un message dont il m'a lu le texte[2].

M. Grunitzky m'a affirmé que sa sécurité, tant celle de sa personne que de ses biens, serait assurée.

Le chef de l'État m'a encore rappelé à deux reprises. Au cours d'une conversation, il m'a demandé si les forces françaises seraient éventuellement en mesure d'intervenir pour maintenir l'ordre. Le Président craignait, en effet, que le colonel Eyadéma ne soit pas en mesure de venir à bout d'une émeute populaire. Je lui ai demandé s'il s'agissait d'une demande expresse de sa part. Il m'a répondu qu'il s'en entretiendrait avec le colonel Eyadéma.

Ce dernier m'a appelé de son PC pour m'informer, d'une vois très émue, de la décision qu'il venait de prendre[3]. Je lui ai exprimé très fermement mon étonnement de son attitude. Il m'a rétorqué que c'était pour lui la seule manière d'éviter une effusion de sang et « qu'il ne ferait pas tirer sur ses frères ». Je lui ai alors demandé sa parole d'officier qu'il assurerait la sécurité du Président, de sa famille et de ses biens. Je lui ai souligné qu'il encourrait, une grave responsabilité devant l'opinion internationale. Je lui ai également demandé d'assurer la sécurité des communautés étrangères. Il m'a précisé que toutes les dispositions étaient prises pour maintenir l'ordre.

Après cette conversation, le téléphone a été coupé. J'ai l'intention, jusqu'à réception de vos instructions, de limiter mes contacts avec l'autorité de fait

[1] L'ambassadeur de France, Claude-François Rostain, a adressé deux messages successifs dans la nuit du 12 au 13 janvier 1967 : le premier annonce la démission du président Grunitzky et la prise du pouvoir par l'armée togolaise, le second confirme que le chef d'État-major, le lieutenant-colonel Étienne Eyadéma, pour éviter des troubles et en accord avec Grunitzky, assume le pouvoir. L'ex-président doit lancer une proclamation radio-diffusée au peuple togolais.

[2] Le texte de la déclaration du président Grunitzky est transmis par le télégramme de Lomé du 13 janvier, nos 27 à 30, non publié.

[3] Des détails sur ce coup d'État, ses causes, le rôle éventuellement joué par les autorités dahoméennes dans cette crise, sont exposés dans la dépêche de Lomé, n° 19/DAM du 16 janvier 1967, non reproduite, intitulée *la situation politique du 1er au 15 janvier 1967.*

au minimum éventuellement indispensable pour assurer la sécurité du Président, de sa famille et de la colonie française.

Dès 5 heures 30, le colonel Eyadéma a lu à la radio, une longue proclamation dont il convient de retenir les huit points suivants :

1. L'armée prend la responsabilité des pouvoirs civils, politiques et militaires.

2. La constitution est suspendue.

3. L'Assemblée nationale est dissoute.

4. Les activités des partis politiques sont interdites.

5. Un comité de réconciliation nationale sera créé afin de mettre en place dans les trois mois les institutions chargées de préparer des élections libres et démocratiques.

6. Tous les citoyens arrêtés après les manifestations du 21 novembre seront immédiatement libérés.

7. « J'ordonne » l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire, le couvre-feu est institué de 20 heures à 5 heures du matin.

8. La nation togolaise restera fidèle à la Charte des Nations unies, respectera et fera respecter les traités et accords internationaux passés avec tous les États du monde. Elle réaffirme son attachement à l'OUA, à l'OCAM et au Conseil de l'Entente.

Il est demandé aux étrangers installés au Togo de conserver une neutralité absolue et de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures togolaises. La sécurité de leurs personnes et de leurs biens sera assurée.

En conclusion, le chef d'État-major a demandé au peuple togolais de garder son calme et à faire confiance à son armée. Celle-ci n'a aucune intention de garder le pouvoir. Elle donnera la parole au peuple « dès que les circonstances le permettront ».

La radio retransmet au fil des heures ce communiqué, ainsi que les mesures complémentaires décidées par l'État-major : interdiction absolue de manifestations et règlements de comptes sous peine de « dure répression », fermeture des administrations et services publics, ordre aux fonctionnaires de ne pas quitter leur domicile. À l'exception des techniciens de la radio convoqués à leur poste.

La ville paraît, pour l'instant calme. La population semble accueillir sans grande surprise ces nouveaux événements, auxquels les rumeurs de ces derniers jours (cf. mon télégramme n° 7/10 du 9 janvier 1967)[1] l'avaient préparée.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches,*
*Togo, Crise politique, 1967)*

[1] Dans ce télégramme, non repris, l'ambassadeur de France relève l'atmosphère politique très lourde au Togo à l'approche du 13 janvier, anniversaire de la mort du président Olympio. La prise du pouvoir par l'armée s'annonce imminente.

# 15

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

L. n° 68/CM. *Paris, 13 janvier 1967.*

Ainsi que vous le savez, la résolution votée par le Conseil de sécurité des Nations unies le 16 décembre dernier[1] nous fait une obligation d'appliquer à la Rhodésie du Sud les sanctions économiques définies dans ce texte qui vous a été communiqué par ailleurs. Afin d'assurer la mise en œuvre de cette résolution, les mesures suivantes me paraissent devoir être prises :

1. En matière d'opérations commerciales il y aura lieu d'interdire sur le territoire français les importations en provenance de Rhodésie d'amiante, de minerai de fer, de chrome, de fonte, de sucre, de tabac, de cuivre, de viande et produits carnés, de cuivre et peaux (paragraphe 2 § A de la décision du Conseil de sécurité). Devront être également interdites les exportations à destination de la Rhodésie d'armes, de munitions, de tous types d'aéronefs militaires, de véhicules militaires, d'équipement et de matériel pour la fabrication et l'entretien d'armes et de munitions (paragraphe 2 § D). De même seront interdites toutes exportations vers la Rhodésie du Sud d'aéronefs et véhicules à moteur et d'équipement et de matériel pour la fabrication, le montage et l'entretien d'aéronefs et de véhicules à moteur (paragraphe 2 § E).

Je rappelle que l'exportation du pétrole vers la Rhodésie a déjà été interdite par un arrêté du mois de décembre 1965[2].

[1] La France désapprouve immédiatement de façon catégorique la décision d'indépendance de la Rhodésie prise unilatéralement par Ian Smith, Premier ministre, le 11 novembre 1965 ; voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 259. La France ne reconnaît pas le gouvernement de Ian Smith, elle rompt toutes relations politiques, consulaires et commerciales avec la Rhodésie. Le gouvernement britannique met en œuvre des sanctions économiques auxquelles la France adhère ; voir *D.D.F.*, 1966-I, n^os^ 87, 275 et 294. L'affaire est portée devant l'OUA et le Conseil de sécurité. Le gouvernement français a une attitude réservée au Conseil de sécurité et ne vote pas les résolutions soumises à sa décision ; il estime que les décisions à prendre relèvent du gouvernement de Londres qu'il reste disposé à aider. La résolution n° 232 (1966) prise lors de la 1340^e^ séance du 16 décembre 1966, fait obligation à tous les États membres du Conseil de sécurité d'appliquer les décisions, malgré les abstentions lors du vote. Les mesures prises sont durcies : interdiction d'importation sur les territoires des États membres de minerai de fer, de chrome, de fonte, de sucre, de tabac, de cuivre, de viande, cuirs et peaux en provenance de Rhodésie du Sud. Empêcher toute activité favorisant l'exportation de ces produits hors de la Rhodésie ; empêcher l'expédition par navires ou aéronefs de ces produits ; empêcher toute activité favorisant la vente ou l'expédition à destination de la Rhodésie d'armes, munitions, véhicules militaires, aéronefs, équipements militaires et matériel pour leur entretien. Empêcher toute activité favorisant à la Rhodésie la fabrication ou l'entretien de tous autres aéronefs, véhicules à moteur ; empêcher la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à la Rhodésie. La non-application de ces sanctions violerait l'article 25 de la Charte qui stipule : « les membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte ».

[2] Arrêté du 24 décembre 1965 du ministre des Finances et des Affaires économiques prohibant l'exportation à destination de la Rhodésie des produits pétroliers, publié au *Journal Officiel de la République française* du 25 décembre 1965, p. 11763.

2. Dans le domaine des relations financières il conviendra d'interdire les opérations visées au paragraphe B de la résolution précitée concernant en particulier les transferts de fonds à la Rhodésie du Sud, transferts qui pourraient servir à des transactions illicites.

Étant donné les difficultés d'ordre pratique qui pourraient naître de l'application de cette décision j'estime que nous devrions prendre comme règle l'interdiction de tout transfert financier sur ce pays, des dérogations pouvant être apportées à cette interdiction lorsque les demandeurs seront à même de faire la preuve que les transferts qu'ils se proposent d'effectuer sont licites.

3. Il convient également de réviser notre politique en matière d'assurance-crédit et de s'assurer qu'aucune police, aussi bien en moyen terme qu'en court terme, n'est délivrée pour des opérations effectuées avec ce pays. La Rhodésie devrait être en particulier exclue du champ d'application des polices globales.

Je désire attirer votre attention sur certains points particuliers :

1. Les dispositions envisagées doivent s'appliquer non seulement à la France, mais encore aux départements et territoires d'outre-mer.

2. La question des interdictions de transport de produits faisant l'objet d'interdictions d'exportation ou d'importation est encore à l'étude.

3. La résolution des Nations unies vise également les activités de nationaux à l'étranger. Cette question qui pose de nombreux problèmes devra faire l'objet d'une étude des différents départements ministériels intéressés.

Je souhaiterais connaître, aussitôt que possible, les observations qu'appelle de votre part ce qui précède et suggère à cet effet une réunion interministérielle à l'échelon des services.

*(Afrique-Levant, Rhodésie, relations économiques avec la France, sanctions, Rh-6-4)*

## 16

COMPTE RENDU

*Entretien entre MM. Couve de Murville et Willy Brandt au Quai d'Orsay, le 13 janvier 1967 de 11 h. 15 à 12 h. 45*

C.R.
Secret.

*M. Couve de Murville* : Je tiens d'abord à vous dire combien nous sommes heureux de vous recevoir, le Chancelier et vous, en ce mois de janvier. L'occasion est précieuse de prendre contact avec votre nouveau

gouvernement[1] et de discuter dans les lignes générales l'orientation de notre politique.

*M. Brandt* : Je vous remercie de votre bon accueil. Vous savez que dans la déclaration gouvernementale[2] sur notre politique nous avons exprimé la sincère volonté de revivifier les relations franco-allemandes. Nous savons bien que depuis janvier 1963 le monde n'est pas resté statique et qu'il ne s'agit pas seulement de se demander comment remplir un cadre existant, mais bien de voir comment réagir dans des conditions modifiées. Notre conversation d'aujourd'hui fait suite à notre rencontre de décembre[3], et peut-être pouvons-nous parler des questions Est-Ouest ? Je rendrai compte de l'état de la situation de nos relations avec la Roumanie et la Tchécoslovaquie, puis nous pourrions évoquer quelques questions relatives à l'Europe occidentale. J'ai demandé à mes fonctionnaires de m'établir une liste des points restés dans les tiroirs ou qui pourraient être repris d'ici le mois de juillet par nos collaborateurs.

*M. Couve de Murville* : Lorsque M. Kiesinger rendra visite à M. Pompidou cet après-midi, nous pourrons nous réunir avec nos collaborateurs pour voir quel programme de travail établir et les points pratiques que les fonctionnaires ont à traiter entre maintenant et juillet. D'ailleurs M. Schütz rencontre M. Alphand en ce moment même[4].

*M. Brandt* : Ils parleront des questions intérieures allemandes.

*M. Couve de Murville* : Du problème de Berlin, que vous connaissez bien. Maintenant il s'agit de faire un tour d'horizon sur les questions Est-Ouest et les questions d'Europe occidentale.

*M. Brandt* : Je commencerai par vous parler du récent voyage des délégations que nous avons renvoyées à Bucarest et à Prague[5]. L'affaire de

[1] Le gouvernement dit de « grande coalition » est formé le 1er décembre 1966. La répartition des portefeuilles est donnée par le télégramme de Bonn nos 6711 à 6717 du 1er décembre 1966, non publié.

[2] Le chancelier Kiesinger prononce sa déclaration d'investiture le 13 décembre 1966. La remise en ordre des Finances publiques et de l'Économie vient au premier rang des préoccupations. Se reporter aux télégrammes de Bonn nos 7114 à 7128, 7137 à 7144 des 13 et 15 décembre 1966, non reproduits.

[3] Le 13 décembre 1966.

[4] MM. Alphand et Schütz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale, s'entretiennent, à Paris, le 13 janvier. Cet entretien porte principalement sur les relations inter-allemandes, RFA/RDA, et les efforts faits par la RFA pour normaliser ses relations avec les pays d'Europe de l'Est.

[5] Une mission ouest-allemande, dirigée par M. Ruete, chef du Département politique à l'*Auswärtiges Amt*, arrive à Bucarest le 5 janvier 1967, elle y séjourne une dizaine de jours. L'établissement de relations diplomatiques entre la Roumanie et la RFA sera annoncé les 31 janvier et 1er février 1967. Les efforts faits par Prague pour normaliser ses rapports avec Bonn sont une des constantes de la politique extérieure tchécoslovaque, particulièrement depuis le 1er juillet 1958, date à laquelle M. Siroky, président du Conseil, avait adressé, par l'entremise de l'ambassade de l'URSS à Bonn, une lettre personnelle au chancelier Adenauer, qui était un véritable appel pour le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. En déclarant nettement que l'accord (de Munich) n'est plus valable, la République fédérale répond à un grief de Prague, mais Bonn n'est pas prêt à aller jusqu'au bout des concessions en reconnaissant, comme le voudraient les Tchèques, que l'accord est nul *ab initio*. Une délégation ouest-allemande, conduite par M. Wickert, conseiller

Bucarest semble bien marcher. Les conversations ont été achevées avant-hier soir ou hier matin par un entretien du chef de notre délégation[1] avec M. Manescu[2]. Celui-ci viendra à Bonn. L'objet de la visite de Bucarest était d'éclaircir les préalables pour la reprise de relations diplomatiques, afin de ne plus avoir à en parler beaucoup à Bonn. Il semblait que la question de Berlin soulèverait quelques difficulté3[8], mais j'ai l'impression qu'elles ont été surmontées. Les Roumains nous ont dit que nous ne devions pas demander un engagement écrit de leur part, mais qu'ils tiendraient leur parole, comme ils l'ont fait pour les accords commerciaux, et que nos représentants pourront également représenter des personnes et des entreprises de Berlin, sans se préoccuper de façon approfondie de la situation juridique. Un communiqué a été envisagé pour la visite de M. Manescu à Bonn. Sur la question nationale allemande il s'est montré compréhensif, mais a demandé, et nous le comprenons, que ce communiqué ne soit pas trop net sur ce sujet. Les Roumains sont prêts à accepter une note unilatérale de notre part dans laquelle nous affirmerions estimer être le seul gouvernement élu et légitime de l'Allemagne, et ils feront une déclaration à leur tour, en nous ayant fait remarquer que plus nous serons positifs et moins nous critiquerons les tiers, moins la déclaration roumaine y fera opposition. Ce point semble donc réglé et ceci malgré les tentatives de troubles émanant de Berlin-Est ces jours derniers.

Dans le cas tchécoslovaque, les conversations du premier tour ont pris fin hier et il y aura un second tour, mais peut-être seulement en mars. J'ai l'impression que Prague a été un peu surpris et n'avait pas prévu que notre délégation poserait la question de la reprise de relations diplomatiques. Les représentants tchécoslovaques semblaient n'avoir d'instructions que pour discuter des accords commerciaux. Là également l'image d'ensemble n'est pas défavorable. Il y a évidemment les accords de Munich, mais les Tchèques sont d'accord pour dire que notre déclaration concernant l'acte de force d'Hitler facilitera les choses. Il reste la question, que je considère

de légation, arrive à Prague le 9 janvier 1967. Se reporter à la dépêche de Prague n° 1128/EU du 26 décembre 1966, non reproduite, qui analyse l'évolution de la position de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne, de la « Note de paix allemande » (24 mars 1966) à la Déclaration gouvernementale du chancelier Kiesinger (13 décembre 1966).

[1] M. Hans Hellmuth Ruete, directeur depuis 1966 du Département politique à l'*Auswärtiges Amt*, plus spécialement chargé des rapports avec les pays de l'Est.

[2] M. Corneliu Manescu, ministre roumain des Affaires étrangères depuis 1961, se rend à Bonn du 30 janvier au 3 février 1967.

[3] Depuis le 7 juillet 1964, la mention de Berlin n'a plus à figurer, d'une façon expresse, dans les accords passés avec l'Est, mais, en contrepartie, le gouvernement de Bonn doit donner aux trois Puissances (États-Unis, Grande-Bretagne, France), l'assurance formelle que l'autre partie contractante a bien accepté l'extension à Berlin de l'accord. En octobre 1966, les trois Puissances ont proposé aux autorités fédérales d'assouplir encore cette formule en ce sens qu'il suffirait au gouvernement ouest-allemand d'obtenir de la partie contractante, au moins tacitement, de ne pas faire d'objection à l'extension de l'accord à Berlin. À l'origine, la déclaration de la *Kommandatura* alliée du 21 mai 1952 prévoyait la mention obligatoire de Berlin soit dans le texte des accords, soit dans l'instrument d'adhésion, soit dans une déclaration séparée. Se reporter au dossier d'archives : « RFA, Administration quadripartite de tout Berlin, Statut de Berlin, Extension à Berlin des traités internationaux signés par la RFA, 1967 ».

personnellement comme un litige plutôt dogmatique, de savoir si les accords de Munich sont invalidés depuis leur conclusion ou seulement à partir de mars 1939. Mon gouvernement a dit qu'ils n'étaient plus valables. Les Tchèques pensent qu'ils ne l'ont jamais été, et, dans les conversations avec nos représentants, ils ont exprimé le souhait que nous puissions accepter leur interprétation. Cependant ils n'en font pas une condition *sine qua non*. Nous avons dit que peut-être, après la reprise des relations diplomatiques, quelques experts juridiques de part et d'autre pourraient se réunir pour voir quelles différences pratiques découlent des différentes interprétations. Les Tchèques ne semblent pas très intéressés par cette question et préféreraient une étude moins formelle. Comme toujours à l'Est, la question de Berlin a été une difficulté, mais moins sérieuse qu'avant. Nous avons donné instruction à nos représentants de présenter des formules différentes et moins rigides, et du côté tchèque on n'a pas exclu que l'une de ces formules puisse être applicable, à condition que nous n'exigions pas qu'une clause de Berlin soit insérée dans l'accord proprement dit sur l'échange d'ambassadeurs. C'est là un point où je conçois qu'un mot favorable dit par la France dans les semaines à venir pourrait nous aider beaucoup. Je crois qu'il ne faut pas trop longtemps laisser traîner les choses et que là encore il est bon de normaliser les relations. L'impression de nos représentants a été que les représentants des Affaires étrangères tchèques pensent qu'il s'agit maintenant d'une décision politique qu'ils transmettront au Comité central, c'est-à-dire à M. Novotny[1].

*M. Couve de Murville* : En effet, c'est une grande affaire politique pour eux.

*M. Brandt* : Quant à la Hongrie, M. Lahr[2] s'y rendra deux jours à la fin de ce mois-ci et nous espérons avancer.

Le cas très difficile est celui de la Pologne. Je tiens à faire une remarque dont je ne veux pas qu'elle figure au procès-verbal du côté allemand, car ce n'est pas notre ministère qui s'en occupe. Malgré les déclarations pour le moins très inamicales du gouvernement polonais, une proposition m'a été faite la semaine dernière que trois personnes de Varsovie nous rencontrent quelque part en Allemagne pour parler. Bien entendu nous répondrons positivement à cette demande.

*M. Couve de Murville* : La Pologne est effectivement un cas très difficile et elle réagit très négativement.

*M. Brandt* : M. Krag[3] est venu nous voir et nous a fait un rapport très complet après sa visite à Varsovie. Il nous a dit que l'attitude de

[1] Antonin Novotny, président de la République de Tchécoslovaquie depuis le 19 novembre 1957, réélu le 12 novembre 1964 pour un mandat de cinq ans.

[2] Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961, se rend, en mission d'information, à Budapest, du 23 au 26 mars 1967. Il sera reçu par M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères et M. Biro, ministre du Commerce extérieur.

[3] Jens Otto Krag, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Danemark depuis 1962, s'est rendu à Varsovie du 3 au 7 janvier 1967. C'est la première visite d'un chef de gouvernement danois, en Pologne, depuis la guerre. Cette orientation répond au principe directeur de

MM. Gomulka[1], Rapacki[2] et Cyrankiewicz[3] était peut-être moins négative dans la forme, mais restait très dure quant au fond. Le plus souple semble être M. Cyrankiewicz.

*M. Couve de Murville* : Oui, il n'est pas communiste. C'est Gomulka le plus raide.

*M. Brandt* : Certes, mais il a attaché beaucoup de valeur à une discussion approfondie, qui a même retardé le départ de M. Krag, et il a sérieusement argumenté sur la question allemande. Quant à M. Rapacki, M. Krag a fait la remarque intéressante suivante : pendant la guerre froide il était le plus ouvert, et depuis qu'il y a une détente entre l'Est et l'Ouest il semble être devenu beaucoup plus réservé.

*M. Couve de Murville* : C'est bien possible.

*M. Brandt* : Quant à Moscou, nous n'avons pas, jusqu'à présent, de réactions explicites. Nous avons dit dans notre déclaration gouvernementale[4] que nous souhaitions améliorer nos relations. M. Tsarapkine, ambassadeur de l'URSS à Bonn[5], est venu me voir avant son départ pour Moscou et m'a dit vouloir revenir après son retour[6]. Il n'est pas encore venu et n'a sans doute pas encore eu d'instructions. M. Lahr a eu quelques conversations avec lui, mais les instructions politiques de Moscou font défaut. Notre ambassadeur à Moscou[7] est venu également me voir à Bonn. M. Semionov[8] lui a dit qu'on pouvait poursuivre les discussions officieuses sur une éventuelle déclaration de non-recours à la force, qui ont débuté

la diplomatie danoise en direction de l'Est européen. Se reporter à la dépêche de Copenhague n° 16/DP du 12 janvier 1967, relatant cette visite, ainsi qu'au télégramme de Varsovie n° 70 du 10 janvier 1967, reprenant les termes du communiqué conjoint portant principalement sur le Vietnam, la sécurité européenne, le désarmement, les relations bilatérales. Quant aux relations polono-allemandes, se reporter à deux documents, l'un du 20 janvier 1967, intitulé « Conditions mises par le gouvernement polonais à l'établissement de relations diplomatiques avec la RFA, l'autre du 29 janvier 1967, signé de M. Rapacki, « Le problème polono-allemand ». Ces documents ne sont pas publiés.

[1] Wladyslaw Gomulka, premier secrétaire du comité central du parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956.

[2] Adam Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Josef Cyrankiewicz, président du Conseil des ministres polonais depuis 1954.

[4] La déclaration d'investiture du chancelier Kiesinger a eu lieu le 13 décembre 1966.

[5] Semyon Konstantinovitch Tsarapkine, succède à M. Smirnov comme ambassadeur d'URSS à Bonn le 18 juin 1966. Il présente ses lettres de créance au président Lübke, le 18 juillet 1966.

[6] L'ambassadeur Tsarapkine est de retour de Moscou le 8 janvier 1967, où il a participé à la réunion du comité central du PCUS. Moscou laisse entendre qu'une visite de M. Brandt ou de M. Kiesinger dans la capitale soviétique n'est pas pour demain. Il conviendrait, au préalable, de régler trois problèmes essentiels : reconnaissance de la frontière Oder/Neisse, renonciation par la RFA à toute prétention en matière d'armement nucléaire et reconnaissance de la RDA. Voir le télégramme de Bonn du 8 janvier 1967, n[os] 96 à 98, non repris.

[7] M. Gebhardt von Walther est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou depuis 1966.

[8] Vladimir Semyonovich Semionov est vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1955.

de façon tout à fait formelle entre M. Carstens[1] et M. Tsarapkine et entre moi-même et M. Abrasimov[2]. Les Russes ont tout à fait mal compris une phrase que nous avions mise dans notre déclaration[3] en pensant qu'elle faciliterait les conversations. Nous leur avions dit au sujet de la division de l'Allemagne que cette question pouvait être incluse dans un échange de déclarations de renonciation à la force. Nous voulions ainsi contrer l'argument russe et polonais d'après lequel nous voulons toujours laisser cette question entièrement ouverte et nous la réserver. MM. Abrasimov et Tsarapkine ont bien compris le sens de cette phrase, mais à Moscou on a compris exactement le contraire. Le langage de Moscou n'est pas très inamical, il est plutôt réservé. Il est moins hostile qu'avant ; toutefois il n'y a pas encore eu de début de conversations, à l'exception de ces conversations concernant la non-agression.

Avant que j'entre dans le gouvernement, au mois de novembre, on m'a fait savoir du côté russe qu'on serait heureux que je me rende à Moscou en ma qualité de président de mon parti. Je m'étais déclaré en principe très intéressé, sans fixer de date. Lorsque je suis devenu ministre[4], j'ai fait savoir que les conditions étaient modifiées, mais sans reprendre expressément la question. Dans ma fonction actuelle, il n'y a pas eu de renouvellement de cette proposition et je ne pense pas qu'il soit bon que ce sujet soit soulevé par moi-même. Nous ne recherchons pas la visite pour la visite. Nous voulons des progrès sur le fond afin qu'une éventuelle visite puisse permettre, au-delà des questions d'ambiance et d'atmosphère, de progresser.

*M. Couve de Murville* : Je vous remercie. Votre exposé m'a beaucoup intéressé et je dois vous dire que vous me donnez l'impression d'avoir une politique, d'engager une action politique dans ce domaine essentiel des relations avec l'Est. C'est un début. Ce sera long et difficile, mais c'est important, et peut-être le plus important est-il de commencer.

Je comprends que vous acceptez l'idée d'établir des relations avec l'Est sans poser la question de la DDR[5]. Je crois que c'est la voie pratique. Il est bon de vous engager. Naturellement vous trouverez des difficultés du fait de la DDR, qui n'est pas satisfaite, qui est contre la détente et pour la rigidité, qui n'apprécie pas du tout l'idée que vous ayez des relations avec

[1] Le Professeur Karl Carstens est nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1960. Lors de la formation du gouvernement de grande coalition, le 1er décembre 1966, il devient secrétaire d'État à la Défense, auprès de M. Schröder, nommé ministre de la Défense.

[2] Piotr Andreïevitch Abrasimov est ambassadeur d'URSS à Berlin-Est depuis 1962. M. Brandt, alors bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, s'est rendu à une invitation de l'ambassadeur soviétique à Berlin-Est le 12 octobre 1966. Se reporter aux télégrammes de Bonn nos 5763 à 5772 et 5773 à 5779 du 15 octobre 1966, non publiés.

[3] Allusion à la note du gouvernement de la RFA sur la paix mondiale du 25 mars 1966, publiée dans *Articles et Documents* de la Documentation française, en date du 22 avril 1966. Voir également *D.D.F.*, 1966-I, n° 220. Allusion aussi à la « déclaration d'investiture » du chancelier Kiesinger du 13 décembre 1966. L'obstacle principal demeure la place réservée à la RDA.

[4] Le 1er décembre 1966

[5] DDR : *Deutsche Demokratische Republik* ou RDA.

les pays de l'Europe orientale. Cela pèsera ; cela créera des difficultés[1], sans doute, mais il faut prendre les choses comme elles sont, en tenir compte et les surmonter.

La Roumanie est le cas le moins difficile. Il n'y a pas de question de voisinage ni de frontières, et je suis très content de voir que vous avez déjà tellement avancé. J'espère qu'à l'occasion de la visite de M. Manescu à Bonn[2] il vous sera possible d'annoncer la reprise des relations diplomatiques.

Pour la Tchécoslovaquie ce sera plus difficile. Il y a l'accord de Munich et la question un peu théorique et sentimentale de savoir quand il a perdu sa vitalité. Il y a également des questions pratiques, comme celle de la nationalité ; le mieux est de les discuter. Très volontiers nous dirons un mot aux Tchèques à ce propos. Si vous établissez des relations diplomatiques avec Prague, ce sera une bonne chose et un progrès.

Pour la Hongrie, ce sera moins difficile, pour la même raison que pour la Roumanie. D'ailleurs vos liens économiques facilitent les choses s'il n'y a pas de problème de principe, comme dans les relations avec la Tchécoslovaquie.

*M. Brandt* : En ce qui concerne la Hongrie, j'ai appris hier qu'il y a un projet économique commun d'entreprises françaises et allemandes[3] semblable à celui qui a été réalisé en Roumanie il y a deux ans. Je crois que, si, à l'occasion, nos entreprises travaillent ensemble dans ces pays, c'est une bonne chose.

*M. Couve de Murville* : C'est une très bonne idée et une forme de coopération excellente.

Pour la Pologne ce sera plus difficile. Les Polonais sont traumatisés. Il y a la question des frontières, c'est-à-dire de la consistance même de la Pologne. J'attends M. Rapacki ici le 26 janvier. En juillet dernier lorsque j'étais en Pologne[4], nous avions convenu qu'il viendrait me voir en janvier. C'est donc une vieille affaire. Nous verrons, et je vous donnerai mes impressions après ces conversations. Je m'attends à ce qu'il soit très négatif ; c'est l'un des plus négatifs. Je pense que tous les contacts, officiels ou officieux, peuvent vous être utiles. Pour tenter de dégeler les choses, il faut surmonter la méfiance, et celle des Polonais est énorme.

[1] Le 9 février 1967, dans une note publiée par la *Pravda*, le gouvernement soviétique conteste le droit au gouvernement de la RFA de parler au nom de tout le peuple allemand.

[2] M. Corneliu Manescu, ministre roumain des Affaires étrangères depuis 1961, se rend à Bonn du 30 janvier au 3 février 1967. L'établissement des relations diplomatiques entre la Roumanie et la République fédérale est annoncé, dans les deux capitales, les 31 janvier et 1er février 1967.

[3] La société Neyrpic, en coopération avec Ganz-Havag, construirait des groupes bulbes en Hongrie pour équiper le barrage de la Tisza, destiné à l'irrigation de la plaine hongroise.

[4] Il y a erreur de datation. M. Couve de Murville s'est rendu, en visite officielle en Pologne, du 18 au 21 mai 1966. En juillet 1966, le ministre français des Affaires étrangères a visité successivement la Tchécoslovaquie (25-28 juillet) et la Hongrie (28-30 juillet).

La Russie est bien entendu le point le plus important. En décembre après les réunions de l'OTAN[1], j'ai rencontré M. Zorine[2], l'ambassadeur, qui n'est pas un ami des Allemands, et je lui ai commenté le communiqué que nous avons publié[3] Je lui ai dit en substance que j'avais l'impression que le nouveau gouvernement allemand avait une politique, qu'il était décidé à tenter de modifier ses relations avec l'Est et avec la Russie, de prendre plus de contacts et de participer à la détente. Je lui ai dit : les choses ne font que commencer, le gouvernement vient d'être installé et il faut voir comment cela se développera. Je comprends que les Russes soient réservés et prudents, mais je lui dis qu'à mon avis le développement était positif et dans la bonne direction. Nous n'avons pas encore eu de réaction des Russes. Ils sont dans l'expectative ; ils attendent et il ne faut pas oublier qu'ils doivent tenir compte également de leurs amis et que différentes tendances peuvent là se manifester. Il y a surtout la question de la DDR qui est très difficile : c'est l'obstacle principal.

Est-il désirable qu'à l'occasion, si cela se présente, nous parlions avec les Soviétiques de votre idée d'un pacte de non-agression, ou préférez-vous que nous fassions comme si nous n'étions pas au courant ?

*M. Brandt* : Je serais heureux, si, à l'occasion, du côté français, un mot d'explication de nos intentions pouvait être dit.

Pour les Tchèques, j'aimerais que nos collaborateurs en parlent, car là je serais heureux d'avoir un avis sérieux. Même avec les autres, comme M. Rapacki par exemple, toute aide interprétative de votre part sera la bienvenue.

*M. Couve de Murville* : Pour la Tchécoslovaquie, nous attendrons donc pour parler de façon plus précise.

*M. Brandt* : Je vous adresserai des documents pour que vos collaborateurs n'aient pas seulement nos impressions, mais voient bien l'état de la question.

Il y a ensuite le problème yougoslave[4]. Au cours de cette dernière quinzaine les Yougoslaves ont tenté, par différentes voies, de nous demander ce qui se passait avec eux. Ils ont été victimes dans cette affaire ; ayant établi des relations diplomatiques avec Berlin-Est, nous avons retiré notre ambassade. Lorsque j'étais à Rome la semaine dernière[5], l'ambassadeur

[1] La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord s'est tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966.

[2] M. Valerian Zorine est ambassadeur de l'URSS à Paris depuis 1965.

[3] Le communiqué, publié à l'issue de la session ministérielle de l'OTAN, le 16 décembre, et ses trois annexes : déclaration tripartite sur l'Allemagne, résolution sur la coopération technologique internationale, est repris intégralement dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents 1966,* La Documentation française, Notes et Études documentaires n$^{os}$ 3384 à 3387, 29 avril 1967, p. 232 à 236.

[4] Les relations diplomatiques entre la République fédérale et la Yougoslavie sont suspendues depuis le 19 octobre 1957, à la suite de la reconnaissance de la RDA par le gouvernement de Tito et de l'installation à Belgrade d'une légation de la République démocratique allemande. Une représentation consulaire allemande subsiste. Se référer à *D.D.F.*, 1957-II, n$^{os}$ 264, 268, 274, 276, 283. Les relations diplomatiques seront rétablies le 31 janvier 1968.

[5] Les 6 et 7 janvier 1967, s'est tenue, à Rome, la conférence des dirigeants des partis socialistes européens, à laquelle ont participé les représentants de quatorze pays. MM. Brown, Nenni et

yougoslave[1] a approché mon secrétaire d'État[2] pour me faire demander si, dans le cas où nous établirions des relations diplomatiques avec d'autres pays de l'Est, le cas de la Yougoslavie serait, réservé ou ne serait pas traité. J'ai fait savoir que je réfléchirai volontiers à la question, mais je crois utile que, si nous devons poursuivre des conversations, Belgrade prenne des contacts avec les pays du Tiers monde et notamment avec Le Caire et Delhi, pour que ceux-ci ne tirent pas de fausses conclusions d'un rétablissement de relations diplomatiques malgré la reconnaissance de la DDR. Nous avons d'ailleurs instruit nos ambassadeurs dans les pays du Tiers monde d'avoir à orienter ceux-ci et de leur expliquer pourquoi nous faisons des efforts pour rétablir des relations diplomatiques, et leur demander de n'en pas tirer de fausses conclusions. En effet, nous n'avons pas changé de conviction, mais nous voulons contribuer à la paix, et nous savons d'autre part que les pays de l'Europe orientale sont indispensables pour résoudre les questions européennes et notamment la question allemande.

*M. Couve de Murville* : Oui, le Tiers monde est un problème. Nous avons déjà dit à votre ministère que si nous pouvons faire quelque chose nous le ferons volontiers pour donner des explications à ces pays et leur éviter de tirer ces fausses conclusions. Nous sommes à votre disposition. Dites-nous quels sont ces pays. Il y a bien sûr les pays arabes, l'Algérie, l'Inde.

*M. Brandt* : Certains de nos ambassadeurs nous ont déjà dit qu'une déclaration faite par eux aurait davantage de poids si un mot de l'ambassadeur français pouvait les appuyer. Quant aux pays arabes, il faut que nous menions une action parallèle. Le processus de normalisation des relations en Europe orientale se répercutera nécessairement sur les négociations pour normaliser les relations avec les pays arabes. Beaucoup de ces pays se sont déjà tournés vers nous, et M. Hassouna[3], le secrétaire général de la Ligue Arabe, souhaite me voir. Je crois que là, également, nous pourrons avancer. Il est de notre intérêt qu'il y ait une certaine corrélation entre les deux processus, pour éviter que ces pays du Tiers monde ne tirent de fausses conclusions.

*M. Couve de Murville* : Nous sommes d'accord pour agir ensemble si vous l'estimez utile, et dans les pays que vous nous direz. Les pays arabes posent un problème, car lorsque des relations diplomatiques sont rompues, il est toujours très difficile de les rétablir. C'est l'Égypte qui est déter-

Bruno Pittermann ont dominé les débats qui ont principalement porté sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, la politique du général de Gaulle, les rapports entre partis socialistes et communistes. M^me^ Golda Meir a évoqué la tension au Proche-Orient. Voir *Le Monde* des 6 et 7 janvier 1967, p. 3. M. Nenni avait laissé entrevoir l'éventualité d'une Europe avec la Grande-Bretagne et sans la France, au cas où celle-ci s'opposerait à l'entrée dans le Marché commun de sa voisine d'Outre-Manche. Quelques réflexions allemandes sur cette réunion sont rapportées par le télégramme de Bonn n^os^ 185 à 190 du 12 janvier 1967, non publié.

[1] M. Ivo Vejvoda, ambassadeur à Rome depuis septembre 1962, quitte ce poste pour prendre celui de Paris en mai 1967. Il est remplacé en Italie par M. Srdja Prica.

[2] M. Klaus Schütz, qui depuis le 1^er^ décembre 1966, succède à M. Carstens comme secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*. Une biographie succincte de M. Schütz est présentée dans le télégramme de Bonn du 11 janvier 1967, n^os^ 148 à 150, non reproduit.

[3] Mohammed Abdel-Khalek Hassouna, diplomate égyptien, secrétaire général de la Ligue arabe depuis septembre 1952.

minante[1]. Pour les pays arabes, si ce pays fait un mouvement, les autres suivront ; d'ailleurs M. Hassouna est lui-même égyptien. Vous avez donc un vaste programme et tout cela me semble très intéressant.

*M. Brandt* : Dans les questions pratiques réservées à cet après-midi, nous pourrions également voir si, dans nos efforts futurs pour un développement culturel vis-à-vis de l'Europe orientale, nous ne pourrions pas profiter de l'expérience française. Je sais que les points de départ sont différents, mais les choses seraient plus faciles pour nous si nos directions culturelles respectives pouvaient avoir des échanges de vues, de programmes, etc.

*M. Couve de Murville* : Je suis d'accord pour en parler.

Y a-t-il maintenant des questions sur l'Europe occidentale ?

*M. Brandt* : Que pensez-vous de la prochaine conférence de Rome ?

*M. Couve de Murville* : Je crois qu'il est normal de célébrer le dixième anniversaire du Traité de Rome[2]. C'est un acte très important et c'est la base de la politique européenne. En plus, c'est une occasion de se voir. Nous ne voyons pas cette réunion dans un esprit dogmatique. Il ne faut pas prévoir des conclusions ni des décisions. On se verra ; on pourra parler de ce que l'on voudra. Qu'en pensez-vous ?

*M. Brandt* : J'ai conseillé au Chancelier, dans la question de la coopération politique en Europe occidentale, de bien faire remarquer que nous ne nous sentons tenus à aucune des formules antérieures. Une série de propositions avaient été faites et nous sommes prêts à parler de tout modèle et de toute formule possible pour mettre en route une consultation et une coordination politiques.

*M. Couve de Murville* : Il est indispensable d'avoir entre nous des vues communes sur la politique. Entre nous, c'est-à-dire entre les Six, mais le point de départ c'est tout de même l'Allemagne et la France. S'il y a davantage de parallélisme entre nos vues et nos politiques, les choses viendront tout naturellement, sans difficulté. Si nous sommes sur des voies différentes, alors ce sera très difficile. Le problème n'est pas de créer des institutions, mais de voir si nous sommes d'accord.

*M. Brandt* : Que peut-on faire dans la CEE ? Quelle nouvelle tentative peut-on faire pour avancer la fusion[3], décidée en principe, des exécutifs, et résoudre les problèmes transitoires ?

*M. Couve de Murville* : Tout le monde est d'accord sur la fusion, et elle a été décidée. Ce n'est pas un événement formidable, mais c'est bon

[1] L'ambassade d'Italie, en sa qualité de responsable des intérêts allemands en Égypte, a remis un mémorandum à M. Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, dans lequel sont exposés le fond de la politique de détente menée par la RFA en Europe et les raisons selon lesquelles, de l'avis de Bonn, les pays du tiers monde ne sauraient considérer la reprise des relations entre la Roumanie et la RFA comme un abandon par celle-ci de la doctrine Hallstein.

[2] Le X[e] anniversaire de la signature du Traité de Rome sera célébré, dans la capitale italienne, les 29 et 30 mai 1967.

[3] Le traité du 8 avril 1965 institue un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. La mise en place de la Commission unique est prévue pour le 1[er] juillet 1967. Voir *D.D.F*, 1965-II, n° 6.

en pratique. La non-application est uniquement due à une question de personnes. Peut-être avec le temps qui passe sera-t-il plus facile de régler ce problème, mais il n'y a pas d'opposition de principe. En dehors de cela la CEE va bien. Chacun a bien sûr ses problèmes, mais il n'y a pas de difficultés importantes.

*M. Brandt* : M. Lahr avait fait une proposition avant Noël[1] : puisqu'il faut quelques mois, même si nous étions d'accord, pour passer aux décisions, pourquoi ne pas établir un Exécutif transitoire, avec le Président actuel de la CEE, et comme deux vice-présidents les deux autres présidents ? Et après un an, selon une procédure sur laquelle on se serait mis auparavant d'accord, mettre en place la nouvelle Commission ? Nous savons qu'il a des difficultés mais elles ne nous paraissent pas insurmontables.

*M. Couve de Murville* : Je me rappelle la proposition de M. Lahr, mais elle laisse tout à fait la question du président en suspens ; elle ne supprime pas le problème, elle le présente différemment.

*M. Brandt* : Au sujet des Anglais, je crois qu'il faut attendre pour voir ce qu'ils vont nous apporter, puisqu'ils vont venir nous voir tous. Nous avons préparé quelques questions, et beaucoup dépendra des réponses qu'ils nous feront. Je serais heureux qu'après le retour de M. Wilson[2] nous puissions en reparler.

*M. Couve de Murville* : Nous attendrons ce qu'ils diront ; mais je pense qu'ils diront la même chose à tous. Nous pourrons en discuter après, c'est une énorme question, qui est très importante.

*M. Brandt* : M. Fanfani m'a écrit une lettre me demandant d'aider à éclaircir certains malentendus, peut-être dus à des informations de presse, lors de la récente conférence socialiste de Rome. M. Nenni[3] a fait des déclarations que j'ai contrées, amicalement mais fermement. M. Fanfani[4] souhaite qu'il n'y ait pas de malentendu chez vous non plus. M. Saragat[5] a bien indiqué que la politique italienne consistait à parler de ces questions avec les Britanniques.

*M. Couve de Murville* : Nous avons réagi sur les déclarations de M. Nenni, et je l'ai dit à M. Fanfani. Connaissant M. Nenni, ses déclarations ne m'ont guère surpris.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

[1] Le 22 décembre 1966, M. Rolf Lahr a suggéré une solution de compromis consistant en une mise en vigueur au 1er janvier 1967 du traité créant une Commission unique dotée d'un *praesidium* composé des trois présidents des Commissions du Marché commun, de l'EURATOM, de la CECA, ainsi que d'un représentant du Benelux et, ceci, jusqu'au 1er juillet 1968. Sur ce sujet, se reporter à la note du 9 janvier 1967, émanant de la direction des Affaires économiques et financières au Département, non reproduite.

[2] M. Wilson, Premier ministre britannique, et M. Brown, ministre des Affaires étrangères, se rendent en France du 22 au 25 janvier 1967.

[3] Pietro Nenni, *leader* du parti socialiste unifié italien depuis 1943, vice-président du Conseil des ministres de 1963 à 1968, dans les cabinets de centre gauche présidés par Aldo Moro.

[4] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères depuis le 24 février 1966.

[5] Giuseppe Saragat, président de la République italienne depuis le 28 décembre 1964.

# 17

COMPTE RENDU

*Entretien entre MM. Couve de Murville et Willy Brandt à Paris, le 13 janvier 1967 de 17 h. à 18 h. 20*

C.R.
Secret

*Étaient présents* :

*Du côté français* :

MM. Alphand[1]
Delarüe Caron de Beaumarchais[2]
Puaux[3]
Toffin[4]
Curien[5]
Jessel[6]

*Du côté allemand* :

MM. Schütz[7]
Meyer-Lindenberg[8]
Limbourg[9]
Forster[10]
Arnold[11]
Blech[12]

[1] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[3] François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964.

[4] Jean-Louis Toffin, ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe centrale, à la direction d'Europe au Département depuis 1962 puis, à partir de février 1967, ministre délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français de Berlin.

[5] Gilles Curien, conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du Ministre depuis 1965.

[6] Jacques Jessel, conseiller des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale, à la direction d'Europe au Département depuis octobre 1965.

[7] Klaus Schütz, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis le 1er décembre 1966.

[8] Hermann Meyer-Lindenberg, directeur des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1965.

[9] Peter Limbourg, ancien premier secrétaire près l'ambassade de la RFA à Paris (1952-1955), ancien chef de cabinet de M. von Brentano, alors directeur de l'*Auswärtiges Amt* de 1955 à 1961, conseiller près l'ambassade de la RFA auprès du Saint-Siège de 1961 à 1965 puis ministre-conseiller près l'ambassade d'Allemagne à Paris depuis septembre 1965.

[10] Hermann Forster, diplomate ouest-allemand, sous-directeur du service des Organisations européennes à l'Administration centrale.

[11] Dr Hans Arnold, ancien secrétaire près l'ambassade de la RFA à Paris de 1952 à 1955, premier secrétaire à Washington de 1957 à 1961, puis à partir de 1961 adjoint du sous-directeur chargé des questions militaires de l'Alliance Atlantique, nommé début janvier 1967, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères.

[12] Klaus Blech, diplomate, membre du cabinet du secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères.

*M. Couve de Murville* : C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir dans ce ministère, pour la seconde fois depuis que vous avez pris vos nouvelles fonctions[1]. Aujourd'hui, nous nous voyons à l'occasion d'une des rencontres biannuelles prévues par nos arrangements et qui ont lieu alternativement à Paris et à Bonn. C'est une bonne occasion pour procéder à un tour d'horizon et pour nous mettre réciproquement au courant de nos vues et de nos intentions. Nous avons déjà, ce matin et après le déjeuner, abordé un certain nombre de questions. J'ignore comment vous envisagez le déroulement de la conversation de cet après-midi. Peut-être, pour commencer, MM. Schütz et Alphand pourraient-ils nous dire quelques mots de l'échange de vues auquel ils ont procédé au cours de la matinée[2].

*M. Brandt* : Je vous remercie de vos paroles. Je me félicite de la possibilité qui s'offre de parler aujourd'hui et demain de ce que nous pouvons envisager de faire ensemble. Nous pourrions en effet écouter tout d'abord ce que MM. Alphand et Schütz se sont dit ce matin et préparer ensuite la réunion de demain à l'Élysée. Nous pourrions aussi examiner les directives à donner sur un certain nombre de questions particulières qui pourraient être reprises lors de la réunion de l'été prochain ; à ce sujet, nous n'avons pas de propositions détaillées à faire, mais seulement une liste de questions et quelques suggestions.

*M. Couve de Murville* : Nous pourrions également dire un mot des conclusions concrètes auxquelles nous sommes arrivés ce matin à propos de certaines actions diplomatiques à entreprendre, notamment auprès du Tiers monde.

*M. Schütz* : Ce matin, avec M. Alphand, nous avons évoqué diverses questions déjà abordées avec votre ambassadeur dans des conversations quadripartites à Bonn, tant à propos des relations interallemandes, et notamment de Berlin, qu'au sujet de certains aspects de nos contacts avec les pays de l'Est.

À Berlin, nous avons l'impression que nous ne pourrons pas faire de grands progrès, du fait de l'attitude de Pankow. Les autorités est-allemandes viennent de décider unilatéralement de prolonger jusqu'au 31 mars l'accord sur les laissez-passer pour les cas d'urgence, mais ce geste se situe dans la perspective des élections qui auront lieu le 12 mars dans cette ville[3]. Pour l'avenir immédiat, nous sommes assez sceptiques car l'Est ne paraît pas disposé à se prêter à une certaine normalisation des rapports.

[1] M. Willy Brandt, vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, s'est rendu à Paris du 11 au 17 décembre 1966. Il s'est entretenu avec M. Pompidou le 13 décembre et a été reçu en audience par le président de Gaulle le 16 décembre. Le compte rendu de ces entretiens est publié dans *D.D.F.*, 1966-II.

[2] MM. Alphand et Schütz se sont entretenus le 13 janvier 1967 de 12 h. à 13 h. Cet entretien, non reproduit, a porté principalement sur les relations inter-allemandes, RFA/RDA, et les efforts faits par la République fédérale pour normaliser ses relations avec les pays d'Europe de l'Est.

[3] Pankow prend cette mesure unilatérale en vue d'améliorer les chances du SED (parti socialiste unifié) de Berlin-Ouest aux élections qui doivent se dérouler dans la partie occidentale de la ville le 12 mars 1967.

En ce qui concerne le bureau allié de comptabilité postale[1], nous ignorions quelle était la position française au sujet de la circulaire que ce service devrait adresser aux administrations postales qui sont en rapport avec lui. M. Alphand m'a fait savoir que Paris avait donné son accord. Cette démarche pourra donc s'effectuer prochainement.

Le gouvernement fédéral souhaiterait d'autre part obtenir l'accord des trois puissances sur une « clause automatique » de Berlin[2], ce qui le dispenserait d'obtenir de chaque cocontractant l'acceptation expresse de son point de vue en ce qui concerne l'inclusion de la ville. Nous ne sommes pas arrivés à un accord complet, et il faudra donc poursuivre les échanges de vues. Ce problème a des incidences dans le domaine de nos contacts avec les pays de l'Est. J'ajoute que la formule que nous proposons pour l'inclusion de Berlin dans les traités ne toucherait pas aux droits des Alliés à Berlin ni au statut de la ville, mais seulement à la forme dans laquelle la République fédérale représente Berlin à l'extérieur, conformément au mandat qui lui a été confié à cet effet par les trois puissances.

*M. Couve de Murville* : M. Alphand a-t-il quelque chose à ajouter ?

*M. Alphand* : En ce qui concerne le premier point, je n'ai rien à ajouter ; nous sommes d'accord en ce qui concerne l'envoi d'une circulaire par le bureau de comptabilité postale et nous sommes également d'accord pour que celui-ci continue de fonctionner malgré le retrait des experts est-allemands.

Sur le second point, nous sommes disposés à ne plus exiger une clause berlinoise explicite, mais nous craignons que la formule d'une clause automatique et le recours à une déclaration des trois puissances, précisant que tout traité conclu par Bonn inclue automatiquement Berlin, ne provoque des réactions fâcheuses des pays de l'Est ; ceux-ci pourraient renoncer à tout accord avec la République fédérale, ce qui irait à l'encontre de notre désir mutuel de voir les pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est s'orienter vers la détente. En revanche, nous pourrions accepter que le gouvernement fédéral se borne à nous donner l'assurance que la partie cocontractante ne fait pas d'objection à ce qu'un accord donné s'étende à Berlin, sans qu'il soit besoin d'une clause expresse.

Du côté allemand, on nous a indiqué que les conversations avec Bucarest ont progressé et qu'elles donnent de sérieux espoirs de voir s'établir des relations diplomatiques. L'affaire se présenterait d'une façon un peu plus difficile en ce qui concerne Prague et Budapest.

*M. Brandt* : Je voudrais me permettre une remarque en ce qui concerne la clause de Berlin. Sans être un expert, je crois qu'il est exact de dire que la République fédérale s'est engagée envers les alliés à représenter les

[1] Le Bureau allié de Comptabilité internationale des Télécommunications et des Postes est chargé d'effectuer la comptabilisation du trafic postal international avec l'ensemble de l'Allemagne. Pankow a décidé de retirer ses experts le 31 décembre 1966.

[2] Sur ce sujet, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, en date du 12 janvier 1967, intitulée : *de l'extension à Berlin des traités conclus par la RFA*, non publiée.

intérêts de Berlin envers les pays tiers, sauf en ce qui concerne le domaine de la défense, et ceci même si, dans un accord particulier, ne figure pas une clause expresse.

*M. Couve de Murville* : D'après ce que me disent mes collaborateurs, ceci est juridiquement exact et ne prête pas à discussion. Mais il s'agit de savoir si la partie cocontractante partage ce point de vue. Si elle en est d'accord, ou si elle n'élève pas d'objection, même en l'absence d'une clause expresse, c'est parfait. Si elle fait objection, le problème est différent.

*M. Schütz* : Avec les pays de l'Est, nous nous heurtons au problème suivant : Bucarest, et probablement Prague, sont sans doute disposés à conclure certains *gentlemen's agreements*, mais ils ne sont pas prêts à stipuler par écrit l'inclusion de Berlin car ils sont liés par leurs accords avec Pankow. De même, de nos contacts avec Moscou, il résulte qu'il n'est pas possible d'aboutir avec l'URSS selon les procédures actuellement en vigueur. C'est la seule raison pour laquelle nous souhaitons une modification de celles-ci.

*M. Couve de Murville* : Nous sommes d'accord pour la formule des *gentlemen's agreements* avec les pays de l'Est, c'est-à-dire pour l'utilisation d'une clause de Berlin non écrite.

*M. Brandt* : En ce qui concerne notre discussion de ce matin sur la politique à l'égard des pays de l'Est, trois points me paraissent dignes d'être retenus :

1. Au niveau des directeurs politiques, nous devrions continuer à rechercher des possibilités d'action commune et, à ce sujet, nous souhaiterions obtenir votre appui dans les efforts que nous faisons pour normaliser nos relations avec l'Est. Nous pensons que vous pourriez nous aider dans certains de ces pays, ainsi que dans des pays tiers. Le moment venu, je vous citerai certaines capitales dans lesquelles nos ambassadeurs estiment que leurs démarches seraient mieux comprises si elles étaient appuyées par leur collègue français.

2. Il serait bon, également, que MM. Brunet et Lahr[1] poursuivent l'examen des relations économiques avec l'Est pour promouvoir notamment des projets de réalisations industrielles communes dans ces pays ; certes, les gouvernements ne sont pas directement compétents, mais ils peuvent apporter leur aide. Des projets franco-allemands importants sont en voie de se concrétiser en Hongrie ; de telles réalisations ont déjà eu lieu en Roumanie ; cela est excellent.

3. Sans que je sache exactement qui est compétent, il me semble qu'il serait utile que nous confrontions nos expériences dans le domaine de la coopération culturelle avec l'Est. La France a, dans ce secteur, plus d'expérience que nous car c'est pour la République fédérale un domaine

[1] MM. Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au Département, et Lahr, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, se sont rencontrés à Bonn, le 7 janvier 1967, dans le cadre des entretiens réguliers prévus par le traité franco-allemand du 23 janvier 1963. Le compte rendu de cet entretien est repris dans la note du 9 janvier 1967, émanant de la direction des Affaires économiques et financières au Département, non publiée.

presque neuf qui pourrait prendre un sérieux essor avec l'établissement de relations diplomatiques.

*M. Couve de Murville* : Nous avons en effet parlé de ces trois points et nous n'avons pas rencontré de difficultés. Pour ce qui est de la première question, je comprends que nous aurions essentiellement à agir auprès des États du Tiers monde, car vous craignez que ceux-ci n'interprètent l'établissement de relations diplomatiques entre vous et les pays d'Europe orientale comme signifiant que vous n'auriez plus d'objection à ce qu'ils en fassent autant avec Pankow.

*M. Brandt* : C'est un aspect de la question ; mais, de plus, nous pensons qu'auprès de certaines capitales d'Europe orientale, par exemple Prague, un mot de vous serait utile.

*M. Couve de Murville* : Je puis vous donner mon accord à ce sujet. Comme je vous l'ai dit en décembre, nous avons, à diverses occasions, indiqué à ces pays que l'établissement de relations diplomatiques avec Bonn nous paraissait très souhaitable.

Sur les questions économiques, c'est en effet une bonne chose que MM. Lahr et Brunet poursuivent leurs échanges de vues. Nous ne voyons que des avantages à ce que nos deux pays, ou plutôt nos deux industries, coopèrent de façon plus étroite, et notamment en Europe orientale.

En ce qui concerne les relations culturelles avec l'Est, le plus pratique serait, me semble-t-il, que nos directeurs des Affaires culturelles en parlent entre eux : ils ont l'habitude de se voir et pourraient aborder cette question, lors de leur rencontre du mois de janvier.

*M. Brandt* : À propos de l'Europe occidentale, et en fonction de la réunion de ce matin, je pense que si nous sommes interrogés à Bonn, nous pourrions dire que les deux capitales accueillent avec sympathie la proposition italienne d'une réunion à Six qui se tiendrait au printemps, à Rome[1]. Bien entendu, il nous faudra rester en contact, notamment à propos du contenu de cette réunion.

Au sujet des communautés européennes, nous tenterons, dans les prochaines semaines, d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la fusion. Pour ce qui est de l'Angleterre, nous en parlerons lorsque Londres aura exposé ses vues. Enfin, nous devrions voir ensemble comment renforcer notre action commune, à Bruxelles par exemple, en ce qui concerne la suppression des frontières fiscales, la politique commune de l'Énergie et la politique commune des Transports. Tout ceci pourrait également faire l'objet des entretiens Brunet-Lahr.

On m'a parlé également de la taxe compensatoire sur le chiffre d'affaires frappant les produits sidérurgiques et que M. Debré[2] nous demande de supprimer ou de réduire. Sans approfondir ce problème compliqué, je

[1] Célébration dans la capitale italienne du X[e] anniversaire de la signature du Traité de Rome.

[2] Michel Debré est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966.

puis dire que le ministre fédéral de l'Économie[1] serait très heureux de s'en entretenir avec M. Debré et serait prêt à évoquer avec lui d'autres questions relatives à la sidérurgie.

Je voudrais enfin évoquer une toute petite affaire : il s'agit de l'installation à Berlin d'une annexe du service d'information des Communautés européennes. Du côté français, on n'a pas donné de réponse positive car, et je le comprends, on n'est pas d'accord avec la politique générale d'information des Communautés. Je n'ai pas besoin d'insister sur la situation particulière de Berlin, même dans le contexte de la détente, et je pense qu'il ne serait pas mauvais de renforcer par ce biais chez ses habitants le sentiment de faire partie de l'Europe. Je serais heureux si vous acceptiez de revoir cette question. Nous avons un bureau d'information des Communautés à Bonn ; en principe, il n'existe qu'un seul bureau par capitale, mais il s'agirait simplement de détacher du bureau de Bonn un fonctionnaire à Berlin.

*M. Couve de Murville* : En ce qui concerne les problèmes de caractère général : réunion de Rome, fusion des communautés, Grande-Bretagne, je n'ai rien à ajouter à ce que vous venez de dire. Je crois toutefois que nous devrions prendre certaines précautions à l'égard de nos partenaires à propos de la fusion ; ils sont certes d'accord entre eux et avec nous pour admettre que cette question doit être d'abord discutée entre Allemands et Français, et ils accepteraient sans doute toute solution sur laquelle nos deux pays se seraient entendus. Mais nous ne devons pas leur donner l'impression de les mettre devant un fait accompli et il faudrait notamment éviter toute indication prématurée dans la presse. Nous pourrons donc examiner ce problème entre nous, et sans doute à l'initiative de la République fédérale, mais nous devrons veiller à ne pas froisser nos partenaires.

Je suis d'accord pour penser que nous devrions étudier sérieusement les questions fiscales, ainsi que celles de l'énergie et des transports. D'ailleurs, nous avons déjà commencé en ce qui concerne le premier point, mais nous n'avons pas encore fait grande chose à propos des deux autres. C'est évidemment dans la mesure où Allemands et Français prendront des initiatives que les choses pourront avancer. Nous pourrons donc, et c'est une bonne idée, demander à MM. Lahr et Brunet d'en parler entre eux et de faire des propositions de nature à faire progresser l'examen de ces questions. Mais nous pourrons aussi aborder entre nous le fond de ces problèmes.

Nous n'avons pas encore mentionné ce qui s'est dit à l'Élysée au sujet du progrès technologique. Il s'agira de voir comment organiser la discussion à Six. Mais peut-être aviez-vous l'intention d'en reparler ici ?

En ce qui concerne la taxe compensatoire, M. Debré devrait-il en discuter avec M. Strauss[2] ou avec M. Schiller ?

*M. Brandt* : M. Strauss est compétent pour les finances et M. Schiller pour la sidérurgie ; peut-être faudra-il en parler aux deux ?

[1] Le Professeur Dr Karl Schiller (SPD) est ministre de l'Économie de la République fédérale depuis le 1er décembre 1966

[2] Franz Josef Strauss est ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966.

*M. Couve de Murville* : Il s'agit plutôt d'une question économique. Nous estimons, quant à nous, que le niveau de la taxe est trop élevé. M. Debré est absent de Paris, mais je puis vous dire qu'il sera d'accord pour rencontrer M. Schiller et pour évoquer avec lui cette affaire, ainsi que d'autres questions, notamment en ce qui concerne la sidérurgie. Nous pourrions mettre au point une telle rencontre par le canal de nos ambassades.

J'ai pris note de votre demande en ce qui concerne le bureau d'information. Je ne me souviens pas très bien de cette affaire nous verrons ce que nous pourrons faire.

*M. Brandt* : Votre Président a dit qu'en politique il n'y a pas de questions nouvelles et que ce sont toujours les vieux problèmes qui reviennent.

*M. Couve de Murville* : En effet, mais ils ne se présentent pas toujours de la même façon.

*M. Brandt* : En ce qui concerne le problème technologique et la recherche scientifique, il s'agit, comme vous le dites, de savoir comment nous mettre d'accord pour arriver à une coopération européenne. J'en ai parlé à Rome avec M. Fanfani[1]. Je ne crois pas qu'il tienne à maintenir cette question dans le cadre de l'OTAN ; il ne ma pas caché que, s'il l'avait évoquée dans cette enceinte, c'était en pensant qu'elle recueillerait ainsi une plus grande publicité. Il s'agit de savoir si nous voulons, à Six, créer un organisme pour en discuter, et aussi, comme l'a dit le général de Gaulle, de déterminer comment une telle coopération des Six se situerait à l'égard des États-Unis, des pays européens non-membres de l'Europe organisée, ainsi que des pays de l'Est. À quel niveau pourrait-on en débattre ? Il serait peut-être bon d'en parler d'abord à l'échelon politique avant de confier l'affaire aux experts.

Enfin, nous devrions voir ce que nous pourrions faire pour développer la coopération bilatérale dans ce domaine. À ce propos, mes collaborateurs pensent que nous pourrions examiner ce qui est encore valable parmi les projets élaborés en 1963 par MM. Lenz[2] et Palewski[3], et qui n'a pas été réalisé ; nous pourrions peut-être reprendre l'idée de la commission mixte. MM. Stoltenberg[4] et Peyrefitte[5] pourraient en parler. Il y a également des possibilités de réalisations en commun, par exemple dans le domaine

[1] À l'occasion de la conférence des dirigeants de partis socialistes européens qui s'est tenue à Rome les 6 et 7 janvier 1967.

[2] Dr Hans Lenz, ministre fédéral de la Recherche scientifique et des Sciences humaines (1962-1965). Le ministère fédéral de la Recherche scientifique a été créé en décembre 1962. Hans Lenz est le premier titulaire du poste.

[3] Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales (1962-1965). Concernant les projets élaborés dans le domaine de la recherche scientifique entre les deux pays, se reporter aux comptes rendus des réunions qui se sont tenues, à Paris, les 18 et 19 mars 1963, puis à Bonn, les 9 et 10 décembre 1963, non repris, figurant dans le dossier d'archives, EU, Europe, RFA, 1961-1970, coopération scientifique franco-allemande.

[4] Le Dr Gerhard Stoltenberg est ministre fédéral de la Recherche scientifique depuis 1965.

[5] Alain Peyrefitte est ministre chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales du 8 janvier 1966 à avril 1967.

des télécommunications par satellites, la construction d'une « chambre à bulles » pour le CERN[1], et celle d'un accélérateur.

*M. Couve de Murville* : En matière de technologie, il y a une difficulté, c'est que tout le monde en parle mais que personne ne sait exactement ce qu'on peut faire, sauf peut-être sur le plan bilatéral, où il est plus facile de concevoir des solutions, même si la mise en pratique reste délicate. Sur ce plan, certaines choses ont déjà été faites, mais je suis persuadé qu'on peut faire encore davantage. Il faut que les deux ministres de la Recherche scientifique continuent d'examiner ces problèmes.

À Six, on est assez en peine de dire ce qu'on pourrait imaginer. Il faut mettre la chose à l'étude. Comme le général de Gaulle l'a suggéré, on pourrait créer un comité à cet effet, à Bruxelles ou ailleurs, par exemple sous l'autorité des représentants des Six à Bruxelles, ce qui donnerait un caractère politique à cette initiative. Il faut y réfléchir, je crois que pour les Six, on pourrait commencer de cette façon et essayer de définir quelques domaines dans lesquels les industries pourraient développer leur coopération. Il faudrait également songer à ce qui pourrait être fait avec les pays tiers : États-Unis, Grande-Bretagne, Russie, mais aussi des États tels que la Suisse et la Suède qui sont des pays industriels très avancés. À ce propos, et lorsque M. Fanfani a fait sa proposition à l'OTAN[2], je lui ai indiqué que cette organisation à caractère militaire n'avait guère de rapport avec le progrès technologique. En principe, l'OCDE[3] serait plus indiquée, mais elle présente l'inconvénient d'être un organisme de caractère académique, qui s'est cantonné dans la rédaction d'études et de rapports, et qui n'a pas de véritable pouvoir d'action. Pour le moment, peut-être pourrions-nous dire que nous allons essayer de dégager entre les Six quelques idées précises sur ce qu'il convient de faire.

*M. Brandt* : Je voudrais me permettre une remarque : les journaux ont dit que nous venions à Paris pour nous faire les porte-parole d'autres gouvernements en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté économique européenne, ou encore que nous avions arrêté notre position, avant même de savoir ce que les Anglais vont nous dire ? Il n'y a rien de vrai là-dedans, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que, de toute façon, les intérêts de l'Allemagne sont fonction de la structure de son industrie ; or celle-ci est telle que nous avons un très grand intérêt à voir aboutir la négociation Kennedy, ainsi qu'à éviter un élargissement du fossé

[1] CERN : Centre européen pour la Recherches nucléaire, fondé en 1954 par quatorze États européens sur une initiative de l'UNESCO en 1952. Son siège est à Genève.

[2] Lors de la réunion ministérielle de l'OTAN, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966, M. Fanfani a fait une proposition portant sur la coopération technologique internationale, organisant d'une part la collaboration entre Européens, d'autre part entre l'Europe et les États-Unis. Cette proposition a fait l'objet d'une résolution, dont le texte est publié dans *Articles et Documents*, n° 01840 du 27 février 1967. Voir également le télégramme Repan n° 516 du 16 décembre 1966, non reproduit.

[3] OCDE : Organisation européenne pour la Coopération et le Développement, qui a pris la suite, en 1960, de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), elle-même fondée le 16 avril 1948. L'OCDE compte trente pays membres.

entre la CEE[1] et l'AELE[2]. Nous ne pourrons faire face aux obligations souscrites dans le cadre du Marché commun, et notamment du marché agricole, ainsi qu'à nos obligations envers le reste du monde, que si notre industrie est suffisamment prospère. C'est d'ailleurs ce qu'a eu l'occasion de dire M. Kiesinger, et il vient encore de recevoir une lettre des industriels allemands qui va tout à fait dans ce sens.

*M. Couve de Murville* : je prends note de votre remarque ; nous savons bien que vous avez davantage d'intérêt que nous au commerce avec les pays de l'AELE. Pour nous, seules la Grande-Bretagne et la Suisse sont importantes, tandis que vous avez également des échanges appréciables avec les pays scandinaves et l'Autriche. Il est bien évident que chaque État doit tenir compte de ses intérêts particuliers. À Bruxelles, dans les décisions récentes relatives à la négociation Kennedy, nous avons d'ailleurs prévu certaines dispositions, à l'égard de la Suisse et des pays scandinaves, qui vont dans le sens que vous venez de dire.

*M. Brandt* : Je voudrais faire quelques remarques au sujet des relations culturelles et de la jeunesse. L'Office franco-allemand de la Jeunesse[3] est un succès et n'exige pas de décision particulière, si ce n'est que nous pourrions songer à un effort plus grand en faveur des futurs cadres, qu'il s'agisse d'enseignants, d'économistes, de juristes, de syndicalistes, etc. la chose pourrait être discutée au sein de l'Office lui-même.

Il serait également souhaitable de poursuivre et d'accélérer les travaux relatifs à l'équivalence des diplômes, notamment dans le secteur scientifique.

*M. Couve de Murville* : L'Office de la Jeunesse est en effet une réussite ; il marche bien. Ceci est très important, car la jeunesse est l'essentiel. Je prends note de votre suggestion en ce qui concerne la formation des futurs cadres. J'ignore quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'équivalence des diplômes. Je crois que l'affaire a été évoquée à divers niveaux : directeurs des Affaires culturelles, conférence des recteurs, ministres de l'Éducation. À ce sujet, a-t-on déjà désigné un successeur à M. Kiesinger[4] pour la mission qui lui avait été confiée dans ce domaine ?

*M. Brandt* : Cette décision n'est pas encore intervenue : c'est une affaire rendue très difficile à cause de notre structure fédérale.

*M. Couve de Murville* : Souhaitez-vous évoquer d'autres problèmes ?

[1] CEE : Communauté économique européenne fondée par le Traité de Rome de 1957, comprend six membres : Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne.

[2] AELE : Association européenne de libre-échange, fondée en 1960, réunissant l'Autriche, le Danemark, la Finlande (associée en 1961), l'Islande, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.

[3] L'accord créant l'office franco-allemand de la jeunesse est signé Bonn le 5 juillet 1963 (décret du 31 juillet 1963, publié au *JORF* du 4 août 1963).

[4] Le Dr Kurt Georg Kiesinger avait été choisi, en octobre 1963, pour représenter la République fédérale d'Allemagne en face du ministre français de l'Éducation nationale, à l'époque, Christian Fouchet.

*M. Brandt* : Demain nous parlerons peut-être des problèmes de défense et d'armement. À ce sujet, je voudrais faire des suggestions assez modestes, mais qui ne sont peut-être pas inutiles.

D'une part, il me semble que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense pourraient examiner ensemble l'évolution politique mondiale à long terme, et, dans ce cadre, la façon dont se posera le problème de la sécurité européenne dans les années 70.

D'autre part, je voudrais savoir si, du côté français, on serait d'accord pour charger les ministres de la Défense de reprendre les études concernant la création de deux institutions prévues par le traité franco-allemand et qui n'ont pas été réalisées : il s'agit de l'Institut pour les Recherches opérationnelles[1] et de la Commission mixte pour les projets communs en matière d'armement. Sur le plan pratique, vous savez qu'en matière de commandes d'armement et pour les prochaines années, nous n'avons pas les mains libres, et, de plus, nous avons de sérieuses difficultés budgétaires. Mais, en liaison avec le premier des points que je viens d'évoquer, nous pourrions, à plus long terme, envisager de développer notre coopération en matière d'armement.

*M. Couve de Murville* : En ce qui concerne votre première suggestion, il me semble en effet que la défense et la politique internationale sont liées ; ce sont deux aspects d'un même problème. Je ne peux pas vous répondre au sujet des deux organismes que vous évoquez. Nous pourrions en reparler demain. Cela me paraît effectivement une question à examiner, mais je suis embarrassé pour vous donner un avis sans avoir consulté notre ministre des Armées.

*M. Brandt* : nous pourrions prendre note de ces deux points et nous préparer à en reparler à la réunion du mois de juillet.

*M. Couve de Murville* : Nous pourrions en effet les inscrire à notre programme de travail et voir avant l'été ce qu'il conviendrait de faire. Nos ministres de la Défense pourraient également en discuter. Mais ce serait une bonne chose de les mentionner demain.

*M. Brandt* : Dans le domaine industriel et économique, nous sommes très contents du travail que fait le groupe d'études pour la coopération industrielle. M. Schiller[2] est convaincu de son utilité ; peut-être pourrait-on intensifier ses travaux, notamment en ce qui concerne la coopération interentreprises, et la coopération sur les marchés tiers. Nous pourrions également intensifier les travaux du groupe consultatif sur les questions

[1] La défense opérationnelle du territoire a fait l'objet du point I de la quatorzième réunion d'État-major franco-allemand, à Paris le 12 novembre 1965. Le ministère fédéral de la Défense compte développer un procédé de planification permettant de prendre une décision optimale dans les questions de planification, de choix des matériels et de recherche de conception stratégique. Deux centres de recherche opérationnelle existent en RFA : ceux de Trèves et d'Ottobrunn. Ces deux centres sont gérés par une entreprise privée allemande, assistée par des experts scientifiques américains, engagés pour trois ans.

[2] Karl Schiller (SPD) est ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966.

d'aide au développement. Le projet chilien[1] est en train d'aboutir. Nous pourrions voir s'il n'est pas possible de réaliser d'autres projets communs de ce genre.

Enfin, je voudrais évoquer un problème délicat ; nos deux pays auront sans doute deux systèmes différents de télévision en couleurs, mais on me dit que les industriels étudient les moyens de passer d'un procédé à l'autre, ce qui permettrait de poursuivre les échanges de programmes.

*M. Couve de Murville* : La coopération industrielle est fondamentale ; elle constitue une partie essentielle de la coopération. En ce qui concerne l'aide au développement, vous avez, à Bonn, un ministère spécial ; chez nous, elle relève des Affaires étrangères. Nos deux pays se sont mis d'accord pour la création, au Chili, d'une institution d'enseignement technique. Il n'y a pas de raison de ne pas envisager des réalisations semblables dans d'autres pays. Nous sommes disposés à en parler avec vous, par exemple dans le cadre des rencontres périodiques entre responsables de l'aide au développement.

En ce qui concerne la télévision en couleurs, si vous avez des idées, nous sommes prêts à en parler. De notre côté, c'est M. Peyrefitte qui est compétent. Chez vous, est-ce M. Stoltenberg ou M. Schiller ?

*M. Brandt* : C'est là la question. M. von Hase[2] coordonne les questions d'information, mais il n'est pas compétent pour le point que je viens de soulever et qui est essentiellement du ressort de l'industrie.

*M. Couve de Murville* : C'est en effet une question technique et industrielle. Nous pourrons en parler quand vous le désirerez. Cela ne concerne pas M. Bourges, mais bien M. Peyrefitte.

Ceci complète donc notre tour d'horizon. Sur un certain nombre de points, nous sommes d'accord quant à la suite à donner et nous en poursuivrons l'examen dans nos réunions ultérieures : problèmes politiques (rapports avec l'Est, clause berlinoise), problèmes économiques (Communauté économique européenne, taxe compensatoire, fusion des communautés, Grande-Bretagne). En ce qui concerne le progrès technologique, nous devrons rester en rapport et examiner concrètement ce que l'on peut faire. En ce qui concerne la défense, je ferai rapport à M. Messmer de vos suggestions, et il en reparlera à M. Schröder. En ce qui concerne la coopération industrielle et économique, il faut poursuivre nos efforts ; j'ai noté ce que vous m'avez dit à propos de l'aide au développement et de la télévision en couleurs.

Que dirons-nous à la presse, qui va sans doute nous interroger ? Nous pourrions indiquer que nous avons parlé des rapports Est-Ouest ainsi

[1] La création au Chili d'un centre de formation professionnelle franco-allemand remonte à une décision prise par les deux pays en juin 1965. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale datée du 23 novembre 1965, non publiée.

[2] Karl-Günther von Hase est secrétaire d'État à l'Information du gouvernement fédéral et porte-parole du Conseil des ministres depuis 1962.

que des problèmes qui se posent dans le cadre de l'Europe occidentale, en utilisant notamment les formules que vous avez suggérées au sujet du Marché commun. Nous ajouterions que, cet après-midi, nous avons abordé les divers aspects de la coopération franco-allemande pour examiner les problèmes qui se posent et envisager les décisions à prendre, peut-être en citant les différents domaines passés en revue. Il faut, en effet, donner l'impression de quelque chose de concret ; mais, en même temps, nous devrons garder quelque chose à dire pour demain.

*M. Brandt* : Pour tenir compte de vos remarques, nous pourrions, à propos de la coopération, dire que nous avons évoqué ces questions, notamment en ce qui concerne les domaines économique et culturel. Peut-être serait-il préférable de ne pas évoquer la défense, car elle soulève des problèmes complexes, et nous pourrions laisser cela pour demain.

*M. Couve de Murville* : Tout à fait d'accord. Voyez-vous autre chose ?

*M. Brandt* : Un nouveau ministre a toujours des quantités de questions à poser, mais je vais m'arrêter là pour l'instant. Ce soir, si vous le permettez, je vous interrogerai sur la non-prolifération.

*M. Couve de Murville* : D'accord. Il s'agit là d'une veille connaissance, d'un cheval de retour. Nous en parlerons à table.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 18

COMPTE RENDU

*Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger à l'Élysée, le 13 janvier 1967 de 11 h. 45 à 13 h. 15*

C.R.

Secret

*Le général de Gaulle* : Je suis très heureux de vous voir parce que c'est vous qui êtes là et que vous êtes le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne[1], ce qui me réjouit tout particulièrement. Nous pouvons aborder tranquillement tous les sujets. C'est la raison de notre réunion.

*M. Kiesinger* : Je vous remercie, monsieur le Président, de vos paroles de bienvenue et je suis très heureux que mon premier voyage à l'étranger me conduise en France. Je vous rappellerai que lorsque, à votre dernière visite à Bonn[2] vous étiez un peu mécontent de l'absence de résultats concrets et

[1] Le Dr Kurt Georg Kiesinger (CDU), ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis novembre 1958, est élu Chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 1er décembre 1966.

[2] Le général de Gaulle s'est rendu à Bonn le 21 juillet 1966, dans le cadre du Traité franco-allemand de 1963.

de l'état de l'opinion publique, je vous avais dit, qu'au cours de l'année à venir, il y aurait certainement des modifications profondes dans la politique allemande. Je ne savais pas, à l'époque, que le destin me choisirait comme point de mire.

J'ai relu les procès-verbaux de vos conversations avec mes prédécesseurs et ne veux pas abuser de votre temps pour répéter inutilement les mêmes sujets.

Cependant, à la suite de ma déclaration gouvernementale[1] sur les relations franco-allemandes et l'amitié très sincère qui devait unir nos pays, la grande majorité du *Bundestag* et du peuple allemand s'est trouvée derrière moi ; parce que les deux grands partis de la République fédérale sont maintenant réunis dans une coalition gouvernementale.

*Le général de Gaulle* : J'ai lu et beaucoup apprécié votre déclaration.

*Le chancelier Kiesinger* : Je ne viens d'ailleurs pas en demandeur, mais comme un homme qui était très heureux de la signature du traité d'amitié franco-allemand mais peu satisfait des résultats acquis. Je suis prêt à rattraper avec mon gouvernement ce qui a été omis. (Cela, dans les limites des conditions qui me sont posées) et aussi à réaliser le fond de ce traité.

*Le général de Gaulle* : En ce qui concerne notre traité, vous savez dans quelles conditions et dans quel esprit nous l'avons conclu avec le chancelier Adenauer. Lui et moi, ainsi que nos deux pays, y voyions la démonstration de la réconciliation entre la France et l'Allemagne et de notre disposition à coopérer. C'est vague et précis à la fois. Vague, parce que coopérer, cela peut prendre toutes les formes, précis, parce qu'entre nos deux pays, vous qui restez l'Allemagne et nous qui restons la France, il devient concevable que nous nous accordions dans nos actes politiques. En outre, il est possible de prendre en commun des dispositions pratiques – vous-même l'avez montré dans un certain secteur –, pour resserrer les liens entre nos peuples dans maints domaines, comme l'économie, la science, les rapports entre les jeunesses, etc.

C'est beaucoup que nous soyons ensemble dans le Marché commun. Cela resserre notre solidarité, nos intérêts communs vis-à-vis du monde extérieur : l'Amérique, le Tiers Monde, l'Est, en matière économique. Mais, quant à notre traité franco-allemand[2], je conviens qu'il n'est pas facile de le faire vivre et cela est vrai, surtout pour vous. Vous avez à affronter des difficultés à l'intérieur, d'autres vis-à-vis des pays de l'Est, d'autres encore vis-à-vis des anciens ennemis de l'Allemagne, ce qui vous met incontestablement dans une situation particulière. Cet état de fait ne vous permettait pas d'appliquer réellement le traité. Il aurait fallu pour cela une unité qui n'existait pas dans la vie politique allemande et chez les hommes politiques allemands. Le traité a vécu pourtant, mais surtout sous la forme d'échanges de bons sentiments et en tant que virtualité.

[1] Le chancelier Kiesinger prononce sa déclaration d'investiture le 13 décembre 1966.

[2] Il s'agit du traité du 22 janvier 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n^os^ 26, 38, 90, 133, 147, 179.

Nous autres, Français, avons continué les contacts avec votre gouvernement et n'avons jamais rien fait contre vous. Vous n'avez d'ailleurs rien fait contre nous non plus. Nous vous avons toujours informé de nos entretiens et de nos actes.

Du point de vue économique et culturel, des progrès ont été accomplis vers notre solidarité, ce qui n'est pas rien.

*M. Kiesinger* : J'ai dit faire partie de ceux qui n'étaient pas satisfaits de la réalisation du traité. Je ne voulais aucunement dire que rien ne s'était fait. Vous avez souligné vous-même que j'ai pu coopérer avec M. Christian Fouchet[1], mais la coopération doit être plus générale et plus étendue entre nos deux peuples. Le nouveau gouvernement allemand se trouve devant un problème particulier. Au moment du débat au *Bundestag*[2] sur le traité d'amitié franco-allemand, le parti social-démocrate a demandé l'insertion d'un préambule qui a pu donner lieu et qui a donné lieu à une interprétation erronée. Entre temps, les sociaux-démocrates ont évolué et désirent eux-mêmes faire une déclaration sur les relations franco-allemandes et sur des réalisations progressives dans l'esprit du traité. Dans nos conversations avec vous, nous aimerions constater ce qui peut être accompli en pratique et de façon concrète pour réaliser d'une manière plus satisfaisante le traité d'amitié. Nous ne nous attendons pas à des actes spectaculaires et subits mais à une réalisation progressive et sûre des déclarations d'intention contenues dans le traité. Les obstacles qui ont pu exister en Allemagne ont été largement éliminés. Il existe encore çà et là, dans certaines fractions politiques, des hommes qui voient la situation d'une façon différente, mais c'est une minorité vouée à disparaître. Les relations peuvent par conséquent s'établir de façon plus réaliste, en matière de coopération politique entre nous et avec les pays européens. L'on peut même envisager une union politique des États européens.

*Le général de Gaulle* : J'accueille très favorablement ce que vous dites sur une réalisation plus complète du traité. Peut-être nous ferez-vous des propositions pratiques. Quant à la coopération politique, elle est difficile et cependant nécessaire. Je répète que notre situation politique n'est pas la même, ce qui nous amène – et vous aussi – à voir les choses d'une façon différente. Toutefois, en ce qui concerne les travaux quotidiens, nous n'aurions probablement pas de difficultés à nous mettre d'accord sur des problèmes de plus longue portée, notamment en ce qui concerne les relations vis-à-vis des Américains, des Soviétiques et de leurs alliés et des Anglais. Cependant, tout nous engage à la coopération politique : notre voisinage, notre similitude à beaucoup d'égards et aussi certains intérêts fondamentaux qui nous sont communs. Il y a des sujets qui s'imposent dans le domaine politique : les rapports avec les Américains, les rapports avec l'Est (les Soviétiques), les rapports avec le monde entier (y compris la Chine)

[1] Christian Fouchet, ministre de l'Éducation nationale depuis décembre 1962, reconduit en janvier 1966.

[2] Le débat au *Bundestag* s'est ouvert le 25 avril 1963. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n^os^ 147, 179.

et il y a des sujets immédiats tels que les rapports avec les Anglais. Où en êtes-vous vis-à-vis des Américains ? Comment envisagez-vous vos rapports à l'avenir avec eux et les rapports de notre Europe par rapport à eux ? Nous avons toujours eu l'impression dans nos contacts avec vous (même avec le chancelier Adenauer[1], mais surtout avec le chancelier Erhard[2] et son ministre M. Schröder)[3], que vous vouliez de bons rapports avec la France, mais que, pour vous, il fallait avant tout, et vous ne m'en voudrez pas de cette remarque, être dans l'obédience de l'Amérique.

Il y a eu des changements, pas de votre fait, mais de celui des Américains, parce que l'Amérique n'est plus ce qu'elle était. Que voulez-vous faire avec elle ? Je vous poserai la même question, et elle est beaucoup plus grave, en ce qui concerne les pays de l'Est. Nous savons que vous êtes confrontés avec l'Est, à Berlin, et partout ailleurs, qu'on s'oppose à vous, qu'on éprouve de la méfiance à votre égard, laquelle, d'ailleurs, peut en partie être artificiellement montée par les gouvernements de l'Est.

Nous vous avons connus comme un pays affronté à l'Est, qui imaginait qu'il fallait que l'Est recule pour retrouver la grande Allemagne.

Enfin, vis-à-vis des Anglais ? Vous ne les aimez pas beaucoup, ils ne vous aiment guère. D'ailleurs la politique des Anglais est de n'aimer personne. Ce n'est pas un reproche mais une constatation. Ils sont aussi très habiles, très diplomates, et ont avec vous des liens, notamment commerciaux, politiques aussi, parce que les socialistes font partie de votre gouvernement et, dans le monde entier, les socialistes penchent vers l'Angleterre. Quelles sont vos intentions vis-à-vis de l'Angleterre ? Nous ne le cachons pas : si les Six considéraient les Anglais comme ils se considèrent eux-mêmes, c'en serait fini de leur cohésion. Quant à la coopération franco-allemande, elle serait automatiquement terminée et nous serions automatiquement séparés.

*M. Kiesinger* Je vous suis très reconnaissant d'avoir posé ces questions concrètes qui revêtent évidemment une importance décisive pour les relations entre nos deux pays. Lorsque le chancelier Adenauer a préparé avec vous le traité d'amitié franco-allemand, la situation mondiale était un peu différente de ce qu'elle est maintenant. Il faut en tenir compte et vous avez pu lire dans ma déclaration gouvernementale que j'ai fait un pas considérable dans le sens des réalisations possibles du traité franco-allemand. Mais sans perte de temps, j'aimerais répondre à vos trois questions et me permettrai simplement une observation liminaire. Du fait de la séparation de l'Allemagne, notre peuple a été fasciné pendant longtemps par le problème de la réunification. Personnellement, j'ai toujours pensé que cela pourrait ou devrait conduire à la paralysie politique de l'Allemagne. Je ne dis pas que la division de l'Allemagne, qui est aussi une division européenne, me

[1] Konrad Adenauer, est chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 15 septembre 1949 au 16 octobre 1963.

[2] Ludwig Erhard est chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 1er décembre 1966.

[3] Gerhard Schröder est le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de 1961 à 1966.

paraît moins importante qu'à mes prédécesseurs, mais je la vois d'une façon réaliste.

Des événements, qui peuvent influencer de façon décisive notre destin peuvent se produire au cours de quelques années ou de quelques décennies et faire complètement oublier ce qui paraissait important auparavant. Je ne vous citerai par exemple que le cas du problème sarrois[1] qui nous a si longtemps divisés. Personne aujourd'hui ne pense plus à la Sarre. Quand j'étais jeune homme, j'ai lu Tocqueville[2] et j'étais impressionné par son pronostic d'une hégémonie mondiale américano-russe. J'ai beaucoup réfléchi et publié certains écrits sur Tocqueville dont le sens visionnaire pour un homme de son époque m'avait frappé. J'ignore s'il était un bon ministre des Affaires étrangères mais son pronostic était incontestablement fondé sur un jugement très sain. Ce qu'il n'a pas vu, lui, c'est la montée d'un autre géant : la Chine. Cette puissance constitue pour moi certainement la question la plus fascinante de ce siècle.

Si l'on tente d'apprécier le problème allemand et européen en tenant compte de l'existence de ces géants du monde (l'Amérique, la Russie et de plus en plus la Chine), on constate que ce qui importe, c'est de définir comment l'Europe peut exister et déterminer elle-même ses destinées. C'est un point de départ commun entre nous. Je suis certainement plus proche de vos opinions que mes prédécesseurs. Après ces quelques remarques, j'aimerais répondre à vos questions.

Commençons par les relations avec l'Est. J'ai dit dans ma déclaration gouvernementale[3] que je ne voyais pas d'autres possibilités d'ordre et de justice en Europe qu'une politique de détente. Je visais aussi dans cette déclaration le problème de la réunification et je pourrais accepter votre propre formule : détente, entente, coopération, bien qu'il faille l'appliquer différemment en Allemagne, en raison de la division qui y existe. Cela est plus facile à, dire qu'à réaliser. J'ai essayé de faire quelques pas en avant dans la déclaration de mon gouvernement. Vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, j'ai dit que les accords de Munich n'étaient plus valables, sans aller aussi loin que vous qui les déclarez nuls et non avenus. Pour la Pologne, il s'agissait de trouver une formule qui allait à la limite de ce que le chef du gouvernement allemand pouvait dire. J'ai parlé d'un traité de paix, ce qui n'excluait nullement que des conversations aient lieu auparavant. J'ai dit que nous recherchions une formule qui soit acceptable aux deux peuples.

N'oubliez pas que nous avons douze millions de réfugiés en Allemagne occidentale, qui, sentimentalement, sont très attentifs à ce problème. Nous avons aussi un nouveau parti nationaliste que je ne qualifierai pas forcément

[1] Concernant le problème sarrois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, se référer à *D.D.F.*, 1955-I et 1955-II, sous la rubrique de la table méthodique : *Le problème sarrois*.

[2] Alexis de Tocqueville (1805-1859), homme politique et historien français. Il fut ministre des Affaires étrangères du 3 juin au 30 octobre 1849. Il est l'auteur de *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) et de l'*Ancien régime et la Révolution* (1856).

[3] Se reporter aux télégrammes de Bonn n$^{os}$ 7070 à 7087, 7088 à 7099, 7100 à 7112, tous trois du 13 décembre 1966, non publiés, reprenant le texte de la déclaration d'investiture du chancelier Kiesinger.

de néo-nazi, mais il est incontestablement nationaliste. Après la disparition du parti des réfugiés dans les différents parlements des *Länder* allemands, une formule maladroite sur la frontière de l'Oder-Neisse risquerait d'apporter de l'eau au moulin de ce parti nationaliste, ce qui ne serait dans l'intérêt de personne, sauf peut-être d'Ulbricht[1]. Je crois qu'on a compris, en Pologne, que ma déclaration constituait un pas en avant et qu'elle pouvait écarter tout au moins une partie de la méfiance et de l'opposition des Polonais à notre égard.

Même si j'ai prononcé le terme de traité de paix, cela n'exclut pas des contacts préalables possibles.

Quant aux autres pays de l'Est, nous voulons normaliser nos relations avec eux sans qu'on nous pose pour autant des conditions inacceptables. La Roumanie est peut-être un début, d'autres suivront. D'autres encore exigeront des contreparties telle que la reconnaissance de la DDR, que nous ne pouvons accepter, mais la reprise des relations diplomatiques avec ces pays contribuera à éliminer la méfiance et à créer une atmosphère plus pacifique et plus confiante.

Il est évident que nous n'établissons pas ces relations diplomatiques pour jouer ces pays contre l'URSS. Cela n'eût été possible qu'au moment de la guerre froide mais, de toute manière, ce n'était pas la politique à poursuivre par la République fédérale. À la suite de quoi, les relations avec Moscou même devront s'améliorer. Nous savons parfaitement que Moscou tient à ces deux Allemagnes, que l'URSS considère cela comme un fait historique, irréversible. Mais elle sait, pour sa part, que, depuis vingt ans, il n'y a pas eu de conflit ni d'agression de notre part et que le fait de nous considérer comme des revanchards ou des fauteurs de guerre est peut-être en partie fondé sur des craintes réelles mais procède surtout de considérations d'ordre tactique. Il s'agit pour nous, par conséquent, d'améliorer progressivement nos relations avec les Soviétiques. Peut-être, y arriverons-nous par une détente des relations entre la République fédérale et le régime de la DDR[2], ce qui faciliterait des prises de contact et mettrait un terme à un isolement hermétique des populations de l'Est en améliorant considérablement le climat politique. Il n'est pas possible de maintenir en permanence une hostilité entre deux parties de l'Europe, nous désirons la surmonter comme Européens, avec des Européens, et nous savons que la France y jouera un grand rôle.

Les problèmes s'étaient compliqués singulièrement dans le passé du fait que la République fédérale avait abordé en même temps sa participation effective à l'armement nucléaire. La force multilatérale appartient au passé. Nous avons déclaré que nous ne désirions ni fabriquer ni détenir ni utiliser des armes nucléaires. Resterait, éventuellement, le problème de la sécurité et du contrôle de ces armes ;

[1] Walter Ulbricht est le président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED).

[2] DDR ou RDA : République démocratique allemande.

Je dois ajouter que la déclaration de mon gouvernement a provoqué une certaine résistance et une tentative, de la part de nos voisins de l'Est, en vue de lier l'ouverture de relations diplomatiques avec nous à notre reconnaissance de la DDR. Cette tentative a échoué, bien que ces pays aient reconnu la DDR. Mais à ce propos, nous avons un souci. Vous connaissez bien sûr la doctrine Hallstein. Elle était utile en son temps elle a été aussi couronnée d'un certain succès. Mais le temps passe vite et nous nous sommes décidés à reprendre les relations diplomatiques avec les pays de l'Est, bien que ce geste puisse constituer une contradiction par rapport à la doctrine Hallstein, qui après tout, n'est qu'une doctrine.

Il ne faudrait pas que cette reprise des relations diplomatiques déclenche des réactions en chaîne de la part, notamment, de certains pays arabes qui reconnaîtraient alors la DDR. La France pourra bientôt contribuer à éviter une telle évolution.

J'ai dit, dans ma déclaration gouvernementale, que, pour l'URSS aussi, il fallait une paix allant d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Je ne pense pas non plus que le problème chinois évoluera dans un proche avenir dans le sens soviétique, mais je répète qu'il constitue incontestablement la question la plus fascinante de notre siècle et qu'il exercera une influence profonde sur l'Europe.

*Le général de Gaulle* : Je vais vous donner notre point de vue à l'égard de l'Est. À un moment donné, Moscou voulait avancer. Il y eut des menaces. Quel qu'ait été le désagrément d'une intégration, l'OTAN à cette époque a été utile. Mais c'est terminé. Je ne crois pas que les Soviétiques veuillent encore avancer. Ils ont beaucoup trop de choses à régler chez eux. Ils sont aux prises avec le développement de leur propre territoire et les grandes distances ; ils sont dénués d'esprit économique ; il y a beaucoup de gaspillage ; le peuple n'est pas très travailleur et n'a guère d'initiative. C'est la soumission, l'obéissance mais pas le dynamisme. Cela les Soviets le savent. La situation vis-à-vis de leurs satellites est de moins en moins facile. L'idéal national finit toujours par l'emporter. On s'en aperçoit chez les Polonais, chez les Roumains, chez les Hongrois et même chez les Tchèques. En plus, l'Ouest, c'est-à-dire la France, l'Allemagne, l'Italie, même les Anglais, sont debout économiquement. Ils ne sont pas en désordre et le communisme n'y a pas de chances. Il y a aussi les Chinois ; maintenant ils sont désagréables, plus tard ils seront dangereux. Il y a aussi l'Amérique ; et la Russie et l'Amérique savent qu'il leur faut trouver un *modus vivendi*. Nous ne sommes plus à l'époque de la guerre froide. C'est la raison pour laquelle nous autres, Européens, devons avancer dans nos rapports avec l'Est ; nous en avons les moyens. Il existe beaucoup de préventions à votre égard, pas au nôtre, mais vous disposez de tant de possibilités économiques que l'Est éprouve la tendance à s'arranger avec vous. Il faut aider cela. Quant à votre réunification, je suis sûr que les Soviétiques savent qu'un jour l'Allemagne se refera, pas maintenant, ils veulent maintenant encore la séparation, mais ils savent qu'elle n'est pas définitive.

Si vous faites avec l'Est une politique de détente caractérisée, peu à peu les Soviets ne pourront pas résister au désir de prendre contact avec vous. Il n'y

a pas d'autre politique. Vous ne ferez pas votre réunification par la guerre ; il faut donc faire cette politique de rapprochement dans votre intérêt. Nous souhaitons avancer de façon caractérisée en Europe et alors, un jour, M. Ulbricht ne sera plus grand chose, même pas pour les Soviets. Cela n'est pas contraire aux arrière-pensées des Américains. Ils ont actuellement le Vietnam, c'est une histoire absurde et odieuse. Mais dès qu'ils en auront fini, ils s'accorderont avec les Russes. L'Europe devra alors être unie, sans problème interne et cela dans l'intérêt même des Américains.

*M. Kiesinger* : Je suis d'accord sur votre analyse des relations avec l'Est et sur leur développement. L'Allemagne a tout intérêt à ce qu'il y ait une paix permanente en Europe mais nous aimerions, et cela est compréhensible, que notre problème national ne soit pas négligé dans cette voie qui amènera la paix.

Beaucoup d'hommes politiques, en Allemagne, ont cru nécessaire de prononcer tous les dimanches des discours ayant pour thème la réunification. Peut-être espéraient-ils ainsi trouver des voix électorales. Le peuple allemand ne repousse pas cette idée, mais il sait aujourd'hui que seule une évolution longue pourra y conduire et l'histoire a beaucoup plus d'imagination que les meilleurs pronostiqueurs. Le peuple allemand n'est pas impatient. Il ne cherche plus à enfoncer des portes qui un jour s'ouvriront devant lui si le monde entier le veut. M. Johnson[1] l'a encore dit récemment alors que nous prenions des mesures en vue d'une politique de détente. Une chose est essentielle, c'est que le peuple allemand sache que les partenaires avec lesquels nous faisons cette politique commune ne parlent pas seulement du bout des lèvres du problème de la réunification mais l'auront constamment présent à l'esprit. Pour cela, il est inutile de faire des déclarations annuelles, ce qui constituerait tout simplement une politique dénuée d'imagination. Par ailleurs, il faut le dire aux Russes comme vous l'avez fait à Moscou. Le peuple allemand doit comprendre qu'il s'agit d'un processus long, difficile, progressif, que la politique de détente lui offrira un jour et, si le peuple allemand est convaincu bu bien fondé d'une telle politique, les nationalistes en essence auront très peu de chance d'exploiter cette situation.

En ce qui concerne les Américains, nous devons répéter que les affaires de l'Europe doivent rester entre les mains des Européens qui auront à les résoudre. Il est évident que chaque pays fait la politique la plus appropriée à ses intérêts. Parfois, le hasard veut que les intérêts des voisins, ou mieux encore des voisins des voisins, soient les mêmes. À un moment donné, les intérêts des Américains étaient identiques aux nôtres, lorsque le danger russe menaçait l'Europe. Il est difficile de dire que la guerre froide est réellement terminée. Personne ne peut se porter garant des intentions des gouvernements futurs de l'URSS, mais comme vous l'avez dit vous-même, un tel danger paraît, dans la conjoncture actuelle, fort improbable. Je ne sais même pas si une Europe occidentale communiste serait agréable

[1] Lyndon Baines Johnson est le 36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

aux Russes, eu égard au problème chinois, ce qui me conduit à dire que notre attitude vis-à-vis des Américains doit être déterminée par la situation actuelle.

J'ai dit au *Bundestag que* l'OTAN n'était pas un dogme pour nous, mais un instrument qui, dans une situation donnée, assurait notre sécurité. Nous ne sommes peut-être pas aussi avancés en Allemagne que vous l'êtes en France et nous avons encore de bonnes raisons pour rester dans l'Alliance et dans l'OTAN, mais nous réfléchirons, nous parlerons aux Américains en respectant l'opinion de la France, tout en essayant de nous en rapprocher et je ne pense pas qu'il y ait de divergence grave entre nous dans ce domaine. Par ailleurs, nous ne désirons pas nous priver de la sécurité que l'OTAN représente et nous n'avons pas encore la même liberté de mouvement que vous vis-à-vis des États-Unis, liberté acquise d'ailleurs largement grâce à votre politique.

Nous regardons le monde et aussi la Chine, bien sûr, avec de sérieuses craintes au sujet du Vietnam, mais notre situation à l'égard de l'Amérique ne nous permet pas de critiquer l'attitude américaine dans le Sud-Est asiatique comme vous avez pu vous permettre de le faire[1]. Il est évident que nous n'avons aucun intérêt à ce qu'il y ait dans cette partie du monde une extension du conflit.

Ma politique n'est certainement pas la soumission aux États-Unis. J'ai dit aux hommes politiques américains qui sont venus me voir récemment à Bonn que nos relations seraient amicales avec eux mais que nous aurons à résoudre nos problèmes selon nos propres méthodes.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 19

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger à l'Élysée, le 13 janvier 1967 de 14 h. 45 à 15 h. 05*

C.R.

*Le chancelier Kiesinger* : Je voudrais maintenant vous parler de notre attitude en matière d'accès de la Grande-Bretagne au Marché commun. Avant de quitter l'Allemagne, j'ai reçu une lettre qui était presque une supplique de la part des représentants de l'industrie allemande qui attiraient

[1] Allusion au discours prononcé à Phnom Penh (Cambodge) le 1er septembre par le général de Gaulle.

mon attention sur l'importance économique du problème[1]. On m'a fourni des chiffres qui prouvent que la balance commerciale avec les pays de la CEE était passive ou en très léger excédent alors que celle avec les pays de l'AELE donne les résultats les plus favorables. C'est pourquoi les industriels allemands ont tout intérêt à ce que les barrières douanières s'abaissent avec ces pays. C'est pourquoi aussi, dans ma déclaration gouvernementale, vous avez pu trouver une phrase sur nos efforts en vue de créer une « politique de la porte ouverte »[2]. Je connais votre attitude et aussi les raisons qui vous y ont conduit. Vous avez parlé très sérieusement et longuement de ce problème.

Personnellement, j'ai été pendant longtemps un partisan de la théorie de l'intégration européenne et de l'admission du Royaume-Uni à la Communauté des Six. Cette idée trouve ses racines profondes dans l'économie allemande, mais en politique, il ne s'agit pas seulement d'exprimer certaines idées, mais surtout de réaliser celles qui sont du domaine du possible. J'ai dit, dans ma déclaration gouvernementale, que ce qui était souhaitable ne devait pas empêcher ce qui était nécessaire. Je sais qu'il y aura toujours une pression de l'industrie allemande et je n'ai pas suffisamment réfléchi encore pour savoir si l'on pouvait séparer le problème de l'union politique de celui du Marché commun. Après la guerre, je pensais que le Royaume-Uni devait assumer la direction de l'Europe car j'avais alors l'impression qu'il sortait le moins amoindri de la guerre, et j'ai longtemps gardé cette idée, mais j'ai dû me rendre à l'évidence. Le discours de Winston Churchill à Zurich[3] ne m'avait pas encore convaincu car je pensais, avec beaucoup d'autres Allemands, qu'il fallait une coordination européenne. Au fond, ils désiraient que l'Europe s'unisse mais que l'Amérique et la Grande-Bretagne se trouvent à l'extérieur en tant qu'observateurs bienveillants. Le Royaume-Uni invoque la nécessité de protéger ses relations avec son *Commonwealth*. Aujourd'hui, je doute que les Anglais veuillent réellement participer à une véritable solution européenne. Notre gouvernement éprouverait de sérieuses difficultés si nous nous opposions à un désir véritable de la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun. Cependant ce n'est pas demain que ce problème se posera. M. Wilson[4] a bien dit que, cette fois-ci, ses intentions étaient sérieuses mais il n'a pas encore fait connaître les conditions dans lesquelles il accepterait les clauses du Traité de Rome. C'est donc un problème qu'on pourra reprendre ultérieurement. J'insiste

[1] Se reporter à la dépêche n° 9 du 5 janvier 1967, rapportant les vues du président de la Chambre de commerce de Hambourg sur la situation économique à la fin de l'année 1966, non publiée.

[2] Se reporter au télégramme de Bonn n$^{os}$ 7070 à 7087 du 13 décembre 1966, non publié, reprenant les passages de la déclaration gouvernementale du chancelier Kiesinger consacrés à la politique extérieure.

[3] Winston Churchill prononce le 19 septembre 1946 un discours à l'université de Zurich qui appelle à la constitution des « États-Unis d'Europe ».

[4] Harold Wilson, *leader* du parti travailliste britannique depuis 1963 et Premier ministre depuis le 17 octobre 1964.

cependant sur nos intérêts économiques qui sont également en cause dans le *Kennedy round* et sur le fait que quoi qu'il advienne, nous respecterons la position de la France. Ce n'est pas un problème facile, mais mon gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre une politique qui, contre l'opposition de la France, conduirait à une participation anglaise.

*Le général de Gaulle* : J'aimerais dire deux choses, l'une économique, l'autre politique. Vous me dites que l'industrie allemande est très désireuse qu'il n'y ait pas de barrière avec l'Angleterre. Je comprends cela mais, quand nous avons fait la CEE, ce n'était pas seulement une zone de libre-échange que nous avons créée. Nous aurions pu le faire ; nous avons fait davantage, nous avons créé une solidarité économique. C'est ce que les industriels allemands ne voient peut-être pas complètement. Une unité technique et financière aussi, puisque nous avons mis sur pied une communauté. L'Angleterre peut-elle venir dans cette Communauté ? Si elle y vient, ce ne sera plus qu'une zone de libre-échange, car elle ne pourra pas se plier aux règles en matière industrielle, agricole, fiscale, monétaire, que nous avons acceptées en commun. Nous avons une monnaie, vous aussi. Les Anglais n'ont qu'une fiction de monnaie. Nous avons fait la Communauté, disons-le, avec des intentions politiques. Par l'économie, nous avons voulu créer une solidarité politique entre l'Allemagne, l'Italie, la France et le Benelux. C'est une solidarité que nous pouvons éprouver entre nous, car nos intérêts de voisinage sont les mêmes. Nous pouvons bien sûr avoir des idées différentes sur les Américains, sur les Soviétiques, mais il n'y a pas de griefs politiques entre nous. Nous n'avons pas non plus de servitudes par rapport à un *Commonwealth*, nous n'avons pas non plus nécessairement de subordination par rapport aux les Anglais, eux, ont un lien permanent avec l'Amérique et, si les Américains les quittent, la livre sterling s'effondrera et avec elle le *Commonwealth*. Si l'Angleterre entre dans la Communauté, c'est elle qui s'effondrera car l'Angleterre nous divisera.

On peut renoncer au Traité de Rome. On peut faire autre chose de l'Europe. Mais faire entrer les Anglais dans la Communauté, ce n'est ni pratique ni possible, ou alors il n'y aura plus de Communauté.

Macmillan[1] m'avait dit, à l'époque, qu'il préparait une guerre contre la Communauté économique, contre ce blocus continental. Je lui avais dit qu'il n'en ferait rien et les événements ont prouvé qu'il n'a rien pu faire. Maintenant que c'est réussi, ils veulent y entrer.

Évidemment, il ne faut pas leur dire : « jamais », mais « un jour, peut-être ». En tous cas, si nos partenaires de la Communauté voulaient à tout prix faire entrer à présent les Anglais, nous quitterions la Communauté.

*M. Kiesinger* : J'ai bien compris votre position. Je ne suis pas venu pour vous convaincre de la nécessité d'admettre la Grande-Bretagne. Je connais votre point de vue, j'ai seulement dit qu'il serait difficile de faire comprendre

[1] Harold Macmillan, Premier ministre britannique de janvier 1957 à octobre 1963. Il entreprit de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun mais ses efforts échouèrent devant le veto du général de Gaulle en janvier 1963.

en Allemagne une solution qui lèserait, à leur avis, les intérêts, notamment de l'industrie allemande. Les industriels pensent « affaires ». Tant que la formule de l'unité européenne ne trouble pas leurs affaires, tout va très bien. Mais attendons d'abord ce que les Anglais diront. Peut-être que le problème ne se posera pas. Si je vous comprends, vous n'attendez pas de moi que je dise aujourd'hui que nous nous opposerons nous aussi à l'entrée au Marché commun de la Grande-Bretagne. Nous tiendrons néanmoins compte des idées de la France.

*Le général de Gaulle* : À cause de l'intérêt politique franco-allemand et de l'entente politique entre les Six, il vaut mieux laisser en suspens ce problème et ne pas faire de grande déclaration à son sujet. Nous sommes tout à fait favorables à cette situation d'attente.

Quels sujets désirez-vous aborder au cours de notre réunion élargie ?

*M. Kiesinger* : J'en vois plusieurs : la conférence de Rome, la coopération technique, la date de notre prochaine réunion habituelle, sa préparation et les sujets à l'ordre du jour.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 20

COMPTE RENDU

*Entretiens franco-allemands*
*Entretien élargi du 13 janvier 1967*

C.R.
Secret

*Étaient présents* :

*Du côté français* :

Le général de Gaulle
M. Pompidou
M. Couve de Murville

*du côté allemand* :

Le chancelier Kiesinger
Le vice-chancelier Brandt

*Le général de Gaulle* : Avec le Chancelier, nous avons parlé de tous les sujets. Entre autres, notre traité de coopération et son esprit, les rapports avec l'Est et nous avons dit un mot sur l'Angleterre. Nous n'avons pas parlé de la réunion politique éventuelle à Rome[1]. Qu'en pensez-vous ? Faut-il le faire et dans l'affirmative, que faut-il y examiner ?

[1] Les cérémonies marquant le X^e^ anniversaire de la naissance du Marché commun sont célébrées à Rome les 29 et 30 mai 1967. La signature des traités instituant le Marché commun et l'Euratom ont été signés à Rome, au Capitole, le 25 mars 1957. Se reporter à *D.D.F.*, 1957-I, n° 263.

*M. Brandt* : À la fin de notre conversation avec M. Couve de Murville, nous avions envisagé que nous pourrions partir du point de vue que la France a accepté de se rendre à cette réunion dont le motif est la célébration du dixième anniversaire de la signature du Traité de Rome sur les lieux mêmes de sa conclusion.

Nous n'avons pas d'idées sur l'ordre du jour. Je pense que l'on pourrait aborder le problème de la coopération et de la consultation, mis ce n'est peut-être pas suffisant pour justifier une réunion de ce genre.

*Le général de Gaulle* : Si nous acceptons d'aller à Rome, il faut que nous soyons d'accord sur les sujets dont nous parlerons, sur ceux que nous écarterons et sur ceux dont nous parlerons très peu. Si nous arrivons séparés, ce sera un grand désordre sans conclusion, comme cela est déjà arrivé par deux fois. Tout à fait entre nous, de quoi croyez-vous qu'il faudra parler à Rome ?

*M. Kiesinger* : En aucun cas des sujets dont nous savons d'avance qu'il y aurait opposition de la part de certains participants. Un tel échec rendrait la situation beaucoup plus délicate après la conférence qu'avant. Donc, quels sont les sujets à aborder ? Si nous étions tous deux seuls à Rome, nous trouverions aisément des thèmes communs, mais j'ignore ce qui peut être soumis aux Six. Il y a évidemment la commémoration de la signature du traité. Cela se limite au seul Traité de Rome et si l'on aborde le problème de l'union politique des Six – ce qui déborde du cadre du traité – il faudrait pouvoir déterminer auparavant si ce thème se prête à une négociation harmonieuse. M. Luns[1] que j'ai vu récemment à l'occasion d'une réunion de l'UEO[2] m'a dit qu'il ne s'y opposerait pas mais qu'il n'en attendait pas grand chose. En d'autres termes, il a ressorti la vieille attitude néerlandaise.

*M. Pompidou* : Si les Six doivent se rencontrer, cette réunion doit donner une impression d'utilité. Parmi les sujets à envisager autour du Marché commun, il y aurait celui d'un développement du Marché commun dans ses aspects annexes, par exemple l'union douanière, le progrès des harmonisations en matière de politique fiscale et monétaire et, par le biais de la politique monétaire, on pourrait définir la position commune des Six dans leur politique monétaire internationale, vis-à-vis du Royaume-Uni et des États-Unis. Nous pourrions également exprimer notre position commune dans la négociation Kennedy où les Américains et les Anglais sont très loin d'une base d'accord possible, ce qui peut être une tactique poursuivie par eux. On peut parler de consultations en vue d'un rapprochement politique entre la République fédérale et nous, Français, mais à ce moment là, ce n'est pas un sujet pour une conférence à Six ; aborder l'élargissement du Marché commun : nous sommes trop loin les uns des autres ou trop incertains de la politique britannique pour l'aborder.

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] La réunion ministérielle de l'UEO (WEU ou Union de l'Europe occidentale) s'est tenue à Bonn les 19 et 20 décembre 1966. En voir le compte rendu résumé transmis par la dépêche de Londres n° 1359/EU du 28 décembre 1966, non publiée.

*M. Couve de Murville* : Il faudrait éviter de parler de questions académiques et ne pas se lancer dans le problème des institutions, du domaine politique. Le temps n'est pas encore venu, en admettant même que nos partenaires soient disposés à aborder ces questions. Il s'agit d'une consultation des Six à l'occasion du dixième anniversaire du Traité, qui permet de se réunir, d'échanger des vues et peut-être, comme limite, de prendre une décision qui inviterait les Six à se rencontrer plus souvent à ce niveau. Il se peut aussi qu'il y ait quelques échanges de vues sur le Marché commun lui-même, sur les rapports avec l'Est, le problème de l'Allemagne et le problème européen.

*M. Kiesinger* : En effet, il sera peut-être utile de parler de réunions et de consultations plus fréquentes. Ce serait un début prudent à ce que nous souhaitons tous les deux. Il me paraîtrait cependant dangereux d'évoquer d'autres problèmes, par exemple le problème allemand. Ce serait une improvisation, mal préparée, et l'importance du problème ne permet pas de le débattre dans le vide. Il ne faudrait pas non plus qu'il y ait un simple échange de vues académiques mais au moins une base commune d'accord.

*Le général de Gaulle* : Finalement, je ne vois pas ce que l'on va dire.

*M. Brandt* : Il existe sur le Marché commun même, des sujets qui ont déjà été traités par la France et qui le sont maintenant par l'Italie, c'est-à-dire le retard de la technologie européenne. Nous pourrons peut-être faire, à l'égard de nos hôtes italiens, le geste d'aborder cette question. Puis, si nos gouvernements réussissent dans les deux mois à venir à régler les questions transitoires relatives à la fusion des Communautés, nous aurions peut-être là un sujet qui nous permettrait de régler une situation qui demande à l'être ;

*Le général de Gaulle* : Si on parle technologie, M. Luns ne dira-t-il pas que l'arrivée des Anglais au Marché commun apporterait une technologie très avancée ? Fanfani, lui, a fait une proposition sur la technologie atlantique[1]. Cela ouvrirait une voie à l'emprise américaine. Quant à la fusion des Communautés, je suis d'accord, si les conditions sont réunies. En grande partie, cela dépend de vous, l'Allemagne.

*M. Kiesinger* : En matière de fusion, il faudrait rechercher un compromis. Cette question se trouve rattachée au problème Hallstein et si un compromis est trouvé, nous pourrions parfaitement décider de la fusion des organisations européennes. Ce qu'il faudrait, c'est que M. Hallstein[2]

[1] Lors de la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966, M. Fanfani a fait une proposition portant sur la coopération technologique internationale, organisant d'une part la collaboration entre Européens, d'autre part entre l'Europe et les États-Unis. Cette proposition a fait l'objet d'une résolution dont le texte est publié dans *Articles et Documents* n° 01840 du 27 février 1967. Voir également le télégramme Repan n° 516 du 16 décembre 1966, non reproduit.

[2] Walter Hallstein est le président allemand de la Commission de la CEE depuis 1958. Le général de Gaulle est fermement opposé à ce que Walter Hallstein accède à la présidence de la Commission unique.

reste encore quelque temps après la fusion, puis la présidence serait assurée par roulement.

*Le général de Gaulle* : « Quelque temps », cela veut dire quoi : quelques mois ou quelques années ?

*M. Kiesinger* : Mettons un peu moins d'un an, ce qui ferait quelques mois.

*M. Brandt* : Les spécialistes disent que les deux autres Communautés : la CECA et l'Euratom, ont besoin d'un renouveau et que malgré le temps qu'il a déjà passé dans ses fonctions, il serait peut-être utile que M. Hallstein en assume la présidence pendant une certaine période avec les deux présidents des autres Communautés comme vice-présidents.

*Le général de Gaulle* : Supposons que M. Hallstein soit libéré pour passer le prochain Noël tranquillement chez lui, en famille.

*M. Kiesinger* : C'est un compromis. Il n'est pas important qu'il y ait quelques mois de plus ou de moins. Personnellement, je suis plus modeste que le ministre des Affaires étrangères : lorsque la fusion sera réalisée, mettons qu'au cours de cette année, M. Hallstein abandonne ses fonctions.

*Le général de Gaulle* : Si l'on décide, à Rome, de la fusion, on peut maintenir M. Hallstein en fonctions jusqu'à la fin de cette année-ci. Si vous le voulez bien, vous proposerez à Rome, que la fusion se fasse tout de suite, que les gouvernements fassent connaître leurs vues sur la composition de la nouvelle Commission ; que Hallstein en soit le premier président et qu'à la fin de l'année il se retire. Nous serons d'accord.

*M. Kiesinger* : Nous réfléchirons à cette proposition précise qui, personnellement, me paraît acceptable et je crois pouvoir dire que nous trouverons un accord sur cette base. Mais il s'agit pour nous de préparer le climat au *Bundestag* car M. Hallstein y jouit d'une grande confiance. Mais votre idée pourra certainement être la base d'un accord qui conduirait, lors de la conférence de Rome, à un résultat concret.

*Le général de Gaulle* : En matière de technologie, on pourrait proposer que les Six créent entre eux une Commission pour étudier la technologie européenne et ses rapports avec celles de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Union soviétique. Cela aussi nous pourrions l'accepter. Cela ferait alors partie de la Communauté.

*M. Pompidou* : Si l'on veut faire autre chose que de proférer des belles paroles, nous savons tous qu'il s'agira essentiellement de la technologie allemande et française.

*M. Kiesinger* : Nous sommes prêts à toute coopération dans ce domaine et l'industrie allemande nous l'a également confirmé dans la lettre qu'elle m'a adressée hier.

*Le général de Gaulle* : Il y a aussi des réunions des six ministres des Finances où ils abordent la question monétaire. Voulez-vous que nous en disions un mot à Rome. Peut-être aimez-vous mieux qu'on n'en parle pas ?

*M. Pompidou* : C'est pourtant un point sur lequel les Six sont relativement unis.

*Le général de Gaulle* : Ce que nous souhaitons, à Rome, c'est aborder le problème de la fusion des Communautés, parler de la technologie et peut-être dire un mot des questions monétaires, mais laisser de côté les problèmes purement politiques parce qu'il serait très difficile de trouver des vues communes. Alors il vaut mieux, dans ce cas, s'abstenir. Ainsi je vous répète ma question : est-il utile d'aller à Rome ?

*M. Brandt* : Je pensais, en venant ici, en apprendre davantage car nous avions l'impression que les gouvernements français et italien étaient déjà d'accord et que cette réunion aurait lieu. Il ne serait pas très bon qu'elle ne se tienne pas à un échelon élevé et je reprends ce que M. Couve de Murville et le Chancelier viennent de déclarer : il ne faut pas parler du problème allemand, mais pourquoi pas des questions européennes et des rapports avec l'Est ? Il n'y a pas de divergences fondamentales entre nous à ce sujet et les autres pays nous suivraient certainement. On pourrait, de ce thème, tirer la conclusion que des réunions plus fréquentes à ce niveau seraient utiles.

*Le général de Gaulle* : Je voudrais vous dire ce qui a été convenu avec M. Fanfani[1]. Il m'a d'abord parlé de l'OTAN. Il m'a dit que la Communauté allait avoir dix ans et qu'il aimerait beaucoup célébrer cet anniversaire à Rome, que les chefs d'État et de gouvernement devraient s'y réunir une fois au moins. Nous n'avons pas dit « non ». Puis M. Nenni a fait la sortie que vous savez[2]. Cela ne nous a pas encouragés. M. Fanfani est revenu à la charge, nous répétant qu'il fallait venir, mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions sur des conclusions politiques éventuelles. S'il était possible de dire quelque chose sans qu'on se sépare et se divise pour autant sur les rapports de l'Europe occidentale avec l'Est, nous n'y serions pas opposés. Ce serait un grand succès que les Six parlent de leurs rapports avec l'Est sans se disputer. Mais je n'ose l'espérer.

*M. Kiesinger* : Si on parle des relations avec l'Est, le problème allemand ne pourra être évité et je craindrais une évolution plutôt dangereuse. Je connais votre conception et celle de la politique française. Le peuple allemand lui fait confiance. Il sait que le problème allemand sera suffisamment traité par vous, mais les conversations de Rome ne le feraient peut-être pas ressortir aussi clairement et j'éprouve certains scrupules, n'espérant pas de résultats communs que je souhaite cependant. Néanmoins, si vous abordiez ce sujet, la politique allemande vous suivrait.

*M. Couve de Murville* : Il me paraît difficile, même en l'absence de conclusions, que les Six se réunissent sans aborder des questions de politique internationale.

*M. Kiesinger* : Si vous avez des propositions concrètes à faire, nous serons prêts à les examiner.

[1] À l'occasion de la tournée effectuée dans les capitales du Marché commun par M. Fanfani, le ministre italien s'est entretenu les 20 et 21 décembre 1966 avec le président de Gaulle et M. Couve de Murville.

[2] Lors de la conférence des dirigeants des partis socialistes européens, à Rome, les 6 et 7 janvier 1967, Pietro Nenni a laissé entrevoir l'éventualité d'une Europe avec la Grande-Bretagne et sans la France, au cas où celle-ci s'opposerait à l'entrée de sa voisine d'Outre-Manche.

*Le général de Gaulle* : Nous n'avons pas encore de propositions concrètes à faire. Nous examinerons cette question dans un proche avenir, mais étant donné les obligations intérieures françaises[1], il sera difficile d'envisager une date qui se situerait avant la fin d'avril ou le début du mois de mai. De toute façon, l'attitude que nos gouvernements ont tout intérêt à prendre, est de rester vague en parlant de Rome. Nous dirons que l'idée en est sympathique et que, si cette réunion a lieu, on y célèbrera la solidarité économique et financière de la Communauté, qui va se perfectionner encore, et qu'on y échangera peut-être des vues politiques, sans ordre du jour, sans décisions communes à prendre. Sinon, l'opinion mondiale dirait immédiatement : « Ils vont décider de l'Europe, de l'Amérique, de l'Angleterre et de la Russie ». C'est ce que nous désirons éviter.

(*Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967*)

## 21

M. Rostain, Ambassadeur de France à Lomé
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n^os^ 32 à 45. *Lomé, 14 janvier 1967.*
Réservé.
(*Reçu* : 11 h. 25).

Maintenant que ce qui était attendu est devenu réalité, il n'est pas indifférent de procéder à un retour en arrière.

Le Département sait que l'armée, dès les jours qui avaient suivi la crise du 21 novembre[2], avait posé trois conditions. Il paraissait évident dès le début que le président Grunitzky, s'il entendait bien faire jouer à son profit la première, avait l'intention de minimiser les clauses 2 et 3. Peut-être aurait-il cédé sur le chapitre de la fusion des partis politiques, mais, il lui était sentimentalement impossible de se séparer de ses vieux amis. Certes, deux jeunes techniciens, MM. Quashie et Bedou[3] avaient bien fait leur

[1] Allusion aux élections législatives des 5 et 12 mars 1967.

[2] Le 21 novembre 1966, une vingtaine de civils, conduits par Oswald Ajavon, directeur de la radio, s'emparent de Radio-Lomé, annoncent la chute du gouvernement, la dissolution du Parlement et la tenue de prochaines élections démocratiques. L'armée togolaise proclame sa fidélité et son soutien au gouvernement. La révolution est terminée. Le 26 novembre 1966, l'Assemblée vote la confiance au gouvernement, remanié par le président Grunitzky.

[3] Le 23 décembre 1966, suite à un nouveau remaniement gouvernemental, M. Léonidas Quashie devient ministre de la Justice, M. Benoît Bedou, ministre des Finances dans le cabinet ministériel formé le 26 novembre, est nommé ministre des Finances et de l'Économie.

entrée au gouvernement accompagnés de M. Kpohou[1], jeune homme de 23 ans dont la présence avait été imposée par le chef d'État-major[2].

Les choses marchèrent tant bien que mal pendant la période des fêtes. Mais il était de notoriété publique qu'un événement était attendu pour le 13 janvier[3]. Les bruits les plus étonnants circulaient. On annonçait des grandes manifestations de jeunes, des trains entiers devaient amener de l'intérieur des manifestants, l'effusion de sang ne serait pas évitée. Ces bruits incontrôlables étaient d'autant plus surprenants que, chaque fois qu'on a eu l'occasion de sonder la température des différents milieux sociaux, syndicaux, étudiants et ouvriers, chacun prétendait que son secteur était calme. Une chose est certaine, c'est que les nouveaux ministres ne s'étaient pas installés dans leurs fonctions, que l'administration était presque entièrement bloquée. De plus, le grief le plus fréquent fait à M. Grunitzky était qu'il n'était ni Togolais ni Africain[4].

Dans les journées du samedi 7 et du dimanche 8 les choses prirent une tournure plus aiguë. Le lieutenant-colonel Eyadéma fit demander, dans la soirée de dimanche, à me rencontrer. J'eus avec lui un long entretien. Il ne savait, disait-il, comment il résisterait à l'appel de la foule qui, à l'occasion du 13 janvier devait lui demander de prendre le pouvoir. Il craignait de n'être pas en mesure de faire face à des émeutes éventuelles et, par-dessus tout, il souhaitait ne pas devoir user de ses armes. Il se plaignait de plus amèrement de ce que le Président n'avait rien changé à ses méthodes. Toutefois, il paraissait possible de tout arranger si le Président consentait à renvoyer toute son ancienne équipe[5].

J'eus dans la journée du lundi 9 janvier, deux entrevues avec le Président. Je lui marquai combien il y aurait intérêt à faire quelques concessions au chef d'État-major. Mon interlocuteur ne pouvait s'y résigner. Il soupçonnait celui-ci de jouer un double jeu et de vouloir favoriser son adversaire, M. Meatchi[6]. Durant les journées des 9, 10 et 11 des pourparlers nombreux

[1] M. Ali Kpohou est, depuis le 26 novembre 1966, ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Fonction publique.

[2] Le chef d'État-major de l'armée togolaise est, depuis le 1er janvier 1965, le lieutenant-colonel Étienne Eyadéma.

[3] Date anniversaire de l'assassinat du premier président élu de la République togolaise, Sylvanus Olympio, par des militaires insurgés, menés par le sergent Étienne Gnassingbé-Eyadéma. Sur cet événement, se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, nos 20, 27, 33, et 34.

[4] Nicolas Grunitzky, deuxième président du Togo est né d'un père allemand (d'origine polonaise) et d'une mère togolaise. Ingénieur des travaux publics, il intègre l'administration coloniale avant de créer sa propre entreprise. Il a été le secrétaire général du parti togolais du progrès, élu député en 1951 à l'Assemblée territoriale togolaise, il accède au poste de Premier ministre de la République autonome du Togo du 12 septembre 1956 au 16 mai 1958. Nicolas Grunitzky devient président du Togo, en 1963, à la suite d'un coup d'État qui se conclut par l'assassinat du premier président, Sylvanus Olympio. Il est destitué par un nouveau coup d'État, le 13 janvier 1967.

[5] Sur l'atmosphère politique qui règne au Togo, dans les premiers jours de janvier 1967, se reporter au télégramme de Lomé, nos 7 à 10, du 9 janvier 1967, non publié.

[6] Antoine Idrissou Meatchi, ingénieur en agronomie tropicale, ministre des Finances, des Travaux publics, des Transports et des Postes et Télécommunications (16 janvier-14 mai 1963), vice-président de la République (5 mai 1963-13 janvier 1967), ministre de l'Intérieur (26 novembre 1966-13 janvier 1967). M. Meatchi est de la même ethnie que le lientenant-colonel Eyadéma.

se déroulèrent entre le chef de l'État et le chef d'État-major. Ce dernier paraissait céder et envisager de prendre le portefeuille de la Sécurité nationale groupant l'Intérieur et la Défense. M. Apedo-Amah[1] me tint informé de l'évolution des entretiens.

La journée du mercredi devait être marquée par l'arrestation d'un réfugié camerounais chez lui on trouva un tract d'inspiration marxiste. Ce Camerounais se révéla être un ami personnel de M. Meatchi. Le Président décida aussitôt de renvoyer ce personnage indésirable dans son pays d'origine sous bonne escorte. Ce geste fut peu apprécié de ceux-là même qui, reconnaissant la culpabilité de l'individu, estimaient que son expulsion dans un territoire tiers aurait été plus normale.

Dans la soirée de jeudi, le lieutenant Comelan[2] éprouva le besoin de me faire ce qu'il appela sa visite de présentation après sa prise de fonction, déjà ancienne, de directeur de la sûreté. Il m'exposa, lui aussi son désarroi et sa certitude que de graves émeutes éclateraient dans la nuit et l'inefficacité des services de police. Je le renvoyai vers le Président. Ce dernier me fit savoir alors qu'il était décidé à prendre, en liaison avec le chef d'État-major, les mesures nécessaires.

Vers 11 heures du soir, le ministre des Affaires étrangères[3] m'annonça que selon des informations reçues par le Président, celui-ci devait être victime d'un attentat dans la nuit. J'intervins alors téléphoniquement auprès du chef d'État-major, lui demandant de renforcer les mesures de protection, car il ne manquerait pas, si un événement fâcheux se produisait, d'en supporter les conséquences aux yeux de l'opinion internationale.

Peu avant trois heures du matin, le chef de la mission d'aide et de coopération[4] m'informa que trois Africains sûrs lui avaient donné des précisions sur l'arrivée d'émeutiers en ville, la fabrication de pancartes et l'heure du déclenchement de l'opération fixée à quatre heures. Je pris contact avec le Président qui me dit être en conférence avec ses ministres et les officiers. Toutefois, son ton embarrassé, ses réticences, me firent penser qu'il n'était plus entièrement libre de ses mouvements.

Mon télégramme du 13 janvier[5] relate la suite des événements.

Jusqu'à maintenant rien ne prouve que de vastes manifestations aient été préparées. La nuit fut calme, avant comme après la proclamation militaire. Le conseiller culturel de l'ambassade[6], qui effectuait une tournée dans la région d'Atakpame et de Sokode, n'a constaté sur les routes aucun mouvement suspect.

Le problème est donc le suivant : ou bien l'armée a feint d'être inquiète pour se donner à elle-même une excuse, et c'était un peu le sentiment que

[1] Georges Apedo-Amah, ministre togolais des Affaires étrangères depuis le 14 mai 1963.

[2] Le lieutenant Paul Comelan est directeur de la Sûreté nationale du Togo.

[3] M. Apedo-Amah.

[4] M. Bourgarel, administrateur en chef des Affaires d'Outre-Mer.

[5] Voir le télégramme de Lomé n[os] 12 à 21 du 13 janvier, reproduit ci-dessus.

[6] M. Vigneron est le conseiller culturel près l'ambassade de France à Lomé.

j'avais eu lors de mon entretien avec le lieutenant-colonel Eyadéma, ou bien elle prenait pour argent comptant une propagande remarquablement orchestrée, procédé fréquent en Afrique et notamment au Togo où les moindres informations s'enflent, se répercutent et s'entrechoquent au point de devenir méconnaissables.

Pour le président Grunitzky, la première hypothèse serait la bonne. Il considère que son chef d'État-major n'a jamais cessé de lui mentir et qu'il lui a même manqué de parole dans le premier acte de la pièce, puisque aussi bien sa propre déclaration devait précéder celle du chef d'État-major. Les relations des deux hommes ont toujours été fâcheusement inhibées. Devant le président Grunitzky, le chef d'État-major est apparu jusqu'à la fin, « petit garçon », perdant sa belle assurance et se laissant facilement endoctriner. De son côté, le Président jouait au plus fin avec un adversaire qui avait tendance à tirer sur les ficelles pour les casser. De retour chez lui, persuadé qu'il avait été joué, poussé par des officiers plus ambitieux, le colonel montait d'un degré dans l'échelle des exigences.

Pour ma part, je ne suis pas en mesure de déterminer si le colonel Eyadéma a monté une vaste comédie ou si, exaspéré par les finasseries de son partenaire, intoxiqué par les bruits qui couraient la ville, il n'a pas fini par considérer qu'il lui appartenait de sauver le Togo.

La querelle Grunitzky-Meatchi a, comme on s'y attendait, ouvert les portes du pouvoir à l'armée.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches,*
*Togo, Crise politique, 1967)*

## 22

M. Rebeyrol, Ministre-conseiller à Alger,
à M. Manac'h, Directeur d'Asie au Département.

L.[1] *Alger, 14 janvier 1967.*

Je viens d'avoir un entretien avec M. Nam[2], représentant du Front national du Sud-Vietnam à Alger. À la demande de M. Gorse[3] et en son nom, je suis allé lui rendre la visite qu'il lui avait faite, au mois de juillet dernier.

M. Nam m'a reçu avec beaucoup de cordialité. Il m'a exprimé son admiration pour le général de Gaulle dont il pense que l'attitude devrait entraîner

[1] Philippe Rebeyrol, ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller à Alger depuis mars 1966.

[2] Tran Hoai Nam, membre du comité central du FNL sud-vietnamien, et son représentant à Alger depuis juin 1966.

[3] Georges Gorse, ministre plénipotentiaire, ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger du 18 janvier 1963 à mars 1967, puis député des Hauts-de-Seine dans la circonscription de Boulogne-Billancourt. Ministre de l'Information à partir du 8 avril 1967.

l'unanimité de l'opinion française. Il est allé en France pour la première fois au mois de mai dernier, à l'occasion d'un congrès de la CGT, mais il m'a dit sans ambages sa déception à l'égard du parti communiste français qui, en soutenant Mitterand[1], apporte en fait une aide aux Américains.

Toutefois, M. Nam se pose des questions sur les termes employés par notre ministre dans l'interview qu'il a donnée à M^me^ Jacqueline Baudrier[2] pour Inter-Opinions (le *Monde* – 8-9 janvier). Selon lui, le FNL y serait mis sur le même plan que le gouvernement de Saigon, qui, à ses yeux, est dépourvu de toute responsabilité. Il m'a rappelé que le comité du FNL avait laissé 11 places vacantes pour ceux qui viendraient le rejoindre ultérieurement et permettraient de le transformer en un gouvernement représentatif de l'ensemble des tendances de l'opinion sud-vietnamienne, ce chiffre de 11 pouvant d'ailleurs être augmenté selon les besoins. Mais le FNL ne saurait négocier ou entrer en rapports avec le gouvernement de Saigon.

Au demeurant, il s'est félicité de ses bons rapports avec les Algériens. Son principal motif de confiance dans la fermeté de leur attitude reste néanmoins l'autorité morale que le général de Gaulle a sur eux. La coopération franco-algérienne lui paraît un modèle de celle qui pourrait s'établir entre la France et le Sud-Vietnam quand la paix sera revenue.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 23

COMPTE RENDU

*Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger*
*À l'Élysée, le 14 janvier 1967, de 9 h. 55 à 11 h. 15*

C.R.

*Le général de Gaulle* : je suis heureux de vous revoir. J'ai été informé des conversations qui se sont tenues hier[3]. Mais je voudrais résumer notre position et nos intentions tout en sachant que tout cela évolue avec les

[1] François Mitterrand, député de la Nièvre depuis 1962, président de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste depuis 1965. Candidat à l'élection présidentielle de décembre 1965.

[2] Jacqueline Baudrier, rédactrice en chef responsable du journal parlé de l'ORTF depuis 1966. Au cours de l'interview qu'il lui accorde le 7 janvier 1967, Maurice Couve de Murville déclare : « Le jour où tout le monde sera d'accord pour cesser les interventions et pour laisser les Vietnamiens du Sud régler entre eux leurs affaires intérieures, c'est-à-dire en particulier faire leur gouvernement – et les Vietnamiens du Sud, cela veut dire à la fois le gouvernement de Saigon, les autorités de Saigon et ceux qui se battent contre lui, c'est-à-dire le Front national de Libération – le jour où tout le monde sera d'accord pour condamner les interventions extérieures et y renoncer et pour laisser les Vietnamiens régler leurs affaires, eh bien, la négociation sera possible. »

[3] Allusion à l'entretien tenu entre M. Pompidou et le chancelier Kiesinger le 13 janvier 1967 à l'Hôtel Matignon, non publié. Ce ne sont pas les grandes questions de politique internationale

circonstances. Mais il y a cependant une ligne générale. Tout d'abord, nous considérons la France comme un pays très abîmé qui, depuis cent cinquante ans, n'a pas cessé d'être peu à peu démoli par les épreuves. Nous croyons que, ou bien cela continuera à descendre, ou bien il faudra une politique nouvelle à l'intérieur avec des institutions, à l'extérieur, avec l'indépendance, laquelle n'est, d'ailleurs, dirigée contre personne, car il est indispensable que pendant longtemps la France ait la paix. Nous avons trop à faire pour rechercher des drames.

Notre intention très sincère en ce qui vous concerne, est de surmonter le passé. Il y faut le renouvellement des rapports entre nos peuples qui ne doivent plus vivre en rivalité ni en hostilité. Il est normal, il est même nécessaire, que nous vivions en coopération, et je dirai, en amitié. C'est nécessaire et attrayant. Nous connaissons les qualités de votre peuple et, si nous surmontons les rivalités et les hostilités, nous aurons de bonnes raisons de vivre en amitié avec vous. Plus qu'avec les autres peuples.

Pour ce qui est des Américains, ils sont constamment nouveaux. Il y a eu l'Amérique de ma jeunesse, puis celle de la Première Guerre mondiale, puis celle de la Deuxième Guerre mondiale, et il y a celle d'aujourd'hui, qui est énorme, ambitieuse grâce aux moyens dont elle dispose et qui est portée à dominer, en Amérique, en Asie, en Afrique et même en Europe. Là nous ne sommes pas d'accord. Nous ne voulons pas de domination, même amicale. Nous ne voulons pas d'intégration militaire, politique, économique, monétaire, avec les Américains, quoique nous voulions rester leurs amis.

Puis il y a l'Est. La Russie, qui est une grosse bête, avec beaucoup de ressources. Elle est plus grosse, ou mieux, plus forte qu'autrefois. Nous l'avons connue grosse et faible. Il reste encore de la faiblesse à cause des distances, à cause de la diversité des peuples qui la composent, à cause du communisme qui ne donne plus satisfaction à certains milieux, notamment intellectuels. Cette Russie-là, nous croyons qu'elle est à prendre, à entourer, à tenir, car elle est seule. Les Chinois sont contre elle ; même s'ils manifestent certains points communs, c'est la rivalité entre eux. Les peuples qui entourent la Russie sont avec elle, mais pas pour elle. Elle est seule et a besoin de ne pas l'être. Nous croyons que c'est le moment pour attirer la Russie et la lier. Elle n'est pas belliqueuse. Il faut prendre des précautions, agir avec elle pour établir des liens et des contacts nouveaux.

Cela est vrai aussi pour les satellites de la Russie qui sont malheureux. Vous avez d'ailleurs beaucoup contribué à les rendre ainsi. Mais ils sont Européens, on peut trouver avec eux un langage commun.

En résumé, nos buts c'est la paix à l'intérieur et à l'extérieur, la coopération amicale avec vous d'abord, plus qu'avec l'Italie ou l'Angleterre. L'Amérique, nous voulons la tenir au large sans l'attaquer et sans être

intéressant les deux pays qui ont été abordées, mais des sujets très spécifiques : la coopération technologique, la coopération en matière culturelle, les problèmes de politique économique et monétaire.

malveillante à son égard et nous souhaitons nous rapprocher de l'Est. C'est gênant parfois à cause de vous.

Nous sommes favorables à votre réunification et nous y avons du mérite car vous nous avez coûté très cher, mais nous savons que nous ne devons pas nous opposer à votre unité, dans certaines limites, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus le *Reich* d'Hitler, qu'il n'y ait plus les frontières d'autrefois, qu'il n'y ait plus pour vous de moyens de guerre tentateurs.

Pour arriver à votre unification, le moyen de la guerre froide ne constitue pas la solution. Seule la détente avec la Russie peut y conduire et peut-être que les Russes arriveront un jour même à cette conception que l'Allemagne doit redevenir l'Allemagne, puisqu'elle est pacifique et honorable.

Vis-à-vis des Américains, nous comprenons que momentanément vous ayez des raisons d'être plus proches d'eux que nous. C'est écrit sur la carte militaire du moment.

Quant à l'Angleterre, nous la respectons, mais elle se trouve dans une situation hybride, équivoque. Elle n'a pas choisi entre l'Océan et le Continent. Pour des raisons immédiates, elle dit qu'elle voudrait venir avec nous, mais ce n'est pas vrai. Un jour cela le sera peut-être. Mais nous ne voulons pas tout casser, et d'abord la Communauté des Six, pour une Angleterre qui n'est pas prête. Nous entretenons d'ailleurs de bons rapports avec elle[1].

Nous sommes tout à fait défavorables à l'affaire du Vietnam. Nous avons suffisamment fait la guerre en Indochine pour savoir que l'Amérique ne gagnera pas. On ne peut pas gagner dans un bourbier, dans un marais. C'est perdu d'avance et cela écarte l'Amérique de l'Europe. Nous le disons. Nous ne pouvons pas l'empêcher de faire la guerre au Vietnam, mais cela ne lui servira à rien, au contraire.

Enfin, il y a la Chine. Dans très longtemps, vingt-cinq ans peut-être, elle deviendra une très grande puissance. Actuellement, elle a sa crise du communisme, des rivalités, qui d'ailleurs ne changeront rien au fond des choses. Mais c'est un pays disposant de grands moyens qui demain sera un géant du monde.

*M. Kiesinger* : Je vous suis très reconnaissant de cette excellente analyse de la situation mondiale que vous venez de faire avec la vision du grand homme d'État français et du grand Européen que vous êtes. Je laisse de côté les nuances en ce qui concerne les États-Unis et la Grande-Bretagne. L'idée fondamentale est que la France a besoin d'une paix intérieure et extérieure pour faire face à son avenir et nous partageons cette idée. Si nous croyons réellement à l'Europe, il nous faut une France forte et grande. Immédiatement après la guerre, j'avais cru qu'une seule puissance pouvait assumer la direction et l'avenir de l'Europe : le Royaume-Uni. J'ai fait de nombreux voyages en Grande-Bretagne, y ai rencontré beaucoup d'amis et je n'ai pas compris qu'elle n'avait pas saisi cette occasion qui lui avait

[1] Le Premier ministre britannique, M. Wilson, et le ministre des Affaires étrangères, M. Brown, se rendent en France du 22 au 25 janvier 1967.

été offerte par l'histoire, parce que peut-être je ne voyais pas les liens qui l'unissaient si fortement à l'Amérique et à son *Commonwealth*.

Ce fut un grand événement pour nous, Allemands, lorsque vous avez été appelé à nouveau à assumer les charges de chef de gouvernement et de chef de l'État français[1]. Nous avons suivi avec un intérêt passionné vos idées. J'ai d'ailleurs dit au chancelier Adenauer qu'il avait oublié de narrer dans ses Mémoires un événement important. Il avait accordé, en 1950, une interview à J. Kingsbury-Smith[2], où l'idée d'une union franco-allemande avait été évoquée. Depuis ce moment, votre politique a été constante en vue de faire évoluer ensemble l'Allemagne et la France, de cultiver les valeurs allemandes et françaises et les choses se sont déjà modifiées grâce à cette union. Le chancelier Adenauer avait oublié cela, je lui ai fourni certains textes et il m'a promis de le reprendre dans une de ses prochaines publications.

À cette époque, vous avez dit que les problèmes quotidiens – et je me rappelle à ce sujet tout ce qui nous divisait au sujet de la Sarre – n'étaient pas vitaux en face de l'histoire. Vous avez raison. Puis, le 9 mai 1949[3], M. Schuman est venu avec son plan. À cette époque, le peuple allemand et ses « Européens enthousiastes » n'éprouvaient qu'un seul désir, celui de l'autodestruction. Le passé avait été si terrible qu'il fallait faire disparaître toute idée nationale dans une Europe anonyme. C'était une idée maladive puisque, comme vous le dites si justement, la nation reste l'élément déterminant. Je pourrais confirmer pleinement votre description de la situation si j'étais chef du gouvernement français et je n'agirais pas autrement que vous. C'est un bonheur pour tous qu'il y ait un pays européen qui pense ainsi.

Ou bien l'Europe reste un conglomérat informe dans un monde de géants, ou elle trouve son chemin. J'appartiens à ceux qui partagent vos idées. Certains de mes compatriotes voulaient éviter que la France assume un rôle de direction et se sont demandés pourquoi l'Allemagne et l'Amérique ensemble ne se saisiraient pas de la direction. Cela m'a toujours paru dangereux et illusoire. Nous avons trouvé dans certains milieux de notre ministère des Affaires étrangères – et je passerai sous silence les détails – des relents d'une telle théorie.

J'accepte votre grande conception, qui est simple comme tout ce qui est grand. En tant qu'Allemand, j'en parlerai certainement et nous trouverons notre place honorable en Europe seulement si nous coopérons aussi étroitement que possible dans des questions de substance, de démographie, de forces militaires et économiques.

[1] Le 1er juin 1958, le gouvernement du général de Gaulle reçoit l'investiture de l'Assemblée nationale.

[2] Joseph Kingsbury-Smith, journaliste américain, qui appartient au groupe de presse Hearst, prix Pulitzer 1956, chevalier de la Légion d'honneur, a interviewé le chancelier Adenauer à deux reprises, les 7 et 21 mars 1950.

[3] Il y a erreur de datation, le plan Schuman est annoncé le 9 mai 1950. Il offrait à tous les pays d'Europe de placer la production du charbon et de l'acier sous une haute autorité commune, ce qui fut accepté par l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Le 18 avril 1951 naît la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Vous avez évoqué les changements que subissait notre monde. Cela est parfaitement exact. J'ai parlé de Tocqueville[1], mais il y a une constante qui demeure : l'Europe ne peut pas exister dignement si nos deux peuples ne marchent pas ensemble. C'est le principe fondamental de ma politique. Je l'ai immédiatement souligné dans ma déclaration gouvernementale[2] et cette coopération ne va pas contre les intérêts allemands, au contraire elle va à leur rencontre.

Je n'ai pas dit non plus, comme tous mes prédécesseurs, que notre but suprême était la réunification. C'est la paix, l'entente, qui sont ce but, car nous voulons survivre pour accomplir ce qui reste à faire. Une guerre ne conduirait pas à la réunification qui n'est possible que dans la détente. Nous sommes prêts à faire avec vous cette grande politique européenne et si nos relations avec l'Est, notamment avec Moscou deviennent plus souples, il faut que la confiance remplace la méfiance, si nous établissons des relations normales avec certains pays, nous y parviendrons. Il faut synchroniser nos efforts sans qu'il y ait pour autant de notre part un antiaméricanisme.

Depuis quinze ans, je me suis rendu régulièrement deux fois par an aux États-Unis. Je connais leurs idées sur l'Europe, elles sont confuses. De leur point de vue et eu égard à leur puissance, ils pensent avoir raison, mais il faudra dire en Europe que l'Amérique y fait une politique correspondante à ses intérêts. C'est son bon droit. Quant à nous, nous faisons une politique pour l'intérêt de la France et de l'Allemagne, mais surtout dans l'intérêt de l'Europe.

Il sera certainement possible d'incorporer un jour la Russie dans cette grande fusion européenne. Elle est seule. Elle a ses problèmes. Ses satellites deviennent de plus en plus indépendants. Les luttes intestines reprennent, ne serait-ce qu'entre la Hongrie et la Roumanie[3], où de vieilles rivalités renaissent, et les traditions nationales commencent à percer la croûte de l'idéologie. C'est un énorme domaine pour y faire une politique commune. Nous sommes prêts à en tirer les conséquences, car les Américains ne peuvent pas s'en occuper. Lors de ma prise de pouvoir, le *New York Times* a écrit que mon gouvernement sera certainement plus indépendant, tout en restant loyal à l'égard des États-Unis, mais que nous avons le droit de faire une politique à notre façon.

J'ai beaucoup parlé avec le chancelier Adenauer au moment où il était revenu enthousiaste de ses entretiens de Colombey[4], de sa visite à la cathédrale de Reims. Mais l'objet politique n'avait pas été défini avec suffisamment de précision. Cette possibilité existe maintenant car il n'y a plus de scission entre nous.

[1] Alexis de Tocqueville (1805-1859), homme politique et historien français. Il fut ministre des Affaires étrangères du 3 juin au 30 octobre 1849. Il est l'auteur de *De la démocratie en Amérique* (1835-1840) et de l'*Ancien régime et la Révolution* (1856).

[2] Du 13 décembre 1966.

[3] À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la Roumanie récupère toute la Transylvanie et sa frontière avec la Hongrie redevient celle qu'elle était au 1er janvier 1938.

[4] Le 14 septembre 1958. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n° 155.

Toute cette stratégie vis-à-vis de l'Est doit être coordonnée entre nous. Après la guerre, vous avez dit que nous pourrions coopérer, mais que le *Reich* ne devait pas renaître. Il n'y a plus de *Reich*, mais une République fédérale d'Allemagne qui a un grand commerce international et qui a regagné une puissance économique considérable, avec une jeunesse qui cherche sa voie. Ce pays est animé d'un esprit nouveau. Bien sûr, on ne peut jamais garantir l'avenir et je comprends que la France ne veuille plus reprendre un problème aussi délicat que celui de la frontière Oder-Neisse.

Je vous ai dit que j'étais allé plus loin que tous les chefs du gouvernement allemand en parlant dans ma déclaration gouvernementale d'un traité de paix, notamment avec la Pologne, ce qui n'excluait pas des contacts préalables.

Mais il existe aussi en Allemagne douze millions de réfugiés, ce qui constitue plus du cinquième de la population, et c'est un miracle que ne se soit pas cristallisé là un foyer de remous. Ces réfugiés sont restés raisonnables. Nous devons cependant penser à eux et ne pas oublier les quelques succès remportés par le nouveau parti nationaliste allemand. Une déclaration gouvernementale allemande sur la frontière Oder-Neisse, dans le sens où vous l'entendez, risquerait de provoquer un désastre. Cependant, je vous affirme que nous ne forcerons jamais une telle solution et que notre peuple n'a aucune illusion à ce sujet. Ailleurs, nous n'avons aucune revendication de frontières à formuler, ni à l'Ouest, ni au Sud, ni au Nord, ni contre la Tchécoslovaquie ou l'Autriche.

Nous n'avons pas non plus d'ambitions nucléaires, mais nous ne voudrions pas que notre signature d'un traité éventuel dans ce domaine limite la liberté d'action des puissances non-nucléaires en Europe, car de ce fait, il ne leur serait même plus permis d'accepter si des armes nucléaires leur étaient offertes.

*Le général de Gaulle* : Nous ne vous demandons rien au sujet du traité.

*M. Kiesinger* : Pour l'Amérique, nous sommes plus nuancés. La France est plus libre de ses actes. Notre problème en face de l'Est, nous rend évidemment plus passifs, mais en principe, nous voulons faire en Europe une grande politique.

Pour ce qui est du Royaume-Uni, nous devons ménager nos intérêts commerciaux, car la plus grande partie de nos échanges se fait vers les pays de l'AELE et, si la négociation Kennedy réussit, cela permettrait déjà de combler une partie du fossé douanier entre la CEE et l'AELE.

J'estime aussi que grâce à notre politique commune les Six pourront un jour se retrouver dans une union politique sans avoir à abandonner leurs caractéristiques nationales. L'idée de l'intégration était très plaisante, mais elle n'est plus d'actualité et il existe certainement d'autres voies meilleures. Personnellement, j'ai été longtemps un adepte de l'intégration. J'ai changé.

Nous estimons qu'il existe en Europe des valeurs historiques si précieuses pour le monde entier que les hommes politiques se trouvent dans l'obligation de saisir cette chance extraordinaire qui s'ouvre à nos deux peuples,

pour ranimer ces valeurs et vous ne vous êtes jamais trouvé en face d'un gouvernement allemand si prêt à saisir cette chance avec vous.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie. Ce que vous venez de dire est important. De quoi voulez-vous que nous parlions dans notre réunion élargie ?

*M. Kiesinger* : Nous pourrions dire que nous avons fait une analyse commune de la situation politique du monde, que nous avons défini les positions de nos deux pays, qu'en particulier nous avons envisagé la possibilité d'un plan visant à un règlement de la paix en Europe qui permettrait de surmonter la confrontation hostile entre l'Est et l'Ouest, et qui dépasserait les scissions qui ont pu exister entre la France et l'Allemagne. Nous voulons, entre Français et Allemands, coordonner notre politique à l'aide de consultations régulières des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères. Ne parlons pas du Royaume-Uni. Disons simplement que cette politique que nous envisageons n'est dirigée contre personne.

*Le général de Gaulle* : Pour ce qui est des questions précises, voulez-vous que nous parlions de la fusion des Communautés, de la technologie ?

*M. Kiesinger* : Dans les conversations avec M. Pompidou, nous avons décidé de créer une commission qui examinera les meilleures formes possibles d'une coopération en matière technologique. Nous étions aussi en faveur d'une fusion rapide et nous pensons que la France et l'Allemagne veulent coopérer en matière technologique, mais désirant connaître d'abord avec exactitude les moyens qui permettront cette coopération.

*Le général de Gaulle* : Voulez-vous que nous disions un mot sur l'aéronautique, sur un début de coopération spatiale ?[1]

*M. Kiesinger* : Il est toujours bon d'animer l'imagination d'un peuple. Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais nous pourrions dire que dans le cadre de la coopération technologique nous examinerons ensemble, entre Français et Allemands, la possibilité de développer certains projets spatiaux.

Nous pensons aussi parler d'une intensification des relations culturelles allant au-delà du cadre par trop étroit du traité. Si nous ne le faisons pas, nous risquerons d'être américanisés grâce aux moyens et à la littérature dont dispose l'Amérique.

Il serait également bon de parler de projets communs là où les pays de l'Est désireraient en avoir, de projets industriels, etc.

*Le général de Gaulle* : Nous pourrions aussi dire que c'était là la première réunion du nouveau gouvernement allemand avec le gouvernement français et envisager les questions à traiter lors de la prochaine réunion.

*M. Kiesinger* : Pour la prochaine réunion, nos ministres seront chargés de développer des projets précis. Ce qui doit ressortir de tous ces efforts, c'est que ces deux peuples, qui se sont si longtemps affrontés en luttes stériles,

[1] Se reporter à la note du 5 janvier 1967, faisant le point de la coopération franco-allemande dans le domaine spatial.

se trouvent maintenant côte à côte. On peut aussi mettre à l'ordre du jour le commerce avec l'Est, les problèmes monétaires après une préparation minutieuse, pourraient devenir eux aussi, une initiative commune de nos deux pays.

En ce qui concerne l'invitation du gouvernement italien à la célébration de l'anniversaire du Traité de Rome, je pense qu'il faudrait y aller et parler de fusion, de différents sujets sans qu'il y ait un ordre du jour précis et faire prendre, éventuellement, à la fin, une décision que les ministres des Affaires étrangères des Six se retrouveront dans x mois.

*Le général de Gaulle* : Cette réunion aurait alors probablement lieu à Bruxelles puisqu'elle s'est déjà tenue à Paris, à Bonn et à Rome.

*M. Kiesinger* : On est un peu allergique à Bruxelles mais je ne vois pas d'inconvénient.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 24

COMPTE RENDU

*Entretiens franco-allemands*

*Entretien élargi du 14 janvier 1967*

C.R.

*Participaient à cet entretien* :

*du côté français* :
Le général de Gaulle
MM. Pompidou
Couve de Murville
Alphand
F. Seydoux de Clausonne
Delarüe Caron de Beaumarchais
Puaux[2]
Vaurs[4]

*du côté allemand* :
le chancelier Kiesinger
le vice-chancelier Brandt
MM. Klaus Schütz
von Hase
Klaiber[1]
Meyer-Lindenberg
Osterheld[3]
Stamp[5]

[1] Le Dr Manfred Klaiber est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis le 16 novembre 1963.

[2] François Puaux, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964.

[3] Dr Horst Osterheld, ministre plénipotentiaire, chef du service diplomatique de la Chancellerie fédérale.

[4] Roger Vaurs, ministre plénipotentiaire, directeur des services de Presse et d'Information au Département depuis avril 1966.

[5] Le colonel Gerhard Stamp est affecté, en 1964, au Cabinet du chancelier Erhard, puis il est nommé au début de 1966, chef du service du Personnel à la chancellerie.

Burin des Roziers[1]
de Saint-Légier[3]
Dromer[4]
Deux interprètes

Hans Arnold[2]
Limbourg
Kusterer[5]

*Le général de Gaulle* : Nous, Français, sommes très contents de votre visite et de notre réunion. Nous avons évoqué tous les sujets et vérifié une fois de plus cette réalité, à savoir que dans le monde, dans l'Europe d'aujourd'hui, même si les vues de la France et celles de l'Allemagne ne sont pas toujours identiques, il est utile et nécessaire de rechercher notre accord. Cette recherche, nous l'avons faite, qu'il s'agisse de l'Europe, des pays de l'Est, de l'Angleterre, des Six, de l'Amérique ou du reste du monde. Sur tous ces points, nous avons constaté la nécessité et l'utilité de nous concerter, ainsi que la satisfaction que nous en éprouvons.

C'est cette nécessité, cette utilité et cette satisfaction qui étaient les bases de notre accord de 1963[6]. Cet accord, il est vrai, a été un certain temps recouvert d'une ombre. Mais il reparaît maintenant, de sorte que nous nous sommes aperçus une fois de plus que, s'il n'y avait pas toujours identité de vues entre nous, il n'y avait pas non plus de contradiction fondamentale.

Il n'y a aucune contradiction fondamentale sur l'Europe, sur la réunion et l'organisation des Six. Nous pensons qu'il faut compléter cette organisation au point de vue technologique et peut-être aussi par des contacts politiques tant soit peu organisés.

Il n'y a pas de contradiction fondamentale entre nous sur la politique consistant à innover dans nos rapports avec l'Est et à remplacer la guerre froide par la détente et aussi à rechercher des arrangements pratiques avec les pays de cette région sur les sujets que la vie nous offre. En somme, il n'y a pas de contradiction sur les rapports de l'Europe de l'Ouest avec sa moitié de l'Est.

Il n'existe pas non plus de contradiction fondamentale dans nos sentiments à l'égard de l'Amérique. Sans doute ne sommes-nous pas sur la même longueur d'onde. Je ne parle pas de l'amitié pour l'Amérique, qui hors de cause, mais de la pratique et de la politique. L'Amérique est dans une situation de puissance qui nous oblige, nous Français, à observer

[1] Étienne Burin des Roziers est secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962.

[2] Hans Arnold est chef de Cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis le début de 1967.

[3] René de Saint-Légier de la Sausaye, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis avril 1964.

[4] Jean Dromer est inspecteur des Finances, secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, depuis 1966, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis 1964.

[5] Hermann Kusterer est interprète auprès de l'*Auswärtiges Amt*.

[6] Concernant ce traité, se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n° 38.

des précautions et des ménagements. Nous en tirons des conséquences pratiques, par exemple dans le domaine de la politique économique. Nous sommes en faveur des arrangements que l'on négocie à Genève au titre des négociations Kennedy. Mais, jusqu'à une certaine limite. De même, en ce qui concerne la monnaie. Nous sommes plus précis que vous. Mais, encore une fois, il n'y a pas de contradiction fondamentale, et cela reste vrai pour ce qui se passe en Asie. Même si, naturellement, nous parlons plus fort que vous.

Vis-à-vis de l'Angleterre, nous pensons que l'on aurait pu faire une autre organisation économique de l'Europe, une zone européenne de libre-échange. L'Angleterre y serait alors entrée comme tout le monde. Mais on a fait un Traité de Rome, qui institue une Communauté, c'est-à-dire une solidarité entre les Six et particulièrement entre vous et nous. C'est une solidarité économique, industrielle, financière, monétaire, agricole, etc. s'il en était autrement, nous n'aurions pas eu le Traité de Rome. Or, l'entrée instantanée de l'Angleterre changerait les données que nous avons, les uns et les autres, acceptées péniblement et organisées depuis dix ans. L'avenir reste ouvert. Sur ce point, nous sommes plus prudents et vous êtes plus aventureux, peut-être plus sommaires. Mais il n'y a pas, là non plus, de contradiction fondamentale.

Il m'a semblé que c'était là le résumé de notre entretien politique. Je conclu que, autant que jamais, nous avons reconnu que notre solidarité et notre coopération étaient indispensables et que nous voulions les mettre en pratique.

*M. Kiesinger* : Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de reparler des grands problèmes qui se posent à nos deux pays, à l'Europe et au monde. Je dois dire que, en ma qualité de débutant dans les fonctions de chef de gouvernement, c'est pour moi un grand privilège de vous rencontrer et de vous entendre, car vous êtes un grand homme d'État. Je vous demande votre indulgence si je balbutie encore et si je n'ai pas acquis dans l'expression de mes idées, cette souveraineté qui caractérise vos propos. C'est avec joie que je constate, moi aussi, notre accord complet et l'absence de contradiction fondamentale dans notre jugement sur les événements mondiaux et sur leurs effets. Vous avez parlé de notre monde en mouvement et il est bien vrai qu'aujourd'hui il se passe plus de choses en une décennie que naguère en un siècle. Il suffit de se référer à l'évolution récente de l'Afrique. Il reste, dans ce monde en transformation, que nos deux peuples ont un intérêt permanent à coopérer davantage et mieux. Il reste aussi que nous avons à résoudre un problème peut-être plus délicat encore pour nous que pour vous, celui de la détente en Europe et, comme vous le dites, de l'entente et de la coopération.

J'ai dit que ce problème était plus facile pour vous car, pour nous, il est difficile de concevoir l'entente sans quelque progrès vers la solution du problème allemand. Mais ce n'est pas une contradiction entre nous. On n'écarte pas la méfiance en un jour. Mais sans doute trouverons-nous suffisamment d'intérêts communs avec la Russie pour que celle-ci accepte, le moment venu, de penser à la réunification. Je tiens à répéter que nous ne

concevons pas que le problème allemand puisse être résolu par la force, car ce serait le suicide. Nous le dirons à l'Union soviétique.

Ce qui importe au peuple allemand, qui pense peut-être plus froidement que les orateurs du dimanche, c'est que nos partenaires ne perdent pas de vue notre problème national. On a publié, à ce sujet, des déclarations nombreuses, peut-être trop nombreuses. Mais, ce qui compte, ce sont les attitudes fondamentales et je tiens à vous dire que le peuple allemand a été impressionné par les paroles que vous avez prononcées à Moscou[1] et vous en est reconnaissant.

Vous voulez la paix pour la France et nous la voulons ensemble pour l'Allemagne et pour l'Europe. Nous éviterons ainsi la disparition ou l'affaiblissement de notre continent. Nous pensons pour notre part que la France a un grand rôle à jouer à cet égard. En ce qui concerne les États-Unis, nous pensons que l'Europe est une affaire qui intéresse d'abord les Européens. Les Américains font une politique américaine et il serait stupide de leur demander d'en faire une autre. Ils devront reconnaître les limites de cette politique et déterminer les points où elle croise la politique européenne. Les Américains ne s'attendent d'ailleurs pas à ce que notre politique allemande se fasse dans le sillage des États-Unis. Certes, nous restons dans le système intégré de l'OTAN alors que vous le quittez[2], mais nous ne pensons pas qu'il y ait là une cause sérieuse de divergence entre nous.

Quant au Royaume-Uni, je rappelle que la République fédérale d'Allemagne se trouve dans la nécessité de développer son commerce avec l'Association européenne de libre-échange, car elle trouve sur cette zone les excédents qui lui font défaut dans son commerce avec la Communauté.

Je suis heureux de nos conversations. Soyez assuré que vous trouvez devant vous un gouvernement fédéral qui ne montera plus en épingle, afin de mieux l'anéantir, ce que nous nous serons dit dans nos entretiens, mais qui s'attachera à le mettre en pratique grâce à la coopération des deux plus grands partis et du peuple allemand.

*Le général de Gaulle* : M. Brandt, qui s'est entretenu avec M. Pompidou, et M. Couve de Murville[3], pourrait-il nous dire où nous en sommes ?

*M. Brandt* : Nous sommes venus pour définir nos intérêts communs et étudier nos problèmes. Nous avons un intérêt commun à organiser la paix en Europe grâce au relâchement de la tension avec l'Est. Ce sera peut-être difficile en Allemagne, où il existe une puissance hostile et organisée. Dans cette tâche de longue haleine, le ministre français des Affaires étrangères m'a promis son appui et nous aurons à ce sujet des échanges de vues permanents.

[1] Le général de Gaulle, accompagné de M. Couve de Murville, s'est rendu en URSS, en visite officielle, du 20 juin au 1er juillet 1966.

[2] Le 7 mars 1966, le général de Gaulle, dans un message adressé au président Johnson, annonce son intention de retirer les forces françaises affectées à l'OTAN et son désir de voir les alliés retirer leurs installations permanentes du sol français, mais réaffirme son attachement à l'Alliance Atlantique.

[3] Le 13 janvier 1967.

Nous avons beaucoup parlé de la coopération économique. Nous avons constaté les succès acquis en ce domaine mais nous sommes d'accord pour estimer qu'il faut en faire davantage. Il faut coordonner les activités industrielles en Europe, concerter nos politiques à l'égard de l'Europe orientale, des pays en voie de développement, harmoniser nos législations fiscales, entamer l'étude des questions relatives aux transports, etc.

J'ai cru comprendre que le gouvernement français avait accueilli avec sympathie l'invitation qui nous a été faite de nous rendre à Rome[1].

L'application du traité franco-allemand a donné lieu à de grands succès dans les domaines de la Jeunesse et de la Culture. Là aussi, nous pensons que l'on peut faire mieux. Nous voudrions nous appuyer sur les responsables des organisations de jeunesse des deux pays. Nous voudrions régler le problème de l'équivalence des diplômes. Nous voudrions enfin que l'on parle de coopération technique.

Nous avons aussi parlé de l'organisation de nos contacts à venir. Les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense se rencontreront pour parler de questions relatives à la sécurité en Europe et se fixeront pour objectif de préparer la situation prévisible dans dix ans[2].

Nous souhaitons aussi activer les institutions prévues par le traité du 22 janvier 1963, dont certaines n'ont pas donné tout ce que l'on pouvait en attendre.

J'ai eu avec M. Couve de Murville un échange de vues sur la non-prolifération des armes nucléaires et j'ai précisé que nous ne voulions pas, dans ce domaine, nous mettre dans le sillage des États-Unis. L'Allemagne n'a pas d'ambitions nucléaires, mais elle a des intérêts, qu'il s'agisse du désarmement, de la sécurité, etc. Ces questions devront être étudiées d'une façon plus poussée dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Bien entendu, il existe entre nous quelques différences. Je pense à la façon dont nous accueillons la candidature de l'Angleterre au Marché commun. Pour le moment, nous sommes d'accord pour penser qu'il faut d'abord écouter les Anglais. Pour notre part, nous aurons des questions précises à leur poser.

*Le général de Gaulle* : Vous avez parlé de la coopération à organiser. Je voudrais demander au Premier ministre ce qu'il pense et ce qui a été dit à ce sujet.

*M. Pompidou* : Nous sommes convenus qu'il serait très utile que les deux gouvernements se concertent et échangent des informations sur tous les grands problèmes politiques, à mesure que la vie les leur présente.

[1] Pour la célébration du dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom.

[2] Afin de voir la suite qui est donnée à ces suggestions, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 17 avril 1967, non reproduite, faisant le point de la *Coopération franco-allemande* depuis les entretiens de janvier 1967.

M. le chancelier Kiesinger a joué un grand rôle dans l'essor de la coopération culturelle et dans tout ce qui, dans nos deux pays, concerne la mise en contact des jeunes. Aussi, sommes-nous facilement tombés d'accord sur la nécessité de créer des liens plus étroits entre nos deux peuples par les échanges, le développement de l'enseignement des langues et aussi le tourisme.

En ce qui concerne l'économie, nous avons parlé du développement nécessaire de la Communauté, qui résulte de la solidarité de fait établie entre les Six et, plus particulièrement, entre l'Allemagne et la France.

Nous avons parlé de la technologie et constaté qu'il serait utile que, dans la Communauté, se manifestât une entente pour rattraper le retard pris par rapport à l'Amérique. Nous avons pensé qu'il conviendrait de créer un groupe de travail franco-allemand pour étudier et suggérer les moyens de mettre sur pied quelque chose de durable et d'efficace. Mais pour y parvenir, il faut que nous fixions dès le départ les objectifs que nous nous proposons d'atteindre. Ce groupe de travail comprendrait naturellement des fonctionnaires des deux pays mais pourrait aussi être ouvert à des représentants des industries et des syndicats.

Nous avons parlé du développement nécessaire de la Communauté économique européenne qui ne peut pas, sous peine ne pas être une communauté, rester une simple union douanière. Aussi, à côté des questions douanières et commerciales, devons-nous nous préoccuper d'aspects annexes importants, tels que le statut des sociétés de droit européen, l'harmonisation des politiques fiscale et sociale, les transports et l'énergie. Si nous parvenons à une entente entre nos deux pays, des progrès pourront aisément être réalisés dans ces domaines. La disparition prochaine des dernières barrières douanières subsistant entre les Six nous conduit à penser que ces tâches sont urgentes.

J'ai parlé de la solidarité de fait existant entre les Six. Or, cette solidarité est telle que nous ne pouvons pas imaginer que les pays membres du Marché commun puissent élaborer sans se consulter leur politique économique, leur politique de conjoncture ou leur politique financière et monétaire. C'est ainsi que j'ai cité en exemple au Chancelier les taxes compensatoires qui viennent d'être instituées en Allemagne et qui nous procurent quelque inconvénient. Les monnaies européennes se trouvent solidaires et des mesures d'inflation ou de déflation prises par l'un des Six auront des répercussions chez les autres. Aussi convient-il de garder le contact. Nous sommes convenus qu'une rencontre aurait lieu bientôt entre M. Schiller, M. Strauss et M. Debré[1]. J'ai insisté sur les problèmes monétaires car, si nous n'en sommes pas au stade de la monnaie unique, nous avons néanmoins atteint une solidarité telle qu'elle nous oblige à en parler et à harmoniser nos politiques.

[1] M. Debré s'entretient à Paris, le 10 février, avec M. Schiller, ministre ouest-allemand de l'Économie, au sujet des problèmes posés par la coopération industrielle entre la France et la RFA. Les deux ministres examinent également les problèmes du charbon et de l'acier. Ils se retrouveront à Bonn le 11 avril.

*Le général de Gaulle* : M. Couve de Murville a-t-il quelque chose à ajouter à ce que le vice-Chancelier nous a dit ?

*M. Couve de Murville* : M. Brandt dit exactement ce à quoi nous sommes arrivés au cours de nos entretiens. Il s'agissait essentiellement de définir un programme d'action et de rencontres pour les trois prochains mois et même jusqu'à notre voyage à Bonn. Le Premier ministre vous a rendu compte des conversations qu'il a eues sur l'économie. En ce qui concerne la politique, nous avons examiné comment coordonner notre action vis-à-vis de l'Est et des pays tiers. Cette coordination s'impose aussi dans d'autres domaines, comme par exemple les questions qui se posent tous les jours dans la Communauté économique européenne.

*Le général de Gaulle* : Monsieur le Chancelier, je pense que nous avons terminé. Peut-être aurons-nous l'honneur de vous revoir à Rome – cela n'est pas exclu – et à Bonn[1]. En ce qui concerne Rome, nous aborderons cette indétermination avec calme, prudence et bonne volonté.

*M. Kiesinger* : Une fois de plus je vous remercie de votre hospitalité et de la possibilité que vous nous avez offerte d'échanger nos idées. Nous avons de grandes tâches à effectuer en commun. Je me réjouis de nos rencontres futures.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 25

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 40 à 57. *Bamako, 16 janvier 1967.*
Réservé.

Le communiqué du 6 janvier annonçant officiellement la reprise des négociations franco-maliennes[2] a clarifié l'atmosphère au Mali, et les réactions à cette nouvelle sont déjà relativement précises, qu'il s'agisse des milieux politiques, de la population ou des représentations étrangères.

1. Ainsi que l'aura remarqué le Département, le chef de l'État a présenté ses projets au bureau politique national avec une certaine adresse, et les

[1] Les 12 et 13 juillet 1967.

[2] Le texte du communiqué du Bureau politique national de l'US-RDA (Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain), parti gouvernemental de la République du Mali, en date du 6 janvier 1967, est publié en annexe de la dépêche hebdomadaire n° 2, de Bamako du 11 janvier 1967. Les négociations franco-maliennes, qui s'étaient ouvertes le 22 février 1965, avaient été suspendues *sine die* le 6 juin 1965, pour reprendre du 26 octobre au 21 décembre 1966, sans toutefois aboutir. Les derniers pourparlers s'engagent le 17 janvier 1967 et l'accord est signé le 16 février. Se référer à *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 377 et 384, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 48/DAM du 23 janvier 1967, faisant le point à cette date.

a fait adopter sans difficulté par l'ensemble des participants à la réunion du 6 janvier[1]. Ce fut là une manifestation de son autorité retrouvée et de la confiance dont il jouit actuellement auprès des dirigeants du pays, qui, dans leur majorité, éprouvent avant tout, après tant de déboires, un souci de stabilité, d'ordre et de sécurité.

Il apparaît, maintenant, que la séance du 6 janvier avait été préparée avec soin, non seulement par M. Diadié Ba, ambassadeur du Mali à Paris[2], ainsi que par MM. Jean-Marie Koné[3] et Nègre[4], mais aussi par le président Mahamane Alassane Haidara[5] et M. Yacouba Maiga[6], premier vice-président de l'Assemblée, qui, m'assure-t-on, exercent actuellement sur le Président une grande influence. En somme, la fraction de ce que l'on appelle habituellement les « extrémistes » s'est trouvée isolée et réduite à l'expectative.

Le ministre de la Justice, M. Madeira Keita[7], qui doit exclusivement au Président de n'avoir pas été exclu du bureau politique au congrès de 1962[8], reste dans le sillage du chef de l'État sans se mêler aux débats. M. Ousmane Ba[9], dont le crédit est de plus en plus en veilleuse, est « souffrant » depuis qu'il a été éliminé de la suite présidentielle lors du voyage au Sénégal[10] et il n'est pas allé à son bureau depuis près de deux mois. De même MM. Seydou

[1] Le président malien, Modibo Keita, chef du gouvernement et secrétaire général du parti, a voulu que tout ce qui est représentatif de la vie politique malienne soit associé à la reprise des négociations avec la France : le bureau politique national et ses commissions techniques, l'Assemblée nationale et le gouvernement, ainsi que l'union nationale des Travailleurs maliens, qui est une force représentative indéniable dans un régime socialiste, ont donné ainsi, en commun, leur accord.

[2] M. Diadié Amadou Ba, ancien instituteur, conseiller territorial puis député à l'Assemblée nationale, représentant du Soudan au Sénat de la Communauté (mars 1959-août 1960) est ambassadeur du Mali à Paris depuis le 26 mars 1966.

[3] M. Jean-Marie Koné, ancien instituteur, vice-président du gouvernement, chargé de la Justice et de la Fonction publique (avril 1959-janvier 1961), ministre d'État chargé de la Justice (janvier 1961-septembre 1962) est ministre d'État chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières depuis le 17 septembre 1962.

[4] M. Louis Nègre : gouverneur de la Banque de la République du Mali avec rang et prérogatives de ministre (1964-1966), vice-président de la Banque africaine de Développement (BAD), représentant du Mali auprès de la Banque mondiale, gouverneur de l'Institut d'émission malien, est ministre des Finances depuis le 17 septembre 1966.

[5] M. Alassane Mahamane Haidara, ancien instituteur, est député et président de l'Assemblée nationale depuis novembre 1958.

[6] Yacouba Maiga, vice-président de l'Assemblée nationale depuis le 31 mars 1959.

[7] Madeira Keita a été membre du bureau politique national de l'US-RDA jusqu'en mars 1966 puis membre du comité national de défense de la révolution (CNDR) depuis le 2 mars 1966. Il est ministre de la Justice, des Affaires sociales et du Travail dans le gouvernement formé le 17 septembre 1966.

[8] Le sixième congrès de l'US-RDA, s'est tenu du 10 au 13 septembre 1962. Se reporter à la dépêche de Bamako n° 258/SP du 18 septembre 1962, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 24 septembre 1962, non publiées.

[9] Ousmane Ba, médecin, est ministre des Affaires étrangères depuis le 17 septembre 1966.

[10] M. Modibo Keita s'est rendu en visite officielle au Sénégal du 1er au 7 décembre 1966.

Badian Kouyate[1] et Gologo[2] donnent l'impression de se sentir écartés des affaires. Enfin, les petits cadres de l'administration attachés à cette fraction extrémiste, marxistes plus obtus que sincères, paraissent désorientés.

Il serait inexact, cependant, de considérer que tous ces éléments ont définitivement désarmé. C'est ainsi que les services d'information maliens n'ont jusqu'à présent donné à la nouvelle de la reprise des négociations avec la France qu'une publicité parcimonieuse et semblent chercher à en minimiser l'importance. Il n'y a pas eu de commentaires à la radio, ni dans les journaux. La déclaration faite, par exemple, par M. Hamacire N'Doure à son arrivée à Abidjan, le 9 janvier, sur les chances réelles des négociations franco-maliennes, dès lors que le Mali est assuré du concours de tous les pays amis de la zone franc et en particulier de la Côte d'Ivoire, n'a pas été citée. (Mon télégramme nº 12 à 15 du 10 janvier)[3].

En d'autres termes, l'opposition attend et se réserve. Elle ne manquerait pas de redevenir agissante si des arrangements éventuels entre la France et le Mali se trouvaient assortis de conditions très austères, et de le faire savoir, auprès de la population qu'une normalisation des relations avec nous était inutile et contraire aux véritables intérêts du Mali.

Le Président et son entourage immédiat sont conscients du danger et, il est prévu, si les négociations aboutissent, que le scénario ébauché depuis quelque temps prendrait forme. Le premier acte fut, on s'en souvient, la conférence de presse de Dakar par laquelle le président s'adressa à la population du Mali en passant par-dessus la tête des autorités politiques maliennes[4]. Il a été suivi par la tournée des capitales voisines entreprise par M. Diadié Ba, ambassadeur du Mali à Paris, puis par la séance du bureau politique national le 6 janvier.

Le prochain épisode doit être la réunion, le 9 février, de ce que l'on appelle la conférence nationale des cadres[5] qui, outre les personnalités ayant participé à la session élargie du bureau politique national, doit rassembler également les secrétaires généraux des 42 sections de l'union soudanaise –

[1] Seydou Badian Kouyate, ancien ministre du Développement (17 septembre 1962-17 septembre 1966), est président de la commission des Affaires économiques et financières du comité national de défense de la révolution depuis le 16 août 1966.

[2] Mamadou Gologo, médecin, est ministre de l'Information et du Tourisme dans le gouvernement formé le 17 septembre 1966.

[3] Hamacire N'Doure, avocat, ancien ministre de la Coopération et ambassadeur désigné auprès des Commissions économiques européennes à Bruxelles, s'est rendu le 9 janvier à Abidjan porteur d'un message manuscrit du président Modibo Keita au président Houphouët-Boigny. Le télégramme nos 12 à 15 du 10 janvier 1967, non retenu, souligne que dans ce message, le président malien s'emploie à éclaircir l'atmosphère qui lui semble être actuellement un peu lourde entre les deux chefs d'État. M. Hamacire N'Doure passe pour être un des Maliens qui jouit de toute la confiance du président ivoirien.

[4] Sur le séjour officiel au Sénégal du président du Mali du 1er au 7 décembre 1966, se reporter aux dépêches de Dakar nos 889 et 901 des 7 et 9 décembre 1966, non reproduites.

[5] La conférence des cadres du parti, qui doit se tenir le 9 février, a pour objet de porter à la connaissance des principaux responsables du parti et du gouvernement les résultats des négociations financières franco-maliennes. Ces pourparlers n'étant pas encore achevés, une nouvelle conférence est convoquée pour le 29 mars 1967.

RDA réparties dans l'ensemble du pays. Cette réunion va revêtir une grande importante. La dernière en date eut lieu, il y a près d'un an, après le coup d'État du Ghana[1]. Il s'agira de s'assurer le concours de tout ce qui compte politiquement, non seulement à Bamako, mais dans les six régions du pays on m'assure que, par la suite, un nouveau remaniement ministériel devrait intervenir, et que, pour la première fois depuis 1962, une session du congrès de l'union soudanaise – RDA serait convoquée et fournirait sans doute l'occasion de changements au sein du bureau politique national.

Tels sont les projets qui s'esquissent actuellement, mais tout dépend évidemment de l'orientation que prendront, en définitive, les rapports et la coopération entre la France et le Mali. Car d'après ce que l'on m'explique, il n'est pas dans la nature du Président de se défaire des cartes dont il dispose avant d'être certain d'en avoir d'autres, meilleures.

2. Dans la population, le communiqué officiel du 6 janvier a provoqué une véritable explosion de joie et les commentaires les plus exagérément optimistes vont leur train. La masse paysanne, dont on connaît l'hostilité au système dirigiste actuel et qui se tenait passive et éloignée du régime, a accueilli avec une immense satisfaction l'annonce des négociations et elle ne retient qu'une chose, la possibilité d'une convertibilité de la monnaie dont on espère qu'elle ramènera la liberté du commerce et du trafic.

Depuis longtemps favorable à un rapprochement avec la France, l'armée, de son côté, n'a pu qu'applaudir le communiqué. On se souvient que de nombreux officiers avaient été froissés par la création de formations militaires parallèles, notamment les milices entraînées par les Chinois, qui leur avait semblé procéder d'un sentiment de méfiance à leur égard.

Sans doute, enfin, les groupements de jeunesse et les syndicats, sont-ils en partie influencés par les dirigeants les plus extrémistes, mais il ne s'agit là que d'une majorité, incapable d'initiatives et dépourvue, pour le moment, de direction valable.

En somme, le Président est approuvé sans réserve par l'ensemble de la population, qui attend des résultats immédiats et spectaculaires, et le problème, maintenant pour lui, est de ne pas la décevoir. Il apparaît de plus en plus clairement que, avec le nombre très limité de personnalités qui sont au courant de l'actuel état des pourparlers, il a pris un risque, et joue son avenir sur les négociations qui s'engagent.

3. Comme il est naturel, l'ensemble des représentations étrangères, à Bamako, attache le plus vif intérêt au communiqué annonçant la reprise des négociations.

Les seuls Occidentaux représentés de façon permanente au Mali sont les Allemands[2] et les Américains[3] et leurs réactions semblent favorables. En ce

[1] Le 24 février 1966, le président N'Krumah est renversé par un coup d'État militaire. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 186.

[2] M. Horst von Rom est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Bamako depuis avril 1965.

[3] M. Moore est ambassadeur des États-Unis à Bamako.

qui touche ces derniers cependant, il y a lieu de relever qu'on les soupçonne ici de mauvaises intentions. M. Diadié Ba, lui-même, m'a assuré que le Président était préoccupé et se demandait si le gouvernement américain, ami de la Guinée et défavorable à toute normalisation des rapports entre Conakry et Paris, n'éprouvait pas les mêmes sentiments à l'égard des relations franco-maliennes. Je rapporte ces réflexions pour ce qu'elles valent.

Il avait été, d'autre part, fait grand cas de la présence d'une mission économique chinoise à Bamako au moment où se précisaient les échanges de vues franco-maliens (mon télégramme nos 951 à 955 du 8 décembre 1966)[1]. Et, dans les ambassades des pays de l'Est, on avait tendance à penser que cette délégation s'emploierait à détourner les Maliens de tout projet d'arrangement pouvant aboutir à un retour à l'union monétaire. En réalité, et après avoir visité les régions de Sikasso, Segou et Kayes, la mission chinoise est sur le point de regagner Pékin. Et on a l'impression qu'elle a été, en quelque sorte escamotée et que les contacts au niveau le plus élevé ne lui ont pas été ménagés. On attend donc simplement le rapport qu'elle a été chargée d'élaborer.

Cela étant dit, et d'après de hauts fonctionnaires maliens qui ont accompagné les experts chinois pendant leur tournée, ceux-ci auraient accepté de discuter assez librement, et ils auraient même reconnu que la notion de « bond en avant » n'était pas applicable au Mali et que le moment serait plutôt venu de « faire une pose » sur la voie devant conduire à l'édification du socialisme. En bref, les Chinois, qui jusqu'ici n'hésitaient jamais à promettre des miracles, en seraient maintenant au point de recommander, eux aussi, la prudence.

Du côté des ambassades des pays communistes de l'Est européen, la réaction est celle que l'on pouvait attendre : une normalisation des relations avec la France sur tous les plans, y compris le plan monétaire, est en définitive la seule solution pour ce pays. La référence à « l'identité de vue de la France et du Mali sur les grands problèmes de l'heure » a été notée avec satisfaction, par les représentants de l'Union soviétique et de l'Est européen, comme l'expression du souci de Mali de rester fidèle à sa politique de non-alignement et de ne pas renoncer à ses options fondamentales.

Cette réaction des représentants des pays de l'Europe orientale est assortie toutefois de deux nuances. Ils s'interrogent, d'abord, sur ce que seront les aspects financiers des arrangements qui pourront intervenir et ils en supputent les incidences sur les accords que leurs pays respectifs ont passé avec le Mali. D'autre part, ils semblent maintenant enclins, à considérer que l'alternative chinoise, longtemps brandie comme un épouvantail par les Maliens, n'est plus aussi menaçante qu'elle pouvait paraître il y a quelque temps. Même au Mali, la révolution culturelle et les exploits des gardes

[1] Le télégramme de Bamako nos 951 à 955 du 8 décembre 1966, non retenu, donne quelques précisions sur le séjour au Mali de la mission économique chinoise qui se compose de douze experts. Ceux-ci ne sont pas venus avec l'intention de proposer au Mali la réalisation de nouveaux programmes, le nombre de projets en cours étant jugé suffisant. Ils doivent se rendre dans diverses régions du pays : Kayes, Sikasso, Segou et Mopti.

rouges suscitent des appréhensions, et, au surplus, on vient d'apprendre que l'ambassadeur de Chine, à Bamako, ainsi que plusieurs de ses collaborateurs et leurs familles, viennent d'être rappelés à Pékin[1], leur départ faisant suite à celui de plusieurs autres personnalités importantes.

Ainsi, la valeur, pour les Maliens, de leurs atouts chinois, semble en voie de diminution. Et cette considération n'est peut-être pas négligeable au moment où reprennent les négociations.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

## 26

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

*La négociation de Genève*[2]

N.[3] *Paris, 16 janvier 1967.*

Depuis plusieurs mois, les principaux partenaires des Six à la négociation de Genève font valoir avec insistance que les offres de baisse des droits de la Communauté ne valent pas les leurs. En novembre, ils ont pris la responsabilité de tirer concrètement les conséquences de leurs affirmations en déposant des listes de retraits d'offres[4]. En d'autres termes, les États-Unis, le Royaume-Uni, les pays scandinaves agissant conjointement, la Suisse et quelques autres comme le Canada et l'Autriche ont fait connaître officiellement qu'ils retireraient une partie des offres qu'ils avaient faites jusqu'à présent s'ils n'obtenaient pas des concessions supplémentaires de la part de la Communauté ; à titre indicatif, ils ont fourni la liste des produits qu'ils choisiraient pour le faire.

Du côté de la Communauté, les premières réactions, à ce geste concerté de ses partenaires furent très alarmées. Les deux « grands » industriels menaçaient de retirer leurs offres de réduction des droits sur 1 milliard

[1] L'ambassadeur de la République populaire de Chine à Bamako, M. Ma Tzu-ching, quitte le Mali le 17 janvier, faisant suite au rappel de trois diplomates et de nombreux fonctionnaires de l'ambassade de Chine. Le conseiller de l'ambassade, qui remplit les fonctions de chargé d'Affaires, doit quitter la capitale malienne le 29 janvier 1967.

[2] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes à Genève le 4 mai 1964.

[3] Cette note est rédigée par M. Antoine Seilliere de Laborde, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis juin 1965.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 419.

de dollars environ d'exportations communautaires. Les Scandinaves et la Suisse alignaient pour leur compte près de 3 milliards de dollars de retraits. La Communauté menacée de pareilles mesures de rétorsion, mise en accusation, ne devrait-elle pas se hâter de revoir ses offres industrielles et agricoles et les améliorer rapidement pour répondre aux demandes de ses partenaires ?

Deux réunions du Conseil fin décembre et début janvier furent nécessaires pour corriger ces tendances qui traduisaient manifestement un « complexe d'infériorité » de la Communauté. Elles devaient permettre à la Communauté, et la délégation française n'y fut point étrangère, de se ressaisir et de définir une attitude satisfaisante en réponse aux initiatives quelque peu abusives de ses principaux partenaires au GATT.

Dans un premier temps, il fallait contester catégoriquement l'analyse de la situation faite à Genève par nos partenaires pour justifier leurs menaces. Ces six délégations s'entendirent en fin de compte avec la Commission pour estimer que les offres faites par la Communauté valaient largement celles des États-Unis et du Royaume-Uni. Les comparaisons purement quantitatives des offres auxquelles se livraient les négociateurs de ces deux derniers pays, autrement dit en volume du commerce, ne pouvaient rendre compte objectivement de la situation. Il fallait aussi les juger qualitativement, c'est-à-dire d'une part en tenant compte des perspectives réelles d'exportations nouvelles ouvertes par les offres de réduction des droits et d'autre part en prenant en considération les différences de protection douanière qui subsisteraient après la baisse des droits. Or, sous ces deux angles les offres des Six équilibraient largement et selon certains dépassaient même celles des Anglo-Saxons.

Du côté des petits pays européens (Suisse et pays scandinaves), l'unanimité se dégageait rapidement à Bruxelles pour juger que la situation n'était pas équilibrée et qu'ils étaient fondés à demander à la Communauté des efforts supplémentaires. Cependant, la délégation française faisait valoir que les menaces de retraits agitées par ces pays étaient à ce point hors de proportion avec les améliorations auxquelles ils pourraient, le cas échéant, prétendre qu'il était nécessaire qu'ils y renoncent.

La deuxième chose fut donc d'obtenir que le Conseil condamne sans nuance le principe et la méthode des listes de retraits, et indique qu'il n'en tiendrait pas compte. Si les États-Unis et le Royaume-Uni jugeaient donner suite à leur initiative, la Communauté serait obligée, à son corps défendant, de préparer à son tour une telle liste, et ce serait le signal de la réduction générale des offres. Quant aux petits pays européens, la Communauté était disposée à mettre à l'étude certaines concessions nouvelles, dans la mesure où ils reviendraient sur leurs menaces.

Enfin, le Conseil devait indiquer à la Commission de quelle manière elle continuerait à négocier. Les Allemands avaient voulu que le Conseil se mette immédiatement au travail pour donner à la Commission un nouveau mandat de négociation comportant avec précision les secteurs où des offres supplémentaires pourraient être accordées. Du côté français, par contre,

on souhaitait que la Commission en liaison avec le comité de l'article 111[1] prépare des propositions à soumettre ultérieurement au Conseil et qu'elle pourrait négocier à Genève seulement après que celui-ci les ait approuvées. Tout le monde devait finalement se rallier à cette manière de faire.

À l'égard des États-Unis et du Royaume-Uni, le Conseil décidait en outre, après que la délégation française l'eut plaidé avec insistance, que les conversations devaient reprendre en priorité sur la question des disparités de droits et des obstacles para tarifaires (principalement l'*American Selling Price*)[2].

En définitive, la manière dont se sont conclu ces deux Conseils consacrés à la négociation de Genève peut être considérée comme un succès. Nos adversaires à Genève comptaient avant tout que les Six se diviseraient sur la façon de réagir à leurs menaces de retraits. Ceci a pu être évité. Bien plus, la Communauté a pu mettre au point avec rapidité une réponse qui montre qu'elle n'est pas disposée à se laisser intimider et à conclure les négociations tarifaires sur les bases qui seraient contraires à ses intérêts les plus légitimes.

*(Coopération économique, 1967-1971)*

## 27

NOTE DU SERVICE DES PACTES

*Conversations Ailleret-Lemnitzer.*

N.[3] *Paris, 17 janvier 1967.*

Le général Lemnitzer[4] s'est rendu le 16 janvier chez le général Ailleret[5] pour examiner avec lui le projet de principes de base pour la coopération en temps de guerre, établi par leurs adjoints et qui avait été approuvé du côté français.

[1] D'après l'article 111 du Traité de Rome du 25 mars 1957 : « La Commission présente au Conseil des recommandations en vue des négociations tarifaires avec des pays tiers sur le tarif douanier commun.
Le Conseil autorise la Commission à ouvrir les négociations.
La Commission conduit ces négociations en consultation avec un comité spécial désigné par le Conseil pour l'assister dans cette tâche, et dans le cadre des directives que le Conseil peut lui adresser. »

[2] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réelle d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40%.

[3] Cette note porte en marge la mention suivante écrite par M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques : « M. de La Grandville, vu par le Ministre ». M. Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales depuis décembre 1961, est le rédacteur de la présente note.

[4] Le général Lyman L. Lemnitzer est le commandant en chef américain des forces alliées en Europe (ou Saceur) depuis 1963.

[5] Le général Charles Ailleret est le chef d'État-major des Armées depuis 1962.

M. de La Grandville avait été cette fois invité à assister à cette négociation[1].

Celle-ci, après quelques difficultés, a fini par aboutir à des instructions aux chefs d'État-major adjoints pour différentes modifications de rédaction qui seront soumises aux deux généraux lors d'une prochaine rencontre[2].

1. Du côté français, le général Ailleret a présenté tous les amendements mineurs qui lui avaient été suggérés par le Département et il les a fait adopter.

2. Du côté américain, le général Lemnitzer a fait porter des demandes d'amendement sur deux points :

a) Il préfère que la question de fourniture à la France d'armes atomiques en cas de guerre ne soit évoquée que comme un problème à régler indépendamment de l'OTAN dans des conversations franco-américaines et non comme un principe acquis. Il lui a été donné raison sur ce point.

b) De manière générale, le commandant suprême des forces OTAN en Europe a manifesté très longuement la préoccupation de ne pas paraître considérer comme satisfaisants les arrangements qui seront pris pour la coopération en temps de guerre. Au-delà de ce scrupule il apparaît clairement, à certaines allusions qu'a faites le général Lemnitzer, qu'il veut éviter que le régime institué à la suite des décisions françaises ne soit invoqué comme un précédent par d'autres pays fournissant des forces plus importantes : il s'agit bien évidemment de l'Allemagne.

Le général Lemnitzer a donc cherché à faire préciser :

[1] Voir la note du 10 janvier 1967, émanant du service des Pactes, publiée ci-dessus.

[2] Le texte daté du 9 janvier et joint à la note du 10 janvier 1967 est ainsi modifié le 16 janvier. Le titre devient « Dispositions et procédures pour la coopération en temps de guerre des forces françaises avec celles de l'OTAN, qui seront utilisées comme base de planification ». En outre à l'article 1, le début du paragraphe 1 se lit ainsi : « Tenant compte de la décision de la France de retirer ses forces du commandement militaire intégré de l'OTAN, ce document expose les dispositions et procédures que sont convenues d'appliquer les forces françaises qui coopéreront avec celles de l'OTAN au cas où la France déciderait de participer aux opérations militaires en vertu de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord ». À l'avant-dernière ligne du même paragraphe, on doit lire : « les instructions qui permettront l'établissement dès le temps de paix des plans dans les différents domaines énumérés à l'article 3 ». Au paragraphe 4 du même article 1, l'avant-dernière phrase est modifiée comme suit : « La participation des forces françaises aux opérations des forces de l'OTAN n'étant pas automatique, le rôle initial qui leur sera imparti sera limité à celui d'une réserve régionale ». La nouvelle rédaction du début du paragraphe 5 est : « l'exécution du ou des plans choisis par le commandement OTAN parmi les plans prévus et convenus à l'avance sera notifiée par ordre conjoint ».

À l'article 3, domaines de coordination, il faut lire : « Énumération des domaines où la coordination pour le déploiement et l'emploi des forces françaises en cas d'opérations communes doit s'exercer et être étudié dès le temps de paix suivant les dispositions prévues à l'article 4 ». Le paragraphe 9 « facilités » du même article est remplacé par « aide réciproque entre les forces françaises et celles de l'OTAN ».

À l'article 4, paragraphe 2, les plans navals sont supprimés.

1. Que les plans militaires établis en commun, une fois la décision d'entrée en guerre prise du côté français, ne pourront être remis en question par les commandants subordonnés français. Le général Ailleret lui a donné à ce sujet tous apaisements.

2. Il aurait voulu que le titre même du texte qui sera agréé indiquât formellement qu'il s'agit de procédures de coopération « établies par la France ». Il n'a admis qu'avec beaucoup de réticence qu'il fallait présenter au contraire une formule d'accord. Il a finalement été décidé de chercher un texte indiquant que les deux parties sont convenues de procédures rendues nécessaires par la décision de la France de retirer ses forces du système intégré de commandement OTAN. Ceci ne changera pas l'aspect du texte qui a été approuvé par les autorités françaises.

Dans ces conditions, le général Lemnitzer paraît se résigner à présenter aux « Quatorze »[1] le texte qui sera mis au point comme un cadre pour les travaux des États-majors français et OTAN. Il accompagnera évidemment cette présentation de réserves et regrets.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 28

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 297 à 305. *Washington, 18 janvier 1967.*

(*Reçu* : le 19 à 02 h. 20).

À l'occasion d'un entretien avec le directeur du bureau des Affaires soviétiques, l'un de mes collaborateurs a recueilli les indications suivantes :

1. Construction d'un système de défense « anti-missile ».

Depuis le message sur l'état de l'Union, a indiqué le fonctionnaire du Département d'État, aucun échange de vues n'a encore eu lieu au sujet de cette affaire entre Washington et Moscou. Mais il est probable que M. Thompson aura assez rapidement l'occasion de l'évoquer avec ses interlocuteurs du Kremlin. Pour l'instant, les Américains ne disposent que de quelques indices non confirmés sur l'opinion des Soviétiques en la matière. Il semble que Moscou serait peu disposé à accepter un accord qui ne porterait que sur des armes défensives, comme les missiles anti-missiles.

[1] Les Quatorze sont les représentants des quatorze pays membres de l'Alliance atlantique sans la France.

2. Campagne d'explication.

Les experts du Département d'État s'interrogent sur les raisons qui poussent les dirigeants de l'URSS à donner une pareille ampleur à leurs efforts pour expliquer à la population les décisions du plenum de décembre dernier[1].

Jamais auparavant, d'après eux, pas même au printemps de 1964, après le réquisitoire antichinois de M. Souslov[2], on n'avait vu, comme cette fois, tous les membres du bureau politique (sauf M. Pelce qui vient d'effectuer un voyage en France) et tous les secrétaires du comité central (sauf M. Andropov, qui est malade) quitter simultanément Moscou. En outre, les chefs militaires ont été appelés à participer eux aussi, sur une grande échelle, à la campagne d'explication en cours.

Trois thèmes principaux semblent être développés au cours de ces tournées, la mise en vigueur des réformes économiques, la préparation du cinquantième anniversaire de la révolution d'octobre, et surtout la crise chinoise, motif probable de ce soudain « activisme ».

Les dirigeants de l'URSS cherchent-ils ainsi à encourager l'opposition à Mao Tsé-toung en Chine, malgré les aléas d'une telle tentative ? Veulent-ils, plus simplement, préparer l'opinion à une dégradation, plus profonde encore, des relations sino-soviétiques ? Le directeur du bureau russe déclare en être réduit aux hypothèses. On a toutefois noté ici que certains éditoriaux de *l'Etoile Rouge* posait, encore que d'une façon très enveloppée, la question du maintien de l'alliance avec Pékin.

3. Relations soviéto-américaines.

Avec satisfaction, le fonctionnaire du Département d'État note que la tendance de l'URSS décelable déjà depuis quelques mois, à adopter une attitude moins rigide vis-à-vis des États-Unis, paraît se confirmer. Après la signature de l'accord aérien et l'adoption du projet de traité sur l'espace, c'est maintenant dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires que Moscou semble vouloir s'entendre avec Washington.

Sur le plan bilatéral, on assiste également à une certaine activité. Des conversations sont en cours en ce moment entre Américains et Soviétiques pour la réglementation de la pêche sur les côtes du nord-ouest des États-Unis ainsi que dans certaines zones du Pacifique et de l'Atlantique. Le Kremlin d'autre part, a relâché sous caution, en attendant que son cas vienne en appel, M. Worham qui avait été condamné à une lourde peine à la fin de l'année dernière pour vol et trafic de devises. Cela laisse espérer que sa condamnation pourrait être révisée dans le sens de la clémence.

[1] Au cours de ce plenum du Comité central du PCUS, il a été beaucoup question de problèmes économiques.

[2] Se reporter à ce propos à *D.D.F.*, 1964-I n° 162. À l'occasion de ce rapport au Comité central du PCUS, publié par la *Pravda* du 3 avril 1964, M. Souslov condamnait la position du PC chinois hostile à l'URSS et justifiait l'attitude adoptée en réponse par le PCUS et le gouvernement soviétique.

Le directeur du bureau soviétique attribue le changement d'attitude de l'URSS à la situation en Chine. À la fois préoccupés par l'évolution du parti communiste chinois et conscient du déclin brutal de son influence au sein du mouvement communiste, les dirigeants soviétiques n'hésiteraient plus comme naguère à conclure avec l'Amérique les accords qui les intéressent.

Notre interlocuteur admet néanmoins que la guerre du Vietnam limitera la portée de ce rapprochement. Si Moscou peut maintenant négliger les attaques de Pékin, il lui est, en effet, beaucoup plus difficile d'ignorer l'opinion d'Hanoï sans risquer de compromettre son prestige dans nombre de pays, socialistes ou non. De son côté, le gouvernement américain, doit compter avec le quatre-vingt dixième congrès dont une fraction est peu favorable à la politique des « ponts » du président Johnson[1]. Dans l'état actuel des choses, il est peu probable, par exemple, que les premiers « hearings » sur la ratification de la convention consulaire soviéto-américaine puissent être organisés avant le mois de mars et les auditions sur le projet de loi concernant le commerce Est-Ouest avant le mois de juin. Encore n'est-il pas sûr que ces dépositions conduisent, malgré les efforts de l'administration aux résultats souhaités.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 29

COMPTE RENDU

*Entretien entre le Président Hamani Diori*
*et le Premier ministre Pompidou*
*le mardi 17 janvier 1967 de 11 h. 30 à 12 h*

C.R. *Paris, 18 janvier 1967.*

Au cours de cet entretien[2], le président Diori a abordé pour commencer les problèmes de l'OCAM[3].

[1] En utilisant une image aussi forte, le président Johnson entend montrer au gouvernement soviétique sa volonté de « bâtir des ponts » entre les États-Unis et l'URSS, afin de faciliter la compréhension et les échanges entre les deux pays.

[2] Le président de la République du Niger, président en exercice de l'Entente et de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), séjourne en France du 16 au 27 janvier 1967. Il est reçu le 17 par M. Pompidou et le 21 par le général de Gaulle.

[3] L'OCAM a été instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965. Sur ce sujet, se référer à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305 ; 1966-I, n° 55 ; 1966-II, n° 92. Dans un message, adressé le 1er janvier 1967, à tous les pays membres de l'OCAM, M. Hamani Diori a dressé un bilan satisfaisant de la vie de l'Organisation. Se reporter à deux notes nos 24/DAM et 170/DAM, du 13 janvier 1967, non publiées, rédigées en vue de préparer les entretiens du président Diori à Paris.

En ce qui concerne la francophonie, il a rappelé ses nombreux voyages[1] et indiqué qu'il souhaiterait voir organiser une réunion des ministres des Affaires culturelles. Il a souligné les progrès effectués par l'usage de la langue française aux Nations unies. Il a demandé quelle était l'attitude de la France[2].

Le Premier ministre a répondu que le gouvernement était évidemment tout à fait favorable ; il est cependant nécessaire au succès d'une entreprise de cette nature que la France n'apparaisse pas comme prenant la tête du mouvement. L'effort des États africains est vu avec la plus grande sympathie ; l'adhésion éventuelle de pays européens, autres que la France est souhaitable car elle écarte de l'entreprise tout soupçon d'impérialisme.

Le Premier ministre a indiqué à M. Diori Hamani qu'il pourrait s'entretenir utilement de ce problème avec MM. Couve de Murville, de Broglie[3], s'il le voyait, et Charbonnel[4].

Le second point abordé par le président Diori au cours de cet entretien avait trait à la défense des produits agricoles tropicaux.

Le Président s'est dit très déçu par l'attitude des membres de la Communauté économique européenne autres que la France, particulièrement les Hollandais et les Allemands. Il souhaiterait, puisque les États africains appartiennent à la zone franc, qu'un système de soutien des cours soit organisé dans le cadre de cette zone, les États africains cotisant et bénéficiant des diverses caisses françaises de soutien.

Le Premier ministre a indiqué à M. Diori qu'une telle solution lui paraissait difficile à mettre sur pied, compte tenu des accords de la CEE. Il faudrait plutôt obtenir de la CEE toute entière qu'elle accepte de créer des caisses de soutien. En tout état de cause, il a conseillé au président Diori de parler de ce problème à M. Debré[5].

Toujours dans le cadre des problèmes de l'OCAM, le président Diori a entretenu le Premier ministre de l'adhésion du Togo à Air Afrique ; il a

[1] Depuis la conférence de Tananarive, au cours de laquelle MM. Senghor et Hamani Diori ont reçu mandat de prendre, au sujet du projet de francophonie, des contacts exploratoires, le président nigérien s'est rendu à Paris, dans les capitales des pays du Maghreb, à Bruxelles. De plus, il a rencontré de nombreux chefs d'État. Sur la visite du président Diori dans les pays du Maghreb, se référer à la dépêche de Paris, n° 383/DAM1 du 13 juillet 1966, non retenue. L'attitude de l'Algérie envers la francophonie est reprise dans la note n° 196 du 8 décembre 1966 de la sous-direction Algérie au Département, non publiée. Le point de vue de la République malgache est exposé dans la dépêche de Tananarive n° 187/DC/DAM du 18 mars 1967 et celui du Mali dans la dépêche de Bamako n° 28 du 8 avril 1967. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] L'attitude de la France a été exposée par M. Couve de Murville au cours du débat budgétaire devant l'Assemblée nationale, le 3 novembre 1966. Les propos tenus par le Ministre sont publiés dans le *Journal Officiel*-Débats parlementaires-Assemblée nationale, vendredi 4 novembre 1966. Voir également la note de la direction des Affaires politiques au Département du 10 janvier 1967, non reprise.

[3] Jean de Broglie, maître des Requêtes au Conseil d'État, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967.

[4] Jean Charbonnel, magistrat à la Cour des comptes, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967.

[5] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966.

indiqué, qu'à son avis, la SODETRAF[1] devrait rétrocéder une portion de ses parts pour permettre l'adhésion du Togo.

Le Premier ministre a répondu qu'il ferait faire le point de ce problème.

Se plaçant toujours dans le cadre de l'OCAM, le président Diori a mentionné qu'il souhaitait obtenir une aide spécifique de la France à raison de la prochaine réunion de l'OCAM qui doit se tenir à Niamey[2].

Le Premier ministre a répondu que la France aiderait toutes les initiatives prises dans le cadre de l'OCAM. Il a indiqué spontanément que le fonds de garantie de l'Entente constituait une tentative d'organisation collective intéressante que la France encouragerait.

En ce qui concerne le Niger, le président Diori a remercié de l'aide considérable donnée pour l'arachide[3]. Il a cependant indiqué que les événements du Nigeria[4] obligent à évacuer par le Dahomey et la voie routière une grande partie de la production, d'où des frais supplémentaires de 5 000 F CFA par tonne, qui annulent pratiquement l'aide actuellement apportée. Il a d'autre part indiqué sa grande inquiétude pour l'avenir.

Le président Diori a également rappelé la demande de renouvellement des recherches pétrolières, adressée au Premier ministre[5], qui lui a conseillé d'en parler à M. Debré, le ministre des Finances étant hostile.

[1] SODETRAF : la société pour le développement du transport aérien en Afrique a été créée en juin 1960, entre Air France (50%) et l'UTA (Union de transports aériens) (50%) pour éviter toute compétition en Afrique entre les deux compagnies françaises. Le 28 mars 1961, la conférence de Yaoundé permet la création de la Cie Air-Afrique, société multinationale, dont le capital est réparti à raison de 34% pour la SODETRAF et de 66% pour les onze États signataires. Le Togo a demandé son adhésion à Air-Afrique, mais le problème de sa participation de 6%, soit par amputation de la part de la SODETRAF, soit par augmentation du capital de la compagnie, est en suspens depuis deux ans. La thèse française est que l'admission du Togo doit se faire selon la procédure de l'augmentation du capital social, à la charge du nouvel adhérent, et non par cession de parts de la SODETRAF au gouvernement de Lomé.

[2] La prochaine réunion de l'OCAM se tiendra les 22 et 23 janvier 1968.

[3] Le 3 décembre 1966, un accord commercial a été signé avec la France portant sur la vente de l'arachide. La France s'est engagée, pour la sixième et dernière fois, à acheter cent trente mille tonnes d'arachides à 97 F CFA le quintal. Par la suite, il sera fait application du règlement de la CEE.

[4] Allusion aux coups d'État de l'année 1966 au Nigeria : le 15 janvier, le général Ironsi, commandant de l'armée nigeriane prend le pouvoir à Lagos ; le 29 juillet, soulèvement militaire à Abeokuta (Nigeria occidental) puis à Ibadan et à Ikeja ; le 1er août, le lieutenant-colonel Yakubu Gowon, chef d'État-major de l'armée de terre, devient le nouveau chef d'État.

[5] Dans cette lettre datée du 3 octobre 1966 (n° 520/DIRCAB), le président de la République du Niger rappelait que le Bureau des Recherches pétrolières, et plus spécialement sa filiale Petropar, avaient effectué au Niger des recherches pétrolières au cours de la période allant de 1953 à 1964. Deux régions, le Djado et le Talak, avaient été prospectées. En juillet 1965, les recherches proprement dites s'étant révélées négatives, les travaux avaient été arrêtés. En février 1966, l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer publiait un rapport sur les « Mesures gravimétriques dans le Niger oriental », d'où il ressortait que cette région présentait des indices susceptibles d'intéresser la recherche des hydrocarbures. Le président nigerian demande, en conséquence, que le Bureau des Recherches pétrolières envisage l'ouverture d'une nouvelle campagne de prospection. La réponse négative du premier ministre Pompidou sera donnée le 15 mars 1967.

Enfin, il a insisté sur la nécessité de traiter très rapidement en ce qui concerne l'uranium[1] et souligné que les Américains s'y intéressaient beaucoup, effectuant de nombreux vols en DC 3 au-dessus de la région ; il a signalé qu'ils s'intéressaient également à nos fusées d'Hammaguir[2].

Parlant du Togo[3], le président Diori a dit son émotion en face des événements, que rien ne justifiait selon lui.

Il a indiqué que le délégué du Togo au Conseil de l'Entente avait été accueilli à Abidjan[4], mais sans enthousiasme particulier, et que les chefs d'État souhaitaient, sans trop y croire, un retour à un pouvoir civil légal dans un délai maximum de six mois.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, Relations avec la France, 1967)*

## 30

M. Daufresne de La Chevalerie, Chargé d'Affaires p.i. à Rabat, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 94 à 101.[5] *Rabat, 19 janvier 1967.*
Diffusion réservée. Confidentiel.
(*Reçu* : 12 h. 10).

Des conversations que j'ai eues à l'occasion de mon départ avec la plupart des ministres marocains, comme d'autres propos qui m'ont été rapportés, se dégagent les impressions suivantes :

[1] Des géologues français du Commissariat à l'Énergie atomique ont découvert de riches gisements d'uranium dans l'Aïr, évalués à trente mille tonnes de métal. Le 7 juillet, une société mixte franco-nigeriane est constituée pour l'exploitation du minerai et une convention est signée prévoyant que l'État nigérien percevra 50% des bénéfices. La France accorde une aide de 134 millions de F CFA pour la construction du barrage de l'Irhazer (Aïr) nécessité par l'exploitation de ce minerai d'uranium.

[2] Hammaguir, situé à 120 km au sud-ouest de Colomb-Béchar (Algérie) est utilisé comme base de lancement des fusées françaises de 1952 au 1^er^ juillet 1967, date à laquelle, le centre d'essais d'engins spéciaux est évacué et remis aux autorités algériennes, comme le prévoyaient les accords d'Évian signés en mars 1962. Kourou (Guyane) prend le relais.

[3] Le 13 janvier 1967, le lieutenant-colonel Eyadéma, chef d'État-major de l'armée togolaise, prend le pouvoir à Lomé. M. Grunitzky, chef de l'État, remet sa démission. Le 14 avril, le lieutenant-colonel Eyadéma dissout le comité de réconciliation nationale et constitue un gouvernement dont il prend la tête en qualité de président de la République.

[4] M. Pierre Adossama, secrétaire général, chargé des Affaires étrangères dans le comité de réconciliation nationale (13 janvier-15 avril 1967), se rend à la première réunion du Conseil de l'Entente pour 1967, à Abidjan, les 14 et 15 janvier 1967.

[5] Xavier Daufresne de La Chevalerie, ministre plénipotentiaire, est premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat. Il traite les affaires depuis le rappel à Paris de l'ambassadeur Robert Gillet en janvier 1966 à la suite de l'affaire Ben Barka. En janvier 1967, il est nommé directeur du cabinet du Président de la République.

D'une manière générale un malaise croissant et une grande incertitude. Indépendamment des préoccupations qu'inspirent les difficultés intérieures aggravées par une conjoncture économique défavorable et d'une déception, qui devient perceptible, devant les défaillances du pouvoir, sa légèreté, l'improvisation qui préside trop souvent à ses actes au gré d'influences diverses, ces réactions résultent du contexte actuel des relations franco-marocaines qui pèsent lourdement sur la vie politique du pays. Sans se prononcer sur la responsabilité du Maroc, mais tout en déclarant regretter qu'une affaire comme celle de Ben Barka[1] ait pu avoir lieu et en laissant entendre discrètement qu'ils comprennent notre position, presque tous mes interlocuteurs ressentent profondément cet état de stagnation de nos rapports. Celui-ci, déclarent-ils, va à l'encontre des aspirations fondamentales des Marocains, profondément marqués par la culture et l'empreinte de la France. Les uns et les autres ne dissimulent pas, à titre personnel, leur désarroi devant la prolongation d'une telle situation.

Ils évoquent les influences hostiles qui s'exercent sur le souverain et qui tendent à envenimer les choses. Ce faisant, ils font allusion à la fois au rôle néfaste joué par des membres de l'entourage direct du Roi et aussi aux avances d'abord discrètes, mais qui se feraient de plus en plus pressantes, des Américains. Ils font valoir que, le Maroc se sentant privé de l'appui de la France, se trouve dans un état d'isolement, que « la nature a horreur du vide » et que, dans ces conditions ils ne peuvent pas faire autrement que de chercher ailleurs aide et réconfort. Ils font état à cette occasion de leur inquiétude à l'égard de l'Algérie, en soulignant le déséquilibre créé entre les deux pays par l'afflux massif de matériel soviétique – avions et chars notamment –, et plus discrètement de leurs difficultés avec l'Espagne au sujet du contentieux territorial[2].

Ceux qui sont réalistes comprennent le danger qu'il y a à amorcer un rapprochement trop marqué avec les États-Unis. Ils déclarent que le Maroc court le risque, en s'engageant dans cette voie, de basculer dans l'orbite américaine avec tous les risques que cela pourrait comporter. C'est là que s'exprime le regret de cette « absence » de la France, facteur d'équilibre indispensable dans le Maghreb.

Mais nul n'ose s'aventurer à faire valoir ces arguments auprès du Roi avant son voyage à Washington[3] qui est considéré, peut-être avec une certaine naïveté, comme la panacée à tous les problèmes. La visite d'Hassan II

[1] L'affaire Ben Barka éclate en novembre 1965. Voir au sujet de cette affaire *D.D.F.*, 1965-II, 1966-I et 1966-II, à la rubrique Maroc.

[2] Le contentieux territorial avec l'Espagne porte sur Ifni, territoire du sud du Maroc attribué aux Espagnols en 1860 et devenu province espagnole en 1958 ; il sera rétrocédé au Maroc en 1969. Le second sujet de contestation est le Rio de Oro, protectorat espagnol sur l'Atlantique, qui constitue la partie sud du Sahara occidental.

[3] Le voyage du roi Hassan II à Washington se déroule du 8 au 11 février 1967 ; à cette occasion le souverain demande aux États-Unis une aide en armements, pour rétablir l'équilibre des livraisons soviétiques à l'Algérie.

aux États-Unis prend en effet dans ces perspectives une signification dont on s'exagère peut-être la portée.

La solution se complique par le fait que, comme je l'ai déjà indiqué au Département, nos amis les plus sincères sont aussi ceux d'Oufkir[1] qu'ils veulent considérer, sinon comme un des tenants les plus sûrs de l'amitié française, du moins comme un adversaire des factions qui, pour des raisons plus ou moins avouables, poussent le Maroc dans d'autres voies.

On a un peu le sentiment que la prolongation de la crise entre nos deux pays provoque un certain pourrissement de la situation.

*(Collection des télégrammes, Rabat, 1967)*

## 31

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France
à Tel-Aviv.

T. n[os] 12 à 14. *Paris, 19 janvier 1967, 17 h. 34.*

Je vous adresse sous le numéro suivant le texte du message que M. Eshkol[2] vient d'adresser au Président de la République.

Vous voudrez bien indiquer à M. Eban[3] que nous sommes préoccupés, comme le gouvernement israélien, par l'état de tension qui existe à la frontière syro-israélienne et par les risques de complication que cette situation comporte.

Il nous semble qu'à l'origine de la plupart des incidents qui se sont produits depuis le 28 décembre[4] à cette frontière se place une contestation sur le statut des zones démilitarisées. M. Thant[5] vient de proposer une réunion

[1] Le général Mohammed Oufkir, ministre marocain de l'Intérieur, impliqué dans l'affaire Ben Barka, est frappé d'un mandat d'arrêt international délivré par la justice française, le 20 janvier 1966, pour venir comparaître devant la cour d'assises qui juge en France les prévenus dans cette affaire.

[2] Levi Eshkol est Premier ministre du gouvernement israélien depuis 1963. Dans la lettre non publiée du 15 janvier au général de Gaulle, il dénonce les incursions syriennes sur le territoire israélien : infiltrations, tirs de feu sur les civils, obus de chars et de mortiers, mines ; Il déplore la pose de mines anti-personnelles le 14 janvier sur un terrain de football et la mort d'un jeune homme.

[3] Abba Eban est ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[4] Les incidents se multiplient entre postes avancés syriens et israéliens depuis la reprise des labours d'hiver par les Israéliens et le minage par les Syriens des routes de patrouille en territoire israélien les 28 et 29 décembre dénoncés par Israël au Conseil de sécurité.

[5] Sithu U Thant diplomate birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

de la commission d'armistice syro-israélienne[1]. Cet organisme nous paraît constituer le forum le plus approprié pour les discussions des problèmes en suspens dans ces zones.

Le gouvernement syrien a donné son accord de principe pour participer à une telle réunion. Il nous semble que le gouvernement israélien qui vient également de donner son acceptation de principe, aurait tout avantage, pour prouver sa bonne volonté, à aborder cette réunion sans conditions préalables.

Nous savons fort bien d'autre part que certains incidents se sont produits récemment en territoire israélien en dehors des zones démilitarisées. Ces déplorables incidents paraissent sans rapport avec la querelle sur le statut des zones démilitarisées : l'Assifa[2] et l'OLP[3] en revendiquent la paternité. Ils risquent de poser un problème nouveau. Nous appelons l'attention du gouvernement syrien sur ces risques de débordement.

Vous pouvez faire état de cette démarche auprès de vos interlocuteurs.

*(Israël, conflit israélo-arabe, Israël-Syrie, IS-6-3)*

## 32

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 63 à 68.
Diffusion strictement réservée.

*Athènes, 20 janvier 1967.*

(*Reçu* : 11 h. 16).

J'ai rencontré hier, pour la première fois, le représentant grec aux conversations sur Chypre[4], M. Georges Christopoulos, ancien ambassadeur à Bruxelles.

[1] Commission d'armistice syro-israélienne, créée par la convention d'armistice signée le 20 juillet 1949 entre la Syrie et Israël. L'article VII de cette convention stipule qu'une commission mixte d'armistice est instituée, composée de cinq membres parmi lesquels le chef d'État-major de l'organisation du contrôle de la trêve en est le président.

[2] *Assifa* ou *Al Acifa* : branche action de *Al Fatah* (organisation clandestine de résistance palestinienne) ; elle bénéficie de la sympathie, sinon de l'appui de la Syrie.

[3] OLP : organisation de libération de la Palestine. Organisation palestinienne fondée en 1964 par le Conseil national palestinien réuni à Jérusalem. Elle prône la lutte armée contre Israël.

[4] Les conversations, menées de façon confidentielle entre les gouvernements grec et turc de juin à décembre 1966, ont été interrompues le 21 décembre 1966 par la chute du gouvernement de M. Stephanopoulos. Le nouveau Premier ministre grec, M. Paraskevopoulos, proposa de reprendre les pourparlers le 9 janvier 1967. Concernant la poursuite du dialogue gréco-turc, se reporter à la dépêche de Nicosie, n° 41/EU du 18 janvier 1967, non publiée. M. Georges Christopoulos, ancien ambassadeur de Grèce à Moscou (1960-1963), à Bruxelles, puis directeur politique au ministère des Affaires étrangères, démissionne de ce poste dans les tout premiers jours de février 1967. Il est nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 21 avril.

Il m'a confié que la négociation était très avancée puisque l'accord avait été réalisé sur l'*Enosis*[1] avec comme compensation une cession à la Turquie en toute souveraineté et liberté d'y installer une base militaire, d'une parcelle de territoire ne dépassant pas 6 à 8 % de la surface totale de l'île. Cette cession étant accompagnée de l'octroi à la minorité turque d'un statut particulièrement généreux.

J'ai naturellement demandé à mon interlocuteur comment ce plan serait accueilli à Ankara, à Athènes et enfin à Nicosie.

Du côté turc, il m'a assuré que l'armée avait donné son consentement. M. Christopoulos, qui prétend bien connaître ses partenaires, a ajouté que sa tâche la plus difficile était de les convaincre de la bonne foi des Grecs et de leur réel désir d'aboutir à une solution acceptable aux deux parties. Il a insisté sur le fait qu'il ne devait y avoir « ni vainqueur, ni vaincu », quitte d'ailleurs à ce que les deux gouvernements présentent le résultat à leurs opinions au mieux de leurs intérêts respectifs.

Pour la Grèce, du fait de la situation politique[2], le dialogue devra probablement être interrompu bien que, pour ne pas donner l'impression d'une rupture, il serait opportun de poursuivre les entretiens sur des points de détail ou des modalités d'application du projet.

M. Christopoulos m'a dit qu'il était nécessaire d'obtenir l'assentiment des *leaders* des principales formations politiques. Il ne prévoyait pas de difficultés du côté de MM. Canellopoulos[3] Stephanopoulos[4] et Markezinis[5], qui dès le début, ont été tenus au courant de la négociation. Pour M. Papandréou[6], la question se posait d'une manière différente. Il convenait qu'il puisse s'attribuer la paternité de l'*Enosis* et pour cela attendre la consultation populaire qui, très certainement, allait lui donner sinon la majorité absolue au parlement du moins une majorité importante. Le vieux *leader* ne pourrait pas résister à l'enthousiasme du pays s'il proclamait solennellement l'union de l'île avec la Grèce. On passera aisément sous silence la partition et l'on chantera les mérites du Premier ministre. Le peuple grec, m'a déclaré mon collègue, suit toujours ses chefs quand ils sont d'accord entre eux.

[1] *Enosis* : rattachement de l'île de Chypre à la Grèce.

[2] Le gouvernement formé par M. Paraskevopoulos, le 22 décembre 1966, n'est qu'un gouvernement de transition prévu pour durer jusqu'aux élections du mois de mai 1967. Voir le télégramme d'Athènes n[os] 1047 à 1050 du 22 décembre ainsi que la dépêche d'Athènes n° 1004/EU du 23 décembre 1966 analysant la situation qui prévaut en Grèce : d'une fausse crise à un véritable bouleversement politique, non publiés. Le Conseil de la Couronne doit se réunir, le 6 février, pour étudier les derniers développements de l'affaire de Chypre et décider s'il convient ou non de poursuivre le dialogue avec Ankara, alors interrompu.

[3] M. Panayotis Canellopoulos, *leader* de l'Union nationale radicale ou Ere.

[4] M. Stephanos Stephanopoulos, Premier ministre de Grèce du 25 septembre 1965 au 21 décembre 1966.

[5] M. Markezinis, chef du petit parti dit « progressiste » grec, proche de l'Union nationale radicale (Ere).

[6] M. Georges Papandreou, *leader* de l'Union du centre, parti qu'il fonde en 1961, ancien Premier ministre du 6 novembre au 24 décembre 1963 puis du 16 février 1964 au 15 juillet 1965.

Il a reconnu que le principal obstacle à ce plan était Mgr Makarios. L'Ethnarque s'est toujours opposé avec vigueur à tout partage de l'île. On espère cependant que l'acceptation de l'*Enosis* par la Turquie lèvera ses réserves et lui permettra de consentir à une solution qui représente indubitablement un succès pour la cause et un progrès sensible sur le plan Acheson[1]. Mon interlocuteur n'a pas abordé les réactions possibles de Londres et de Moscou. À son avis, Washington, satisfait de voir enfin une détente dans ce secteur, entérinera la solution proposée.

Je transmets, aussi fidèlement que possible, les propos de M. Christopoulos. Je crois cependant, pour ma part, qu'il fait bon marché des positions de M. Papandréou et de Mgr Makarios.

Ces déclarations sont surtout intéressantes quand elles portent sur la négociation elle-même. L'analyse de la situation politique grecque paraît sujette à discussion. Rien ne permet encore de croire, dans les circonstances présentes, que la suite des événements justifiera l'optimisme, même raisonné, du négociateur grec.

*(Europe, Chypre (1961-1970), Crise chypriote, 1967, 12bis-3-12/2)*

## 33

M. Rostain, Ambassadeur de France à Lomé
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 72 à 80. *Lomé, 20 janvier 1967.*
Très secret. Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : 17 h. 00).

Je me réfère à votre télégramme n^os^ 6 et 7 du 17 janvier[2].

J'ai rencontré, hier au soir, discrètement, le lieutenant-colonel Eyadéma.

Le chef d'État-major, que je n'avais plus revu depuis le dimanche 8, mais avec lequel, j'avais eu des contacts téléphoniques, s'est montré ouvert et

[1] Il ne s'agit pas, à proprement parler d'un plan, mais de simples suggestions présentées à Genève, le 15 juillet 1964, par l'ancien secrétaire d'État américain, M. Dean Acheson. Celui-ci avait formulé les recommandations suivantes à la Grèce et à la Turquie pour tenter un règlement de l'affaire de Chypre : 1- annexion de Chypre à la Grèce ; 2- cession de l'île de Meis par la Grèce à la Turquie ; 3- création de deux cantons turcs à Chypre, dotés de l'autonomie administrative ; 4- création d'une base OTAN à Chypre, dans laquelle l'armée turque jouerait un rôle important ; 5- indemnisation des Turcs chypriotes désirant quitter l'île. Pour un historique de la crise de Chypre, se référer à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, en date du 21 juillet 1964, et sur le « plan Acheson », se reporter à la dépêche d'Istanbul n° 1047/EU du 7 août 1964. Ces documents ne sont pas publiés. Concernant la crise chypriote de l'été 1964, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n^os^ 5, 10,16, 36, 68, 69, 72, 74, 231.

[2] Dans ce télégramme, non publié, le Quai d'Orsay s'étonne de la composition du Comité de réconciliation nationale (CRN), mis en place à la suite de la prise du pouvoir par l'armée togolaise, dont la mission est de préparer les élections. Un entretien avec le lieutenant-colonel Éyadéma est souhaitable afin d'élucider les raisons qui ont conduit le chef d'État-major à former une sorte de ministère de combat fortement marqué à gauche, afin que Paris puisse déterminer sa position

détendu. Je me suis trouvé en présence d'un homme extrêmement sûr de lui. Je me suis efforcé de l'amener à répondre aux questions suivantes :

1. En vertu de quels critères ont été choisis les membres du comité de réconciliation nationale.

2. Quels sont les moyens dont il dispose pour contrôler leur action.

3. Quelles sont les intentions du comité en politique intérieure et comment pense-t-il, lui-même, pouvoir déjouer d'éventuelles intrigues.

4. Quelle est l'orientation du comité en politique étrangère.

Je me suis gardé d'évoquer les événements du 13 janvier. J'ai marqué que, jalouse de son indépendance, la France était respectueuse de celle des autres et que la coopération, qui existait entre elle et le Togo, définie par un certain nombre d'accords[1], n'avait de sens que dans une complète égalité dans la discussion.

Le lieutenant-colonel Eyadéma considère que :

a) Son action a sauvegardé la paix publique et la sécurité du président Grunitzky. Il m'a dit que MM. Mama Fousseni[2] et Fiawoo[3] étaient venus quelques heures auparavant lui apporter leur approbation pour son initiative.

b) Le régime actuel est un régime militaire. C'est l'armée qui gouverne. Les membres du comité ont été choisis pour leur efficacité et leur compétence. « Je les ai appelés, je puis les renvoyer ».

c) Jamais l'unité togolaise ne reviendra au pouvoir[4] « Je sais que je n'ai rien à attendre d'eux mis au contraire tout à craindre ».

d) Son contrôle et celui de ses officiers sur le CRN est total. Aucune nomination ou déplacement de fonctionnaire ne peut se faire sans son accord. C'est ainsi qu'à peu près tous les chefs de circonscription vont être

quant aux futures relations franco-togolaises. La composition de ce Comité est donnée dans la dépêche de Lomé n° 19/DAM du 16 janvier 1967, présentant la situation politique au Togo du 1er au 15 janvier 1967. La première déclaration du Comité est transmise par le télégramme de Lomé n° 63 du 18 janvier 1967, non publié.

[1] Allusion aux accords et conventions franco-togolais signés le 10 juillet 1963, comprenant : une convention diplomatique, un accord de défense, une convention d'établissement, une convention judiciaire, et des accords de coopération en matière économique, monétaire et financière, de coopération culturelle et technique.

[2] M. Fousseni Mamma, ancien instituteur, a été nommé ministre de l'Intérieur (29 septembre 1964-26 novembre 1966) puis ministre de l'Éducation nationale (26 novembre 1966-13 janvier 1967).

[3] M. Emmanuel Fiawoo, président du groupe parlementaire de l'Union démocratique des populations togolaises, a été ministre-délégué à la Présidence de la République du 26 novembre 1966 au 13 janvier 1967.

[4] Le comité de l'unité togolaise (CUT), dont le président était Sylvanus Olympio, réclamait la réunion des Togo français et britannique mais non l'union avec le Ghana. Ses membres étaient partisans d'un État unifié et autonome. Le 27 avril 1958, le CUT remporte une écrasante victoire et Sylvanus Olympio, est élu Premier ministre de la République. En 1958, un nouveau référendum, organisé sous l'égide de l'ONU, permit au Togo français d'accéder à l'autonomie, en tant que République, au sein de la Communauté française. En février 1960, Sylvanus Olympio refusa l'offre du président ghanéen, Kwame N'krumah, d'unir les deux pays. Le Togo devient indépendant le 27 avril 1960 et Sylvanus Olympio est élu président aux dépens de Nicolas Grunitzky.

changés. Les nouveaux représentants du gouvernement ont été désignés par lui-même. Ils ont tous eu à souffrir du régime Olympio et appartiennent pour la plupart au parti de M. Grunitzky[1].

e) Pour les élections qui se feront selon la formule des listes nationales, les candidats seront sélectionnés par ses soins.

f) M. Meatchi se prépare déjà à la prochaine consultation mais qu'il n'a aucune chance, et que contre lui, « M. Grunitzky l'emporterait facilement ».

g) La politique étrangère du pays a été définie une fois pour toutes par la proclamation du 13 janvier. Il se déclare décidé à sévir si des tendances communistes se manifestaient au sein de l'équipe. C'est ainsi que maître Kutuklui[2] ne doit pas revenir au Togo. Le chef d'État-major m'a dit avoir été obligé de publier le communiqué, objet de mon télégramme n[os] 59 à 61[3]. Pour démentir une information de presse due à la « trahison » d'un journaliste, qui lui avait fait dire que maître Kutuklui était « un raciste ».

h) Ses officiers et lui-même sont pleinement d'accord sur cette ligne politique.

La suite de la conversation m'a permis d'appeler l'attention de mon interlocuteur sur les difficultés morales et matérielles qu'il rencontrerait pour surveiller et tenir en main des collaborateurs expérimentés et politiquement avertis. Sa confiance en lui est certainement considérable et peut-être de nature à lui cacher certains obstacles.

En définitive, le colonel Eyadéma a bonne conscience. Dans son esprit, l'armée a pris en charge la nation le 13 janvier 1963[4] Elle l'avait confiée à un gestionnaire : celui-ci a été honnête mais n'a pas obtenu les résultats escomptés. L'armée passe donc la charge à d'autres, sous son contrôle renforcé. Ce n'est pas une révolution c'est un changement de personne. Ceci explique le refus du lieutenant-colonel de céder aux pressions de ceux qui souhaitaient, en s'appuyant sur l'exemple de pays voisins, l'arrestation du chef de l'État et de ses ministres.

L'assurance de cet homme, doué d'un solide bon sens, d'une méfiance constante et d'une grande volonté est impressionnante. C'est probablement là sa principale force mais peut être aussi son point faible.

[1] Le parti togolais du progrès (PTP) dont Nicolas Grunitzky était le secrétaire général. Ce parti demandait l'abolition du régime de la tutelle et réclamait une association plus étroite avec la France.

[2] Me Noé Kutuklui, avocat, ancien secrétaire général adjoint du parti de l'unité togolaise, ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Fonction publique du 6 janvier au 14 mai 1963, se serait réfugié au Ghana après le coup d'État manqué du 21 novembre 1966. Il se considère comme l'héritier de Sylvanus Olympio.

[3] Le télégramme de Lomé n[os] 59 à 61 du 16 janvier 1967 relève les contradictions dans l'attitude du nouveau chef du Togo qui, d'une part, lance un appel aux exilés politiques sans aucune exclusive afin qu'ils regagnent le Togo, mais qui d'autre part, déclare qu'il ferait emprisonner le *leader* du CUT, M[e] Kutuklui, si ce dernier osait revenir.

[4] Jour de l'assassinat du premier président du Togo, Sylvanus Olympio. Lui succède Nicolas Grunitzky.

Nombreux sont ceux qui, tel mon collègue ghanéen[1], se méfient de son inexpérience. Il est certain également que d'autres lui reprocheront de donner la prééminence aux hommes du nord. Des conflits internes au CRN peuvent naître rapidement mais dans l'état actuel des choses, le colonel paraît en mesure de les régler à son profit.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches,*
*Togo, Crise politique, 1967)*

## 34

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 356 à 364. *Washington, 21 janvier 1967.*
Réservé.

Dans leurs dernières déclarations publiques le Président des États-Unis, comme d'ailleurs le secrétaire à la Défense[2] et le président du comité des chefs d'États-major[3], ont annoncé au pays que la guerre du Vietnam serait longue et pourrait encore continuer de longs mois, sinon des années. Or il n'est rien que l'opinion américaine accepte aussi difficilement.

La tendance générale paraît être pour le moment que les raisons de la présence américaine au Vietnam et des combats qui s'y livrent ne sont ni claires, ni particulièrement convaincantes. Puisque les choses en sont là où elles le sont, il faut continuer et terminer la tâche entreprise, mais il faut le faire vite.

D'autre part, pour la plupart des Américains, une évidence s'impose. Un pays comme les États-Unis ne peut accepter de se retirer du conflit purement et simplement et le sentiment est général que ce qui est arrivé aux Français après Diên Biên Phu ne saurait être en aucun cas le sort des Américains. C'est pourquoi toutes les déclarations indiquant que le conflit ne peut se terminer sans l'annonce d'un départ à plus ou moins brève échéance sont ici pour le moment objet de scandale.

Il est à noter d'ailleurs que dans un certain nombre de déclarations des principaux sénateurs recueillies par la revue américaine *US News and World Report*, une seule, celle du sénateur Gruening[4] de l'Alaska, admet une possibilité de départ sans compensation. Pour tous les autres, la cessation des combats et l'ouverture d'une conférence nécessitent à tout le moins

[1] M. Peter Kosi Folly, ambassadeur du Ghana à Lomé depuis juin 1966.

[2] Robert Strange McNamara, secrétaire américain à la Défense depuis 1961.

[3] Earl Gilmore Wheeler, président du comité des chefs d'État-major des États-Unis depuis 1964.

[4] Ernest Gruening, sénateur démocrate de l'Alaska depuis 1959.

un geste quelconque de bonne volonté de l'adversaire. Pour beaucoup, depuis les sénateurs Fulbright[1] et Mansfield[2], jusqu'au sénateur Morse[3], la seule politique à suivre est celle recommandée il y a un an par le général Gavin[4], c'est-à-dire le retrait sur certaines enclaves proches de la côte d'où le corps expéditionnaire américain pourrait attendre l'évolution de la situation sans procéder pour autant à un repli total.

Il n'en reste pas moins que pour la plupart des Américains, les choses ne peuvent s'éterniser. Dans ces conditions, deux écoles de pensées apparaissent simultanément. Pour les uns, il suffit de redoubler l'intensité des bombardements effectués, selon eux, avec trop de parcimonie et de discrétion. C'est l'avis des chefs d'États-major, des sénateurs du Sud et d'un certain nombre de personnalités qui, tout en craignant l'extension du conflit, ne voient néanmoins pas d'autre possibilité d'en terminer que par un effort militaire accru. J'ai entendu à New York, il y a deux jours, le général Lucius Clay[5], inspirateur autrefois du pont aérien de Berlin, dire que si les négociations échouaient, il ne resterait plus qu'à effectuer un débarquement au Vietnam du Nord et que le plan était prêt et facilement réalisable.

D'autres, au contraire, sans pouvoir donner de raisons bien précises à leur optimisme, essaient de se dissimuler la gravité du problème en estiment que la paix est proche.

M. Arthur Dean[6], ancien négociateur de l'armistice de Pan Mun Jom, m'a affirmé que tout serait terminé par la négociation avant deux mois. C'est ce que croient aussi les banquiers et les agents de change de *Wall Street* et probablement aussi leurs clients. La Bourse mise sur la paix et le prix des valeurs est à la hausse. Les déclarations faites à Paris par M. Mai Van Bo et celles recueillies à Hanoï par le journaliste du *New York Times* Harrison Salisbury leur paraissent légitimer cet instinctif optimisme[7]. La conviction est grande, bien que vague, que des négociations vont s'ouvrir quelque part et qu'il suffit d'en nouer les fils.

Rien de ce que j'ai entendu à Washington auprès de l'administration et du Département d'État ne donne pourtant la moindre créance à ces rumeurs.

Face à ceux qui veulent en finir par la violence ou à ceux qui croient que la paix est au tournant du chemin, les intellectuels et certains hommes

[1] William James Fulbright, sénateur démocrate de l'Arkansas depuis 1944, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain depuis 1959.

[2] Michael Joseph (dit Mike) Mansfield, sénateur démocrate du Montana depuis 1952, *leader* de la majorité démocrate du Sénat américain depuis 1961.

[3] Frank Bradford Morse, sénateur républicain du Massachusetts depuis 1961.

[4] Général James Maurice Gavin, commandant de la 82e division parachutiste américaine durant la Seconde Guerre mondiale. Ambassadeur des États-Unis à Paris de 1961 à 1962.

[5] Général Lucius Dubignon Clay, gouverneur militaire de la zone d'occupation américaine en Allemagne de 1947 à 1949.

[6] Arthur Hobson Dean, chef de la délégation américaine aux négociations d'armistice en Corée, qui aboutissent à l'armistice signé le 27 juillet 1953 à Pan Mun Jon.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 59 à 67 du 6 janvier 1967.

d'Église ou d'université, sont les seuls à soulever l'aspect moral du problème et à s'efforcer d'inquiéter la bonne conscience américaine. 450 professeurs de l'université de Yale, sur un effectif de 2 000, demandent l'arrêt du conflit quels qu'en soient les moyens. Les pages de publicité contre la guerre apparaissent dans tous les journaux. Ne s'en émeuvent que ceux qui croient aux États-Unis que les intellectuels ont quelque chose à dire dans la conduite des affaires de l'État, et ce n'est évidemment pas la majorité.

Devant ce mélange de violence refreinée et d'optimisme de peu de consistance, l'administration américaine déclare franchement que la guerre sera longue et qu'elle sera coûteuse. Dans sa dernière intervention au Sénat, qui a voulu être une réponse au discours sur l'état de l'Union, le chef de la minorité républicaine, le sénateur Dirksen[1], a déclaré tout de go que la situation actuelle était inacceptable, mais les conclusions qu'il en tirait ont paru singulièrement confuses.

Les choses étant ainsi, l'opinion s'énerve et rend responsable le Président de ce qui n'est ni la victoire, ni la défaite, mais une longue et pénible épreuve.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 35

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
aux représentants diplomatiques de la France à Bonn, Rome,
Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg,
Washington, Londres, Repan, New York (ONU), Moscou,
Varsovie, Bucarest, Prague, Budapest, Belgrade, Sofia.

T.-circulaire n° 10.[2] *Paris, 21 janvier 1967.*

Le chancelier Kiesinger a eu à Paris, les 13 et 14 janvier, avec le président de la République et le Premier ministre, les entretiens prévus par le Traité de coopération franco-allemand[3]. Le Chancelier était accompagné par M. Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères, qui a eu de son côté, des conversations avec M. Couve de Murville. Ces échanges de vues ont fait apparaître la détermination de M. Kiesinger et de M. Brandt de modifier profondément la politique suivie par le précédent cabinet fédéral et de mettre au premier plan de leurs préoccupations le

[1] Everett McKinley Dirksen, sénateur républicain de l'Illinois depuis 1951, *leader* de la minorité républicaine au Sénat américain depuis 1959.

[2] Ce télégramme-circulaire est signé par M. Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe depuis février 1964.

[3] Allusion au traité franco-allemand du 22 janvier 1963. Le compte rendu des entretiens des 13 et 14 janvier 1967 est publié ci-dessus.

rétablissement de relations confiantes avec la France dans l'esprit du traité de janvier 1963. Une approche nouvelle des problèmes, qui se posent en Europe, a été affirmée dans cet esprit par nos partenaires allemands.

C'est dans le domaine des rapports avec l'Est que les positions de la République fédérale paraissent s'inspirer le plus nettement des vues françaises. Le chancelier Kiesinger a déclaré, dès l'abord, qu'il acceptait pleinement les trois phases de l'évolution envisagée par le général de Gaulle : détente – entente – coopération. C'est avec l'ensemble des pays de l'Est que le gouvernement de Bonn s'efforce d'améliorer ses relations, en soulignant qu'il ne cherche pas à jouer un pays contre l'autre et que ses initiatives ne sont en rien dirigées contre Moscou.

M. Kiesinger a déclaré vouloir « déterminer l'évolution de sa politique européenne de manière telle qu'un jour, pour l'URSS, la réunification devienne une mesure nécessaire et même souhaitable ». Il exprime à cet égard l'espoir qu'une détente avec le régime de Pankow – à l'exclusion toutefois d'une reconnaissance – contribue à l'amélioration des relations avec Moscou. Pour l'instant, l'attitude des Russes n'est pas inamicale, mais réservée. On espère à Bonn pouvoir engager des discussions sur la proposition allemande de souscrire bilatéralement des engagements de non-recours à la force, proposition qui a éveillé quelque intérêt chez les Soviétiques. M. Brandt n'envisage pas de se rendre à Moscou avant que des progrès aient été accomplis sur les questions de fond. Le Chancelier, pour sa part, a mentionné en passant que le projet de force multinationale appartenait au passé. Du côté français, cette nouvelle orientation a rencontré un accueil favorable.

Les autres pays de l'Est posent à la République fédérale des problèmes d'une difficulté inégale. En ce qui concerne la Roumanie[1], le Chancelier et M. Brandt se sont montrés optimistes. La mission envoyée à Bucarest a permis de fixer les conditions d'une reprise des relations diplomatiques, qu'on espère prochaine. Avec les Tchèques, le même espoir existe, mais à plus lointaine échéance, les discussions juridiques sur l'accord de Munich étant appelées à se poursuivre[2]. Le secrétaire d'État, M. Lahr, se rendra à la fin du mois en Hongrie[3] dans la même intention. En ce qui concerne

[1] Une mission ouest-allemande, dirigée par M. Ruete, chef du Département politique à l'*Auswärtiges Amt*, arrive à Bucarest le 5 janvier 1967, elle y séjourne une dizaine de jours. L'établissement de relations diplomatiques entre la Roumanie et la RFA sera annoncé les 31 janvier et 1er février 1967.

[2] En déclarant que l'accord (de Munich) n'est plus valable, la République fédérale répond à un grief de Prague, mais Bonn n'est pas prêt à aller jusqu'au bout des concessions en reconnaissant, comme le voudraient les Tchèques, que l'accord est nul *ab initio*. Une délégation ouest-allemande, conduite par M. Wickert, conseiller de légation, arrive à Prague le 9 janvier 1967. Se reporter à la dépêche de Prague n° 1128/EU du 26 décembre 1966, non reproduite, qui analyse l'évolution de la position de la Tchécoslovaquie vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne, de la « Note de paix allemande » (24 mars 1966) à la Déclaration gouvernementale du chancelier Kiesinger (13 décembre 1966).

[3] Rolf Lahr, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961, se rend, en mission d'information, à Budapest, du 23 au 26 mars 1967. Il sera reçu par M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères et M. Biro, ministre du Commerce extérieur.

les Yougoslaves, que le précédent cabinet laissait volontairement à l'écart, M. Brandt a dit son désir de poursuivre les conversations amorcées récemment à Rome, lors du congrès socialiste[1], par une visite de l'ambassadeur de Yougoslavie au secrétaire d'État Schütz. La Pologne, enfin, demeure pour l'Allemagne le cas le plus difficile. Le chancelier Kiesinger, dans sa déclaration, a utilisé des formules dont il a dit espérer qu'elles seraient entendues à Varsovie. Sans doute a-t-il renvoyé le règlement des frontières au traité de paix, mais il a souligné que ceci n'excluait pas des conversations préalables, dont il avait des raisons de penser qu'elles étaient possibles. La position du cabinet fédéral à ce sujet demeure à son avis difficile, en raison des 12 millions de réfugiés et du risque de faire renaître certains sentiments nationalistes qui ont eu récemment l'occasion de se manifester. Les Allemands ont exprimé le désir que la France, lors de la prochaine venue de M. Rapacki[2] et dans les différentes capitales de l'Est, prête un appui discret à leurs efforts. M. Couve de Murville ne s'y est pas refusé et a répondu d'autre part de manière positive aux demandes de son collègue allemand qui souhaite que, le moment venu, la diplomatie française s'emploie à éviter que les pays du Tiers monde ne tirent de fausses conclusions de l'établissement de rapports diplomatiques entre la République fédérale et certains pays de l'Est.

Un accent nouveau était également perceptible dans les déclarations que le Chancelier a consacrées aux rapports avec les États-Unis : l'Europe est l'affaire des Européens. Les Etats-Unis y font une politique américaine, ce qui, après tout, est normal. Mais il est souhaitable qu'ils comprennent qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Nous le leur avons dit clairement et ils ne doivent pas s'attendre à ce que la politique allemande se fasse dans le sillage de la politique américaine. Ceci ne veut pas dire, a ajouté le Chancelier, qu'il n'y ait pas de nuances entre l'attitude française et l'attitude allemande. Pour lui, « l'OTAN n'est pas un dogme », mais, pour des raisons de sécurité, la République fédérale, à la différence de la France, considère qu'elle doit demeurer dans le système intégré atlantique. Quant au Vietnam, la situation de l'Allemagne ne la laisse pas libre, comme nous le sommes, de critiquer l'attitude américaine.

Le problème des relations de la Grande-Bretagne et de l'Europe a été évoqué. Le général de Gaulle a souligné les changements fondamentaux que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun entraînerait dans le système fondé sur la solidarité dans tous les domaines. Le Chancelier a fait état d'une récente démarche des industriels allemands : la République fédérale trouve dans son commerce avec l'AELE les excédents qui lui sont nécessaires pour faire face à ses obligations a sein de la CEE. L'espoir existe que le succès du *Kennedy Round* permettra d'atténuer ces

[1] À l'occasion de la conférence des dirigeants des partis socialistes européens, qui s'est tenue à Rome les 6 et 7 janvier 1967, M. Willy Brandt a rencontré M. Ivo Vejvoda, ambassadeur yougoslave à Rome depuis septembre 1962.

[2] M. Rapacki, ministre polonais des Affaires étrangères, se rend en visite officielle à Paris du 26 au 28 janvier 1967. Il s'entretiendra avec le général de Gaulle, MM. Pompidou et Couve de Murville.

problèmes, mais il y a une certaine différence d'approche entre les deux pays. Il serait difficile au gouvernement allemand de s'opposer à un désir véritable des Anglais d'entrer dans le Marché commun.

Le gouvernement fédéral n'envisage pas non plus de chercher à imposer une solution contre la volonté de la France. Au demeurant, le problème n'est pas pressant car on n'est pas fixé sur les intentions des Anglais. Il a été convenu d'attendre les résultats de la tournée de M. Wilson[1], à l'occasion de laquelle les Allemands ont l'intention de poser des questions précises.

L'éventuelle réunion au sommet à Rome a été évoquée[2]. Le principe en est accepté de part et d'autre, même si du côté français il est difficile d'envisager une date précise. Des vues ont été échangées sur les questions qui pourraient être discutées, notamment celles qui concernent la Communauté économique elle-même.

La question du retard technologique a été comme toujours évoquée. L'accord s'est fait sur l'opportunité d'en discuter à Six. M. Pompidou a également envisagé avec le Chancelier de créer un groupe de travail franco-allemand.

Il a été estimé qu'il était nécessaire d'accélérer l'étude des politiques fiscales, de l'énergie et des transports, ainsi que la création d'une société de droit européen. Il fallait également traiter des problèmes monétaires. M. Debré discutera prochainement avec M. Schiller et M. Strauss[3] le problème des taxes compensatoires récemment relevées par Bonn, ainsi que d'autres questions relatives à la sidérurgie.

M. Kiesinger s'est félicité du développement intervenu dans le domaine culturel, dont il était jusqu'à maintenant responsable. Il a été décidé d'accélérer les discussions concernant l'équivalence des diplômes.

M. Brandt a proposé l'examen, par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays, de la politique mondiale à long terme et des problèmes de la sécurité en Europe dans les années 70. Il a suggéré, d'autre part, de donner vie à deux organismes prévus par le traité franco-allemand en matière de défense : un institut de recherches opérationnelles et une commission mixte pour la production en commun d'armements. Il n'a pas dissimulé, en ce qui concerne ce dernier projet, qu'il s'agissait d'une discussion à long terme en raison des engagements déjà pris et de la situation budgétaire difficile de la République fédérale.

Le général de Gaulle a conclu ces entretiens, dont il a retracé les grands traits au cours d'une réunion élargie[4], par la constatation satisfaisante que, bien qu'il n'y ait pas toujours entre les deux pays une identité de démarches, il n'y avait pas non plus de contradictions fondamentales sur les principaux

[1] MM. Wilson et George Brown vont se rendre dans les capitales des pays de la CEE. Ils seront à Paris, du 22 au 25 janvier 1967 ; à Rome, en janvier 1967 ; à Bonn, en février 1967.

[2] À l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome, instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom.

[3] Les 10 février et 11 avril 1967.

[4] Cette réunion élargie s'est tenue le 14 janvier. Le compte rendu en est publié ci-dessus

problèmes examinés en commun. Une fois de plus se vérifiait cette réalité : la France et l'Allemagne ressentaient par-dessus tout la nécessité profonde de coopérer.

*(Europe, EU, RFA, relations franco-allemandes, 1967)*

## 36

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France p.i. à Hanoï, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 148 à 153. *Hanoï, 22 janvier 1967.*
Réservé.

(*Reçu* : le 23, 18 h. 36).

Suite à mon télégramme précédent[1].

Deux éléments importants me paraissent se dégager des propos de M. Ha, tels que je les ai transmis au Département aussi littéralement que possible (la traduction en était par moment incertaine).

Le premier, est le souci de souligner que la reconnaissance ou simplement la participation du Front[2] à d'éventuels contacts n'était pas une condition préliminaire à ceux-ci. Dans le texte qu'il m'a lu, M. Ha n'en a pas fait mention. Dans ses commentaires, répondant à mes interrogations, il a marqué que le Front n'était pas concerné par la cessation des bombardements, ni par les contacts qui pouvaient en découler.

En second lieu, si le Vietnam maintient toujours que les bombardements doivent cesser inconditionnellement, il paraît admettre que ce premier pas franchi, des possibilités de contact dont il se réserve, bien entendu, de définir la portée en fonction des réactions américaines, pourraient s'ouvrir. Il ne demande pas qu'il soit suivi d'actes positifs démontrant que les États-Unis ne jouent plus « la comédie de la paix ».

Hanoï semble donc prêt désormais à parler avec l'adversaire à une seule condition, à laquelle il ne pourrait d'ailleurs renoncer sans capituler complètement.

[1] Télégramme nos 142 à 147 du 22 janvier 1967. Il rapporte un entretien avec M. Ha, directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien, au cours duquel celui-ci commente les déclarations faites à Paris le 5 janvier 1967 par M. Mai Van Bo (sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 59 à 67 du 6 janvier 1967). Il insiste sur le fait que Mai Van Bo a déclaré : « que lorsque les États-Unis cesseront inconditionnellement et définitivement leur agression contre la RDVN et proposeront d'avoir des contacts avec les représentants de la RDVN, nous examinerons cette proposition. » Il ajoute « qu'en ce qui concernait les opérations au Sud, les Américains devraient évidemment s'engager à traiter avec le Front. Mais, s'ils veulent des contacts avec la RDVN (…) nous sommes prêts à les examiner. »

[2] Le Front national de libération sud-vietnamien.

Quelles sont les raisons qui ont pu amener le Vietnam, en dépit de déclarations officielles très fermes, à prendre une approche plus réaliste du problème ? Diverses hypothèses peuvent être avancées. Il serait erroné, à mon avis, d'y voir le signe d'un affaiblissement du moral ou du potentiel du Nord-Vietnam. L'ensemble des observateurs, soit permanents, soit occasionnels qui ont pu se rendre compte des résultats de l'offensive aérienne américaine estiment qu'elle n'a pas atteint son but et qu'elle a plutôt ancré les Vietnamiens dans leur volonté de résistance. Mais il est possible, en revanche, que les dirigeants commencent à comprendre que la lutte est militairement sans issue, que sa prolongation n'amènera que des destructions et des souffrances inutiles, et que la ténacité des Américains pourrait égaler la leur.

Mais les événements de Chine peuvent également éclairer les propos de M. Ha. Les troubles qui agitent le grand voisin du Nord lui ont certainement fait perdre une part de son influence à Hanoï. Du côté soviétique, on estime que le gouvernement de la République démocratique du Vietnam a actuellement les mains plus libres que précédemment.

L'on peut aussi penser que les Vietnamiens craignent qu'au terme de la révolution culturelle, le régime de Mao Tsé-toung[1], en application des théories de la guerre révolutionnaire, ne prenne en main, même contre leur gré, la défense de leur pays et ne transforme l'actuel conflit, circonscrit au Vietnam, en un affrontement généralisé. Les responsables vietnamiens souhaiteraient un processus de désescalade avant qu'il ne soit trop tard pour parer à ce danger.

La conjoncture actuelle peut également apporter des éléments d'explication. Les partisans d'une solution nationale et purement vietnamienne, avec MM. Hô Chi Minh[2] et Pham Van Dong[3], et peut-être Le Duan[4], ont pu estimer le moment venu de faire prévaloir définitivement leur point de vue en profitant de l'affaiblissement de l'influence chinoise.

Bien que mon interlocuteur se soit dérobé à me confirmer que la communication qu'il me faisait était destinée à Washington, il ne m'a pas dit non plus qu'elle était confidentielle et à la seule attention du gouvernement français.

*(Collection des télégrammes, Hanoï, 1967)*

[1] Mao Tsé-toung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959, depuis lors, secrétaire général du parti communiste chinois.

[2] Hô Chi Minh, président de la République démocratique du Vietnam depuis 1954.

[3] Pham Van Dong, Premier ministre de la République démocratique du Vietnam depuis 1954.

[4] Le Duan, premier secrétaire du comité central du parti des travailleurs du Vietnam depuis 1960.

# 37

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 91/IP. *Belgrade, 24 janvier 1967.*

M. Gustav Vlahov[1], secrétaire fédéral à l'Information, est rentré le 13 janvier de Paris, après une visite de cinq jours, rendant celle que M. Peyrefitte, alors ministre de l'Information, avait effectuée en Yougoslavie du 7 au 12 octobre 1965[2].

Visiblement très satisfait de son séjour, M. Vlahov a déclaré aux journalistes qui l'attendaient à l'aéroport, qu'il s'était entretenu avec M. Bourges[3] du développement futur des rapports « déjà développés et excellents » dans le domaine de l'information. Il avait d'ailleurs eu l'occasion de voir en France « une bonne organisation et une riche base matérielle pour tout ce qui touche à l'information ».

Après avoir rappelé qu'il s'était entretenu des problèmes internationaux avec M. Couve de Murville et particulièrement des questions de télévision en couleurs avec M. Peyrefitte, le secrétaire fédéral a souligné en conclusion : « l'opinion française nous a fait un accueil très cordial, témoignant de l'amélioration constante des rapports entre nos deux pays. Je suis particulièrement reconnaissant à mon hôte, M. Bourges, qui a si bien organisé cette visite ».

M. Vlahov m'a redit sa satisfaction et s'est déclaré particulièrement touché des égards dont il avait été entouré.

La presse yougoslave a rendu assez brièvement compte de son déplacement mais en termes chaleureux, soulignant qu'a été prévu le développement des contacts entre les journaux et l'ORTF.

[1] M. Gustav Vlahov, secrétaire fédéral à l'Information du gouvernement yougoslave, s'est rendu en France en visite officielle du 8 au 12 janvier 1967. Le 9 janvier, il a visité en Bretagne l'usine marémotrice de la Rance et l'université de Rennes. Il est reçu, à Paris, le 10 janvier, successivement par son collègue français M. Yvon Bourges et par M. Couve de Murville. Il a ensuite été l'hôte d'honneur d'un déjeuner offert par M. Bourges auquel assistaient de nombreux directeurs de journaux. En fin d'après-midi, il s'entretient avec M. Alain Peyrefitte, ministre de la Recherche scientifique. Au cours de la conversation, les problèmes de la télévision en couleurs et notamment ceux posés par la coopération franco-yougoslave dans ce domaine, ont été évoqués.

[2] M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966, s'est rendu, en visite officielle en Yougoslavie du 7 au 12 octobre 1965. Outre Belgrade, il a été reçu en Croatie et en Slovénie. Le compte rendu des entretiens tenus les 8 et 11 octobre, à Belgrade et à Zagreb, est publié dans *D.D.F.*, 1965-II, n° 198.

[3] M. Yvon Bourges, gouverneur général de la France d'Outre-Mer, est secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information depuis le 8 janvier 1966. Les problèmes relatifs à la presse, qui se posent entre la France et la Yougoslavie concernent essentiellement les deux domaines suivants : les échanges de journalistes et la diffusion de la presse française en Yougoslavie. Des échanges de journalistes ont eu lieu dans les deux sens depuis 1956. Sur ces questions, se reporter à la note de la direction des services d'Information et de Presse au Département de décembre 1966, non publiée.

Cette visite ne pourra que renforcer M. Vlahov, qui possède l'audience des milieux politiques, dans les sentiments favorables qu'il nous porte déjà.

*(Europe, Yougoslavie (1961-1970), Relations politiques franco-yougoslaves, 1967)*

## 38

COMPTE RENDU

*Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Wilson à l'Élysée le 24 janvier 1967, de 10 h. à 11 h. 45*

C.R.[1]

*Le général de Gaulle* : Je suis très heureux de vous voir ainsi que M. Brown[2] et de vous écouter. J'ai lu attentivement votre discours de Strasbourg[3].

*M. Wilson* : Après son entrevue avec vous[4], M. Brown m'a laissé entendre que vous vous attendiez à ce que je vous expose notre position et nos intentions. Comme vous le savez, j'ai annoncé en novembre à la Chambre des Communes[5] que le gouvernement avait décidé d'avoir des contacts au plus haut niveau avec les membres de la Communauté afin de déterminer si les conditions étaient réunies pour négocier l'entrée de la Grande-Bretagne[6]. C'est après ces entretiens que le gouvernement britannique décidera s'il va engager de telles négociations et selon quel calendrier. Dans ma déclaration au Parlement, aussi bien qu'hier à Strasbourg, j'ai nettement marqué notre résolution de nous attaquer sérieusement au problème. Il y a cinq points sur lesquels je voudrais insister. Le Traité de Rome[7], d'abord, à notre sens,

[1] Sur les entretiens franco-britanniques des 24 et 25 janvier 1967, voir ci-dessous le compte rendu de la réunion franco-britannique du 25 janvier 1967 à l'Élysée, le télégramme circulaire n° 29 du 30 janvier 1967 et le compte rendu de l'entretien Dahgaard-Couve de Murville du 4 février 1967.

[2] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[3] Le 23 janvier 1967, le Premier ministre britannique prononce un discours à Strasbourg devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Il y affirme la volonté de son pays d'adhérer au Marché commun sous réserve des ajustements nécessaires au Traité de Rome.

[4] Le compte rendu de cet entretien du 16 décembre 1966 figure dans *D.D.F.*, 1966-II, n° 407.

[5] Sur cette déclaration du 10 novembre 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 404.

[6] Cette tournée des capitales européennes par le Premier ministre britannique a lieu selon le calendrier suivant : Rome, 16-17 janvier ; Paris, 24-25 janvier ; Bruxelles, 31 janvier-1er février ; Bonn, 15-16 février, La Haye, 26-27 février ; Luxembourg, 7-8 mars 1967.

[7] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

ne représente pas un obstacle si l'on trouve des ajustements satisfaisants au traité ou autrement. Nous sommes donc prêts à l'accepter. En second lieu, si les négociations aboutissent à notre entrée, nous assumerons toutes les obligations qui en découlent. En troisième lieu, en plus de ces obligations que nous contracterions en tant que membre de la Communauté, nous voulons aller plus loin et renforcer celle-ci non seulement en développant la coopération au titre du Traité, mais encore en créant des formes de coopération plus étroites, par exemple dans le domaine de la technologie européenne. Quatrièmement, notre entrée n'affaiblirait nullement la Communauté, elle la renforcerait, et c'est là notre but. Enfin, dès maintenant, au cours de nos visites aux capitales européennes aussi bien que dans les négociations, si elles s'engageaient, nous avons l'intention de nous concentrer sur les grands problèmes que poserait notre entrée tant du point de vue du Traité et des arrangements qui en découlent que des autres questions que les membres de la Communauté auraient à poser et qui feraient l'objet d'une discussion publique. En effet, nous ne souhaitons pas, et nul sans doute ne le souhaite, perdre des mois à examiner des détails. Les problèmes sont importants et il faut les étudier comme ils le méritent sans se perdre dans un labyrinthe de questions secondaires. D'ailleurs, un grand nombre de celles-ci seraient bien mieux résolues une fois que nous serions entrés dans la Communauté, comme cela a été le cas pour les autres membres depuis dix ans. Considérez aussi qu'un grand nombre de ces détails, qui ont pris un si long temps au cours des précédentes négociations, ont changé depuis lors et ne représentent pas pour nous la même difficulté. Cela est vrai non seulement pour les détails mais encore pour certains grands problèmes qui ont fait l'objet d'une étude très complète de notre part, dès avant notre déclaration du mois de novembre. Nous avons examiné non seulement toutes les dispositions du Traité, mais aussi la façon dont celui-ci avait été appliqué. Nous sommes conscients, certes, que ces problèmes affectent nos intérêts nationaux, comme ceux des membres de la Communauté ; mais nous avons été impressionnés par la façon dont la Communauté avait fonctionné, en tant qu'organisme vivant, et conformément aux intérêts de ses membres, plutôt que comme une institution formaliste et rigide, aspect que certains espéraient peut-être lui voir prendre et que nous-mêmes craignions. C'est sous cet angle, en particulier, que nous avons considéré la façon dont l'année dernière, une solution a été apportée à Luxembourg à certains problèmes[1]. Certes, l'entrée dans la Communauté d'un pays comme la Grande-Bretagne ne laissera pas de poser des questions sérieuses à la France et aux autres membres, mais certains commentaires de presse ont tout à fait manqué le coche. Une certaine préoccupation est apparente au sujet de la position économique de la Grande-Bretagne. J'en avais parlé ici même avec vous en avril 1965[2]. Depuis lors, deux grandes différences sont devenues patentes. D'abord, à cette époque, mon gouvernement dis-

[1] Sur l'« arrangement de Luxembourg » du 29 janvier 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, n^os^ 75, 76 et 77.

[2] Sur ces entretiens des 2 et 3 avril 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n^os^ 152, 154 et 155.

posait d'une majorité de trois membres et nous risquions de la perdre en cas de mort inopportune. Aujourd'hui, elle est de 97 et nous comptons sur une longue période de stabilité gouvernementale qui s'étendra bien au-delà des prochaines élections. Certains parlent de dix ou quinze ans, quatre ou cinq sont de toute façon assurés. Il y a beaucoup de pays parmi les Six ou parmi l'association de la zone de libre-échange[1] qui voudraient jouir d'une stabilité politique analogue à celle que connaissent la France et la Grande-Bretagne. En second lieu, il y a la situation économique. Il y a deux ans, notre déficit de la balance des paiements était de 800 millions de livres et nos échanges étaient gravement déséquilibrés. Nous avons réduit ce déficit, tant monétaire que commercial : cette année, nous sommes en équilibre et nous allons vers une situation excédentaire. Si l'on considère les échanges commerciaux et les exportations physiques, qui sont la vraie base de la force économique, l'on constate qu'en 1965 le déficit de 1964 a été réduit de moitié et qu'en 1966 il a été réduit au quart. Les chiffres du déficit mensuel ont été de 45 millions en 1964, de 23 millions en 1965 et de 12 millions en 1966. Durant le dernier trimestre de 1966, nous avons eu des excédents dans le commerce direct. Nous avions de grandes difficultés, par exemple à cause de la faiblesse de la livre, et nous sommes très reconnaissants de l'aide précieuse que vous nous y avez apportée[2]. Ces difficultés étaient le résultat immédiat de la situation dont nous avions héritée. Elle est maintenant redressée.

Nous avions pu constater avec vous, il y a deux ans, que nous n'étions pas d'accord sur certaines choses mais que nous l'étions sur d'autres. En tout état de cause, nous étions surtout d'accord sur le besoin réel qu'avaient nos pays de jouir de l'indépendance, d'une indépendance qu'aucun pays ne peut assumer s'il n'a pas des moyens de paiement. Le premier but de notre gouvernement a été précisément de s'assurer ceux-ci, il y a subordonné toutes les autres considérations et il a dû prendre en conséquence des mesures sévères. Or, toutes ces questions monétaires et financières se placeront dans une perspective différente si la Grande-Bretagne est dans une situation de balance excédentaire et non pas dans celle du déficit débilitant qu'elle avait connue. Les choses seront en effet différentes si un pays comme la Grande-Bretagne décide de bâtir une économie qui ne dépendrait de personne et ne représenterait une charge pour aucun autre. Certes, il reste des questions monétaires et financières. Nous sommes tout prêts à en discuter, dès maintenant si vous le voulez et, après notre entrée, avec la France et les autres membres. Je les ai étudiées d'une manière très approfondie et je ne crois nullement qu'elles soient insolubles. De même que la France, nous avons nos problèmes d'économie nationale et nous voulons les résoudre. Après tout, la France n'avait pas résolu les siennes quand elle a signé le Traité de Rome et elle a dû prendre des mesures énergiques[3].

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Sur la crise de la livre de juillet 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 262.

[3] Allusion au plan d'assainissement financier du 27 décembre 1958, dit « plan Rueff-Pinay ».

Nous savons qu'elle avait hérité de l'inflation interne et d'une monnaie surévaluée. Nous nous sommes attaqués directement à nos problèmes et c'est à juste titre que j'ai insisté dans ma déclaration gouvernementale sur la nécessité d'avoir une économie forte avant d'entrer dans la Communauté, ainsi qu'une livre sterling ferme. Avec une balance des paiements favorables et une livre forte, nous pouvons faire concurrence sur le marché mondial. Nous augmentons nos exportations de 25 % par an depuis deux ans.

Je vous avais dit, il y a deux ans, que pour assurer l'intégrité et l'indépendance de l'industrie nationale et pour échapper à une domination extérieure, il fallait se libérer de la dépendance en matière technologique, indispensable pour le développement de l'industrie. Une de mes premières réactions a consisté à empêcher la mainmise américaine sur la production britannique des ordinateurs, ainsi que je vous avais dit que je le ferais. Aujourd'hui, notre industrie des ordinateurs est viable, nous avons arrêté le processus de la mainmise américaine et nous entrons sur le marché européen dans des conditions concurrentielles. Néanmoins, de telles questions ne peuvent être résolues que sur la base d'un marché plus grand que celui que peut offrir un pays de 50 millions d'habitants ou n'importe quel pays d'Europe. Il y a deux ans, nous avions parlé d'espoirs et de plans de coopération franco-britanniques, afin de réaliser une structure industrielle européenne plus forte et plus indépendante, en particulier dans le domaine de l'aéronautique et de certaines techniques industrielles. Or, il est certain que si l'on n'y arrive pas en Europe, quel que soit le développement de sa défense militaire, nous n'aurons fait que barrer la grande porte en laissant ouverte celle de derrière. Ainsi, l'indépendance industrielle est la condition préalable de l'indépendance militaire. La France comme la Grande-Bretagne doivent encore payer le prix de l'échec que nous avons subi dans le passé pour ce qui est de notre indépendance. Cette situation ne peut pas durer ; car toute mainmise de l'extérieur est une humiliation.

Il n'en reste pas moins que l'entrée de la Grande-Bretagne posera certains problèmes à nous-mêmes aussi bien qu'à vous et aux autres membres. J'ai déjà dit que le traité ne représentait pas pour nous d'obstacle. En ce qui concerne les questions agricoles, et surtout certains arrangements financiers qui en découlent, il faudra y prévoir certains changements du fait de l'entrée d'un nouveau membre et d'un membre qui est un importateur de produits alimentaires. Je me demande, et il faudra bien l'étudier, si de tels arrangements agricoles ne seront pas finalement à l'avantage de la France. Ce serait une erreur de croire que les intérêts agricoles de la France et de la Grande-Bretagne sont entièrement opposés ; il se pourrait fort bien que dans le domaine des céréales par exemple, ainsi que je l'ai suggéré à Strasbourg, ce qui est bon pour la Grande-Bretagne le soit aussi pour la France. Tout cela fera l'objet de négociations.

Il en va de même pour le mouvement des capitaux. Il y a d'abord les dispositions du traité, mais beaucoup de choses ont été réalisés dans la pratique, conformément aux besoins des membres de la Communauté. Nous avons certes des problèmes à l'égard du *Commonwealth* mais la plupart d'entre eux peuvent être rangés dans la rubrique de l'agriculture. Ainsi que

je l'ai déjà dit, ces questions pourront être réglées par voie de négociations et j'espère que si nous pouvons commencer des négociations, celles-ci seront courtes, nettes et porteront sur les grandes questions sans s'enliser dans les détails. Durant ces deux journées, j'espère que nous pourrons nous attaquer à ces problèmes sans que nous commencions véritablement la négociation, et que nous pourrons parler aujourd'hui et demain non seulement des questions relatives au Traité mais aussi de toutes celles que poserait l'entrée de la Grande-Bretagne.

Enfin, ce que j'ai en vue, c'est que tous ces problèmes ne soient pas examinés rien que bilatéralement et que l'on ne s'attache pas tellement à tous ces détails économiques qui avaient dominé les discussions d'il y a quatre ou cinq ans. En effet, des problèmes bien plus considérables se posent, l'essentiel étant de savoir si l'on peut construire une Europe telle que nous l'entendons, vous et nous, en particulier afin d'y supprimer les tensions entre l'Est et l'Ouest. Dans ce domaine, nos deux pays ont un rôle vital à jouer, peut-être d'une manière quelque peu différente, mais à jouer ensemble. Nos deux pays ont des relations spéciales non seulement avec les partenaires occidentaux mais encore, contrairement à ceux-ci, avec l'Union soviétique. Depuis des années, vous et moi, nous avons des contacts suivis avec celle-ci. Au demeurant, nous savons quels sont les problèmes et ce qu'il faut faire pour les résoudre si nous voulons que l'Union soviétique obtienne les assurances dont elle a besoin et si nous voulons que se fasse l'Europe plus vaste à laquelle nous songeons. Vos entretiens avec M. Kossyguine à Moscou et à Paris, ceux de M. Couve de Murville et de M. Brown, mes propres voyages en Union soviétique[1] nous indiquent clairement quelles sont les assurances qu'il faut donner à l'Union soviétique si nous voulons nous débarrasser de la tension. Je ne doute pas que le voyage de M. Kossyguine à Londres dans quinze jours ne le fasse également ressortir. Nos deux pays se sont engagés à tout faire afin de donner sa réalité à l'unité de l'Europe occidentale, mais nous savons aussi que cette unité serait creuse si la tension n'était pas liquidée et si l'on n'aboutissait pas à un règlement honorable des questions qui divisent encore l'Est et l'Ouest. C'est quelque chose que nous avons espéré depuis vingt ans, depuis ma première visite en Union soviétique, depuis peut-être plus longtemps encore de votre part. en tant que membre de la Communauté européenne, nous pensons pouvoir contribuer à cette œuvre, mais nous ne le pourrons pas si nos deux pays n'acquièrent pas tout leur poids dans l'Alliance aussi bien que dans un domaine plus général. En effet, l'Europe est appelée à jouer un rôle plus vaste dans le monde et elle ne le pourra pas si elle n'est pas économiquement forte. Nous ne voulons, ni vous ni moi, que nos pays jouent le rôle de messager entre les deux blocs de puissance. Notre part doit être plus grande et c'est que ce veulent nos

[1] Sur les entretiens du général de Gaulle à Moscou avec les dirigeants soviétiques en juin 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, n^os^ 54, 55 et 70. Alexeï Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, a des entretiens à Paris avec le général de Gaulle les 2 et 8 décembre 1966. Sur le voyage en URSS de George Brown du 22 au 25 novembre 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 407. Harold Wilson rencontre Kossyguine à l'occasion de son premier voyage en URSS des 22 au 24 février 1966, il a une nouvelle série d'entretiens avec lui à Moscou du 17 au 19 juillet 1966, sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 152.

nations ; elles ne désirent nullement faire antichambre pendant que les problèmes auront été résolus d'une manière bilatérale. Il faut donc rendre réel notre potentiel industriel, et cela à l'échelle de l'Europe et non pas à celle d'une nation ni d'une série de nations. On ne pourra y parvenir que si l'on veille à réaliser tout ce qui accompagne la puissance industrielle, c'est-à-dire en assurant l'influence de l'Europe dans les affaires mondiales.

Je vous remercie de l'attention patiente que vous m'avez consacrée, mais je pensais utile de vous exposer les principaux problèmes tels que nous les voyons afin de laisser les détails à des discussions ultérieures.

*Le général de Gaulle* : J'ai été très intéressé par tout ce que vous m'avez dit et par la façon dont vous l'avez dit. Je constate d'abord la grande différence qu'il ya entre ce que le Royaume-Uni dit par votre bouche de l'Europe et du Marché commun et ce que j'en ai entendu depuis que je suis aux affaires. Je me rappelle, quand nous avons conclu le Marché commun, que le Royaume-Uni n'a pas voulu y participer ; que M. Macmillan[1], quand nous avons commencé à le faire, a parlé de guerre économique et qu'il voulait briser l'entreprise ; je me rappelle les négociations interminables et stériles de M. Heath à Bruxelles[2] ; et aussi vos propos, avant que vous ne soyez au gouvernement et même après, des propos qui n'étaient pas favorables à votre participation économique. Puis, nous avons constaté des changements progressifs dans l'attitude britannique. Et maintenant, vous déclarez formellement que le Royaume-Uni est résolu à faire partie de la Communauté, tout au moins à engager des négociations dans ce sens. Sur ce point, nous pouvons seulement constater encore certaines différences entre ce qui a été fait et ce qui est dit. Je note, dans ce que vous avez exprimé et dans ce que vous avez laissé entendre, votre préoccupation d'indépendance. Pendant la guerre, ainsi qu'il vous était sans doute nécessaire, et même après, j'ai connu un Royaume-Uni qui voulait jouer un rôle particulier à l'égard des États-Unis, à tout prix, et même au prix de l'Europe ; car, quand Churchill a proposé à l'Europe de se faire, il a ajouté que le Royaume-Uni resterait en dehors[3]. Pour ce qui est de l'OTAN, et de l'intégration de l'armement atomique au sein de l'OTAN, c'est-à-dire sous la direction américaine, et dans d'autres domaines, il y avait eu une politique et une attitude britanniques particulières. Maintenant, vous dites fermement que cela a changé et vous parlez d'indépendance, d'une indépendance telle que la France la veut et qu'elle a commencé à pratiquer. Vous l'avez dit en général et, en particulier, en vous référant à l'économie, à l'industrie et aux capitaux. Vous n'avez pas été très explicite sur la livre sterling, bien que vous ayez exprimé votre confiance dans le redressement de celle-ci. Nous constatons que, grâce à vos remarquables efforts que nous

[1] Harold Macmillan, Premier ministre britannique de 1957 à 1963.

[2] Edward Heath, lord du Sceau privé chargé des questions européennes au sein du cabinet britannique de 1960 à 1963, puis secrétaire d'État pour l'Industrie, le Commerce et le Développement régional jusqu'en 1964. Il mène les négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne, ouvertes le 8 novembre 1961 et suspendes le 18 janvier 1963.

[3] Allusion au discours sur les États-Unis d'Europe prononcé à Zurich par Winston Churchill le 19 septembre 1946.

tenons à saluer, la situation économique et financière du Royaume-Uni est plus ferme qu'il y a deux ans. Nous ne sommes pas sûrs pourtant que la situation de la livre ne soit pas encore très intimement liée à la politique monétaire des États-Unis. Je prends note néanmoins du fait qu'à propos de l'indépendance, il y a une très grande différence au Royaume-Uni et j'y rends hommage.

D'autre part, vous savez aussi bien que nous-mêmes que depuis le Traité de Rome il s'est créé des réalités. Le traité lui-même n'est pas une réalité, mais il a été appliqué avec beaucoup de difficultés dans le domaine industriel et même, au prix de difficultés presque incroyables, dans le domaine agricole. Autrement dit, entre les six partenaires, il y a maintenant une pratique et une compensation économique perpétuelles, c'est-à-dire une réalité. Ce processus n'est pas terminé et il ne finira jamais, il y aura toujours des arrangements et des ajustements. Néanmoins, cette mécanique a été mise en œuvre et, après que l'on eut surmonté nombre d'obstacles, elle a l'air de marcher. Cela existe entre les Six tels qu'ils sont. Il est inévitable que l'entrée dans ce système d'un pays comme le Royaume-Uni, qui est une grosse chose du point de vue de l'économie, de l'industrie et des échanges, provoque des changements, sinon dans le texte du traité, du moins dans la pratique et dans la façon dont cela marche, ainsi que vous l'avez vous-même noté. Et, si le Royaume-Uni entrait dans la Communauté, il n'y a pas de raison que d'autres pays, membres de l'Association de libre-échange n'en fassent pas autant. Ce ne sera donc plus une Communauté à Six, mais à onze, à douze ou à treize. Elle n'aura pas le même caractère et vous le savez bien. Je ne veux pas dire par là que l'on ne puisse pas concevoir une autre Communauté, mais qui sera très différente, dès lors que le Royaume-Uni entrerait dans cette mécanique. Il y aura des questions pratiques qu'il serait difficile d'approfondir aujourd'hui : les problèmes agricoles et beaucoup d'autres, tels que ceux du charbon et de l'acier dont vous savez que maintenant la Communauté s'occupe ; et, avant tout, le problème de la monnaie ou des monnaies. Celles des membres de la Communauté sont à peu près sur le même plan, du point de vue national comme de l'international. Nous espérons tous que la livre s'affranchisse et qu'elle se consolide. Vous me dites que cette opération est en cours et nous nous en félicitons ; mais le résultat n'est pas encore entièrement atteint. L'on ne peut pas dire que la livre soit sur le même plan, en pratique, que les monnaies européennes ; elle se trouve aussi dans une situation particulière du fait de vos dettes et de ce qu'elle est une monnaie de réserve. On ne peut donc pas identifier la monnaie britannique avec celle des Six. Il y a encore beaucoup d'autres problèmes. Dans tous les cas, vous avez exposé les intentions du Royaume-Uni et nous vous avons écouté avec considération et respect. Nous ne doutons pas de ce que vous dites, quant à la grande capacité économique et technologique du Royaume-Uni aujourd'hui et demain. Au demeurant, Marché commun ou pas Marché commun, nous pouvons nous associer dans différents domaines, et nous sommes en train de le faire pour l'aéronautique[1]. Nous

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 59 et 112.

le faisons pour l'espace, en collaboration avec l'Allemagne et l'Italie ; nous pourrions en particulier le faire dans un domaine où vous êtes très forts : celui des ordinateurs électroniques, ainsi que sur d'autres sujets. Quant à la politique européenne, nous avons constaté que nos mouvements étaient parallèles, encore que nous soyons plus indépendants que vous ne l'êtes à l'égard des États-Unis pour ce qui est du Vietnam et d'autres problèmes. Mais il n'y a pas, dites-vous, de différence profonde entre nos intentions sur ce sujet capital de l'indépendance. Ce que nous aurions fait dans la voie d'un accord économique en Occident ne serait rien s'il n'impliquait pas l'Europe tout entière. Seule celle-ci pourrait fournir une puissance économique, technique, culturelle et même morale, qui serait équivalente à celle des États-Unis. Quand je parle d'équivalence, je n'y mets nulle hostilité ni animosité. Mais l'on ne fera quoi que ce soit de solide en Europe qu'à la condition que ce soit tout à fait européen, c'est-à-dire indépendant des États-Unis. Nous allons réfléchir à tout ce que vous nous avez dit et nous prendrons note de vos entretiens dans les capitales européennes. Nous pourrons ensuite bien peser les arguments. J'ai signalé certains points qui nous paraissaient essentiels et j'espère que vous en tiendrez compte aussi.

*M. Wilson* : Je vous en remercie et j'aimerais faire quelques brèves remarques sur certaines choses à propos desquelles nous nous comprenons entièrement et sur d'autres à propos desquelles il semble y avoir un malentendu. Vous avez parlé des différences qui apparaissent entre notre situation actuelle et celle d'il y a quatre ou cinq ans. Je n'étais pas au pouvoir à l'époque, mais j'ai eu la forte impression que Nassau, non par lui-même mais en tant que symbole, avait eu un effet grave sur les relations franco-britanniques. M. Brown et moi-même, nous y avions été opposés et nous avons voté contre les accords de Nassau[1] ; nous avions aussi déclaré notre intention de négocier en sens contraire dès que nous aurions été au gouvernement. Cela fait, nous avons annulé ces arrangements en un mois, ainsi que le désir alors très puissant de créer une force multilatérale dans l'OTAN. C'est nous qui avons appuyé sur la détente pour torpiller cette flotte. Je sais bien que nous avons fait notre propre proposition de force nucléaire atlantique mais, depuis, nous avons de plus en plus cherché des solutions dans l'OTAN qui n'auraient pas rendu impossible un accord avec l'Est, puisque nous avons surtout insisté sur la non-prolifération de l'armement nucléaire. Ce n'est un secret pour personne qu'il y a entre nos deux pays des divergences à propos de l'OTAN ; il y en a d'ailleurs aussi entre vous et les autres membres de la Communauté. Il n'en reste pas moins que l'on peut étudier ensemble cette question et coopérer à la défense. Bien que nous ayons critiqué les accords de Nassau, ceux-ci nous avaient nantis de la fusée *Polaris*[2] et nous ne pouvions pas revenir en arrière pour utiliser

[1] Sur ces accords, conclus à Nassau aux Bahamas, entre le Premier ministre britannique Harold Macmillan et le président des États-Unis John Kennedy, voir dans *D.D.F.*, 1962-II, n[os] 211, 215 à 217, et la table méthodique de *D.D.F.*, 1963-I : B. L'OTAN et les questions atomiques. La force multilatérale et la conférence de Nassau.

[2] Le *Polaris* est un missile mer-sol de 2 800 km de portée à propergols solides transportant une ogive nucléaire. Il équipe les sous-marins de l'*US Navy* à partir de novembre 1960.

une ancienne fusée comme notre *Blue Streak*[1]. Cela étant chose faite, nous avons cette fusée, ou nous l'aurons dans quelques mois, il n'est donc plus question d'une dépendance des États-Unis à cet égard. Nous ne dépendons pas plus de ceux-ci que vous-mêmes qui avez commandé des avions de ravitaillement en vol, que vous avez aussi[2]. Similairement, en matière de défense, il y a la question des achats d'avions et je vous les avais indiqués il y a deux ans avant même d'en parler à mon pays[3]. Nous avions hérité d'un avion très coûteux, guère commode et qui n'aurait pas été prêt à temps pour satisfaire les besoins de notre aviation. Quand nous avons annulé les accords, nous n'avions pas d'autre choix que de commander des *F-111*[4], appareil qui nous servira dans les dernières années de 1960 et les premières de 1970. La différence avec l'époque de Nassau, c'est que l'avion qui nous servira dans la deuxième moitié des années 70-80 sera un appareil construit en collaboration avec la France, en partageant les coûts et en doublant le marché. Bien plus, nous allons intégrer nos industries aéronautiques, surtout pour les moteurs, et nous pourrons sans doute produire le moteur le plus efficace en Europe, grâce au travail conjoint de la SNECMA et de *Rolls Royce*. Cette entreprise est entièrement raisonnable, que nous soyons ou non dans le Marché commun, car elle est profitable à nos deux pays. La différence entre maintenant et la période de Nassau qui empoisonnait nos relations, c'est qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de développer ensemble notre production d'armement au point de devenir l'arsenal de l'Europe.

*Le général de Gaulle* : Nous ne nous plaignons nullement de ces relations et nous sommes heureux, de toute façon de coopérer avec vous.

*M. Wilson* : Cela pourrait revêtir une importance historique. Toutefois, si, comme je l'espère, nous développons une vaste gamme de produits civils (tels que par exemple les ordinateurs), la valeur de notre intégration dépendra de l'intégration du marché, car il ne s'agit pas seulement d'échanger savoir et techniques. La coopération industrielle ne pourra pas s'accroître si de hauts tarifs s'opposent à l'exportation de nos produits.

Quant à la livre sterling, elle pose un problème extrêmement compliqué. Je rappelle que nous en avions parlé il y a deux ans avec MM. Pompidou, Couve de Murville et Rueff[5] jusqu'à des heures très tardives[6]. Ce n'est un

[1] Le *Blue Streak* est un missile britannique balistique sol-sol de 4 600 km de portée. Les études sur cet engin sont lancées en 1955 et interrompues en 1960 au profit du missile balistique air-sol *Skybolt*, réalisé avec les États-Unis. Les Américains ayant unilatéralement abandonné ce projet en novembre 1962, ils proposent aux Britanniques de leur vendre le missile *Polaris*.

[2] Allusion aux 12 avions *Boeing KC 135* commandés par la France en 1960 pour le ravitaillement en vol de ses *Mirage IV*.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 152.

[4] Le *General Dynamics F-111 Aadvark* est un chasseur bombardier à géométrie variable américain. Il entre en service en 1967.

[5] Jacques Rueff, inspecteur général des Finances, membre du Conseil économique et social depuis mai 1962.

[6] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 154.

secret pour personne que nous ne sommes pas d'accord sur ce problème. Il change néanmoins quand la livre devient forte. Une autre question est posée par les balances sterling. Nous aimerions en discuter avec vous-même et avec les autres membres de la Communauté. Pourquoi ne pourrait-on pas y apporter une solution européenne ? En tout cas, la question des balances sterling n'est pas liée au dollar. Il n'y a aucune raison de ne pas trouver une solution européenne. Si un arrangement monétaire intervenait, nos balances sterling deviendraient un avoir considérable, étant donné les créances que nous avons outre-mer, y compris aux États-Unis. La plupart des questions des balances sterling représentent des dettes bancaires à l'égard de la livre. Elles constituent des réserves en devises ou des réserves destinées à des échéances ; et pour chaque dette en livres, nous disposons d'avoirs, sous forme par exemple d'investissements en capitaux dans beaucoup de pays. Ces balances ne représenteraient donc pas un danger pour l'Europe car nous avons assez de capitaux pour les compenser. Malgré nos divergences sur certaines questions telles que les liquidités ou l'or, je pense qu'il ya une large possibilité de coopération monétaire en Europe. J'insiste sur ce terme de coopération, car je ne crois pas qu'il faille en arriver à une seule devise européenne ni à une institution supranationale pour les questions financières. L'Union européenne de paiements avait été un organisme efficace jusqu'à ce que les gros excédents de l'Allemagne y eussent mis fin. Je ne pense pas non plus que nos divergences connues, que l'on pourrait d'ailleurs analyser, au sujet de la monnaie et de la livre, soient fatales, car il y a aussi des divergences analogues entre la France et les autres membres de la Communauté. Enfin, je suis entièrement d'accord avec ce que vous avez dit de la coopération industrielle et de notre désir, sans animosité, de parvenir à une industrie indépendante. Vous avez aussi dit que nos politiques à l'égard de l'Est européen suivaient des voies parallèles. Rien n'est plus exact : nous avons le même but, mais nous suivons des chemins quelque peu différents, convenables à la contribution que nous voulons l'un et l'autre apporter. Il en va de même pour l'Afrique : nos deux pays peuvent beaucoup y faire en travaillant d'une manière parallèle plutôt qu'identique. Ils y ont créé un certain nombre de pays indépendants, à partir de leurs anciennes colonies et ils y exercent une grande influence. Elle sera d'autant plus forte qu'ils agiront de concert.

*Le général de Gaulle* : Tout ce que vous dites est du plus grand intérêt. En fait, nos politiques ne s'opposent pas, elles sont parallèles à l'égard de l'Europe ; elles ne s'opposent pas non plus et elles sont parallèles à l'égard de l'Afrique. En pratique, pour réaliser des choses comme l'avion *Concorde*, celui à géométrie variable, le *Jaguar* et même comme l'*Eldo*[1], nous collaborons avec vous comme nous ne le faisons avec personne d'autre dans ces domaines, ni même avec l'Allemagne ou l'Italie, qui sont pourtant membres du Marché commun. Que l'on fasse partie ou non de celui-ci n'empêche pas la coopération industrielle ni même politique.

[1] ELDO : *European Space Vehicles Launcher Development Organisation*, ou CECLES : Centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux, créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962, entrée en vigueur le 29 février 1964. Son siège est à Paris.

*M. Wilson* : Il en va de même dans le domaine militaire. Toutefois si le gouvernement peut y prendre des décisions, il ne le peut pas dans le domaine civil où il ne peut qu'encourager, stimuler, mais non pas donner des ordres. C'est ainsi que l'on ne pourrait pas s'engager dans une grande coopération technologique sans être membre d'un même marché. La coopération en matière d'aéronautique militaire conduit à l'achat d'un nombre déterminé d'avions. La coopération en matière d'ordinateurs ou dans d'autres domaines ne pourrait être véritablement profitable à tous que dans la mesure où un marché est garanti. Le marché français éprouverait les mêmes difficultés à l'égard d'un ordinateur commun qu'à l'égard de produits américains. Il en serait de même pour la Grande-Bretagne par rapport à un produit de la science française. Je ne crois donc pas qu'une coopération technologique pourrait être aussi étroite qu'en matière militaire, à moins que nous n'ayons l'assurance d'un vaste marché.

J'ai pris beaucoup de votre temps et je vous remercie de votre patience. Nous avons pu approfondir certaines questions et je note que vous voudrez bien examiner ces différents problèmes après ma tournée des capitales étrangères. Cet après-midi et demain nous pourrons en analyser un certain nombre d'autres.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 39

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 63. *Vientiane, 25 janvier 1967.*
Réservé.[1]

(*Reçu* : le 31, 16 h. 00).

D'où vient que le prince Souvanna Phouma[2] s'exprime et agit depuis quelque temps – de nombreuses communications de ce poste l'ont fait ressortir – comme s'il avait plus que jamais lié son sort au pouvoir de ses généraux et à la puissance des États-Unis ?

Le premier s'était imposé à lui avec éclat lors du coup d'avril 1964[3] date marquante dans l'histoire de ces dernières années à Vientiane. Le Premier ministre avait bientôt recouvré son poste, mais non toute son autorité : il ne devait jamais oublier – pas plus que ceux qui l'avaient tenu pendant quelques jours à leur merci – que les chefs de l'armée disposaient

[1] Ce télégramme est rédigé par Claude Arnaud, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Vientiane depuis janvier 1966.

[2] Souvanna Phouma, Premier ministre du gouvernement d'union nationale laotien depuis juillet 1962.

[3] Sur le coup d'État du 19 avril 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, n^os^ 183, 193, 194, 206 et 228.

des moyens de mettre au pas le gouvernement et qu'il était plus prudent, pour se maintenir, de suivre une politique qui ne les gênât point. Il aurait certes pu s'employer à leur opposer d'autres forces : organiser son parti, susciter une opinion publique, gagner la jeunesse – y compris la nouvelle génération des officiers qu'irrite l'enrichissement de leurs anciens. Mais ce n'était pas dans sa nature : trop Prince pour condescendre, trop blasé pour innover. On l'a vu, il y a quelques mois, dissoudre l'Assemblée nationale[1] où de jeunes éléments – vulgaires trublions à ses yeux – prônaient une ligne de conduite où il aurait pu reconnaître à peu près celle de ses débuts, plutôt que de tenter avec eux de remonter le courant. On vient de le voir pactiser de nouveau avec les militaires pour qu'ils lui fabriquent, au scrutin du 1er janvier, une chambre introuvable.

Si les troupes du général Kouprasith[2] tiennent la capitale et ses abords, les Américains, eux, par le fonds de stabilisation des changes qu'ils financent pour les 4/5 et des subventions diverses, tiennent la monnaie et le budget ; par leur mission d'aide – qui est au Laos la seconde en importance dans le monde, après celle du Sud-Vietnam – ils tiennent les travaux publics, les affaires rurales, et dans une proportion moindre mais grandissante les autres activités du pays ; enfin, par leurs fournitures gratuites de matériels et leur encadrement de moins en moins clandestin, ils tiennent l'Armée elle-même. Comment le Premier ministre ne serait-il pas encore plus directement leur tributaire ?

Mais cette double sujétion ne l'avait pas empêché, jusqu'à une époque récente, de maintenir certaines limites, de se poser encore en démocrate en dedans, en neutraliste vis-à-vis de l'extérieur. C'est depuis la fin de l'été dernier qu'il montre de plus en plus ouvertement, dans les propos comme dans les actes, son penchant pour un régime autoritaire et son alignement sur la politique étrangère des États-Unis.

Outre l'orientation prise à l'égard du Parlement, l'élimination du général Kong Le[3], la mise en sommeil du parti neutraliste, ainsi que maints hommages rendus et des facilités croissantes accordées à l'entreprise américaine en Indochine, ont souligné ces deux traits, qui ne sont que l'endroit et l'envers d'une même attitude.

Ce développement ne peut qu'être mis en rapport avec l'évolution des événements au Vietnam. Comme la plupart de ses compatriotes, le prince Souvanna Phouma se montre extraordinairement impressionné par le déploiement de la force des États-Unis dans le pays voisin (à la place de celui-ci, il y a beau temps que le doux Laos aurait imploré qu'à n'importe

[1] Après trois semaines de conflit entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale, la dissolution de celle-ci est prononcée par le Conseil du Roi le 7 octobre 1966. De nouvelles élections doivent avoir lieu dans les 90 jours.

[2] Général Kouprasith Abhay, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Vientiane nos 364 à 370 du 10 juin 1967.

quel prix, on lui rende la paix). La multiplication, au cours de l'année 1966, des moyens mis en œuvre lui a peu à peu inspiré la conviction que le Nord-Vietnam devrait finir, soit par capituler, soit du moins par accepter de négocier aux conditions d'un si puissant adversaire. Sans doute ses entretiens de Washington, au début d'octobre[1], l'ont-ils également persuadé de la détermination du président Johnson. La conférence de Manille[2], dont M. Eugène Black[3] puis M. William Bundy[4] sont venus l'entretenir, et qui faisait apparaître que l'action de l'Amérique avait des partisans déclarés en Asie, a dû l'influencer dans le même sens. L'engagement de la Thaïlande, connue pour sa prudence, n'a pas été moins remarqué sur la rive gauche du Mékong. Si les Américains sont ici pour rester, s'ils sont prêts à tenir durablement en lisière ces Vietnamiens qu'on a tant de raisons de craindre ou de détester au Laos, pourquoi ne pas prendre carrément leur parti, celui du plus fort ?

Mais l'idée se répandait dans le même temps que, de toute manière, la guerre serait longue ; et les émissaires de Washington n'ont pas manqué, ces derniers mois, de mettre en garde le Premier ministre contre les illusions que, dans son optimisme, il avait longtemps entretenues. Dût le conflit indochinois s'achever sur un compromis qui entraînerait la réintégration du Pathet Lao[5] dans la communauté nationale, on ne pouvait plus tenir une telle issue pour prochaine. À quoi bon, dès lors, s'accrocher aux diverses fictions, survivance des accords de Genève[6], qui, figeant les structures politiques et militaires du pays, compliquent la tâche ou entravent les ambitions de ses dirigeants actuels ? Ce provisoire n'a-t-il pas déjà trop duré ? Et puisqu'on n'en aperçoit plus la fin, ne vaut-il pas mieux s'organiser entre soi, au mieux des convenances des gens en place, cessant d'attendre une hypothétique réunification ou laissant à d'autres – à ces jeunes, par exemple, qui semblent maintenant se mettre en réserve – le soin de s'en arranger, le moment venu ?

Ces considérations, qui sont à la base des projets d'intégration des forces armées neutralistes et de création d'un « Front national » où se fondraient les anciens partis du centre et de la droite, expliquent également que, depuis quelques mois, les réunions hebdomadaires dont l'usage s'était maintenu, à un échelon modeste, entre les représentants des « trois factions » de 1962,

[1] Le 11 octobre 1966, le Premier ministre laotien rencontre le président Johnson à Washington.

[2] Les 24 et 25 octobre 1966, la conférence de Manille sur le Vietnam réunit les chefs d'État ou de gouvernement des États-Unis, du Sud-Vietnam, des Philippines, de Corée du Sud, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Malaisie et de Thaïlande, qui réaffirment leur volonté de « résister à l'agression communiste ».

[3] Eugene Black, ancien président de la Banque mondiale (1949-1963), conseiller spécial du président Johnson.

[4] William Putman Bundy, secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires d'Extrême-Orient depuis février 1964.

[5] Pathet Lao : (« État lao ») parti communiste laotien fondé en 1950.

[6] Les accords de Genève du 23 juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.

ont cessé de se tenir, malgré les réclamations du délégué du Neo Lao Hak Sat[1] à Vientiane. Elles pourraient un jour conduire à pourvoir de nouveaux titulaires les portefeuilles ministériels jusqu'ici réservés au Pathet Lao[2] : déjà M. Phoui Sananikon[3] se prononce dans ce sens, avec l'autorité que lui valent ses récents succès électoraux.

Quoi qu'il décide en fin de compte sur ce dernier point, le Prince ne peut qu'être particulièrement influencé par de telles réflexions, dans la mesure où il n'a plus l'intention de consacrer beaucoup d'années à la politique laotienne. Naguère encore, il songeait sans doute que, bientôt, il pourrait couronner et clore sa carrière en étant l'homme de la réconciliation finale. Cela l'obligeait à bien des ménagements. Il semble bien qu'aujourd'hui ce rêve l'ait abandonné, et que son changement de perspective, avec les facteurs analysés plus haut, soit à l'origine du nouveau comportement qu'on le voit adopter.

Certes, soucieux des apparences de la continuité, et restant sensible à une certaine esthétique, il maintiendra quelques fausses fenêtres, pour la symétrie, sur sa façade. Il conservera un Parlement, dès lors que celui-ci paraît être à ses pieds. Il s'efforcera de sauvegarder quelque liberté d'action sur le plan de la politique intérieure en jouant des rivalités qui divisent les chefs militaires, ou des antagonistes qui opposent la droite du Sud et celle des Sananikon, il continuera d'invoquer la neutralité laotienne, ne serait-ce que pour accuser Hanoï de la violer. En guise de contre-assurance, il se flattera encore de ses amitiés soviétiques, fera l'éloge de la culture française ou gardera des relations diplomatiques avec Pékin, surtout, fidèle à la non-violence qui, chez les Laotiens, est moins un idéal qu'une sorte d'aspiration biologique, il souhaitera toujours que son pays, dans le conflit d'Indochine, s'en tienne au service auxiliaire et ne soit pas requis pour le service armé. Mais il ne faudrait désormais rien de moins qu'une telle exigence, de la part de ceux qui lui ont promis qu'ils n'étendraient pas la guerre au Laos, pour l'amener à reconsidérer, s'il en était temps, son choix de leur protection.

*(Collection des télégrammes, Vientiane, 1967)*

[1] Le Neo Lao Hak Sat (« Front patriotique lao ») est un parti politique créé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[2] Les accords de Khangkhay du 12 juin 1962 instituent un gouvernement d'union nationale comprenant 8 ministres et 3 secrétaires d'État pour les neutralistes, 2 ministres et 2 secrétaires d'État pour le Neo Lao Hak Sat, 2 ministres et 2 secrétaires d'État pour la droite.

[3] Ancien Premier ministre laotien, président de la Chambre des députés depuis 1965.

# 40

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DIORI HAMANI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER.[1]

L. *Paris, 25 janvier 1967.*

Monsieur le Président,

Par lettre du 25 janvier 1967 vous avez exprimé le souhait de voir la France mettre en valeur aussi rapidement que possible les gisements d'uranium récemment découverts au Niger[2] et vous m'avez indiqué que vous étiez résolu à faciliter l'exploitation de ces ressources dont la découverte constitue l'heureux aboutissement des travaux effectués par le CEA au titre des droits miniers qui lui ont été concédés. Vous m'avez également fait savoir que vous étiez disposé à faciliter le développement d'actions ultérieures du CEA sur d'autres périmètres de recherche.

Je suis en mesure de vous indiquer que le gouvernement français, dans l'esprit des accords franco-nigériens[3], accepte volontiers vos propositions[4] dont il apprécie toute la valeur. Comme vous, j'estime que des négociations devraient s'ouvrir prochainement en vue d'aboutir à ce sujet à un accord formel[5] garantissant les intérêts des deux parties. Le gouvernement français est prêt à désigner à cette fin une mission d'experts[6] qui rencontrerait vos représentants dès que possible et en tout cas, dans les trois mois.

Je puis enfin vous donner l'assurance que le gouvernement français fera en sorte que soit entreprise sans tarder l'exploitation de ces ressources qui peuvent, comme vous le souhaitez, contribuer utilement au développement

[1] Il s'agit de M. Diori Hamani, président de la République du Niger depuis 1960.

[2] D'importants gisements d'uranium sont découverts par le Commissariat à l'énergie atomique à Arlit dans la région de l'Aïr à proximité d'Agadès, au nord du Niger. Cette découverte, estimée en première approximation à 200 000 tonnes et dont une proportion notable est facilement exploitable, place la région d'Agadès parmi les principales régions uranifères du monde. La France pourrait, si elle sait se prémunir rapidement contre toute action des pays étrangers, notamment des États-Unis, se placer en position de producteur mondial. Le président du Niger se prononce en faveur d'une mise en exploitation rapide des gisements : en 1968 une première installation d'une capacité de 200 tonnes par an serait suivie en 1970 d'une usine d'une capacité d'environ 1000 tonnes par an.

[3] Par l'accord du 17 janvier 1959, la République du Niger accorde uniquement au Commissariat à l'énergie atomique l'autorisation de recherche minière sur tout le territoire de la République. Cet accord est renouvelé pour deux ans à compter du 17 janvier 1961, puis pour quatre ans à compter du 17 janvier 1963. un autre renouvellement pour quatre ans est prévu à compter du 17 janvier 1967.

[4] Le président Hamani se montre désireux de voir la France prendre rapidement des engagements fermes en vue de l'exploitation du gisement d'Arlit.

[5] Un accord est signé en juillet 1967 pour l'exploitation commune du gisement d'Arlit.

[6] M. Robelin, chef du département administratif et financier à la direction des productions du CEA se rend au Niger accompagné de M. Blanc, du 9 au 16 mars 1967.

économique de votre pays. Il est disposé à commencer dès la fin de 1967 la construction des installations nécessaires à l'exploitation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération[1].

*(Questions atomiques, Niger)*

## 41

NOTE

*État des travaux du Conseil de l'Atlantique Nord*

N. *Paris, 25 janvier 1967.*

1) *Organisation nouvelle des travaux du Conseil permanent.*

Le communiqué publié le 16 décembre 1966 à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord[2], dont le texte est joint à la présente note, a été rédigé sous une forme qui marque l'unicité du Conseil des 15 membres de l'Alliance. Les 14 ministres des pays participant aux institutions intégrées s'étaient de leur côté réunis « en comité des Plans de défense » (paragraphes 15 à 21 du communiqué). Le paragraphe 22 du communiqué précisait que la France n'avait pas participé aux discussions mentionnées dans les paragraphes 15 à 21 et ne s'était pas associée aux décisions correspondantes.

Cette formule est celle qui avait été adoptée pour le Conseil permanent. Celui-ci est composé des représentants des 15 pays signataires du Traité de Washington. Les questions qui ne concernent que nos 14 partenaires sont discutées au sein d'un « comité des plans de défense »[3] institué en 1963 par le Conseil ministériel à sa réunion d'Ottawa.

2) *Tâches spéciales confiées au Conseil permanent par les ministres lors du Conseil du 16 décembre 1966.*

a) Sur proposition du gouvernement belge, faisant elle-même suite à une initiative prise par le Canada en 1964, le Conseil permanent entreprendra

[1] Cette lettre est signée par M. Couve de Murville.

[2] La session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tient à Paris les 15 et 16 décembre 1966. Le communiqué final est publié le 16 décembre. Il comprend 24 paragraphes et trois annexes. Le texte est reproduit par la Documentation française, *Articles et Documents*, n° 1840 du 24 février 1966.

[3] Le comité des plans de défense est créé par le Conseil de l'OTAN réuni en session ministérielle à Ottawa du 22 au 24 mai 1963 spécialement consacrée aux problèmes de défense. Il se réunit au niveau des représentants permanents ; en outre des réunions avec les ministres de la Défense ont lieu au moins deux fois par an. Le 2 novembre 1966, la France décide de ne plus y participer. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 329.

(point 13 du communiqué) « une analyse des changements intervenus sur le plan international depuis 1949 en vue de déterminer leur influence sur l'Alliance et de définir les tâches qu'elle devra accomplir pour renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable ».

b) Le gouvernement italien avait saisi le Conseil Atlantique du problème des différences de développement technologique entre les divers pays. Les ministres ont invité (point 10 du communiqué) les représentants permanents à étudier la procédure selon laquelle la proposition de l'Italie pourrait continuer à être examinée et à leur faire rapport lors de la session ministérielle du printemps. Il semble qu'un accord doive se faire autour de la table du Conseil pour constater que la question n'intéresse pas directement l'OTAN, mais plutôt les organismes de coopération économique existante, notamment l'OCDE. C'était déjà la position de la France, qui se réserve de parler également de la question dans le cadre des Six.

3) *Conversation Lemnitzer-Ailleret.*

À la date du 25 janvier, l'accord n'avait pu encore se faire entre le général Ailleret et le général Lemnitzer sur un texte constituant un cadre pour les travaux des États-majors français et OTAN en vue d'une coopération en temps de guerre des forces françaises avec celles de l'OTAN. Lors de leur dernière rencontre, le 16 janvier, les deux généraux s'étaient cependant entendus sur les instructions à donner à leurs adjoints pour la forme définitive du projet qui leur avait été soumis (et qui a reçu l'agrément du gouvernement français). Mais les Américains sont depuis lors revenus à la charge pour demander que le texte soit établi sous forme de procédures « établies par la France ». Une telle présentation, dont les motifs politiques sont évidents, mettrait la France en position de demandeur. Elle n'est d'ailleurs pas conforme au mandat des deux généraux qui est de mettre d'accord en vue d'un travail d'État-major et non de définir la position politique d'un des partenaires. Le général Ailleret se prépare à écrire au général Lemnitzer[1] pour lui donner son sentiment à ce sujet et lui proposer une rédaction conforme à ce qui semblait avoir été décidé entre eux le 16 janvier.

4) *Problèmes d'évacuation et de transfert des États-majors alliés.*

Pour les bases américaines en France, la dernière rencontre que M. Couve de Murville a eue avec M. Bohlen le 17 janvier (télégramme à Washington n° 84/91)[2] a montré que les Américains n'auront plus en France au premier

[1] Les conversations Ailleret-Lemnitzer débutent le 23 novembre 1966 au SHAPE, voir les documents publiés dans le présent volume.

[2] Le télégramme n[os] 84 à 91 de Repan à Washington du 17 janvier relate l'entretien entre M. Charles Eustis Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris et M. Maurice Couve de Murville. Il s'agit de faire le point des diverses questions posées par l'évacuation des troupes américaines : arrêt des stations américaines de télécommunications militaires à ondes ultra-courtes, évacuation des personnels américains, de leurs familles et du personnel de soutien, vente à la France d'installations démontables américaines (notamment dans les hôpitaux et aérodromes), installation à l'ambassade des États-Unis à Paris d'une section militaire de liquidation, stocks, oléoduc avec en prévision la négociation d'un accord franco-américain pour le fonctionnement de l'oléoduc Donges-Metz.

avril aucun élément opérationnel ni aucun stock important. Il ne restera que des familles terminant l'année scolaire (6 000 personnes), les éléments de soutien de ces familles (2 600 personnes employés dans des hôpitaux, économats, garages, etc.) et 6 000 tonnes (sur un total de 750 000) de matériels destinés aux familles n'ayant pas encore déménagé ou destinés à être vendus en France.

La situation n'est malheureusement pas aussi nette en ce qui concerne les États-majors de SHAPE[1] et de Centre-Europe. Il s'agit ici en effet, non seulement des familles autorisées à terminer en France l'année scolaire, mais surtout des personnels d'État-major et de leurs familles pour lesquels les logements en Belgique et aux Pays-Bas ne seront pas prêts à la date voulue. Il faut y ajouter quelques éléments liquidateurs.

Les missions de liaison françaises avaient évalué à 240 officiers et 808 sous-officiers et hommes de troupe les effectifs restant à Rocquencourt le 1er avril, ces chiffres descendant le 1er mai à 38 et 318 respectivement. Des chiffres analogues étaient prévus pour Fontainebleau. Aujourd'hui 25 janvier, des renseignements confidentiels qui nous sont parvenus d'une autre source montrent que l'État-major du général Lemnitzer évalue les effectifs qui n'auront pu être transférés à un total plus élevé. Le 1er avril, il resterait en tout pour les deux États-majors, 2 000 militaires et 6 700 membres des familles[2] ; le 1er mai, 1 000 militaires et 6 300 familles. Le tout aboutissant au 30 septembre à 105 militaires et 825 familles.

5) *Participation française à certains programmes militaires de l'OTAN.*

a) Système d'oléoducs « Centre-Europe »[3].

Ce système, placé sous l'autorité d'un comité de gestion des huit pays utilisateurs, comprend des canalisations construites sur les fonds du programme d'infrastructure commune. La partie française sera, pour l'exploitation, dissociée de l'ensemble et un accord similaire à celui qui est en préparation pour l'oléoduc américain Donges-Metz devra être établi pour le temps de paix, sans mentionner le temps de guerre.

b) Pour les agences et groupes spécialisés du comité militaire, la France, sans se mettre en position de demandeur, a indiqué qu'elle maintiendrait sa participation à certains d'entre eux. Il en est ainsi dans chaque cas où nous avons trouvé un intérêt technique à être représentés dans des systèmes de défense ou des comités d'études qui ne présentent aucun caractère d'intégration.

[1] SHAPE : *Supreme Headquarters Allied Powers Europe*. Grand quartier général des forces alliées en Europe.

[2] Une note du rédacteur précise : « Sur ce total de 8700, les Américains comptent pour 2300. Mais la question, ici, ne peut être traitée avec Washington et doit être abordée pour l'ensemble avec les autorités de l'OTAN ».

[3] Au sujet du système d'oléoducs Centre-Europe, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 19. C'est un système complémentaire de l'oléoduc américain Donges-Metz. Une agence Centre-Europe de l'oléoduc assure le fonctionnement du réseau par les soins de représentants nationaux des pays utilisateurs. Les canalisations et entrepôts situés en France sont gérés par des services et du personnel français.

1) Pour certaines de ces agences il semble que nos partenaires voient avantage à notre participation et que leur accord ne fasse pas de doute.

– Systèmes de recueil et de diffusion de renseignements en matière de défense aérienne (NADGE)[1] et de détection lointaine (Early Warning) ;

– Systèmes de communications alliées (ACE HIGH)[2] ;

– Groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aérospatiales (AGARD)[3] ;

– Centre d'approvisionnement et de réparations (NAMSO)[4] provisoirement à Châteauroux ;

– Organisation de développement de l'engin HAWK[5].

2) En revanche une très nette réticence est apparue chez nos alliés en ce qui concerne notre participation au centre de recherche technique de SHAPE à La Haye[6], et de recherche sous-marine de SACLANT[7] à La Spezia[8]. Cette opposition ne tient pas compte du fait que bien que ces centres soient rattachés aux États-majors, il s'agit d'organismes de recherche fondamentale plus spécifique qu'opérationnelle et employant des ingénieurs civils sous contrat. Notre exclusion éventuelle comporterait des inconvénients sérieux, notamment dans le cas de La Spezia pour la marine nationale.

[1] NADGE, *Nato Air Defence Ground Environment*, système de l'infrastructure électronique de la défense aérienne OTAN a pour mission l'amélioration de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'Europe occidentale. Le plan NADGE est adopté par le Conseil de l'OTAN le 28 mars 1962. Il comprend les sites répartis depuis le nord de la Norvège jusqu'à l'est de la Turquie. Voir aussi *D.D.F.*, 1966-II, n° 225.

[2] ACE : *Allied Command Europe* ou Commandement allié en Europe. Le réseau de tropodiffusion *Ace High* ou *Forward Scatter* est un ensemble de liaisons radio-troposhériques (c'est-à-dire dans la région de l'atmosphère la plus voisine du sol allant progressivement de huit kilomètres au pôle jusqu'à dix-sept kilomètres d'épaisseur à l'équateur) s'étendant de la Norvège à la Turquie en vue de la transmission de l'alerte, des renseignements nucléaires et des ordres d'opération de haute sécurité.

[3] AGARD : *Advisory group for Aerospace Research and Development* ou groupe consultatif pour la recherche et les réalisations aérospatiales. Créé en 1952, il dépend du Groupe permanent. En 1966, il passe sous l'autorité du Comité militaire. Il a pour mission de promouvoir et d'améliorer les échanges de renseignements sur les activités de recherche et de développement aérospatial entre les pays membres de l'OTAN afin que les progrès réalisés soient mis à la disposition des autres.

[4] NAMSO : *Nato Maintenance and supply organization*, ou organe exécutif de la NAMSA (*agency*), Organisation OTAN d'entretien et d'approvisionnement. C'est un organisme multilatéral rattaché au Conseil. Il est établi pour satisfaire les besoins collectifs des pays membres de l'OTAN dans le domaine de la logistique de certains matériels très évolués grâce à l'acquisition et à la fourniture en commun de pièces détachées et à la mise à disposition d'installations d'entretien et de réparation. Son siège est transféré de Châteauroux à Luxembourg.

[5] Engin *Hawk* : en 1958 l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays Bas acceptent l'offre américaine de produire en Europe un système de missiles sol-air : le *Hawk*. Cinq sociétés européennes participent à la production de ce missile sous l'autorité d'un comité de directeurs de l'organisation de la gestion OTAN-*Hawk*. Le programme est achevé en 1967, voir aussi *D.D.F.*, 1966-II, n° 225.

[6] Le centre de recherche technique de SHAPE à la Haye est le centre de défense technique aérienne, créé le 16 février 1954. Il conseille le SHAPE et lui prête assistance dans les domaines scientifique et technique. Voir aussi *D.D.F*, 1966-I, n° 225.

[7] SACLANT : *Supreme allied commander Atlantic* ou commandant suprême allié en Atlantique.

[8] Le centre de recherche sous-marine de la Spezia (Italie) consulte le SACLANT et lui fournit une assistance scientifique et technique en matière de lutte sous-marine et s'efforce de satisfaire les besoins des forces navales de l'OTAN dans ce domaine. Voir aussi *D.D.F.*, 1966-I, n° 225.

D'après de récentes indications, la position de nos quatorze partenaires sur ce point serait arrêtée le vendredi 27 janvier prochain.

*(Pacte Atlantique Nord, Structure et réorganisation, retrait de la France, PAN-2)*

## 42

COMPTE RENDU

*Réunion franco-britannique à l'Élysée*
*25 janvier 1967 à 16 h. 15*

C.R.[1]

*Assistent à la réunion* :

Du côté français :
Le général de Gaulle
M. Georges Pompidou
M. Couve de Murville
M. Hervé Alphand[2]
M. Michel Debré[3]
M. G. de Courcel[4]
M. Burin des Roziers[5]
M. J. P. Brunet[6]

Du côté britannique :
M. Harold Wilson[7]
M. George Brown[8]
Sir Patrick Reilly[9]
Sir Burke Trend[10]
Sir Conor O'Neil[11]
M. W. A. Neild
M. Michael Palliser[12]

[1] Sur les entretiens franco-britanniques des 24 et 25 janvier 1967, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Wilson du 24 janvier et ci-dessous le télégramme-circulaire n° 29 du 30 janvier 1967 et compte rendu de l'entretien Dahlgaard-Couve de Murville du 4 février 1967.

[2] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966.

[4] Geoffroy Chodron de Courcel, ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962.

[5] Étienne Burin des Roziers, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962.

[6] Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, chef du service des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1965.

[7] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[8] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[9] Sir Patrick Reilly, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis 1965.

[10] Sir Burke Trend, *Cabinet Secretary* depuis 1963.

[11] Sir Conor Douglas Walker O'Neil, ancien ambassadeur britannique à Bruxelles auprès de la CEE (1963-1965), chargé des questions économiques au *Foreign Office*, puis sous-secrétaire d'État adjoint chargé des questions ayant trait au Marché commun et à l'AELE à partir du 30 janvier 1967.

[12] Arthur Michael Palliser, chef du service de planification du *Foreing Office* depuis 1964.

*Le général de Gaulle* prend note qu'au cours tant des entretiens particuliers que M. Wilson a eus avec lui que de ceux que le Premier ministre britannique a eus avec des membres du gouvernement français, il a été procédé à un large échange de vues sur les problèmes que poserait une éventuelle accession du Royaume-Uni au Marché commun. Il est apparu à la suite de ces conversations que des problèmes difficiles se posaient. Le Président de la République est reconnaissant à M. Wilson d'avoir précisé les choses autant qu'il pouvait le faire.

Le général de Gaulle remarque que nous ne sommes pas engagés dans une négociation ; il s'agit d'entretiens – de sondages – dont l'importance est du reste considérable.

*M. Wilson* remercie le général de Gaulle pour son hospitalité, pour les discussions extrêmement utiles qui ont eu lieu, le président de la République et les ministres français ayant bien voulu y consacrer de longues heures. M. Wilson pense que le Président de la République doit être maintenant convaincu de la sincérité britannique. Comme vient de dire le général de Gaulle, il ne s'agit pas à ce stade pour le Royaume-Uni de négocier au reste toute décision en la matière dépend en dernière analyse d'un accord des six pays de la Communauté.

Le Royaume-Uni pense que le Traité de Rome[1] ne constitue pas un obstacle à l'entrée de l'Angleterre en Europe. La politique agricole commune en tant que telle n'est pas non plus un obstacle bien qu'elle pose à l'Angleterre des problèmes d'ajustement, au reste peut-être moins considérables que certains, y compris lui-même, ne l'estimaient jusqu'à une époque récente. Cependant M. Wilson doit constater que :

– s'agissant du *Commonwealth*, la Nouvelle-Zélande d'une part, l'accord du *Commonwealth* sur le sucre[2] d'autre part, posent des questions difficiles ;

– s'agissant des prix « communautaires », ceux-ci paraissent trop élevés au Royaume-Uni mais il est vrai de dire, comme l'a souligné M. Couve de Murville, que le décalage entre ces prix et les prix mondiaux a tendance à diminuer avec la hausse constante de ces derniers ;

– il est vraiment très difficile pour la Grande-Bretagne de verser au FEOGA[3] 90 % des prélèvements qu'elle percevrait sur ses importations ; certes ces prélèvements diminueront si les prix augmentent mais en tout état de cause l'Angleterre aura à faire face à un « formidable » problème du

[1] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[2] Signé en 1951, il fait obligation au Royaume-Uni de privilégier dans ses importations de sucre les producteurs de sucre de canne de ses anciennes colonies.

[3] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

point de vue de sa balance des paiements. Au reste si l'Angleterre devient membre de la Communauté, les recettes du FEOGA dépasseront sans doute ses dépenses et un ajustement sera donc nécessaire.

La délégation britannique, rappelle M. Wilson, a parlé au cours des entretiens des balances Sterling (mais non de la parité du Sterling) ; elle en a même parlé peut-être trop longuement. Quoi qu'il en soit, M. Wilson tient à souligner que les avoirs extérieurs de la Grande-Bretagne dépassent largement ses engagements extérieurs ; par conséquent l'accession de l'Angleterre ne constituerait pas une charge pour la Communauté.

Il a été fait remarquer au cours des conversations que l'accession de l'Angleterre modifierait de manière sensible la Communauté. Il faut noter cependant que celle-ci a déjà beaucoup évolué au cours de son existence et plus particulièrement au cours des deux dernières années ; de l'avis de M. Wilson, c'est d'ailleurs dans le bon sens que cette évolution a eu lieu. M. Wilson se demande alors ce qui se passerait au cas où l'Angleterre n'entrerait pas dans la Communauté. Selon le Premier ministre britannique cela porterait préjudice à la coopération technique en Europe, ce qui rendrait celle-ci plus dépendante encore de l'extérieur. Or à l'avenir la voix de l'Europe sera d'autant mieux entendue qu'elle affirmera son indépendance technique. Au surplus, un échec de la tentative britannique aurait des répercussions politiques profondes car la division économique persistante de l'Europe rendrait plus malaisées les tentatives d'unité politique. Le rôle mondial de l'Europe, c'est-à-dire en fait de la France et du Royaume-Uni serait moins considérable. M. Wilson constate que les solutions auxquelles le Royaume-Uni serait acculé en cas d'échec constitueraient en tout état de cause un pis-aller ; elles seraient moins avantageuses que l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté.

M. Wilson a été encouragé par le caractère sérieux et approfondi des discussions qui ont eu lieu ; tous les problèmes sans aucune exception ont été évoqués. M. Wilson estime avoir clairement expliqué les raisons de la position britannique et pense que la France reconnaîtra la force de ses arguments. Il faudra du temps pour aboutir, mais il n'est pas contradictoire de dire qu'il s'agit d'une question urgente.

*M. George Brown* souligne alors le caractère historique des discussions qui ont eu lieu. Reprenant l'argumentation de M. Wilson au sujet des changements qu'entraînerait dans la Communauté l'accession d'un ou plusieurs nouveaux membres, il déclare que l'Angleterre, et dans la mesure où il peut exprimer leur opinion, les autres pays candidats à l'accession sont conscients qu'ils ne doivent pas chercher à modifier de manière fondamentale le caractère de la Communauté.

Il ajoute que l'Angleterre fera naturellement face aux conséquences de la situation qui sera créée, qu'elle accède ou reste en dehors de la Communauté. Enfin il rappelle qu'il a toujours pensé que la politique des blocs est désormais dépassée ; mais à son avis l'Europe pourra mieux faire sentir son poids, qu'il s'agisse de ses relations avec la moitié orientale de notre continent ou bien avec les autres continents, si elle n'est plus économiquement divisée.

*M. Pompidou* souligne que le temps a manqué pour traiter de tous les problèmes. Certains ont dû être éludés, tels que la politique régionale ou bien les modalités d'alignement du tarif britannique sur le tarif extérieur de la Communauté.

Par contre, de longs entretiens ont été consacrés aux problèmes monétaires mais il reste encore à éclaircir la question des balances Sterling et d'une façon générale de la zone sterling qui crée entre les pays membres de celle-ci des liens non seulement économiques mais politiques. Il n'a pas été possible d'approfondir les implications financières des problèmes agricoles. En ce qui concerne la politique agricole, il convient de souligner que les réserves exprimées par les Britanniques portent sur des questions qui ont fait l'objet de négociations particulièrement ardues entre les Six.

Enfin M. Pompidou a été frappé de l'importance considérable des intérêts économiques et monétaires extra-européens du Royaume-Uni. Il sera certes malaisé d'adapter au système européen que nous avons construit un système d'une extension géographique aussi large et, en matière agricole, d'essence très libérale.

*M. Debré* déclare qu'au cours des récentes années, une très étroite solidarité monétaire s'est établie entre les Six, assortie d'une grande liberté de mouvement des capitaux. Les Six construisent peu à peu une doctrine des échanges financiers à l'intérieur du système international. Il conviendra de parler de façon approfondie de ce problème qui est au moins aussi important que celui des balances Sterling.

*M. Wilson* reprend alors l'exposé qu'il avait fait la veille sur les mouvements de capitaux et la nécessité de contrôler les placements de portefeuille pour éviter que l'épargne britannique ne serve, via l'Europe, à développer, pour prendre un exemple, la construction immobilière à New York. Une période transitoire devra sans doute être prévue dans ce domaine.

Le Premier ministre britannique revient une fois de plus sur l'idée que la Grande-Bretagne dispose d'un actif extérieur net ; ses investissements à l'étranger constituent pour elle une « deuxième ligne de réserve ».

*M. Couve de Murville* souligne que tous les problèmes qui ont été traités sont en fait des problèmes politiques.

*Le général de Gaulle* résume l'impression qu'il retire de ces échanges de vues. Il rend tout d'abord hommage à la grande consistance et à la grande dignité du gouvernement britannique. Ce sont des traits que la France connaît d'ailleurs de longue date.

Il constate que le Royaume-Uni a certainement évolué. L'Angleterre souhaite pour des raisons qui lui sont propres comme pour des raisons qui la dépassent, en quelque sorte s'amarrer au continent, c'est-à-dire se plier à des règles qu'elle n'aurait pas elle-même édictées. Le Royaume-Uni semble disposé à se détacher, tout au moins dans une certaine mesure, des liens particuliers qu'il entretient avec les États-Unis, ce qui le mettra mieux en mesure d'être européen. Une Europe qui en soit une ne peut en effet se concevoir qu'affranchie. Si l'impression que nous avons recueillie : désir

d'amarrage à l'Europe, affranchissement par rapport à l'Ouest, progression vers l'Est, correspond à la réalité, nous nous en félicitons. Mais à quoi ceci peut-il conduire dans l'immédiat ?

Il faut bien voir que le Marché commun est un compromis entre pays certes différents avec des intérêts divergents, mais qui sont cependant continentaux et voisins et que dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la technique et de la monnaie se trouvent dans des conditions non pas identiques mais analogues. Cette Communauté est encore très jeune, c'est à peine si elle entre dans la voie des réalisations.

Nous nous posons la question de savoir si la participation de l'Angleterre telle qu'elle est permettrait à cette Communauté de subsister.

Supposons qu'il soit répondu par la négative à cette question. Que peut-on imaginer ? N'y a-t-il pas d'autre solution qu'une appartenance difficile ou impossible à la Communauté ?

– On pourrait évidemment imaginer de faire quelque chose de complètement nouveau et différent de ce qui a été jusqu'à présent construit ;

– On pourrait aussi prévoir un arrangement *ad hoc* entre le Marché commun et la Grande-Bretagne portant sur les échanges, ce qui, dans le jargon communautaire, s'appelle une association.

*Le général de Gaulle* ne veut tirer aucune conclusion, il prend acte de l'évolution du Royaume-Uni qui répond à ce que souhaite la France.

La France va étudier les questions qui lui ont été posées et notamment si les conditions auxquelles l'Angleterre pourrait faire partie de la Communauté sont réalisables.

*M. Wilson* estime que la déclaration du Président de la République a une importance historique. Reprenant l'image du Président de la République, il se permettra, pour illustrer son propos, d'y faire une petite critique : amarrer le bateau anglais au quai communautaire donne l'impression que la Communauté est statique alors qu'en fait tout est perpétuel mouvement, le Royaume-Uni comme la Communauté.

Il y a évidemment des difficultés « formidables » à surmonter : parmi celles-ci cependant celles qui ont pour origine le rôle de banquier du Royaume-Uni paraissent à M. Wilson moins considérables qu'on ne le pense du côté français.

*M. Wilson* souligne que l'Angleterre n'a jamais revendiqué de liens spéciaux avec les États-Unis. La France et l'Angleterre ont chacune contribué de manière différente à la création et à l'épanouissement des États-Unis ; actuellement les États-Unis ont besoin de l'Angleterre et de l'Europe au moins autant que l'Angleterre et l'Europe ont besoin des États-Unis. Nous devons négocier avec eux à partir d'une position de force ; nous ne parlerons sur un pied d'égalité que si nous sommes unis. Si la France et l'Angleterre ne sont pas d'accord par exemple sur la réforme de l'Alliance Atlantique, elles pensent l'une et l'autre que pour négocier – avec l'URSS comme avec les États-Unis – il faut être fort.

S'agissant de l'URSS, M. Wilson rappelle la remarque faite la veille par le général de Gaulle, à savoir que dans leur politique à l'égard de la Russie les deux pays partent de points de vue « parallèles » ; il est satisfait de cette remarque, il rappelle à ce sujet les raisons pour lesquelles l'Angleterre s'est, comme la France, toujours opposée à la création d'une force nucléaire multilatérale.

*M. Wilson* déclare enfin que toute formule autre que l'adhésion au Marché commun et notamment une association en vertu de l'article 238[1] ne répondrait pas aux objectifs britanniques. Une association ne galvaniserait pas les forces qui œuvrent pour l'unité politique. Il n'y aurait pas véritablement amarrage pour reprendre l'image du général de Gaulle ; le bateau britannique ne viendrait qu'épisodiquement à quai.

*Le général de Gaulle* estime que ces entretiens ont permis de renforcer les bons rapports personnels qu'il entretient avec M. Wilson comme aussi les rapports entre les deux pays. L'estime et l'amitié que nous avons pour les Britanniques en sortent renforcées ; il forme le vœu que l'estime et l'amitié que nous porte l'Angleterre n'en aient pas été altérées.

*M. Wilson* répond que c'est l'inverse qui est le cas. Le général de Gaulle doit savoir dans quelle estime le tient le peuple britannique, non seulement à cause des liens forgés pendant la guerre, mais aussi à la suite de la visite qu'il a effectuée en Angleterre voici quelques années et qui a revêtu un caractère triomphal[2].

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 43

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 416 à 421. *Washington, 26 janvier 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 30).

La diplomatie américaine étant paralysée par la guerre du Vietnam, le souci de l'administration pour se donner l'illusion du mouvement est de rechercher à tout prix, même sur un sujet technique, l'apparence d'une entente possible avec l'Union soviétique. L'on s'apprête à célébrer avec éclat

[1] D'après l'article 238 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne : « La Communauté peut conclure avec un État tiers, une union d'États ou une organisation internationale, des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières.
Ces accords sont conclus par le conseil agissant à l'unanimité et après consultation de l'assemblée. »

[2] Sur la visite du général de Gaulle au Royaume-Uni du 5 au 8 avril 1960, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 153.

la signature d'un traité sur l'espace et l'on songe à d'autres accords dont le plus spectaculaire serait bien entendu le traité de non-prolifération. Le Président est sincère à cet égard et un certain nombre de sénateurs de l'aile libérale l'encouragent dans cette voie.

Un voyage que je viens d'effectuer à Saint Louis et à Pittsburgh me semble indiquer que, de façon générale, le pays suit le Président avec réticence dans cette entreprise. J'ai bien souvent, en effet, entendu exposer les arguments suivants. Comment peut-on songer à se rapprocher d'un pays communiste qui en fait, plus que la Chine, est le principal adversaire des États-Unis au Vietnam ? Comment peut-on ignorer la présence des fusées à moyenne portée soviétiques au cœur de l'Europe ? Comment peut-on hésiter, quel qu'en soit le prix, à créer un système de fusées anti-fusées aux États-Unis alors que les Russes annoncent que leur dispositif est en place autour de leurs grandes villes ?

L'administration, comme on le sait, est prête à livrer à cet égard une bataille qui prend un caractère symbolique, celle de la ratification de la convention consulaire américano-soviétique que le Président s'est engagé à faire adopter par le Sénat.

Il paraissait, il y a quelques jours, que la cause était gagnée pour le Président et pour le Département d'État lorsque le chef inamovible du FBI, M. Hoover, avait écrit à M. Rusk qu'il n'avait point d'objection à cette ratification.

Deux jours plus tard, le même M. Hoover, adressait à l'un des sénateurs les plus conservateurs du Sénat, M. Mundt, une lettre dans laquelle il revenait entièrement sur ce qu'il avait écrit. La présence de consulats soviétiques aux États-Unis constituait, d'après lui, un péril réel pour la sécurité des États-Unis. Le sénateur Dirksen, chef de la minorité républicaine soutient cette position. Sur ce point donc, malgré l'appui des sénateurs Fulbright et Mansfield, la partie n'est point gagnée pour l'administration et du coup tout le programme de détente progressive avec l'Est se trouve remis en jeu.

Plus la guerre continue, plus se réveille un sentiment toujours latent d'anticommunisme. En même temps l'on désire confusément s'entendre avant qu'il ne soit trop tard avec l'adversaire le plus puissant. Le Président a fait son choix, le pays ne l'a pas fait et la politique américaine a peine à se tirer de ces contradictions.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

# 44

## NOTE
### POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

*à l'attention de M. de Beaumarchais*[1].
*Traité de non-prolifération.*

N. n° SJ/100/JJB. *Paris, 26 janvier 1967.*

Au vu d'une étude liminaire, il est permis de faire sur le projet du traité de non-prolifération[2] plusieurs observations d'ordre juridique :

1. D'une manière générale, en plaçant sous le même régime les « armes nucléaires » et les « engins explosifs nucléaires », le traité tend à faire disparaître la distinction jusqu'ici respectée entre les utilisations militaires et les utilisations pacifiques de l'atome.

Une telle assimilation aura inévitablement pour conséquence de conduire les États détenteurs de secrets atomiques à refuser la communication de ceux-ci ou des connaissances susceptibles de permettre d'y accéder s'ils ont à craindre leur utilisation non seulement à des fins militaires mais encore à certaines fins pacifiques.

Une telle situation ne peut que renforcer considérablement la coupure entre les puissances « atomiques » et les autres.

2. L'article 1[er] du projet[3], en ce qu'il contient l'engagement des puissances détentrices d'armes nucléaires de ne les transférer en aucun cas à des pays non-nucléaires ou à les placer sous le contrôle de ceux-ci, est contraire à l'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord[4] par lequel les États membres se sont engagés à s'aider actuellement à s'armer de la manière la plus efficace.

[1] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965.

[2] Le représentant permanent du gouvernement des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord remet, le 23 janvier 1967, un projet de traité de non-prolifération nucléaire en sept articles aux représentants permanents des pays membres de l'Alliance Atlantique.

[3] La traduction de l'article 1 du projet de traité américain de non-prolifération nucléaire indique : « Tout État possesseur de l'arme nucléaire, partie au présent traité, s'engage à ne pas transférer d'armes nucléaires ni d'autres engins explosifs nucléaires à quelque bénéficiaire que ce soit (*to any recipient whatsoever*), soit directement, soit indirectement, non plus que le contrôle sur de telles armes ou engins explosifs, et à ne pas aider, encourager ou inciter de quelque façon que ce soit un État non-possesseur d'armes ou d'autres engins explosifs nucléaires ou le contrôle sur de telles armes ou engins ». Voir le télégramme adressé par Paris à Bonn, Londres, Moscou, New York, et Washington le 24 janvier 1967, non reproduit.

[4] L'article 3 du Traité de l'Atlantique Nord est ainsi rédigé : « Afin d'assurer de façon plus efficace la réalisation des buts du présent Traité, les parties, agissant individuellement et conjointement, d'une manière continue et effective, par le développement de leurs propres moyens en se prêtant mutuellement assistance, maintiendront et accroîtront leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée ».

3. Quelle que soit l'attitude propre de la France à l'égard de l'Euratom, il convient de noter que des problèmes particuliers se posent en ce qui concerne les puissances membres de cette organisation[1] :

a) Il paraît contraire tant aux objectifs généraux du Traité de Rome[2] qu'aux dispositions concernant la recherche et l'échange de connaissances, que certains États membres puissent s'interdire, sans l'accord des autres, de contribuer à la mise en œuvre d'un mode important d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

b) Encore que l'article 3 du projet de traité ne soit pas rédigé, il semble que celui-ci doive donner à l'AEIA[3] un droit de contrôle très étendu sur le respect par les parties de l'interdiction de céder ou de fabriquer des explosifs nucléaires.

Il en résultera que ce contrôle s'étendra à des activités que les États membres de l'Euratom ont confiées, par les articles 77[4] et suivants du Traité de Rome, à la compétence exclusive de la Communauté.

c) En tout état de cause, l'article 103[5] du traité Euratom dispose qu'aucun État membre ne peut conclure avec un État tiers un accord intéressant le domaine d'application de celui-ci sans l'accord de la Commission ou, le cas échéant, celui de la Cour de Justice de Luxembourg.

Or il est difficile de ne pas admettre que le traité de non-prolifération intéresse le domaine d'application du Traité de Rome.

[1] En 1967 les pays membres de l'Euratom sont la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg, et les Pays-Bas.

[2] Les traités de Rome instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou EURATOM sont signés le 25 mars 1957 par la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne.

[3] La convention comportant le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou AIEA est signée à New York, au siège de l'ONU, le 26 octobre 1956. La convention entre en vigueur le 21 juin 1957. Le siège de l'Agence est à Vienne en Autriche.

[4] Le chapitre VII du Traité de Rome instituant l'Euratom comporte les articles 77 à 85. L'article 77 stipule : « dans les conditions prévues au présent chapitre, la commission doit s'assurer sur le territoire des États Membres : a) que les minerais, matières brutes et matières fissiles spéciales ne sont pas détournés des usages auxquels leurs utilisateurs ont déclaré les destiner ; b) que sont respectées les dispositions relatives à l'approvisionnement et tout engagement particulier relatif au contrôle souscrit par la Communauté dans un accord conclu avec un État tiers ou une organisation internationale ».

[5] L'article 103 fait partie du chapitre X intitulé : Les relations extérieures du traité instituant l'Euratom ; il stipule : « les États membres sont tenus de communiquer à la commission leurs projets d'accords ou de conventions avec un État tiers, une organisation internationale ou un ressortissant d'un État tiers, dans la mesure où ces accords ou conventions intéressent le domaine d'application du présent traité. Si un projet d'accord ou de convention contient des clauses faisant obstacle à l'application du présent traité, la commission adresse ses observations à l'État intéressé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la communication qui lui est faite. Cet État ne peut conclure l'accord ou la convention projetée qu'après avoir levé les objections de la commission, ou s'être conformé à la délibération par laquelle la Cour de Justice, statuant d'urgence sur sa requête, se prononce sur la compatibilité des clauses envisagées avec les dispositions du présent traité. La requête peut être introduite à la Cour de Justice à tout moment à partir de la réception par l'État des observations de la commission ».

Il serait donc possible si on le jugeait opportun, de soutenir que l'adhésion d'États membres de l'Euratom au traité de non-prolifération peut difficilement se faire sans que les conséquences de telles mesures aient été au préalable soigneusement pesées au sein de la Communauté.

*(Affaires atomiques, Traité de non-prolifération)*

## 45

COMPTE RENDU

*Entretien entre M. Couve de Murville et M. Rapacki au Quai d'Orsay, le 26 janvier 1967, à 15 heures*

C.R.

*Étaient présents* :

MM. Couve de Murville — MM. Rapacki[1]
Wapler[2] — Druto[3]

*M. Rapacki* souhaite dans cette conversation en tête-à-tête, donner à M. Couve de Murville, à titre secret et confidentiel, des indications sur une récente initiative américaine concernant le Vietnam.

Le 14 novembre dernier, M. Cabot Lodge[4] a rencontré à Saigon, le représentant polonais à la Commission Internationale de Contrôle, M. Lewandowski[5], l'ambassadeur d'Italie, M. Orlandi[6] et, en présence de celui-ci, une seconde rencontre devait avoir lieu le 15. M. Cabot Lodge a déclaré que les États-Unis étaient disposés à chercher dans un esprit de bonne volonté et sans idée préconçue, une solution pacifique au Vietnam[7].

[1] Adam Rapacki est ministre des Affaires étrangères de Pologne depuis 1956. Il se rend à Paris, en visite officielle du 26 au 28 janvier 1967.

[2] Arnauld Wapler est ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966.

[3] Jan Druto est ambassadeur de Pologne à Paris depuis 1961.

[4] Henry Cabot Lodge est ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964 et, à nouveau, depuis juillet 1965. Cet épisode est rapporté dans *Foreign Relations of the United States (FRUS)*, 1964-1966, volume IV, 1966, Vietnam 1966, n$^{os}$ 306, 308.

[5] Januscz Lewandowski, commissaire polonais auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice, mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954, qui comprend des représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne.

[6] Giovanni d'Orlandi est ambassadeur d'Italie à Saigon depuis 1962 et doyen du corps diplomatique dans la capitale sud-vietnamienne.

[7] À ce sujet, des détails sur l'entremise polonaise (connue sous le nom de code *Marigold*) et les causes de son échec sont exposés dans le télégramme de New York n$^{os}$ 4364 à 4369 du 30 décembre 1966 publié dans *D.D.F.*, 1966-II, n° 428. Cet épisode de diplomatie secrète, impliquant l'Italie, la Pologne, les États-Unis, est également évoqué dans *La guerre du Vietnam et l'Europe, 1963-1973*, sous la direction de Christopher Goscha et Maurice Vaïsse, Bruylant, Bruxelles, 2003, p. 143 à 145.

Au cours du premier entretien, M. Cabot Lodge a développé les points suivants :

1. Washington a acquis la conviction qu'une « désescalade » partielle ne peut pas conduire à des négociations.

2. L'arrêt inconditionnel des bombardements du Nord constitue un premier pas vers d'éventuelles négociations.

3. L'arrêt des bombardements et la négociation éventuelle ne seraient pas interprétés par les Américains ni présentés par eux comme plaçant les États-Unis dans une situation de force.

Il a été suggéré la procédure suivante : dans une première phase, arrêt des bombardements du Nord, suivi, dans une seconde phase – après un certain délai – de négociations avec Hanoï et le Front[1] sur l'arrêt des hostilités et l'ensemble des problèmes liés au rétablissement de la paix. Il s'agissait, a précisé M. Cabot Lodge, d'un *package deal* (désescalade et négociations) en cours d'élaboration.

Dans le second entretien, le 15 novembre, M. Cabot Lodge a donné des indications sur ce qu'il convenait d'entendre par « solution définitive du problème vietnamien » : les États-Unis étaient prêts, après le retrait de leurs troupes et la suppression des bases, à reconnaître la neutralité du Vietnam du Sud. M. Cabot Lodge a précisé que les États-Unis ne désiraient pas de déclaration sur le retrait des troupes étrangères du Vietnam-Sud, ni de mention du fait que ces troupes s'y trouvaient jusqu'alors. La forme du gouvernement du Vietnam du Sud devait être décidée par le peuple du Vietnam du Sud. Les conditions dans lesquelles se dérouleraient les élections – et un référendum – seraient précisées.

Le gouvernement polonais a attaché de l'importance aux déclarations de M. Cabot Lodge et en a fait part au gouvernement de Hanoï soulignant – comme l'avait fait M. Canot Lodge devant M. Lewandowski – qu'il s'agissait de « propositions faites par les milieux américains responsables des décisions au plus haut niveau ». Cette communication a été faite au gouvernement de Hanoï par M. Lewandowski dont la démarche a été doublée par une conversation de M. Rapacki avec l'ambassadeur du Vietnam du Nord à Varsovie[2].

Les propositions de M. Cabot Lodge ont fait l'objet de discussions à Hanoï pendant une semaine. À son retour à Saigon, M. Lewandowski a fait savoir à M. Cabot Lodge que le gouvernement d'Hanoï souhaitait obtenir confirmation écrite des propositions qu'il avait transmises. Il avait été chargé d'ajouter que si une indiscrétion était commise, Hanoï démentirait l'existence de conversations. Les autorités du Vietnam du Nord

On peut suivre le déroulement de ces conversations dans *Foreign Relations of the United States*, 1964-1968, volume IV, Vietnam 1966.

[1] Le Front ou Front national de Libération sud-vietnamien, créé le 20 décembre 1960.

[2] Do Phat Quang est ambassadeur de la République démocratique du Vietnam-Nord à Varsovie depuis le 4 août 1965. Le compte rendu fait par Lewandowski de ses conversations d'Hanoï est repris dans le document *FRUS* n° 322.

demandaient que cette confirmation écrite soit remise à l'ambassadeur du Nord-Vietnam à Varsovie.

M. Cabot Lodge a donné son accord à la procédure suggérée, sous réserve de l'approbation du président Johnson.

Le 2 décembre, Hanoï était bombardé.

Le 3 décembre, une nouvelle réunion eut lieu à Saigon entre M. Cabot Lodge et M. Lewandowski en présence de l'ambassadeur d'Italie[1]. M. Cabot Lodge a déclaré qu'il était autorisé à confirmer les propositions américaines dans un procès-verbal qui serait remis à Varsovie le 6 décembre ; il existait « certaines divergences d'interprétation sur certains points essentiels », sans que les Polonais puissent obtenir d'éclaircissements de M. Cabot Lodge, qui s'est contenté d'indiquer qu'il demanderait des instructions à Washington et que ces divergences ne changeaient rien aux bonnes dispositions du gouvernement américain. M. Lewandowski a dit à M. Cabot Lodge que le bombardement du 2 remettait tout en cause : les Américains avaient commis une erreur tragique.

Le 6 décembre, M. Gronouski[2] recevait, comme annoncé, le texte du procès-verbal.

M. Rapacki, entre le 6 et le 14 décembre, pour obtenir des indications, a eu divers entretiens avec l'ambassadeur des États-Unis sur le procès-verbal et le commentaire de Washington[3]. L'ambassadeur des États-Unis a fait état de « possibilités nouvelles d'interprétation » des dispositions du procès-verbal, mais n'a pu donner aucune explication, ni quant aux différences entre les premières propositions de M. Cabot Lodge et le procès-verbal, ni quant aux bombardements. Le gouvernement polonais s'est élevé avec force contre les bombardements de Hanoï et du Nord-Vietnam.

Le 13 décembre[4], M. Rapacki a fait une nouvelle démarche auprès des Américains, les priant de préciser les termes du procès-verbal. Le même jour et le lendemain Hanoï était à nouveau bombardé.

M. Rapacki a alors déclaré à M. Gronouski qu'il n'était pas possible de poursuivre les conversations : les Vietnamiens s'y refusaient en effet. L'ambassadeur des États-Unis ayant tenté de rejeter sur le gouvernement polonais la responsabilité de l'échec, M. Rapacki a eu avec lui une « violente discussion »[5].

Le 22 décembre, M. Gronouski, de retour des États-Unis où il s'était rendu le 19, déclarait à M. Rapacki que le gouvernement des États-Unis – M. McNamara lui en avait donné l'assurance – était disposé à mettre fin à tout bombardement dans un rayon de 10 miles autour du centre de

[1] Voir documents *FRUS* n^os^ 326, 327, 329.

[2] John Austin Gronouski est ambassadeur des États-Unis à Varsovie depuis le 11 septembre 1965. Voir document *FRUS* n° 331.

[3] Se reporter aux documents *FRUS* n^os^ 332, 333, 335.

[4] Voir document *FRUS* n° 341.

[5] Voir document *FRUS* n° 342.

Hanoï, si le Nord-Vietnam donnait l'assurance que l'activité militaire au Sud-Vietnam serait réduite dans le secteur de Saigon[1]. M. Rapacki s'est refusé à transmettre cette proposition à Hanoï[2]. Le rôle de la Pologne était terminé.

*M. Couve de Murville* relève que les déclarations de M. Gronouski à Varsovie ne correspondaient pas à celles de M. Cabot Lodge à Saigon. Au début il semble qu'une corrélation ait été établie entre l'arrêt des bombardements et les conversations.

*M. Rapacki* : C'est la raison pour laquelle le gouvernement polonais avait accepté de transmettre les propositions américaines à Hanoï.

*M. Couve de Murville* : Une situation nouvelle serait créée à partir du moment où les Américains parlent de l'arrêt des bombardements.

*M. Rapacki* est bien d'accord : c'est bien en effet parce que Washington avait parlé de l'arrêt des bombardements que le « signe » est venu de Hanoï. Les développements possibles que cette situation nouvelle permettait d'espérer ont été bloqués par la décision des militaires américains du Sud-Vietnam de reprendre les bombardements.

*M. Couve de Murville* : S'agit-il d'une provocation ?

*M. Rapacki* n'écarte pas cette possibilité. Mais ne s'agit-il pas plutôt d'une manœuvre de chantage de la part des Américains en vue d'obtenir davantage de Hanoï ?

*M. Couve de Murville* : Le dernier mot, dans une affaire de ce genre, appartient au Président et non pas aux militaires. M. McNamara – qui porte la responsabilité des opérations – n'est pas le plus extrémiste. Il semble que M. Cabot Lodge avait, à l'origine, reçu des instructions de Washington et que ces instructions ont été modifiées au moment où a été rédigé le procès-verbal.

*M. Rapacki* : En effet, des changements fondamentaux dans la position américaine sont apparus entre les premières et les secondes conversations.

*M. Couve de Murville* : Ces changements ne reflètent-ils pas des divergences de vues à Washington même ? M. Gronouski avait reçu ses instructions directement du président Johnson.

*M. Rapacki* : En effet, M. Gronouski reçoit ses instructions et du Département d'État et de la Maison Blanche. Il est possible que la situation intérieure aux États-Unis ait eu une influence sur les décisions prises : la baisse de popularité du Président, l'approche des élections, également une interprétation simpliste, par les dirigeants américains, de la révolution culturelle chinoise.

*M. Couve de Murville* a eu l'impression, lors des conversations qu'il a eues à Paris, à l'occasion de la réunion de l'OTAN, avec M. Rusk et

[1] Voir document *FRUS* n° 346.

[2] Voir document *FRUS* n° 355.

M. McNamara au mois de décembre[1] qu'ils n'étaient prêts ni l'un ni l'autre à prendre le risque d'étendre la guerre à la Chine et qu'ils étaient sincères.

*M. Rapacki* a eu également des contacts avec des personnalités américaines, son impression est que le danger d'extension du conflit existe et s'affirme même de plus en plus.

*M. Couve de Murville* : Les Américains pensent sans doute que la révolution culturelle affaiblit la Chine pour un certain temps et qu'ils ont de ce fait les mains libres au Vietnam. C'est le risque que comporte leur jugement sur la Chine.

*M. Rapacki* : Les Américains attendent : ils ne désirent ni règlement ni détente. La Chine, pensent-ils, est au seuil de la guerre civile. Ce peut-être, pour certains d'entre eux, une tentation d'en finir avec le problème chinois. Il y a là un danger. Cependant ce n'est pas la ligne du gouvernement américain.

*M. Couve de Murville* ne croit pas non plus que le gouvernement américain partage ces idées.

*M. Rapacki* souhaite savoir si M. Couve de Murville dispose d'informations sur la situation au Vietnam-Sud.

*M. Couve de Murville* : Les informations sont mauvaises : la guerre s'enlise ; elle ne change pas de caractère, elle a pour seuls résultats des destructions considérables et des morts. Ce qui pourrait changer, c'est le caractère de la guerre au Nord, que les Américains intensifient les bombardements – ou qu'ils tentent un débarquement. Il ne semble pas cependant que ce débarquement soit prochain.

*M. Rapacki* est d'accord. Il croit à une intensification des bombardements sur les agglomérations de Hanoï et de Haïphong.

*M. Couve de Murville* : La situation en Chine a, sans doute, pour conséquence de faire durer les choses.

*M. Rapacki* se demande si les Américains ne cherchent pas à gagner du temps dans l'espoir de consolider le gouvernement au Sud-Vietnam. Ce serait un faux calcul.

*M. Couve de Murville* : Il est possible que les Américains désirent un arrangement avec la Chine.

*M. Rapacki* pense que c'est une perspective éloignée : la Chine ne peut en effet se satisfaire du prix proposé par les Américains.

*M. Couve de Murville* : Dans la phase actuelle, la politique chinoise tend à favoriser l'enlisement américain en Asie du Sud-Est. Les choses

[1] La réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord s'est tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966. Le 14 décembre, le général de Gaulle reçoit M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain.

ont changé à la fin de 1964[1] et au début de 1965[2]. Jusqu'à cette date, les Chinois acceptaient la négociation. Ils l'ont accepté en fait jusqu'aux bombardements américains sur le Nord. Quand les Chinois veulent parler, les Américains refusent, et réciproquement. De ce que M. Rapacki a bien voulu dire, le ministre retient surtout que les Américains sont incertains.

*M. Rapacki* en voit la raison dans la situation de la Chine, dans les difficultés des Américains au Sud-Vietnam et dans les difficultés de la situation aux États-Unis même. En fait, l'épisode qu'il a relaté est une sorte de sondage des Américains. Ils hésitent entre l'escalade et la négociation. Il est certain, devant l'histoire, que les Américains ont laissé échapper, le 3 décembre, une occasion de règlement pacifique. C'est un fait important. S'ils ont reculé, c'est peut-être parce qu'ils ne s'attendaient pas à une réponse positive de Hanoï.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 46

NOTE DU SERVICE DES PACTES

*Conversations Ailleret-Lemnitzer.*

N. *Paris, 27 janvier 1967.*

En l'état actuel des choses, la procédure suivante pourrait être proposée pour sortir de l'impasse[3] :

I. Le général Ailleret remet au général Lemnitzer un mémorandum français, fruit de discussions communes, intitulé : « Dispositions et procédures de base établies par la France pour la coopération en temps de guerre des Forces françaises avec les Forces de l'OTAN ».

[1] Le 1er décembre 1964, le président Johnson approuve l'utilisation de l'aviation américaine contre la RDVN.

[2] À dater du 7 février 1965 le président Johnson ordonne de lancer contre la RDVN la campagne de bombardements continus que réclament le département de la Défense, les frères McGeorge et William Bundy, respectivement conseiller du Président pour les questions de sécurité nationale et secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Extrême-Orient ainsi que l'ambassadeur Taylor.

[3] L'impasse remonte au 21 janvier lorsque la partie américaine désavoue le travail effectué par l'adjoint du général Lemnitzer avec son homologue français pour mettre en forme ce qui avait été convenu le 16 janvier (voir la note du service des Pactes du 17 janvier 1967 publiée ci-dessus). Le général Lemnitzer propose un autre texte présenté comme des dispositions « établies par la France » de telle sorte qu'elles ne paraissent pas avoir reçu l'assentiment formel de l'État-major de l'OTAN. Le général Ailleret reprend dans un projet daté du 24 janvier les propositions établies le 16 janvier en ajoutant seulement dans le titre « à la suite du retrait des forces françaises du commandement militaire intégré de l'OTAN ». Il adresse ce projet au général Lemnitzer en lui demandant de ne pas remettre la question sur le plan politique et en précisant que « dans l'ensemble, et sous réserve de certaines précautions et garanties, le document revient finalement à placer nos forces, en cas de bataille, sous les ordres du commandant allié du groupe armée « Centre ». Voir la note du service des Pactes du 16 janvier 1967, non publiée.

II. L'accord entre les deux parties sur ce document pourrait être sanctionné par un communiqué commun, qui s'inspirerait de l'article I[1], et serait rédigé dans les termes suivants :

Un mémorandum français « sur les dispositions et procédures de base… » a été remis le … au général Lemnitzer qui en a pris acte (ou en a approuvé les termes). Ce document expose les dispositions et les procédures que les autorités militaires françaises sont décidées à appliquer en accord avec les autorités militaires de l'OTAN, en ce qui concerne la coopération en Allemagne des Forces françaises avec celles de l'OTAN au cas où la France déciderait de participer aux opérations militaires en vertu de l'article V du Traité de l'Atlantique Nord.

Ces dispositions et procédures ont été établies en raison de la décision du gouvernement français de retirer les Forces françaises du commandement militaire intégré de l'OTAN. Ce mémorandum doit permettre au commandant en chef français et au SACEUR de donner à leurs subordonnés respectifs les instructions nécessaires pour entreprendre en temps de paix l'établissement et la coordination des plans de défense.

III. Dans sa note du 26 octobre dernier[2] M. de Leusse estimait que la déclaration faite le jour même par M. Brosio au Conseil sur l'ouverture de la négociation Ailleret-Lemnitzer, prévoyait « une procédure qui n'impliquait pas nécessairement un retour ultérieur de cette affaire devant le Conseil ».

On peut donc considérer que le texte du communiqué n'a pas à être soumis à l'approbation formelle du Conseil.

Cher général Lemnitzer,

J'ai bien reçu le nouveau texte du projet que vous avez mis au point à la suite de notre réunion le lundi 16 janvier.

Nous arrivons, semble-t-il, aux termes de l'élaboration d'un document commun, sur le fond duquel nous paraissons être dans l'ensemble d'accord.

Il reste cependant encore un point fort important en litige comme le fait ressortir nettement votre dernière proposition de rédaction de ce document. Ce point apparaît dans le titre même que vous proposez ainsi que dans l'article I puisque vous voulez mettre en exergue que c'est la France qui

[1] Il s'agit du projet joint à la note du 10 janvier publiée ci-dessus et modifié le 16 janvier (note du 17 janvier publiée également). La lettre du 15 janvier au général Lemnitzer et accompagnant le mémorandum est publiée en annexe à la présente note.

[2] Il s'agit de la note 474 du 26 octobre 1966 de la délégation permanente de la France au Conseil de l'Atlantique Nord ; elle informe le Département que le 24 octobre 1966, M. Brosio, secrétaire général, a lu au Conseil de l'OTAN une déclaration au sujet des forces françaises en Allemagne. Cette déclaration demande au Conseil s'il approuve la suggestion que les Quatorze d'une part et le gouvernement français d'autre part demandent respectivement au général Lemnitzer et à un représentant militaire du gouvernement français d'engager des discussions en vue d'arrangements militaires. Le texte prévoit « une procédure qui n'impliquerait d'ailleurs pas nécessairement une retour ultérieur de cette affaire devant le Conseil ».

établit unilatéralement les principes de base pour la coopération de ses forces armées. Adopter votre rédaction reviendrait à remettre la question sur le plan politique.

Or si à la base il existe bien une décision politique unilatérale française de retrait de la France de l'OTAN ceci n'est pour nous militaires qu'une simple donnée de fait dont il y a lieu de tirer les conséquences dans notre domaine pour mesurer au mieux la coopération éventuelle de nos forces sur le champ de bataille. C'est en définitive de cela qu'il s'agit et une coopération stratégique ou tactique ne peut être unilatérale, et se doit au contraire d'être établie en commun accord puisqu'elle implique un commun accord dans les opérations envisagées. Vous en conviendrez d'autant mieux que le document établi pour cette coopération l'a été à la suite de longues discussions entre nos deux États-majors, qu'il tient largement compte de certains des désirs exprimés par la délégation du SHAPE et que dans l'ensemble, et sous réserve de certaines précautions et garanties, il revient finalement à placer nos forces en cas de bataille commune aux ordres du commandement allié du Groupe d'Armées Centre.

C'est pourquoi je vous adresse une nouvelle proposition de rédaction qui, après avoir fait ressortir la situation créée par le retrait de la France de l'OTAN, précise ensuite par un accord réciproque les principes de base sur lesquels je vous propose qu'il soit entendu que nous établirons la coopération future de nos forces armées.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 47

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Rapacki au Palais de l'Élysée, le 27 janvier 1967*

C.R.

Secret.

*Le général de Gaulle* : Je suis très heureux de vous voir à Paris. Nous vous attendions avec plaisir.

*M. Rapacki* : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir trouvé le temps de me recevoir, je suis très heureux de vous voir.

*Le général de Gaulle* : Je sais que vous avez vu M. Couve de Murville et que vous avez causé avec lui[1]. Je suis heureux de m'entretenir avec vous.

[1] Le compte rendu de cet entretien, tenu le 26 janvier 1967, est publié ci-dessus.

*M. Rapacki* : J'ai l'agréable devoir de vous transmettre les hommages et les respects de MM. Ochab[1] et Gomulka[2], ainsi que les salutations de M. Cyrankiewicz[3], et l'expression renouvelée de ses remerciements.

*Le général de Gaulle* : Je vous en remercie. J'y suis très sensible. Veuillez transmettre à MM. Ochab et Gomulka, que je n'ai pas le plaisir de connaître, ma très cordiale considération. Quant à M. Cyrankiewicz, rappelez-lui mon cordial souvenir.

Quelles sont vos préoccupations ? Quelles sont celles de la Pologne ?

*M. Rapacki* : Deux questions : le Vietnam et l'Allemagne.

*Le général de Gaulle* : Au Vietnam, c'est d'abord une position d'ordre moral, ensuite politique. Mais d'abord moral.

*M. Rapacki* : Nos points de vue sont très proches sinon identiques. Mais nous sommes membres de la Commission internationale de contrôle[4] et nous avons, de ce fait, beaucoup de soucis et de responsabilités qui dépassent nos moyens. La période de novembre et décembre a été lourde. Nous avons, sur l'initiative des États-Unis, tenté d'établir certains contacts entre les deux parties[5].

*Le général de Gaulle* : Oui, nous avons su cela.

*M. Rapacki* : Je n'ai pas voulu vous prendre trop de temps, j'en ai informé confidentiellement M. Couve de Murville, je lui ai raconté l'histoire de ces quelques semaines. À la mi-novembre, l'ambassadeur des États-Unis à Saigon a appelé le chef de notre mission à la Commission de contrôle[6] et lui a dit, en substance, que les Américains comprenaient qu'il fallait cesser les bombardements avant d'entamer les négociations, que les négociations ne devraient pas avoir l'air d'un succès américain et que, par conséquent, la cessation sans condition des bombardements serait incorporée dans un ensemble de propositions que l'on était en train d'élaborer. Tout cela en vue de discuter avec le Vietnam, dans l'espoir d'arriver à une solution finale du problème.

Nous avons pris contact avec le Vietnam, lui signalant que la partie américaine pourrait présenter des propositions et nous avons indiqué que nous étions disposés à faciliter une prise de contact par l'entremise de l'ambassade du Vietnam à Varsovie.

[1] Édouard Ochab, vice-président (1961-1964) puis président du Conseil d'État polonais depuis 1964.

[2] Wladyslaw Gomulka est premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis octobre 1956, membre du Conseil d'État depuis 1957

[3] Joseph Cyrankiewicz, membre du parti ouvrier unifié polonais depuis 1948, Premier ministre depuis 1954.

[4] La Commission internationale de contrôle de l'armistice mise en place à la suite des accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine. Y participent, outre la Pologne, l'Inde et le Canada.

[5] À ce sujet, se reporter à l'entretien entre MM. Couve de Murville et Rapacki du 26 janvier 1967, reproduit ci-dessus, retraçant la chronologie des démarches polonaises.

[6] Januscz Lewandowski.

M. Lodge[1], le 1er décembre, nous a déclaré que le Président était d'accord pour une prise de contact mais estimait qu'il y avait, dans la position présentée officiellement par M. Lodge, « des différences d'interprétation notables sur certains points ». Il ne pouvait pas dire quelles différences et sur quels points, réservant sans doute cela pour la négociation.

Le 3 décembre, après une longue interruption, les bombardements ont repris. On a fait traîner l'affaire. Six fois nous avons averti les États-Unis du danger de leurs actes de provocation au moment où le problème était sur le point de recevoir une solution. Enfin, le 14 décembre, eurent lieu les grands bombardements d'Hanoï. La mesure était comble. Nous avons dû cesser toute action. Même si les États-Unis ont fait certains essais sporadiques, notamment en ce qui concerne la cessation du bombardement du centre de Hanoï, on ne pouvait plus réparer ce qui était gâché. Voilà, brièvement, ce qui s'est passé[2].

*Le général de Gaulle* : C'est très intéressant, très frappant. Les États-Unis donnent l'impression de chercher des portes mais ils ne veulent en franchir aucune. Ils veulent bien ouvrir, mais ils ne veulent pas passer. Ils ne le peuvent pas à cause de leur situation intérieure, de leurs militaires, de la mécanique à laquelle ils se sont eux-mêmes livrés et à laquelle ils ne peuvent échapper. Ce sera long.

*M. Rapacki* : Nous partageons ce point de vue. Il y a une série de facteurs internes qui jouent mais aussi une appréciation simpliste sinon fausse de conséquences de la révolution culturelle en Chine.

*Le général de Gaulle* : Oui, il y a de cela aussi. Mais la révolution culturelle change peu de choses à la situation des Américains au Vietnam. Évidemment c'est pour eux un élément qui justifie la poursuite de la guerre. Mais, au fond de tout, il y a le fait que les Américains sont un peuple qui n'a jamais souffert. Ils n'ont jamais été envahis, ils n'ont jamais eu de révolution. Il y a eu la guerre civile, mais cela se passait il y a plus de cent ans. Ils n'ont jamais connu d'invasion ni de bombardements. Ils ont éprouvé les pertes pendant la guerre, mais en comparaison de leur population elles furent faibles. Ils ont dépensé beaucoup d'argent mais, comparées à leur richesse leurs pertes furent modérées. Ils n'ont pas la même psychologique que vous, que nous, et naturellement que le pauvre Vietnam. Je crois qu'ils vont continuer longtemps tout comme d'ailleurs le Vietnam.

*M. Rapacki* : Tout ceci n'est pas encourageant. Les États-Unis n'ont pas notre expérience. Ce qu'ils ont connu de plus dur c'est la grande crise des années 30. Un certain nombre d'Américains se la rappellent encore et ils en craignent le spectre.

*Le général de Gaulle* : Ils aiment mieux poursuivre la guerre, ne pas avoir de crise.

[1] Henry Cabot Lodge est ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964 et, à nouveau, depuis juillet 1965.

[2] Concernant les péripéties de cette diplomatie secrète, se reporter à *Foreign Relations of the United States*, 1964-1968, volume IV, Vietnam 1966.

*M. Rapacki* : Nous ne pouvons considérer le problème avec beaucoup d'optimisme, mais nous ne sommes pas fatalistes et ne voulons pas abandonner l'espoir.

*Le général de Gaulle* : Notre situation n'est pas la vôtre. Nous ne sommes pas membres de la Commission de contrôle, et pour cause. Nous avons longtemps été en Indochine, nous avons fait la guerre en Indochine. Nous sommes convaincus que les Américains, avec leurs énormes moyens, ne seront pas vainqueurs en Indochine. C'est une guerre qui ne comporte pas de victoire, une guerre qui n'est pas comme les autres. Nous l'avons dit aux Américains, mais ils ont voulu s'engager dans cette affaire pour des raisons d'idéologie et aussi parce qu'ils voulaient prendre notre place. Alors ils ont inventé Diem[1], puis Untel, puis Untel, puis Ky[2]. Ils ont pris notre place. Autant et plus que nous, ils se sont trouvés dans la même impossibilité d'en sortir. Tant pis pour eux. C'est dommage pour le Vietnam. Nous avons conservé beaucoup d'attachement pour le Vietnam du Nord, le Vietnam du Sud, le Cambodge, le Laos. Eux, ils ont un peu d'attachement pour nous. Nous souffrons de les voir souffrir. Mais nous ne pouvons pas empêcher les Américains de continuer, nous ne pouvons que leur dire de s'en aller. Ce n'est que lentement que le monde et les États-Unis eux-mêmes comprendront que c'est inutile et par conséquent mauvais de s'y engager. Mais il faudra du temps.

*M. Rapacki* : La position de la France est importante. Ce fait ne se manifestera peut-être pas demain ni après-demain. La France a su résoudre le problème algérien. Il est particulièrement important de se rappeler comment ce problème a été résolu… En 1963, j'ai été en Algérie[3], et les premiers mots du Président ont été ceux-ci : « Ce qui nous lie, nous Algériens à vous Polonais, c'est une même culture française ».

*Le général de Gaulle* : Oui… cela ne s'est pas fait dans les mêmes conditions. Votre autre problème c'est l'Allemagne. Vous pensez bien que je le comprends. Il est, pour nous aussi, capital. Qu'en pensez-vous ?

*M. Rapacki* : Il y a du nouveau[4], de nouvelles déclarations[5]. Sans doute avons-nous affaire à une tactique nouvelle. Mais, jusqu'à présent, rien ne laisse prévoir qu'il y ait des changements de fond sur les trois points essentiels qui détermineraient la politique du gouvernement précédent : armement nucléaire, frontières, conceptions portant sur les perspectives

[1] Ngo Dinh Diem (1901-1963) est le président de la République du Sud-Vietnam du 16 juin 1954 au 1er novembre 1963, date de son assassinat.

[2] Le général Nguyen Cao Ky, commandant en chef des forces aériennes sud-vietnamiennes est Premier ministre après le coup d'État du 11 juin 1965.

[3] M. Adam Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne, s'est rendu à Alger à la tête d'une délégation gouvernementale polonaise pour la célébration de l'anniversaire de la Révolution algérienne, le 1er novembre.

[4] Allusion à l'élection du chancelier Kiesinger le 1er décembre 1966 ainsi qu'à la formation du gouvernement dit de « grande coalition » avec M. Willy Brandt comme vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères.

[5] Allusion à la déclaration gouvernementale du chancelier Kiesinger le 13 décembre 1966.

d'unification de l'Allemagne. Nous ne voyons pas se dessiner de changements mais nous attendons les faits. Tant que les Allemands n'auront pas une tactique plus souple, ils éveilleront la méfiance, pas seulement chez nous mais aussi chez nos amis. Nus n'avons pas de raison de penser que la tactique nouvelle s'écarte de la « connexité » entre la politique américaine et la politique allemande. L'affinité entre ces deux politiques se manifeste de deux manières : attitude à l'égard des pays socialistes et attitude à l'égard du processus de détente.

Une détente se manifeste en Europe. Nous sommes loin de penser que c'est une question de conjoncture. C'est l'expression d'un processus profond dont la France, depuis un certain temps, est l'expression, la force motrice. Il y a tout de même un élément de conjoncture : les États-Unis sont engagés en Extrême-Orient, et, de ce fait, ils tiennent à une accalmie en Europe ; ils n'essayent pas de résoudre le problème important qui s'y pose. La tactique de Bonn n'est pas dictée par Washington, mais elle est dictée par les mêmes principes que ceux qui inspirent la tactique américaine.

Quant à la politique à l'égard des pays socialistes, c'est une politique de coexistence sélective de différenciation sélective entre les pays socialistes dans le domaine économique.

Cependant, la tactique de Bonn présente un caractère particulier : elle a tendance à vouloir isoler la RDA et à y pénétrer. C'est un grave danger. Il pourrait conduire à la création de quelque chose qui serait plus qu'un foyer de conflits. Pour nous, l'existence de la RDA est une condition de notre sécurité. Nous saluons toute mesure tendant à la renforcer. La Pologne va signer un accord d'amitié et d'assistance mutuelle avec la RDA. Nous pensons que toutes les mesures qui augmentent l'isolement de la RDA et qui tendent à saper de l'intérieur encouragent ceux des éléments qui en RFA refusent de renoncer à une politique de force.

Il est vrai que nous ne sommes pas des pessimistes. Nous discernons des éléments qui peuvent infléchir l'évolution dans un certain sens à condition qu'il ne se produise pas d'événements dramatiques. D'ailleurs même certains mots d'ordre peuvent être exécutés de manière différente. Nous sommes persuadés que la France peut influencer l'évolution de la politique de la RFA quant au fond.

Nous ne pensons pas que la normalisation des relations diplomatiques entre la RFA et tel ou tel pays socialiste soit regrettable. Nos pays ont des points de vue identiques sur la politique de l'Allemagne fédérale, mais notre situation diffère de celle des autres, à cause de notre histoire, à cause de la Deuxième Guerre mondiale, à cause du rôle que la Pologne a eu à jouer dans la guerre. Tout cela conduit à une situation telle que la normalisation des relations diplomatiques entre la RFA et la Pologne prendrait la valeur morale d'un traité de paix. Mais ce problème ne saurait être détaché d'une véritable transformation de la politique de la République fédérale sur les trois points dont vous parlez.

*Le général de Gaulle* : Je vous comprends bien. À votre place, nous raisonnerions comme vous.

Sur les Allemands, notre circonspection est très éveillée. Ce n'est pas à la légère que nous avons conclu avec eux un accord, que nous sommes arrivés à une réconciliation. Pour une double raison. D'abord, ils sont vaincus, ils sont coupés en deux, même en trois, avec Berlin, ils n'ont plus leur indépendance, ils dépendent des autres pour leur défense, pour tout. Ainsi, nous avons devant nous une Allemagne qui n'est pas celle d'hier, d'avant-hier. Mais elle est là, à côté de nous, nous sommes voisins, nous faisons beaucoup d'affaires avec elle. C'est inévitable. Cela c'est une première raison. Cela ne nous gêne pas d'avoir avec elle un accord. Nous n'avons pas peur d'elle aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'elle ne redeviendra jamais dangereuse, mais maintenant elle ne l'est pas. Si elle voulait être dangereuse, elle serait écrasée par l'Europe de l'Est, par nous si c'est nécessaire, elle serait abandonnée par l'Angleterre même par les États-Unis.

Voilà donc la raison pratique, pour nous, de faire un accord, d'avoir un contact avec eux plutôt que de les abandonner. Les abandonner, ce serait les encourager à l'aventure. Pour le moment, ils ne peuvent pas se lancer dans l'aventure, peut-être un jour… C'est pourquoi nous avons fait, j'ai fait, un accord avec les Allemands. Ils sont coupés en morceaux. Nous ne sommes pas pressés qu'ils se rejoignent. Nous n'avons pas hâte de les voir se rétablir dans leur unité, surtout sans conditions. Nous ne voulons pas qu'ils aient des armes nucléaires. Nous avons contribué à empêcher les États-Unis de faire la force multilatérale avec eux, ils le savent. Quant à la frontière, nous avons pris position, c'est l'Oder-Neisse. Il n'y a pas de question, il n'y a pas d'autre frontière. Nous ne voulons pas d'*Anschluss*, ni d'une histoire tchèque. C'est notre intérêt ; nous n'allons pas aller à l'encontre de nos intérêts.

Mais cette situation non définie, au cœur de l'Europe, ne peut se prolonger indéfiniment. Elle a des inconvénients, pour l'Allemagne, pour les autres. Vous savez, nous savons, ce que c'est que l'Allemagne. Mais les autres n'ont pas peur, ils ne sont pas ses voisins – je vise l'Amérique. Ils peuvent faire une autre politique. Foster Dulles[1] a essayé la politique de la guerre froide en vue de la réunification de l'Allemagne par la force.

Il n'est pas bon d'avoir ce problème au milieu de l'Europe. Il faut trouver un chemin, il sera long et difficile. Ce chemin, c'est un arrangement européen, un accord européen sur l'Allemagne, avec elle, elle doit être dedans. Quant à son unité, eh bien ! ce ne sera pas un *Reich*, nous n'en voulons pas, vous non plus, ce sera un rapprochement, une conjonction, peut-être un jour une confédération.

En tout cas, il faut diminuer la méfiance, il faut des relations toujours plus nombreuses, économiques, entre touristes, entre familles. Nous pensons que c'est préférable, finalement. Il vaut mieux aller dans cette direction que rester sans bouger. Mais il faut des conditions pour que l'Allemagne ait cette chance de retrouver une espèce d'unité. Il faut que toute l'Europe soit d'accord, y compris l'Europe de l'Est. Il ne faut pas que l'Allemagne possède

[1] John Foster Dulles (25 février 1888-24 mai 1959) occupa le poste de secrétaire d'État de janvier 1953 au 15 avril 1959, sous la présidence du général Eisenhower.

jamais des armes nucléaires. Il faut qu'elle reconnaisse les frontières. Ce sont des conditions nécessaires. C'est là notre politique.

Ceci dit, il faut prendre le chemin de la détente. Nous avons fait la détente avec les Russes. Nous n'avons pas besoin de faire la détente avec vous, avec la Roumanie. Nous l'avons faite un peu mieux qu'avant avec la Tchécoslovaquie – elle est dans une situation particulière – avec la Hongrie – elle n'était pas dans notre camp pendant la guerre –, avec la Bulgarie. Nous continuons la détente avec les Soviets, nous faisons plus, nous faisons déjà de la coopération directe, nous voulons l'augmenter. Nous en faisons et nous en ferons plus encore avec la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Hongrie, une coopération toujours plus complète et amicale.

Nous voulons que l'Allemagne nous suive dans notre politique de détente, en pratique, plutôt que sur le plan politique. Il faut qu'elle se rapproche de l'Est à de nombreux égards. Il faut qu'elle ait des rapports économiques avec l'Est – elle l'a toujours fait notamment avec la Russie – des rapports humains, mêmes diplomatiques. Les Allemands ont déjà une ambassade en Russie, ils vont en avoir une à Bucarest, un jour à Prague, à Budapest, à Sofia, et, nous le pensons, un jour à Varsovie. Nous verrons quelle orientation véritable ils veulent prendre. Kiesinger et Brandt sont venus ici. Nous les connaissons, mais maintenant ils sont devenus responsables, nous les avons eus en face de nous. Je crois qu'il y a, non seulement un changement de tactique, mais un changement d'intention du gouvernement allemand par rapport au gouvernement précédent. Il y a un certain changement, un désir de suivre la France dans sa politique de détente avec l'Est.

En ce qui vous concerne, et spécialement au sujet de la frontière, ils ne diront pas aujourd'hui, ou demain : « nous la reconnaissons, nous l'acceptons ». Ils le diront un jour, c'est un fait accompli, les années passent, il sera toujours plus accompli. Ils ont des réfugiés en Allemagne. Au fur et à mesure que le temps passe, ce ne seront plus des réfugiés, ils s'intégreront. Ils perdront l'habitude d'être au-delà de l'Oder-Neisse. Le problème sera de moins en moins aigu.

Je reconnais que vous ne pouvez pas accepter une conjonction, un rapprochement, une confédération si vous n'êtes pas sûrs de votre frontière. Nous mesurons votre méfiance. Mais vous pourriez être un peu plus encourageants à leur égard, quand ils montrent de bonnes intentions. Mais c'est à vous de décider. Tout cela durera très longtemps. Il n'y aura pas, en Europe, de crise prochaine qui obligerait tous à choisir. Les États-Unis s'éloignent, ils ont des difficultés. Les Russes ne sont pas belliqueux, ne sont plus belliqueux. Si on ne fait pas la guerre, il faut faire la paix.

*M. Rapacki* : Je vous ai écouté avec une immense attention. Ce que vous avez dit confirme une fois de plus la conformité entre les vues de la Pologne et les vôtres sur les problèmes fondamentaux, détente et, bien sûr, frontière. Cette frontière est devenue un élément essentiel de nos rapports. Nous pensons que la ligne de conduite suivie par la France depuis dix ans en vue d'une détente en Europe, coïncide avec nos efforts, avec nos aspirations. Nous pensons que ce doit être une ligne stable, une ligne de force de plus

en plus vigoureuse des relations en Europe. Et aussi nous pensons que le développement de nos rapports avec la France est un élément stable et important de notre politique étrangère. Ceci est conforme à l'histoire, on rencontre toujours l'histoire.

*Le général de Gaulle* : C'est vrai. Même actuellement, s'il n'y avait pas la Pologne, je ne sais trop ce qui se passerait entre l'Allemagne et la Russie. Nous nous félicitons qu'il y ait la Pologne.

*M. Rapacki* : Nous avons résolu le problème de notre existence nationale. Nous avons un pays uni, une nation unie à tous les égards. Nous avons résolu le problème de nos voisins ; nous avons des amis sur toutes nos frontières, à l'Ouest également. Mais au vingtième siècle, nous ne pouvons pas nous renfermer sur notre cour. Notre paix dépend de nombreux éléments dans le monde entier, et en particulier en Europe. Là, nous rencontrons la France. Une telle Pologne, paisible sur toutes ses frontières, s'intéresse au plus haut point à la politique de la France. Et nous pensons que l'existence de cette Pologne présente un intérêt pour la France.

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de surmonter la séparation en deux blocs, sur la nécessité de créer un système de sécurité et de coopération dans toute l'Europe. De tous les points de vue, nous y sommes intéressés, et plus qu'aucun de nos amis. Aussi longtemps qu'il n'y a pas de nouvelle garantie de sécurité, nous voulons être sûrs que la garantie existante ne sera pas affaiblie.

Aussi tout ce que vous avez dit, Monsieur le Président, nous convient-il. Pour l'Allemagne, nous sommes d'accord sur le problème essentiel. Le problème de l'unification de l'Allemagne est un problème-clé. Nous reconnaissons qu'il faut là un processus historique, un processus de rapprochement, d'interpénétration des deux ou trois Allemagnes. Ce processus ne peut se dérouler que dans des conditions de détente, naturellement avec l'accord de tous les intéressés. Ce qui veut dire que l'unification de l'Allemagne doit s'effectuer entre les deux États allemands. Bien sûr, je tiens compte des réalités. Mais à notre avis, la normalisation en Europe demande l'établissement de relations normales entre les deux États allemands et demande également des relations normales de ces deux États allemands avec tous les pays européens. Il n'y a pas là de subtilités juridiques, de formules *de facto* ou *de jure*. Il ne s'agit pas non plus d'actes immédiats, mais d'une ligne de conduite se manifestant sous diverses formes, dans divers domaines de la vie internationale. Il est difficile d'imaginer une détente dans des conditions telles qu'un État allemand se renforce au prix de l'isolement et de l'affaiblissement de l'autre État allemand. Ceci serait contraire à tous les principes sur lesquels nous sommes d'accord. Mais nous comprenons la réalité, nous pensons qu'il faudra du temps pour résoudre les problèmes.

Monsieur le Président, dans bien des cas, vous avez exprimé mieux que nous, notre point de vue. Nous avons des relations économiques avec la République fédérale, rien ne s'oppose à leur développement. Nous avons des relations scientifiques, techniques, industrielles, d'autres contacts encore. On peut les développer. Mais nous devons toujours tenir compte de leurs

répercussions sur notre manière d'agir, sur la situation extérieure et aussi intérieure, sur l'État allemand qui a reconnu nos frontières, avec qui nous avons des relations amicales et qui se tourne vers nous.

*Le général de Gaulle* : Nous ne discuterons pas beaucoup au sujet de l'État allemand de l'Est. Nous constatons sans angoisse l'existence d'une Allemagne coupée en deux. Mais la réalité nationale d'un État allemand de l'Est, nous en doutons beaucoup – pas de la réalité administrative et politique – mais de la réalité nationale. Sur ce sujet, nous pourrions discuter longtemps, mais cela ne nous mènerait pas à grand chose. Comprenez que nous pensons que vous avez droit à des garanties sur le problème allemand. Il n'y a pas de solutions européennes sans de telles garanties. Nous poussons les Allemands à donner ces garanties – ou à les subir. Ne les découragez pas.

*M. Rapacki* : Nous ne doutons pas de l'efficacité de l'influence de la France. Nous voyons de la même manière l'évolution de l'histoire vers la détente et une Europe nouvelle. Il est nécessaire de prévoir une transformation essentielle de la politique allemande. Nous savons que la France peut faire plus que jamais dans le passé, par la persuasion, par l'exemple, qui sera bien reçu s'il existe une bonne volonté en République fédérale, une bonne volonté appuyée par les faits. C'est dans ce sens que nous envisageons l'évolution de la situation.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie. Peut-être vous verrai-je en Pologne.

*M. Rapacki* : Nous vous attendons[1]. Je ne le dis pas seulement de la part de mes mandataires. Tout le monde, en Pologne, du plus jeune au plus âgé vous attend.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 48

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 323 à 331. *Moscou, 28 janvier 1967.*
Diffusion réservée.
(*Reçu* : 16 h. 10).

Le ministre des Affaires étrangères m'avait demandé de venir le voir ce matin de bonne heure.

Souriant et fort aimable, il a commencé par dire qu'il était toujours sous l'impression très bonne qu'il avait emportée de son voyage en France avec M. Kossyguine. Nous avons échangé à ce sujet quelques phrases banales.

[1] Le général de Gaulle se rendra en visite officielle en Pologne du 6 au 12 septembre 1967.

Puis M. Gromyko m'a dit qu'il m'avait convoqué pour me remettre le texte d'une déclaration du gouvernement soviétique qui serait publiée demain dimanche dans la *Pravda*. Cette déclaration portait une appréciation sur la politique de la République fédérale d'Allemagne, sur les tendances que révélaient les élections tant en Bavière qu'en Hesse, et sur la renaissance du parti nazi. Le ministre a dit que ces tendances provoquaient de l'inquiétude ici.

Il a ajouté qu'il avait paru opportun de communiquer aux gouvernements signataires des accords de Postdam[1], c'est-à-dire, a-t-il précisé, « le vôtre, celui du Royaume-Uni et celui des États-Unis » les vues du gouvernement soviétique et les considérations dont elles découlent. « C'est notre appréciation de la situation et de la politique des puissances occidentales qui poursuivent une politique contraire à la sécurité ». Comme je marquais mon étonnement par un mouvement, M. Gromyko a ajouté, « il s'agit, bien entendu, des États-Unis ».

Nous remettons, a poursuivi le ministre qui a paru, par la suite, attacher de l'importance à cette question de forme, ce texte au gouvernement français vingt-quatre heures à l'avance et sous une forme « confiante ». Je crois bien que cela voulait dire « confidentielle » et M. Gromyko y est revenu encore une fois. Nous n'enverrons ce texte aux ambassades américaine et anglaise que ce soir et par la poste. Le ministre a terminé son exposé en me priant d'informer mon gouvernement et il m'a remis le texte de la déclaration qui est fort longue et qui est précédée d'une courte note de couverture.

J'ai promis de vous l'envoyer.

J'ai fait deux remarques.

L'une sur le fait que nous n'étions pas à Postdam et que nous n'avions rien signé, ce dont M. Gromyko a convenu.

L'autre sur le fait que les circonstances qui avaient permis en 1930-1933 au parti nazi de se développer n'étaient pas aujourd'hui réunies et que l'on portait à Paris un jugement modéré sur ce phénomène de résurgence nationale-socialiste.

Et je m'en suis tenu à cela, regrettant que mon ignorance de la langue russe ne me permit pas d'apprécier d'un coup d'œil la tendance de ce texte et, notamment, s'il fournirait à Bonn des arguments pour freiner la politique que le Chancelier fédéral[2] et M. Brandt[3] se proposent de suivre.

[1] La conférence de Potsdam s'est tenue du 17 juillet au 2 août 1945 entre le président Truman, le maréchal Staline et successivement MM. Winston Churchill et Clement Atlee, essentiellement pour décider du sort de l'Allemagne vaincue, des frontières et de la répartition des zones d'influence en Europe.

[2] Kurt Georg Kiesinger, juriste et homme politique ouest-allemand appartenant à la CDU. Ministre-président du Bade-Wurtemberg-(1958-1966), Chancelier fédéral depuis 1966, Président de la CDU depuis 1967.

[3] Willy Brandt, journaliste et homme politique allemand, exilé en Norvège et en Suède de 1933 à 1945. Député au *Bundestag* pour le *SPD* (1949-1957) ; bourgmestre régnant de Berlin-Ouest (1957-1966), ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

Quant à demander la traduction d'une déclaration unilatérale qui allait être publiée le lendemain, je n'ai pas jugé utile de le faire, tout en ne méconnaissant pas le petit risque pris.

Au demeurant, M. Gromyko paraissait soudain pressé de mettre fin à l'entretien. Il m'a dit qu'il comptait fixer lundi la date très prochaine d'un repas où il me convierait avec quelques-uns de mes collaborateurs pour parler de « certaines questions » et qu'il devait maintenant aller accueillir le maréchal Tito à la gare. J'ai, en conséquence, renoncé à lui poser une question sur les relations entre l'État chinois et l'État soviétique qui m'aurait, s'il y avait répondu, permis de mieux apprécier les motifs profonds de la campagne d'explication en cours dans ce pays et qui restent pour moi, un sujet de perplexité.

Au moment où je prenais congé, M. Gromyko m'a prié de vous transmettre ses remerciements pour les informations que M. Zorine avait reçues sur les entretiens qu'avaient eus M. Kiesinger et M. Brandt à Paris. Je suis parti en me demandant si le texte que j'emportais en tenait compte ou non.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 49

M. Beauchataud, Premier secrétaire près l'ambassade de France à Varsovie,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 243. *Varsovie, 30 janvier 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 51).

Texte de la déclaration faite par M. Rapacki à son retour à Varsovie, le 30 janvier :

« Il faut considérer ma visite à Paris comme un élément dans les contacts et les échanges de vues systématiques polono-français qui sont déjà devenus, une bonne habitude[1] et comme un élément important dans la coopération franco-polonaise.

Comme on le sait, j'ai été reçu par le général de Gaulle[2]. J'ai pu me rendre compte personnellement de l'envergure et du réalisme de cet homme d'État ainsi que de son intérêt cordial pour le développement des relations franco-polonaises.

[1] Allusion aux visites en France du président du Conseil polonais, Joseph Cyrankiewicz, du 9 au 16 septembre 1965 ; à celle de Zénon Kliszko, vice-maréchal de la Diète et d'une délégation de parlementaires polonais du 9 au 14 mai 1966, ainsi qu'à celle de M. Couve de Murville en Pologne du 18 au 21 mai 1966. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n[os] 115, 116, 139 ; *D.D.F.*, 1966-I, n[os] 302, 317, 326, 331, 367 et 368.

[2] Le compte rendu de cet entretien, tenu au Palais de l'Élysée le 27 janvier 1967, est reproduit ci-dessus.

J'ai eu des entretiens intéressants avec M. Pompidou[1] et j'ai pu prendre conscience de son attitude concrète à l'égard des problèmes touchant le développement de nos relations bilatérales et de notre collaboration politique.

Je me suis surtout entretenu avec mon hôte et collègue, M. Couve de Murville. Nos échanges de vues ont, à nouveau, confirmé une très bonne compréhension mutuelle. Ils ont confirmé de façon très nette que, dans la situation changeante du monde actuel, les points de vues polonais et français sur la conjoncture en Europe, et pas seulement en Europe, sont convergents, que nos relations bilatérales, en particulier économiques, se développent favorablement.

Toutes les données existent sans doute pour que la collaboration franco-polonaise dans les domaines qui intéressent les deux parties se développent à un rythme accéléré. Nos pays ont leurs caractères spécifiques. C'est pourquoi nous pouvons aborder les problèmes de façon différente. La concordance des intérêts et des points de vues qui, sur les questions essentielles, marque nos relations, démontre toutefois que les consultations systématiques futures dont nous sommes convenus rapprocheront nos attitudes là où les changements de situation l'exigeront ».

*(Europe, Pologne (1961-1970), Relations politiques franco-polonaises, 1967)*

## 50

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 29.[2] *Paris, 30 janvier 1967, 18 h. 38.*

Je me réfère à mon télégramme circulaire n° 26[3].

Vous voudrez bien trouver ci-joint le résumé des entretiens franco-britanniques des 24 et 25 janvier dernier[4] tel qu'il a été communiqué aux cinq ambassadeurs à Paris des pays du Marché commun.

[1] Le 27 janvier 1967, le compte rendu de cet entretien avec le Premier ministre, Georges Pompidou, non publié, qui a porté sur la coopération économique et les relations culturelles, est classé dans le dossier d'archives *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967.*

[2] Ce télégramme-circulaire est adressé à : La Haye, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Rome, Moscou, Luxembourg, Washington, Bonn, Londres.

[3] Ce télégramme, non reproduit, du 30 janvier 1967 est adressé à : Rome, Londres, Bonn, Stockholm, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Oslo, La Haye, Copenhague, Luxembourg, Vienne, Berne, Washington, Lisbonne et Moscou. Il souligne les difficultés que présenterait une éventuelle adhésion du Royaume-Uni à la CEE en ce qui concerne la nature de la Communauté, la politique agricole commune, les questions monétaires.

[4] Sur ces entretiens, voir ci-dessus les comptes rendus des 24 et 25 janvier 1967, et ci-dessous le compte rendu du 4 février 1967 de l'entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le ministre danois du Commerce et de l'Intégration européenne.

Citation.

« Les conversations franco-britanniques qui ont eu lieu les 24 et 25 janvier se sont ouvertes par un entretien entre le général de Gaulle et M. Wilson, auquel assistaient M. George Brown[1] et M. Couve de Murville. Elles se sont poursuivies par deux entretiens entre les Premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères, au cours desquels ont été abordées certaines des questions économiques que poserait une candidature éventuelle du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne. Elles se sont terminées par une réunion générale sous la présidence du général de Gaulle et de M. Wilson.

Le premier entretien avec le général de Gaulle a permis à M. Wilson d'exposer la position de principe de son gouvernement.

Au sujet d'une participation de la Grande-Bretagne à la CEE, il a marqué que le Traité de Rome n'était pas un obstacle, sous réserve d'ajustements satisfaisants, que son pays était prêt à assumer toutes les obligations qui en découlent, qu'il avait le souci de renforcer la Communauté par une coopération technologique, que son but était d'ailleurs, en général, de renforcer cette Communauté, afin que, s'il y avait négociation, il fallait se concentrer sur les grands problèmes.

M. Wilson a ensuite souligné la stabilité politique de la Grande-Bretagne et le rétablissement opéré en matière monétaire, lequel assurait la situation du *Sterling*.

L'objectif de la Grande-Bretagne est l'indépendance (vis-à-vis des États-Unis), ce qui suppose une solution des problèmes économiques et monétaires et la fin de la dépendance technologique.

Enfin, l'entrée de la Grande-Bretagne pose des problèmes en ce qui concerne l'agriculture et en ce qui concerne le *Sterling*.

En terminant M. Wilson a souligné le parallélisme des politiques française et britannique vis-à-vis de l'Est.

Le général de Gaulle a salué le changement opéré dans la position britannique vis-à-vis de l'Europe, ainsi que son souci d'indépendance.

Il a souligné ensuite que le Traité de Rome[2] était une création continue, qui suppose une adaptation constante à la situation et aux intérêts des Six. Si le Royaume-Uni entrait, et à sa suite d'autres membres de l'AELE, le changement de caractère serait total. Ce serait une autre Communauté, et c'est là l'essentiel.

Quant aux rapports franco-britanniques on pouvait de toutes façons concevoir une étroite coopération, notamment en matière industrielle, c'est le cas pour l'aéronautique[3] et nous nous en félicitons.

[1] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[2] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 59 et 112.

À la fin de la réunion, prit place une brève discussion sur les problèmes de défense. À propos des accords de Nassau[1], M. Wilson a souligné les changements intervenus depuis lors et le fait que la force atomique britannique serait en réalité indépendante, une fois livrées les fusées *Polaris*[2].

Au cours des deux entretiens suivants, les problèmes monétaire et agricole ont été examinés successivement.

1. *Problème monétaire.*

M. Wilson a souligné avec beaucoup de conviction les résultats très satisfaisants des mesures prises par son gouvernement pour mettre un terme au déficit de la balance des paiements. Ce déficit était, en 1965, la moitié de celui de 1964 et en 1966 la moitié de celui de 1965. Il va disparaître en 1967. La Livre n'est donc plus en danger, sa parité actuelle peut et doit être défendue. Dès l'année en cours, la première tranche des crédits ouverts par le Fonds monétaire sera remboursée.

Le Premier britannique a ensuite traité très longuement de la zone *Sterling* et de l'endettement du Royaume-Uni, en vue de montrer que ces questions ne constituent pas, de son point de vue, une source de difficultés dans la perspective de l'adhésion de son pays au Marché commun.

En ce qui concerne l'endettement à court terme, M. Wilson considère que les excédents attendus de la balance des paiements permettront d'y faire face sans difficulté.

Quant aux balances *Sterling*, M. Wilson, rappelant qu'elles sont nées pour l'essentiel dans la Deuxième Guerre mondiale, a souligné qu'elles n'avaient pas varié depuis vingt ans, du moins quant à leur volume, car leur répartition entre les pays membres de la zone *Sterling* a beaucoup changé. Elles sont d'ailleurs compensées par les sommes considérables investies par le Royaume-Uni dans la zone. Le Royaume-Uni dispose ainsi d'avoirs d'un montant supérieur aux engagements contractés vis-à-vis de l'extérieur. Tout en faisant une distinction entre les avoirs de portefeuille, aisément réalisables, et, les investissements proprement dits, plus difficilement mobilisables, M. Wilson a affirmé que l'ensemble de ces avoirs peut être considéré comme liquide et garantit par conséquent la dette britannique. Pour le Premier ministre, c'est une considération essentielle. L'actif du Royaume-Uni est suffisant pour éliminer tout danger d'une conversion brutale des balances

Le Premier britannique a ensuite traité très longuement de la zone *Sterling* et par conséquent d'une demande d'aide aux autres pays du Marché commun, dans l'hypothèse où il y serait entré, aide qui conduirait ces pays à pratiquer une politique de déflation nuisible à leurs intérêts.

[1] Sur ces accords, conclus à Nassau aux Bahamas, entre le Premier ministre britannique Harold Macmillan et le président des États-Unis John Kennedy, voir dans *D.D.F.*, 1962-II, n[os] 211, 215 à 217, et la table méthodique de *D.D.F.*, 1963-I : B. L'OTAN et les questions atomiques. La force multilatérale et la conférence de Nassau.

[2] Le *Polaris* est un missile mer-sol de 2 800 km de portée à propergol solide transportant une ogive nucléaire. Il équipe les sous-marins de l'*US Navy* à partir de novembre 1960.

M. Wilson a cependant marqué que son pays, tenu à assumer des obligations particulièrement lourdes, serait prêt à partager avec d'autres ces obligations et le « prestige » qui résulte de la possession d'une monnaie de réserve. Il s'est déclaré disposé à laisser des experts s'entretenir des modalités de ces problèmes.

M. Pompidou a précisé que la France ne souhaitait pas une dévaluation de la Livre, parce qu'une telle opération ne serait pas de nature à résoudre les problèmes posés au Royaume-Uni et aurait des conséquences fâcheuses pour la France. Il a donné ensuite quelques indications sur la politique monétaire du gouvernement français.

M. Couve de Murville a rappelé que le Traité de Rome implique la liberté des paiements et pas seulement des paiements commerciaux, ainsi que la libre circulation des capitaux. En contrepartie de ces obligations, le Traité prévoit la garantie que constitue l'engagement du « concours mutuel »[1]. Si le Royaume-Uni entrait dans le Marché commun, une question nouvelle serait posée, dans la mesure où le Royaume-Uni a un système monétaire et des engagements extérieurs qui ne sont pas comparables à ceux des Six.

Il conviendrait de savoir, dans ces conditions, quelles seraient les obligations de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun et du Marché commun à l'égard de la Grande-Bretagne. Comme M. Wilson l'avait indiqué, le problème posé par les balances *Sterling* a un caractère permanent. Il est donc nécessaire pour les partenaires de la Communauté de savoir exactement à quoi ils s'engageraient du fait de l'existence de la zone *Sterling*. De toute façon la France n'est pas soucieuse de participer au « prestige » de celle-ci.

M. Wilson est revenu sur la question des balances *Sterling* en se déclarant prêt à en discuter plus amplement ultérieurement, que cette question soit laissée en dehors du champ des négociations entre la Communauté et le Royaume-Uni ou bien qu'il soit envisagé une consolidation de ces balances, rappelant encore une fois que les avoirs extérieurs de la Grande-Bretagne sont supérieurs à ses engagements extérieurs.

Le Premier ministre britannique a indiqué aussi qu'il verrait des difficultés à la libération des mouvements de capitaux ; il conviendrait d'établir

[1] L'article 108 du Traité de Rome prévoit que : « En cas de difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des paiements d'un État membre provenant soit d'un déséquilibre global de la balance, soit de la nature des devises dont il dispose, et susceptibles notamment de compromettre le fonctionnement du Marché commun ou la réalisation progressive de la politique commerciale commune » (…) « Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, accorde le concours mutuel (…) [qui peut] prendre notamment la forme :

a) d'une action concertée auprès d'autres organisations internationales auxquelles les États membres peuvent avoir recours ;

b) de mesures nécessaires pour éviter des détournements de trafic lorsque le pays en difficulté maintient ou rétablit des restrictions quantitatives à l'égard des pays tiers ;

c) d'octroi de crédits limités de la part d'autres États membres, sous réserve de leur accord.

En outre, pendant la période de transition, le concours mutuel peut également prendre la forme d'abaissements spéciaux de droits de douane ou d'élargissements de contingents destinés à favoriser l'accroissement des importations en provenance du pays en difficulté, sous réserve de l'accord des États qui prendraient ces mesures. »

une distinction entre les investissements directs, qui sont un corollaire d'une intégration technique de plus en plus poussée, et les placements de portefeuille. Le gouvernement britannique, qui contrôle strictement ces derniers, craindrait, s'il devait entrer dans un Marché commun où les capitaux circuleraient librement, que l'on n'assiste à une fuite de capitaux vers les États-Unis via le continent européen.

2. *Problème agricole.*

Au sujet de la politique agricole, M. Brown a résumé en quatre points les difficultés auxquelles le Royaume-Uni aurait, dans un ordre croissant, à faire face.

– Répercussions sur le coût de la vie et par voie de conséquence sur la politique des revenus et l'ensemble de la politique économique britannique. Pour être à même de supporter une augmentation des prix des produits alimentaires de l'ordre de 10 à 15 %, le Royaume-Uni aurait besoin d'une période d'adaptation suffisante, cette question de délai est très importante.

– Distorsions provoquées dans la production agricole britannique à la suite de l'adoption des prix actuellement prévus dans la Communauté. Il serait à craindre notamment que la production des céréales ne se développe de façon excessive dans le Royaume-Uni au détriment de l'élevage et des autres productions.

Le Royaume-Uni a donc besoin de délais « considérables » pour assurer la transition entre son système agricole et celui de la Communauté, les ressources du FEOGA[1] devraient pouvoir être utilisées pour assurer le financement des actions déjà entreprises, et qui sont actuellement subventionnées à fonds perdus par le gouvernement britannique, en vue de faire évoluer de façon rationnelle les structures agricoles du pays.

– Conséquences sur certains pays du *Commonwealth*. Des problèmes se posent en ce qui concerne l'Australie, le Canada et l'accord sucrier du *Commonwealth*[2], ils sont toutefois moins graves que celui soulevé par la Nouvelle-Zélande. Pour ce dernier, des mesures d'adaptation temporaires seraient insuffisantes. Tout en limitant la portée des dérogations, il faudrait un arrangement permanent qui pourrait consister dans une garantie d'accès des produits agricoles néo-zélandais au Marché commun.

– Effet de coût de la politique agricole sur la balance des paiements britannique. Il s'agit là d'une question « vraiment » difficile à régler si les prix de la Communauté et les modalités du financement de la politique agricole

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] Signé en 1951, il fait obligation au Royaume-Uni de privilégier dans ses importations de sucre les producteurs de sucre de canne de ses anciennes colonies.

commune demeurent inchangés. Au surplus la situation qui résulterait du maintien de cet état de choses serait inéquitable pour le Royaume-Uni.

M. Brown conclut en se défendant de vouloir critiquer la politique agricole actuelle du Marché commun, mais en marquant que, pour être supportable au Royaume-Uni, elle devrait être aménagée, de façon différente selon la nature des difficultés à surmonter.

M. Wilson a surtout insisté sur les effets fâcheux qu'auraient les prix actuellement prévus pour les céréales. Il craint que de tels prix ne provoquent une augmentation de la culture des céréales au détriment d'autres productions plus utiles. Il s'est demandé si l'on ne pourrait éviter une telle évolution en choisissant des prix plus bas pour les céréales, le Royaume-Uni pouvant alors acheter davantage de céréales en France qu'il ne le fait actuellement.

Sur une question de M. Couve de Murville, M. Brown a précisé qu'avec les prix actuellement prévus dans le Marché commun, la production britannique de céréales passerait de 13 à 20 millions de tonnes. Le ministre des Affaires étrangères français a fait remarquer que, dans un tel cas, le Royaume-Uni cesserait pratiquement d'être un pays importateur et, de ce fait, les charges financières résultant pour lui de la politique agricole commune seraient bien moindres.

De façon plus générale, il a été relevé, du côté français, que les points évoqués par les ministres britanniques ne portaient pas sur des aspects secondaires de la politique agricole, mais bien sur ses données fondamentales. M. Pompidou et M. Couve de Murville ont aussi rappelé que les caractéristiques principales de la politique agricole résultent d'un compromis difficilement élaboré entre six pays dont les intérêts agricoles étaient profondément divergents. Il en a été ainsi notamment pour cde qui concerne la fixation des prix communs.

La réunion finale a été consacrée à un examen d'ensemble des problèmes que poserait une éventuelle adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, étant entendu qu'il s'agissait non pas d'une négociation mais de sondages, d'échanges de vues.

M. Wilson a répété que le Traité de Rome ne constitue pas à ses yeux un obstacle à l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe. Il en est de même pour la politique agricole commune, encore que celle-ci pose à la Grande-Bretagne des problèmes d'ajustement difficiles. Le Premier ministre a résumé les arguments qu'il avait développés par ailleurs en mettant l'accent sur le versement au FEOGA des prélèvements et les répercussions « formidables » que ceci aurait sur la balance des paiements britannique. Quant à la zone *Sterling*, le Premier britannique a répété son raisonnement fondé sur le fait que les avoirs britanniques au dehors font plus que compenser les balances.

Il a été fait remarquer, a conclu M. Wilson, que l'accession de l'Angleterre modifierait sensiblement la Communauté. Mais celle-ci a déjà beaucoup évolué, notamment depuis deux ans (Luxembourg)[1] et dans le bon sens. Si

[1] Sur l'« arrangement de Luxembourg » du 29 janvier 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, n^os^ 75, 76 et 77.

le Royaume-Uni ne devait pas entrer il en résulterait d'abord une évolution défavorable pour la coopération technique entre pays européens, fondement de leur indépendance. Il y aurait des répercussions politiques profondes puisque l'unité de l'Europe deviendrait impossible. Le rôle mondial de l'Europe serait moindre.

Le Président de la République a relevé les changements intervenus dans le Royaume-Uni, qui souhaite maintenant s'amarrer au continent, c'est-à-dire se plier à des règles qu'il n'aurait pas lui-même édictées et se détacher, au moins dans une certaine mesure, de ses liens particuliers avec les États-Unis. À quoi cela peut-il conduire ?

Le Marché commun résulte d'un compromis entre des pays certes différents, avec des intérêts divergents mais qui sont cependant voisins et qui, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la technique et de la monnaie se trouvent dans des conditions, sinon identiques, du moins analogues. La question est de savoir si la participation du Royaume-Uni, suivie vraisemblablement de celle d'autres pays européens, permettrait à la Communauté de subsister. Elle mérite réflexion.

S'il devait y être répondu par la négative, on peut se demander si d'autres solutions que l'accession ne seraient pas concevables : soit élaborer une construction tout à fait différente du Marché commun actuel, soit prévoir un accord d'association entre celui-ci et le Royaume-Uni. Le général de Gaulle s'est défendu de vouloir prendre position. Le gouvernement français allait étudier les questions posées.

M. Wilson a reconnu que l'accession de son pays au Marché commun soulevait des difficultés « formidables ». Il considère que celles qui ont pour origine le rôle de banquier du Royaume-Uni ne sont pas les plus considérables. D'autre part son pays n'a jamais revendiqué de liens spéciaux avec les États-Unis, ceux-ci ayant d'ailleurs besoin du Royaume-Uni et de l'Europe au moins autant que le Royaume-Uni et l'Europe ont besoin des États-Unis. Avec ces derniers, il convient cependant de négocier à partir d'une position de force, ce qui sera possible seulement si l'Europe s'unit. À cet égard, M. Wilson ne juge pas que l'association de son pays au Marché commun répondrait à ses objectifs.

Fin de citation.

*(Europe, Grande-Bretagne, 1961-1970)*

# 51

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 498 à 504.
Diffusion réservée.

Washington, 30 janvier 1967.

(*Reçu* : le 31, 7 h. 30).

*a.s. France-OTAN.*

D'un entretien avec le directeur-adjoint des Affaires atlantiques[1] au Département d'État, je retiens les indications suivantes :

1. *Conversations Lemitzer-Ailleret*[2].

Dans l'esprit des Américains, ces conversations avaient pour but de « clarifier » les problèmes de coopération, « d'harmoniser » les points de vue et de rendre efficace le système de liaison qui doit fonctionner entre la France et ses alliés. Nul besoin, pour cela, de signer un accord. Le résultat des conversations venait d'être soumis aux Quatorze et ceux-ci devaient prochainement faire connaître leur point de vue.

2. *Coopération avec la France en matière de technologie.*

Les Américains étaient disposés à poursuivre la coopération avec la France dans le cadre des organismes techniques de l'OTAN[3] sous les trois réserves suivantes :

a) La France devait acquitter le montant de sa quote-part pour chaque projet envisagé.

b) La participation française ne devait pas être telle qu'elle conditionnât le succès du projet,

c) La participation française ne devait pas, pour des raisons de sécurité compromettre le projet. Prié de préciser sa pensée, M. George Vest a cité comme exemple le projet de communication par satellite où notre participation, actuellement discutée à Washington, avait soulevé certaines objections en raison des intentions qui nous étaient prêtées de coopérer avec les Soviets dans le domaine des télécommunications par satellites[4].

[1] George Southall Vest, diplomate chargé des fonctions de directeur-adjoint des Affaires politiques au Département d'État depuis septembre 1965.

[2] Au sujet des conversations Ailleret-Lemnitzer qui débutent au SHAPE le 23 novembre 1966, voir ci-après.

[3] Au sujet des organismes techniques de l'OTAN, voir *D.D.F.,* 1966-II, n° 225 et ci-dessus la note du 25 janvier 1967 relative aux travaux du Conseil de l'Atlantique Nord.

[4] Sur la coopération spatiale franco-soviétique, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 226 et 1966-II, nos 21 et 273.

3. *Proposition Fanfani sur le retard technologique*[1].

La proposition était étudiée par une commission présidée par le professeur Hornig[2], conseiller scientifique du Président, qui devait faire rapport prochainement. Selon le fonctionnaire américain, l'OCDE paraissait un cadre plus approprié pour traiter un pareil sujet. La proposition Fanfani visait « en termes assez vagues, un vaste sujet ». Il était à prévoir que la réponse américaine n'entrerait pas dans les détails.

4. *Proposition Harmel*[3].

Selon notre interlocuteur, le ministre belge, en formulant son projet, obéissait surtout à des préoccupations d'ordre intérieur. Les Américains devaient toutefois étudier attentivement sa proposition sans y trouver jusqu'ici quelque chose de vraiment neuf. En effet, quelque côté que l'on abordât le problème, on revenait toujours, d'une façon ou d'une autre, aux solutions préconisées en 1956 par les trois sages[4]. L'idée de favoriser la création d'un « *European Caucus* » au sein de l'OTAN avait été soulevée. Si les Européens y tenaient vraiment, Washington était disposé à encourager cette initiative. Mais le point de vue des Six, celui des Scandinaves et celui des Turcs ou des Cinq paraissait bien difficile à concilier.

5. *Conversations tripartites*.

Elles reprendraient sans doute en février. Il paraissait toutefois acquis que les Allemands, pour des raisons budgétaires difficiles à contester, ne renouvelleraient pas l'accord *off-set*[5] et que M. McNamara avait maintenant pris son parti de cet état de choses.

[1] Proposition Fanfani : il s'agit d'un mémorandum remis fin septembre 1966 à l'OTAN par le gouvernement italien sur le retard technologique de l'Europe par rapport aux États-Unis. Il préconise un « plan Marshall » comprenant un renforcement de la recherche scientifique et technique ainsi qu'une convention technologique par laquelle les États-Unis apporteraient une aide à l'Europe dans le cadre d'un plan décennal portant sur un certain nombre de secteurs de pointe. Le 5 décembre 1966, l'ambassadeur d'Italie à Paris remet à M. Couve de Murville un plan légèrement modifié dans lequel l'OTAN jouerait un rôle directeur dans les études à mener ; l'objectif de la création d'une institution est maintenu ; Européens et Américains seraient associés et chercheraient ensemble le moyen de combler le fossé technologique qui les sépare.

[2] Donald Frederick Hornig, membre depuis 1960 du Comité scientifique conseillant le Président des États-Unis.

[3] Lors de la réunion ministérielle tenue à Paris les 15 et 16 décembre 1966, le Conseil examine le rapport établi par Pierre Harmel, chef du gouvernement belge ; il décide d'entreprendre une large analyse des changements intervenus sur le plan international depuis la signature du Traité de l'Atlantique Nord en 1949, en vue de « déterminer leur influence sur l'Alliance et définir les tâches qu'elle devra accomplir pour renforcer l'Alliance en tant qu'élément d'une paix durable ».

[4] Le comité des trois sages, dont la création remonte à une décision du Conseil ministériel au cours de sa session des 4 et 5 mai 1956 à Paris, présente son rapport à la session ministérielle de décembre 1956 : les pays membres doivent informer le Conseil de tout événement qui pourrait avoir des répercussions sérieuses pour l'Alliance, afin de procéder à une consultation politique efficace sur l'action à entreprendre ; à chacune des sessions de printemps, les ministres des Affaires étrangères devront passer en revue les progrès politiques réalisés par l'Alliance sur la base d'un examen préparé par le secrétaire général. Voir *D.D.F*, 1956-I, n° 322.

[5] Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 276. Il s'agit d'un accord passé entre les États-Unis et la RFA pour l'achat d'équipement militaire aux États-Unis par la RFA pour 1350 millions de dollars au

Il est à noter que tout au long de cet entretien, notre interlocuteur s'est exprimé d'une façon plus détendue qu'il y a quelques semaines.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 52

NOTE
POUR LE SERVICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

*Traité sur l'espace*
*(Réf. notre vote n° 002 du 21 janvier 1967[1]).*

N. *Paris, 30 janvier 1967.*

Le traité sur l'espace[2] appelle de la part du service du Désarmement les observations suivantes :

1. Ce traité est présenté à l'opinion publique par ses principaux promoteurs et par le secrétaire général des Nations unies comme une étape de la politique actuellement poursuivie sous l'égide de l'URSS et des États-Unis en matière de désarmement. Dans cette perspective, il prend place entre le traité sur l'arrêt des expériences nucléaires[3] et le traité de non-prolifération dont la négociation est actuellement poursuivie entre Washington et Moscou[4].

cours d'une période de deux ans qui vient à échéance le 30 juin 1967. Ces achats sont destinés à compenser pour la balance des paiements des États-Unis les conséquences de l'entretien des forces américaines stationnées en Allemagne.

[1] La présente note se réfère à la note n° 2 en date du 21 janvier 1967, par laquelle la direction des Nations unies et des Organisations internationales rappelle qu'elle a transmis au service du Désarmement le texte du traité conclu sous l'égide des Nations unies et relatif à l'exploitation et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la lune et les corps célestes, annexé à la résolution 2222 (XI) de l'Assemblée générale. Celle-ci souhaite une adhésion aussi large que possible et demande au comité de l'Espace la poursuite des travaux sur la responsabilité des dommages résultant du lancement d'objets dans l'espace ainsi que l'étude des questions relatives à la définition de l'espace extra-atmosphérique et à l'utilisation de l'espace. À cet effet, une réunion interministérielle se réunira au Quai d'Orsay pour examiner la question de la signature de la France et établir la liste des points dont l'inscription au programme de travail du comité de l'Espace paraît souhaitable. Il est demandé au service du Désarmement de faire connaître ses observations sur la question.

[2] Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploitation et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes. Ce traité est signé par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS le 27 janvier 1967. La France le signe le 25 septembre 1967 et le ratifie le 5 août 1970.

[3] Le traité sur la cessation des expériences nucléaires est signé à Moscou le 5 août 1963 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS. La France refuse de signer. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n$^{os}$ 43, 47 à 50, 104.

[4] Traité de non-prolifération nucléaire, voir ci-dessus la note du 26 janvier 1967, le télégramme circulaire du 3 février 1967 et la note du 20 février 1967.

Si telle était la seule signification du traité, on pourrait à bon droit considérer qu'il tombe sous les objections que nous formulons contre toute entreprise tendant à favoriser l'hégémonie des grandes puissances et à faire oublier les problèmes plus urgents posés par leurs armements nucléaires.

2. Appartenant à ce genre d'entreprises, le traité devait comporter de graves lacunes. Les mesures prévues sont limitées à la non-militarisation des corps célestes et à l'interdiction de placer des armes nucléaires sur orbite. Le problème des satellites-espions n'est pas traité non plus que celui plus général des utilisations directes ou indirectes qui peuvent être faites des satellites sur le plan militaire (téléguidage, action sur les télécommunications, etc.). Si, sur le plan de ces utilisations, les deux grandes puissances spatiales peuvent rivaliser en revanche, le déséquilibre est grand entre elles et les autres États. Ceux-ci se trouvent ainsi discriminés à leur désavantage dans une entreprise à laquelle le traité les engage.

On peut encore regretter l'absence de toute référence à la notion de contrôle et de toute définition de l'espace extra-atmosphérique. Il va de soi que cette définition, dont la délégation française avait demandé l'établissement, serait d'une importance capitale si les mesures prévues étaient étendues à toutes les utilisations possibles sur le plan militaire.

3. Il apparaît toutefois que le traité est avant tout un instrument de coopération en matière d'activité spatiale. C'est du moins le point de vue qui a été retenu par la France. On doit, d'autre part, se féliciter de voir poser le principe du non-armement pour l'espace, comme il l'a été déjà pour l'Antarctique[1]. Malgré ses lacunes et son caractère partiel, le traité pourrait donc, sur le plan du désarmement, rencontrer notre adhésion.

*(Désarmement, Espace extra-atmosphérique, Des 6-6)*

## 53

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 428 à 430 et nos 441 et 442. *Pékin, 31 janvier 1967.*
Immédiat.

(*Reçu* : 9 h. 25).

Une manifestation se déroule depuis dix heures devant la résidence et la chancellerie. Déjà une centaine de manifestants venus par camion stationnent et crient devant celle-ci cependant que, devant la résidence,

[1] Allusion au Traité de l'Antarctique signé à Washington le 1er décembre 1959, à l'issue d'une conférence ouverte à Washington le 15 octobre 1959 à laquelle participent outre les États-Unis, l'Australie, la France, la Grande-Bretagne, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, le Chili, l'URSS, l'Afrique du Sud, la Belgique, le Japon. Le traité stipule notamment que toute activité militaire est interdite dans l'Antarctique ainsi que toute explosion nucléaire. Voir *D.D.F.*, 1959-II, nos 117, 131, 178, 201, 211, 246, 260 et 265.

plusieurs centaines de personnes se sont groupées autour d'un camion équipé de haut-parleurs et brandissent les livrets rouges des citations du président Mao, tout en vociférant des slogans. On commence à apposer des affiches sur les grilles et les murs. En outre, les traducteurs chinois et le personnel domestique de l'ambassade et de résidence ont demandé, en vain, à être reçus par moi pour m'apporter une protestation contre les incidents « fascistes » de Paris. N'ayant pu obtenir d'être reçus, ils en ont fait lire, à haute voix, le texte – qu'on trouvera dans un télégramme séparé – par l'un des traducteurs, dans l'enceinte de l'ambassade, qu'ils viennent de quitter à 10 h. 30.

Parmi les slogans, qui figurent sur les pancartes brandies par les manifestants, on lit notamment « à bas l'impérialisme français » et l'on a entendu, reprise en chœur, la phrase « à bas la tête de chien de De Gaulle ».

Tout le personnel chinois y compris celui qui travaille dans les demeures particulières des membres de l'ambassade et du représentant de l'AFP, s'est mis en grève, pour plusieurs jours, semble-t-il.

J'avais été convoqué ce matin, pour 10 heures, au *Wai Chiao Pu* par le sous-directeur d'Europe occidentale. Le rang de ce fonctionnaire me semblant insuffisant pour que je me rendisse moi-même à cette convocation, j'ai prié M. Cerles de m'y remplacer. À l'heure où je rédige ce télégramme – onze heures – il n'est pas encore rentré.

Il est seize heures, heure locale.

La manifestation se poursuit, les camions avec haut-parleur et une masse assez disparate de deux à trois cents personnes, adultes et enfants, faisant le tour de l'ambassade pour se faire entendre successivement devant les grilles de la chancellerie et devant celles de la résidence.

Les murs sont déjà entièrement couverts d'inscriptions en chinois, anglais et français. Un grand placard de trois mètres sur deux, porte en grosses lettres : « à bas l'impérialisme français ». Une jeep avec haut-parleur nous a régalés, pendant notre déjeuner hâtif, de l'audition en français, anglais et chinois, d'une protestation assez violente des « combattants révolutionnaires de l'institut de diplomatie ».

Deux voitures de membres de l'ambassade ont été, à l'extérieur de nos murs, couvertes d'inscriptions, l'une d'elles ayant même été aspergée de peinture noire. Jusqu'à maintenant mes collaborateurs peuvent entrer à l'ambassade et en sortir sans trop de difficultés, surtout s'ils sont à pied. Il ne semble pas que les manifestants veuillent molester les personnes et aucun n'a pénétré à l'intérieur de notre enceinte.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

# 54

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 95 à 101. *Bruxelles-Delfra, 31 janvier 1967.*
(*Reçu* : 19 h. 21).

C'est demain que les membres des deux Commissions[1] doivent être reçus à déjeuner par l'ambassadeur de Grande-Bretagne[2] pour rencontrer M. Wilson[3] et M. Brown[4]. En l'absence de M. Hallstein[5], souffrant, la Commission du Marché commun sera représentée par M. Mansholt[6], et M. Marjolin[7] et M. Rey[8]. M. Chatenet[9] et M. De Groote[10] représenteront la Commission de l'Euratom.

Dans la perspective de cette rencontre, la Commission du Marché commun a procédé, la semaine dernière, à un échange de vues sur la question d'une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. La tendance qui s'est manifestée, au cours de ces discussions, était, d'après ce que l'on m'a dit, plutôt réservée. Je n'irai pas jusqu'à prendre au pied de la lettre l'indication recueillie auprès d'un fonctionnaire de la Commission d'après laquelle un vote, s'il avait eu lieu, aurait manifesté l'opposition de huit commissaires sur neuf à l'entrée de la Grande-Bretagne. Néanmoins, il y a là un indice des perplexités et des appréhensions que l'on peut relever, ici et là, dans les milieux dits communautaires.

En outre, la Commission a fait faire par ses services certaines études, de caractère technique, sur la question de l'adhésion britannique. J'adresse au Département, par courrier, le texte d'un document, daté du 26 janvier, concernant les problèmes monétaires et financiers, et qui constitue une analyse pessimiste, de la situation du Royaume-Uni dans ce domaine[11].

[1] La Commission de la Communauté économique européenne et celle de l'Euratom.

[2] Sir Roderick Edward Barclay, ambassadeur du Royaume-Uni à Bruxelles depuis 1963.

[3] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

[4] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[5] Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, du 10 janvier 1958 au 6 juillet 1967.

[6] Sicco Leendert Mansholt, vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958.

[7] Robert Marjolin, vice-président français de la Commission de la CEE de 1958 au 6 juillet 1967.

[8] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967

[9] Pierre Chatenet, président français de l'Euratom de janvier 1962 au 6 juillet 1967.

[10] Paul de Groote, commissaire belge de l'Euratom de 1958 au 6 juillet 1967.

[11] Non retrouvé.

D'après cette étude, les faiblesses de l'économie britannique seraient aggravées par les charges qui pèsent sur la Livre en tant que monnaie de réserve. La politique de redressement suivie par le gouvernement britannique serait, en dépit de ses mérites, insuffisante pour remédier à cet état de choses. On relève en particulier que cette politique s'est montrée incapable de provoquer une relance des investissements et d'améliorer la productivité. On peut se demander, dans ces conditions si l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'entraînerait pas de sérieuses perturbations. C'est pourquoi, conclut l'étude en question, il serait nécessaire de créer au préalable les conditions d'une telle adhésion, soit par une dévaluation de la Livre – ce qui n'irait pas sans soulever de graves difficultés sociales et peut-être aussi des bouleversements monétaires mondiaux qui risqueraient d'en annuler les effets –, soit par la poursuite de la politique actuelle d'austérité au moins jusqu'à la fin de la présente décennie, sans que l'on puisse d'ailleurs dire dès maintenant que, à ce moment-là, les conditions permettant l'abandon de cette politique seraient réunies.

Des études sont également en cours sur d'autres questions, relatives à une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, notamment au sujet de la politique agricole commune. Dès que j'en aurai le texte, je l'adresserai au Département.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

## 55

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le sénateur Robert Kennedy*
*Le 31 janvier 1967, de 15 h. 30 à 16 h. 35*

C.R.[1]

*M. Kennedy* exprime son respect et son admiration pour le général et le remercie de la part qu'il a prise au deuil de l'Amérique lors du décès du président Kennedy[2].

*Le général de Gaulle*. Je vous remercie des sentiments que vous venez d'exprimer. Nous avions la plus grande estime pour votre frère et sa disparition a certainement constitué un grand malheur pour le monde entier. Il est vrai qu'il a pu y avoir entre nos deux pays certaines différences d'opinion ; vous êtes américains, nous sommes français, mais je pense que nous sommes amis quand même, bien que les conditions qui existent

[1] Robert Francis Kennedy, *Attorney General* de 1961 à 1964, sénateur démocrate de l'État de New York depuis 1965.

[2] John Fitzgerald Kennedy (1917-1963), président des États-Unis (1960-1963), assassiné à Dallas le 22 novembre 1963. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n^os^ 213 et 217.

dans nos pays respectifs soient différentes. Pour ce qui est de la position des États-Unis par rapport à l'Europe, dans la mesure où la question de l'OTAN est maintenant réglée en ce qui concerne la France, je pense qu'il n'existe plus de différends entre nos deux pays pour ce qui est de l'Europe. En ce qui concerne l'Asie et le Vietnam, je ne pense pas que vous suiviez la bonne voie. Vous êtes en train de vous embourber dans une situation dont on ne voit pas l'issue. C'est un mauvais terrain pour tous, nous le savons bien, et en particulier pour les États-Unis. Je dis « pour les États-Unis » parce que ce pays jusqu'à présent occupait dans le monde une situation morale et donc politique qui est due non seulement à ses ressources mais à son humanité, à un certain état d'esprit et en particulier au respect des droits des peuples de disposer d'eux-mêmes. Ce qui se passe au Vietnam est en opposition avec cette image et nous pensons qu'il vaudrait mieux que les États-Unis la gardent. Si les États-Unis devaient présenter au monde une autre image – et c'est ce qui est en train de se passer – cette image ne serait pas bonne et ne pourrait donner lieu de toute façon à aucun résultat positif. Il y a maintenant la question de l'idéologie. On a pu prétendre qu'en employant la force au Vietnam, les États-Unis combattent le communisme. Je n'en suis pas certain, ce peut être au contraire servir le communisme. On peut en tout cas se demander pourquoi il faut combattre le communisme par les armes chez les autres. Nous regrettons donc, nous déplorons l'action des États-Unis au Vietnam et nous espérons qu'il sera possible d'y mettre fin. Bien sûr, il est difficile de se retirer une fois qu'on est engagé, mais il est difficile de prévoir une fin tant que les armes américaines sont présentes au Sud-Vietnam. Je le dis très franchement.

*M. Kennedy.* Vous avez parlé avec franchise et je voudrais en faire de même. Tout d'abord, en ce qui concerne l'attitude de la population au Sud-Vietnam, je ne suis pas convaincu – et je pense que les observateurs objectifs ne le sont pas davantage – que le Sud-Vietnam souhaite se trouver sous la domination de Hanoï. Il est vrai que la population n'est peut-être pas partisan du général Ky[1] ou du gouvernement de Saigon, mais ceci ne signifie pas nécessairement que la population appuie entièrement le Front national de Libération ou Hanoï. Quant à la formule qui consisterait à ce que les forces américaines soient retirées unilatéralement, comment à ce moment-là pourrait-on empêcher le Nord-Vietnam de s'emparer du Sud et quelles garanties pourrait-on offrir au Sud-Vietnam pour qu'il puisse choisir librement son gouvernement ? Vous avez demandé pourquoi il fallait combattre le communisme chez les autres ; je pense en fait que nous faisons plus que de combattre le communisme. Nous remplissons certains engagements. Je suis bien d'avis qu'il faut partir dès que possible, mais je ne pense pas que nous puissions le faire sans être assurés que le Sud-Vietnam puisse exercer un libre choix.

*Le général de Gaulle.* Ce sont là des questions locales, mais je pense que le rôle des États-Unis dans le monde est beaucoup plus important. C'est une question mondiale. Il est important que les États-Unis gardent leur

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

prestige, leurs amis, et cela est beaucoup plus important que les événements qui peuvent se passer au Vietnam. La fin de la guerre froide, l'établissement de relations normales avec l'URSS sont des faits beaucoup plus importants que la perpétuation d'une guerre au Vietnam. Maintenant, pour revenir aux questions locales, il existe au Vietnam deux parties : le Nord, ce sont les Tonkinois, ce sont les guerriers, ils sont les plus durs, ils sont plus forts ; il y a ensuite le Sud beaucoup plus complexe et plus mou. De tous temps, même avant le communisme, le Nord a essayé de dominer le Sud et le Sud a essayé de résister à cette domination. Aujourd'hui, nous avons le communisme, mais dans le passé, à un autre niveau, la situation était exactement la même et elle serait identique dans l'avenir même s'il n'y avait pas le communisme. Cette différence entre le Nord et le Sud est donc dans la nature des choses et actuellement, dans le Sud, on craint toujours cette domination du Nord même au sein du Vietcong ou du Front national de Libération. Bien sûr on accepte l'aide du Nord car il n'y en a pas d'autre mais toujours avec certaines réserves. L'absence de forces armées américaines au Sud-Vietnam ne changerait pas du tout ce sentiment et en tout état de cause, le Nord-Vietnam aurait à en tenir compte. C'est d'ailleurs le point de vue de Hô Chi Minh. C'est pourquoi le retrait des forces américaines ne signifierait pas nécessairement l'emprise totale du Nord-Vietnam. Il y aurait certainement des arrangements, le Nord-Vietnam jouerait sans doute un rôle plus important, mais le Sud garderait ses caractéristiques. On parle de communisme ; en fait, il y a deux Vietnam, mais la présence des Etats-Unis cristallise l'opposition qui se manifeste surtout par les communistes. On peut dire que la présence américaine renforce la position du Nord-Vietnam. Il serait donc bon que les Américains se retirent mais pas sur le champ ; comme je l'ai dit à Phnom Penh, ceci devrait se faire dans un délai approprié. S'il était déclaré que les forces américaines seraient retirées dans un délai de deux ans, une négociation pourrait être possible avant le retrait et à ce moment-là l'on entendrait probablement au Sud-Vietnam des voix qui pour le moment sont silencieuses. En tout cas, rien n'est pire que la situation de guerre qui existe et qui ne peut conduire à rien, si ce n'est à compromettre le prestige des États-Unis.

*M. Kennedy.* Je voudrais poser quelques questions au sujet de votre déclaration. J'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas convaincu que la majorité de la population souhaite un gouvernement communiste ou la prise du pouvoir par le FNL. Si nous déclarions que nous nous retirons dans deux ans, ce serait en fait prévenir les communistes ou le Nord-Vietnam de nos intentions et il suffirait d'attendre l'expiration de ce délai. Le résultat serait le même que si nous nous retirions immédiatement. Je ne pense donc pas qu'une déclaration de ce genre puisse servir à grand chose. Je sais, Monsieur le Président, que vous parlez au nom de la France et du gouvernement, mais lorsque je parle à des personnes qui ont connu ou qui connaissent la situation au Vietnam, on entend quelquefois des accents un peu différents. On exprime l'espoir, par exemple, que si l'Amérique arrêtait les bombardements, acceptait l'idée d'une neutralisation du Sud-

Est asiatique, on pourrait trouver là des éléments de négociation plus satisfaisants.

*Le général de Gaulle*. Le fait d'annoncer le retrait des forces américaines ferait ressortir beaucoup de choses au Sud-Vietnam, qui ne peuvent se manifester en la présence de l'étranger. Une réalité politique différente de celle du Nord-Vietnam pourrait se manifester même à l'intérieur du Front national de Libération et la présence des États-Unis l'empêche. Je ne parlerai pas du malheureux général Ky. En même temps que l'annonce de ce retrait, on pourrait mentionner, non seulement la possibilité de neutralisation du Sud-Est asiatique, mais également un effort de reconstruction et de développement, ce qui pourrait avoir un effet certain. En ce qui concerne les possibilités présentes de négociation, s'il était décidé d'arrêter les bombardements, il n'est pas impossible, bien que je n'y croie pas, que le Nord-Vietnam se laisse aborder pour des contacts, cela fait partie du jeu, mais je crois que parler à Hô Chi Minh dans ces conditions n'aboutirait pas à grand chose. Il n'est pas impossible qu'après l'arrêt des bombardements, des conversations interminables puissent avoir lieu avec Hanoï, par intermédiaire ou non, mais je ne pense pas que cela puisse conduire à la paix s'il n'y avait pas d'engagement de retrait. C'est là mon sentiment.

*M. Kennedy*. Si au cours d'une discussion le rôle politique du Front national de Libération était reconnu, si l'idée de la neutralisation était avancée, si en fait on acceptait de revenir à la convention de Genève[1], ne pensez-vous pas qu'il y ait là des bases de négociation possibles ?

*Le général de Gaulle*. Si, au cours de conversations les États-Unis décidaient de retirer leurs forces dans un délai à fixer, s'ils adoptaient l'idée de la neutralisation et de la reconstruction, peut-être alors des négociations de paix pourraient-elles intervenir, mais cela ne semble pas possible tant qu'il n'y aura pas un engagement de retirer les forces armées. Du côté vietnamien, on acceptera peut-être des conversations, ce n'est pas impossible, bien que je ne pense pas, mais ceci ne conduira pas à la paix sans engagement de retrait. Je ne pense pas que Hô Chi Minh puisse agir autrement. J'ai parlé de conversations, c'est par exemple ce que votre gouvernement a essayé de réaliser au mois de décembre par l'intermédiaire de la Pologne[2] et je crois que si cette tentative n'a pas été poursuivie, c'est parce que votre gouvernement ne pensait pas que cela puisse conduire à des négociations de paix.

*M. Kennedy*. Je pense que la situation est sombre et que je dois être pessimiste. Je dois observer que je faisais partie de l'administration du président Kennedy et que je porte donc ma part de responsabilité dans cette affaire, mis je n'ai pas l'intention de prétendre que le président Johnson est seul responsable. Il se trouve que maintenant je suis en désaccord avec la façon dont sont traitées les affaires au Sud-Vietnam et dans le Sud-Est asiatique. Il n'y a virtuellement aucune partie de l'opinion publique ou des

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien Couve de Murville-Rapacki du 26 janvier 1967.

fonctionnaires de l'État qui soit prête à préconiser un retrait unilatéral après les sacrifices qui ont déjà été faits. Ce serait un abandon. D'autre part, nous avons d'autres engagements de part le monde, à Berlin, en Europe et nous donnerions l'impression que ces engagements sont vides de toute substance si nous abandonnions le Sud-Vietnam à son sort. En ce qui me concerne, j'aimerais voir avancer l'idée d'une neutralisation, d'un système de garantie et d'un retour à la convention de Genève. Par contre, je ne pense pas que nous puissions donner l'impression d'avoir appuyé un peuple et de l'avoir précipité dans la guerre pour ensuite se retirer. À mon avis, vous jouez un rôle clé dans toute cette affaire. Vous m'avez demandé tout à l'heure ce qui m'amenait à Paris, je vous ai dit d'abord que c'était l'admiration que je vous portais, mais c'est aussi parce que nous nous trouvons dans une position difficile, un conflit local peut-être, mais qui a une répercussion dans le monde entier. La question est de savoir comment nous pouvons nous extraire de cette situation avec honneur pour nous, tout en montrant aux autres que nos engagements sont tenus. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. C'est pourquoi j'ai exprimé mon pessimisme tout à l'heure.

*Le général de Gaulle*. Je pense en effet que cela peut durer longtemps, mais tout a une fin. En tant qu'ancien m'adressant à un homme beaucoup plus jeune, je voudrais exprimer l'espoir pour vous et pour les États-Unis, qu'un homme comme vous ne se confonde pas trop avec les événements au Vietnam et au contraire qu'il se réserve. Il y aura une fin, c'est alors qu'un homme qui n'aura pas été trop mêlé aux événements présents pourra agir et faire accepter une solution à tous, y compris aux Américains.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 56

COMPTE RENDU

*Entretien entre le sénateur Robert Kennedy et M. Manac'h, directeur d'Asie-Océanie*
*le 31 janvier 1967*

C.R.

M. Manac'h[1], auprès de qui se trouvait M. Brethes[2], a reçu le sénateur Robert Kennedy[3] le 31 janvier. Le sénateur était accompagné de

[1] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[3] Robert Francis Kennedy, *Attorney General* de 1961 à 1964, sénateur démocrate de l'État de New York depuis 1965.

M. vanden Heuvel[1], M. John Dean[2], de l'ambassade des États-Unis, a assuré l'interprétation.

*M. R. Kennedy* : Parmi les grands problèmes qui m'intéressent et dont j'ai souhaité venir discuter à Paris, il y a l'Asie et, en premier lieu, la Chine : que pensez-vous des bouleversements qui s'y déroulent et comment les évaluez-vous ? Il y a aussi, naturellement, le Vietnam : dans quelle direction évolue actuellement le conflit ? Que peuvent et doivent faire d'après vous les États-Unis pour lui trouver une solution pacifique ? Quelles sont vos prévisions pour l'avenir du Vietnam ?

*M. Manac'h* : Ce sont en effet, sans doute, les deux grands problèmes de l'Asie. La manière dont ils se posent et dont ils sont liés l'un à l'autre semble actuellement en pleine évolution sans que pour cela le fond des questions paraisse modifié. Naguère, on laissait entendre que le Vietnam était pris, pour ainsi dire, entre les deux mâchoires d'une tenaille : l'Indonésie, fortement influencée par un communisme prochinois, et la Chine communiste. À présent, l'Indonésie semble débarrassée, du moins pour un temps, de l'hypothèque communiste et la Chine est entrée dans une période de très sérieuses convulsions internes. Cette conjoncture présente une grande importance du point de vue des choix politiques, non seulement en raison de ce qu'elle est, mais aussi, fort probablement, parce qu'elle peut ne pas durer.

Pour en revenir à la Chine, la gravité des troubles actuels n'est que trop évidente. L'État, l'administration et, ce qui est le plus grave, le Parti lui-même, lequel est en pays communiste la clé de voûte de l'édifice, sont pour le moment divisés. Selon toutes les apparences, l'armée est aussi en proie à certaines divisions : si l'évolution des événements est difficile à prévoir pour l'immédiat, il est permis de penser avec une quasi certitude qu'elle fera surgir des difficultés très graves, quoique encore imprécises, lorsque se posera le problème de la succession. On peut dire, pour l'instant, qu'il se dégage du désordre actuel un effort qui cherche à se définir, au prix de grandes difficultés, en fonction d'un ordre nouveau dont les caractéristiques sont nettement apparentes, à savoir maintenir une conception de la révolution qui, pour se rajeunir et se survivre, doit s'affirmer comme ultra-révolutionnaire. L'objectif de Mao[3] est double : à l'intérieur, lutter contre le révisionnisme, c'est-à-dire contre la formation de « nouvelles classes » de type bourgeois, comme en Yougoslavie et en Russie ; à l'extérieur, s'opposer en tant qu'État chinois à la politique étrangère soviétique dans la mesure où l'évolution de l'URSS implique une « collusion » avec l'Amérique, et, en tant que puissance communiste, enlever à Moscou la maîtrise du mouvement international révolutionnaire.

[1] William vanden Heuvel, avocat américain, conseiller spécial de l'*Attorney General* Robert Kennedy (1962-1964).

[2] John Gunther Dean, 1er secrétaire auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[3] Mao Tsé-toung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959, depuis lors, secrétaire général du parti communiste chinois.

Il faut noter, en outre, que les réactions de la Chine, à présent comme avant, apparaissent avant tout comme celles d'une grande puissance qui, sur le plan politique, et bien qu'elle soit jusqu'à présent inconnue, souhaite être traitée sur un pied d'égalité avec les deux autres grandes puissances. Ainsi seulement s'explique son attitude à l'égard de l'URSS et des États-Unis, ainsi que vis-à-vis de problèmes comme celui du désarmement, de l'armement nucléaire, des accords de Tachkent[1], etc.

*M. R. Kennedy* : Les bouleversements que connaît la Chine sont-ils ou non dans l'intérêt du monde libre ? Autrement dit, est-il préférable d'avoir une Chine stable ou une Chine en proie au désordre ?

*M. Manac'h* : La question est complexe et peut donner lieu à deux réponses différentes. On peut penser, d'une part, qu'une victoire de l'« opposition » anti-maoïste pourrait conduire la Chine à appliquer une politique intérieure et économique plus raisonnable et, à l'extérieur, à une diminution de la tension avec l'URSS, peut-être même à un certain accommodement avec Moscou. Le triomphe de la révolution culturelle entraînerait au contraire le maintien d'un « système révolutionnaire chinois » s'opposant, en quelque sorte, au reste du monde et notamment, et de la manière la plus violente, à l'Union soviétique. On conçoit que les États-Unis puissent hésiter devant cette alternative…

*M. R. Kennedy* : Le problème est en effet très bien posé ainsi, et l'on voit assez bien quelle serait, pour nous, la meilleure des deux formules.

*M. Manac'h* : Pour ma part, j'avoue que je ne le vois pas nettement et j'estime que la meilleure formule serait plutôt une troisième qui consisterait à avoir des contacts avec les deux pays. Le rappel de l'attitude des puissance communistes à l'égard du Japon au cours des dernières années peut nous servir de leçon : il y a huit ans, la Chine populaire et l'URSS, alors solidaires, appliquaient à l'égard de ce pays une même politique qui consistait à exclure tout arrangement important avec le Japon tant que celui-ci n'aurait pas répudié le pacte de défense conclu avec l'Amérique[2] et n'aurait pas choisi la neutralité. Les deux pays dès lors que leur mésentente s'est affirmée, ont renoncé à cette exigence et se sont efforcés de faire au Japon une cour rivale et d'autant plus empressée que leurs propres relations bilatérales divergeaient davantage. Par sa politique d'ostracisme à l'égard de la Chine populaire, l'Amérique se prive des ressources de la tactique entre Moscou et Pékin.

*M. R. Kennedy* : Le désordre actuel en Chine a-t-il, à votre avis, un effet sur la guerre du Vietnam et sur l'attitude du gouvernement de Hanoï ?

*M. Manac'h* : Nous ne pouvons avoir à ce sujet que des impressions de caractère général, mais nous pensons que oui. Depuis au moins trois ans, les Chinois nous ont exposé leur politique au sujet du Vietnam selon

[1] Sur la conférence de Tachkent, du 4 au 10 janvier 1966, voir dans *D.D.F.*, 1966-I, n[os] 20 et 21.

[2] Pacte de défense mutuelle entre le Japon et les États-Unis du 8 mars 1954, renouvelé le 23 juin 1960.

deux lignes différentes : une ligne « dure » d'après laquelle il ne pourrait y avoir de négociation sur le problème avant le départ du dernier soldat américain ; une ligne « souple » qui consiste à admettre que l'affaire, après tout, concerne en premier lieu les Vietnamiens, c'est-à-dire Hanoï et surtout le FNL. Les Chinois, naturellement, conseillent à leurs amis vietnamiens de choisir la « ligne dure » mais ils reconnaissent que c'est à ces derniers de décider librement.

Pékin a évidemment intérêt à ce que Hanoï suive la « ligne dure ». Tout d'abord, la guerre du Vietnam est pour la Chine le type de la guerre de libération qu'elle entend proposer à nombre de pays ; surtout, elle ne voit pas intérêt à une paix de compromis qui permettrait aux États-Unis de se dégager d'un secteur limité. Elle voit au contraire intérêt, dès lors que l'Amérique continue à l'investir sur ses frontières méridionales et maritimes, à la fatiguer sur un front d'ensemble au lieu de lui permettre de faire l'économie d'un maillon de la chaîne.

La crise actuelle modifie-t-elle l'attitude chinoise en face du Vietnam ? Nous n'avons pas d'indices pour l'affirmer. Cependant, il n'est pas *a priori* impossible que l'affaiblissement de la Chine puisse l'inciter à se résigner à la « ligne souple ». Elle peut le faire, en principe, sans perdre la face, puisqu'elle a toujours proclamé que le choix de Hanoï était souverain. Or, force nous est de constater en ce moment que l'influence du communisme européen sur le Nord-Vietnam a sensiblement augmenté et que les troubles intérieurs de la Chine jouent en faveur de cette évolution. Celle-ci pourrait s'accentuer si ces troubles s'aggravaient, si par exemple ils retardaient ou empêchaient l'envoi au Nord-Vietnam du ravitaillement et des armes dont une grande partie vient de Chine ou transite par la Chine. De tout cela se dégage à nos yeux l'impression que Hanoï cherche à regagner, vis-à-vis de Pékin, une plus grande indépendance en vue du règlement du conflit.

*M. R. Kennedy* : Je souhaiterais vous poser les trois questions suivantes :

1) De quelle manière peut-on envisager l'ouverture de négociations pour le règlement du problème vietnamien ?

2) Que peuvent et doivent faire les États-Unis pour que ces négociations soient menées à bien ?

3) Quelles seraient, pour le Nord-Vietnam, les conditions d'un règlement auxquelles il ne saurait renoncer sans abandonner ses intérêts vitaux ?

*M. Manac'h* : Pour répondre à la première question, il faut d'abord considérer la position de l'adversaire, c'est-à-dire le Nord-Vietnam et le Front[1]. Or, ce qui détermine avant tout cette position c'est une méfiance totale vis-à-vis des offres de paix des États-Unis. Cet état d'esprit provient du fait que les initiatives de paix du président Johnson ont toujours, dans le passé, été suivies ou même accompagnées d'actes de guerre. Le FNL, quant à lui, ne veut pas entendre parler d'une négociation qui serait conditionnée par un arrêt des combats sans garanties rigoureuses préalables. Il redoute,

[1] Le Front national de Libération sud-vietnamien.

en effet, qu'une pause n'entraîne, chez les combattants du maquis, une démobilisation psychologique dont l'effet pourrait être désastreux. La considération du genre de guerre menée par le Front est donc un élément capital dans la détermination des données du problème et c'est à nos yeux l'une des données les plus importantes dans l'hypothèse d'une négociation.

Or, nous venons de constater à ce sujet l'apparition d'un élément qui nous paraît assez nouveau dans la déclaration que vient de faire le ministre des Affaires étrangères de Hanoï au journaliste australien Wilfried Burchett[1] et dans la manière dont le représentant de Hanoï à Paris[2] nous l'a exposé.

Il semble qu'à présent les Nord-vietnamiens, au lieu de présenter le règlement global du problème vietnamien comme absolument subordonné à une chaîne rigoureuse de conditions qui, prises ensemble, sont inacceptables aux Américains, s'efforcent de le découper en « tranches ». Pardonnez à un Français de se souvenir de Descartes[3] qui, dans son *Discours de la Méthode*, préconisait de « diviser les difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre ». Je ne veux pas dire que les Vietnamiens du Nord sont devenus cartésiens ! Tout simplement, il semble qu'ils cherchent à circonscrire certains éléments dans un problème complexe. Ils nous disent en substance ceci : « Si les Américains veulent vraiment entrer en contact avec la RDVN, il suffit qu'ils cessent définitivement et inconditionnellement les bombardements du Nord : alors des entretiens seraient possibles entre les États-Unis et le Nord-Vietnam ».

*M. John Dean* : Cela me paraît très nouveau et très intéressant, et je me permets d'appeler là-dessus l'attention du sénateur Kennedy. Les Nord-Vietnamiens ont-ils fait part aux Français, d'une manière précise, de leur intention de « diviser le problème en tranches », la première tranche étant à discuter « en tête-à-tête » entre l'Amérique et le Nord-Vietnam, ou est-ce seulement votre interprétation de leur propos ?

*M. Manac'h* : C'est évidemment mon interprétation personnelle et la formule « diviser en tranches » est de mon invention, mais cette interprétation me semble étayée, non seulement sur les déclarations de M. Trinh et de M. Bo, mais sur des informations que nous avons d'autres sources. La répétition de ces indications renforce notre impression qu'il y a tout de même un peu de nouveau et qui consiste essentiellement en ceci : les Nord-Vietnamiens ne conçoivent plus l'ouverture de négociations comme devant porter sur le problème global du Vietnam, dont le règlement resterait soumis à l'acceptation du programme en quatre points, aggravé

[1] Le 28 janvier 1967, la presse nord-vietnamienne publie le texte d'un entretien accordé à Wilfried Burchett par Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1954. Ce dernier déclare à propos des Américains : « S'ils veulent réellement des conversations, ils doivent d'abord arrêter inconditionnellement les raids et tous autres actes de guerre contre la RDVN. C'est seulement après cette cessation inconditionnelle des bombardements contre le Nord-Vietnam qu'il pourra y avoir des conversations entre la RDVN et les États-Unis. »

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] René Descartes (1596-1650), philosophe, mathématicien et physicien français.

par l'obligation de reconnaître le FNL comme seul représentant du Sud-Vietnam. Au lieu de cela, et sans renoncer à ces conditions pour l'ensemble du problème, ils proposent « une première tranche » de discussion, entre l'Amérique et la seule RDVN, *sous une seule condition* : l'arrêt des bombardements. L'on peut déduire raisonnablement de cela (mais, je le répète, c'est une interprétation personnelle) qu'une deuxième tranche portant sur le Sud-Vietnam et une troisième tranche sur le règlement global pourrait être discutée ensuite. Cette nouvelle présentation leur permet de vous offrir la possibilité de négociations sans avoir à résoudre le « préalable » (par lequel ils s'étaient eux-mêmes liés antérieurement) de la reconnaissance du Front comme seul responsable des affaires du Sud-Vietnam.

De tout cela, il résulte plus que jamais à nos yeux, comme nous n'avons cessé de le dire à nos amis américains depuis le début de 1965, que l'arrêt des raids aériens sur le Nord est essentiel. Ces bombardements, nous ne pouvons que le constater, ont compliqué le problème au lieu de le simplifier. Ils l'ont compliqué, en raison des conséquences produites, aussi bien sur le plan international que sur le plan vietnamien (ici, une rapide énumération de ces conséquences qui venaient à la traverse des calculs faits à Washington).

*M. R. Kennedy* : Partons de la situation présente. Si les États-Unis acceptent d'arrêter les bombardements pour un certain temps, cela permettrait-il l'ouverture d'une première série de négociations ? Ensuite, comment voyez-vous la seconde et la « troisième tranche » de ces négociations ?

*M. Manac'h* : Nous pensons que l'arrêt des bombardements n'aurait de signification sérieuse que s'il devait être définitif. À défaut, et s'il ne devait être qu'une suspension, il serait tenu pour un moyen de pression. Il resterait au Nord-Vietnam, dans l'hypothèse d'un arrêt définitif, à déterminer quelle concession il ferait plus tard dans un système de désescalade équilibré. Mais il n'est pas illégitime de supposer, comme je le pense à titre personnel, que Hanoï pourrait avoir quelque chose d'acceptable à offrir aux Américains. Ce pays aussi est las de la guerre.

*M. R. Kennedy* : Vous pensez donc que la condition sur laquelle Hanoï ne peut transiger est l'arrêt des bombardements ?

*M. Manac'h* : Je pense, en effet, que c'est la condition sans laquelle il ne peut y avoir d'ouverture des négociations.

*M. R. Kennedy* : Pensez-vous qu'une fois les négociations ouvertes, il y aurait la possibilité d'arriver à une solution acceptable, préservant notamment le droit du Sud-Vietnam à la libre détermination ? Pensez-vous que le Nord et le Front, en ce qui concerne le règlement global du problème, vont continuer à exiger que le FNL soit le seul porte-parole du Sud ?

*M. Manac'h* : C'est, et ce sera probablement, la position de départ des communistes vietnamiens. Mais on peut se demander si ce sera leur position définitive. Pour notre part, nous avons toujours estimé que cette prétention n'était pas réaliste et que les destinées du Sud-Vietnam devraient être discutées d'une manière démocratique par tous les Sud-Vietnamiens. De toute façon, on peut espérer une évolution entre le point de départ et

le point d'arrivée et surtout calculer les actions de manière à contribuer à cette évolution. Il y a là matière à négocier, même si c'est au prix de grandes difficultés.

*M. R. Kennedy* : Est-ce que la position des États-Unis ne serait pas affaiblie d'une manière dangereuse si nous annoncions à l'avance le départ de nos forces dans un délai fixe ? Comment pourrions-nous négocier utilement dans ces conditions ?

*M. Manac'h* : Je ne peux vous faire part là-dessus que de mes idées personnelles, mais je crois que l'on pourrait envisager trois phases :

1) Une déclaration de non-intervention annonçant la décision de retrait,

2) L'ouverture d'une conférence pour fixer les garanties nécessaires à l'une et l'autre partie ;

3) L'exécution du retrait comme résultat de l'accord.

Comme le règlement des problèmes sera forcément difficile, il serait bon qu'il y eût une conférence prolongée et qui pourrait s'étendre sur une ou deux années, par exemple.

*M. R. Kennedy* : Tout cela me paraît intéressant et raisonnable.

*M. vanden Heuvel* : La première condition dont vous parlez ne figure-t-elle pas déjà dans le programme américain ? N'avons-nous pas annoncé que nous ne resterions au Vietnam que le temps nécessaire pour que le Sud-Vietnam soit en état de se déterminer librement ?

*M. Manac'h* : Il y a, comme vous le savez, des malentendus sur la façon d'interpréter cet aspect de votre programme et les paroles prononcées autrefois par le président Johnson ont été immédiatement considérées comme lettres mortes parce qu'elles s'accompagnaient de gestes militaires qui les contredisaient. De toute façon, l'intensification des hostilités a toujours donné à Hanoï un prétexte pour refuser de prendre au sérieux les avances faites en paroles.

*M. R. Kennedy* : Quelle utilité peut avoir, selon vous, l'activité de l'actuelle assemblée constituante du Sud-Vietnam[1] ?

*M. Manac'h* : Cette assemblée n'est peut-être pas sans utilité, mais on ne peut attendre d'elle des miracles. De toute façon, on ne peut pas penser qu'elle représente sérieusement l'ensemble du peuple sud-vietnamien.

*M. R. Kennedy* : Comment expliquez-vous l'échec de la trêve des 37 jours, décidée par Washington en décembre 1965[2] ?

*M. Manac'h* : Cet échec a eu plusieurs raisons. L'une des principales est que le Nord-Vietnam a interprété la décision de trêve comme une sorte d'ultimatum, comme un simple arrêt suspensif de la menace. Il n'est pas possible de négocier à de telles conditions.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 21 mars 1967.

[2] Les bombardements américains sur le Nord-Vietnam sont suspendus du 24 décembre 1965 au 31 janvier 1966.

L'entretien prend fin sur un échange de paroles de courtoisie et sur l'évocation d'une question qui fait l'objet d'une note séparée[1].

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 57

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 454 et 455. *Pékin, 1er février 1967.*
Immédiat.

(*Reçu* : 10 h. 35).

Après avoir cessé pendant la nuit, les manifestations[2] ont repris aujourd'hui devant la chancellerie et la résidence.

Ce matin, de 10 h. à 10 h. 30, deux groupes de 150 personnes environ ont fait une démonstration, au demeurant peu expressive. Aux environs de midi, une équipe a peint des slogans contre « l'impérialisme français » sur l'asphalte de la rue qui longe la résidence.

Cet après-midi, une manifestation plus importante, dont les participants avaient été amenés par cars, a commencé vers 14 h. 15, avec drapeaux, portraits de Mao, lecture des « citations » du président, chants révolutionnaires et cris. On s'est mis à coller de nouvelles affiches sur les murs.

Les gens sont plus excités encore qu'hier. M. Richard[3], conseiller commercial et sa femme n'ont pu entrer en auto à la chancellerie et, en faisant une marche arrière, ont bousculé, semble-t-il, un camion en stationnement. Ils sont gardés à vue par des policiers sans pouvoir ni venir nous rejoindre, ni rentrer chez eux. Je suis intervenu auprès du *Wai Chiao Pu* afin qu'on les dégage et je poursuis en ce moment mon action.

Les manifestants viennent de lancer un projectile qui a cassé un carreau d'une fenêtre du premier étage de la chancellerie.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

[1] Note n° 37/AS du 1er février 1967, non reproduite. E. Manac'h y rapporte que le sénateur Kennedy lui a demandé conseil au sujet d'une éventuelle rencontre avec le délégué général de la RDVN à Paris, et qu'il lui a conseillé de garder cette rencontre secrète, si elle devait avoir lieu. Dans une note n° 44/AS du 3 février 1967, non reproduite, E. Manac'h rapporte un entretien du 2 février avec Mai Van Bo. Ce dernier se montre très déçu que Robert Kennedy ait renoncé à le rencontrer. Il approuve la façon dont son interlocuteur français a présenté la position du gouvernement d'Hanoï à ses hôtes américains.

[2] Voir le télégramme ci-dessus du 31 janvier 1967 nos 428 à 430 et nos 441 et 442.

[3] M. Robert Richard, conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin depuis juillet 1964.

# 58

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 459 à 471.
Immédiat.

*Pékin, 1er février 1967.*

(*Reçu* : 13 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme nos 454-455[1].

J'ai pu aller prendre contact avec M. et Mme Richard vers 17 h. 00 et plusieurs de mes collaborateurs ont fait de même. Le conseiller commercial et sa femme sont debout, dans le froid. Au milieu des manifestants.

La manifestation continue, toujours violente. Un camion avec haut-parleur diffuse sans arrêt, en chinois et en français, des vociférations diverses et même des insultes contre « les cochons de voyous de Français (*sic*) » dont il « faut écraser la tête ».

Le *Wai Chiao Pu* a répondu par téléphone à mes interventions que M. et Mme Richard devaient faire « des excuses aux masses », c'est-à-dire s'humilier sans motif. Un représentant des masses a précisé à l'un de mes collaborateurs que, s'ils s'y refusaient l'ambassadeur était invité à en faire à leur place.

Des témoignages – faux naturellement – font état de personnes qui auraient été blessées lorsque l'auto de M. Richard a fait marche arrière. On va jusqu'à prétendre, paraît-il, que Mme Richard aurait frappé des manifestants avec une barre de bois !

J'ai envoyé M. Pagniez[2] au *Wai Chiao Pu* à 18 h. 00 afin d'élever une protestation verbale et de demander que M. et Mme Richard soient interrogés dans un local de la police et autorisés à regagner leur domicile. J'ai précisé que, comme tout citoyen et surtout en leur qualité de diplomates bénéficiant de l'immunité[3], ils doivent avoir les garanties que comporte normalement l'action de la police pour une affaire qui relève simplement du domaine des incidents de la circulation.

Mais le second conseiller n'a pu trouver au ministère aucun fonctionnaire acceptant de s'intéresser à cette affaire.

Devant cette attitude j'adresse au *Wai Chiao Pu*, dès maintenant, une protestation écrite dont le texte sera communiqué au Département par télégramme séparé.

[1] Voir le télégramme nos 454 et 455 du 1er février 1967 en provenance de Pékin reproduit ci-dessus.

[2] M. Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis 1964.

[3] Se reporter à la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et notamment à l'article 37, paragraphe 2, relatif aux immunités et privilèges diplomatiques. La Chine populaire y adhérera en décembre 1975.

Si je n'obtiens pas ce soir une réponse du *Wai Chiao Pu* – et je ne l'espère plus – j'estime ne pouvoir laisser nos deux otages passer la nuit, debout, au milieu de la manifestation, sans aller, avec mes principaux collaborateurs leur tenir compagnie.

Pour éviter ce qui serait de toute évidence, une grave épreuve de force, j'estime que le moment est venu de faire sans délai une démarche officielle auprès de l'ambassadeur de Chine à Paris afin qu'il intervienne sur l'heure en s'adressant par téléphone ou télégraphe à son gouvernement.

Le Département voudra bien trouver ci-dessous le texte de la protestation que j'adresse ce soir au *Wai Chiao Pu*.

Citation :

L'ambassade de France présente ses compliments au ministre des Affaires étrangères et a l'honneur de lui faire connaître ce qui suit.

Cet après-midi vers 15 heures, M. Robert Richard, conseiller commercial, s'est présenté en voiture, en compagnie de son épouse, devant la porte de l'ambassade. Un groupe de manifestants s'est opposé à leur passage. Plusieurs d'entre eux se sont mis à frapper sur la voiture avec leurs poings, l'un même avec une barre de bois. M. Richard a dû alors faire reculer son véhicule, heurtant légèrement un camion en stationnement. Il fut aussitôt forcé de descendre tandis que Mme Richard, inquiète pour sa sécurité, a essayé de gagner en voiture son garage à quelques mètres de là. Elle en a été empêchée par des manifestants qui ont entouré son véhicule.

Depuis lors, M. Richard a été retenu sur place par la police et contraint de demeurer debout sur le trottoir. De son côté, Mme Richard, après avoir été bloquée dans sa voiture par un cordon de policiers a dû en descendre sur leur injonction. Elle se trouve donc contrainte de rester debout à côté de son véhicule, sans être autorisée à s'en écarter.

Après être intervenu à plusieurs reprises par téléphone, l'ambassadeur a envoyé à 18 heures le deuxième conseiller de l'ambassade effectuer une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères. Le fonctionnaire qui l'a reçu a affirmé qu'aucune personne compétente n'était en mesure de s'occuper de cette affaire.

L'ambassade de France élève une solennelle protestation contre cette violation des principes élémentaires du droit des gens et notamment de l'immunité diplomatique. Elle appelle la très sérieuse attention des autorités chinoises sur les conséquences graves qui pourraient résulter de cet incident et insiste de la façon la plus pressante pour que M. et Mme Richard soient autorisés à regagner leur domicile.

L'ambassade de France saisit cette occasion pour renouveler au ministère des Affaires étrangères l'assurance de sa haute considération.

Fin de citation.

Une nouvelle péripétie – heureuse et assez inespérée – s'est ajoutée aux précédentes.

À 20 h. 15 un policier, après avoir fait demander les permis de conduire de M. et Mme Richard, a fait connaître à Mlle Audinet[1], qui était à ce moment auprès de Mme Richard que, si elle venait avec sa propre voiture, il lui serait possible d'emmener le conseiller commercial et son épouse.

L'opération a pu être réalisée pour Mme Richard, à 20 h. 30, d'ailleurs très difficilement et sous la protection d'un camion de l'armée qui a ouvert le passage parmi les manifestants, ceux-ci se montraient particulièrement agressifs en voyant disparaître un de leurs otages. Mais il a été impossible de dégager M. Richard.

Ce n'est qu'à 22 h. qu'une autre tentative a pu réussir. M. et Mme Richard sont actuellement interrogés dans un commissariat de police. Ils sont accompagnés de trois de mes collaborateurs.

Je rendrai compte au Département de l'issue finale de ces incidents dès que j'aurai appris que M. et Mme Richard ont pu regagner leur domicile.

La manifestation semble s'être dispersée, il y a quelques minutes. Elle peut reprendre dès cette nuit mais il est vraisemblable qu'elle recommencera demain. Une information me donne à croire que les experts étrangers auprès du gouvernement chinois participeraient à cette nouvelle démonstration.

P.S. La manifestation vient de reprendre après quelques instants d'accalmie.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

## 59

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin.

T. nos 49 à 51.
Immédiat.

*Paris, 1er février 1967, 19 h. 00.*

L'ambassadeur de Chine[2] a été reçu cet après-midi, sur sa demande, par le directeur des Affaires politiques[3]. Il a élevé, au sujet de l'incident survenu rue de Grenelle, le 27 janvier, une « protestation solennelle », dénonçant

[1] Jacqueline Audinet, Secrétaire des Affaires étrangères (Orient), troisième secrétaire près l'ambassade de France en Chine depuis février 1966.

[2] Huang Chen, premier ambassadeur de Pékin à Paris après l'établissement des relations diplomatiques entre la RPC et la France. Il présente ses lettres de créance le 6 juin 1964.

[3] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet du Ministre (1964-1965) puis directeur des Affaires politiques au Département à partir de décembre 1965.

à la fois la « brutalité » de la police parisienne et le « soutien de fait » que l'attitude française dans cette affaire apporterait à la politique soviétique.

M. de Beaumarchais, après avoir rappelé les raisons pour lesquelles nous ne pouvions considérer comme « légitime » la manifestation des étudiants chinois, a déclaré à M. Huang Chen qu'en élevant le débat, celui-ci donnait à l'incident une portée qu'il n'avait pas eue. Pour cette raison, il ne pouvait accepter la protestation chinoise.

M. de Beaumarchais, qui venait d'être informé de la situation dans laquelle se trouvaient au moment même M. et M^me^ Richard[1], a demandé à l'ambassadeur d'intervenir immédiatement par téléphone auprès de son gouvernement pour qu'il y soit aussitôt mis fin. Il a réitéré la protestation qui avait été faite hier auprès de l'ambassade de Chine au sujet des manifestations dirigées contre le gouvernement français et notre représentation à Pékin[2].

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

## 60

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 473 à 481 et 501 à 506. *Pékin, 2 février 1967.*

(*Reçus* : 20 h. 15 et 12 h. 20).

À 22 h. 30, j'ai été informé téléphoniquement par le *Wai Chiao Pu* du désir de M. Lo Kwei Po, vice-ministre des Affaires étrangères, de me recevoir immédiatement au ministère.

Je m'y suis rendu en compagnie du colonel Bouvet[3] et du commandant Sarrazin[4], qui étaient avec moi à la chancellerie. M. Lo Kwei Po nous a reçus à 23 h. 45. Il était accompagné de son directeur du protocole et de deux interprètes.

Il m'a lu un texte manuscrit, assez long, dans lequel l'incident auquel ont été mêlés M. et M^me^ Richard[5] était présenté comme un complément voulu des « atrocités » et de la « répression sauvage » dont avaient été victimes, à

[1] Voir le télégramme ci-dessus n^os^ 454 et 455 du 1^er^ février 1967.

[2] Voir le télégramme ci-dessus n^os^ 428 à 430 et 441 et 442.

[3] Le colonel Bouvet est attaché des forces armées, attaché militaire, naval et de l'air, près l'ambassade de France à Pékin depuis 1967.

[4] Le commandant Sarrazin est attaché de l'air adjoint près l'ambassade de France à Pékin depuis 1965.

[5] Se référer ci-dessus au télégramme n^os^ 454 et 445 en provenance de Pékin daté du 1^er^ février 1967.

Paris, les étudiants chinois[1]. C'était de la part du conseiller commercial et de son épouse, une « provocation infâme ». À quel point voulait-on donc « amener les relations entre la Chine et la France » en agissant de manière aussi criminelle ?

En conséquence, le vice-ministre me faisait savoir officiellement que nous devions « endosser l'entière responsabilité de ce grave sabotage ». Je devais exiger immédiatement de M. et M^me^ Richard qu'ils reconnaissent leurs erreurs et présentent des excuses aux personnes blessées faute de quoi, je serais responsable « des conséquences pouvant en découler ». Le *Wai Chiao Pu* se réservait d'ailleurs « le droit de formuler de nouvelles demandes ». Le vice-ministre avait ordre de m'adresser « une sérieuse protestation » et refusait « la soi-disant note de protestation que j'avais adressée le soir même ».

Prenant la parole, j'ai déclaré que je repoussais les termes qui venaient d'être employés à propos des incidents de Paris et me contentais, sur ce sujet, de me référer à la réponse qu'avait faite le 31 janvier M. Cercles au vice-directeur d'Europe occidentale. L'incident de la journée, le seul dont il convenait de parler, se présentait sous un tout autre aspect que celui décrit par M. Lo Kwei Po. J'avais vu moi-même la voiture de M. Richard chercher à se frayer un passage parmi les manifestants, qui frappèrent la carrosserie à coups de poings. Le conseiller commercial ne conduisait donc pas « avec rage », mais très péniblement et fort lentement dans la foule qui l'entourait. Quel intérêt, d'ailleurs ce ménage, qui avait toujours montré tant de sympathie à la population chinoise, où il compte beaucoup d'amis, aurait-il eu à créer un incident et à tenter un « sabotage » ? Au reste – et l'expression de surprise qui a marqué le visage de mon interlocuteur m'a donné à croire qu'il ignorait encore que M. et M^me^ Richard avaient pu être dégagés – les intéressés, transportés dans un commissariat de police, y faisaient précisément une déposition dont il convenait d'attendre de connaître le texte. Leur transfert dans un local de la police avait d'ailleurs subi un retard inadmissible qui avait motivé ma protestation. J'en maintenais les termes, en insistant sur le fait que tout citoyen, *a fortiori* un fonctionnaire bénéficiant de l'immunité diplomatique, a droit à un autre traitement.

M. Lo Kwei Po, prétendant que ma réponse était celle d'un « sophiste » – terme que j'ai relevé –, a fait état d'une « enquête détaillée » qui avait prouvé la culpabilité de M. et M^me^ Richard, et le sous-directeur du protocole, disparaissant un instant, est revenu accompagné d'une vieille femme dont la jambe droite était bandée, et que soutenaient deux infirmiers, d'un jeune homme qui avait été « blessé » à la jambe – mais qui est toujours resté debout à gesticuler et à crier – et de trois autres hommes. C'était un guet-apens.

J'ai alors déclaré qu'il n'appartenait pas au *Wai Chiao Pu* de présenter de cette manière un incident de la circulation et que les personnes en question devaient faire devant les autorités compétentes des dépositions qui seraient confrontées avec celles de M. et M^me^ Richard.

[1] Voir ci-dessus les télégrammes n^os^ 428 à 430 et 441 et 442 du 31 janvier 1967.

Le vice-ministre m'a renouvelé au sujet de ceux-ci, l'accusation de provocation et de sabotage, que j'ai à nouveau repoussée. Je me suis levé pour prendre congé mais, la porte nous étant barrée par un garde rouge, il nous a fallu subir une « protestation des masses violente de injurieuse » contre « l'incident du 1er février ». J'ai quitté le ministère en exprimant au vice-ministre ma surprise du caractère insolite et blessant de l'intervention de soi-disant témoins. Nous n'avions, mes collaborateurs et moi, entendu ces propos que par contrainte et pour ne pas manquer à la courtoisie, je n'ai, évidemment, pas repris le texte de la protestation que j'avais élevée auprès du *Wai Chiao Pu.*

Cette entrevue me donne à penser que nos difficultés sont loin d'être terminées. De toute évidence, la convocation que m'a adressée cette nuit M. Lo Kwei Po était machinée en collaboration avec les manifestants. Je n'ai pas le sentiment que le vice-ministre des Affaires étrangères compte pour beaucoup à leurs yeux, comme à ceux du garde rouge qui était de station à la porte de la salle.

Au moment où je termine la rédaction de ce télégramme, M. et Mme Richard, libérés, entrent dans mon bureau.

Je me réfère à mon télégramme nos 473-481.

Le transfert de M. et Mme Richard à un poste de police en ville s'est effectué en deux temps par l'intermédiaire d'une voiture de l'ambassade à laquelle un groupe de policiers et de chefs de la manifestation ouvrait la voie, à grand peine, dans une foule déchaînée. En dépit de leurs efforts, le véhicule était constamment martelé de coups de poings et couvert de crachats. Lors du dégagement de M. Richard, des opérateurs de cinéma de l'armée ont filmé, à l'aide de projecteurs, la scène de sa montée en voiture et le départ de celle-ci.

Au poste de police, l'interrogatoire de M. et Mme Richard s'est prolongé pendant près de quatre heures, les policiers cherchant à leur faire reconnaître qu'ils étaient dans leur tort, qu'ils avaient heurté des personnes et qu'ils devaient des excuses aux « blessés ». M. et Mme Richard ont constamment réitéré leurs déclarations, affirmant que leur voiture roulait à très faible allure, qu'ils avaient avant tout cherché à éviter les incidents et qu'ils n'avaient eu conscience que d'un heurt très léger contre le pare-choc d'un camion en stationnement, tandis que la foule avait frappé à coups de poings et de bâton sur la carrosserie de leur auto.

À la fin de l'interrogatoire, les policiers ont introduit trois représentants des gardes rouges et « rebelles révolutionnaires » qui à tour de rôle ont lu, puis commenté une violente et injurieuse protestation des « masses », analogue à celle dont j'avais eu lecture au *Wai Chiao Pu.* J'en adresse le texte par télégramme séparé[1]. M. et Mme Richard ont alors été autorisés

[1] Se reporter au télégramme non reproduit nos 524 à 528 du 3 février 1967 (Chine-dossier n° 386).

à partir, après avoir d'ailleurs refusé de prendre le texte de la protestation qui leur était remis. Les clés de leur voiture leur ont été rendues et il leur a été délivré deux permis de conduire provisoires, en échange de ceux qu'ils laissaient.

Je retire de la façon dont s'est déroulée cette affaire plusieurs conclusions :

– Les organisateurs de la manifestation ont saisi le premier prétexte qu'ils ont trouvé pour créer un incident et le grossir afin d'humilier l'ambassade et en particulier deux de ses membres ;

– Ils ont agi en liaison avec le ministère des Affaires étrangères, comme le montrent l'absence de réaction de lui-ci aux démarches que nous avons multipliées dans la journée d'hier et le traquenard tendu par M. Lo Kwei Po.

– Néanmoins les « masses » semblent avoir un moment, débordé ceux qui les encadraient. C'est sans doute ce qui a conduit la police à décider, en fin de journée, l'évacuation de M. et M^me^ Richard, mettant ainsi fin à une épreuve de force que l'on avait probablement prévue plus longue.

– Ainsi, en marge des gardes rouges et jeunes révolutionnaires, la seule autorité qui se soit affirmée et se soit montrée capable de prendre des initiatives est la force de police, agissant conjointement avec l'armée.

*(Collection des télégrammes, Chine 1967)*

## 61

M. WAPLER, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 259 à 267. *Varsovie, 3 février 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 00).

Après avoir abondamment rendu compte de la visite de M. Rapacki en France[1], la presse polonaise lui a consacré, pendant plusieurs jours, de nombreux commentaires[2].

1) Les journaux ont souligné la chaleur de l'accueil réservé au ministre polonais, l'atmosphère amicale et détendue des entretiens : « si M. Rapacki

[1] M. Rapacki, ministre des Affaires étrangères de Pologne, s'est rendu en visite officielle en France du 26 au 28 janvier 1967. Voir ci-dessus le compte rendu des principaux entretiens.

[2] Se reporter, entre autres, aux télégrammes de Varsovie n^os^ 202 à 204, 213 à 221, 225 à 228, 233 et 234, 236 à 240, des 25, 26, 27, 28 et 29 janvier 1967, non repris, faisant part des premiers commentaires de la presse polonaise, avant, pendant la visite du Ministre et au retour de celui-ci, ainsi qu'à la *Gazeta Robotnicza* du 3 février, dont des extraits sont transmis par la dépêche de Cracovie n° 50 du 16 février 1967.

a prolongé son séjour[1], c'est qu'il se sentait visiblement bien dans le climat de l'amitié française » (*Glos Parcy*, organe des syndicats).

2) Les éditorialistes ont, en outre, rappelé, après comme avant le voyage, que les rencontres franco-polonaises à un niveau élevé sont maintenant entrées dans le domaine des habitudes. Cette constatation ne diminue d'ailleurs en rien l'importance attribuée à la visite de M. Rapacki et il est précisé que ce sentiment se rencontre également du côté français, comme en fait foi l'audience accordée par le général de Gaulle au ministre polonais.

C'est également avec satisfaction que les journalistes polonais ont relevé l'intérêt de leurs confrères parisiens pour ce voyage[2].

3) En ce qui concerne les entretiens, les journalistes se sont spécialement intéressés aux conversations dont l'Allemagne a fait l'objet à un moment où le gouvernement de la RFA déploie son « offensive du sourire » et quelques jours après la visite de M. Kiesinger à Paris[3].

La ligne principale des commentaires – naturellement inspirée – est la suivante :

– La France et la Pologne sont en complet accord sur trois points : inviolabilité de la frontière Oder-Neisse, refus de l'accès de Bonn aux armes nucléaires, « priorité donnée aux garanties de la paix et de la sécurité en Europe, étant entendu que toute perspective de réunification de l'Allemagne doit être subordonnée à l'accord de tous ses voisins » (*Trybuna Ludu*).

– La France ne reconnaît pas la RDA, et la Pologne, de son côté, a son attitude propre vis-à-vis de la RFA. Mais la France « comprend » le point de vue polonais, de même que la Pologne « comprend » le point de vue français.

En insistant sur cette notion de « compréhension », voire de « totale compréhension », de nombreux commentateurs se sont référés aux déclarations de Votre Excellence au *Figaro*[4] qui ont été particulièrement remarquées. Largement reproduites par la presse, elles ont été évoquées avec une grande satisfaction auprès de mes collaborateurs et de moi-même par M. Rapacki et les membres de la délégation polonaise.

Deux journaux – qui ne sont pas du Parti, et sans doute parce qu'ils ne sont pas du Parti, se sont aventurés plus loin dans leurs analyses sur la convergence de vues franco-polonaise.

– *Slowo Powszechne* (organe des catholiques de *Pax*)[5], rappelle que l'on se demandait, avant la visite, « si les Français allaient plaider la cause de

[1] M. Rapacki n'est rentré à Varsovie que le 30 janvier.

[2] Consulter des extraits de l'*Aurore*, l'*Humanité, Combat, Le Figaro, Paris-Jour*, dans le dossier d'archives relatif à la visite en France de M. Rapacki, classé sous la rubrique des Relations politiques franco-polonaises.

[3] Le chancelier allemand Kiesinger et M. Willy Brandt se sont rendus en visite officielle à Paris les 13 et 14 janvier 1967. Le compte rendu de cette visite est publié ci-dessus.

[4] L'interview accordée par M. Couve de Murville à M. Jacques Ogliastro, chef du service diplomatique du *Figaro*, est publiée dans *Le Figaro* n° 6975 du lundi 30 janvier 1967, page 4.

[5] PAX est le mouvement des chrétiens progressistes, dont le président est Boleslaw Piasecki et les deux vice-présidents, Jerzy Hagmajer et Richard Reiff. Les activités de ce mouvement sont

la nouvelle équipe de Bonn et si la position de principe des Polonais n'y serait pas accueillie comme une manifestation de dogmatisme ». Après une analyse des déclarations de Votre Excellence au *Figaro*, le journal polonais déclare : « La France accepte sans réserve la politique circonspecte et pleinement justifiée de notre pays vis-à-vis de la RFA ». Plus loin il ajoute, en substance : nos amis Français comprennent avec nous, « et cela nous comble de joie et d'optimisme », que nous ne puissions faire un choix entre les trois conditions que nous mettons à toute normalisation de nos relations politiques avec Bonn, car ces conditions sont celles de la sécurité européenne. Si nous ne pouvons les dissocier, c'est en raison de notre sentiment de responsabilité à l'égard de cette même sécurité.

– *Kurier Polski* (journal du « Parti démocrate ») estime que « la conformité de vues Paris – Bonn se limite à la non-reconnaissance de la RDA ». Il est précisé plus loin : « il n'y a pas d'accord sur la doctrine Hallstein[1], que la RFA tente de sauver au moment d'établir des relations diplomatiques avec la Roumanie. La France suggère à la République fédérale de renoncer à cette doctrine et d'intensifier ses relations avec la RDA. La France n'entretient-elle pas elle-même des rapports économiques et culturels avec cette même RDA ? »[2].

4) Le développement des relations bilatérales n'a été rappelé par les commentateurs que par une phrase rapide de caractère général. En particulier le contrat de Wloclawek[3] n'a pas été mentionné.

Les propos de M. Rapacki devant la presse diplomatique parisienne à ce sujet n'ont pas été relevés, pas plus d'ailleurs que ce qu'il a dit de la salle de lecture de Varsovie[4].

5) Certains journaux ont évoqué « l'événement exceptionnel » que sera, « bientôt » ou pour d'autres « dans un avenir encore indéterminé », la visite du général de Gaulle en Pologne[5].

*(Europe, Pologne (1961-1970), Relations politiques franco-polonaises, 1967)*

fort voyantes, possédant ses journaux et même ses entreprises commerciales. Pax est composé d'un noyau de membres proprement dits (dont le nombre serait inférieur à mille) et d'un nombre important de collaborateurs. Ce mouvement est considéré comme un des instruments d'action, de division et de pénétration du parti à l'égard de l'Église catholique polonaise. Se référer à la dépêche de Varsovie n° 155/EU du 17 mars 1961 analysant la crise du mouvement Pax.

[1] Walter Hallstein, président allemand de la Commission de la CEE depuis 1958. Selon la doctrine Hallstein, les relations diplomatiques doivent être rompues avec tous les États qui reconnaissent la République démocratique allemande. C'est ainsi que les relations diplomatiques sont rompues avec la Yougoslavie en 1957, avec Cuba en 1963. Hallstein justifie sa doctrine en s'appuyant sur le fait que la RDA a été créée par une puissance étrangère, en violation du droit des peuples à l'auto-détermination, et n'a, par conséquent, aucune légitimité.

[2] À ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 13, exposant le montant et les modalités des échanges entre la France et la RDA.

[3] Ce contrat concerne la vente d'une usine d'engrais par la France à la Pologne dont le montant s'élèverait à environ trois cents millions de francs.

[4] Une salle de lecture a été ouverte, à Cracovie, lors du voyage de M. Couve de Murville, en 1966, une seconde est prévue à Varsovie.

[5] Le général de Gaulle se rendra en visite officielle en Pologne du 6 au 12 septembre 1967.

# 62

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 37. *Paris, 3 février 1967.*
(*expédié* : le 4 à 12 h. 34).

Les chances d'un accord sur la question de non-prolifération des armes nucléaires se sont considérablement accrues. Un projet de traité[1] reflétant les conclusions auxquelles sont actuellement parvenues, au cours de conversations bilatérales, les experts américains et soviétiques a été établi par Washington qui vient de le soumettre pour consultation aux membres de l'Alliance Atlantique.

À cette occasion, le gouvernement a fait savoir le 1er février à ses partenaires qu'il n'était pas dans ses intentions de signer un éventuel traité[2]. Bien que faite au cours de délibérations couvertes par le secret, cette déclaration ne manquera pas de transpirer, comme le prouvent déjà certaines nouvelles de presse. Dans le cas où les autorités de votre résidence vous interrogeraient sur notre attitude, vous pourrez, sans faire référence à l'OTAN, confirmer l'indication qui a été donnée au Conseil de l'Alliance.

Je vous rappelle avoir précisé la position de la France sur le problème de la non-prolifération au cours d'une interview dont le texte vous a été communiqué le 9 janvier sous la référence Colinfor nº7[3].

*(Affaires atomiques, traité de non-prolifération)*

[1] Un projet de traité de non-prolifération nucléaire est remis le 23 janvier 1967 par le représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord aux partenaires de l'Alliance. Voir ci-dessus la note du 26 janvier 1967.

[2] Le 1er février 1967, M. Pierre de Leusse, représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, déclare que la France n'a pas l'intention de signer le traité de non-prolifération nucléaire. Voir le télégramme de Repan, n° 42 du 1er février 1967, non reproduit.

[3] Le document COL INFOR n° 7 du 9 janvier 1967 émane du Service de l'Information de la direction des services d'Information et de Presse, c'est un document d'information diffusé dans tous les services d'information des postes diplomatiques et consulaires ; il relate l'interview de M. Couve de Murville devant le micro d'« Inter-Opinion ». Interrogé par les journalistes, le ministre répond à des questions sur le Vietnam, les rapports avec l'URSS et l'Allemagne, l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne et la non-prolifération nucléaire. Sur ce dernier sujet, il déclare notamment : « les puissances nucléaires ont continué à faire leurs expériences, malgré l'accord de non-prolifération. Il y aurait un très grand danger à ce que de plus en plus de pays fabriquent des armes nucléaires, mais il y a une chose qui est beaucoup plus importante c'est que ceux qui possèdent des armes nucléaires n'en fabriquent plus et détruisent celles qu'ils ont. Or ce qui est en préparation nous paraît aboutir au résultat inverse, c'est-à-dire bien sûr à empêcher ceux qui n'ont pas et qui en réalité, pour la plupart, ne peuvent pas avoir d'armes nucléaires, d'en fabriquer ; mais cela n'empêche en rien ceux qui les ont de continuer à en fabriquer et de garder tous les stocks ».

# 63

## NOTE DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD POUR LE SERVICE DES PACTES

*Consultation à l'OTAN en période de tension et de crise*

N. n° 5/S. *Paris, 3 février 1967.*
Secret.

Par note n° 19 et 1/S[1] des 12 et 13 janvier, j'ai relaté ce que m'avaient dit M. Brosio et M. Cleveland quant à notre participation à la consultation envisagée par l'OTAN en période de tension et de crise. Mes interlocuteurs n'attachaient pas la même valeur à certaines objections qui avaient été formulées, l'une tirée du fait que la France ne s'était pas associée aux « directives d'Athènes »[2], l'autre du fait que nous n'avions plus désormais connaissance des plans nucléaires de l'OTAN.

J'ai revu hier M. Brosio ; les Quatorze en ayant discuté entre eux le 31 janvier, il était chargé de me faire part de leurs conclusions. Du point de vue technique, m'a-t-il dit, il n'y a pas de difficulté, étant entendu que la France participera au nouveau système de transmission multiple pour la salle d'opérations de l'OTAN. Le document technique élaboré à ce sujet par le groupe de travail *ad hoc* du Comité Spécial va nous être communiqué.

En ce qui concerne la consultation nucléaire, M. de Staercke[3] a fait prévaloir une solution de caractère pragmatique. Elle pourrait avoir lieu tantôt au comité des Plans de Défense, tantôt au Conseil, tantôt dans les deux successivement.

M. Brosio m'a confié à ce sujet que c'est à l'instigation des Américains que la consultation conduisant à l'emploi de l'arme atomique avait été soustraite à la compétence du groupe nucléaire restreint pour rester de la compétence du Conseil (en relatant cette mesure – télégramme n° 534

[1] La note 19 du 12 janvier 1967, émanant du représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, M. Pierre de Leusse, indique que le secrétaire général, M. Manlio Brosio, lui a fait part des objections de quelques partenaires de l'OTAN à la participation de la France aux travaux lancés par le Comité spécial pour améliorer les procédures et les moyens de consultation en temps de crise : 1). La France ne s'est pas associée aux directives d'Athènes. 2). La France n'est pas informée des plans nucléaires élaborés sans elle. Dans la note n° 1/S du 13 janvier 1967, M. Pierre de Leusse rapporte en revanche que M. Cleveland, représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord, est de l'avis que les discussions sur les consultations en temps de crise doivent se résoudre à Quinze.

[2] Les directives définies à Athènes lors de la session des ministres des Affaires étrangères et de la Défense des pays de l'Alliance Atlantique du 4 au 6 mai 1962, indiquent dans leurs grandes lignes les circonstances dans lesquelles l'OTAN pourrait être obligée d'utiliser les armes nucléaires pour sa défense et précisément jusqu'à quel point il serait possible de recourir dans chaque pays à la consultation politique. Les États-Unis affirment qu'ils continueront à mettre à la disposition de l'Alliance les armes nucléaires nécessaires à sa défense.

[3] M. André de Staercke : représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN de 1952 à 1975. Il parle en qualité de doyen, président du groupe des Quatorze.

du 22 décembre[1] – j'avais souligné la déception qu'elle avait causé du côté allemand). M. Brosio m'a indiqué quelle avait (aussi) contrarié les Italiens. Quoiqu'il en soit, la préoccupation des Américains en choisissant le cercle le plus large pour traiter de ces questions était précisément de pousser le moins loin possible le partage des responsabilités, sinon l'échange d'informations à ce sujet. Cela ne me paraît pas incompatible avec les explications qu'a données M. Cleveland sur ce thème le 1er février, lors du débat sur le traité de non-prolifération, et dont j'ai adressé par ailleurs le texte au Département[2].

*(Pacte Atlantique Nord, Structure et réorganisation de l'OTAN, consultation en temps de guerre, PAN-2sd)*

## 64

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 329 et 330.
Diffusion réservée.

*Paris, 4 février 1967, 12 h. 27.*

Les indications en notre possession sur le rythme d'évacuation des personnels de SHAPE et Centre-europe font penser que les effectifs restant en France après le 1er avril dépasseront ce que nous avions accepté en accordant aux autorités américaines et canadiennes, pour les enfants terminant l'année scolaire, trois mois de délai pour les familles et les moyens de soutien indispensables. Cet état de choses appelle les mesures suivantes :

1. J'interviens auprès de M. le ministre des Armées pour qu'il demande à nos missions de liaison d'obtenir d'urgence de SHAPE et Centre-europe un état numérique des personnels militaires qui, dans l'état actuel des prévisions, ne seront pas évacués encore le 1er avril, état établi par catégories d'emplois.

2. Une demande sera effectuée par le Département auprès de l'ambassade des États-Unis pour obtenir un tel état s'appliquant au personnel de « soutien » des familles qui resterait.

[1] Le télégramme n° 534 adressé le 22 décembre 1966 par le représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord précise que les Allemands sont très déçus que le groupe nucléaire restreint ne soit plus compétent pour la coopération en temps de crise, notamment en vue de préparer la décision d'emploi des armes atomiques. Le groupe nucléaire restreint, organe consultatif permanent, est composé de cinq participants (États-Unis, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Italie, Turquie). Son mandat est défini au début septembre 1966 et approuvé par les ministres de la Défense réunis à Rome les 23 et 24 septembre 1966 (voir à ce sujet le télégramme de Repan n° 344 du 8 septembre 1966).

[2] L'intervention de M. Cleveland, représentant permanent des États-Unis au Conseil de l'Atlantique Nord, en date du 1er février est constituée d'un texte de huit pages, distribué auprès des délégations ; il est communiqué au service du Désarmement le 2 février et au service des Pactes le 8 février 1967.

3. Je vous prie d'attirer d'urgence l'attention de M. Brosio[1] sur fait que les précisions dont nous avons eu connaissance pour SHAPE et Centre-Europe font ressortir une situation au 1er avril qui n'est absolument pas satisfaisante. Nous ne comprenons pas les délais prévus pour l'évacuation du personnel de ces commandements, personnel qui d'ailleurs va se trouver sans statut à compter dudit 1er avril.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 65

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 612 à 620.
Diffusion réservée.

*Washington, 4 février 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 30).

Au cours d'un entretien que j'ai eu hier avec lui, M. William Bundy m'a fait part, dans des termes qui m'ont paru très confiants, de son point de vue sur la situation au Vietnam et sur la récente évolution que les observateurs avaient notée dans la position d'Hanoï. Son exposé, nuancé et articulé, admettait visiblement que la situation apparaisse maintenant moins figée. Toutefois, Washington ne considérait pas comme un « signal » suffisant les récentes déclarations du ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien au journaliste australien Burchett[2] et m'a affirmé le secrétaire d'État adjoint pour l'Asie, aucun contact n'avait été établi dernièrement entre Américains et représentants d'Hanoï en vue d'explorer la possibilité de négociations.

Pour mon interlocuteur, il était « clair » qu'Hanoï s'efforçait d'exercer sur les États-Unis une pression publique diplomatique ». Les déclarations de M. Mai Van Bo[3] à Paris au début de janvier, puis celles qui avaient été faites à M. Salisbury et à M. Burchett témoignaient d'une continuité significative. M. Bundy savait déjà qu'Hanoï avait tenu à marquer aux représentants diplomatiques accrédités dans cette ville l'importance des déclarations de M. Trinch au journaliste australien. Il s'agissait là aussi d'un effort dans le même sens.

Il ne semblait pas qu'il faille voir dans cet effort rien de plus qu'une manœuvre. Dans l'interview accordée à Burchett les « 4 points » n'avaient pas été mis en relief. On pouvait donc admettre un « changement nuancé » dans la position de Hanoï, qui désire manifester une certaine disposition

[1] Manlio Brosio, ambassadeur d'Italie à Paris de juin 1961 à septembre 1964 puis Secrétaire général de l'OTAN.

[2] Wilfried Burchett, journaliste australien, particulièrement bien informé sur les conflits asiatiques. Cf. son autobiographie : *Memoirs of a rebel journalist* (UNSW Press, 2005).

[3] M. Mai Van Bo est le délégué général du Nord-Vietnam en France depuis 1961.

à faire des « concessions », au moins à l'intention de l'opinion publique. Mais, d'autre part, la reprise des « 4 points » dans un éditorial de *Nhan Dan* au lendemain des déclarations faites à M. Burchett invitait à douter de la sincérité d'Hanoï. De même, les propos, également encourageants, tenus à la journaliste anglaise Gloria Stewart, par des représentants du FNL à Phnom Penh et à Saigon, ont été démentis par la radio du Front. Or, il est établi par les services américains que cet entretien a bien eu lieu. On est conduit, dans ces conditions, à se demander s'il n'existe pas un certain désaccord entre Hanoï et le FNL, dont l'attitude resterait plus rigide.

Pour ce qui est des dispositions d'Hanoï à envisager des négociations, M. Bundy pense que si l'adversaire était « sérieux » il serait aussi « secret » – ce qui rend possible l'existence de diverses voies diplomatiques et autres. Cette discrétion est d'autant plus nécessaire, même du point de vue d'Hanoï, qu'il lui faut compter avec l'opposition pratiquement assurée de la Chine à des négociations et prendre aussi en considération le moral des combattants.

Il faudrait donc de la part d'Hanoï un « signe » plus tangible que de simples déclarations laissant entrevoir des négociations à la suite d'un arrêt des bombardements.

M. Bundy a réaffirmé, à ce sujet, ce que l'on sait déjà : Hanoï, d'une façon ou d'une autre, devrait indiquer son acceptation d'une « action réciproque » en échange de l'arrêt des bombardements : décroissance des activités militaires ou réduction des infiltrations vers le Sud. Sur ce dernier point, on ne note aucune évolution significative malgré des variations saisonnières. M. Bundy récuse donc les chiffres avancés dans des commentaires récents par les frères Alsop.

Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas à écarter que la position d'Hanoï s'assouplisse réellement. L'adversaire ne peut que ressentir de plus en plus l'essoufflement d'une guerre de plus en plus lourde. De plus, M. Bundy déclare qu'il y a toutes raisons de croire, d'après des indications recueillies auprès de diplomates est européens, que les événements de Chine créent à Hanoï une atmosphère d'inquiétude et d'incertitude quant au volume de l'aide chinoise militaire et économique. Il est déjà certain que la récolte de riz au Nord-Vietnam sera mauvaise et on peut se demander si la Chine sera en mesure de faire face à ce déficit.

M. Bundy voit là autant de facteurs qui peuvent influer sur l'attitude d'Hanoï.

En ce qui concerne les déclarations optimistes de M. Robert Kennedy à Paris[1], M. Bundy n'en voyait pas les raisons et elles ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Il n'y avait eu rien de plus ces derniers jours qu'un contact à Genève par l'entremise de la Croix Rouge au sujet des prisonniers

[1] Le sénateur Kennedy a séjourné à Paris quelques jours plus tôt et a été reçu par le Président de la République le 31 janvier 1967. Voir ci-dessus le compte rendu de cet entretien. À son retour, le sénateur a fait des déclarations interprétées de façon optimiste par la presse et jugées excessives par le Département d'État. Se reporter à ce sujet au télégramme de Washington n^os^ 681 à 684 du 9 février 1967 non reproduit.

et notamment de M. Hertz. Le sénateur Kennedy était au courant, mais il avait considérablement exagéré l'importance de ce fait sans signification politique.

Quant à la trêve du Tet[1] vietnamien, M. Bundy a rappelé que de nombreux cas de violations avaient été observés lors des suspensions des hostilités à Noël et au jour de l'an (acheminements d'hommes et de matériels notamment). Toutefois, il m'a indiqué confidentiellement, bien que les États-Unis aient décidé pour leur part d'observer une trêve de 4 jours seulement alors que l'adversaire déclare qu'il la prolongera jusqu'à 7 jours, il est possible qu'on s'efforce du côté américain de suspendre ou de réduire les hostilités au-delà du 4e jour si, de l'autre côté, on évite les engagements militaires et si l'on s'abstient de violations flagrantes comme celles des deux dernières trêves.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 66

M. Benard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53 à 56. *Addis-Abeba, 4 février 1967.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : le 6 à 8 h. 44).

Tout le monde ici souhaite qu'une majorité aussi large que possible se prononce en faveur du maintien de la Côte française des Somalis au sein de la République française[2], cette impression que j'avais déjà recueillie depuis mon retour, m'a été officiellement confirmée ce matin par le ministre des Affaires étrangères[3]. Ce point de vue n'a pas lieu de surprendre. Dans l'hypothèse où le référendum donnerait une réponse négative, le problème de la défense de ses intérêts et de l'affirmation de ses droits se poserait immédiatement pour l'Éthiopie et il est évident que la situation serait inconfortable, compte tenu notamment de la politique générale de ce pays, fondée sur le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force.

Bien que la question de Djibouti posée sous l'angle des dires éthiopiens, au cas où la France quitterait le territoire, n'ait pas été d'actualité au moment de la conférence des chefs d'État de l'OUA[4], certains propos de couloir

[1] Trêve concernant la période du Nouvel An vietnamien.

[2] Allusion au référendum prévu pour le 19 mars 1967.

[3] Ato Ketema Yifru est ministre d'État éthiopien chargé des Affaires étrangères depuis 1961 ; il est nommé ministre des Affaires étrangères en avril 1962 et reconduit le 11 avril 1967 dans le nouveau cabinet avec les mêmes fonctions.

[4] La conférence des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se tient du 5 au 9 novembre 1966 à Addis-Abeba.

ont pu faire mesurer à l'Empereur[1] les réactions que susciterait de la part de nombreux pays africains toute tentative de l'Éthiopie pour s'installer à Djibouti après notre départ.

Au demeurant, on se montre à Addis-Abeba très confiant sur le résultat du référendum maintenant que les dirigeants de la fraction AFAR[2] de la population ont nettement pris position.

Le consul d'Éthiopie[3] à Djibouti, arrivé hier, a confirmé cet optimisme.

Les milieux éthiopiens suivent néanmoins de près les activités des extrémistes du Front de Libération de la Côte des Somalis[4] et notamment l'entraînement de certains éléments en vue de l'action terroriste. Si M. Ketema Yifru n'a pas évoqué ce matin cet aspect des choses, son chef de cabinet rencontré hier incidemment s'est, en revanche, amplement étendu sur le sujet. Rappelant que nous avions été mis en garde du côté éthiopien peu avant la visite officielle du général de Gaulle[5], il m'a dit que l'on pouvait légitimement craindre que devant la perspective d'un autre échec au référendum, les Somalis ne cherchent à provoquer des désordres au moment de la consultation. Évoquant le vote d'abstention de l'Éthiopie sur le paragraphe 4 de la résolution de l'Assemblée des Nations unies[6], M. Ayalew Mandefro[7] a exprimé l'espoir que les autorités françaises soient conscientes de ces dangers et prennent toutes les mesures pour y parer.

*(Afrique-Levant, Djibouti, politique intérieure, Dj 5.5)*

[1] Le ras Tafari Makkonen règne sur l'Éthiopie depuis 1930, sous le nom de Haïlé Selassié.

[2] Les Afars représentent la communauté la plus nombreuse peuplant la Côte française des Somalis. Viennent ensuite, en importance numérique, les Issas et loin derrière arrivent les Arabes et les Français d'origine métropolitaine.

[3] Le nouveau consul d'Éthiopie à Djibouti est Ahadu Sabouré, précédemment ambassadeur à Mogadiscio, il a pris ses fonctions fin octobre 1966.

[4] Le Front de libération de la Côte française des Somalis ou FLCS est installé à Mogadiscio. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 99 et 1966-II, n° 147.

[5] Le général de Gaulle arrive à Djibouti le 26 août 1966 (voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 282) avant de se rendre du 27 au 29 août en Éthiopie où il a des entretiens avec l'Empereur. (Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 209).

[6] L'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa XXI[e] session, adopte, fin décembre, sur le rapport de la quatrième commission, la résolution n° 2228 (XXI) sur la question de la Côte française des Somalis. Le paragraphe 4 stipule que l'Assemblée générale « prie la puissance administrante de prendre, en consultation avec le Secrétaire général, les mesures nécessaires en vue d'une présence de l'Organisation des Nations unies avant le référendum et d'une surveillance de l'Organisation au cours de celui-ci ».

[7] Ayalew Mandefro est le chef de cabinet de Ketema Yifru, ministre éthiopien des Affaires étrangères.

# 67

COMPTE RENDU

*Visite de M. Dahlgaard à M. Couve de Murville*
*le samedi 4 février 1967*

C.R. *Paris.*

M. Dahlgaard[1] précise d'abord l'objet de sa visite : s'informer sur la position du gouvernement français à la suite de la visite de M. Wilson à Paris[2], souligner d'autre part quelques-unes des préoccupations qu'inspirent au gouvernement danois ses relations commerciales avec la Communauté économique européenne.

Le ministre danois interroge M. Couve de Murville sur la possibilité d'aboutir à ce qu'il appelle une « grande solution européenne ». Le Danemark, pour sa part, attache à une solution de ce type un intérêt essentiel, pour des raisons commerciales évidentes, mais également pour des raisons politiques à plus long terme, cette « grande solution » lui paraissant seule susceptible de permettre à l'Europe de jouer un rôle important sur la scène politique mondiale.

M. Dahlgaard souligne que les Britanniques sont maintenant décidés à accepter les « règles du jeu » fixées par le Traité de Rome[3]. Il se dit particulièrement frappé de la détermination anglaise sur ce point.

M. Couve de Murville lui répond qu'il convient d'attendre ce qui va se passer maintenant avant de formuler une conclusion. Faisant le bilan des entretiens de Paris, il indique à son interlocuteur danois que des problèmes de deux natures différentes lui paraissent dès maintenant se dégager :

1) des problèmes, d'abord, de type « déterminé ».

Il s'agit, en premier lieu, des problèmes agricoles et des problèmes du *Commonwealth* (d'ailleurs liés aux premiers). Le Premier ministre britannique a clairement manifesté son désir de voir modifier certains des arrangements intervenus entre les Six en matière agricole, en particulier les dispositions du règlement financier[4] et sans doute également le niveau des prix.

Il s'agit d'autre part, des problèmes monétaires. Quelles conséquences aurait l'introduction de la livre sterling parmi les monnaies de la

[1] Tyge Dahlgaard, ministre danois du commerce et de l'intégration européenne depuis le 21 septembre 1966.

[2] Sur cette visite du Premier ministre britannique, voir ci-dessus les comptes rendus des conversations franco-britanniques des 24 et 25 janvier 1967, ainsi que le télégramme circulaire n° 29 du 30 janvier 1967.

[3] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

[4] Sur l'adoption des nouveaux règlements financiers de la politique agricole commune, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 235, 319, 324 et 333.

Communauté économique européenne ? Il est bien difficile de le dire. Mais si celle-ci devait conduire la Communauté à prendre en charge la zone sterling, il va de soi que le problème monétaire revêtirait alors autant d'importance, sinon plus, que le problème agricole.

2) des questions, ensuite, de caractère général.

Il est bien clair que si la Grande-Bretagne et, à sa suite, un assez grand nombre de pays européens entrent dans la Communauté économique européenne, cette Communauté changera complètement de caractère.

Le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères britanniques[1] ont fait valoir que cette Communauté avait déjà beaucoup évolué et qu'une adaptation progressive n'était donc pas exclue.

Cette position n'est pas cohérente avec la volonté par ailleurs affirmée d'accepter complètement, comme le dit M. Dahlgaard, les règles fixées par la Communauté. Avec l'Angleterre et à sa suite d'autres pays de la petite zone de libre-échange[2], souligne le ministre des Affaires étrangères, cette Communauté sera tout autre chose que ce qu'elle est, moins unie, moins associée plus dispersée et plus hétérogène. On y verrait s'affirmer des tendances diverses, les unes continentales, les autres ultra-marines.

M. Dahlgaard exprime son accord avec les vues ainsi exposées par M. Couve de Murville. Celui-ci lui demande alors, sans obtenir de réponse claire, si l'on peut imaginer qu'une communauté ainsi étendue et qui irait du Portugal au Danemark, serait en mesure d'exprimer une volonté politique unique au sens où l'entendait le ministre danois au début de cet entretien. Comment imaginer qu'une telle communauté puisse mener des négociations en commun ? En réalité, il faut bien en convenir, un tel groupement de 12 ou 14 pays se rapprocherait de ce que fut l'OECE[3].

Interrogé sur ce qu'il pense de la politique scandinave, M. Couve de Murville relève que si des pays comme la Suède par exemple envisagent d'entrer dans le Marché commun c'est bien parce qu'ils savent qu'en y adhérant, la Communauté économique européenne deviendrait beaucoup moins contraignante et pas du tout politique.

M. Dahlgaard revient à la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis du Traité de Rome. Il croit trouver dans la position française une certaine contradiction. Il y a quelques années les Britanniques, s'exprimant en particulier par la voix de M. Maudling[4] estimaient que leur adhésion pure et simple au Traité de Rome n'était pas possible et proposaient de rechercher une formule spécifique d'association. La France refusa de se rallier à cette

[1] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[2] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[3] L'Organisation européenne de coopération économique est créée le 16 avril 1948. Ses membres sont : Autriche, Belgique, Danemark, Irlande, France, Allemagne occidentale, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Trieste, Turquie, et Royaume-Uni. L'OCDE lui succède en septembre 1961.

[4] Reginald Maudling, chancelier de l'Échiquier de 1962 à 1964.

proposition. Aujourd'hui M. Wilson affirme sa volonté d'accepter tel quel le Traité de Rome et les dispositions qui l'ont suivi. La France maintenant propose à la Grande-Bretagne d'étudier une formule nouvelle d'association. Nous sommes, dit le ministre danois, dans un « cercle vicieux ».

M. Couve de Murville lui répond que les intentions britanniques ne sont ni claires ni aussi certaines que l'affirme M. Dahlgaard. Les réserves qu'il a relevées tout à l'heure en sont la manifestation évidente.

Le ministre danois remarque qu'il ne serait pas raisonnable de contraindre l'Angleterre à contribuer pour plus de 40 % aux ressources du fonds commun agricole[1]. Ce qui conduit M. Couve de Murville à préciser que tel ne serait pas le cas si la Grande-Bretagne acceptait les prix européens, ce qui aurait certainement pour résultat d'entraîner une augmentation de sa production agricole dans une proportion telle que ses importations seraient très substantiellement diminuées. Entrant dans le Marché commun, la Grande-Bretagne retrouverait, peut-on penser, la vocation agricole à laquelle elle avait renoncé depuis plus d'un siècle.

L'entretien porte ensuite sur les incidences particulières qu'aurait pour le Danemark son éventuelle adhésion au Marché commun.

La question du niveau des prix agricoles aurait pour l'économie danoise une importance moins grande que pour l'Angleterre : les prix agricoles du Danemark se situent à mi-chemin entre les prix britanniques et les prix européens envisagés. Les effets sur la production agricole seraient sans doute les suivants : une augmentation substantielle de la production de viande et des produits laitiers, une augmentation limitée de la production d'œufs et de volailles.

Il faut se rappeler, d'ailleurs, pour apprécier la portée de ces conséquences, que la capacité de production agricole du Danemark est limitée, en ce qui concerne la main-d'œuvre en particulier, et que son agriculture a déjà atteint un très haut degré de développement.

M. Dahlgaard interroge enfin le Ministre sur sa position en ce qui concerne le *Kennedy Round*. Celui-ci exprime tout d'abord sa surprise de voir que l'ouverture de ces négociations s'est trouvée repoussée de semaine en semaine depuis plusieurs mois. Il exprime son sentiment que les problèmes les plus difficiles à régler seront ceux qui concernent d'une part les mesures para-tarifaires et d'autre part les garanties d'accès en matière agricole que sous une forme ou sous une autre, les États-Unis persistent à réclamer. M. Couve de Murville dit enfin, son souhait de voir cette négociation aboutir et qu'elle permette en particulier un abaissement des tarifs douaniers entre les pays européens[2].

[1] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[2] Sur les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, voir ci-dessous les télégrammes circulaires n° 84 du 21 mars 1967 et n° 132 du 23 mai 1967.

Pour conclure M. Dahlgaard demande au Ministre s'il pourrait donner quelques précisions sur la façon dont il conçoit les liens d'association qui pourraient être imaginés entre la Grande-Bretagne ou le Danemark et la Communauté économique européenne. M. Couve de Murville répond que cette question n'a encore fait l'objet d'aucune étude. À titre d'orientation très générale, il indique que l'on pourrait peut-être s'interroger sur la possibilité d'établir dans le domaine industriel, une sorte de zone de libre-échange avec harmonisation des droits de douane et de prévoir, sur le plan agricole, des arrangements commerciaux particuliers.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 68

NOTE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Visites officielles françaises à l'exposition de Montréal*

N. n° 20/AM. *Paris, 8 février 1967.*

L'ambassadeur du Canada s'est entretenu avec M. Jurgensen des différents problèmes que pourraient poser les visites officielles françaises à l'Exposition de Montréal. Il croit savoir qu'en dehors du Président de la République pour lequel il n'envisage pas de réponse définitive avant le courant du mois de mars, d'autres personnalités françaises seraient disposées à se rendre au Canada cette année ; parmi celles-ci : M. Pompidou qui, à plusieurs reprises, a exprimé le désir de visiter l'exposition, M. Peyrefitte qui doit aller à Montréal à l'occasion d'un colloque scientifique (5 mai) et M. de Chambrun[1] qui a été invité par le ministre du Commerce canadien.

M. Léger[2] a suggéré que si le Président de la République décidait de se rendre à Montréal, le séjour des autres hommes politiques français soit, pour des raisons d'organisation et de protocole, considéré comme privé, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne puissent avoir des contacts officiels.

En ce qui concerne l'éventuel voyage du général de Gaulle, l'ambassadeur du Canada a suggéré, afin de ne pas être pris de court, que différentes questions concernant ce voyage soient dès maintenant étudiées :

[1] Gilbert Pineton de Chambrun, diplomate français, directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires depuis mars 1965.

[2] Jules Léger, diplomate et homme politique canadien, ambassadeur à Mexico (1953-1954), sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1954-1958), représentant permanent à l'OTAN (1958-1962), ambassadeur à Rome (1962-1964) et à Paris depuis 1964.

a) *Programme de la visite*. Le gouvernement d'Ottawa se propose de remettre prochainement à M. Leduc[1] un projet qui s'échelonnerait sur 5 à 6 jours, soit 2 jours à Ottawa, 2 jours à l'Exposition, 2 jours pour visiter une ou deux provinces.

b) *Projets spécifiques*. Considérant que le voyage du chef de l'État français répond à la visite rendue par M. Pearson[2] venu en France il y a deux ans, M. Léger souhaiterait que, dès maintenant, soient étudiés les problèmes qui, en dehors des questions d'intérêt mondial, pourraient être examinés dans le cadre de la préparation de la visite. Parmi ceux-ci deux lui paraissent particulièrement dignes d'intérêt :

1) Création d'un Institut de la Jeunesse calqué sur l'Institut franco-allemand[3]. Ce problème a déjà été évoqué par M. Marchand, ministre de l'Émigration[4], lors de ses entretiens avec M. Missoffe au cours de l'automne dernier.

2) Création d'un Centre de Recherche scientifique, à Montréal, qui pourrait associer à des chercheurs venus de France ceux des deux universités de langue française et de langue anglaise de la ville ; l'un des buts recherchés étant de mettre la première en état de coopération avec la seconde sur un pied d'égalité. M. Léger était parfaitement conscient de l'ampleur d'un tel projet, mais suggérait que dans un premier temps l'activité de ce centre se limite à des disciplines bien définies, telles que l'océanographie. Un comité d'experts français et canadiens pourrait peut-être étudier le problème. Enfin, M. Léger a souligné l'intérêt qui s'attache à accroître le nombre des militaires du continent qui sont envoyés au Canada au titre de la coopération technique.

*(Canada, n° 310)*

[1] François Leduc, ambassadeur de France à Ottawa depuis le 5 mars 1965.

[2] Le Très honorable Lester Bowles Pearson, diplomate et homme politique canadien, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, ministre puis ambassadeur aux États Unis (1944-1946), sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1946-1948), secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1948-1957), président de l'Assemblée générale des Nations unies (1952-1953), Prix Nobel de la Paix (1957), député à la Chambre des Communes (1958-1963), chef du parti libéral depuis 1958, Premier ministre du Canada depuis 1963. Il s'est rendu en France du 15 au 17 janvier 1964. Se reporter à ce sujet à *D.D.F,* 1964-I, n° 29 et n° 30.

[3] Il s'agit plus précisément de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) créé par le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 et constitué par la convention du 5 juillet 1963. Voir notamment à ce propos *D.D.F.*, 1963-I, n° 38.

[4] L'honorable Jean Marchand, syndicaliste et homme politique canadien, député libéral à la Chambre des Communes depuis novembre 1965, ministre de la Citoyenneté, de la Main-d'œuvre, et de l'Immigration (et non de l'Émigration) depuis 1966.

# 69

NOTE

*Les relations franco-tanzaniennes.*

N. *Paris, 8 février 1967.*

1. Dès l'indépendance du Tanganyika (9 décembre 1961) l'ouverture d'une ambassade de France à Dar-es-Salam[1] a marqué notre volonté de nouer de bons rapports avec le nouvel État. Les relations satisfaisantes, effectivement établies entre la France et la Tanzanie, se sont toutefois plus particulièrement développées lorsque le règlement du problème algérien eut levé les préventions que l'on nourrissait à Dar-es-Salam à l'encontre de notre politique africaine. Plusieurs autres facteurs ont concouru à cette évolution. D'une part les dirigeants tanzaniens ont pris conscience de l'importance de notre rôle sur le plan international ainsi que de la valeur de notre aide à de nombreux pays du Tiers Monde. Ils ont été sensibles, d'autre part, aux orientations nouvelles de notre politique étrangère et ont pensé, semble-t-il, que la coopération avec la France compenserait dans une certaine mesure, des influences anglo-saxonnes jugées excessives. Une meilleure appréciation de la place tenue en Afrique par les pays franco-phones a également incité les autorités tanzaniennes à se rapprocher de nous. Enfin le prestige personnel du général de Gaulle auprès du président Nyerere[2] a joué un rôle déterminant[3].

Le développement des relations entre la France et la Tanzanie a été marqué par plusieurs voyages en France de ministres tanzaniens, par l'excellent accueil réservé à des délégations françaises de passage à Dar-es-Salam[4] et, surtout, par la visite à Paris de M. Nyerere (juin 1965) au cours de laquelle celui-ci a rencontré le général de Gaulle ainsi que MM. Pompidou et Couve de Murville[5]. Tout récemment, l'ouverture d'une importante ambassade à Paris a souligné la volonté du président tanzanien de resserrer les liens avec la France.

Cette création dont le principe avait été retenu dès juillet 1965 mais la réalisation ajournée pour des raisons budgétaires intervient, toutefois, au moment où l'évolution des affaires africaines conduit certains milieux

[1] Dès 1961, la France ouvre une ambassade à Dar-es-Salam. M. Henri Chassaing de Bourdeille, conseiller des Affaires étrangères, remet ses lettres de créance le 15 décembre 1961.

[2] Julius Kambarage Nyerere est président de la République de Tanzanie réélu en septembre 1965.

[3] Note du rédacteur : « Le Président tanzanien a écrit personnellement au Président de la République française au sujet de l'avenir de l'Afrique, des territoires portugais, du Vietnam. Il a exprimé publiquement les sentiments d'estime et d'admiration qu'il professe à son égard. »

[4] Note du rédacteur : « Notamment en janvier 1965 lors du passage d'une délégation de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. »

[5] Au sujet des entretiens du président Nyerere lors de sa visite à Paris, voir les comptes rendus publiés dans *D.D.F.*, 1965-I, n$^{os}$ 308 et 315.

tanzaniens à se méprendre parfois sur nos intentions. Nos abstentions à l'ONU sur l'*apartheid*[1] et le Sud-Ouest africain[2], comme notre position à l'égard du problème rhodésien[3] ont surpris et ont été critiquées. D'autre part la presse a regretté que nous n'ayons pas jugé possible d'accorder l'indépendance au territoire de Djibouti[4] ; elle ne s'est ralliée qu'à contrecœur à l'idée d'un référendum affirmant par ailleurs la nécessité d'un contrôle par des observateurs des Nations unies. Il n'apparaît pas, en revanche, que les autorités tanzaniennes portent grande attention à notre territoire des Comores, malgré la présence à Dar-es-Salam du *Molinaco*[5].

2. L'évolution des relations politiques franco-tanzaniennes n'a pas eu, pour l'instant, de répercussions semblables sur le plan commercial. Sensiblement équilibrés, les échanges entre les deux pays demeurent peu importants[6]. Nos achats (sisal et oléagineux) nous placent au 12e rang des clients ; nos ventes (produits industriels, automobiles) au 8e rang des fournisseurs de la Tanzanie.

Un effort de prospection a cependant été entrepris sur le plan de la coopération économique (visite en Tanzanie d'une mission conjointe du CNPF et CNCE – novembre 1965). Un premier contrat important (45,7 millions de francs) a été signé en mai 1966 pour la construction et l'équipement par une société française[7] d'une usine textile à Mwanza (bord du lac Victoria).

3. Des progrès appréciables ont été en revanche enregistrés dans les domaines de la coopération culturelle et technique. Deux centres audio-visuels ont été installés, l'un à Dar-es-Salam, l'autre à Zanzibar, pour l'enseignement de la langue française.

Notre ambassade compte un attaché culturel. Deux enseignants animent les centres audio-visuels, trois autres l'école de l'Alliance Française à Dar-es-Salam. Six professeurs sont détachés dans divers établissements secondaires tandis qu'un lecteur est affecté à l'université. Le nombre des bourses d'enseignement offertes à des étudiants tanzaniens a été porté à 14. Il s'élèvera à 22 pour l'année scolaire 67-68. À cela s'ajoutent 18 bourses spéciales pour l'université de Tananarive.

Sur le plan de la coopération technique, outre l'attribution d'une trentaine de bourses de stages, notre effort a eu pour but de fournir à la Tanzanie des experts de haute qualification spécialistes de problèmes d'économie et de

[1] Au sujet de l'abstention de la France à l'ONU sur l'*apartheid* voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 380.

[2] Pour l'abstention de la France à l'ONU au sujet du Sud-Ouest africain, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 403 et 1966-II, n° 328.

[3] Au sujet de la Rhodésie, la France ne prend pas part au vote des résolutions contre ce pays. Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 214, et 1965-II, n° 259.

[4] Au sujet du territoire de Djibouti, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 281, 383 et 1966-II, n° 283.

[5] Note du rédacteur : « Mouvement de libération national des Comores. »

[6] Note du rédacteur : « Les importations françaises en provenance de Tanzanie, exprimées en livres, ont atteint la valeur de 1,13 millions en 1964, 0,9 million en 1965, 0,84 million pour les six premiers mois de 1966. En ce qui concerne les exportations, les chiffres correspondants ont été de 1,12, 1,4, et 0,60. »

[7] Note du rédacteur : « Société alsacienne de constructions mécaniques. »

planification. Il a été facilité par la présence à Dar-es-Salam d'un de nos compatriotes, Faudon[1], qui, ayant élaboré le plan tanganyikais, a dirigé, deux ans, l'Office National du Développement. Cet organisme emploie encore deux experts français[2], deux autres étant détachés au ministère tanzanien des Affaires économiques et du Plan[3]. D'autres groupes étudient les possibilités de développement du tourisme et les problèmes de formation des paysans par des méthodes audio-visuelles.

Tout récemment, les résultats les plus remarquables ont été obtenus dans le secteur de Mwanza par une équipe de planification régionale[4] dont les travaux ont étonné les autorités tanzaniennes. Celles-ci ont demandé que le chef de cette équipe dirige les spécialistes des Nations unies qui doivent élaborer le second plan quinquennal tanzanien.

Il semble donc que d'intéressantes perspectives doivent progressivement s'ouvrir en Tanzanie à notre action de coopération.

*(Afrique-Levant, Tanzanie, relations politiques avec la France, TA-6-3)*

## 70

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 707 à 709. *Pékin, 10 février 1967.*

(*Reçu* : 15 h. 15).

J'ai reçu en fin d'après-midi une communication téléphonique de la direction des affaires consulaires, convoquant M. Richard[5] au *Wai Chiao Pu* ce soir à vingt heures. J'ai prié M. Ardant, conseiller culturel[6], et M. Destenay, attaché commercial[7], d'accompagner M. Richard.

[1] M. Jacques Faudon, ingénieur en chef du corps autonome des ingénieurs des travaux publics. Arrivé en Tanzanie en octobre 1962, il dirige alors l'équipe qui élabore le premier plan quinquennal (1[er] juillet 1964 – 30 juin 1969), avant d'être nommé fin 1964 directeur général de la *National Development Corporation*, société d'investissements.

[2] Note du rédacteur : « un analyste de projets, un expert financier. »

[3] Note du rédacteur : « un conseiller industriel, un conseiller agricole. »

[4] Note du rédacteur : « Mission de MM. Eymard-Duvernay (économiste) et Andrieux (agronome) ». M. Paul Eymard-Duvernay, polytechnicien et M. Roger Andrieux, ingénieur agronome, sont chargés de février à décembre 1966, d'étudier les possibilités de développement de la sixième région économique (lac Victoria). Ils sont en résidence à Mwanza.

[5] Au sujet de l'affaire concernant M. et M[me] Richard, se reporter aux télégrammes n[os] 454 et 455, 459 à 471 de Pékin et 49 à 51 de Paris en date du 1[er] février 1967.

[6] M. Ardant est conseiller culturel près l'ambassade de France à Pékin depuis 1965.

[7] M. Destenay est attaché commercial près l'ambassade de France à Pékin.

Ils se sont trouvés en présence de trois fonctionnaires, à l'exclusion de représentants des « masses ». L'entretien a duré quarante minutes et j'en adresserai le compte rendu[1] *in extenso* au Département par la valise du 12 février.

La conclusion, après quelques péripéties inquiétantes, dont le *Verbatim* retracera le déroulement, a été la suivante : M. Richard obtenait l'autorisation de partir et les passeports déposés lui étaient rendus sur le champ avec les visas, mais l'affaire ne devait pas être « tenue pour terminée ».

Cette conclusion imprévue signifie-t-elle que les autorités chinoises ont fini par comprendre que les « masses » étaient allées trop loin dans leurs accusations ? Doit-on y déceler le résultat d'une intervention gouvernementale à un niveau très élevé ? Il est difficile de le savoir mais, en fait, la demande de visa a été dissociée du règlement de l'incident lui-même. Celui-ci peut dès lors trouver sa solution en l'absence de M. Richard, donc, semble-il, sans obligation pour lui d'exprimer des excuses.

Nous obtenons ainsi satisfaction mais il importe je crois de n'en point encore faire état, tant que M. Richard et sa famille n'auront pas reçu leurs billets et n'auront pas quitté le sol chinois.

C'est là, il me semble, une précaution indispensable à la fois pour assurer la sécurité du voyage de la famille Richard et pour éviter aux Chinois l'accentuation d'une « perte de face » qui, surtout après la publicité faite autour de cette affaire, doit leur être sensible.

M. Richard se propose de quitter Pékin dans les tout prochains jours. Je préviendrai le Département de la date de son départ.

*(Collection des télégrammes, Chine 1967)*

## 71

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 566 à 575. *Moscou, 10 février 1967.*
(*Reçu* : 18 h. 40).

Je me réfère à mon télégramme n° 542[2].

La note de protestation du 9 février atteste un durcissement de la part du gouvernement soviétique.

[1] Ce compte rendu fait l'objet de la dépêche du 11 février 1967 n° 146/AS (Chine, carton n° 381).

[2] Dans ce télégramme, non reproduit, en date du 10 février 1967, l'ambassade de France a transmis à Paris la traduction de la note remise la veille par le gouvernement soviétique à l'ambassade de la RPC à Moscou.

Les agissements de Pékin sont stigmatisés dans des termes vraiment très forts, qui révèlent une indignation manifeste et une exaspération croissante. Alors que dans sa déclaration du 4 février le Kremlin s'était réservé le droit de prendre « les mesures imposées par la situation », il évoque maintenant avec plus de précision, « la prise en réponse de mesures » (mon télégramme nº 564)[1]. Aucun délai, si ce n'est « le plus bref », n'est accordé aux autorités chinoises pour réviser leur attitude. Moscou réclame la cessation « immédiate » des mesures « arbitraires » prises par le gouvernement chinois. On peut enfin relever que si l'URSS impute la conduite des autorités de Pékin, soit à leur « intention délibérée de saper les rapports des deux pays », soit à leur « incapacité » de garantir l'exercice de relations diplomatiques normales, elle ne met pas cette distinction à profit pour atténuer, dans le second cas, les responsabilités de la Chine populaire.

Il convient toutefois de marquer les limites, à vrai dire étroites, de la démarche soviétique.

On ne saurait parler d'ultimatum, puisque l'URSS « n'exige » pas que satisfaction lui soit donnée dans un laps de temps déterminé. Elle « demande instamment » ou « réclame » (le mot russe est susceptible des deux traductions) une action chinoise immédiate. On pourrait, à la rigueur, employer le terme de mise en demeure. Mais il faut souligner que les « mesures » envisagées, mais non précisées, du côté soviétique, paraissent devoir essentiellement concerner, par réciprocité, le libre exercice des activités de l'ambassade de Chine à Moscou. Il n'est question ni de rupture des relations diplomatiques, ni d'autres sanctions plus graves. La note constate certes que le traité d'amitié, d'alliance et d'assistance mutuelle du 14 février 1950 est « bafoué » par la République populaire. Il serait toutefois imprudent d'en conclure que l'Union soviétique envisage de dénoncer cet accord, car une telle décision contredirait le souci manifeste de Moscou de ne pas faire le jeu de Pékin en se prêtant à la détérioration des relations sino-soviétiques. La note prend d'ailleurs soin de réaffirmer la « ferme volonté » du Kremlin d'entretenir des rapports normaux avec la République populaire de Chine et de « défendre la cause de l'amitié entre les deux peuples ».

La nouvelle protestation soviétique porte sur trois griefs précis : le climat de violence volontairement entretenu autour de l'ambassade d'URSS, « l'interdiction provisoire » faite à ses membres de quitter les limites de son territoire et le fait que leur sécurité ne serait plus assurée en dehors de ce périmètre, l'impossibilité où ils se trouvent d'exercer leurs fonctions. Mais il est remarquable que parmi ces fonctions sont seulement citées celles « qui ont trait au règlement des questions pratiques relatives à l'acheminement de l'aide militaire et économique au Vietnam, en passant par le territoire chinois ».

[1] M. Wormser s'efforce dans ce télégramme également du 10 février 1967, non-repris, de tirer d'un examen très attentif du texte une conclusion quant à savoir si, en fait, les Soviétiques sont bien disposés à prendre des mesures de rétorsion à l'égard des Chinois. En définitive, il ne le pense pas.

Cette précision tend à confirmer (mon télégramme n° 529)[1] que les problèmes posés pour l'acheminement présent ou futur de cette aide sont, en ce moment, l'une des préoccupations majeures de Moscou.

Sur ce terrain, le gouvernement soviétique paraît, à première vue, dépourvu de moyens de pression.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 72

M. Levasseur, Ambassadeur de France à Ouagadougou
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 47/DAM.[2] *Ouagadougou, 10 février 1967.*
Confidentiel.

3 janvier 1966[3] : sous la pression de la rue, le président Yameogo, désemparé, abandonne le pouvoir au chef d'État-major, dont on attend l'établissement d'un régime démocratique, après quelques mois de gouvernement militaire provisoire, et le maintien, aux fonctionnaires notamment, des avantages financiers que l'ancien régime avait eu la prétention de supprimer.

3 janvier 1967 : l'armée est au pouvoir pour quatre ans encore[4] ; toute activité politique est suspendue ; les salariés font les frais de l'équilibre budgétaire, et pourtant le comité intersyndical[5], principal artisan de la « révolution », approuve l'appel à l'effort, à l'abnégation et à la discipline lancé par le lieutenant-colonel Lamizana dans son « message aux travailleurs ».

Ce bref parallèle peut donner l'impression d'une certaine incohérence dans le déroulement des événements, d'un changement radical des dispositions du lieutenant-colonel Lamizana et de ses officiers, d'un manque

[1] En se référant dans ce télégramme n[os] 529 à 535, non reproduit, du 9 février 1967 aux déclarations faites par M. Nguyen Duy Trinh (ministre des Affaires étrangères et vice-Premier ministre du Nord-Vietnam) au journaliste australien Burchett sur l'arrêt des bombardements américains au Nord-Vietnam, M. Wormser signale la place qui leur est donnée dans la presse soviétique et l'insistance mise à en conclure que si les États-Unis veulent réellement la paix en Indochine, il leur incombe de cesser inconditionnellement toute forme d'agression.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Un an de régime militaire*.

[3] Concernant les événements survenus les 2 et 3 janvier 1966, se reporter à *D.D.F.* 1966-I, n[os] 4, 12, 18, 230.

[4] Le 12 décembre 1966, dans un message radiodiffusé, le lieutenant-colonel Lamizana, président de la République, fait part des décisions prises par le Conseil supérieur des forces armées élargi : maintien du gouvernement militaire pendant encore quatre ans ; suspension de toute activité politique ; maintien de la liberté syndicale, mais son exercice ne devra ni revêtir un caractère politique, ni troubler l'ordre public ; création d'une juridiction d'exception pour juger les personnes coupables de concussion, de tentative de corruption ou de subversion.

[5] Le 9 janvier 1967, le comité intersyndical adresse un message à tous les travailleurs voltaïques.

total de logique pour tout dire. Mais en dépit des apparences, les faits s'enchaînent parfaitement, et le nouveau chef de l'État s'est scrupuleusement conformé sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la mission que le peuple lui avait confié.

Remise en ordre, lent mûrissement de la situation politique, action positive enfin, telles sont les grandes étapes d'une année de règne de l'armée.

Le « brave militaire »[1] qui, à son corps défendant, avait dû assumer le pouvoir au soir d'une journée « historique », n'était guère préparé au rôle de chef d'État. Mais il avait pour lui son désintéressement, sa probité et son dévouement au bien public, qui demeurent encore aujourd'hui ses principaux atouts. La dissolution de l'Assemblée nationale et la suspension de la Constitution[2] ne firent qu'entériner la disparition d'un régime, soudain volatilisé. Entouré d'une équipe de confiance[3] où dominaient largement des officiers aussi inexpérimentés que lui, le lieutenant-colonel Lamizana allait faire de son mieux pour « remettre de l'ordre dans la maison » et traiter les affaires courantes, en attendant que les « spécialistes » soient prêts à prendre la relève.

Il lui fallait d'abord mettre fin à la gabegie : indemnités de fonction diminuées ; usage des logements et des automobiles de service restreint ; ponctualité remise en honneur dans les administrations ; amputation du nombre de cercles administratifs ; suppression des missions diplomatiques (Londres, Tokyo) purement représentatives ; réduction, dans tous les domaines, du train de l'État. Parallèlement, le gouvernement affirmait son autorité en remplaçant par des délégations spéciales les municipalités élues et en procédant à de vastes « mouvements » de commandants de cercle pour éliminer ou mettre au pas les nostalgiques du précédent système.

Cela fait, il convenait de doter le pays d'un budget équilibré grâce à de sévères mesures d'austérité, sans toutefois, dans l'immédiat, opérer sur les traitements la ponction de 20 % prévue par M. Yameogo, sous peine de tout remettre en cause. Il fallait aussi continuer – avec une conviction et un sérieux tout nouveaux – à préparer le démarrage économique du pays grâce à l'aide étrangère, française principalement, et en collaboration avec la Chambre de Commerce, dont les bonnes dispositions furent malheureusement de courte durée.

[1] Le lieutenant-colonel Sangoulé Lamizana est un militaire de carrière, incorporé dans l'armée française en 1936. Il rentre en Haute-Volta en 1947 avec le grade d'adjudant-chef, il est nommé sous-lieutenant (1er avril 1949), puis lieutenant en 1951, chef du cabinet militaire du gouverneur de la Côte d'Ivoire (octobre 1956-1959), il est le premier chef d'État-major des forces armées de Haute-Volta du 15 octobre 1961 à 1966, promu lieutenant-colonel le 1er janvier 1964, élevé au grade de général de brigade le 22 avril 1967 ; Président de la République, président du conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966.

[2] Une ordonnance du lieutenant-colonel Lamizana, chef d'État-major de l'armée et chef de l'État, datée du 5 janvier 1966, porte dissolution de l'Assemblée nationale et suspension de la Constitution.

[3] Le nouveau gouvernement est formé le 8 janvier 1966. Ce gouvernement est remanié le 6 avril 1967.

À l'extérieur, la France, l'Entente et l'OCAM restaient les piliers de la politique voltaïque, et les preuves de bonne volonté ne manquèrent pas tant à l'égard de Paris que d'Abidjan et de Niamey, sans que les deux dernières capitales se montrent d'ailleurs pleinement amicales envers « l'usurpateur » involontaire[1].

Le temps passa. L'état d'urgence fut levé le 1er juin. Mesure sans grande portée pratique, simple geste plutôt, mais significatif. Le gouvernement a pris de l'expérience et de l'assurance. L'équipe est rôdée, elle se révèle efficace, la machine administrative fonctionne de façon à peu près satisfaisante, la paix sociale règne, les affaires les plus urgentes ont été réglées, la période creuse de l'été arrive : le moment est venu de songer sérieusement à sortir de ce « provisoire » qui entre dans son sixième mois, handicap certain pour la conduite de l'État.

Dénué de toute ambition personnelle, jamais le lieutenant-colonel Lamizana n'avait envisagé de s'accrocher au pouvoir. Il souhaitait sincèrement céder le plus tôt possible les rênes aux civils, dans le cadre d'institutions démocratiques ; et se jugeant incompétent en la matière, il faisait naïvement confiance aux partis pour se mettre d'accord sur les moyens de doter rapidement le pays d'un gouvernement d'union nationale et de salut public issu du suffrage universel.

C'est dans cet esprit qu'il permit à M. Ki Zerbo[2] de faire sortir son MLN de la clandestinité, à M. Nazi Boni[3] de revenir d'exil pour redonner vie au PRA et, dès le mois de mars, à l'UDV-RDA[4] elle-même de se relever pour reprendre bientôt la première place, grâce à une solide implantation en brousse. Tout ce monde recruta, s'organisa et se remua beaucoup, le chef du gouvernement provisoire se contentant de lancer, de temps à autre, des « derniers avertissements » pour mettre en garde contre toute atteinte à l'ordre public.

[1] Le président Lamizana assiste à la réunion des chefs d'État du Conseil de l'Entente à Abidjan, le 16 janvier 1967.

[2] M. Joseph Ki Zerbo, agrégé de l'Université, diplômé de l'Institut d'Études politiques de Paris, inspecteur d'académie, directeur général des services de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de novembre 1965 au 8 janvier 1966, fondateur en 1958 du Mouvement de libération nationale (MLN), cherche à redonner vie à son parti, diffuse une esquisse de programme préconisant « le progrès et le renouveau ». Concernant le MNL, son *leader* et ses déclarations, se reporter à la *Synthèse n° 3/66, période du 19 au 26 janvier 1966*, transmise par la dépêche de Ouagadougou n° 37/DAM du 26 janvier 1966, non publiée.

[3] M. Nazi Boni, enseignant, ancien député à l'Assemblée nationale française (1948-1958), fondateur du Mouvement populaire africain (MPA), issu de l'éclatement de l'Union voltaïque en 1953, directeur politique du PRA (parti du Regroupement africain) (1958-1959); en exil politique (1960-1966). Ces partis politiques ont été dissous par décret les 7/10/1959 et 6/1/1960.

[4] Il ne subsiste plus, de 1959 à 1966 que le parti unique gouvernemental UDV/RDA (Union démocratique voltaïque, section nationale du Rassemblement démocratique africain), dont le secrétaire général puis président ne fut autre que l'ancien président de la République, Maurice Yameogo, jusqu'au coup d'État du 3 janvier 1966. Concernant les forces d'opposition et la force de l'opposition en Haute-Volta, l'analyse des différentes catégories d'opposants et la politique d'épuration par le sommet pratiquée par l'ex-président Yameogo, se reporter aux dépêches de Ouagadougou nos 287/DAM et 481/DAM des 20 juillet et 15 novembre 1963, non publiées.

De la fin juin à la mi-septembre, les congrès et les meetings se multiplièrent dans une liberté plutôt rare en Afrique. Le gros cde la population, dont on cherchait à capter les suffrages, restait encore sur la réserve, mais, la surenchère aidant, la polémique s'exacerbait et les passions commençaient à s'échauffer.

18 septembre : émeute à Koudougou. Le RDA empêche par la violence le MLN de tenir une réunion de masse dans le fief de l'ex-président Yameogo. Les partisans de M. Ki Zerbo sont molestés, leurs voitures détruites, leurs maisons incendiées[1].

Ce choc met fin à la longue patience du lieutenant-colonel Lamizana ; il décide de mettre les partis au pied du mur. Après qu'un arrêté du 21 septembre eut interdit jusqu'à nouvel ordre toute activité politique, les responsables des principaux mouvements sont réunis le 6 octobre autour d'une « table ronde » pour se voir inviter par le chef de l'État à s'entendre sous quinzaine sur un programme de rénovation nationale.

Le résultat n'est pas brillant. « La profession de foi » élaborée par les politiciens n'est qu'un pitoyable galimatias dont émerge une seule idée claire : obtenir toute liberté de reprendre la course au pouvoir[2].

C'est à partir de ce moment, qu'a pris corps peu à peu chez les responsables militaires la décision de se maintenir à la direction des Affaires, derrière le rideau de fumée de demi promesses aux partis et d'un projet de Comité constitutionnel. Le lieutenant-colonel a compris : « je me suis rendu compte à la fin, m'a-t-il confié plus tard, qu'il était vain d'espérer pouvoir s'entendre pour un travail utile avec des gens soucieux uniquement de leur propre intérêt ». L'audience de la Haute-Volta à l'étranger, la conduite de la politique économique et la négociation des aides extérieures, enfin l'élaboration d'un budget de vérité, exigeaient un gouvernement fort ; il devenait indispensable de sortir du provisoire.

9 décembre : création d'un « conseil supérieur des Forces armées ». 12 décembre : « proclamation » annonçant que l'Armée conserve le pouvoir pour quatre ans encore et confirmant l'interdiction de toute activité politique. Une page est tournée ; dotée de nouvelles institutions – et d'un nouveau budget d'extrême austérité[3] – la Haute-Volta, le 3 janvier 1967, entame une ère nouvelle de son histoire.

[1] Les incidents de Koudougou sont rapportés dans le télégramme de Ouagadougou n$^{os}$ 715 et 716 du 19 septembre 1966, non repris.

[2] Les conclusions de la Table ronde, réunissant les dirigeants des principaux partis politiques sont rappelées dans les télégrammes de Ouagadougou n$^{os}$ 755 à 757, 758 et 759 des 7 et 8 octobre 1967, non reproduits. L'UDV souhaite qu'une constitution soit rapidement élaborée et que des élections permettent de mettre fin au régime actuel dans un délai rapproché ; le PRA, le MLN réclament la liquidation des séquelles de l'ancien régime. Selon ces partis il faut d'abord éclaircir la situation politique, restaurer l'économie et mettre en place de nouvelles institutions.

[3] Le budget est présenté, le 22 décembre 1966, devant le Conseil consultatif, institué le 1$^{er}$ février 1966. Ce budget d'austérité est encore beaucoup plus sévère que celui qui a provoqué la chute du régime Yameogo.

L'émotion suscitée par le suicide manqué de M. Maurice Yameogo[1] devait rapidement faire place au désintérêt à la suite des nouvelles fantaisies conjugales de l'ex-chef de l'État. On peut, semble-t-il, considérer que l'ancien régime appartient désormais à un passé révolu.

Sa force, le lieutenant-colonel Lamizana la tire bien sûr, avant tout, de l'Armée, véritable détentrice du pouvoir : c'est en sa qualité d'officier le plus élevé en grade que le lieutenant-colonel Lamizana est Président de la République. La puissance des armées soutient son régime ; il s'entoure pour gouverner des conseils de « ses officiers » dont la solidarité est un élément essentiel du système.

Mais il la tire aussi du respect qu'inspirent ses qualités morales, comme de la confiance que fait naître son « style ». Le Président de la République, refusant le palais, habite toujours sa villa du camp militaire, et ses ministres vivent dans la pauvreté. Les fastueux voyages ont fait place au travail, un travail d'équipe où chacun a son mot à dire, les décisions étant prises au terme de discussions très ouvertes. Aux mensonges d'antan, la population préfère la rude franchise des discours qui lui sont maintenant adressés ; et les syndicats, demeurés à l'écart de l'agitation politique, continuent de soutenir « avec vigilance » un gouvernement qui sait à l'occasion les associer – dans une certaine mesure – aux responsabilités publiques.

Reste l'avenir. La Haute-Volta est tellement démunie qu'on en vient parfois à se demander si elle sera jamais un État viable. Le démarrage économique n'est pas pour demain. La route de l'austérité risque d'être longue, très longue, et la patience du peuple voltaïque, soumise à rude épreuve, ne sera peut-être pas éternelle. Sur quoi, enfin, débouchera un régime évidemment transitoire ? Tournant résolument le dos au passé, il est nécessaire, je crois, d'agir en fonction du futur que la jeunesse voltaïque, dynamique, pour ne pas dire passionnée, est en train de forger, sans avoir encore les moyens d'imposer ses vues.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, Politique intérieure, 1967)*

[1] Le 26 décembre 1966. L'ancien président Yameogo a tenté de se suicider en se tailladant la gorge et les poignets. Sur cet incident, se reporter aux télégrammes de Ouagadougou nos 912, 913, 914 à 917, 919 à 923 des 26, 27 et 29 décembre 1966, non publiés. L'ex-Président fera une seconde tentative de suicide en absorbant une forte dose de nivaquine, en janvier 1968.

# 73

M. VYAU DE LAGARDE, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAKAR,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 126 à 131.
Immédiat. Très secret.

*Dakar, 13 février 1967.*

(*Reçu* : 14 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme no 111/114[1].

J'ai profité des manœuvres sénégalaises auxquelles assistait notre attaché militaire[2] pour faire réaffirmer au général Diallo[3] l'intérêt très grand que la France portait au maintien du président Senghor à la tête de l'État sénégalais et lui donner des conseils de prudence.

Le colonel Buchet a eu avec le commandant de l'armée sénégalaise un entretien de plus d'une heure et demie. Il en ressort, à mon avis, que si le général Diallo se montre extrêmement critique du président Senghor, il n'a pas l'intention de profiter d'une occasion ou d'une autre pour s'installer à sa place. Il redoute, cependant, que ce qu'il appelle le déclin de la popularité du chef de l'État n'amène, un jour ou l'autre, des troubles graves au cours desquels l'armée sénégalaise serait obligée de s'employer à fond pour maintenir l'ordre.

Le général Diallo a, en effet, reproché au président Senghor, d'une part, de maintenir autour de lui des hommes qu'il sait soit insuffisants, soit corrompus et le général a cité au colonel Buchet : le ministre de la Justice[4] (le président l'a traité de voleur mais considère qu'il fait moins de tort au régime dans ce poste plutôt qu'à un autre). Il a enfin déploré que la fatigue due justement à la nécessité pour le Président de prendre toutes les responsabilités gouvernementales, ne l'amène soit à temporiser, soit au contraire, à lancer des menaces qui font au général Diallo l'effet de « rodomontades ». Le général Diallo a cité comme exemple du premier cas le fait que l'on ait arraché au moment seulement où il montait dans l'avion qui l'emmenait au Caire[5], la mise à pied de son conseiller pour les

[1] Le télégramme nos 111 à 114 du 10 février 1967, non publié, rapporte la conversation tenue le 9 entre l'ambassadeur de France et le général Diallo, commandant en chef des forces armées sénégalaises. Il en ressort de nombreuses critiques à l'égard du président Senghor, la montée du mécontentement qui gagne la population et la désaffection grandissante de celle-ci envers le chef de l'État. Même l'armée a présenté ses doléances au Président. La question est de savoir ce que ferait l'armée en cas de soulèvement populaire, lorsque l'on connaît les liens qui unissent le général Diallo à l'ancien ambassadeur du Sénégal à Paris, M. Boissier-Palun, tombé en disgrâce, et à deux députés, MM. d'Erneville et Kebe, impliqués dans l'assassinat d'un de leurs pairs, Demba Diop, et incarcérés.

[2] Le colonel Guy Buchet est attaché militaire à Dakar depuis décembre 1965.

[3] Le général Jean-Alfred Diallo est général de brigade, chef d'État-major général, commandant en chef des forces armées sénégalaises depuis 1963.

[4] M. Alioune Badara M'Bengué est ministre de la Justice, garde des Sceaux, depuis le 10 décembre 1963.

[5] Le président Senghor se rend au Caire, en visite officielle, du 11 au 17 février 1967.

Affaires musulmanes, M. Cheikh Tahirou Doucoure[1], dont la vénalité était notoire. Comme exemple dans le second cas, le général Diallo a reproché au président Senghor certaines menaces de recourir à la force dans des problèmes purement sociaux ou économiques, notamment dans le cas des Lébou (mon télégramme n[os] 93/99)[2], procédé que l'on pourrait éviter, par des négociations, ou encore lors de l'assassinat du député Demba Diop[3] à Thies (mes télégrammes n[os] 100 et 104/106)[4].

Il est certain que ces reproches sont fondés, mais je les considère personnellement, comme exagérés. Le président Senghor est évidemment, très souvent, impulsif mais, ensuite, modère ses premiers mouvements. Depuis deux ans, il est incontestable qu'il a montré dans la manière dont il a dissocié les oppositions qui lui ont fait face une habileté consommée et je suis persuadé, qu'avant de partir, il a dû donner certaines assurances à la communauté Lébou qui semble beaucoup plus calme. Il est, par contre, évident, comme je l'ai signalé au Département que la situation économique est mauvaise et que, de ce fait, les populations sont une proie plus facile pour des agitateurs professionnels. Il est certain que l'on peut redouter qu'un mouvement populaire conjugué par des ménagères exaspérées par la montée du prix du riz (le syndicat gouvernemental UNTS[5], lui-même, en demande la diminution), des Lébou craignant ce qu'on appelle, ici, leur déguerpissement et, enfin, des étudiants saisissant toute occasion de se mettre en grève ne crée des troubles qui puissent, en effet, comme le général Diallo l'a fait remarquer au colonel Buchet, nécessiter une action énergique.

Il apparaît cependant, étant donné les projets d'organisation de l'armée, d'activité militaire (semaine de l'armée dans les mois à venir) que le général Diallo ne songe pas, à un coup d'État. Il reste, d'ailleurs, à Dakar, en l'absence du Président de la République, des éléments qui lui sont aveuglément fidèles comme le ministre de l'Intérieur, M. Cisse Dia[6] et le secrétaire général, M. Abdou Diouf[7].

[1] Le Cheikh Tahirou Doucoure, conseiller de la présidence de la République pour les Affaires musulmanes, est destitué de son poste le 3 février. Le président Senghor lui aurait reproché d'avoir joué un certain rôle dans l'agitation manifestée par la communauté Lébou de la médina de Dakar. M. Cisse Dia, ministre de l'Intérieur, est chargé des relations avec les communautés religieuses. Sur cette affaire, se reporter au télégramme de Dakar n° 125 du 10 février 1967, non retenu.

[2] Ce télégramme ne figure pas dans les dossiers.

[3] Le meurtre de M. Demba Diop, député-maire de M'Bour, le 3 février, a mis en lumière l'intensité des rivalités politiques locales, opposant M. Diop à deux autres députés du même département : Jacques Diouf dit d'Erneville et Ibou Kebe, ancien maire de M'Bour. Se référer à la dépêche de Dakar n° 87/DAM du 8 février 1967 traitant de la situation au Sénégal.

[4] Ces deux télégrammes ne sont pas dans les dossiers.

[5] UNTS : l'Union nationale des travailleurs sénégalais poursuit sa campagne, entreprise depuis trois semaines, contre la hausse des produits de consommation et, en particulier, celle du riz qui atteint 60 à 70 francs le kilo.

[6] Amadou Cisse Dia, médecin, est ministre de l'Intérieur depuis le 18 mars 1965.

[7] Abdou Diouf, directeur de Cabinet du Président de la République (1963-1964), secrétaire général-adjoint puis secrétaire général du gouvernement depuis août 1964.

Par contre, la situation économique et politique va, dans les mois qui vont venir, requérir du président Senghor une grande habileté, beaucoup de sang-froid et de l'énergie au moment décisif.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Sénégal, collection des télégrammes, 1967)*

## 74

M. LEDUC, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 204 à 209.
Diffusion réservée. Confidentiel.

*Ottawa, 13 février 1967.*

(*Reçu* : le 14 à 17 h. 26).

L'offensive menée par Ottawa pour reprendre à la province de Québec toute initiative en matière internationale se développe.

Commentant le voyage dans divers pays africains de M. Trudeau[1], secrétaire parlementaire du Premier ministre, M. Cadieux[2] me confirmait que son objectif était bien de faire savoir à ces différents États que l'interlocuteur en matière de francophonie était le Canada et que celui-ci n'accepterait pas d'invitations directes à des personnalités politiques québécoises. De même, m'a-t-il dit, la présence d'un ministre québécois dans les comités d'honneur ou de patronage – tel celui de l'Institut international de Droit des pays d'expression française – n'était pas acceptable. J'ai été longuement questionné sur la nouvelle association de solidarité francophone[3], sur son caractère officiel du fait de la présidence d'honneur de MM. de Broglie et Charbonnel, sur ses objectifs. Le délégué général du Québec à Paris[4] figure en effet dans le comité de patronage et pas l'ambassadeur du Canada et il est parlé du Québec et pas du Canada dans le projet d'office commun de la recherche scientifique.

J'ai appris d'autre part, que le litige fédéral-provincial sur le plateau continental ne portait pas seulement sur la compétence respective au-delà de la limite de la mer territoriale. Le gouvernement fédéral – ou tout au moins certains ministres ou hauts fonctionnaires fédéraux – entend faire dénier par la Cour suprême toute compétence aux provinces au-delà de

[1] Le Très honorable Pierre Elliot Trudeau, avocat et homme politique canadien, élu à la Chambre des Communes au titre du parti libéral en 1965, secrétaire parlementaire du Premier ministre depuis 1966, futur chef du gouvernement.

[2] Marcel Cadieux, diplomate canadien, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[3] Ébauche des efforts qui conduiront au développement de l'organisation de la francophonie et après 1970 à la conférence de Niamey, à la constitution de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones (ACCT).

[4] Se reporter ci-dessus à la note n° 20/AM du 8 février 1967.

leur territoire et par là même, trancher le débat qui l'oppose au Québec sur la conclusion d'accords internationaux de participation québécoise à des organisations internationales même sur les questions qui, telles l'éducation et la culture ressortissent à la compétence exclusive des provinces.

M. Cadieux va même plus loin : il ne m'a pas caché l'irritation qu'avait provoquée (il ne m'a pas précisé chez qui) les invitations directes de ministres français par le délégué fédéral du Québec à Paris et deux circulaires récentes du protocole, s'appuyant sur un article de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques que le Canada vient de ratifier, rappellent à toutes les ambassades que les programmes de personnalités étrangères dans tout le Canada sont sous sa compétence. Il est bien évident que cette circulaire est essentiellement destinée à cette ambassade et au gouvernement québécois. De l'avis de M. Cadieux, M. Chapdelaine n'est qu'un consul général et n'a pas qualité pour traiter avec les ministres français, *a fortiori* avec les ministres. Lui faisant remarquer que, comme à Londres, le délégué général du Québec avait un statut diplomatique, je lui ai demandé si le gouvernement canadien entendait contester ce statut – il ne m'a pas répondu.

L'organisation des voyages des chefs d'État pour l'exposition et le communiqué par lequel Ottawa les annonce montre également le soin apporté à mettre en avant le fédéral. Il semble cependant bien confirmé qu'aucun ministre fédéral n'accompagnera les nombreux chefs d'État qui se rendront à Québec. En revanche, les ambassadeurs canadiens auprès des pays intéressés y sont prévus.

Tous ces indices et les remarques plus ou moins amenés faites à Paris ou ici montrent la vigueur coordonnée de cette volonté de reprise en main des relations entre Ottawa et Québec que j'ai déjà signalée à l'occasion des discours de M. Marchand. Elle est essentiellement le fait de Canadiens français d'Ottawa qui se montrent extraordinairement méfiants et soupçonneux à notre égard alors que M. Marchand se plait à répéter qu'il trouve tout naturel le rapprochement entre le Québec et la France.

Jusqu'ici le gouvernement québécois se tient coi et ne réagit pas. Il sera particulièrement intéressant de voir son attitude lorsqu'il sera sorti de la série de grèves qui l'absorbe complètement à l'heure actuelle.

*(Collection des télégrammes, Ottawa, 1967)*

# 75

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 809 à 817. *Washington, 16 février 1967.*

(*Reçu* : le 16 à 02 h. 45).

Les résultats de la visite du président du Conseil des ministres de l'URSS en Grande-Bretagne[1] ont été accueillis avec intérêt au Département d'État. Les experts du bureau des Affaires soviétiques estiment que M. Kossyguine a fait preuve, pendant son séjour, de la même maîtrise qu'au cours de ses précédents voyages hors du camp socialiste et qu'il s'est comporté en toute occasion en homme sûr de son autorité et de ses moyens.

Quant aux discussions elles-mêmes, c'est évidemment la place qu'y a tenue l'affaire du Vietnam qui a d'abord retenu l'attention de nos interlocuteurs. Il y a encore quelques semaines, rappellent-ils, les dirigeants soviétiques assuraient qu'un règlement du conflit devait être cherché directement avec Hanoï et se refusaient à jouer les intermédiaires. Il ressort, tant du communiqué soviéto-britannique que des déclarations de M. Wilson, que M. Kossyguine a adopté à Londres une attitude différente. L'URSS paraît souhaiter maintenant la fin de la guerre et être même disposée à coopérer avec la Grande-Bretagne pour l'obtenir. La dégradation très sensible des relations sino-soviétiques depuis le début de l'année est jugée, ici aussi, être la meilleure explication de ce changement. Les spécialistes du Bureau soviétique affirment cependant n'être pas encore suffisamment informés du détail des entretiens entre le Premier britannique et son hôte ni surtout de la nature des démarches que M. Kossyguine a pu entreprendre à Hanoï pour se former une opinion définitive.

En ce qui concerne l'Europe, les Américains ont relevé la manière ambiguë dont a été évoquée dans la déclaration finale le projet de conférence européenne sur la sécurité. Ils estiment toutefois que le gouvernement de Londres n'a pu vouloir admettre ainsi la représentation de la RDA à une réunion de ce genre et qu'il reste au contraire fermement opposé à une telle perspective. Au demeurant, ils considèrent que ni les Britanniques, ni les Russes ne se font d'illusion sur les chances d'organiser cette conférence dans un avenir prévisible. La preuve en serait leur accord sur la nécessité d'une préparation soigneuse.

Les experts du Bureau soviétique notent que M. Kossyguine a tenu à Londres des propos aussi fermes qu'à Paris au sujet de la République fédérale. Sans doute les dirigeants soviétiques n'ont-ils pas pour habitude de

[1] Se reporter à ce propos au télégramme n° 627 de Moscou en date du 16 février 1967, non reproduit, rendant compte d'un exposé fait par l'ambassadeur de Grande-Bretagne à ses collègues occidentaux sur le déroulement de cette visite.

mâcher leurs mots, surtout quand il s'agit de l'Allemagne. Il n'est néanmoins pas sûr, d'après les fonctionnaires du Département d'État, qu'en déclarant publiquement que le gouvernement de Bonn ne pouvait éviter de signer le traité sur la non-prolifération, M. Kossyguine n'ait pas renforcé la position de ceux qui, en RFA, s'élèvent contre cette perspective.

Les passages du communiqué commun relatifs aux rapports bilatéraux de la Grande-Bretagne et de l'URSS paraissent aux Américains présenter de grandes similitudes avec les paragraphes correspondants de la déclaration franco-soviétique de décembre dernier[1]. Dans un cas comme dans l'autre, disent-ils, il est fait état du désir de multiplier les contacts et de développer les relations politiques, commerciales, techniques et culturelles. Certes, à l'exception d'un comité consultatif à compétence limitée, Londres et Moscou n'ont institué aucun organisme dans le genre de la grande et de la petite commission franco-soviétiques, mais ils ont prévu des consultations périodiques qui pourraient jouer le même rôle. Il est vrai, reconnaissent aussi les experts du Département d'État, que le chef du gouvernement russe a proposé à M. Wilson la conclusion d'un traité de non-agression (ou d'amitié et de coopération, pour reprendre les termes du communiqué) mais on peut se demander dans quelle mesure il a entendu, ce faisant, traiter l'Angleterre d'une façon particulière. En effet, quelque temps avant le voyage en France de M. Kossyguine, l'ambassadeur de l'URSS à Paris n'avait-il évoqué publiquement la possibilité d'un traité franco-soviétique du même genre ?

En bref, selon nos interlocuteurs, deux conclusions paraissent finalement à retenir de la récente rencontre anglo-soviétique : d'une part une attitude peut-être plus souple de l'URSS sur le problème du Vietnam, d'autre part un désir, apparemment sincère, de ce pays d'éviter en ce moment une crise des relations Est-Ouest.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Voir ci-après le télégramme n[os] 684 à 732 de Moscou en date du 17 février 1967.

# 76

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE (AFRIQUE-LEVANT)

*Conflit entre le Congo-Kinshasa et l'Union minière du Haut-Katanga*

N. *Paris, 16 février 1967.*

I *Genèse de l'affaire*

Bénéficiant depuis 1906 d'une concession au Congo belge, l'Union minière du Haut Katanga était devenue dans l'ancienne colonie un véritable État dans l'État, soutenue à Bruxelles par la très influente Société Générale de Belgique, détentrice de 13,5 % de son capital, à Londres par la *Tanganyka Concession*, avec 14,5 % des actions, et dans le reste du monde par le poids que représentait une production annuelle de 300 000 tonnes de cuivre (la 3e au monde), 8 000 tonnes de cobalt, divers métaux rares dont le radium (quasi totalité de la production mondiale) et, à l'époque du démarrage de l'effort nucléaire anglo-saxon, l'uranium.

Son Conseil d'administration, héritier des plus pures traditions capitalistes du XIXe siècle, après avoir, sans aucun doute, soutenu les tentatives sécessionnistes de Tshombé au Katanga[1] avait, en 1963, transféré son siège social de Léopoldville à Bruxelles, et avait en 1965 négocié avec Tshombé, devenu Premier ministre du Congo[2], des accords donnant à ce pays des satisfactions de pure forme, n'empêchant nullement la Compagnie de mener ses affaires à sa guise, et, par exemple, d'augmenter en mai 1966 le prix du cuivre sans consultation du gouvernement congolais[3].

Le général Mobutu, conscient de l'importance capitale pour son économie et pour son indépendance, que revêtait l'établissement d'un contrôle sur une société dont l'activité représentait 25 % des rentrées fiscales du pays et 70 % de ses rentrées en devises étrangères, décréta le 7 juin 1966[4]

[1] Le 11 juillet 1960, Moïse Tshombé proclame l'indépendance du Katanga et le 7 août, à l'unanimité des membres présents de l'Assemblée katangaise, il est élu président de l'État du Katanga. La sécession dure jusqu'au 14 janvier 1963. Se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, nos 17, 33, 38 et *D.D.F.*, 1963-I, n° 188.

[2] Moïse Tshombé est premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Plan, du Commerce extérieur et de l'Information du Congo-Léopoldville du 1er juillet 1964 au 13 octobre 1965. Se référer à *D.D.F.*, 1965-I, n° 106 ; 1965-II, nos 187, 188.

[3] Le 6 mai 1966, le Conseil des ministres décide que 10% des matières stratégiques extraites du sous-sol congolais reviennent à l'État congolais, à l'exception de l'or, que le droit de sortie du cuivre est porté de 17 à 30% et que doivent être transférées obligatoirement au Congo, à la date du 1er janvier 1967, toutes les sociétés de droit congolais.

[4] Le 7 juin 1966, le général Mobutu signe trois ordonnances-lois : n° 341, sur le transfert, avant le 1er janvier 1967, du siège administratif et social des sociétés dont le siège principal d'exploitation est au Congo ; n° 342, sur la répression du racisme et du tribalisme ; n° 343, assurant la pleine souveraineté dans la concession des droits fonciers, forestiers et miniers.

l'obligation pour toute société dont le principal centre d'exploitation était au Congo d'y transférer son siège social, et fixa à l'Union minière la date du 1er janvier 1967 pour se conformer à cette ordonnance.

Refus de l'Union minière ; retrait sans indemnité de la concession qui avait encore 30 ans de validité ; expropriation sans compensation des biens de la Société au Congo ; blocage de ses comptes ; création de la « Générale congolaise de Minerais » héritant l'actif et les activités de l'Union minière ; riposte de celle-ci sous forme d'un refus de transfert de 7,5 milliards de francs belges dus au Congo et de l'annonce de poursuites judiciaires contre tout importateur de minerai acheté à la « Générale congolaise des Minerais »[1].

II *Évolution de l'affaire depuis janvier 1967*

Le gouvernement de Bruxelles s'entremet aussitôt. Début janvier, il reconnaît implicitement au Congo le droit d'exproprier l'Union minière et à la « Générale congolaise des Minerais » (GECOMIN) qui lui a succédé, celui de poursuivre l'exploitation des gisements et d'en appeler à des fonds internationaux pour assurer la souscription de la fraction de son capital (40 %) réservée au secteur privé. Mais, en contrepartie, Bruxelles entend obtenir de Kinshasa l'engagement d'indemniser l'Union minière ; le règlement (par accord entre la GECOMIN et l'Union minière) des problèmes liés à l'exploitation et la commercialisation des produits et notamment du problème des garanties à donner aux techniciens belges ; et enfin, le report à une date ultérieure de la souscription des 40 % du capital de la GECOMIN.

Fin janvier[2], le gouvernement congolais accepte le principe de l'indemnisation mais refuse les deux autres conditions. Rejetant l'idée d'une négociation directe avec l'Union minière, il confie au groupe Lambert – rival belge de la Société Générale – le soin de constituer un consortium international pour poursuivre l'exploitation des gisements, assurer la commercialisation et mobiliser les fonds dont il a besoin. Le gouvernement belge fait connaître à la Banque Lambert son opposition à une telle intervention de sa part. La tension est à son point culminant.

[1] La mise au point sur la position du gouvernement congolais à l'égard de l'Union minière du Haut-Katanga, faite le 4 janvier 1967, par le haut-commissaire à l'Information congolais, est reprise par la dépêche de Kinshasa n° 18/AL du 6 janvier 1967, non retenue. Les grandes lignes des propositions de compromis émanant de Bruxelles sont retranscrites par le télégramme de Kinshasa nos 134 à 137 du 14 janvier, non publié. Le 1er janvier 1967, la Gécomin (Générale congolaise de Minerais), dont le président est Jean-Baptiste Kibwé, reprend les activités l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK). Ce même jour, le gouvernement congolais rappelle à l'UMHK qu'elle doit rapatrier, avant le 15 janvier 1967, sept milliards et demi de francs belges.

[2] Le 30 janvier. Voir le télégramme de Kinshasa nos 324 à 328 du 1er février, dans lequel est précisée la position du gouvernement congolais. À compléter par la dépêche de Kinshasa n° 220/AL du 1er février, retraçant le conflit opposant le gouvernement de la République démocratique du Congo à l'UMHK, ainsi que par l'étude émanant de l'attaché militaire près l'ambassade de France à Kinshasa, n° 32, du 28 janvier, traitant de certains problèmes spécifiques à cette entreprise. Ces documents ne sont pas reproduits.

Des entreprises approchées par Lambert (Penaroya, *Roan Selection Trust*, *Anglo-American Co*, *American Metal Climax*) plusieurs se désistent (*Roan Selection Trust*, *Anglo-American Climax*) et le groupe Lambert est bientôt contraint de battre en retraite, sans s'avouer pour autant définitivement battu.

Contrés dans leurs desseins, acculés à une solution de compromis en raison de l'épuisement de leurs réserves de change, les Congolais, début février, se résignent en désespoir de cause à rencontrer les représentants de la Société générale en dépit des liens que cette dernière entretient avec l'Union minière. Ils s'efforcent toutefois de sauver la face : les délégués de la Société générale n'auront pas d'entretiens officiels avec le gouvernement de Kinshasa ; d'autre part et surtout, Kinshasa confirme au groupe Lambert la mission qui lui avait été confiée.

III *Situation actuelle*

Les pourparlers sont en cours et les informations les concernant sont rares et confuses.

Il semble toutefois qu'un accord soit sur le point d'être conclu[1] entre le gouvernement congolais, en l'occurrence la GECOMIN, et les intérêts belges par l'intermédiaire de la Société générale des Minerais, filiale de la Société générale. En vertu d'une convention d'assistance technique la Société générale des Minerais (SGM) assumerait les responsabilités techniques de l'exploitation des mines, et assurerait la commercialisation des minerais.

Les clauses de cette convention seraient léonines : pour prix de son concours, la SGM se verrait attribuer chaque mois, en francs belges, frais réglés par ailleurs, 5 % exonérés d'impôts de la valeur de la production totale de GECOMIN. Le contrat serait conclu pour une durée de 3 ans renouvelable avec préavis de résiliation de deux ans.

Le Congo n'en maintiendrait pas moins son intention de mettre sur pied un consortium. Compte tenu toutefois des développements récents, il envisagerait dorénavant d'autoriser le groupe de la Société générale à souscrire une partie des 40 % du capital de la GECOMIN primitivement réservée aux participants du groupe Lambert.

Il est clair que les termes ci-dessus de l'accord belgo-congolais ne peuvent que très partiellement répondre aux objectifs de base que se proposait le général Mobutu en « congolisant » les installations de l'Union minière. Il est donc à présumer que le règlement de l'affaire n'aura qu'un caractère provisoire : le moment venu, les dirigeants de Kinshasa, faisant valoir que leur acceptation leur a été extorquée sous la pression des circonstances économiques, seront tentés de le dénoncer.

[1] Un accord est conclu les 15-17 février 1967. Concernant cet accord, sa genèse, se référer à la note de la sous-direction d'Afrique au Département, du 28 février, intitulée : *Conflit entre le Congo-Kinshasa et l'Union minière du Haut-Katanga*, non publiée.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas lieu de nous féliciter d'une solution qui consacre la prédominance des intérêts belges. Le groupe Penaroya qui avait songé à participer au consortium Lambert vient de nous faire savoir que, dans les circonstances présentes, il renonçait à son projet.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), 1967)*

## 77

M. Cheysson, Ambassadeur de France à Djakarta,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 141 à 144.
Diffusion strictement réservée.

*Djakarta, 16 février 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 12).

Au cours de l'audience qu'il m'a accordée ce matin, le vice-premier ministre chargé des Affaires politiques, M. Malik[1], m'a confié que son gouvernement avait récemment servi d'intermédiaire pour la transmission d'un message de Hanoï à Washington.

Dans les derniers jours de janvier et les premiers jours de février, l'ambassadeur du Nord-Vietnam à Djakarta a vu, sur instruction de son gouvernement, le directeur des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, puis M. Malik, pour prier le gouvernement indonésien de faire savoir à Washington que le gouvernement du Nord-Vietnam était prêt à entrer en discussion directe avec le gouvernement de Washington à la condition que les bombardements aériens du Nord-Vietnam ne reprennent pas après la trêve du Tet[2]. Une telle discussion permettrait, espéraient les autorités de Hanoï, de dégager les possibilités d'une véritable négociation. L'ambassadeur a précisé que des communications semblables étaient faites par l'entremise des Français et des Algériens.

M. Malik a aussitôt transmis le message par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Djakarta, en l'appuyant d'une chaleureuse recommandation du gouvernement indonésien.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a convoqué une seconde fois le chargé d'Affaires américain. D'après ce qu'il m'a dit, il lui aurait fait part en termes assez vifs de la déception indonésienne devant la reprise des bombardements. Le chargé d'Affaires aurait répondu que les autorités américaines avaient renoncé à donner suite à l'offre qui leur était faite après avoir constaté que les Nord-Vietnamiens avaient tiré parti de la

[1] Adam Malik, diplomate et homme politique indonésien, ambassadeur en URSS (1959-1963), ministre du Commerce (1963-1966) enfin ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

[2] Fête du Nouvel An vietnamien, à l'occasion de laquelle les Américains avaient décidé d'interrompre leurs bombardements aériens sur le Nord-Vietnam.

trêve du Têt pour multiplier les renforcements de troupes et de matériels au Sud-Vietnam. Le ministre indonésien aurait alors rétorqué que les Américains devaient être bien peu confiants dans leur propre puissance pour se laisser impressionner par le déplacement de quelques hommes et de quelques canons.

M. Malik m'a demandé de garder le secret sur l'intervention indonésienne, que pour le moment, il ne compte pas rendre publique.

*(Collection des télégrammes, Indonésie, 1967)*

## 78

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 684 à 732.
Diffusion réservée.

*Moscou, 17 février 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 00).

Ainsi que M. Gromyko me l'avait annoncé, M. Kossyguine m'a reçu ce matin. L'entretien a duré une heure et quart. J'étais seul tandis que M. Kossyguine était assisté de M. Kovaliev[1] et de M. Trainovsky[2]. Le chef du gouvernement m'a paru être en bonne forme et à certains égards plus ouvert que généralement. Il s'est exprimé toujours sans passion. Mais au moment de prendre congé, comme je lui disais que j'espérais que les nouvelles de la santé de Mme Kossyguine étaient meilleures, il m'a répondu négativement en me pressant les mains et il s'est détourné rapidement sans parvenir à dissimuler son émotion.

M. Kossyguine a commencé par dire qu'il conservait de son séjour en France[3] un excellent souvenir, qu'il y pensait toujours avec satisfaction ainsi qu'au travail qui y avait été fait en commun.

[1] Anatolii Gavrilovitch Kovaliev, diplomate soviétique, chef de la 1re section européenne du MID depuis 1965.

[2] Trainovsky, diplomate soviétique.

[3] Il s'agit de la visite officielle effectuée en France par le chef du gouvernement soviétique du 1er au 9 décembre 1966 en retour de celle effectuée par le général de Gaulle en URSS au mois de juin précédent. Se reporter à ce propos à la déclaration commune franco-soviétique du 8 décembre 1965 publiée dans la « Documentation française » n° 1831 du 23 décembre 1966 – Textes officiels, p. 23-26. On peut également consulter les comptes rendus de ces entretiens classés au dossier « Secrétariat général 1966, Entretiens et Messages ».

De ces conversations entre M. Kossyguine, le Président de la République française et les autres dirigeants français, s'étaient dégagés les points principaux suivants :

S'agissant de la question allemande, l'arrivée à la chancellerie de M. Kiesinger n'avait modifié en rien la position de l'URSS toujours aussi hostile à toute tentative de la RFA d'acquérir l'arme nucléaire, de rétablir les anciennes frontières ou d'obtenir la réunification par n'importe quel moyen ; la seule voie ouverte à Bonn demeurait celle de la détente, du désarmement et de la coopération économique avec les pays de l'Est. Le général de Gaulle avait indiqué partager ce point

Il m'a dit ensuite m'avoir convoqué pour que je puisse informer le général de Gaulle de ce qu'avait été son voyage en Grande-Bretagne[1]. Il a défini ce voyage comme ayant pour objet de poursuivre les contacts avec les puissances occidentales, contacts qui avaient commencé avec la France, et qui étaient destinés à améliorer les relations de l'URSS avec l'Occident, avec pour but de diminuer la tension en Europe.

M. Kossyguine m'a dit que l'essentiel se trouvait dans le communiqué et qu'il ne s'était rien passé de marquant qui n'ait été relaté dans ce document.

Il a traité tour à tour du Vietnam, de l'Allemagne et de la sécurité en Europe, de la possibilité pour l'Europe de se développer indépendamment des États-Unis, du traité anglo-russe d'amitié et de coopération en projet, des relations économiques et financières entre Londres et Moscou. Puis il a résumé ses impressions en réaffirmant que le bilan de son voyage se trouvait dans la déclaration conjointe qu'il avait signée avec M. Wilson. Il m'a dit

de vue sous réserve de ne pas enlever, ce faisant, tout espoir aux Allemands. D'ailleurs, personne ne souhaitait une revanche et la situation internationale semblait se prêter à des progrès.

À cet égard, le Président de la République avait estimé nécessaire de faire « quelque chose de commun à toute l'Europe, en face des États-Unis et même demain en face de la Chine, voire de l'Inde… ». Or cela exigeait la participation de l'Allemagne qu'il convenait de traiter « sans concessions, ni compassion mais « en partenaire égal et responsable ». Il fallait aussi à cette occasion, dissiper la méfiance persistance des Français vis-à-vis de leurs voisins et à cet effet, parvenir à créer un climat général de détente en Europe. M. Kossyguine avait exprimé son accord avec cette politique et souhaité être tenu informé des efforts français pour la mettre en œuvre.

En ce qui concernait la situation en Asie, le chef du gouvernement soviétique avait précisé qu'en cas d'intensification des bombardements américains sur le Nord-Vietnam, Moscou accroîtrait son assistance à Hanoï, au besoin en envoyant des hommes. À son avis, Washington tenait un double langage en se disant prêt à négocier tout en augmentant simultanément ses actes de guerre. Pourtant, le problème du Vietnam ne pouvait être réglé par la force. Le général de Gaulle n'avait pas rejeté cette appréciation et avait jugé que le conflit durerait longtemps.

À propos de la Chine, le chef de l'État français avait regretté l'état médiocre des relations franco-chinoises du fait de la révolution culturelle. Si la politique extérieure de la Chine posait problème, sans doute cela était-il dû à son impuissance à jouer le premier rôle, faute de moyens. Il était néanmoins souhaitable d'entretenir des relations avec Pékin et la France était disposée à soutenir son admission aux Nations unies et au Conseil de sécurité. De son côté, M. Kossyguine avait indiqué que les rapports de son pays avec la Chine constituait un « gros problème ». Certes, celle-ci faisait du bruit mais c'était à peu près tout pour s'opposer aux États-Unis ; elle s'en prenait davantage à l'Union soviétique. Ainsi élevait-elle des revendications territoriales à l'encontre de l'URSS mais celles-ci étaient irrecevables ; l'URSS avait dans le passé, cédé la Mandchourie et Port-Arthur à Pékin alors que ces régions étaient peu peuplées de Chinois mais beaucoup d'Ouïgours « c'est-à-dire d'Ouzbeks et de Kazaks » dont 60 000 s'étaient déjà réfugiés en Union soviétique.

Ces entretiens de décembre 1966 entre les deux hommes d'État, comme ceux au niveau des ministres avaient également permis de passer en revue les différents aspects des relations bilatérales de la France et de l'URSS tant politiques qu'économiques et de coopération culturelle, scientifique et technique. Ils avaient aussi conduit à l'établissement de projets d'échanges de visites à venir entre les dirigeants des deux pays mais sans dates précises.

Dans l'ensemble, cette visite du Président du Conseil de l'URSS en France avait confirmé les résultats du voyage en Union soviétique du général de Gaulle quelques mois plus tôt, mais elle n'avait guère apporté d'éléments nouveaux, qu'il s'agisse par exemple des questions nucléaires et notamment du traité sur l'interdiction des essais, ou des conditions nécessaires à la réunification allemande telle que la reconnaissance préalable de la RDA, les positions des deux parties étaient restées divergentes et même opposées.

[1] Voir également à ce propos les télégrammes de Moscou n[os] 627 à 647, non repris, en date du 16 février 1967.

avec une certaine insistance n'avoir signé aucun autre document, aucun autre protocole. Il a conclu qu'en général les contacts pris à Londres avaient été utiles pour la détente à l'Occident. Il m'a prié de transmettre fidèlement au général de Gaulle ce qu'il m'avait dit et il a ajouté, avec quelque lourdeur mais sans aucune acrimonie, qu'il souhaitait que les informations qu'il m'avait données ne soient pas connues des rouages du Département. J'ai répondu que « je veillerai à ce que mon rapport ne soit pas diffusé d'une façon inconsidérée ». C'était aller beaucoup moins loin que la demande qui m'était faite et dont la motivation véritable devrait, à mon avis, nous donner à réfléchir.

Lorsque M. Kossyguine a eu terminé son exposé, je lui ai posé une question sur le Vietnam à savoir « comment voyait-il la suite des choses, tant en ce qui concerne la procédure qu'en ce qui concerne le fond ». M. Kossyguine y ayant répondu très ouvertement, j'ai posé une seconde question, à savoir « les Anglais vous ont-ils laissé l'impression qu'ils croyaient que les États-Unis étaient encouragés à persévérer par l'attitude de la Chine ». Cette question a conduit M. Kossyguine à me donner très longuement ses vues sur la Chine et, dans l'ensemble, c'est cette partie de la conversation qui me paraît être la plus intéressante.

Je rends compte sous les numéros suivants de ce qui m'a été dit, car comme le constatera le Département, j'ai, pour ma part, peu parlé.

1) *Vietnam*.

Une attention particulière avait été réservée à la question du Vietnam à l'initiative de M. Wilson qui maintenait un contact permanent avec les États-Unis, « sans que je sache, a précisé M. Kossyguine, si le Premier ministre anglais conversait avec M. Johnson ou avec M. Rusk ». M. Wilson a avancé des propositions tendant à ce que le Nord-Vietnam arrête la marche de ses unités militaires vers le Sud, même si ce fait devait demeurer confidentiel. Les Américains auraient été prêts à interrompre les bombardements. C'était, je crois, une idée de M. Wilson qui aurait dû être confirmée par les États-Unis, mais je ne puis le dire à coup sûr, car je n'avais pas de contact avec les États-Unis, m'a dit M. Kossyguine.

Le chef du gouvernement soviétique a poursuivi en affirmant qu'en ce qui le concernait, il avait agi en privé comme il l'avait fait en public. Il avait fait état de la proposition bien connue du ministre des Affaires étrangères du Nord-Vietnam, c'est-à-dire arrêt inconditionnel des bombardements et, dans ce cas, pourparlers. Il avait été tout le temps guidé par cette proposition. Il n'avait avancé aucune autre proposition concrète, car il n'avait pas de mandat pour le faire.

Quant au fond, franchement, a-t-il dit, il s'agissait, si les États-Unis y étaient prêts, de leur fournir un prétexte pour arrêter les bombardements. Si les États-Unis avaient accepté d'arrêter les raids aériens et de s'asseoir sans autre condition[1] autour d'une table, une grande et positive modifica-

[1] Il manque un mot, probablement « condition ».

tion de la situation du Nord-Vietnam serait intervenue. Mais les États-Unis ont demandé une promesse au Nord-Vietnam de ne pas faire avancer ses unités vers le Sud. J'ai transmis cette demande confidentiellement à Hanoï, mais je ne l'ai pas discutée à Londres et je n'ai pas exposé d'opinion sur cette demande.

Les États-Unis ont donné leur réponse à la proposition du Nord-Vietnam en reprenant les bombardements. L'affaire a donc été abandonnée et, a dit M. Kossyguine, en quelque sorte retirée de l'ordre du jour, le Vietnam, a-t-il enchaîné, ayant voulu rompre tous pourparlers avec les États-Unis. Dans toutes les conversations, il n'y a eu aucune « cuisine » (*sic*), tout ce qui a été fait est du domaine public.

C'est à ce moment que mon interlocuteur est passé à l'Allemagne. Mais je crois préférable d'indiquer ici la réponse qu'il a donnée plus tard à ma question déjà citée sur la façon dont il voyait la suite des choses. « Franchement, m'a dit M. Kossyguine, maintenant que les États-Unis bombardent à nouveau et ont écarté les propositions constructives du Nord-Vietnam tendant à ce qu'on cesse et qu'on s'assoie, après de tels événements, je ne peux pas dire quelle pourrait être ma manière de voir ce problème. Le but reste de mettre les États-Unis et le Nord-Vietnam autour de la table. Les palabres tels que les initiatives des deux coprésidents, Genève, etc. ne servent à rien. Il faut que les deux parties s'asseyent. On en a eu le prétexte. Maintenant la situation est très complexe. La déclaration de M. Wilson faite quarante-huit heures après mon départ n'a aucune base réelle. Ce sont là les désirs de M. Wilson, ce n'est pas la réalité. À mon avis, a dit M. Kossyguine, les États-Unis ont commis, une fois de plus, une grande erreur de calcul. Ils ont, en fait transformé ce qui n'était qu'une tentative en un ultimatum que seule une partie vaincue pourrait accepter. Au demeurant, la presse anglaise et certains journaux américains condamnent l'attitude de Washington. Nous la condamnerons aussi.

J'ai fait alors allusion aux indications données par notre représentant à Saigon sur la façon dont la trêve avait été utilisée tant par les Vietnamiens du Nord que par les Américains, et j'ai dit que cela montrait simplement que les États-Unis n'étaient pas prêts à traiter et que leur politique, qu'ils étaient certes assez grands pour concevoir seuls, continuait d'être inspirée par une analyse que nous estimions erronée de l'origine même de toute l'affaire et j'ai demandé à M. Kossyguine si j'avais bien compris qu'il pensait que toutes les initiatives dites « périphériques » étaient vaines. Avec vivacité, M. Kossyguine m'a répondu qu'il était tout à fait d'accord avec ce que je venais de dire. Il en avait parlé en ce sens à M. Wilson. Il était lui, M. Kossyguine, cent pour cent d'accord avec le général de Gaulle. Et il a ajouté : « à Saigon les Américains peuvent – sans difficultés – amener un plus grand nombre d'unités que le Nord-Vietnam peut en amener vers le Sud et ceci – sans aucun encombre. Mais, bien entendu, les États-Unis crient à tue-tête que ce sont les autres, c'est-à-dire les Nord-Vietnamiens, qui se déplacent. Je suis cent pour cent d'accord. Quant à savoir où je vois l'issue : elle est impossible sans une rencontre entre les deux parties au conflit. La position des Nord-Vietnamiens demeure la même ».

L'emploi par M. Kossyguine des mots « sans difficultés » et « sans aucun encombre » m'ayant alors fourni l'occasion de demander si de l'avis des Anglais les États-Unis étaient encouragés par l'attitude de la Chine. Je relate ci-après ce que M. Kossyguine m'a dit sur Pékin et la révolution culturelle, encore que ce n'ait pas été dans cet ordre que les sujets aient été traités.

2) *Chine.*

M. Kossyguine m'a dit qu'il était persuadé que la position prise par la Chine aboutissait à accorder une aide « énorme » aux États-Unis qui pouvaient ainsi continuer leur politique au Vietnam. Premièrement, a-t-il affirmé, le Vietnam fait la guerre avec « nos armes ». Deuxièmement, les problèmes d'approvisionnement sont devenus plus complexes pour nous Soviétiques. La guerre, d'après M. Kossyguine, est bien avantageuse pour les Chinois à condition que le Vietnam la fasse, que les États-Unis ne s'occupent pas de la Chine et pour prouver, comme le veut Pékin, que la guerre est inévitable ce que nous avons dit sans ambages, a ajouté mon interlocuteur, hier dans la *Pravda* correspond à la réalité. Les Chinois crient beaucoup, mais ont une peur immense d'entrer en conflit avec les États-Unis. À preuve qu'à n'importe quelle infraction commise par les États-Unis quant au respect de la souveraineté de la Chine ne répond et répondra qu'un « énième avertissement » très grave.

Nous sommes vraiment très inquiets, m'a dit M. Kossyguine, du développement du fascisme en Chine. Le parti communiste est écrasé. En fait il n'existe plus. Les institutions du pouvoir sont aussi écrasées. Ce sont les forces armées et Mao Tsé-toung qui tiennent la tête de ce mouvement. Presque tous les anciens chefs révolutionnaires ont été tués, massacrés ou emprisonnés.

Et puis, a continué M. Kossyguine, il se produit des choses énormes. Avez-vous lu ce que Mao a dit, à savoir que 5 % de la population n'était pas d'accord avec sa politique et que les adversaires de sa politique devaient être isolés ou tués ? Cela représente trente cinq millions d'habitants, plus que les pertes de notre pays pendant la guerre de 1941-1945. Et Mao peut le faire. Nous assistons à une grande militarisation du pays. Toute construction civile, ou communale est arrêtée. Toutes les dépenses sont au profit de l'armée. Les salaires sont réduits au minimum et la famine fait son apparition dans le pays. C'est pourquoi nous estimons que les éléments à relever dans la situation en Chine sont très « négatifs ». Ils influent négativement sur tous les pays qui veulent que les États-Unis s'en aillent du Sud-Est asiatique. Nous savons d'ailleurs que plusieurs sinologues réputés estiment comme nous que l'attitude prise par la Chine aide les États-Unis.

Comme je faisais remarquer, pour remplir un silence, que nous avions eu quelques difficultés avec les Chinois[1], mais que les choses paraissaient

[1] Voir notamment *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 228 et 274 et ci-dessus en particulier les télégrammes du 31 janvier 1967 n^os^ 428 à 430, 441 et 442, 454 et 455, 459 à 471 et du 1^er^ février 1967, n^os^ 473 à 481 et 501 à 506 et du 2 février 1967 en provenance de Pékin.

calmées, M. Kossyguine m'a dit « calmées, oui quant à la forme. Notre ambassade non plus n'est pas bloquée ». Et il m'a demandé de bien remercier M. Paye de s'être rendu à l'aérodrome au moment du départ des femmes et des enfants soviétiques.

J'ai dit ensuite qu'il y a quelques semaines, on avait posé à Moscou des affiches représentant des livres brûlés et, à mon avis, cela montrait que les autorités soviétiques pensaient déjà à cette époque qu'un mouvement fasciste se déchaînait à Pékin, et M. Kossyguine a repris la parole pour dire « certes, mais un facteur isolé n'est pas suffisant pour porter un tel diagnostic. Il n'y a plus ni pouvoir, ni parti, ni organisation démocratique. Aussi est-il naturel que le pouvoir appartienne à une junte militaire. C'est le début du fascisme. Nous ignorons ce que sera la suite des choses ». Mais prenons, m'a-t-il dit en s'animant un peu, la question des écoles par exemple. Seules les toutes premières classes continuent. On y enseigne l'arithmétique et la doctrine de Mao. La langue natale n'existe plus en tant que sujet d'étude. Elle n'est plus étudiée que comme partie de la pensée de Mao, donc comme partie de l'idéologie. Et il a conclu sur ce point en disant que les événements en Chine, et surtout dans les provinces étaient suivis par Moscou avec la plus grande attention pour tirer les conclusions appropriées lorsque le moment serait venu. Pour l'instant ce serait peut-être prématuré.

En reprenant la parole, il m'a dit « je tiens à vous donner un exemple. Il y a en Chine beaucoup d'ethnies. Il a cité les Ouigours, les Tadjiks, les Coréens. Il leur est interdit de parler leur langue natale ou de l'écrire. S'ils la parlent ou l'utilisent, ces ressortissants sont inculpés de nationalisme. Si un Chinois habitant l'étranger ne parle pas chinois, c'est un traître. Il y a donc en action des facteurs nationalistes très forts. Les femmes relevant de ces diverses ethnies sont contraintes, contre leur gré, d'épouser des Chinois. Je répète, a-t-il dit, qu'il s'agit d'événements très complexes, trop complexes pour en tirer des conclusions.

Si ce tableau était exact, ai-je interjeté, si le parti et les révolutionnaires de jadis étaient écrasés par Mao et l'armée, pouvait-on compter logiquement sur un retournement de la situation ? Le Premier ministre m'a répondu que la réponse était maintenant impossible à donner. « Nous sommes au cœur d'une lutte qui continue ». Certes, en apparence, les forces de Mao sont très supérieures à celles de ses adversaires. Et il m'a prié d'observer que tout du côté chinois prenait un aspect militaire. Chou En-laï et Mao ne sont-ils pas en uniformes ?

Pensant que je n'en obtiendrais pas davantage, j'ai changé de sujet pour pouvoir prendre congé. M. Kossyguine, après m'avoir dit qu'il y avait onze ans qu'il n'avait visité l'Angleterre et qu'il y avait observé de grands changements qu'il n'a pas précisés, m'a retenu pour me dire encore deux mots destinés spécialement au général de Gaulle et que je rapporte sous le numéro suivant.

Ces deux mots, m'a-t-il dit, n'entrent pas à proprement parler dans le rapport général que je viens de faire. Je demande au général de Gaulle qu'on

suive à Paris avec attention le marché de l'équipement nucléaire et celui des fusées. Les Chinois cherchent partout à acheter[1]. Cela est dangereux pour tout le monde. Et s'ils ne mangent ni ne boivent, les Chinois auront les ressources nécessaires pour acheter.

J'ai dit que cette question s'était déjà posée à nous alors que je travaillais au ministère.

Et M. Kossyguine m'a dit, pour finir, « que le général de Gaulle sache tout ce que nous faisons avec d'autres États, compte tenu de l'entente qui existe entre l'URSS et la France et que nous gardons de façon « sacrée » ».

*3) Allemagne et sécurité européenne.*

M. Kossyguine m'a dit que, sur ce sujet, il n'avait rien énoncé de nouveau par rapport à ce qu'il avait dit ici à Moscou lorsque le chef de l'État s'y trouvait en juin dernier, ou par rapport à ce qu'il avait déclaré lors de sa visite en France en décembre. Peut-être, a-t-il poursuivi, ai-je dit une chose nouvelle. Nous considérons la venue au pouvoir de M. Kiesinger et ses tentatives pour nouer des relations avec l'Est. Il n'y a rien de nouveau dans cet élément. Les Allemands ont pris la même base, à savoir : révision des frontières, accession à l'arme nucléaire, consolidation de l'OTAN. C'est pourquoi aussi bien en public qu'en privé, j'ai porté les mêmes appréciations à Londres qu'à Moscou et à Paris.

Pour ce qui est de M. Wilson, dans les couloirs, il m'a laissé entendre qu'il serait d'accord pour retirer ses troupes d'Europe continentale, si l'URSS retirait une partie des siennes. Mais j'ai esquivé la réponse a dit mon interlocuteur, et il n'y a pas eu de discussion.

M. Kossyguine a terminé sur ce point en affirmant que dans les milieux parlementaires, dans les milieux d'affaires, et parmi les gens de la presse, il avait noté une inquiétude générale quant à la « politique revancharde » allemande. J'ai cru comprendre, sans pouvoir être affirmatif, que par là, M. Kossyguine voulait marquer que les milieux gouvernementaux ne prenaient pas une position aussi catégorique.

J'ai trouvé que ces propos sur l'Allemagne étaient durs et ne marquaient pas de progrès dans le sens désirable, bien au contraire si je m'en réfère au compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle à M. Zorine le 23 janvier.

Je n'ai pas pris la parole sur ce sujet, ne voulant pas arrêter mon interlocuteur qui s'expliquait enfin sur la Chine. Mais je me propose de dire quelque chose demain de nos vues à M. Soldatov[2] si les circonstances s'y prêtent.

[1] Dans les propos de M. Kossyguine, on peut déceler, semble-t-il, la préoccupation du gouvernement soviétique devant les progrès de la Chine dans l'acquisition de la capacité nucléaire mais sans doute aussi d'une manière générale, une allusion à la crainte permanente de Moscou de voir la RFA elle-même disposer d'un armement atomique.

[2] Alexandre Alexeevitch Soldatov, diplomate, ambassadeur d'URSS en Grande-Bretagne (1960-1966), responsable de la 2e section européenne du MID chargé notamment des relations avec le Royaume-Uni.

*4) Avenir indépendant de l'Europe.*

Pour ce qui est des discussions politiques générales, j'ai pris, m'a dit le chef du gouvernement soviétique, la même ligne qu'avec le général de Gaulle au cours de ma visite en France.

L'Europe peut se développer économiquement et politiquement sans intervention des États-Unis. Ai-je trouvé une compréhension ? Selon les différents cercles auxquels je m'adressais, les réactions différaient ou prenaient des formes nuancées. Les milieux d'affaires indépendants ne veulent pas du « joug » des États-Unis. Cette domination américaine crée un climat de mauvaise conscience chez les Anglais.

*5) Traité d'amitié et de coopération.*

C'est une initiative que j'ai prise. J'ai formulé ma proposition devant le Parlement. Elle a été accueillie positivement et appuyée par le Parlement. Elle a été appuyée par M. Wilson et les membres du gouvernement. Les partis d'opposition, y compris les conservateurs, ne sont pas contre. Au demeurant, j'ai évoqué ce problème devant la direction du parti conservateur dont j'étais l'invité. À mon sens, ce traité est dans l'intérêt commun parce qu'il milite dans l'intérêt de la détente en Europe. Ce traité ne doit être dirigé contre aucun pays tiers. Ceci recueille l'accord de M. Wilson. C'est en somme une contribution à la détente et au climat d'équilibre en Europe. Pour ce qui est des modalités et détails du traité, ils ne sont guère avancés ni dans l'esprit des Anglais, ni dans le mien. Les experts des deux ministères des Affaires étrangères se réuniront prochainement.

*6) Relations économiques.*

M. Kossyguine a dit qu'aucune décision concrète n'avait été prise à ce sujet. Mais on a pris note et même il a été convenu que la proposition faite de conclure un accord de commerce à long terme était retenue. Il s'agit, a précisé M. Kossyguine, d'une proposition identique à celle que j'ai faite au gouvernement français pendant mon séjour en France. On ferait un plan d'échange pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1970, et ensuite un traité ou un plan serait agréé allant jusqu'en 1975. Il est de l'intérêt de l'Europe, m'a dit mon interlocuteur, que tous les pays aient entre eux des liens économiques constants pour éviter que la conjoncture n'exerce son influence sur ces rapports économiques intra-européens.

On a traité encore d'un sujet que M. Kossyguine a qualifié de « très important ». Il s'agit « des pays baltes » et, a-t-il précisé, de l'affaire de la *Lena Goldfields* au Nord. La solution, a-t-il poursuivi, vous la connaissez. Elle est dans la déclaration commune. Nous toucherons 500 000 Livres. C'est la fin des revendications mutuelles des deux parties.

M. Kossyguine m'a dit qu'une discussion avait eu lieu sur les lignes aériennes, mais qu'elle n'avait pas pris un tour concret. Des instructions aux ministères compétents ont été données.

Quant à la navigation maritime, elle a été évoquée parce que le traité existant qui remonte à près de cinquante ans est périmé. Il n'y a pas eu de discussion. Des instructions ont été données aux ministres.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 79

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France p.i. à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82/AS.[1] *Hanoï, 17 février 1967.*

Le jeudi 9 février, à la nouvelle lune, le Vietnam a quitté comme la Chine l'année du cheval pour entrer dans celle de la chèvre. Fidèle à des coutumes immémoriales, il a célébré le Têt. Cette fête, qui marque l'avant-printemps, peut à bien des égards se comparer à la Noël des chrétiens, mais sans la ferveur religieuse : communistes et catholiques participent comme les autres à ce festival populaire et traditionnel.

Les gouvernements avaient promulgué cette fois des consignes sévères. Arguant de la guerre et des dangers qui menacent l'économie du pays, ils voulaient « un Têt sain », « utile », « un nouvel an de production triomphante » et « de lutte anti-américaine pour le salut national ». Les militaires et policiers ont renoncé plus ou moins volontairement à leur congé, beaucoup de travailleurs des rizières ont limité celui-ci à une demi-journée. *Nhân Dân*, le journal du Parti, exhortait les citoyens à profiter de leurs loisirs pour améliorer les abris ou tranchées, car « mieux vaut verser sa sueur que son sang ». Enfin il demandait d'éviter les abattages inconsidérés de bétail et la distillation d'alcool.

Si toutes ces directives avaient été prises à la lettre, le Têt n'aurait plus eu d'une fête que le nom. Mais la population d'Hanoï a, comme depuis des siècles, consacré ses maigres ressources, son ingéniosité et son énergie à la préparation du nouvel an lunaire.

Malgré les dangers de raids aériens, malgré le rationnement des produits alimentaires et textiles, malgré un temps souvent maussade et froid, malgré de multiples difficultés matérielles, la capitale a déployé une activité croissante dans la semaine précédant le 9 février. On a vu cette ville à demi-déserte se ranimer peu à peu. Les familles dispersées ont voulu par tous les moyens se reconstituer : tantôt les adultes sont partis retrouver

[1] Cette note, intitulée : *La fête du Têt à Hanoï*, est rédigée par M. Georges Sidre, secrétaire des Affaires étrangères (Orient), chargé de mission à la délégation générale auprès la République démocratique du Vietnam depuis novembre 1966.

leurs proches évacués en province, tantôt, et le plus souvent, ceux-ci sont revenus.

Une des conséquences les plus sensibles de ce double courant de migrations a été la réapparition des enfants, qui ont redonné aux rues d'Hanoï un aspect familier : les uns couraient en bandes, suivaient à la trace les Européens, se bousculaient pour leur serrer la main, se moquaient de leurs longs nez et s'enfuyaient hilares en criant : « Liên-Xô.. Liên-Xô.. »[1] ; d'autres, silencieux, lançaient à l'étranger un bref regard d'adulte ; et d'autres encore jouaient doucement, sur le pas d'une porte, avec un lambeau d'étoffe ou un bouchon.

Un autre changement caractéristique a été la réouverture de nombreuses boutiques. Il faudrait plutôt parler d'« entrouverture » parce que beaucoup d'entre elles, théoriquement fermées depuis un ou deux ans, n'ont repris leur activité que de manière semi-clandestine. Avec ou sans autorisation, les petits marchands et artisans sont revenus dans les quartiers populaires : modestes artisans, brocanteurs, bricoleurs, serruriers, réparateurs en tout genre, vendeurs de jouets, de brimborions, de baguettes d'encens, de fleurs en papier. Tôt le matin ou tard le soir, des clients de tout âge ont assailli leurs échoppes minuscules ou leurs éventaires en plein vent. Quelques marchands de soupe ambulants et les rangées de paysannes aux pieds nus proposant légumes et fruits complétaient le tableau que nous nous attendons toujours à trouver dans les villes d'Asie.

En observant toutefois la tenue et la mine des chalands, la nature de leurs achats et surtout le prix moyen des transactions, on ne pouvait s'empêcher de noter la pauvreté générale, masquée par une gaieté un peu artificielle. La valeur globale des produits échangés était en réalité très faible. Dans une rue du centre, on offrait de petits fils de laine ; à côté, quelques fruits dans une assiette ; plus loin, des bouteilles de limonade vides. De même une visite des grands magasins étatisés de la rue Dinh Tiên Hoang (l'ancien boulevard Francis Garnier) assez comparable par son organisation et sa froideur au *Goum*[2] moscovite, révélait vite la pénurie et la médiocrité des produits soviétiques, vietnamiens ou chinois.

Les seuls biens de consommation remarquables par leur quantité et leur qualité, ainsi que par leur prix, étaient les fleurs et les plantes : branches de pêcher qui symbolisent le Têt comme le sapin symbolise Noël, branches de pommier fleuries, très blanches, mandariniers aux petits fruits presque verts, glaïeuls, dahlias, lys, corolles exotiques, tout l'arc-en-ciel des végétations tropicales. Les gens économes pouvaient emporter pour cinquante sous[3] des œillets d'Inde en un bouquet de belle couleur safran. Les plus

[1] *Note du texte* : C'est-à-dire « Un Russe… Un Russe… » (littéralement « Union soviétique »). Pour les enfants et pour beaucoup d'adultes à Hanoï, tout visage blanc est celui d'un Soviétique.

[2] Abréviation de *gossoudarstvenni ouniversaini magazin* (magasin universel d'État). Centre commercial situé sur la Place Rouge dans une galerie marchande de 70 000 m² inaugurée en 1893.

[3] *Note du texte* : Le sou (dont le nom vietnamien se prononce comme en français mais s'écrit *xu*) est la centième partie du dông et vaut donc un peu plus d'un centime.

démunis acquéraient pour dix ou vingt sous des têtes de grosses marguerites. C'est ainsi qu'un peuple affaibli, appauvri, rationné, menacé, achetait, vendait et offrait des fleurs.

La décoration végétale de Hanoï avait, comme les années précédentes, été organisée par les autorités municipales avec un soin minutieux. Des files de jeunes pêchers ont orné le bord des avenues. D'autres arbres ou arbustes ont égayé les remblais des abris collectifs édifiés avant la construction systématique d'abris individuels. Les feuilles mortes ont été balayées et brûlées, les massifs et pelouses soigneusement ratissés. Tous les parterres situés entre les avenues Lê Lai et Lê Thach ont été aménagés et embellis par la plantation de pêchers en fleurs, dont les couleurs échelonnées entre le rose pâle et le rouge vif tranchaient sur le banc des petits chrysanthèmes.

Le soir, pourtant, lorsque fermaient les fleuristes et que s'effaçaient les couleurs, on retrouvait une cité laborieuse et un peu triste. Sous le vent, dans le froid, certaines rues faiblement éclairées, avec leurs volets clos et de longues files d'attente devant des magasins sales, évoquaient pour un Français l'atmosphère de nos villes au temps de l'occupation : analogie que pourraient renforcer l'existence du rationnement et celle d'une propagande d'État exigeante et moralisante.

Bien que les autorités aient débloqué plusieurs produits alimentaires et adouci diverses restrictions, les moyens utilisés pour fêter le Têt étaient très inférieurs à ceux de l'année dernière. Les ressources paraissaient moindres et les réjouissances plus limitées. Comme d'autre part les dirigeants ont abrégé et même en certains cas supprimé les congés habituels, on doit en conclure que cette austérité reflète les difficultés économiques croissantes du pays.

La journée précédant le Têt est celle des derniers préparatifs, comme en France le 24 et le 31 décembre. Les familles font leurs ultimes achats, arrangent leurs maisons et se rassemblent, de plus en plus nombreuses au fur et à mesure qu'approche la nuit. L'attente de la fête est déjà une fête. Les ménagères préparent les fameux gâteaux de riz, qui nécessitent beaucoup d'ingrédients et surtout de soins : on les tient au feu très longtemps, parfois jusqu'à douze heures consécutives, enveloppés dans une feuille de bananier qui, une fois enlevée, laisse sur la surface de la pâte une coloration vert pâle. On confectionne aussi des gâteaux de fève et bien entendu des *nems*.

Le 8 février a mal commencé pour Hanoï. L'électricité a été assez longtemps coupée pour des raisons inconnues et le fameux « crachin », qu'on appellerait ailleurs la bruine, refroidit la température. Les trottoirs non bitumés sont devenus boueux. La plupart des magasins ont ouvert toute la journée et certains même jusqu'à minuit, afin d'éviter de trop grands rassemblements ; mais depuis un an et en particulier depuis les bombardements de décembre dernier, plusieurs points de vente et marchés ont été fermés. De même une rue entière était consacrée en 1966 à la vente des pêchers et des mandariniers nains alors que, cette fois, les vendeurs n'occupaient qu'une partie de la rue Hàng Diêu.

Les observateurs pouvant comparer avec l'année précédente ont ainsi mesuré, là comme ailleurs, l'ampleur des changements. Les autres ont regardé avec surprise la profusion des arbustes offerts sur les trottoirs et à même la chaussée, les soldats vietnamiens qui, fusil ou fusil-mitrailleur sur le dos, saisissaient une petite plante avec des précautions maternelles, les enfants qui trimballaient des arbres plus hauts qu'eux, et surtout la masse des plantes et branches qui, tenues à hauteur de tête par les acquéreurs, donnaient de loin l'impression d'une forêt mouvante.

Le temps s'étant un peu adouci dans l'après-midi l'animation s'est accentuée dans les quartiers populaires, notamment entre les rues de la soie (Hàng Dao, Hàng Ngang, Hàng Dong) et du coton (Hàng Gai, Hàng Bông). Par les portes laissées en général ouvertes, on voyait dans les appartements des ornements pour le Têt et des banderoles couvertes de caractère chinois, auxquelles s'ajoutait parfois le drapeau de la RDVN, rouge avec l'étoile jaune à cinq ranches, et un portrait de « l'oncle Hô ». Des enfants propres, mieux nourris que les adultes, jouaient en pyjama dans la rue et brûlaient des pétards. Les haut-parleurs disséminés dans toute la ville commençaient à diffuser alternativement de la musique, des informations et des « variétés », cependant que flottaient des odeurs mêlées d'encens et d'épices.

À la tombée du soir, une grande partie de la population, paisible, plus ou moins endimanchée, s'est concentrée aux alentours du Petit Lac[1], qui constitue le centre géographique de la capitale. Ce fut l'occasion de contempler la foule asiatique, où jamais on ne criait ni ne se bousculait et qui, par sa réserve aimable, par ses mouvements à la fois précis et lents, donnait, à la différence des foules européennes, une étonnante impression de dignité.

Tous les genres de vêtements se côtoyaient, les hommes portaient soit le costume de ville européen, avec chapeau et cravate, soit la veste et le pantalon bleu roi. L'état de guerre a influé sur les coiffures. Si beaucoup de promeneurs conservent le chapeau conique à larges bords appelé jadis « chapeau tonkinois », d'autres portent un couvre-chef presque aussi large et plus épais, spécialement conçu pour protéger contre les éclats des projectiles. À cause de la défense passive, des enrôlements dans les milices d'autodéfense, des déplacements entre Hanoï et la province, on voyait des militaires sans casques et des civils casqués. Des soldats se promenaient deux à deux en se tenant par le bout des doigts ou transportaient, souriants, les inévitables branches de pêchers fleuries et l'on se demandait, à la vue de leurs visages aux traits purs, mais juvéniles, fragiles, comment leurs frères avaient soutenu et soutenaient tant de combats héroïques, pénibles, parfois désespérés.

Images plus habituelles : de jeunes enfants qui se tiennent très droits et semblent ne jamais pleurer, des femmes portant la longue robe blanche qui retombe sur un pantalon pastel, ou la veste et le pyjama de rayonne, des

[1] *Note du texte* : Cette appellation du « Petit Lac » est purement européenne. Les Vietnamiens disent « Lac de l'épée restituée » (Hô Hoàn Kiêm), nom qui rappelle une légende sur les deux sœurs Trung, héroïnes révoltées au 1er siècle de notre ère contre l'occupation chinoise.

jeunes filles vêtues de rose, de violet, de mauve, assises en amazone sur des bicyclettes et laissant flotter jusqu'à la ceinture leurs cheveux noirs.

Des milliers de bicyclettes : lorsque leurs conducteurs n'actionnent pas le timbre et qu'une des rares automobiles d'Hanoï ne passe pas à proximité, ni un camion, le glissement des roues sur la chaussée mouillée, le bruit des pédaliers et le mécanisme de « roue libre » produisent un son continu, très bas, très doux, à peine modulé, qu'un journaliste comparait un jour à celui de la soie froissée.

Comme à Paris le 24 décembre, les habitants ont empli, parfois successivement, les restaurants et les églises. Mais les uns et les autres sont rares à Hanoï.

Une messe pontificale a été célébrée à la cathédrale, pleine de fidèles fervents[1]. On a rouvert la mosquée construite pendant la période coloniale et dont le fronton porte encore l'inscription pléonastique « MOSQUÉE MUSULMANE ». Enfin les promeneurs ont visité en masse, selon la coutume, la vieille pagode illuminée construite sur le Petit Lac et reliée à la terre ferme par une longue passerelle de bois.

Cette circonstance a permis de vérifier une fois de plus, sans équivoque, la faiblesse du sentiment religieux collectif. Si l'affluence était considérable, le recueillement était presque nul. Quelques baguettes d'encens brûlaient, mais nul ne semblait prier. Le contraste est frappant entre la foi des catholiques et l'apparente indifférence des autres Vietnamiens. On peut craindre que la pression communiste n'ait achevé de briser la cohésion des bouddhistes, entamée depuis très longtemps par le syncrétisme chinois et fragile par nature dans les pays où règne le Grand Véhicule.

À minuit, les enfants ont présenté leurs vœux aux parents dont ils ont reçu des cadeaux. La matinée du 9 février a été passée en famille. Plusieurs catégories professionnelles ont chômé deux jours ; quelques privilégiés ont pu faire le pont jusqu'au dimanche.

Mais le répit du Têt, moins heureux que l'an dernier, s'est pour tous terminé bien vite, aussi vite que la trêve militaire consentie par les Américains. La population d'Hanoï reste menacée et le sait. Elle avait été paralysée par une alerte juste avant les fêtes, le dimanche 5 ; elle en a connu une autre juste après, le mercredi 15, où elle a entendu de nouveau les avions ennemis et les fusées. La presse n'a jamais interrompu ses exhortations à la discipline, au combat, à la frugalité, au sacrifice. Il est probable que beaucoup d'enfants vont repartir de la capitale, que les restrictions reprendront leur vigueur et que les échoppes entr'ouvertes se refermeront.

Même pendant le Têt, une partie de l'armée et de la population a travaillé la nuit. La guerre continue et les Vietnamiens peinent. Vendredi, au second jour de l'année lunaire, j'ai vu sur la route de Gia Lâm, entre cinq heures et

[1] *Note du texte* : Y assistaient surtout des gens jeunes ou d'âge mûr, incluant quelques militaires en uniforme. Les deux sexes étaient représentés à égalité.

six heures du matin, de nombreux camions militaires camouflés, puis une longue théorie de femmes à bicyclettes qui roulaient sous la pluie battante, transies dans leurs minces costumes noirs.

*(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976)*

## 80

### NOTE

*La France et le traité de non-prolifération des armes nucléaires.*

N. *Paris, 20 février 1967.*

La France a toujours déclaré que la dissémination des armes nucléaires n'était pas souhaitable. Elle ne s'en est pas moins abstenue de s'associer aux entreprises tendant à imposer, en l'absence d'un désarmement nucléaire véritable, des mesures de non-prolifération. Celles-ci, en effet, consacreraient un ordre international où seule serait garantie la suprématie des plus forts sans que soit pour autant écarté le péril qui menace l'humanité. La nécessité pour notre pays de disposer dans la conjoncture actuelle d'une force de dissuasion ne l'empêche pas d'estimer que le seul moyen d'épargner au monde un éventuel cataclysme serait pour les cinq puissances atomiques[1] de se concerter en vue de mettre fin à la fabrication des armements nucléaires et de détruire les stocks qui en existent, dût la guerre conventionnelle y retrouver sa chance. Les entreprises actuelles poursuivies au nom du désarmement nous éloignent de cet objectif, au lieu de nous en rapprocher.

Le projet de traité communiqué par Washington à ses partenaires de l'OTAN[2] n'incite pas à une révision de la position française. Il la confirme au contraire dans la mesure où il étend le monopole des puissances nucléaires au domaine civil. Alors que ces puissances ne seraient soumises à aucune limitation ni à aucun contrôle, les pays qui ne possèdent pas l'arme renonceraient, en signant le traité, au droit de procéder à des explosions atomiques de caractère pacifique et soumettraient à la surveillance de l'Agence de Vienne[3] l'ensemble de leurs activités nucléaires. Les puissances nucléaires elles-mêmes s'en trouveraient affectées dans la mesure où leurs activités sont tributaires de l'extérieur. Ce ne serait plus simplement le

[1] Les cinq puissances atomiques sont : la Chine, Les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, et l'URSS.

[2] Un projet américain de traité de non-prolifération nucléaire est remis le 23 janvier 1967 par le représentant des États-Unis aux partenaires de l'Alliance Atlantique. Voir ci-dessus la note du 26 janvier 1967 et le télégramme circulaire du 3 février 1967.

[3] L'Agence de Vienne est l'Agence internationale de l'énergie atomique dont le siège est à Vienne. Voir ci-dessus la note du 26 janvier 1967.

monopole des membres du club atomique[1] qui serait consacré, ce serait surtout celui des États-Unis et de l'URSS.

Mais si de pareils développements justifient les réserves que l'entreprise de la non-prolifération nous a toujours inspirées, ne nous condamnent-ils pas également de nous départir de notre attitude d'abstention et de chercher à intervenir, directement ou indirectement, sur le cours de la négociation pour essayer d'en corriger l'inspiration. Une telle tentative signifierait évidemment que nous envisagerions la possibilité de nous associer, le cas échéant, à un traité répondant à nos préoccupations. Cette éventualité, au surplus, pourrait être conforme à certains de nos intérêts politiques :

1) Notre position, si logique soit-elle, est mal interprétée dans de nombreux pays qui, malgré la discrimination dont un traité de non-prolifération les rendrait victimes, attachent du prix à une initiative qui leur paraît de nature à préparer les voies du désarmement et à étouffer dans l'immédiat les ambitions de gouvernements dont ils craignent des initiatives déraisonnables. Notre crédit souffrirait de notre abstention dont cependant on comprendrait mal l'intention puisqu'en adhérant à un traité de non-prolifération nous confirmerions notre statut atomique.

2) Un traité de non-prolifération constituerait une occasion exceptionnelle d'enlever à la République fédérale d'Allemagne les possibilités qui lui restent d'accéder à l'arme nucléaire, malgré les engagements qu'elle a déjà souscrits dans le cadre des traités de Paris[2] et de Moscou[3]. Il serait, en effet interdit à l'Allemagne non seulement de fabriquer l'arme sur son territoire, mais encore d'en acquérir la propriété de quelque manière que ce soit, fût-ce sous la forme d'une participation à un système de force multilatéral. La France, qui considère comme essentiel à la sécurité européenne que l'Allemagne n'accède pas à l'arme atomique, ne devrait pas se tenir en dehors de la seule initiative diplomatique qui, dans les circonstances présentes, permettrait de donner à cette interdiction un caractère universel et permanent.

Aucun de ces deux arguments n'est, en vérité, déterminant. L'accord qui se dessine entre Américains et Soviétiques ne comporte aucune concession aux points de vue exprimés par les non-nucléaires et, plus particulièrement, par les pays du Tiers monde. Il ne leur apporte aucune garantie en matière de sécurité. Il limite dans des proportions dont il est difficile de prévoir la portée, la possibilité pour eux de développer sur leur territoire l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

[1] Le club atomique est la réunion des cinq puissances atomiques.

[2] Les accords de Paris signés le 23 octobre à la suite de la conférence tenue à Londres du 28 septembre au 3 octobre 1954 puis des réunions de Paris du 20 au 22 octobre 1954 mettent fin au régime d'occupation en Allemagne. La République fédérale d'Allemagne renonce notamment à la fabrication d'armes atomiques. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1954, n[os] 208, 305, 359, 369, 478, 484.

[3] Traité de Moscou. Accord signé le 5 août 1963 par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS et mettant fin aux expériences nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace. La France ne signe pas. *D.D.F.*, 1963-II, n[os] 17, 26, 41, 43, 47, 48, 49, 50, 104, 130.

La conférence de Genève[1] qui s'ouvre le 21 février nous fera connaître la réaction des principaux d'entre eux. Celles enregistrées jusqu'à présent concernent surtout les partenaires de l'Alliance : elles indiquent un certain partage des esprits entre le désir d'applaudir à un accord entre Washington et Moscou, dont dépendait toute l'affaire, et celui de réagir contre un arrangement, dont ils seront seuls à faire les frais. À supposer que, sous la pression des deux Grands, ils s'apprêtent à taire leurs revendications et à se contenter de promesses, ce n'est pas notre ralliement qui les satisferait. Ils regretteraient plutôt de n'avoir trouvé chez les nucléaires aucune voix pour soutenir leur cause. Or, cette voix, il nous serait difficile de l'élever, car nous serions soupçonnés de travailler en faveur des revendications allemandes, que nous ne devrions, en bonne logique, soutenir ni combattre.

Nous ne pouvons davantage souscrire au traité pour la seule raison qu'il règlerait le problème de l'accès de la République fédérale à l'arme nucléaire. Ce risque n'est pas actuel. S'en réclamer pour justifier un arrangement qui tend à partager les responsabilités nucléaires en Europe entre Washington et Moscou, c'est s'inscrire dans la ligne de Nassau[2] et proscrire tout espoir d'une politique commune en Europe occidentale. C'est en restant indépendante du traité que la France réussira, semble-t-il, à sauvegarder les chances que cette perspective peut encore conserver.

En définitive, seules restent donc à prendre en considération les conséquences que le traité pourrait avoir sur nos activités nucléaires. Ne menacerait-il pas dans sa forme actuelle, que nous en soyons signataires ou non, cette indépendance même que nous voudrions opposer à la tendance au monopole qui inspire le traité. Dans l'affirmative, ne conviendrait-il pas alors d'essayer d'en infléchir les dispositions ?

Le traité prévoit à la charge des puissances nucléaires des obligations, en principe, fort restreintes, et ne les soumet à aucun contrôle. Il les affecte cependant dans la mesure où, imposant des contrôles divers sur toutes les activités nucléaires pacifiques des états non possesseurs de l'arme atomique parties à l'accord, il soumet du même coup à ces contrôles les relations que les puissances nucléaires, signataires ou non du traité, peuvent entretenir avec ces états. En d'autres termes, les importations et les exportations intéressant notre effort nucléaire seront inévitablement contrôlées par l'Agence de Vienne, au moins de façon indirecte, toutes les fois où elles mettront en cause un État non-nucléaire signataire du traité.

[1] La Conférence du désarmement qui siège à Genève ou Conférence du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, doit se réunir le 21 février 1967. La France s'est retirée du Comité en 1962. Voir *D.D.D.F.*, 1962-I, n° 81.

[2] Nassau : il s'agit d'un accord signé à l'issue de la Conférence tenue à Nassau aux Iles Bahamas du 18 au 21 décembre 1962, entre le président Kennedy et M. Macmillan, Premier ministre du Royaume-Uni. La France refuse de s'associer cet accord car elle estime qu'elle se mettrait sous la dépendance des États-Unis particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des engins *Polaris*. Voir *D.D.F.*, 1962-II, n$^{os}$ 209, 211, 215, 217 ; 1963-I, n$^{os}$ 1 à 5, 10, 14, 21, 41, 53.

Dans la mesure où la généralisation et l'extension des contrôles de l'AIEA nous préoccupe et où on peut raisonnablement penser que la plupart de nos partenaires non-nucléaires seront parties à l'accord, ce qui serait souhaitable pour nous serait d'obtenir la modification, ou mieux la suppression pure et simple, des clauses de contrôle. On peut, en effet, considérer comme exclu, en raison de l'opposition soviétique, que l'on puisse faire admettre l'équivalence des contrôles de l'Euratom et de ceux de l'AIEA, ce qui d'ailleurs ne règlerait que le cas de nos partenaires de Bruxelles ; il n'est guère plus vraisemblable qu'on puisse obtenir que les contrôles de l'Agence de Vienne soient aménagés de manière à en répartir la responsabilité selon les alliances ou selon les régions : Washington et surtout l'URSS consentiraient sans doute plus volontiers à renoncer, au moins provisoirement à toute garantie plutôt que de se lier à des solutions qui feraient échec au principe d'universalité.

La suppression des contrôles serait, d'ailleurs, d'autant plus souhaitable qu'on peut s'attendre à ce que les puissances nucléaires, qui sont nos principaux fournisseurs, ne se contentent plus, dans le cadre des relations que nous avons avec eux, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Euratom, des contrôles de cette organisation ou des arrangements bilatéraux auxquels ils ont recouru jusqu'à présent. Bien que rien dans le traité ne les y oblige, et que tout dans cette matière dépende uniquement de la volonté des contractants, il est à prévoir qu'ils chercheront à subordonner leurs livraisons aux contrôles de l'AIEA, ne serait-ce que sous le prétexte de ne pas introduire de discrimination entre les membres de la Communauté européenne. Nos partenaires de Bruxelles ne manqueraient pas de les y encourager.

Est-ce à dire que nous avons là une raison suffisante pour nous départir de notre attitude d'abstention et chercher à influer sur la négociation avec l'espoir d'aboutir à un traité dépourvu de tout système de contrôle ? Le Service du Désarmement ne le pense pas. Une initiative française, quelle que soit sa forme ou la direction dans laquelle elle s'exercerait prêterait à ce stade à équivoques. Pour un bénéfice aléatoire nous mettrions en cause la cohérence de notre politique en matière de désarmement. C'est, en effet, au niveau des principes qu'il y aurait une option à prendre, si nous devions intervenir.

*(Désarmement, problèmes nucléaires, non-prolifération des armes nucléaires, Des 4 d)*

# 81

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le Dr Konrad Adenauer*
*Le 20 février 1967*

C.R.

*Le général de Gaulle* : Je suis toujours très heureux de vous accueillir mais particulièrement en ce moment.

*Le chancelier Adenauer*[1] : Je suis pour ma part également très heureux de vous revoir à un moment qui me semble critique.

Le chancelier Kiesinger[2], qui est venu ici il y a peu de temps vous a fait, je pense, bonne impression. Dans les relations franco-allemandes, il s'agit en tout cas d'un tournant. Je n'étais pas très heureux que Kiesinger eût choisi Brandt[3] pour ministre des Affaires étrangères mais maintenant, d'après ce qu'on me dit, Brandt travaille beaucoup, boit moins et étonne tout le monde par sa performance.

*Le général de Gaulle* : Brandt m'a fait une bonne impression[4].

*Le chancelier Adenauer* : Je suis venu ici surtout pour vous parler de l'Europe, cette Europe que nous devons faire. À l'heure actuelle, je suis indigné par le projet de traité de non-dissémination des armes nucléaires[5], traité conçu par l'URSS et les États-Unis et qui montre que les Américains sont de piètres politiciens. Je suis heureux de constater que la France ne veut pas signer ce traité. Pour ma part, je m'emploierai de toutes mes forces à empêcher sa signature par l'Allemagne. J'ai encore quelque influence en République fédérale et ailleurs également comme le montre ma visite ici. J'ai été absolument désemparé de voir que l'on s'acheminait vers la signature de ce traité et je suis effaré par les conséquences économiques qui en découleront nécessairement et dont je voudrais maintenant vous parler. Les milieux scientifiques en Allemagne estiment que le programme d'utilisation

[1] Le Dr Adenauer (CDU) a été chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 15 septembre 1949 au 15 octobre 1963.

[2] Kurt Georg Kiesinger (CDU) est chancelier depuis le 1er décembre 1966. Il succède à Ludwig Erhard (CDU).

[3] Willy Brandt (SPD) est nommé vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé par le chancelier Kiesinger, le 1er décembre 1966.

[4] Allusion aux entretiens franco-allemands qui se sont tenus à Paris les 13 et 14 janvier 1967, dont le compte rendu est publié ci-dessus.

[5] Le 23 janvier 1967, le gouvernement américain a remis aux membres de l'Alliance Atlantique le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce projet est analysé par le service du Désarmement de la Direction des Affaires politiques au Département, dans une note du 6 février 1967, non publiée. La position de la RFA est exposée dans le télégramme de Bonn nos 507 à 514 du 27 janvier 1967, non repris, soulignant que « Bonn ne peut refuser sa signature, celle-ci ne devrait être donnée, ni parmi les premières, ni parmi les dernières ».

pacifique de l'énergie atomique permettra d'avoir d'ici à douze ans les kilowatts-heure d'électricité à un tiers du prix de l'énergie classique. Je suis convaincu que les Russes, en voulant le Traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, essaient en réalité de ruiner l'économie allemande et de pousser les travailleurs allemands vers le communisme. Ce sont donc, en, premier lieu, des buts économiques qu'ils poursuivent et qui auraient ainsi des conséquences politiques car, si l'Allemagne devenait communiste, la France ne tarderait pas à la rejoindre et alors l'Union soviétique avec une Allemagne et une France communistes, deviendrait beaucoup plus forte que les États-Unis. Je me suis rendu compte des visées soviétiques déjà lors de ma visité à Moscou, en 1955[1]. Khrouchtchev m'avait alors prié d'aider l'URSS contre la Chine. Il se rendait compte que l'URSS, toute seule, ne pourrait venir à bout de la Chine communiste et il avait également ajouté que l'Allemagne pourrait aider l'Union soviétique contre les États-Unis. L'impression d'ensemble qui se dégageait de ces entretiens était que l'URSS se sentirait forte si elle avait l'Allemagne et la France à ses côtés aussi bien contre la Chine que contre les États-Unis. J'ai dit non à ces avances de Khrouchtchev.

Comme vous le savez, mon général, les Russes sont en train actuellement de fortifier leur frontière de six mille kilomètres avec la Chine. Pour en revenir au traité sur la non-prolifération et à ses conséquences économiques en Allemagne, si les Russes s'assurent le contrôle des armements atomiques en Allemagne, alors que l'Allemagne se trouve de toute manière soumise à un tel contrôle dans le cadre de l'Euratom, l'économie allemande étouffera, il y aura du chômage et les ouvriers s'en iront rejoindre les rangs de la SED[2]. Lorsque j'ai eu le plaisir de vous voir, la dernière fois, à Bonn[3], nous avons encore parlé de la construction de l'Europe. Eh bien ! maintenant, il faut vraiment la faire. L'Europe doit s'affirmer face aux deux géants qui dominent le monde et, pour cela, il n'est pas trop tard d'en reprendre la construction politique. Le plan Fouchet II n'est pas mort[4]. Il est exact que, lorsqu'on en avait discuté, les Néerlandais et les Belges s'y étaient opposés, mais ils n'ont jamais voté contre. C'est un plan qu'on peut relancer à tout instant. Il n'y a en effet, dans les différents traités européens, aucune

[1] Le chancelier Adenauer s'est rendu en Union soviétique du 8 au 15 septembre 1955. Sur ce séjour, se reporter à *D.D.F.*, 1955-II, n[os] 182, 201, 211, 214.

[2] SED : parti socialiste unifié, résultant de la fusion en zone et secteur soviétiques des communistes et des sociaux-démocrates, en avril 1946. En mai 1946, le SED est autorisé dans les quatre secteurs de Berlin, et réciproquement, le SPD (parti social-démocrate) est autorisé dans ces mêmes quatre secteurs. La RFA interdit, en 1956, le parti communiste, et après le 13 août 1961 (érection du mur de Berlin), les bureaux du SPD en secteur soviétique ne subsistent plus. Se reporter à la dépêche de Berlin n° 316/EU du 29 novembre 1962, non publiée, sur le nouveau visage du SED à Berlin-Ouest.

[3] Le 10 mars 1966. Consulter *D.D.F.*, 1966-I, n° 168.

[4] Le plan Fouchet II, ou projet d'union politique européenne, est présenté le 18 janvier 1962 devant la Commission d'études. Se référer à *D.D.F.*, 1962-I, n[os] 17, 51, 132, 170. À l'époque, Christian Fouchet, auteur de ce plan est ambassadeur de France à Copenhague (août 1958-mars 1962) et, simultanément, président du Comité chargé d'étudier les projets d'union politique de l'Europe.

disposition qui empêcherait quelques-uns d'entre nous de prendre des initiatives de ce genre. C'est ainsi que le Traité d'amitié franco-allemand a pu se faire ; d'autres constructions telles que l'Europe politique peuvent se faire à deux, trois, huit, tout autre chiffre que six.

Je crains que, si l'Europe ne voit pas le jour, les États-Unis et l'URSS passent outre à notre volonté et, s'il leur arrive de se disputer le butin, c'est nous qui en supporterons les conséquences. Divisés comme nous le sommes, notre faiblesse est apparente ainsi que notre faible superficie qui, comparée à celle des Etats-Unis, de la Chine ou de l'URSS, nous serait fatale dans le cas d'une guerre nucléaire qui serait une guerre de grands espaces. Mao, lui, a beau jeu de dire : « il resterait toujours trois cent millions de Chinois ». J'aimerais que la construction européenne que nous entreprendrions fasse dresser l'oreille à la population des États-Unis et incite son gouvernement à écouter sa propre opinion publique. Il y eut un temps où le gouvernement américain nous pressait de faire notre unité, voire nous menaçait de nous abandonner à notre sort si nous ne la faisions pas. C'était du temps de Dulles[1] et de son successeur, Herter[2]. Kennedy, lui, lorsqu'il apprit la signature du Traité d'amitié franco-allemand fit un bond sur sa chaise et s'écria qu'il s'agissait d'un coup de poignard dans le dos de l'Amérique. Je le tiens de source sûre. Kennedy n'était pas un bon politicien. Johnson l'est encore moins. Quant à l'ambassadeur actuel des États-Unis à Moscou, Thompson[3], c'est un imbécile. Lorsque fut construit le Mur de Berlin, il s'en félicita en disant : « Ce mur est un don de Dieu, il nous évitera d'avoir à refouler les réfugiés vers l'Est ».

Quant aux institutions américaines, elles sont déroutantes, la Constitution des États-Unis est une « Constitution de Grand'Papa », le Président peut déclarer la guerre quand bon lui semble sans demander l'avis du Congrès. Il est effrayant de penser qu'un pays ayant de telles Institutions soit la première puissance mondiale. Il est temps que l'Europe élève la voix.

*Le général de Gaulle* : Je vous ai écouté avec un très grand plaisir me parler de l'Europe. Vous vous souvenez que nous en avions souvent parlé dans le passé mais qu'il existait entre nous des divergences quant au caractère d'indépendance par rapport aux États-Unis. À l'époque vous ne partagiez pas mon avis. Vous pensiez que le moment historique et la situation plus proprement allemande voulaient une Europe liée aux États-Unis. Nous n'étions pas d'accord sur l'OTAN et vous ne compreniez pas la conception que j'en avais lorsque je vous ai dit que la France quitterait cette organisation. Vous me dites maintenant que l'Europe doit être indépendante des États-Unis, ce que j'accueille avec un très grand intérêt. En effet, l'Europe doit être

[1] John Foster Dulles (1888-1959), ancien secrétaire d'État américain sous la présidence Eisenhower (1953-1959).

[2] Christian Herter (1895-1966), ancien secrétaire d'État américain (1959-1961) puis représentant spécial du président Kennedy dans les négociations commerciales.

[3] Llewellyn Thompson a été ambassadeur des États-Unis à Moscou du 3 juin 1957 à 1962, puis ambassadeur itinérant depuis le 3 octobre 1962, sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques depuis le 29 juin 1964.

européenne, mais indépendante des États-Unis. Mais la question se pose de savoir si les Italiens, Belges ou Néerlandais pensent la même chose, si, enfin, votre propre gouvernement est du même avis. Le plan Fouchet n'avait pas été accepté à cause des États-Unis car, à Bonn ou à Rome, l'on disait que ses conséquences en matière de défense allaient à l'encontre de l'OTAN. Est-il possible de faire accepter le plan Fouchet maintenant, je n'en suis pas sûr. Quant à nous, nous nous sommes engagés sur le chemin de l'indépendance ; les autres sont-ils également résolus à le prendre ? Il est exact que le Traité que nous avons signé en 1963 était un traité de coopération uniquement entre la France et l'Allemagne, mais le préambule que le *Bundestag* y a ajouté rappelait la primauté des liens avec les États-Unis[1].

*Le chancelier Adenauer* : Le plan Fouchet II s'est heurté à l'opposition des Pays-Bas qui étaient poussés par la Grande-Bretagne. Il en a été de même pour Spaak. Derrière la Grande-Bretagne il y avait évidemment les États-Unis avec une politique *divide et imper*. Aujourd'hui, le Traité sur la non-prolifération change la situation du tout au tout. Je ne suis pas allé en Espagne[2] pour en parler, mais j'en ai profité pour m'élever contre ce projet lors de mon séjour là-bas et j'ai constaté qu'on y était également opposé. Si nous parlons aujourd'hui de l'Europe, nous aurons la jeunesse avec nous et nous impressionnerons l'Amérique. J'ai déjà parlé des Institutions américaines, j'aimerais rappeler que pendant les mille jours de Kennedy, le Cabinet ne s'est pas réuni une seule fois. Il est terrible et absolument intolérable d'être de plus en plus dépendants d'un tel pays.

*Le général de Gaulle* se déclare convaincu qu'une Europe indépendante se doit d'être indépendante des États-Unis ; il doute, toutefois, que le plan Fouchet puisse être actuellement bien accueilli car, aussi bien Fanfani[3] et Luns[4] que Harmel[5] et Vanden Boeynants[6] ne voudront rien faire qui pourrait incommoder les États-Unis. Quant à MM. Kiesinger[7] et Brandt[8], ils ne seront peut-être pas trop empressés.

[1] Le 4 avril 1963, à la suite d'un accord intervenu entre le chancelier Adenauer et les représentants des deux partis gouvernementaux (CDU et FDP), la ratification du traité franco-allemand au *Bundestag* sera assortie d'un préambule expliquant les principaux objectifs de la politique extérieure de la RFA. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n^os^ 133, 147, 179.

[2] À l'invitation du ministre espagnol de l'Information et du Tourisme, M. Fraga Iribarne, le Dr Adenauer s'est rendu en Espagne du 14 au 19 février 1967. Il a prononcé, à Madrid, une conférence sur l'Europe et l'évolution du monde, plaidoyer en faveur de l'Europe unie. Le Dr Adenauer a été reçu en audience par le général Franco et a eu des entretiens répétés avec MM. Castiella, ministre espagnol des Affaires extérieures et Fraga Iribarne. Se reporter à la dépêche de Madrid n° 356/EU du 23 février 1967, non publiée, relatant le séjour de l'ex-chancelier Adenauer à Madrid.

[3] Amintore Fanfani est ministre italien des Affaires étrangères depuis le 5 mars 1965, il est également président du Conseil des ministres de la CEE durant le second semestre 1965.

[4] Le Dr Joseph Luns est le ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[5] Pierre Harmel est Premier ministre belge du 27 juillet 1965 au 11 février 1966.

[6] Paul Vanden Boeynants succède à Pierre Harmel comme Premier ministre le 20 mars 1966.

[7] Le Dr Kurt Georg Kiesinger (CDU) est élu chancelier de la RFA le 1^er^ décembre 1966.

[8] Willy Brandt (SPD) est désigné, ce même 1^er^ décembre 1966, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

*Le chancelier Adenauer* estime que dans la situation du monde qui a beaucoup changé, le plan Fouchet aurait des chances.

*Le général de Gaulle* rappelle encore que la France, elle, a su se dégager des États-Unis.

*Le chancelier Adenauer* le félicite de sa clairvoyance, qui a permis à la France de se doter de la puissance atomique.

*Le général de Gaulle* estime que, si l'URSS voulait attaquer l'Europe occidentale – ce qu'elle ne veut pas – nul mécanisme contractuel ne serait nécessaire pour que les États-Unis interviennent. De toute manière, les États-Unis n'accepteraient pas une domination soviétique sur l'Europe occidentale. Les Russes, d'ailleurs, n'y pensent pas. Les Russes voudront arriver à un arrangement avec les États-Unis, qui pourrait prendre la forme d'un nouveau Yalta[1] garantissant les deux parties contre la Chine.

*Le chancelier Adenauer* : Je voudrais surtout que nous ne dépendions plus des États-Unis. C'est un pays qui connaît, entre autres, de grosses difficultés sociales, le problème des gens de couleur se pose actuellement de plus en plus à New York, à Washington il existe depuis longtemps. Je ne voudrais pas que l'Europe s'effondre en raison d'une mauvaise politique américaine. Permettez-moi de le dire crûment : le traité sur la non-prolifération entre les États-Unis et l'URSS est une chose éhontée. L'URSS ne veut pas être contrôlée elle-même, les États-Unis non plus, alors on se met d'accord pour contrôler tous les autres.

*Le général de Gaulle* : Nous n'allons pas signer ce traité. L'Allemagne fera évidemment ce qu'elle jugera bon et nous nous inclinerons devant sa décision, mais, si l'Allemagne ne signe pas, elle devra déclarer qu'elle ne désire pas acquérir des armes nucléaires.

*Le chancelier Adenauer* : Oui, nous le dirons. De toute manière, nous sommes contrôlés par l'Euratom. Je ne crois d'ailleurs pas à la possibilité d'une guerre nucléaire en Europe ; je crois seulement qu'on ne doit pas laisser se perpétuer un état de choses où le monde est dominé uniquement par l'URSS, les États-Unis et la Chine.

*Le général de Gaulle* déclare que Kossyguine[2] a pressé la France de signer le Traité. Le général de Gaulle l'a refusé pour deux raisons, dit-il : premièrement car c'est une initiative qui vient de l'URSS et des États-Unis et ce n'est pas la voie que nous voulons emprunter ; deuxièmement, parce

[1] Allusion à la conférence de Yalta qui réunit Churchill, Roosevelt et Staline du 4 au 11 février 1945. Le communiqué commun, publié le 12 février, annonce une coopération militaire pour la défaite et le désarmement de l'Allemagne, la participation de la France à l'occupation de l'Allemagne, la prochaine réunion d'une conférence des Nations unies à San Francisco et un accord sur les questions polonaise et yougoslave.

[2] M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS, accompagné notamment de MM. Kirilline et Gromyko, respectivement vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères, se rendent en France, en visite officielle, du 1er au 9 décembre 1966. M. Kossyguine rencontre le général de Gaulle à plusieurs reprises et s'entretient avec M. Pompidou. La délégation soviétique visite à Toulouse, Lyon et Grenoble les principaux centres industriels et les universités.

que les États-Unis et l'URSS veulent établir ainsi leur hégémonie active, que la France ne peut accepter.

*Le chancelier Adenauer* rappelle un entretien qu'il a eu à Bonn avec l'ambassadeur Smirnov[1] – homme fort convenable – qui lui a dit que les Russes craignaient la République fédérale. Le Chancelier lui a dit qu'il n'y croyait pas et l'ambassadeur n'a pas insisté. C'est un fait cependant, reprend le Dr Adenauer, que les Russes veulent l'Europe occidentale car ils ont besoin du potentiel économique de cette partie du monde dans leur lutte contre l'Asie.

*Le général de Gaulle* : Nous sommes plus forts économiquement, humainement et politiquement que les Russes. Leur situation n'est pas bonne, ils sont actuellement sur la défensive et ils désirent bien conclure des accords économiques et de sécurité, mais ils n'ont pas l'intention de nous conquérir ; les Polonais, les Tchèques, les Roumains et les Hongrois leur donnent assez de difficultés. Ils ne voudraient tout de même pas y ajouter encore la France, l'Allemagne ou l'Espagne. De toute manière, il est trop tard.

*Le chancelier Adenauer* : La situation a beaucoup évolué, nous nous trouvons en présence de trois super grandes puissances. S'il y a la guerre, nous en souffrirons le plus. Nous devrions habituer l'opinion publique aux États-Unis à penser que l'Europe représente une force politique, économique et culturelle. Aussi longtemps que les États-Unis ont à faire séparément à la Norvège, à l'Espagne, à l'Allemagne, à la France, etc. nous ne donnons pas cette impression de solidité politique. Nous entrons maintenant dans une période nouvelle de l'histoire, où l'Europe unie doit faire valoir son influence dans le monde. Tous nos efforts doivent être orientés à cette fin. Le chancelier Adenauer termine en demandant au général de Gaulle s'il compte se rendre à Rome pour le dixième anniversaire de la Communauté économique européenne.

*Le général de Gaulle* lui répond qu'il n'est pas encore décidé.

*Le chancelier Adenauer* estime quant à lui que le général de Gaulle ne devrait pas y aller, qu'un débat entre les Six à Rome deviendrait très vite chaotique, que la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun devrait se discuter en « petit comité ».

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

[1] Andreï Smirnov a été ambassadeur d'URSS à Bonn de 1956 à juin 1966. Lui succède Semyon Tsarapkine à dater du 18 juin 1966.

# 82

M. Rebeyrol, Ministre-Conseiller près l'ambassade de France à Alger,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 872 à 878. *Alger, 22 février 1967.*
(*Reçu* : 23 h. 45).

La visite officielle du Président de la République du Sénégal a pris fin ce matin[1]. Le président Senghor a reçu au cours de son séjour les marques d'estime les plus flatteuses. Il a été nommé citoyen d'honneur de la ville d'Alger, l'université lui a conféré le grade de docteur *Honoris causa*. Le gouvernement algérien a entouré son hôte de beaucoup d'attentions, traduisant ainsi la considération et le respect dont jouit l'homme de lettres africain autant que le chef d'État.

En marge de leurs entretiens politiques, les présidents Boumediene et Senghor ont échangé par deux fois des discours lors des réceptions, les 18 et 21 février, au palais du peuple. Ces échanges ont surpris par le manque d'harmonie dans le ton et la pensée. Tandis que le colonel Boumediene stigmatisait le colonialisme, le néo-colonialisme et leurs séquelles, M. Senghor rappelait qu'à ses yeux l'économie et la culture sont les bases de tout socialisme authentique.

Certaines questions préoccupaient le président sénégalais à son arrivée à Alger (mon télégramme no 672)[2], en premier lieu la division du Maghreb. Mais les possibilités de s'entremettre dans les conflits qui opposent l'Algérie à la Tunisie et au Maroc sont bien réduites pour un homme d'État sénégalais. M. Senghor s'est probablement rendu compte qu'il y avait peu à tenter du côté d'Alger. M. Jean Rous[3] se rendra toutefois à Tunis et s'entretiendra avec M. Bourguiba des dispositions que le président sénégalais a trouvées au Caire et à Alger.

C'est également un constat d'échec que M. Senghor a dû établir sur la « francophonie ». Son invite à « faire fructifier en commun ce domaine

[1] Le président Senghor s'est rendu en visite officielle en République arabe unie du 11 au 18 février, puis en Algérie où il a séjourné jusqu'au 23. Sur ce périple méditerranéen, se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 138/DAM du 13 mars 1967, ainsi qu'à celle de la sous-direction Algérie au Département n° 259/SDA du 2 mars 1967, non publiées. Certains discours prononcés par le président Senghor ainsi que le communiqué commun, sont classés dans le dossier d'archives *Politique extérieure, voyages du président du Sénégal, 1967, 52-10-1.*

[2] Le télégramme d'Alger nos 672 à 677 du 10 février, non retenu, porte sur l'organisation de la visite du président Senghor et les principaux sujets d'intérêt manifestés par le chef d'État sénégalais.

[3] Jean Rous est le conseiller politique français du président Senghor depuis 1960. Cet homme, avocat de profession, se définit comme militant (communiste, trotskiste puis adhérent de la SFIO) homme politique, journaliste, écrivain : il collabore à *Franc-Tireur, Témoignage chrétien, le Monde*, ainsi qu'aux revues *Esprit, les Temps modernes, Études méditerranéennes.*

indivis » n'a pas été entendue, en dépit des précautions prises pour la formuler : « je suis d'autant plus libre de le dire que j'ai réclamé au temps du régime colonial l'enseignement de l'arabe »… mais la réponse du colonel Boumediene a été tout à fait nette sur ce point. Il n'a manqué aucune occasion de souligner sa volonté de restaurer la langue et la civilisation arabes. Le docteur Taleb[1], ministre de l'Éducation nationale, a répondu au nouveau docteur *Honoris causa* que « l'Algérie ne sera véritablement une nation que lorsque la langue arabe y reprendra la place qui lui revient ».

Le chef de l'État sénégalais a observé un silence remarqué sur les accusations portées par le président du Conseil de la révolution contre « certains États impérialistes qui cherchent à reprendre pied en Afrique, mus par on ne sait quelles utopies relevant d'un romantisme colonial périmé »… Pas davantage il n'a cru devoir faire écho aux inquiétudes de son hôte sur la situation des peuples africains « encore asservis ». De surcroît, il n'a pas dit un mot sur le Vietnam dans ses deux discours.

Malgré la grande cordialité de l'accueil, les observateurs ont eu le sentiment que les deux présidents poursuivaient des préoccupations trop éloignées pour qu'un véritable dialogue puisse s'instituer.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches Sénégal, Politique extérieure, 1967)*

## 83

NOTE PERSONNELLE

*de M. Jean de La Grandville pour M. Pierre de Leusse*[2]

N. *Paris, 23 février 1967.*

Le colonel Briquet[3], de l'État-major particulier, m'a téléphoné mercredi soir, 22 février, pour m'indiquer quelles étaient les instructions du Président de la République à qui a été soumis le projet de texte élaboré par les 14[4] au sujet des conversations Lemnitzer-Ailleret.

[1] Le Dr Ahmed Taleb est ministre de l'Éducation nationale depuis le 10 juillet 1965.

[2] Pierre de Leusse est le représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN de février 1965 à avril 1967. M. Jean de La Chevardière de La Grandville est chef du Service des Pactes et des Affaires spatiales.

[3] Le colonel d'artillerie Pierre Briquet est membre de l'État-major particulier du général de Gaulle, président de la République.

[4] Un projet de note élaboré par les Quatorze est remis le 17 février 1967 à M. Pierre de Leusse par M. de Staercke (représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN de 1952 à 1975 et président du groupe des Quatorze) au nom des Quatorze délégations. Le dernier paragraphe est ainsi rédigé : « Ils autorisent Saceur à adresser à ses commandements subordonnés les instructions nécessaires pour établir la coopération avec les forces françaises en Allemagne suivant les termes du document ci-dessus mentionné [ Il s'agit des documents soumis par Saceur avec sa lettre du 18 janvier. Voir les notes du service des Pactes des 17 et 27 janvier publiées ci-dessus] et à faire

Le général de Gaulle est d'accord en principe. Le général Lemnitzer devra préciser au général Ailleret l'accord qui lui est donné par les 14 gouvernements[1] sur les instructions qu'il adressera à ses commandements subordonnés. Le général Ailleret lui répondra par une lettre analogue.

Le général de Gaulle a demandé en outre

– que le projet de lettre du général Lemnitzer et le projet de réponse du général Ailleret lui soient soumis au préalable ;

– que la lettre du général Lemnitzer précise que la coopération envisagée est « pour le cas d'hostilités où les forces françaises seront engagées avec l'accord du gouvernement français ».

*(Pacte Atlantique Nord, Structure et réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, PAN-2)*

## 84

NOTE DE LA DIRECTION AFRIQUE DU NORD

*Les relations économiques franco-tunisiennes.*

N. *Paris, 23 février 1967.*

À l'occasion du passage de M. Sauvagnargues[2], une réunion s'est tenue dans le bureau du directeur d'Afrique du Nord[3], en présence de deux agents de la Direction économique, pour faire le point de la situation financière de la Tunisie et orienter en conséquence nos relations économiques avec ce pays.

1. M. Sauvagnargues a rappelé que les investissements trop ambitieux des plans triennal[4] puis quadriennal[5] et, d'autre part, les conséquences économiques et commerciales de la tunisification des terres[6] étaient à l'origine de la situation précaire de la balance des paiements. Le gouvernement tunisien, après avoir dévalué le dinar[7], s'était résigné sous la pression du

savoir au général Ailleret qu'il a donné de telles instructions ». Ce projet rencontre quelques oppositions parmi les Quatorze qui en avril 1967 approuvent un nouveau projet. Voir la note du 22 avril 1967 publiée ci-après.

[1] Au sujet de l'accord donné par les Quatorze, l'échange de lettres des 10-20 août 1967, dans son annexe A mentionne l'accord des Quatorze autorisant le Saceur à donner les instructions nécessaires. Ces accords sont publiés dans *D.D.F.*, 1967-II.

[2] Jean Sauvagnargues, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Tunis depuis août 1962.

[3] Le directeur d'Afrique du Nord au Département est, depuis août 1965, François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire.

[4] Le plan triennal ou préplan porte sur les années 1962 à 1964.

[5] Le plan quadriennal tunisien couvre les années 1965 à 1968.

[6] Au sujet de la tunisification des terres voir *D.D.F.*, 1964-I, n[os] 219, 243, 249, 256.

[7] La dévaluation du dinar intervient fin septembre 1964.

FMI à ralentir notablement le rythme des investissements. Cette volonté d'austérité se reflétait dans le nouveau budget qui prévoit en fin d'exercice 1967 un excédent en devises de huit millions de dollars (soit environ quatre millions de dinars) qui devrait relever les réserves de change de la Tunisie de 18 à 26 millions de dollars. Il convient toutefois de noter que ces données résultent de prévisions sans doute optimistes sur le niveau des aides étrangères. Bien qu'on ne puisse parler d'une faillite avérée, la situation de la trésorerie en dinars est très critique : le gouvernement tunisien vient de gager les redevances de la TRAPSA[1] (quarante-cinq millions de francs), payables en fin 1967.

Les seules perspectives encourageantes se présentent à terme plus ou moins éloigné ; il s'agit des redevances pétrolières et des revenus du tourisme. L'industrie touristique est à vrai dire la seule où les investissements étrangers puissent être encouragés à bon escient et elle constitue sans doute pour nous le seul moyen de récupérer par l'utilisation des comptes capital, tout ou partie des avoirs privés français bloqués en Tunisie (environ 3 milliards de francs anciens).

2. Compte tenu de ces données, il apparaît comme étant de notre intérêt d'aider l'économie tunisienne à sortir des difficultés qu'elle traverse, en reprenant des importations, régulières et assez importantes, de vin tunisien et, d'autre part, en octroyant une aide gouvernementale à la Tunisie.

Si l'on considère que ce pays dispose actuellement de 6 à 700 000 hectolitres de vins exportables, il est possible d'envisager, dès la fin du mois de mars, de lui accorder, à titre unilatéral, un contingent de ce montant dont un tiers serait considéré comme un nouvel acompte sur l'indemnisation des agriculteurs spoliés[2]. Ce n'est qu'à un stade ultérieur que pourrait être négociée, dans le cadre d'un accord commercial la fixation d'un contingent d'importation annuel, comportant éventuellement une fraction « indemnitaire ».

Ce n'est pas avant quelques semaines que l'on pourra soulever la question de la reprise partielle d'une aide gouvernementale « liée », combinant, selon la procédure habituelle du « mixage », des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt (donc hors du plafond de 8,6 millions de dinars fixé par le FMI et de la limite de 80 millions de francs posée par le ministère des Finances) avec des crédits de fournisseur à long terme.

[1] La Trapsa est une société de droit français dont le siège est à Paris ; elle a pour objet le transport par pipe-line du pétrole brut de l'est saharien, d'In Amenas (région d'Edjelé) en Algérie à la Skirra, port situé près de Sfax en Tunisie. La convention entre l'État tunisien et la Trapsa est signée le 30 juin 1958. La Trapsa procure des revenus importants à la Tunisie de l'ordre de quarante millions de francs par an.

[2] Selon ce qui est convenu par l'échange de lettres signé à Paris le 26 juillet 1966 entre M. François de Laboulaye et M. Mohammed Masmoudi, ambassadeur de Tunisie à Paris, le gouvernement tunisien s'engage à livrer gratuitement en France un million d'hectolitres de vin en guise d'acompte sur les indemnisations dûes aux agriculteurs français spoliés. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 183, 284.

Le budget français 1967 comporte des crédits au titre de prêts gouvernementaux au Maroc et à la Tunisie. Ces crédits, dans un premier temps, seraient affectés cas par cas à des projets rentables ou d'un intérêt politique incontestable au premier rang desquels la pose d'un câble téléphonique Marseille-Bizerte[1], l'équipement de la Télévision[2] et du gisement de phosphates de Gafsa-Sehib[3].

*(Tunisie, Questions économiques, T-27-1)*

## 85

M. Lambroschini, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D.n° 39/AS/C.[4] *Saigon, 25 février 1967.*

Les trêves de Noël et du Têt, les appels répétés du Pape en vue de parvenir à un arrêt des combats, la reprise des bombardements sur le Nord-Vietnam, les déclarations du sénateur Kennedy lors de son séjour à Paris[5] et les entretiens de M. Wilson[6] avec M. Kossyguine[7] ont été autant d'éléments qui au cours de ces dernières semaines ont contribué au développement de rumeurs voire même de remous qui troublent aujourd'hui profondément la vie politique locale.

En effet, les membres du directoire[8] tenus systématiquement à l'écart de toutes les conversations qui à l'échelon international ont eu pour thème la paix au Vietnam n'ont pas tardé à marquer un net mécontentement qui s'est

[1] Le câble téléphonique Marseille-Bizerte est un projet qui remonte à 1963 ; pour sa réalisation, la Tunisie a demandé une aide à la France. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 183.

[2] Le 19 avril 1968 est signé un protocole franco-tunisien relatif aux conditions de financement accordé par la France (9,5 millions de francs de prêts et de crédits) pour la réalisation d'un projet d'extension du réseau tunisien de télévision de Tunis à Sfax et de Beja jusqu'en Libye.

[3] Le gisement de phosphate de Gafsa-Sehib est un nouveau gisement à exploiter.

[4] Cette dépêche intitulée : *Atmosphère politique au Vietnam après le Têt,* est rédigée par M. Joseph Lambroschini, conseiller des Affaires étrangères, consul général à Saigon depuis août 1964.

[5] Voir ci-dessus les comptes rendus des entretiens du 31 janvier 1967 du sénateur Robert Kennedy avec le général de Gaulle et Maurice Couve de Murville.

[6] Harold Wilson, Premier ministre britannique depuis 1964.

[7] Alexeï Kossyguine se rend en visite officielle au Royaume-Uni du 6 au 13 février 1967. Dans un discours prononcé le 8 février à Londres, il insiste sur la nécessité d'un arrêt inconditionnel et définitif des bombardements américains sur le Nord-Vietnam pour permettre l'ouverture de discussions entre les États-Unis et la RDVN.

[8] Il s'agit du « directoire militaire », composé de dix généraux et colonels sud-vietnamiens, constitué le 14 juin 1965 et qui depuis cette date maintient le gouvernement de Saigon sous son autorité.

traduit dans la presse saïgonnaise par la publication d'un grand nombre d'éditoriaux anti-américains.

Tout récemment encore, prenant prétexte des déclarations pour le moins mal venues de certains porte-parole de l'ambassade des États-Unis sur les pouvoirs de la police militaire américaine au Vietnam, les journaux ont accusé celle-ci de vouloir porter atteinte à l'indépendance du pays.

La querelle a immédiatement dégénéré et l'on a pu lire dans un quotidien que « de peur qu'un Sud-Vietnam fort échappe à leur contrôle, les États-Unis font traîner la guerre en longueur et ne dispensent leur aide qu'au compte-goutte ».

Cette campagne manifestement inspirée par le général Thieu[1] a permis en outre à celui-ci de mettre le général Ky[2] dans l'embarras en lui faisant porter aux yeux de l'opinion publique la responsabilité d'un accord aux termes duquel effectivement la *Military Police* peut maintenant procéder sans autre forme juridique à l'arrestation de civils américains aussi bien qu'à celle d'étrangers travaillant pour les forces armées américaines.

Ainsi tout en défendant l'honneur national, le président du directoire a pu sans grand risque porter quelques coups sérieux au prestige du Premier ministre et accentuer encore les contrastes qui l'opposent à celui-ci.

Ce conflit latent qui sépare les deux hommes n'est dans la confusion actuelle qu'un aspect des multiples divisions qui affectent l'opinion publique.

C'est ainsi que brusquement alarmés par les rumeurs persistantes qui depuis la Noël faisaient état d'une éventuelle prolongation du cessez-le-feu, les catholiques réfugiés du Nord intraitables sur la question de la guerre et résolument intégristes ont tenu une fois de plus à marquer leur opposition à toutes négociations avec Hanoï.

Prenant prétexte d'une réunion pour la paix au Vietnam organisée par le cardinal Cardijn[3] à Bruxelles, ils ont entrepris de manifester contre ce qu'ils appellent la « fausse paix ». Encouragés en cela par le gouvernement, ils ont essayé d'entraîner avec eux les catholiques du Sud mais ces derniers, tolérants par nature et peu soucieux d'entreprendre une discussion idéologique avec un lointain prélat que les paroisses du Delta ignorent totalement ne les ont pas suivis. Le débat qui s'était ouvert entre les deux journaux catholiques de Saigon s'est rapidement transformé en une polémique particulièrement vive au cours de laquelle la hiérarchie elle-même n'a pas été épargnée.

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien, depuis le 19 juin 1965.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965.

[3] Mgr Joseph-Léon Cardijn, archevêque de Tusuros depuis le 16 février 1965, cardinal depuis le 22 février 1965, fondateur de la jeunesse ouvrière chrétienne internationale. Il fait partie des signataires d'un appel à manifester le 4 mars 1967 à Bruxelles pour réclamer l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam et le retrait des forces américaines du Vietnam.

Ce fut ensuite au tour des syndicalistes de la confédération vietnamienne du Travail d'entrer en lice. Certains d'entre eux – les plus obscurs d'ailleurs mais les plus zélés d'appliquer les consignes gouvernementales – ont adressé une lettre au « camarade rédacteur en chef » du journal belge *La Cité* pour protester contre le soutien que ce quotidien avait apporté à l'action de Mgr Cardijn.

Depuis on a crié dans les rues de Saigon « À bas ! les faux pacifistes » mais aussi et il fallait bien s'y attendre « À bas ! les ecclésiastiques français neutralistes et procommunistes ».

À vrai dire le clergé français n'est pas seul en cause et d'une façon plus générale on n'hésite pas à déclarer que le colonialisme français « impénitent » n'a pas désarmé. Le sous-secrétaire d'État à l'Information, M. Mai Van Dai a révélé en effet qu'un gouvernement vietnamien en exil s'était constitué à Paris.

La nouvelle entièrement fabriquée à Saigon par les services du général Loan[1], chef de la police a permis de faire oublier un instant la rivalité qui oppose les généraux Thieu et Ky. Elle a donné aussi au gouvernement l'occasion d'intensifier sa campagne contre la « fausse paix » et de « mettre en évidence » la collusion des milieux vietnamiens de Paris avec le FNL[2].

Avec le plus grand sérieux, M. Mai Van Dai a rendu publique une liste des membres de ce cabinet fantôme où se côtoient les noms du professeur Buu Hoi[3], de l'ancien président Tran Van Huu[4], de Nguyen Huu Tho[5], président du FNL de Nguyen Van Hieu[6], membre du comité directeur du FNL, de Ho Thong Ninh[7], ancien ministre de la Défense de Diem[8], de Tran Dinh Lan[9] et du général Nguyen Khanh[10], ancien chef du gouvernement.

[1] Général Nguyen Ngoc Loan, chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne.

[2] Front national de Libération sud-vietnamien.

[3] professeur Buu Hoi, chimiste organicien à l'Institut pasteur de Paris.

[4] Trân Van Huu, président du Conseil des ministres de l'État du Vietnam du 6 mai 1950 au 25 juin 1952.

[5] Nguyen Huu Tho, président du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1962, président du præsidium du comité central du FNL sud-vietnamien depuis 1964.

[6] Nguyen Van Hieu, représentant du FNL sud-vietnamien à Phnom Penh.

[7] Ho Thong Minh, ministre adjoint de la Défense nationale sud-vietnamien du 24 septembre au 17 décembre 1954, puis ministre de la Défense nationale jusqu'au 10 mai 1955.

[8] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[9] Tran Dinh Lan, lieutenant-colonel de l'armée sud-vietnamienne arrêté après le coup d'État du 30 janvier 1964 comme ex-agent secret des Français.

[10] Le général Nguyen Khanh commande le II^e^ corps sud-vietnamien jusqu'au 29 novembre 1963, et après cette date le IV^e^ corps. Il est Premier ministre du Sud-Vietnam du 8 février au 25 août 1964 et président de la République du 30 janvier au 8 février 1964, puis du 16 au 27 août 1964.

Des démentis ont été bien entendu publiés à Paris par les intéressés mais ici des commentaires bien orchestrés dans la presse et la radio ont pendant 48 heures ému l'opinion publique et même certaines ambassades européennes qui n'ont pas hésité à se demander s'il n'y avait pas là « un nouveau coup de la politique française ».

On parlera encore de ce gouvernement en exil mais pour l'instant les services du ministère de l'Information ont surtout choisi de prôner « l'intensification de la guerre politique » pour pallier « l'insuffisance de la diplomatie vietnamienne dans le monde ».

On est pour la guerre à outrance contre « les faiblesses américaines » et « pour la victoire ou tout au moins la paix dans l'ordre et sans les communistes ».

Une pareille détermination dans l'expression ne dissimule cependant pas la nervosité des services gouvernementaux sans prise sur l'opinion et la police ne cesse de faire état de complot communiste tel celui-ci du « Dragon d'Or » dont on vient de dire officiellement qu'il avait échoué dans sa tentative pour constituer un gouvernement dissident à Huê.

On insinue que les bouddhistes de Thich Tri Quang[1] ont repris leurs activités au Centre Vietnam, que l'université de Huê est un repaire de neutralistes et de communistes et le général Loan à sa façon brouillonne entretient lui-même une agitation factice pour justifier son action et démontrer que sans lui le directoire n'existerait plus.

Ces rumeurs, ces fausses nouvelles propagées avec soin, ces polémiques comme ces brutales accusations lancées dans la presse caractérisent le désordre des esprits et l'agitation stérile dans laquelle les dirigeants vietnamiens se sont installés.

Elles mettent en évidence le malaise général qui affecte toutes les classes de la société vietnamienne mais elles traduisent surtout les inquiétudes des partisans de la guerre à outrance.

Vivant de celle-ci, ils craignent de plus en plus que les Américains ne se décident à traiter un jour prochain avec leurs adversaires. Ils savent que dans ce cas leur élimination du pouvoir s'effectuera d'autant plus rapidement que divisés entre eux ils n'ont jamais pu constituer un bloc valable aux yeux des observateurs américains.

Dépendant entièrement des États-Unis, ils ne pourront donc que subir la loi de leurs protecteurs et c'est pourquoi des hommes comme les généraux Thieu, Ky, Loan, Cao Van Vien[2] ou autres encore s'efforcent chacun de leur côté en provoquant des « manifestations de masse » en suscitant des « déclarations indignées » en animant des « campagnes pour l'honneur

[1] Tri Quang (Tich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

[2] Général Cao Van Vien, chef d'État-major général sud-vietnamien depuis 1965.

national » de donner l'impression qu'ils jouissent de la confiance du pays et de conserver ainsi un minimum d'audience auprès de l'ambassadeur Cabot-Lodge[1].

*(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976)*

## 86

NOTE
DE LA MISSION MILITAIRE DE LIAISON ET COORDINATION
PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ALGER

*Historique de la coopération franco-algérienne dans le domaine militaire*

N. *Alger, 27 février 1967.*

I. *Origine.*

Les accords d'Évian[2] avaient prévu la coexistence en Algérie des forces armées des deux pays et avaient créé aux divers échelons de la hiérarchie des commissions de liaison. Dans ce cadre et à tous les niveaux, certains échanges d'idées amenèrent à envisager comme psychologiquement possible une coopération ultérieure des deux armées.

Un entretien du colonel Boumediene avec le général de Brébisson[3] (début 1963) parut donner une base à cette entreprise. Il permit de lancer l'assistance française à la gendarmerie algérienne et de prendre les premiers

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967.

[2] Le texte des accords d'Évian du 19 mars 1962 est publié au *JORF* du 20 mars 1962, p. 3019 à 3032, dans l'*Année politique 1962*, p. 631 à 646, dans la monographie émanant du ministère d'État chargé des Affaires algériennes, *Les accords d'Évian. Textes et commentaires*, La Documentation française, 1962. Voir également *D.D.F.*, 1962, n° 91, et *Vers la paix en Algérie : les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises (15 janvier 1961-29 juin 1962)*, sous la direction de Maurice Vaïsse, Bruxelles, Bruylant, 2003.

[3] Le général de corps d'armée de Brébisson, commandant supérieur des Forces armées françaises en Algérie, avait adressé, dès le 6 septembre 1962, une lettre au ministre français des Armées, traitant de l'aide technique militaire aux Forces armées algériennes, l'informant des demandes émanant des autorités algériennes visant à l'octroi d'une aide technique militaire française. Le général de Brébisson soulignait que le nombre croissant de ces demandes et l'importance des questions soulevées exigeaient une prise de position sur le plan ministériel, voire gouvernemental, quant au principe même de cette aide et une organisation efficace permettant de nuancer l'attribution de cette aide en fonction de la conjoncture. Fin janvier 1963, le ministre algérien de la Défense nationale demande au général commandant supérieur en Algérie, l'aide de la France pour constituer une gendarmerie nationale et une gendarmerie mobile. Pour plus de détails, se reporter à la note établie par le ministère des Armées, n° 275/EMA/ORG.4, du 6 février 1963, pour le conseil des Affaires algériennes du 8 février 1963, portant sur l'aide technique à l'armée algérienne, non reproduite.

contacts pour la transformation, grâce à l'aide française, de l'hôpital Maillot en hôpital central d'instruction de l'ANP[1].

Après l'évacuation des forces françaises[2], le maintien d'une mission militaire auprès du ministère algérien de la Défense nationale permit de continuer le dialogue[3]. Cependant, celui-ci ne prit pas tout de suite la forme souhaitée par nos interlocuteurs.

Du côté français, le problème posé était assez facile à résoudre : cela consistait à recevoir les demandes algériennes, à les instruire puis à les accepter ou à les refuser.

Pour nos partenaires, bien qu'il y eût volonté d'aboutir, le problème ne se posait pas avec la même simplicité. Les conditions difficiles de la fusion de l'armée de l'intérieur dans l'armée des frontières, la diversité des origines des cadres autour desquels tendait à s'organiser l'ANP, le rôle aussi qu'entendait tenir l'armée dans la vie du pays, bref l'inconsistance des structures et la fluidité de la situation politique devaient amener le ministre à désirer contrôler et à animer lui-même l'officier chargé de promouvoir et de coordonner la coopération franco-algérienne dans le domaine militaire, et à interdire les contacts directs entre l'armée française et les services demandeurs. Le but recherché par le ministre algérien[4] était d'éviter, autant que possible, les expériences désordonnées et les « dépannages » souhaités par bien des services, afin que des échecs, des désenchantements ou des satisfactions à bon compte ne viennent pas entraver la coopération plus intime qu'il préparait.

On peut donc dire que, si les expériences de coopération militaire nous ont paru dictées par le hasard, elles font partie en fait d'une politique soigneusement étudiée du côté algérien. Lorsqu'on connaît la situation interne de l'ANP, lorsqu'on sait que ses difficultés ont encore été accrues par

[1] Le télégramme d'Alger n° 5982 du 27 septembre 1963 fait part de la demande algérienne formulée auprès de la commission de liaison et de coordination concernant l'aide technique militaire française pour la création d'une école algérienne du service de Santé à Alger. Les Algériens envisagent l'utilisation de l'hôpital Maillot comme support de l'école. Ils demandent que le transfert de cet hôpital ait lieu au départ des forces françaises avec la totalité de l'équipement actuel et que le personnel militaire français médical et sanitaire soit maintenu. Le protocole relatif à l'assistance technique du service de Santé de l'Armée nationale populaire algérienne est signé, à Alger, le 28 juillet 1964. L'hôpital central d'instruction de l'Armée nationale populaire (ex-hôpital Maillot) est inauguré le 16 novembre 1964.

[2] Les accords d'Évian prévoyaient que l'évacuation des troupes françaises d'Algérie, hormis celles stationnées à Mers el-Kébir et dans les bases sahariennes, devrait prendre fin au 1er juillet 1965.

[3] La coopération technique militaire est confiée à la Mission militaire de liaison et de coordination, issue de la Commission mixte de cessez-le-feu, relevant du commandement supérieur des Forces françaises en Algérie. Lors de la suppression de cet organisme, la mission militaire est rattachée à l'ambassade de France. Un arrêté interministériel du 25 septembre 1964 l'organise définitivement et confirme sa compétence en tout ce qui regarde la coopération dans le domaine militaire. Elle conseille, étudie les projets, organise des stages et veille au bon fonctionnement des détachements d'assistance technique. Sur l'organisation de la Mission militaire de liaison et de coordination, dirigée par le colonel Bourlier, se reporter à la note d'Alger, n° 1/MMLC/CAB, et ses annexes, du 2 janvier 1967, non reproduite.

[4] Le colonel Houari Boumediene.

le besoin de doser les influences pour que la direction collégiale du Conseil de la Révolution[1] pût maintenir sa cohésion, on ne peut que remarquer la ténacité avec laquelle le colonel Boumediene, profitant de chaque circonstance favorable, a su conserver et imposer chaque jour davantage l'idée qu'il avait de la coopération avec la France dans le domaine militaire.

II. *Chronologie et sens des expériences.*

Les expériences faites en Algérie même ont consisté à installer en trois ans cinq détachements d'assistance technique auprès d'armes ou de services algériens et à sonder les possibilités de développement dans d'autres directions grâce à plusieurs missions exploratoires.

Avec le temps, la volonté abstraite de greffer la tradition militaire algérienne sur celle de l'armée française s'est concrétisée en une doctrine aux contours de plus en plus nets. Cette doctrine se fonde sur les principes généraux suivants :

1. l'aide française devra prendre la forme d'une coopération et non d'une assistance technique.

2. l'aide française devra être utilisée pour centraliser une ANP dont les tendances centrifuges viennent autant des circonstances de sa création que des conséquences du rôle politique joué par les dirigeants militaires.

Le premier de ces principes s'est fait jour, en septembre 1964, à l'occasion de la demande d'aide française pour la création et l'organisation de l'arme et du service du Génie algérien.

Auparavant le détachement d'assistance technique à la gendarmerie (protocole du 12 juin 1963) et la mission médicale française auprès du service de santé de l'ANP (protocole du 28 juillet 1964) pouvaient être considérés comme des « assistances techniques » en ce sens que ces aides s'appliquaient à un service ou à une arme sans que l'armée française ait collaboré à la conception de ce service ou de cette arme.

À partir de septembre 1964, les Algériens ont décidé d'appeler coopération une aide qui se caractériserait de la manière suivante :

– décision prise par le ministre algérien de la Défense nationale de confier à la France l'étude de l'organisation d'un service ou d'une arme,

– mission envoyée par la France pour étudier, avec les responsables algériens, l'organisation de ce service et de cette arme, et définir les étapes nécessaires,

– création d'une école destinée à former les personnels souhaités à toutes les étapes de cette évolution. Le détachement français, créé à cette occasion, serait dirigé par un officier qui remplirait le rôle de conseiller du directeur du service ou de l'arme à organiser,

[1] Le Conseil de la Révolution, institué en juin 1965, au lendemain du coup d'État, n'est réellement constitué que le 5 juillet 1965. Il est composé de vingt-six membres. Le colonel Boumediene en est le président.

– étude et réalisation éventuelles d'un programme de fourniture de matériel.

Le protocole du Génie fut signé le 27 juillet 1965.

Si l'expérience de coopération avec le Génie algérien n'a pas été une réussite, en partie à cause de la personnalité du Directeur central[1], qui, jusqu'à présent, s'est refusé à une coopération réelle à son niveau, les idées qui ont présidé à cette expérience se sont étendues à la gendarmerie où notre chef de détachement commence à pouvoir travailler dans cet état d'esprit. Une tentative de l'étendre au service de santé, qui fut l'objet de la mission du médecin général Marchaud en septembre 1965, est demeurée sans lendemain. Là encore, la personnalité du directeur de ce service interdit une vraie coopération.

Les autorités algériennes ont d'ailleurs compris que le succès de telles entreprises était conditionné par un effort initial personnel du responsable algérien : si celui-ci n'a pas tenté par lui-même d'organiser rationnellement le service qu'il dirige, il n'arrivera pas à coopérer franchement avec un homologue français.

Le principe d'utiliser l'aide française pour favoriser la centralisation de l'ANP est apparu en novembre 1965, à l'occasion de la mission d'études de l'Intendant général Badoy sur l'organisation de l'Intendance et sur la création d'une école militaire d'où sortiraient tous les cadres administratifs quels que soient l'arme ou le service utilisateurs[2].

À la même époque, et dans le même esprit, les autorités algériennes prévoyaient de demander à la France, deux missions, l'une pour étudier l'organisation de la Direction des personnels et du recrutement, l'autre pour conseiller la direction de l'Instruction. Ces deux projets sont demeurés en sommeil jusqu'à ces derniers mois et sont maintenant sur le point de se concrétiser (mission du 6 mars 1967).

L'installation du détachement de l'Intendance (lettre du 13 mai 1966) et le succès de ses travaux ont conduit la DNA[3] à vouloir étendre le principe d'utiliser l'aide française pour favoriser la centralisation de l'ANP à d'autres services. C'est dans cet état d'esprit qu'est envisagée la mission en France du Directeur central des Transmissions de l'ANP[4], ainsi que le développement de la coopération dans le service des travaux du Génie. Le ministère algérien de la Défense nationale aurait l'intention de nous ouvrir ultérieurement le service du Matériel de l'ANP ; la situation de ce service est encore actuellement trop complexe pour pouvoir être informée par l'application seule d'une aide extérieure.

[1] Le capitaine Rachid Medouni.

[2] L'intendant militaire général Badoy a effectué une mission à Alger du 3 novembre au 22 décembre 1965. Le détachement d'assistance technique de l'Intendance est créé le 29 avril 1966.

[3] DNA : Défense nationale algérienne.

[4] La visite en France du directeur central des Transmissions de l'ANP, le capitaine Hadjaj-Aoual, est prévue du 6 au 14 mars 1967.

Avant même de faire appel à une mission française pour étudier le problème de l'instruction des personnels de l'ANP, les autorités de la DNA se sont attachées à schématiser leurs intentions dans ce domaine. Elles envisagent la création de deux cycles d'enseignement, pour lesquels l'aide française serait sollicitée :

– un enseignement général comprenant :

1) les écoles primaires d'enfants de troupe : Annaba et Tlemcen.

2) le Prytanée de Kolea.

3) le collège technique de Dar Beida, comprenant des classes d'accueil permettant d'amener les élèves des CET au niveau de la seconde technique.

4) l'école de Cap-Matifou : cycle du second degré, école d'ingénieurs et classes préparatoires aux grandes écoles françaises.

Les demandes d'aide pour ces 4 catégories d'écoles ont été faites, les dernières (Kolea, Annaba et Tlemcen) nous étant parvenues le 23 février 1967.

– un cycle d'enseignement militaire dont le noyau serait l'Académie interarmées de Cherchell et qui comprendrait les écoles de formation interarmées de sous-officiers ainsi que les écoles d'armes.

La pénétration française dans ce dernier cycle serait beaucoup plus lente et progressive puisqu'elle devrait tenir compte de la situation interne de l'ANP et des autres aides étrangères.

L'importance donnée au cycle d'enseignement général vient autant du désir de fournir à l'armée des cadres engagés assez jeunes et formés civiquement que de celui d'amener les élèves au niveau des écoles françaises ou étrangères par l'adoption des nouveaux programmes de l'Éducation nationale française. Dans un certain sens, le ministère de la Défense nationale voudrait agir comme exemple et comme pilote.

C'est pourquoi aux deux principes énoncés plus haut, il faudrait ajouter un troisième moins nettement formulé, bien qu'il ait présidé à l'installation de notre détachement de cavalerie (lettre du 18 mars 1966)[1] et à la demande d'étude par une mission française de l'organisation des sports dans l'armée. La DNA aurait voulu assurer son rayonnement sur la jeunesse algérienne non seulement par l'ouverture d'un cycle d'enseignement efficace mais aussi par l'exemple qu'elle aurait pu donner dans le domaine sportif. Mais il y a loin des souhaits aux réalisations concrètes.

Partie d'une intention aux contours imprécis, devenus assistance technique puis coopération, l'aide apportée par les détachements français à l'armée algérienne s'est peu à peu insérée dans la doctrine conçue par le ministère de la Défense nationale pour réorganiser son armée et la contrôler de plus en plus étroitement. Les nouveaux projets, bien qu'ils

[1] Le détachement d'assistance technique de la Cavalerie et du service vétérinaire est créé le 10 mars 1966.

ne doivent pas tous se réaliser rapidement, justifiaient peut-être en partie le désir exprimé par les Algériens de réformer avec nous, à la lumière de l'expérience, les textes établissant chaque mission ou détachement afin de préparer l'assise des développements futurs. Les Algériens désiraient aussi, bien entendu, qu'une révision de la répartition des charges entre la France et l'Algérie puisse permettre d'une part de hâter ces développements sans grever trop lourdement le budget de la DNA, d'autre part de se rapprocher le plus possible du régime de coopération appliqué aux ministères civils.

III. *Stages en France.*

Demandée à partir de 1964, l'admission d'élèves algériens dans les stages ou cours de l'armée française s'est développée, pendant trois ans, avec des fortunes diverses, jusqu'à prendre une allure toute nouvelle pour se placer dans les perspectives que nous avons décrites ci-dessus.

Au départ, il s'agissait surtout de resserrer les liens entre les deux armées, quelques mois après l'arrêt des combats, en montrant à l'armée française que le fellagha était devenu un militaire normal et à chaque service de l'ANP que l'armée française était disposée à l'aider. Dans l'ensemble, ce double but fut atteint. À quelques exceptions près, les Algériens surent faire bonne figure dans les écoles françaises et les places accordées, souvent contre toutes les règles, prouvèrent aux services algériens la bonne volonté de la France.

Cependant, le ministère de la Défense nationale avait compris que ces stages n'étaient pas une panacée. Les quelques places offertes chaque année ne suffisaient pas à instruire ses officiers ou ses sous-officiers, ni à imposer de nouveaux usages. Il était d'ailleurs souvent difficile de trouver des candidats valables, sauf pour quelques stages très utiles pour lesquels le nombre de places accordées étaient justement réduites (par exemple stages mécaniciens auto – engin blindés ou surveillants de travaux).

La DNA désirant se placer de plus en plus complètement dans la tradition militaire française (novembre 1966), nous a demandé d'accorder pendant un an ou deux à certains élèves algériens le bénéfice de stages spéciaux, afin de renouveler le plus rapidement possible l'esprit de l'ANP. Ces stages spéciaux qui se dérouleraient dans des écoles françaises parallèlement aux stages normaux, s'adresseraient :

– aux officiers destinés à devenir les interlocuteurs des futurs coopérants français dans les écoles militaires qui seront à réorganiser ou à créer en Algérie : recyclage d'officiers déjà instruits ou formation nouvelle à Coetquidan.

– à des officiers instruits à l'étranger afin de compléter leur instruction en les « remodelant » : École de l'Air, École navale et stage spécial d'instruction militaire et administrative destiné à 24 ingénieurs de l'armée de l'Air.

– à certains spécialistes dont la formation est demandée par plusieurs armes ou services, comme, par exemple, le stage de mécaniciens auto et engins blindés par le service français du matériel.

– à certains techniciens pour lesquels il n'est pas possible de créer un stage en Algérie mais dont la formation est urgente : par exemple, surveillant de travaux du Génie.

Il est à signaler également que la DNA demande que soit créé provisoirement en France un « stage d'attente » pour les jeunes étudiants qui s'engagent dans l'ANP et ne pourront être admis dans une école française qu'en octobre 1967. Ce stage, bien qu'il soit considéré comme très utile, n'a pas sa place dans l'ensemble des projets.

IV. *Cessions.*

Le gouvernement français a toujours fait savoir aux autorités algériennes qu'il n'entendait pas faire des offres de vente. Les demandes algériennes seraient prises en considération mais aucun crédit dépassant les engagements internationaux sur l'aide aux exportations ne pourrait être accordé.

Cette prise de position ainsi que les règles que les Algériens se sont imposé à eux-mêmes en 1963 comme des impératifs de sécurité, ont limité nos activités dans ce domaine.

Il est à noter cependant que, si les unités de l'armée proprement dite sont dotées de matériels soviétiques, toutes les unités assurant la sécurité intérieure du territoire (de la police à la gendarmerie, en passant par les CNS)[1] sont dotés de matériels français, achetés directement ou par notre intermédiaire.

C'est ainsi que nous avons été amenés à fournir l'armement de toute la gendarmerie nationale et à équiper complètement en véhicules, armement et appareils de transmissions, 3 escadrons blindés.

Sur un montant total de 19 863 862 DA, les cessions à la gendarmerie représentant 18 909 DA (95 %) et celles consenties au Génie qui vient en second 540 168 DA (soit 2,70 %).

V. *Aide en nature.*

L'aide en nature a eu un double but :

1) Favoriser l'installation dans l'ANP de bibliothèques et l'adoption d'une documentation française : 85 017 DA en 1965 et 76 817 DA en 1966.

2) Remédier à certaines défaillances algériennes, pour doter nos détachements de matériels indispensables à l'accomplissement de leur mission : 632 609 DA en 1965/1966.

*(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, Mission militaire de Liaison et de Coordination en Algérie, 1967)*

[1] CNS : compagnies nationales de sécurité.

# 87

M. BENARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 120 et 121.
Diffusion réservée.

*Addis-Abeba, 28 février 1967.*

(*Reçu* : le 1er mars à 9 h. 46).

Dans le rapport secret (*sic*) qu'il a présenté ce matin au conseil des ministres de l'OUA[1], M. Diallo Telli[2] s'est ainsi exprimé sur le problème de « la Côte des Somalis dite française » :

*Début de citation*

« Le gouvernement français, qui a décidé d'organiser le 19 mars prochain, un référendum dans le territoire, a déjà esquissé les grandes lignes du statut qui sera proposé aux populations.

En même temps, il a menacé de retirer immédiatement toute assistance technique et financière en cas d'option des populations pour l'indépendance : telles sont les perspectives offertes au territoire par la puissance administrative.

De son côté, l'Organisation de l'Unité Africaine, fidèle à sa charte et aux engagements solennels qu'elle a pris par trois fois, en novembre à Addis-Abeba[3], en décembre à New York[4] et en février à Kinshasa[5], a décidé d'encourager les populations de la Côte des Somalis dite française (Djibouti) à opter pour l'indépendance.

L'article 2 paragraphe 1 de notre charte, qui fixe à notre organisation, comme l'un de ses objectifs principaux, l'élimination du colonialisme sous toutes ses formes, du continent africain, crée sans aucun doute pour l'Organisation de l'Unité Africaine une responsabilité toute spéciale qui, en raison des impératifs du temps, se trouve portée devant ce Conseil des ministres.

[1] Le Conseil des ministres de l'OUA ouvre sa séance le 28 février 1967 à Addis-Abeba.

[2] Boubakar Diallo Telli, diplomate guinéen, est secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) depuis juillet 1964.

[3] La troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA se tient à Addis-Abeba du 5 au 9 novembre 1966.

[4] Le comité de décolonisation des Nations unies, ou comité spécial ou encore comité des vingt-quatre, qui siège à New York, présente un « rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ». Ce rapport inspiré par plusieurs membres de l'OUA, dont la Somalie et l'Éthiopie, est examiné par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations unies du 6 au 12 décembre 1966. Il est adopté et fait l'objet de la résolution de l'Assemblée générale n° 2228(XXI). Voir ci-dessus le télégramme d'Addis-Abeba nos 53 à 56 du 4 février 1967 et le télégramme de New York nos 3804 à 3806 du 7 décembre 1966, non publié.

[5] La dixième session du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, organisme dépendant de l'OUA, se tient à Kinshasa du 30 janvier au 4 février 1967. Voir le télégramme de Kinshasa nos 410 et 411 du 10 février 1967, non publié.

En raison de la situation qui prévaut actuellement dans ce territoire et de toutes les conséquences susceptibles de résulter du référendum, ce Conseil des ministres a l'importante obligation de se pencher sur la question et de décider des mesures pratiques qu'il convient de prendre en faveur du peuple de la Côte des Somalis dite française (Djibouti) afin que l'indépendance que l'OUA l'encourage à prendre ne soit pas pour lui synonyme de ruine économique et d'aventure sans issue et pour l'OUA l'occasion de nouvelles et terribles épreuves ».

*Fin de citation.*

*(Afrique-Levant, Djibouti, politique intérieure, Dj.5.7)*

## 88

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD (ALGÉRIE)

*De l'offensive diplomatique est-allemande en direction d'Alger*

N. n° 247.[1] *Paris, 28 février 1967.*

Depuis décembre dernier, le gouvernement de Pankow n'a pas ménagé ses efforts en vue de donner à ses relations avec l'Algérie ne impulsion nouvelle et d'entraîner insensiblement Alger sur la voie de la reconnaissance officielle de la République démocratique allemande.

Déjà, le 21 décembre, avaient été signés à Alger, en présence de M. Kattner, vice-ministre du Commerce de la RDA, trois accords portant sur les échanges commerciaux, la coopération culturelle et les transports aériens[2]. Cette première phase des négociations, au demeurant sans grande portée, allait être suivie d'une seconde phase, plus longue et aussi plus ardue, à laquelle Pankow s'est efforcé d'imprimer un caractère plus politique. En effet, une délégation est-allemande assez étoffée, toujours conduite par M. Kattner, se rendait à Alger le 23 janvier[3] pour y négocier de nouveaux accords de coopération scientifique et technique. Les Allemands

[1] Cette note est rédigée par M. Claude Bon, conseiller des Affaires étrangères, sous-direction Afrique du Nord (Algérie) à la direction Afrique-Levant au Département.

[2] Concernant ces accords, se reporter aux télégrammes d'Alger n[os] 5292 à 5294, et de Berlin n[os] 1856 et 1857, du 22 décembre 1966, non reproduits.

[3] Le vice-ministre du Commerce extérieur et interallemand de la République démocratique allemande, Eugen Kattner, séjourne à Alger du 23 janvier au 16 février 1967 afin de négocier trois accords concernant les échanges scientifiques ainsi que l'aide financière et technique. Alger sollicite l'envoi d'un grand nombre de médecins, d'économistes, de statisticiens, de géologues, d'ingénieurs des mines et des sidérurgistes. Se reporter aux télégrammes d'Alger n[os] 533 à 535, 569 à 570, 587 et 588 des 3, 7 et 8 février 1967, non publiés. Le 14 février 1967 un accord de coopération scientifique et technique est signé par M. Kattner, et non par M. Weiss, soulignant par là le caractère exclusivement technique de ces laborieuses négociations.

de l'Est avaient, dans le même temps, laissé filtrer une information selon laquelle ils étaient disposés à faire un très gros effort financier en faveur de l'Algérie : on parlait d'un prêt à faible intérêt d'un montant de 500 millions de dinars. Le président Ulbricht, apparemment décidé à mettre tout son poids dans la balance, dépêchait peu après à Alger le vice-président du Conseil est-allemand M. Gerhard Weiss[1], porteur d'un message l'habilitant « à négocier tous les aspects du développement ultérieur des rapports politiques et économiques entre la RDA et l'Algérie ».

Il est vrai que la hâte mise par Pankow à tirer parti, sur le plan, des efforts consentis ou promis à l'Algérie sur le plan technique et financier, répondait aux efforts parallèles déployés par Bonn en vue d'éviter une reconnaissance éventuelle de la RDA par l'Algérie après la reprise des relations diplomatiques entre l'Allemagne fédérale et la Roumanie[2]. En outre, le gouvernement est-allemand n'ignorait pas que les rapports de Bonn avec les pays arabes marquaient une tendance à la détente et que le rétablissement de relations diplomatiques normales, à plus ou moins lointaine échéance, était dans la logique des choses. Enfin, seule parmi les pays arabes progressistes, l'Algérie n'héberge encore sur son territoire qu'une délégation commerciale[3] et l'objectif essentiel du Docteur Weiss paraît avoir été d'obtenir du gouvernement algérien l'ouverture d'un consulat général est-allemand à Alger.

Les interlocuteurs algériens[4] de la délégation de Pankow ont fort bien compris le parti qu'ils pouvaient tirer de ces dispositions d'esprit et n'ont pas manqué de majorer leurs demandes d'assistance technique et financière à l'Allemagne de l'Est, sans pour autant s'engager sur la voie de la reconnaissance éventuelle de cet État, ni même de l'installation d'une représentation consulaire.

En fin de compte, le second d'Ulbricht est reparti d'Alger sans avoir obtenu de résultats très substantiels. Un accord de coopération scientifique et technique a certes été signé par M. Kattner[5] – et non, à la demande des Algériens, par M. Weiss – mais l'accord plus vaste de coopération économique et financière proposé par les Allemands de l'Est n'a pu être conclu et fera l'objet de nouvelles négociations qui s'engageront vraisemblablement avec la délégation algérienne qui se rendra, en avril, à la foire de Leipzig[6]. Du reste, l'aide financière proposée par Pankow ne dépasserait

[1] Le Dr Gerhard Weiss, vice-président du Conseil de la RDA depuis 1965, se rend également à Alger du 9 au 16 février.

[2] L'établissement de relations diplomatiques et l'échange de représentants diplomatiques avec rang d'ambassadeur extraordinaire entre la République fédérale d'Allemagne et la République socialiste de Roumanie est annoncé le 31 janvier 1967.

[3] La délégation commerciale permanente de la RDA à Alger est dirigée par M. Loesch.

[4] La délégation algérienne qui menait les négociations était dirigée par M. Layachi Yaker, directeur des Affaires économiques, culturelles et sociales du ministère algérien des Affaires étrangères.

[5] Cet accord est signé le 14 février 1967. Se reporter à la dépêche de Berlin n° 59/EU du 27 février 1967, intitulée : *Signature d'un accord de coopération entre la RDA et l'Algérie*, non publiée.

[6] La délégation algérienne, qui se rend en RDA à l'occasion de la foire de Leipzig est dirigée par M. Akhouf, secrétaire général du ministère algérien de l'Industrie, ne comprend que des

pas 250 millions de dinars, montant que les Algériens estiment insuffisant pour justifier l'installation d'une représentation consulaire est-allemande à Alger.

Il est toutefois vraisemblable que le gouvernement algérien finira par donner tôt ou tard satisfaction à Pankow sur ce point, d'autant que les pays socialistes européens ont, à la récente conférence de Varsovie[1], promis à l'Allemagne de l'Est leur appui dans cette affaire. Mais il paraît également assuré que, dans l'état actuel des choses, le colonel Boumediene ne souhaite pas aller au-delà de cette concession, au demeurant relativement mineure. Il considère en effet qu'il est de l'intérêt de son pays de laisser la porte ouverte au rétablissement éventuel de relations normales avec la République fédérale d'Allemagne[2], dès lors qu'il y aurait dans ce sens un large consensus des pays arabes progressistes.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

## 89

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD (ALGÉRIE)

*De la visite officielle du président Senghor à Alger*

N. n° 259/SDA.[3] *Paris, 28 février 1967.*

Depuis l'indépendance de l'Algérie[4], à laquelle le président Léopold Senghor avait, dès 1955[5], apporté son large soutien moral, les relations algéro-sénégalaises n'avaient été marquées par aucune péripétie particulière.

techniciens et n'a d'autre objet que d'examiner s'il est possible de conclure les accords bilatéraux dont l'étude a débuté lors de la visite de MM. Weiss et Kattner à Alger.

[1] Les ministres des Affaires étrangères du Pacte de Varsovie devaient se réunir le 6 février à Berlin-Est afin d'examiner l'harmonisation de leur attitude dans leurs rapports avec la RFA, suite à l'établissement des relations diplomatiques entre Bonn et Bucarest. La réunion est ajournée et se tient à Varsovie du 8 au 10 février. Aucune résolution ni déclaration finale n'a été publiée, uniquement un communiqué. La question de la sécurité européenne et le problème allemand ont été au centre des débats. Le principal résultat de la conférence est la consultation régulière des ministres des Affaires étrangères sur les mesures que les États pourront souhaiter adopter en ce qui concerne leurs relations avec la RFA. La Hongrie et la Bulgarie recherchent déjà la normalisation de leurs rapports avec Bonn ; les trois pays les plus directement intéressés au sort de l'Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie, et RDA resserreront leurs liens. Se reporter au télégramme de Varsovie n[os] 352 à 357 du 15 février 1967, non publié.

[2] Le 13 mai 1965, l'Algérie a rompu ses relations diplomatiques avec la RFA.

[3] Cette note est rédigée par M. Claude Bon, conseiller des Affaires étrangères, sous-direction Afrique du Nord (Algérie) à la direction Afrique-Levant au Département.

[4] L'indépendance de l'Algérie est proclamée le 3 juillet 1962.

[5] En 1955, le député du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, secrétaire d'État à la présidence du Conseil, dans le Cabinet formé par Edgar Faure (25 février 1955 au 24 janvier 1956) défend le droit

M. Ben Bella, puis, après le 19 juin 1965, le colonel Boumediene, s'étaient certes efforcés de convaincre le chef de l'État sénégalais de participer à la deuxième conférence afro-asiatique d'Alger qui, après avoir été reportée du 29 juin au 5 septembre 1965, ne devait finalement pas avoir lieu, mais M. Senghor n'avait pas consenti à s'écarter de la position négative qu'il n'avait cessé d'adopter à l'égard des grands rassemblements afro-asiatiques[1]. Cette divergence de vues n'avait pas altéré les bonnes relations entre les deux pays, mais n'avait pas non plus permis un rapprochement de l'Algérie révolutionnaire et socialiste avec un Sénégal plus modéré et moins engagé dans le combat anti-impérialiste.

En outre, le philosophe empreint de libéralisme qu'est Léopold Senghor avait marqué, au moins dans les débuts, une certaine répulsion mêlée de crainte à l'égard du nouveau régime installé à Alger par le colonel Boumediene[2], dont les allures de dictateur militaire l'avaient d'abord frappé. Dakar avait donc observé une attitude prudente à l'égard d'Alger, d'autant que les rapports de l'Algérie avec la Tunisie, dont le Président[3] avait toujours été l'ami du chef de l'État sénégalais, connaissaient fréquemment des périodes de tension.

Pourtant, un rapprochement devait peu à peu se dessiner entre Alger et Dakar, par le jeu conjugué des efforts déployés par le colonel Boumediene pour rompre le relatif isolement diplomatique de l'Algérie et de la volonté du président Senghor de prendre l'initiative d'un rapprochement entre l'Afrique modérée et l'Afrique dite révolutionnaire.

C'est ce lent cheminement qui explique que M. Senghor ait accepté, sur l'invitation du colonel Boumediene, de se rendre en Algérie du 18 au 22 février, sitôt après son voyage en Égypte[4].

Cette visite se trouvait en outre être la première qu'effectuait en Algérie, depuis le 19 juin 1965[5], le chef d'un État africain situé au Sud du Sahara.

à l'autodétermination de l'Algérie et, bien que membre du gouvernement français, envoie son ami Jean Rous, comme observateur à la conférence de Bandoeng (18-25 avril 1955). Cette même année 1955, Senghor déclare que Bandoeng sera l'un des événements les plus importants de la seconde moitié du XX^e siècle.

[1] Depuis l'indépendance de son pays, le gouvernement sénégalais a toujours refusé de participer aux conférences afro-asiatiques. Le président Senghor, dans sa réponse négative (3 juin 1965) au président Ben Bella, souligne que « la solidarité afro-asiatique est aujourd'hui, non précisément dépassée, mais trop étroite. La solidarité doit s'étendre à l'Amérique latine ». Se reporter à la dépêche de Dakar n° 380/DAM/S2 du 5 juin 1965, non reproduite. Sur les causes et les conséquences de l'échec de la conférence afro-asiatique, prévue à Alger en 1965, se référer à la dépêche d'Alger, n° 42/AP du 16 novembre 1965, non publiée.

[2] Ben Bella est destitué le 19 juin 1965, l'armée prend le pouvoir, sous la conduite du colonel Boumediene.

[3] Habib, Ali Bourguiba, président de la République de Tunisie depuis 1957.

[4] Le président Senghor, accompagné d'une délégation composée de treize membres, dont trois ministres, s'est rendu en visite officielle en République arabe unie (RAU) du 11 au 18 février 1967, puis en Algérie où il a séjourné jusqu'au 23 février. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 138/DAM du 13 mars 1967, non reproduite, sous-titrée : *Voyage du Président du Sénégal en RAU et en Algérie, 11-23 février 1967.*

[5] Date à laquelle fut destitué le président algérien Ben Bella.

Elle n'était donc pas sans embûches et les premiers discours prononcés de part et d'autre, pour l'avoir toujours été sur un ton fort courtois et dans une grande élévation de pensée, n'en ont pas moins révélé de profondes divergences entre les positions réciproques[1].

Au colonel Boumediene stigmatisant « les méfaits de l'impérialisme, du colonialisme et du néocolonialisme », le président Senghor répondait par « les vertus du dialogue fécond » tandis que le Président du CNRA[2] comme son ministre de l'Éducation nationale[3] opposaient la nécessité d'un « retour à la langue et à la culture nationales », c'est-à-dire à l'arabisme, aux sollicitations du *leader* sénégalais en faveur de la fidélité « à la civilisation méditerranéenne, française en particulier », seule capable, à ses yeux, de « féconder les abîmes de l'Afrique éternelle ».

Pendant les quatre jours que dura la visite s'établit ainsi un dialogue assez étrange où l'homme formé à Al-Azhar[4] et l'homme pétri par la Sorbonne se sont faits les hérauts courtois mais obstinés de deux conceptions totalement différentes du devenir culturel et du comportement idéologique des peuples autrefois colonisés.

La déclaration commune qui devait clôturer ce voyage ne pouvait, dans ces conditions, qu'être fort anodine. Elle se contente en effet de « réclamer une coordination plus étroite entre les membres de l'OUA », de « condamner toute ingérence dans les affaires intérieures des autres États » et de préconiser pour le Vietnam, « une solution négociée avec les représentants authentiques du peuple vietnamien ».

Par contre, aucune allusion n'y est faite aux problèmes maghrébins, que le président Senghor n'a pourtant pas pu ne pas évoquer au cours de ses conversations avec les dirigeants algériens, ne fut-ce que pour leur marquer le souci que cause au Sénégal, lié au Maroc par un traité d'amitié[5] mais aussi membre de la Commission de conciliation de l'OUA chargée d'examiner le conflit frontalier algéro-marocain, la course aux armements qui s'instaure dans cette partie de l'Afrique.

Sur un point seulement s'est réalisée une concordance des positions : les deux chefs de l'État sont convenus « d'inviter tous les pays en voie de

[1] Une analyse des discours prononcés les 18 et 21 février à l'occasion des réceptions officielles au Palais du Peuple figure dans les télégrammes d'Alger n^os^ 813 à 817, du 20 février, non repris, et 872 à 878 du 22 février 1967, publié ci-dessus.

[2] CNRA : Conseil national de la Révolution algérienne, institué en juin 1965 après la prise du pouvoir par le colonel Boumediene.

[3] Dr Ahmed Taleb, ministre algérien de l'Éducation nationale depuis 1965.

[4] Al-Azhar : Mosquée-université du Caire, fondée par les Fatimides en 973. Elle joua un rôle très important dans l'Orient islamique et fut, pendant des siècles, l'arbitre de la pensée musulmane. On y enseignait toutes les matières, mais surtout les sciences religieuses et juridiques. À partir de 1936, Al-Azhar renouvelle ses programmes et s'engage dans la voie des réformes.

[5] Le traité d'amitié et de solidarité entre le Maroc et le Sénégal est signé le 15 septembre 1966. Il prévoit notamment la création d'un comité ministériel inter-États. Ce traité constitue une étape importante dans la voie d'un regroupement des pays de l'Afrique de l'Ouest auquel pourraient éventuellement adhérer d'autres États et peut-être, un jour, la Mauritanie. Se reporter à la dépêche de Dakar n° 721/DAM, du 21 septembre 1966, non reprise, analysant la portée de ce traité.

développement à contribuer au succès de la prochaine réunion à Alger du Groupe des 77 »[1], qui sera chargé d'étudier une attitude commune en vue de la deuxième conférence sur le commerce et le développement[2], prévue pour la fin de cette année à la Nouvelle Delhi. La réunion d'Alger, baptisée « Bandoeng économique », se tiendrait « dans le second semestre 1967 »[3].

Au demeurant, on ne pouvait attendre de résultats plus positifs d'une première visite officielle d'un chef d'État africain modéré à un pays révolutionnaire encore marqué par la lutte nationaliste et dont, qui plus est, le Président cherche en toutes occasions à se laver du soupçon de tiédeur socialiste que ses ennemis s'efforcent d'entretenir.

Le séjour de M. Léopold Sedar Senghor en Algérie marque cependant une date dans les relations interafricaines et en particulier entre l'Afrique noire francophone et l'Algérie restée elle aussi largement francophone, mais qui tend, comme l'indiquait le président Senghor lui-même, à assumer de plus en plus son « arabité ».

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

## 90

### NOTE
### DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE (AFRIQUE-LEVANT)

*Visite de M. Bomboko*

N.[4] *Paris, 28 février 1967.*

À l'occasion du séjour qu'il a effectué en France du 16 au 23 février, le ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa a fait état du désir du gouvernement de Kinshasa de rechercher auprès de nous une assistance

[1] La conférence du « groupe des 77 pays du tiers monde » doit se réunir à Alger du 10 au 25 octobre 1967.

[2] La deuxième conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) se réunira à New Delhi en février-mars 1968. La première conférence a été créée en 1964 à Genève, en tant qu'organe permanent de l'ONU, à la suite des recommandations des pays non-alignés. La CNUCED est chargée de promouvoir le commerce et le développement dans le monde en donnant la priorité aux intérêts des pays du tiers monde. Elle est dirigée, depuis 1964, par Raul Prebish et est devenue un lieu privilégié du dialogue Nord-Sud et une tribune d'expression des pays en voie de développement.

[3] La conférence d'Alger sera uniquement économique, aucun problème de politique internationale n'y sera soulevé. Son ordre du jour devrait comporter les sujets suivants : accords internationaux sur les produits de base, préférences tarifaires, conséquences pour le tiers monde du *Kennedy round*, endettement extérieur des pays en voie de développement, commerce Est/Ouest, problème alimentaire mondial, situation des pays les moins développés du tiers monde et les mesures à prendre en leur faveur.

[4] Cette note est à compléter par celle du 18 février, reprenant les grandes lignes de l'audience accordée par le général de Gaulle, le 17, ainsi que par le télégramme de Paris à Kinshasa n[os] 87 à

accrue afin de parvenir à se libérer du « monopole » de l'ex-colonisateur et parvenir à une indépendance réelle.

Les demandes de M. Bomboko ont porté plus précisément sur les points suivants.

1. *Assistance en matière minière.*

M. Bomboko a exprimé le vœu que la France apporte son concours au Congo en vue

– du recrutement d'ingénieurs des mines ;

– de la formation de techniciens congolais ;

– de la création d'une école nationale des Mines à Lubumbashi.

Cette requête, intéressante en soi, ne soulève pas de difficultés particulières. Elle pourrait recevoir un début de satisfaction dès cette année. En ce qui concerne la création d'une école des Mines, le Département est en mesure d'envoyer prochainement sur place un expert aux fins d'établissement d'un rapport sur les modalités de réalisation de l'opération. Nous pourrions contribuer à la création envisagée sinon en construisant les bâtiments du moins en fournissant l'équipement et en détachant des professeurs.

2. *Participation d'une société française au capital de la « Générale congolaise des Mines » (GECOMIN).*

Le gouvernement congolais souhaite que Peñarroya[1] prenne une part importante des 40 % d'actions de la GECOMIN mises en adjudication internationale et exprime le vœu que le gouvernement français l'appuie en ce sens.

Il ne semble pas que les dirigeants de cette société songent à répondre dès maintenant à cet appel. Ce n'est que dans l'hypothèse où le droit de participer à la commercialisation des produits miniers serait lié à un investissement financier dans l'entreprise, qu'ils envisageraient de souscrire une part du capital de la GECOMIN.

3. *Aide financière.*

Le conflit avec l'Union minière ayant provoqué du 1er janvier 1967 au 15 février 1967[2] un arrêt dans la rentrée des devises et ayant mis en danger l'approvisionnement du Congo en biens de consommation et d'équipement, M. Bomboko souhaite que nous aidions le gouvernement de Kinshasa à

91, du 20 février, relatant la conversation tenue, le 18, entre M. Couve de Murville, et M. Bomboko, ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa.

[1] La société minière et métallurgique de Peñarroya, fondée en 1881 par Charles Ernest Ledoux (1837-1927), a fusionné en 1988 avec la division des métaux non ferreux de la société allemande *Preussag*, pour devenir *Metaleurop*.

[2] Sur ce conflit, se référer à la dépêche de Kinshasa n° 220/AL du 1er février, non reprise.

surmonter ses difficultés en mettant à sa disposition une somme d'environ 100 millions de francs, de préférence sous la forme d'une aide de Trésorerie à court terme.

Cette requête a fait l'objet d'un examen le 27 février au cours d'une réunion interministérielle présidée par M. Hervé Alphand[1]. À défaut de pouvoir (ou de vouloir) envisager la solution d'un don pur et simple qui nécessiterait l'accord du Parlement et d'assez longs délais, ou celle d'un prêt gouvernemental destiné par essence à favoriser l'achat de biens d'équipement français, ou encore la formule d'une avance de la Banque de France, les Finances semblent devoir s'orienter, à contre cœur, et sous la pression d'impératifs politiques, vers l'attribution d'une aide commercialisée par intervention de la COFACE. Si la formule suggérée rencontrait l'agrément de M. Michel Debré[2], le crédit COFACE pourrait porter sur un montant sensiblement voisin de celui sollicité par les Congolais, serait utilisé pour l'achat de biens de consommation, serait remboursable en cinq ans et comporterait une bonification d'intérêt.

Il a été convenu qu'en tout état de cause, M. Kosciusko-Morizet devrait être mis en mesure de faire connaître à M. Bomboko notre réponse définitive avant les fêtes de Pâques.

4. Le ministre des Affaires étrangères congolais a fait état auprès de M. Foccart[3] d'une proposition supplémentaire qui consisterait à gager le crédit de 100 millions de francs sollicité par la concession à notre profit du monopole du raffinage et de la commercialisation de l'or extrait dans le Kivu. Renseignements pris auprès du ministère de l'Industrie, il s'agirait de la mine d'or qui était la propriété, jusqu'à la date de sa nationalisation[4], de la société belge *Kilomoto* et produisait de 3 à 15 tonnes de minerai pur par an à raison de 20 g par tonne. Exploitée à présent par les Congolais dans des conditions défectueuses, parce qu'ils ne disposent plus du personnel technique nécessaire, cette mine est située en zone d'insécurité.

Le ministère de l'Industrie n'est pas intéressé par cette proposition mais serait toutefois disposé à prêter son assistance technique. La Banque de France ne voit pas, non plus, l'intérêt de l'opération suggérée.

[1] *Note marginale manuscrite portée sur le document* : « de M. Alphand : la solution pourrait comporter 1/3 d'aide gouvernementale et 2/3 d'assurance-crédit. Voir Courson et Consigny ». M. Tanguy de Courson de la Villeneuve est directeur du service des accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis novembre 1963. M. Pierre Consigny, inspecteur des Finances, est conseiller technique auprès du Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

[2] *Note marginale du document* : « Une note du Trésor va lui être soumise dès son retour de l'île de La Réunion ».

[3] M. Jacques Foccart est secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis mai 1961.

[4] Le 15 juillet 1966.

5. *Visite officielle en France du général Mobutu.*

M. Bomboko a rappelé le désir du général Mobutu de venir en voyage officiel en France pour consacrer « le démarrage » de la coopération franco-congolaise.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Relations avec la France, 1967)*

## 91

M. Gueury, sous-directeur, Chargé des Affaires d'Afrique,
à M. Desparmet, Ambassadeur de France à Mogadiscio.

L. *Paris, 1er mars 1967.*

Le ministre, à qui avait été soumis le problème d'une éventuelle démarche de protestation auprès des autorités somaliennes[1], a estimé qu'il valait mieux s'abstenir et « répondre par le mépris » tant à la propagande diffusée par la presse et la radio somaliennes qu'aux déclarations tendancieuses de diverses personnalités de rang gouvernemental.

Vous n'aurez donc ni à demander audience pour adresser à vos interlocuteurs habituels une protestation verbale, ni, *a fortiori*, à leur remettre une note résumant nos griefs.

*(Afrique-Levant, Somalie, relations politiques avec la France, SO-6-3)*

[1] Le gouvernement de Mogadiscio a toujours souhaité voir la Côte française des Somalis (CFS) rattachée à la République de Somalie. À l'approche du référendum prévu pour le 19 mars 1967 et par lequel la population doit décider si elle demande l'indépendance, la presse et la radio somaliennes intensifient leur propagande exhortant les habitants du Territoire français à voter pour l'indépendance, contre la France. On peut citer le *Corriere della Somalia* qui, les 26 et 30 janvier 1967 invite à voter pour l'indépendance ; l'agence nationale de presse *Sonna*, les 4, 7, et 8 février 1967, diffuse des informations erronées et tendancieuses sur le refoulement à la frontière du Territoire de la CFS d'un certain nombre de ressortissants somalis. Le 9 février, la *Corriere della Somalia* invite à lutter pour l'indépendance. La radio somalienne critique, le 25 janvier 1966, l'organisation du référendum. Cette action est reprise à son compte, dès le 2 février 1967, par M. Scek Mohamed Farah, ministre des Affaires somaliennes, dans une interview publiée par le *Corriere della Somalia* s'adressant aux populations de la CFS, il déclare : « Nous donnerons tout notre appui matériel et moral et notre vie aussi pour soutenir votre lutte pour la liberté. Si vous ne choisissez pas la liberté, les générations à venir vous mépriseront ». Paris invite alors son ambassadeur à intervenir auprès du Premier ministre pour que des consignes d'apaisement soient données à ses collaborateurs et à ses services d'information (voir le télégramme de Paris n° 16 du 4 février 1967). La campagne francophobe ne s'étant pas arrêtée, le Département prépare une note verbale destinée à être remise par l'ambassadeur de France au gouvernement de Mogadiscio. Cette note proteste contre l'attitude somalienne d'ingérence dans une affaire intérieure française. Le projet est soumis à la décision de M. Couve de Murville qui y inscrit « non ». Ce refus peut s'expliquer par son désir de ne pas agir sur le vote des habitants du Territoire, mais aussi pour ne pas détériorer des relations officielles qui ne sont pas trop mauvaises. Voir le compte rendu de de la visite de M. Abdirizak, Premier ministre de la République de Somalie à Paris, *D.D.F.*, 1966-II, nos 282 et 325.

# 92

COMPTE RENDU

*Audience accordée par le général de Gaulle à l'ambassadeur de Roumanie*
*Le 2 mars 1967*

C.R.

L'ambassadeur[1] évoque la conférence que viennent de tenir à Varsovie les dirigeants des pays communistes de l'Europe de l'Est[2]. La délégation roumaine y a soutenu la cause de la détente, après que les rapports de la Roumanie et de la République fédérale d'Allemagne ont été normalisés[3].

Le général de Gaulle répond que l'attitude du gouvernement roumain rencontre l'approbation du gouvernement français.

Nous sommes, nous aussi, comme chacun le sait, pour une politique de détente en Europe. Nous souhaitons donc que, progressivement, des relations normales s'établissent entre la République fédérale d'Allemagne et ses voisins de l'Est. Bien entendu nous savons que cette évolution ne saurait se faire du jour au lendemain. Nous comprenons qu'à Varsovie et à Prague, par exemple, l'on veuille prendre des précautions et obtenir des assurances. Pour ce qui est de l'Allemagne orientale, poursuit le général, il faut laisser le temps faire son œuvre et ne pas agiter la question prématurément dans un sens ou dans un autre. Si la détente se consolide en Europe, il est probable que les contacts se développent entre les deux parties de l'Allemagne et peut-être le jour viendra-t-il où ces deux parties se rejoindront en une sorte de confédération. Si les choses doivent prendre cette tournure il n'y a pas de raison de s'y opposer, bien au contraire.

En tous cas, ajoute le général, c'est dans le cadre d'un règlement européen que la question allemande pourra trouver un jour sa solution. Un tel règlement devra, bien entendu, consacrer les frontières actuelles de l'Allemagne et lui interdire la disposition d'armes nucléaires.

Voilà ce que nous pensons au sujet de l'Allemagne, conclut le général. M. Kiesinger et M. Brandt[4] sont d'ailleurs fixés à cet égard. À notre avis,

[1] Le Dr Victor Dimitriu est ambassadeur de Roumanie à Paris depuis le 17 janvier 1964.

[2] La conférence des ministres des Affaires étrangères des pays membres du Pacte de Varsovie s'est tenue, à Varsovie, du 8 au 10 février 1967. Le gouvernement roumain était représenté par M. Mircea Malitza, vice-ministre des Affaires étrangères. Voir le télégramme de Varsovie n° 310 du 10 février 1967, non repris.

[3] L'établissement des relations diplomatiques entre la Roumanie et la République fédérale d'Allemagne est annoncé, dans les deux capitales, les 31 janvier et 1er février 1967.

[4] Allusion à la visite officielle, à Paris, les 13 et 14 janvier 1967, du chancelier Kiesinger et de M. Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne. Le compte rendu des entretiens avec le général de Gaulle, MM. Pompidou et Couve de Murville est publié ci-dessus.

leur intention est d'avancer dans la voie ainsi tracée. Mais ils doivent compter avec leurs réfugiés, leurs politiciens et les Américains. En tous cas, il faut les encourager.

*(Europe, Roumanie (1961-1970), Relations politiques franco-roumaines, 1967)*

## 93

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur de France à Kinshasa, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 534 à 538. *Kinshasa, 3 mars 1967.*
Urgent. Diffusion réservée.

(*Reçu* : 17 h. 45).

J'ai remis, ce matin, au Président de la République démocratique du Congo[1] la réponse du général de Gaulle au message apporté par M. Bomboko[2]. Le général Mobutu très détendu, souriant m'a exprimé sa joie de l'accueil qu'avait reçu à Paris son ministre des Affaires étrangères. Au cours de notre entretien, les trois points qui avaient fait l'objet des démarches de M. Bomboko ont été passés en revue : extension de notre assistance technique, prêt de 100 millions de francs, invitation du chef de l'État congolais.

Les problèmes relatifs au développement de notre coopération seront traités lors de la réunion de la commission mixte franco-congolaise[3], vraisemblablement au début de mai, dont les débats devront être soigneusement préparés par la communication préalable des demandes congolaises.

Sur le prêt de 100 millions, j'ai indiqué au général Mobutu que la question était à l'étude, mais que notre ministre des Finances[4] était à l'île de la Réunion et qu'une décision ne pourrait vraisemblablement être prise avant la fin du mois de mars, comme nos interlocuteurs congolais en avaient été informés à Paris. Mais j'ai eu la surprise d'entendre le général Mobutu me

[1] Le président de la République démocratique du Congo est le général Mobutu depuis le 24 novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 287.

[2] M. Justin Bomboko est le ministre congolais des Affaires étrangères de 1960 à 1963, puis de nouveau, depuis le 24 novembre 1965. Le message du général Mobutu, dont le Ministre était porteur, rendait un hommage chaleureux à la personne et à la politique du général de Gaulle, mais ne contenait aucune demande précise.

[3] La commission culturelle et technique franco-congolaise se réunit à Paris les 24 et 25 mai. La délégation congolaise est dirigée par M. Joseph Kalume, chef du service de la Coopération technique internationale au ministère congolais des Affaires étrangères. Le compte rendu en est transmis par le bordereau n° 402/RC/DG du 31 mai 1967, non publié.

[4] M. Michel Debré, député de La Réunion, est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966, dans le troisième Cabinet Pompidou.

déclarer que tout allait fort bien, que le gouverneur N'Dele[1] l'avait appelé ce matin même au téléphone pour lui annoncer un accord total à des conditions très satisfaisantes, que des crédits pourraient même être débloqués avant que lui-même ne vienne en France consacrer par sa signature cette nouvelle étape de la coopération franco-congolaise[2]. Je n'ai pu qu'enregistrer avec réserve ces propos, ajoutant que le gouverneur N'Dele, qui arrive lundi prochain à Kinshasa, serait certainement en mesure d'apporter des précisions sur ses démarches.

Pour son voyage officiel en France, le général Mobutu semble considérer que le principe en est admis, mais comprendre fort bien qu'une date ne puisse être fixée qu'après les élections.

Le chef de l'État congolais m'a donné l'impression d'un homme qui, sur la foi du rapport de son ministre des Affaires étrangères, n'a plus aucun doute sur la réalité du concours financier de la France et se félicite ouvertement, tant sur le plan politique et moral, que sur le plan matériel, de ce rapprochement, qu'il désirait depuis longtemps, avec notre pays. J'ai eu beau freiner son enthousiasme : pour lui, notre contribution est un fait acquis et, en reprenant les termes du message du général de Gaulle, il se réjouissait de « l'esprit amical et constructif » dont faisait montre le gouvernement français.

Je ne sais ce qu'il en est exactement des propos du gouverneur N'Dele, mais il m'apparaît plus que jamais qu'une réponse négative de notre part aux demandes congolaises compromettrait gravement les positions que notre effort de diplomatie et de coopération nous a permis d'acquérir dans ce pays francophone. Après la crise pénible qu'il vient de traverser, le Congo croit pouvoir compter sur ses amis, et en premier lieu sur la France. Avec une précipitation, peut-être calculée chez certains, stimulée en tout cas par des influences extérieures, qui ne seraient pas fâchées de provoquer un désenchantement à l'égard de notre pays, ses dirigeants ont le sentiment que leur appel, d'ores et déjà, a été entendu. Il me paraîtrait politiquement lourd de conséquences de décevoir les espoirs qu'on met en nous.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Relations avec la France, 1967)*

[1] M. Albert Ndele est le gouverneur de la banque centrale de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa). M. Ndele avait accompagné le ministre des Affaires étrangères, M. Bomboko, à Paris. Il avait demandé que la France consente une avance de 100 à 125 millions de francs pour une durée d'un an, remboursable en vingt-quatre mois. Se reporter à la lettre n° 33 du 10 mars 1967 adressée par M. Couve de Murville à M. Debré traitant de l'aide au Congo-Kinshasa, vu la crise financière traversée par ce pays.

[2] Afin de ne pas répondre négativement à la demande d'assistance formulée par M. Ndele, le ministre des Finances, Michel Debré, propose aux autorités de Kinshasa une aide « commercialisée » d'un montant de cinquante millions de francs. Voir le télégramme de Paris à Kinshasa n$^{os}$ 154 et 155 du 14 avril 1967, non retenu.

# 94

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1117 à 1142.
Diffusion réservée.

*Washington, 4 mars 1967.*

(*Reçu* : le 05 à 01 h. 00).

J'ai rendu visite le 3 mars au secrétaire d'État et l'ai d'abord interrogé sur la situation actuelle au Vietnam. Il y a trois jours, le vice-président des États-Unis avait déclaré que le gouvernement américain avait fait des concessions aux points de vue d'Hanoï, et que celui-ci les avait refusées. Pouvait-il m'éclairer sur ce point ?

D'autre part, répondant au discours du sénateur Kennedy[1], M. Rusk avait remis à la presse, le 2 mars, une note indiquant que des contacts avec Hanoï s'étaient déroulés avant, pendant et après la trêve du Têt, quelles en étaient les perspectives ?

Le secrétaire d'État a d'abord répondu à cette seconde question. Comme il me l'avait dit souvent, les contacts entre Hanoï et Washington ne manquaient pas mais n'avaient jamais donné de résultat. Ils étaient d'ordre varié mais il pouvait néanmoins me dire que l'un des plus utiles avait été pris dès 1964, sur la suggestion de M. Thant, avec un fonctionnaire soviétique du secrétariat des Nations unies qui assurait les transmissions.

Les Russes n'en avaient été informés que récemment par M. Thant et probablement leur avait-il été plus commode de prétendre ignorer. Mais M. Rusk ne l'avait su que tardivement, ce qui l'avait empêché d'en parler jusqu'à présent à M. Gromyko.

Pour ce qui était du fond du problème et de l'étendue d'éventuelles concessions américaines, le secrétaire d'État m'a répondu ainsi :

Le gouvernement américain envisageait trois hypothèses :

A) Il était toujours prêt à discuter avec le gouvernement d'Hanoï de l'ensemble du problème sans aucune condition préalable, c'est-à-dire sans arrêt des bombardements.

B) Il était prêt à envoyer des délégués à une table de conférence si les Nord-Vietnamiens commençaient le repli de leurs troupes du Sud vers le Nord.

[1] Dans ce discours du 2 mars 1967 devant le Sénat, M. Robert Kennedy s'est livré à une critique assez vive de la politique vietnamienne du président Johnson, avec un succès mitigé dans l'opinion et la presse. Ses déclarations ont provoqué une réaction immédiate du Président et du secrétaire d'État tendant à faire savoir que le sénateur Kennedy n'avait rien suggéré de nouveau. Dans un plan en trois points, le sénateur suggérait de tester la bonne foi de l'adversaire en mettant fin aux bombardements sur le Nord-Vietnam, de charger une équipe internationale de surveiller les mouvements de troupes et sous l'égide des Nations unies de progresser vers un règlement d'ensemble associant toutes les parties. Voir à ce sujet les télégrammes nos 1075 à 1979 et 1085 à 1095 de Washington en date des 2 et 3 mars 1967, non repris.

C) Il acceptait aussi, si un signe venait d'Hanoï de discuter des contreparties américaines possibles. M. Rusk, sur ce point, ne s'est pas montré très précis, mais il m'a néanmoins laissé entendre que les concessions éventuelles avaient trait à la non-occupation de territoire occupé » par l'adversaire et à la limitation de l'envoi de renforts américains au Vietnam. Il m'a parlé aussi des trois divisions nord-vietnamiennes qui se trouvaient dans la zone démilitarisée. Il n'était pas possible de laisser les unités de *Marines* qui se trouvaient face à face, exposées au péril d'une attaque qui pouvait survenir à tout moment.

Les Nord-Vietnamiens, a poursuivi M. Rusk, savent tout cela. Ils connaissent nos intentions et aussi les moyens de communiquer avec nous. Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement de Hanoï n'a fait que durcir son attitude. Dans la lettre de Hô Chi Minh au Pape et les déclarations de M. Mai Van Bo à Paris, les Nord-Vietnamiens laissent entendre qu'un arrêt temporaire des bombardements n'est qu'un ultimatum déguisé. Ce qu'ils veulent et sans contrepartie, c'est l'arrêt inconditionnel et définitif des bombardements, sur l'emploi de ce deuxième adjectif, les déclarations nord-vietnamiennes varient d'ailleurs. Tantôt est employée l'expression « permanent », tantôt « définitif », tantôt « pour de bon ». Il y a peut-être là des nuances de traduction qui échappent à la sagacité américaine.

En bref, la situation demeure la même et le Président a bien précisé la position américaine dans la lettre qu'il vient d'écrire au sénateur Jackson[1]. Si les Nord-Vietnamiens veulent parler, ils savent comment ils doivent s'y prendre. Les bombardements ne seront pas arrêtés pour des raisons impérieuses d'ordre militaire tant que la possibilité d'une contrepartie n'aura pas été indiquée, si possible dans le plus grand secret. On n'en n'est pas là.

Par ailleurs, le secrétaire d'État a manifesté quelque irritation contre M. Thant qui venait de rencontrer, à Rangoon, une délégation nord-vietnamienne sans vouloir l'avouer et sans avoir pris aucun contact préalable avec M. Goldberg[2].

Quant aux Russes, M. Rusk pense qu'ils désirent sincèrement le rétablissement de la paix sur la base des accords de 1954 et 1962, mais ils ne sont guère écoutés à Hanoï où l'influence chinoise aurait repris le dessus. M. Kossyguine, lorsqu'il était à Londres, s'est borné à attirer l'attention du gouvernement britannique et par l'intermédiaire de celui-ci, du gouvernement américain, sur l'importance de l'interview donnée au journaliste Burchett. Il a peut-être fait connaître à Hanoï le point de vue américain, mais certainement sans commentaire.

[1] Henry Martin Jackson, juriste et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants (1941-1952), sénateur démocrate de l'État de Washington depuis 1953, membre des Commissions des forces armées et des opérations gouvernementales, président de la Commission de l'intérieur, membre de la Commission mixte pour l'énergie atomique.

[2] Arthur Joseph Goldberg, juriste et homme politique américain, secrétaire au Travail (1961-1962), juge à la Cour suprême (1962-1965), ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU depuis 1965.

Par ailleurs, le secrétaire d'État, qui sur ce point s'écarte un peu de ce que m'avait dit M. William Bundy, ne décèle pas pour le moment une divergence notable entre l'attitude du gouvernement nord-vietnamien et celle du FNL sur la poursuite de la guerre. M. Nguyen Huu Tho[1], malgré tout ce qu'il peut dire, n'est pas le vrai Président du FNL. Le chef en est un général nord-vietnamien à quatre étoiles qui commande le maquis et qui d'ailleurs pour le moment, se trouve réfugié au Cambodge.

M. Rusk a appelé mon attention sur les déclarations du porte-parole du Département d'État qui venait d'expliquer pourquoi la police américaine n'avait pas pu agir pour protéger notre consulat de Saigon. L'on déplorait néanmoins ce genre d'attaques, comme l'avait dit M. McCloskey, mais il fallait tenir compte aussi de l'irritation de certains éléments de la population sud-vietnamienne à la suite des récentes déclarations françaises.

M. Rusk m'a demandé ce que nous pouvions savoir de la situation en Chine.

Je me suis efforcé de répondre à ses demandes. Il m'a dit pour sa part qu'il pensait que l'heure de Chou En-laï était arrivée et que celui-ci orientait le pays vers plus de modération. D'après lui, 75 à 80 % de l'armée seraient fidèles à Mao Tsé-toung. Cette proportion existait d'ailleurs déjà avant le tumulte des gardes rouges. Il pense que dans toute cette affaire, c'est la question de la succession de chefs vieillissants qui est vraiment l'enjeu.

M. Rusk, comme l'avait fait il y a quelques jours M. Eugène Rostow, m'a dit combien il s'inquiétait des activités soviétiques en Afrique et aux portes de l'Afrique. Par ses envois d'armes démesurés le gouvernement de Moscou pousse l'Algérie contre le Maroc, la République arabe unie contre l'Arabie Saoudite, la Somalie contre l'Éthiopie. Où Moscou voulait-il réellement en venir ? Le point le plus dangereux ne lui paraissait pas l'actuel conflit algéro-marocain qui pourrait être contenu mais la rivalité entre Nasser et le roi Fayçal. Il faudrait que nous en discutions un jour.

J'ai indiqué au secrétaire d'État qu'il y avait là, bien entendu, un problème mais que souvent les Russes ne réagissaient que pour combattre certains envois d'armes américains qui n'étaient pas toujours indispensables. M. Rusk s'est récrié en me confirmant par exemple que les fournitures d'armes consenties par les États-Unis au Maroc lors de la visite du roi Hassan n'avaient pas dépassé 15 millions de dollars pour des armes défensives.

J'ai interrogé le secrétaire d'État sur la teneur du message que M. Kossyguine venait de faire parvenir au président Johnson et que celui-ci

[1] Nguyen Huu Tho, membre du Parti communiste vietnamien, opposant à la présence française puis à l'intervention américaine au Sud-Vietnam. Hostile aux accords de Genève de 1954, il est président du Comité central du Front de Libération Nationale du Sud-Vietnam depuis 1962 et président du présidium de ce Comité central depuis 1964.

avait révélé dans sa conférence de presse du 2 mars[1]. Le secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'y avait dans ce message rien de plus que ce que M. Johnson avait fait connaître.

Répondant à une demande américaine antérieure les Russes se déclaraient prêts à entamer des conversations avec les Américains sur la question des fusées défensives comme offensives.

À cet égard, le secrétaire d'État me rappelait qu'à la conférence du désarmement de Genève il y a un an, le gouvernement des États-Unis avait proposé à celui de l'URSS le gel des armements nucléaires de tout ordre. Les Russes avaient refusé d'examiner cette proposition. En ce qui concerne les fusées offensives, le gouvernement des États-Unis n'avait guère la possibilité d'aller plus loin, il ne tenait pas à perdre ses avantages actuels.

La question, le moment venu, serait portée à l'étude du Conseil Atlantique afin de connaître les vues des Alliés. Des conversations directes russo-américaines à ce sujet ne pourraient s'ouvrir qu'au cas très improbable où le délégué soviétique à Genève ferait savoir au délégué américain que Moscou acceptait maintenant le principe du gel.

Le secrétaire d'État ne m'a pas caché son embarras devant la manière dont tournait à Genève la discussion du projet de traité de non-prolifération. Lorsqu'il était venu à Washington au début de février, M. Brandt avait formulé des objections raisonnables et qui méritaient une réponse.

1) Les Allemands n'avaient pas à s'inquiéter de la question du contrôle puisqu'il leur serait toujours possible de récuser une inspection soviétique. Mais il n'était pas possible d'abandonner le principe et l'exercice du contrôle car le comité joint du Congrès américain ne l'accepterait jamais. Il y avait en effet un problème de l'Euratom et les Américains avaient à ce sujet avancé une formule de compromis qui devrait satisfaire les uns et les autres.

2) Il était inexact que l'Allemagne ou l'Italie par exemple se trouveraient en situation d'infériorité si elles signaient ce traité. À part les explosions, tout reste permis dans le domaine de l'emploi pacifique de l'atome. Les renseignements que l'on peut retirer pour des fins civiles d'expériences militaires (*Industrial Spin-Off*)[2] sont « infinitésimales ». Les Allemands en particulier devraient le comprendre.

3) Puisque tout ce qui n'est pas interdit dans ce traité reste permis, la signature n'empêchera nullement les puissances européennes de se donner un jour, si elles le veulent, une force atomique unie.

[1] Dans cette conférence de presse du 2 mars 1967, le président Johnson a, en particulier tenu à répliquer aux déclarations de M. Pham Van Dong faites la veille, affirmant la résolution d'Hanoï de poursuivre la lutte jusqu'à la victoire mais aussi aux critiques du sénateur Kennedy. Voir à ce sujet les télégrammes n^os^ 1075 à 1079 de Washington en date du 2 mars 1967 non repris. M. Johnson a également révélé à cette occasion avoir reçu de M. Kossyguine une réponse à sa lettre du 27 janvier 1967 qui proposait la renonciation mutuelle par les États-Unis et l'URSS à la construction de défenses « anti-missiles ». Se référer sur ce point au télégramme n^os^ 1080 à 1084 du 3 mars 1967 de Washington lui aussi non reproduit.

[2] *Industrial spin-off* : retombées industrielles.

Ceci étant acquis, il est bien difficile, comme le veulent les Allemands, de préciser tout cela dans une déclaration écrite. L'on peut comprendre pourtant, a poursuivi M. Rusk, qu'un État hésite à s'engager à signer un traité dont l'interprétation ne lui paraît pas évidente.

Enfin, m'a dit le secrétaire d'État, bien des États s'affirment partisans de la non-prolifération mais hésitent beaucoup à le consigner par écrit à leurs dépens lorsqu'on leur présente un projet rédigé.

La discussion, a conclu M. Rusk, va donc être longue et il sera probablement nécessaire que le chancelier Kiesinger accepte de venir en discuter à nouveau à Washington. Aucune date pour cette visite n'est d'ailleurs encore fixée.

Le secrétaire d'État n'a pu s'empêcher de me dire combien il regrettait notre refus probable de signer ce traité. Malgré mes explications il ne jugeait pas notre argumentation convaincante.

Le secrétaire d'État se dit encouragé par les résultats de son récent voyage en Amérique latine. « À vrai dire, dit-il, nous avons davantage parlé de ce qui nous rapproche que de ce qui nous sépare ».

M. Rusk reconnaît le désir des Américains latins de s'intégrer sur le plan économique. C'est là une tendance que l'on approuve à Washington même si le gouvernement des États-Unis doit nécessairement se tenir à l'écart d'un tel regroupement.

Il faut espérer, ajoute le secrétaire d'État, que les autres blocs, c'est-à-dire Marché commun et *Commonwealth*, comprendront ces aspirations latino-américaines et ne feront pas la vie trop dure au nouveau groupement qui finira bien par se créer.

En fin de conversation, le secrétaire d'État m'a demandé si nous étions optimistes sur la conclusion des négociations du *Kennedy Round*. Je lui ai dit que nous étions entrés dans une phase difficile, inévitable au moment où la négociation se resserrait. J'en ai profité pour attirer son attention sur l'importance que nous attachions à la question de l'« *American selling price* »[1]. Nous ne voudrions pas en ce domaine conclure un marché de dupes.

M. Rusk ne s'est livré à aucun commentaire à ce sujet.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] *American selling price* : Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douanes non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés. atteignant souvent 30 à 40 %.

# 95

M. GEORGY, AMBASSADEUR DE FRANCE À COTONOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 28/DAM.[1] *Cotonou, 4 mars 1967.*

Depuis la crise imprudemment ouverte en décembre[2], par le remplacement des ministres de la Justice[3] et des Finances[4] et la démission des titulaires du Développement rural[5] et du Plan[6], le gouvernement du général Soglo[7] ne parvient pas à retrouver son équilibre.

Incapable de concevoir une politique, de prendre une décision ou d'imposer sa volonté, le chef de l'État se laisse porter par l'événement en se livrant à son jeu favori de la palabre, de la demi-mesure et de l'admonestation paternelle.

Ses collaborateurs, abandonnés à eux-mêmes, s'occupent de leurs intérêts et laissent sans directives l'immense cohorte des fonctionnaires incapables et paresseux. Le directeur de la Sûreté[8] déploie une activité brouillonne et incohérente. Le ministre de l'Intérieur,[9] repris par d'anciens démons, est accusé de prévarication et fait déchausser les préfets pour les obliger à se prosterner devant lui. L'armée se désagrège, les officiers parlent de politique et oublient les disciplines élémentaires, les sous-officiers revendiquent, la troupe s'amollit dans le désordre des camps et l'assistance technique militaire française assiste, impuissante et désolée, à cette consternante détérioration.

Les politiciens traditionnels, émoustillés par les rumeurs de crise, recommencent leurs intrigues et leurs spéculations. Les exilés de Paris rameutent

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation politique au Dahomey.*

[2] Il s'agit du remaniement ministériel du 30 décembre 1966. Les raisons de ce remaniement sont exposées dans le télégramme n[os] 2 à 6 du 2 janvier 1967, ainsi que dans la dépêche de Cotonou, n° 4/DAM du 7 janvier 1967, non reproduits. Voir également *D.D.F.*, 1966-II, n° 429.

[3] Arsène Kinde, administrateur de la France d'outre-mer, ministre de la Justice et de la Législation (26 décembre 1965-30 décembre 1966). Il est remplacé par M. Grégoire Gbenou, nouveau garde des Sceaux, ministre de la Justice (janvier-décembre 1967).

[4] Nicéphore Soglo, inspecteur des Finances, ministre des Finances et des Affaires économiques (24 décembre 1965-30 décembre 1966). Il est remplacé par M[e] Bertin Borna (décembre 1966-décembre 1967).

[5] Moïse Mensah, ingénieur agronome, ministre du Développement rural et de la Coopération (24 décembre 1965-30 décembre 1966), devient le représentant régional adjoint pour l'Afrique auprès de la FAO.

[6] Christian Vieyra, magistrat, haut-commissaire au Plan en 1966.

[7] Le général Christophe Soglo, président de la République, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale (24 décembre 1965-17 décembre 1967). Voir *D.D.F.*, 1965-II, n[os] 341, 352.

[8] Le commandant Adandejean est directeur de la Sûreté.

[9] Le lieutenant-colonel Philippe Aho, chef d'État-major des forces armées dahoméennes (octobre 1963-décembre 1965) a été nommé ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense nationale le 24 décembre 1965. Il perd le portefeuille de la Défense nationale le 1[er] janvier 1967.

leurs troupes, les syndicalistes sortent de leur torpeur et la jeunesse reparle de son malaise.

Pourtant le bilan de la première année de régime militaire était positif ; la campagne agricole avait donné des résultats encourageants ; les quelques mesures d'austérité, laborieusement adoptées, permettaient d'espérer un timide redressement ; les institutions avaient été simplifiées et, après les effervescences du passé, les paysans goûtaient avec reconnaissance le calme retrouvé.

Aujourd'hui le charme est rompu.

Certes le général Soglo commence à s'inquiéter de l'erreur qu'il a commise en bouleversant à la légère une équipe disparate et fragile allant même jusqu'à regretter cocassement que je n'aie pas été présent en décembre pour lui éviter ce faux pas.

Malgré les illusions du pouvoir qui émoussent la perception, il a confusément conscience que sa popularité s'effrite et que ses meilleurs amis songent déjà à sa succession. Mais au lieu de réagir avec promptitude et vigueur, il se réfugie dans l'attente et la lamentation.

Comme il est improbable qu'une grâce miraculeuse lui soit brusquement accordée, c'est donc vers son soutien habituel, le commandant Alley, qu'il convient de se retourner. Celui-ci vient de rentrer de Paris, lassé par les intrigues et les sollicitations des anciens présidents en exil[1], très préoccupé par la situation et amèrement déçu par le comportement de son chef. Si le général ne sait que faire ni ordonner, le chef d'État-major[2] dispose d'une certaine autorité et semble avoir quelques idées sur ce que devrait être un gouvernement militaire.

Je me suis longuement entretenu avec lui depuis son retour et je pense qu'il est maintenant convaincu de la nécessité de faire un nouveau départ. Le premier objectif est de reprendre en main les forces armées en restaurant la discipline et l'entraînement ; le second est de constituer une junte de cinq officiers chargés d'assister étroitement le général et de lui rappeler strictement les grandes options du gouvernement militaire ; le troisième est de compléter rapidement l'équipe actuelle en évitant de recourir aux chevaux de retour traditionnels ; le quatrième enfin est de redéfinir une politique générale et de mettre en garde la nation contre toute velléité d'un retour aux agitations du passé.

Ce programme minimum peut être rapidement réalisé et le commandant Alley s'est déjà mis au travail.

D'importantes mesures concernant la réorganisation de l'armée viennent d'être arrêtées en liaison avec notre mission d'assistance militaire. Plusieurs réunions entre officiers et ministres civils sont prévues au cours des pro-

[1] Le commandant Alley suit, de septembre 1966 à fin février 1967, les cours de l'École de Guerre, à Paris, où il rencontre les anciens présidents : Maga, Apithy et Ahomadegbe.

[2] Le commandant Alphonse Alley, est le chef d'État-major général des forces armées dahoméennes depuis 1965. Il est promu lieutenant-colonel le 1er juin 1967.

chains jours[1]. Le remaniement ministériel devrait intervenir vers le 15 avril[2], dès le retour du Dr Zinsou d'Addis-Abeba. Enfin le général Soglo pourrait lancer un appel à la Nation avant la reprise des travaux agricoles.

Je crois qu'il est inutile d'épiloguer sur les embûches qui ne manqueront pas de se dresser sur la route. On peut faire confiance au génie dahoméen de l'intrigue et à l'inconséquence de certaines personnalités pour multiplier les obstacles.

Le problème essentiel pour l'instant est qu'un semblant d'autorité et d'esprit de décision consente à se manifester.

Si le général Soglo veut bien écouter ses pairs, si le commandant Alley ne prête pas trop l'oreille aux mauvais conseilleurs et si le ciel se montre clément, le Dahomey pourrait, à défaut d'une prospérité qui le fuit désespérément, faire l'économie d'une nouvelle crise et retrouver le calme indispensable à son redressement.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1967)*

## 96

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 915 à 959. *Moscou, 7 mars 1967.*
Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : 19 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme n° 896[3].

M. Gromyko, qui m'a reçu pendant plus d'une heure ce matin, m'a dit vouloir traiter de la seule question de la non-prolifération et me mettre au courant des échanges de vues intervenus avec les Américains.

[1] Une réunion, regroupant les ministres et les principaux officiers des Forces armées dahoméennes autour du général Soglo, se tient le 6 mars à Cotonou. Un comité de vigilance aurait été créé au sein des forces armées, comprenant de trente à trente-six cadres militaires, choisis en nombre égal dans le groupement tactique, la gendarmerie et le groupement des services. L'ordonnance n° 8 P.R. du 6 avril 1967, fixant la composition, l'organisation et les attributions du comité de vigilance, est publiée au *Journal Officiel* dahoméen du 1er juin 1967. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Cotonou n^os 80 à 86 du 10 mars 1967, non reproduit.

[2] Le décret n° 106 P.R. du 30 mars 1967 rend publique la formation du gouvernement, qui comprend trois nouveaux ministres : M. René Dossa, journaliste : Information, Jeunesse et Sports ; M. Dominique Aplogan : ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense nationale ; M. Issiakou Kouton : ministre du Développement et de la Coopération. Concernant ce remaniement ministériel, se reporter à la dépêche de Cotonou n° 34/DAM du 1er avril 1967, *Situation au Dahomey (25 au 31 mars 1967)*.

[3] Ce télégramme du même jour, non retenu, annonce simplement que l'entretien, dont le compte rendu fait l'objet du télégramme n° 915 n'a porté que sur la non-prolifération.

Il a commencé par rappeler que le sujet avait déjà été traité par le chef de l'État et M. Kossyguine et par Votre Excellence et lui-même tant à Paris qu'aux Nations unies. Il s'agissait donc de procéder à une information mutuelle sur les positions respectives de nos deux pays. Il s'est dit heureux de constater que, quant au fond et quant aux objectifs, il y avait identité de vues entre les deux gouvernements. Cela voulait dire que la France et l'URSS sont d'accord sur la non-prolifération ou, du moins, sur une non-prolifération dans l'avenir.

Dans les affaires européennes, l'intérêt immédiat des deux États était, a ajouté le ministre, d'interdire à la République fédérale l'accès aux armes nucléaires. Lorsque l'URSS avait des échanges de vues avec d'autres gouvernements, et notamment avec celui des États-Unis, elle partait de l'idée qu'il était de l'intérêt français que cette affaire fut réglée. M. Gromyko a alors déclaré « je peux même dire que nous sentons la présence invisible de la France comme un réconfort ».

Cet exorde a pris fin quand le ministre m'a dit qu'aujourd'hui se dessinait un traité que les États-Unis accepteront. Tout n'était certes pas réglé. Une série de dispositions n'était pas encore arrêtée, mais le contenu se dessinait déjà.

L'URSS, pour sa part, s'était réservé le droit de consulter les pays membres du Pacte de Varsovie et d'autres pays amis.

Quant au fond, ce que M. Gromyko appelle le « problème clef » était un engagement des puissances sur les formules suivantes qui recueillent l'accord des États-Unis. Les puissances nucléaires ne doivent pas transmettre l'arme, directement ou indirectement, ni le contrôle de cette arme, directement ou indirectement. Elles s'engagent à ne pas aider les efforts d'une puissance non-nucléaire qui voudrait avoir l'arme et à ne pas favoriser une telle puissance.

L'engagement des puissances non-nucléaires, c'est la même formule, mais retournée, qui le résume : ne pas accepter directement ou indirectement l'arme, ou son contrôle, ne pas recevoir des informations. Ces deux formules excluent la création de n'importe quelle force collective. Le ministre a donné comme exemple la force multilatérale ou la force atlantique. Il a enchaîné en affirmant que les États-Unis étaient d'accord. « Nous estimons, m'a dit alors M. Gromyko, que cette prise de position représente pour l'URSS et pour la France qui luttent pour la non-prolifération un très grand succès. L'acceptation de cette formule signifierait que les armes nucléaires ne tomberaient jamais, ni par voie nationale, ni par voie collective, entre les mains allemandes.

Le ministre soviétique a ensuite examiné longuement les difficultés rencontrées dont certaines, a-t-il dit, ne sont pas éliminées. Certains pays non-nucléaires demandent des garanties. Il est proposé que l'engagement soit pris de cesser de fabriquer des matières fissiles ou d'en réduire la production. D'autres encore vont plus loin et demandent la liquidation de l'armement nucléaire. Certains préconisent l'interdiction de l'emploi de l'arme nucléaire. La cessation des essais nucléaires souterrains est

recommandée également. Enfin, il y a des puissances non-nucléaires qui demandent que l'on riposte avec des armes nucléaires à une puissance nucléaire qui emploierait l'arme.

Ayant ainsi énuméré longuement ces idées bien connues, M. Gromyko m'a dit : il y en a d'autres encore, mais elles ont toutes en commun un point faible : elles ne sont pas réalistes. Comment pourrait-on assurer l'exécution de ces engagements s'ils étaient pris ? Les objectifs qu'ont en vue les défenseurs de ces propositions sont trop complexes.

Au demeurant ils visent à autre chose qu'à la non-prolifération. D'un point de vue objectif, il est impossible de régler en ce moment les problèmes qu'ils soulèvent. Certes l'URSS demeure prête à accepter un désarmement général et complet, mais d'autres puissances ne le sont pas. Si l'on veut aboutir, on doit donc, a conclu mon interlocuteur, écarter ces propositions comme non réalistes.

Le ministre soviétique en est venu alors à l'utilisation pacifique des matières nucléaires. Parfois, m'a-t-il dit, à propos des garanties ou même sans s'y référer on demande si le traité permettra l'utilisation pacifique. Pour l'URSS, ce problème ne se pose pas. Il s'agit d'un traité de non-prolifération de l'arme et c'est seulement de cela qu'il s'agit. Aussi les doutes exprimés par la République fédérale ne sont-ils pas justifiés. Vous Français et nous Soviétiques, sommes à l'heure actuelle témoins du tapage déclenché en République fédérale, comme s'il s'agissait d'une campagne. On discute de l'utilisation. On défigure les questions en les posant et en les posant de façon baroque. Pour nous la chose est très claire. Personne ne veut interdire l'emploi de l'énergie nucléaire. La campagne qui a lieu en République fédérale ne fait que traduire le désir de fabriquer des armes nucléaires, désir que le ministre a attribué à certains « cercles » qui se cachaient derrière une façade.

M. Gromyko a ensuite admis que parfois, à propos de la non-dissémination, des problèmes concrets pouvaient se poser dans le cadre de l'utilisation pacifique. Il s'agissait des explosions à des fins pacifiques. Par exemple pour la construction de certains ouvrages. Le ministre a exprimé l'espoir que le gouvernement français épouserait l'opinion de l'URSS sur ce point, opinion qu'il a défini comme suit : rien et personne ne doit empêcher que tous les États jouissent des bienfaits de l'énergie nucléaire. Un traité doit reconnaître que tous les petits États ont positivement droit aux explosions nucléaires à but pacifique. Mais la réalisation doit en être confiée à des puissances nucléaires agissant selon une procédure convenue. Toute autre solution aboutirait à un transfert. M. Gromyko s'est déclaré convaincu que cette solution répondrait à l'intérêt de la France, de l'URSS, des puissances nucléaires et à celui des petits États, si ceux-ci veulent la non-prolifération.

M. Gromyko est passé ensuite à la question du contrôle dont il a dit en se référant aux deux résolutions de l'Assemblée des Nations unies de 1965 et de 1966[1], qu'il était naturel et nécessaire qu'il y en ait un. Ces deux

[1] Sur la position de la France concernant le contrôle des armements, la non-dissémination des armes nucléaires et la création de zones dénucléarisées, se reporter en particulier à *D.D.F.,* 1965-II, n° 107, n° 217, n° 295 ainsi qu'à *D.D.F.*, 1966-II, n° 205, n° 255, n° 315 et n° 337.

résolutions se réfèrent directement à l'Agence de Vienne, l'URSS a donné son accord à cette idée. Avec les États-Unis, l'accord n'était pas encore fait sur le contrôle et l'article n'était pas rédigé. Mais les États-Unis, m'a dit M. Gromyko, ont une attitude contradictoire. D'une part Washington se déclarait favorable à l'intervention de l'Agence de Vienne, et d'autre part, se référait, par allusion parfois, au fait que d'autres États n'accepteraient pas le contrôle de l'Agence et en particulier que la France ne l'accepterait pas. Le ministre m'a demandé : « Est-ce vrai ou non » ? En ajoutant sans s'interrompre que l'URSS était dans l'ignorance de notre position. Il a terminé son exposé sur la question du contrôle en répétant que le contrôle devait être international, mais sans se référer à l'AIEA, en mentionnant à nouveau l'intérêt qu'il y avait de contrôler la République fédérale et en soulignant l'importance attachée par l'URSS au contrôle.

Le ministre a rappelé ensuite la proposition que l'Union soviétique avait faite par lettre à M. Kossyguine à la Conférence des Dix-Huit selon laquelle les puissances nucléaires pour répondre, a-t-il dit, aux vœux des puissances non-nucléaires, devraient prendre l'engagement de ne pas utiliser d'armes atomiques contre des pays qui n'en ont pas. M. Gromyko m'a dit que son gouvernement estimait que cette proposition était très utile, mais malheureusement les États-Unis ne l'ont pas acceptée, encore que l'URSS ait proposé de l'insérer dans le traité.

Il restait, m'a dit M. Gromyko, un problème. L'URSS avait appris que les Allemands de l'Ouest voulaient que les Etats-Unis donnent une interprétation unilatérale du traité. M. Gromyko ignorait si les États-Unis étaient disposés à accepter cette suggestion. « Je dois déclarer que nous ne nous estimerons pas liés », m'a-t-il dit. Cette procédure est, à notre avis, dangereuse. Que se passerait-il si des interprétations données de part et d'autre ne coïncidaient pas ? Les États-Unis ne devraient pas mettre les choses en doute. J'ignore, encore une fois, s'ils le feront. Nous nous prononcerons solennellement, a-t-il répété, contre cette interprétation.

Le ministre m'a dit ensuite qu'il regrettait de ne pouvoir me donner le texte du traité. Il consultait ses alliés. Le texte serait disponible « dans un certain temps ». M. Gromyko a alors fait une petite sortie contre les méthodes de la diplomatie américaine. Le représentant américain à la Conférence des Dix-Huit avait fait distribuer de façon unilatérale un papier. L'URSS n'en était pas responsable, pas plus que des erreurs ou imprécisions que pourrait contenir ce document. Les États-Unis se conduisaient étrangement. Ils parlaient avec l'URSS, puis avec d'autres, et pratiquaient simultanément la diplomatie par presse et journaux, cela ne tournait pas toujours en leur faveur. Mais ces méthodes, a fait observer mon interlocuteur, sont propres à leur gouvernement. Elles provoquent notre étonnement.

En conclusion, M. Gromyko a affirmé que l'URSS voulait faire tout son possible pour accélérer les choses, mais « nous ne sommes pas tout puissants » et il m'a prié d'informer le gouvernement français de ce qu'il venait de me dire à titre confidentiel dans l'esprit des consultations et contacts prévus par les accords qui lient les deux gouvernements.

Le ministre des Affaires étrangères ayant terminé son long exposé, je l'ai remercié et assuré que j'en rendrai compte.

J'ai fait ensuite les observations et commentaires suivants :

1. À ma connaissance, la position que le général de Gaulle avait prise au cours de ses entretiens avec M. Kossyguine[1] demeurait inchangée. Je n'avais pas reçu d'instructions nouvelles. Tout au plus avais-je lu dans la presse une note soulignant que le gouvernement français n'avait pas à gloser sur les dispositions d'un traité à la négociation duquel il ne participait pas. Je savais que, sur le fond, le gouvernement français, comme tous les gouvernements ayant l'arme nucléaire, n'avait nulle intention d'en disposer au profit d'une autre puissance. Je croyais que nous n'avions pas l'intention de signer. Certes, ai-je ajouté, pourrais-je m'en tenir là et me contenter d'enregistrer ce qui venait de m'être dit. Mais il y avait quand même quelques points dans l'exposé de M. Gromyko sur lesquels je souhaitais m'exprimer.

Sur l'intention prêtée aux États-Unis de donner une interprétation unilatérale du traité, il nous était revenu que partant de l'idée que tout ce que le traité n'interdisait pas explicitement demeurait licite, les Américains songeaient à préciser leur interprétation soit dans une déclaration, soit plus vraisemblablement à l'occasion des débats serrés auxquels un tel traité donnerait lieu devant une Assemblée aussi difficile à manier que le Sénat. Peut-être était-il peu sage d'hasarder une observation. Toujours était-il que, vu de l'extérieur, l'accord paraissait sinon devoir être fondé sur des équivoques, du moins en comporter. On visait donc, par cette procédure, à calmer les appréhensions de divers États. J'ai fait alors observer à M. Gromyko qu'il avait mentionné l'opposition de l'Allemagne fédérale et celle de petits États. N'était-il pas plus exact d'admettre que l'Inde, le Japon et l'Italie n'étaient pas satisfaits entièrement ?

Passant à la question du contrôle et à l'indication donnée par M. Gromyko et selon laquelle les Américains auraient fait allusion à une opposition de la France au contrôle de l'Agence de Vienne, j'ai dit que la question du contrôle et celle d'une prise de position de la France quant à cette agence ne pourrait se poser, dans les termes qu'il venait d'utiliser, que si la France signait. Jusqu'à plus ample informé, je pensais qu'il s'agissait d'une autre hypothèse à savoir, dans nos relations bilatérales avec les États-Unis quels seraient dans l'avenir les contrôles, compte tenu de l'existence de l'Euratom et de notre participation à cette organisation.

Enfin, me référant à ce que M. Gromyko avait déclaré au sujet des explosions nucléaires à des fins pacifiques qui devaient être réalisées par les puissances nucléaires pour le compte des puissances non-nucléaires, j'ai dit que cette thèse me paraissait particulièrement significative et à certains égards, pour moi du moins, quelque peu nouvelle dans le contexte du projet de traité, et j'ai rappelé à mon interlocuteur que cette question avait donné

[1] Au sujet des entretiens qui ont eu lieu à Paris au début décembre 1966, voir notamment ci-dessus le télégramme de Moscou n^os 684 à 690 en date du 17 février 1967.

lieu à d'âpres discussions à la récente conférence de Mexico[1]. Autant que j'avais pu comprendre, cette affaire avait constitué à Mexico une difficulté majeure. Si elle avait été réglée, elle l'avait été dans l'équivoque.

M. Gromyko m'a remercié et m'a dit que le gouvernement soviétique ignorait la position de la France à ce sujet, mais qu'il était convaincu que le gouvernement français serait d'accord avec le gouvernement soviétique pour qu'il ne soit laissé aux puissances non-nucléaires aucune échappatoire. Je n'ai rien rétorqué. Quant aux sentiments du gouvernement de New Delhi, il pensait après avoir eu des entretiens avec ses représentants qu'il était peu probable que l'Inde fit obstacle à la signature du traité. Cette dernière indication confirme sur un point ce que l'ambassadeur d'Angleterre m'a dit, il y a quelques jours. M. Jha[2] est venu ici, mais, d'après sir Geoffrey Harrison, la conversation n'avait pas été facile.

Bien entendu, à aucun moment, je n'ai eu le sentiment que le gouvernement soviétique tentait, par cette démarche, de nous amener à reconsidérer notre position à l'égard du traité. Il est au demeurant évident qu'une tentative de ce genre, si elle devait jamais se reproduire, n'aurait pas lieu ici.

À aucun moment, mon interlocuteur ne s'est livré, compte tenu des habitudes prises, à des commentaires violents concernant la République fédérale.

Mon impression est que M. Gromyko, tout en voulant s'acquitter des obligations de consultations qu'il a envers nous, se proposait d'attirer notre attention sur quelques aspects particulièrement délicats du problème dont il espère peut-être que nous pourrions indirectement contribuer, par nos jugements, à en faciliter la solution et sur lesquels, en tous les cas, il aimerait connaître nos vues.

Je citerai à cet égard :

1. L'idée que jamais les armes nucléaires ne tomberaient, par voie collective, entre les mains allemandes, quoique la question n'ait pas été posée explicitement, que pensons-nous de l'idée prêtée à certains milieux germano-américains de réserver l'hypothèse de l'armement nucléaire d'une Europe unie ?

2. La question du contrôle,

3. La question des explosions pacifiques à faire sur le territoire d'un État non-nucléaire.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Cette conférence s'est tenue, avec des interruptions, à Mexico de février à mai 1966 pour discuter du projet de dénucléarisation de l'Amérique du Sud. Le traité visant à l'interdiction des armes nucléaires dans ce continent est finalement signé à Tlatelolco le 14 février 1967.

[2] Vraisemblablement, M. Laksmi Karat Jha, conseiller et envoyé spécial de M^me^ Gandhi dans les grandes capitales pour y exposer la position de l'Inde sur les questions atomiques. Voir ci-après le télégramme de Paris pour New Delhi en date du 8 mai 1967 n^os^ 221 à 226.

# 97

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 320.[1] *Bad Godesberg, 8 mars 1967.*

Les consultations périodiques entre le ministre de l'Éducation nationale français[2] et son correspondant allemand[3] ont été interrompues depuis avril 1966 par suite de la crise du gouvernement fédéral de novembre dernier et de l'accession de M. Kiesinger – jusqu'alors partenaire de M. Fouchet – à la Chancellerie fédérale[4]. Il était évident, malgré le prix que M. Kiesinger attache personnellement à ces rencontres, que ses nouvelles fonctions ne lui permettraient plus désormais de poursuivre, au niveau antérieur, les entretiens bilatéraux. La question s'est donc posée de lui désigner un successeur comme « Plénipotentiaire de la République fédérale pour les affaires culturelles dans le cadre du traité de coopération franco-allemande ». Le choix s'est porté sur M. Goppel[5], ministre Président de Bavière, dont la nomination, pour n'être pas encore officielle, n'en serait pas moins imminente.

Du côté allemand, on a exprimé le vœu que, dans un délai assez rapproché – qui tiendrait naturellement compte des dates des élections législatives en France[6] –, un contact puisse s'établir entre M. Fouchet et M. Goppel. Celui-ci serait disposé à se rendre pour 24 heures à Paris, d'une part, pour se présenter à M. Fouchet, d'autre part, pour affirmer sa volonté de reprendre sans tarder les consultations trop longtemps différées[7]. Cette visite serait de pure courtoisie, mais préluderait à une reprise régulière des rencontres de travail, dont les dates pourraient alors être fixées.

Ce vœu, que l'entourage de M. Goppel a fait porter à ma connaissance, semble tout à fait légitime et je ne verrais qu'avantage à ce que le projet de M. Goppel soit pris en considération par M. le ministre de l'Éducation nationale, si possible dès la seconde quinzaine de mars. En tout état de

[1] Cette dépêche est intitulée *La langue française en Allemagne*.

[2] Christian Fouchet est ministre de l'Éducation nationale du 6 décembre 1962 au 1er avril 1967. Lui succède Alain Peyrefitte, le 7 avril 1967.

[3] M. Kurt Georg Kiesinger a été désigné pour représenter la RFA dans les pourparlers franco-allemands dans le domaine culturel, prévus dans le cadre du traité d'amitié et de coopération franco-allemand du 22 janvier 1963.

[4] Le 1er décembre 1966.

[5] Alfons Goppel, ministre-président de Bavière depuis 1962, réélu en décembre 1966 pour une période de cinq ans, a été désigné, le 9 février 1967, pour succéder à M. Kiesinger comme partenaire du ministre français de l'Éducation nationale.

[6] Les 5 et 12 mars 1967.

[7] Se reporter à la note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département, n° 3 ACT/1G, non publiée, faisant le point des relations culturelles franco-allemandes depuis la réunion de la commission mixte en octobre 1965.

cause, il paraît souhaitable de pouvoir déterminer dans quelle mesure le nouveau gouvernement fédéral est enclin à donner une impulsion nouvelle à la politique des rapports culturels franco-allemands, notamment dans le domaine linguistique.

En effet, malgré les dispositions de l'accord culturel franco-allemand du 23 octobre 1954 (article 7)[1], malgré les perspectives ouvertes par le Traité de coopération franco-allemand du 22 janvier 1963 (Titre II, C, a : Enseignement des langues)[2], on est en droit de se demander si, du côté allemand, un effort a été véritablement entrepris pour donner à la langue française, dans les établissements du second degré, la place à laquelle elle aurait pu prétendre d'après la lettre et l'esprit de ces accords.

À peine l'accord culturel était-il ratifié que les ministres-présidents des *Länder*, réunis à Düsseldorf le 17 février 1955[3], signaient un « accord pour la normalisation dans le domaine scolaire », dont l'une des conséquences, pour nous capitale, fut de reléguer le français, dans la presque totalité des établissements du second degré, au rang de deuxième, sinon de troisième langue vivante. Sans doute l'influence de M. Kiesinger a-t-elle conduit à substituer au texte de Düsseldorf une « refonte de l'accord pour la normalisation dans le domaine scolaire », adoptée par les ministres-présidents, lors de leur réunion de Hambourg du 28 octobre 1964[4]. Les nouvelles dispositions, qui resteront en vigueur jusqu'en 1969, marquent un léger progrès par rapport à celles de Düsseldorf, en enlevant à l'anglais son caractère de priorité absolue. Il serait pourtant peu réaliste de fonder des espoirs excessifs sur l'accord de Hambourg, qui n'a amené, dans les faits, que des corrections marginales en faveur de notre langue.

La venue de M. Goppel à Paris pourrait être l'occasion d'un échange de vues à ce sujet. Il paraît en effet indispensable – c'est une préoccupation constante des services culturels de l'ambassade et de nos consuls généraux, en dernier lieu de M. Saint-Mleux[5], par sa lettre n° 34 du 24 janvier 1967[6] – d'amener les responsables allemands à s'engager, avec plus de détermination que par le passé, dans une politique plus favorable à l'enseignement de notre langue. Malgré l'ampleur que les contacts franco-allemands ont prise

[1] L'accord culturel entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 23 octobre 1954 est publié dans *Accords relatifs à la cessation du régime d'occupation dans la République fédérale d'Allemagne et divers accords franco-allemands signés à Paris, le 23 octobre 1954*, La Documentation française, 1955, p.126 à 129. Voir *D.D.F.*, 1954 (21 juillet-31 décembre), n° 298.

[2] Ce traité est publié dans *Recueil des traités et accords de la France, année 1963,* Paris, Imprimerie nationale, 1964, Document n° 60 p. 315 à 319.

[3] Se reporter au télégramme de Bonn n^os^ 554 à 559 du 18 février 1955 ainsi qu'à *D.D.F.*, 1955-I, n° 90.

[4] Concernant cette réunion, qui s'est tenue à Hambourg les 27 et 28 octobre 1964, se référer à la note du 16 novembre 1964 n° 16433/ACT rendant compte de la réunion de la sous-commission franco-allemande des langues des 30 et 31 octobre 1964, ainsi qu'à la lettre adressée à M. Christian Fouchet par le Dr Kiesinger du 17 novembre 1964, relative à l'accord de Düsseldorf.

[5] André Saint-Mleux est consul général de France à Munich depuis octobre 1965.

[6] Cette lettre ne figure pas dans le dossier.

dans les divers domaines, les échanges ne porteront véritablement leurs fruits que lorsque le bilinguisme se sera généralisé. Par delà, il est permis de penser que seule une telle politique, conduite de part et d'autre avec le souci d'aboutir à des résultats concrets, pourra faire pièce à la tendance au monopole de la langue anglaise.

Ce problème d'ensemble pourrait constituer l'objet du premier entretien entre M. le ministre de l'Éducation nationale et M. Goppel[1]. Au cas où une telle suggestion serait retenue, je soumettrais au Département, s'il en exprimait le désir, une analyse plus détaillée de la question.

Je rappelle qu'au cours de la conversation que M. Kiesinger avait eue avec M. Pompidou, le 13 janvier 1967[2], le Chancelier avait fait preuve d'un état d'esprit qui nous est très favorable et dont nous devrions pouvoir nous réclamer.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, Relations culturelles avec la France, 1967, 6-11-3)*

## 98

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49/SP.[3] *Bamako, 8 mars 1967.*
Secret. Confidentiel.

Depuis la signature des accords franco-maliens à Paris le 15 février[4], et le retour des négociateurs à Bamako[5], rien ne s'est passé au Mali. Le Président était en tournée dans le pays[6], ainsi que plusieurs ministres, et à son retour il est allé se reposer à la campagne, prétextant une grande fatigue.

[1] Cette réunion se tiendra à Paris le 3 mai 1967.

[2] Le compte rendu de cet entretien n'est pas publié. Il figure dans les dossiers du *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967.*

[3] Cette dépêche est sous-titrée : *Atmosphère à Bamako après la signature des accords franco-maliens.*

[4] Les accords financiers franco-maliens sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348.

[5] La délégation malienne, qui est rentrée à Bamako le 18 février, se composait de MM. Jean-Marie Kone, membre du bureau politique national, ministre d'État chargé du Plan et de la Coordination des Affaires économiques et financières, Louis Nègre, ministre des Finances et gouverneur de la Banque de la République du Mali, Amadou Diadié Ba, ambassadeur du Mali à Paris, Sékou Sangare, membre de la commission des Affaires économiques et financières du bureau politique national, Dotien Coulibaly, contrôleur d'État, membre titulaire de la section des comptes de la Cour d'État, administrateur de la banque centrale du Mali et de la banque de Développement du Mali, Tiéloué Konate, gouverneur et directeur général-adjoint de la Banque de la République du Mali depuis 1964, avec rang de ministre.

[6] Le président Modibo Keita a effectué un long périple de trois semaines, du 10 février au 3 mars, dans différentes régions du sud-est du pays.

Cette absence de toute décision gouvernementale et de toute activité politique ne manque pas d'intriguer étrangers et Maliens, y compris les membres du gouvernement qui se plaignent de travailler dans le vide et se demandent ce que va faire le Président. Ils se posent cette question avec d'autant plus de curiosité que la presse et la radio n'ont donné jusqu'ici aucune indication, même d'ordre très général, sur les accords récemment conclus.

Telle est l'atmosphère, du moins en apparence. En réalité, vient de m'expliquer M. Nègre, le Président n'est nullement inactif. Il tient d'abord à ce que le secret le plus absolu soit conservé sur le contenu des accords. Lui seul, à part les négociateurs, est au courant des précisions les plus importantes, à savoir la date et le taux de la dévaluation, la durée de la période bilatérale et le sens de certaines réformes[1].

En prenant volontairement du champ et en gardant le silence sur ses intentions, le Président, m'a expliqué le ministre des Finances, a pour propos de laisser se dissiper progressivement l'atmosphère d'euphorie qui avait suivi immédiatement l'annonce des accords. En préservant le secret sur ceux-ci, d'autre part, il veut que la dévaluation intervienne sans préavis et apparaisse comme une sanction contre ceux qui se sont enrichis par le marché noir ; or, comme tout en définitive dépend de la dévaluation, les autres mesures ne peuvent être encore élaborées en détail, ni à plus forte raison annoncées.

Du reste, me fait observer le ministre des Finances, la mesure la plus importante, qui est celle de l'équilibre budgétaire tel qu'il est défini dans l'accord, ne pourrait être rendue publique rapidement, car le budget d'austérité n'est pas encore prêt. M. Nègre consacre actuellement la totalité de son temps à la préparation de ce document. Il sera soumis pour la première fois le 23 mars au gouvernement qui l'examinera pendant plusieurs semaines et c'est en juin que le budget sera présenté à l'Assemblée qui, constitutionnellement, ne peut pas se réunir avant cette date.

M. Nègre m'indique enfin qu'il a été chargé de préparer un certain nombre de notes destinées à être utilisées le moment venu dans le cadre d'un effort d'action psychologique auprès de la population, et qui donneront les grandes lignes des accords, tout en maintenant la discrétion sur les précisions qui doivent être gardées secrètes.

Il y a lieu d'ajouter que, dans le cadre des dispositions actuellement en préparation, le Président envisage la réunion prochaine conjointement du

[1] Les précisions les plus importantes portent sur les points suivants : l'engagement public et inconditionnel, au terme d'une période bilatérale de cinq ans, d'adhérer à l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), que le Mali avait quitté le 1er juillet 1962 ; la mise en œuvre d'un plan de redressement rigoureux comportant l'assainissement du budget de l'État et des régions ; la mise en équilibre immédiat du budget d'équipement ; une réforme des sociétés d'État, comportant éventuellement la suppression ou la dénationalisation de certaines d'entre elles, leur équilibre financier devant être assuré dès le prochain exercice budgétaire ; l'assainissement de la balance des paiements ; l'adaptation de la structure et des règles de gestion de la banque centrale du Mali au traité de l'UMOA ; une très forte dévaluation du franc malien et la définition d'une nouvelle unité monétaire qui serait à parité avec le franc CFA. Ce n'est que le 14 mars que M. Jean-Marie Kone, ministre d'État chargé du Plan, rend compte devant le bureau politique national de la mission confiée à la délégation malienne chargé de conclure l'accord financier franco-malien, soit environ un mois après sa signature.

gouvernement, du Bureau politique et des bureaux de l'Assemblée, une nouvelle conférence générale des cadres, enfin la création d'un « directoire » qui serait chargé de l'application des accords.

En d'autres termes, et en quelque sorte par la force des choses, c'est-à-dire à cause de la dévaluation qui doit être tenue secrète, l'atmosphère du moins en apparence, est à la stagnation, et se prête aux intrigues de toutes sortes, parmi les personnalités de l'opposition, dans l'entourage du Président et même du côté des pays de l'Est, comme la RDA, qui, d'accord avec certains éléments progressistes maliens, multiplient les offres à Bamako dans le but, semble-t-il, de contrecarrer l'effet des accords[1].

Je sais par exemple qu'à la BRM[2] on a demandé à des bureaux d'étude l'envoi d'experts français[3] pour étudier le cas de la SOMIEX[4], de la SONETRA[5], d'Air Mali et de la SOCOMA[6] et que l'on s'y inquiète des activités des experts de l'Allemagne de l'Est, chargés de donner leur avis sur l'avenir des sociétés d'État.

Pour cet ensemble de raisons, il me paraît important que nous aidions sans tarder les Maliens sur les plans pratique et psychologique en envoyant ici aussitôt que possible la mission de M. Charles[7] pour étudier à la disposition du Mali d'experts pour les questions administratives ainsi que la mission chargée d'examiner les prochains programmes FAC[8].

[1] Suivant les sollicitations de Pankow, une mission économique et commerciale malienne est établie, le 31 mars 1967, à Berlin-Est. La RDA (République démocratique allemande) entretient à Bamako une mission commerciale de caractère gouvernemental avec statut consulaire. Le 22 mars, se tient la cérémonie de jumelage entre la ville est-allemande de Magdebourg et celle, malienne, de Kayes, et ce même 22 mars, est signé, à Berlin-Est, le protocole, réglant les conditions d'exécution, pour les années 1967-1968, de l'accord de coopération culturelle et scientifique conclu entre les deux États, le 3 juin 1964.

[2] BRM : Banque de la République du Mali.

[3] Il s'agit de la CEGOS, cabinet de conseil en organisation scientifique, gestion et formation, de la COFROR, compagnie française d'organisation et de gestion des systèmes d'information, de la CEGI, compagnie européenne de garantie immobilière, pour les questions d'assurances, de la CITRA, société de services et d'ingénierie en matière de transports, affrètement, douane, auxquelles il faut ajouter le cabinet Bérard, conseil en assurances. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, a mis à la disposition du gouvernement du Mali trois experts (un expert comptable, un expert en organisation et un expert financier). Concernant les sociétés d'État au Mali, se reporter aux dépêches de Bamako n° 138 du 19 novembre 1966 et n° 67 du 30 juin 1967, non publiées, ainsi qu'au rapport de fin de mission, établi par un des experts désignés par le secrétariat d'État aux Affaires étrangères, à la date du 30 juin 1967, non reproduit.

[4] SOMIEX : société malienne d'importation et d'exportation, créée en octobre 1960, dont le directeur général est M. Oumar Ly. La SOMIEX jouit du monopole de l'exportation des produits nationaux et de celui de l'importation des produits manufacturés, alimentaires, ainsi que de leur distribution à l'intérieur du pays.

[5] SONETRA : société nationale d'entreprise et de travaux publics, créée au lendemain de l'indépendance, dont le directeur général est M. Mamadou M'Bo.

[6] SOCOMA : société des conserveries du Mali, installée à Baguineda avec l'assistance de la Yougoslavie, dont le directeur général est M. Lamine Traore.

[7] M. André Charles, chef du service de Coopération technique auprès du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération.

[8] FAC : Le Fonds d'aide et de coopération est un compte spécial du Trésor qui a succédé, en 1959, à l'ancien FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social), pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc.

Il me semble également essentiel que soit désigné aussi rapidement que possible l'agent qui sera chargé de l'application des accords.

N.B. : 11 mars.

En dernière nouvelle, j'apprends que quelques indications sur les accords doivent être données la semaine prochaine au Bureau politique, le 14 mars, et au gouvernement, le 16. Il semblerait donc que la machine va démarrer.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

## 99

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1608 à 1614. *Bonn, 10 mars 1967.*

Au pouvoir depuis « cent jours »[1], M. Kiesinger et M. Brandt subissent actuellement les assauts de ceux, adversaires déclarés ou faux amis, qui profitent de l'occasion pour dresser un bilan parfois critique de l'action gouvernementale. Où sont, s'interrogent-ils, les résultats des changements, si hautement proclamés, en politique étrangère ? « Rien de décisif n'a été accompli », affirme M. Mende[2] au nom de l'opposition. Le débat ne fait que s'ouvrir. Mais, d'entrée de jeu, le cabinet témoigne de confiance en soi. Avant que la discussion ne se développe, M. Kiesinger et M. Brandt ont répliqué, le 9 mars, en réaffirmant les grandes lignes de leur politique, le premier, à Munich dans son discours d'ouverture de la foire internationale de l'artisanat, le second, à Berlin, au cours d'une conférence de presse qui clôture la session des commissions du *Bundestag* dans l'ancienne capitale du *Reich*[3].

L'allocution du Chancelier traite essentiellement des deux problèmes auxquels le gouvernement a consacré ses efforts : la remise en ordre financière et économique et la politique à l'égard de l'Est. Sur ces deux points, M. Kiesinger a plaidé pour la persévérance, pour la continuité de l'entreprise, quelles qu'en soient les difficultés. « Nous ne sommes pas de

[1] Depuis le 1er décembre 1966.

[2] Dr Erich Mende, député FDP (*Freie Demokratische Partei*) ou parti libéral, de Rhénanie-Westphalie au *Bundestag* depuis 1949, président du groupe parlementaire FDP depuis 1957, président du parti libéral allemand depuis janvier 1960, ancien vice-chancelier et ministre des Affaires pan-allemandes de 1963 à 1966.

[3] Se reporter au télégramme de Bonn nos 1615 à 1621 du 10 mars 1967, non publié, analysant les grands thèmes de la conférence de presse de Willy Brandt : la défense et l'illustration de la politique de contacts avec l'Est, les relations avec Pankow ainsi qu'avec la Yougoslavie.

ceux qui se résignent ou qui capitulent. L'Union soviétique nous traite de revanchistes, parce que nous voulons la réunification dans la paix et la liberté. Mais nous ne voulons pas de revanche, de représailles, de vengeance. Nous ne voulons pas non plus, comme on le prétend, l'annexion, l'incorporation de l'autre partie de l'Allemagne. Nous voulons seulement la justice pour notre peuple ».

Le chef du gouvernement a ensuite précisé ce qu'il entendait par politique de détente. « Celui qui interprète les mots de détente et de désir de paix de telle sorte qu'on en resterait au *statu quo* et qu'on ne surmonterait que dans un avenir indéfinissable la situation actuelle caractérisée par la division de l'Europe et de l'Allemagne, celui-là n'a pas compris notre politique. Nous ne nous laissons pas enfermer dans de fausses alternatives, comme cela a été le cas, plusieurs fois, dans le passé. Nous ne disons pas : d'abord la réunification, puis la détente. Nous ne disons pas non plus : d'abord la détente, puis la réunification, nous disons : la détente, étant donné qu'au cours de ce processus le problème de la réunification ne doit pas être perdu de vue – par nous-mêmes et aussi par les autres ». « N'est-il pas de l'intérêt bien compris de l'Union soviétique, poursuit M. Kiesinger, de créer un ordre européen pacifique qui comporte le règlement de la question allemande ». La République fédérale a établi, dans cette perspective, des relations diplomatiques avec la Roumanie. Elle espère faire de même avec d'autres États d'Europe orientale. Elle « croit à la force de l'évolution ».

Quant à nos relations avec Paris, a indiqué M. Kiesinger, elles sont fondées sur l'idée que nous voulons véritablement accomplir dans cette Europe, avec la France, ce que le général de Gaulle a conçu comme objectif d'une politique commune, une politique à longue vue et qui ait du style. Le but est de créer une Europe pacifique, apte à tenir une place appropriée et à jouer de nouveau le rôle qui lui revient, dans le monde.

Le Chancelier a également évoqué la nécessité d'une « confiance réciproque » entre les États-Unis et l'Allemagne, en reprenant certains propos qu'il avait tenus, le 28 février, devant des journalistes chrétiens-démocrates[1] : « on ne doit pas en arriver à ne plus discuter que des points litigieux, sans aborder jamais les principes qui nous ont guidés pour assurer la défense de la liberté et de la paix dans ce monde. C'est un sujet sur lequel nous avons des vues différentes de celles de la France, a déclaré le Chancelier, en notant qu'il n'avait pas caché son sentiment au cours de ses entretiens de Paris[2]. Nous souhaitons que le Pacte de l'Atlantique Nord subsiste. Nous souhaitons qu'il se consolide. Nous souhaitons la présence de troupes alliées sur le sol allemand. Nous ne le désirons pas de manière dogmatique, dans toutes les circonstances et sans limite de temps. Plus l'ordre pacifique européen deviendra une réalité et moins tout cela sera indispensable ».

[1] Les grandes lignes des propos tenus par le chancelier Kiesinger devant un groupe de journalistes chrétiens-démocrates sont reprises dans le télégramme de Bonn n$^{os}$ 1314 à 1319 du 1$^{er}$ mars 1967, non reproduit.

[2] Les entretiens de Paris se sont tenus les 13 et 14 janvier 1967, les comptes rendus en sont publiés ci-dessus.

Évoquant le destin du pays, M. Kiesinger a conclu : « nous nous déciderons selon notre appréciation de la situation et selon notre conscience ».

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 100

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 238/EU.[1] *Athènes, 10 mars 1967.*

L'un de mes collaborateurs a pu avoir dernièrement, avec un secrétaire de l'ambassade des États-Unis qui suit particulièrement les affaires relatives au problème de Chypre, une conversation qui donne d'intéressantes précisions sur les préoccupations actuelles du gouvernement américain à ce sujet.

D'après cette conversation, les Américains, qui, au lendemain de la réunion du conseil de la Couronne[2], étaient optimistes sur les possibilités d'un règlement de l'affaire de Chypre, ne le seraient plus aujourd'hui. Ils se plaignent, d'une façon générale, du manque de souplesse des Turcs, et plus spécialement de la rigidité des diplomates turcs. L'ambassadeur de Turquie à Washington[3] serait très difficile à manœuvrer. M. Tuluy[4], ambassadeur à Athènes, qui passe pourtant pour un « dur », serait considéré, du côté américain, comme un des plus ouverts : « On a eu du mal à trouver trois diplomates turcs souples pour les envoyer à Athènes », affirme le diplomate américain. Le seul qui le soit réellement, estime-t-il, est M. Tulumen, le premier conseiller.

On s'inquiète actuellement, à l'ambassade des États-Unis, du manque d'empressement d'Ankara à répondre aux propositions grecques de reprise du dialogue entre les deux pays[5]. L'ambassade explique cette attitude par

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Opinion américaine sur l'état actuel du problème de Chypre.*

[2] Le conseil de la Couronne s'est réuni le 6 février 1967. Y participaient autour du Roi, les chefs des partis politiques grecs, à l'exclusion de l'*Eda* (extrême-gauche), les anciens présidents du Conseil, Mgr Makarios accompagné de M. Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Chypre. Il a été décidé que le dialogue gréco-turc se poursuivrait à l'échelon des ministres. Sur cette réunion, se reporter au télégramme d'Athènes n[os] 107 à 111 du 7 février, non publié.

[3] M. Melih Esenbel est ambassadeur de Turquie à Washington depuis le 31 octobre 1966.

[4] M. Turan Tuluy est ambassadeur de Turquie à Athènes depuis mars 1965.

[5] Les possibilités de reprise effective du dialogue vues du côté turc sont analysées dans la dépêche d'Ankara n° 219/EU du 20 février 1967, non reprise. La question considérée comme la plus importante est celle des armes tchécoslovaques expédiées de Grèce dans l'île, destinées à l'équipement de cinq cents policiers supplétifs. Leur mise sous la garde de l'Unficyp (force des Nations unies à Chypre) est une des conditions de la reprise du dialogue, la seconde étant la confirmation des « résultats acquis » lors des pourparlers antérieurs.

les très graves difficultés surgies au sein de la communauté grecque de Chypre[1], qui mettraient évidemment l'interlocuteur turc en position de faiblesse vis-à-vis des Grecs.

Des divergences sérieuses opposaient depuis longtemps les partisans du Dr Kütchük[2] et ceux d'un véritable personnage de roman, dont notre ambassade à Nicosie a maintes fois parlé : M. Kemal Coskum, dit « Bozkurt » ou le « loup gris », qui fut l'un des chefs des combattants turcs de l'île et y est demeuré en qualité d'attaché à l'ambassade de Turquie à Nicosie, bien qu'il ait été déclaré *personna non grata* par le gouvernement de Mgr Makarios, il y a plus d'un an et demi. « Bozkurt » reprocherait au Dr Kütchük une excessive mollesse. Des incidents ont éclaté en janvier dernier dans le quartier turc de Nicosie[3]. D'après notre interlocuteur, « Bozkurt » serait lui-même l'auteur d'un meurtre commis au cours de ces incidents. Des questions personnelles se seraient d'ailleurs mêlées, dans cette affaire, aux oppositions politiques. Ankara aurait, en tout cas, fini par rappeler l'inquiétant personnage, mais cette décision n'aurait fait qu'aggraver les divisions de la communauté turque. C'est ce problème qui aurait été à l'origine du récent voyage à Nicosie de M. Kuneralp, secrétaire général des Affaires étrangères turc[4].

Les Américains se demandent, d'autre part, si Mgr Makarios ne tente pas actuellement de se rapprocher de la Turquie dans le but de faire échec au dialogue entre ce pays et la Grèce. Lorsque M. Kuneralp est arrivé à Nicosie, il a eu la grande surprise de se voir accueilli à l'aéroport non seulement par un représentant du vice-président Kütchük, mais également par le chef du Protocole du ministère chypriote des Affaires étrangères.

*(Europe, Chypre (1961-1970), Crise chypriote, 1967, 12bis-3-12/2)*

[1] Des querelles intestines minent la communauté chypriote-turque, tant civile que militaire. Le Dr Fazil Kütchük, vice-président turc de la République de Chypre, est jugé par certains comme insuffisamment actif, par ailleurs, l'existence de rivalités entre militaires turcs, dans les quartiers dits des « minoritaires », sont rapportées. Se référer à la dépêche de Nicosie n° 76/EU du 27 janvier 1967, non reproduite.

[2] Le colonel Kemal Coskum ou Bozkurt, ou encore le « loup gris », s'est approprié le nom de guerre d'Atatürk en 1920. Ce colonel, considéré comme le commandant des combattants turcs-chypriotes, se serait illustré au cours des combats d'Enrenköy, au cours de l'été 1964. Voir la dépêche d'Ankara n° 278/EU du 27 février 1967, intitulée : *Affaire de Chypre, nouvelle période d'expectative*.

[3] La dépêche de Nicosie n° 76/EU du 27 janvier 1967, non publiée, relate divers incidents survenus dans les quartiers turcs de la ville.

[4] M. Zeki Kemal Kuneralp, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Turquie, s'est rendu à Chypre du 7 au 13 mars 1967. Il vient dans l'île afin de s'entretenir avec le Dr Kütchük, avec les membres de l'ambassade de Turquie ainsi qu'avec les divers éléments de la Communauté turque. Au cours d'une conférence de presse il a précisé qu'Ankara n'acceptera pas l'*Enosis* contre l'octroi d'une base de l'OTAN dans l'île.

# 101

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou

T. nos 501 à 505.
Diffusion réservée.

*Paris, 14 mars 1967, 20 h. 15.*

M. Zorine[1], qui avait demandé à voir le Ministre, a été reçu le 13 mars par le secrétaire général. Il était chargé par son gouvernement de nous informer des conversations américano-soviétiques sur la question des anti-missiles[2].

L'ambassadeur de l'URSS a indiqué que l'Union soviétique avait été saisie à divers niveaux, y compris celui du Président des États-Unis, de propositions américaines tendant à la conclusion d'un accord sur lequel les États-Unis et l'URSS s'engageraient à s'abstenir de déployer des systèmes de défense anti-missiles. Les Soviétiques auraient répondu que la question des anti-missiles méritait attention mais qu'elle devait être examinée de pair avec le problème des vecteurs offensifs de l'arme nucléaire. Les Américains auraient été obligés de reconnaître que les deux problèmes devaient être traités ensemble, mais ils cherchaient à faire admettre comme point de départ des discussions l'idée que la situation stratégique existant à l'heure actuelle est la plus stable et que la conservation de cette situation doit constituer le but commun des deux partenaires.

Face à cette position américaine fondée sur la préservation de l'équilibre stratégique actuel, l'Union soviétique continuerait à soutenir que la véritable garantie de la paix consiste en des mesures concrètes de désarmement et non dans le maintien d'une stabilité sur la définition de laquelle il est impossible de s'entendre et dont l'existence n'exclut pas les risques de conflit. Elle aurait reproché aux Américains leurs efforts pour développer leurs moyens d'attaque nucléaire et les encouragements qu'ils donnent aux tendances belliqueuses de certains de leurs alliés. Elle aurait rappelé les propositions soviétiques visant à la destruction de toutes les armes nucléaires à l'exception d'une quantité très réduite conservée temporairement, et souligne que si ces propositions étaient adoptées, le problème des anti-missiles ne soulèverait pas de grandes difficultés. Enfin, elle aurait indiqué que la normalisation de la situation internationale, en particulier la liquidation du conflit vietnamien, créerait des conditions plus favorables pour l'examen des problèmes posés par les Américains.

À la demande des États-Unis d'organiser une rencontre des représentants des deux pays pour discuter à la fois la question des armes offensives et celle des anti-missiles, l'URSS avait répondu qu'elle n'excluait pas une

[1] Valerian Alexandrovitch Zorine, diplomate soviétique, vice-ministre des Affaires étrangères (1947-1965), membre du C.C. du PCUS, ambassadeur en France depuis avril 1965.

[2] La question des anti-missiles a été mentionnée notamment dans le discours du président Johnson sur l'état de l'Union. Voir ci-dessus les télégrammes nos 144 à 153 du 11 janvier 1967 et 297 à 305 du 18 janvier 1967.

telle rencontre dans l'avenir mais n'avait pris aucun engagement concret sur une date.

Interrogé par M. Alphand, M. Zorine a été amené à préciser que les Russes n'avaient pas établi de lien formel entre l'affaire vietnamienne et le problème des anti-missiles.

Comme M. Alphand faisait remarquer qu'il paraissait y avoir accord entre Moscou et Washington sur le fait que le débat porterait à la fois sur les anti-missiles et sur les armes offensives, M. Zorine a souligné que cet accord existait bien en principe mais qu'en fait les Américains se proposaient pour but le maintien de la situation stratégique existante, ce qui pour les Soviétiques n'était pas une bonne base de départ. Ceux-ci avaient d'ailleurs indiqué aux Américains qu'il importait de parvenir à une approche générale commune du problème avant de passer à l'examen de questions concrètes.

En réponse à une question du secrétaire général, M. Zorine a reconnu que c'était sur un plan purement bilatéral que l'on envisageait de tenir les conversations en question. Cela n'excluait d'ailleurs pas que l'on en parle également dans un cadre plus large.

M. Zorine a indiqué au secrétaire général que son gouvernement serait heureux de prendre connaissance des vues que le gouvernement français pouvait désirer exposer sur le problème dont il s'agit. M. Alphand a indiqué de son côté, en remerciant M. Zorine de sa communication, que nous serions intéressés par les informations que l'on pourrait nous communiquer ultérieurement au cas où les conversations envisagées auraient effectivement lieu.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 102

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

*Au sujet du Nigeria.*

N° 16/AL. *Paris, 15 mars 1967.*

1. Le colonel Gowon[1], chef du gouvernement fédéral nigerian a réuni le 1er mars à Lagos les chefs des missions diplomatiques au Nigeria. Après leur avoir exposé les circonstances du différend[2] qui l'oppose au gouverneur de la province orientale, il leur a demandé de réaffirmer solennellement le soutien de leurs gouvernements respectifs au gouvernement fédéral.

[1] Le colonel Yakubu Gowon prend le pouvoir au Nigeria le 31 juillet 1966 après le putsch du 29 juillet. Il est chef du gouvernement fédéral nigerian, commandant en chef des armées ; voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 178, 190 à 193.

[2] À la suite de la prise du pouvoir par le colonel Gowon, le 29 juillet 1966, la province orientale de la confédération du Nigeria se replie sur elle-même et entre virtuellement en sécession sous la

2. Il apparaît difficile de nous dérober à l'appel du colonel Gowon et ce d'autant plus que la plupart des pays occidentaux ont déjà fait tenir au « commandant suprême » nigerian les messages attendus sous forme de communication verbale.

3. De l'avis de la Direction d'Afrique-Levant, M. Barbey qui est actuellement à Paris en appel par ordre pourrait être invité à solliciter, dès son retour à Lagos, une audience du chef de l'État aux fins de lui notifier officiellement – et oralement – notre réponse.

4. Le message de M. Barbey[1] pourrait s'inspirer des considérations suivantes :

a) Lors du rétablissement, en 1966[2], des relations diplomatiques entre nos deux pays, M. Barbey n'a été accrédité qu'auprès du seul colonel Gowon auquel il a officiellement remis ses lettres de créance.

b) Le gouvernement de la République française considère que le conflit qui oppose entre elles certaines fractions de la population nigeriane est un

conduite du colonel Ojukwu, gouverneur militaire de la région orientale. Malgré une rencontre des gouverneurs régionaux à Ahuri (près d'Accra), où sont prises les décisions visant à adoucir la centralisation et surtout à renoncer à l'usage de la force, l'entente n'est qu'apparente et les accords ne sont pas appliqués. Le colonel Ojukwu demande alors la médiation du Président du Liberia et met en demeure le colonel Gowon de se conformer aux accords d'Ahuri, les 25 février et 13 mars 1967, sinon il « arrêterait unilatéralement les mesures qu'il jugerait indispensables à la sauvegarde des populations dont il a la charge ». Voir *D.D.F.*, 1966-I, n[os] 40, 47, 103 ; 1966-II, n[os] 178, 190, 213 et la note de la sous-direction d'Afrique du 14 mars 1967, non publiée.

[1] M. Marc Barbey est ambassadeur de France à Lagos, arrivé sur place le 21 septembre 1966.

[2] Paris annonce à ses ambassadeurs en Afrique, le 20 décembre 1960, qu'une explosion nucléaire doit avoir lieu incessamment à Reggane. « Il va de soi qu'aucune information ne doit être donnée à qui que ce soit avant cet événement ». Voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 284. La troisième explosion atomique française survient le 27 décembre 1960, elle produit une vive surprise (voir le télégramme de Kano n° 163 du 28 décembre 1960 non publié). L'émotion des masses populaires grandit et une propagande francophobe se répand de bouche à bouche (télégramme de Kano n° 165 du 30 décembre 1960 non publié). Le Premier ministre Sir Abubakar Tafawa Balewa est particulièrement blessé par le fait qu'il n'avait pas été prévenu, alors que les Britanniques avaient prévenu le gouvernement nigerian des deux premières explosions. Il en conclut à tort que la France qui s'était donné la peine de prévenir indirectement le Nigeria (par l'entremise des Britanniques) ignorait complètement ce pays depuis son indépendance, en ne le prévenant pas de la troisième explosion. En effet, la première explosion française a lieu le 13 février 1960 et la deuxième explosion le 1[er] avril 1960 alors que le Nigeria est encore sous domination britannique ; l'indépendance de la Fédération est proclamée le 1[er] octobre 1960 et le Nigeria fait alors partie du *Commonwealth*. C'est une réaction sentimentale d'orgueil blessé qui l'a amené à la rupture avec la France. Cette rupture décidée par le Nigeria est signifiée le 5 janvier 1961. Le gouvernement nigerian menace en outre, au cas où se produirait une quatrième explosion, de procéder à l'expulsion des ressortissants français. Cependant la France a cherché à poursuivre sur le plan financier, économique et culturel la politique de coopération décidée avant la rupture. Dès mars 1961, le Premier ministre nigerian, de son côté, prie plusieurs chefs d'État africains francophones et des dirigeants de firmes françaises au Nigeria d'informer le Département de son désir de renouer avec la France (Voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 170). D'autres tentatives ont lieu en 1963, les Nigerians donnent de nouveaux signes de voir se normaliser les relations. Le 25 octobre 1965, M. Couve de Murville signe avec El Hadj Nuhu Bamali, ministre d'État chargé des Affaires étrangères du Nigeria, un accord en vue de la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays. Les relations reprennent en 1966 ; M. Tessier du Cros est envoyé à Lagos comme chargé d'Affaires en mai 1966 en attendant l'arrivée de M. Barbey qui présente ses lettres de créance le 18 octobre 1966.

conflit d'ordre interne. Conformément à la politique traditionnelle, il n'a pas pour habitude de s'immiscer dans les affaires intérieures des États.

c) Néanmoins, le gouvernement de la République croit pouvoir exprimer le vœu que soit préservée, sous la forme susceptible de convenir le mieux aux aspirations du peuple nigerian, l'intégrité du Nigeria.

d) Pour sa part le gouvernement français est déterminé à ne rien faire qui puisse être de nature à porter atteinte à cette intégrité.

e) Le gouvernement français formule l'espoir que les différends qui divisent actuellement le Nigeria pourront être résolus par des moyens pacifiques.

f) Le gouvernement français exprime au colonel Gowon sa reconnaissance pour toutes les dispositions qu'il s'est déclaré prêt à prendre afin d'assurer la protection éventuelle des ressortissants étrangers vivant au Nigeria où la colonie française et les entreprises qu'elle représente portent précisément témoignage de l'esprit de collaboration qui règne entre nos deux pays.

*(Afrique-Levant, Nigeria, relations politiques avec la France, NI-6-3)*

## 103

COMPTE RENDU

*Audience accordée par le général de Gaulle au général Lemnitzer*
*Le 16 mars 1967*

C.R. *Paris, 16 mars 1967.*

*Le général de Gaulle* tient à dire avec quelque solennité au général Lemnitzer combien avaient été appréciées sa personne même et la valeur de tout ce qu'il avait fait en tant que Commandant suprême des Forces Alliées en Europe, et en particulier à l'égard des troupes françaises qui étaient sous ses ordres. Il ne doute pas que le général Lemnitzer comprend bien le besoin qu'a la France actuelle de disposer d'elle-même et notamment dans le domaine militaire. Cela ne change rien à ses sentiments d'amitié à l'égard des États-Unis ni à la confiance quant à l'avenir de leurs relations. D'autre part, l'Alliance demeure. Seule, son organisation militaire a été modifiée. L'Alliance a été faite pour assurer la sécurité et la liberté des uns et des autres et si jamais celles-ci étaient menacées ou attaquées, les Alliés se retrouveraient bientôt côte à côte dans une guerre quoi qu'il arrive.

Le général de Gaulle remercie aussi le général Lemnitzer pour la diligence avec laquelle il a su appliquer les mesures décidées quant au transfert des unités et du matériel. Si jamais des questions se posaient quant aux arrangements définitifs, l'excellente liaison qu'il a organisée permettra de les résoudre sans difficulté.

*Le général Lemnitzer* remercie le général de Gaulle et le gouvernement français, en son propre nom et au nom des autres Alliés, pour l'aide extrêmement efficace qui lui a été apportée à tous les niveaux. En particulier, il est reconnaissant pour les grandes facilités dont lui-même et sa famille ont pu jouir en France et il exprime la satisfaction de tout le personnel allié dont les enfants pourront finir l'année scolaire en France malgré le transfert. Il fait allusion aux difficultés qu'éprouvent ses services à s'installer à Bruxelles où tout doit être construit. Dans l'attente de la résidence, mise à sa disposition personnelle, après cinq mois de recherches, par le gouvernement belge, et qui doit être restaurée de fond en comble, il va s'installer dans le quartier des officiers au nouveau SHAPE, tandis que sa famille restera encore quelques semaines à Marnes la Coquette. C'est seulement lorsque l'on s'installe dans un nouveau pays que l'on est à même d'apprécier justement toutes les facilités offertes par celui que l'on quitte.

Un des meilleurs souvenirs du général Lemnitzer est la chasse à Rambouillet. Il est également reconnaissant au général de Gaulle pour les indications politiques que celui-ci lui avait données avant qu'il n'occupe son poste et qui lui ont été des plus utiles dans l'exercice de ses fonctions. Il ne cessera jamais de porter la Légion d'Honneur dont il a reçu la Croix de Chevalier à l'ambassade de France à Rome, à la fin de la guerre.

*(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 104

COMPTE RENDU

*Audience accordée par le général de Gaulle au général von Kielmansegg Commandant suprême des Forces alliées en Centre-Europe.*
*Le 16 mars 1967*

C.R.

*Le général de Gaulle*. J'ai voulu vous voir avant votre départ dans votre qualité de Commandant en chef du secteur Centre-Europe ; vous avez gagné toute notre estime qui vous accompagne dans votre nouveau Quartier Général.

*Le général von Kielmansegg*[1]. Je suis très honoré par vos paroles. La journée d'hier fut pour moi une journée très émouvante. Je suis très sensible à l'honneur qui m'a été fait en me voyant décerner la décoration de Commandeur de la Légion d'Honneur.

[1] J.A. comte von Kielmansegg, général de l'armée allemande, remplace le 1er septembre 1963, le général Speidel au poste de commandant des forces alliées terrestres Centre-Europe de l'OTAN. Fin juin 1966, il est nommé commandant en chef des forces Centre-Europe par le général Lemnitzer.

*Le général de Gaulle* rappelle les changements qui sont à l'origine du transfert du Commandement Centre-Europe. Comme il faut toujours prévoir la guerre, le général Ailleret a été chargé d'étudier avec le général Lemnitzer la possibilité d'un accord éventuel. C'est dans cet esprit que les États-majors devront continuer à coopérer. « Le général Massu[1] doit maintenir la liaison avec vous pour voir ce qui pourrait être fait ». Le général de Gaulle poursuit en rappelant les excellents rapports qui existent entre la France et l'Allemagne, le climat de confiance réciproque, le fait qu'aucun grief ne sépare les deux pays, que tout les rapproche et qu'il n'y aura donc aucune difficulté à poursuivre une coopération militaire d'autant plus qu'un accord a été conclu récemment sur le statut des forces françaises en Allemagne[2] Les Allemands ont, pour leur part, des installations en France et les questions de survol n'offriront aucune difficulté. La coopération doit donc continuer.

*Le général von Kielmansegg* déclare vouloir continuer à faire tout ce qui sera possible pour assurer une telle coopération. Il explique ensuite, répondant à la question du général de Gaulle, les modalités selon lesquelles se fait maintenant le transfert de son commandement aux Pays-Bas dans la région de Maastricht, commandement devenu opérationnel depuis le 15 mars. Le général von Kielmansegg s'y rendra samedi. Sa famille le suivra à la fin du mois d'avril.

*Le général de Gaulle* demande au général von Kielmansegg s'il a besoin d'assistance pour effectuer ce transfert.

*Le général von Kielmansegg* déclare qu'aucune difficulté particulière ne se manifeste actuellement à Fontainebleau où une petite partie de ses collaborateurs vont encore rester quelque temps afin de remettre les bâtiments et différents biens immobiliers aux Français, de régler le problème des télécommunications et pour s'occuper des familles qui y restent jusqu'à la fin de l'année scolaire.

*Le général de Gaulle* demande si une liaison sera maintenue à l'avenir entre les forces françaises et le Quartier général de Centre-Europe.

*Le général von Kielmansegg*. « Oui, une telle liaison sera assurée par le général Devaux[3] qui nous suit aux Pays-Bas ». Avant de prendre congé le général von Kielmansegg déclare que personnellement il est très triste de quitter la France où il a séjourné pendant sept ans et qu'il aime beaucoup.

[1] Le général Jacques Massu est le commandant en chef des forces françaises en Allemagne.

[2] L'accord sur le statut des forces françaises en Allemagne est signé à Bonn, le 21 décembre 1966 sous forme d'échange de lettres. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 414 qui reproduit le télégramme de Bonn n^os^ 7304 et 7305 du 1^er^ décembre 1966 annonçant que l'échange de lettres sur le stationnement des forces françaises en Allemagne vient d'être signé à l'*Auswärtiges Amt*, devant les représentants de la presse et de la radiotélévision. Cet accord se compose de deux échanges de lettres, l'un pour le droit de stationnement, l'autre pour le statut des forces françaises. Elles sont signées par MM. Couve de Murville et Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de 1966 à 1969. Le texte de ces lettres est publié dans *Le Monde*, du 23 décembre 1966, p. 3 et par la Documentation française, *Textes et Documents 1966*, p.240.

[3] Le général de brigade Devaux est chef de la mission militaire française auprès du général von Kielmansegg, commandant en chef des forces alliées Centre-Europe.

*Le général de Gaulle* rappelle l'attitude de la France dans l'affaire de l'OTAN. « Nous voulons reprendre la disposition de nous-mêmes. Vous avez des raisons de maintenir l'OTAN. Nous n'avons pas les mêmes raisons. Il est possible qu'un jour, si vous vous trouvez dans la même situation que nous, vous prendrez les mêmes dispositions.

*Le général von Kielmansegg* rappelle un entretien qu'il a eu avec le général de Gaulle en 1963 au cours duquel celui-ci lui a fait part de l'incertitude qui s'attachait à la présence américaine en Europe.

*Le général de Gaulle*. « Oui, il y a cette incertitude. Et maintenant, je vous parlerai en tant que soldat : nous avons été écrasés par vous avant d'être un élément de votre défaite. Cela nous a conduits à vouloir absolument restaurer notre indépendance du point de vue militaire, plus qu'aucun autre pays. Nous voulons une armée française consciente de ses responsabilités, de ses devoirs, de ses attributions, mais cela non pas pour vous faire la guerre. C'est nouveau, c'est dans notre histoire, c'est une révolution énorme ».

*Le général von Kielmansegg* déclare comprendre ce souci de l'indépendance militaire.

*Le général de Gaulle* assure son interlocuteur du plaisir qu'il éprouvera chaque fois que celui-ci voudra lui rendre visite et lui donne rendez-vous à midi aux Invalides à la cérémonie de la remise des insignes de la Grande Croix de la Légion d'Honneur au général Lemnitzer.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967).*

## 105

M. Daufresne de La Chevalerie, Chargé d'Affaires p.i. à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 661 à 667. *Rabat, 17 mars 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 10).

Le rejet par l'Algérie de la proposition marocaine de contrôle des armements en Afrique du Nord[1] a fait l'objet d'un commentaire du ministère de l'Information diffusé par la radio télévision et repris le 17 mars par la presse, à l'exception de celle de l'*Istiqlal.*

Considérant cette fin de non recevoir « comme un défi à la fraternité des peuples marocain et algérien, à la commission *ad hoc* de l'OUA[1] et même

[1] Le 28 février 1967, le roi Hassan II, faisant état de la situation tendue dans les relations algéro-marocaines et devant les préoccupations que lui cause l'armement accumulé par l'Algérie, adresse à U Thant, le secrétaire général des Nations unies, une lettre dans laquelle il propose un contrôle des armements en Afrique du Nord (Voir les télégrammes de Rabat n° 515 et n° 562 des 2 et 9 mars 1967 non publiés).

aux Nations unies », ce texte souligne que l'Algérie refuse d'accepter une limitation des armements et de négocier sur les frontières. Cette double prise de position justifie les appréhensions marocaines et permet de se demander si Alger ne conçoit de solutions que par l'emploi de la violence. Le Maroc, pour sa part, reste attaché aux procédures de règlement pacifique et convaincu de la nécessité pour les deux pays de donner la priorité à la coopération économique et à la lutte contre le sous développement. Il espère « que les dirigeants actuels de l'Algérie finiront par le comprendre.

En dépit de cette conclusion, c'est sur un ton assez peu apaisant que le ministère de l'Information s'efforce ainsi d'exploiter sur le plan de la propagande l'attitude négative des Algériens.

Le journal *Al Massa*, proche du mouvement populaire, dénonce également cette attitude, s'interroge sur les intentions d'Alger et se demande « si une volonté étrangère à l'Algérie ne cherche pas à créer en Afrique du Nord une autre zone de divergences idéologiques entre Arabes, comme en Orient ».

Pour sa part, la presse *istiqlalienne* n'a récemment évoqué les rapports algéro-marocains que dans une « lettre ouverte » à l'ambassadeur d'Algérie[2]. Présentant « la menace d'une intervention des organes d'information du Machreq[3] dans les affaires du Maghreb, l'organe de l'*Istiqlal* affirmait, sur un ton modéré, la nécessité d'écarter les facteurs d'aggravation de la tension et par conséquent de régler le contentieux frontalier[4]. Il préconisait le maintien d'un « climat d'amitié, de fraternité et de coopération » entre les deux pays dont le problème des frontières ne doit pas devenir « l'unique raison d'être ».

La réserve qu'observent depuis quelques jours les journaux *istiqlaliens* à propos de l'Algérie (mon télégramme n° 589)[5] n'est peut-être pas sans rapport avec l'absence des dirigeants du Parti, actuellement au chevet de M. Allal El Fassi[6], mais il est probable que l'*Istiqlal* mesurant les risques de la situation et craignant peut-être que celle-ci donne prétexte à retarder la

[1] Une commission spéciale ou commission *ad hoc* sur le conflit frontalier algéro-marocain est créée à la suite de l'affrontement, en 1963, des armées algérienne et marocaine aux confins sud-sahariens.

[2] L'ambassadeur d'Algérie à Rabat est Ferhat Tayeb Hamida.

[3] Le Machreq désigne le Proche-Orient à distinguer du Maghreb : l'Afrique du Nord.

[4] La frontière algéro-marocaine n'a pas été nettement déterminée avant l'indépendance du Maroc ce qui crée un conflit depuis 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, rubrique Maroc et 1965-I, n° 29.

[5] Le télégramme n° 589, en date du 10 mars 1967, en provenance de Rabat et non reproduit, signale que la presse marocaine après avoir dénoncé la campagne de guerre psychologique menée par la presse algérienne et avoir constaté que le potentiel militaire de l'Algérie s'était considérablement accru, détourne depuis trois jours son attention des problèmes algéro-marocains pour critiquer la politique intérieure marocaine.

[6] Allal El Fassi est le *leader* historique du parti politique de l'*Istiqlal* depuis 1956 ; il est ministre des Affaires musulmanes en 1961 et recteur de l'Université Mohammed V. Victime d'un accident de voiture le 23 février 1967, il est transporté en France et soigné à Neuilly.

« démocratisation » du régime, ne souhaite pas contribuer à échauffer le sentiment national marocain.

*(Collection des télégrammes, Rabat, 1967)*

## 106

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

*Action culturelle en Bolivie*

N. *Paris, 17 mars 1967.*

Notre action culturelle en Bolivie, cordonnée par un attaché culturel et de coopération technique[1], se développe régulièrement. Le français est enseigné comme langue obligatoire dans les deux premières années du cycle secondaire des établissements publics et dans un grand nombre d'établissements religieux. L'accord de coopération culturelle, scientifique et technique, signé le 26 mai 1966[2], contribuera au renforcement de notre action, qui s'exerce par l'intermédiaire des professeurs français et des Alliances françaises[3].

Dix professeurs sont actuellement détachés en Bolivie, dont un spécialement chargé, à l'Institut national supérieur de La Paz, de la formation et du perfectionnement des professeurs boliviens de français, à l'intention desquels des stages sont organisés régulièrement. Le stage de janvier dernier a réuni quarante participants.

À la suite de la visite à Paris du ministre bolivien de l'Éducation, M. Edgar Ortiz Lema[4], le Département a donné son accord de principe à l'envoi en Bolivie d'une mission pédagogique d'un an, formée de trois experts, et qui établira un projet de réforme de l'enseignement secondaire bolivien.

[1] M. Christian Nugue est attaché culturel près l'ambassade de France à La Paz de 1965 à 1967. Il est secondé par un attaché de coopération technique, M. Jacques Petitjean, qui a également compétence pour le Paraguay et l'Uruguay.

[2] L'accord de coopération culturelle, scientifique et technique franco-bolivien, signé le 26 mai 1966 est publié au *Journal Officiel de la République française* du 2 Juin 1968, p. 5322, et fait l'objet d'un rectificatif le 16 juin 1968.

[3] L'Alliance française de La Paz, qui compte près de huit cents élèves, donne des cours de langue et de civilisation françaises, organise des manifestations culturelles (conférences, projections de films). L'Alliance française possède des filiales à Cochabamba, Oruro, Santa Cruz, Vallegrande, Catavi et Tarija.

[4] M. Edgard Ortiz Lema, ministre de l'Éducation nationale de Bolivie depuis le 6 août 1966, se rend en visite officielle à Paris du 4 au 11 novembre 1966. Il est reçu par M. Jean Basdevant, directeur général des Relations culturelles au Département, le 5 novembre, et par M. Christian Fouchet, son homologue français, le 9 novembre.

Nous n'avons pas, en, Bolivie, d'établissements d'enseignement ; l'Alliance française, avec ses cinq centres en province, animés par des professeurs français, est le principal support de notre action. Le Département envisage la création d'un centre culturel à La Paz distinct de l'Alliance française, qui serait particulièrement chargé de l'action pédagogique et de la diffusion du matériel culturel.

Un contingent de quatorze bourses universitaires est accordé à des étudiants boliviens pour leur permettre de poursuivre des études en France.

*(Amérique, Bolivie (1964-1970), Relations culturelles avec la France, 1967, 14-11-2)*

## 107

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. nos 44 à 49. *Paris, 20 mars 1967, 17 h. 30.*

La Commission s'est engagée à remettre aux États membres dans les premiers jours du mois d'avril un rapport faisant le point des négociations tarifaires[1] en vue de préparer les décisions que le Conseil aura à prendre lors de sa prochaine session.

L'élaboration de ce rapport sera précédée par les entretiens que M. Rey[2] aura à Genève les 29, 30 et 31 de ce mois avec les chefs des délégations américaine, anglaise et japonaise.

De même que, comme vous l'avez marqué avec force le 7 mars dernier, le rapport de la Commission doit se borner à donner aux États membres une vue d'ensemble de la situation mais ne comporter aucune proposition[3], les entretiens de M. Rey ne doivent en aucun cas revêtir une forme telle qu'ultérieurement le Conseil se trouverait pratiquement tenu d'entériner les conclusions auxquelles le représentant de la Commission serait arrivé avec ses interlocuteurs. Autrement dit, M. Rey doit absolument éviter d'engager une pré-négociation conduisant à l'élaboration de compromis et se garder en particulier de laisser entrevoir les concessions que la Commission pourrait ultérieurement proposer au Conseil.

[1] Les négociations tarifaires du GATT ouvertes à Genève le 4 avril 1964.

[2] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 299 à 310 du 8 mars 1967, non reproduit.

Nous sommes inquiets à cet égard de la tournure prise par les discussions que M. Hijzen[1] conduit également à Genève avec les Scandinaves. Il semble bien que le négociateur de la Commission soit tenté d'annoncer à M. Montan[2] les concessions nouvelles que la Commission proposera au Conseil.

L'écueil à éviter est que la Commission se laissant aller à définir avec ses interlocuteurs des arrangements, la remise en cause de certains de ceux-ci par le Conseil ferait endosser à la Communauté la responsabilité d'un échec des négociations.

M. Rey pourrait objecter qu'en ne lui permettant pas d'adopter une attitude plus positive, les conversations qu'il va avoir seront stériles.

Il nous paraît que ces entretiens seraient cependant utiles s'ils permettaient à M. Rey d'interroger ses interlocuteurs sur les questions d'ordre général qui sont encore en suspens, notamment la suppression des obstacles non-tarifaires, les disparités, la méthode d'évaluation des offres en présence, les arrangements pour les grands produits agricoles, et le taux de la réduction générale. Il pourrait également, à la suite de ces discussions, renseigner les ministres sur les retraits que certains partenaires à la négociation manifesteraient l'intention d'effectuer sur leurs offres initiales, de manière à ce que la Communauté puisse se préparer, en connaissance de cause, à retirer une partie de ses offres. Nous devons avoir présent à l'esprit à cet égard que certains de nos partenaires pourront se refuser à accroître le nombre des exceptions de la Communauté et que nous devons lier notre accord sur des concessions nouvelles à l'engagement pris par les autres États-membres que la Communauté retirera une partie de ses offres si les pays tiers estimaient devoir retirer une partie des leurs[3].

Je vous serais obligé d'intervenir auprès de M. Rey dans le sens de ce qui précède. Vous ferez aussi part à ce dernier de notre désir de voir le comité de l'article 111 réuni les 29, 30 et 31 mars et tenu régulièrement informé de ses conversations.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

[1] Théodorus Hijzen, représentant spécial néerlandais de la Commission de la CEE pour les négociations du GATT.

[2] Nils Montan, secrétaire général adjoint du ministère des Affaires étrangères suédois de 1964 à septembre 1967 et chef de la délégation nordique aux négociations du GATT, puis ambassadeur à Bonn.

[3] Les participants au *Kennedy round* ont accepté le principe d'un abaissement général des droits de douane de 50%. Cependant il est prévu qu'il ne s'applique pas en cas de disparité tarifaire, c'est-à-dire quand les écarts de droits entre certains pays sont très importants, car alors une réduction de 50% aurait pour effet de faire disparaître l'effet protecteur pour le pays pratiquant les droits les plus bas, alors qu'il subsisterait pour le pays pratiquant des droits élevés. De plus au nom de « l'intérêt national supérieur », un État peut présenter une liste d'exceptions, énumérant les cas où il ne souhaite pas voir s'appliquer cette réduction de 50%.

# 108

M. MANAC'H, DIRECTEUR D'ASIE AU DÉPARTEMENT,
À M. CLARAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGKOK.

T. nos 86 à 87.
Réservé.

*Paris, 21 mars 1967.*

Je me réfère à mon télégramme nos 154 à 156[1].

Je vous serais gré de faire savoir officiellement au secrétaire général de l'OTASE[2] ainsi qu'aux représentants permanents auprès de l'organisation que la France n'enverra pas d'observateur au Conseil de Washington.

Le gouvernement français tient cette fois-ci, par son abstention complète, à marquer les réserves que lui inspirent à la fois l'intervention envisagée d'un délégué vietnamien au cours de la séance publique du Conseil, ainsi que la réunion, immédiatement après ledit Conseil, d'une conférence des pays contribuant aux opérations militaires au Vietnam. Il n'entend pas en effet se prêter à l'équivoque qu'on semble vouloir faire naître ainsi dans l'opinion et qui tendrait à établir désormais une liaison étroite entre les activités de l'OTASE et la poursuite de la guerre au Vietnam.

Cette tendance a d'ailleurs été en dernier lieu confirmée par la visite que vient d'effectuer le secrétaire général de l'OTASE à Saigon auprès des « forces des nations qui participent au conflit » du Vietnam.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

[1] Télégramme du 18 mars 1967, non reproduit. M. Achille Clarac, ambassadeur de France à Bangkok et représentant de la France à l'OTASE, depuis avril 1959, y rapporte qu'il a informé officieusement de nos intentions les ambassadeurs du Pakistan et du Royaume-Uni, l'ambassadeur des États-Unis ayant été mis au courant par Washington, et qu'il attend les instructions du Département pour faire savoir officiellement au ministre des Affaires étrangères thaïlandais ainsi qu'au secrétaire général de l'OTASE que la France ne sera pas représentée au Conseil de l'OTASE qui doit se tenir à Washington du 18 au 22 avril 1967.

[2] Lieutenant-général Jésus Miranda Vargas, secrétaire général philippin de l'OTASE depuis 1965.

# 109

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 84.[1] *Paris, 21 mars 1967.*

La négociation tarifaire multilatérale de Genève dite négociation Kennedy engagée depuis 1963[2] se terminera d'ici quelques semaines. Le moment paraît donc venu de faire le point à la veille des ultimes discussions qui auront lieu en avril tant à Genève qu'à Bruxelles.

Les indications qui vont suivre sont naturellement destinées à votre seule information.

On se souvient que la France, en sa qualité de membre de la CEE, a accepté de participer à cette négociation afin d'ouvrir à son industrie les débouchés nouveaux dont celle-ci a besoin. Notre pays, qui a choisi d'affronter la concurrence internationale, rompant par là avec une tradition vieille de près de trois quarts de siècle, est contraint d'accroître très notablement ses exportations. Le rythme d'augmentation pourtant élevé de nos ventes à l'étranger au cours des dernières années est insuffisant, les experts du Plan, qui ont cherché à dégager certaines perspectives économiques à long terme de notre pays, estiment que nos exportations devraient quadrupler d'ici 1980.

Les participants à cette négociation se sont mis d'accord en 1964 sur les modalités suivantes de désarmement tarifaire en ce qui concerne les produits industriels : les droits de douane qui les frappent seraient abaissés d'un montant uniforme (le chiffre de 50 % a été retenu à titre d'hypothèse de travail). Cependant les divers pays pourraient inscrire sur des « listes d'exceptions » les produits pour lesquels ils souhaitent conserver la protection actuellement en vigueur ou ne diminuer celle-ci que d'un montant inférieur à l'« hypothèse de travail » rappelée ci-dessus (exceptions dites « partielles »). Par ailleurs la Communauté a proposé – mais ni les États-Unis, ni le Royaume-Uni n'ont jusqu'ici accepté – que, pour tenir compte des différences de structure entre le tarif assez homogène de la Communauté et les tarifs fort hétérogènes des États-Unis et du Royaume-Uni, soit appliquée une règle dite des « disparités ». Aux termes de cette règle, si, pour un produit donné, le tarif d'un « pays-clé » (États-Unis ou Royaume-Uni) est « en disparité », c'est-à-dire s'il est supérieur au double du tarif de la Communauté et si l'écart entre les deux tarifs est supérieur en

[1] Ce télégramme circulaire est adressé, le 23 mars 1967, par fil à : Abidjan, Alger, Ankara, Athènes, Belgrade, Berne, Bonn, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Buenos Aires, Copenhague, Dakar, Genève-Delfra, La Haye, Lisbonne, Londres, Madrid, Moscou, New-Delhi, New York, Oslo, Ottawa, Rabat, Rio de Janeiro, Rome-Quirinal, Tananarive, Téhéran, Tel-Aviv, Tokyo, Tunis, Varsovie, Vienne et Washington. Il est adressé par courrier à : Beyrouth, Bucarest, Budapest, Canberra, Dublin, Helsinki, Karachi, Le Caire, Luxembourg, Prague, Pretoria, Repan, Reykjavik, Sofia, Stockholm et Wellington.

[2] Ces négociations sont en fait ouvertes le 4 avril 1964.

valeur absolue à 10 points, la Communauté abaissera moins son tarif que le pays-clé pour le produit en question.

Les « listes d'exceptions « déposées en 1964 par la Communauté comme celles de ses partenaires principaux étaient relativement courtes, quant à la Suisse et aux pays Scandinaves, ils ont offert d'abaisser tous leurs droits de moitié, en d'autres termes, ils n'ont pas déposé de listes d'exceptions. Au cours des ultimes discussions qui vont s'ouvrir incessamment, chaque pays participant va essayer d'obtenir que tel ou tel produit inscrit sur des listes d'exceptions de ses partenaires en soit rayé.

On examinera ci-dessous successivement les questions les plus difficiles qui restent à résoudre et le cas particulier des petits pays de l'AELE[1]. Il est regrettable mais inévitable que cette négociation qui porte essentiellement sur les produits industriels, tant il est difficile d'aménager les échanges mondiaux de produits agricoles en procédant seulement à des ajustements tarifaires, intéresse fort peu les pays en voie de développement qui ne manqueront pas de s'en plaindre. À l'inverse, les pays de l'Est, dont la plupart ne sont pas membres du GATT, bénéficieront néanmoins, par suite de l'application de la clause de la nation la plus favorisée[2], des abaissements de droits que les pays du GATT se consentiront entre eux.

*Chimie.*

Le Royaume-Uni et les États-Unis ont, entre les deux guerres mondiales, élevées des barrières considérables voire infranchissables aux importations de certains produits chimiques. Nous avons entrepris depuis le début de la négociation Kennedy une action d'envergure pour contraindre ces pays à réduire très notablement leur protection. Nous avons voici quelques semaines préconisé un arrangement à la fois ambitieux et très simple aux termes duquel la Communauté abaisserait de moitié la quasi totalité de ses droits (c'est-à-dire n'invoquerait en ce qui concerne les produits chimiques ni disparités ni exceptions sauf dans quelques cas très peu nombreux), à condition que le Royaume-Uni fasse un effort particulier et que les États-Unis d'une part suppriment la pratique d'un « prix de vente américain »[3] et d'autre part acceptent de réduire au besoin leurs droits de plus de la moitié de telle sorte qu'aucun des droits nouveaux du tarif américain ne soit supérieur à 20 %. Pour aboutir à ce résultat qui faciliterait considérablement les échanges de produits chimiques dans le monde et qui aurait aussi pour avantage de rendre plus aisée la négociation avec la Suisse, gros vendeur de produits chimiques à la Communauté, l'administration américaine ne

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Disposition par laquelle un État s'engage à faire bénéficier un autre État des avantages qu'il assure ou assurera à d'autres États et qui dépasseraient ceux résultant directement du traité contenant cette disposition.

[3] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réelle d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40%.

tient pas du *Trade Expansion Act*[1] des pouvoirs suffisants. Par suite, elle devra saisir le Congrès, ce qui ne pourra avoir lieu qu'après la fin de la négociation Kennedy, aussi, pour nous mettre à l'abri de toute surprise, un tel arrangement devra être assorti d'une clause résolutoire aux termes de laquelle la Communauté ne réduira ses droits que si le Congrès prend les décisions nécessaires pour permettre à cet accord d'entrer en vigueur, à savoir la suppression de la législation sur le « prix de vente américain » et l'autorisation donnée au gouvernement américain de consentir sur les produits chimiques des réductions de droits supérieures à 50 %. Il ne faut pas se dissimuler l'extrême difficulté d'obtenir l'accord des Américains sur cette clause résolutoire dont ils feront valoir qu'elle représente un moyen intolérable de pression sur le Congrès. En revanche, il nous est impossible de consentir des concessions si nous n'avons pas la certitude que l'arsenal protectionniste tout à fait désuet des États-Unis sera démantelé.

*Céréales.*

Comme tous les grands pays industriels sont protectionnistes en matière agricole et souhaitent le demeurer, la négociation Kennedy n'aboutira, en ce qui concerne l'agriculture, qu'à des résultats modestes. Pour éviter qu'elle ne soit pas trop déséquilibrée en faveur de l'industrie, il sera cependant nécessaire de faire quelque chose au moins dans le domaine des céréales.

Des perspectives existent d'ailleurs de conclure un accord sur les céréales (ou tout au moins sur le blé) qui mettra un peu d'ordre sur ce marché très important. On s'entendra sans doute pour fixer des prix minima dits de référence légèrement plus élevés que les prix actuels au-dessous desquels les pays exportateurs s'engageront à ne pas vendre. On peut penser aussi que les pays principalement intéressés accepteront de consolider leur « montant de soutien », c'est-à-dire s'engageront à ne pas accroître la marge qui existe entre les prix payés à leurs producteurs et le prix de référence. La Communauté a suggéré à ses partenaires dans la négociation que tous les pays, tant importateurs qu'exportateurs, s'ils venaient à dépasser un taux d'auto-approvisionnement (rapport production-consommation) conventionnel fixé pour chaque pays et dans le cas où les stocks mondiaux se seraient accrus, s'engagent ou bien à stocker ces excédents à leurs frais ou bien à les céder aux seuls pays non solvables. De sérieuses difficultés sont apparues sur la fixation de la quotité de ce taux d'auto-approvisionnement comme aussi sur l'application de ce mécanisme par les pays exportateurs.

Enfin, depuis quelques semaines, les Américains cherchent à obtenir que l'accord sur les céréales contienne une disposition, très contestée par les pays importateurs, selon laquelle en tout état de cause (c'est-à-dire abstraction faite de l'évolution des stocks et des taux d'auto-approvisionnement des divers pays) les pays signataires de l'accord s'engagent à contribuer, soit en

[1] Le 25 janvier 1962 le président Kennedy présente au Congrès un projet de « loi pour l'expansion du commerce » accordant pour 5 ans au président des États-Unis des pouvoirs suffisamment étendus pour négocier à armes égales avec les pays du Marché commun les réductions des tarifs douaniers, sur ce sujet voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 35. Cette loi est votée début octobre 1962.

espèces soit en nature, à un fonds d'aide alimentaire. Nos partenaires de la Communauté en particulier, se sont montrés très réticents à l'égard d'une suggestion dans laquelle ils voient une obligation de financer l'exportation d'excédents français – et peut-être américains – vers les pays en voie de développement.

Si les discussions sur les céréales et la chimie sont celles, qui de toute évidence, seront les plus dures, la négociation sera également difficile sur quelques autres produits notamment l'acier et l'aluminium.

*Acier.*

Le développement considérable de la production d'acier au Japon et dans de nombreux pays en voie de développement a mis en difficulté les sidérurgies plus anciennes et notamment celles d'Europe. C'est pourquoi la Communauté ne sera pas en mesure, malgré les sollicitations dont elle est l'objet, d'améliorer sinon de manière symbolique, l'offre qu'elle a faite de diminuer de moitié ses droits inscrits, ce qui aurait pour résultat un abaissement assez modeste de la protection actuellement assurée aux produits sidérurgiques, car les droits effectivement appliqués sont très inférieurs aux droits inscrits. Alors que ces derniers sont de 14 % en moyenne, les droits appliqués se situent aux environs de 9 %.

*Aluminium.*

La Communauté, et singulièrement la France, disposent d'une industrie efficace mais dont les ressources financières sont inférieures à celles des sociétés américaines et canadiennes au demeurant très liées entre elles. Des concessions nouvelles vont nous être demandées en vue de faire droit à une requête très pressante des Norvégiens ; quel que soit notre désir de favoriser les petits pays européens, nous ne serons pas en mesure de donner à la Norvège la satisfaction qu'elle attend, d'autant plus que depuis le dépôt à Genève en 1964 de l'offre de la Communauté, la grande majorité de la production norvégienne est passée sous contrôle canadien.

*La Suisse et les pays Scandinaves.*

Nous nous sommes dès le début de la négociation Kennedy donnés pour objectif de rechercher par priorité des débouchés dans les petits pays de l'AELE. C'était là une entreprise malaisée puisque toute concession faite à ces pays bénéficiera automatiquement aux États-Unis. Il faut reconnaître qu'à l'inverse, l'application de la règle des disparités à l'égard des États-Unis est susceptible de frapper injustement certains de ces petits pays européens surtout lorsqu'il s'agit de produits dont ils sont nos principaux fournisseurs. Dans ce cas, en effet, ils ne bénéficieraient pas dans la Communauté des abaissements de droits sur lesquels ils peuvent légitimement compter. Quoi qu'il en soit, il est essentiel pour nous de tenir compte des intérêts de ces pays qui au total représentent pour la Communauté un marché très supérieur à celui des États-Unis. Cela nous a été jusqu'à présent très difficile dans

l'ignorance où nous sommes toujours sur l'attitude qu'adopteront les États-Unis en ce qui concerne nos propositions relatives aux disparités.

Il y a cependant bon espoir d'aboutir, certes la Suisse et les pays scandinaves ont voulu à la fin de l'année dernière intimider la Communauté en menaçant de dresser à leur tour des « listes d'exceptions » et nous avons dû réagir vivement[1]. Mais nous avons reconnu que ces pays étaient fondés, étant donné l'ampleur de leur offre primitive (abaissement de moitié de tous leurs droits sans exception), à demander quelques concessions supplémentaires. La portée de ces concessions sera en tout état de cause réduite de sorte que ces pays se décideront finalement peut-être, mais ceci ne serait pas très grave, à mettre « en exception » quelques produits.

Rappelons enfin que les échanges commerciaux dans le monde se heurtent non seulement à l'existence de barrières douanières mais aussi à des pratiques para-tarifaires ou non-tarifaires. C'est évident pour l'agriculture mais nous savons qu'il ne faut pas s'attendre, dans les circonstances actuelles, à une libéralisation des échanges des produits du sol. En ce qui concerne l'industrie, nous avons concentré nos efforts sur la suppression des obstacles para-tarifaires, en d'autres termes des mesures qui ont directement pour effet d'accroître la perception douanière à la frontière. C'est le cas du « prix de vente américain » dont nous avons parlé, c'est le cas aussi des procédures qu'utilise l'administration américaine pour défendre ses producteurs contre le *dumping* et qui dépassent leur but dans la mesure où une simple présomption de *dumping entra*îne l'ouverture d'une enquête qui a pour résultat une paralysie des échanges.

Dans sa phase ultime, la négociation de Genève sera nécessairement très dure. Dès à présent, l'on constate un net raidissement chez les négociateurs américains. Il y a sans doute une large part de tactique dans cette attitude. Il est possible aussi qu'à la veille des décisions finales[2], l'administration américaine soit soumise à la pression des groupes d'intérêts désireux de maintenir à leurs activités la protection excessive dont ils n'ont jamais cessé de bénéficier ; le cas des produits chimiques servira de test à cet égard.

À ce stade en tout cas et bien que la marge de la Communauté soit très étroite, nous sommes en droit d'espérer, à condition que les pays membres du Marché commun forment un front bien uni comme cela a été le cas jusqu'ici, aboutir à des résultats équilibrés et avantageux pour tous les participants.

*(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)*

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note du 16 janvier 1967 de la direction des Affaires économiques et financières.

[2] Sur l'accord intervenu entre les participants au GATT le 16 mai 1967, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 132 du 23 mai 1967.

# 110

## NOTE
## DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
## (SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Problème politique du Sud-Vietnam*

T. n^os^ 154 à 156. *Paris, 21 mars 1967.*
Réservé.

La vie politique au Sud-Vietnam est actuellement caractérisée par les traits suivants :

*1. Prépondérance des militaires.*

Depuis deux ans environ, le Sud-Vietnam a cessé d'avoir un gouvernement constitutionnel. Les pouvoirs publics sont contrôlés, à titre provisoire, par un directoire militaire[1] dominé par le général Nguyen Van Thieu, chef de l'État, et le général Nguyen Cao Ky, chef du gouvernement, un cabinet de ministres civils étant chargé de l'expédition des affaires. Des rivalités personnelles opposent entre eux les généraux Thieu et Ky et d'autres membres du gouvernement, notamment les « Nordistes » contre les « Sudistes ». Ces dissensions ont provoqué à plusieurs reprises des crises rapidement amorties par les interventions de l'ambassade américaine.

Le gouvernement militaire avait été instauré afin de mettre un terme aux troubles[2] intérieurs et de subordonner toutes les activités nationales à la poursuite de la guerre. Il n'a pas d'autre politique actuellement.

*2. Effacement du mouvement bouddhiste.*

Le mouvement bouddhiste, qui avait entraîné la chute de Diem[3], en novembre 1963[4], et s'était efforcé de constituer autour de lui une « troisième force » neutraliste, ne s'est pas encore relevé de l'échec subi par le soulèvement de l'été 1966[5]. L'Institut de la propagation de la foi et les principaux organismes religieux ont été replacés sous la tutelle du pouvoir militaire. Thich Tri Quang[6], principal porte-parole de la tendance neutraliste et

[1] Constitué le 14 juin 1965

[2] *Passage raturé dans le texte*: civils qui n'avaient pas cessé d'agiter le pays depuis la chute de Diem.

[3] Ngo Dinh Diem (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

[4] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1966-II : V.-L'Asie du Sud et du Sud-Est – L'Extrême-Orient, A. L'Asie du Sud et du Sud-Est, 6. Le Sud-Vietnam.

[5] Sur ces événements du printemps, et non de l'été, 1966, voir dans *D.D.F.*, 1966-I, n^os^ 182, 223, 243, 244, 330, 337, 340 et 351.

[6] Tri Quang (Thich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

anti-américaine, a été réduit au silence, mais ses partisans restent nombreux et attendent probablement un moment favorable pour relancer l'agitation.

*3. Évolution vers un nouveau régime constitutionnel.*

Une Assemblée constituante, élue en septembre 1966[1], a été chargée de préparer une constitution. Elle a achevé ses travaux la veille de la conférence de Guam[2]. La nouvelle constitution, qui doit être soumise en avril à l'approbation du directoire militaire, prévoit un partage des pouvoirs, qui reste à clarifier, entre un Président élu au suffrage universel, un Premier ministre et un Parlement. Le gouvernement actuel restera en fonction en principe jusqu'au mois de septembre, date prévue pour l'élection du président de la République.

*4. Agitation xénophobe.*

Le retour à un gouvernement constitutionnel civil, plus représentatif de la population sud-vietnamienne, est depuis longtemps l'idéal souhaité par l'ambassade américaine, notamment par M. Cabot Lodge[3]. Les différends qui l'ont opposé à ce sujet aux généraux Ky et Thieu ne sont probablement pas étrangers à l'agitation xénophobe qui s'est développée depuis le mois de février dans les milieux catholiques extrémistes sur le thème de la lutte contre la « fausse paix ». Dirigées d'abord contre la France (attaque du consulat général : 27 février)[4], les manifestations, visiblement inspirées par la police, ont pris une tendance nettement anti-américaine qui n'a pas laissé d'inquiéter Washington. La décision a été prise de remplacer M. Cabot Lodge par M. Bunker[5], qui passe pour un diplomate énergique et souple, probablement plus apte que son prédécesseur à arbitrer entre les généraux et les autres représentants de la vie politique vietnamienne au cours de la période qui suivra l'entrée en vigueur de la constitution.

5. *Rapports franco-vietnamiens.*

Ces rapports sont allés en se dégradant lentement depuis la rupture des relations diplomatiques, en juin 1965[6]. La nouvelle (probablement

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n°94.

[2] Le président Johnson se rend à l'île de Guam du 19 au 21 mars 1967 pour s'entretenir de la guerre de Vietnam avec ses principaux conseillers et représentants diplomatiques et militaires américains à Saigon ainsi que les généraux Thieu et Ky.

[3] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964 et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967.

[4] D'après le télégramme de Saigon n[os] 338 à 342 du 28 février 1967, non reproduit, dans la soirée du 27 février les participants à une manifestation des « étudiants catholiques opposés à la fausse paix » ont envahi la chancellerie du consulat général de France à Saigon, en bénéficiant apparemment de la complicité de la police sud-vietnamienne et de la passivité de la police militaire américaine.

[5] Le 16 mars 1967 on apprend la nomination d'Ellworth Bunker, ancien ambassadeur des États-Unis en République dominicaine, comme ambassadeur à Saigon.

[6] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

fabriquée par le ministère de la Police) de la constitution à Paris d'un pseudo-gouvernement vietnamien en exil a été l'un des prétextes de violentes manifestations anti-françaises de février et mars[1].

Sur le plan culturel, la menace pesant sur les écoles françaises s'est concrétisée, en janvier, avec la remise d'un aide-mémoire réclamant la vietnamisation complète et à brève échéance des classes primaires et secondaires de nos établissements d'enseignement. Des négociations portant essentiellement sur l'institution d'un régime transitoire sont en cours.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 111

M. DELAUNEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LIBREVILLE
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 173 à 183. *Libreville, 22 mars 1967.*

(*Reçu* : 17 h. 12).

Au lendemain d'une consultation[2] qui assure au gouvernement du président Léon M'Ba[3] un succès politique sans précédent dans l'histoire du Gabon indépendant, il me paraît intéressant d'en tirer quelques enseignements.

Notons tout d'abord, même en tenant compte, dans les résultats définitifs, de commodités techniques qui n'ont pas manqué d'être utilisées et par le ministère de l'Intérieur et par les autorités préfectorales, que la participation populaire au scrutin a été massive, tant à Libreville et à Port Gentil que sur les chantiers forestiers et miniers et dans les centres de l'intérieur.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche de Saigon n° 39/AS/C du 25 février 1967.

[2] Hospitalisé à Paris depuis le mois d'août 1966 et se sachant très malade, le président gabonais, Léon M'Ba, prépare sa succession afin d'assurer la stabilité des institutions de son pays. Le 15 février 1967, une vice-présidence de la République est créée, dont le titulaire succèdera automatiquement au Président en cas d'empêchement définitif jusqu'à la fin du mandat présidentiel. Le 24 février 1967, le président M'Ba sollicite le renouvellement anticipé de son mandat et y associe Albert Bongo, son ancien chef de Cabinet, comme vice-président. Le 19 mars, Léon M'Ba et Albert Bongo sont élus avec 99,90% des suffrages exprimés. Le même jour, l'Assemblée nationale est renouvelée. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département n° 123/DAM du 27 février 1967, non publiée, retraçant l'évolution de la politique intérieure gabonaise depuis le 20 août 1966, c'est-à-dire à partir du moment où le président M'Ba, malade, séjourne en France et prend diverses dispositions légales pour assurer la continuité du pouvoir.

[3] Léon M'Ba devient le premier président de la République gabonaise en 1961. Une tentative de coup d'État, perpétrée en 1964, fut déjouée avec l'aide des troupes françaises ; le président M'Ba est réinvesti dans ses fonctions.

À Libreville, en particulier, où l'on pouvait craindre de nombreuses abstentions, de longues files s'étaient formées devant les bureaux de vote dès les premières heures de la matinée, et pendant toute la journée du 19 mars, l'affluence n'a cessé d'être considérable.

En accomplissant leur devoir de citoyen, les Gabonais, encouragés il faut le dire par une habile propagande, ont tenu à démontrer l'intérêt qu'ils portaient aux affaires publiques.

Dans ces files d'attente, les jeunes, hommes et femmes, étaient particulièrement nombreux.

C'est que l'équipe dynamique dirigée par le vice-président Bongo a su conquérir leur sympathie.

Pour le gouvernement, cette participation massive efface les mauvais souvenirs de 1964[1].

Personne, désormais, ne pourra valablement affirmer que le président Léon M'Ba n'a pas conservé son audience sur le pays, et surtout que ceux auxquels il a fait appel pour l'assister dans sa tâche ne bénéficient d'aucun crédit.

Certains éléments, il est vrai, ont joué en faveur de cet acquiescement populaire.

Et avant tout un environnement économique favorable.

A l'échelle africaine, le Gabon connaît actuellement une ère incontestable de prospérité.

Les salaires y sont relativement élevés, les lois sociales très avancées et hautement bénéfiques pour les travailleurs, le chômage et la misère inconnus.

Bien que cette prospérité ne soit pas uniquement le fait d'une politique réaliste qui a su s'efforcer d'encourager les investissements, le public en attribue volontiers les mérites à un gouvernement, qui, depuis 1960[2], a contribué à multiplier les secteurs d'activités.

Notons en passant qu'il existe dans les principaux centres du Gabon, et surtout dans les villes, une classe bourgeoise aisée, hostile à l'aventure, et qui a nettement opté pour la stabilité.

Reprenant les idées chères au président Léon M'Ba, M. Albert Bongo[3] et ses ministres ont fait du thème du développement et de l'amélioration du niveau de vie, l'un des slogans favoris de leur campagne.

[1] Allusion à la tentative de coup d'État du 18 février 1964. À ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n^os^ 102,106, 112, 119, 121.

[2] Le Gabon accède à l'indépendance le 17 août 1960.

[3] M. Albert Bongo, vice-président de la République gabonaise depuis le 19 mars 1967, a été affecté au ministère des Affaires étrangères (1960-1962), trois mois plus tard, il est nommé directeur-adjoint puis directeur de Cabinet du président Léon M'Ba, dont il devient ainsi le plus proche collaborateur. Il est chargé, en outre, de l'Information et du Tourisme (1963-1964), puis de la Défense nationale (1964-1965) ; il entre au gouvernement en qualité de ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense nationale et de la Coordination (1965-1966),

Ils ont trouvé auprès des masses un écho très favorable.

Une autre constatation s'impose : le tribalisme « Fang » tant exploité par Jean-Hilaire Aubame[1], et le tribalisme « Bapounou », souvent mis en avant par l'ex-vice-président Yembit[2] semblent avoir vécu.

Les arguments qu'ils mettaient en avant ne portent plus.

Par la voix de la radio et de la télévision, les discours du président et de ses ministres sur l'unité nationale ont fait recette.

Sur ce sujet, le vice-président Bongo a recueilli l'adhésion presque unanime du pays pendant la campagne électorale, même dans le Wolleu N'Tem et la Ngounié.

C'est le signe d'une incontestable prise de conscience.

De plus, le ralliement récent d'anciens membres de l'opposition, en particulier du ministre Kassa-Mapsi[3], n'a pas été sans troubler les consciences les plus récalcitrantes.

Enfin, *in extremis* l'influence des missions, tant catholiques que protestantes, n'a pas été négligeable, puisqu'à quelques jours du scrutin, dans le sillage de Mgr Ndong[4] et de Jean-Marc Ekoh[5], elles ont décidé d'apporter au gouvernement un soutien qui fut, à peu de choses près, sans réserve.

Voici ce qu'il est possible de dire sur les élections gabonaises.

puis vice-président du gouvernement, chargé de la Coordination, de la Défense nationale, du Plan, de l'Information et du Tourisme (12 novembre 1966-19 mars 1967).

[1] M. Jean-Hilaire Aubame, ancien député du Gabon à l'Assemblée nationale française (novembre 1946-avril 1959), ancien président du groupe parlementaire des indépendants d'outre-mer, membre de l'Assemblée parlementaire européenne (13 mars 1958-15 juillet 1959), ancien conseiller territorial, puis député, ministre des Affaires étrangères de la République gabonaise (21 février 1961-19 février 1963), détenu depuis 1964 à la suite du coup d'État du 18 février 1964. Originaire du Woleu N'Tem, catholique pratiquant, sensible aux directives de la hiérarchie ecclésiastique, représente l'un des courants principaux qui se sont opposés dans le passé à Léon M'Ba, l'ethnie Fang et l'Église catholique. Lors du putsch avorté du 18 février 1964, Aubame figure sur la liste des membres du « Gouvernement provisoire » en qualité de « Premier ministre, chef du Gouvernement, ministre des Armées ». Il est arrêté, incarcéré, condamné, le 9 septembre 1964, à dix ans de travaux forcés et à dix ans d'interdiction de séjour.

[2] Paul-Marie Yembit, député de la région de la Ngounié jusqu'au 12 avril 1964, ancien vice-président du gouvernement chargé de la Justice (19 février 1963-13 novembre 1966), ministre d'État, chargé de la Justice (13 novembre 1966-16 mai 1967).

[3] M. Émile Kassa-Mapsi, de l'ethnie Bapounou de la Ngounié, est nommé ministre délégué au Plan, au Tourisme et à l'Organisation nationale des Femmes gabonaises le 25 janvier 1967. Cet ancien *leader* du mouvement gabonais d'action populaire, bien qu'ami personnel de M. Bongo, faisait figure d'opposant résolu jusqu'en 1965. Il est considéré comme susceptible de rallier au gouvernement l'ethnie Bapounou et illustre la politique d'union nationale poursuivie par le chef de l'État. Concernant le remaniement ministériel du 25 janvier 1967, les nouvelles personnalités qui entrent dans le gouvernement, se référer au télégramme de Libreville n^os^ 42 à 55 du 27 janvier 1967, non publié.

[4] Mgr François Ndong, prêtre depuis le 17 avril 1938 ; évêque titulaire de Rafanée et auxiliaire à Libreville depuis le 15 novembre 1960, a été sacré à Libreville le 2 juillet 1961. Mgr Ndong a assuré le vice-Président de son loyalisme et de son soutien tant auprès des milieux catholiques en général que des populations Fang, en particulier.

[5] Jean-Marc Ekoh, ancien député du Woleu N'Tem (mars 1957-janvier 1961), ancien ministre du Travail et des Affaires sociales ; ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (21 février 1961-10 mai 1963), commissaire-adjoint au Plan (août 1963-avril 1965) ; secrétaire d'État à l'Habitat et à l'Urbanisme depuis le 19 avril 1967.

Il reste que, dans les jours à venir, et en l'absence physique du président Léon M'Ba, l'autorité du vice-président Bongo a besoin de s'affirmer.

Souvent tiraillé dans les directions les plus diverses par certains membres de l'équipe gouvernementale actuelle[1], il lui faut imposer sa volonté de gouverner pour assurer au Gabon la stabilité politique indispensable à une évolution économique riche de promesses.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Gabon, politique intérieure, 1967)*

## 112

M. Desparmet, Ambassadeur de France à Mogadiscio,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 191 à 193. *Mogadiscio, 22 mars 1967.*

(*Reçu* : 23 h. 14).

J'ai été convoqué[2] aujourd'hui par le ministre des Affaires étrangères[3] qui m'a officiellement fait part du point de vue somalien sur les résultats du référendum du 19 en Côte française des Somalis[4]. Le gouvernement ne considère pas que la consultation se soit effectuée de façon démocratique et franche et n'en accepte pas le résultat. Il est regrettable que le point de vue somalien exposé à Paris même, par le Premier ministre[5] n'ait pas été accueilli avec compréhension. La Somalie en a induit que la France n'avait aucune considération pour un petit pays comme la Somalie. La Somalie est décidée à porter à nouveau la question devant toutes les instances internationales et à aider les Somaliens de la Côte française des Somalis dans leur entreprise. L'expression « aider par tous les moyens » n'a cependant pas été prononcée mais la pensée était claire.

Le gouvernement somalien, m'a-t-il dit, en vient à la conclusion que la France considère l'Éthiopie comme la seule partenaire valable en vue du

[1] Concernant le remaniement ministériel du 25 janvier 1967, se reporter au télégramme de Libreville nos 33 à 37 du 26 janvier 1967, non retenu.

[2] M. Jean Desparmet, conseiller des Affaires étrangères, est ambassadeur à Mogadiscio depuis le 16 septembre 1966.

[3] Le ministre des Affaires étrangères est M. Ahmed Yusuf Dualeh.

[4] Par le référendum du 19 mars 1967 la population de la Côte française des Somalis s'est prononcée contre l'indépendance. Le scrutin donne, pour 39 031 électeurs, 22 523 oui et 14 734 non répondant à la question demandant si Djibouti souhaitait rester français. Soit un pourcentage de 60,47% de oui. Ce résultat reflète le clivage entre les Afar partisans du oui et les Issa favorables au non. Il montre aussi que les Issa ont voté librement.

[5] M. Abdirizak Hadj Hussein est Premier ministre de la République de Somalie de juin 1966 à juillet 1967. Il est reçu par M. Couve de Murville le 27 octobre 1966 et par M. Pompidou le 28 octobre. Voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 282 et 325.

maintien éventuel de ses intérêts mais la Somalie a aussi des intérêts et n'abandonnera jamais la partie. Il m'a notifié que le commissaire de district de Loyada[1] avait reçu des instructions de refuser l'accès du territoire somalien aux expulsés de la Côte française des Somalis à partir d'aujourd'hui.

Dans la conversation qui a suivi, il m'a cité des exemples d'irrégularités qui se seraient produites pendant le scrutin par exemple au sujet de l'application de l'article 10[2] en pays Afar, du refus de vendre de l'essence aux voitures de la propagande du PMP[3] de l'interdiction qui leur aurait été faite cinq jours avant le scrutin de circuler, toutes choses dont il m'était difficile de juger. Il a cependant convenu que la population Afar surclassait en nombre la population somalienne.

Il m'a annoncé qu'une note verbale reprenant les principaux points de cet entretien me serait remise dans les jours prochains.

*(Afrique-Levant, Somalie, relations politiques avec la France, SO-6-3)*

## 113

NOTE DU SERVICE JURIDIQUE
POUR LA DIRECTION DES POUR LES AFFAIRES POLITIQUES

*De l'éventuelle sécession en Nigeria.*

N. n° 308/SJ RJ. *Paris, 22 mars 1967.*

L'évolution de la situation politique en Nigeria et les déclarations du colonel Ojukwu[4], gouverneur de la province orientale, peuvent faire craindre dans les semaines qui viennent une sécession de ladite province. Cette sécession poserait, du point de vue des intérêts français engagés dans le pays, un certain nombre de problèmes.

1. En ce qui concerne l'attitude à adopter par le gouvernement elle ne paraît pas prêter à équivoque. La doctrine constante de la France est qu'un État fédéral constitue une unité dont les relations extérieures sont assurées par le gouvernement central. Les problèmes soulevés par les relations entre la fédération et ses membres sont donc d'ordre interne et selon nous excluent toute ingérence de la part des pays tiers. En face des événements

[1] Loyada est une localité située sur le Golfe d'Aden à la frontière entre la Côte française des Somalis et la Somalie.

[2] Il s'agit de l'article 10 du code électoral : « nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales ».

[3] PMP ou Parti du mouvement populaire. Il est composé en majorité d'Issa. Hassan Gulai en est le secrétaire général.

[4] Au sujet des déclarations du colonel Chukwu Emeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria, voir ci-dessus la note n° 16/AL de la sous-direction d'Afrique en date du 13 mars.

qui se déroulent en Nigeria notre attitude ne peut donc être que celle de l'abstention ; ceci ne nous empêcherait nullement de tirer le cas échéant la conclusion logique de l'évolution des faits.

2. En ce qui concerne la défense officielle des intérêts de nos ressortissants, il y a lieu de distinguer, selon que nos interventions se situeraient sur le plan gouvernemental ou sur le plan social.

Dans le premier cas, les démarches de notre ambassadeur devraient être effectuées auprès du gouvernement fédéral auquel il appartient d'assurer le respect des intérêts français, conformément au Droit international et aux accords passés entre la France et le Nigeria.

L'évolution de la situation peut cependant rendre également souhaitables des interventions auprès des autorités régionales. Dans ce cas, et pour respecter le principe de non-intervention ci-dessus rappelé, une action ne pourrait être entreprise que par l'entremise de notre Consul territorialement compétent.

3. Il reste enfin à déterminer quel comportement nos ressortissants et les sociétés françaises exploitant en Nigeria devraient adopter, notamment dans le cas où le gouverneur de la province orientale exigerait que lui soient versées directement les redevances pétrolières.

Il faut tout d'abord rappeler que les droits des sociétés sont fondés sur l'accord qu'elles ont passé avec le gouvernement fédéral. Elles ne sauraient donc, pour l'exécution des arrangements en question, avoir d'autre interlocuteur que le gouvernement de Lagos. Si elles étaient empêchées de remplir leurs obligations à cause d'une action engagée par les autorités de la province de l'Est, elles auraient intérêt à consigner les sommes dues par elles entre les mains d'un tiers offrant toutes garanties. Ce n'est qu'à toute extrémité qu'elles pourraient les verser directement aux autorités provinciales.

Dans les deux cas, l'initiative des sociétés françaises devrait être accompagnée d'une démarche auprès du gouvernement de Lagos ayant un double objet.

1. Invoquer, pour justifier leur action, l'article 5 de l'accord complémentaire du 14 juin 1962[1] aux termes duquel le gouvernement nigerian a renoncé à exiger que le concessionnaire remplisse ses obligations s'il en était empêché par force majeure.

2. Protester contre le trouble de jouissance subi par elles et demander, conformément aux dispositions de l'article 7 de l'accord de base, que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires pour que les autorités régionales cessent de faire obstacle à l'application des accords.

*(Afrique-Levant, Nigeria, politique intérieure, NI-5-5)*

[1] La société pétrolière Safrap, filiale de la société française Erap (Elf) est créée le 10 mai 1962 ; le 14 juin 1962, elle acquiert son premier domaine au Nigeria.

# 114

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE)

*Union de l'Europe occidentale*

N. *Paris, 23 mars 1967.*

L'Union de l'Europe occidentale est une organisation inter-gouvernementale qui a connu, depuis sa création, plusieurs mutations successives.

Le Traité de Bruxelles du 17 mars 1948, signé par la Grande-Bretagne, les trois pays du Benelux et la France, établissait entre ces cinq pays un pacte militaire très étroit qui se concrétisait notamment par l'installation d'un commandement interallié à Fontainebleau. Il prévoyait en outre une coopération des parties contractantes dans les domaines politique, économique, social, culturel et administratif.

La signature du Pacte Atlantique en 1949 a vidé le Traité de Bruxelles de l'essentiel de sa substance et les responsabilités militaires des puissances signataires ont été officiellement transférées au Conseil Atlantique en 1950. Ainsi, deux ans après sa création, l'organisation du Traité de Bruxelles avait pratiquement vécu.

L'échec de la Communauté européenne de défense, en 1954, nécessita une nouvelle organisation des rapports entre les puissances alliées d'une part, l'Allemagne et l'Italie d'autre part. C'est alors qu'il fut décidé d'utiliser le cadre juridique fourni par le Traité de Bruxelles pour amener la République fédérale d'Allemagne à renoncer à la fabrication des armes atomiques, biologiques et chimiques en contrepartie de son association à l'organisation atlantique et de son réarmement.

Les accords de Paris d'octobre 1954, donnant naissance à l'Union de l'Europe occidentale ont créé un réseau d'obligations entre les sept pays[1]. Les principaux éléments en sont les suivants :

– La République fédérale d'Allemagne renonce à la fabrication des armes atomiques, biologiques et chimiques, ainsi qu'à celle des fusées à longue portée.

– Le Royaume-Uni s'engage, en contrepartie, à maintenir sur le continent européen des forces de l'ordre de quatre divisions.

– Les niveaux des effectifs et des armements des forces des États membres stationnées sur le continent sont soumis au contrôle d'une Agence de contrôle des armements.

– La standardisation des matériels et des armements est confiée à un Comité permanent d'armements.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1954, table méthodique, I. – Rejet de la Communauté européenne de défense et solution de rechange pour l'intégration de l'Allemagne dans la défense de l'Europe.

L'Agence de contrôle des armements s'est heurtée à certains obstacles notamment du fait de la France, peu soucieuse de laisser contrôler le niveau des effectifs et des armements dans le domaine atomique. C'est la raison pour laquelle la France est le seul membre de l'UEO à n'avoir pas ratifié la convention du 14 décembre 1957 qui devait permettre à l'Agence d'effectuer spontanément des contrôles réels, et non plus des « vérifications consenties » comme c'est le cas actuellement.

La non-ratification de cette convention a d'ailleurs pour conséquence de rendre difficiles les vérifications dans le domaine des armes chimiques, et de fournir des arguments à la République fédérale pour se soustraire à certains contrôles.

Le Royaume-Uni éprouve quant à lui les plus grandes difficultés à maintenir ses effectifs en Allemagne à leur niveau théorique et il a utilisé à différentes reprises le prétexte d'une « crise grave outre-mer », expressément prévu par le Traité, pour effectuer quelques prélèvements sur l'Armée du Rhin.

C'est un nouvel échec, celui des pourparlers entre la Grande-Bretagne et la CEE, en 1963[1], qui redonna vie à l'UEO. Il fut décidé en juillet 1963 d'utiliser le cadre de cette organisation pour maintenir un contact entre le Royaume-Uni et les Six par le biais de réunions trimestrielles, au niveau des ministres, « pour faire le point de la situation politique et économique en Europe »[2].

Depuis trois ans, le rythme de ces rencontres a été fidèlement suivi et l'on peut dire que le centre de gravité de l'organisation s'est déplacé du domaine militaire aux domaines politique et économique. En effet, chaque réunion ministérielle a donné lieu, outre le tour d'horizon politique traditionnel, à des échanges de vues approfondis sur la situation économique du Royaume-Uni, sur celle de la CEE et de l'AELE[3], sur les négociations multilatérales de Genève, etc.

Il nous a fallu toutefois lutter contre les initiatives de certains de nos partenaires qui souhaitaient utiliser le cadre de l'UEO pour créer de nouveau mécanismes de coordination entre l'Angleterre et les Six, et étendre peu à peu le rôle de cette organisation à l'étude des questions les plus diverses au moyen de groupes *ad hoc*. La délégation française a toujours refusé ce qui risquait d'institutionnaliser les échanges de vue au sein de l'UEO, et d'introduire par ce biais le Royaume-Uni entre les Six.

L'Assemblée de l'UEO tient chaque année deux sessions de trois ou quatre jours. Ses travaux, qui ont connu une nouvelle impulsion sous la

[1] Sur la suspension, le 29 janvier 1963, des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, voir *D.D.F.*, 1963-I, n^os^ 35, 39, 47, 71, et 123.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 18.

[3] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

présidence de M. Carlo Schmid[1] (remplacé depuis décembre 1966 par M. Baldini Confalonieri)[2], ont été axés depuis trois ans, sur le problème de l'accession de la Grande-Bretagne aux Communautés.

En dehors des réunions ministérielles, le Conseil permanent de l'UEO se réunit à Londres au niveau des ambassadeurs deux fois par mois environ. Le secrétariat international est un appareil administratif assez léger. L'actuel secrétaire général, M. Iweins d'Eeckhoutte[3], est de nationalité belge.

*(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1966-1970)*

## 115

NOTE
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

*Bolivie et relations franco-boliviennes*

N. *Paris, 23 mars 1967.*

Peuplée en majorité d'Indiens purs, la Bolivie a connu une histoire agitée et détient, en Amérique latine, le record des coups d'État. Se voulant distincte du Pérou, elle proclama en 1825 son indépendance[4], mais ses richesses naturelles (argent et étain) éveillèrent les convoitises, de telle sorte qu'elle fut amputée, à la suite de guerres avec le Pérou, le Chili et le Paraguay, de 54 % de son territoire, et perdit son accès à la mer[5].

La Bolivie est une république de type présidentiel, le chef d'État étant élu au suffrage direct pour quatre ans. Le gouvernement du Mouvement National Révolutionnaire (MNR) a, en 1952, enlevé le pouvoir à la classe dirigeante blanche ou légèrement métissée pour le confier à la petite classe moyenne appuyée sur le prolétariat rural et urbain encadré par les syndicats. Les oligarchies terriennes et minières ont été ainsi remplacées depuis la révolution de 1952 par la bourgeoisie révolutionnaire « MNR ».

[1] Carlo Schmid, député SPD du *Bundestag* depuis 1949, président de l'Assemblée consultative de l'UEO de 1963 à 1966.

[2] Vittorio Baldini Confalonieri, député libéral italien depuis 1953, président de l'Assemblée consultative de l'UEO depuis décembre 1966.

[3] Maurice Iweins d'Eeckhoutte, diplomate belge, secrétaire général de l'UEO depuis le 15 décembre 1962.

[4] La République de Bolivie fut proclamée le 6 août 1825.

[5] Le démembrement progressif du pays fut la conséquence de trois conflits armés : la guerre du Pacifique (1879-1880) aux côtés du Pérou contre le Chili, les expéditions de l'Acre (1903-1904) contre des séparatistes soutenus par le Brésil et la guerre du Chaco (1932-1935) contre le Paraguay.

Le Docteur Paz Estenssoro, qui fut trois fois président de la République depuis la révolution en 1952[1], et dont la personnalité domina toute la vie politique bolivienne, a dû, sous la pression populaire, abandonner le pouvoir en novembre 1964, peu après le début de son troisième mandat, et s'est réfugié au Pérou. Une junte militaire, présidée par le général Barrientos, commandant des forces aériennes, et jusqu'alors vice-président de la République, lui a succédé. Elle a aboli la 31e constitution bolivienne de 1961 et rétabli le régime présidentiel de 1945. Les élections à la présidence de la République furent alors fixées au mois d'octobre 1965.

À l'approche du 9 avril 1965, anniversaire de la révolution de 1952, l'opposition s'était considérablement renforcée. Le général Barrientos échappait de justesse à un attentat. La persistance de l'agitation le conduisit le 8 mai 1965, à ajourner *sine die* les élections présidentielles prévues pour le 31 octobre.

La réaction des syndicats ouvriers fut violente. La junte, adoptant à son tour une attitude brutale, décréta l'état de siège, la dissolution des syndicats, et surtout donna l'ordre à l'armée d'occuper les mines, ce qui fut fait après de sanglants combats. Conscients de leur affaiblissement, les chefs syndicalistes demandèrent la médiation de l'archevêque de La Paz, en vue d'un cessez-le-feu, qui intervint le 25 mai 1965. Cette crise marqua la rupture ouverte entre les syndicats et les militaires, alliés auparavant pour renverser le président Paz Estenssoro.

Ce succès de la junte renforça la position du général Barrientos avant les élections présidentielles, qui eurent finalement lieu le 3 juillet 1966. Le général Barrientos et M. Siles Salinas, soutenus par le Front de la Révolution Bolivienne, comprenant notamment le Mouvement Populaire Chrétien, l'emportèrent sans difficulté. Mais le nouveau président se trouva dans l'obligation de composer très rapidement aussi bien avec sa majorité, désunie au sein du FRB, qu'avec l'opposition. La composition finale du Cabinet général Barrientos a traduit l'échec des pourparlers menés avec les partis d'opposition, en vue de la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Le gouvernement bolivien, apparemment frappé de stérilité, n'a pris depuis son arrivée au pouvoir que de rares mesures. Le Congrès détient en grande partie la responsabilité de cette inaction, les parlementaires ayant consacré le plus clair de leur temps au jeu stérile des interpellations. En octobre, la démission sans suite du ministre de la Défense (général Suarez)[2], a constitué un avertissement des forces armées au gouvernement, lasses de l'impasse politique. L'indécision a tout autant régné au sein de

[1] Victor Paz Estenssoro est élu président de la Bolivie, pour la première fois, le 15 avril 1952, son mandat se termine le 6 août 1956. Il est ensuite élu, pour la deuxième fois, le 6 août 1960. Il est encore une fois réélu, et ceci, pour la troisième fois, le 6 août 1964. Cependant, il ne termine pas ce troisième mandat et ne reste que trois mois à la présidence. Paz Estenssoro est renversé par un coup d'État le 4 novembre 1964, à la suite d'une insurrection de mineurs. Son gouvernement est remplacé par une junte militaire menée par le général René Barrientos Ortuño.

[2] Le général Hugo Suarez Guzman avait été nommé ministre de la Défense dans le Cabinet ministériel formé le 6 août 1966 par le général Barrientos, élu président de la République à la suite des élections du 3 juillet 1966.

la majorité, tandis que l'opposition phalangiste s'efforçait de reconstituer un front d'opposition avec le MNR de Paz Estenssoro. La fin de l'année 1966 a été marquée par une deuxième crise gouvernementale, également sans conséquence. Mais le 1er février dernier, le Parti Démocrate Chrétien passait à l'opposition, après l'exclusion du gouvernement du ministre du Travail[1]. Tandis que les formations politiques poursuivent leurs jeux, la situation dans les mines recommence à se tendre et l'équilibre politique se révèle très précaire. Fidèle au gouvernement, l'armée pourrait jouer un rôle déterminant en cas d'épreuve de force[2].

Sur le plan de la politique étrangère, le nouveau président a déclaré que la Bolivie devait maintenir sa politique indépendante et souveraine. Pendant deux ans, jusqu'au 1er janvier 1966, la Bolivie a été membre du Conseil de sécurité à l'ONU. Elle s'y est montrée, aussi bien qu'à l'Assemblée générale, soucieuse de ménager les intérêts de l'Occident, tout en adhérant, au moins en théorie, aux idéaux et aux principes du Tiers-Monde. Sa position est toujours très proche de celle des États-Unis, qui l'aident à surmonter ses difficultés économiques, en lui fournissant une assistance financière qui couvre une part notable de ses dépenses budgétaires. Dans ce domaine de l'aide, le Japon vient en deuxième position, suivi de l'Allemagne fédérale.

En matière de décolonisation, la Bolivie a fait preuve de modération, aussi bien dans l'affaire portugaise que rhodésienne. Elle est favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, à la suspension des essais atomiques, ainsi qu'à la dénucléarisation de l'Amérique latine. Elle n'a de problèmes de contentieux qu'avec le Chili, en raison du détournement des eaux du Rio Lauca, et du problème de l'accès à la mer, revendication permanente de la Bolivie auprès de l'OEA[3].

Les relations franco-boliviennes sont bonnes. Toutefois la Bolivie obéit à un certain anti-colonialisme, qui l'a conduite dans le passé à adopter aux Nations unies une attitude réservée à notre égard. Depuis le règlement de l'affaire algérienne, notre politique d'indépendance nationale a suscité un très vif intérêt. Nous représentons à cet égard l'exemple de ce que l'on voudrait pouvoir faire, et surtout l'espoir de voir apparaître entre Moscou et Washington le contrepoids d'une troisième force politique et économique.

[1] M. Vicente Mendoza, remplacé par M. Walter Humerez, qui prend ses fonctions le 9 février 1967.

[2] À cette même date du 23 mars 1967, le gouvernement bolivien reconnaît la présence de groupes de guérilleros dans la région de Monte Agudo, à environ 650 kilomètres au sud-est de La Paz. Un premier accrochage se serait produit entre les guérilleros et une patrouille militaire qui aurait laissé un mort sur le terrain. Les agresseurs étaient de différentes nationalités, Cubains, Péruviens, Chinois, Argentins, Européens et des communistes boliviens. L'état d'urgence a été proclamé dans la zone. Le général Jorge Belhonte, chef par intérim des forces armées boliviennes, a affirmé que le mouvement avait été organisé par « Che » Guevara, qui serait venu à deux reprises en Bolivie (deuxième semaine de septembre et première semaine de novembre 1966) pour organiser un mouvement de guérilla communiste. C'est le début d'une lutte anti-guérilla qui durera jusqu'en octobre 1967.

[3] OEA : Organisation des États américains. La Charte de l'OEA est adoptée par vingt-et-un pays du continent américain, lors de la neuvième conférence panaméricaine, réunie à Bogota (Colombie), du 30 mars au 2 mai 1948. Le gouvernement cubain en est exclu en 1962. L'OEA succédait à l'Union internationale des républiques américaines constituée en 1890. La Charte est amendée par le « Protocole de Buenos Aires », signé le 2 février 1967, qui entrera en vigueur en 1970.

La Bolivie souhaite une aide économique complémentaire, susceptible de diversifier ses échanges. L'avenir de nos relations est étroitement lié à un effort dans ce domaine. Le capital de prestige de la France serait vain, à la longue, si nous devions rester au dernier rang des grandes puissances qui participent à la vie économique bolivienne[1].

*(Amérique, Bolivie (1964-1970), Relations avec la France, 1967, 14-4-1)*

## 116

M. Lemoine, Ambassadeur de France à Freetown
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 21 à 23. *Freetown, 24 mars 1967.*

(*Reçu* : le 25 à 22 h. 58).

Le 23 mars, à 19 heures, la radiodiffusion de la Sierra Leone a annoncé que des jeunes officiers supérieurs avaient pris le pouvoir et constitué un « national reformation council » présidé par le colonel Genda[2] (pour le moment à Washington) et composé de cinq officiers supérieurs, dont le commandant Blacke[3], actuel responsable du mouvement, et d'un fonctionnaire de la police. Plusieurs personnalités civiles apolitiques seraient ultérieurement désignées pour faire partie de ce conseil.

Les mesures suivantes ont été annoncées par ce communiqué : suspension de la constitution, dissolution des partis politiques, mise en surveillance du gouverneur général[4], du brigadier Lansana[5], de sir Albert Margai[6] et

[1] La France se situe au quatorzième rang parmi les fournisseurs de la Bolivie et au dix-huitième comme client. Cette situation s'explique à la fois par la faiblesse numérique de la colonie française, par l'absence de représentation commerciale locale et par la place prépondérante des États-Unis, fournisseur privilégié et principal client de la Bolivie. Pour plus de détails sur ce sujet, se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 20 mars 1967, non reproduite, intitulée : *Bolivie. Relations économiques et financières avec la France.*

[2] Le lieutenant-colonel Ambroise Patrick Genda toujours à Washington sera remplacé par le colonel André Juxon-Smith comme président du Comité national de Réforme (*National reformation Council*).

[3] Le commandant Charles Blake, promu quelques jours plus tard lieutenant-colonel, est nommé commandant par intérim des forces armées en remplacement du brigadier David Lansana et président par intérim du Comité national de réforme en l'absence du colonel Genda et jusqu'à ce que le colonel André Juxon-Smith remplace celui-ci le 28 mars 1967.

[4] Le gouverneur général, Sir Henry Lightfoot-Boston, destitué par le Comité national de réforme le 23 mars 1967 et placé en résidence surveillée, est remis en liberté le 25 mars et quitte la Sierra Leone le 29 avril 1967. Voir le télégramme de Freetown n° 58 du 29 avril 1967, non publié.

[5] Le brigadier général David Lansana, chef d'État-major, commandant des forces armées, prend le pouvoir le 21 mars 1967 après les élections du 18 mars ; il est destitué le 23 mars par une junte de jeunes officiers supérieurs.

[6] Sir Albert Margai, Premier ministre, est destitué le 23 mars 1967 et mis en résidence surveillée.

de M. Stevens[1]. La Sierra Leone, qui reste membre du *Commonwealth*, respectera ses engagements internationaux et les ambassadeurs sont invités à rester à leur poste.

Il semble que l'intervention des jeunes officiers ait été motivée par la crainte de voir le brigadier Lansana ramener par la force au pouvoir sir Albert, auquel il est lié par des liens tribaux. La situation est confuse. La ville, entièrement occupée par l'armée, est calme. Les liaisons aériennes ont été suspendues et la valise diplomatique n'a pu être acheminée aujourd'hui.

*(Afrique-Levant, Sierra Leone, politique intérieure, changement de régime, SL-5-1)*

## 117

LE VICE-AMIRAL D'ESCADRE, CHEF D'ÉTAT-MAJOR PARTICULIER DU GÉNÉRAL DE GAULLE,
À M. LE PREMIER MINISTRE, M. GEORGES POMPIDOU.

L. n° 11 EMP/SD.[2] *Paris, 24 mars 1967.*
Ex. n° 3/5.

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la copie d'une directive manuscrite du général de Gaulle relative à l'accord éventuel entre le commandement de l'OTAN et le commandement français au sujet des Forces françaises en Allemagne.

Une copie de cette directive a été adressée au général Ailleret.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mon respectueux dévouement[3].

En ce qui concerne l'éventuel accord entre le commandement de l'OTAN et le commandement français quant à ce que feraient, le cas échéant, les forces françaises en Allemagne, je crois, tout bien pesé, qu'il vaut mieux actuellement laisser dormir cette affaire.

[1] M. Siaka P. Stevens, chef du parti du Congrès : *All people's congress* ou APC est le *leader* de l'opposition.

[2] Une copie de cette lettre est adressée à M. Couve de Murville.

[3] Cette lettre est signée par le général de brigade aérienne Henri de Bordas, chef de l'État-major particulier de la Présidence de la République par intérim. Le vice-amiral d'escadre Jean Philippon est le chef d'État-major particulier. Le général de division André Lalande lui succède en 1967.

Les réticences américaines sont, en effet, trop manifestes quant au fond (suppression des deux premiers paragraphes du texte)[1] et quant à la forme (refus d'un échange de lettres).

Ou bien les Américains viendront un jour à résipiscence, alors on verra bien.

Ou bien, ils n'y viendront pas, alors nous n'avons qu'à nous débrouiller.

De toute façon, dans l'hypothèse d'une guerre commune, les liaisons seraient assurées.

C. de Gaulle.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 118

M. Lemoine, Ambassadeur de France à Freetown
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 26 à 28. *Freetown, 25 mars 1967.*
Diffusion réservée.

(*Reçu* : le 26 à 06 h. 32).

Le Comité national de Réforme[2] a invité, le 24, les chefs de mission diplomatique à assister à une réunion qui s'est tenue au mess des officiers, où siège le Comité qui n'a pas encore occupé les bâtiments publics. Conformément aux instructions de Votre Excellence (son télégramme no 14)[3], je me suis abstenu, bien que tous mes collègues aient cru devoir répondre à l'invitation.

[1] Suppression des deux premiers paragraphes : il s'agit des deux premiers paragraphes art. 1 nos 1 et 2 du document qui doit être annexé à l'échange de lettres, dont le texte est publié ci-dessus en annexe de la note du 10 janvier. Les Américains demandent plusieurs modifications de ce texte.

[2] Le Comité national de Réforme ou *National Reformation Council* est constitué par les officiers qui prennent le pouvoir le 23 mars 1967. Voir ci-dessus le télégramme de Freetown nos 21 à 23 du 24 mars 1967.

[3] Le télégramme n° 14 adressé le 22 mars 1967 par Paris à Freetown demande à l'ambassadeur de France de s'abstenir de tout contact avec les autorités, comme de tout acte qui pourrait être interprété comme une reconnaissance du nouveau régime.

Le chef des services de police[1], l'Attorney général[2] et le chef de cabinet de l'ex-Premier ministre[3] étaient présents à la réunion.

Le président provisoire du Comité[4], en l'absence du colonel Ganda, qui n'est pas encore arrivé de Washington, a demandé aux chefs de mission diplomatique de « coopérer avec le Comité ou tout au moins de rester neutre ».

Le chef de la police, nommé vice-président du Comité, est chargé des questions administratives et M. Peter Tucker, du secrétariat général du Comité.

Dans la situation actuelle qui demeure extrêmement confuse, je pense que le Département ne verra pas d'inconvénients à ce que je fasse, au moins officieusement, prendre contact par le conseiller de l'ambassade avec le vice-président du Comité.

La situation en ville est demeurée très calme.

*(Afrique-Levant, Sierra Leone, politique intérieure, changement de régime, SL-5-1)*

## 119

### NOTE

N.[5] *Paris, 25 mars 1967.*

Avant de quitter mon poste, j'ai pris congé du colonel Boumediene, du ministre des Affaires étrangères et des principaux membres du gouvernement algérien[6]. Tous m'ont reçu avec une cordialité et même une chaleur

[1] M. William Leigh, chef des services de police, est nommé vice-président du Comité national de Réforme et chargé des questions administratives (voir le télégramme de Freetown n° 26 du 24 ars 1967, non publié) et des Affaires extérieures (voir le télégramme de Freetown n° 39 du 31 mars 1967, non publié).

[2] L'*attorney* général est M. Berthan Macauley, déjà en fonction sous le gouvernement de Sir Albert Margai ; il démissionne au début du mois d'avril 1967 ; il est alors remplacé, à titre intérimaire, par M. Albert Metzger. En août 1968, M. Olivier John Shaw, avocat britannique est nommé au poste d'*attorney* général.

[3] Le chef de cabinet de l'ex-Premier ministre (Sir Albert Margai) est M. Peter L. Tucker ; il est chargé le 24 mars du secrétariat général du Comité national de Réforme.

[4] Le président provisoire du Comité est le lieutenant-colonel A. Charles Blake jusqu'à désignation du colonel Juxon Smith comme président en remplacement du colonel Genda toujours à Washington.

[5] Cette note est rédigée par M. Georges Gorse, ambassadeur, haut représentant de la République française à Alger de janvier 1963 au 23 mars 1967. Il succédait à M. Jean-Marcel Jeanneney, qui avait occupé ce poste du 6 novembre 1962 au 5 janvier 1963. À rapprocher du texte d'un article dans *Algérie-Actualité*, sous la signature de M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, faisant le point des relations franco-algériennes, cinq ans après la signature des accords d'Évian, ayant mis fin à la guerre, transmis par le télégramme d'Alger n° 1291 du 20 mars 1967, non publié.

[6] Les principaux ministres du gouvernement algérien avec lesquels M. Gorse a eu à traiter sont MM. Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, Belaïd Abdesselam, ministre

que justifiaient, évidemment, la longueur de ma mission et les conditions dans lesquelles elle s'était déroulée, mais qui m'ont paru témoigner de la sincérité de leurs sentiments à l'égard de la France.

Dressant le bilan de la période de transition qui s'est écoulée depuis 1962, mes interlocuteurs reconnaissant spontanément que « des bêtises ont été faites » dont, avec un peu de hâte, ils font endosser à Ben Bella[1] la plus lourde responsabilité. Ils mesurent le chemin qui reste à parcourir pour que l'Algérie trouve une économie saine et prospère, et les cadres administratifs qui lui font actuellement défaut. J'ai dû tempérer parfois leur pessimisme en les félicitant d'avoir su maintenir, en dépit des maladies infantiles de l'indépendance, un État algérien uni et fonctionnant tant bien que mal : il n'était nullement évident, en 1962, que les choses prendraient cette tournure. C'est un fait que la liquidation pacifique du « wilayisme »[2] et l'affaiblissement d'un régionalisme toujours prêt à dégénérer en anarchie[3], doivent être portés, dès l'origine, à l'actif du colonel Boumediene

Quant aux rapports franco-algériens, les plus gros problèmes qui intéressent les deux États ont été réglés. L'application des clauses militaires des accords d'Évian n'a donné lieu à aucun incident grave. L'accord sur les hydrocarbures[4] et le règlement du contentieux financier[5] a dégagé les perspectives de l'avenir. Mes dernières visites m'ont cependant donné l'occasion

de l'Industrie et de l'Énergie, Ahmed Taleb, ministre de l'Éducation, Ahmed Kaïd, ministre des Finances, Noureddine Delleci, ministre du Commerce, Ali Mahsas, ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire.

[1] Ben Bella a été destitué, le 19 juin 1965, par un coup d'État militaire conduit par le colonel Boumediene.

[2] Le *wilayisme* repose sur la circonscription administrative qu'est la wilaya, à la tête de laquelle est le wali. Du temps de la rébellion, le territoire algérien était découpé en six wilayas, chacune commandée par un chef militaire qui s'arrogeait tous les droits, et se transformait le plus souvent en chef de bande. Ainsi la Wilaya II (Constantinois) était commandée par Si Larbi (Redjem Ben), la Wilaya III, commandée par Mohand Ou El Hadj, la Wilaya IV (Algérois) par Si Hassan (Youssef Khatib), la Wilaya VI (Sahara) par Mohamed Chaabani. Le décret algérien n° 64-89 du 4 mars 1964 porte réorganisation des régions militaires dont le nombre est ramené à cinq. La Kabylie perd son autonomie et est jointe à la région d'Alger, le Constantinois fusionne avec les Aurès, la IVe région subsiste mais est réduite au département des Oasis par la perte de l'arrondissement de Biskra. Les forces des wilayas ont été intégrées dans celles de l'ALN (Armée de Libération nationale) pour former l'ANP (Armée nationale populaire algérienne).

[3] Allusion à la dissidence kabyle, contenue, mais toujours prête à se manifester. La fin de la lutte armée en Kabylie a été annoncée le 15 juin 1965.

[4] L'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, conclu le 13 juillet, est signé à Alger le 29 juillet 1965.

[5] Le 23 décembre 1966 est signé l'accord franco-algérien sur le contentieux financier public. Le texte de l'accord est classé dans le dossier d'archives : DE, A 61, Algérie, 61-20, Relations financières et monétaires, 1966-1970.

d'aborder brièvement les principales questions qui demeurent pendantes, notamment le vin[1] et la main-d'œuvre[2].

L'extrême discrétion dont les autorités algériennes ont fait preuve, ces derniers temps, à l'égard des mesures adoptées par le gouvernement français pour accroître les quantités de vin bloquées ou pour retarder leur libération, ne peut être prise pour de l'indifférence. La régularité des exportations de vin reste d'une importance capitale pour l'Algérie. Aussi mes interlocuteurs m'ont-ils bien naturellement entretenu de ce problème. J'ai fait état des difficultés économiques et politiques dont témoignent les récentes manifestations de l'Aude[3], et j'ai rappelé à tous, la nécessité pour l'Algérie d'envisager soit la reconversion progressive de son vignoble, soit la recherche de nouveaux débouchés. Mes interlocuteurs se sont montrés conscients de cette nécessité. M. Abdesselam a demandé à une société française, la SERI[4], d'étudier la possibilité de créer une industrie de jus de raisin. Il m'a aussi entretenu, comme l'a fait de son côté l'ambassadeur d'URSS[5], des efforts soviétiques pour fabriquer du « cognac » à l'aide de vins algériens[6]. Mais les ministres savent qu'il ne s'agit là que de palliatifs : ils envisagent donc la suppression progressive des vignobles secondaires, notamment ceux de l'Est algérien. Ils insistent cependant pour que le gouvernement français poursuive son aide à l'Algérie dans cette période de transition.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, les Algériens ont compris l'intérêt de reprendre très prochainement les négociations : ils paraissent résignés à accepter à terme le principe du contrôle français, selon une formule voisine de celle que M. Redha Malek[7] a exposée à Paris.

[1] Par l'accord du 18 janvier 1964, le gouvernement français s'est engagé à permettre, pendant cinq ans (1964-1968), l'entrée en France de vins algériens dans le cadre de contingents annuels dégressifs, allant de 8 760 000 hl la première année à 7 000 000 hl la dernière. L'interdiction de coupage par des vins algériens conduit à réduire les importations françaises. Depuis 1966, des mesures de plus en plus restrictives ont été prises pour limiter l'importation en France des vins d'Afrique du Nord. La dernière en date, *l'avis aux importateurs* du 27 janvier 1967, entraîne la suspension, depuis le 1er février 1967, des importations en France des vins provenant du Maghreb.

[2] Les gouvernements français et algérien ont tenté de normaliser le flux migratoire entre les deux pays par le protocole du 10 avril 1964. Ce protocole est entaché d'un certain nombre de failles, dont la principale est constituée par le problème des « faux touristes », qui viennent chercher du travail en tournant les dispositions des arrangements en vigueur entre les deux pays. Des négociations sont en cours pour parvenir à un accord, celles des 15 et 16 décembre 1966 ont été suspendues, reprises le 24 janvier 1967 à Paris, elles ont pris fin le 27, sans résultat.

[3] Les vignerons de l'Aude ont manifesté dans la nuit du 7 au 8 mars 1967 en bloquant deux passages à niveau près de Lézignan. Ils manifestent également à Carcassonne, Montpellier et Draguignan pour protester contre la politique viticole du gouvernement, afin d'obtenir un moratoire bancaire et l'arrêt des importations de vins étrangers. Les menaces d'agitation et l'agitation ne cesseront pratiquement pas de l'année, connaissant une recrudescence à l'automne.

[4] SERI : Société d'études et de réalisations industrielles.

[5] Nikolaï Pegov, ambassadeur d'URSS à Alger depuis le 16 février 1964.

[6] Un accord pour l'implantation en Algérie d'une usine de distillation de cognac est signé le 14 février 1967 entre la Caisse algérienne de développement et des représentants soviétiques.

[7] Se reporter à la note de la sous-direction Afrique du Nord au Département du 30 janvier 1967, non reproduite, intitulée : *problèmes de main-d'œuvre algérienne*, reprenant les principaux points de l'entretien tenu le 27 janvier 1967 entre MM. Houhou, Malek et Lefebvre de Laboulaye, à la suite de l'échec des négociations franco-algériennes, rappelant les arguments développés par les représentants algériens depuis l'origine.

D'autres questions ont été, chemin faisant, agitées notamment celle des achats de gaz par la France. M. Abdesselam continue de tenir bon sur le prix de 83 centimes qui, selon lui, est sensiblement équivalent aux offres libyennes[1]. Le ministre de l'Industrie a montré une certaine mauvaise humeur en constatant que nous avions abandonné l'idée, agitée lors des discussions sur les hydrocarbures, de créer en Algérie une industrie pétrochimique.

Comme j'évoquais pour ma part le problème de la Trapsa[2], j'ai constaté que cette mauvaise humeur s'étendait également aux compagnies pétrolières, accusées de manquer d'esprit de coopération. Des questions de personnes sont plus ou moins confusément posées. Au sein même de l'Ascoop[3], les rapports entre administrateurs français et algériens manquent de confiance et de chaleur. Il en va de même au sein de l'OCI[4] : M. Lamine Khene, qui semble devoir conserver la présidence de cet organisme, déplore que « l'on soit mal parti » et que l'OCI ne réponde pas aux espoirs que le gouvernement algérien avait placés en lui.

Pour ma part, j'ai évoqué certaines questions touchant aux personnes. J'ai signalé au colonel Boumediene le blocage complet de la procédure adoptée d'un commun accord pour la libération et l'évacuation des anciens supplétifs[5]. Le Président a feint la surprise : il m'a réitéré l'assurance que les

[1] Un accord sur le gaz est signé le 15 juin 1967. La France achète à l'Algérie 35 milliards de thermies par an (à atteindre par paliers) au prix de 0,80 centime la thermie liquide, bord à quai à Fos s/mer, pour les trente premiers milliards de thermies et de 0,79 centime pour les cinq milliards suivants. Se reporter à la note de la mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger, n° 3780 du 25 octobre 1967, non publiée portant sur l'exécution de l'accord du 29 juillet 1965 dans le secteur pétrolier et sur la situation des sociétés pétrolières. Esso-Libye proposait un prix de 0,837 centime/thermie liquide, chiffre qui pourrait probablement être ramené à 0,827, dont 0,70 centime environ serait payé en dollars.

[2] Allusion au litige fiscal opposant la Trapsa (Cie des transports par pipe-lines au Sahara), société de droit français, et le ministre algérien des Finances et du Plan, portant sur l'imposition des bénéfices de cette compagnie pour les quatre années 1962 à 1965. La Trapsa introduit, le 10 mars 1967, la procédure de conciliation et d'arbitrage, prévue par l'article 46 des accords franco-algériens de 1965. Ce litige se terminera par l'acceptation, par les deux parties, de la recommandation délibérée, émise le 25 novembre 1967, par la Commission de conciliation.

[3] Ascoop : Association coopérative instituée par l'article 1er de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, signé le 29 juillet 1965, entré en vigueur le 30 décembre 1965. L'Ascoop enregistre sa première découverte le 3 décembre 1966, quatre autres suivent jusqu'en mars 1967. Le président du conseil de direction de l'Ascoop est M. Ahmed Ghozali et le vice-président, M. André Martin.

[4] Oci : Organisme de coopération industrielle, institué par l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 25 juillet 1965, article 48, ses fonctions sont précisées aux articles 31, 35, 36 et 37 de cet accord. M. Lamine Khene, médecin et homme politique algérien, en est le président depuis janvier 1966, ministre des Travaux publics et de la Construction depuis septembre 1966.

[5] La situation des ex-harkis, privés de liberté, s'établissait comme suite en août 1967 : détenus dans les prisons, 277 ; détenus dans les compagnies nationales de sécurité, 55 ; détenus dans les compagnies de l'Armée nationale populaire, 700. En novembre 1967, tous les internés étaient élargis et mis à la disposition de l'Armée comme travailleurs. Le 1er avril 1969, les 330 ex-supplétifs, qui demeuraient encore dans l'ANP, sont entièrement libérés. Se reporter à la dépêche d'Alger n° 205/AL du 21 avril 1969.

harkis qui désiraient partir pour la France ne seraient pas inquiétés. Deux heures plus tard, le commandant Chabou[1] m'indiquait que les instructions nécessaires avaient été données depuis « 48 heures » pour que les acheminements reprennent leur cours. J'ai précisé que notre Attaché militaire[2] reprendrait le contact avec le commandant Chabou.

J'ai enfin demandé, soit à titre de « cadeau d'adieu », soit à l'occasion de la fête de l'Aïd, que certaines grâces ou remise de peine soient prononcées en faveur de nos compatriotes. Je n'ai obtenu aucun engagement formel, mais il m'a semblé que les Algériens étaient disposés à libérer M. Pagni[3] dans les prochains jours. Je me suis évidemment heurté à plus de réticence pour ce qui concerne MM. Amette, Duclo et Guy[4]. L'hypothèse d'une expulsion pure et simple a cependant été évoquée par mes interlocuteurs eux-mêmes : il n'est donc pas impossible qu'ils la décident, en dépit de la procédure désormais engagée devant le Tribunal militaire d'Oran.

Tous m'ont redit, pour finir, combien ils comptaient sur l'amitié et la coopération de la France. Le ministre des Affaires étrangères a été plus précis en m'assurant que l'Algérie avait définitivement choisi la France pour « partenaire numéro un ». Ce choix était d'autant plus net que les expériences tentées avec d'autres pays avaient été plus décevantes. M. Bouteflika m'a confié que l'Algérie était « à la veille d'une mutation » dans ses rapports avec les pays de l'Est. Les obstacles rencontrés du côté soviétique, lors des pourparlers relatifs à la vente du gaz algérien à la Yougoslavie[5], avaient montré qu'en dépit des bonnes paroles l'Union soviétique était intraitable dès que ses intérêts étaient en jeu. De leur côté, les Tchèques faisaient des difficultés inattendues et déplaisantes pour livrer le laminoir nécessaire à la sidérurgie de Bône. L'Algérie, a conclu M. Bouteflika, tirerait « calmement mais résolument » la leçon de ces échecs.

Le colonel Boumediene m'a prié de transmettre au Président de la République française l'hommage de ses sentiments personnels. Aucune allusion n'a été faite par lui à d'autres projets dont m'avait entretenu, avant mon départ, l'ambassadeur d'Algérie à Paris.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

[1] Le commandant Moulay Abdelkader Chabou, ancien lieutenant de l'armée française, suit, en 1965, un stage d'État-major en URSS, Membre du Conseil de la révolution depuis le 5 juillet 1965, Il devient chef de Cabinet du président algérien, puis secrétaire général de la Défense nationale.

[2] Colonel Dunand-Henry.

[3] Robert Pagni, arrêté le 19 février 1965, gracié, puis libéré le 14 décembre 1967.

[4] MM. Gérard Amette, arrêté le 15 décembre 1966, Roger Duclo, arrêté le 8 décembre 1966, Philippe Guy, arrêté le 22 décembre 1966, ont été graciés puis libérés le 14 décembre 1968.

[5] Dans les premiers mois de l'année 1965, la Yougoslavie, l'Autriche et la Tchécoslovaquie ont présenté des demandes pour l'achat de gaz algérien. Le gaz liquide serait transporté par mer jusqu'au port yougoslave de Kopar.

# 120

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1532 à 1536. *Washington, 27 mars 1967.*

(*Reçu* : le 28 à 20 h. 30).

Les cérémonies qui ont marqué, la semaine dernière, le départ des États-majors de l'OTAN situés en France ont fournit à la presse dominicale prétexte à divers éditoriaux et articles de fond d'un ton aigre-doux.

M. Waverly Root, dans le *Washington Post*, MM. Dave Mason et Joseph Dynan, dans le *Sunday Star*, décrivent dans des dépêches datées de Paris, le processus d'évacuation des unités américaines et des quartiers généraux alliés. Le premier fait état de la réoccupation en cours ou imminente par les autorités françaises de plusieurs installations telles le camp des Loges, les casernes d'Orléans, le SHAPE, voire le bâtiment de la porte Dauphine. D'après ce journaliste, l'aviation militaire française serait sur le point d'occuper les bases de Laon, de Chalons, de Toul-Rosières et une partie de celle d'Évreux.

Les seconds, après un catalogue des griefs habituels : rupture unilatérale des accords bilatéraux de 1951/58, offensive de l'or, attaques anti-américaines sur l'affaire du Vietnam, mettent l'accent sur le problème de la valeur résiduelle. D'après eux, il ne faut pas compter sur une bonne volonté de la France sur ce point. La valeur des établissements abandonnés fera l'objet d'une négociation mais les autorités américaines en France « ne voient aucune obligation juridique pour la France de payer, ne fut-ce qu'un franc ».

Dans le *New York Times*, Richard Mooney rapporte les réactions attristées des personnes françaises ou américaines qui ont assisté aux cérémonies d'adieux, puis évoque le cas des quelque vingt mille personnes qui travaillaient sur les bases américaines. Il note que lors des dernières élections, ces personnes ont, dans l'ensemble, voté pour les candidats de la majorité. Il en conclut que les soldats américains et la population française vivaient séparément et n'avaient que peu de contacts. L'évacuation n'aura, dit-il, guère de répercussions sur le plan économique.

De son côté M. Sulzberger, dans le même journal, estime que la force de l'OTAN à ses débuts a été la cause principale de sa faiblesse actuelle. Le départ du SHAPE reflète une évolution politique que ne pouvaient prévoir les fondateurs de l'Alliance. Faite de confusion, de paresse, et d'oubli, cette tendance repose sur la conviction que le danger de guerre dans la zone atlantique a disparu. Or cet état de choses est en grande partie dû à l'existence même de l'OTAN. En réussissant à préserver la sécurité de l'Europe, cette organisation a neutralisé l'inspiration qui l'avait faite naître : le retour d'un danger à l'Est ferait-il apparaître un nouvel OTAN à l'Ouest ?

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

# 121

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1122 à 1130.
Diffusion réservée.

*Pékin, 28 mars 1967.*

(*Reçu* : 13 h).

Le directeur des Affaires consulaires, vraisemblablement en réponse à la demande de rendez-vous que j'avais renouvelée le 20 mars (cf. mon télégramme nos 1068-73)[1] m'a fait connaître le 25 mars qu'il me recevrait volontiers dans la première partie de cette semaine. J'ai répondu que, s'il était d'accord, je pourrais le rencontrer le 28 mars à 11 heures. Je me suis donc rendu ce matin au *Wai Chiao Pu* accompagné de M. Geoffroy-Dechaume[2], qui avait eu le 21 mars une conversation avec le sous-directeur au sujet du contentieux domanial (cf. même télégramme), et de M. Quilichini[3], qui avait participé à ma précédente rencontre avec le directeur des Affaires consulaires le 5 novembre 1966 (cf. mon télégramme no 3621-26)[4].

De l'entretien, qui a duré deux heures et demie et dont j'adresse au Département le compte rendu détaillé par la prochaine valise, je retiens les points suivants :

1) M. Hsu Huang, après avoir allégué pour justifier son retard à m'accorder ce rendez-vous une longue absence de Pékin, m'a fait connaître que le Bureau des services[5] de *Wai Chiao Pu*, soucieux de donner satisfaction à la demande que j'avais présentée pour la location d'un immeuble voisin de l'ambassade, consentait, malgré de grandes difficultés, à mettre à ma disposition un bâtiment nouvellement construit, en face de la résidence.

[1] Le télégramme nos 1068 à 1073 du 21 mars 1967, non reproduit, traite d'un entretien entre le sous-directeur des Affaires consulaires du *Wai Chio Pu* et M. Geoffroy-Dechaume au sujet du problème des immeubles français en Chine et de la construction de la future ambassade. Dans ce télégramme, M. Paye relève la tentative des Chinois de dissocier le règlement du contentieux relatif aux propriétés françaises en Chine de la construction de la nouvelle ambassade de France en RPC. Il note également à cette occasion que tout en se plaignant des difficultés rencontrées pour se faire attribuer les immeubles du Kuo-min-tang à Paris (voir le télégramme de Paris nos 945 à 950 du 6 mars 1967 non reproduit), elles reconnaissent que le règlement de cette affaire est acquis alors qu'un accord à propos des biens français reste à trouver.

[2] M. Geoffroy-Dechaume, conseiller des Affaires étrangères (Orient), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1967.

[3] M. A. Quilichini, agent consulaire de France à Pékin.

[4] Non publié, ce télégramme nos 3621 à 3626 du 5 novembre 1965 est disponible dans la série Asie 1944-1955, sous-série Chine, 2e partie 1956-1967. Il rend compte d'un entretien entre M. Paye et le directeur des Affaires consulaires au cours duquel ce dernier avait notamment paru admettre un lien entre le règlement du contentieux domanial français en Chine et l'installation de la future ambassade de France à Pékin.

[5] Le bureau des services est l'administration qui, en Chine comme dans les autres pays socialistes, est chargée de traiter les problèmes pratiques de logement, de voyage, des diplomates, d'entretien des immeubles, des représentations diplomatiques et consulaires…

J'ai répondu que, si j'étais sensible à ce geste, cet immeuble n'était pas celui qui m'avait été promis et qui, depuis, avait été, à ma grande surprise, loué à l'ambassade du Yémen. L'objet du rendez-vous que j'avais sollicité, successivement le 28 janvier et le 20 mars, était d'obtenir des informations sur la conclusion de l'étude des propositions qu'avait présentées l'ambassade le 10 juin 1966 au sujet du dossier domanial adressé au *Wai Chiao Pu* le 24 mai 1965.

Après une longue discussion, au cours de laquelle a été rappelé tout l'historique de l'affaire, j'ai enregistré l'accord de principe du directeur des Affaires consulaires sur l'opération que nous avions proposée, c'est-à-dire l'abandon par la France des immeubles qu'elle possédait en Chine en échange de la construction d'une ambassade répondant à ses besoins ; je dois noter toutefois que M. Hsu Huang n'a pris aucun engagement réel en ce qui concerne la construction.

Mais, outre que cet accord m'avait déjà été donné, quoique peut être sous une forme moins explicite, le 5 novembre 1966, j'ai dû constater qu'il me faudrait à nouveau discuter âprement son contenu, déjà énoncé pourtant depuis plusieurs mois, et négocier très strictement ses modalités d'application.

2) Un point surtout m'a semblé inquiétant. Le directeur des Affaires consulaires m'a déclaré que cet accord de principe s'appliquait à la totalité des vingt-deux immeubles sur lesquels les autorités chinoises nous reconnaissent un droit de créance. Il a été facile de comprendre dès lors qu'elles ne dissociaient donc pas de l'ensemble contrairement à ce que nous avions proposé, l'immeuble de Tai Chi Chang où sont installés la bibliothèque française, l'école française et le centre audio-visuel.

Une discussion serrée m'a permis de noter l'insistance de M. Hsu Huang à obtenir à ce sujet une renonciation à laquelle j'ai estimé ne pouvoir consentir. J'ai affirmé notre volonté de garder cet immeuble, quitte à négocier ensuite, si le plan d'urbanisme devait envisager la démolition du quartier où il est situé, l'affectation ou la location, le moment venu, d'un bâtiment d'égale importance dans le centre de la ville.

3) J'ai mentionné la lettre que j'avais adressée le 25 mars au Bureau des services pour demander, sur instructions du Département, le nettoyage des murs de l'ambassade et des immeubles habités par mes collaborateurs. Ce fut l'occasion pour le directeur des Affaires consulaires, après avoir repris toutes les accusations antérieurement proférées contre la police parisienne et « la provocation » de M. Richard, de déclarer que, si nous voulions obtenir la suppression des inscriptions et slogans, il nous appartenait d'y procéder nous-mêmes. Tout au plus, « dans un geste de compréhension et d'amitié », les autorités chinoises avaient-elles accepté, par l'intermédiaire de l'ambassade de Chine à Paris, que le Bureau des services nous accorde « son concours technique » en mettant à notre disposition, sur notre demande et évidemment à nos frais, quelques manœuvres pour « aider l'ambassade ».

En définitive, on peut conclure de cet entretien, long et assez difficile.

A) Que le directeur des Affaires consulaires voulait d'abord m'inciter, le bâtiment qui m'avait été promis ayant été loué à l'ambassade du Yémen, à accepter désormais la location d'un autre immeuble qui nous convient beaucoup moins.

B) Que, si je m'étais prêté à cette manœuvre, il aurait tiré argument de cette acceptation pour tenter d'obtenir l'abandon de l'immeuble de Tai Chi Chang et le recasement dans ces nouveaux locaux – beaucoup plus vastes que ceux que nous souhaitions louer – des services de notre centre culturel.

C) Que la négociation domaniale n'a pas pratiquement avancé depuis le 5 novembre.

Nous sommes convenus, toutefois, d'une nouvelle rencontre de M. Geoffroy-Dechaume avec le sous-directeur des Affaires consulaires à une date qui reste à fixer mais qui, on peut l'espérer, sera proche ; pour la préparer, un aide-mémoire rendant compte de la convocation de ce matin sera rédigé par nos soins et discuté au cours de la réunion envisagée.

J'ai l'intention, d'autre part, comme je l'ai proposé au Département dans une lettre adressée à M. Manac'h par la valise du 25 mars, de saisir à nouveau du problème domanial le maréchal Chen Yi, qui s'était montré compréhensif le 16 novembre dernier (cf. mon télégramme nº 3752)[1].

*(Collection des télégrammes, Chine 1967)*

## 122

M. Dumarçay, Ambassadeur de France à Bagdad,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 215/AL. *Bagdad, 28 mars 1967.*

Au cours du dîner qu'il a offert le 25 mars 1967, à l'occasion de mon prochain départ[2], M. Adnan El Pachachi[3], parlant en présence des représentants diplomatiques et de tous les cadres supérieurs de son ministère, a souligné l'heureux développement des relations franco-iraquiennes, fondé sur la nouvelle orientation de la politique française à l'égard des problèmes internationaux et des nations en voie de développement.

Le ministre des Affaires étrangères a évoqué le problème de la coopération économique et technique entre nos deux pays. Il s'est félicité des

[1] Voir *D.D.F.*, 1966-II, nº 349.

[2] Jacques Dumarçay, ambassadeur de France en Irak, nommé à Bagdad le 30 septembre 1963 pour la réouverture de l'ambassade, quitte son poste à la fin du mois de mars 1967.

[3] Adnan El Pachachi est ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965.

résultats déjà obtenus et a exprimé le vœu que les rapports existants soient non seulement sauvegardés, mais rendus plus étroits.

Comme le sait le Département, le gouvernement de Bagdad a, en effet, insisté à plusieurs reprises sur son désir de placer ces rapports dans un cadre contractuel et de conclure avec nous une série d'accords. Complétant la mission effectuée au début de 1966 par M. Mohammed Nasser[1], ministre de la Culture, M. Adnan El Pachachi en a entretenu en juillet de la même année à Paris, M. le Président de la République et Votre Excellence. Des encouragements ont accueilli ces ouvertures. Depuis lors, projets et contre-projets on été échangés. Toutefois, aucune réponse n'a pu être transmise aux autorités irakiennes depuis qu'a été portée à leur connaissance, en son temps, l'impossibilité des délégués français de se rendre à Bagdad avant la fin du mois de janvier dernier.

J'ai par ailleurs informé le Département que nos interlocuteurs n'avaient pas d'objection à ce que les négociations aient lieu à Paris. Il est à craindre que si notre silence devait se prolonger, la surprise manifestée par certains fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ne se transforme en déception préjudiciable à la situation qu'après six ans et demi de rupture, nous avons pu progressivement rétablir en conséquence de la réouverture de ce poste en 1963[2].

J'ai constaté un état d'esprit analogue dans les milieux économiques devant le peu d'ampleur des efforts déployés pour tirer profit d'un climat politique qui nous est actuellement favorable. Tout semble se passer comme s'il persistait chez nos compatriotes, en ce qui concerne l'Irak, un préjugé défavorable que n'éprouvent nullement nos concurrents pour le plus grand bien de leurs affaires. À ceci s'ajoute, chez nos industriels et chefs d'entreprises, pour reprendre les termes cités par M. Falaize dans sa dépêche nº 435/AL du 25 mars, « une excessive défiance, un manque d'imagination, un complexe où la superbe technocratique reste curieusement alliée à des précautions de petits comptables ». Nos relations économiques avec l'Irak, ne sauraient se développer se développer, à l'instar de nos relations culturelles, sans un changement de mentalité et de méthodes.

*(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, IR 6-3)*

[1] Mohammed Nasser est le ministre irakien de la Culture et de la Communication depuis septembre 1965 jusqu'en juillet 1967. Il se rend à Paris en janvier 1966 et y exprime le désir de son gouvernement de conclure un accord de coopération culturelle et technique. C'est ainsi qu'un projet est rapidement élaboré.

[2] Les relations diplomatiques entre la France et l'Irak sont interrompues le 9 novembre 1956 à la suite de l'affaire de Suez. Un an environ après la signature des accords d'Évian, le gouvernement français envoie à Bagdad un chargé d'Affaires le 16 février 1963 qui prépare l'arrivée de l'ambassadeur, M. Dumarçay le 30 septembre 1963.

# 123

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 228 à 236.
Réservé.

*Bamako, 30 mars 1967.*

(*Reçu* : 19 h. 50).

M. Mario Ungaro, ambassadeur d'Italie à Conakry[1] où il est chargé également des intérêts français, est maintenant accrédité au Mali et vient de faire un bref séjour à Bamako, où il a remis ses lettres de créance au président Modibo Keita[2]. Il m'a fait part de quelques-unes de ses impressions sur la Guinée.

D'après l'ambassadeur, le régime de Sekou Touré[3] est engagé, de plus en plus à fond, sur la voie de l'expérience socialiste et, à l'heure présente, il s'agit du socialisme de marque chinoise, le président guinéen répétant à satiété dans ses discours que « Mao Tsé-toung[4] est la lumière du monde aujourd'hui ». Pour Sekou Touré, en effet, qui a toujours été et demeure un antioccidental et un agitateur international, me dit M. Ungaro, la présence chinoise en Guinée est beaucoup plus importante par sa signification politique que par l'aide matérielle dont elle est assortie et qui pourtant est considérable[5]. Elle n'est du reste pas sans préoccuper les Russes et l'ensemble des représentants des pays de l'Est à Conakry, qui s'emploient à la contrecarrer, mais sans grand enthousiasme, tant ils sont rebutés par les difficultés qu'ils rencontrent.

Quant aux Américains[6], ils ont connu eux aussi plusieurs crises avec les Guinéens. Mais, selon l'ambassadeur, les relations entre les deux pays

[1] Mario Ungaro, entré dans le corps diplomatique en 1948, est ambassadeur d'Italie à Conakry de 1964 au 15 avril 1968, et est également accrédité à Bamako (Mali). L'ambassade d'Italie représente les intérêts français en Guinée, depuis la rupture des relations diplomatiques franco-guinéennes survenue le 17 novembre 1965. Sur les circonstances de cette rupture, se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n° 286.

[2] Modibo Keita est le chef de l'État, président du gouvernement du Mali depuis septembre 1960.

[3] Sekou Touré est le président de la République de Guinée depuis octobre 1958. Pour une brève présentation de la Guinée, géographie, histoire, évolution, socialisme guinéen, aides étrangères, se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique (Afrique-Levant) au Département du 22 juin 1970, non publiée.

[4] Mao Tsé-toung, président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959, est depuis lors, secrétaire général du parti communiste chinois.

[5] Selon le bilan de l'assistance économique chinoise, établi en février 1967, par M. Karim Fofana, secrétaire d'État guinéen au développement économique, les réalisations effectuées ont été les suivantes : une centrale hydroélectrique à Pita, un complexe de cigarettes-allumettes, une usine de traitement de feuilles de thé. D'autres projets sont envisagés : centrale hydroélectrique, huilerie d'arachide, usine de transformation de canne à sucre et une aciérie d'une capacité annuelle de production de soixante mille tonnes.

[6] Se référer à la dépêche n° 702/AL de l'ambassade de France à Washington, datée du 27 avril 1966, non publiée, faisant le point des relations entre les États-Unis et la Guinée. L'attitude de

ne sont plus ce qu'elles étaient. Si les sociétés privées américaines restent très attentives aux perspectives qu'offre le développement des ressources minières, le gouvernement des États-Unis donne l'impression d'une relative réserve à l'égard de la Guinée. Celle-ci se répercute sur l'aide qui n'est maintenue à un certain niveau que pour entretenir les espérances guinéennes et préserver ainsi l'avenir.

Sur le plan de la politique intérieure, M. Ungaro estime, comme ses collègues occidentaux à Conakry, me dit-il, que le régime actuel n'est pas menacé, car il est très fortement structuré. On assiste même actuellement, après les résolutions du Conseil national de la révolution[1] a une véritable reprise en mains du pays. Mais l'ambassadeur pense que la présence des extrémistes au gouvernement ne peut être, à la longue, qu'un élément de faiblesse, que les choses ne dureront pas indéfiniment et devraient, en définitive, tourner dans le sens de la modération. Il convient donc de garder les yeux ouverts sur ce que sera l'orientation du pays, compte tenu de son potentiel présent et à venir.

La situation économique continue d'être précaire. Malgré la campagne menée pour accroître la production agricole, les résultats ne permettent pas de couvrir les besoins du marché national ni de satisfaire aux exigences des accords de *clearing*[2] avec les pays de l'Est. Sans l'exportation des produits miniers, le ravitaillement de la Guinée serait impossible.

Sur le plan interafricain, la position de Conakry est inchangée : réservée à l'égard de l'OUA[3] qui est un « instrument de l'impérialisme », toujours attachée aux idées révolutionnaires (M. Sekou Touré se rendra prochainement au Caire), toujours très critique du groupement des pays riverains du fleuve Sénégal[4], en raison des liens de Dakar avec Paris, et, maintenant des relations du Mali avec la France. Le Président guinéen avait été sérieusement affecté par l'annonce de la conclusion des accords franco-maliens[5].

Washington est très fluctuante et ambiguë alliant fermeté, prudence et discrétion. Après la crise de l'automne-hiver 1966, le ministre des Affaires étrangères de Guinée, M. Beavogui, s'est rendu aux États-Unis, au mois de mars 1967. Il s'est entretenu à trois reprises avec M. Dean Rusk, ainsi qu'avec les directeurs de la BIRD et du FMI, relançant la coopération entre les deux pays. Sur ce sujet, voir la dépêche de Washington n° 507/AL du 16 mars 1967, non retenue.

[1] Le Conseil national de la révolution, instance suprême du Parti démocratique de Guinée, s'est réuni à Labé, du 27 au 31 janvier 1967. Parmi les résolutions adoptées, figure la création de « comités de défense de la révolution ».

[2] Les accords de *clearing* sont des accords de compensation entre pays pratiquant le contrôle des changes et en vertu duquel le produit des exportations est affecté au règlement des importations afin de réaliser l'équilibre.

[3] Dans le discours, prononcé à l'occasion de la réunion du Conseil national de la révolution, le président Sekou Touré a déclaré : « Ce n'est pas renoncer à l'unité de l'Afrique que d'affirmer que nous préférons voir l'OUA périr plutôt que de la voir l'instrument double de l'impérialisme ».

[4] Le 29 janvier, le président Sekou Touré annonce sa décision de suspendre la participation de son pays au comité inter-États des riverains du fleuve Sénégal réunissant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Guinée, et en rejette la responsabilité sur M. Léopold Sedar Senghor, qu'il accuse de défendre des intérêts « étrangers », ceux de la France.

[5] Les accords économiques et financiers entre la France et le Mali ont été signés le 15 février 1967.

M. Ungaro avait constaté que, de leur côté, les dirigeants de Bamako étaient préoccupés par l'avenir du comité inter-états et agacés par l'attitude de Sekou Touré, mais qu'ils étaient décidés à continuer, même sans lui, car ils étaient les premiers intéressés à la réalisation des projets en voie d'élaboration.

L'ambassadeur d'Italie s'est montré très discret sur les rapports de la Guinée avec la France. Répondant à mes questions, il m'a dit cependant, que l'attitude guinéenne, à notre égard était toute en nuances. La population souffre de pénuries beaucoup plus graves qu'au Mali, à la nostalgie du passé et nous reste très attachée[1]. Le personnel des sociétés françaises demeure le noyau le plus valable de notre présence en Guinée et déplore vivement l'absence de relations entre les deux pays.

Au niveau des dirigeants enfin, et comme on le sait, évidemment, à Paris par les tentatives de démarches faites de temps à autre, nombreux sont ceux qui seraient prêts à demander pardon, mais sous réserve qu'il ne faille pas le faire en public, comme l'indique, d'autre part, sa correspondance, adressée au Département, l'ambassadeur ne connaît pas de difficultés particulières dans la gestion des intérêts français. Au début, les Guinéens s'étaient montrés assez difficiles, mais maintenant tout est devenu, somme toute, affaire de routine. M. Ungaro avait mis sur pied un véritable consulat de France, avec un agent venu de Rome[2] et trois secrétaires. Il avait également maintenu ouverte la bibliothèque du centre culturel de Conakry.

*(Direction Afrique-Levant, Guinée,1967)*

## 124

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Argod, Ambassadeur de France à Phnom Penh.

T. nº 35.[3] *Paris, 31 mars 1967, 20 h. 31.*
Réservé.

Il a été décidé de ne pas accorder de visas aux personnes qui voudraient venir en France dans l'intention de participer au « tribunal » organisé par lord Bertrand Russel[4]. Dans le cas où vous auriez des raisons de croire que le titulaire d'un passeport sud-vietnamien demanderait un visa dans cette

[1] La situation intérieure de la Guinée est exposée dans la dépêche de Dakar n° 322/DAM du 10 mai et dans le télégramme de Nouakchott nos 226 à 233 du 12 mai 1967, non publiés.

[2] M. Carlo Mundula, chancelier, a organisé le service de l'ambassade d'Italie à Conakry chargé de la représentation des intérêts français.

[3] Ce télégramme est également transmis à Hong Kong (n° 62).

[4] Philosophe et mathématicien britannique, lord Bertrand Russel crée à Londres le 15 novembre 1966 le « tribunal international sur les crimes de guerres américains au Vietnam », qui tient sa première session du 2 au 10 mai 1967 à Stockholm, faute de pouvoir le faire en France.

intention, vous voudrez bien vous abstenir de le lui délivrer, et en référer au Département.

*(Collection des télégrammes, Hanoï, 1967)*

## 125

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1636 à 1650.
Diffusion réservée

*Washington, 31 mars 1967.*

(*Reçu* : le 1er avril à 02 h. 30).

J'ai déjeuné le 31 mars avec M. Dobrynin.

L'ambassadeur de l'URSS m'a assez peu parlé du Vietnam. Il m'a dit pourtant, et ceci diffère de ce que M. Fedorenko avait dit à M. Seydoux (télégramme de New York 591/600)[1] qu'à titre personnel, il ne voyait rien de constructif dans le mémorandum d'U Thant du 14 mars[2]. Ce nouveau projet lui paraissait en retrait sur les propositions antérieures. Le secrétaire général des Nations unies déclare avoir élaboré un projet en trois points mais lorsqu'il s'exprime devant la presse, il en mentionne un quatrième : l'arrêt préalable des bombardements. S'il en était ainsi, pourquoi U Thant, qui avait rencontré à Rangoon des délégués nord-vietnamiens importants, n'avait-il pas rédigé sa proposition de façon plus claire en mentionnant quatre points puisqu'il y en avait quatre. En présentant les choses de la façon dont il le faisait actuellement, il donnait peut-être satisfaction aux Américains mais il ne pouvait se faire écouter de Hanoï ou de Pékin.

L'ambassadeur de l'URSS m'a parlé des conversations qui se sont, selon son expression, « entr'ouvertes » à Moscou entre l'ambassadeur des États-Unis et les dirigeants soviétiques sur la question des fusées anti-fusées. Incidemment, il m'a indiqué que lorsque le président Johnson avait rendu

[1] Non reproduit.

[2] À la suite de contacts établis par le truchement du Consul général de l'Inde à Rangoon, le Secrétaire général de l'ONU s'est rendu dans cette capitale fin février début mars 1967 pour y rencontrer un représentant du Nord-Vietnam. À son retour, U Thant a remis le 14 mars 1967 à M. Arthur Goldberg, représentant permanent des États Unis à New York un aide-mémoire dans lequel il suggérait pour parvenir à un règlement du conflit au Vietnam : 1) une trêve générale, accompagnée du *statu quo* militaire 2) l'engagement de conversations préliminaires exploratoires 3) la convocation, à nouveau, de la conférence de Genève (voir le télégramme d'Hanoï nos 385 et 386 du 7 mars 1967). Le gouvernement américain a répondu le 18 mars à U Thant qu'il jugeait ses propositions plus réalistes et constructives, dans l'ensemble, que les précédentes suggestions. En effet, l'aide-mémoire plaçait cette fois les belligérants sur un pied d'égalité en prévoyant d'abord une trêve générale. Cependant sa mise en œuvre apparaissait délicate et des garanties étaient nécessaires avant un cessez-le-feu. L'opinion des autorités de Saigon était semblable, en revanche, celle d'Hanoï était inconnue des Américains (se reporter au télégramme de Washington nos 1434 à 1437 du 21 mars 1967). Les autorités du Nord-Vietnam n'ont fait connaître que le 28 mars leur refus du plan de U Thant.

public le message de M. Kossyguine acceptant le principe de conversations bilatérales russo-américaines sur la question des armes atomiques offensives et défensives, il s'était bien gardé de faire état d'un passage mettant en garde le gouvernement des États-Unis sur la difficulté de mener à bien ces conversations tant que durerait la guerre du Vietnam. Ceci dit, les conversations allaient se poursuivre et puisqu'il s'agissait d'un problème qui intéressait les Russes et les Américains, seuls capables de construire de telles armes, elles se dérouleraient dans un cadre strictement bilatéral. Il s'agissait de prévenir une course coûteuse aux armements et sans trop d'espoir il fallait espérer qu'elles réussiraient.

En ce qui concerne le traité de non-prolifération, M. Dobrynin m'a dit que son gouvernement avait consenti à l'ajournement des discussions proposées par Washington, ce qui représentait « des vacances de Pâques un peu prolongées ». D'après mon interlocuteur l'Inde seule présentait un vrai problème, d'ailleurs assez difficile à résoudre. Il était compréhensible en effet que le gouvernement de New Delhi cherchât à se faire donner des assurances au cas où il serait l'objet d'une attaque atomique de la part de la Chine. Par contre toutes les objections présentées du côté allemand, autant qu'il pouvait les connaître, n'avaient pas de substance réelle. Le traité ne mettrait pas en péril les développements pacifiques de l'énergie atomique. Quant à la question du contrôle, elle avait été soulevée par les Américains et non pas par les Russes qui ne tenaient pas spécialement à l'article 3. Mais puisque Washington estimait nécessaire l'inclusion d'une clause de ce genre, le seul contrôle possible était celui de l'agence atomique de Vienne. Quelle valeur pouvait-on attribuer à un contrôle de l'Euratom qui ne s'exerçait qu'entre six participants ? Que dirait-on à l'Ouest si l'URSS faisait valoir que le contrôle des engagements pris devait être effectué dans le cadre du Traité de Varsovie ? À la vérité les Allemands cherchaient des prétextes pour ne pas signer le traité et pour se réserver la possibilité d'avoir un jour des armes atomiques soit nationales, soit européennes, ce qui revenait à peu près au même. Je lui ai dit que je ne croyais pas du tout que ce fût là la politique du gouvernement fédéral, mais j'ai senti, comme je m'y attendais, ses convictions bien ancrées. Malgré tout, ajoute M. Dobrynin, l'on peut espérer que le traité sera signé avant la prochaine réunion de l'Assemblée des Nations unies avec une participation allemande. Autant qu'il le savait c'était là l'objectif principal que poursuivait le vice-président Humphrey en Europe.

Dans le domaine des relations bilatérales proprement dites, M. Dobrynin ma parlé de la ratification de la convention consulaire russo-américaine. En soi cela avait été une bonne chose puisque le Sénat avait prouvé que malgré la guerre du Vietnam il tenait à maintenir des ponts avec l'URSS. Mais en fait la ratification de ce traité avait peu d'importance. L'URSS avait eu autrefois quatre consulats aux États-Unis sans convention consulaire. Maintenant que celle-ci était signée l'URSS n'avait aucune intention d'en ouvrir. S'il avait été convoqué devant les commissions compétentes du Sénat américain, il aurait pu donner cette assurance et dissiper ainsi les soupçons du chef du FBI, M. Hoover.

Quant au développement des liens commerciaux entre l'URSS et les États-Unis M. Dobrynin note les efforts de l'administration et les récentes déclarations favorables de deux sénateurs républicains MM. Percy et Morton. Personnellement, comme il me l'avait d'ailleurs déjà dit plusieurs fois auparavant, il ne se faisait aucune illusion sur l'importance pratique d'un commerce de ce genre.

Par contre, l'ambassadeur de l'URSS était assez amer sur l'arraisonnement récent de deux bateaux de pêche soviétiques dans les eaux de l'Alaska. Il y a deux ans, après le tremblement de terre d'Anchorage, les Américains avaient demandé aux Russes, à titre de mesure humanitaire, de retirer leurs bateaux de pêche de la région pour laisser aux populations côtières la possibilité de compenser les dommages éprouvés par les bénéfices de la pêche. Le gouvernement de l'URSS avait accepté et aussitôt après le gouverneur de l'Alaska avait déclaré que cela avait représenté une grande victoire des États-Unis sur l'URSS. Les flottilles de pêche étaient maintenant revenues à leurs emplacements habituels et il était vraiment malséant de la part des navires côtiers américains d'arraisonner des bateaux qui faisaient leur possible pour ne pas entrer à l'intérieur des douze miles de mer territoriale.

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui le 31 mars, M. Dobrynin m'a parlé de la nouvelle publiée par le *New York Times* et selon laquelle le gouvernement de l'URSS se proposerait de participer à un appel d'offre pour fournir des turbines hydroélectriques et des générateurs au barrage de Grand Coulée, dans l'État de Washington.

Les choses m'a-t-il dit, se présentent différemment. Un organisme d'études soviétique, qui n'avait reçu aucun ordre à cet effet du gouvernement, avait écrit à son attaché commercial pour lui demander des renseignements sur les travaux en cours et pour vérifier si des firmes étrangères étaient admises à concourir. L'URSS est en effet exportatrice de turbines de ce genre, beaucoup plus puissantes que celles dont disposent les Américains, et d'un point de vue objectif s'intéresse, mais en principe seulement, à la recherche de tous débouchés extérieurs.

L'attaché commercial, sans le prévenir, s'est mis en rapport avec les fonctionnaires du Département d'État qui ont cru bien à tort qu'il s'agissait d'une démarche officielle. Il n'est point encore possible, m'a dit M. Dobrynin, d'envisager des opérations de ce genre.

L'ambassadeur de l'URSS m'a déclaré ne pas connaître les raisons du soudain voyage au Caire de M. Gromyko. Au mois de septembre dernier, il avait assisté à New York à une conversation entre son ministre et M. Riad, ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie. M. Riad avait invité M. Gromyko à se rendre au Caire lorsqu'il le voudrait. Il était probable que celui-ci avait profité d'un moment libre pour rendre une visite qui lui avait été faite autrefois. M. Dobrynin a néanmoins fait allusion à la politique qu'il juge agressive du roi Fayçal au Yémen et au néo-colonialisme

que les Anglais poursuivent dans la région d'Aden sous le couvert d'une indépendance fictive à ce pays.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 126

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
À M. BARBEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LAGOS.

D. n° 3 bis/AL. *Paris, 31 mars 1967.*

Par communication en date du 1er mars[1] vous avez bien voulu me faire part du vœu exprimé par le colonel Gowon devant les représentants du corps diplomatique accrédités à Lagos et tendant à obtenir une réaffirmation de la détermination de leurs gouvernements respectifs à coopérer avec les seules autorités fédérales et à ne rien faire qui « puisse tendre à donner une forme quelconque de reconnaissance ou de soutien à des éléments dissidents opposés au gouvernement fédéral ».

Compte tenu des indications que vous avez spontanément données le 14 mars au colonel Gowon à la veille de votre départ de Lagos[2], j'estime qu'il n'y a pas lieu pour vous de prendre l'initiative de confirmer les propos que vous avez tenus a chef de l'État.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le colonel Gowon insisterait pour avoir de plus récentes assurances que vous auriez à exposer la position française dans l'affaire nigeriane.

Pour définir cette position, vous vous inspireriez des considérations suivantes :

a) Le gouvernement de la République française considère que le conflit qui oppose entre elles certaines fractions de la population nigeriane est un conflit d'ordre interne. Conformément à sa politique constante, il n'a pas pour habitude de s'immiscer dans les affaires intérieures des États.

b) Néanmoins, le gouvernement de la République croit pouvoir exprimer le vœu que l'entité du Nigeria soit préservée et dans cet esprit il formule l'espoir que les différends qui divisent actuellement le pays pourront, par des moyens pacifiques, trouver une solution.

[1] Il s'agit du télégramme nos 179 à 188 en provenance de Lagos en date du 1er mars 1967, par lequel M. Barbey rend compte de l'initiative du colonel Gowon de convoquer les ambassadeurs en poste à Lagos pour leur demander « qu'ils ne fassent rien qui encourage en aucune façon une évolution aussi dangereuse » et que dans l'éventualité d'une sécession des provinces orientales, les gouvernements renouvellent l'assurance qu'ils ne donneront aucun signe de reconnaissance ou de soutien à des éléments « dissidents » opposés au gouvernement fédéral.

[2] M. Barbey se rend à Paris à la suite d'un appel par ordre le 15 mars jusqu'au 31 mars.

c) Le gouvernement français exprime au colonel Gowon sa reconnaissance pour les dispositions qu'il s'est déclaré prêt à prendre afin d'assurer la protection éventuelle des ressortissants étrangers vivant au Nigeria où la colonie française et les entreprises qu'elle représente portent témoignage de l'esprit de collaboration qui règne entre nos deux pays.

*(Afrique-Levant, Nigeria, politique intérieure, NI 5-5)*

## 127

COMPTE RENDU

*Audience accordée par le général de Gaulle à M. Siles Salinas, vice-président de Bolivie, le 4 avril 1967.*

C.R.

*Le général de Gaulle* : Je suis heureux de vous rencontrer, M. le Président.

*M. Siles Salinas*[1] : Je vous remercie, Excellence, d'avoir bien voulu m'accorder cet entretien d'une très grande importance pour moi. Vous connaissez l'admiration que vous porte tout le peuple bolivien.

*Le général de Gaulle* exprime à son tour, sa sympathie et sa considération pour la Bolivie. Il dit tout l'intérêt qu'il n'a cessé de porter au développement des relations franco-boliviennes, mais, ajoute-t-il : « ce n'est pas facile ». « Malheureusement dans la pratique, peu de choses ont pu être faites ensemble ».

*M. Siles Salinas* : Les peuples d'Amérique latine ont une très vive admiration et une grande reconnaissance pour tous les grands hommes qui préservent la paix, tels que Sa Sainteté le Pape[2] et le général de Gaulle.

L'action de la France en faveur des pays sous-développés est particulièrement appréciée dans le continent latino-américain. Le monde s'intéresse vivement au Vietnam, pays sous-développé, parce qu'une guerre s'y déroule. Mais le drame, bien que moins visible, est parfois aussi grand dans d'autres pays défavorisés.

[1] Luis, Adolfo, Siles Salinas, avocat, président du parti social démocrate depuis 1965, a soutenu, à l'occasion des élections présidentielles du 3 juillet 1966, le Front de la Révolution bolivienne qui a porté au pouvoir le général Barrientos. Luis Siles Salinas est depuis juillet 1966 vice-président de la République de Bolivie. Le Vice-président bolivien effectue une visite officielle en France du 1er au 6 avril 1967. Il a été reçu le 3 avril par M. Couve de Murville. Le compte rendu de cet entretien, non publié, figure dans le dossier d'archives *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967.*

[2] Paul VI (Giovanni Battista Montini), archevêque de Milan, pape sous le nom de Paul VI depuis le 21 juin 1963.

*Le général de Gaulle* : Quelles sont les plus grandes difficultés que rencontre la Bolivie ?

*M. Siles Salinas* : Le fait que mon pays n'a pas accès à la mer constitue pour lui un grave problème. Nous souhaiterions que, dans un geste de bonne volonté humaine, les États nous aident à trouver une solution. Nous nous tournons vers l'Europe et surtout vers la France, car nous savons que l'Europe a besoin de l'Amérique latine et l'Amérique latine a besoin de l'Europe. Trop souvent, les pays d'Europe considèrent ceux d'Amérique latine comme des États désorganisés et instables.

*Le général de Gaulle* : Il y a beaucoup à faire. Je sais que vous avez vu hier le ministre des Affaires étrangères. Vous avez parlé de ces problèmes avec lui. Pourriez-vous me dire ce que vous attendez de la France : un concours technique, industriel, administratif ?

*M. Siles Salinas* : Le problème de l'accès à la mer est capital pour nous. Il pourrait être résolu par l'organisation, sur un plan international, de la navigation dans le bassin du Rio de la Plata[1].

*Le général de Gaulle* : Quels sont les pays intéressés par ce projet ?

*M. Siles Salinas* : L'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay, le Brésil et la Bolivie. Une conférence réunira les différents représentants de ces États. Il est souhaitable que nous parvenions à un accord semblable à celui qui a été conçu en Europe pour la Communauté du Charbon et de l'Acier.

*Le général de Gaulle* : En somme, vous souhaiteriez que chacun de ces pays préserve sa personnalité et soit uni à ses voisins dans une confédération latino-américaine. Dans quelle mesure, en ce qui concerne votre projet, la France pourrait vous apporter son aide ?

*M. Siles Salinas* : Il serait nécessaire de procéder à une étude technique complète de ce problème qui a déjà été sérieusement étudié, notamment par l'Argentine. Si la France pouvait prendre la tête de nations prêtes à aider à réaliser ce projet, les résultats seraient excellents pour un groupe de plus de 100 millions d'habitants. Nous possédons l'une des plus grandes mines de fer du monde. Il faudrait pouvoir exporter sa production par voie fluviale. Une coopération entre les États intéressés serait très avantageuse pour tous.

*Le général de Gaulle* : Je prends note de ce que vous venez de me dire. Il s'agit sans doute d'un projet nouveau car on ne m'en a rien dit pendant mon voyage en Amérique latine.

*M. Siles Salinas* : C'est en effet un projet nouveau.

*Le général de Gaulle* : Il s'agirait essentiellement pour vous d'organiser un courant nouveau vers l'Atlantique.

[1] La Bolivie, privée d'accès au Pacifique, songe à en retrouver un vers l'Atlantique, grâce aux accords qu'elle pourrait conclure avec les pays riverains des fleuves Parana et Paraguay et du Rio de la Plata. L'ambition de la Bolivie est de faire de cet ensemble hydrographique le creuset de l'intégration sud-américaine. Le 23 janvier 1967, l'Argentine et le Paraguay ont signé un traité prévoyant la liberté de navigation sur ces trois fleuves.

*M. Siles Salinas* : C'est cela, car mon pays, qui a une frontière commune avec cinq pays, n'a pas de débouché vers la mer.

*Le général de Gaulle* : Et votre débouché par voie ferrée avec le Pacifique ?

*M. Siles Salinas* : La portion du territoire dans laquelle passe le chemin de fer qui nous relie au Pacifique appartient désormais au Chili. C'est dommage, mais nous n'avons pas pour autant de grief contre le Chili.

*Le général de Gaulle* : À qui vous adressez-vous pour la réalisation de votre projet d'aménagement fluvial ?

*M. Siles Salinas* : Nous nous tournons vers l'Europe et d'abord vers la France.

*Le général de Gaulle* : Souhaitez-vous régler cette question par un accord avec nous. Et si les États-Unis souhaitaient un accord semblable ?

*M. Siles Salinas* : Nous pensons que, grâce à son remarquable développement actuel, la France est en mesure de se tourner davantage vers les pays qui pourraient bénéficier de son aide. Nous nous adressons d'abord à elle.

*Le général de Gaulle* : Irez-vous à Punta del Este[1] cette année ?

*M. Siles Salinas* : Le président Barrientos n'ira pas car le problème de l'accès à la mer n'y sera pas étudié. D'autres pays feront comme nous.

*Le général de Gaulle* demande ensuite à son interlocuteur « ce qui se passe » en Amérique latine dans le domaine politique et sur le plan humain. Quelles sont les raisons profondes des difficultés que rencontrent les gouvernants. Quels sont les motifs et les conséquences des changements récents de plusieurs présidents et des troubles qui affectent certains pays (Chili, Argentine[2] et Pérou notamment).

*M. Siles Salinas* pense que certains pays comme la Bolivie, qui a quatre millions d'habitants et dont le revenu annuel ne s'élève qu'à 100 dollars par personne, ne peut trouver la solution à ses problèmes que dans l'union du continent. Aussi longtemps que cette unité ne sera pas faite, le chômage, l'agitation et les troubles seront fréquents en Amérique latine, quel que soit le gouvernement, car les pays, trop isolés ne sont pas capables de trouver seuls des solutions économiques satisfaisantes. C'est ainsi qu'une chute, même minime, du prix de l'étain, entraîne pour la Bolivie des conséquences pires que la guérilla et que l'on ne peut rien contre cela. Les exportations d'étain représentent, en effet, 70 % de la valeur des exportations boliviennes.

Pour son développement, l'Amérique latine doit se tourner soit vers le monde capitaliste soit vers le monde communiste, et elle ne rencontre pas une compréhension suffisante.

[1] La conférence au sommet de Punta del Este (Uruguay) doit s'ouvrir le 12 avril 1967. Dix-huit États d'Amérique latine, plus les États-Unis, seront représentés. N'y assisteront pas les présidents d'Haïti, du Nicaragua et de Bolivie.

[2] Le président argentin, Dr Arturo Ilia, élu en août 1963, est renversé par un coup d'État militaire le 28 juin 1966. Le général Juan Carlos Ongania devient le nouveau président de la République argentine.

*M. Siles Salinas* précise qu'il a été invité en URSS et qu'il espère y aller en dépit de « sa position étrange » du fait des guérillas « castristes » que combat le gouvernement bolivien. Il serait le premier ministre d'un gouvernement bolivien en exercice à se rendre à Moscou[1].

*Le général de Gaulle* : Que propose l'URSS et qu'est-ce que la Bolivie peut attendre de ce pays ? Sans doute peu de choses.

*M. Siles Salinas* : Peu de choses, en effet, je pense.

*Le général de Gaulle* : L'URSS, qui a à résoudre de nombreux problèmes et des difficultés intérieures, qui n'a pas suffisamment de devises, n'est pas faite pour aider les autres. Sans doute a-t-elle accordé une aide à certains pays comme l'Égypte et l'Inde. Mais il ne faut pas attendre beaucoup d'elle.

*M. Siles Salinas* : L'URSS a également fait quelque chose au Chili et au Brésil, mais ce n'est pas énorme.

*Le général de Gaulle* : Les États-Unis peuvent faire beaucoup plus, mais bien entendu avec les inconvénients que cela entraîne.

*M. Siles Salinas* : Certainement. Autrefois, l'Amérique latine constituait un vaste empire. Elle est divisée maintenant en une vingtaine de pays qui n'ont que très peu de rapports entre eux. Les échanges des pays latino-américains entre eux ne constituent que 12 % de l'ensemble de leur commerce extérieur. Ceux de mon pays avec ses voisins sont très faibles ou même inexistants. Mon voyage en Europe a pour objet essentiel de « rompre avec cette structure » et de trouver des capitaux.

*Le général de Gaulle* : Quelle procédure suggérez-vous ? Que souhaitez-vous particulièrement. L'envoi d'experts, par exemple ?

*M. Siles Salinas* : L'ouverture d'un lycée français en Bolivie aurait une énorme importance en raison de la très grande influence que votre pays a eue dans le passé sur le continent américain.

D'autre part, les questions que nous avons évoquées seront examinées au cours d'une conférence des Présidents. Si, avant cette réunion, la France était en mesure de déclarer qu'elle est prête à nous accorder son aide, cet élément aurait une énorme importance.

*Le général de Gaulle* : Quand débutera la conférence de Punta del Este ?

*M. Siles Salinas* : Le 14 avril, je crois.

*Le général de Gaulle* : Savez-vous qui la présidera ?

*M. Siles Salinas* : Non, car le Président sera élu au cours de la première séance. Toutefois, c'est le « maître de maison » qui d'habitude est choisi[2].

[1] L'URSS n'entretient de relations diplomatiques qu'avec six pays d'Amérique latine : Argentine, Brésil, Chili, Cuba, Mexique, Uruguay. Des accords de coopération économique ont été passés avec le Chili et le Brésil en janvier 1967. Se reporter à la dépêche de Moscou n° 1815/EU du 3 octobre 1967, non publiée, intitulée : *URSS et Amérique latine*.

[2] Le général Oscar Diego Gestido, élu le 27 novembre 1966, prend officiellement ses fonctions de président de la République de l'Uruguay le 1er mars 1967. Il décède le 6 décembre 1967.

*Le général de Gaulle* : Les États-Unis seront-ils représentés ?

*M. Siles Salinas* : Ils le seront[1].

*Le général de Gaulle* : Je garde un souvenir vivant de mon passage en Bolivie[2] où j'ai été très touché par l'accueil qui m'a été fait et où j'ai eu l'occasion de rencontrer l'actuel Président.

*M. Siles Salinas* : Croyez bien, Excellence, que le peuple et les dirigeants boliviens se souviennent avec émotion de votre passage dans leur pays.

*Le général de Gaulle* : Je vous prie de transmettre mes salutations au président Barrientos[3] ainsi qu'aux membres du gouvernement bolivien.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 128

M. Kosciusko-Morizet, Ambassadeur de France à Kinshasa,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. 744 à 749.[4] *Kinshasa, 5 avril 1967.*

Je me réfère à mon télégramme n[os] 741 à 743[5] de ce jour.

La campagne d'action psychologique entreprise depuis le début de l'année dans les zones qui restaient encore rebelles a entraîné, tant en province orientale, qu'au Kivu-Maniema d'importants ralliements.

Toutefois de petites bandes isolées subsistent encore notamment au nord de Bondo, dans le nord-est et le sud-ouest de Kisangani et dans le sud du Kivu-Maniema en particulier au nord de Fizi[6].

Quelques petites opérations de détail ont été menées contre elles.

[1] Le président Johnson et M. Dean Rusk se rendront à la conférence de Punta del Este.

[2] Le général de Gaulle a effectué un long périple en Amérique latine en 1964, il s'est rendu successivement au Mexique, aux Antilles, puis au Venezuela, Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Chili, Argentine, Paraguay, Uruguay et Brésil. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n[os] 144 et 148, ainsi que *D.D.F.*, 1964-II, n[os] 145, 124, 125, 105, 110, 128, 132.

[3] Le général René Barrientos Ortuño, auteur du coup d'État qui a renversé le président Victor Paz Estenssoro le 4 novembre 1964, a été élu président de la République de Bolivie le 3 juillet 1966.

[4] Ce télégramme a été communiqué (*via* le Département) à Bruxelles et à Londres n[os] 152 à 157, et au ministère des Armées : EMA/REN.

[5] Le télégramme n[os] 741 à 743 du 5 avril 1967, non publié, informe de l'arrivée à Kinshasa des commandants des grandes unités militaires en vue d'une éventuelle réunion au cours de laquelle seraient abordées les questions de la réorganisation de l'armée nationale congolaise (ANC), du référendum et de la nouvelle constitution.

[6] Concernant la situation de la rébellion, se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, n° 213 et 1966-II, n° 191.

On signale, en particulier, ces jours derniers, dans le bas Uélé, des accrochages dans la région de Mbuma à 100 km est de Bondo où un mercenaire espagnol a été tué et le 30 mars à 10 km au sud de Ndu, près de la frontière centrafricaine où un autre mercenaire espagnol a été blessé.

D'autre part, dans le Sud Kivu et dans la région nord de Fizi, où un avion T-28[1] en difficulté mécanique, s'est récemment crashé, des exactions rebelles sont à nouveau enregistrées.

Cependant les éléments du 5e commando anglophone[2] basés à Namoya et Nhakalisa à 100/150 km à l'ouest de Fizi restent passifs plus attirés, semble-t-il, par la recherche de l'or des mines de l'Itombwe que par la poursuite des rebelles.

Cette inaction, jointe aux pressions qu'auraient exercé certains chefs d'État africains[3] subordonnant leur participation au prochain sommet de l'OUA[4], à l'élimination préalable des mercenaires sud-africains et rhodésiens, a entraîné le général Mobutu à décider la dissolution du 5e commando.

Mais, tout un ensemble d'intrigues ont joué autour du chef de l'État pour en retarder l'échéance, intrigues américaines qui cherchaient à conserver un noyau de mercenaires pour la protection des installations *Wigmo* d'Albertville appelées cependant à être cédées à l'ANC dans les mois à venir, intrigues belges qui cherchaient à profiter des circonstances pour faire fusionner les 5e commando anglophone et 6e commando francophone annihilant ainsi le lieutenant-colonel français Denard[5] en le faisant coiffer par le lieutenant-colonel anglais Hoare, intrigues anglaises qui cherchaient à faire déclencher une opération aux limites des 3e et 5e groupements à 200 km de Kisangani dans le but de libérer une infirmière britannique, dernier otage de la rébellion. Un journal anglais, sous la signature de Bob Taylor a d'ailleurs attaqué violemment le lieutenant-colonel Denard à ce sujet.

Cependant les considérations politiques semblent l'avoir emporté et le 5e commando sera dissous. La décision du chef de l'État, qui va à l'encontre de la position adoptée récemment à ce sujet par le général Bobozo[6], a

[1] Le T-28 Trojan (ou Fennec) est un avion américain d'entraînement avancé. Mis au point au début des années 1950, il était, à l'origine, destiné à une utilisation militaire. Il servit dans de nombreux conflits comme en Algérie, au Congo ou au Vietnam.

[2] Le 5e commando de mercenaires anglophones est commandé par le major Michael Hoare

[3] Se reporter à la note de la sous-direction Afrique au Département n° 20/DAM du 9 janvier 1967, non publiée, sous-titrée : *Les États africains et malgaches et les mercenaires du Congo*.

[4] Le prochain sommet de l'OUA, qui doit se tenir à Kinshasa, est prévu pour le 11 septembre.

[5] Le lieutenant-colonel français Robert (dit Bob) Denard commande à Kisangani la 6e brigade indépendante qui comporte deux cents mercenaires dont quatre-vingts Français, les autres étant Belges, Espagnols et de diverses nationalités.

[6] Louis Bobozo est le commandant en chef de l'armée nationale congolaise.

été maintenue tandis que le lieutenant-colonel Hoare a regagné l'Afrique du Sud. Le commandant en chef de l'ANC en est tombé malade. Il est aujourd'hui hospitalisé.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Politique intérieure, 1967)*

## 129

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2103 à 2111. *Bonn, 5 avril 1967.*

L'OTAN s'installe en Belgique[1]. Son comité militaire s'apprête à quitter Washington. M. Schröder vient de prendre l'avion pour participer aux délibérations du comité nucléaire qui se réunit le 6 avril[2]. M. Humphrey arrive, aujourd'hui, en visite officielle à Bonn.

Ces événements de nature et de portées diverses, mais qui affectent tout le monde atlantique, conduisent les observateurs allemands à s'interroger sur le sens et la portée actuels de l'Alliance et sur la place que l'Europe, en général, et l'Allemagne en particulier occupent dans les calculs des hommes d'État américains.

On estime ici que le transfert des installations de l'OTAN a une signification qui dépasse singulièrement celle d'un simple déménagement matériel. Celui-ci est considéré comme l'effet visible de la mutation en profondeur subie par une organisation qui, conçue en période de guerre froide, doit s'adapter à une situation nouvelle.

Si la nécessité de changements n'est guère contestée, du moins s'accorde-t-on à penser que l'existence de l'OTAN demeure un élément fondamental de la sécurité de l'Occident et de la paix mondiale. On estime qu'aussi longtemps qu'une Europe politiquement unie n'aura pas vu le jour, les États du continent resteront tributaires de la protection américaine. L'OTAN continue à être indispensable à la solidarité occidentale, dans la mesure

[1] Conformément à la décision intervenue le 14 septembre 1966, le SHAPE (*Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe*) s'est installé officiellement à Casteau-Maizières (Belgique), le 31 mars 1967. Se reporter à la dépêche de Bruxelles n° 409/EU du 7 avril 1967, non publiée.

[2] M. Gerhard Schröder, nouveau ministre fédéral de la Défense, depuis le 1er décembre 1966, se rend à la première réunion du comité de planification nucléaire, réunissant les représentants des sept pays membres de ce comité (Canada, États-Unis, République fédérale d'Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Turquie). Le communiqué publié, le 7 avril, à l'issue de cette réunion insiste sur les trois points suivants : l'état des forces nucléaires stratégiques de l'OTAN, la défense contre les missiles balistiques, l'emploi des forces nucléaires tactiques. Voir les télégrammes de Washington, nos 1768 à 1774, du 8 avril 1967 et de Bonn nos 2384 à 2388, 2543 à 2550, des 15 et 21 avril 1967, non repris.

où elle garantit que Washington est prêt à intervenir en temps utile dans la défense de l'Europe.

Les développements récents n'en suscitent pas moins une certaine inquiétude. On craint que le retrait de la France des organismes intégrés, en privant l'Alliance de la contribution militaire française et en l'obligeant à installer ses institutions dans une zone périphérique et sans *Hinterland*, diminue considérablement l'efficacité du dispositif.

Bien plus, on se demande si les États-Unis considèrent encore l'OTAN comme un élément capital de leur arsenal politique. Le quotidien à sensation le *Bildzeitung* va jusqu'à écrire que « les temps ne sont plus où les États-Unis et l'Allemagne vivaient en entente cordiale, ce dont il s'agit actuellement est d'empêcher qu'un *Diktat* des deux supergrands (le traité sur la non-dissémination des armes nucléaires) ne compromette l'avenir de l'Europe et de l'Allemagne ». La plupart des observateurs sont moins pessimistes, mais ils estiment que l'intérêt des États-Unis pour l'Europe a diminué. Selon eux, le président Johnson, embourbé dans les affaires asiatiques et soucieux de présenter les chances du dialogue avec Moscou, pourrait être tenté de négliger les intérêts de ses partenaires. L'OTAN n'est plus pour les Américains qu'un instrument parmi d'autres.

En outre, on ne se fait guère d'illusions sur la possibilité pour les alliés des États-Unis, et notamment pour la République fédérale, de participer activement à l'élaboration de la stratégie occidentale. Les commentateurs reconnaissent que le gouvernement de Washington, pour se concilier les Allemands, s'efforce de leur donner quelques satisfactions, mais celles-ci – par exemple le comité de planification nucléaire – leur paraissent assez formelles. Ils constatent que les Américains doivent, avant tout, tenir compte des préoccupations soviétiques et que leur marge de mouvement est étroite.

Bref, la République fédérale, qui a si longtemps misé sur un appui total et inconditionnel des États-Unis, se voit contrainte de repenser ses relations avec eux en fonction de l'évolution générale de la politique mondiale.

Il lui faut trouver une nouvelle forme de collaboration, inventer en quelque sorte un nouveau style. Cette opération qui suppose de la part de nombreux allemands une sorte de conversion psychologique, ne paraît pas aisée. Le Chancelier semble souhaiter, pour l'instant, se donner le temps de la réflexion. Il essaye de percer les intentions profondes du président Johnson envers l'Alliance Atlantique, l'Europe et l'Allemagne, tout en réglant, au mieux des intérêts de son pays, les problèmes qui se posent aujourd'hui : traité de non-prolifération, présence des troupes anglo-saxonnes sur le sol allemand. D'autre part, il a également à aplanir des divergences de vues au sein de son propre gouvernement.

Dans ces conditions, on n'attend pas ici de résultats spectaculaires de la visite de M. Humphrey[1]. Celle-ci paraît *a priori* trop brève pour permettre

[1] Le vice-président américain Humphrey arrive à Bonn le 29 mars 1967, venant de La Haye. Les entretiens avec MM. Kiesinger et Brandt ne commencent que le 5 avril. Entre-temps,

aux dirigeants allemands et à leur hôte d'entreprendre une véritable discussion.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 130

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 244 à 251. *Tel-Aviv, 7 avril 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 00)

Devant l'émotion de l'opinion causée par la poursuite des attentats terroristes, tous considérés ici comme suscités en Syrie, et par la reprise des tirs frontaliers (mon télégramme no 238)[1], le Ministre des Affaires étrangères avait cru devoir donner au gouvernement de Damas, dans une déclaration à la Knesset du 5 avril, l'avertissement suivant :

*Début de citation.*

« Le gouvernement de Damas se trompe s'il croit avoir découvert une méthode inédite pour attaquer Israël en toute impunité. Les réunions de la commission mixte d'armistice[2], réelles ou fictives, n'ont créé aucune situation nouvelle qui lui permette de se livrer sans danger à une campagne de sabotage ou à des attaques meurtrières contre ce pays. Conformément à la charte des Nations unies et aux accords d'armistice, Israël sauvegarde ses droits à l'autodéfense et à la défense de son intégrité territoriale, sans être lié à la session extraordinaire de la commission mixte de l'armistice ».

*Fin de citation.*

Ce matin à 9 h. 30, comme pour constater l'effet des déclarations de M. Eban[3], un tracteur a commencé à labourer une parcelle du kibboutz

M. Humphrey préside, avec son secrétaire d'État, Nicholas Katzenbach, la conférence des ambassadeurs américains en Europe. Deux sujets d'actualité retiennent l'attention du vice-président américain : la négociation tarifaire de Genève et le projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Voir les télégrammes de Bonn nos 1974 à 1976, 2140 à 2148, 2165 à 2176, 2187 à 2189, respectivement des 29 mars, 6 et 7 avril 1967, non publiés.

[1] Le télégramme n° 238 du 4 avril 1967 en provenance de Tel-Aviv rapporte que les 2 et 4 avril des tirs frontaliers se produisent contre les Kibboutzim israéliens, notamment celui d'Haon à l'est du lac de Tibériade, en zone démilitarisée. Les tirs proviennent des positions syriennes. Si le 2 avril les Israéliens n'ont pas riposté, ils l'ont fait le 4 avril après avoir subi des tirs au canon anti-chars.

[2] L'article VII de la Convention d'armistice signée entre la Syrie et Israël le 20 juillet 1949, stipule la création d'une commission mixte d'armistice.

[3] Abba Eban est le ministre des Affaires étrangères du gouvernement israélien depuis 1966.

d'Haon[1]. Dès 9 h. 45, on a tiré sur lui de la position d'Amrat-es-Din. Les Israéliens ont riposté.

Vers 10 h. semble-t-il, les observateurs essayèrent d'obtenir leur premier cessez-le-feu. Les Syriens le subordonnèrent au retrait du tracteur, donc à la cessation des travaux. Les Israéliens refusèrent cette condition.

À partir de ce moment l'escalade fut rapide, pendant que les observateurs s'efforçaient toujours au cessez-le-feu avec des résultats intermittents.

Je note rapidement le remplacement du premier tracteur par un tracteur blindé, l'arrivée d'un troisième, des avaries par mortier à deux tracteurs qui sont retirés à la faveur d'un cessez-le-feu de quelques minutes, la venue d'un quatrième tracteur, l'entrée en jeu de chars syriens, puis de chars israéliens arrivés à pied d'œuvre dans la nuit, la mise hors combat d'un char syrien vers midi, des tirs au mortier et au canon sur les trois kibboutz du secteur, l'arrivée à 13 h. 30 de l'aviation israélienne qui détruit trois batteries syriennes, un combat aérien de deux *Mirage* contre deux *Mig* qu'ils abattent, de nouveaux bombardements syriens vers 15 heures dirigés cette fois sur les kibboutz d'En Gev[2] à l'est du lac de Tibériade et de Gadott au nord du pont des filles de Jacob, un autre combat aérien à 16 heures au-dessus du pont des filles de Jacob, entre quatre *Mig* et quatre *Mirage* avec un *Mig* 21 abattu, enfin, vers 17 h. un nouvel engagement aérien au-dessus d'El Katzir[3] aboutissant à la chute de trois *Mig* 21 qui tombent en territoire jordanien près du Yarmouk[4].

Le bilan de ces accrochages, tels qu'ils sont relatés par l'armée, me paraît se solder par la destruction de six *Mig* 21, trois batteries syriennes, un char *Panzer* syrien, et du côté israélien, un blessé et deux tracteurs endommagés.

Je n'ai pas reçu la nouvelle d'un cessez-le-feu.

Si les combats continuent à ce rythme, l'affaire pourrait devenir sérieuse.

*(Israël, conflit israélo-arabe, Israël-Syrie, IS-7-3)*

[1] Le kibboutz d'Haon est situé à la pointe sud-est du lac de Tibériade presque aux confins de la Syrie et de la Jordanie.

[2] Le kibboutz d'En Gev est à l'est du lac de Tibériade au nord du kibboutz d'Haon.

[3] Le kibboutz de Tel Katzir est au sud du kibboutz d'Haon. Les terres des kibboutzim Haon et Tel Katzir n'ont jamais été des propriétés arabes, elles ont fait en 1949 l'objet d'une transaction entre le gouvernement israélien et la communauté Karaïte de Haïfa, légitime propriétaire des terres en question. Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 94/AL du 7 avril 1967, non publiée.

[4] Yarmouk est une petite localité de Jordanie située sur le Yarmouk, affluent du Jourdain et coulant en Jordanie.

# 131

## NOTE
### DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD (ALGÉRIE)

N.[1] *Paris, 7 avril 1967.*

Le conseiller de l'ambassade soviétique chargé de la liaison entre le Département au sujet des pays sous-développés est venu rendre visite au Directeur d'Afrique du Nord[2], le 7 avril, pour procéder avec lui à un tour d'horizon comme il souhaite que cela soit fait périodiquement.

Des propos du diplomate soviétique peuvent être retenus les points suivants :

– Le Kremlin a le sentiment que la crise dans les rapports algéro-marocains[3] diminue d'intensité. Malgré la livraison récente d'un certain nombre de *Mig* à l'Algérie[4] (nombre que M. Outkine n'est pas en mesure de préciser) on a, à Moscou, le sentiment que le gouvernement marocain sait parfaitement que l'Union soviétique ne cherche pas à inciter celui d'Alger à s'engager dans une aventure offensive du côté marocain.

– Tout en précisant qu'il n'a pas d'informations sur les quantités de matériel soviétique livrées à l'Algérie[5], ni non plus sur le point de savoir si ces livraisons vont continuer, M. Outkine affirme que son gouvernement n'ira pas dans ce domaine au-delà de la « limite du raisonnable ». il faut bien comprendre toutefois, ajoute-t-il, qu'il ne serait pas psychologiquement heureux que le Kremlin discutât les demandes d'armements qui sont faites par le gouvernement algérien, qu'il voulût trop ouvertement orienter celui-ci vers tel ou tel type d'armes et d'une manière générale qu'il adoptât

[1] Cette note est sous-titrée : *d'un entretien avec M. Outkine, conseiller de l'ambassade soviétique.*

[2] M. François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965.

[3] De sérieux différends d'ordre territorial existent entre l'Algérie et les États voisins, nés de l'imprécision du tracé des frontières sahariennes. Le litige devint si aigu avec le Maroc qu'il entraîna, en 1963, un conflit armé, dont l'issue n'aboutit à aucune solution. Avec le Maroc les difficultés sont de trois sortes : revendications territoriales du Maroc sur la région de Tindouf ; présence militaire soviétique en Algérie que le roi Hassan II estime suffisamment alarmante pour adresser à U Thant, en mars 1967, un message dénonçant les dangers de la course aux armements en Afrique du Nord ; la dévolution du Rio de Oro à laquelle l'Algérie s'est déclarée « partie intéressée ».

[4] Depuis le 1er janvier 1967, onze avions d'appui MIG 17 et six chasseurs bombardiers IL 18 ont été livrés à l'Algérie, soit depuis août 1966, trente-sept MIG 17.

[5] Se reporter à la note du 31 mars 1967, émanant du ministère des Armées, division Organisation, n° 157/AMA/ORG/4/AG portant sur la *livraison de matériels militaires soviétiques à l'Algérie depuis le 1er janvier 1967*, non reproduite. À compléter par la note de la sous-direction Afrique du Nord, Algérie, au Département du 24 avril 1967, reprenant l'aide militaire soviétique à l'Algérie depuis le premier accord de coopération militaire conclu entre les deux pays en novembre 1963, non publiée.

une attitude de méfiance. En effet, le gouvernement soviétique souhaite établir et développer des rapports de confiance et de collaboration dans de nombreux domaines avec l'Algérie[1]. Beaucoup de projets sont à cet égard en cours de discussion ou de réalisation. Sans doute existe-t-il certaines difficultés, par exemple lorsque les Algériens accusent les Soviétiques de faire concurrence en Europe Centrale au gaz algérien, ce qui, au demeurant, précise M. Outkine, est une accusation sans fondement « puisque la concurrence n'est pas directe ». Mais s'il y a des difficultés sur certains points, raison de plus pour se montrer conciliant sur les autres !

– Les responsables soviétiques souhaitent que la France soit en mesure d'exercer pleinement son influence dans tous les pays du Maghreb et notamment au Maroc où il importe de faire obstacle à une influence américaine grandissante tant sur le plan économique que sur le plan militaire[2].

– M. Outkine a interrogé M. de Laboulaye sur l'affaire Ben Barka[3] et s'est entendu dire que la justice suivrait son cours. Il a fait état de son inquiétude quant aux réactions éventuelles du roi du Maroc. Il retire l'impression de ses conversations avec les diplomates arabes accrédités à Paris que ceux-ci sont unanimes à souhaiter que les relations franco-marocaines non seulement ne soient pas endommagées par les suites du procès mais qu'elles puissent reprendre dès que possible leur cours normal.

– Après avoir pris quelques renseignements sur le problème que pose l'importation en France de vins des trois pays d'Afrique du Nord[4], le diplomate soviétique a conclu en insistant sur l'intérêt qu'attachait son gouvernement au maintien et à l'affermissement de l'influence de la France dans ces pays.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

[1] Des négociations algéro-soviétiques s'ouvrent le 22 avril 1967, à Alger. La délégation soviétique est conduite par M. Semion Skachkov, président du comité d'État chargé des relations économiques avec l'étranger. Les entretiens portent essentiellement sur la réalisation du complexe sidérurgique d'Annaba, la remise en exploitation et le développement de certaines entreprises industrielles, la coopération dans les domaines minier et agricole, en particulier sur la mise en valeur du vignoble algérien et la transformation industrielle du raisin. Ces conversations aboutiront à la signature d'un accord de coopération économique et technique, signé à Alger, le 9 mai 1967.

[2] Pour ce qui concerne l'aide militaire américaine, afin d'être en mesure de faire face à l'accroissement du potentiel algérien, le Roi Hassan II aurait demandé, lors de sa visite aux États-Unis (8-18 février) du matériel de défense et obtenu des fournitures pour un montant d'environ quinze millions de dollars, sous forme de matériel blindé et antichar. Par ailleurs, les États-Unis accéléreront l'envoi au Maroc de quatre avions de chasse F5, qui restent à expédier sur les douze unités, qui devaient être fournies à ce pays.

[3] Abdelkader Mehdi Ben Barka, homme politique marocain, fondateur en 1959 de l'Union nationale des forces populaires marocaines, *leader* de l'opposition marocaine au régime du roi Hassan II, accusé de complot en 1963, exilé et condamné à mort par contumace par le gouvernement marocain, il est enlevé à Paris le 29 octobre 1965.

[4] En application d'un avis aux importateurs du 27 janvier 1967, liant la mise à la consommation des vins d'Afrique du Nord au maintien des cours sur le marché français, les importations de vins d'Algérie sont suspendues depuis le 1er février 1967, contraignant les Algériens à rechercher un nouveau débouché pour les produits de leur vignoble, fut-ce à bas prix.

# 132

## COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

*entre le général de Gaulle et le vice-président Hubert Humphrey le 7 avril 1967*[1].

C.R. *7 avril 1967.*

*Le général de Gaulle* : Je suis très heureux de vous voir, d'abord parce que vous êtes le vice-président des États-Unis et ensuite parce que nous savons qui est votre personnalité. Je me rappelle notre entretien d'il y a deux ans[2]. Dans les circonstances présentes, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt votre voyage en Europe.

*M. Humphrey* : Je vous remercie de ces paroles. Je suis très heureux d'avoir le privilège de me retrouver avec le grand dirigeant que vous êtes. Permettez-moi, d'abord, de vous présenter les salutations personnelles et les meilleurs vœux du président Johnson. Il m'a envoyé un télégramme à Berlin pour me demander de vous transmettre ses vœux les plus chaleureux, ainsi que l'expression de son respect, de son admiration et de son amitié.

*Le général de Gaulle* : Je suis très sensible à ce message. Au moment présent, je pense souvent au président des États-Unis, non seulement à cause des affaires, mais aussi à sa personne, à ses responsabilités et à ses soucis. Je vous demande de bien vouloir lui dire que j'ai été très sensible à son message.

*M. Humphrey* : Le propos de ma visite en Europe est d'abord d'écouter et d'apprendre. Je trouve l'Europe d'aujourd'hui assez différente de celle que j'avais connue il y a cinq ou six ans, je la trouve plus prospère, plus forte et plus unie. Le Président a estimé qu'il était judicieux pour un membre du gouvernement et pour le vice-président lui-même, de se renseigner en Europe sur ce que celle-ci faisait et pensait. Je ne suis pas venu pour régler des problèmes, mais pour comprendre plus clairement les sentiments des Européens et m'efforcer de les considérer en relation avec notre politique. Je constate chez les Européens plus de force, d'indépendance et de solidarité.

*Le général de Gaulle* : Beaucoup de choses ont en effet changé. Quant à vous, aux États-Unis, vous ne changez pas.

*M. Humphrey* : J'aimerais beaucoup connaître vos propres sentiments sur ce qui se passe en Europe et sur les relations entre l'Est et l'Ouest,

[1] Le même jour, le vice-président des États-Unis a également rencontré le Premier ministre, M. Pompidou, et le ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville. Se reporter au dossier dans « Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967 ».

[2] Voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 293. En outre, se référer au compte rendu intégral de l'entretien du 20 juin 1965 dans le dossier « Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965 ».

auxquelles nous savons que vous prêtez la plus grande attention. Nous appuyons d'ailleurs cette politique et nous voulons y coopérer.

*Le général de Gaulle* : Nous autres, Français, nous avons toujours eu une position psychologique particulière à la fois envers les États-Unis et envers la Russie. Envers les États-Unis, nous avons toujours été amis. Nous n'avons pas de litige, quand même nous ne serions pas toujours d'accord, comme nous ne le sommes pas actuellement sur certains problèmes. Mais il n'y a aucune animosité entre nous ni aucun litige direct. Il n'y en a d'ailleurs jamais eu, ni à propos de frontières, ni à propos d'une rivalité quelconque. Avec la Russie, c'est un peu la même chose. Nous n'avons jamais été ennemis bien qu'il y ait eu quelquefois la guerre : Napoléon Ier est allé à Moscou et les Français sont allés à Sébastopol sous Napoléon III. Pourtant, quelle qu'eût été la Russie, nous n'avons jamais été ennemis. Nous avons tendance à nous entendre avec les Russes pour bien des raisons historiques qui ne vous sont pas inconnues. Telles sont les bases de notre position psychologique d'amitié avec les États-Unis, de coopération avec la Russie. Une nouvelle occasion de collaborer avec celle-ci nous est offerte par l'histoire, car les Russes vont vers la détente et ils ont abandonné, pour le moment, sinon pour toujours, leur désir de conquêtes, en particulier de l'Europe. En outre, la Chine les inquiète beaucoup. Ils ont donc des raisons pour chercher à l'Ouest sympathie et appui, même de votre part, et, *a fortiori*, de la nôtre. C'est là une occasion que nous avons saisie et nous nous efforçons de mettre fin à la guerre froide en Europe et d'établir avec la Russie des relations pratiques, économiques, scientifiques, culturelles, psychologiques et même politiques. Je crois que c'est pour le bien de tous.

*M. Humphrey* : Je connais les antécédents historiques de l'amitié entre la France et la Russie depuis Pierre Le Grand, au cours de la première et de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi qu'au XIX$^{e}$ siècle, sauf pendant les guerres napoléoniennes. C'est là un facteur extrêmement significatif qu'il faut développer et dont il convient de tenir compte dans la diplomatie moderne et pour les relations actuelles. Nous comprenons, nous approuvons et nous appuyons cette politique. Le président Johnson a parlé lui-même récemment d'un « engagement pacifique en Europe ». Il a pris garde de ne jamais rien dire de désobligeant contre les dirigeants soviétiques ni même le système de l'URSS. Il est entièrement d'accord avec vous quand vous appelez à tout faire pour approfondir les conditions propres à mener la paix et à la compréhension, à de meilleures relations avec l'Europe de l'Ouest et l'Union soviétique. Nous attendons de la France qu'elle encourage ce mouvement, car elle a un rôle historique spécial à cet égard. Nous n'en pensons pas moins qu'il faut maintenir la défense collective de l'Occident afin de mieux travailler ensemble et aussi d'établir une collaboration plus étroite avec l'Europe de l'Est. Il ne convient cependant pas de laisser des tentations à quelque futur dirigeant soviétique. Il nous faut donc user ensemble de la dissuasion et de la coopération pacifique. Nous ne voulons pas d'une alliance purement négative et défensive, nous désirons trouver les moyens de créer une meilleure compréhension avec l'Europe de l'Est et l'Union soviétique. C'est bien pourquoi le président Johnson est très intéressé par les

relations avec celle-ci et qu'il éprouve une grande sympathie pour ce que vous faites dans ce sens. Nous estimons en effet que la France peut jouer un rôle décisif à cet égard.

*Le général de Gaulle* : Je suis heureux de constater que vous êtes favorable à notre politique envers l'Est et la Russie. Réciproquement, je puis dire que nous sommes en faveur de ce que nous notons de vos actions pour la coexistence pacifique. Nous croyons que cela vaut mieux que la guerre et nous souhaitons que ces arrangements pratiques continuent. En particulier, nous n'avons rien contre votre arrangement en matière d'essais nucléaires. Nous ne sommes pas partie à l'accord[1], mais nous n'y sommes pas opposés, au contraire ; pas plus que nous ne le sommes, à l'accord de non-prolifération[2]. Nous n'avons aucune objection à ce que vous faites avec la Russie soviétique pour organiser la coopération pacifique. Cela est infiniment plus satisfaisant que la guerre, même froide. Je ne sais pas jusqu'où cela ira, car chacun garde des arrière-pensées à l'égard de l'autre et il y a des événements qui empêchent un développement de cette politique, notamment au Vietnam. Nous le constatons, mais nous n'y pouvons rien. Nous pouvons seulement dire que nous sommes favorables à la détente, aux arrangements et au *modus vivendi* que vous établissez avec la Russie soviétique, sans penser, d'ailleurs, que vous puissiez vous accorder en toutes choses, car vous restez rivaux et, par conséquent, les arrangements que vous pouvez conclure restent momentanés et circonstanciels. Nous disons la même chose aux Russes.

*M. Humphrey* : Comment appréciez-vous les efforts de l'Allemagne fédérale pour améliorer ses relations avec l'Est ? Pensez-vous que les initiatives de Kiesinger et de Brandt puissent réussir et dans quelle mesure coopérez-vous avec eux pour faire aboutir cette politique ? Le chancelier Kiesinger m'en a parlé, il désire de meilleures relations avec les régimes socialistes et communistes. Il espère obtenir des résultats d'ici quelques mois.

*Le général de Gaulle* : Les Allemands pensent toujours et avant tout à la réunification. Ils avaient longtemps espéré y réussir au moyen de leurs relations étroites avec les États-Unis et par la menace, avec l'idée que la Russie soviétique renoncerait à sa politique à l'égard de l'Allemagne et qu'elle en accepterait la réunification. Celle-ci pourtant, n'a pas eu lieu et cette attitude n'a pas eu de résultat. Maintenant, la République fédérale voit la « République démocratique » gagner en force, à l'intérieur comme à

[1] Ce traité a été signé le 5 août 1963 à Moscou. À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n[os] 43,47, 48, 49, 50, 104 et 130. La France a fait savoir qu'elle n'envisageait pas d'adhérer à ce traité et désirait conserver sa liberté de procéder aux essais nécessaires à la mise au point de son armement atomique.

[2] Le traité est en cours de négociation depuis de longs mois entre les puissances nucléaires sauf la France et la Chine mais il est ouvert à l'adhésion des autres États. En fait, il suscite des réserves et des critiques tant de la part des alliés occidentaux que des pays non alignés. La France a indiqué être opposée à la dissémination des armes nucléaires mais vouloir conserver la liberté de s'en doter ; d'autres pays n'entendent pas non plus être privés, le cas échéant, du droit d'acquérir un tel armement. La RFA en particulier souhaite des garanties pour sa sécurité. Se référer entre autres au télégramme n[os] 1071 à 1074 de Washington daté du 2 mars 1967, non reproduit.

l'extérieur et dans le domaine économique. Alors, puisque la réunification ne peut pas être obtenue contre l'Union soviétique, les Allemands imaginent de la faire d'accord avec celle-ci. Nous leur recommandons cette politique, car nous pensons qu'il n'y a pas d'autre solution au problème, à moins de faire la guerre. Or, personne ne veut la faire, l'Amérique pas plus qu'un autre. Il n'y a donc pas d'autre solution au problème de la réunification, que de la réaliser un jour, lointain d'ailleurs, d'accord avec l'Est. Certes, il y a des conditions : jamais l'Europe de l'Est n'acceptera la réunification si l'Allemagne ne reconnaît pas les frontières nouvelles et la ligne de l'Oder-Neisse, si elle ne renonce pas aux Sudètes en Tchécoslovaquie et, une fois pour toutes, à l'*Anschluss* ; enfin, si elle ne renonce pas à être une menace, c'est-à-dire à détenir, directement ou indirectement, un armement nucléaire. Si l'Allemagne acceptait ces conditions publiquement et sincèrement, et si ces conditions étaient garanties, l'Union soviétique serait amenée à faire la détente avec l'Allemagne fédérale et même à s'entendre avec elle. Que deviendront alors les deux Allemagnes ? Les choses s'arrangeront probablement entre elles-mêmes. Il pourrait y avoir d'abord une sorte de confédération (et ce ne serait pas la première fois dans l'histoire de l'Allemagne) et puis, peu à peu, un seul État allemand. Mais cela prendra beaucoup de temps. Or, nous pensons que c'est la seule position possible et nous la recommandons. Le chancelier Kiesinger a commencé des pourparlers dans ce sens. Nous y sommes favorables. Certes, il ne réussira pas d'un coup et il y mettra du temps, mais il a déjà commencé avec les Roumains, les Bulgares, les Tchèques. Cela sera plus difficile avec les Polonais, encore bien plus avec les Soviets. Mais c'est la seule possibilité réelle pour qu'un jour l'Allemagne soit une. D'ailleurs, quant à nous, nous ne sommes pas très pressés de voir se rétablir l'unité allemande dont nous avons beaucoup souffert. Nous comprenons, néanmoins, que si l'unité allemande ne se fait pas, il n'y aura jamais en Europe de situation définitive, stable et pacifique. Nous sommes donc en faveur de la réunification allemande, mais avec les conditions dont nous avons parlé quant aux frontières et à l'armement nucléaire. Nous pensons que l'Allemagne devrait les accepter et, sur ce point, nous sommes d'accord avec les Soviets.

*M. Humphrey* : Pensez-vous que le gouvernement allemand comprenne ces conditions et qu'à cet égard Kiesinger, Brandt, Schröder et les dirigeants allemands aient des vues réalistes ?

*Le général de Gaulle* : Cela est très difficile à dire. Les Allemands sont un grand peuple qui a été très ambitieux, immensément même ; puis il a été humilié et brisé. Il se peut qu'au fond de son âme il ne renonce à rien. Mais le gouvernement actuel et le peuple sont aujourd'hui beaucoup plus raisonnables pour ce qui est de ces ambitions. Peut-être, sans renoncer pour toujours à quoi que ce soit, ni surtout à la puissance, ni même à la puissance militaire, pourront-ils s'en accommoder pour le moment et suivre une telle politique. Il se peut qu'ils le comprennent et donc qu'ils appliquent celle-ci. L'on ne peut jamais dire que rien doive durer toujours, surtout quant à l'Allemagne ; mais, pour le présent de l'histoire, je ne pense pas que l'on puisse faire une autre politique que celle-là et que nous recommandons.

*M. Humphrey* : J'aimerais maintenant avoir votre avis et votre conseil sur une autre partie du monde. Nous sommes inquiets des armements considérables que l'Union soviétique livre à l'Algérie. Le Roi du Maroc, récemment en visite aux États-Unis, nous en a parlé. La Tunisie s'en inquiète aussi. Les États-Unis reconnaissent le rôle prédominant de la France dans cette région et nous savons qu'elle y a des relations amicales. Nous nous tournons donc vers elle pour avoir son sentiment et écouter ses conseils. Je ne vous cacherai pas que nous sommes très inquiets des livraisons croissantes d'armement soviétique à l'Algérie. Croyez-vous qu'il y ait là quelque danger ?

*Le général de Gaulle* : Nous sommes naturellement au courant et nous avons posé la question aux Soviétiques comme aux Algériens. Ceux-ci nous ont dit qu'il s'agissait d'accords anciens, de promesses faites au temps de l'insurrection, lorsque l'Union soviétique avait reconnu le gouvernement de Ben Bella, lequel est en prison. Ces accords sont maintenant exécutés, mais ils ne changent rien à la politique de l'Algérie, laquelle ne veut attaquer personne ni ne le peut, en raison de ses grandes difficultés internes. Elle n'entend pas faire la guerre au Maroc, mais elle ne veut pas non plus que le Maroc s'empare de ce qui appartient à l'Algérie. En particulier, sous prétexte d'extension au Sud, il ne devrait pas passer par-dessus les frontières algériennes[1]. Néanmoins, disent les Algériens, nous n'avons pas d'intentions agressives à l'égard du Maroc et l'anxiété de celui-ci est exagérée et artificielle. Je pense que c'est exact. L'Algérie ne veut pas faire la guerre, tout en étant contente d'avoir des armes, ce qui est naturel, surtout de sa part. Elle n'en fera pas grand usage. D'ailleurs, les relations entre l'Algérie et l'Union soviétique ne sont pas très chaudes en ce moment. Il y a entre elles des intérêts contradictoires, notamment pour le gaz et le pétrole. La Russie en a à vendre et construit des gazoducs et des oléoducs en Europe centrale qui doivent aller jusqu'en Europe occidentale. Cela contrarie les Algériens qui espèrent vendre leur gaz, et aussi un peu leur pétrole à l'Ouest. Il y a donc un conflit d'intérêts avec la Russie. D'ailleurs, les États-Unis et l'Union soviétique donnent des armes, par rivalité, à toutes sortes de gens qui, naturellement, les prennent. Mais ils n'en font pas grand chose. Quand vous conclurez un accord de plus avec l'URSS, peut-être vous entendrez-vous pour ne plus livrer d'armes à personne.

*M. Humphrey* : Ce serait en effet une bonne chose, car cela coûte cher. Et le Traité de non-prolifération, pensez-vous que l'Allemagne le signera, et qu'elle doive le signer ?

[1] La difficulté du problème qui est ici évoqué vient de ce que la délimitation des frontières entre l'Algérie et le Maroc n'a été fixée par traité que sur une faible partie concernant la façade orientale du royaume chérifien. Partout ailleurs et notamment au sud, entre le Tafilalet et l'Atlantique, il s'agit des limites tenant compte des réalités historiques et géographiques mais déterminées par la France au niveau administratif alors qu'elle détenait la souveraineté sur ces confins.

*Le général de Gaulle* : Nous ne disons rien à l'Allemagne sur ce sujet. Cela ne nous regarde pas et nous n'avons donc ni opinion ni conseil à donner. Quant à l'affaire elle-même, nous y voyons deux choses :

Premièrement, le Traité empêcherait l'Allemagne d'avoir des armes nucléaires. Nous n'y voyons donc aucune objection. D'ailleurs, si l'Allemagne venait à vouloir posséder un armement nucléaire, nous serions amenés à changer toute notre politique à son égard. Nous ne voulons en effet pas être menacés une fois de plus par l'Allemagne dans l'histoire. Nous ne voyons donc aucune objection à ce que l'Allemagne signe un traité qui l'empêche d'avoir un armement atomique.

En second lieu, les Allemands ont le sentiment qu'on leur fait une situation de principe particulière et défavorisée. Ils disent : « il y a les Russes et les Américains qui ont des armes nucléaires, qui les gardent et même qui en augmentent le nombre. Quant à nous, Allemands, nous ne pouvons ni ne devons jamais en avoir ». C'est là une situation discriminatoire et qui leur est pénible. Nous comprenons ce sentiment car, encore une fois, les Allemands sont un grand peuple et ils sont extrêmement ambitieux. Je le répète : nous ne nous mêlons pas de leurs affaires, mais nous ne voyons que des avantages à ce qu'ils n'aient pas l'arme atomique, tout en comprenant leur tristesse devant la discrimination.

*M. Humphrey* : Il y a deux ans, quand vous m'avez reçu si aimablement, nous avions parlé de la République Dominicaine. Je me rappelle nos inquiétudes à ce sujet. Je puis vous dire maintenant que les choses ont bien évolué, que nous avons retiré nos troupes et que la situation y semble raisonnablement bonne. Naturellement, il y a toujours des problèmes qui se posent dans cette partie du monde et en Amérique latine. Je tenais simplement à vous dire que là au moins nous avons remporté un succès et nous avons apprécié votre coopération et vos conseils.

*Le général de Gaulle* : Vous avez bien fait de retirer vos troupes, vous feriez encore mieux de les retirer du Vietnam.

*M. Humphrey* : Nous espérons le faire, afin de laisser le Vietnam libre, hors de danger. Nous avons pu nous retirer de Saint-Domingue parce que des élections libres ont eu lieu. C'est ce que nous voulons pour le Vietnam. Plus tôt cela se fera, plus heureux en serons-nous. C'est bien pourquoi nous acceptons volontiers tous bons offices et tous conseils, surtout de la part d'un aussi grand homme que vous. Nous savons qu'il y a sur ce point des divergences entre nous, et nous espérons que le progrès politique et social au Vietnam sera tel que nous pourrons nous en retirer en laissant à ce pays la possibilité d'exprimer sa volonté propre et de déterminer son destin sans la menace de la force.

*Le général de Gaulle* : Il vaut mieux, en fait, que nous n'en discutions point.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

# 133

COMPTE RENDU

*Entretien entre le vice-Président des États-Unis et le ministre des Affaires étrangères le 7 avril 1967, 18 h. 00*

C.R.

*Étaient présent* :

M. Couve de Murville
M. Lucet[2]
M. Humphrey[1]
M. Bohlen[3]

*M. Humphrey* : Comme je l'ai fait avec le Premier ministre[4], je voudrais vous parler du *Kennedy Round*[5]. L'affaire est entrée dans une phase importante et, s'il n'y a pas un succès, nous pouvons craindre la pression qu'exerceront chez nous pour l'élévation des tarifs les producteurs de l'acier, des textiles, des chaussures, etc. La clé de la négociation se trouve principalement dans le secteur agricole. Nous sommes, comme vous, des exportateurs de produits agricoles. Nous voulons un accès aux marchés mondiaux et en particulier européens. Nous savons, d'autre part, que, parmi les Six, l'Allemagne est un pays importateur. Chez nous la production agricole décline et nos agriculteurs se préoccupent surtout de l'avenir. Nous voudrions qu'au cours de ces négociations un accord intervienne sur le prix du blé. Nous proposons de le porter à $ 1,85 par boisseau, ce qui est peut-être d'ailleurs trop haut. Nous voudrions, d'autre part, des garanties d'accès à la Communauté européenne et le pourcentage que vous vous réservez de 90 % est trop élevé. Nous voudrions aussi que les pays européens participent à l'aide alimentaire. Au cours du voyage que je viens d'effectuer en Europe[6], j'ai souvent entendu dire que ce problème de l'aide alimentaire n'avait pas sa place dans la négociation Kennedy et devrait être traité à part. Ce n'est pas notre avis. Nous pensons que l'aide doit être liée aux discussions en cours. Nous voulons un engagement de base. Nous considérons qu'à l'heure actuelle nous assumons une part beaucoup trop grande de cette aide internationale, d'abord parce que nos ressources diminuent, et aussi parce que les besoins des pays sous-développés augmentent. Je viens d'en parler

[1] Hubert Humphrey, vice-président des États-Unis depuis novembre 1964.
[2] Charles Lucet, ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965.
[3] Charles Eustis Bohlen, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 4 septembre 1962.
[4] Georges Pompidou, Premier ministre depuis le 14 avril 1962.
[5] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes à Genève le 4 mai 1964.
[6] Le vice-Président américain se rend du 26 mars au 9 avril 1967 à : Genève, La Haye, Bonn, Rome, Londres, Berlin-Ouest, Paris et Bruxelles.

devant l'OECD[1]. Il s'agit surtout d'une question d'ordre psychologique. Nous voulons donner à nos agriculteurs le sentiment qu'ils sont traités de façon équitable.

En ce qui concerne les produits industriels, j'en ai parlé avec M. Pompidou. Il a mis en avant le problème des disparités et le fait qu'à la différence des tarifs européens les tarifs américains ne sont pas établis de façon linéaire, mais se présentent souvent en dents de scie. Je ne crois pas, malgré tout, que ce problème soit trop difficile à régler s'il est abordé de façon réaliste. En ce qui concerne l'*American selling price*[2] dont M. Pompidou m'a parlé aussi, je reconnais que ceci est tout à fait artificiel et démodé. Il y a surtout pour nous une question de tactique devant le Congrès. Mais la position du gouvernement des États-Unis est que cet *American selling price* devrait être abandonné et que nous devrions établir un tarif honnête. Le système s'applique aux produits chimiques, mais n'intéresse vraiment qu'une poussière de petites industries. Les grandes sociétés comme *Monsanto* et *American Chemicals* ne sont pas concernées car elles-mêmes exportent. Nous sommes donc prêts à faire des concessions dans le domaine industriel, mais l'ensemble de la négociation Kennedy échouera néanmoins si nous ne pouvons rien obtenir dans le domaine agricole, principalement en matière de quota et de garanties d'accès.

*M. Couve de Murville* : Vous visez principalement le problème des céréales.

*M. Humphrey* : Oui, bien qu'il y ait aussi un problème du tabac, des conserves, pas beaucoup de la viande, sauf certaines catégories comme les poulets, pas le lait, que nous n'exportons pas.

*M. Couve de Murville* : Quand vous parlez des céréales, n'avez-vous en vue que le blé ?

*M. Humphrey* : Oui, car c'est le seul produit pour lequel nous apportons une aide à nos agriculteurs. Il n'en est pas de même pour les céréales secondaires, dont nous ne soutenons pas les prix. Le problème, en un mot, est d'obtenir des garanties d'accès pour nos exportations de blé. Il n'y a pas de problème semblable pour l'orge, le maïs et le soja. D'ailleurs quand nous offrons ces produits aux pays pauvres ils n'en veulent pas.

*M. Couve de Murville* : Y a-t-il un problème du riz ?

*M. Humphrey* : Non, nous n'exportons pas de riz.

*M. Couve de Murville* : La difficulté est qu'à l'intérieur de la Communauté économique européenne la France seule est exportatrice et, dans une certaine mesure, la Hollande. Les autres sont des pays importateurs. Nous ne sommes pas opposés, en tant que Français à l'aide alimentaire et nous

[1] *Organisation for Economic Co-operation and Development*, Organisation de coopération et de développement économique, qui remplace depuis 1961 l'Organisation européenne de coopération économique.

[2] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réelle d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40%.

la pratiquons d'ailleurs pour nos excédents vers un certain nombre de pays. Mais le problème est plus difficile pour l'Allemagne et l'Italie. Nous, nous avons des excédents, pour les autres il s'agit d'un supplément qu'il leur faut subventionner.

*M. Humphrey* : Je sais bien, mais ce que nous voudrions dans ce domaine de l'aide alimentaire c'est, à tout le moins, un engagement de principe.

*M. Couve de Murville* : Ceci est inspiré de considérations politiques ?

*M. Humphrey* : Nous suivons aussi les recommandations faites par le Pape dans ses dernières encycliques. Nous n'avons plus aux États-Unis d'excédents et, sauf pour le coton et pour le tabac, nos réserves ne dépassent pas la consommation de deux mois. Ceci est dû à l'aide que nous accordons à l'Inde. Le Canada seul participe à ces fournitures à l'Inde, mais à titre onéreux. Nous, nous le faisons gratuitement et nous avons exporté l'an dernier 300 millions de boisseaux de blé. Or, la dernière année n'a pas été bonne. La production de blé d'hiver sera inférieure à celle de l'année dernière d'un quart et peut-être de moitié. Nous avons pris trop d'engagements extérieurs et avec notre mauvaise récolte les prix sont appelés à monter, ce qui n'est évidemment bon pour une année d'élections. Nous avons demandé à nos agriculteurs d'accroître leurs emblavements de 40 %. Ils ne l'ont fait qu'à concurrence de 12 %. Comme les membres de nos syndicats ouvriers, nos agriculteurs ne sont pas, en effet, des fous. Le développement de la production fait baisser les prix. Ils n'ont aucune envie de faire la charité et préfèrent s'assurer des prix de vente aussi hauts que possible.

*M. Couve de Murville* : Je comprends, en effet, que, si un accord international pouvait être réalisé, il y aurait moins de disparités entre vos prix intérieurs et les prix d'exportation.

*M. Humphrey* : La différence est actuellement de $ 1,80 contre $ 2,50.

*M. Couve de Murville* : Je constate que dans ce domaine agricole nous suivons des politiques parallèles, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient bonnes sur le plan économique et financier, car elles coûtent fort cher.

*M. Humphrey* : Bien que je sache que vous ne voulez pas adhérer à ce traité[1], je voudrais néanmoins recueillir votre avis sur les chances de voir certains pays, comme l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Inde, adhérer au traité de non-prolifération. J'ai dit à Bonn comme à Rome que les gouvernements allemand et italien, qui avaient signé l'accord de Moscou[2] sur l'arrêt des expériences, ne pouvaient faire autrement que de signer ce second traité, ne serait-ce que parce qu'ils ne sont pas à même d'effectuer sur leur territoire des expériences souterraines.

*M. Couve de Murville* : Je crois, pour ma part, que l'Allemagne et l'Italie signeront ce traité.

[1] Au sujet de la position française concernant un accord éventuel sur la non-prolifération des armes nucléaires, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 131.

[2] Sur le traité conclu à Moscou le 5 août 1963, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace cosmique et sous l'eau, voir *D.D.F.*, 1963-II, Table méthodique : D. Questions atomiques.

*M. Humphrey* : Je sais qu'il y a le problème du contrôle.

*M. Couve de Murville* : C'est en effet un point difficile. Le traité va créer deux catégories de pays, ceux qui sont contrôlés et ceux qui ne le sont pas.

*M. Humphrey* : Comment l'éviter ?

*M. Couve de Murville* : Il existe déjà ces deux catégories de pays, ceux qui détiennent les armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas. Mais c'est autre chose de mettre ceci sur le papier. Il existe aussi le problème de l'Euratom. Je connais vos dernières propositions pour la rédaction de l'article 3[1]. S'il doit y avoir une inspection conjointe de l'Euratom et de l'AIEA, il en résultera que dans la Communauté cinq pays seront inspectés et pas le sixième.

*M. Humphrey* : Nous espérons faire présenter bientôt des propositions de compromis.

*M. Couve de Murville* : Il y a aussi un aspect industriel, bien qu'il soit moins grave.

*M. Humphrey* : Je sais que l'on parle d'espionnage industriel, mais en vérité la plupart des données qui pourraient résulter de ces inspections se trouvent déjà consignées dans des livres et documents.

Pourriez-vous me dire quelque chose de la situation en Chine ? Nous avons quelques renseignements que nous partageons avec la presse. Nous croyons savoir que M. Kossyguine et M. Wilson en ont discuté ensemble[2].

*M. Couve de Murville* : J'en doute un peu, car les Russes n'aiment pas discuter de la Chine.

*M. Humphrey* : Que s'y passe-t-il ?

*M. Couve de Murville* : Nous ne le comprenons pas très bien.

*M. Humphrey* : Qui est au sommet ?

*M. Couve de Murville* : Il y a évidemment un certain nombre de factions.

*M. Humphrey* : La Chine demeurera un facteur important et très troublant pour les années à venir. Nous avons des difficultés aussi à comprendre ce qui se passe au Vietnam du Nord. Pourquoi, à votre avis, Hô Chi Minh a-t-il publié la lettre du président Johnson ?[3].

[1] Fin mars 1967, les Américains communiquent au Conseil de l'OTAN un projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires, dont l'article 3 relatif au contrôle, comporte deux parties : un engagement des puissances non-nucléaires d'accepter le contrôle de l'agence internationale de l'énergie atomique de Vienne sur toutes leurs activités atomiques ; un engagement de toutes les puissances, nucléaires et non-nucléaires, à s'abstenir de tout transfert de matières fissiles hors du contrôle de l'agence de Vienne.

[2] Alexeï Kossyguine rencontre le Premier ministre britannique lors de sa visite officielle au Royaume-Uni du 6 au 13 février 1967.

[3] Le 21 mars 1967, le gouvernement d'Hanoï publie les messages échangés en février entre les présidents Johnson et Hô Chi Minh.

*M. Couve de Murville* : Je ne le sais pas plus que vous. Peut-être avait-il intérêt à faire connaître nettement au monde sa position.

*M. Humphrey* : Estimez-vous qu'il y a eu une pression chinoise ?

*M. Couve de Murville* : Non.

*M. Humphrey* : C'est un fait que, ce faisant, Hô Chi Minh a aidé notre Président, ne serait-ce que par la rhétorique vitriolique qu'il a employée. Il en a été de même quand les Nord-vietnamiens ont rejeté les propositions d'U Thant[1] en les traitant de mystification.

*M. Couve de Murville* : Peut-être les Nord-vietnamiens font-ils une erreur de jugement sur la politique intérieure des États-Unis, ou peut-être aussi ne s'en soucient-ils pas.

*M. Humphrey* : On nous dit qu'il y a des faucons et des colombes à Hanoï.

*M. Couve de Murville* : Il serait plus juste, à mon avis, de parler d'influences, comme en Chine, dans le gouvernement nord-vietnamien. Il est généralement considéré qu'Hô Chi Minh et Pham Van Dong subissent l'influence russe.

*M. Humphrey* : Vous avez une représentation du Nord-Vietnam à Paris.

*M. Couve de Murville* : Son chef n'a pas rang d'ambassadeur, mais le titre de délégué. En fait, il exerce ses fonctions comme le ferait un ambassadeur. Son nom est Mai Van Bo[2].

*M. Bohlen* : À-t-il de l'influence à Hanoï ?

*M. Couve de Murville* : Certainement. Il me paraît avoir été envoyé ici pour prendre des contacts et en fait, il en prend beaucoup, y compris avec les journalistes américains.

*M. Humphrey* : Nous n'avons pas assez étudié ces questions de personne au Nord-Vietnam. Notre CIA ne nous transmet souvent que des ragots. Ce serait pourtant de l'intérêt de notre gouvernement de savoir exactement ce que chacun représente.

*M. Couve de Murville* : Je vous ai dit qu'il y avait à Hanoï des factions et des tendances. Malgré cela, dans l'ensemble, il me paraît que les Nord-vietnamiens sont bien unis.

*M. Humphrey* : Il paraît y avoir pour le moment, en provenance du Nord-Vietnam, de grands mouvements de troupes, en particulier dans la

[1] Le 14 mars 1967, le secrétaire général de l'ONU présente des propositions visant à mettre un terme au conflit vietnamien, qui prévoient trois étapes :
1) Une trêve générale qui laisserait les adversaires sur leurs positions.
2) Des conversations préliminaires.
3) La convocation d'une nouvelle conférence de Genève.
Le 23 mars Hanoï réaffirme l'incompétence des Nations unies dans l'affaire vietnamienne.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

zone démilitatisée[1]. Plus de cent camions transitent chaque nuit par la piste Hô Chi Minh. Le tempo de la guerre me paraît s'accélérer.

*M. Couve de Murville* : C'est un fait que, quand on ne peut arrêter une guerre, son intensité redouble.

*M. Humphrey* : Franchement, nous ne voyons pas de solution pour le moment à l'affaire vietnamienne.

L'entretien se termine par un rapide échange de vues sur la politique actuelle de l'Allemagne de l'Est et les efforts de détente du gouvernement fédéral allemand.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 134

M. Naudy, Ambassadeur de France à Dar es-Salaam
à M. Couve de murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 240/AL.[2] *Dar es-Salaam, 10 avril 1967.*

Le chargé d'Affaires p.i. de la République fédérale[3] est venu me voir le 4 avril. Après quelques circonlocutions, il m'a fait savoir que son gouvernement, à la suite de la visite à Paris du chancelier Kiesinger[4], souhaitait appliquer de façon effective celles des dispositions du traité du 22 janvier 1963[5] qui ont trait à la coopération des représentants de la France et de l'Allemagne dans les pays tiers. M. Pagenstert a été jusqu'à me donner des exemples précis de ce que pourrait être cette coopération en Tanzanie.

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] Le sujet de cette dépêche est précisé : « coopération franco-allemande ». Une longue note marginale donne des instructions : « M. Ribo, 1) Ne pas donner l'impression que nous lions systématiquement notre action à celle de l'Allemagne fédérale, nos positions ne coïncident pas toujours. 2) Lui laisser le soin d'apprécier les secteurs où une coopération peut être établie de façon systématique. Il peut y avoir des cas où une telle coopération peut nous être profitable (voitures, cinéma). 3) Cette coordination ne doit pas donner aux Tanzaniens l'impression que nous agissons dans leur dos. Ils doivent rester libres en matière de coopération. 4) En toute hypothèse faire preuve d'autant de discrétion que possible ». Suit le paraphe de Claude Lebel, directeur d'Afrique-Levant. Ces termes sont repris dans la dépêche n° 6/AL du 29 avril 1967, non publiée, adressée à l'ambassadeur à Dar es-Salaam. M. Jean Ribo est conseiller des Affaires étrangères en fonction à la sous-direction d'Afrique.

[3] Le Dr Gottfried Pagenstert est chargé d'Affaires de la République fédérale d'Allemagne à Dar es-Salaam depuis mars 1967 date du départ de l'ambassadeur Herbert Schroeder jusqu'au 22 septembre 1967, date à laquelle le nouvel ambassadeur Norbert Hebich présente ses lettres de créances.

[4] Au sujet de la visite à Paris du Chancelier Kiesinger, voir ci-dessus les comptes rendus des entretiens des 13 et 14 janvier entre le général de Gaulle et le Chancelier allemand.

[5] Le Traité de coopération franco-allemand, ou Traité de l'Élysée, signé le 22 janvier 1963 est publié dans *l'Année politique* 1963 pp. 404 à 406 et par la Documentation française, *Articles et Documents* n° 1348 du 5 février 1963.

Je n'ai trouvé dans les archives de ce poste aucun compte rendu relatif à la façon dont avaient été appliquées les instructions communes envoyées par lettre circulaire n° 433/EU, du 9 septembre 1963[1]. Mon prédécesseur ne m'a fourni aucune indication sur cette question, pas plus que mon collègue allemand qui, comme le sait le Département, a quitté récemment son poste (cf. lettre n° 179/AL du 14 mars 1967)[2]. Ce que je puis dire c'est que les relations entre les deux missions sont bonnes et que, tant en sa qualité de doyen du Corps diplomatique que comme ambassadeur de la République fédérale, le Dr Schroeder m'avait, à mon arrivée à Dar es-Salaam[3], accueilli avec une particulière courtoisie. J'ai eu besoin de lui témoigner beaucoup d'égards et de l'inviter fréquemment. D'autre part, j'allais de temps à autre lui demander ses avis et l'interroger sur ses opinions. J'ai éprouvé l'impression que le représentant de Bonn voyait d'un bon œil ces contacts confiants, mais relativement limités, et qu'il s'en contentait. L'ancien ambassadeur ne dissimulait du reste pas son inclination personnelle pour les États-Unis – cette préférence ayant provoqué à l'aéroport, lors de son départ, une série d'accolades et d'embrassades avec le chef et les membres de l'ambassade américaine.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me communiquer ses instructions touchant à la suite qu'il y aurait lieu de réserver aux invites du chargé d'Affaires allemand. Si je puis me permettre d'exprimer un avis, j'incline à penser qu'au cas où le Département estimerait opportun de tenir compte de cette démarche, au moins dans une certaine mesure, mieux vaudrait s'inspirer de l'esprit des instructions du 9 septembre 1963 que de suivre celles-ci à la lettre. C'est une chose que d'échanger des vues et des informations, de se consulter en vue de la sauvegarde d'intérêts mutuels, c'en est un autre que, par exemple, de « coordonner l'action en matière d'aide » ou « d'organiser (en matière culturelle) des manifestations communes mettant en valeur les liens qui unissent les deux pays ».

Dans un pays comme la Tanzanie, où le complexe anticolonialiste est puissant, toute initiative publique pouvant être interprétée comme une action concertée des États « impérialistes », me paraît en effet à éviter. De plus, il est permis de se demander si nous avons intérêt à paraître nous associer visiblement à une puissance comme l'Allemagne fédérale

[1] La lettre circulaire n° 433/Eu du 9 septembre 1963 est intitulée : « Instructions communes aux représentants de la France et de la République fédérale d'Allemagne dans les pays tiers et auprès des organisations internationales ». En application du traité du 22 janvier 1963, cette lettre vise à harmoniser l'action des missions diplomatiques françaises et allemandes par des échanges de vues sur les problèmes politiques d'intérêt commun, sur l'évolution du pays de leur résidence dans le domaine économique et financier, sur l'aide aux pays en voie de développement afin de coordonner, dans ce domaine, l'activité de leurs conseillers spécialisés. En outre des contacts étroits seront maintenus dans le domaine culturel sans oublier une aide mutuelle dans l'accomplissement de leur mission. Le texte est transmis en langue française et en langue allemande.

[2] La lettre 179/AL du 14 mars 1967 annonce le départ de l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, le Dr Herbert Schroeder, en fonction à Dar es-Salaam depuis mars 1962 et dresse un bref bilan de son action en Tanzanie.

[3] M. André Naudy, conseiller des Affaires étrangères, est nommé ambassadeur en Tanzanie le 10 juin 1966.

dont la situation ici a été, et est encore, difficile et particulière (en raison notamment de la présence de représentants de la RDA). Nos cartes ne sont pas les mêmes et sans doute les nôtres sont-elles parfois meilleures à jouer. De toute manière j'estime qu'il faudrait y regarder à deux fois avant de trop s'engager. Le développement des relations entre les deux missions diplomatiques dans le sens d'une certaine « institutionnalisation » pourrait peut-être présenter des avantages s'il se faisait progressivement et surtout discrètement. La définition et l'exercice d'une espèce d'action commune dans les conditions visées par la circulaire précitée soulèveraient au contraire d'après moi des problèmes sérieux.

M. Pagenstert, qui n'a pas encore beaucoup d'expérience, m'a semblé prêt à brûler les étapes. Je l'ai donc écouté avec amabilité et me suis borné à lui dire que je réfléchirai à ses suggestions, sans cacher que je devrai en référer aux autorités supérieures.

*(Afrique-Levant, Tanzanie, relations politiques avec la France, TA-6-3).*

## 135

### Compte rendu d'entretien
*entre le général de Gaulle et le Premier ministre d'Afghanistan*
*le 11 avril 1967*

C.R. *Paris, 11 avril 1967.*

*Le Premier ministre*[1] : C'est un très grand avantage pour moi de vous rencontrer. Alors que des pays comme l'Inde et le Pakistan, situés dans notre partie de l'Asie ont été enrichis par la culture britannique, nous avons surtout profité de la culture française, ce qui rend d'autant plus cordiales les relations entre l'Afghanistan et la France.

Nous nous trouvons dans une situation géographique particulièrement difficile, et cela essentiellement pour deux raisons. D'une part, nous sommes aux racines de l'Asie et le pivot de la région. Aussi, pour acquérir notre indépendance, nous avons eu affaire aux Britanniques comme à l'Inde. Aujourd'hui, du fait de la guerre froide, nous éprouvons certaines difficultés, car nous sommes entourés par l'Union soviétique d'un côté et par des pays membres de l'OTASE ou du CENTO de l'autre ; or, nous suivons nous-mêmes une politique de neutralité. D'autre part, situés au milieu d'un continent, nous n'avons pas de débouché vers la mer ; ce qui crée certaines difficultés économiques. À l'heure actuelle, notre effort porte sur la création d'institutions politiques et sur le développement économique. Dans le domaine politique, nous avons depuis 1964 une nouvelle Constitution,

[1] Mohammed Hachim Maiwandwal.

élaborée à l'instigation du Roi[1]. Notre premier Parlement librement élu conduit à la création d'un nouveau gouvernement. Nous éprouvons des difficultés dans la pratique de la démocratie, car tout est nouveau pour ce gouvernement et nous n'avons pas encore de partis politiques. Dans le domaine économique, nous en sommes, depuis le 21 mars 1967, à notre troisième plan quinquennal. Au cours des deux premiers, l'accent avait surtout porté sur l'infrastructure, et notamment sur les routes, à construire en terrain extrêmement difficile. Partis de zéro, nous avons maintenant 1 500 miles de route en Afghanistan, permettant le commerce et le transit. Dans ce troisième plan, l'accent porte surtout sur la réalisation de projets de production rapide, pour lesquels nous appelons des investissements privés, locaux et étrangers. Nous espérons ainsi assurer la croissance régulière de notre économie. Nous avons certes des ressources inexplorées qu'il faut trouver et mettre en exploitation. L'agriculture, secteur très important de notre économie, nécessite irrigation et engrais. Nous espérons nous suffire à nous-mêmes à l'issue de ce troisième plan. Nous espérons obtenir du gouvernement français une aide pour certaines parties de celui-ci.

En matière de politique étrangère, nous tenons à être amis avec tous les pays. D'ailleurs, étant sous-développés, nous avons besoin de l'amitié et de la coopération de tous les peuples pour assurer notre situation économique dans la paix. Nous suivons une politique de non-alignement et nous faisons partie du groupe afro-asiatique, aux conférences duquel nous avons participé. Seul de tous nos voisins, le Pakistan nous présente un problème : celui du Poutchounistan. Le mois dernier, le Roi s'est rendu au Pakistan en espérant y apporter la preuve de nos bonnes intentions. Néanmoins, le problème reste sérieux et il nous faut créer un climat de confiance mutuelle afin de ne pas compromettre la paix de la région. Avec la France, nous avons les meilleures relations possibles. Nous admirons beaucoup la politique que vous-même et le gouvernement français appliquez dans les questions internationales. Elle est propre à amener la détente, la compréhension et la paix. Tout particulièrement, nous admirons l'appui que vous apportez au tiers monde et aux pays non-alignés. Notre admiration va aussi à l'action que vous avez entreprise pour améliorer les relations entre l'Union soviétique et l'Europe occidentale. Cela est essentiel pour la situation internationale.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie de cette vue d'ensemble que vous me donnez de votre pays et de votre politique. Il y a deux ans, j'ai été honoré de recevoir votre Roi[2], avec lequel je me suis entretenu de tous ces problèmes. Nous avons été intéressés et impressionnés par ce qu'il nous en a dit. Pour ce qui est de vos institutions, cela vous concerne, mais nous comprenons bien qu'il n'est pas facile d'innover en la matière car vous devez probablement avoir des forces traditionalistes et des éléments plus agités, comme les progressistes. Néanmoins, nous nous félicitons de

[1] Al Mutawakkil ala Allah Mohammed, roi d'Afghanistan, fils du roi Nadir Shah, il a succédé à ce dernier assassiné le 8 novembre 1933.

[2] Voir à ce sujet dans *D.D.F.*, 1965-I, n° 673, n° 683 et n° 684, les comptes rendus de ces audiences.

ce que vous puissiez mettre en place vos institutions conformément à la Constitution de 1964. L'Afghanistan nous intéresse, d'abord par lui-même et par son peuple qui nous est très sympathique et avec lequel nous n'avons jamais eu de dispute, au contraire. Nous comprenons votre importance, là où vous êtes, au cœur de l'Asie centrale, entourés de tous vos voisins. En effet, il est important qu'il y ait dans cette région un pays indépendant qui ait des contacts aussi étroits que les vôtres avec l'Union soviétique, l'Iran, le Pakistan et même un peu avec la Chine. Dans le domaine économique, il vous reste certes beaucoup à faire. Vous en êtes à votre troisième plan quinquennal. Vous disposez maintenant de routes et de communications, mais ce n'est pas fini. Je crois d'ailleurs que les Russes vous ont aidés à les construire. Votre agriculture s'organise et même votre industrie se crée peu à peu. Vous avez probablement des ressources dont vous ignorez encore l'importance, tant minières que pétrolières et qu'il vous faut prospecter. Vous avez donc des gages pour l'avenir.

Nous sommes loin de chez vous, mais nous sommes en faveur de la coopération économique avec vous. Certes, notre apport ne sera pas énorme mais il pourrait être utile, notamment pour la technique, si vous le voulez bien. L'année dernière, nous avons conclu un accord de coopération culturelle et technique, nous désirons l'appliquer et le développer, particulièrement pour la culture, car pour coopérer il faut se comprendre. Je crois que vous avez une centaine d'étudiants chez nous. On pourrait en augmenter le nombre. Nous pourrions aussi vous envoyer des spécialistes dans les domaines qui vous intéressent, en éducation et peut-être aussi en administration ; ils pourraient vous être de bon conseil. Dans l'ensemble, nous approuvons votre politique pacifique, celle-là même que nous suivons, et qui est nécessaire pour le développement de chacun, comme pour les autres. Nous savons que vous avez un différend avec le Pakistan, mais nous espérons que vous parviendrez à un *modus vivendi* sans qu'il se produise de drame. Il est heureux que vous ayez de bonnes relations avec les Soviétiques. Encore faut-il que ceux-ci n'exagèrent pas, mais ils sont là et ils peuvent vous être utiles. Nous nous félicitons de ce que vous ayez de bonnes relations avec l'Iran, et aussi avec les Chinois ; nous n'y voyons aucune objection, au contraire. Étant donné ce que vous faites pour la paix et pour votre indépendance, nous serions en faveur d'une information mutuelle plus nourrie au moyen de contacts diplomatiques plus étroits, afin de nous rapprocher en matière de politique internationale et notamment au sujet de l'Asie et de la crise vietnamienne.

*Le Premier ministre* : Je vous remercie de ces paroles et du bon souvenir que vous avez gardé de vos entretiens avec le Roi, dont j'ai l'honneur de vous transmettre les salutations cordiales. Je vous suis reconnaissant aussi de l'intérêt que vous montrez pour l'Afghanistan et pour votre désir de développer les liens culturels et techniques, notamment en matière d'assistance, d'éducation et d'administration. Nous espérons aussi, au cours de ce troisième plan, mettre à jour de nouvelles ressources et peut-être même commencer à les exploiter. L'aide de la France pourrait nous être particulièrement utile pour procéder à des études de « viabilité ». Il est

possible que nous trouvions du pétrole. Des études devraient nous permettre d'en trouver de nouveaux gisements. D'autre part, nous avons trouvé une assez grande quantité de minerai de fer, près de 2 millions de tonnes. Nous voudrions procéder à une étude de pré-investissement pour le transformer en fonte et entrer éventuellement dans le marché de l'Inde et du Pakistan. En général, pour différentes questions industrielles, nous aimerions engager des pourparlers avec le gouvernement français et faire appel, si possible, à des entreprises privées, surtout dans le domaine des textiles, afin de créer des installations en Afghanistan. Nous avons également des projets d'irrigation pour l'Afghanistan occidental. Le troisième plan prévoit un programme d'électrification, la construction de lignes à haute tension et de réseaux urbains. Là encore, votre aide nous serait utile. Enfin, il y a dans notre pays, qui n'est guère développé, des zones particulièrement sous-développées, et différents pays nous aident à les mettre en valeur. La France pourrait choisir elle aussi une telle zone pour y monter un projet pilote. Ce serait un excellent exemple de coopération et de relations entre les peuples. Mais je ne mentionne, pour l'instant, tous ces sujets que pour information. Nous recevons une aide assez considérable de l'Union soviétique avec laquelle nous avons des rapports de bon voisinage, de non-ingérence et de coexistence pacifique. Il n'en reste pas moins que, avec le développement de nos institutions démocratiques, ainsi que vous l'avez noté, il nous faut tenir compte tant des éléments traditionalistes que des progressistes, en conséquence du développement, de l'éducation et de la politique. Nous avons de bonnes relations avec l'Iran, avec un seul litige d'ordre technique : celui de la répartition des eaux des fleuves qui prennent leur source chez nous pour couler vers l'Iran. La Chine, elle, est en pleine crise et nul ne peut prédire l'avenir de ce pays. Nous avons néanmoins avec lui de bonnes relations et une certaine coopération économique et technique. Nos relations avec l'Inde sont bonnes et elles sont amicales avec les pays arabes. Fidèles à notre politique de non-alignement, nous ne voulons pas prendre parti dans les divergences au sein des pays arabes. C'est ainsi, par exemple, que nous nous efforçons de nous abstenir de participer à la conférence que veut convoquer le Roi d'Arabie Saoudite.

Nous avons aussi de bonnes relations avec les États-Unis. Le volume de leur aide n'est pas à la mesure de la contribution soviétique, mais elle continue. J'ai été récemment invité à Washington par le président Johnson qui m'a assuré de la participation américaine à notre troisième plan. Le secteur privé nous a aussi promis une assistance. Malgré tout l'intérêt que le président Johnson déclarait éprouver à l'égard de l'Afghanistan, il nous apparaît clairement, surtout après mes entretiens avec Dean Rusk, que les Américains ne sont occupés que du Vietnam. Lors de la conférence de presse que j'ai donnée au Press Club[1], on m'a posé des questions sur le Vietnam. J'ai répondu qu'aucune négociation ne pourrait s'engager avant la cessation des bombardements. Cette réponse a irrité la Maison Blanche

[1] Club de la presse à Washington.

et certains journaux ont même laissé entendre que des promesses d'assistance technique pourraient être retirées. Nous sommes consternés par cette guerre tragique, où tant de ressources sont gâchées au lieu de servir à la coopération pacifique. Mais nous sommes un petit pays et nous ne pouvons pas grand chose. Je me trouvais à Washington le jour où Hanoï a rejeté les propositions d'U Thant. Le président Johnson m'a déclaré que chaque fois que les États-Unis faisaient des propositions de paix, Hanoï les rejetait. Je lui ai répliqué que celle-ci ne le ferait peut-être pas si les bombardements cessaient. Johnson m'a expliqué alors qu'une cessation des bombardements ne mettrait pas fin à la guerre, car les infiltrations d'infanterie de Nord au Sud continueraient et que ces troupes attaqueraient le « ventre » même des Américains. Il estime en outre qu'Hô Chi Minh est mal informé et qu'on lui présente des rapports imaginaires où des bataillons entiers de troupes américaines sont détruits. Je me suis permis de lui dire qu'Hô Chi Minh ne croyait peut-être pas non plus les Américains qui faisaient des ouvertures de paix, puis qui se rendaient à Guam en conférence de guerre. Il était donc impossible d'avoir confiance. Il fallait que les Américains fissent un geste.

Le président Johnson m'a dit que celui-ci ne pouvait quand même pas consister à abandonner le Sud-Vietnam et que les États-Unis seraient à se retirer quand l'indépendance du pays aurait pu être assurée. J'ai conclu la conversation en invoquant les accords de Genève.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

## 136

M. Commines de Marsilly, Ambassadeur de France à Fort-Lamy,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 201 à 207.
Réservé. Urgent.

*Fort-Lamy, 12 avril 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

Au moment où le président Tombalbaye a entrepris un voyage en Europe qui le tiendra trois semaines éloigné du Tchad[1], il n'est pas inutile de faire le point de la situation intérieure.

Il y a trois mois, le Congrès du PPT/RDA[2] avait fait sur les nombreux observateurs étrangers venus à Fort-Lamy une impression particulièrement

[1] Le président tchadien, François Tombalbaye, est parti le 8 avril pour l'Europe. Après un séjour privé à Paris du 8 au 11 avril, et une visite officielle en République fédérale d'Allemagne du 11 au 18 avril, il se rend en Côte d'Ivoire du 20 au 24 avril, avant de revenir sur Paris du 20 au 27 avril.

[2] Le sixième congrès national du PPT/RDA (parti progressiste tchadien), fondé en 1946 comme section locale du RDA (Rassemblement démocratique africain), s'est tenu à Fort-Lamy du 5 au 10 janvier 1967.

favorable tant par l'organisation des débats que la franchise du ton et la qualité des rapports. Les orateurs – le Président en tête – avaient montré autorité, dévouement au bien public et conscience des problèmes du sous-développement. Les esprits critiques qui, jusque-là voyaient le Tchad surtout comme un pays arbitrairement dirigé et ethniquement déchiré avaient révisé leur jugement. Le chef de l'État fut réélu à l'unanimité secrétaire général du Parti et, ensuite, procéda sans hâte à la refonte du Bureau politique à peu près comme il l'entendait, en dosant habilement la tradition, le Congrès, la représentativité géographique et la compétence[1].

Cependant, derrière cette façade, on croit aujourd'hui discerner quelque chose qui ressemble à un malaise, et qui est au moins, un sentiment, assez généralement répandu, et imputable à des causes diverses, de mécontentement.

Les ministres les plus actifs et responsables ont atteint le stade où la satisfaction d'occuper un haut poste ne compense plus le poids des responsabilités et des soucis. Constamment ils se heurtent à des considérations budgétaires qui leur imposent des renoncements, soulignent la faiblesse économique du pays et paralysent les services. De leur côté, les milieux privés, que le gouvernement cherche à orienter vers de nouveaux investissements, répondent très mollement à ces avances et ne font guère preuve d'imagination. Le marché mondial des produits tropicaux ne s'améliore pas en tout cas pour le coton. Le revenu national n'augmente pas, il s'en faut, au rythme des besoins de l'État. En brousse, l'impulsion du gouvernement par manque de crédits, est très déficiente. Les directives envoyées de la capitale ne peuvent être appliquées faute de moyens matériels et trop souvent, les préfets et les sous-préfets déjà très médiocres par eux-mêmes, ne présentent aux populations que le visage détesté du collecteur d'impôts. L'on voit le ministre du Plan et de la Coopération, M. Diguimbaye[2], tenter, devant cette dégradation, de s'orienter vers quelque poste tranquille dans une organisation internationale, désertion à laquelle, heureusement, le chef de l'État s'oppose.

Les hauts fonctionnaires grognent parce qu'ils se trouvent mal payés. Qu'ils soient capables ou qu'ils ne le soient pas, nombre d'entre eux, tout comme parmi les ministres, cherchent par de médiocres tripotages à améliorer leur sort matériel. Le président de la République le sait, et a souvent

[1] Le sixième congrès national du PPT/RDA a désigné, pour constituer le nouveau bureau politique, dans un délai de trois mois, un comité composé de quatre membres : MM. François Tombalbaye, secrétaire général du parti, Adoum Tchere, président de l'Assemblée nationale, Jacques Baroum, ministre des Affaires étrangères et Madame Kaltouma Guembang, présidente des Femmes tchadiennes. La composition du nouveau bureau politique, formé de vingt-quatre membres, est rendue publique le 22 février. Sept personnalités sont éliminées, dont deux ministres, onze nouveaux membres y font leur entrée. Ce choix a répondu au souci d'assurer au sein du bureau politique à la fois un équilibre ethnique et religieux, mais aussi une répartition géographique, notamment en faveur de certaines fédérations qui aspiraient à être représentées dans les instances du parti.

[2] Georges Diguimbaye, est ministre du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966.

brandi la menace des plus graves sanctions, menace dépourvue de suite. En fait M. Tombalbaye, il me l'a dit souvent, recule devant les sanctions à prendre parce qu'il ne saurait comment remplacer les coupables ou qu'il hésite à frapper l'un plutôt que l'autre[1].

Les collégiens et les étudiants, dans le pays où à l'extérieur, observent cet état de choses et le commentent. Ils s'étonnent des compromissions des dirigeants et de ce qu'ils croient être de la faiblesse de la part du Président. Les belles résolutions du Congrès sur l'esprit civique leur paraissent des hypocrisies et ils rejoignent dans l'ironie ou la réprobation ceux qui, d'entre les fonctionnaires en place, ont un comportement moral rigoureux.

Dans l'est du pays, la « subversion » se prolonge, s'étend et s'incruste. Les dirigeants sont inquiets et déconcertés de voir que les forces de sécurité, qui coûtent fort cher, n'arrivent à rien si ce n'est à raser des villages. Les officiers, qui sont d'ailleurs fréquemment divisés entre eux par de mesquines querelles tribales, sentent cette réprobation. Ils sont embourgeoisés et n'ont guère envie d'en découdre. Se cherchent des excuses, ils incriminent l'insuffisance du matériel et critiquent la présence des français à des postes de commandement. Le chef de l'État les a reçus, écoutés et leur a donné de bons conseils. Il n'en est que plus convaincu qu'ils ne sont pas encore capables, à deux ou trois exceptions près, de remplacer les Français et que ceux-ci sont indispensables, parce que plus efficaces et, aussi, dégagés des intrigues politiques et des jalousies ethniques. Comme responsable opérationnel dans l'est, le commandant Malloum est déconsidéré. Pendant ce temps, une large zone d'insécurité se crée dans le quadrilatère Mongo-Abeche-Goz Beida-Am Timan, et même maintenant au sud d'Am Timan, où l'administration est frappée de peur et d'impuissance[2].

Telles sont les ombres de la situation que le président Tombalbaye s'efforce de dominer. Il ne cesse de veiller avec une extrême vigilance à ce qu'aucune machination politique, aucune intrigue tribale ne vienne créer la division. Comme il m'a dit lui-même « il faut avoir le cœur bien accroché pour diriger ce pays ». Le maintien de liens étroits avec la France est, à ses yeux, le fondement de la politique du Tchad indépendant et il sait que la bienveillance du général de Gaulle ne lui manquera jamais. Mais on le sent préoccupé par les exigences de l'opinion, soucieux d'apporter à celle-ci, notamment aux jeunes ministres, qui n'ont pas pour la France le même attachement que lui-même, des preuves renouvelées que notre

[1] Pourtant, le 14 octobre 1966, le président tchadien a démis de ses fonctions le ministre des Travaux publics, chargé de l'Intérieur, M. Silas Selingar. Le 19 novembre, il est placé en résidence surveillée puis incarcéré à la maison d'arrêt de Fort-Lamy, le 23 novembre. M. Silas Selingar est accusé de trafic d'influence, corruption, concussion et détournement de deniers publics.

[2] Le 22 février, à une cinquantaine de kilomètres d'Abou Deia, le préfet du Salamat, le premier secrétaire fédéral du parti pour la région, quatre militants et un garde national, qui organisaient une opération contre les rebelles, ont été assaillis et tués avant que le peloton de gendarmerie qui les suivait ait pu intervenir. L'armée tchadienne se compose de 85% d'éléments recrutés dans le sud du pays, c'est-à-dire d'origine Sara, et seulement de 9% environ de musulmans, appartenant aux ethnies du Nord. La plupart des Sara ne connaissent pas l'arabe, langue vernaculaire dans les provinces atteintes par la subversion. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Fort-Lamy, n[os] 190 à 194, du 7 avril, non publié.

pays est toujours l'ami fidèle. Certaines affirmations contenues dans les articles de M. Decraene[1] dans *Le Monde* l'ont affecté, en particulier celles qui soulignent « la stagnation, voire même la récession de l'économie tchadienne » car elles vont à l'encontre de ses propres efforts pour démontrer à ses compatriotes la marche en avant du Tchad et elles risquent de décourager encore avantage les investissements étrangers.

Enfin, la subversion est, pour le président Tombalbaye, un souci grandissant, par la menace qu'elle fait peser sur l'unité nationale, mais aussi par les dépenses stériles qu'elle impose au budget, sans parler de la moins-value sur les recettes fiscales dans les zones troublées. Les dernières mesures qu'il a fait décider avant de partir pour l'Europe ne démontrent pas une véritable appréhension des réalités locales. J'entretiendrai, d'autre part, le Département des vues à ce sujet du général Kergaravat qui vient de passer par Fort-Lamy[2].

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, politique intérieure, 1967)*

## 137

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 1855 à 1857. *Washington, 12 avril 1967.*
Très urgent.

(*Reçu* : le 13 à 02 h. 45).

Le vice-président Humphrey vient de me faire porter une lettre dont Votre Excellence voudra bien trouver le texte ci-après :

*Citation*

"Dear M. Leprette :

I am writing to express my profound regret about the incident which occurred in Boston[3] earlier this week involving the burning of a French

[1] Philippe Decraene, invité du gouvernement tchadien à assister au congrès PPT/RDA du mois de janvier 1967 et envoyé spécial du *Monde*, a commis deux articles sur le Tchad dans ce quotidien, les 28 et 29 mars 1967, respectivement intitulés : 1. Un équilibre politique fragile et 2. Experts économiques et quadrature du cercle. Se référer aux télégrammes de Fort-Lamy n^os^ 151 à 153 et 154 à 157 des 31 mars et l^er^ avril, non retenus.

[2] Le général Kergaravat, commandant désigné de la zone stratégique d'Afrique centrale, a séjourné à Fort-Lamy les 10 et 11 avril. Voir le télégramme de Fort-Lamy n^os^ 214 à 218 du 15 avril, non repris. À compléter par le rapport (n° 1132/ITDM/CD/22 mars 1967) fait à la suite de l'inspection des forces françaises de l'escale d'Afrique du 6 au 16 mars 1967, non publié, avec en particulier des appréciations sur les officiers supérieurs tchadiens et la situation de la subversion.

[3] Un drapeau français a été brûlé devant le Consulat de France à Boston (cf. le télégramme de Washington de la veille n^os^ 1832 et 1833, non reproduit, et télégramme n° 782 de Paris du

flag. I know that the American people share my disapproval of this act of disrespect for an old and valued friend and ally.

I want to take this opportunity to convey to your government my deep appreciation for the warm reception accorded me by President de Gaulle, Prime Minister Pompidou, Foreign minister Couve de Murville and other French officials. It is this friendly reception that I shall long remember. I am delighted to have had the opportunity to strengthen the bonds of friendship which have existed over two centuries between the French and American people.

Best wishes,

Sincerely yours,

Hubert H. Humphrey"

*Fin de citation*

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir me donner ses instructions pour le cas où une réponse devrait être faite à ce message.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 138

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 1865 à 1869. *Washington, 12 avril 1967.*

(*Reçu* : le 13 à 03 h. 45).

1) Selon nos interlocuteurs habituels du Bureau des Affaires européennes du Département d'État, le vice-président Humphrey serait très satisfait de son récent voyage en Europe et n'attacherait qu'une importance relative aux manifestations anti-américaines qui ont marqué son passage. Il les attribuerait, d'ailleurs, essentiellement à des mots d'ordre de Pékin.

Dans une interview qu'il vient d'accorder à une station de télévision, M. Humphrey s'est exprimé, sur ce point, dans les termes suivants : « je pense que la plupart des manifestants ne connaissaient même pas mon nom avant que j'arrive. Ils ne constituaient qu'une poignée de gens ne représentant qu'eux-mêmes. C'était une minorité de communistes maoïstes ».

12 avril 1967, également non repris). Cette manifestation d'étudiants américains répondait à une démonstration semblable qui avait eu lieu à Paris lors de l'arrivée en France quelques jours plus tôt du vice-Président des États-Unis.

Interrogé sur les sentiments des Européens au sujet de la politique américaine au Vietnam, il a répondu qu'à son avis il existait, à ce sujet, une certaine inquiétude parmi de nombreux jeunes gens, mais que la plupart des hommes d'État soutenaient la position américaine et étaient conscients de l'importance universelle des engagements pris par les États-Unis.

« La plupart des dirigeants, à l'exception du président Charles de Gaulle, a-t-il ajouté, comprennent parfaitement notre rôle au Vietnam. De Gaulle n'est pas d'accord, un point c'est tout. Il pense que nous ne devrions pas être là-bas ».

2) La presse continue à commenter les résultats du voyage européen du vice-président en les présentant, en général, sous un jour assez favorable. Ces commentaires reprennent la thèse officielle sur les objectifs de cette mission « de bonne volonté » et sur les succès personnels obtenus par M. Humphrey, qui a su « détendre l'atmosphère » dans les relations des États-Unis avec « leurs plus anciens et plus importants alliés »

Certains journaux, cependant, apportent une note discordante en soulignant le caractère très relatif de ces succès, le *Chicago Tribune* en particulier pense que dans cette affaire le président Johnson et le vice-président Humphrey « prennent leurs désirs pour des réalités » et que les manifestations qui ont jalonné l'itinéraire du vice-président montrent que le bilan n'est pas aussi satisfaisant. « La vision opalescente du bienheureux Hubert.. ; ne peut mener qu'à la déception ».

Certains commentateurs se demandent, par ailleurs, si le président Johnson voudra, à la suite de ce voyage, redonner aux problèmes européens l'attention qu'ils méritent.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 139

M. LE PREMIER MINSITRE, GEORGES POMPIDOU,
À M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, MAURICE COUVE DE MURVILLE.

L. *Paris, 14 avril 1967.*

Par lettre en date du 31 mars 1967[1], vous avez appelé mon attention sur les avantages découlant pour la France de la convention sur le statut des

[1] La lettre n° PAN/15 adressée par M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères à M. Georges Pompidou, Premier ministre, datée du 31 mars 1967, traite de la situation des membres des forces alliées venant en France pour motifs de service après le 1er avril 1967. Ceux-ci continuent à bénéficier sans restrictions des facilités notamment pour les formalités d'immigration et de contrôle des étrangers ; ces dispositions s'appliquent aussi aux membres de leur famille conformément à la convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces signé à Londres le 19 juin 1951 à laquelle la France reste toujours liée. « Il n'est pas

forces du 19 juin 1951, compte tenu du chiffre important des membres des forces françaises stationnées à l'étranger et notamment en Allemagne.

Je partage votre avis sur ce point et votre préoccupation de ne voir porter de notre côté aucune atteinte à un régime qui, dans l'ensemble, nous est largement favorable. En conséquence, le statut de la Convention de Londres continuera d'être appliqué aux membres civils et militaires des forces alliées appelés, pour les besoins de leur service à transiter sur le sol français ou à y séjourner et je vous saurais gré de veiller, en ce qui vous concerne, à l'exécution de cette décision.

*(Pacte Atlantique Nord, Structure et réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, PAN2)*

## 140

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Labrusse, Conseiller technique, ministère des Affaires étrangères.

L.[1] *Bamako, 15 avril 1967.*

Aux indications contenues dans ma dépêche ci-jointe[2], je crois devoir ajouter quelques autres.

M. Bissonnet[3] est bien arrivé. J'ai été très heureux de l'accueillir, et suis extrêmement content de le connaître. C'est un excellent choix.

Quoi qu'ils aient été prévenus bien à temps, les Maliens n'étaient pas tout à fait prêts pour le recevoir. Aussi, pour cette fois, habite-t-il à la maison. Des dispositions pour le logement et le transport vont être prises en vue des prochains séjours.

douteux, ajoute M. Couve de Murville, que, d'une manière générale, une certaine réciprocité tendra à s'établir entre la situation de nos forces à l'étranger et celle réservée à nos alliés en France ». Cette situation est avantageuse pour la France en raison du nombre important de forces françaises stationnées en Allemagne.

[1] Il s'agit d'une lettre personnelle, portant la mention manuscrite : *Cher Ami*, de même, la formule de politesse finale est manuscrite et amicale. Son destinataire, M. Bertrand de Labrusse, est conseiller référendaire à la première chambre de la Cour des Comptes depuis 1965, conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis février 1966.

[2] La dépêche de Bamako, n° 56/SP, du 14 avril 1967, présente la situation à Bamako au 13 avril et l'application des accords monétaires franco-maliens, soulignant les différences de mentalité et de comportement entre les deux principaux ministres maliens concernés : MM. Nègre, ministre des Finances et Kone, ministre d'État chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières.

[3] M. Henri Bissonnet est conseiller maître à la première chambre de la Cour des Comptes depuis février 1965. Il est désigné au titre d'expert-consultant dans le cadre des accords franco-maliens, sa mission est définie par le télégramme de Paris à Bamako n° 64 du 31 mars 1967. Cet expert français se rend à Bamako du 12 au 20 avril. Se référer au compte rendu, confidentiel, daté du 28 avril 1967, non reproduit. M. Bissonnet doit revenir ultérieurement à Bamako.

De même, il a fallu un peu de temps pour organiser le travail. Nous avons eu aujourd'hui une réunion avec Jean-Marie Kone et Nègre. J'ai eu bonne impression et je crois que M. Bissonnet a lieu d'être satisfait.

Une fois de plus, je constate que Bamako est assez original. Tout surprend : le climat, les pénuries, le délabrement, l'inconfort et les négligences de toutes sortes. De plus, les Maliens ne sont pas si commodes. Mais, avec du temps et de la patience, je pense vraiment que les choses s'arrangeront. M. Bissonnet reste ici jusqu'à jeudi 20 avril ; car, il doit voir mercredi le président Modibi Keita, qui revient de tournée ce jour-là[1].

Nous avons eu trois autres missions : Charles[2] pour l'assistance technique, Valladon[3] pour les problèmes FAC[4] et Herledan[5] pour l'opération arachide BDPA[6]. Les trois experts repartent pour Paris demain. Ils m'assurent que tout s'est bien passé.

Cela dit, les indications contenues dans ma dépêche demeurent valables. Il y a lieu d'être ni optimiste, ni pessimiste ; mais, il semble bien que l'application des accords va être difficile à tous les points de vue. Il y aura des hauts et des bas, et étant donné les conditions qui prévalent ici, nous avons, je crois, tout intérêt à laisser les Maliens responsables de leurs décisions. À nous ensuite de les juger sur résultats. Il serait, il me semble, inopportun de nous substituer à eux et d'avoir l'air de les « régenter ». M. Bissonnet est tout à fait d'accord avec moi sur ce point. Il compte revenir à Bamako d'ici quelques semaines.

En attendant, je suis évidemment à la disposition du Département s'il estime que, une fois repartie pour la France la première vague d'experts, je devrais me rendre moi-même à Paris.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

[1] Le président, Moddibo Keita, a effectué une tournée dans le pays du 11 au 19 avril, mettant l'accent sur l'assainissement économique, le développement de la production, la lutte contre le trafic et la prévarication des fonctionnaires, l'éducation politique et économique des masses, tout en restant très prudent et sans se prononcer sur un changement d'orientation de sa politique. Voir la dépêche de Bamako n° 62/SP du 22 avril, non publiée, décrivant l'atmosphère à Bamako à cette date.

[2] M. André Charles, chef du service de Coopération technique auprès du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération.

[3] M. Jacques Valladon, chargé de mission au Mali par la direction des Affaires économiques et financières au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.

[4] FAC : Le Fonds d'aide et de coopération est un compte spécial du Trésor qui a succédé, en 1959, à l'ancien FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social), pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc.

[5] M. Guy Herledan, ingénieur agronome, au service des opérations de Développement rural à la direction des Affaires économiques et financières du secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.

[6] BDPA : Bureau pour le développement de la production agricole.

# 141

## Note de la Direction des Affaires politiques (sous-direction Asie-Océanie, CLV)

*La rébellion des « Khmers rouges » au Cambodge*

N. n° 171. *Paris, 17 avril 1967.*

Tout en réservant l'essentiel de ses attaques aux Américains, aux Vietnamiens du Sud, aux Thaïlandais et à leurs agents les « Khmers Sereï »[1], le prince Sihanouk n'a jamais cessé de dénoncer, dans ses discours et dans ses écrits, les activités des « Khmer Vietminh ». Dans un long éditorial paru en avril 1966 (cf. la note du CLV en date du 19 avril 1966)[2], le chef de l'État cambodgien faisait l'historique du mouvement « Khmer Vietminh », qu'il identifiait au parti communiste « Prachéachon »[3], plus ou moins clandestin, et affirmait notamment que depuis 1965 les communistes cambodgiens avaient repris leur opposition active au régime et avaient « lancé une nouvelle et vaste campagne anti-Sihanouk, appelant le peuple à se lever pour abattre le régime de Sangkum »[4]. Au même titre que les « Khmer Sereï », le Prince considérait les « Khmer Vietminh » comme des ennemis irréductibles du régime et déclarait que celui-ci ne pourrait à la longue résister aux assauts conjugués de ces deux mouvements.

À cette époque, ces craintes pouvaient sembler quelque peu exagérées, car l'opposition d'extrême gauche paraissait fort peu active. Il n'en est plus de même aujourd'hui et, si l'on en croit les déclarations du prince Sihanouk et les informations officielles retransmises par les agences de presse, un ensemble de faits récents indique que les Cambodgiens d'extrême gauche ont donné une impulsion nouvelle très forte à leur opposition politique et, surtout, que certains d'entre eux sont passés à la rébellion armée, fait sans précédent au Cambodge depuis 1955.

Ces faits sont les suivants :

– 14 et 15 février 1967 : incidents à Pailin (près de la frontière siamoise) entre les parachutistes et la population locale.

– 16 février : plusieurs centaines de personnes manifestent devant l'hôtel de ville de Battambang en criant des slogans hostiles au gouvernement. De la France où il réside alors, le prince Sihanouk fait paraître dans le

[1] Les *Khmers Serei* (« cambodgiens libres ») sont un mouvement d'opposants cambodgiens au prince Sihanouk qui dispose d'appuis en Thaïlande et au Sud-Vietnam.

[2] Non reproduite.

[3] *Kanakpak prachéachon kâmpuchéa* (« parti du peuple cambodgien »), nom pris par le parti communiste cambodgien lors de sa participation aux élections de 1955.

[4] *Sangkum reastr niyum* (« communauté socialiste populaire »), mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

*Sangkum* de février un article dans lequel il affirme que, dans certains villages, les communistes « ont déjà réussi à détacher sentimentalement du régime actuel une proportion sans cesse croissante de nos paysans. Il s'agit là d'un phénomène majeur qui doit être souligné ».

– 2 février : trois notables ayant participé à une manifestation loyaliste sont assassinés.

– 11 mars : deux cent jeunes paysans de la région de Battamang, auxquels s'étaient joints des lycéens et quelques bonzes, manifestent devant le siège de l'Assemblée nationale ; ils réclament la démission du gouvernement Lon Nol[1], la dissolution de l'Assemblée et le retrait des forces armées de certaines régions frontalières.

– 3 avril : le prince Sihanouk révèle dans une conférence de presse que de nouveaux incidents viennent de se produire dans la province de Battambang : attaques de postes de la garde nationale, incendie d'un camp de la jeunesse socialiste royale khmère, assassinat d'un chef de village. Les responsables de ces désordres sont, affirme-t-il, les « Khmers rouges ».

– 7 avril : le chef de l'État annonce que les forces armées « ont commencé des opérations de répression et de pacification dans la province de Battambang ». 48 dissidents sont faits prisonniers. Les Khmers rouges de la province de Kompong-Cham (Cambodge central) s'organisent pour entrer en rébellion.

– avril : le prince Sihanouk déclare que les rebelles sont au nombre de deux mille environ.

– 10 avril : dans un discours, le prince Sihanouk affirme que la subversion des « Khmers rouges » a gagné la province de Kompong Speu.

– 12 avril : l'agence de presse khmère annonce que les forces de l'ordre ont arrêté 93 rebelles, en ont tué un et récupéré 32 fusils.

Il est assez difficile de porter une appréciation sur la gravité et la portée exacte de ces faits. La manifestation de Phnom Penh, devant l'Assemblée nationale, fort modeste tout compte fait, ne peut être mise en doute ; de même, il est incontestable qu'un vif mécontentement existait depuis des mois dans la province de Battambang et que des incidents ont eu lieu. Mais quelle est l'importance réelle de ces derniers ? Les informations précises et prouvées manquent encore.

Depuis son retour d'Europe, le 9 mars, le prince Sihanouk n'a rien fait pour minimiser ces événements et n'a pas craint de leur donner un retentissement que, sans les multiples déclarations qu'il a faites à ce sujet, ils n'auraient peut-être pas eu.

L'explication qu'il donne de ces troubles est la suivante : depuis 1947, il y a toujours eu une forte implantation communiste (qu'il qualifie de

[1] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963, puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967.

« vietminh ») dans les régions pauvres et isolées du Cambodge occidental. Ces communistes se sont abstenus de toute action violente tant qu'ils ont eu le sentiment d'avoir la possibilité d'exprimer leurs vues et que la gauche, par ses représentants à l'Assemblée nationale et au gouvernement, pouvait participer à la conduite des affaires publiques. Il en est autrement depuis les élections législatives de septembre 1966 dont sont issus une Chambre et un ministère « nettement orientés à droite »[1]. La droite l'ayant emporté, « la gauche choisit le terrain de l'épreuve de force ». D'autre part, le congrès extraordinaire tenu le 12 mars à Phnom Penh[2], en s'opposant à la dissolution de l'Assemblée nationale et au renvoi du cabinet Lon Nol, ne pouvait que confirmer la gauche dans cette orientation. En attribuant ainsi, pour une large part, la cause immédiate des troubles à la formation d'un gouvernement de droite, le chef de l'État cambodgien met directement en cause le général Lon Nol et son équipe. Ces propos seraient donc de nature à accréditer l'hypothèse selon laquelle le Prince entend utiliser les possibilités que lui offre la situation contre le gouvernement en fonction, à l'égard duquel il a manifesté à plusieurs reprises une réserve certaine.

Le prince Sihanouk s'est en outre élevé contre des interprétations selon lesquelles l'opposition qui s'est ainsi manifestée brutalement n'est pas communiste mais traduit le mécontentement de la population à l'égard du régime et de son chef, ainsi que contre l'idée que l'action de puissances étrangères serait à l'origine de la rébellion communiste.

Cependant cette analyse laisse dans l'ombre un aspect des faits assez préoccupant : il apparaît que, dans de nombreux districts, des paysans apolitiques sont prêts à prendre le parti de l'opposition contre l'autorité. Traditionnellement indépendants et même frondeurs, déçus par la commercialisation de leurs dernières récoltes de riz, excédés d'être harcelés par les représentants civils et militaires du pouvoir (dont les interventions, motivées par la collecte de la récolte de riz, s'étaient multipliées sous l'impulsion du général Lon Nol), certains milieux ruraux, auxquels se joignent quelques bonzes, apportent un concours encore discret mais réel aux agitateurs.

Le chef de l'État cambodgien affirme être décidé à faire face à la situation. Tout en prêchant la réconciliation, en promettant l'amnistie aux rebelles qui ne sont pas gravement coupables, en appelant les « Vietminh » à recourir à des méthodes non-violentes d'opposition, il a annoncé le déclenchement d'opérations « de répression et de pacification » et décidé que, si la situation ne s'améliorait pas dans les semaines à venir, il prendrait l'affaire en main et constituerait un gouvernement de techniciens « sans couleur politique, ni de gauche, ni de droite »[3].

*(Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979)*

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 333 et 338.

[2] Sur ce congrès extraordinaire du Sangkum, tenu sous la présidence du prince Sihanouk, voir le télégramme de Phnom Penh n^os^ 297 à 303 du 13 mars 1967, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 253 du 7 juin 1967.

# 142

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1440 à 1447. *Moscou, 18 avril 1967.*

(*Reçu* : le 19 à 10 h. 20).

Comme suite aux démarches effectuées au MID (mon télégramme nº 1092) un premier rendez-vous a été donné hier à M. Levêque[1] par M. Chiborine[2], chef de la division du Proche-Orient (Syrie – Israël – Koweït – Liban – Soudan – Yémen) qui a rang d'ambassadeur.

La conversation très cordiale s'est déroulée en anglais, pendant plus d'une heure. En voici les points principaux.

1) *Relations soviéto-égyptiennes*.

M. Chiborine accorde une place particulière à l'amitié et à la coopération soviéto-égyptienne. Il a cependant tenu à démentir avec insistance les « rumeurs » selon lesquelles l'URSS aurait obtenu ou chercherait à obtenir des « facilités particulières » en RAU. Selon lui, la visite de M. Gromyko au Caire ne répondait ni à des motifs spéciaux, ni à une quelconque « urgence ».

2) *Incidents syro-israéliens*.

M. Chiborine a rejeté sur Israël la responsabilité des derniers incidents en soulignant le caractère « concerté » des actions entreprises. Il n'a toutefois pas prononcé de jugement sur le degré de gravité de ces incidents, et s'est visiblement refusé à les « dédramatiser ». Il a justifié le peu de réaction de la presse soviétique en invoquant la nécessité pour l'URSS de tenir compte des relations diplomatiques normales qu'elle entretient avec l'État d'Israël. Il a aussi condamné tout « extrémisme » arabe et a conclu que la position soviétique « réaliste » tenait compte de « l'existence » de l'État d'Israël.

3) *Situation à Aden et au Yémen*.

M. Chiborine s'est borné à répéter à ce sujet les affirmations habituelles de la presse soviétique relatives au soutien accordé par l'URSS aux mouvements de libération nationale. Il a aussi déclaré que la présence des troupes égyptiennes au Yémen était une affaire qui ne concernait que ces deux pays et n'offrait aucune comparaison avec l'intervention américaine au Vietnam.

[1] Michel Levêque, diplomate français, né à Alger en 1933, premier secrétaire à l'ambassade de France à Moscou depuis 1965.

[2] Chiborine (A.D.) diplomate soviétique, chargé des affaires du Proche-Orient, mais pas de celles de l'Irak ou des pays du Golfe (à l'exception du Koweït).

4) *Relations de l'Union soviétique avec la Jordanie, l'Arabie Saoudite et le Koweït.*

M. Chiborine a parlé de façon très modérée de ces pays. Il a fait allusion aux relations diplomatiques normales entretenues par l'URSS avec la Jordanie et le Koweït ainsi qu'aux échanges commerciaux soviéto-saoudiens. Il n'a à aucun moment fait allusion à la politique « réactionnaire » de ces États et au projet de « pacte islamique ».

5) *Position générale de l'URSS à l'égard des pays du Proche-Orient.*

M. Chiborine a manifestement voulu marquer que l'URSS ne lançait d'exclusive à l'encontre d'aucun pays du Proche-Orient, quel que soit son régime intérieur.

Il a d'autre part vivement démenti les rumeurs selon lesquelles la politique de l'URSS au Proche-Orient aurait évoluée et a déclaré sans fondement les inquiétudes que certains pays arabes progressistes avaient pu exprimer à ce sujet. Il a en particulier nié l'existence de toute discussion soviéto-britannique sur les affaires du Proche-Orient.

À la fin de l'entretien M. Chiborine a exprimé sa satisfaction d'avoir des contacts directs avec des collaborateurs de l'ambassade.

Il y a pour l'instant lieu d'être satisfait de la tournure confiante qu'a marqué ces conversations. D'autres rendez-vous doivent être pris au cours des semaines qui viennent avec les responsables des différentes divisions géographiques du MID.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 143

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Situation de la mission militaire française au Laos*

N. n° 174.[1] *Paris, 18 avril 1967.*

Comme le sait le cabinet, la mission militaire française au Laos a poursuivi, au cours des dernières années, les tâches qui lui ont été assignées par l'accord de Genève de juillet 1962[2] dans des conditions qui n'ont jamais cessé d'être décevantes.

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département.

[2] La déclaration sur la neutralité du Laos du 23 juillet 1962 confirme l'existence de cette mission autorisée par l'article 6 des accords sur la cessation des hostilités au Laos signés à Genève le 20 juillet 1954 : « Dès la proclamation du cessez-le-feu, il est interdit de faire entrer de l'extérieur au Laos tout renfort de troupes et personnels militaires. Toutefois, le haut commandement français

De 1962 à 1965, l'hostilité constante du général Phoumi Nosavan[1] envers notre politique a maintenu nos instructeurs dans une semi-activité.

De 1965 à aujourd'hui, l'élimination du général Phoumi (en janvier 1965) a beaucoup amélioré le climat régnant entre la mission et l'État-major laotien. Cette évolution, qui a été encouragée par le prince Souvanna Phouma et les Américains, a permis à nos experts d'être employés désormais d'une manière active à l'instruction des forces royales laotiennes.

Mais ce succès technique, dû dans une large mesure à l'action personnelle du général Lefort[2], n'est pas sans susciter quelque appréhension sur le plan politique. Au moment en effet où, avec l'élimination quasi totale du général Kong Le[3], le prince Souvanna Phouma accentue le caractère proaméricain et pro-thaïlandais de sa politique, le cadre dans lequel se situe l'action de notre mission cesse de plus en plus de coïncider avec la ligne générale de notre politique au Laos et en Indochine.

Il en résulte qu'aux yeux des observateurs locaux, on a de plus en plus l'impression qu'il y a deux politiques françaises au Laos, celle de l'ambassade et celle de la mission militaire. Cette impression de dualité a été renforcée, semble-t-il, par la crise ouverte en octobre 1966 au sujet de la situation du général Kong Le, crise au cours de laquelle il est apparu que l'ambassadeur[4] et le chef de la MMF n'avaient pas exactement le même point de vue.

La direction d'Asie-Océanie estime que des mesures devraient être prises, à l'occasion de la mutation prochaine du général chef de la mission militaire, pour tenter de dissiper le malaise que ces difficultés ont fait naître.

Bien que l'effectif de la MMF soit passé de 30 à 143 de 1962 à 1967, le montant des dépenses entraînées par le seul entretien de la mission (12,1 millions de francs en 1966 et 1967) paraît encore excessif[5], compte tenu de ce qui précède et aussi du chiffre total de l'aide française au Laos (35 millions de francs par an environ).

Il semble donc que la première mesure à envisager serait une réduction de ce poste de nos dépenses d'aide militaire au Laos. Ce résultat pourrait être obtenu par une nouvelle déflation de l'effectif de la MMF et, concurremment, par une réorganisation complète de sa structure et de son peut laisser un nombre déterminé de personnels militaires français nécessaires à l'entraînement de l'armée nationale du Laos sur le territoire du Laos, l'effectif de ces personnels ne devant pas dépasser 1 500 officiers et sous-officiers. »

[1] Général Phoumi Nosavan, vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale formé en juin 1962. Exilé en Thaïlande après l'échec du putsch de janvier 1965.

[2] Général Lefort, chef de la mission militaire française au Laos de 1964 au 29 juin 1967.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Vientiane n[os] 364 à 370 du 10 juin 1967.

[4] Claude Arnaud, ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Vientiane depuis janvier 1966.

[5] *Note du texte* : Ce chiffre est à peine inférieur à celui que nous dépensons pour l'entretien de notre mission au Cambodge (14,7 millions de francs) dont l'effectif et le rendement sont nettement plus élevés.

organisation qui sont restées manifestement trop lourdes et trop onéreuses, et ne correspondent plus à l'importance actuelle de la mission.

Si le ministre était d'accord avec ce qui précède[1], des instructions précises à ce sujet pourrait être préparées à l'intention du général Brothier[2] qui, proposé par le ministre des Armées[3], va probablement remplacer le général Lefort à compter du 1er juillet prochain.

L'expérience des années passées a montré en effet que, si l'importance à donner à notre présence militaire au Laos doit être réduite, il importe que tout malentendu dans ce domaine soit dissipé avant que le futur chef de la MMF ne prenne ses nouvelles fonctions.

*(Asie, CLV, Laos, 1965-1978)*

## 144

COMPTE RENDU

*Audience accordée par le général de Gaulle au général Norstad.*
*Le 18 avril 1967 à 11 h*

C.R. *Paris, 18 avril 1967.*

*Le général Norstad* : J'ai éprouvé une certaine mélancolie à voir transférer le Quartier général de SHAPE, car il était pour moi intimement lié à la France. Je n'en comprends pas moins vos raisons et je voudrais vous remercier encore une fois ainsi que le gouvernement et le peuple français pour toutes les bontés que vous avez eues à mon égard.

*Le général de Gaulle* : Nous aussi, nous ne sommes pas sans éprouver des regrets, car nous sommes cordialement attachés à vous tous et nous n'oublions rien du passé. L'OTAN était nécessaire et a rendu des services évidents à la liberté de l'Europe et du monde. Les circonstances ont pourtant changé pour tous et en particulier pour la France, elles nous ont amenés à agir comme nous l'avons fait, encore une fois sans rien changer à nos sentiments. Ou bien nous ne ferons plus la guerre ensemble d'ici longtemps, et alors ce n'est plus la peine de conserver l'OTAN telle qu'elle avait existé ; ou bien il faudrait la faire, et alors nous serions de nouveau ensemble à la seconde même. Tout ce qui a été fait pour notre coopération, surtout sous votre commandement, n'est nullement perdu.

*Le général Norstad* : Je me rappelle la dernière remarque que vous m'avez faite avant que je quitte mon poste. Vous m'avez parlé de l'importance que vous attachiez aux relations entre la France et les États-Unis et à l'Alliance

[1] *Note manuscrite de J. Brèthes* : Le Ministre est d'accord. Ne convient-il pas de prendre contact avec les Armées ?

[2] Général Albert Brothier, chef de la MMF au Laos à partir du 1er juillet 1967.

[3] Pierre Messmer, ministre des Armées depuis 1960.

en général. Je suis heureux de constater que, malgré les divergences, vous n'avez point changé d'opinion.

*Le général de Gaulle* : Il y a deux cents ans que nous sommes amis, d'une façon constante et fondamentale. Certes, nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, mais nous n'avons jamais été hostiles l'un à l'autre ; et dans les grands moments nous avons toujours été ensemble. Cela doit être maintenu et continué. Dans les circonstances présentes, des changements se sont produits à l'Est, où se posent beaucoup de problèmes internes, sans parler des relations avec la Chine. Je crois que l'esprit d'agression a pris fin pour le moment et qu'à l'Est ils veulent la paix avec vous et avec nous. Or, ainsi que je vous l'ai souvent dit, la France est un pays qui a en partie repris sa capacité après bien des malheurs et des épreuves, et qui veut son indépendance en particulier dans le domaine militaire. Ce qui n'empêche pas l'Alliance. Néanmoins, ces deux éléments, à savoir l'évolution à l'Est et la volonté de disposer de soi-même, nous ont conduits à faire ce que vous savez. J'y ajouterai un autre facteur, dont vous n'ignorez pas qu'il nous ennuie fort, et c'est la guerre en Asie. Mais cela ne change rien à notre amitié ni à notre résolution de rester alliés en cas de danger. Cela s'est déjà produit à l'occasion de Cuba, qui n'était pourtant pas couverte par l'OTAN. J'ai immédiatement dit au président Kennedy qu'en cas de guerre, la France serait aussitôt aux côtés de l'Amérique.

*Le général Norstad* : Je me rappelle bien l'affaire de Cuba et je me suis souvent référé à votre prompte réponse et à votre appui. Je pense que mon sentiment est partagé par un grand nombre d'Américains qui ont la conviction que la France et les États-Unis resteront ensemble en cas de difficultés. J'ai vu le vice-président Humphrey[1] après son retour d'Europe et je l'ai entendu parler à quelque trois cents hommes d'affaires américains. J'ai été très heureux de constater qu'il était revenu de son voyage avec beaucoup de sympathie et de compréhension, beaucoup plus peut-être qu'on ne le remarque chez certaines autres personnalités qui ont fait des voyages analogues. Il a demandé à l'opinion publique américaine de se mettre à la place de la France et d'autres pays européens et de comprendre les raisons de leur attitude, quand même celle-ci ne serait pas entièrement conforme à celle des États-Unis.

*Le général de Gaulle* : Vous êtes maintenant une très grande puissance, c'est votre tour d'être la première puissance mondiale. Inévitablement, en tant que telle, vous avez des intentions à l'égard de l'extérieur et vous voulez maintenant être partout présents et y être les plus forts, du point de vue militaire comme de l'économique ou du monétaire. La France n'a rien à y redire, car elle en avait fait autant en son temps. Il n'en est pas moins inévitable aussi que d'autres pays et, en particulier un pays comme la France, qui est très attentif à son indépendance, soient sur leurs gardes.

[1] Hubert Humphrey, sénateur américain du Minnesota depuis 1949, vice-président des États-Unis depuis novembre 1964. Le président Humphrey est venu en France du 6 au 8 avril 1967, à l'occasion de son voyage en Europe.

Néanmoins, nous reconnaissons que c'est là une chose inévitable et nous nous accommodons du fait, tout en agissant en conséquence.

*Le général Norstad* : L'on peut seulement espérer que cette puissance actuelle des États-Unis soit employée à bon escient et dans l'intérêt non pas seulement d'un État mais dans celui du monde entier. Certes, il n'est donné à aucun pays d'agir toujours avec sagesse, mais le peuple américain veut vraiment utiliser sa puissance pour le bien commun, sans peut-être toujours y arriver. Je sais que le Vietnam pose un problème difficile à vous-même et à l'Europe ; il nous pose à nous un problème d'une difficulté extrême. J'aimerais beaucoup connaître vos vues à ce sujet.

*Le général de Gaulle* : J'en ai souvent parlé à vous tous, et à M. Johnson quand il était vice-président, et au président Kennedy dès le départ, et à votre ambassadeur, et au vice-président Humphrey il y a deux ans[1]. Dès le début, j'ai pensé que c'était une mauvaise affaire pour les États-Unis que de s'engager dans ce bourbier. Nous en avons fait l'expérience, certes pas avec les mêmes moyens ; mais, au fond, la situation politique était à peu près la même et nous avons constaté qu'il nous était impossible de la résoudre. Malgré tous vos moyens militaires, ce n'est pas là un problème qu'une puissance extérieure, et blanche, puisse résoudre. Le bon sens indique qu'il faut laisser les Asiatiques débrouiller entre eux. Bien sûr, il y a les communistes et nous savons qu'Hô Chi Minh voudrait réunir les deux Vietnam sous sa férule, c'est-à-dire sous un régime communiste. Mais le problème n'est pas, pour lui, aussi clair qu'il y paraît. Au Sud-Vietnam, il y a beaucoup de gens qui, tout en combattant contre vous, ainsi qu'ils l'avaient fait contre nous, désirent l'autonomie et ne veulent pas se laisser dominer par le Nord-Vietnam, qu'il soit communiste ou on. Plus on est chez eux et plus on y fait la guerre, quand on est blanc, plus on empêche ces gens de manifester leurs particularismes à l'égard du Nord. En outre, même si un seul régime s'instaurait dans les deux Vietnam, régime plus ou moins communiste, sur le modèle soviétique plutôt que sur celui de la Chine, le malheur ne serait pas très grand pour nous tous. Nous verrions comment il évoluerait, car tout évolue, même l'Union soviétique ; *a fortiori*, le régime vietnamien changerait. Et nous pourrions y avoir une certaine action, économique, culturelle, financière. Je ne vois pas en quoi cela serait si grave, d'autant plus que le Cambodge, le Laos, la Thaïlande ne veulent pas être communistes et qu'ils consentent à ce que nous les aidions. Cela est impossible au Sud-Vietnam où il n'y a pas de gouvernement. Il est donc mauvais de s'y laisser engluer. Je ne sais pas ce que vous pouvez faire. Il vous serait certes difficile de déclarer que vous y êtes à tort. La meilleure solution consisterait peut-être à dire que vous partiriez à telle date et que d'ici là vous seriez prêts à négocier. Hô Chi Minh serait alors placé dans une situation difficile, et il serait contraint de négocier. Je comprends que cette solution est pour vous difficile, étant donné votre opinion publique. Il est donc vraisemblable que cela continuera longtemps et je ne vois pas comment on pourrait arrêter la guerre.

[1] Le vice-président Humphrey rencontre le général de Gaulle le 20 juin 1965 ; voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 293.

*Le général Norstad* : Parlant à titre entièrement privé, je dois dire que nous sommes dans une impasse, ce qui est toujours mauvais, tactiquement pour un soldat et politiquement pour un gouvernement. Il est en effet difficile de débloquer les choses. Un ministre français avait justement dit qu'il était malaisé de trouver un langage commun avec le Nord-Vietnam. Peut-être attache-t-on des deux côtés une importance artificielle à cette sorte de quiproquo selon lequel l'un ne fera rien sans que l'autre fasse quelque chose, dans un jeu de conditions réciproques. L'orgueil d'Hanoï est en cause et l'opinion publique américaine reste très sensible. Il serait utile de trouver quelque formule pour entreprendre une action significative telle que par exemple un arrêt des bombardements, mais sans préciser de période et en se réservant le droit de les reprendre le cas échéant. Il faudrait trouver un moyen de pousser Hanoï à faire un geste, peut-être symbolique, qui ne serait pas une condition *sine qua non*, mais qui serait une sorte d'action suivie de réaction. L'impasse actuelle est provoquée par le fait que toute action de l'un dépend des conditions de l'autre.

*Le général de Gaulle* : Il y a en effet une impasse et il est vrai que chacun pose des conditions. Or, tout dépend de ce que l'on veut faire. Si l'on veut la fin, on ne peut pas l'obtenir uniquement par des moyens militaires. Les Vietnamiens sont des malheureux, mais ils vivent dans toutes conditions. Ils seront de plus en plus malheureux, mais ils continueront à vivre et par conséquent la guerre n'apportera pas de solution. Il faut trancher le nœud gordien et seuls les États-Unis peuvent le faire. Je ne crois pourtant pas que vous le fassiez, mais si les États-Unis déclaraient l'arrêt définitif des bombardements[1], Hô Chi Minh serait forcé de négocier ; pour votre départ certes, mais il négocierait. Il l'a d'ailleurs dit. Des négociations s'engageraient sur votre retrait, puis sur ce que l'on devrait faire pour le Vietnam, ainsi qu'on l'avait fait à Genève en 1964. Il y aurait donc plusieurs stades à la négociation. Mais vous ne vous y déciderez pas et il ne faut naturellement rien attendre de la bonne volonté du Nord-Vietnam à votre égard.

*Le général Norstad* : Je ne sais ce que compte faire le président Johnson, mais je crois personnellement qu'il n'est pas absolument exclu que les États-Unis déclarent un arrêt des bombardements afin de créer une atmosphère propre à des pourparlers raisonnables en vue d'une solution, quelle que soit celle-ci. Néanmoins, pour des raisons internes aux États-Unis, il faudrait qu'il y ait un geste ou des paroles de l'autre côté. Par exemple, Hanoï devrait au moins déclarer qu'elle ne profiterait pas de la trêve pour intensifier ses infiltrations et ses fournitures au Sud, ainsi qu'elle l'a toujours fait. Ce ne serait pas nécessairement une condition, mais il faut que les États-Unis puissent s'attendre à quelque chose ou espérer un geste qui serait symbolique. D'autre part, il est difficile de prévoir les conditions de la négociation avant même d'entreprendre celle-ci et l'on peut aussi se demander quel serait l'avantage d'une négociation alors que ses conditions et ses objectifs ne seraient pas déterminés.

[1] Les Américains n'annoncent l'arrêt des bombardements sur le Nord-Vietnam que le 31 octobre 1968.

*Le général de Gaulle* : J'ai été très heureux de vous revoir et d'échanger ces vues avec vous. En tout cas, je vous ai dit ce que j'éprouvais au plus profond de mon esprit et de mon âme envers votre pays et vous-même.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 145

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 2456 à 2459. *Bonn, 19 avril 1967.*

La mort de M. Adenauer[1] représente pour la République fédérale un vide immense. Jusqu'à son souffle ultime, l'ancien Chancelier avait occupé, dans son pays, de loin la première place. Une récente consultation populaire le situait parmi les hommes politiques qui ont le mieux servi l'Allemagne, avant tous les autres, précédant très largement Bismarck[2].

Déjà de son vivant, il apparaissait comme difficilement remplaçable. L'histoire et la légende contribueront à faire de lui, désormais, le symbole de redressement d'une nation qui avait tout perdu, y compris l'honneur. On s'interrogera davantage sur sa volonté de refaire aussi rapidement et complètement que possible l'unité de l'Allemagne. C'est au Rhénan, essentiellement tourné vers l'Occident que l'hommage sera rendu, encore qu'il ait constamment pris soin de compter sa visite à Moscou[3] au nombre des grandes étapes de sa carrière.

Mais son nom et sa gloire resteront attachés à l'œuvre de réconciliation franco-allemande[4], sans laquelle l'Allemagne ne pouvait ni recouvrer la considération internationale, ni s'assurer du fondement indispensable à l'édification de l'Europe.

Il ne dissimulait à personne la fierté qu'il éprouvait d'avoir, dès le 14 septembre 1958, à Colombey-les-Deux-Églises, noué avec le général de Gaulle une amitié qu'avait scellée le traité du 22 janvier 1963[5]. Son opposition au

[1] Le Dr Konrad Adenauer, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne (1949-1963) s'est éteint le 19 avril 1967, à l'âge de quatre vingt-onze ans.

[2] Otto von Bismarck-Schönhausen (1815-1898), nommé président du Conseil de Prusse et ministre des Affaires étrangères de Prusse le 23 septembre 1862, il devient Chancelier d'Empire après 1871 et se retire de la vie publique le 20 mars 1890, peu après l'avènement de Guillaume II.

[3] Le chancelier Adenauer s'est rendu en Union soviétique du 8 au 15 septembre 1955. Sur ce séjour, se reporter à *D.D.F.*, 1955-II, n^os^ 182, 201, 211, 214.

[4] Le général de Gaulle et le chancelier Adenauer se rencontrent à Colombey-les-Deux-Églises les 14 et 15 septembre 1958. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n^os^ 155, 159.

[5] Ce traité est publié dans *Recueil des traités et accords de la France, année 1963,* Paris, Imprimerie nationale, 1964, Document n° 60 p. 315 à 319.

gouvernement qui avait succédé au sien tenait, pour beaucoup, au peu de cas que celui-ci faisait de la France. À cet égard, l'arrivée au pouvoir de M. Kiesinger répondait à ses vœux. Les circonstances ont voulu que son dernier voyage à l'étranger l'ait conduit à Paris[1].

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 146

M^me^ GANDHI, PREMIER MINISTRE DE L'INDE,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L. *New Delhi, 19 avril 1967.*

Cher Monsieur le Président,

Je ne vous ai pas écrit pendant quelque temps. Les mois qui ont passé depuis ont été difficiles pour nous à de nombreux égards et, jusqu'à ce que nous ayons au moins une récolte normale, le mécontentement provoqué par les disettes et la hausse des prix persistera.

Nous avons eu depuis nos élections générales. En dépit de toutes les difficultés économiques auxquelles le pays a à faire face, notre peuple a fait une fois de plus la démonstration frappante et vigoureuse de sa confiance dans les institutions représentatives. Notre Parti[2] est revenu au pouvoir avec une bonne majorité à l'échelon central bien que, pour la première fois, des gouvernements non-congressistes appartenant à différents partis politiques soient arrivés au pouvoir dans un certain nombre d'États.

Nos relations avec la Chine continuent à susciter notre inquiétude. Nous n'avons pas de différend avec le peuple chinois et nous sommes en fait désireux de vivre en paix avec lui, comme nous le faisons avec tous les autres peuples et en particulier avec nos voisins. Mais l'attitude que le gouvernement de la Chine continue à adopter à notre égard depuis 1962[3] a jusqu'ici rendu difficile la mise en œuvre d'une solution pacifique de notre litige.

Comme vous vous en rendez compte, M. le Président, la croissance de la puissance nucléaire de la Chine dans les derniers mois a troublé notre peuple et des pressions se font sur nous pour nous inciter à abandonner notre politique tendant à ne faire usage de l'énergie nucléaire qu'à des fins politiques, politique que nous soumettons naturellement à un contrôle constant en harmonie avec notre double objectif de promouvoir la paix

[1] Le 20 février 1967. Le compte rendu de cet entretien est publié ci-dessus.

[2] Il s'agit du Parti du Congrès.

[3] Se reporter en particulier à ce sujet à *D.D.F.*, 1962-II, les numéros 115, 124, 126, 130, 135, 158, 174, 176, 179, 188, 199 et 202.

internationale et la coopération et, en même temps, de sauvegarder nos intérêts nationaux et notre sécurité. La question qui revêt une urgence particulière sur le tableau de fond du projet de traité de non-prolifération[1] est de savoir si nous pouvons trouver quelque réponse à la menace chinoise qui ne signifie pas un abandon de notre politique de non-alignement ou de notre décision de ne pas fabriquer d'armes nucléaires.

Nous avons de sérieuses réserves sur d'autres points, notamment ceux qui fixent des limitations injustifiées et inutiles aux programmes de développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Aussi répugnons-nous naturellement à signer sous contrainte tout traité, en particulier dans sa forme actuelle. Et ceci, indépendamment de son caractère discriminatoire, par exemple entre puissances nucléaires et non-nucléaires, et de l'absence d'indication claire sur la recherche d'une sauvegarde de la sécurité des puissances non-nucléaires contre la possibilité d'un échange nucléaire.

Mon secrétaire, M. L.K. Jha[2], qui m'avait accompagné à Paris la dernière fois, se propose de visiter prochainement votre grande capitale. Il compte avoir l'occasion de rencontrer votre distingué Ministre des Affaires étrangères et vos hauts fonctionnaires et de prendre connaissance du point de vue de votre gouvernement concernant cet important problème international.

J'accueille avec plaisir l'occasion qui m'est donnée de vous apporter une fois encore à vous-même, Monsieur le Président, et à votre grand peuple, nos sincères salutations et nos bons vœux.

Avec ma plus chaleureuse déférence personnelle,

Sincèrement vôtre,

Indira Ghandi.

*(Inde 1956-1967, n° 247)*

## 147

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 2501 à 2507. *Bonn, 20 avril 1967.*

Unanimes dans l'éloge qu'ils rendent à M. Adenauer, les Allemands sont impressionnés par les témoignages de sympathie qui leur parviennent[3]. L'arrivée à Bonn du général de Gaulle, du président Johnson et de

[1] En cours de négociation et en principe ouverte à tous les pays, mais quelques-uns dont la France, n'entendent pas y participer.

[2] Voir à ce propos le télégramme n^os^ 221 à 226 de Paris en date du 8 mai 1967.

[3] Les États représentés aux obsèques de l'ex-chancelier Adenauer sont cités dans le télégramme de Bonn n^os^ 2538 à 2541 du 21 avril 1967, non repris.

M. Wilson, leur paraît la marque éclatante de l'estime que s'était gagné le grand Chancelier et qui rejaillit aujourd'hui sur la République fédérale. Ils savent gré à M. Adenauer d'avoir mis sur la bonne voie le pays encore vaincu, écrasé et abattu, au moment où l'ancien maire de Cologne[1] a accédé au pouvoir. Ils mesurent le chemin parcouru au cours des quatorze années pendant lesquelles il l'a tenu en main et lui a rendu la confiance en lui-même, le sentiment de sa dignité, une audience dans le monde.

De cette « ère Adenauer », on retient avant tout la réconciliation et l'entente avec la France d'une part et, de l'autre, la recherche de l'appui américain. Le rapprochement avec Paris était ce qui tenait le plus à cœur de M. Adenauer, écrivent les commentateurs en retraçant, souvent jusque dans le détail, les rencontres que l'homme d'État allemand a eues avec le général de Gaulle. C'est à cette œuvre que le nom du premier chancelier de la République fédérale reste, aux yeux des Allemands, attaché. On n'y voit pas seulement la concordance de deux politiques, mais aussi, de manière plus profonde, la prise de conscience des solidarités naturelles qui, dans les circonstances historiques actuelles, unissent les deux pays voisins, au cœur d'une Europe à laquelle ils donnent son caractère et son unité. On s'accorde pour considérer que le symbole le plus frappant de cette orientation fondamentalement nouvelle des rapports franco-allemands doit être trouvé dans la messe à la cathédrale de Reims[2], qui scelle la réconciliation des deux peuples. Aussi les télégrammes adressés de Paris, ainsi que les articles de la presse française bénéficient-ils d'une attention spéciale.

Les journaux insistent également sur le prix que l'ancien Chancelier a attaché à l'appui américain. La sécurité de la République fédérale, tel est, affirment-ils, l'objectif que M. Adenauer s'est efforcé d'atteindre. Il voulait que l'Allemagne s'incorpore à l'Occident et qu'elle puise dans sa coopération avec l'allié d'outre-Atlantique les éléments de sa protection militaire et aussi les forces qui assureraient son renouveau.

À côté de ces deux grands thèmes de réflexion, les jugements varient selon la tendance de leurs auteurs. Dans les milieux de la démocratie-chrétienne, on s'attache à souligner l'importance du voyage à Moscou, en 1955[3], c'était, dit-on, une initiative d'une large portée politique, dépassant de loin les problèmes particuliers du rétablissement des relations diplomatiques et du rapatriement des prisonniers allemands. On veut se défendre d'avance du reproche de passivité dans les contacts avec l'Est et la réunification, que l'on entend parfois formuler chez les adversaires de l'ancien Chancelier.

Les quotidiens socialistes laissent, en effet, percer sur ce terrain, quelques doutes. Ils n'en relèvent pas moins, ce qui est assez nouveau pour ces journaux, que, si les efforts de M. Adenauer n'ont pas abouti à l'unité du pays,

[1] Konrad Adenauer a été maire de Cologne, ville où il est né en 1876, de 1917 à 1933. Il est par ailleurs membre et président du Conseil de l'État de Prusse de 1920 à 1933. Il est démis de toutes ses fonctions en 1933. Il est élu Chancelier le 15 septembre 1949.

[2] Le 8 juillet 1962.

[3] Le chancelier Adenauer s'est rendu en Union soviétique du 8 au 15 septembre 1955. Voir *D.D.F.*, 1955-II, n[os] 182, 201, 211, 214.

personne n'aurait peut-être pu mieux faire, étant donné les conditions difficiles dans lesquelles se trouve l'Allemagne. Les seules critiques véritables – et elles seront sans doute très modérées – viendront probablement de certains cercles FDP[1] plus libres de leurs mouvements que les socialistes, depuis la formation de la grande coalition.

À ne considérer que le plan allemand, on ne peut qu'être frappé par l'harmonie de ces éloges. Depuis 1965, remarque-t-on ici, M. Adenauer réclamait à la tête de la République fédérale un gouvernement jouissant d'autorité et de prestige. Après avoir si vivement et si longtemps attaqué les socialistes, il avait été des premiers à recommander de les associer au pouvoir. L'entrée de M. Kiesinger[2] à la Chancellerie l'avait satisfait. Il semblait plus confiant dans les chances de la démocratie-chrétienne à l'avenir. La reconnaissance de l'opinion, qui se manifeste si spontanément à l'heure actuelle, lui était acquise. L'arrivée des sociaux-démocrates[3] au gouvernement permet aux milieux politiques, qui se montrèrent autrefois défiants à son égard, de participer avec allant au sentiment de gratitude du peuple allemand.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 148

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2033 à 2038. *Washington, 21 avril 1967.*

(*Reçu* : 23 h. 05).

J'ai vu à l'ambassade le 20 avril sir Anthony Rumbold ambassadeur de Grande-Bretagne en Thaïlande et délégué permanent au Conseil de l'OTASE.

Celui-ci, qui avait accompagné M. Georges Brown[4] au Conseil de l'OTASE qui vient de se terminer à Washington, avait été chargé par son Ministre de nous tenir au courant des séances qui se sont terminées le 20.

D'après sir Anthony, M. George Brown avait trouvé cette session aussi pénible que dépourvue d'intérêt. Le communiqué publié dans la journée

[1] FDP (*Freie Demokratische Partei*) : parti libéral allemand, qui n'est plus un parti de gouvernement depuis novembre 1966.

[2] Kurt Georg Kiesinger (CDU) est élu chancelier de la RFA le 1er décembre 1966.

[3] Le SPD accède au gouvernement le 1erdécembre 1966. Willy Brandt est nommé vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères.

[4] George Brown, homme politique britannique, vice-Premier ministre et secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis 1965.

du 20 ne lui avait en particulier pas donné satisfaction. Le secrétaire d'État britannique avait pensé un moment faire des réserves car il lui paraissait que l'accent était mis exagérément sur les mesures militaires et non point sur la recherche de la paix au Vietnam par des moyens pacifiques. Il y avait finalement renoncé mais avait fait connaître néanmoins oralement son sentiment au cours d'une séance secrète.

De plus, M. George Brown n'avait pas apprécié la présence du ministre des Affaires étrangères du Sud-Vietnam Tran Van Do et avait demandé à M. Rusk que celui-ci ne prenne la parole que pour remercier le président de séance de l'avoir invité. Ceci avait été promis, mais en fait M. Tran Van Do avait prononcé un exposé de fond qui dépassait de loin le cadre fixé. La mauvaise humeur de M. Brown avait été accrue lorsqu'au déjeuner donné par M. Rusk il s'était trouvé assis du côté du ministre des Affaires étrangères du Sud-Vietnam auquel il n'avait pas adressé la parole.

D'après l'ambassadeur d'Angleterre à Bangkok, M. Rusk n'avait pas fait de pression directe sur M. Brown pour obtenir l'envoi de troupes britanniques au Vietnam. La position négative de la Grande-Bretagne à cet égard était d'ailleurs connue et les Américains n'avaient pas insisté. M. Brown, dans une intervention que sir Anthony pour sa part aurait souhaité plus mordante, avait néanmoins souligné que l'opposition à la guerre du Vietnam était générale en Europe et n'était point l'œuvre des seuls communistes. M. Rusk s'était abstenu de relever cette remarque.

Notre collègue britannique m'a dit qu'au cours des débats non seulement en séance publique mais aussi en séance privée les ministres des Affaires étrangères d'Australie et de Thaïlande M. Hasluck[1] et M. Thanat-Khoman[2] s'étaient livrés de façon tout à fait gratuite à de vives critiques contre la France et le Pakistan concernant leur attitude en Asie du Sud-Est. M. Brown en avait marqué sa surprise. L'ambassadeur d'Angleterre m'a fait part enfin du mécontentement de sa délégation devant l'attitude du secrétaire général de l'OTASE le général Jésus Vargas qui n'avait cesse de faire de la surenchère sur les Américains.

Le débat sur la situation générale en Asie du Sud-Est avait occupé la journée du 19 avril. Celui sur le fonctionnement de l'organisation celle du 20 avril.

M. George Brown avait jugé inutile d'être présent le second jour et il avait été remplacé par sir Anthony.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Le très honorable Paul Meernaa Caedwalla Hasluck, historien, diplomate et homme politique australien, ministre de la Défense, ministre des Affaires étrangères depuis avril 1964.

[2] Thanat-Khoman, diplomate et homme politique thaïlandais, en poste aux ambassades de Tokyo et New Delhi, directeur général des Affaires économiques, puis des Affaires des Nations unies, représentant permanent à New York (1952-1957), ambassadeur à Washington (1957-1958), président du Conseil de tutelle en 1957, ministre des Affaires étrangères depuis 1959.

# 149

M. Lambroschini, Consul général de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 73/AS/C.[1] *Saigon, 22 avril 1967.*

À Saigon, les sources américaines d'information officielle sur la guerre au Vietnam sont d'une abondance remarquable, au point même que leur flot quotidien paraît parfois d'une profusion débordante.

Le service d'information du gouvernement américain, en abrégé le MACOI (*Military Assistance Command Office of Information*), publie journellement les cinq communiqués militaires suivants :

1. Le communiqué du Haut Commandement Américain au Vietnam en langage courant du MACV (prononcé « Macvi » : *Military Assistance Command Vietnam*), qui donne un compte rendu de l'ensemble des opérations terrestres, ariennes et navales menées par les forces alliées, à l'exclusion de l'armée sud-vietnamienne.

2. Le communiqué de la 7e *Air Force*.

3. Le communiqué de l'aviation de l'armée de terre américaine.

4. Le communiqué de la 7e Flotte.

5. Le communiqué du commandement des forces navales US au Vietnam, qui porte sur l'activité des patrouilles fluviales et les opérations de contrôle de la navigation.

À ces communiqués militaires viennent s'ajouter d'une part celui qui diffuse chaque jour en anglais le service de presse et d'information de l'armée sud-vietnamienne concernant sa propre activité et les actions ennemies dirigées contre les forces gouvernementales, d'autre part les comptes-rendus d'opérations que publie de temps à autre, en anglais également, le quartier général du corps expéditionnaire coréen.

De son côté, l'ambassade des États-Unis à Saigon publie des informations sur des sujets qui touchent au domaine militaire, tels par exemple les rouages de l'organisation politique et militaire du Vietcong, le contrôle exercé sur cette organisation par des généraux nord-vietnamiens ou bien encore la traduction d'instructions données par le commandement de l'armée de libération du Sud-Vietnam concernant la lutte contre les entreprises ennemies de guerre psychologique.

Pour leur part, toutes les grandes unités américaines font paraître par les soins de leurs propres services d'information ou par l'intermédiaire du MACOI des relations de faits divers allant de l'attaque à l'aube repoussée avec succès à l'histoire du sergent au grand cœur qui a organisé une collecte pour offrir un dentier à la serveuse du mess et au *curriculum vitae* du

[1] Cette dépêche est intitulée : *Sources américaines d'information sur la guerre au Vietnam.*

*Marine* promu cinq fois sergent-chef et deux fois sous-lieutenant sans avoir pourtant jamais été cassé de son grade.

Un bon nombre de grandes unités ont également chacune leur hebdomadaire où l'on retrouve des informations du même genre, la plus large place toutefois étant donnée aux relations de combats et aux exploits individuels ou collectifs. Voici la liste des ces publications :

1. *Air Force News* pour la 7e *Air Force*.
2. *The American Traveller* pour la 1re division d'Infanterie.
3. *Yvy Leaf* pour la 4e division d'Infanterie.
4. *Tropic Lightning News* pour la 25e division d'Infanterie.
5. *Diplomat and Warrior* pour la 101e division aéroportée.
6. *Sea Tiger* pour la 3e division amphibie de marines.

Pour compléter cette liste il faut encore mentionner deux autres hebdomadaires couvrant d'une manière générale les activités de toutes les formations américaines :

7. *The Army Reporter*, qui comble les lacunes en rapportant plus particulièrement les activités des unités qui n'ont pas leur propre journal : 1re division de Cavalerie aéroportée, 9e division d'Infanterie, 173e brigade aéroportée, 196e et 199e brigade d'Infanterie légère.
8. *The Observer*, qui annonce un tirage de 73 000 exemplaires.

Au total, il existe donc au moins huit hebdomadaires, de dix pages en moyenne, qui sont exclusivement consacrés à la guerre au Vietnam.

Leur lecture, quoique fastidieuse à la longue, n'est cependant pas dépourvue d'intérêt. Les relations de combat émanent généralement d'un sous-officier ou d'un soldat qui y a pris une part active. La date de l'engagement n'est jamais donnée, mais par recoupements il est presque toujours possible de le situer dans le contexte des communiqués. De ces relations on peut ainsi tirer des précisions qui souvent corrigent l'impression retirée du compte rendu officiel et éclairent d'un jour différent les réalités de la guerre. Parfois aussi, elles laissent percer les sentiments des hommes au combat et l'on s'aperçoit par exemple que le soldat américain n'est peut être pas loin de nourrir plus d'admiration que de haine pour le soldat vietcong, *this old Charlie*…D'autre fois, elles contiennent des indications révélatrices sur les méthodes de guerre et le moral des troupes américaines, tel cet article en troisième page de *Yvy Leaf* du 14 avril, *Red Warriors search for NVA in nearly impassable jungle*, qui donne à penser que les Américains ont une telle hantise des attaques à l'aube qu'il doit leur arriver souvent de déclencher pour rien des bombardements d'artillerie autour du périmètre de leurs bases de nuit.

Il existe également sous l'appellation de *Vietnam Roundup* une revue des articles de la presse américaine traitant de la guerre au Vietnam ou de la situation dans les pays du Sud-Est asiatique. Elle paraît tous les trois ou quatre jours. Condensant en six ou sept pages quantité d'informations et d'opinions, elle permet des observations et des recoupements

très intéressants. Jusqu'à une date récente, ce consulat général avait pu s'en procurer quasi régulièrement un exemplaire auprès des services d'information de l'ambassade des États-Unis à Saigon. Cette facilité nous a malheureusement été supprimée.

Reste enfin comme dernière source officielle d'information les photographies que la MACOI met généreusement à la disposition de la presse. Outre ces photographies elles-mêmes, les légendes qui les accompagnent sont instructives. La dernière en date mentionne par exemple que les hydravions *SP-5B Martin Marlin*[1] de la 40e escadrille de la 7e Flotte seront remplacés avant la fin d'avril par des appareils *P-3 Orion*[2] plus modernes et précise d'autre part que la 40e escadrille est la dernière encore en opération dans le Sud-Est asiatique.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 150

NOTE
DU SERVICE DES PACTES

*État au 21 avril des conversations Ailleret-Lemnitzer.*

N.[3] *Paris, 22 avril 1967.*

Le général Multrie[4] a donné dans le bureau du général de Brébisson[5] un compte rendu du dernier entretien Ailleret-Lemnitzer.

1. Lorsque le général Lemnitzer était venu à la mi-mars faire ses adieux au chef de l'État-major des Armées, il lui avait montré un projet de lettre adressant à ses subordonnés les instructions en vue de l'établissement de plans d'actions concertées entre les forces françaises en Allemagne et les forces alliées. Le général Ailleret n'avait pas jugé ce projet satisfaisant, aux termes des instructions qu'il avait reçues du Président de la République le 22 février[6].

[1] Fabriqué à 116 exemplaires entre 1954 et 1960, le *SP-5B Martin Martin* est un hydravion bimoteur destiné à la lutte anti-sous-marine. Trois escadrilles en utilisent durant la guerre du Vietnam entre 1964 et 1967 afin d'empêcher le ravitaillement des forces du Vietcong par des embarcations venues du Nord-Vietnam.

[2] Entré en service en 1962, le *P3 Orion* et un quadrimoteur de patrouille maritime à long rayon d'action, de lutte anti-sous-marine et anti-navires de surface. Il est utilisé pour la surveillance des côtes vietnamiennes à partir de 1965.

[3] Cette note est rédigée par M. Jean de La Grandville, chef du service des Pactes et des Affaires spatiales.

[4] Général Michel Multrier, chef d'État-major adjoint des Armées.

[5] Le général d'armée Michel de Brébisson, secrétaire général de la Défense nationale depuis février 1966, préside la Commission interministérielle réunie en 1966 et 1967 au Secrétariat général de la Défense nationale au sujet des négociations à mener à la suite du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN.

[6] Voir la note du 23 février adressée à M. Pierre de Leusse et publiée ci-dessus.

À la suite de cette visite, le général Ailleret avait reçu instruction (23 mars)[1] de ne prendre aucune initiative.

2. Profitant d'un passage à Paris, le général Lemnitzer a rendu visite, le 20 avril, au général Ailleret. Il lui a déclaré avoir attendu une contre-proposition du général Ailleret, mais il y avait peut-être un malentendu et dans ces conditions il lui apportait un nouveau projet de lettre dont les 14 partenaires de la France avaient convenu. Le général Ailleret a fait observer que le mot « accord » ne figurant pas dans ce projet, il ne pouvait l'accepter. Le général Lemnitzer a demandé alors qu'on lui fasse des propositions et le général Ailleret lui a répondu qu'il allait lui écrire pour lui demander que la lettre définisse les instructions à adresser aux échelons subordonnés comme « un texte établi en commun et en accord mutuel ». Le général Lemnitzer a répondu qu'il soumettrait cette proposition aux représentants des 14 gouvernements.

3. L'État-major de la Défense nationale et le général Multrier ont alors passé en revue les conséquences d'un éventuel échec des conversations qui viennent d'être relancées par le général Lemnitzer.

a) Le gouvernement allemand n'a pas encore manifesté officiellement son sentiment, mais notre mission à SHAPE rapporte que les officiers allemands paraissent avoir reçu des instructions de pousser à la conclusion d'un accord.

b) Les plans d'actions concertées qui sont en cause comportent notamment la mise en ordre des accords de défense aérienne. Les accords précédents qui dataient d'octobre 1961 (Puget-Norstad) sont évidemment caducs. À la demande du général Ezanno[2], l'État-major des Armées n'a pas encore soulevé le problème et notre défense aérienne reçoit en fait les informations de détection lointaine comme par le passé. Nous avons du reste, dans l'exposé général fait par notre représentant au Conseil, le 7 septembre dernier, lié la participation de la France au programme NADGE[3] au maintien d'un accord de coopération pour l'alerte et la détection lointaine. Si le projet Ailleret-Lemnitzer de programme d'études devait être abandonné, il faudrait alors négocier un tel accord de coopération.

c) Envoi de missions de liaison.

Le général Multrier a indiqué qu'à la fin de mars le général Ailleret avait prévu l'envoi à des commandements alliés de simples « éléments précurseurs » des missions de liaison. Finalement, le général Ailleret a décidé l'envoi de missions complètes dirigées, en ce qui concerne SHAPE, par un général de division ou même de corps d'armée, qui n'a pas encore été

[1] Voir la note du général de Gaulle du 23 mars publiée ci-dessus.

[2] Général de corps aérien, Yves Ezanno, membre du Conseil supérieur de l'Air.

[3] Dans le domaine de l'infrastructure électronique de la Défense aérienne, le plan *NADGE* doit assurer d'une part l'amélioration des moyens de détection lointaine situés en zone avant et d'autre part l'automatisme complet au profit du commandement de la manipulation de renseignements recueillis par les moyens de détection. L'utilité du maintien de la participation de la France au plan *NADGE* a été reconnue par la Commission présidée par le général de Brébisson.

désigné. Le secrétariat général de la Défense nationale a marqué quelque surprise de cette décision dont il n'avait pas été informé.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 151

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 103. *Paris, 24 avril 1967, 19 h. 27.*

Je me réfère à mon télégramme circulaire n° 55[1].

Le Royaume-Uni, en dépit de sa situation économique fort chancelante, va sans doute manifester d'ici quelques semaines, et, semble-t-il, pour des raisons d'abord politique, son intention d'adhérer à la Communauté économique européenne.

Londres se résigne en effet mal à voir se développer un groupement d'États d'Europe continentale, même si pour le moment ceux-ci ne paraissent pas devoir sceller entre eux une union politique.

La « sincérité » des dirigeants britanniques, leur désir profond de voir leur pays devenir membre du Marché commun ont été montés en épingle dans la presse anglaise et dans beaucoup d'organes européens. Certes l'ouverture aux produits de l'industrie britannique d'un vaste marché sur le continent européen serait à la longue bénéfique pour le Royaume-Uni.

On est cependant conduit à s'interroger sur le réalisme de l'attitude de ses dirigeants, qui, d'une part, continuent à poser des conditions à leur adhésion, conditions difficilement compatibles avec le Traité de Rome et les décisions prises pour son application, et d'autre part cherchent manifestement à isoler la France de ses partenaires de la Communauté, tout en soulignant que la « clé » de l'adhésion britannique est à Paris. À vrai dire l'impression se dégage que le gouvernement travailliste en 1967 est à peu près dans les mêmes dispositions que le gouvernement conservateur en 1961.

Quoi qu'il en soit la question n'est pas vraiment là : depuis le 10 novembre dernier, date à laquelle M. Wilson a fait connaître à la Chambre

[1] Télégramme du 20 février 1967, non reproduit, adressé à : Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Bonn, La Haye, Londres, Oslo, Copenhague, Lisbonne, Vienne, Washington, Moscou, Ottawa, Tokyo, Luxembourg, Rome, Berne, Stockholm, Canberra, Wellington, et Pretoria. Il souligne qu'accepter l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne à ses conditions en ce qui concerne la politique agricole commune, la zone sterling et l'élargissement de la CEE aux pays membres de l'AELE, est impossible sauf à renoncer au projet d'intégration européenne contenu dans le Traité de Rome.

des Communes son intention de sonder les gouvernements des pays du Marché commun, ceux-ci sont confrontés à la question de savoir si, dans les circonstances actuelles, la Communauté économique européenne telle que nous la connaissons pourrait, ou non, survivre à son élargissement au Royaume-Uni et aux pays de l'AELE[1] qui demanderaient à y adhérer ou à s'y associer.

L'entreprise qui consiste à tisser entre des pays d'Europe des liens économiques étroits, puis un jour aussi à poser les fondements d'une union politique, cette tentative de regroupement régional n'a de sens que si ce concept est appliqué avec un minimum de rigueur. Les positions anglaises en ce qui concerne la Livre *sterling* et l'Agriculture conduisent à douter que la Communauté élargie conserverait un caractère spécifiquement européen.

D'après les dirigeants anglais, le statut de monnaie de réserve du *sterling*, l'existence de la zone *sterling*, la libre exportation des capitaux anglais vers cette zone (il s'agit de trois aspects d'une même réalité) ne constituent pas un obstacle à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. En d'autres termes l'Angleterre n'a pas l'intention de modifier un système qui crée des liens étroits, et bien entendu préférentiels entre elle et des pays situés en majorité hors d'Europe.

De même, pour prendre un autre exemple, les Anglais ont souligné qu'il était indispensable que le marché européen soit largement ouvert aux produits agricoles de la Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire d'un pays situé aux antipodes de l'Europe. Il a même été question d'une association de la Nouvelle-Zélande au Marché commun : cette surprenante suggestion correspond bien au souhait de l'Angleterre de modifier le moins possible les liens existants entre elle et les pays du *Commonwealth*, mais l'objet proprement européen de l'entreprise à laquelle les six pays se sont consacrés paraît perdu de vue.

Par ailleurs, la Communauté économique européenne, qui sera l'an prochain une union douanière[2] dotée d'une politique agricole commune, est, on le sait, destinée à se transformer progressivement en une *union économique*[3]. Or les pays de l'AELE et notamment le Royaume-Uni, bien loin de s'en défendre, se sont toujours enorgueillis d'avoir systématiquement négligé cet aspect, à nos yeux fondamental, du regroupement économique.

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] Le 1er juillet 1968, les États membres de la CEE procèdent à un désarmement douanier intégral sur leurs échanges de produits industriels et sur ceux de la plupart des produits agricoles ne faisant pas l'objet d'une organisation commune de marché.

[3] Souligné dans le texte.

Ils ont érigé en doctrine l'idée que les politiques économiques s'harmoniseraient en quelque sorte automatiquement une fois créée entre pays participants une zone de libre-échange. En supposant même que les Anglais aient sur ce point changé d'avis, nous devons examiner si l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun serait favorable à la création d'une véritable union économique. À cet égard il paraît difficilement contestable :

– Qu'une politique conjoncturelle commune serait malaisée à mettre en œuvre entre pays de la Communauté supposée élargie puisque, selon de récentes prévisions officielles britanniques, le taux de croissance du produit national brut du Royaume-Uni doit, au cours des prochaines années demeurer, comme c'est le cas depuis dix ans, inférieur de moitié à celui des pays du Marché commun. Rien ne permet de penser que cessera l'alternance de crises monétaires et de crises économiques qu'a connue l'Angleterre (politique dite du *Stop-Go*), surtout si la politique britannique doit, à l'avenir comme par le passé, demeurer subordonnée à la défense de la Livre. Les pays du Marché commun craignent naturellement de subir la contagion de ce que les Allemands appellent la « maladie anglaise » compte tenu des charges que ferait peser sur la balance des paiements anglais l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, la politique de Londres risquerait d'être plus déflationniste encore.

– Qu'une harmonisation des politiques de crédit est difficile avec un pays qui maintient, notamment en vue d'attirer les capitaux à court terme de l'étranger, des taux d'intérêt plus élevés que ceux en vigueur « sur le Continent ».

Qu'aucune politique monétaire commune, ni même des politiques monétaires harmonisées ne sont concevables entre un pays chroniquement déficitaire et des pays qui sont la plupart du temps, pour ne pas dire structurellement, créditeurs. Au reste l'Angleterre ne fait aucun effort, bien au contraire, dans les négociations actuellement en cours sur la réforme du système monétaire international pour tenir compte du point de vue de ses partenaires européens et notamment de la France.

Les Britanniques ont naturellement bien senti que nous avions la logique pour nous et que nous touchions une corde sensible chez nos partenaires lorsque nous montrions qu'une Communauté élargie serait méconnaissable et au surplus, compte tenu du nombre et de l'hétérogénéité de ses membres, probablement inviable. Les thèses qu'ils ont défendues sur certaines questions essentielles comme le *sterling* et l'Agriculture pour battre en brèche nos arguments méritent d'être examinées de près.

M. Wilson a, par exemple, dit à La Haye, puis à Luxembourg[1] que les Anglais ne comptaient pas invoquer l'article 108 du Traité de Rome – relatif au « concours mutuel » que les pays membres de la Communauté s'engagent à accorder à celui d'entre eux qui serait en proie à des difficultés

[1] Le Premier ministre britannique se rend à La Haye les 26 et 27 février 1967 et à Luxembourg les 7 et 8 mars 1967.

de balances des paiements[1] – dès lors que celles que connaîtrait le *sterling* auraient leur origine hors Europe. Il paraissait ainsi nous donner une satisfaction, mais c'était pour ajouter aussitôt que si la Livre avait à subir les conséquences néfastes de la méfiance des créanciers de l'Angleterre qui demanderaient le remboursement ou la conversion de leurs « balances *sterling* », il appartiendrait aux banques centrales (et non plus aux États) d'aider l'Angleterre. En d'autres termes c'est encore aux pays du Marché commun qu'il serait fait appel, ceux-ci, qui viennent de renouveler pour un an l'accord de Bâle[2], dont ils assument l'essentiel des charges, sont avertis qu'il leur sera demandé (non pas en vertu du Traité de Rome mais, cette fois au nom de la solidarité monétaire internationale) de prendre à leur charge pour une durée indéfinie le maintien du rôle de monnaie de réserve la Livre *sterling*.

La tactique adoptée par les Anglais en ce qui concerne le règlement financier de la politique agricole commune est différente. Ils cherchent, on le sait, à accréditer l'idée que le texte convenu entre les Six est frappé de précarité pour la période postérieure à la période de transition. Il s'agit cette fois d'éveiller chez certains de nos partenaires l'espoir qu'en s'alliant à l'Angleterre au sein de la future communauté élargie, ils pourront obtenir un allègement de leurs charges. Les Anglais devraient pourtant savoir que nous ne signerons évidemment pas un accord relatif à l'adhésion du Royaume-Uni s'il ne contenait pas des dispositions précises et irrévocables sur le financement de la politique agricole commune après 1970. Nous sommes en effet avertis que les Anglais, une fois entrés, chercheront à remettre en cause les décisions si difficilement acquises en 1962[3] et 1966[4].

Les pays membres de la Communauté, s'ils sont saisis d'une demande britannique d'adhésion, auront à s'interroger sur la question de savoir s'ils sont prêts à voir disparaître le Marché commun tel que nous le connaissons et à le voir remplacé par une entité tout à fait différente. S'ils n'y sont pas disposés, ils devraient rechercher en commun les moyens d'associer l'Angleterre au Marché commun. Ce serait là une solution satisfaisante du point de vue économique pour les Anglais, l'accueil négatif qu'ils ont réservé jusqu'à présent à des suggestions faites dans ce sens montre que l'opération lancée par M. Wilson le 10 novembre dernier est de caractère essentiellement politique.

*(Coopération économique, 1967-1971)*

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 29 du 30 janvier 1967.

[2] Par cet accord du 14 juin 1966, onze banques centrales occidentales, dont la Banque de France, accordent une aide d'un milliard de dollars pour 9 mois à la Banque d'Angleterre dans le cas d'une réduction des réserves de change britanniques due à une fluctuation des balances *sterling*. Le 14 mars 1967 cette aide est prolongée d'un an.

[3] Allusion aux accords du 14 janvier 1962 : adoption des premiers règlements agricoles et création du FEOGA.

[4] Sur l'adoption des nouveaux règlements financiers de la politique agricole commune, voir *D.D.F.*, 1966-I, n[os] 235, 319, 324, et 333.

# 152

## NOTE POUR LE MINISTRE

*Doctrine cubaine de la révolution mondiale*

N.n° 55/AM.[1] *Paris, 24 avril 1967.*

Au moment où le célèbre « Che » Guevara fait sa réapparition[2], il est utile d'analyser l'appel édité en brochure qu'il a adressé au monde le 16 avril, au nom du Secrétariat exécutif de la Conférence Tricontinentale[3].

L'idée générale de cet appel est qu'il faut essayer d'étendre à des régions du monde de plus en plus nombreuses la guerre qui se poursuit actuellement au Vietnam.

« Che » Guevara analyse d'abord à sa façon le conflit vietnamien lui-même où les « forces patriotiques » ont lutté sans interruption contre les puissances impérialistes : Japon, France, États-Unis. Il expose ensuite que la tâche des forces révolutionnaires est de créer à travers le monde un second Vietnam, puis un troisième, etc. « avec leurs coups répétés assénés à l'impérialisme ». Déjà en Amérique latine « on lutte les armes à la main, au Guatemala, au Venezuela, en Colombie, en Bolivie et les premiers signes se manifestent au Brésil ». En Asie, « Che » Guevara cite la Thaïlande, la Malaisie et même l'Indonésie « où nous ne pouvons penser que le dernier mot ait été dit ». Le Moyen-Orient « est en pleine ébullition sans que l'on puisse prévoir les proportions que prendra la guerre froide entre Israël, soutenu par les impérialistes, et les pays progressistes de la région ». Enfin, la lutte n'est pas moins indispensable en Afrique et doit être animée par le souvenir de Lumumba[4].

La lutte doit être dirigée contre tous les impérialismes et par-dessus tout « contre le grand ennemi du genre humain : les États-Unis ».

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Jurgensen, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis février 1964.

[2] Ernesto Guevara de la Serna (14 juin 1928-9 octobre 1967), plus connu sous le nom de Che Guevara ou el Che, médecin, homme politique et révolutionnaire argentin, est surtout connu pour avoir été l'un des *leaders* de la révolution cubaine marxiste de 1959. Che Guevara quitte Cuba en 1965 pour aller fomenter des révolutions, d'abord au Congo-Kinshasa puis en Bolivie, où il est signalé en novembre 1966, puis en avril-mai 1967.

[3] La première conférence tricontinentale, regroupant des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, a tenu ses assises à La Havane du 3 au 15 janvier 1966. Elle avait pour but la lutte planétaire contre l'impérialisme occidental. Se reporter à la dépêche de La Havane n° 41/AM du 19 janvier 1966, non publiée. Quant à l'appel lancé par le « Che », le 16 avril 1967, il s'agit en fait d'une étude sur la situation révolutionnaire mondiale et d'un appel à la révolution universelle. Il se termine par ces mots : « Toute notre action est un cri de guerre contre l'impérialisme et un appel vibrant à l'unité des peuples contre le grand ennemi du genre humain : les États-Unis d'Amérique du Nord ».

[4] Patrice Lumumba (1925-1961) fondateur du MNC (mouvement national congolais) en octobre 1958, ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin 1960-5 novembre 1960), assassiné le 13 février 1961.

Encore que « Che » Guevara affirme regretter la rivalité entre la Chine et l'URSS, l'inspiration prochinoise de son manifeste est apparente. Il est caractéristique qu'il appelle la fin de la Deuxième Guerre mondiale « la défaite du Japon ». Il déplore que les États-Unis recherchent « l'encerclement militaire de la République Populaire chinoise ». Sa doctrine, selon laquelle la lutte doit partir des trois continents arriérés, « champ fondamental d'exploitation de l'impérialisme, l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique », rappelle celle de Lin Piao[1].

Le principe le plus caractéristique contenu dans l'appel de « Che » Guevara est sans doute celui-ci : l'analyse de la guerre du Vietnam ne le conduit pas à l'idée qu'il convient de laisser le peuple vietnamien régler ses affaires localement mais, au contraire, qu'il s'agit là d'un foyer explosif qui doit s'étendre à d'autres parties du monde : « attaquer durement et sans interruption, à chaque point de l'affrontement, doit être la tactique générale des peuples ».

*(Secrétariat général, Cuba, 1967)*

## 153

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

*Coup d'État à Athènes*

N. *Paris, 25 avril 1967.*

Portés presque simultanément, au début de 1964[2], aux plus hautes responsabilités de l'État, le roi Constantin[3] et M. Georges Papandréou n'avaient pas cessé depuis lors de se livrer, pour la réalité du pouvoir, une lutte qui semblait devoir presque inéluctablement conduire l'un ou l'autre à un coup de force. Dans cette perspective, chacun d'eux s'efforçait de mettre l'armée dans son jeu. Aux premières heures du 21 avril[4], cette dernière est intervenue pour faire prévaloir sa volonté propre.

[1] Lin Piao (1907-1971) a été élu en mai 1958 vice-président du Comité central et membre du Bureau politique du parti communiste chinois. En 1959, il est fait ministre de la défense de la République populaire de Chine et est, depuis 1966, le numéro deux du régime. Se reporter au discours prononcé lors du rassemblement organisé à Pékin à l'occasion de la Révolution d'octobre, le 6 novembre 1967.

[2] Le 16 février 1964, l'Union du Centre, dont le *leader* est M. Georges Papandreou, accède au pouvoir après avoir remporté la majorité absolue des suffrages dans le pays et des sièges au Parlement. M. Papandreou devient Premier ministre.

[3] Le 6 mars 1964, le roi Paul 1[er] meurt, son fils Constantin, alors âgé de vingt-quatre ans, lui succède.

[4] Aux premières heures du 21 avril 1967, l'armée s'empare du pouvoir à Athènes par un coup d'État rapide et sans effusion de sang. M. Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé premier ministre, le général Gregorios Spandidakis, chef d'État-major de l'armée, est premier ministre adjoint et ministre de la Défense nationale.

Les péripéties de la longue crise qui vient de déboucher sur ce putsch peuvent s'analyser ainsi :

1. En juillet 1965, M. Georges Papandréou, leader de l'« Union du Centre »[1], manifeste l'intention de cumuler avec sa charge de président du Conseil celle de ministre de la Défense nationale[2], et ce, au moment même où son fils André, député comme lui et chef de l'aile gauche de son parti[3], est soupçonné d'avoir trempé dans « l'affaire de l'Aspida »[4], complot au sein de l'armée visant – d'après l'acte d'accusation publié depuis lors – à « l'abolition par la force du régime constitutionnel et de la démocratie couronnée ». Soucieux de mettre l'armée à l'abri des intrigues de Papandréou, le Roi renvoie le Cabinet de sa propre autorité[5], bien que ce dernier conserve une majorité à la Chambre.

2. Après plusieurs tentatives infructueuses, un nouveau Cabinet est formé en septembre 1965, par M. Stephanopoulos, chef de la faction de droite du « Parti du Centre », entré en dissidence et parvenu à débaucher un nombre suffisant de députés de son ancien parti pour réunir à la Chambre une majorité d'une voix grâce au soutien que lui accorde – sans participer au gouvernement – l'Union radicale, la grande formation de droite naguère dirigée par M. Karamanlis.

[1] L'Union du Centre, fondée en 1961, est une coalition de libéraux et de progressistes fragmentée en plusieurs groupes dont les principaux sont : celui d'Andréas Papandreou, fils du Premier ministre, le plus agressif, et le plus important ; celui de l'ancien ministre Mavros qui forme la droite de l'Union du Centre ; celui de MM. Stephanopoulos et Mitsotakis, qui a constitué le gouvernement dit des « apostats » (1965-1966) et formait le « parti du centre libéral démocrate ».

[2] Le 15 juillet 1965, M. Georges Papandreou, faute de pouvoir obtenir du Roi la révocation du ministre de la Défense, M. Garoufalias, démissionne. La crise politique qui éclate en juillet 1965 est analysée dans la note de la sous-direction d'Europe méridionale du 19 juillet 1965, non publiée. Consulter également la correspondance échangée entre le roi Constantin et M. Georges Papandreou, les 8, 10 et 14 juillet 1965, non reproduite.

[3] Sur la personnalité, la carrière, les ambitions de M. Andréas Papandreou, ancien citoyen américain, se reporter aux dépêches d'Athènes n$^{os}$ 962/EU et 975/EU des 20 et 25 novembre 1964, non publiées, commentant la démission soudaine de celui qui était alors ministre-adjoint de la Coordination.

[4] C'est à propos du complot dit de l'*Aspida* (bouclier) que la tension s'est brusquement aggravée. L'*Aspida* est une organisation de tendance « sociale-démocrate » secrète au sein de l'armée, dans laquelle serait impliqué M. Andréas Papandreou. Cette organisation avait pénétré profondément les services spéciaux de l'Armée. Dénoncée par la presse de droite, elle est attaquée le 23 mai 1965 par le ministre de la Défense, M. Garoufalias qui, appuyé par le chef d'État-major, procède à des mutations massives. Le Premier ministre, M. Georges Papandreou, est accusé d'être intervenu dans l'enquête judiciaire en cours. Le 1$^{er}$ octobre 1966, la commission d'enquête remet son rapport. Près de sept cents officiers auraient demandé leur affiliation, vingt-huit sont inculpés de haute trahison et traduits devant le tribunal militaire en novembre 1966. Le 16 mars 1967, la cour militaire rend son jugement dans l'affaire de l'*Aspida*, sur les vingt-huit officiers jugés, treize sont acquittés, quinze condamnés à des peines de prison allant de deux à dix-huit ans. Se référer à la dépêche d'Athènes n° 783/EU du 13 octobre 1966, non publiée, communiquant les principaux extraits des conclusions de l'enquête du tribunal militaire sur cette affaire ainsi qu'à celle du 25 novembre 1966, n° 919/EU.

[5] Le 15 juillet 1965. Le même jour, le président du Parlement, M. Athanassiadis-Novas, est chargé de former le nouveau gouvernement. Le Parlement refuse par deux fois sa confiance : à M. Athanassiadis-Novas (nuit du 4 au 5 août 1965) puis à M. Tsirimokos (nuit du 28 au 29 août 1965). Dans la nuit du 24 au 25 septembre 1965, M. Stephanopoulos est finalement investi par une majorité très étroite (152 voix contre 148).

3. À l'approche de la date prévue pour les élections (mai 1967), le Palais craint que la présence au pouvoir du Cabinet Stephanopoulos, à la fois faible et impopulaire, ne joue en faveur de l'Union du Centre. Une intrigue dont les détails restent mal connus aboutit, en décembre 1966[1], par le retrait du soutien de l'Union radicale, à la chute du gouvernement et, avec l'accord de M. Papandréou (interprété comme une sorte de « réconciliation » avec le souverain) à la formation d'un gouvernement de transition, présidé par le gouverneur de la Banque de Grèce, M. Paraskevopoulos, et chargé de préparer les élections en faisant voter une nouvelle loi électorale (qui substituerait la proportionnelle intégrale au système en vigueur de la proportionnelle avec primes et devrait ainsi empêcher l'un ou l'autre des deux grands partis – Union du Centre et Union radicale – de s'assurer la majorité absolue)[2].

4. En mars 1967[3], M. Georges Papandréou est amené à craindre que le bref intervalle entre la dissolution du Parlement et les élections ne soit mis à profit par le pouvoir – en dépit d'engagements secrets qui auraient été pris à son égard – pour inculper formellement son fils André dans l'affaire de l'Aspida. Aussi somme-t-il le Cabinet, sous peine de lui retirer l'appui de l'UDC ; de faire voter un amendement à la loi électorale qui maintiendrait, durant cet intervalle, l'immunité des parlementaires sortants.

Le Souverain qui vient d'obtenir du gouvernement de M. Paraskevopoulos le remplacement de certains membres du Haut Commandement par d'autres officiers supérieurs considérés comme plus sûrs par le Palais, et qui pour le reste ne croit pas M. Paraskevopoulos de taille à assurer le vote de la réforme électorale, accepte sa démission.

5. Le 5 avril, le Roi charge M. Canellopoulos, chef de l'Union Radicale, de former le nouveau gouvernement qui, dans son esprit, devrait pouvoir faire voter la réforme électorale et conduire le pays au scrutin d'une main plus ferme et plus sûre que celle, peu experte, de son prédécesseur. Mais M. Canellopoulos ne parvient pas à s'assurer une majorité au Parlement, qu'il se voit réduit à dissoudre[4].

[1] M. Stephanopoulos remet, le 21 décembre 1966, sa démission au Roi. La crise a été provoquée par la défection de l'Union nationale radicale (ERE), dont le chef, M. Panayiotis Canellopoulos, est allé informer le Roi que son parti considérait la mission du gouvernement Stephanopoulos comme terminée. Voir le télégramme d'Athènes n$^{os}$ 1025 à 1030 du 21 décembre 1966, non repris.

[2] M. Paraskevopoulos, gouverneur de la banque nationale de Grèce, présente le 22 décembre 1966 la liste des membres de son gouvernement. Voir le télégramme d'Athènes n$^{os}$ 1047 à 1050 du 22 décembre ainsi que la dépêche d'Athènes n° 1004/EU du 23 décembre 1966 analysant la situation qui prévaut en Grèce : d'une fausse crise à un véritable bouleversement politique, non publiés.

[3] Le 30 mars, la crise politique est ouverte. L'Union du centre a proposé, le 29 mars, au Parlement qu'un amendement soit apporté à la loi électorale, tendant à maintenir aux députés le bénéfice de l'immunité parlementaire après la dissolution et jusqu'à la convocation de la Chambre suivante. Cette initiative vise à prévenir les poursuites contre M. Andréas Papandreou dans l'affaire de l'*Aspida*. Le gouvernement de M. Paraskevopoulos remet sa démission.

[4] Le 14 avril 1967, le roi Constantin dissout le Parlement élu en février 1964 et fixe au 28 mai la date des élections générales.

Aller aux urnes sous l'empire de la loi électorale en vigueur, c'était courir le risque de voir MM. Papandréou père et fils revenir avec la majorité absolue. Qu'eût fait alors le roi Constantin s'il avait vu ces derniers prêts à s'engager sur une voie jugée par lui dangereuse pour le pays et fatale pour la monarchie ? À plusieurs reprises, dans des circonstances plus ou moins analogues, le Trône grec avait fait appel à l'armée. En l'occurrence, c'est celle-ci qui a pris l'initiative[1] – ou du moins certains de ses chefs – dont le plus élevé en grade paraît être le général Spantidakis, chef d'État-major de l'armée et le plus dynamique le général Patakos, commandant de l'École des Blindés de la capitale, devenus aujourd'hui le premier vice-président du Conseil et ministre de la Défense nationale, le second ministre de l'Intérieur. Par une opération qui, du point de vue purement technique, a été remarquablement conduite, ils ont en quelques heures neutralisé tous ceux qui pouvaient être ou devenir leurs adversaires et pris en main tous les leviers de commande du pays.

Placé devant le fait accompli, appelé à le ratifier ou à se démettre, le Souverain a, pour autant qu'on puisse le savoir actuellement, consenti à l'installation d'un nouveau gouvernement – en exigeant, dit-on, que celui-ci fût présidé par un civil – mais s'est jusqu'à présent refusé à proclamer son assentiment au coup de force conduit en son nom. On le dit dominé par le souci d'éviter une nouvelle guerre civile. Il est permis de se demander s'il y parviendra, dans un pays profondément divisé, où les forces armées elles-mêmes semblent sollicitées par des tendances diverses. La Monarchie grecque, qui a connu bien des tempêtes, entre de nouveau dans des eaux très agitées.

En ce qui concerne les réactions étrangères, hostiles à l'Est, elles sont en général très réservées parmi les pays de l'Ouest, tout particulièrement du côté scandinave. Interrogé sur les intentions du gouvernement britannique, M. Brown a répondu que « la question de la reconnaissance du nouveau régime grec ne se posait pas à l'heure actuelle ». On ne montre pas la même réticence du côté américain ou un porte-parole du Département d'État a déclaré que la reconnaissance du régime militaire était « automatique puisque les diplomates américains sont accrédités auprès du Roi » ; d'après les agences de presse, l'ambassadeur des États-Unis à Athènes[2] a rendu visite à M. Kollias[3].

*(Europe, Grèce (1961-1970), Politique intérieure, 1967)*

[1] Le 21 avril 1967, l'armée s'empare du pouvoir à Athènes.

[2] M. Phillips Talbot est ambassadeur des États-Unis à Athènes depuis le 1er septembre 1965.

[3] M. Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé Premier ministre le 21 avril 1967.

# 154

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Wilson à l'issue du déjeuner, à la villa Hammerschmidt à Bonn le 25 avril 1967*

C.R.[1]

*M. Wilson* aimerait rencontrer le général à loisir pour s'entretenir avec lui des affaires mondiales. Jusqu'ici, en effet, ils n'avaient parlé que du Marché commun, sujet important certes, mais qui ne représente pas le seul problème à propos duquel un contact étroit doit s'établir entre les deux pays. Il importe, en effet, que la France et la Grande-Bretagne examinent ensemble tous les grands problèmes, car leurs positions sont souvent bien plus rapprochées qu'il ne semblerait à première vue. Or, les deux pays paraissent suivre des voies parallèles. Il faudrait que ces voies deviennent concertantes. Une rencontre pourrait à cet égard revêtir une importance symbolique. La décision du Cabinet britannique au sujet de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun sera prise d'ici deux ou trois semaines. Mais, encore une fois, il n'y a pas que la question du Marché commun qui importe ; chaque fois qu'un Français et un Anglais se rencontrent, on pense tout de suite qu'ils ne parlent que de la Communauté européenne. Or, il y a des voies à choisir quant à l'orientation des affaires mondiales. Une rencontre avec le général serait donc très importante. Il ne serait peut-être pas utile de lui donner à l'avance de la publicité. M. Wilson pourrait, par exemple, prendre quelques jours de vacances à Paris avec son épouse.

*Le général de Gaulle* en convient. Une telle rencontre pourrait avoir lieu discrètement à Paris ou dans les environs, par exemple à Trianon. Néanmoins, il y a deux échéances dont il faut tenir compte. D'une part, vers la mi-mai, le général fera sa conférence de presse[2]. D'autre part, les chefs d'État et de gouvernement des Six doivent se réunir à Rome vers la fin de mai[3]. Il est vraisemblable qu'à ces deux occasions la question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun sera évoquée sous une forme ou sous une autre. Si le général devait rencontrer M. Wilson auparavant, les

[1] Cet entretien a lieu à l'occasion des funérailles de l'ancien chancelier Konrad Adenauer. Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes de Bonn n[os] 2456 à 2459 du 19 avril 1967 et n[os] 2501 à 2507 du 20 avril 1967, et ci-dessous le télégramme de Bonn 2631 à 2638 du 26 avril 1967.

[2] Tenue le 16 mai 1967.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n[os] 126 à 131 du 3 juin 1967.

gens auraient tendance à croire que ses propos auraient été influencés par leur entretien. Il serait donc plus convenable que celui-ci eût lieu après ces échéances, c'est-à-dire vers le début de juin. D'ailleurs peut-être serait-il délicat pour M. Wilson lui aussi de rencontrer le général avant la décision du Cabinet britannique.

Quant au fond des choses, le sentiment du général est que l'Angleterre tend à se rapprocher du Continent et que le jour viendra où elle y trouvera sa place. Mais ce n'est pas pour l'immédiat. De toutes façons, le général est confiant quant à l'avenir de la Grande-Bretagne et quant au développement de son action commune avec la France.

Il est finalement convenu que les modalités et la date de la rencontre seront déterminées par la voie diplomatique, c'est-à-dire par le truchement de notre ambassadeur à Londres. Un secret rigoureux sera gardé sur le projet jusqu'à nouvel ordre[1].

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 155

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 2631 à 2638. *Bonn, 26 avril 1967.*
Réservé.

Avec l'apothéose que ses obsèques ont représentée[2], M. Adenauer aura, une fois encore, bien servi son pays. Dans le désarroi où les laisse l'attitude du plus puissant de leurs alliés, en face de la méfiance hostile que l'URSS s'obstine à manifester, compte tenu de l'incertitude où ils demeurent quant à l'avenir de l'Allemagne, les Allemands garderont de cette journée du 25 avril un souvenir dans lequel se mêleront les sentiments de vide et de réconfort.

La politique n'en aura pas été complètement absente et les conversations sur les principaux problèmes de l'actualité n'ont pas manqué. Dans son discours devant le *Bundestag*, qui était d'une qualité comparable à celui de M. Gerstenmaier[3], M. Kiesinger n'a pas hésité à s'attaquer directement à Moscou en affirmant le droit de la République fédérale de s'exprimer

[1] Sur les entretiens entre le général de Gaulle et le Premier ministre britannique à Trianon, voir ci-dessous les deux comptes rendus des 19 et 20 juin 1967.

[2] Se reporter aux télégrammes de Bonn n^os^ 2490 à 2495, 2592 à 2599, 2600, 2615 à 2617 des 20 et 24 avril 1967, non publiés.

[3] Eugen Gerstenmaier (CDU) est le président du *Bundestag* depuis 1954.

au nom de l'Allemagne entière. L'éloge qu'il a fait de son véritable prédécesseur – on a tendance à considérer le temps de M. Erhard[1] comme une période de transition – s'est terminé par une phrase qui en limitait la portée. Sur le double plan de l'unification de l'Allemagne et de l'unité européenne, M. Adenauer n'avait pas atteint la terre promise. Il restait donc aux successeurs, en premier lieu M. Kiesinger, de poursuivre la tâche, en sachant tirer parti du grand héritage qui leur avait été légué. Le Chancelier paraît fort soucieux de prendre, à maints égards, exemple sur un homme d'État dont la manière d'agir s'est révélée si remarquablement efficace. L'autorité dont il témoigne est approuvée par beaucoup, parfois, cependant, déjà critiquée. Les élections du Schleswig-Holstein et surtout de la Rhénanie-Palatinat, du 23 avril n'ont pu que renforcer son prestige, mais elles ont du même coup suscité de l'énervement chez les socialistes[2].

Les funérailles de M. Adenauer se sont déroulées dans des conditions qui rappelaient la place que la France occupait pour lui comme amie et comme alliée. Les dirigeants de la République fédérale se sont employés à le dire et à le souligner en des termes et d'une façon qui n'eut pas été concevable il y a encore peu de mois. Les crises du Marché commun et du Pacte Atlantique, qui avaient dominé les relations franco-allemandes en 1965 et en 1966, ont été remarquablement surmontées. On attendait la venue du général de Gaulle avec le plus vive impatience. On eut déploré son absence. Son rapide séjour, que l'on a senti, volontairement consacré à la mémoire de celui que ses compatriotes pleuraient, a produit ici une intense impression. La gratitude est, aujourd'hui, à Cologne comme à Bonn et ailleurs, le sentiment qui domine.

Cette préséance de la France, les attentions particulières dont elle a été l'objet, amènent naturellement les partisans déterminés des États-Unis, ceux qui, par jalousie ou par crainte, veulent à tout prix donner la préférence à Washington par rapport à Paris, en fermant les yeux devant les réalités de l'heure, à s'interroger sur « la rupture de l'équilibre » qu'ils prétendent constater. Le Chancelier ne risque-t-il pas d'exaspérer M. Johnson ? Ne montre-t-il pas dans la négociation, qui se prolonge, entre Bonn et Washington sur le projet de traité de non-dissémination une rigueur excessive. L'ambassadeur des Pays-Bas[3] me faisait part, hier soir, à la suite d'un entretien de M. Luns[4] avec M. Rusk[5], qui aurait essentiellement

[1] Le Dr Ludwig Erhard (CDU) a exercé les fonctions de chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 30 novembre 1966.

[2] Les élections qui ont eu lieu, le 23 avril, pour le renouvellement des Diètes de Mayence et de Kiel, apportent à la CDU une victoire très nette, tandis que le SPD subit des déboires. En Rhénanie-Palatinat, la démocratie-chrétienne obtient 46,7% des voix contre 44,4% en 1963 et 49 députés au lieu de 46. La social-démocratie passe de 40,7% à 36,8% et perd quatre sièges. Au Schleswig-Holstein, la CDU obtient 46% des suffrages contre 45% en 1962, le SPD améliore à peine son pourcentage de voix (34% au lieu de 39,2%). Se reporter au télégramme de Bonn n[os] 2607 à 2614 du 24 avril 1967, non publié.

[3] Jacobus Gijsbertus de Beus, est ambassadeur des Pays-Bas à Bonn depuis 1967.

[4] Joseph Luns est le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1956.

[5] Dean Rusk est le secrétaire d'État américain depuis 1961.

porté sur les rapports franco-américains, de l'étonnement du Département d'État en apprenant que M. Kiesinger n'avait pas jugées suffisantes les satisfactions obtenues récemment par M. Schnippenkötter[1]. Jusqu'où compte-t-il donc pousser ses prétentions ? Dans leur premier entretien, le 24 avril, le Président des États-Unis et le Chancelier se seraient bornés à établir la liste des sujets qu'ils aborderaient au cours de leur conversation du surlendemain. Celle-ci vient de se terminer[2]. On se demande, non sans préoccupation, et avec des sentiments mélangés, dans les milieux allemands intéressés, quels en ont été les résultats.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 156

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 2112 à 2118.
Diffusion réservée.

*Washington, 26 avril 1967.*

(*Reçu* : le 27 à 02 h. 15).

J'ai vu le 26 avril l'ambassadeur de l'Inde qui m'a parlé des problèmes que pose à son pays la question du projet de traité de non-dissémination des armes atomiques.

M. B.K. Nehru[3] insiste sur le qu'il y a pour l'Inde deux problèmes distincts. Le premier est celui de l'adhésion éventuelle de l'Inde au projet de traité, c'est là une affaire que le ministre des Affaires étrangères indien, M. Chagla[4], traite directement à Genève avec M. William Foster[5]. M. Nehru m'a rappelé les objections indiennes qui sont les suivantes :

[1] Swidbert Schnippenkötter, conseiller d'ambassade, est nommé, en juillet 1965, Commissaire pour les questions de désarmement et de contrôle des Armements, avec rang d'ambassadeur. Il exerce ses fonctions dans le cadre de la deuxième direction politique du ministère ouest-allemand (Affaires Est-Ouest). Cette décision fait suite au vœu exprimé le 21 janvier 1965 par le *Bundestag*.

[2] Les déclarations publiées à l'issue des entretiens du président des États-Unis et du chancelier Kiesinger insistent sur le devoir de consultation et d'information réciproques. Quant aux sujets abordés, l'énumération donnée par les Américains concerne : le traité de non-prolifération, les négociations tarifaires à Genève, la question monétaire et le stationnement des troupes en Allemagne. Se reporter aux télégrammes de Bonn n^os^ 2640 à 2643, 2650 à 2654 du 27 avril 1967, non reproduits.

[3] Braj Kumar Nehru, ambassadeur de l'Inde à Washington depuis 1961.

[4] Mohamedali Currim Chagla, juriste et homme politique indien, juge à la Cour internationale de justice en 1957, ambassadeur aux États-Unis, au Mexique et à Cuba, Haut Commissaire en Grande-Bretagne (1962-1963), ministre de l'Éducation (1963-1966), ministre des Affaires étrangères depuis novembre 1966.

[5] William Chapman Foster, directeur de l'agence des États-Unis pour le contrôle des armements et le désarmement depuis 1961.

a) La non-prolifération sera horizontale mais non verticale puisque seules les puissances non-nucléaires prennent des engagements alors que les puissances nucléaires ne promettent même pas de limiter leur production d'armes atomiques.

b) Mise en infériorité des puissances non-nucléaires dans le domaine du développement atomique à des fins pacifiques par l'interdiction de toute explosion même souterraine.

c) Contrôles et inspections imposés aux puissances non-nucléaires sans réciprocité.

Aucun processus n'a été obtenu sur ces problèmes à Genève et l'Inde ne se trouve pas pour le moment en état de signer le traité.

Il existe un second problème que du côté indien l'on tient à conserver tout à fait séparé du premier. Par une décision nationale le gouvernement indien, malgré toutes les possibilités en sa possession, a décidé de ne pas fabriquer l'arme atomique. En échange il désire obtenir une garantie des puissances nucléaires qu'au cas où l'Inde serait soumise à un chantage d'ordre nucléaire, les pays possesseurs de l'arme interviendraient en sa faveur. Ceci est l'objet de la négociation que M. Jha[1] conduit à Moscou, Washington et Londres avant de se rendre à Paris dans deux ou trois jours. L'Inde, en effet, n'est membre d'aucune alliance et n'appartient, à la différence du Japon ou de l'Allemagne, à aucun système de sécurité collective. Le danger que représente à ses frontières la menace d'une Chine devenue puissance nucléaire l'oblige à songer à son avenir.

Dans ses conversations récentes M. Jha a déjà obtenu l'accord de principe du gouvernement de l'URSS pour une déclaration dans le sens souhaité par New Delhi. Un projet a été remis au négociateur indien par M. Kossyguine lui-même. Il n'est d'ailleurs pas entièrement satisfaisant car le gouvernement soviétique tente d'orienter l'affaire vers le Conseil de sécurité, ce que le gouvernement indien ne peut admettre et s'efforce de plus de lier contre le gré indien les deux problèmes de la signature et de la garantie.

À Washington il y a quelques jours M. Jha a été reçu par le Président et par le secrétaire d'État. La position américaine est en principe favorable mais les choses demeurent beaucoup plus vagues. Aucun texte n'a été rédigé et le président Johnson se borne à rappeler une déclaration publique qu'il a faite en novembre 1964 et qui manifeste un intérêt de principe pour les pays non-nucléaires qui pourraient être soumis à une agression. Cette assurance est considérée comme insuffisante.

M. Jha est actuellement à Londres et il paraît probable à M. Nehru que M. Wilson, qui a toujours été en faveur de l'octroi de cette garantie, n'aura pas changé d'avis.

[1] Laksmi Kant Jha, haut fonctionnaire et homme politique indien, président du GATT (1959-1960), directeur de la Banque de réserve et de la Banque d'État de l'Inde et vice-gouverneur de la BIRD (1960-1967), secrétaire du Premier ministre (1964-1967), gouverneur de la Banque de Réserve depuis 1967. Il a été chargé par M^me^ Gandhi de s'assurer auprès des gouvernements de Londres, Moscou, Paris et Washington des garanties que ceux-ci pourraient donner à New Delhi contre un éventuel chantage d'ordre nucléaire de la part de Pékin.

L'on désire beaucoup à New Delhi que la fasse maintenant connaître son point de vue dans le sens souhaité par New Delhi.

Les déclarations que l'on souhaiterait obtenir, même si elles doivent rester bilatérales auraient intérêt à être rédigées dans des termes aussi semblables que possible et d'ailleurs M. Jha a entre les mains un projet de déclaration qui représente les désirs optima du gouvernement indien.

Au cours de notre conversation l'ambassadeur de l'Inde m'a parlé de la décision prise par le gouvernement des États-Unis d'interdire toute livraison d'armes au titre de l'aide à l'Inde et au Pakistan. Par contre reste autorisée sur le plan commercial la fourniture de pièces de rechanges pour l'entretien du matériel déjà fourni.

L'arrêt des livraisons d'armes n'affecte guère les intérêts indiens du fait du peu d'importance du matériel fourni jusqu'ici. Par contre, note M. B.K. Nehru, l'armée indienne a infligé de lourdes pertes à l'armée pakistanaise lors des incidents du Cachemire en 1965. Plus de 400 tanks pakistanais ont été mis hors d'état de fonctionner. En autorisant la livraison des pièces de rechange demandées par le gouvernement de Karachi, les États-Unis en fait favorisent donc de façon indue le Pakistan aux dépens de l'Inde. Il ne faut pas oublier d'autre part que le gouvernement chinois et aussi le gouvernement iranien, aux termes d'un accord secret, fournissent au Pakistan une aide considérable en matériel militaire. L'équilibre des forces se trouve donc mis en péril. Le matériel militaire pakistanais rénové ne sera évidemment pas utilisé contre l'URSS ou la Chine. Tout cela est dirigé contre l'Inde et le gouvernement indien reproche aux autorités américaines leur partialité.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 157

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

*Entretiens avec l'ambassadeur d'Algérie*

L'ambassadeur d'Algérie s'est entretenu avec le Directeur d'Afrique du Nord[1] les 25 et 26 avril. Revenant d'Alger où il avait séjourné une semaine, M. Malek a procédé à une revue des principales questions pendantes entre les deux pays.

[1] M. François Lefebvre de Laboulaye, ministre plénipotentiaire, est chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965.

1. *Situation générale*.

Le diplomate algérien a fait état de la conversation qu'il avait eue avec le colonel Boumediene au sujet des rapports franco-algériens.

Le président du Conseil de la Révolution[1] constate que ces relations sont bonnes sur le plan général mais que sur aucune question précise, vin, main-d'œuvre, gaz, marine marchande, etc. le moindre progrès n'a pu être accompli depuis plusieurs mois. Le colonel Boumediene a fait état d'observations faites par des responsables algériens qui se posent des questions sur le sens véritable de la coopération franco-algérienne. Il estime donc qu'il faut procéder à une relance et il a chargé son ambassadeur à Paris de solliciter une audience de M. le Président de la République à cette fin[2].

M. Malek précise qu'il a évoqué ce sujet dans un entretien avec M. Bruno de Leusse[3]. Il souhaite que sa demande d'audience du général de Gaulle soit considérée comme formelle.

II. *Vin*.

Si le gouvernement algérien a fort bien compris que des nécessités de politique intérieure[4] française imposaient provisoirement des restrictions aux importations de vin en provenance d'Afrique du Nord, il lui paraît maintenant qu'il est temps de revenir à l'application de l'accord de 1964[5], de reprendre le courant des importations de vin et de procéder, si possible, au rattrapage. Il redoute, à défaut d'une décision rapide et favorable à ce sujet, que le gouvernement algérien ne soit conduit à s'adresser à d'autres sources que la France pour ses importations de sucre, de lait et de textile notamment. Lorsque ces contacts seront établis et que les contrats seront signés, probablement pour plusieurs années il sera très difficile de revenir en arrière et de rétablir les anciens courants commerciaux avec la France.

M. de Laboulaye s'est borné à répondre que le gouvernement français était parfaitement conscient du problème, qu'au-delà de la conjoncture électorale des mois de février et mars[6] il existait aux importations de vins

[1] Le colonel Houari Boumediene est le président du Conseil de la Révolution depuis juin 1965.

[2] Le 2 mai, le général de Gaulle reçoit M. Redha Malek, ambassadeur d'Algérie à Paris. Il n'y a pas de compte rendu de cette audience dans les dossiers d'archives. L'entretien porte essentiellement surs les importations de vin et de gaz algériens par la France.

[3] M. Bruno de Leusse de Syon est directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères depuis février 1966.

[4] Allusion aux manifestations des vignerons du Sud de la France.

[5] Par l'accord du 18 janvier 1964, le gouvernement français s'est engagé à permettre, pendant cinq ans (1964-1968), l'entrée en France de vins algériens dans le cadre de contingents annuels dégressifs, allant de 8 760 000 hl la première année à 7 000 000 hl la dernière. L'interdiction de coupage par des vins algériens conduit à réduire les importations françaises. Depuis 1966, des mesures de plus en plus restrictives ont été prises, la dernière en date, *l'avis aux importateurs* du 27 janvier 1967, entraîne la suspension, depuis le 1er février, des importations en France des vins provenant du Maghreb.

[6] Les élections législatives ont lieu, en France, les 5 et 12 mars 1967.

d'Afrique du Nord des obstacles plus permanents – ce qui ne pouvait échapper à son interlocuteur – que la question était à l'étude aux plus hauts échelons du gouvernement et que les autorités algériennes ne manqueraient pas d'être informées à brève échéance des formules qui auraient été mises au point pour chercher à concilier les intérêts en cause.

M. Malek a insisté sur le fait que les capacités de stockage en Algérie étaient déjà utilisées en presque totalité : il était donc indispensable à ses yeux qu'une substantielle quantité de vin quittât l'Algérie avant les vendanges prochaines.

III. *Marine marchande.*

L'ambassadeur d'Algérie a rappelé que des négociations portant sur la transformation du monopole en bipole avaient été engagées il y a plus d'un an[1] et qu'au mois de décembre 1966 le ministre des Affaires étrangères français avait donné à M. Bouteflika l'assurance que ces conversations seraient reprises dès le mois de février 1967. Il existe maintenant à Alger une très grande impatience à ce sujet.

Sans doute les responsables algériens étaient-ils prêts à examiner les modalités de la transition qui serait nécessaire entre les deux régimes. Ils étaient disposés à une grande souplesse et envisageraient probablement et l'achat de bâtiments français pour la constitution de la flotte algérienne de commerce et peut-être la progressivité pour la liberté des affrètements de la part algérienne. Mais ils souhaitaient reprendre rapidement la conversation.

S'ils étaient opposés au rétablissement de la liberté complète c'était pour sauvegarder dans ce domaine aussi la coopération entre les deux pays et permettre également, à l'abri du bipole, la constitution plus facile d'une flotte de commerce algérienne. Toutefois, il ne manquait pas de voix à Alger qui, compte tenu des ajournements successifs de la négociation, préconisaient l'établissement pur et simple de la liberté d'affrètement.

IV. *Aviation civile.*

Les récentes négociations relatives au droit d'escale avec 5ᵉ liberté demandée par Air-Algérie, notamment à Toulouse, vers Londres, n'avaient pas abouti[2]. On souhaitait très vivement à Alger reprendre avant l'été les

[1] Commencée en 1963, la négociation franco-algérienne en matière de marine marchande, au cours de laquelle est notamment discutée la question du monopole de pavillon, a été interrompue en avril 1966, sans que les deux parties parviennent à un accord. Les conversations reprendront le 6 juillet 1967 et aboutiront à l'accord du 24 juillet 1967, publié au *JORF* du 25 octobre, p. 10517 et 10518.

[2] L'accord aérien franco-algérien, signé le 18 février 1963, à Paris, ne comporte que des routes de France vers l'Algérie et vice versa, pour chacune des parties contractantes, sans aucun point en territoire étranger. Par note, datée du 11 novembre 1966, le ministère algérien des Affaires étrangères sollicite l'ouverture de consultations afin de définir la valeur relative des droits de 5ᵉ liberté (ou droits de trafic) au-delà de chaque territoire et demande la fixation rapide des points que pourrait exploiter la compagnie algérienne au-delà du territoire français. Ces consultations se sont tenues à Paris les 9 et 10 janvier 1967. Se reporter au procès-verbal, signé par les deux parties, classé dans le dossier direction d'Afrique du Nord, Algérie, A 36-2-1, 1967.

négociations à ce sujet et obtenir au moins cette escale de Toulouse, quitte à présenter plus tard les demandes portant sur Lyon, Bruxelles.

V. *Main-d'œuvre.*

L'ambassadeur d'Algérie a constaté, lors de son séjour dans ce pays, que les restrictions apportées à la liberté de circulation créaient un climat très regrettable et suscitaient de très fortes critiques contre le gouvernement français. Aussi pense-t-il qu'il est nécessaire de reprendre le plus rapidement possible la négociation sur la main-d'œuvre[1]. Il considère toutefois que cette troisième cession doit conduire à la conclusion et qu'elle doit être préparée avec soin. À mon sens, le gouvernement algérien serait disposé à souscrire un accord prévoyant :

– la mise en vigueur immédiate du régime proposé par les Algériens,

– et l'octroi simultané d'un contingent substantiel approchant 50 000/an.

– ainsi que la mise en vigueur 5 ans plus tard du régime proposé par la délégation française et comportant la délivrance d'une carte.

Si ces principes généraux étaient retenus, la négociation porterait, d'une part, sur les modalités d'application du régime algérien transitoire et, d'autre part, sur les modalités d'application du régime français définitif. Sur ce second sujet Malek insiste en particulier sur la garantie des droits acquis conduisant à la délivrance automatique des cartes aux Algériens déjà entrés en France, et à l'arrêt des rapatriements d'oisifs pour les membres de la colonie algérienne en France. Il faudrait préciser en outre la durée de la carte (10 ans par exemple) et les conditions de délivrance de ce document, de préférence par un bureau spécialisé dans les mairies plutôt que par les commissariats de police. Il est disposé à poursuivre les conversations préparatoires et exploratoires sur ces bases en vue de présenter à son gouvernement un projet d'ensemble dont il se dit convaincu qu'il sera accepté.

VI. *Accord sur les hydrocarbures.*

L'ambassadeur d'Algérie a beaucoup insisté sur l'importance qu'attache son gouvernement à obtenir le prix qu'il demande pour le gaz algérien, les dispositions concernant le gaz constituant en effet l'un des éléments de l'accord de juillet 1965[2].

[1] Le protocole du 10 avril 1964 avait pour objectif de normaliser le flux migratoire entre les deux pays. Il fut très vite dépassé. Des négociations sont en cours pour parvenir à un accord, celles des 15 et 16 décembre 1966 ont été suspendues, reprises du 24 au 27 janvier 1967, sans résultat, la troisième phase s'ouvre le 24 juillet 1967.

[2] La commission mixte, prévue à l'article 50 de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, s'est réunie les 27 février, 17 et 18 avril 1967, 24, au sujet de la mise en application du titre II de l'accord relatif au gaz. L'accord sur le gaz est signé le 14 juin 1967.

De même, M. Malek estime indispensable de donner un nouveau souffle à l'OCI[1], qui a eu des difficultés à démarrer. Il pense que son gouvernement est désormais prêt à confier un plus grand nombre de tâches à cet organisme et à lui apporter une coopération plus efficace. Il ajoute, il est vrai, que cela ne pourra se faire qu'au lendemain de l'accord sur le gaz.

VII. *Base de Mers el Kebir*[2].

Le colonel Boumediene a demandé à l'ambassadeur d'Algérie à Paris de se renseigner sur l'état des réflexions inspirées aux services français par la suggestion faite il y a six semaines d'une coopération économique franco-algérienne à Mers el Kébir. L'utilisation industrielle des installations de la base correspondrait aux vues du gouvernement algérien qui verrait avec faveur le développement à cette fin d'une coopération franco-algérienne dans divers domaines, notamment celui des industries d'armement.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

## 158

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2141. *Washington, 27 avril 1967.*

(*Reçu* : 17 h. 54).

Quelques heures après son retour d'Allemagne[3], le Président des États-Unis a donné la réception annuelle pour le corps diplomatique. Au moment où je passais devant lui le président Johnson m'a dit qu'il avait eu avec le Président de la République à Bonn une conversation très amicale. Pour sa part, il faisait la moitié du chemin et espérait bien que nous en ferions autant de notre côté.

[1] OCI : Organisme de coopération industrielle, institué par l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures du 25 juillet 1965, article 48, ses fonctions sont précisées aux articles 31, 35, 36 et 37 de cet accord. Le président en est M. Lamine Khene.

[2] Les accords d'Évian ont concédé à la France, pour une période de quinze ans, à compter de l'autodétermination, le droit d'utiliser la base de Mers el-Kébir, située à quelques kilomètres d'Oran et dont les travaux d'édification remontent à 1939. En octobre 1965 puis en mars 1966, l'évacuation de la base est inscrite à l'ordre du jour des négociations globales franco-algériennes. La décision est prise lors du conseil de Défense du 16 juin 1967 de fermer la base navale d'où seraient retirés les moyens navals et la plus grande partie des forces terrestres qui y étaient stationnées. En revanche, une présence militaire française serait maintenue à l'aérodrome de Bou Sfer. Cette décision est notifiée au gouvernement algérien le 19 juillet 1967. Plusieurs possibilités de reconversion sont envisagées : en port de transit ou port de réparations, ou aménagement d'un port pétrolier.

[3] Le président Johnson s'est rendu en RFA au cours de la dernière semaine d'avril 1967. Il a eu, à cette occasion, des entretiens avec le Chancelier fédéral Kiesinger.

Il m'a ensuite rappelé pour me tenir les propos habituels mais très développés sur le souvenir de la Fayette.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 159

M. SIDRE, GÉRANT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 213/AS.[1] *Hanoï, 27 avril 1967.*

M. André Fourrier, agent payeur spécial auprès de cette délégation générale[2], avait accepté d'aller à Haïphong pour le dédouanement de marchandises arrivées de Hong Kong à l'intention de ce poste.

Muni de l'autorisation nécessaire des autorités locales, il est parti le 25 avril au matin. Il a pu assister aux deux bombardements de Haïphong. Revenant tard dans la soirée, il est passé près de Gia Lâm et a constaté l'ampleur des destructions.

Je lui ai demandé de noter brièvement ses observations, dont le Département trouvera ci-joint un intéressant compte rendu.

Le 25 avril 1967, je me suis rendu à Haïphong pour procéder aux diverses formalités de dédouanement de colis en provenance de Hong Kong et destinés à la délégation générale du gouvernement de la République française à Hanoï.

Au cours de la journée j'ai assisté aux deux bombardements de la ville.

La première alerte a été sonnée à dix heures. Elle s'est terminée à onze heures trente avec deux interruptions d'une vingtaine de minutes.

Trois vagues, comptant chacune une dizaine de chasseurs bombardiers, ont participé à l'attaque. Un certain nombre d'avions n'ont cessé d'évoluer au-dessus de la ville, effectuant des acrobaties probablement pour contrarier les tirs violents des armes individuelles, des mitrailleuses et des canons de la DCA alors que d'autres bombardements, à la bombe et aux roquettes, un point que je situais être la cimenterie.

J'ai pu voir quatre appareils, deux de la première vague et deux de la deuxième, tomber en flammes.

Après le déjeuner, j'ai voulu emprunter la route de Hanoï près de laquelle se trouve la cimenterie. Elle était interdite.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Récit sur les bombardements de Haïphong le 25 avril.*

[2] Depuis 1966.

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

# NIGERIA
## Carte ethnique

**RÉPARTITION ETHNIQUE :** 1967

- HAOUSSA-FULANI
- YORUBA
- IBO

*Limite de province*

*Biafra*

Autres principaux groupes ethniques :
KANURI, IBIBIO, BINI, NUPE, TIV
JUKUN, BERON, EFIK, IJAW

0 100 km

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

# L'AFRIQUE EN 1967

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

*Territoires dépendants :*

- France
- Espagne
- Portugal
- Royaume-Uni

* *sous mandat sud-africain, révoqué par les Nations unies*

# ISRAËL EN 1967

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

# LE LAOS EN 1967

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

# LE CAMBODGE EN 1967

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

# LE VIÊTNAM EN 1967

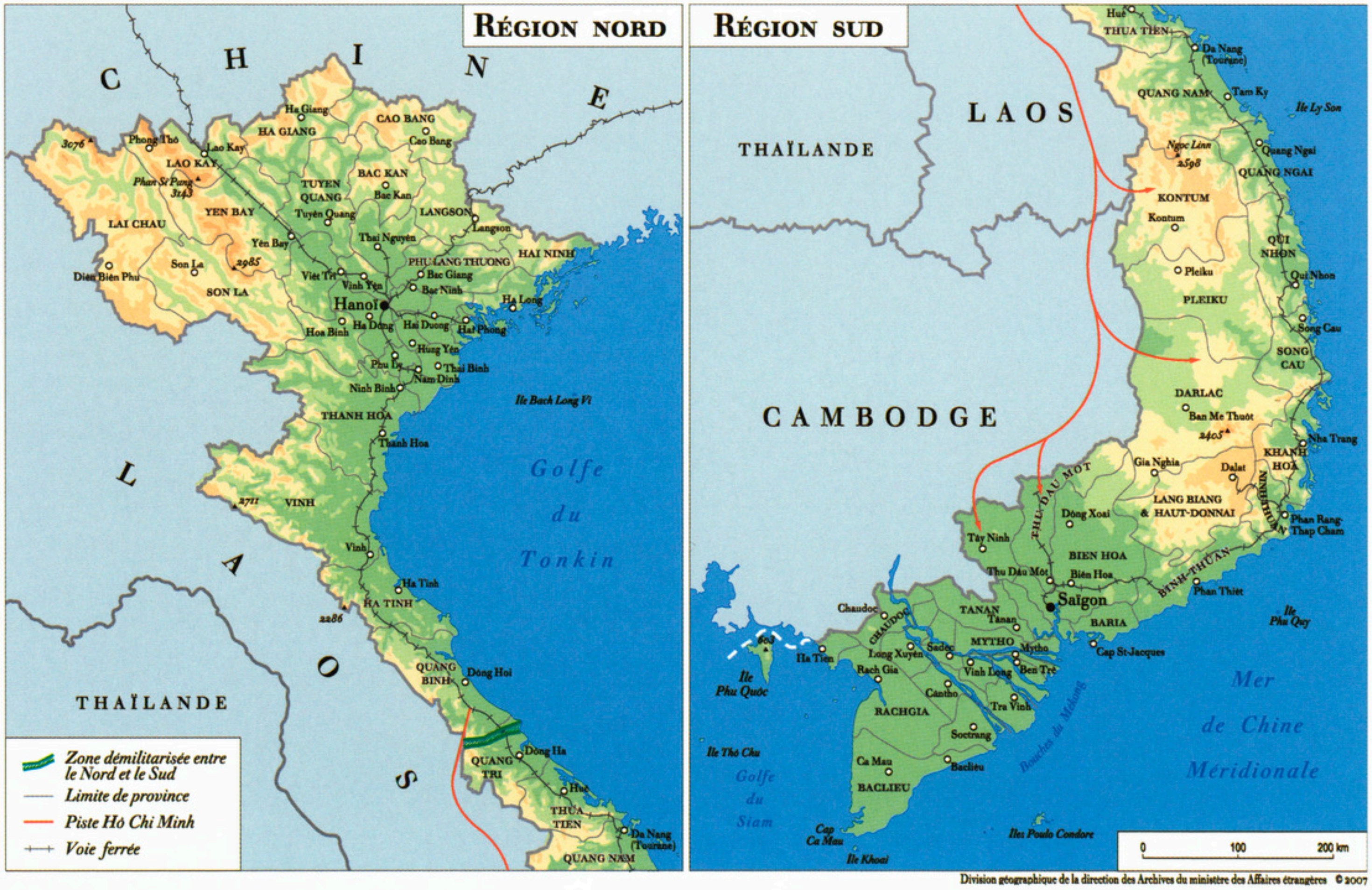


Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères © 2007

Le haut-parleur, entre deux airs de musique, annonçait que cinq appareils avaient été abattus au-dessus d'Haïphong et deux au-dessus de Hanoï, sans aucun commentaire tant en ce qui concernait les dégâts ou les endroits attaqués que les pertes humaines.

La deuxième alerte n'a pas été aussi longue. Elle a duré de quatorze à quinze heures, avec une interruption d'une quinzaine de minutes.

Les appareils ont à nouveau attaqué la cimenterie et un point situé un peu plus au nord. Deux gigantesques incendies, bien distincts, se sont déclarés et un troisième, beaucoup moins important, en direction de l'Est. Il s'agissait, probablement pour ce dernier, d'un incendie allumé par des roquettes larguées sur des maisons d'habitation, par un pilote en difficultés.

À dix-huit heures, une ambulance était encore sur les lieux et des habitants traînaient sur des charrettes à bois des cercueils peints en rouge.

Tout au cours de ces attaques, j'ai été frappé d'une part, par la hardiesse des pilotes qui ont évolué et mené leurs opérations à basse altitude, d'autre part, par la densité de la défense anti-aérienne, enfin par le calme imperturbable de la population.

Les appareils de l'aéronavale ont évolué sans paraître se soucier outre mesure des balles, des obus et des fusées qui éclataient autour d'eux. La chasse vietnamienne n'est pas intervenue.

À18 h. 30, la route principale de Hanoï à Haïphong était toujours interdite aux approches de la cimenterie : un des deux ponts avait d'ailleurs déjà été coupé lors de l'attaque du 20 avril. Toutefois, de la déviation empruntée j'ai pu apercevoir les bâtiments détruits de la cimenterie qui semble hors d'usage pour longtemps.

Les haut-parleurs annonçaient les pertes américaines : douze avions abattus au-dessus d'Haïphong et trois au-dessus d'Hanoï.

Devant la porte d'une prison, une foule, évaluée à deux cent personnes, espérait voir ou revoir un pilote américain fait prisonnier quelques heures auparavant.

Sur la route du retour, dans la périphérie de Haïphong, des sans-logis traînaient des charrettes sur lesquelles était entassé ce qui restait des meubles de leur maison détruite.

En arrivant à Hanoï, j'ai pu me rendre compte que les Américains avaient également attaqué les environs de la ville en bombardant les ateliers de construction et de réparation de matériel ferroviaire de Gia Lâm.

Les charpentes métalliques des bâtiments, visibles de la route elle-même endommagée sur une cinquantaine de mètres, étaient volatilisées. Un wagon de chemin de fer, sous l'effet du souffle (de source US on annonce que des bombes de 3 000 livres ont été utilisées sur des objectifs) avait été projeté sur le côté opposé de la chaussée.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

# 160

M. Marcotte de Sainte-Maire, Ambassadeur de France à Nicosie, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 369/EU.[1] *Nicosie, 27 avril 1967.*

Le coup d'État survenu en Grèce a suscité à Nicosie un certain saisissement[2], mais la réaction presque immédiate des Chypriotes grecs fut de se ranger prudemment derrière l'archevêque et d'éviter des propos outrés, bien que la presse locale ait condamnée l'événement.

Le 21 avril, Mgr Makarios convoquait en session extraordinaire le Conseil des ministres en vue d'examiner la situation. À l'issue de cette réunion, le porte-parole gouvernemental expliquait simplement : « L'état de fait en Grèce a été passé en revue, mais Chypre ne souhaite en aucune façon s'immiscer dans les affaires politiques hellènes ».

Différentes mesures étaient prises ce jour-là par les autorités chypriotes : la Garde nationale était consignée dans ses casernes, et les éléments de police postés devant les bâtiments publics, à côté du Palais présidentiel où Mgr Makarios travaille dans la journée, ainsi qu'aux alentours de l'archevêché où il passe la nuit, étaient renforcés. Des patrouilles supplémentaires circulaient dans la partie grecque de Nicosie. Toutefois les militaires hellènes en poste à Chypre demeuraient discrets et le général Grivas muet.

Le coup de force militaire, qualifié d'« acte déraisonnable » par *Eleftheria*[3], était jugé hautement regrettable par l'organe gouvernemental *Philelefthéros*[4]. Pour ce dernier « l'Europe occidentale, tout en étant de droite, a toujours défendu les principes démocratiques et le système parlementaire. La Grèce, où ceux-ci sont foulés aux pieds, entre donc dans une période d'isolement. Et l'on ne peut exclure l'éventualité d'une guerre civile en Grèce ce qui entraînerait des conséquences catastrophiques pour Chypre, alors que le problème insulaire traverse une phase très critique ». L'organe gouvernemental concluait « Chypre et son peuple disent « NON » au coup d'État ourdi par l'armée de Grèce ».

Le journal communiste *Haravghi*[5] voyait dans l'affaire du 21 avril « un complot fomenté par le Palais, le parti ERE, la CIA américaine et l'OTAN ».

[1] Cette dépêche est intitulée : *Instauration d'un pouvoir militaire à Athènes.*

[2] Le 21 avril 1967, l'armée s'empare du pouvoir à Athènes par un coup d'État rapide et sans effusion de sang. M. Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé premier ministre, le général Gregorios Spandidakis, chef d'État-major de l'Armée, est premier ministre adjoint et ministre de la Défense nationale.

[3] *Eleftheria* est un organe de presse indépendant.

[4] *Philelefthéros* est proche du gouvernement.

[5] Le propriétaire du journal communiste *Haravghi* est Chrysis Demetriades, député de Limassol, président de l'organisation unie de la jeunesse démocratique ou EDON, groupement chypriote-grec de tendance para-communiste.

Le 2 avril, le Comité central du parti AKEL[1] publiait un communiqué, affirmant que « le coup d'État militaire anti-démocratique en Grèce est une véritable tragédie nationale qui entraîne des répercussions immédiates et négatives sur la lutte du peuple pour laquelle il comporte de graves dangers ». La Fédération ouvrière pan-chypriote (PEO), principal syndicat de travailleurs – de tendance de gauche – dressait un message de protestation au Bureau International du Travail et l'Union des Agriculteurs chypriotes (EKA) ainsi que l'EDON, mouvement de jeunesse lié à l'AKEL, dénonçaient également le coup de force. Mais le secrétaire général de la formation d'extrême gauche insulaire, M. Papaioannou était parti pour la conférence des partis frères tenue à Karlovy-Vary en Tchécoslovaquie[2] et ne se manifesta donc pas.

Il n'y eut qu'un petit groupe de journalistes d'« intellectuels de gauche », comprenant seulement quarante-six personnes (suivant les précisions données par le chargé d'Affaires de Roumanie)[3], à se réunir le 2 avril dans un cinéma de Nicosie pour y prendre une initiative un peu marquante, celle de l'établissement d'une « Commission cypriote pour la restauration de la démocratie en Grèce ». Le Conseil de ce mouvement comprend des gens que l'on pourrait qualifier de « démocrates ou de progressistes » : M. Vias Markides, ancien directeur de la radio cypriote (et maintenant réduit à des fonctions subalternes), M. Christakis Katsambas, rédacteur en chef de *Philelefthéros*, M^me^ Petronda, poétesse (de formation française), M. Takis Hadjidimitriou, dentiste et directeur avec sa sœur, M^me^ Hivi Meleagrou (femme de lettres de culture française), d'une association littéraire « le toit des Kypriaka Chronika »[4], enfin des avocats, MM. Zenon Katsouris, Solon Nikitas, et Andrea Panayotou. Ces gens, qui sans être d'extrême droite, cherchent à réfléchir sur les problèmes du jour, sont, à vrai dire, très peu nombreux. Car l'attitude générale ici est marquée à la fois par une certaine crainte, mais aussi quelque satisfaction voilée : les Cypriotes grecs, on le sait, se jugent, dans leur for intérieur, supérieurs à leurs frères de Grèce, et ils ne sont pas loin de considérer que d'ici vient la lumière et que c'est à Chypre seulement que la liberté et la démocratie demeurent encore, de par le monde hellénique. Seulement ce précieux avantage ne va-t-il pas être

[1] *Akel*, parti progressiste des travailleurs de Chypre, fondé en 1926, qui entre dans la clandestinité à partir de 1931 et reparaît officiellement en 1943. Pour un historique plus détaillé de l'*Akel*, se reporter à la dépêche de Nicosie, n° 1004/EU du 2 décembre 1966, non publiée, intitulée : *Quarantième anniversaire de la fondation du parti communiste à Chypre*. Quant à la position négative prise par le parti communiste à l'égard du dialogue gréco-turc et de l'affirmation du droit du peuple insulaire à décider de son avenir, voir la dépêche de Nicosie n° 832/EU du 11 octobre 1966, non reproduite.

[2] La réunion des vingt-quatre partis communistes et ouvriers européens, consacrée aux questions de sécurité en Europe, s'est tenue à Karlovy-Vary (Tchécoslovaquie) du 24 au 27 avril 1967. Se référer à la publication des services d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères, n^os^ 21 et 22, datée des 21 mai-3 juin 1967, présentant le communiqué final, la déclaration des partis communistes, le message adressé au peuple vietnamien et la déclaration sur les événements de Grèce.

[3] M. Stelian Pereanu est chargé d'Affaires de Roumanie à Nicosie depuis le 17 mars 1961.

[4] *Steyi Kypriakôn Khronikôn* (d'après la revue politico-littéraire de ce nom écrite en langue « démotique »).

menacé ? Aussi la tendance est-elle à serrer les rangs derrière l'archevêque. Quelques vérités se font jour. Si *Ethniki*, hebdomadaire du Dr Dervis se montrait le 23 avril, malgré son énosisme avoué, désolé des événements contraires aux principes libéraux survenus à Athènes tout en voulant croire que le patriotisme de l'armée hellène pourrait amener celle-ci, pour sauver le pays, à confier le pouvoir à un gouvernement normal, par contre *Alithia* – de tendance « de droite » – écrivait le 24 : « Il est temps que les Chypriotes laissent de côté tout sentimentalisme et examinent sérieusement les inconvénients que l'Énosis, même sans compensations territoriales, pourrait présenter, en menant à des aventures plus graves que celles qu'ont provoqué les traités zuricho-londoniens de 1960 ».

Ceci veut dire, en bref : Ne nous préoccupons plus d'Énosis, mais menons au mieux la barque cypriote.

Les premières réactions de la presse cypriote turque ne datent que du 25 avril. Elles sont méfiantes à l'égard de Mgr Makarios : pour le « Bulletin de la Cambre Communale Turque », que va encore imaginer l'archevêque ? Ne va-t-il pas essayer d'exercer un nouveau chantage sur les dirigeants hellènes actuels ? Mais l'organe turc essayait de se rassurer en émettant l'avis que les officiers auteurs du coup d'État pourraient se montrer « plus réalistes que leurs prédécesseurs, les politiciens de carrière ».

Dignes d'attention sont les remarques faites le même jour par *Halkin Sesi*, journal du Dr Kütchück[1]. Pour celui-ci la Turquie devrait profiter des circonstances pour insister auprès de Mgr Makarios afin que l'Ethnarque prenne des mesures destinées à alléger les souffrances de la communauté turque, telles que restauration de la liberté de mouvement des Turcs et suppression des barrages routiers et de ces contrôles abusifs qui ont fortement choqué le nouveau représentant de M. Thant, M. Osorio-Tafall[2].

Il faut, semble-t-il, considérer ces propos comme une invite indirecte, mais pressante, du Dr Kütchück à l'archevêque pour que celui-ci, face à une Grèce incertaine, se préoccupe de régler au plus tôt le problème intérieur de Chypre en cherchant à s'entendre avec le chef de la communauté turque. Mais il n'est pas sûr que cet appel sera entendu.

Tandis que le parti AKEL émettait le 25 avril un nouveau communiqué contre la dictature militaire, l'association des journalistes de Chypre, groupement qui ne serait pas en principe « de gauche » mais qui paraît comprendre en son sein, et de façon plus ou moins cryptique des éléments de cette tendance, émettait une vive protestation contre l'abolition des libertés en Grèce.

[1] Dr Fazil Kütchük, vice-président turc de la République de Chypre depuis 1960.

[2] M. Bibiano F. Osorio-Tafall (Mexicain), ancien représentant du programme de développement des Nations unies au Congo, est nommé, à dater du 20 février 1967, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation, U Thant, à Chypre. Il remplace M. Carlos A. Bernardes (Brésilien), qui avait donné sa démission, pour raisons personnelles, le 5 janvier 1967, sur ce départ, se reporter à la dépêche de Nicosie, n° 18/EU du 11 janvier 1967, non reprise.

Cependant que la « Commission chypriote pour la restauration de la démocratie en Grèce » (mentionnée ci-dessus)[1] se formait en corps constitué, malgré son importance numérique très faible, et invitait les Chypriotes grecs en leur ensemble à rallier ses rangs et à organiser une vaste manifestation.

Les « intellectuels » insulaires qui en font partie ne doutent pas qu'ils représentent par excellence l'esprit libre sur une terre libre et les circonstances amènent des Grecs à Chypre à se croire destinés à guider leurs congénères de l'Hellade. Aussi n'est-il pas étonnant que le journal *Eleftheria* invite Mgr Makarios à lancer un message aux dirigeants politiques et militaires de Grèce pour les inciter à la modération « afin de sauver la Nation qui est au bord du précipice, homme d'Église. Son prestige est grand, universel et son rôle historique ».

Certains essayent donc de créer le mythe de Mgr Makarios, sauveur de la démocratie et de l'hellénisme, cependant que d'autres sont ravis de voir Chypre devenir, par la force des choses, une sorte de « Grèce de gauche » face à la « Grèce de droite » athénienne. En réalité si l'expression de « gauche » correspond à un groupe social plus ou moins besogneux techniquement sous-développé, ce n'est nullement le cas de Chypre, où même les membres du parti communiste sont très généralement propriétaires, voire fortunés comme le maire de Famagouste, M. Pouyouros qui fait construire personnellement de vastes immeubles destinés à être vendus au plus haut prix aux Européens désireux d'acheter des appartements dans une cité touristique. Mais les mots sont tout ici et les récents événements peuvent permettre aux dirigeants cypriotes de se faire passer pour les défenseurs des principes démocratiques. Toutefois l'archevêque reste jusqu'à présent dans une prudente expectative.

*Cyprus Mail*, organe de langue anglaise, dont les liens avec Londres sont connus, répand pour sa part l'idée que le Roi a eu la main forcée et que l'« opinion publique mondiale se tient aux côtés du souverain grec ». Les diplomates du bloc soviétique à Nicosie sont d'avis que le Roi Constantin st personnellement favorable à l'Angleterre, tandis que la « droite grecque » militaires et hommes politiques de l'ERE, voire d'autres partis) est influencée par les États-Unis et surtout par l'or américain.

La dernière note donnée par *Philelefthéros* qui prédit, le 26 avril, la chute du régime militaire « car il ne pourra pas résister à l'indignation et à la désapprobation de l'Europe démocratique ». Il est en tout cas essentiel pour le gouvernement insulaire de s'assimiler à la cause de la démocratie. Les dirigeants de Nicosie, protégés par la présence de la force de pacification des Nations unies et assurés de l'appui de la Grande-Bretagne dans le cadre du *Commonwealth*, vont certainement s'employer à faire figure en ce sens,

[1] Le comité pour la restauration de la démocratie en Grèce a été créé, le 22 avril 1967, sur l'initiative d'un petit groupe de journalistes et d'intellectuels. Ce comité organise, le 10 mai, une manifestation dans un cinéma de Nicosie au cours de laquelle, le Dr Lyssarides, député progressiste, lance un avertissement à ceux qui seraient tentés d'imposer à Chypre des formules inacceptables.

en espérant que le nouveau gouvernement grec n'aura pas la fâcheuse idée de s'entendre avec celui d'Ankara pour régler abruptement la question de Chypre.

*(Europe, Chypre (1961-1970), Relations avec la Grèce, 1967, 12bis, 23-12/17)*

## 161

NOTE

*La coopération industrielle franco-allemande*

N.[1] *Paris, 27 avril 1967.*

Depuis que le Marché commun s'organise, la République fédérale d'Allemagne est devenue le premier client et le premier fournisseur de la France qui, elle même, est devenue son premier client et son second fournisseur. Sur le plan des échanges commerciaux, les deux pays sont déjà incontestablement des partenaires privilégiés[2].

Corollairement, une certaine interpénétration industrielle se développe entre eux. Le volume des investissements réciproques a pratiquement doublé depuis 1963, chacun étant chez l'autre au cinquième rang des investisseurs étrangers, et l'on enregistre un nombre croissant d'accords commerciaux, techniques ou financiers entre des entreprises françaises et allemandes.

Dans l'ensemble, cependant, ces derniers aspects de la coopération industrielle franco-allemande[3], sans être négligeables, restent trop timides dans leur ampleur et lents dans leur évolution en comparaison de ce qui semble devoir se développer entre des industries que les conditions présentes de la concurrence internationale contraignent de rechercher, au-delà des

[1] Cette note a été établie par M. Dominique Brault, administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances, chargé des Relations internationales en matière de concurrence auprès de la Direction générale du Commerce intérieur et des Prix, à la demande du responsable de cette Direction, Philippe Huet, suite à la réunion tenue le 25 avril avec M. Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département. À ce sujet, ainsi que sur le projet de commission mixte franco-allemande sur la technologie, se reporter à la note de la direction d'Europe centrale au Département du 26 avril 1967, non publiée.

[2] Se reporter à deux dépêches de Bad Godesberg n[os] 191 et 223, des 16 et 18 janvier 1967, non publiées, respectivement intitulées : *Étude prévisionnelle sur le commerce entre la France et l'Allemagne en 1967*, et *Les échanges commerciaux franco-allemands au cours des neuf premiers mois de 1966*.

[3] Concernant les rapprochements opérés dans les industries chimiques, mécaniques, électriques, se reporter au texte proposé du côté français pour la brochure bilingue préparée sur la coopération industrielle franco-allemande, émanant du Bureau franco-allemand de coopération industrielle du ministère de l'Économie et des Finances, quai Branly, des 12 et 28 avril 1967, non reproduit.

cadres nationaux et autant que possible en Europe, la dimension de la compétitivité.

Les efforts poursuivis par les pouvoirs publics français et allemands pour favoriser une coopération économique entre les deux pays demeurent, eux aussi, relativement embryonnaires et dispersés.

Un groupe franco-allemand des garanties et du crédit à l'exportation coordonne les politiques commerciales à l'égard des marchés tiers, sur lesquels d'importantes opérations sont menées de façon conjointe ou en rapports de sous-traitance.

Un groupe de travail est parvenu à élaborer un mémorandum commun sur la politique de l'énergie.

D'autres recherchent une unité de conception sur les solutions que peuvent appeler les difficultés actuelles des industries du charbon et de l'acier[1].

Quelques projets de coopération avec l'Allemagne sont en cours de réalisation ou sont envisagés dans le domaine de la recherche scientifique et il a été décidé récemment de mettre en place une commission franco-allemande de la technologie[2] pour définir plus systématiquement les points sur lesquels une association des moyens serait utile aux progrès de la recherche.

Enfin le bureau franco-allemand de coopération industrielle créé en juin 1965 se soucie essentiellement de faciliter les rapprochements entre sociétés des deux pays dans toute la mesure où cela peut constituer pour elles la voie d'une adaptation des structures industrielles et commerciales aux conditions nouvelles du marché. Dans cette optique, il a institué un certain nombre de groupes de travail bilatéraux et spécialisés soit sur un plan horizontal (échanges d'informations, rapports entre concurrence et concentration, préparation d'un manuel pratique à l'usage des entreprises, normalisation, recherche technique appliquée) soit sur un plan vertical (chimie, textiles, industries mécaniques).

On le voit, la participation des administrations économiques des deux pays aux efforts de rapprochement s'est organisée suivant une approche sectorielle très marquée.

Malheureusement, en raison des hésitations voire des réticences qui depuis quelques années et jusqu'à une époque récente ont caractérisé le contexte général des relations franco-allemandes, aucune volonté politique délibérée n'a animé une entreprise dont l'expérience confirme pourtant qu'elle est trop délicate pour pouvoir s'en dispenser.

[1] Lors de la réunion à La Haye, les 16 et 17 janvier 1967, des ministres des Finances des six pays du Marché commun, MM. Strauss et Debré se sont mis d'accord sur la création d'un groupe de travail franco-allemand sur les questions sidérurgiques. La première réunion de ce groupe de travail doit se tenir à Bonn le 31 janvier 1967.

[2] La création de la commission franco-allemande de coopération technologique a été décidée lors de l'entretien du chancelier Kiesinger avec le premier ministre Pompidou le 14 janvier 1967. Se référer au télégramme de Bonn n[os] 1703 à 1707 du 15 mars 1967, non repris, présentant le point de vue allemand sur ce sujet.

Les circonstances sont aujourd'hui devenues aussi favorables que possible à ce que la coopération franco-allemande soit revigorée dans le domaine largement compris de la politique industrielle.

Les rencontres des chefs d'État et des ministres depuis le début de 1967 ont témoigné du souci que l'on a de part et d'autre de réanimer le traité d'amitié de 1963.

La conférence au sommet de Rome[1] renforcera sans doute le climat de cohésion qui s'est récemment manifesté au sein de la Communauté économique européenne.

L'association des moyens franco-allemands constitue dans certains secteurs d'avenir une réponse appropriée au défi qui résulte pour nos pays d'un écart technologique impressionnant par rapport aux États-Unis et même à la Grande-Bretagne.

Enfin, l'interdépendance de la France et de la République fédérale est désormais si forte sur le plan des échanges que les fluctuations conjoncturelles de l'une ne peuvent plus manquer d'être ressenties par l'autre, ce qui peut suggérer la nécessité d'harmoniser ou tout au moins de confronter les prévisions à moyen terme.

Dans ces conditions, il est devenu d'une importance et d'une urgence particulières de reconsidérer les objectifs et les voies de la coopération industrielle franco-allemande à une échelle plus ambitieuse.

En ce qui concerne les objectifs, il doit être reconnu par le gouvernement que la coopération économique franco-allemande constitue une sorte de colonne vertébrale de la Communauté économique européenne ; que ce rapprochement bilatéral est indispensable à l'unification économique des Six et qu'il ne peut que mieux assurer voire compléter et renforcer cette construction, s'il n'est pas conçu comme une entreprise concurrente ou subsidiaire de cette dernière.

À l'instar de ce qui s'est fait pour les rapports franco-soviétiques[2] mais suivant des modalités qui tiennent compte des différences dans les données (et notamment du fait qu'il s'agit surtout de créer et d'améliorer des structures industrielles communes, et non d'accroître des échanges commerciaux ou techniques), il est nécessaire que se manifeste une volonté de rechercher systématiquement les domaines pratiques dans lesquels pourrait se développer la coopération économique franco-allemande.

[1] Les cérémonies marquant le dixième anniversaire de la naissance du Marché commun se tiendront à Rome les 29 et 2 Juin 1967.

[2] La coopération franco-soviétique s'organise dans le cadre de deux commissions, la commission mixte permanente ou « grande commission » et la commission issue de l'accord de coopération scientifique, technique et économique du 30 juin 1966 ou « petite commission ». Concernant le rôle de ces commissions, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale au Département du 23 septembre 1966, non publiée. La liste des membres français de la « grande commission » est transmise par le télégramme de Paris à Moscou n^os^ 1399 à 1401 du 6 octobre 1966, non repris, et le développement des relations économiques et techniques entre la France et l'URSS est souligné par le télégramme de Moscou n^os^ 4777 à 4785 du 20 octobre 1966, non reproduit.

En ce qui concerne les moyens de la promouvoir, à supposer que l'option soit prise de le faire, une restructuration s'avère nécessaire qui pourrait obéir aux principes suivants :

– Sans préjudice des responsabilités et des compétences propres aux diverses administrations et sans mettre en question le caractère nécessairement sectoriel des divers efforts de rapprochement en cours ou à instaurer, il est nécessaire qu'un organisme unique et interministériel coordonne les différents travaux en fonction d'une vue globale de la coopération avec l'Allemagne, vue qui soit à la fois constamment en accord avec les travaux menés dans le cadre du Marché commun et périodiquement renouvelée sur un plan bilatéral.

– D'autre part, l'importance de l'enjeu et la réalité des rapports entre l'industrie et les pouvoirs publics, singulièrement en Allemagne où l'administration exerce une influence très limitée sur l'initiative privée, commandent que des représentants des entreprises et de leurs syndicats professionnels prennent dorénavant une part active aux recherches et aux options qui s'imposent pour promouvoir le rapprochement entre les industries des deux pays.

Tels sont les choix qui sont proposés aux délibérations d'un comité économique interministériel avant de pouvoir être arrêtés d'un commun accord avec le gouvernement allemand. Un tel examen s'impose de façon urgente en raison tant du retard que lui ont imposé depuis le début de cette année des circonstances politiques étrangères au climat des rapports franco-allemands que du rythme auquel des intérêts de certains pays tiers prennent position dans l'économie française et plus encore dans celle de la République fédérale.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, Relations économiques avec la France, 1967, 6-17-2)*

## 162

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 153/EU.[1] *Bucarest, 29 avril 1967.*

J'ai été convoqué le 25 avril par M. Ceaucescu[2] au siège du parti communiste roumain.

Notre entretien a duré une heure.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Entretien avec M. Ceaucescu, secrétaire général du PCR.*

[2] Nicolae Andruta Ceaucescu, est secrétaire général du parti communiste roumain depuis juillet 1965. Sur Ceaucescu, son ascension, ses pouvoirs, son avenir, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 3/EU du 4 janvier 1967, sous-titrée *La Roumanie en 1966*, non publiée.

J'ai abordé successivement les questions culturelles, les questions économiques, nos demandes, toujours en instance, de visas de sortie de Roumanie, deux cas particuliers de protection consulaire, enfin le voyage du général de Gaulle et les questions de politique internationale.

1. *Questions culturelles.*

J'ai fait remarquer à mon interlocuteur que la Roumanie était l'un des derniers pays à ne pas tolérer l'existence d'une bibliothèque française[1]. J'ai cité la récente ouverture du centre de lecture de Prague, et indiqué que si nous recevions un accord de principe nous serions très ouverts sur son application et ses modalités.

M. Ceaucescu m'a écouté, non sans froideur, et a fini par prendre la parole et par me dire qu'à sa connaissance nous n'avions pas encore de bibliothèque en Union soviétique. Il était donc en bonne compagnie. Ayant ainsi satisfait aux exigences de l'idéologie, il s'est quelque peu humanisé et m'a laissé espérer que les choses allaient changer et que la Roumanie le montrerait prochainement. Je lui ai dit que nous tenions beaucoup à ce que nos livres, déjà rares dans ce pays, puissent parvenir facilement entre les mains des professeurs et des étudiants par priorité et il a paru en convenir.

J'ai abordé ensuite la question des lecteurs, et indiqué qu'à charge de réciprocité, nous étions prêts, dès cette année, à envisager l'envoi d'un professeur à la nouvelle université de Craiova. Il en a pris note, en indiquant que cette demande lui paraissait raisonnable.

2. *Questions économiques.*

Le commerce entre nos deux pays se déroulait heureusement mais on pouvait faire mieux encore, me dit M. Ceaucescu. Je lui ai répondu que dans bien des cas, malgré les efforts français, il n'était pas possible de descendre au niveau des prix offerts par les Roumains. Il faut, m'a-t-il dit, couper la poire en deux. Ce qui est plus facile à dire qu'à réaliser.

La coopération économique avec la France était également, m'a-t-il dit, à l'ordre du jour. Des résultats intéressants en étaient attendus, et c'était une direction dans laquelle il fallait résolument s'engager[2].

[1] Deux problèmes sont encore en suspens entre la Roumanie et la France dans le domaine culturel, à savoir l'ouverture d'une salle de lecture française à Bucarest et l'utilisation des fonds de livres français stockés à Cluj et à Timisoara ainsi que la création d'une sous-commission mixte pour l'attribution des bourses. En octobre 1967, des pourparlers vont s'engager avec le gouvernement roumain au sujet de l'ouverture d'une bibliothèque française à Bucarest et, réciproquement, d'une bibliothèque roumaine à Paris, qui aboutiront à la signature d'un accord, à Bucarest, le 25 juin 1969.

[2] Les échanges commerciaux franco-roumains sont régis par l'accord commercial à long terme, signé le 8 février 1965, et valable jusqu'au 31 décembre 1969. Un accord de coopération économique et industrielle franco-roumain est signé, à Paris, le 2 février 1967, avec le ministre du Commerce extérieur roumain, M. Cioara. La France se situe au troisième rang des fournisseurs occidentaux de la Roumanie et au quatrième rang de ses clients. Les importations françaises de Roumanie comportent pour soixante pour cent des produits énergétiques et chimiques dérivés du pétrole.

3. *Demandes d'autorisation de sorties en instance – Protection consulaire.*

J'ai développé à nouveau devant le secrétaire général les arguments que j'avais exposés à M. Manescu (ma communication n° 633)[1]. J'ai eu l'impression que le terrain avait été préparé mais qu'aucune solution n'était en vue. M. Ceaucescu m'a dit que nos documents posaient des questions très difficiles à résoudre et qu'elles avaient de nombreuses implications.

Il a insisté :

1. Sur le cas des membres de « certaines familles » (il s'agit des Bratianu)[2]. On hésitait à les laisser partir en raison de l'inquiétude que l'on éprouvait de les voir se livrer à des activités anti-roumaines en France, et

2. Sur la pauvreté en cadres de la Roumanie qui ne permettait pas de leur laisser quitter le pays. N'avions-nous pas le même problème en France ?

Je lui ai répondu que chez nous qui voulait s'en aller en était bien libre et qu'en reprenant l'examen de la liste on trouverait facilement des gens qui ne figurent ni parmi les adversaires du régime, ni parmi les professionnels hautement qualifiés. Le cas Bratianu ne devait pas bloquer l'examen de l'ensemble de nos demandes.

Je suis revenu alors sur les demandes d'autorisation de mariage en instance[3], en choisissant l'exemple de deux françaises ayant déjà des enfants dont on leur interdisait d'épouser le père. Il m'a déclaré, non sans désinvolture, que si elles tenaient à se marier, la Roumanie leur était ouverte, que c'était un beau pays, qu'on y trouvait du travail et qu'on y vivait bien. D'ailleurs une politique de construction de logements privés était entreprise et il serait bientôt possible de s'installer facilement en Roumanie. Il a paru regretter aussitôt cette digression et m'a dit qu'il tiendrait compte dans la mesure du possible des désirs exprimés par notre gouvernement sur ces différents points.

[1] Corneliu Manescu est ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 23 mars 1961. Le télégramme de Bucarest n[os] 633 à 636 du 19 avril, non repris, relate la démarche faite par l'ambassadeur de France auprès de M. Manescu pour lui remettre une note verbale portant sur des demandes d'autorisations de sortie de Roumanie, de réunions de famille et des autorisations de mariages franco-roumains.

[2] Le nom de Bratianu a été étroitement mêlé à l'histoire de la Roumanie depuis le XIX[e] siècle. À ce sujet et sur le sort des Bratianu demeurant encore en Roumanie, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 421/EU du 21 novembre 1967, non publiée, sous-titrée : *du séjour en Roumanie de M. Bratianu (13-21 novembre)*, relatant le séjour de M. Constantin Georges Bratianu, chef du secteur exportation (Est) de la Sperac (société formée à parts égales par la Thomson et par la Compagnie des Compteurs, division informatique), venu dans ce pays pour prendre des contacts avec les spécialistes roumains de l'informatique et étudier d'éventuelles possibilités de coopération franco-roumaine dans ce domaine. Dans cette dépêche des indications sont données sur la généalogie de M. Bratianu et le rôle de sa famille dans l'histoire de la Roumanie.

[3] À l'occasion de voyages de personnalités roumaines en France et, réciproquement, de personnalités françaises en Roumanie, des listes d'interventions sont déposées à Bucarest portant soit sur des regroupements familiaux, soit sur des autorisations de mariages franco-roumains, ou tout simplement sur des demandes de séjour ou d'immigration en France. Ces listes ne sont pas communicables.

J'ai ensuite évoqué le cas de M. Beis[1], bien connu du Département, fils d'un ouvrier des usines Renault, condamné à une peine d'un an de prison rachetable par une amende de trente mille lei pour avoir provoqué un accident d'automobile. De tels exemples n'étaient pas faits pour faciliter l'extension du tourisme français en Roumanie, car il fallait hélas ! s'attendre, chaque année, à des accidents.

Celui de M^me^ de la Bruchollerie[2] en était un exemple douloureux – et je me demandais si nous ne pourrions envisager de le régler à l'amiable au lieu d'en chercher la solution par la voie judiciaire.

Sur ces deux points j'ai trouvé un accueil glacial.

4. *Voyage du général de Gaulle*[3].

Le secrétaire général a pris alors la direction de la conversation pour me parler du voyage du général de Gaulle.

Tout serait mis en œuvre pour qu'il soit un grand succès. M. Ceaucescu est devenu brusquement très communicatif, et m'a dit combien la France et la Roumanie avaient de raisons de s'entendre, et de quel prestige nous y jouissions, de tout temps. Le général de Gaulle serait accueilli avec une extrême chaleur. Je n'avais rien à ajouter, et je me suis gardé de parler du voyage en retour de M. Ceaucescu en France.

5. *Politique étrangère.*

M. Ceaucescu a répondu de bonne grâce à ma question sur la conférence de Karlovy-Vary[4]. Les Roumains n'y étaient pas pour les raisons qui avaient paru le matin même dans la presse : les buts de la conférence n'étaient pas clairs, les sécurités demandées par les Roumains n'avaient pas été obtenues. Tout avait été minutieusement étudié au cours de très nombreuses visites et rencontres dont j'étais informé. Aucune solution n'étant intervenue les Roumains étaient restés chez eux.

[1] Dominique Beis est retenu en Roumanie à la suite d'un accident d'automobile, survenu près de Constanza, le 14 août 1966, et dont il a été reconnu non-responsable. Il a été condamné à un an de prison ferme le 14 janvier 1967. Il a été fait appel du jugement. Concernant cette affaire, se reporter aux télégrammes de Paris à Bucarest n° 323 du 19 septembre 1966 et de Bucarest à Paris n° 86 du 16 janvier 1967, non reproduits.

[2] Madame de la Bruchollerie, pianiste de concert, en tournée en Roumanie, a été victime, le 19 décembre 1966, d'un accident d'automobile et a subi de graves traumatismes crâniens dont elle n'a jamais pu guérir Elle a dû renoncer totalement à sa profession. Un procès est en cours afin que Madame de la Bruchollerie puisse obtenir des dédommagements. Se reporter au télégramme de Bucarest n^os^ 1710 et 1711 du 28 décembre 1966 ainsi qu'aux dépêches de Bucarest n° 1/ACT du 30 janvier 1969, et n° 234/EU du 20 mai 1970. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Ce voyage aura lieu du 14 au 19 mai 1968.

[4] La réunion des vingt-quatre partis communistes et ouvriers européens, consacrée aux questions de sécurité en Europe, s'est tenue à Karlovy-Vary (Tchécoslovaquie) du 24 au 27 avril 1967. La traduction de la déclaration finale, intitulée *Pour la paix et la sécurité en Europe* est transmise par le télégramme de Prague n° 732 du 27 avril 1967, non publié. Voir également la publication des services d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères n^os^ 21 et 22, datée des 21 mai-3 juin 1967, présentant non seulement le communiqué final, mais encore la déclaration des partis communistes, le message adressé au peuple vietnamien et la déclaration sur les événements de Grèce.

Le secrétaire général a ajouté gravement qu'il y avait en outre à cette mesure une « raison personnelle ». J'attendais d'en être instruit avec une vive curiosité. « C'est qu'en Roumanie aussi il y avait des stations où l'on soignait le foie. Nous n'avions donc aucune raison d'aller à Karlovy-Vary où de surcroît nous attendait une mauvaise politique ».

De Karlovy-Vary nous sommes passés au Vietnam ; j'ai demandé quelles étaient la nature et l'importance de l'aide fournie par la Roumanie. Il m'a été répondu que la Roumanie ne fournissait pas d'armes – le pays n'avait pas d'industrie d'armement –, mais que sur tous les autres plans, ils étaient dans le peloton de ceux qui fournissaient le plus large effort[1].

Il a ensuite longuement condamné l'action de l'Amérique en insistant sur la nécessité d'arrêter les bombardements. La clé du problème était aux États-Unis. Si ceux-ci le désiraient l'affaire vietnamienne pourrait être réglée dans les quarante-huit heures. La Chine et la Russie elle-même n'étaient que des partenaires de combat du Vietnam, et ce n'est pas en agissant sur ces deux puissances qu'on pouvait orienter le cours des événements. Néanmoins, il y avait des motifs d'espérance. L'opinion publique américaine commençait à se mobiliser contre la guerre. Mais tout cela demanderait sans doute beaucoup de temps.

Les interventions de l'Amérique dans la politique intérieure des autres pays conduisaient alors M. Ceaucescu à me parler de la Grèce. Il était particulièrement instructif de voir que l'ambassadeur des États-Unis avait été reçu deux heures après le coup d'État par le nouveau gouvernement[2]. Je lui ai dit, qu'à ma connaissance, les agences de presse avaient omis de signaler ce détail, mais il m'a affirmé qu'il en était très sûr et que la source était d'origine gouvernementale grecque.

Dans ce mauvais coup porté à la démocratie en Grèce tout donnait à penser que les États-Unis avaient joué un rôle déterminant. Je lui ai alors demandé combien il restait de communistes grecs en Roumanie. Il m'a répondu environ sept mille – mais sur ma demande il a précisé qu'ils n'étaient pas « organisés ».

[1] Le 20 juillet 1966, a été constitué à Bucarest le « comité national de solidarité avec la lutte du peuple vietnamien ». M. Mihai Dalea, secrétaire du comité central du parti communiste roumain, ainsi que l'ambassadeur de la RDVN à Bucarest, M. Hoang Tu, assistaient à la réunion où cet organisme a été mis sur pied. Composé de quatre-vingts membres, il est présidé par un universitaire, M. Tudor Ionescu. Se reporter à la dépêche de Bucarest n° 254/EU du 21 juillet 1966, non publiée. Concernant des accords signés le 22 septembre 1966 entre la Roumanie et la RDVN, lors du séjour à Bucarest de la délégation économique nord-vietnamienne, dirigée par M. Le Thang Ngi, membre du bureau politique du parti des Travailleurs et vice-premier ministre de la RDVN, se référer à la dépêche de Bucarest n° 330/EU du 29 septembre 1966, non reproduite, et plus récemment, concernant la semaine de solidarité avec le peuple vietnamien, voir la dépêche de Bucarest n° 98/EU du 25 mars 1967, non reprise.

[2] Le 21 avril 1967, l'armée, sous la conduite du général Spandidakis, chef d'État-major, et du général Patakos, commandant de l'école des Blindés, prend le pouvoir à Athènes. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, du 2 mai 1967, publiée, ci-après, intitulée : *Situation en Grèce*. Les réactions roumaines aux événements de Grèce sont commentées dans la dépêche de Bucarest n° 151/EU du 3 mai 1967, non reprise, dans laquelle est signalée la réunion de « l'association des émigrants politiques grecs de Roumanie », le 26 avril, condamnant les actions répressives du gouvernement militaire grec et s'exprimant dans une motion assez violente.

M. Ceaucescu ne m'a parlé qu'indirectement des problèmes de sécurité européenne. Il était évident que la coexistence de deux États allemands était une réalité objective et qu'on ne pouvait pas ne pas en tenir compte. Mais au sein de la RFA il n'y avait pas que des éléments dangereux – certaines tendances libérales se faisaient jour, et c'est la raison pour laquelle la Roumanie avait noué des relations diplomatiques avec la RFA[1].

Mal à l'aise dans la première partie de notre entretien, M. Ceaucescu s'est montré tout à fait à son affaire lorsque nous avons abordé les problèmes internationaux.

Montrant que la renonciation à la conférence de Karlovy-Vary rentrait dans la ligne générale du Parti, il a tenu à faire remarquer que la décision avait été soigneusement discutée au préalable avec nombre de partis communistes et notamment avec les Bulgares, lors du tout récent voyage de M. Jivkov[2] et que ces longs échanges de vue à l'intérieur du mouvement communiste traduisaient la volonté de bien expliquer la politique indépendante du pays et d'en justifier les applications ; l'appartenance au monde communiste – et le strict respect du marxisme-léninisme n'empêchaient pas que chaque Parti pût avoir sa propre ligne de conduite. Cet esprit d'indépendance n'était-il pas d'ailleurs celui dont la France faisait preuve elle-même ?

Pour terminer le secrétaire général m'a chargé de transmettre ses chaleureux compliments au général de Gaulle et au gouvernement français, en insistant pour que je m'acquitte à ce message. Je le lui ai promis et j'ai pris congé.

Pourquoi cette audience ? Elle avait été organisée par M. Manescu, qui souhaitait que j'invitasse le secrétaire général à venir en France, et comptait probablement s'en attribuer le crédit (cf. ma communication n° 695).

Ses espoirs auront été déçus mais il m'aura néanmoins fourni l'occasion d'accomplir, au niveau le plus élevé, les démarches dont m'avait chargé le Département et d'avoir eu un entretien intéressant, encore que décevant, avec le maître du pays. Désormais, il sera plus difficile aux dirigeants roumains de continuer à ignorer nos interventions. Ce sera sans doute là le principal résultat de notre conversation – encore que sur les questions culturelles l'entretien n'ait pas été absolument négatif. J'ai bon espoir qu'à la fin du compte elle aura porté des fruits.

[1] Les relations germano-roumaines sont analysées dans le télégramme de Bonn n[os] 261 à 266 du 18 janvier 1967, non reproduit.

[2] M. Todor Jivkov, premier secrétaire du comité central du parti communiste bulgare, s'est rendu à Bucarest du 17 au 21 avril 1967, pour y rendre la visite officielle que M. Ceaucescu avait effectuée en Bulgarie en septembre 1965. Concernant les relations roumano-bulgares, quelque peu en sommeil, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 110/EU du 10 avril 1967, non publiée et sur le séjour de M. Jivkov à Bucarest, se référer aux télégrammes de Bucarest n[os] 617, 618 et 619, 621 à 624, des 17 et 18 avril 1967. Le communiqué commun, publié au terme de ce voyage, comprend deux parties, la première insiste sur l'aspect très favorable du développement de la collaboration bilatérale bulgaro-roumaine, la deuxième révèle, au contraire, les divergences d'analyse sur la situation en RFA et au Vietnam. Se reporter aux télégrammes de Bucarest n[os] 640 et 641, 642 du 22 avril 1967, non reproduits.

J'ai été malheureusement surpris de ne rencontrer personne dans le bureau du secrétaire général, sauf un interprète qui n'a pas pris de notes. M. Ceaucescu ne parle pas le français.

*(Europe, Roumanie (1961-1970), Relations politiques franco-roumaines, 1967)*

## 163

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T.-circulaire n° 109. *Paris, 2 mai 1967.*

Le ministre s'est rendu les 27 et 28 avril à Bonn pour y tenir avec son collègue allemand[1] les conversations prévues par le traité de coopération. Il a eu à cette occasion un entretien avec le chancelier Kiesinger.

*Relations Est-Ouest.*

M. Brandt a exposé l'état actuel de la politique allemande vis-à-vis de l'Est. On peut retenir de son exposé la préoccupation dont il avait déjà fait état lors de la réunion de l'UEO à Rome[2]. Le raidissement imposé par Moscou à ses partenaires de l'Est serait, d'après lui, moins dû aux instances de M. Ulbricht[3] qu'au désir d'isoler la République fédérale au moment où l'URSS améliore ses relations bilatérales avec tous les pays occidentaux alliés de l'Allemagne.

L'autre partie de l'Allemagne, Bonn souhaite reprendre le dialogue amorcé entre le SPD[4] et le SED[5] en 1966[6]. L'accueil est négatif, mais il

[1] M. Willy Brandt est vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[2] Les travaux de la session trimestrielle du Conseil des ministres de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) ont débuté à Rome, le 4 avril 1967, sous la présidence de M. Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères. Les principaux sujets politiques abordés ont porté sur les rapports Est/Ouest, la situation au Congo, les rapports OTAN/UEO. Les questions économiques ont été évoquées le lendemain. Au cours de cette session, Willy Brandt a insisté sur la nouvelle politique du gouvernement de Bonn qui tend à améliorer ses rapports avec les pays de l'Est, y compris l'Union soviétique.

[3] Walter Ulbricht est le président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED).

[4] SPD : *Sozialdemokratische Partei Deutschlands* ou parti social-démocrate.

[5] SED : parti socialiste unifié de la RDA. Depuis 1946, le parti social-démocrate (SPD) de la zone soviétique a été contraint de fusionner avec le parti communiste (KPD) pour former le parti socialiste unifié (SED). Le 21 avril 1946, une cérémonie à l'Opéra de Berlin consacre la naissance de ce parti.

[6] Dès le mois de mars 1966, le SPD a accueilli de façon favorable les ouvertures du SED en vue d'un échange d'orateurs entre les deux partis. Il n'y eut pas de suite. Lors du treizième plénum du

semble que cette position de refus n'ait été adoptée par Pankow qu'après de vives discussions au sein du comité central. Du côté fédéral, on continuera à s'efforcer de rechercher des accords entre administrations et à développer des relations sur le plan pratique. Faisant allusion aux prochains contacts du général de Gaulle et M. Pompidou avec les dirigeants polonais et russes, M. Brandt, après avoir remercié M. Couve de Murville de ce que la France avait déjà fait pour aider la République fédérale, a exprimé le souhait que nous maintenions l'appui que nous avons donné à la République fédérale. Bonn, contrairement à certaines allégations, ne cherche pas à exploiter les difficultés soviétiques, ni à jouer les pays de l'Est contre l'URSS. C'est là une idée qui appartient à une époque révolue. Mais si une longue période s'écoulait sans que ses ouvertures rencontrent de réaction positive, il n'est pas exclu qu'une réaction se produise dans l'opinion publique allemande. Cela devrait être su à Varsovie et à Moscou.

M. Couve de Murville a souligné la lenteur inévitable de toute évolution. La nouvelle politique allemande, définie il y a cinq mois et que la France approuve, avait déjà permis de rétablir des rapports avec la Roumanie[1]. Le problème le plus difficile était celui de la Pologne, sans parler de l'Allemagne de l'Est. La meilleure méthode vis-à-vis de celle-ci : une approche pragmatique plutôt qu'une affirmation de principes qui ne pouvait qu'éveiller la méfiance. Il fallait s'adapter aux réalités. Si la France pouvait être utile à la République fédérale, elle le ferait volontiers.

M. Brandt avait retiré de son voyage à Londres[2] l'impression que les Anglais comprenaient mieux la politique orientale de Bonn que les Américains. Ils pensaient en Européens. Ne pourrait-on utiliser ces dispositions dans le cadre de l'UEO en organisant mieux les consultations. Il serait utile de savoir ce que font les Britanniques (M. Brandt n'a pas caché à ce sujet la méfiance que lui inspirait le projet de traité d'amitié anglo-soviétique)[3].

M. Couve de Murville a répondu que la diplomatie collective n'était pas aisée. Comment pouvait-on parler entre pays qui n'ont pas les mêmes responsabilités ? Il était sceptique quant à l'utilité des réunions trimestrielles de l'UEO. Même si les discussions étaient prises plus au sérieux. Mais il prenait note du désir de M. Brandt.

comité central du SPD, tenu à Berlin-Est du 15 au 17 septembre 1966, Ulbricht a reproché aux *leaders* du SPD d'avoir gêné le dialogue en refusant d'accepter des négociations politiques entre les directions des partis. Willy Brandt se contente de prendre le régime de Pankow tel qu'il est sans trop se préoccuper des mobiles de celui-ci, et de chercher à conclure le plus grand nombre possible d'arrangements inter-allemands. Se reporter au télégramme de Bonn n[os] 2372 à 2378 du 14 avril 1967, non publié, analysant les termes de la lettre qu'au nom du parti social-démocrate, M. Willy Brandt a adressée le 12 avril aux membres du congrès de la SED qui s'ouvre à Berlin-Est le 17.

[1] L'établissement de relations diplomatiques entre la Roumanie et la RFA est annoncé les 31 janvier et 1[er] février 1967.

[2] Le vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Willy Brandt, s'est rendu à Londres, en visite officielle, les 12 et 13 avril 1967. Au cours de cette visite, tous les principaux problèmes internationaux du moment ont été abordés. Se référer aux télégrammes de Londres n[os] 1954 à 1960, 1970 à 1979, 2027 à 2032 des 13, 14 et 15 avril 1967, non reproduits.

[3] M. Kossyguine a effectué un voyage officiel en Grande-Bretagne du 6 au 13 février 1967.

*Le Marché commun et les pays tiers.*

A) Autriche. M. Toncic[1] est venu à Bonn et a rapporté à M. Brandt les résultats du voyage du Chancelier autrichien à Moscou[2]. Les Russes continuent à considérer l'association avec la CEE comme un *Anschluss* déguisé. Les Autrichiens voudraient que l'on examine avec la Commission des formules plus souples en ce qui concerne le commerce avec l'Est.

M. Couve de Murville a confirmé que ses récentes conversations avec les Russes les avaient montrés totalement négatifs. L'Autriche devrait se décider à définir sa position et dire comment elle envisage qu'un accord avec la CEE puisse être compatible avec son statut de neutralité. Le ministre avait l'intention de le dire à M. Bock[3] lorsqu'il viendrait prochainement à Paris.

M. Lahr[4], ayant ajouté que les Autrichiens pensaient, après leurs conversations de Moscou, que leur statut de neutralité serait compatible avec l'association, sous réserve que leur commerce avec l'Est reçoive une certaine autonomie, le ministre lui a fait remarquer que la neutralité autrichienne n'intéressait pas seulement l'URSS, mais tous les signataires du traité d'État. Cette question exigeait une attention particulière.

B) Espagne. Les deux ministres ont jugé positif le début d'accord réalisé à Bruxelles[5].

C) Israël. Il s'agit, a dit M. Brandt, d'un problème difficile. M. Hassouna[6], lors de ses entretiens à Bonn, avait formulé entre autres exigences un

[1] Lujo Toncic-Sorinj est le ministre autrichien des Affaires étrangères depuis avril 1966. Il a fait partie de la délégation autrichienne qui, le 14 décembre 1966, a entamé des pourparlers à Bruxelles avec une délégation de la Communauté économique européenne sur le problème des rapports de l'Autriche avec les pays de l'Est dans la perspective d'un accord d'association avec la CEE. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n[os] 1129 à 1137 du 15 décembre 1966, non reproduit. Le ministre autrichien s'est rendu à Bonn le 28 février 1967. L'objet de sa visite était une conférence sur la neutralité autrichienne entre l'Est et l'Ouest, qu'il a donnée devant la société allemande de politique étrangère. À cette occasion, il s'est entretenu avec le chancelier allemand.

[2] Josef Klaus, chancelier d'Autriche depuis le 2 avril 1964, a effectué un voyage officiel en Union soviétique du 14 au 21 mars 1967. Se reporter aux télégrammes de Vienne n[os] 325 à 330 du 21 mars 1967, 333 à 338 du 22 mars, ainsi qu'au télégramme de Moscou n[os] 1137 à 1139 du 21 mars 1967. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Le Dr Fritz Bock est vice-chancelier d'Autriche et ministre du Commerce et de la Reconstruction depuis le 19 avril 1966.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[5] En février 1962, le gouvernement espagnol a demandé l'ouverture de négociations en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens entre l'Espagne et la CEE. Madrid réitère sa demande en février 1964, mais ce n'est qu'en 1966 que la Commission fait part de ses conclusions. Pour que les négociations proprement dites avec l'Espagne puissent s'ouvrir, il reste aux Six à se mettre définitivement d'accord sur la teneur des concessions envisagées pour la première phase. Se référer à la note du service de Coopération économique au Département du 14 juin 1967, intitulée *L'Espagne et le Marché commun*

[6] Mohammad Abdel Khalek Hassouna, Égyptien, est, depuis septembre 1952, le secrétaire général de la Ligue arabe, fondée en 1945. Il s'est rendu à Bonn du 18 au 22 avril 1967 et a été reçu par le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères et le Chancelier. Un compte rendu succinct de ces entretiens est transmis par le télégramme de Bonn n[os] 2574 à 2583 du 22 avril 1967, non repris.

engagement écrit de Bonn de refuser à l'avenir l'association d'Israël à la CEE. Les Allemands avaient refusé et répondu qu'il fallait attendre le rapport de la commission.

M. Couve de Murville a fait remarquer à titre amical les risques que comportaient pour Bonn des discussions avec la Ligue arabe, organe de revendications, qui ne pouvait que présenter les exigences maxima. En ce qui concerne Israël[1], dont l'arrangement avec le Marché commun expire le 1er juillet, il était honnête de reconnaître que cet accord n'avait pas donné de résultats pratiques. Il faudrait faire quelque chose qui ait plus de substance, dans le domaine industriel comme dans le domaine agricole. Quant à la forme de cet accord, c'était à voir. Il paraît difficile en effet, de s'associer avec le monde entier.

D) Maghreb. M. Brandt a fait état de la visite de M. Bourguiba Jr[2] qui avait demandé que le Maghreb ne soit pas traité comme un tout à Bruxelles. M. Couve de Murville a reconnu que l'Algérie était dans une position privilégiée, du fait de son union douanière avec la France. Ce régime ne durerait pas éternellement et il était évident que les accords avec les trois pays devraient amener à les traiter de la même façon. Le cas de la Tunisie était le plus urgent du fait de sa situation économique difficile. Le moment était venu de commencer une négociation avec les pays du Maghreb.

*Négociations Kennedy*[3].

A) Retraits des offres. M. Lahr, à qui M. Brandt a donné la parole, a déclaré que l'Allemagne ne craignait pas un échec des négociations, mais l'amenuisement de leurs résultats. Tous les partenaires de la CEE ont élaboré un système de retraits. Il faut dénouer cet écheveau, sinon le risque existe d'une « escalade vers le négatif ». Les discussions sur la valeur réciproque des différentes listes sont, à son avis, infructueuses. Nous avons toujours affirmé que nos offres étaient équivalentes. Une autocritique sérieuse ne le confirmerait peut-être pas. Le moment n'est-il pas venu de traiter cette affaire avec plus de largeur de vues que les experts de Genève ?

M. Couve de Murville a convenu que nous étions arrivés à la période critique. Tous les problèmes difficiles allaient se poser à la fois d'ici le 15 mai. Il était clair d'autre part que nous étions soumis aux pressions et chantages de nos interlocuteurs : la Communauté, d'après eux, était responsable de tout, elle devait faire toutes les concessions. Il fallait garder son sang-froid et

[1] Un accord est signé à Bruxelles le 4 juin 1964 entre Israël et la CEE. Le 4 octobre 1966, le gouvernement israélien fait remettre au secrétariat des Conseils des Communautés européennes une note demandant l'ouverture rapide de négociations pour la conclusion d'un accord d'association destiné à remplacer, à partir du 1er juillet 1967, l'accord en vigueur. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra nos 801 à 803 du 4 octobre 1966 ainsi qu'à la note du 14 avril 1967, intitulée *Relations CEE/Israël,* non publiés.

[2] M. Bourguiba Jr s'est rendu à Bonn à l'occasion des obsèques de l'ex-chancelier Adenauer le 25 avril 1967.

[3] Les négociations Kennedy ou négociations du GATT ont été ouvertes le 4 mai 1964 à Genève. Le point sur ces négociations est donné par le télégramme-circulaire de Paris, n° 84 du 21 mars 1967.

ne pas faire de complexes de culpabilité. Si nos partenaires nous menacent de retirer leurs concessions, nous devrons faire la même chose. Les résultats doivent être équilibrés.

B) Agriculture. M. Lahr a exprimé les réserves allemandes vis-à-vis du projet américain d'aide alimentaire. Il craignait que la Communauté ait à payer deux fois, car cette aide viendrait s'ajouter à une importation de 10 à 12 millions de tonnes des pays céréaliers. La situation budgétaire allemande ne le permettait pas. Il serait préférable d'augmenter le taux actuel d'auto-approvisionnement de 86 à 87 %.

M. Couve de Murville a répondu qu'il ne s'agissait pas de passer de 86 à 87 %, mais de 90 % à 87 %. En échange, les Américains ne nous proposaient rien. La France ne pouvait l'accepter. On avait envisagé à Bruxelles – avec une réserve allemande – un programme limité d'aide alimentaire. Nous avions parlé de 500 000 tonnes. Il s'agit d'une grande concession dans un domaine qui n'a rien à voir avec les négociations du GATT et que nous ne sommes pas prêts à échanger une diminution à 87 % du taux d'auto-approvisionnement. Il était déjà extraordinaire de partir du principe que si notre production agricole augmentait, l'excédent en devrait être stérilisé.

C) Chimie. L'Allemagne, qui s'est ralliée à la position consistant à refuser le « découpage » persiste à éprouver quelques doutes sur le bien-fondé de cette attitude de tout ou rien. M. Rey, lui aussi, partageait ces doutes. Ne devrions-nous pas laisser une liberté d'appréciation aux négociateurs ?

M. Couve de Murville s'est déclaré convaincu que le Congrès américain ne voterait pas l'abrogation de l'*American selling price*[1] si les États-Unis obtenaient au préalable des concessions tarifaires. M. Lahr partageait les doutes du ministre sur l'attitude du Congrès. Ceci ne faisait qu'accroître les préoccupations allemandes en ce qui concerne la chimie, leur secteur d'exportation le plus important. Il ne fallait pas pousser l'intransigeance à ses extrêmes conséquences, qui risqueraient de faire sortir la chimie de la négociation Kennedy.

*Candidature britannique au Marché commun*.

Il a été dit à M. Brandt à Londres que la décision serait prise en mai ou juin.

M. Couve de Murville a fait remarquer que, dans cette affaire difficile, les mêmes questions se posaient toujours : Nouvelle-Zélande, agriculture, Livre sterling, etc. Les éléments d'une solution n'étaient, de toute évidence, pas mûrs. Pourquoi les Anglais refusaient-ils avec tant d'indignation l'idée d'un accord d'association, qui serait une solution provisoire mais économiquement presque aussi valable que l'entrée dans la Communauté. L'association comporterait des mesures tarifaires pour l'industrie et un

[1] *American selling price* : pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane, non sur le prix de vente réel d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40%.

arrangement pour les produits agricoles. On verrait ensuite comment évolueraient les choses.

M. Brandt a expliqué l'attitude britannique par l'évolution rapide de l'opinion publique qui s'intéresse de plus en plus à l'aspect politique de l'affaire. Les relations spéciales avec les États-Unis n'ont pas d'avenir, si bien que – comme le lui a dit M. Callaghan[1] à Londres – il n'y a pour l'Angleterre, sur le plan politique, pas d'autre issue que l'adhésion.

M. Couve de Murville a reconnu que l'opinion publique anglaise était en voie d'évolution. Mais elle est encore très attachée à l'idée du *Commonwealth* et de la zone sterling. Or, entrer dans la CEE, c'est y renoncer, alors qu'une association permettrait l'évolution nécessaire. Qu'y a-t-il de politique dans le Marché commun ? C'est son existence même et, dans une certaine mesure, qui augmentera avec le temps, la solidarité qui en résulte. Sur le plan de la coopération politique, il faut bien reconnaître que jusqu'ici les Six ne sont arrivés à rien. L'entrée de la Grande-Bretagne ne ferait que compliquer le problème par l'adjonction d'une septième politique étrangère. Le Marché commun subirait une complète transformation s'il comprenait une dizaine de pays, il serait plus près d'une zone de libre-échange que d'une Communauté économique. Le seul élément politique existant actuellement, ce sont les relations franco-allemandes et l'habitude que nous avons prise de discuter entre nous tous les problèmes. Mais ce n'est pas le Marché commun.

M. Brandt en est convenu et a reconnu que les exportations allemandes pourraient se satisfaire d'une formule d'association. Mais il pensait pour sa part que la contribution britannique dans le domaine de la technologie pourrait être précieuse en cas d'adhésion et que, d'autre part, l'entrée de l'Angleterre pourrait apporter un appui à la politique commune de la France et de l'Allemagne vis-à-vis de l'Est.

M. Couve de Murville a indiqué, en terminant, qu'une association ne se limiterait sans doute pas à la Grande-Bretagne, mais s'étendrait, par exemple, aux pays scandinaves et à la Suisse.

*Problème monétaire.*

M. Rusk[2], qui accompagnait le président Johnson à Bonn[3], n'avait pas caché le mécontentement causé aux États-Unis par la récente réunion de Munich. M. Schiller[4] lui avait exposé objectivement l'intérêt que devrait présenter pour Washington une position commune des Six qui ne pourrait que contribuer à clarifier le problème.

M. Couve de Murville a souligné que les problèmes monétaires n'étaient pas des problèmes politiques. Les États-Unis avaient la fâcheuse tendance

[1] James Callaghan, chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni depuis octobre 1964.

[2] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

[3] À l'occasion des obsèques de l'ex-chancelier Adenauer, le 25 avril 1967.

[4] Le Professeur Dr Karl Schiller (SPD) est ministre de l'Économie de la République fédérale depuis le 1er décembre 1966.

de considérer que si l'on n'était pas d'accord avec eux, c'était parce que l'on voulait leur être désagréable ; ce qui n'était certainement pas notre désir.

*Discussions tripartites sur les forces en Allemagne*[1].

M. Brandt s'est déclaré satisfait de l'accord intervenu sur le plan financier, qui n'entraînerait pas de charges budgétaires pour la République fédérale. En revanche, Bonn regrettait les projets de retraits de forces. Le départ d'une brigade britannique n'était pas grave. Les Américains ont un projet de rotation d'une division. Ils ont causé une vive surprise en annonçant qu'ils voulaient également retirer la moitié de leur aviation. Les experts militaires fédéraux estiment que ce projet va trop loin. Les Allemands ont demandé (et M. Paul Martin[2] a dit à M. Brandt que le Canada appuierait l'Allemagne sur ce point) qu'aucun changement important n'intervienne sans une discussion au Conseil de l'OTAN. Les Américains ont promis de réfléchir. M. Brandt a ajouté qu'il regrettait que des dégagements militaires puissent intervenir en République fédérale sans être équilibrés par des mesures du même ordre en Allemagne de l'Est.

Sur ce dernier point, M. Couve de Murville lui a fait remarquer qu'il serait bien difficile à l'Union soviétique de conclure un arrangement avec les États-Unis pour permettre à ceux-ci d'envoyer leur aviation stationnée en Allemagne bombarder le Vietnam.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, Coopération franco-allemande, 6-24-1-3, 1967)*

## 164

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

*Situation en Grèce*

N. *Paris, 2 mai 1967.*

La semaine écoulée depuis le 25 avril a apporté, pour ce qui touche à la Grèce, quelques éclaircissements.

1. En ce qui concerne la nature du coup d'État[3], celui-ci apparaît comme un complot fomenté par un petit groupe de généraux et colonels détenant

[1] Les conversations tripartites sur le stationnement des troupes anglo-américaines en RFA et la compensation en devises, qui se poursuivaient depuis octobre 1966 ont été closes le 28 avril 1967 à Londres. Pour plus de détails sur cet accord, se reporter au télégramme de Bonn n[os] 2753 à 2762 du 3 mai 1967, non publié.

[2] M. Paul Martin est le ministre des Affaires étrangères du Canada depuis 1963.

[3] Concernant la nature du coup d'État, se référer à la dépêche d'Athènes du 13 octobre 1966, n° 783/EU, non publiée, transmettant les principaux extraits du rapport sur le complot de l'*Aspida* :

des positions clefs qui, craignant que les élections n'aboutissent à un retour au pouvoir des papandréistes et décidés à barrer à tout prix la route à ces derniers, ont fait jouer un « plan d'urgence » préparé de longue date (sinon dans le cadre de l'OTAN, du moins semble-t-il avec le concours de spécialistes américains). La plus grande partie des forces armées semble s'être ralliée rapidement – il n'y a eu que quelques limogeages – et l'unité de l'armée grecque ne paraît plus en cause depuis que se sont dissipés les doutes relatifs à l'attitude du Souverain.

2. Des sentiments inspirés au Souverain[1] par ce putsch militaire, le plus fort paraît avoir été l'humiliation de subir la volonté d'une armée qu'il avait cru jusqu'alors entièrement à sa dévotion. Ce sentiment – à côté du désarroi, de l'inquiétude quant aux conséquences lointaines, etc. – explique sans doute pour une bonne part que le Roi ait « boudé » pendant quelques jours le nouveau gouvernement. Chaque jour qui passait ne pouvait cependant que lui rendre plus difficile de persévérer dans cette passivité et le 26 avril, en acceptant de rencontrer « ses » ministres et de poser au milieu d'eux pour les photographies, il a en fait validé l'opération, tout en exprimant le « désir fervent » de voir le pays revenir « aussitôt que possible à un gouvernement parlementaire ». Le problème est aujourd'hui de savoir si cette déclaration ne sauvait que les formes ou si elle contient en germe des promesses pour l'avenir.

3. Il est encore trop tôt pour se faire une idée de ce que sera la politique du nouveau gouvernement[2] qui, sous la présidence de M. Kollias, compte dix-neuf membres dont six militaires et cinq membres de la Cour de Cassation. On peut du moins prévoir qu'il sera, dans son orientation générale, à la fois autoritaire et national, qu'il cherchera simultanément à rallier des éléments politiques de droite et à se concilier les masses par

le serment que prêtaient les conjurés, l'extension de cette organisation illégale au corps expéditionnaire à Chypre, la main-mise sur le service de renseignements de l'Armée, les liens de l'un des officiers avec la famille Papandréou et l'affaire des tables d'écoute installées par ce service chez les personnalités politiques. Ce complot, au sein de l'armée, visait à « l'abolition par la force du régime constitutionnel et de la démocratie couronnée ». Se reporter également aux télégrammes d'Athènes n^os^ 282, 284, 285 et 286, 288, tous du 21 avril 1967, qui tentent de dégager, des nouvelles contradictoires et des rumeurs qui circulent, le sens de l'opération menée par l'armée. Un des principaux auteurs du coup d'État serait le général Patakos, commandant les blindés, le général Spandidakis, chef d'État-major général de l'armée, y a également participé. Ce dernier prend le portefeuille de la Défense nationale. Ces officiers sont considérés comme ayant des opinions d'extrême-droite. Une analyse du jeu politique, qui a sous-tendu cette action, est présentée dans le télégramme d'Athènes n^os^ 299 à 302 du 22 avril, non publié.

[1] L'hostilité du Roi à ce putsch et son attitude ultérieure vis-à-vis de ses auteurs sont décrites dans les télégrammes d'Athènes n^os^ 294 à 296, 303 à 306 du 22 avril 1967, non reproduits.

[2] Le nouveau gouvernement comprend dix-neuf membres, dont six militaires, cinq membres de la Cour de Cassation et l'ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement Paraskevopoulos, M. Economou-Gouras, qui détient le même portefeuille dans l'actuel gouvernement. La liste des membres du Cabinet ministériel est communiquée par le télégramme d'Athènes n° 309 du 23 avril 1967, non publié. À compléter par la dépêche du consul général de France à Salonique n° 82, du 23 avril 1967, non reprise, soulignant que rien ne pouvait se faire sans le III^e^ Corps d'armée où se trouve l'École de guerre, l'élite des officiers, la plus importante division blindée, les paras et les commandos, fer de lance de l'armée, et décrivant les préparatifs, la prise de décision et le déroulement du putsch.

quelques mesures « sociales ». Jusqu'à présent son activité s'est manifestée essentiellement sous l'angle répressif : d'après les déclarations du général Patakos, « ministre de l'Intérieur » à la date du 29 avril, 6 509 personnes avaient été arrêtées, dont 1 328 relâchées par la suite et 2 534 internées dans une île des Cyclades. De grands efforts sont déployés pour rassurer l'opinion internationale quant au sort des détenus et en particulier des plus importants d'entre eux : MM. Papandréou père et fils, Manolis Glezos, etc. De même sont progressivement levées les principales restrictions ressenties de l'étranger : communications, voyages, etc. Enfin, toujours dans le même esprit, on a eu soin de rappeler aux Affaires étrangères, l'ancien détenteur de ce portefeuille dans le Cabinet Paraskévopoulos, M. Economou-Gouras, diplomate de profession, qui ne ménage aucun effort pour obtenir des gouvernements étrangers un quelconque geste valant « reconnaissance ».

4. La plupart des États étrangers n'en conservent pas moins une attitude de réserve.

Réserve hostile chez certains, en tête desquels tiennent à rester les pays de l'Est qui ont condamné le coup d'État par une déclaration solennelle à Karlovy-Vary[1]. Toutefois, si l'on en croit un propos qu'aurait tenu un de leurs diplomates en poste à Athènes, « aucune action contre le nouveau gouvernement hellénique ne sera tolérée par les pays du bloc oriental voisins de la Grèce ».

Réserve teintée d'un début d'indulgence chez d'autres et notamment du côté des États-Unis[2]. Leur ambassadeur a été le premier, après le coup d'État, à voir et le Souverain et le chef du nouveau gouvernement. S'il a sans doute marqué à ce dernier l'attachement de Washington aux formes de la démocratie – motif même de l'aide économique et militaire américaine à la Grèce (85 millions de dollars par an) – il n'a d'autre part pas détourné le Roi de chercher, comme celui-ci en manifestait l'intention, à « ramener la junte dans la constitutionalité et la légalité », ce qui conduisait d'abord à la reconnaître. Il semble qu'Athènes ait été dès le 27 avril, informée de la décision de Washington de poursuivre son aide à la Grèce. Enfin M. Dean

[1] La réunion des vingt-quatre partis communistes et ouvriers européens, consacrée aux questions de sécurité en Europe, s'est tenue à Karlovy-Vary (Tchécoslovaquie), du 24 au 27 avril 1967. Se reporter à la publication des services d'Information et de Presse du ministère des Affaires étrangères, n^os^ 21 et 22, datée des 21 mai-3 juin 1967, présentant le communiqué final, la déclaration des partis communistes, le message adressé au peuple vietnamien et la déclaration sur les événements de Grèce. Cette déclaration, dénonçant la résurrection du fascisme en Grèce, est également transmise par le télégramme de Prague n° 711 du 25 avril, non repris.

[2] La réaction américaine est exposée par l'ambassadeur des États-Unis, M. Phillips Talbot, dans le télégramme d'Athènes n^os^ 324 à 330 et dans celui de Washington n^os^ 2101 à 2110, tous deux du 25 avril 1967, non publiés. Il est indiqué, dans ce dernier télégramme, que l'ambassadeur Talbot, « de concert avec ses collègues occidentaux, l'Allemand excepté (pour des raisons tenant aux obsèques du Dr Adenauer), n'aurait pas jugé opportun d'accuser réception de la note par laquelle M. Economou-Gouras informait les ambassades étrangères de sa prise de fonctions en qualité de ministre des Affaires étrangères ». Le 27 avril, la Grande-Bretagne et les États-Unis décident de répondre à la lettre de prise de fonctions de M. Economou-Gouras. Le 29 avril, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Italie accomplissent la même démarche. L'ambassadeur de France ne rendra visite au ministre des Affaires étrangères de Grèce que le 22 juillet 1967.

Rusk, dans un communiqué diffusé le 28 avril par le service de presse du Département d'État, s'est dit « encouragé par l'appel du Roi pour un retour rapide au gouvernement parlementaire », en même temps qu'il se félicitait de la volonté d'Athènes « de continuer à donner son fort soutien à l'OTAN ».

5. Pour ce qui le concerne, le gouvernement français a donné pour instructions à son ambassadeur à Athènes de s'abstenir de solliciter audience de tous membres du gouvernement grec et d'en référer au Département si le Premier ministre grec manifestait le désir de le rencontrer.

Une circulaire de M. Economou-Gouras informant les missions diplomatiques à Athènes de sa rentrée aux Affaires étrangères a été laissée sans réponse.

Enfin, le secrétariat du Conseil de l'Europe, en tant que responsable de l'organisation d'une conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays européens, a été informé que le gouvernement français n'y serait pas représenté si ladite conférence était maintenue aux lieu et date prévus.

*(Europe, Grèce (1961-1970), Politique intérieure, 1967)*

## 165

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, LE GÉNÉRAL DE GAULLE,
À M. MASSEMBA-DEBAT, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO.

L.[1] *Paris, 2 mai 1967.*

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait parvenir au mois de décembre dernier par M. Mondjo, ambassadeur du Congo à Paris[2], une lettre dans laquelle vous évoquez la solidité des liens entre la France et le Congo et l'attachement du peuple congolais à un idéal de paix et de liberté. J'ai pris, d'autre part, bonne note de ce que vous me dites quant au caractère fortuit des événements dont ont été victimes certains membres de l'ambassade de France à l'automne dernier[3].

[1] Il s'agit d'une copie de la lettre.

[2] La lettre du président congolais, Alphonse Massemba-Debat, adressée au général de Gaulle est datée du 8 décembre 1966. L'ambassadeur Mondjo est reparti le 11 décembre pour Paris.

[3] Concernant les incidents survenus à l'encontre de la mission diplomatique française à Brazzaville, au cours de l'automne 1966, et la détérioration des relations franco-congolaises, se reporter à *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 362, 372, 421. Voir également les notes de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 26/DAM et 93/DAM des 14 janvier et 7 février 1967, non publiées, faisant le point depuis les événements de novembre 1966.

Aussi ai-je décidé que M. Dauge[1] regagne son poste. Sil en est ainsi, c'est parce que je pense que les incidents qui avaient amené mon gouvernement à le maintenir en France, ont pris fin.

Je souhaite, pour ma part, que des relations confiantes de coopération se maintiennent entre nos deux pays. Le retour de M. Dauge est la meilleure preuve de la sincérité des intentions de la France à l'égard du Congo.

Je ne doute pas qu'une même bonne volonté y répondra du côté congolais.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, Relations avec la France, 1967)*

## 166

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 404/EU.[2] *Athènes, 5 mai 1967.*
Confidentiel.

Tatoï est devenu, depuis son avènement, la résidence habituelle du Roi, le Palais d'Athènes n'étant plus utilisé que pour les cérémonies officielles : prestation de serment des ministres, remise de lettres de créances, réceptions, etc. C'est donc dans cette propriété champêtre située à une vingtaine de kilomètres de la capitale, que le souverain m'a reçu à onze heures le jeudi de l'Ascension. Le service d'ordre était normal : evzones et gendarmes, il n'y avait dans le parc et les prés verdoyants et fleuris aucune patrouille perceptible et la vaste maison, lourde et sans style, meublée bourgeoisement à l'anglaise : chintz et meubles d'acajou, paraissait vide et endormie. En fait, seul le jeune ménage et la domesticité y habitent et les visiteurs sont rares actuellement.

Le Souverain était encore visiblement « choqué » par les remarquables événements de la nuit du 21 avril. Tout cela avait été pour lui si inexplicable, si inattendu, si extravagant même, qu'il s'est demandé s'il ne vivait pas un mauvais rêve. Il a mis plusieurs heures pour « situer » le coup et c'est peu à peu au cours de la matinée qu'il s'est rendu compte que toujours roi,

[1] L'ambassadeur de France à Brazzaville, Louis Dauge, a été rappelé en consultation à Paris le 13 novembre 1966. Il ne regagne son poste à Brazzaville que le 6 mai 1967. Sur le contexte desdits incidents, l'arrière-plan politique qui a sous-tendu les relations franco-congolaises, consulter le rapport de fin de mission rédigé par M. Louis Dauge, couvrant la période du 10 décembre 1965 au 3 mars 1968, transmis par la dépêche de Brazzaville n° 82/DAM du 2 mars 1968, non publié.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Le récit du Roi*. À compléter par la dépêche d'Athènes n° 384/EU du 25 avril 1967, non reproduite, relatant les événements de la nuit du 20-21 avril 1967.

coupé de tout, réduit physiquement à l'impuissance, il n'avait plus aucune autorité.

C'est un curieux récit qu'il m'a été donné d'entendre de sa bouche. Il a fait preuve, envers moi, d'une confiance totale et m'a souligné que ses propos, destinés à être consignés par mes soins pour le général de Gaulle et le gouvernement de la République, avaient un caractère confidentiel. J'ai cru devoir lui donner toutes assurances à cet égard.

Je ne pouvais m'empêcher de songer à « l'horreur de la profonde nuit » d'Athalie et aux romans de Dumas père quand il a commencé le compte rendu des événements qui débutèrent pour lui à 2 heures dix du matin (21 avril) par un appel téléphonique du fidèle commandant Arnaoutis, son conseiller militaire. Ce dernier avisait son maître que des soldats en armes enfonçaient la grille de sa demeure.

Le monarque, croyant à une initiative communiste, invita l'intéressé à faire immédiatement appel à la police. « Mais la police est avec eux », lui fut-il répondu et, à l'écouteur, pendant de longues minutes, il put suivre « coup par coup » la progression des envahisseurs, les effractions successives culminées par une rafale de mitraillette, qui eut raison de la porte de la chambre de l'officier, puis le bruit confus d'une lutte et l'appareil se taisait.

Peu après, c'était le ministre de l'Ordre public, M. Rhallys (encore actuellement assigné à domicile), réfugié dans un poste de police de la banlieue, à Maroussi, qui appelait en soulignant les mouvements des blindés en ville. Le Roi voulut immédiatement alerter sa mère[1] et put lui parler au téléphone, il lui offrit de dépêcher des renforts à sa villa de Psychico, mais elle l'avisa que des troupes entouraient sa maison et qu'elle avait reçu « un officier très poli » qui lui avait demandé l'autorisation de mettre en batterie une mitrailleuse sur le toit. Elle avait tenté de se rendre auprès de son fils, mais en avait été empêchée *manu militari*. Constantin fut quand même soulagé sur le sort de la Reine Mère et de la Princesse Irène[2], ces dispositions prouvaient que les troupes avaient des consignes défensives plutôt qu'offensives.

Pendant ce temps, Tatoï était également encerclé. Toujours dans l'incertitude, le téléphone et la radio militaire ayant été coupés, il crut devoir prendre des dispositions d'éventuelle résistance.

Les evzones[3] de la Garde étaient postés aux fenêtres et les aides de camp armés se préparaient à défendre la famille royale. Il avait été d'ailleurs précisé que le feu ne devait être ouvert que pour riposter. Heureusement, ces héroïques dispositions, dignes des Suisses du 10 août, s'avérèrent inutiles. Elles révèlent toutefois le climat qui régnait à Tatoï à l'aube.

[1] La reine-mère Frederika, fille du prince Ernest-Auguste de Hanovre, épouse le 9 janvier 1938, Paul de Grèce qui deviendra roi des Hellènes en 1947 sous le nom de Paul Ier. Le roi Constantin II est né le 2 juin 1940.

[2] La princesse Irène est née au Cap (Afrique du Sud), le 11 mai 1942.

[3] Evzone : soldat de l'infanterie grecque portant une jupe courte (la fustanelle).

Vers six heures, le Roi apprenait par la radio, comme tous ses sujets, qu'il avait signé le décret proclamant la loi martiale et, deux heures plus tard, le trio du « putsch » se présentait chez lui, c'était le général Patakos[1] et les colonels Papadopoulos[2] et Makarezos[3].

Pour définir l'accueil qu'il leur réserva, Constantin utilisa l'expression anglaise : *I let blow my top*, c'est-à-dire qu'il accabla d'insultes et de reproches ces traîtres à leur roi et à leur pays. Les intéressés laissèrent passer l'orage, exposèrent la situation, qu'ils avaient bien en main et prièrent le souverain de les suivre au ministère de la Défense nationale (le Pentagone) où il pourrait, comme il en manifestait le désir, retrouver les chefs d'État-major. Ils déclarèrent également qu'ils avaient mis en action le plan officiel prévu en cas de soulèvement communiste à l'insu de leurs chefs et en utilisant leurs noms, ce qui avait eu un effet immédiat dans toutes les garnisons et gendarmerie du Royaume. Les arrestations nécessaires avaient été opérées, les communications avec l'étranger stoppées, les bâtiments publics placés sous garde et les troupes stationnées aux endroits stratégiques dans toutes les villes en Grèce.

Tout cela avait été accompli avec précision dans un temps record et sans qu'une goutte de sang ne soit versée.

Le Roi ne mentionna pas, peut-être à dessein, sa course en ville pour tenter de retrouver l'ambassadeur Bitsios, chef de son cabinet politique, et passa à son arrivée au « Pentagone » accompagné de ses aides de camp et suivi des mutins.

C'est alors que mon interlocuteur interrompit sa narration pour me dire : « Si vous n'avez jamais été le témoin d'une mutinerie, vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'est ».

Accompagné des « colonels » et suivi de ses aides de camp, le Roi pénétrait sur l'esplanade du ministère. Il était aussitôt l'objet de manifestations enthousiastes de la part des soldats, persuadés qu'il était « dans le coup », acclamations reprises par la foule massée devant les grilles. Mais à l'intérieur du bâtiment, l'atmosphère était toute autre. Des officiers subalternes, armés de mitraillettes, de revolvers et de grenades, remplissaient les couloirs et c'est en traversant ces rangs, qui ne lui témoignaient aucune marque de respect, que le souverain arriva dans le bureau du général Spandidakis, le chef d'État-major des trois armes. Ce dernier le mit au courant du complot, dont il avait tout ignoré, avoua son impuissance et indiqua qu'il avait en

[1] Le général Stylianos Patakos, commandant l'école des blindés à Athènes, disposait d'une partie de la division blindée venue de Salonique, à l'occasion de la fête nationale, le 25 mars, et qui devait rester à Athènes jusqu'aux élections. C'est cette unité qui devait exécuter l'opération du 21 avril.

[2] Georgios Papadopoulos, colonel d'artillerie, aurait été l'inspirateur du complot. De 1959 à 1964, il travaille pour les services de renseignements grecs (KYP). Devenu ministre à la présidence du Conseil, il tient une conférence de presse, le 27 avril, au cours de laquelle il reprend les objectifs du gouvernement national tels qu'ils ont été énoncés dans la « déclaration politique » du 21 avril. Il a confirmé que le gouvernement souhaitait rétablir la vie politique normale, le plus rapidement possible, et procéder à une révision de la Constitution.

[3] Nicolaos Makarezos est colonel d'artillerie.

fait pris le « train en marche » et qu'il allait assumer la présidence du Conseil. Le Roi se récria : « Mettre un militaire à ce poste est la pire des choses faire », et il proposa le nom de M. Kollias, magistrat intègre, homme de bons sens, ayant une réputation incontestée de rigoureuse droiture et présentement président de la Cour de Cassation. Comme il était connu pour ses démêlés avec M. Georges Papandréou pour l'affaire Lambrakis, le général acquiesça.

En même temps, le Roi exigea de voir son ex-Premier ministre : M. Canellopoulos, et insistait pour récupérer le commandant Arnaoutis. C'est ainsi qu'il put s'entretenir avec le chef de l'ERE amené par ses gardiens et retrouver son collaborateur.

Le général Spandidakis se montrait particulièrement insistant pour la formation immédiate du gouvernement. Le Roi lui fit remarquer que, même dans les temps normaux et même pour la désignation d'un « gouvernement de service » qui ne demandait pas d'appui parlementaire, vingt-quatre heures étaient nécessaires pour arriver à un résultat. En même temps, le général lui présenta une liste de ministres, la plupart inconnus. Il s'opposa, me précisa-t-il, à la désignation aux Affaires étrangères d'un candidat à douteuse réputation : M. Pharmakis, qui fut pendant un court temps le porte-parole du gouvernement[1], et proposa la désignation à ce poste d'un agent de carrière : M. Economou-Gouras, qui retrouvait ainsi le poste qu'il occupait sous M. Paraskévopoulos.

Avant de quitter le ministère, vers 14 heures, le Roi demanda à ce que le commandant Arnaoutis fut autorisé à le suivre ; comme les officiers présents s'y opposaient, il leur signifia que dans ces conditions il ne quitterait pas lui-même le Pentagone. Satisfaction lui fut finalement donnée mais avec une mauvaise grâce si évidente que le trio rancunier parut oublier les règles de l'attitude que tout militaire doit observer en présence d'un supérieur. Il leur ordonna de rectifier la position, ce qu'ils firent d'ailleurs aussitôt.

Puis il demanda que les honneurs règlementaires lui soient rendus à son départ. Une garde fut donc assemblée et il passa devant la troupe. En Grèce, il est de tradition que la personne à qui l'on fait ainsi hommage serre la main du chef du détachement. Le Roi hésita avant d'accomplir ce geste amical (*That bastard…*, me dit-il) mais malgré sa répugnance, il finit par tendre la main à l'officier.

C'est au moment précis où il se disposait à regagner sa voiture que devait arriver M. Kollias[2]. « Il n'était pas blême, il était vert », me dit mon interlocuteur.

[1] M. Nicholas Pharmakis, porte-parole du gouvernement, tint une conférence de presse, le 23 avril 1967, à dix-sept heures. Le texte en est classé dans le dossier d'archives *Grèce, État et politique intérieure, janvier-avril 1967, 17-3-1.* Voir également la dépêche d'Athènes n° 386/EU du 25 avril 1967, non publiée, reprenant l'analyse faite par le bureau local de l'Agence France-Presse.

[2] Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé Premier ministre le 21 avril 1967.

Il avait quitté, dit-on, son épouse en pleurs qui le suppliait, à la fin d'une carrière bien remplie, de ne pas accepter de poste périlleux. Le Roi insista auprès de lui pour qu'il donne une réponse favorable. C'était certes une lourde et difficile tâche, mais il devait considérer avant tout le bien de la Nation et de la monarchie.

Rentrant auprès des siens, il remarquait tristement : « C'est affreux de constater que, si je suis encore nominalement de chef de l'armée, je n'ai plus aucune autorité sur elle ».

La cérémonie de prestation de serment eut lieu presque à la sauvette et la traditionnelle « photographie de famille », sur les marches du perron, fut omise. D'ailleurs, comme des tanks obstruaient toutes les issues du Palais, le Roi dut accomplir un circuit compliqué pour pénétrer chez lui.

M. Kollias et le général Spandidakis prirent envers lui l'engagement de le tenir constamment informé et de ne prendre aucune décision importante sans lui en référer.

Et c'est ainsi que se terminait cette journée mémorable et tragique pour la Couronne.

Le Roi devait ensuite me parler de ses intentions. Quand il reçut le 26 les ministres, il leur adressa l'allocution qui fait l'objet de ma communication du 27 avril[1]. Il tint à ajouter un commentaire dont il se montrait particulièrement satisfait et qui lui valut – entre autres – l'approbation de la Reine Mère. Il faisait appel aux sentiments religieux de tous en leur rappelant qu'ils portaient le Christ en leurs cœurs et que c'est en Son nom et pour se conformer à Son enseignement qu'ils devaient accomplir leur devoir avec courage et abnégation pour le bien de la Patrie.

Il s'entretint également à cette occasion avec quelques ministres, dont il faisait ainsi connaissance. Il leur demanda, dans leurs départements respectifs, dont ils ignoraient tout, de s'assurer les concours les plus qualifiés et de désigner aux grands emplois des hommes compétents et probes, quelles que soient leur appartenance politique, ce qui, en Grèce, est beaucoup demander.

Le Roi devait ensuite me parler de ses intentions. Il n'était pas question de revenir en arrière : le mal était fait, mais il fallait s'adapter aux nouvelles conditions et tenter d'en tirer parti pour un retour aux institutions démocratiques. Le travail était de longue haleine, il comptait sonder chaque membre du gouvernement, peut-être faire appel à de nouveaux concours, influencer les directives dans le souci de préparer l'avenir. Il s'était refusé à signer le décret mettant fin à la Constitution ; s'il l'avait fait, cela impliquait la convocation dans les dix jours de l'ancienne Chambre et comme il était assuré que les militaires s'y opposeraient, il avait jugé inutile d'endosser cette responsabilité. Depuis cinq jours, le pays est en pleine illégalité.

[1] La déclaration du Roi est transmise par le télégramme d'Athènes n° 349 du 27 avril 1967, non repris.

Il est vraisemblable qu'ayant ignoré et désapprouvé le complot, ses efforts tendront à en atténuer les conséquences ; reste à savoir s'il pourra parvenir à ce but.

Il m'a interrogé sur la situation de son propre royaume, ce qui peut laisser supposer qu'il manque d'informations ou qu'il n'a guère confiance dans son entourage. J'ai dû lui exposer la situation à Corfou, en Épire, à Athènes même. Il m'a demandé ce que pensaient mes collègues de la situation. À ce jour, il n'a rencontré que les ambassadeurs des États-Unis et de Grande-Bretagne.

Il m'a enfin questionné sur mes rapports avec les « nouveaux messieurs » : je lui ai dit que je n'en avais pas et que d'ailleurs j'en connaissais très peu : trois au maximum. Il m'a répondu en riant qu'il en était à cet égard au même point que moi ou à peu près.

Les réactions françaises le préoccupent. Je lui ai déclaré que le gouvernement de la République et le peuple français étaient peu enclins à approuver ce genre d'action contraire à la Constitution et aux traditions démocratiques millénaires de la Grèce. Il n'a pas relevé mon propos, il ne l'a probablement pas étonné s'il a pris connaissance de la presse étrangère danoise, anglaise et française.

Je pris alors congé ; il m'invita à revenir le voir si j'avais « des renseignements intéressants » à lui communiquer, ajoutant le cas échéant qu'il prendrait l'initiative de me convier.

En sortant, je croisai dans le parc la Reine Mère qui promenait par la main sa petite-fille, la princesse héritière Alexia. Dans ce décor campagnard, il était curieux de la voir en tailleur de ville, couverte de bijoux et peu adaptée au cadre bucolique. Marie-Antoinette, elle, s'habillait en bergère. Elle tint à me faire part de ses expériences et de ses rapports avec ses gardiens d'une nuit. Elle me fit l'éloge de son fils, de son courage, du souci qu'il avait pris de protéger les siens, de son attitude envers ces officiers et de sa volonté d'observer les préceptes qui lui avaient été dictés par le roi Paul son père. Mais j'ai vaguement eu l'impression qu'elle faisait preuve de plus d'indulgence envers les conspirateurs que le Roi.

De ces longues et franches confidences je crois devoir dégager les points suivants :

1. À aucun moment mon interlocuteur n'a mentionné la démonstration papandréiste prévue à Salonique ni le soulèvement cryptocommuniste qui devait suivre[1]. C'est cependant l'argument qui a été donné au pays pour justifier l'action militaire.

2. Le Souverain a souvent mentionné le commandant Arnaoutis et le sang-froid dont celui-ci a fait preuve dans des circonstances pénibles. Il a passé sous silence la conduite de son chef de cabinet politique, l'ambassadeur

[1] Se reporter aux deux dépêches d'Athènes n^os^ 374/EU et 375/EU, du 25 avril 1967, non publiées analysant le coup d'État militaire survenu en Grèce : les objectifs immédiats ; le Roi ; l'Armée et l'orientation des nouveaux maîtres du pays.

Bitsios. Ce dernier, qui a connu la grande peur, s'est caché toute la journée du 21 et n'a pas tenté de rallier son maître. Il est probable que cette attitude va lui coûter le poste de Paris qu'il convoitait depuis longtemps.

3. Il n'a jamais mentionné les États-Unis ni leur aide ni la participation grecque à l'OTAN.

Le jeune Roi a été élevé par son père dans la stricte observance des commandements de l'orthodoxie. Il se sent le défenseur de la foi et de la monarchie et a conscience de son devoir et de son rôle dans le pays. C'est pourquoi je suis persuadé qu'il ne ménagera aucun effort, aucune astuce pour essayer de reprendre en main la direction des forces armées et pour ramener la Grèce aux règles constitutionnelles et démocratiques. Il désire que l'étranger le sache et particulièrement la France car, comme toujours lorsqu'il me reçoit, c'est sur une évocation de la visite du général de Gaulle en Grèce[1] que notre conversation a pris fin.

*(Europe, Grèce (1961-1970), Famille royale, 1967)*

## 167

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1514 à 1530. *Pékin, 6 mai 1967.*

(*Reçu* : 11 h. 45).

Rompant avec le silence observé depuis de longs mois sur les activités du mouvement communiste, Pékin a dénoncé le 4 mai la réunion de Karlovy-Vary[2] en des termes qui méritent de retenir l'attention.

1. Le quotidien de peuple assure que l'objectif de ses organisateurs était de préparer une conférence mondiale des « nouveaux partis sociaux-démocrates » dans le dessein de « s'opposer au communisme, à la Chine, au marxisme-léninisme et à la pensée de Mao Tsé-toung ». Le résultat a été un semi-échec car les dirigeants soviétiques ne disposent plus de l'autorité que détenait encore Khrouchtchev. L'organe du PCC observe que le groupe « révisionniste » ne parvient pas à s'accorder sur ce projet de conférence en

[1] La visite officielle du général de Gaulle en Grèce a eu lieu du 16 au 19 mai 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 170.

[2] Réunis à Karlovy-Vary le 26 avril 1967, les représentants des partis communistes et ouvriers d'Europe à l'exception de ceux de l'Albanie, en rupture avec Moscou depuis 1961 et de la Roumanie qui se veut neutre dans la querelle sino-soviétique, approuvent la proposition du Pacte de Varsovie sur la suppression simultanée des deux alliances militaires, demandent que tous les États reconnaissent le statu quo territorial de l'après-guerre et appellent à la création d'un système de sécurité collective fondée sur les principes de la coexistence pacifique entre États à systèmes sociaux différents.

raison des dissensions internes. « Les révisionnistes couchent dans le même lit, mais chacun suit ses propres rêves ». L'éditorial ne précise pas la nature de ces divergences mais l'allusion au problème allemand est claire.

2. L'unanimité qui se serait fait jour sur la sécurité collective en Europe serait « une unanimité de classe ». « La conférence de Karlovy-Vary réunit les renégats du marxisme-léninisme », les « représentants de la strate bourgeoise de l'Union soviétique et les représentants de la bourgeoisie d'Europe occidentale ». L'article énumère ces « différentes cliques » : « les cliques Breznev-Kossyguine d'URSS, Ulbricht d'Allemagne[1] de l'Est (*sic*), Novotny de Tchécoslovaquie[2], Zhivkov de Bulgarie[3], Kadar de Hongrie[4], Rochet de France[5], Longo d'Italie[6], Gollan de Grande-Bretagne[7], Ibarruri d'Espagne[8], etc. ».

3. L'attaque contre M. Ulbricht et la référence à « l'Allemagne de l'Est » – à propos d'une conférence dont l'un des buts essentiels était précisément de consolider la soi-disant « RDA » – ont été relevés avec aigreur par nos collègues des pays socialistes. Les diplomates soviétiques, qui notent le développement des échanges commerciaux entre la Chine et la République fédérale, observent que l'article ne mentionne pas l'objet même de la conférence, « qui était le militarisme de Bonn ». Ils en concluent qu'aux yeux de Pékin aujourd'hui, le « danger allemand » n'existe pas.

De fait, l'article ne fait aucune mention de la RFA et critique ouvertement, pour la première fois, la « DDR ». Ce poste a signalé à plusieurs reprises (cf. notamment mes télégrammes n[os] 185 et 922) le changement progressif d'attitude de Pékin à l'égard des dirigeants de l'Allemagne de l'Est.

En septembre 1964, lors du projet de voyage de M. Khrouchtchev à Bonn, le quotidien du peuple avait insinué que ce dernier envisageait un marchandage avec la République fédérale qui sacrifierait les intérêts de la RDA. Cette mise en garde était assortie d'une assurance de soutien à Pankow, laquelle n'avait d'ailleurs suscité aucun écho. Le même journal avait reproduit en février 1965 plusieurs textes, parus en Allemagne orientale et qui auraient révélé une certaine inquiétude des autorités est-allemandes devant les avances de Bonn à Moscou. En janvier 1967, la

[1] Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié.

[2] Antonin Novotny, président de la République socialiste tchécoslovaque depuis le 19 novembre 1957.

[3] Todor Jivkov, premier secrétaire du Comité central du PC bulgare depuis 1954.

[4] Janos Kadar, homme politique hongrois, membre du Bureau politique et premier secrétaire du parti socialiste des Travailleurs hongrois, Premier ministre de 1956 à 1958 et de 1961 à 1965.

[5] Waldeck Rochet, secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964.

[6] Luigi Longo, secrétaire du Parti communiste italien depuis 1964 à la suite de Palmiro Togliatti.

[7] John Gollan, secrétaire général du Parti communiste anglais depuis 1956.

[8] Dolorès Ibarruri Gomez, secrétaire du Parti communiste espagnol en exil depuis la fin de la guerre civile dans son pays.

presse chinoise avait réitéré ses mises en garde à l'occasion de la visite du chancelier Kiesinger[1] à Paris.

Jusqu'à cette date, la politique chinoise envers l'Allemagne était ambiguë. Si le développement des échanges commerciaux entre la République fédérale et la Chine et les propos tenus par le président Mao en 1964 sur les territoires allemands pris par l'Union soviétique en 1945 avaient intrigué les observateurs, la Chine n'en poursuivait pas moins ses propositions de soutien au régime de Pankow.

Selon l'usage, les premières critiques contre le gouvernement Ulbricht ont été publiées dans la presse de Tirana. En mars dernier l'ambassade d'Albanie à Pékin a diffusé avec ostentation un éditorial de *Zeri I Poppulit*, qui critiquait en termes violents les autorités est-allemandes qualifiées de « traîtres ». L'article affirmait par ailleurs que Moscou, uniquement soucieux de promouvoir sa coopération avec Washington, ne s'inquiétait nullement d'un danger allemand. Le sens d'une telle remarque apparaît clairement aujourd'hui : si Moscou ne se soucie pas véritablement du « danger allemand », pourquoi Pékin feindrait-il de s'en soucier ?

4. Les Chinois dénoncent une fois de plus la politique de détente en Europe, telle qu'elle s'exprime dans le communiqué de Karlovy-Vary – abolition des blocs militaires, coopération européenne et unité d'action avec les partis socialistes – comme une manœuvre tendant à permettre au Pentagone de dégager des forces en Europe pour écraser le mouvement de libération dans les pays sous-développés, notamment au Vietnam.

5. Ainsi la réunion de Karlovy-Vary a eu pour effet, comme l'avaient prévu les Roumains et autres défenseurs de la thèse de « l'unité dans la diversité », de relancer la querelle sino-soviétique et d'accélérer le processus de l'éclatement du communisme international.

L'objectif des dirigeants chinois actuels semble être, dans la poursuite de la révolution mondiale, de pousser par tous les moyens à la dislocation du bloc soviétique, c'est-à-dire non seulement de combattre l'emprise de l'URSS sur les démocraties d'Europe orientale mais encore à plus ou moins long terme de faire éclater l'union de la Russie avec les Républiques fédérées d'Asie centrale. Elle a donc saisi l'occasion que lui offrait la récente conférence consacrée à l'Allemagne pour se désolidariser ostensiblement de l'URSS sur le problème allemand.

Paradoxalement, le durcissement idéologique favorise sur ce point la souplesse de sa politique extérieure. Jugeant uniformément bourgeoises les politiques des deux parties de l'Europe. La RPC est disposée à favoriser indifféremment toute entente susceptible de remettre en cause un équilibre européen qu'elle dénonce comme un effet de la connivence soviéto-américaine.

*(Collection des télégrammes, Chine 1967)*

[1] Kurt Kiesinger, homme politique allemand, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis décembre 1966. Au sujet de sa visite à Paris des 13 et 14 janvier 1967, se reporter ci-dessus.

# 168

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 2843 à 2845. *Bonn, 6 mai 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 20).

À la veille du voyage de M. Schröder à Paris[1], les commentateurs allemands se préoccupent de l'avenir réservé au « Transall »[2] dont le premier spécimen de série va solennellement sortir des usines de Brême le 17 mai.

Le prix de l'avion, qui avait été primitivement évalué à environ 24 millions de DM, serait en fait sensiblement supérieur. Le ministère fédéral de la Défense envisagerait de réduire sa commande de 110 à 60 appareils.

Trois raisons principales expliqueraient l'attitude du gouvernement allemand : ses difficultés budgétaires ne lui permettraient pas d'engager des dépenses aussi importantes. Le personnel de la *Bundeswehr*, qui n'a pas été augmenté cette année, serait insuffisant. Les autorités militaires auraient conclu, à la suite d'une nouvelle étude, qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter de façon aussi considérable la capacité de transport des forces armées.

Ces perspectives inquiètent les milieux industriels de la République fédérale. Les porte-parole des deux entreprises allemandes associées à Nord-Aviation ont déclaré que la réduction de la commande passée par la *Bundeswehr* pèserait lourdement sur l'industrie aéronautique allemande.

Tous les journaux s'intéressent ce matin, à l'affaire. La *Frankfurter Rundschau* va jusqu'à parler d'un nouveau scandale en matière d'armement. Certains organes, faisant allusion à des sources officieuses françaises, indiquent que la révision du contrat pourrait se révéler plus coûteuse pour l'Allemagne que son exécution pure et simple, compte tenu des dédommagements que le partenaire français serait en droit de réclamer.

*(Collection des télégrammes, Bonn (Arrivée), 1967)*

[1] M. Schröder, ministre ouest-allemand de la Défense, est attendu à Paris, en visite officielle, les 10 et 11 mai 1967. Au programme de son séjour, figurent des entretiens avec M. Messmer, ministre des Armées, sur la coopération entre armées allemande et française en matière d'entraînement et sur les fabrications d'armements en commun. La visite de diverses usines d'aviation à Bordeaux et Toulouse et des bases militaires est prévue.

[2] En janvier 1955, la France et la RFA s'intéressent à un appareil de transport militaire à moyen rayon d'action et décident de créer la société *Transporter Allianz*. La conception du Transall devait être assurée par des entreprises françaises et allemandes : Aérospatiale pour la France et Messerschmitt-Bölkow et VFW-Fokker pour l'Allemagne. Ainsi est né le C-160 Transall. La production de Transall s'élève à quatre vingt-six appareils pour la RFA (C-160D), cinquante pour la France (C-160F), vingt pour la Turquie (C-160T) et neuf pour l'Afrique du Sud (C-160Z). Le Transall peut embarquer quatre-vingt-onze personnes ou jusqu'à quatorze tonnes de matériel. La première sortie en vol a eu lieu le 25 février 1963, la mise en service dans l'armée de l'air le 28 juillet 1967.

# 169

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome.

T. nos 317 à 324.
Très urgent. Réservé.

*Paris, 7 mai 1967, 13 h. 34.*

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

1) Lettre de M. Fanfani[2] à M. Couve de Murville (traduction italienne).

*Début de citation.*

Rome le 2 mai 1967.

Cher Collègue et Ami,

Il m'a été agréable de pouvoir communiquer aux collègues des pays membres du MEC[3] qu'un accord avait été finalement conclu sur le choix des dates des 29 et 30 mai pour la célébration du Xe anniversaire des Traités de Rome[4] et pour le « sommet » des Six pays à Rome[5].

Ainsi qu'il vous a déjà été indiqué, il est de mon intention de faire parvenir aux collègues des cinq pays des précisions ultérieures, outre celles déjà fournies préliminairement, sur les modalités de déroulement des cérémonies et de la susdite rencontre au sommet.

Auparavant toutefois, je me sens en devoir de vous informer que MM. Harmel[6] et Luns[7] m'avaient, il y a quelque temps déjà, laissé entendre qu'il leur semblait opportun que le président de la Commission[8] du Marché commun puisse prendre lui aussi la parole à l'occasion de la cérémonie commémorative.

Dans les lettres de réponse à ma communication du 16 avril, par laquelle je les informais de l'acceptation officielle de la part de tous les gouvernements de l'invitation formulée par le gouvernement italien, les deux ministres sont revenus sur le sujet. Le ministre Harmel en particulier m'écrit qu'il désire « attirer mon attention sur le fait que, la Belgique

[1] Télégramme n° 316 du 7 mai 1967, non reproduit. Il annonce l'envoi sous les numéros suivants du texte d'un échange de lettres entre M. Couve de Murville et M. Fanfani.

[2] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, depuis le 24 février 1966.

[3] *Mercato Comune europeo.*

[4] Les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom.

[5] Sur les résultats de ce sommet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 126 à 131 du 3 juin 1967.

[6] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[7] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[8] Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, du 10 janvier 1958 au 6 juillet 1967.

détenant la présidence du Conseil, il voudrait insister afin que le président de la Commission du Marché commun puisse prendre lui aussi, la parole ». Il est à noter à ce sujet que, des trois présidents de la CEE, de la CECA[1] et de la Haute autorité[2], la priorité appartient actuellement, par rotation, au président Hallstein : il serait ainsi possible d'éviter une excessive et inopportune répétition de discours, le président Hallstein pouvant, dans une brève allocution, exprimer cumulativement la pensée des chefs des Commissions et de la Haute autorité.

Avant de répondre au collègue Harmel, qui, pour mieux souligner l'opportunité de prévoir aussi une intervention du président Hallstein, a, entre autres, également rappelé dans sa lettre les conclusions auxquelles ont abouti les réunions de Luxembourg au début de l'année, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre pensée à ce propos. Nous aurons naturellement à cœur de chercher à coordonner et harmoniser de la meilleure façon possible les diverses déclarations qui seront faites à l'occasion de la célébration dont il s'agit.

Je vous saurais gré si vous vouliez me faire parvenir votre réponse le plus rapidement possible. Car je désirerais préciser d'urgence à tous mes collègues les détails de la cérémonie et de la réunion des 29 et 30 mai.

Je vous en remercie à l'avance et vous envoie mes salutations les plus cordiales.

Amintore Fanfani.

*Fin de citation.*

2) Lettre de M. Couve de Murville à M. Fanfani.

*Début de citation.*

Paris le 6 mai 1967.

Monsieur le Président et Cher Ami,

L'ambassadeur Fornari[3] m'a remis la lettre que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de la réunion prévue à Rome à l'occasion de la célébration du 10e anniversaire des Traités qui ont créé la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Ai-je besoin de vous exprimer tout d'abord notre satisfaction de voir les dates maintenant fixées de manière définitive et notre plaisir de pouvoir participer à ces rencontres ?

Quant à l'organisation même de la cérémonie commémorative, je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part des communications que vous avez reçues de nos collègues belge et néerlandais.

[1] Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[2] La Haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

[3] Giovanni Fornari, ambassadeur d'Italie à Paris depuis 1964.

Il nous semble, quant à nous, que les dispositions que vous avez vous-même prévues sont pleinement satisfaisantes et qu'il n'est ni nécessaire, ni indiqué, d'envisager que d'autres personnalités prennent la parole.

Si d'ailleurs le président de la Commission de la CEE devait parler, il n'y aurait pas de raisons valables de ne pas inviter également le président de la Commission de l'Euratom.

De toutes manières, la commémoration dont il s'agit est celle de deux Traités signés au nom des Six États qui seront représentés. Elle sera normalement célébrée par le chef de l'État du pays hôte[1] et le porte-parole de ces États.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Ami, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Maurice Couve de Murville.

*Fin de citation.*

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

## 170

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daridan, Ambassadeur de France à New Delhi.

T. n^os^ 221 à 226. *Paris, 8 mai 1967, 12 h. 41.*
Diffusion réservée.

J'ai reçu le 29 avril à sa demande M. L.K. Jha[2].

Il a rappelé le problème particulier que posait à son gouvernement la menace nucléaire chinoise. Fidèles à la politique de non alignement, les autorités de New Delhi ne voulaient pas assurer la sécurité de l'Inde par le moyen d'une alliance. Elles ne voulaient pas davantage, pour des raisons économiques et morales, que leur pays se dotât d'armes nucléaires, bien qu'il eût la capacité d'en fabriquer. Elles tenaient, enfin, à une solution de caractère général qui ne parut pas dirigée expressément contre la Chine. Elles avaient, en conséquence, conclu à la nécessité de promouvoir une mesure de sécurité collective s'appliquant à tous les États ne possédant pas d'armes atomiques dans le cas où ils seraient l'objet d'une menace ou d'une attaque nucléaire.

[1] Giuseppe Saragat, président de la République italienne depuis 1964.

[2] M. Laksmi Karat Jha ne doit pas être confondu avec M. Chandra Shekkar Jha, ambassadeur de l'Inde en France. M. L.K. Jha est un économiste et un financier proche de M^me^ Ghandi qui l'a chargé d'accomplir une mission dans les principales capitales en particulier pour tenter d'obtenir des assurances de protection de l'Inde face au développement de l'armement nucléaire chinois. Voir également ci-dessus le télégramme de Moscou n^os^ 915 à 923 du 7 mars 1967.

Les procédures habituellement suivies par les Nations unies en cas de menace contre la paix n'apportaient pas, en effet, de réponse satisfaisante dans une pareille hypothèse. Sans y renoncer pour autant, il fallait dissuader dans toute la mesure du possible un agresseur éventuel en prévoyant le déclenchement automatique d'une action immédiate. Seul un engagement formel de la part des puissances nucléaires, membres du Conseil de sécurité, d'intervenir promptement et de façon adéquate offrirait une garantie suffisante. L'action que les États s'obligeraient ainsi à entreprendre, sans attendre les délibérations du Conseil de sécurité, serait couverte par l'article 51 de la Charte.

D'autre part, si la forme de l'engagement pouvait varier selon les États, il était important que le souscrivent tous les États nucléaires, membres du Conseil de sécurité, qui renonceraient ainsi implicitement à opposer le cas échéant leur veto à une intervention. Il était souhaitable également que, vis-à-vis de la Chine, la garantie ne revêtit pas un caractère strictement américano-soviétique.

Enfin, M. Jha a tenu à marquer que l'objet de sa mission était indépendant de la négociation sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le problème de la sécurité de l'Inde continuerait à se poser qu'un traité de non-prolifération soit ou non signé et que l'Inde soit ou non partie. D'ailleurs New Delhi avait exprimé ses préoccupations dès 1964, l'URSS étant alors restée sourde aux propos tenus par M. Shastri. L'élément nouveau était l'intérêt manifesté aujourd'hui par Moscou, à l'instar de Washington et de Londres, pour les idées indiennes, intérêt dont M. Jha devait convenir qu'il n'était sans doute pas sans rapport avec le désir de voir l'Inde signer le traité de non-prolifération.

J'ai manifesté à M. Jha la compréhension que nous avions de la situation de l'Inde. Je lui ai rappelé que les éventualités qu'il évoquait tombaient sous le coup de la Charte des Nations unies : l'organisation avait été créée pour s'occuper des menaces ou atteintes à la sécurité des pays membres. L'engagement qu'il sollicitait posait un problème considérable. Il aurait en fait la valeur d'une alliance et pourrait amener – en raison de son caractère général – à intervenir même contre les plus grandes puissances nucléaires. Que se passerait-il par exemple si les États-Unis étaient en guerre avec la Chine, de même s'ils employaient des armes nucléaires contre le Vietnam ? Il était évident, d'autre part, qu'en tout état de cause ni les États-Unis ni l'URSS ne resteraient indifférents à une attaque nucléaire menée contre l'Inde par la Chine.

Le problème appelait par conséquent une étude approfondie. Il était lié d'ailleurs, malgré tout, à la négociation sur la non-prolifération, dans laquelle nous prenions soin de n'intervenir à aucun titre, puisque la France en tout cas ne signerait pas un éventuel traité.

L'envoyé de M^me^ Ghandi a souligné l'intérêt attaché par New Delhi à une attitude positive de la part de la France. La réaction de Moscou, qui venait de lui faire parvenir un projet de déclaration, comme celles de Washington et de Londres, lui avaient d'ailleurs permis de mesurer les difficultés de la

demande indienne. Le projet soviétique ne concernait que les États non-nucléaires signataires du traité de non-prolifération et se contentait de leur assurer la mise en jeu des procédures des Nations unies. Washington préférait à un engagement qui devrait être ratifié par le Congrès, l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution prenant acte de l'intention des États qui l'approuveraient d'intervenir. De Londres, enfin, M. Jha n'attendait pas de position indépendante.

*(Collection des Télégrammes, New Delhi, 1967)*

## 171

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Évolution militaire du conflit vietnamien*

N. n° 204/CLV. *Paris, 8 mai 1967.*

Le conflit vietnamien prend depuis quelques semaines une tournure nouvelle. À l'escalade continue des bombardements aériens américains sur le Nord-Vietnam répond un accroissement de la pression exercée par l'adversaire sur les positions américaines, principalement aux abords immédiats du 17e parallèle ; aussi a-t-il paru intéressant de faire le point, à la date du 5 mai, de la situation tant au Nord qu'au Sud-Vietnam.

Au Nord-Vietnam, après s'en être tenue aux objectifs strictement militaires, l'aviation des États-Unis semble bien avoir entrepris la destruction systématique du potentiel économique du pays : les rares grosses industries, telles que le complexe sidérurgique de Thay Nguyen et la cimenterie de Haïphong, ont été bombardées parfois à plusieurs reprises, et mises dans l'impossibilité de continuer à fonctionner, les centrales électriques ont presque toutes été détruites ; les axes de communication et plus particulièrement les voies ferrées venant de Chine ont subi de multiples assauts ; selon des sources nord-vietnamiennes, les digues de retenue des eaux, notamment celles du Fleuve Rouge, seraient attaquées depuis quelques jours. L'emploi, maintenant prouvé par de multiples témoignages, de bombes anti-personnelles à billes (ou plutôt à cubes d'acier de 2 à 4 mm de côté) montre que le but recherché par les États-Unis est de mettre le Nord-Vietnam à genoux par une destruction systématique et généralisée qui tend à se rapprocher de celle subie par l'Allemagne hitlérienne dans les derniers mois du deuxième conflit mondial.

Mais les bombardements suscitent des pertes de plus en plus lourdes pour l'aviation américaine : non seulement la densité de la DCA s'accroît chaque jour, mais encore le nombre des *Migs* en service, d'origine généralement

soviétique ; c'est ainsi que, le 4 mai dernier, une flottille de bombardement a dû livrer sept combats aériens en vingt minutes. Le nombre des appareils abattus au-dessus du Nord-Vietnam est difficile à apprécier : les États-Unis le situent autour de 710 appareils, le Nord-Vietnam à plus de 1 700, depuis le début des bombardements ; ces deux chiffres sont sujets à caution et la vérité se situe sans doute entre les deux. L'efficacité des fusées *Sam 2*[1], dérisoire dans les premiers temps, semble s'améliorer, mais il semble tout de même qu'il faille en moyenne tirer une cinquantaine de fusées pour abattre un avion, ce qui est beaucoup mais s'explique partiellement par le fait que seuls des appareils très mobiles participent aux actions offensives ; le Pentagone a jusqu'à ce jour évité d'employer ses stratoforteresses *B52*[2] sur le Nord, car leur vulnérabilité serait très supérieure.

Le bilan des actions aériennes américaines est catastrophique pour le Nord-Vietnam, dont la destruction totale semble maintenant être clairement envisagée ; il ne reste d'ailleurs qu'un petit nombre d'objectifs importants : quelques centrales électriques dont celle de Hanoï[3], le pont routier et ferroviaire anciennement baptisé Paul Doumer[4], l'aérodrome civil de Hanoï, le port de Haïphong et enfin les villes d'Hanoï et d'Haïphong elles-mêmes.

Les bombardements aériens s'accompagnent depuis deux mois de bombardements navals le long des côtes, surtout dans la partie sud du Nord-Vietnam. Les Vietnamiens, dotés maintenant de batteries côtières russes, prétendent avoir endommagé un croiseur lourd et six destroyers ; l'efficacité des bombardements navals, souvent moins précis que ceux effectués par air, semble discutable.

Cependant, malgré le tonnage considérable de bombes larguées sur le Nord-Vietnam (1 tonne 360 à la minute) la vie continue ; la décentralisation économique et administrative est effective et efficace, les habitants semblent avoir pris leur parti d'une vie comparable en de nombreux points du pays à celle de troglodytes, l'artisanat a retrouvé ses droits dans de nombreux domaines, les travaux de la rizière sont effectués sans désemparer, les voies de communication perpétuellement restaurées, l'acheminement des renforts et des matériels vers le Sud poursuivi. Aussi l'ultime phase de l'escalade pourrait-elle être celle de la terreur.

[1] Le *SAM.2* est un missile anti-aérien soviétique guidé par radar de 40 km de portée et pouvant atteindre des cibles volant à 20 000m d'altitude, mais il est inefficace contre des objectifs volant à basse altitude.

[2] Le *Boeing B.52 Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[3] Sur le bombardement de la centrale électrique d'Hanoï le 19 mai 1967, voir ci-dessous le télégramme d'Hanoï n^os^ 786 à 792 du 5 juin 1967 et la note n° 234/CLV du 24 mai 1967.

[4] Construit de 1898 à 1903, ce pont métallique ferroviaire de 1682 m de long, conçu par Gustave Eiffel, traverse le Fleuve Rouge. Il porte le nom de Paul Doumer (1857-1932) gouverneur de l'Indochine de 1898 à 1903. Après 1954, il est rebaptisé pont Long-Bien par les Nord-Vietnamiens.

Au Sud-Vietnam, le temps de la guérilla est révolu : c'est la guerre. À l'accroissement des forces des États-Unis (442 000 hommes au 5 mai) correspond une augmentation des effectifs du Front national de Libération qui, selon des sources dignes de foi, seraient supérieurs aux estimations du commandement américain (340 000 au lieu de 285 000). Les pertes sont systématiquement comblées et un courant de recrutement semble s'amplifier au Sud ; les jeunes recrues seraient amenées au Nord pour être instruites avant d'être renvoyées au combat, ce qui expliquerait certains mouvements de navette observés sur la piste Hô Chi Minh. La structuration des unités « Vietcong » s'accentue : 9 commandements de divisions, 35 commandements de régiments et 187 commandements de bataillons stationnaient le 1er février dernier au Sud-Vietnam. La puissance de feu des unités suit la même courbe ascendante : après les mortiers de 60 et 81 mm, des mortiers russes de 120 mm, des roquettes chinoises de 175 mm, sont entrés en action en divers points du territoire, tandis que les tirs des batteries d'artillerie lourde américaine au sud de la zone démilitarisée sont contrebattus par des tirs de canons de 105 d'origine américaine vraisemblablement donnés par la Chine populaire et provenant des prises de la guerre de Corée ; selon certains informateurs, des canons lourds soviétiques seraient d'ailleurs entrés en action dans la même région. Enfin, sur les axes fluviaux, des mines sous-marines soviétiques ont été utilisées à plusieurs reprises.

Sur le terrain, et bien qu'il faille faire la part du souci du général Westmoreland[1] de dramatiser la situation afin d'obtenir de nouveaux renforts et de nouveaux crédits, il semble que l'initiative appartienne à bien des égards au Front.

Le loyalisme des unités sud-vietnamiennes est si peu assuré que les troupes américaines, pourtant toutes proches, ne sont pas intervenues lorsque le « Vietcong » s'est emparé de Quang Tri[2] ou a fait des démonstrations de force, sans armes, dans les rues de Huê. Le camp des forces spéciales de Lang Vei, avant-poste de Khe Sanh sur l'ancienne route coloniale 9 qui mène de Dong Ha à Tchépone, a pu être enlevé le 4 mai grâce à des complicités intérieures. Les équipes de « pacification rurale », qui ne sont pas protégées comme elles devraient l'être par l'armée sud-vietnamienne sont, surtout dans le delta du Mékong, systématiquement massacrées ou converties : elles ont ainsi eu plus de 200 tués en mars. Enfin des désertions se maintiennent à un niveau extrêmement élevé, de l'ordre de 10 000 par mois.

Le déclenchement de la bataille de Khe Sanh, le 24 avril dernier, n'a pas surpris les observateurs ; des renseignements recoupés faisaient état, depuis plusieurs mois, de la présence de trois divisions Vietcong – nord-vietnamiennes aux abords immédiats du 17e parallèle et de leur intention

[1] Général William Childs Westmoreland, commandant depuis 1963 du *Military Assistance Command Vietnam,* commandement militaire américain au Sud-Vietnam, créé en 1962.

[2] Le 6 avril 1967, entre mille deux cents et mille cinq cents combattants vietcong parviennent à s'infiltrer dans la ville de Quang Tri. Ils tuent ou blessent environ deux cent cinquante soldats gouvernementaux et s'emparent de la prison d'où ils libèrent entre deux cents et trois cents de ses occupants vietcong.

de passer à l'action contre les éléments adverses stationnés en 1re région tactique. Les pertes subies par des éléments américains de reconnaissance les 24 et 26 avril (trente tués et une centaine de blessés) autour du camp de Khe Sanh ont amené le général Walt, commandant les *Marines* au Sud-Vietnam et chargé de la conduite de la bataille, à décider l'occupation des hauteurs entourant la base, ce qui ne put être réalisé qu'au bout d'une semaine de durs combats et de lourdes pertes ; au 5 mai, le bilan s'élevait à un millier de Vietcong tués, tandis que les forces américaines avaient perdu 157 tués et 738 blessés. Les collines 881 Nord et Sud ne purent être prises qu'après un intense pilonnage réalisé par les *B52* à l'aide de bombes de 500 et 1 000 kg. À la surprise générale, il fut en effet constaté que l'investissement de la base de Khe Sanh était largement commencé et que les hauteurs, objet des combats que l'on sait, étaient littéralement truffées de casemates et abris enterrés, dont certains recouverts de huit épaisseurs de rondins.

L'intérêt stratégique de Khe Sanh est évident ; ce poste, situé sur la RC9, commande les accès de Quang Tri vers l'Est et permet de surveiller à l'Ouest les mouvements sur la piste Hô Chu Minh, dont le tracé principal passe au Laos, à moins de 20 km de Khe Sanh ; dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que les forces américaines poursuivent leur action vers l'Ouest en direction du nœud de pistes de Tchépone, afin de consolider leur succès final de Khe Sanh ; il n'est d'ailleurs pas impossible, compte tenu de la proximité de la frontière, que les tous récents combats aient déjà trouvé des prolongements en dehors du territoire sud-vietnamien.

La leçon provisoire de Khe Sanh est nette : si les Américains ont finalement conquis le terrain, en mettant en jeu des moyens énormes, l'avantage psychologique revient cependant à leurs adversaires qui ont su imposer, où et quand ils l'ont voulu, un combat frontal digne d'une guerre classique et ainsi prouvé que l'initiative leur revenait. Dans le même temps, le commandement du corps expéditionnaire américain était contraint de ramener un maximum d'effectifs dans le Nord du territoire, et de faire momentanément l'impasse sur le reste, et particulièrement sur le delta du Mékong. Cette situation n'est pas sans analogie avec celle qui prévalait en 1950, alors que le corps expéditionnaire français se heurtait pour la première fois aux divisions Vietminh.

La dynamique de l'escalade semble progressivement échapper à la volonté des hommes : à partir d'un certain stade, qui pourrait bien être d'ores et déjà atteint au Vietnam, la graduation des moyens comme la limitation territoriale d'un conflit deviennent difficiles à contrôler et les antagonistes risquent de se trouver contraints à une surenchère illimitée.

Les mois qui viennent pourraient bien, à moins d'événement extérieur actuellement imprévisible, voir une extension de la guerre encore plus spectaculaire qu'au cours des semaines écoulées. Il convient à ce propos de remarquer que M. Dean Rusk[1] vient de déclarer que les États-Unis n'ont

[1] Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

pas l'intention d'adresser un « ultimatum nucléaire » à Hanoï. Il n'est pas inutile, à cet égard, de relever que les faits ne confirment pas toujours les déclarations. C'est ainsi qu'en avril dernier il avait été précisé que, compte tenu des risques, les aérodromes militaires du Nord-Vietnam ne seraient pas attaqués. Or, ils sont aujourd'hui bombardés.

Cependant, l'énormité des moyens mis en jeu par l'escalade accroît, par la force des choses, la dépendance militaire de Hanoï et du Front vis-à-vis de leurs alliés étrangers. Aussi l'évolution prochaine du conflit semble devoir être étroitement conditionnée par l'ampleur et la rapidité de l'aide que voudront bien apporter au Nord-Vietnam, dans tous les domaines, l'Union soviétique, les pays socialistes et la République populaire de Chine.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

## 172

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

*Situation en Grèce*
*Réactions étrangères, répercussions sur le problème de Chypre*

N. *Paris, 9 mai 1967.*

I. Au cours de la semaine écoulée, Athènes a vu se rétablir les apparences d'une vie presque « normale ». Cependant, sur le plan politique, l'incertitude demeure quant aux véritables détenteurs du pouvoir et quant à leurs intentions[1].

Le Souverain, au cours de l'entretien auquel il avait convié M. Baeyens, le 4 mai[2], n'a fait aucun effort pour dissimuler son impuissance devant les événements passés – justifiant sa passivité par la nécessité « d'éviter de faire couler le sang » – et n'a pas paru avoir plus d'illusions sur l'efficacité de son rôle dans les semaines à venir : « il n'était pas question de revenir en arrière : le mal était fait, mais il fallait s'adapter aux nouvelles conditions et tenter d'en tirer parti pour un retour aux institutions démocratiques. Le travail était de longue haleine… ».

Mises à part quelques mesures favorables à la paysannerie (augmentation des pensions de vieillesse, assurances rurales), l'activité du gouvernement a continué à se manifester sous un angle essentiellement répressif et, à ce titre, a surtout mis en valeur le rôle du général Patakos, ministre de l'Intérieur[3]. Les principales mesures prises ou annoncées par ce dernier

[1] Allusion au coup d'État militaire perpétré dans la nuit du 20 au 21 avril 1967.

[2] Se reporter à la dépêche d'Athènes n° 404/EU du 5 mai 1967, publiée ci-dessus.

[3] Concernant les différentes mesures annoncées, se référer aux télégrammes d'Athènes n[os] 378 à 381, 412 à 415 des 3 et 8 mai, non repris.

ont été la dissolution du parti progressiste de l'EDA[1] et de ses organisations annexes, puis celle de toutes les organisations syndicales, de même que de toutes les organisations de jeunesse, les jeunes devant être « repris en main par une éducation véritablement nationale ». Ont été également dissous de nombreux conseils municipaux, toutes les associations provinciales, etc. enfin c'est le général Patakos qui a annoncé – sans que l'on sache très bien encore s'il s'agit d'une bravade ou d'une décision véritable – que tout distributeur de tracts communistes serait fusillé sans jugement.

À travers ces mesures, la Grèce apparaît encore en pleines « vacances de la légalité », et l'annonce, au soir du 8 mai, d'un référendum auquel serait soumis le texte révisé de la Constitution n'éveille l'espoir d'un retour à l'état de droit que pour un avenir totalement indéterminé.

II. À l'étranger, les pays de l'Est continuent d'exprimer leur condamnation de principe du coup d'État mais s'abstiennent de l'appuyer par des actes et l'ambassade d'URSS à Athènes, satisfaite de penser que « l'Amérique officielle n'ait pas eu de part dans l'affaire », laisse percer son désir de « ne pas dramatiser l'événement grec »[2].

À l'Ouest, la réserve reste très marquée ; les gouvernements danois[3] et norvégien[4] vont même jusqu'à l'exprimer au Conseil de l'OTAN, soulevant de la part du représentant grec « les plus vives protestations contre cette ingérence inacceptable dans les affaires intérieures d'un pays membre ».

Enfin l'ambassadeur des États-Unis à Athènes multiplie « démarches et pressions » – ces dernières fondées sur la menace que Washington ne vienne à « reconsidérer toute sa politique d'aide à la Grèce » – pour obtenir des assurances quant au sort des détenus politiques et quant aux modalités d'un « retour aux institutions démocratiques » (sans doute le futur référendum constitutionnel qui vient d'être annoncé)[5].

III En ce qui concerne Chypre, la « déclaration politique » publiée par les auteurs du coup d'État, le 21 avril, exprimait leur désir de « rechercher une solution du problème par la voie de négociations ayant pour but l'union

[1] L'EDA ou parti de la gauche démocratique unifiée regroupe des éléments communistes, communisants, socialistes de gauche et une partie des anciens résistants de l'EAM (Front national de Libération), fondé le 27 octobre 1941.

[2] *Note de l'auteur* : « Propos tenus par le conseiller soviétique à son collègue français ». À ce sujet, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 405/EU du 4 mai 1967, non publiée, relatant l'échange de vues entre le conseiller soviétique, M. Ivan Kisliak, et l'un des diplomates français en poste à Athènes, une semaine après le coup d'État militaire.

[3] Les réactions du gouvernement danois sont exposées dans la dépêche de Copenhague n° 253/EU du 3 mai 1967, non publiée. Le fait de l'alliance étroite et récente entre les deux maisons régnantes, la princesse Anne-Marie du Danemark ayant épousé le roi Constantin II, rend l'opinion danoise plus directement sensible aux vicissitudes grecques, par ailleurs, les appréciations se font de plus en plus sévères sur l'attitude du souverain qui a avalisé le putsch militaire.

[4] La position du gouvernement norvégien, qui étudie la possibilité d'un éventuel recours à la Commission des droits de l'homme est transmise par le télégramme d'Oslo n° 71 du 5 mai 1967, non publié.

[5] Les démarches et les pressions américaines sur le gouvernement issu du coup d'État sont reprises dans le télégramme d'Athènes n$^{os}$ 405 à 408 du 6 mai 1967, non reproduit.

de l'île à la Grèce sans préjudice des droits de la minorité »[1]. Le nouveau gouvernement n'a pas fourni depuis lors d'indications plus précises sur ses intentions. On peut craindre que viennent à y prédominer les tendances nationalistes et militaristes favorables à l'*Enosis* à tout prix, qui pourraient escompter, à Chypre même, le concours du général Grivas et de ses troupes.

Mais en revanche, jamais sans doute l'*Enosis* n'a-t-il dû avoir moins d'attraits qu'aujourd'hui pour Mgr Makarios, dont on ne saurait exclure qu'il appelle la garde nationale chypriote à défendre l'indépendance de l'île[2] si on prétendait l'en priver sans son assentiment. Dans cette hypothèse, on peut penser que la Turquie elle-même ne serait pas longue à intervenir.

S'il paraît improbable, après le coup d'État d'Athènes, qu'arrivent à bonne fin les pourparlers gréco-turcs entrepris sous les gouvernements de MM. Stephanopoulos et Paraskevopoulos, les conditions ne paraissent, tous comptes faits, guère plus favorables à la réalisation de l'*Enosis* par un coup de surprise d'Athènes et de Nicosie, qui mettrait devant le fait accompli Ankara et les puissances. Moins que jamais la solution du problème de Chypre ne paraît aujourd'hui pouvoir être trouvée en dehors de ces dernières.

*(Europe, Grèce (1961-1970), Politique intérieure, 1967)*

## 173

### Note du service des Pactes[3]

*État au 10 mai des conversations Ailleret-Lemnitzer[4].*

N. *Paris, 10 mai 1967.*

Le dernier point des conversations Ailleret – Lemnitzer avait fait l'objet d'une note de ce service en date du 22 avril[5].

Le général Ailleret avait décidé, à la suite d'une visite que lui avait rendue le général Lemnitzer le 20 avril de préciser au Commandant en chef de

[1] Se référer au télégramme d'Athènes n° 310 du 23 avril 1967, non publié, reprenant les principaux objectifs du nouveau gouvernement.

[2] La réaction des Chypriotes-grecs au coup d'État survenu à Athènes est rappelée dans la dépêche de Nicosie n° 369/EU du 27 avril 1967, reproduite ci-dessus. Si la presse locale a condamné l'événement, la population chypriote-grecque s'est rangée derrière l'archevêque qui a déclaré, le 21 avril, que « Chypre ne souhaitait en aucune façon s'immiscer dans les affaires politiques hellènes ».

[3] Cette note est rédigée par M. Jean La Chevardière de La Grandville, chef du service des Pactes.

[4] Cette note porte de la main de M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques, la mention : « M. de la Grandville, m'en parler SVP. J.B. ».

[5] La note du 22 avril est publiée ci-dessus.

l'OTAN en Europe quel était le texte de la lettre qu'il souhaitait recevoir avec le document constituant les instructions aux échelons subordonnés.

Le général Multrier est venu montrer le 10 mai la lettre qui va être envoyée au général Lemnitzer à cet effet. Il n'en a pas laissé copie[1].

Le texte que suggère le général Ailleret définit les instructions comme étant « celles que nous avons établies ensemble et sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord ».

Dans sa lettre d'envoi de cette proposition, le général Ailleret précise que le mot « accord » est pour lui essentiel, mais qu'il ne signifie nullement que le Commandant en chef allié approuve les décisions politiques françaises.

Malgré l'insistance sur ce mot « accord » qui a jusqu'à présent empêché la conclusion des conversations entre les deux généraux, l'impression générale que le message du général Ailleret donnera à son destinataire est celle d'un désir de sortir de l'impasse[2].

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 174

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

*Les relations entre la France et l'Éthiopie.*

N. *Paris, 10 mai 1967.*

*Relations entre la France et l'Éthiopie.*

1. Les rapports politiques entre la France et l'Éthiopie sont traditionnellement cordiaux. Il en est ainsi depuis le traité passé avec le Roi du Choa en 1843[3], et plus encore depuis la fin du siècle dernier, époque où

[1] Le texte de cette lettre a été dressé au ministère des Affaires étrangères le 12 mai 1967 sous bordereau de l'État-major des Armées à titre de compte rendu. Elle est publiée ci-après en pièce jointe à la note du 18 mai 1967.

[2] L'impasse remonte au 21 janvier (voir la note du 27 janvier publiée ci-dessus). Les Américains considèrent que la France ayant pris la décision du retrait de ses forces, il n'est pas question de faire un véritable accord sur la coopération militaire qui pourrait donner l'impression que les alliés acceptent la position française de principe. Le document discuté par les généraux Ailleret et Lemnitzer représente donc pour les Américains la description de ce que du point de vue français le gouvernement est disposé à faire en matière de collaboration militaire. Ce document ne serait pas signé mais pourrait servir de cadre pour des instructions à envoyer aux commandements de l'OTAN et au commandant en chef des forces françaises en Allemagne.

[3] Il s'agit du « traité politique et commercial entre le grand Louis-Philippe, roi de France et Sahle Sallasi, roi de Choa, et ses successeurs, signé à Angoloba ». Le texte de ce traité est publié dans *Traités et conventions, en vigueur entre la France et les puissances étrangères*, recueil préparé par J. Basdevant, Paris, 1919, p. 255 à 258.

s'instaura entre le gouvernement français et l'Empereur Ménélik une coopération active que matérialisa notamment la construction du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (1909-1917). Quelque peu assombris par notre passivité lors de la conquête italienne[1], ces bons rapports ont été progressivement restaurés après la fin du second conflit mondial, bien que notre effacement momentané nous ait fait perdre certaines de nos positions anciennes, notamment sur le plan linguistique.

Au cours de ces dernières années, l'amitié franco-éthiopienne a été confirmée et illustrée par trois voyages en France de S.M. Haïlé Sélassié Ier (juillet 1959[2], octobre 1963[3], mai 1967[4]) et par la visite officielle du général de Gaulle à Addis-Abeba en août 1966[5]. Ces visites ont donné l'occasion à l'Empereur d'exalter les sentiments qu'il porte à notre pays et au général de Gaulle en particulier et de solliciter une large assistance de la France tant pour le développement économique de l'Éthiopie que dans les domaines de la coopération culturelle, technique et militaire.

2. Ces excellentes dispositions à notre égard ne sont pas affectées par le problème de Djibouti, bien que le gouvernement éthiopien tienne à ne pas laisser à la Somalie le monopole des revendications sur notre territoire de Mer Rouge. En fait, le gouvernement d'Addis-Abeba a toujours été favorable au maintien de notre souveraineté sur la Côte française des Somalis, notre présence lui paraissant le plus sûr moyen de défendre, contre les revendications de Mogadiscio, le principal débouché de l'Éthiopie vers la mer.

3. Les échanges commerciaux entre la France et l'Éthiopie ne sont pas très importants : nous ne figurons que pour 3,2 % dans les exportations éthiopiennes (19 millions de francs) et 3,4 % dans les importations (26 millions de francs). Nos ventes à l'Éthiopie ont marqué cependant une nette progression depuis 1965.

À l'exception de notre participation au chemin de fer franco-éthiopien, l'implantation de sociétés françaises en Éthiopie est assez limitée.

4. Notre coopération culturelle et technique avec l'Éthiopie a connu d'intéressants développements au cours des trois dernières années.

a) Sur le plan culturel, l'effort repris depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'est nettement élargi. Plus de cinquante professeurs enseignent actuellement au Lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba ainsi que dans les divers établissements de l'Alliance française tandis qu'une centaine

[1] La conquête italienne a lieu en 1935 et 1936.

[2] L'Empereur d'Éthiopie se rend en France en 1959, il est reçu le 21 juillet à Rambouillet par le général de Gaulle. Voir *D.D.F.*, 1959-II, n° 31.

[3] En octobre 1963, l'Empereur, de passage en France avant de se rendre en Suisse, a, le 28 octobre, un entretien avec le général de Gaulle et est ensuite reçu à déjeuner à l'Élysée.

[4] En mai 1967, l'Empereur est de nouveau de passage en France, il arrive à Orly le 8 mai à 10 h. 15. Il s'entretient avec le général de Gaulle à 12 h. 30, assiste à un déjeuner à l'Élysée et repart d'Orly pour Genève à 16 h. 25.

[5] Le voyage du général de Gaulle à Addis-Abeba se déroule du 27 au 29 août 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 209.

de bourses est offerte chaque année aux étudiants éthiopiens. D'autre part, pour répondre au vœu de l'Empereur qui souhaite faire à la langue française une place à peu près égale à celle qu'occupe actuellement l'anglais dans les programmes d'enseignement, d'autres professeurs ont été détachés, en nombre croissant, dans les écoles éthiopiennes (14 en 1964, 20 en 1965, 35 en 1966). Notre action est appelée à se développer dans le cadre d'une « Convention culturelle » définissant les modalités générales de la coopération entre les deux pays et d'un « Accord de coopération culturelle et technique » précisant le statut et les conditions d'emploi des enseignants et experts français. Cette convention et cet accord ont été signés le 27 août 1966 à l'occasion de la visite du général de Gaulle en Éthiopie.

b) La coopération technique entre la France et l'Éthiopie a pris forme en 1963. Elle s'est essentiellement développée dans les secteurs :

– de l'information (quatre experts assurant la rédaction du journal français *Addis-Soir*) ;

– de l'agriculture (cinq vétérinaires mènent une remarquable campagne contre les maladies du bétail et poursuivent des tâches de formation. Trois spécialistes participent à des opérations d'aménagement rural dans la vallée de l'Awash[1] et la zone d'Awassa[2]. C'est à une mission française qu'a été confiée l'étude préliminaire de l'aménagement de la vallée du Wabi Shebelli[3], non loin de la frontière somalienne ;

– des Travaux Publics (quatre experts sont à la disposition du ministère des Travaux publics et de la municipalité d'Addis-Abeba. Une mission permanente élabore le plan d'urbanisme de la capitale éthiopienne).

c) Sur le plan de la coopération militaire notre action s'est manifestée par l'envoi de cinq officiers en Éthiopie (deux ingénieurs militaires, deux officiers de marine dont l'un assume le commandement du navire-école éthiopien, un officier de l'air), ainsi que par l'admission d'officiers éthiopiens dans les écoles françaises.

Depuis la visite du général de Gaulle à Addis-Abeba se pose le problème d'éventuelles livraisons de matériel militaire français à l'Éthiopie pour satisfaire, au moins en partie, une demande qui nous a été présentée par le gouvernement impérial le 29 août 1966.

5. Sur le plan des grands travaux, deux actions importantes méritent d'être relevées.

[1] L'Awash est une rivière qui coule dans le nord-est de l'Éthiopie dans la vallée entre Addis-Abeba et Dire-Daoua. La SOGREAH, société française, effectue des études en vue d'une répartition des eaux de ce cours d'eau entre l'irrigation des régions désertiques et les stations hydroélectriques. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 134.

[2] Awassa est une localité située à environ 250 km au sud d'Addis-Abeba dans une région de lacs.

[3] Le Whabi Shebelli prend sa source dans le Harrar, traverse le sud-est de l'Éthiopie avant de pénétrer en Somalie. Le gouvernement français est approché dès 1965 pour la mise en valeur de la haute vallée de ce fleuve ; il prend à sa charge les études complètes sur ce bassin qui revêt une grande importance pour le développement agricole de l'Éthiopie. Voir le télégramme d'Addis-Abeba n$^{os}$ 67 à 72 du 1$^{er}$ février 1967 et *D.D.F.*, 1966-II, n° 134.

Une société française dépendant du groupe Schneider, la CITRA, construit deux barrages dans la vallée de l'Awash.

Un accord a été conclu, d'autre part, entre la France et l'Éthiopie, pour la construction de la voie ferrée de la vallée du Sidamo[1] qui doit se raccorder à l'actuel chemin de fer franco-éthiopien. Cet accord prévoit notamment un prêt gouvernemental à moyen terme de 15 millions de francs et des crédits-fournisseurs à long terme de 40 millions de francs. Paraphé en 1964, signé en 1965, il n'a pas encore été mis en application faute d'avoir été ratifié par le Parlement éthiopien.

*(Afrique-Levant, Éthiopie, relations politiques avec la France, ET-6-3)*

## 175

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n^os^ 205 à 212.
Diffusion strictement réservée.

*Damas, 11 mai 1967.*

(*Reçu* : 13 h. 03).

Au cours de la visite que le Secrétaire général a faite au ministre des Affaires étrangères[2] syrien l'entretien a porté d'abord sur les rapports franco-syriens. Le secrétaire général a exposé les raisons fondamentales de la politique française notamment en ce qui concernait le Proche-Orient. Elles consistaient essentiellement en une abstention scrupuleuse de toute ingérence dans les affaires intérieures des États et en une attitude impartiale à l'égard des conflits qui pouvaient exister entre ces derniers. La France n'avait eu aucune part dans la création d'Israël. Mais son existence était un fait et la France l'avait reconnu.

Si sur le plan politique la France ne cherchait pas à exercer une influence, il en était autrement sur le plan culturel, dans ce domaine au contraire, nous estimions qu'il était de l'intérêt des deux parties de développer leur coopération. Le secrétaire général a remarqué que l'anglais semblait être actuellement d'un usage plus courant que le français en Syrie.

Il avait relevé le long de la route des affiches en anglais, notamment celles de l'*Aeroflot*. Le docteur Makhos[3] a répondu que le français et l'anglais étaient sur le même plan et que les élèves avaient un libre choix de la langue qu'ils utilisaient pour leurs études. Le Secrétaire général a ajouté

[1] L'accord franco-éthiopien relatif à la construction de la voie ferrée de la vallée du Sidamo est signé le 13 juillet 1965. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 303.

[2] M. Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est à Damas le 10 mai 1967 par le Dr Makhos, ministre syrien des Affaires étrangères.

[3] Le Dr Ibrahim Makhos est depuis le 1^er^ mars 1966 vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne.

que, sur le plan économique, il était également souhaitable de développer la coopération entre les deux pays.

De grands contrats avaient été d'ailleurs signés. Le docteur Makhos a remarqué que grâce à une entreprise française choisie par les Syriens, Damas aurait le plus bel aéroport du Proche-Orient[1].

Le docteur Makhos a relevé ensuite les différences qui opposaient la politique française dans la région à celle des États-Unis. C'est ainsi que la conférence qui s'était tenue dernièrement à Beyrouth sous la présidence du secrétaire général et qui avait réuni les chefs de mission français[2] dans la région n'avait pas excité la méfiance des Syriens. Il en avait été autrement de la conférence des ambassadeurs américains[3], car cette dernière avait revêtu l'aspect d'une conspiration dirigée contre les États arabes progressistes et plus particulièrement contre la Syrie.

Ce fait était d'ailleurs illustré par la participation à la réunion, non pas de l'ambassadeur des États-Unis à Damas, mais de l'un de ses collaborateurs dont les Syriens savaient qu'il était un représentant de la CIA.

Partant de là, le docteur Makhos a fait avec véhémence le procès de la politique américaine dans le monde arabe en soulignant que ce sujet intéressait tout particulièrement les Syriens, car ceux-ci faisaient passer leur appartenance au monde arabe avant leur simple nationalité syrienne. Le but essentiel de la politique américaine a précisé le docteur Makhos, était d'enserrer les États progressistes arabes entre les États réactionnaires patronnés par eux afin d'étrangler les premiers. C'est ainsi qu'ils cherchaient à encercler l'Algérie, à laquelle les Syriens se sentaient étroitement rattachés par les liens du progressisme et de la race entre le Maroc et la Tunisie, pays dans lesquels les États-Unis développaient constamment leur influence, en profitant de l'affaire Ben Barka[4] en ce qui concerne le premier. Les États-Unis s'efforçaient également d'encercler la Syrie dans la (mot omis) d'Israël, qui ne serait qu'un instrument de l'impérialisme américain et de la Jordanie, pays traître à la cause arabe. En effet, les troupes du Roi Hussein seraient concentrées, non le long des frontières d'Israël mais de celles de la Syrie, la Jordanie étant dans une large mesure complice des préparatifs d'Israël en vue d'une nouvelle attaque contre celle-ci. Le docteur Makhos a été même jusqu'à affirmer que certaines troupes jordaniennes étaient déguisées en soldats syriens.

Le docteur Makhos a parlé ensuite des fournitures d'armes gratuites, selon lui, des États-Unis à Israël. Il a souligné qu'elles forçaient la Syrie à acheter des armements à la Russie et que l'armée absorbait 65 % du budget syrien.

[1] L'aéroport de Damas est construit par un groupement d'entreprises françaises, conduit par la société de Construction des Batignolles. Le contrat est signé le 31 mars 1965.

[2] La conférence des Ambassadeurs de France au Moyen-Orient se tient à Beyrouth du 8 au 10 mai 1967 sous la présidence de M. Alphand.

[3] La conférence des Ambassadeurs des États-Unis au Moyen-Orient se tient à Beyrouth le 26 avril 1966.

[4] Au sujet de l'affaire Ben Barka, voir *D.D.F.*, 1965-I et 1966-I et II, rubrique Maroc de la table méthodologique.

Il a parlé des *Mirage* israéliens et regrette que les avions qui servaient à attaquer la Syrie soient de fabrication française[1]. Le secrétaire général lui a objecté qu'il ne tenait qu'aux Syriens d'acquérir également des *Mirage*, et que ces fournitures étaient faites par la France sur un plan commercial et non politique. L'entretien qui a duré une heure et demie s'est terminé par une note particulièrement cordiale et une évocation de la visite du Dr Makhos à Paris[2] dont il gardait le meilleur souvenir particulièrement de son entretien avec le général de Gaulle qui lui avait laissé la plus forte impression et la certitude que le général avait une vue généreuse et large de problèmes du Proche-Orient dont ceux de la Syrie.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 176

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Le Laos face au conflit du Vietnam*

N. n° 216/CLV. *Paris, 11 mai 1967.*

Le calme relatif qui règne au Laos depuis plus de deux ans est-il l'annonciateur d'une tempête encore plus violente que celle des années 1960-1962 ? La question se pose d'une manière qui peut devenir dramatique à mesure que l'épicentre de la guerre du Vietnam tend à se fixer immédiatement au sud-ouest du 17e parallèle, à quelques kilomètres de la région de jungles montagneuses entourant la localité laotienne de Tchépone, qui constitue à n'en pas douter la partie névralgique du réseau de communications Nord-Sud, communément appelé « piste Hô Chi Minh ». Ces signes précurseurs ne paraissent pas, en tout cas, avoir troublé l'indifférence avec laquelle les dirigeants du Laos, absorbés par leurs affaires intérieures, considèrent ce qui les entoure.

En vue de s'assurer une confortable majorité dans la nouvelle Assemblée nationale laotienne, le prince Souvanna Phouma n'avait pas hésité à confier à l'armée l'organisation des élections[3] et à nouer de profitables alliances avec les partis de droite. L'influence de ses nouveaux associés, jointe à l'effacement presque total du parti neutraliste et à la mise au pas des forces neutralistes, dont le chef le général Kong Le vit en exil depuis plus de

[1] L'armée israélienne attaque la Syrie le 5 juin avec des *Mirage*.

[2] Au sujet de la visite du Dr Makhos à Paris voir dans *D.D.F.*, 1966-II, n° 413 le compte rendu de l'entretien avec le général de Gaulle.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Vientiane n° 63 du 25 janvier 1967.

quatre mois[1], étaient de nature à favoriser la tendance du Premier ministre à s'aligner sur la politique américaine dans le Sud-Est asiatique. De plus, le prince Souvanna, si prudent jusqu'ici, ne semble plus hésiter à faire des déclarations d'où il ressort que seul le Nord-Vietnam intervient au Laos.

Ces « assertions calomnieuses » soulèvent naturellement à Hanoï des clameurs indignées et la République démocratique du Vietnam ne manque pas de réaffirmer que ce sont les Américains qui violent la neutralité du Laos en entretenant dans le pays des milliers de conseillers militaires et en survolant quotidiennement son territoire pour aller bombarder le Nord-Vietnam, à partir de leurs bases thaïlandaises. Le Laos est donc mis en garde contre ces agissements contraires aux accords de 1962 et le prince Souvanna Phouma est accusé de soumettre son pays à la menace d'une guerre élargie.

Il en résulte que, pour de nombreux observateurs, la neutralité laotienne, à laquelle le chef du gouvernement n'a cependant pas cessé de se référer, apparaît de plus en plus comme une fiction. Telle est bien l'opinion du gouvernement soviétique qui, dès le 12 avril, avait remis à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou[2] un projet de message des co-présidents de la conférence de Genève[3], accusant les États-Unis de violer les accords de 1962 et mettant en garde le gouvernement laotien contre les conséquences que pouvait comporter sa complaisance à l'égard des Américains.

Jugeant ce projet inacceptable, le secrétaire d'État au *Foreign Office*[4] avait de son côté proposé, le 20 avril, à M. Andrei Gromyko de réunir les pays qui avaient participé à la conférence de Genève sur le Laos[5]. M. Georges Brown suggérait à son collègue soviétique que la situation actuelle de ce pays soit examinée par les puissances intéressées et que des propositions soient faites en vue de revenir au strict respect des accords de 1962. On sait que l'idée d'une telle réunion, que l'Union soviétique avait soutenue vivement jusqu'au début de 1965, a cessé d'être jugée réalisable par Moscou et le camp socialiste.

Une formule acceptable pour les deux parties n'ayant pu être trouvée, Moscou décidant alors de publier son projet de message initial sous la forme d'une « déclaration du co-président soviétique de la conférence de Genève de 1962 pour le règlement du problème laotien ». Dans ce document transmis le 24 avril à notre ambassade à Moscou, le co-président soviétique déclarait que la situation au Laos « résulte directement des actes agressifs auxquels

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Vientiane n[os] 364 à 370 du 10 juin 1967.

[2] Sir Geoffrey Wedgwood Harrison, ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou depuis 1965.

[3] Britanniques et Soviétiques sont les coprésidents des conférences de Genève de 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, et de 1961-1962, aboutissant à la neutralisation du Laos.

[4] George Brown, *Secretary of State for Foreign Affairs* depuis le 11 août 1966.

[5] Les pays participants à la Conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos sont : les participants à la Conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les

les États-Unis se livrent contre le Laos » et affirmait que « les États-Unis ont violé grossièrement leurs engagements » et « le statut de neutralité du Laos ». « Les actes d'agression directement perpétrés par les Américains » sur le territoire du Laos ainsi que l'utilisation de l'espace aérien de ce pays par les bombardiers américains étaient dénoncés. « Sans tenir compte du statut de neutralité du Laos, les États-Unis utilisent le pays afin de poursuivre leur agression contre le Vietnam » ajoutait le document. Cette intervention « empêche le fonctionnement du mécanisme du règlement élaboré à Genève, complique sérieusement les chances de rétablissement de la coopération entre les trois factions politiques[1] et crée une menace de guerre civile dans le pays ». Les agissements des États-Unis étaient donc « sévèrement condamnés » et le gouvernement de ce pays devait porter « l'entière responsabilité des graves conséquences » qu'ils peuvent entraîner pour la paix dans le Sud-Est asiatique. Il était nécessaire de revenir à « un strict respect des dispositions des accords de Genève ».

On rapprochera de cette déclaration les notes verbales soumises le 21 avril à l'ambassadeur d'Australie[2] et, le 22 avril, à celui de Thaïlande pour mettre en garde leurs pays respectifs contre les dangers que présentait leur intervention dans le conflit vietnamien. Des articles parus dans la presse soviétique et des émissions de radio renforçaient l'impression que le gouvernement soviétique souhaite faire savoir qu'il ne peut rester indifférent aux diverses manifestations d'élargissement du conflit vietnamien et en particulier à celles qui intéressent le Laos.

Américains et Laotiens accusent de leur côté les Nord-Vietnamiens d'entretenir des troupes au Laos. Des renseignements américains indiquent que quatre divisions nord-vietnamiennes se trouveraient au Laos et dans la zone démilitarisée[3], non loin des lieux où se livrent en ce moment des combats particulièrement meurtriers. On peut craindre qu'une menace plus directe que par le passé ne pèse dorénavant sur le territoire laotien.

Ce danger vient d'être évoqué devant le directeur d'Asie par le nouveau ministre-conseiller de l'ambassade soviétique à Paris. Exprimant la crainte que le Laos et le Cambodge ne soient touchés directement par la guerre, M. Oborenko suggérait à M. Manac'h que l'Union soviétique et la France étudient ensemble les moyens de parer à cette dangereuse évolution. Le directeur d'Asie a retiré l'impression qu'il s'agissait d'une proposition à laquelle son interlocuteur attachait de l'importance et qu'il avait l'intention de lui en reparler bientôt. Si cela est bien exact, on peut se demander, dans l'état actuel des choses, à quelles formes d'action commune peuvent penser les Soviétiques.

*(Asie, CLV, Laos, 1965-1978)*

membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

[1] La droite, les neutralistes et le Pathet Lao.

[2] John R. Rowland, ambassadeur d'Australie à Moscou depuis 1964.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

# 177

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Daridan, Ambassadeur de France à New Delhi.

T. nos 239 à 242. *Paris, 12 mai 1967, 12 h. 35.*
Diffusion strictement réservée.

Texte de la réponse du général de Gaulle à Madame Indira Gandhi[1] :

*Début de citation.*

Paris, le 11 mai 1967.

Madame,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de la lettre apportée par M. Jha et par laquelle vous avez bien voulu me faire part de votre point de vue sur quelques-uns des grands problèmes qui se posent à l'Union Indienne.

Je vous remercie des indications que vous m'avez données sur l'évolution récente de votre pays et sur les difficultés intérieures auxquelles il a à faire face. Je puis vous donner l'assurance que la France continue de suivre avec un profond intérêt et une vive sympathie l'action de votre gouvernement qui poursuit son œuvre de développement économique et social de l'Inde, notamment pour atteindre à une suffisante autonomie dans le domaine essentiel de la subsistance.

Dans l'ordre des relations internationales, la France apprécie à leur valeur les efforts que vous poursuivez en vue de concilier le maintien de votre politique de non-alignement et les exigences de votre sécurité. Je n'ignore pas à quels dangers l'Inde est exposée du fait de sa situation géographique et je comprends que votre politique doive tendre d'abord à assurer dans la paix la pleine indépendance de votre État.

Je comprends aussi que le projet d'un traité sur la non-dissémination des armes atomiques[2] pose des problèmes pour l'Inde. Vous connaissez à ce sujet la position de la France, qui ne participe pas aux discussions en cours et n'a pas l'intention de signer un tel traité s'il vient à voir le jour.

Si, en effet, nous ne sommes en aucune façon partisans de la dissémination des armes atomiques, nous ne pensons pas qu'un tel instrument soit le moyen approprié pour commencer un véritable désarmement. Il appartient à chaque pays de prendre pour lui-même ses responsabilités. Et c'est, vous me le confirmez, ce que l'Inde a déjà fait pour ce qui la concerne.

[1] Voir ci-dessus la lettre de Mme Gandhi au général de Gaulle en date du 19 avril 1967.

[2] Dans les développements qui suivent, le Président de la République expose de façon très complète la position de la France en matière de non-dissémination des armes nucléaires. Il y donne les raisons pour lesquelles un traité de non-prolifération ne lui paraît pas être un moyen de promouvoir un véritable désarmement.

Quant à la sécurité de votre pays, M. Jha nous a fait part de vos préoccupations. Soyez certaine que nous les comprenons et que nous respectons les motifs de la décision en vertu de laquelle l'Inde ne s'est pas, jusqu'à présent, écartée d'une conception purement pacifique des activités nucléaires, malgré les inquiétudes que lui cause l'évolution d'un puissant voisin. Si les négociations sur la non-prolifération contribuent à éveiller à ce sujet les appréhensions de l'Inde, la difficulté n'en présente pas moins un caractère permanent. C'est bien ainsi que la France la considère. Les risques liés à un conflit qui se produirait entre deux grandes nations comme l'Inde et la Chine intéressent de toute façon le monde entier, qu'il y ait, ou non, entre certaines puissances, un traité relatif à la non-prolifération des armes nucléaires.

Veuillez agréer, Madame, avec mes respectueux hommages, l'assurance de ma haute considération.

*Fin de citation.*

*(Collection des Télégrammes, Inde, 1967)*

## 178

M. Debré, Ministre de l'Économie et des Finances,
à M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou.

L. *Paris, 12 mai 1967.*

Monsieur l'ambassadeur,

Comme vous le savez, la situation financière du Dahomey n'a cessé de préoccuper mon Département depuis plusieurs années[1].

Les graves difficultés financières de ce pays ne sont certes pas dues exclusivement à la mauvaise gestion de ses gouvernements successifs. L'insuffisance

[1] Depuis son accession à l'indépendance, le 1er août 1960, le Dahomey dépense, chaque année, quelque 8 milliards de francs CFA et ne recouvre que 5,5 milliards de recettes environ. La France a apporté, annuellement, une contribution de l'ordre de 1 à 1,5 milliard, sous forme de subventions d'équilibre et d'avances de trésorerie. Dans ces conditions, le déficit de chaque exercice dépasse 1 milliard de francs CFA, soit au terme de six années, 8 milliards de passif global. Le déficit, particulièrement élevé, escompté pour 1966 (2 milliards environ) a contraint Cotonou à solliciter du gouvernement français un surcroît d'aide. Une convention a été signée, prévoyant le versement au Dahomey d'une subvention supplémentaire de 350 millions de F CFA. Au mois de janvier 1967, le Trésor dahoméen est vide. Le versement, fin janvier, par la France de 250 millions de francs CFA, à valoir sur une subvention de 500 millions, prévue pour cette année, a procuré au nouveau ministre des Finances, Me Borna, un volant de trésorerie permettant de parer au plus pressé. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, du 2 mars 1967, non publiée, exposant la gravité de la situation financière du Dahomey, les mesures d'austérité adoptées et le malaise social qui en résulte, entraînant une crise politique larvée. À compléter par la dépêche de Cotonou n° 83/DAM du 2 septembre 1967, non publiée, qui, outre un bilan chiffré, rappelle le montant de l'aide de la France et celui des aides extérieures autres que françaises.

des recettes fiscales s'explique en partie par la stagnation de l'économie : le volume des dépenses se ressent de l'existence d'une administration pléthorique, dont la responsabilité n'incombe pas entièrement aux autorités de Cotonou.

Le Dahomey ne pouvait faire face à ces difficultés qu'en mettant en œuvre, dès l'indépendance, une politique rigoureuse appuyée par un pouvoir fermement établi. C'est au contraire l'instabilité gouvernementale qui a prévalu, accompagnée d'un relâchement extrême dans la conduite des finances publiques. L'État dahoméen n'a pu survivre qu'en s'endettant simultanément auprès de ses fournisseurs locaux et du Trésor français, et ceci pour des montants considérables.

L'énergie montrée par le nouveau Président de la République[1] comme la compétence et le sérieux de son ministre des Finances, M. Nicéphore Soglo[2], avaient l'an dernier fait espérer qu'un redressement serait accompli.

Dans cette perspective, j'avais pour ma part accepté que soient consentis à ce pays des concours nouveaux, qui à bien des titres dérogeaient aux règles généralement adoptées dans nos relations avec les États africains francophones.

Le départ de M. Soglo et son remplacement par un ministre[3] dont la gestion antérieure, bien qu'habile, n'avait pas réussi à imposer la rigueur nécessaire, inspire de vives inquiétudes que rien n'est venu atténuer depuis sa nomination.

Il est évident que le Dahomey ne pourra continuer à bénéficier de l'aide française que s'il accomplit les efforts indispensables pour remettre de l'ordre dans ses finances. Pour réduire ses dépenses, il doit réformer profondément sa fonction publique. Pour accroître ses recettes, il doit améliorer l'efficacité des services fiscaux.

Le redressement des finances publiques implique également que les conditions dans lesquelles l'État est endetté soient normalisées. Il est contraire à une gestion rigoureuse de laisser subsister des arriérés constitués essentiellement par des dettes à vue sans convenir de leur consolidation avec les créanciers. Mon Département est, à cet égard, disposé à consentir au Dahomey des conditions aussi favorables que possible pour l'apurement de ses dettes à l'égard du Trésor et des postes françaises. Encore faudrait-il que le gouvernement du général Soglo prenne conscience du fait qu'il ne serait pas raisonnable d'attendre une aide nouvelle de la France tant qu'un règlement satisfaisant ne sera pas intervenu dans ce domaine.

[1] Le 22 décembre 1965, le général Soglo prend le pouvoir. Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n^os^ 341 et 352.

[2] Nicéphore Soglo, diplômé d'études supérieures de droit public, diplômé de l'École nationale d'administration, inspecteur des finances, conseiller technique du ministre des Finances, des Affaires économiques et du Plan (14 février 1964-24 décembre 1965) puis ministre des Finances et des Affaires économiques du 24 décembre 1965 au 30 décembre 1966.

[3] Me Bertin Borna est le nouveau ministre des Finances lors du remaniement ministériel du 30 décembre 1966. Un portrait du ministre des Finances est brossé dans la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 31/DAM du 17 janvier 1967, non retenue.

Les préoccupations qui viennent d'être évoquées ne sont pas, vous le savez, particulières à mon Département. Elles sont partagées par l'ensemble du gouvernement. J'ai tenu cependant à vous faire part de mon sentiment personnel pour que vous puissiez en tirer éventuellement argument dans vos entretiens avec les responsables dahoméens.

Veuillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, Politique intérieure, 1967)*

## 179

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 637 à 651.
Diffusion réservée.

*Le Caire, 16 mai 1967.*

(*Reçu* : 10 h. 35).

M. Hervé Alphand[1] a eu des entretiens au Caire avec le docteur Fawzi[2], vice-premier ministre chargé des Affaires étrangères, M. Riad[3], ministre des Affaires étrangères et M. El Feki[4], secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Ces conversations ont permis d'illustrer l'excellent état des relations politiques entre la France et la RAU. M. Hervé Alphand a souligné notre désir de ne pas nous immiscer dans les différends interarabes. Cette attitude est appréciée au Caire. Les interlocuteurs de M. Alphand se sont également félicités de la convergence des vues entre la France et la RAU sur les principaux problèmes politiques mondiaux et notamment sur le Vietnam, et, sur ce dernier point, ils ne pensent pas que le moment soit encore venu d'exercer une médiation efficace.

Le gouvernement égyptien a besoin de la paix pour résoudre les problèmes de développement économique qui se posent à lui. Il se défend de vouloir intervenir dans la politique intérieure des autres pays, mais ses sympathies vont plus spécialement aux pays progressistes et il ne veut pas

[1] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, séjourne au Caire du 11 au 14 mai 1967.

[2] Le Dr Mahmoud Fawzi est vice-Premier ministre égyptien chargé des Affaires étrangères depuis 1964.

[3] Mahmoud Riad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964 après avoir été le représentant permanent de la RAU aux Nations unies de 1962 à 1964.

[4] Ahmed Hassan el Feki est secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères jusqu'au 20 juin 1967.

que les conquêtes politiques et sociales de ces derniers soient menacées par l'intervention étrangère.

Il entretient de très bonnes relations avec l'URSS. Il n'a pas conscience cependant d'appartenir à une zone d'influence quelconque et il veut préserver son indépendance. Si l'URSS a acquis une influence en Égypte, elle le doit au souci qu'elle a manifesté de ne pas dicter ses conditions à ce pays. Le gouvernement égyptien pense que l'URSS veut la paix. Si elle accorde une aide à l'Iran et a noué de meilleures relations avec le Pakistan et la Turquie, c'est probablement pour écarter la menace que le CENTO[1] faisait peser sur ses frontières. Le gouvernement égyptien n'en prend pas ombrage. Il estime d'ailleurs que, ni l'URSS, ni les États-Unis ne pratiquent aujourd'hui de politique exclusive et qu'il n'y a plus à proprement parler de bloc autour de ces deux pays.

Les relations du gouvernement égyptien avec les pays anglo-saxons n'en sont pas moins difficiles aujourd'hui. Il n'est animé d'aucune hostilité systématique à l'égard des États-Unis et s'inspire à leur égard de considérations pragmatiques. Les États-Unis, plus encore en raison d'un certain état d'esprit que d'un vaste dessein, prennent des engagements dans le monde entier et ont tendance à s'immiscer dans les affaires d'autrui. Leur politique à l'égard du monde arabe n'inspire pas confiance au gouvernement égyptien. Celui-ci constate que les États-Unis soutiennent le plus souvent, dans une optique de guerre froide, les régimes les plus conservateurs et qu'ils cherchent à reconstituer des bases politiques et militaires dans certains pays arabes, en Arabie Saoudite surtout, mais également en Jordanie, en Libye et au Maroc. Le gouvernement égyptien ne souhaite cependant pas l'élimination de l'influence américaine, mis un redressement de son orientation.

M. Alphand a demandé à ses interlocuteurs quelle était leur opinion sur les craintes exprimées par M. Makhos[2] au sujet de la politique américaine. Ceux-ci ont répondu que la Syrie était effectivement menacée par Israël et par la Jordanie, l'une et l'autre soutenus par les États-Unis. Ils constatent qu'Israël profère des menaces à l'égard de la Syrie ; ils assurent que le roi de Jordanie cherche à renverser le régime de Damas, sinon en recourant à une expédition militaire, tout au moins en encourageant les adversaires politiques du gouvernement actuel.

Les griefs du gouvernement égyptien à l'égard de la Grande-Bretagne sont plus vifs. Il reproche à ce pays de s'accrocher systématiquement aux positions qu'il occupe dans le monde arabe ou de chercher à passer la main à des gouvernements complices. Il se plaint de l'intervention systématique de la Grande-Bretagne au Yémen, de son refus de traiter avec les

[1] CENTO : *Central Treaty Organization,* organisation d'assistance mutuelle regroupant la Grande-Bretagne, l'Iran, le Pakistan et la Turquie est créée en 1959 après la dénonciation par l'Irak du pacte de Bagdad.

[2] Le Dr Ibrahim Makhos, membre du parti Baath, est vice-Premier ministre syrien et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1966.

nationalistes à Aden et des liens que ce pays cherche à nouer avec l'Arabie Saoudite pour préserver son influence dans le sud arabique.

Le gouvernement égyptien se défend de vouloir perpétuer la présence de ses troupes au Yémen[1]. Il est ouvert à tous les efforts de médiation, mais il ne peut abandonner le régime républicain et il est décidé à repousser toutes les infiltrations étrangères. Il n'hésitera pas pour ce faire, à intervenir le cas échéant jusqu'en Arabie Saoudite.

Il n'a pas l'intention d'envahir militairement le sud arabique. M. El Feki a repris à cet égard, en termes très nets, les déclarations faites par le président Nasser au début du dernier mois. Le gouvernement soutient le FLOSY[2] moralement et matériellement. La seule chose que le gouvernement britannique devrait faire pour régler le problème de sa succession, serait de traiter avec le FLOSY au lieu d'essayer d'imposer un gouvernement réactionnaire aux populations de l'actuelle fédération. Le gouvernement égyptien se bornerait à entretenir des relations normales d'amitié et de coopération avec un gouvernement représentant vraiment le nationalisme local.

En ce qui concerne Israël, M. El Feki a interrogé M. Alphand sur les perspectives d'adhésion de ce pays au Marché commun et sur l'état de nos relations nucléaires avec lui. M. Alphand a fait observer qu'il n'était pas question d'une admission d'Israël au Marché commun ; il a ajouté que les problèmes relatifs à une association de ce pays étaient très compliqués et, de toute façon seraient longs à résoudre. M. Alphand a donné tous apaisements à ses interlocuteurs sur notre politique de coopération nucléaire avec Israël, il a insisté sur le fait que nos relations dans ce domaine ne débordaient pas le cadre scientifique et industriel et que nous avions pris toutes nos dispositions pour empêcher que cette coopération puisse s'étendre aux aspects militaires de l'atome.

Le problème d'une reconnaissance éventuelle de l'Allemagne orientale a été abordé. M. Alphand a rappelé que nous respections, bien entendu, la liberté d'action du gouvernement égyptien à cet égard. On peut se demander, toutefois s'il n'y avait pas intérêt à favoriser la politique actuelle du gouvernement de Bonn qui cherche à se dégager de l'emprise américaine et a ouvert un dialogue avec l'Est. La reconnaissance de l'Allemagne orientale par des pays tiers, qui ne sont pas des démocraties populaires, aurait sans doute pour effet de décourager ces tendances et de contribuer à ramener le gouvernement de Bonn à des perspectives de guerre froide. Personne, y compris les pays du monde arabe, n'y aurait avantage. M. Fawzi a pris note avec intérêt de ces remarques, mais s'est dérobé à toute explication claire

[1] Au sujet de la présence des troupes égyptiennes au Yémen, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 210 et 1965-I, n° 23.

[2] Le FLOSY (sigle anglais) est le Front de libération du Sud-Yémen occupé par la Grande-Bretagne. Il succède en 1966 à l'OLOS : Organisation pour la libération du Sud occupé. Il siège à Sanaa et est composé de nationalistes pro-nassériens. Il est en réalité, avec le FNL, Front national de Libération, composé de nationalistes sud-yéménites non-nassériens. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 295.

de la position égyptienne. Il a indiqué que M. Winzer[1] avait demandé à son pays de reconnaître Pankow, que celui-ci n'avait pas encore défini son attitude et qu'il appartenait à Bonn de l'encourager à la détente.

En ce qui concerne le traité de non-prolifération[2], M. El Feki a fait observer que son gouvernement ne pouvait pas se prononcer sur un document dont il n'avait pas le texte mais qu'il avait quelque crainte sur le système de contrôle et d'inspection que les auteurs du projet semblaient avoir en vue. Il s'agissait là d'une question de souveraineté. Le gouvernement égyptien ne pouvait pas accepter de soumettre sa production, non seulement militaire mais civile, à un contrôle auquel échapperaient les pays qui voudraient l'exercer, il souhaiterait au moins que le contrôle fût exercé par l'Agence de Vienne[3]. Il se posait également la question des garanties contre une attaque d'une puissance nucléaire. Il déplorait à cet égard de ne pas connaître la position d'Israël sur le traité lui-même.

M. Fawzi a rappelé l'intérêt que son gouvernement portait aux propositions que nous avions faites en 1963 à Genève, en faveur d'une rectification des prix des matières premières et des produits alimentaires. Il estime qu'il s'agit là d'une question capitale pour le développement économique du « Tiers Monde » et il déplore qu'elle ait peu avancé jusqu'ici.

M. Fawzi a mentionné enfin le retard technologique des pays sous-développés. Si ce retard n'est pas comblé, ces pays n'ont d'autres perspectives que de se soumettre à la domination économique des pays riches ou de dresser des barrières insurmontables aux échanges. Les pays développés devraient comprendre que leur intérêt n'est pas de s'exposer ainsi à la fermeture de marchés.

Rectificatif au télégramme du Caire nº 637/51, en date du 16 mai 1967, diffusé le 16 mai à 18 h. 00.

Prière de lire comme suit la page 4, 20 et 21ᵉ lignes :

« … que celui-ci n'avait pas encore défini son attitude et qu'il appartenait à Bonn « de l'encourager à l'encourager ». (Au lieu de « l'encourager à la détente ») ».

Paris, le 16 mai 1967.

*(Afrique-Levant, RAU, relations avec la France, RAU 6-2)*

[1] Otto Winzer est premier vice-ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, chargé des affaires de Berlin-Ouest depuis 1956.

[2] Le traité de non-prolifération des armes nucléaires, discuté principalement entre les États-Unis et l'URSS, est signé le 1er juillet 1968, ouvert à la signature à Londres, Moscou et Washington. La France n'y adhère pas.

[3] L'AIEA ou Agence internationale de l'énergie atomique, est une organisation intergouvernementale dont le siège est à Vienne ; elle est placée sous l'égide des Nations unies.

# 180

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 654 à 658.
Diffusion réservée.

*Le Caire, 16 mai 1967.*

(*Reçu* : 16 h. 05).

Suite à mon télégramme n° 637[1].

M. Alphand[2] a évoqué avec ses interlocuteurs les questions relatives à la coopération technique, culturelle, économique entre la France et la République arabe unie.

M. Fawzi[3] a exprimé le vœu que la coopération culturelle soit étendue au domaine technologique. Il a mentionné notamment la question de la bonification des terres et celle du pétrole. Le gouvernement égyptien a déjà invité des experts de la CFP[4] et de l'ERAP[5] à examiner les perspectives de production pétrolière dans les zones nouvelles. Il se propose également de monter une industrie pétrochimique ; il serait heureux de pouvoir bénéficier sur ce chapitre de nos conseils techniques. Il se demande en particulier s'il ne serait pas techniquement possible et financièrement avantageux de dessaler l'eau de mer à partir de l'énergie produite par la combustion du pétrole. Il souhaiterait avoir notre avis là-dessus.

M. Alphand a soulevé différents problèmes techniques concernant l'application de l'accord du 28 juillet 1966[6] sur le règlement du contentieux. Il a

[1] Le télégramme du Caire n° 637 du 16 mai 1967 est publié ci-dessus.

[2] Hervé Alphand est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Le Dr Mahmoud Fawzi est vice-Premier ministre égyptien chargé des Affaires étrangères depuis 1965.

[4] La CFP ou Compagnie française des pétroles voit officiellement le jour le 28 mars 1924. Deux conventions en date du 17 mai 1924 et du 15 juillet 1931 fixent les relations avec l'État : c'est une société chargée de développer une production de pétrole sous contrôle français. La compagnie française des pétroles deviendra en 1985 Total CFP, la marque Total ayant été lancée en 1954. En 1991, Total CFP prend le nom de Total puis se rapproche de Petrofina, société belge créée en 1920, en 1999 pour devenir Totalfina. La même année, les entreprises Totalfina et Elf Aquitaine décident leur rapprochement accepté en 2000 par la Commission de Bruxelles. La société prend alors le nom de Totalfina Elf rebaptisé Total en 2003.

[5] L'ERAP, entreprise de recherches d'activités pétrolières est un établissement public. La découverte en juillet 1939 d'un champ de gaz à Saint-Marcet en Aquitaine décide la création de la régie autonome des pétroles (RAP). Les recherches continuent dans le sud-ouest de la France avec la création en 1941 de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA). En 1945 est créé le Bureau de recherches de pétrole (BRP) avec pour but la recherche de pétrole outre-mer. En décembre 1965, la fusion de la Rap et du BRP donne naissance à l'Erap dont la SNPA devient la principale filiale. À partir du 28 avril 1967, la société prend le nom d'Elf. Tous les réseaux de distribution de l'Erap adoptent la nouvelle enseigne.

[6] La Convention sur le règlement des problèmes relatifs aux patrimoines des ressortissants français situés sur le territoire de la République arabe unie, signée à Paris le 28 juillet 1966 assortie d'un protocole et d'échanges de lettres. Elle concerne le règlement du contentieux franco-égyptien consécutif à l'expédition de Suez et aux nationalisations de 1961. Elle est publiée au *Journal officiel de la République française* du 8 octobre 1967 p. 9939. Voir aussi *D.D.F.*, 1966-II, n° 308.

demandé notamment que le compte prévu à l'accord pour le paiement des indemnités soit approvisionné du côté égyptien par des avances françaises de produits autres que le coton, le riz et le pétrole. Il a rappelé la nécessité de conclure les accords techniques en suspens entre la Banque centrale d'Égypte et la Banque de France d'une part, entre le gouvernement égyptien et l'association nationale des porteurs de valeurs mobilières d'autre part. Il a soulevé enfin la question du règlement des arriérés des contrats garantis par la COFACE avant 1958[1].

Du côté égyptien, on a promis d'examiner à nouveau ces questions. M. Hervé Alphand a donné à ses interlocuteurs l'assurance qu'ils obtiendraient, conformément à l'accord franco-égyptien[2] de l'année dernière, l'octroi de crédits commerciaux nouveaux à concurrence des paiements qu'ils effectueraient à ce titre. M. El Feki[3] a mentionné le désir égyptien d'obtenir de nouveaux crédits à moyen et à long terme au-delà des montants prévus à cet accord. M. Hervé Alphand a fait observer que la situation actuelle de nos finances et notre souci de maintenir la stabilité du franc ne nous permettraient pas d'aller plus loin pour le moment. M. El Feki n'a pas insisté et ses collègues n'ont pas repris la question. M. Alphand a évoqué le problème de la restitution de la Maison de France à Alexandrie[4]. Nous souhaiterions disposer d'un local pour abriter le centre culturel français de cette ville. Du côté égyptien, on a promis de chercher à dégager une solution le plus rapidement possible.

*(Afrique-Levant, RAU, relations avec la France, RAU 6-3)*

[1] Les accords signés à Zurich le 22 août 1958 entre la France et l'Égypte portent notamment sur les relations économiques entre les deux pays. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n[os] 114, 239 et 250.

[2] L'échange de lettres joint à l'accord signé le 28 juillet 1966, relatif à l'alimentation du compte prévu à l'article 12 dudit accord. Cet article 12 stipule que « le gouvernement de la RAU verse en livres égyptiennes 50% du montant de l'indemnisation due à chacun des intéressés au crédit du compte spécial ouvert auprès de la Banque centrale d'Égypte au nom de la Banque de France. Ce compte est utilisé pour le règlement à concurrence de 50% de leur valeur de toutes marchandises originaires de la RAU (à l'exception du coton, du riz et du pétrole) importées directement en France pour les besoins du marché français ».

[3] Ahmed Hassan El Feki est secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères jusqu'au 20 juin 1967.

[4] L'accord général franco-égyptien signé le 22 août 1958 porte sur le rétablissement des relations culturelles et économiques et sur la restitution des biens français ou leur indemnisation, *D.D.F.*, 1958-II, n° 250.

# 181

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 659 à 668.
Diffusion réservée.

*Le Caire, 16 mai 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Le secrétaire général du Département[1] a été, avant son départ du Caire, reçu par le Président de la République arabe unie. L'entretien a porté sur les points suivants :

1. *Situation intérieure de l'Égypte.*

Le président Nasser[2] a rappelé les données du développement économique et social du pays. Certaines d'entre elles sont encourageantes : le haut barrage d'Assouan, qui va permettre d'accroître les superficies irriguées et cultivables en même temps que le potentiel électrique, le canal de Suez, dont les recettes augmentent régulièrement d'environ 10 millions de livres par an, de nouvelles ressources pétrolières qui s'élèveront en 1970 à 30 000 000 tonnes.

Mais il y a aussi des facteurs défavorables : accroissement de la population de près d'un million d'individus par an, utilisation inadéquate de l'électricité du barrage par une industrie encore embryonnaire, difficultés du ravitaillement en produits alimentaires, le pays doit faire face à des problèmes ardus et à certaines contradictions. À cet égard, l'année la plus dure a été 1966. Mais les choses s'amélioreront progressivement au cours de 1968 et 1969 pour devenir nettement satisfaisantes en 1970.

Dans l'immédiat, il s'agit de savoir s'il convient de poursuivre le développement de l'industrie lourde. Le plan de trois ans[3] s'efforce de répondre à cette question. On peut se demander, d'autre part, dans quelle mesure il faut avoir recours aux crédits extérieurs. Le président égyptien pense, pour sa part, qu'il y a lieu de la faire avec modération et il lui apparaît contre-indiqué d'en solliciter pour plus de 12 mois, en ce qui concerne les produits alimentaires. Le peuple égyptien doit dès lors être (omission) à quelques sacrifices.

2. *Relations avec les grandes puissances.*

Les États-Unis ont une politique détestable en Égypte. Ils ont toujours cherché à imposer leur volonté. Une première fois, ils ont voulu subordonner leurs envois de blé à des conditions (renonciation par l'Égypte à toute production nucléaire et à la fabrication de fusées) qui n'ont pas été

[1] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis octobre 1965, se rend au Caire du 11 au 14 mai 1967.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Le plan de trois ans va de 1967 à 1970.

acceptées. De nouveau, il y a quelques mois, ils ont exigé que la République arabe unie modifie son attitude à l'égard de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite, conforme à sa position sur le Vietnam à celle de Washington, renonce à encourager la subversion en Amérique du Sud. Ces prétentions ont été elles aussi repoussées.

À propos du Vietnam, le Président a plaidé qu'il avait effectivement reconnu l'existence et la représentativité du FNL, qui a depuis quelque temps une délégation permanente au Caire. D'ailleurs, il ne pouvait rendre aux Américains les services qu'ils lui ont demandés qu'en étant en contact avec Hanoï et le Front de libération. Quant à l'Amérique latine, il trouve étrange qu'on puisse le soupçonner de s'immiscer dans la politique intérieure de pays aussi éloignés du Caire et où il ne dispose d'aucun moyen réel d'action.

Le gouvernement des États-Unis ne comprend pas que la République arabe unie est, et entend demeurer indépendante des autres puissances, qu'elle est, et restera insensible à leur pression.

C'est parce qu'ils l'ont admis, que les Russes ont pu développer de fructueuses relations avec elle. Mais, a ajouté le président Nasser, contrairement à ce qui se dit, je ne suis nullement inféodé à Moscou qui ne me demande pas d'ailleurs de suivre telle ou telle ligne politique.

3. *Relations avec la France.*

Nous approuvons entièrement, a indiqué le Président de la République, la politique d'indépendance, de non-ingérence dans les affaires d'autrui, de libre coopération et de paix à laquelle s'attachent le général de Gaulle et son gouvernement. Un petit pays comme l'Égypte ne saurait prétendre valoriser au dehors une telle attitude. Mais une puissance comme la France peut exercer une influence décisive en vue d'empêcher que le monde reste divisé en blocs antagonistes.

Il s'est, d'autre part, félicité de l'état présent des rapports entre les deux pays et a insisté sur son désir de voir la coopération déjà entreprise se développer. Il s'est déclaré reconnaissant de l'effort fait par le gouvernement français pour aménager le règlement des dettes égyptiennes[1]. L'exemple de celui-ci a été suivi par l'Italie. Par contre, d'autres pays – l'Angleterre, les États-Unis, le Japon – s'en sont tenus à des dispositions négatives.

Il ne s'est pas étendu sur la question des échanges commerciaux, ni sur celle des crédits. Il a insisté surtout sur l'aspect politique des relations franco-égyptiennes, exprimant le vœu que s'instituent des consultations entre les deux gouvernements sur des problèmes d'intérêt commun. Il ne s'agissait pas d'adopter des formules rigides. On profiterait simplement des occasions qui s'offrent pour échanger, en toute franchise et sans arrière-pensée, des vues.

[1] Un accord entre la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur) et la Banque centrale d'Égypte sur le remboursement par la République arabe unie de crédits commerciaux arriérés est signé le 5 décembre 1966 ; il est prévu de régler et d'étaler les arriérés dus aux fournisseurs français.

4) M. Alphand ayant fait allusion à sa récente visite à Damas[1] et à sa conversation avec M. Makhos[2], le Président a indiqué que, selon ses informations, de graves menaces pèsent en ce moment sur la paix au Moyen-Orient. Des opérations de mobilisation et des concentration de forces sont signalées en Israël.

Des initiatives hostiles de la part de ce pays à l'encontre de la Syrie sont à redouter. La République arabe unie n'a pas agi à l'occasion d'incidents mineurs. Mais elle interviendrait, si les Syriens étaient un jour l'objet d'une agression de la part des Israéliens.

Avant de prendre congé du Secrétaire général, le président Nasser l'a prié de transmettre ses vœux à M. le Président de la République et de le rappeler au souvenir de Votre Excellence.

*(Afrique-Levant, RAU, relations avec la France, RAU 6-3)*

## 182

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION AFRIQUE DU NORD (ALGÉRIE)

*Assistance technique militaire à l'Algérie – budget 1968*

N. *Paris, 16 mai 1967.*

En 1967, les crédits dont dispose la Direction Afrique du Nord pour l'assistance technique militaire à l'Algérie sont de 4 737 763 francs, somme à peu près équivalente à celle qui a été dépensée à ce titre en 1966. En 1968, il en faudrait environ le triple, soit 14 millions de francs[3].

Cette augmentation spectaculaire correspond d'une part à un développement très important – souhaitable pour nous et souhaité par les Algériens. – de notre assistance à l'ANP et, d'autre part, à une révision, qu'on peut penser inéluctable du mode de répartition, entre la France et l'Algérie, des charges financières de coopération militaire[4].

[1] M. Alphand est reçu à Damas le 10 mai par le Dr Makhos avant de se rendre le lendemain au Caire.

[2] Dr Ibrahim Makhos est le vice-Premier ministre syrien et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1966.

[3] Se reporter aux trois fiches établies par la sous-direction Afrique du Nord (Algérie), non publiées, respectivement intitulées : Emploi effectué des crédits 1967, Plan d'emploi envisagé des crédits 1968 et Besoins pour 1969, portant sur les postes suivants : mission militaire de liaison et de coordination, missions et détachements d'assistance technique, aide directe, stagiaires algériens en France.

[4] Voir le document émanant du ministère des Armées, division organisation n° 3190/EMA/ORG/4/AG du 9 juin 1967, non reproduit : intitulé : Aide militaire française à l'Algérie, Note au sujet de la poursuite et du développement de l'assistance militaire française à l'Armée algérienne, assortie de quatre annexes (ANP, effectifs et matériels ; coopération militaire en cours dans l'ANP ;

Nos opérations d'aide technique militaire à l'Algérie doivent se développer très largement, qu'elles consistent en une assistance, sur place, en personnel et en études (groupe I du tableau annexé), en fourniture de matériel d'instruction (groupe II – Aide en nature) ou dans la formation, par nos établissements d'instruction militaire en France, de stagiaires algériens.

*Groupe I* : Jusqu'à présent, notre assistance en personnel, par le moyen de détachements agissant en corps, s'était limitée à des secteurs que n'occupaient pas les coopérants soviétiques : Hôpital d'Alger[1], Gendarmerie[2], École du Génie[3], Intendance[4] et Cavalerie[5]. Le gouvernement algérien tend maintenant à nous en ouvrir d'autres, tels que le Service des Transmissions[6] (jusqu'ici réservé à l'URSS), celui des Essences[7] et peut-être même la Justice militaire[8].

Nos interventions gagnent donc en étendue, mais aussi en profondeur car, sur la demande des Algériens, nous étudions en ce moment la réorganisation de la Direction du Personnel et de la Direction de l'Instruction de l'ANP[9], et nous sommes sollicités pour l'encadrement militaire et pédagogique des prytanées, en attendant de l'être sans doute un jour pour l'École de Cherchell, le Saint-Cyr algérien.

Toutes ces tâches nécessiteront probablement l'augmentation de l'effectif de nos coopérants, qui devrait passer de 340 à 470 en 1968, tandis que notre contribution financière aux rémunérations de ces agents, qui est prévue pour 1 700 000 francs en 1967, atteindrait 3 000 000 en 1968, selon le mode actuel de répartition des charges et compte tenu de la valorisation périodique des soldes.

Parallèlement, notre mission militaire de liaison et de coordination étant appelée à jouer un rôle plus important et plus délicat, il conviendrait d'y affecter des officiers particulièrement qualifiés. Or les membres de cette mission, qui est placée auprès de notre ambassade et dont le fonctionnement

étude sur l'aide française à la Marine algérienne ; aide à l'organisation). Ce document n'est pas reproduit.

[1] Protocole du 28 juillet 1964.

[2] Protocole du 12 juin 1963.

[3] Protocole du 27 juillet 1965.

[4] 13 mai 1966

[5] 10 mars 1966.

[6] Dans le domaine des Transmissions, la coopération prévue concerne la mise sur pied des transmissions d'infrastructure et l'instruction des cadres supérieurs. Des instructeurs sont prévus pour 1967 ou 1968.

[7] Pour le service des Essences, la France aurait le monopole en ce qui concerne l'aide à l'organisation et à l'instruction.

[8] Concernant la Justice militaire la France aurait le monopole de l'aide à l'organisation.

[9] ANP : armée nationale populaire algérienne. Les effectifs se décomposent comme suit : armée de terre, 57 000 hommes, armée de l'air, 3 500 et marine, 1500. L'assistance étrangère dans l'ANP se répartit ainsi : armée de terre, 300 Soviétiques, 38 Français, 60 Égyptiens ; aviation, 500 Soviétiques, 3 Français ; marine, 300 Soviétiques, 1 Français ; gendarmerie, 216 Français ; santé, 75 Français.

est entièrement à notre charge, perçoivent des rémunérations de plus de 25 % inférieures à celles des coopérants qu'ils contrôlent. Un alignement des soldes, qui faciliterait le recrutement des volontaires, augmenterait de 200 000 francs seulement la dépense afférente à ce poste, qui doit être en 1967 de 1 050 000 francs environ.

Enfin, il faut prévoir que les demandes algériennes se multipliant, nous aurons à envoyer en Algérie des « missions temporaires » plus fréquentes pour les étudier, ou pour organiser sur place des stages de courte durée. Le crédit prévu à cet effet, qui est de 80 000 francs, devrait être augmenté de 20 000 francs.

*Groupe II* : Notre aide en nature, ou « aide directe », consiste en fourniture, à l'ANP, de livres et de documentation technique, ainsi que du matériel divers, en presque totalité utilisés par nos coopérants dans leurs tâches de formation. De nouveaux détachements devant être créés, le crédit à inscrire à ce titre se monte à 650 000 francs, pour 410 000 francs en 1967.

*Groupe III* : En ce qui concerne les stages algériens en France, nous constatons la même évolution que pour notre assistance en personnel.

C'est ainsi, notamment, que le colonel Boumediene désire nous confier la formation de ses pilotes aviateurs et de son personnel de l'Air non-navigant, alors que l'URSS détenait jusqu'ici la quasi exclusivité dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'Armée de Terre, nous avons d'ores et déjà accepté de « recycler » quarante officiers algériens actuellement en stage à Coëtquidan, et de former quarante élèves-officiers qui arriveront en France en octobre prochain.

Cette énumération, qui n'est pas limitative, montre que là aussi notre action s'étend et s'approfondit. Il est probable que le nombre de stagiaires va au moins doubler en 1968. En outre, les frais d'instruction des pilotes[1], que nous aurons à assumer, sont particulièrement élevés. Aussi le crédit strictement nécessaire à ce poste, selon le mode actuel de répartition des charges, est-il de 4 000 000 de francs, pour 500 000 en 1967.

Mais il faut encore tenir compte de ce que le gouvernement algérien nous a demandé d'aligner le mode de répartition des charges financières sur celui qui est appliqué en matière de coopération civile. Il ne paraît pas possible que nous nous y opposions au-delà du 1er janvier 1968.

Cette réforme serait sans incidence sur les dépenses afférentes à la mission militaire de liaison et de coordination, aux missions temporaires et à l'aide en nature, qui sont déjà toutes à notre charge.

Elle affecterait le poste « stagiaires algériens en France » dans une proportion relativement faible puisqu'elle entraînerait une augmentation de 500 000 francs pour une dépense initialement évaluée à 4 000 000 francs.

[1] Pour l'armée de l'Air, la formation de 28 officiers, dont 20 pilotes, et de 21 sous-officiers pilotes, est encore à l'étude.

C'est notre contribution à la rémunération des détachements qui en serait le plus aggravée. Actuellement de 26 %, elle atteindrait à peu près 66 %, et ferait passer la dépense prévue à ce titre de 3 000 000 à 7 500 000 de francs.

Certes, notre contribution aux rémunérations des coopérants civils n'est en fait que d'environ 45 %, et cette différence résulte de ce que, selon la convention du 8 avril 1966[1], la charge de l'Algérie est calculée à partir des soldes algériennes, qui sont beaucoup moins élevées dans l'armée que dans la fonction publique.

Mais même si, convainquant le gouvernement algérien d'accepter un autre critère – celui de la solde de base française par exemple –, nous ramenions notre contribution à la coopération militaire à 45 %, la somme – de l'ordre de 2 000 000 francs – que nous récupérerions ainsi sur nos prévisions de dépenses, serait utilement réinvestie dans de nouvelles opérations d'assistance. En effet, d'autres demandes algériennes, très intéressantes elles aussi, continuent à affluer, que nous ne pourrions que très difficilement satisfaire.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

## 183

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 679 à 683. *Le Caire, 17 mai 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 10)

Je me réfère à mon télégramme no 669[2].

Les autorités militaires et le gouvernement n'ont rien négligé depuis 24 heures pour créer et entretenir un climat de tension. La presse et les autres moyens d'information donnent une grande publicité aux préparatifs qui ont fait suite à l'état d'allergie et dont le public ne paraît d'ailleurs guère s'émouvoir. La capitale présente un aspect tout à fait normal.

[1] Voir le décret n° 66/633 du 24 août 1966 portant publication de la convention entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays, signée le 8 avril 1966 (JORF, n° 66-150, octobre 1966), classé dans le dossier d'archives, Afrique du Nord, Algérie, A-12-1, Coopération culturelle et technique.

[2] Le télégramme n° 669 en date du 16 mai 1967 en provenance du Caire informe Paris que la tension entre Israël et la Syrie inquiète le Caire. Des mouvements de troupe ont lieu vers Ismaïlia, le maréchal Amer se rend au Sinaï le 15 mai. La presse déclare que la RAU se battra si la Syrie est attaquée et la RAU donne toutes les apparences de se préparer à intervenir.

Le maréchal Amer[1] a présidé hier deux réunions d'État-major et désigné les commandants des forces opérationnelles du front israélo-arabe. Des renforts terrestres et aériens ont été envoyés au Sinaï. Le général Fawzi[2] a, d'autre part, adressé au général Rickye[3], commandant de la force d'urgence des Nations unies, une lettre par laquelle il l'informe des dispositions militaires prises par la RAU sur la frontière soudanaise et l'invite, pour leur propre sécurité, à ordonner l'évacuation des forces de la FUNU.

Le ministre des Affaires étrangères[4] a reçu plusieurs ambassadeurs de pays arabes et celui d'URSS qui s'est également entretenu avec le ministre de la Guerre[5]. Le président Nasser a adressé des messages aux présidents de l'Union soviétique, de l'Inde et de la Yougoslavie.

Tout paraît jusqu'à présent se passer comme si le gouvernement de la RAU cherchait à alerter l'opinion internationale, tout en montrant une manœuvre spectaculaire destinée à l'opinion arabe. On voit bien le parti qu'elle peut espérer tirer quant à son prestige, de démonstrations belliqueuses qui seraient sans aucun doute plus discrètes si elle craignait réellement un conflit. Il paraît clair que les dirigeants égyptiens, accusés à plusieurs reprises de s'être dérobés à leurs obligations à l'égard des pays voisins d'Israël, entendent démontrer leur résolution de façon incontestable. Mais il est permis de douter, à moins de complications toujours possibles, qu'ils s'engagent dans une aventure.

On peut enfin se demander si, en invitant les forces des Nations unies à se retire[6], la République arabe unie n'entend pas précisément susciter une intervention du Conseil de sécurité qui lui offrirait un excellent prétexte à ne pas pousser plus avant les préparatifs.

Il reste que la situation peut conduire à tout moment à des développements, dont le contrôle ne dépend pas entièrement des dirigeants du Caire.

*(Afrique-Levant, RAU, Relations avec Israël, RAU 7-3-IS)*

[1] Maréchal Ali Amer, officier égyptien, commandant en chef suprême des forces armées de la RAU.

[2] Le général Mohamed Fawzi, chef d'État-major général des forces armées de la RAU et de l'Organisation du commandement égypto-syrien, est nommé en juin 1967 commandant en chef des forces armées de la RAU.

[3] Indar Sit Rickye, major-général de l'armée indienne, commande la force d'urgence des Nations unies (FUNU) en 1966 et 1967.

[4] Le ministre des Affaires étrangères de la RAU est Mahmoud Riad depuis 1964.

[5] Le ministre de la guerre de la RAU est Chamseddine Badrane ; il fait partie du gouvernement formé par Mohamed Sedki Soliman qui dure du 11 septembre 1966 au 20 juin 1967.

[6] Au sujet du retrait des forces des Nations unies du territoire égyptien demandé par la RAU le 18 mai, voir plus loin le télégramme de New York n° 1104 du 18 mai et le télégramme de Paris n° 337 du 22 mai.

# 184

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 2561 à 2564.[1] *Washington, 17 mai 1967.*

Conformément à la nouvelle optique des relations américano-guinéennes, on s'efforce au Département d'État, de dénier tout caractère spectaculaire à la visite que M. Katzenbach, secrétaire d'État adjoint, vient d'effectuer en Guinée[2].

M. Sekou Touré a fait un long monologue. À aucun moment, il n'a critiqué les États-Unis. Il n'a pas parlé du Vietnam. Sans rien dire qui put donner l'impression qu'il regrettait d'avoir expulsé le *peace corps* en novembre dernier[3], il a cependant reconnu qu'une aide serait nécessaire précisément dans les secteurs où les volontaires étaient autrefois employés.

La question des ecclésiastiques n'a pas été abordée. Les services pensent que les décisions annoncées par le gouvernement guinéen seront exécutées et qu'elles s'appliqueront aux missionnaires américains comme aux autres[4].

M. Katzenbach, semble-t-il, a évité de s'engager. Il a apprécié l'accueil courtois, aimable même, qui lui a été réservé. Mais il a laissé les conversations sur le plan général d'une simple prise de contact.

En ce qui concerne le *peace corps*, le Département d'État serait prêt à examiner une demande formelle qui viendrait de Conakry. Mais il ne fera pas le premier pas.

Quant à l'aide[5], les programmes en cours seront menés à leur terme. Ensuite, sauf cas particulier, comme les autres pays africains non-prioritaires, la Guinée se verrait appliquer les nouvelles formules de l'aide

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Visite de M. Katzenbach en Guinée*.

[2] M. Katzenbach, sous-secrétaire d'État américain, s'est rendu en Afrique du 10 au 25 mai 1967. Il s'est rendu au Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo-Kinshasa, Ghana, Angola, Kenya, Mozambique, Ouganda, Éthiopie, Tanzanie et Guinée-Conakry. Il a été reçu, le 12 mai, par M. Sekou Touré.

[3] Les volontaires du *Peace Corps* ont été expulsés de Guinée le 15 novembre 1966. Sur la crise des relations américano-guinéennes, particulièrement sévère à l'automne de 1966, se reporter au télégramme de Washington n^os 7122 à 7127, du 9 décembre 1966, non publié.

[4] Le président Sekou Touré, dans son discours du 1^er mai, a déclaré que tous les « cadres » des Églises catholiques et protestantes de Guinée devraient être africanisés avant le 1^er juin 1967 et que les éléments étrangers qui n'auraient pas été remplacés à cette date, par des Africains, seraient accompagnés à la frontière de leur choix. Les missionnaires américains, y compris les membres de leur famille, sont au nombre d'une centaine, les religieux et religieuses français sont également près d'une centaine. Sur ce sujet, se reporter à la traduction d'un rapport adressé au ministère italien des Affaires étrangères par l'ambassadeur d'Italie à Conakry et retransmis, le 20 juin 1967, à l'ambassade de France à Rome, non publié, ainsi qu'à l'article de l'*Osservatore Romano* sur la situation de l'Église en Guinée, communiqué par la dépêche de Rome-Saint-Siège n° 166/DAM du 29 juin 1967, non retenu.

[5] Concernant l'aide américaine à la Guinée, se référer à la dépêche de Washington n° 1678 du 29 octobre 1966, non reprise.

américaine : les programmes bilatéraux seraient remplacés, sauf pour l'aide alimentaire, par des projets multilatéraux. M. Sekou Touré a d'ailleurs critiqué cette conception, qu'il a qualifiée de « colonialiste », car elle lui paraît susceptible de permettre le retour des anciennes métropoles dans des pays où elles avaient perdu leur influence.

En résumé, le passage de M. Katzenbach à Conakry et à Labé n'a pas eu de résultat concret dans l'immédiat. Il paraît avoir confirmé les services du Département d'État dans l'opinion que le meilleur moyen, actuellement, d'avoir des relations normales avec la Guinée est de ne pas prendre d'initiative, de limiter ses ambitions et, surtout, de laisser au gouvernement de ce pays le rôle du demandeur tout en lui laissant quelque chose à espérer.

*(Direction Afrique-Levant, Guinée, Politique extérieure, Relations avec les États-Unis, 1967)*

## 185

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n[os] 2565 et 2566. *Washington, 17 mai 1967.*
Diffusion réservée.
(*Reçu* : le 18 à 00 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 2409 du 15 mai[1].

L'ambassadeur d'Israël à Washington a, à nouveau, dans la soirée du 16 mai, appelé l'attention du Département d'État sur l'aggravation « alarmante » de la situation entre les États arabes et son pays. La RAU vient de déployer d'importantes forces dans le Sinaï (une division d'infanterie, une division blindée). Elle a, en outre, demandé aux Nations unies de retirer leurs forces du corridor de Gaza. Ce sont là des menaces que Jérusalem ne prend pas à la légère. Une fois de plus, les interlocuteurs de M. Harman[2] ont prodigué des conseils de modération. Tout en se refusant à dramatiser à ce stade, ils ne sont pas loin, cependant, de partager les inquiétudes du gouvernement israélien.

Le Caire et Tel-Aviv ont pris des positions tellement avancées que l'ont craint, ici, qu'ils se trouvent entraînés malgré eux dans un conflit. Si, par exemple, les Fattah[3] poussés par Damas opéraient à nouveau en territoire

[1] Dans ce télégramme non repris, l'ambassadeur de France indique à Paris que le gouvernement américain montre une préoccupation grandissante devant les incidents qui se multiplient aux frontières d'Israël et de la Syrie. Aussi est-il intervenu auprès des représentants d'Israël et des États arabes pour les inviter à la retenue et il souhaiterait que son attitude soit imitée par ses alliés.

[2] Avraham Harman, ambassadeur d'Israël à Washington depuis 1959.

[3] Organisation nationaliste palestinienne créée en 1957 par des Palestiniens exilés au Koweït, et qui entreprend des actions armées contre Israël à partir de janvier 1965.

israélien, l'armée israélienne ne pourrait pas ne pas riposter. À moins de perdre son prestige dans le monde arabe. Le Caire ne pourrait pas, non plus, ne pas se porter au secours de la Syrie. Ainsi donc, selon le sous-secrétaire d'État adjoint[1], la tension, qui semblait s'être atténuée hier, a retrouvé aujourd'hui toute son acuité. Washington lui accorde donc toute son attention.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 186

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1104 à 1106.
Diffusion réservée.

*New York, 18 mai 1967.*

(*Reçu* : le 19, à 03 h. 50).

*a.s. Retrait de la FUNU – position RAU.*

J'ai eu l'occasion de m'entretenir cet après-midi avec mon collègue de la République arabe unie[2], qui avait été reçu à midi par le secrétaire général[3] auquel il avait remis la lettre de M. Mahmoud Riad[4]. Il m'a dit s'être montré d'une grande fermeté avec U Thant, à qui il a indiqué, notamment, que son gouvernement exigeait, en vertu de son droit de souveraineté, le départ de la totalité des contingents de la force d'urgence. Il a ajouté qu'un message personnel du Secrétaire général demandant au président Nasser de reconsidérer sa décision ne serait d'aucune utilité. Il ne restait plus qu'à envisager les modalités (délais et conditions d'évacuation) selon lesquelles

[1] Roger Paul Davies, diplomate, spécialiste des pays arabes, en poste successivement en Arabie, en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Israël, en Libye et en Irak, puis affecté au Département d'État et nommé sous-secrétaire adjoint pour les Affaires du Proche-Orient et de l'Asie du Sud.

[2] Mohammed Awad El Kony est le représentant permanent de la RAU auprès de l'ONU depuis 1964.

[3] U Thant est le Secrétaire général des Nations unies.

[4] La lettre de Mahmoud Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, demande le retrait d'Égypte des forces de la FUNU (Force d'urgence des Nations unies). Remise à New York au Secrétaire général des Nations unies, cette lettre, datée du 18 mai, est reproduite dans le télégramme de New York n° 1088 du 18 mai non publié. Le 20 mai M. U Thant accepte le retrait. La FUNU a été constituée sur la base de résolution 1000 (ES-1) de l'Assemblée générale du 5 novembre 1956. La résolution 1001 (ES-1) du 7 novembre 1956 approuve les principes directeurs de l'organisation et du fonctionnement de la Force et autorise le Secrétaire général à prendre toutes mesures d'administration et d'exécution nécessaires au fonctionnement de la Force. Usant de ses responsabilités, le Secrétaire général, M. Hammarskjoeld, signe au nom de l'ONU un accord avec l'Égypte sous forme d'un échange de lettres en date du 8 février 1957. Cet accord, approuvé par l'Assemblée générale, comporte un paragraphe 44 qui prévoit que le départ de la Force « sera déterminé par le Secrétaire général et le gouvernement égyptien ».

cette décision pourrait être exécutée. On souhaitait au Caire que les forces des Nations unies soient retirées aussi vite que possible (as soon as possible). Selon El Kony, M. Bunche[1] se serait montré disposé à entrer dans ses vues. Il aurait précisé que, si le retrait du matériel pouvait poser quelques problèmes, le départ des troupes en revanche n'en posait pas et pourrait s'effectuer par voie aérienne.

En rapportant cette conversation, je note que M. Bunche n'a fait, au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui, aucune allusion à l'attitude que lui prête le représentant de la République arabe unie.

*(Afrique-Levant, RAU, Relations avec l'ONU, RAU-7-1)*

## 187

NOTE
DU SERVICE DES PACTES[2]

N. *Paris, 18 mai 1967.*

Le service des Pactes a reçu par le courrier, le 18 mai, copie ci-jointe d'une nouvelle lettre que le général Ailleret a adressée le même jour au général Lemnitzer en lui demandant de substituer au texte qu'il lui a envoyé le 10 mai[3] un nouveau texte.

Celui-ci comporte l'addition d'une phrase supplémentaire qui correspond dans l'esprit du général Ailleret à des instructions que le général de Gaulle avait données au chef d'État-major des armées le 22 février[4]. Le Président de la République demandait à cette date que la lettre du général Lemnitzer précise que la coopération envisagée était « pour le cas d'hostilités où les forces françaises seront engagées avec l'accord du gouvernement français ».

M. de la Grandville, après réception de cette communication, a appelé le général Multrier au téléphone pour lui faire observer que les mots « en période de crise » sont inutiles et équivoques. Inutiles, parce que la décision pour le gouvernement français d'engager ses forces dans une action

[1] Ralph Johnson Bunche, juriste américain, prix Nobel de la Paix, médiateur des Nations unies pour la Palestine en 1948-1949 est considéré comme le spécialiste des questions du Moyen-Orient.

[2] Cette note porte la mention suivante de la main de M. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères : « Jean de La Grandville. Vu par le Ministre qui désapprouve mais que faire, sinon attendre désormais la réaction de L[emnitzer] ».

[3] Lettre du 10 mai : voir ci-dessus la note du 10 mai 1967. Cette note a été seulement montrée à M. de La Grandville par le général Ailleret qui « n'en a pas laissé copie » ; toutefois le texte de cette note a été communiqué par la suite au Département par le ministre des Armées. Les deux lettres des 10 et 18 mai sont jointes à la présente note.

[4] Au sujet des instructions du général de Gaulle du 22 février voir ci-dessus la note personnelle adressée par M. de La Grandville à M. de Leusse le 23 février.

commune avec celles de l'OTAN constitue l'application d'un article V[1] qui n'appelle aucune addition de cette sorte. Équivoques, parce que le mot crise qui, pour les militaires français marque le début des hostilités, signifie pour les Anglo-saxons la période « d'alerte » que nous avons formellement exclue de nos engagements.

Le général Multrier s'est rangé à cet avis, mais a constaté qu'il était trop tard pour modifier une lettre déjà expédiée.

## Pièces jointes à la note du 18 mai 1967.

Lettre du général Ailleret au général Lemnitzer, 10 mai 1967.

Dear general Lemnitzer,

À la lecture de votre lettre du 20 avril 1967, je note qu'il y a eu effectivement un malentendu à la suite de notre première entrevue du 22 mars.

Comme je vous l'ai exposé verbalement, le texte de la lettre que vous avez l'intention de m'adresser ne me convient pas entièrement ; et puisque vous me le proposez je vous suggère une rédaction qui me donnerait satisfaction.

Ce texte, que je joins en annexe à cette lettre, précise que nous nous sommes mis d'accord sur les instructions à donner à nos subordonnés pour la coopération en Allemagne des Forces françaises avec celles de l'OTAN. Ceci ne signifie naturellement, en aucune façon, que vous donnez votre accord aux décisions d'ordre politique prises par la France de se retirer de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN.

J'accepte par ailleurs la rédaction des documents figurant en annexes A et B de votre projet de lettre.

Very truthfully Yours.

### ANNEXE

10 mai 1967.

– Projet de lettre du SACEUR au chef d'État-major des Forces Françaises.

En réponse à votre lettre du 25 janvier et en référence à notre discussion, j'ai reçu des autorités OTAN les instructions que je joins en annexe A et j'ai envoyé à mes commandants subordonnés les instructions contenues dans le document en annexe B établi en commun avec vous et sur les termes duquel nous avons été d'accord. Ce document servira de base à leur coopération avec les commandants français appropriés.

Je serais heureux de recevoir un exemplaire des instructions identiques que ces commandants recevront de vous.

Traduction.

– Letter from SACEUR to the French Chief of Staff.

In answer to your letter 25 January, and with reference to our discussion, I have received from NATO authorities the instructions which I join as annex A and I have forwarded to my subordinate commanders the instructions contained in document annex B, which has been jointly drawn up with you, and whose terms we have agreed. This document will be used as a basis for their cooperation with the relevant French commanders.

I would be glad to receive a copy of the identical instructions those commanders will be receiving from you.

[1] Article V du Traité de l'Atlantique Nord voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 154 et la note du 10 janvier 1967 publiée ci-dessus.

Lettre du général Ailleret au général Lemnitzer, 18 mai 1967.

Mon Cher général,

Ma lettre en date du 10 mai vous a été remise hier par les soins du colonel Luquet.

Après avoir à nouveau réfléchi au problème qu'elle soulevait, je souhaite que la « lettre du SACEUR au chef d'État-major des Forces Françaises » précise bien dans son texte – et pas simplement dans son annexe B – le fait que la coopération envisagée est subordonnée à la décision du gouvernement français d'engager ses forces dans une action commune.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir remplacer le texte annexé à ma lettre du 10 mai par le nouveau projet que je vous adresse ci-joint.

Bien cordialement à vous.

## ANNEXE

18 mai 1967

– Projet de lettre du SACEUR au chef d'État-major des Forces Françaises.

En réponse à votre lettre du 25 janvier et en référence à notre discussion, j'ai reçu des autorités OTAN les instructions que je joins en annexe A et j'ai envoyé à mes commandants subordonnés les instructions contenues dans le document en annexe B établi en commun avec vous et sur les termes duquel nous avons été d'accord. Ce document servira de base à leur coopération avec les commandants français appropriés, pour la préparation des plans et des dispositions à appliquer au cas où, en période de crise, le gouvernement français déciderait d'engager ses forces dans une action commune avec celles de ses alliés.

Je serais heureux de recevoir un exemplaire des instructions identiques que ces commandants recevront de vous.

Traduction.

– Letter from SACEUR to the French Chief of Staff.

In answer to your letter 25 January, and with reference to our discussion, I have received from NATO authorities the instructions which I join as annex A and I have forwarded to my subordinate commanders the instructions contained in document annex B, which has been jointly drawn up with you, and whose terms we have agreed. This document will be used as a basis for their cooperation with the relevant French commanders to prepare plans and rules to be applied should the French government decide, in time of crisis, to commit its Forces to act jointly with those of its allies.

I would be glad to receive a copy of the identical instructions those commanders will be receiving from you.

*(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

# 188

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50.[1] *Bamako, 19 mai 1967.*

Les représentations étrangères à Bamako suivent avec attention l'évolution de la situation au Mali à la suite de la signature des accords franco-maliens[2] et de la récente dévaluation[3] et, bien qu'elles ne semblent dictées jusqu'à présent par aucune considération d'ordre gouvernemental, leurs réactions sont intéressantes à relever. Prises sur le vif, elles se résument ainsi.

D'une manière générale, les ambassades accréditées ici considèrent que le Mali se trouve confronté à des difficultés vraiment considérables. Elles se demandent, dans l'ignorance où elles sont de nos projets en matière d'aide, comment, d'un même mouvement, ce pays peut entreprendre un programme d'austérité comportant sans doute une diminution des salaires, d'engager dans la réorganisation des sociétés d'État avec les licenciements qu'elle pourrait entraîner et enfin supporter une certaine hausse inévitable des prix.

Les réactions spéciales à chacun des pays représentés ici sont diverses et vont de l'approbation la plus nette à une satisfaction nuancée de certaines inquiétudes.

Du côté des « Occidentaux », les Américains, qui semblent s'intéresser relativement peu au Mali[4] (ma communication du 4 février), ont néanmoins l'intention de poursuivre leur programme d'assistance à son niveau actuel et constatent avec satisfaction l'orientation nouvelle de ce pays.

L'ambassade d'Allemagne fédérale partage ce sentiment, mais d'une manière en quelque sorte plus positive. Pour elle, le redressement du Mali va dans le sens de la coopération franco-allemande et renforce la position des Six en Afrique ainsi que, ce qui est loin d'être négligeable à ses yeux, celle de Bonn, en butte ici aux intrigues incessantes de Pankow. D'après

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *L'application des accords franco-maliens et les premières réactions des ambassades étrangères au Mali. L'attitude de l'URSS.*

[2] Les accords financiers franco-maliens ont été signés le 15 février 1967 et sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348.

[3] La dévaluation de 50% du franc malien est annoncée par le ministre des Finances, M. Nègre, le 5 mai 1967. Concernant l'exposé du Ministre pour justifier la politique monétaire, se reporter à la dépêche hebdomadaire de Bamako n° 19 du 4 au 10 mai 1967, non publiée.

[4] Allusion au séjour de M. Joseph Palmer, sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires africaines, à Bamako, le 30 janvier, dans le cadre de sa tournée africaine. L'aide américaine se manifeste, au Mali, principalement dans les domaines de l'alimentation, de la lutte contre l'analphabétisme et de l'éradication des grandes endémies. Toutefois, sur le plan alimentaire, toutes les demandes maliennes ne sont pas intégralement satisfaites.

l'ambassadeur d'Allemagne[1], ses autorités estimeraient, sans doute avec un peu trop d'optimisme, que la nouvelle politique du Mali, associée à la reprise des relations traditionnelles commerciales avec ses voisins et à sa rentrée escomptée dans l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest[2], peut avoir, à plus ou moins long terme, une influence décisive sur son comportement politique.

Du côté des pays communistes, les représentants de la Chine se montrent discrets et continuent à travailler sans se manifester. Du reste, l'ambassadeur[3], parti pour Pékin en décembre, n'est toujours pas de retour. De source sûre, il m'est affirmé que les Chinois ne connaissent rien du contenu des accords franco-maliens. De source sûre, aussi, il me revient que les Maliens s'interrogent sur l'avenir de leurs arrangements financiers avec les Chinois.

Parmi les ambassades d'Europe orientale, celles de Pologne et de Yougoslavie se demandent évidemment ce qu'il adviendra des dettes contractées à l'égard de leurs pays respectifs, mais l'avenir politique du Mali ne les préoccupe en aucune manière. Elles sont davantage soucieuses de la revalorisation des traitements, qui sont, m'a-t-on dit, calculés en monnaie locale !

La réaction de l'ambassade soviétique, suivie de celles de Bulgarie et de Tchécoslovaquie, est à la fois plus sérieuse et plus nuancée. Dans une certaine mesure, les représentants de ces trois pays[4] se félicitent de voir alléger le fardeau supporté par leurs gouvernements pour enrayer l'action chinoise, et l'amélioration constante des rapports entre leurs capitales et Paris les incline à accepter la situation nouvelle. Il en serait tout autrement si l'opération de redressement de l'économie malienne était entreprise, par exemple, par les États-Unis.

Mais, ces considérations ne semblent pas écarter le souci idéologique que leur cause l'avenir de « l'option » du Mali. Ils connaissent le peu de consistance de son socialisme, qui repose sur des structures récentes et souffre du manque de cadres. À leurs yeux, seuls quelques militants aux échelons intermédiaires sont réellement dévoués à la cause. Les autres, même au sein du Bureau politique national, sont considérées comme des théoriciens ou des opportunistes. L'histoire récente de l'Afrique leur a démontré qu'ils avaient abordé ce continent sans en connaître suffisamment les problèmes. Ils ont subi des échecs, en redoutent un autre, et voient mal comment maintenant le Mali n'évoluerait pas vers un certain libéralisme.

[1] M. Horst von Rom est ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Bamako depuis avril 1965. L'aide de la République fédérale d'Allemagne au Mali fait l'objet d'une synthèse, présentée dans la dépêche de Bamako n° 94 du 9 septembre 1967, non publiée.

[2] Le 1er juillet 1962 est créé le franc malien, ce même jour, le Mali décide de quitter l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UMOA).

[3] M. Ma Tzu-ching quitte le Mali le 17 janvier.

[4] M. Leonid Nikolaevich Musatov, est ambassadeur d'URSS à Bamako depuis 1965, celui de Bulgarie est M. Kosta Lambrev, en poste depuis septembre 1965, et celui de Tchécoslovaquie est M. Vaclav Hradec, depuis juillet 1964.

Au lendemain des accords du 15 février, et pressentant la gravité d'un rapprochement trop rapide avec la France et ses conséquences pour l'option socialiste du Mali, l'ambassadeur soviétique aurait, d'après ce qui m'est dit, préconisé une réunion interpartis à Moscou dans un délai assez rapproché, les relations des deux pays se situant davantage sur ce plan que sur celui des rapports interétatiques. Bamako n'aurait pas accepté à l'époque cette procédure trop voyante. Finalement, M. Lamine Sow, ministre chargé du contrôle des sociétés et entreprises d'État, s'était rendu seul à Moscou le 18 mars, après une mission à Berlin-Est, au cours de laquelle il s'était félicité publiquement de l'approfondissement de la coopération entre son pays et l'Allemagne orientale[1].

Aussi, en est-on amené à se demander si, momentanément du moins, les représentants soviétiques à Bamako ne préfèrent pas, en vue de préserver ce qu'il y a de socialisme au Mali, une méthode indirecte, consistant à utiliser le réseau des assistants techniques est-allemands.

C'est un fait que la représentation commerciale de l'Allemagne orientale[2] travaille ici en étroit contact avec l'ambassade de l'URSS et déploie une grande activité. Ses experts exercent notamment dans l'administration malienne une influence grandissante. Mis à part les Français, ils sont ici plus appréciés que tous ceux des pays socialistes. Si leur nombre, estimé par certains à une centaine, paraît exagéré, ils occupent des positions importantes dans les secteurs de formation idéologique, le contrôle des sociétés d'Etat, les coopératives de consommation et les douanes, sans compter les syndicats et les organismes de jeunesse. L'un d'entre eux, spécialiste estimé en planification, aurait une influence certaine auprès de M. Lamine Sow.

Il est incontestable que les activités des experts de l'Allemagne orientale au Mali sont susceptibles d'aider considérablement l'URSS et il sera intéressant d'observer leur comportement, et celui des Maliens à leur égard, au cours des étapes qui vont marquer l'application des accords.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

[1] M. Lamine Sow, ministre chargé du contrôle des sociétés et entreprises d'État, se rend en République démocratique allemande, à la tête d'une délégation gouvernementale, au début du mois de mars, afin de représenter le Mali à la foire de Leipzig et d'installer à Berlin-Est une mission économique et commerciale, dont la direction est confiée à M. Fatogoma Kone, antérieurement conseiller économique près l'ambassade du Mali à Moscou. M. Lamine Sow, à l'issue de son séjour en RDA, poursuit son voyage par une visite à Moscou. Ce fait est à rapprocher de la réorganisation des sociétés d'État que devrait entraîner l'application de l'accord financier franco-malien.

[2] La mission économique et commerciale de la RDA à Bamako est dirigée, depuis le 22 mai 1965, par M. Ronald Weidemann, conseiller de légation. Depuis le mois d'avril 1967, l'Allemagne de l'Est a très sensiblement développé son programme d'assistance technique. Le nombre des professeurs, moniteurs, médecins et techniciens divers est passé de 30 ou 40 à 110 environ. Concernant les relations entre la RDA et le Mali, ainsi que l'accord signé à Berlin-Est, le 22 mars 1967, se référer à la dépêche de Bamako n° 62 du 17 juin et à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 328/DAM du 30 juin 1967, non reproduites.

# 189

## NOTE
## DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
## (SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Conversation avec le colonel Hà Van Lâu et M. Mai Van Bo*

N. n° 84/AS[1]. *Paris, 19 mai 1967.*

Le dîner offert en l'honneur du colonel Hà Van Lâu[2] le 18 mai était présidé par M. Manac'h ; y assistaient du côté français M. Brèthes[3] et M. Malo[4]. M. Vo Van Sung[5], adjoint de M. Bo[6], était également présent.

M. Manac'h a fait porter la conversation sur l'affaire vietnamienne et exposé la position française. Celle-ci est avant tout désintéressée. La France n'a pas d'arrière-pensée, nos amis vietnamiens le savent. Elle estime que le peuple vietnamien doit seul décider de son avenir. C'est la raison pour laquelle elle ne prendra aucune initiative qui ne tiendrait pas compte de ce facteur essentiel. C'est la raison aussi pour laquelle elle attache une grande importance à connaître exactement le point de vue des dirigeants de Hanoï. Un pays comme le nôtre ne peut en effet se permettre d'agir sans une véritable connaissance de cause.

Jusqu'ici l'action de la France s'est située sur deux plans :

– Tout d'abord, une condamnation publique de l'intervention américaine en des termes qui sont devenus plus sévères chaque fois qu'un nouveau degré était franchi dans l'escalade. À Phnom Penh, le général de Gaulle avait dénoncé l'intervention étrangère et « le déchaînement de massacres et de ruines » qu'elle provoquait[7]. Il a parlé de « guerre injuste » dans son allocution du 31 décembre 1966[8] ; de « détestable conflit » le 22 février 1967[9] ; du « scandale de l'intervention étrangère et de la guerre » dans sa conférence de presse du 16 mai.

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Colonel Hà Van Lâu, ancien négociateur du Vietminh à la conférence de Genève de 1954, chargé depuis 1954 des relations entre la RDVN et la Commission internationale de contrôle de l'armistice.

[3] Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1960.

[4] Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966.

[5] Chef adjoint de la mission commerciale nord-vietnamienne depuis mai 1961 jusqu'au 23 mai 1967, puis premier secrétaire de la délégation générale de la République démocratique du Vietnam à Paris.

[6] Délégué général à Paris de la RDVN.

[7] Sur le voyage du général de Gaulle au Cambodge, voir *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 232 et 236.

[8] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington n[os] 59 à 67 du 6 janvier 1967.

[9] Le 21 février 1967, offrant à l'Élysée un déjeuner au prince Sihanouk, le général de Gaulle lui déclare : « Oui, Monseigneur, ce qui est commun au Cambodge et à la France, c'est aussi et c'est

– Ensuite, un travail de persuasion mené sans relâche auprès de nos interlocuteurs américains et de nos amis dans le monde entier et particulièrement en Europe pour favoriser une meilleure compréhension du problème et les persuader notamment que seul un arrêt inconditionnel des bombardements au Nord-Vietnam peut permettre d'ouvrir la première porte menant à un règlement négocié du conflit.

Cette action répond-elle bien aux préoccupations du gouvernement de Hanoï ? Il importerait au gouvernement français de le savoir.

M. Hà Van Lâu répond que, depuis le discours de Phnom Penh, l'action de la France correspond exactement à ce que la RDVN attend des pays amis et qu'elle est d'un grand réconfort pour le peuple vietnamien. Il importe en effet, essentiellement, de bien persuader les uns et les autres que seule la cessation des bombardements au Nord-Vietnam permettra de s'engager sur la voie des discussions. Mais la RDVN attend davantage de la France. Elle espérait que le général de Gaulle, à l'occasion de sa dernière conférence de presse, accorderait une plus grande importance aux événements du Vietnam et se montrerait encore plus sévère envers les Américains. Il est essentiel, en effet, d'agir sans relâche sur l'opinion publique internationale et surtout sur l'opinion américaine. Cette dernière ne pourra pas rester longtemps insensible aux condamnations de la politique du président Johnson portées par des pays comme la France lorsqu'elle aura pris conscience de l'erreur commise, elle contraindra les dirigeants américains à changer de politique.

M. Vo Van Sung a fait remarquer à ce sujet que des « amis américains » lui avaient donné l'assurance que les paroles du général de Gaulle les avaient grandement aidés dans leur action auprès de l'opinion américaine.

M. Manac'h a relevé que les renseignements que nous avons sur les courants de l'opinion américaine ne sont pas encourageants. Les réactions provoquées par les déclarations du général Westmoreland peuvent même laisser prévoir le développement d'un courant patriotique aux États-Unis et laisser craindre la renaissance d'une certaine forme de Maccarthisme. Les intellectuels et quelques personnalités politiques ont une compréhension raisonnable du problème, mais leur audience est limitée et ne descend pas dans la profondeur des milieux populaires[1]. Il n'en était pas de même en France au moment de l'affaire d'Algérie. Une nouvelle condamnation publique de la politique du président Johnson n'aurait sans doute à l'heure actuelle que peu de répercussions. Elle nous couperait davantage encore

surtout la condamnation du détestable conflit qui fait rage aux portes mêmes de votre pays, et la certitude que ce drame ne peut trouver d'issue que par la fin de l'intervention extérieure qui en est la cause et par un accord de tous les intéressés sur le droit du peuple vietnamien à disposer de lui-même, la neutralisation de l'Asie du Sud-Est, enfin la reconstruction et le développement des régions ravagées. »

[1] Sur l'état de l'opinion publique américaine, voir ci-dessus le télégramme de Washington n^os^ 356 à 364 du 21 janvier 1967.

de l'opinion des masses américaines et risquerait de limiter en conséquence nos possibilités d'action. Ne pouvait-on pas penser (et M. Manac'h a précisé qu'il n'exprimait à cet égard qu'une idée personnelle) qu'une initiative mûrement réfléchie s'exerçant par la voie d'une diplomatie discrète, initiative à laquelle Hanoï aurait préalablement souscrit et à laquelle d'autres grandes entreprises seraient associées, serait un jour l'action la plus efficace ?

Quoi qu'il en soit, Hanoï ne pouvait s'étonner que la France ne fasse pas davantage qu'elle n'a fait, alors que rien ne lui avait été demandé et qu'elle n'est pas tenue informée par la RDVN. C'est à M. Burchett que le ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères a exposé la position vietnamienne sur les conditions d'ouverture de pourparlers avec les Américains[1]. C'est par la presse que nous avons appris, et avec un grand retard, l'échange de lettres entre M. Johnson et la président Hô Chi Minh[2] en un moment extrêmement important, lorsque Kossyguine se trouvait à Londres[3]. La France ne pouvait pas se permettre d'intervenir sans une connaissance approfondie de l'ensemble du dossier et, en particulier, du point de vue des dirigeants vietnamiens.

M. Bo, qui a paru sensible à cet aspect du problème a relevé que nous avions en revanche été tenus au courant, aussi bien à Hanoï qu'à Paris, de la remise par le président Johnson d'une nouvelle lettre à l'ambassade de la RDVN à Moscou, le 6 avril dernier. M. Manac'h l'a reconnu et précisé : « Telle est en effet, me semble-t-il, la manière correcte d'agir à notre égard ». M. Mai Van Bo et le colonel Hà Van Lâu n'en ont pas moins déclaré qu'ils rapporteraient les paroles du directeur d'Asie à Hanoï, puis le colonel Hà van Lâu a ramené la conversation sur la question de l'opinion américaine. Il a exprimé la conviction que la résistance du peuple vietnamien finira par ouvrir les yeux de la masse américaine. Celle-ci comprendra tôt ou tard, devant les échecs militaires, que seule une cause juste eut expliqué pareille détermination de la part des Vietnamiens. Le colonel a souligné alors que pendant la seconde quinzaine d'avril, les Américains ont perdu 77 avions au-dessus du Nord-Vietnam et qu'ils en ont perdu 66 pendant les deux premières semaines de mai. Comme M. Manac'h faisait état du grand décalage qui existe régulièrement entre les chiffres publiés respectivement par les Américains et les Vietnamiens et exprimait quelque doute à leur sujet, le colonel Hà van Lâu a souligné que, pour ce qui concerne son pays, aucun appareil ennemi n'est porté abattu sans qu'une sévère vérification matérielle soit faite au préalable. « Nous ne pouvons pas, a-t-il ajouté, tromper nos populations en temps de guerre. La résolution de notre peuple est fondée sur la connaissance qu'il a de la vérité ».

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien Robert Kennedy-Couve de Murville du 31 janvier 1967.

[2] Le 21 mars 1967, le gouvernement d'Hanoï publie les messages échangés en février entre les présidents Johnson et Hô Chi Minh.

[3] Alexeï Kossyguine, se rend en visite officielle au Royaume-Uni du 6 au 13 février 1967.

Au cours de l'opération *Junction City* qui vient de prendre fin au Sud-Vietnam[1], a signalé le colonel, le FNL a mis hors de combat, morts ou blessés, près de 14 000 de ses adversaires. Il a détruit 800 véhicules américains dont près de 300 chars. Le colonel a fourni des indications sur la manière dont est menée la lutte entre les chars par des combattants enterrés et qui tirent à bout portant. Dans le Delta du Mékong, les Américains se sont enfermés dans la base qu'ils ont construite près de Mytho. Ils ne peuvent rayonner autour de cette base, comme ils en avaient l'intention. Dans tous les secteurs, le commandement américain en est réduit à la défensive. Tous ses calculs ont jusqu'ici échoué.

Il a été question, au cours de la conversation, de l'ancien projet du FNL d'envoyer en France un représentant permanent de l'agence de presse Libération. Le colonel Hà Van Lâu et M. Bo ont fait savoir qu'ils n'étaient pas informés du point où en était la question. M. Bo, pour sa part, a dit son étonnement d'avoir appris, il y a quelque temps, qu'un homme qui paraissait tout désigné pour venir en France avait été envoyé à Phnom Penh en qualité de représentant de l'agence Libération. Quant à M. Vo Van Sung, il a glissé dans la conversation que, s'il s'était agi de mettre en France un représentant du FNL, le choix eût certainement été plus facile[2].

Avant de se séparer, M. Manac'h a rappelé au colonel Hà Van Lâu que nous n'avons pas d'objection à ce qu'il prenne la parole au cours de la conférence de presse organisée par la « Commission d'enquête permanente pour le Vietnam »[3], mais que nous nous attendons à ce que les règles de la courtoisie internationale soient respectées. Le colonel a donné des assurances sur ce point. Quant à M. Mai Van Bo, le directeur d'Asie comptait bien qu'il n'entendait pas participer activement à cette manifestation. Le délégué général a répondu que telle était bien sa décision et qu'il ne serait pas même présent.

Le colonel Hà Van Lâu se propose de quitter Paris samedi et de rentrer immédiatement à Hanoï, via Prague, Moscou et Pékin. Avant de prendre congé, il a tenu, avec une visible émotion, à remercier le Département et le ministre de la juste position qui est celle de la France en face du problème vietnamien. Il ne manquera pas de faire connaître aux dirigeants de son pays la teneur de notre conversation et de dire le bon accueil qui lui a été réservé à Paris.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

[1] Menée par les Américains du 22 février au 14 mai 1967 à proximité de la frontière cambodgienne, l'opération *Junction City* avait pour but de détruire le quartier général des forces communistes au Sud-Vietnam.

[2] Ce n'est que le 11 octobre 1968 qu'un « bureau d'information du FNL du Sud-Vietnam » ouvre ses portes à Paris.

[3] La « commission d'enquête permanente pour le Vietnam » est une des commissions des « États généraux pour la paix au Vietnam » qui se réunissent les 20 et 21 mai 1967 à la salle Pleyel à Paris.

# 190

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1700 à 1703.[1] *Pékin, 20 mai 1967.*

(*Reçu* : 11 h. 05).

Pékin retient essentiellement de la conférence de presse du Président de la République[2] la volonté réaffirmée d'indépendance envers les États-Unis et « l'opposition de la France à l'entrée de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun ».

La presse chinoise qui cite la phrase du général de Gaulle sur « le scandale de l'intervention étrangère en Asie », prête à notre pays la volonté d'éliminer l'influence anglo-saxonne du vieux continent et « d'attirer dans son orbite » les pays d'Europe orientale à la faveur d'une politique de détente et de coopération.

La rivalité franco-américaine conduirait naturellement la France à s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. L'agence chinoise énumère les divers motifs justifiant les réserves françaises à l'endroit de la candidature britannique, et met notamment l'accent sur l'existence de « liens spéciaux » entre Londres et Washington. La persistance de tels liens compromettrait, en cas d'accession anglaise, la position politique et économique que la France, au prix de grands efforts, conquise depuis dix ans au sein du Marché commun ».

Le général de Gaulle se proposerait par ailleurs de mettre à profit la prochaine « conférence au sommet » de Rome pour obtenir une coopération accrue entre les Six, qui favoriserait la « domination française ». Certains facteurs joueraient en notre faveur – notamment l'aggravation des « contradictions » entre Bonn et Washington, le déplacement de la stratégie américaine vers l'Asie et, d'une manière générale, les tendances centrifuges des alliés européens des États-Unis.

La partie de la conférence de presse relative à la politique intérieure n'est que très brièvement mentionnée. On évoque les « difficultés croissantes » de la situation économique qui seraient dues à « une vive compétition entre les monopoles français et étrangers » et susciteraient « un développement des critiques portées contre le parti bourgeois » au pouvoir.

[1] Ce télégramme est communiqué via le département à Londres (nos 521 à 524), Washington (nos 520 à 523), Moscou (nos 518 à 521), Bonn (nos 304 à 307) et à Rome (nos 4 à 7). Il est rédigé par Pierre Cerles, conseiller des Affaires étrangères, ministre conseiller près l'ambassade de France à Pékin.

[2] La conférence de presse du président de Gaulle s'est tenue le 16 mai 1967. Les principaux sujets en ont été : la demande de pouvoirs spéciaux par le gouvernement, la rencontre au sommet des six États de la Communauté économique européenne, la solidarité des Six vis-à-vis de l'extérieur, la Grande-Bretagne et le Marché commun, enfin les réalisations des Six.

Comme cette ambassade l'a indiqué à diverses reprises, le durcissement doctrinal conduit Pékin à analyser de manière brutale et pédante les structures « bourgeoises » de notre pays ainsi que ses « contradictions » avec les autres États capitalistes.

En revanche, le jugement porté sur notre politique étrangère demeure sensiblement identique. La France entend toujours s'opposer à la prépondérance américaine et à l'hégémonie concertée de Moscou et de Washington. Un ton de froide objectivité a remplacé la bienveillance de naguère, mais l'intérêt suscité par la volonté d'indépendance de Paris n'a pas été fondamentalement affecté par la révolution culturelle ni par les incidents de janvier-février.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

## 191

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1956 à 1964.
Diffusion réservée.

*Moscou, 20 mai 1967.*

(*Reçu* : 15 h. 59).

Je me réfère à votre télégramme no 960[1] qui m'est parvenu ce matin à 12 heures quinze heure locale.

J'ai été reçu par M. Kuznetsov, Premier ministre adjoint des Affaires étrangères, au début de l'après-midi.

Je lui ai posé les trois questions contenues dans votre télégramme cité en référence et l'ai informé des conseils que nous avons donnés à Tel-Aviv et à Damas.

Après avoir indiqué qu'il était reconnaissant de l'initiative que nous prenions ainsi et souligné l'intérêt qu'avaient nos deux gouvernements à procéder à des échanges de vues sur les problèmes du Moyen-Orient, M. Kuznetsov m'a dit que je devais connaître la position de principe du gouvernement soviétique sur ces questions puisqu'elle était exposée dans des documents publics et que c'était à partir de là que s'élaborait la position de son gouvernement.

Il m'a dit que les autorités soviétiques suivaient avec attention l'évolution des événements et qu'elles condamnaient la politique d'agression ainsi que les actions agressives d'Israël à l'égard des pays arabes, et notamment

[1] Non reproduit, ce télégramme d'instruction daté du 19 mai 1967 demande à l'ambassadeur de France de prendre contact avec ses interlocuteurs du MID dans le cadre des consultations franco-soviétiques pour recueillir le sentiment de Moscou sur la gravité de la situation au Proche-Orient et les moyens éventuels d'y diminuer la tension. La France pour sa part a recommandé la modération aux Israéliens et aux Syriens. L'URSS est-elle prête à agir dans le même sens ?

de la Syrie. Ces jours derniers, le gouvernement soviétique avait fait des représentations au gouvernement israélien. Il ne serait pas mauvais que le gouvernement français exerce son influence auprès d'Israël pour que la situation ne s'aggrave pas. Une action en ce sens serait très positive. Il a ajouté que M. Fedorenko[1] avait reçu des instructions de maintenir un contact permanent avec M. Roger Seydoux[2] et il m'a demandé, pour terminer, si je pouvais lui dire qu'elles étaient les vues qu'entretenait le gouvernement français quant à la façon d'éviter une aggravation de la situation.

J'ai dit qu'il fallait éviter que les choses dégénèrent à la suite d'un quelconque incident et j'ai redit que nous étions intervenus aussi bien à Damas qu'à Tel-Aviv. M. Kuznetsov l'avait d'ailleurs bien compris et j'ai ajouté en passant, que nous parlions avec le Caire. Depuis qu'avait été décidé le retrait des forces des Nations unies, les risques d'incidents étaient plus grands. Nous exercions en conséquence une influence modératrice sur les parties.

Ces propos n'ont pas amené mon interlocuteur à admettre, même implicitement, que les risques étaient partout et non pas seulement du côté d'Israël, ou encore que le gouvernement soviétique était intervenu ou pourrait intervenir ailleurs qu'à Tel-Aviv.

M. Kuznetsov m'a dit qu'il pouvait difficilement ajouter quelque chose à ce qu'il venait d'énoncer. Néanmoins il a souligné que le gouvernement soviétique avait toujours souhaité que le calme règne dans cette partie du monde. Toute aggravation de la situation serait dangereuse pour les États de la région et, puisque les frontières de l'Union soviétique étaient proches du Moyen-Orient, l'URSS ne pourrait pas rester indifférente aux développements qui pourraient se produire dans ce secteur. Il a de nouveau rendu Israël seul responsable de la crise et dit que l'influence modératrice devait s'exercer sur ce pays. Le ministre adjoint m'a dit, en terminant pour de bon cette fois, qu'il informerait son gouvernement de la conversation que nous venions d'avoir.

En résumé, mon interlocuteur n'a pas formulé de jugement direct sur la gravité de la situation. La seule façon d'apaiser la tension est, d'après lui, d'agir sur Israël. Sur une action soviétique à Damas, M. Kuznetsov a gardé le silence. Compte tenu des termes de votre télégramme cité en référence, je n'ai fait que glisser sur ce qui était fait ou pouvait être fait au Caire, mais je me serais sans doute heurté au même mutisme si j'en avais dit plus long.

Par deux fois, d'abord lorsqu'il a été question des instructions adressées à M. Fedorenko, ensuite lorsque je prenais congé, allusion a été faite à la très

[1] Nikolaï Trofimovitch Fedorenko, diplomate, ambassadeur représentant permanent de l'URSS auprès de l'ONU à New York, spécialiste de l'Extrême-Orient, membre de l'Académie des Sciences de l'URSS, ancien chef du bureau chinois du MID, ancien ambassadeur au Japon, ancien ministre-adjoint des Affaires étrangères.

[2] Roger Seydoux Fornier de Clausonne, diplomate français, depuis juin 1962, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission diplomatique française auprès des Nations unies.

bonne coopération qui existe entre nos représentants au Conseil de sécurité. Je n'ai pas pensé qu'il serait judicieux, à ce stade, d'utiliser les indications contenues dans le télégramme du Département adressé à New York sous le nº 353 (communiqué à ce poste sous le nº 955)[1], quant à une convocation du Conseil de sécurité et n'ai, en conséquence, pas parlé des Nations unies.

Les propos que m'a tenus M. Kuznetsov ne me paraissent pas, quant au fond, différents de ce que sir Geoffrey Harrison a recueillis, hier soir, de la bouche de M. Gromyko.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 192

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2628 à 2630.
Diffusion réservée.

*Washington, 20 mai 1967.*

(*Reçu* : le 21 à 00 h. 45).

M. Eugène Rostow m'a de nouveau convoqué[2] cet après-midi ainsi que l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Il était très inquiet de la tournure que prenait la situation au Moyen-Orient. Il venait de recevoir l'ambassadeur d'Israël qui lui avait indiqué que les Égyptiens procédaient à d'importantes concentrations de forces dans la région de Galilée. Son interlocuteur lui avait déclaré que l'on estimait à Tel-Aviv que Le Caire était passé d'une position « défensive » à une attitude « offensive ».

L'ambassadeur d'URSS à Tel-Aviv, au cours d'une entrevue qu'il venait d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères israélien avait déclaré que les agents syriens infiltrés dans le territoire israélien étaient « des agents du CIA ».

Le président Johnson avait prié le sous-secrétaire d'État de nous convoquer pour nous proposer de nous réunir quotidiennement afin de procéder à des échanges d'information sur la situation. D'ores et déjà le gouvernement américain souhaitait connaître notre sentiment sur les points suivants :

1) Avons-nous des informations sur les concentrations de troupes égyptiennes ?

[1] Dans ce télégramme pour New York, réservé, immédiat, non repris, en date du 19 mai 1967, le représentant français auprès des Nations unies est invité à indiquer à son collègue américain, si celui-ci l'interroge, que la France juge prématurée une réunion du Conseil de sécurité sur la « crise israélo-arabe mais qu'elle ne s'y opposerait pas au cas où un autre pays la demanderait ».

[2] L'ambassadeur de France et son collègue britannique ont déjà été convoqués ensemble au Département d'État le 15 mai 1967 pour un échange de vues sur la situation préoccupante au Moyen-Orient. Se reporter à ce sujet au télégramme de Washington nos 2118 à 2424 non reproduit.

2) Devait-on publier une mise en garde destinée à inciter les nombreux touristes qui se trouvaient dans la région à regagner leurs pays ?

Les États-Unis étaient intervenus à Téhéran et à Ankara pour prêcher la modération. Le gouvernement américain souhaitait que nous exercions notre influence dans le même sens auprès d'Alger.

M. Eugène Rostow nous a indiqué que M. Goldberg était intervenu auprès de M. Fedorenko et M. Thomson auprès de M. Dobrynin pour s'assurer que le gouvernement soviétique ne souhaitait pas envenimer davantage la situation. Ils avaient reçu l'un et l'autre des assurances positives.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 193

NOTE

*La coopération avec Israël*

N. *Paris, 20 mai 1967.*

Le conseiller scientifique de l'ambassade d'Israël à Paris[1] a été reçu le 11 mai au Département. Il a été indiqué à M. Grizim que le moment était venu pour l'exécution des dispositions de l'accord de 1961 relatives au retour en France, pour retraitement, du premier lot d'éléments combustibles utilisés[2] dans le réacteur de Dimona[3]. Les modalités techniques de l'opération (tonnage en cause, transport en châteaux de plomb, etc.) devraient être mises au point avec le CEA.

Quant à la requête israélienne de recevoir, au fur et à mesure de ces restitutions pour la fabrication de nouveaux éléments, des quantités équivalentes d'uranium français, il a été marqué que nous ne pourrions la satisfaire qu'après avoir reçu la garantie écrite de l'exclusivité de l'approvisionnement de ce réacteur par la France. M. Grizim a pris acte de cette demande.

En fin d'entretien, M. Grizim a mentionné une visite récente du réacteur par des techniciens américains. Ceux-ci se seraient déclarés très satisfaits de leur inspection qui leur aurait permis notamment de vérifier que des

[1] M. Tenchem Grizim est le conseiller scientifique près l'ambassade d'Israël à Paris de 1963 à 1969.

[2] L'échange de lettres du 21 février 1961 entre la France et Israël prévoit la fourniture, à partir de 1960, de 385 tonnes d'uranium naturel sur un échelonnement de dix ans (voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 125) soit 45 tonnes par an pendant cinq ans puis 10 tonnes pendant trois ans. Cet accord est assorti d'une obligation pour Israël de restituer à la France l'uranium irradié et donne à la France un monopole de fait en ce qui concerne la fourniture de l'uranium ; voir aussi *D.D.F.*, 1964-I, n° 86.

[3] Le réacteur de Dimona, en service depuis juillet 1966, est construit avec l'aide de la France. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 9 et 1965-II, n° 191.

éléments combustibles étaient en cours de refroidissement en attendant leur retour en France.

*(Affaires atomiques, Israël, relations avec la France)*

## 194

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 964 à 967. *Paris, 22 mai 1967, 21 h. 00.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 2628/2630[1].

S'il est normal qu'un contact régulier soit maintenu entre votre ambassade et le Département d'État et que vous procédiez en tant que de besoin à un échange d'informations sur la situation au Moyen-Orient avec M. Eugène Rostow, la suggestion que ce dernier vous a faite de vous réunir quotidiennement avec votre collègue britannique ne saurait être retenue.

Il n'est pas douteux, en effet, que de telles réunions seraient aussitôt connues et donneraient l'impression d'une aggravation de la crise, en même temps qu'elles feraient penser que les trois puissances concertent une intervention prochaine. Elles risqueraient aussi de faire revivre inutilement le souvenir de la déclaration de 1953.

Quant aux trois points sur lesquels le gouvernement américain souhaiterait connaître notre sentiment, vous indiquerez ce qui suit à M. Eugène Rostow :

1) Nous ne disposons pas d'informations particulières sur les concentrations de troupes égyptiennes.

2) Nous ne saurions contester au gouvernement américain le droit d'inviter ses ressortissants à regagner leur pays, nous estimons toutefois, pour notre part, qu'une mise en garde publique de tous les touristes introduirait dans la situation actuelle un élément de tension supplémentaire. J'ajoute que l'incident du 21 mai aura vraisemblablement pour effet d'inciter les étrangers à ne pas se rendre dans la région ou à la quitter.

3) Nous avons, comme vous le savez, un contact confiant avec le gouvernement algérien sur la situation au Moyen-Orient (télégramme d'Alger no 1962/67 du 17 mai). Il n'apparaît pas que ce gouvernement soit le moins du monde désireux de prendre des positions outrancières.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Voir le télégramme ci-dessus nos 2628 à 2630 en date du 20 mai 1967.

## 195

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE.

T. nos 337 et 338. *Paris, 22 mai 1967, 21 h. 09.*

Le ministre-conseiller de l'ambassade d'Israël à Paris[1], au cours d'un entretien au Département, a particulièrement insisté à propos du départ de la FUNU[2], sur la gravité des conséquences éventuelles de l'évacuation de Charm el-Cheikh[3] par la force. Cette évacuation permettait aux Égyptiens de porter à Israël un coup très dangereux, sans franchir la frontière israélienne, et donc apparemment sans commettre un acte patent d'agression armée. Or, pour Israël, une atteinte à la liberté de navigation dans le détroit de Tiran[4] serait considérée comme un acte d'agression.

Le ministre-conseiller israélien se demandait s'il ne serait pas utile que ce point de la politique israélienne fût rappelé à la RAU de telle sorte qu'il ne subsiste aucun doute à son égard.

Vous voudrez à l'occasion, si vous le jugez utile, faire état de ces indications dans vos conversations avec les Égyptiens.

*(Afrique-Levant, RAU, Relations avec Israël, RAU 7-3 IS)*

## 196

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2633 à 2640. *Washington, 22 mai 1967.*

(*Reçu* : le 23 à 01 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 2628-30[5].

Une nouvelle réunion consacrée à la situation du Moyen-Orient a eu lieu dans l'après-midi du 22 mai dans le bureau de M. Eugène Rostow. L'ambassadeur de Grande-Bretagne y assistait.

[1] Le ministre-conseiller de l'ambassade d'Israël à Paris est M. Yohanan Meroz d'août 1963 à juillet 1968.

[2] Le départ de la FUNU est demandé le 18 mai par la RAU par une lettre remise à M. U Thant. Voir ci-dessus le télégramme de New York n° 1104 du 18 mai.

[3] Charm el-Cheikh, ville située à la pointe sud de la presqu'île du Sinaï, commande l'entrée du golfe d'Akaba.

[4] Détroit de Tiran, situé à l'entrée du Golfe d'Akaba. Au milieu de ce détroit se trouve l'île de Tiran. Voir plus loin la note du service juridique en date du 23 mai.

[5] Voir ci-dessus ce télégramme de Washington en date du 20 mai 1967.

Le sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques nous a tout d'abord fait savoir que d'après un journal du Caire les troupes égyptiennes dans le Sinaï disposaient « d'armes non-conventionnelles ». L'on pense à Washington qu'il doit s'agir de gaz de combat car les Égyptiens les ont déjà utilisés au Yémen. Cette information de presse n'est pas confirmée, mais les Israéliens ont déjà demandé aux Américains de leur fournir des masques à gaz. L'on apprécierait à Washington toute information que nous aurions pu recueillir à ce sujet.

M. Eugène Rostow nous a ensuite remis un projet de note tripartite qui pourrait être remise simultanément par les représentants des trois pays à tous les États de la région, y compris Israël. Copie en serait remise au gouvernement de l'URSS. J'adresse ce projet sous le numéro suivant[1]. Cette note, dans l'esprit américain, n'était pas destinée à la publication.

Dès qu'il en a eu achevé la lecture, mon collègue britannique a déclaré qu'il transmettait ce texte à Londres, mais qu'il doutait fort que son gouvernement acceptât d'y donner suite étant donné la forme tripartite qu'il revêtait et la référence, tout au moins indirecte, à la déclaration de 1950 que le *Foreign Office* venait de déclarer publiquement caduque. Ceci ne signifiait d'ailleurs pas que le gouvernement britannique s'opposait à des conversations du type de celles que nous avions ensemble depuis quelques jours. J'ai indiqué, pour ma part, que la réserve britannique tranchait la question sans m'engager dans un débat sur la validité qu'aurait encore à nos yeux la déclaration de 1950[2]. Je n'avais pas encore reçu en effet votre télégramme n° 964[3].

M. Eugène Rostow a déclaré que, dans ces conditions, la note allait être transformée en note purement américaine qui serait transmise dès ce soir au gouvernement égyptien.

Sir Patrick Dean a ajouté que du point de vue de son gouvernement l'affaire actuelle relevait des Nations unies. Il pensait que l'intention de son gouvernement était de provoquer une réunion du Conseil lorsque U Thant serait revenu de son voyage au Moyen-Orient. Les Américains paraissent ce soir penser de même, tout en hésitant encore.

J'ai ajouté pour ma part que, toute réserve faite sur l'opportunité d'une note conjointe dont le sort était tranché, nous nous étions déjà inspirés des idées qui y étaient exprimées dans nos conversations avec les diverses parties intéressées.

[1] Le télégramme du 22 mai, transmettant le projet de note n'est pas repris. Il porte le numéro 2642-49.

[2] La déclaration du 25 mai 1950 des gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis faite à l'issue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Londres, portait sur les points suivants : 1) Toute demande d'achat d'armes à destination d'Israël et des États arabes sera examinée en fonction des besoins de ces pays pour assurer leur sécurité intérieure, leur légitime défense ou leur participation à la défense régionale. Il s'agit de s'opposer à toute course aux armements 2) Tous les États actuellement bénéficiaires de livraisons d'armes se sont engagés à n'entreprendre aucun acte d'agression. Des assurances similaires seront exigées à l'avenir de tout État désireux d'accueillir des armes dans la région.

[3] Se reporter au télégramme ci-dessus n[os] 964 à 967 du 22 mai 1967 en provenance de Paris.

Du côté américain l'on s'inquiète du passage par le canal de Suez de certaines unités de la marine égyptienne qui paraissent se diriger vers le détroit de Tiran. Il semble qu'à l'heure actuelle dans cette région les forces des Nations unies et celles de l'Égypte continuent à cohabiter. D'après le secrétariat des Nations unies, cinq navires israéliens ont pu passer récemment le détroit sans encombre. Ceci n'est pas confirmé de source israélienne.

En ce qui concerne l'attitude des Russes, le Département d'État ne dispose pas d'autres informations que celles résultant d'une conversation récente entre M. Thompson et M. Dobrynin. Il aurait été dit à l'ambassadeur des États-Unis à Moscou que les Russes ne souhaitaient pas voir la situation s'aggraver.

Sir Patrick Dean a ajouté que M. George Brown avant de partir pour Moscou, demain matin, allait envoyer un message à U Thant pour lui apporter son appui moral et l'engager à visiter également d'autres capitales que Le Caire, notamment Tel-Aviv.

À la fin de l'entretien M. Rostow m'a demandé d'une part si nous étions intervenus à Alger et d'autre part si nous pouvions fournir au Département d'État toute précision sur la situation actuelle des forces de la République arabe unie et notre évaluation de la situation.

M. Eugène Rostow a enfin dit qu'en dehors de la note qui serait remise au Caire, le président des Etats-Unis avait l'intention de faire très prochainement une déclaration sur la crise actuelle.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 197

NOTE
DE LA DIRECTION POLITIQUE. SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES.

N. *Paris, 22 mai 1967.*

Le CEA[1] n'aura finalement pas à honorer la promesse de fourniture d'uranium enrichi pour le réacteur sud-africain de Pelindaba[2]. En effet, selon le Dr Roux[3], de la Commission sud-africaine de l'énergie atomique, qui était à Paris pour arrêter les termes de cette livraison, le gouvernement américain vient d'avertir Pretoria qu'il était prêt à renouveler l'accord

[1] CEA : Commissariat à l'énergie atomique est un organisme scientifique placé sous la tutelle du Premier ministre.

[2] Le réacteur de Pelindaba est un réacteur de recherche de 20 MW, acheté aux États-Unis par l'Afrique du Sud ; il est situé dans le nord du Transvaal. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 363.

[3] Le Dr Abraham Johannes Andries Roux est directeur de la commission sud-africaine de l'énergie atomique. Il en est le président à compter du 21 août 1970.

bilatéral entre les deux pays[1] et ce, pour dix ans. La seule condition mise à cette reconduction est que les autorités sud-africaines confirment par écrit la position qu'elles ont exposée à maintes reprises au sujet de leur politique en matière de contrôle d'utilisation de l'uranium.

Cette politique tend à exiger de tout acheteur l'application d'un contrôle d'usage sur tout uranium d'origine sud-africaine, exception à cette règle étant toutefois faite pour les trois puissances nucléaires occidentales dont la France.

C'est précisément l'extension à la France de cette exception qui avait amené les États-Unis à suspendre leurs livraisons d'uranium enrichi. Cette situation étant désormais admise, Pretoria ne fera donc aucune difficulté à confirmer la position qu'il a prise à ce sujet, position qui est du reste dans la ligne de la non-dissémination.

*(Questions atomiques, Afrique du Sud, C 449)*

## 198

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. nos 371 à 378. *Paris, 23 mai 1967, 16 h. 58.*
Diffusion réservée.

M. Thant[2] est arrivé ce matin à 7 heures à Orly. Il ignorait la décision du président Nasser[3] à l'égard de la fermeture du golfe d'Akaba[4]. Informé de cette nouvelle à sa descente d'avion, le secrétaire général des Nations unies, qui s'est fait toutefois préciser qu'il ferait encore escale à Zurich et à Rome avant d'arriver au Caire, n'a pas paru considérer qu'il y avait lieu de changer ses plans de voyage.

Au directeur des Nations unies au Département[5] venu le saluer, il a demandé si le gouvernement français avait publié une déclaration au sujet

[1] L'accord pour la coopération entre le gouvernement d'Afrique du Sud et le gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet de l'usage pacifique de l'énergie atomique est signé à Washington le 8 juillet 1957 pour dix ans. Il prévoit une livraison de 500 kg d'uranium 235.

[2] Sithu U Thant diplomate birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

[3] Colonel Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[4] Fermeture du golfe d'Akaba. Le 22 mai Nasser décide de bloquer le détroit de Tiran.

[5] Le directeur du service des Nations unies au Département depuis mars 1965 est M. Guy Ladreit de La Charrière, ministre plénipotentiaire.

du retrait de la FUNU[1]. Le directeur des Nations unies a répondu par la négative, puis, ayant fait état de l'action modératrice que la France s'attachait à exercer sur les parties en cause, a fait savoir à M. Thant que le gouvernement français soutenait les efforts que le Secrétaire général pourrait faire pour arriver à détendre la situation. M. Thant a remercié du soutien moral qui lui était apporté par le gouvernement français et a observé que la France, dont la position était intermédiaire entre celle de l'URSS et celle des États-Unis et de la Grande-Bretagne, était dans une situation privilégiée pour exercer une influence salutaire sur l'issue de la crise actuelle.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Affaire du Moyen-Orient, recherche de règlement, S 50-2A 13 (1))*

## 199

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2016 à 2019.
Diffusion réservée.

*Moscou, 23 mai 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 55).

Je me suis acquitté de la démarche prescrite par votre télégramme nº 983/85[2] auprès de M. Kozyrev. En effet les bureaux ferment à 17 h. 00. Il n'y avait plus au MID lorsque j'ai reçu votre message que le ministre adjoint qui m'a paru y attendre confirmation de l'arrivée de M. George Broz. M. Kuznetsov est, paraît-il, absent pour quelques jours et son remplaçant M. Semenov n'aurait pu me recevoir que demain matin. L'entretien a eu lieu en l'absence de tout témoin visible, les interprètes ayant quitté le bâtiment. Ce n'était pas exactement l'état de choses qu'on pouvait attendre en période de crise. M. Kozyrev, qui a pris des notes pendant que je parlais, m'a annoncé qu'une réponse à la démarche que j'avais faite samedi (mon télégramme nº 1956/64)[3] était en préparation et qu'elle me serait remise très bientôt. Tout en affirmant que le gouvernement soviétique comprenait la préoccupation du gouvernement français et était lui aussi préoccupé, il a de nouveau rejeté sur Israël la responsabilité de la crise et s'est contenté de dire qu'il fallait continuer de conseiller la modération. Le gouvernement

[1] Retrait de la FUNU. Voir plus haut le télégramme de New York nº 1104 du 18 mai.

[2] À la suite de la décision du président Nasser d'interdire la navigation en provenance ou à destination d'Eilath et du risque qu'Israël y voit un *casus belli*, les autorités françaises demandent dans le télégramme nos 983/985 du 23 mai, non reproduit, à M. Wormser, de s'informer de l'opinion des Soviétiques sur la situation ainsi créée et de la façon dont ils comptent agir pour empêcher un éventuel affrontement militaire. Elles pensent en effet que Moscou est, comme Paris, attaché au maintien de la paix.

[3] Voir ci-dessus ce télégramme qui est daté du 20 mai 1967.

soviétique était favorable au maintien de la paix dans cette région du monde comme ailleurs.

En présence de ces faux-fuyants j'ai repris alors les questions posées par le Département et j'ai bien montré en quoi la décision du président Nasser quant à la navigation dans le golfe d'Akaba faisait que l'entretien que nous avions différait de celui que m'avait accordé M. Kuznetsov. Mon interlocuteur m'a répondu qu'il ne pouvait pour l'instant, rien me dire quant à la portée de la décision du président Nasser et quant à ce que pourrait faire le gouvernement soviétique. Il a cependant répété, qu'il n'était pas possible de passer sous silence la politique d'Israël et ajouté que les Soviétiques avaient la certitude que les États-Unis encourageaient les Israéliens. Il ne m'a pas paru croire à un affrontement. Et comme je lui faisais observer qu'après tout, s'il y avait eu ces mois derniers entre Israël et des voisins autres que l'Égypte des incidents, il n'y en avait point eu entre Tel-Aviv et Le Caire, que la navigation dans le golfe d'Akaba avait toujours été considérée par Israël comme chose vitale et que, dans ce domaine l'initiative dangereuse revenait à M. Nasser, mon interlocuteur m'a demandé si j'avais une proposition à faire. J'ai répondu négativement mais lui ai dit que je pensais que si les quatre grandes puissances se mettaient d'accord pour qu'il n'y ait pas de guerre, celle-ci n'aurait vraisemblablement pas lieu.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 200

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 3175 à 3183. *Bonn, 23 mai 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 30).

Les réactions allemandes aux déclarations du général de Gaulle sur la candidature britannique au Marché commun ne sont pas faciles à décrire[1]. Il n'y a pas eu de vague d'indignation, comme en 1963[2]. Au lieu de cela, tous les arguments et toutes les objections, aussi bien politiques qu'économiques, sont débattus, et le tableau d'ensemble est assez confus. Les signes de compréhension et de mauvaise humeur s'équilibrent. Finalement, c'est peut-être l'embarras qui domine.

[1] Allusion à la conférence de presse du général de Gaulle, tenue le 16 mai 1967 et dont le texte est reproduit dans *La politique étrangère de la France*, textes et documents, 1^er^ semestre 1967, p. 93 à 97, La Documentation française, Notes et Études documentaires, n^os^ 3428 à 3430, 24 octobre 1967.

[2] À la suite de la demande française d'ajournement des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, le 14 janvier 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n^os^ 21, 28, 35, 39, 47, 71.

La conférence de presse de M. le Président de la République a d'abord rencontré un accueil relativement favorable et qui était probablement de commande. Le ton en a été donné, du côté officiel, par des personnalités comme MM. Ahlers[1], Schiller[2] et de Guttenberg[3] : l'élargissement de la Communauté est en soi une bonne chose. Mais les problèmes soulignés par le général de Gaulle sont réels et graves. Les négociations seront ardues et il conviendra de faire passer à l'Angleterre un examen d'entrée sévère. Pour sa part, l'Allemagne agira avec prudence, s'efforçant de trouver des solutions sans exercer de pression sur la France.

On a pu croire, depuis lors, que les journalistes et les hommes politiques, qui, avaient tout d'abord obéi à une consigne de la Chancellerie, s'en éloignaient peu à peu. Des notes discordantes se sont fait entendre. L'article du service de presse social-démocrate (mon télégramme n° 3054)[4] a été confirmé le 19 mai par une déclaration de M. Helmut Schmidt, qui était une critique à peine voilée de l'attitude gouvernementale. L'orthodoxie de M. Ahlers n'a fait aucune impression sur M. Augstein[5], son ancien chef, qui, dans le numéro du *Spiegel* du 22 mai, s'est livré à une attaque en règle contre la politique française (mon télégramme n° 3136)[6]. Le discours de M. Strauss le 21 mai, à Lindau (mon télégramme n° 3143)[7] mérite plus encore de retenir l'attention : quels qu'aient pu être les motifs immédiats de son humeur, l'homme politique bavarois a sa carrière à faire et se soucie de la direction du vent.

[1] Conrad Ahlers, ancien journaliste au *Spiegel*, est secrétaire d'État adjoint à l'Information, porte-parole du gouvernement fédéral depuis le 1er décembre 1966. Il est l'un des plus proches conseillers du chancelier Kiesinger.

[2] Le Professeur Dr Karl Schiller (SPD) est ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Karl von und zu Guttenberg, membre de la CSU bavaroise depuis 1945, député de Bavière au *Bundestag* depuis 1957, nommé secrétaire d'État parlementaire à la Chancellerie depuis le 11 avril 1967. Il a pour mission d'assurer la liaison avec le *Bundestag*. Sur la personnalité de M. de Guttenberg, ses idées, se reporter au télégramme de Bonn nos 2242 à 2244 du 11 avril 1967, non publié.

[4] Le télégramme de Bonn nos 3054 à 3060 du 18 mai 1967, non reproduit, reprend les commentaires parus dans le Bulletin chrétien-démocrate et dans celui du service de presse social-démocrate suite aux déclarations du général de Gaulle sur la candidature britannique au Marché commun. L'organe social-démocrate publie sous le titre « Une seule Europe » un article plutôt aigre, concluant que « le chef de l'État français réduit le problème à la rivalité entre la France et les États-Unis pour la direction du continent »…

[5] Rudolf Augstein, rédacteur en chef du *Spiegel*, dénonce, dans la livraison du 22 mai, l'attitude adoptée par le président de la République française envers la demande britannique d'adhésion au Marché commun. Cet article est transmis par la dépêche de Bad Godesberg n° 683 du 26 mai 1967, *Revue hebdomadaire de la presse allemande*, n° 319, non publiée.

[6] L'éditorial du *Spiegel*, intitulé « Non à de Gaulle », dans lequel le rédacteur en chef de cet hebdomadaire, se livre à une violente diatribe contre l'attitude du gouvernement français, est transmis par le télégramme de Bonn nos 3136 à 3142 du 22 mai 1967, non repris.

[7] Au cours d'un discours, prononcé le 21 mai, à Lindau, par Franz-Josef Strauss, ministre fédéral des Finances, lors d'un congrès international démocrate-chrétien rassemblant des représentants allemands, autrichiens et suisses, l'attitude de la France est critiquée avec vigueur. Le ministre ouest-allemand réclame l'ouverture immédiate des négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. L'analyse des différents points exposés par M. Strauss est donnée dans le télégramme de Bonn nos 3143 à 3149 du 22 mai 1967, non repris.

Pour l'homme de la rue, l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun appartient en soi à la catégorie des choses souhaitables. À ce sentiment spontané, dont les hommes politiques ont à tenir compte, correspondent des considérations économiques et politiques qui conservent une valeur constante. Économiquement, on ne conteste guère que, sauf pour quelques secteurs, la République fédérale n'ait intérêt à étendre l'union douanière des Six aux États de l'AELE. Politiquement, trop d'Allemands ne peuvent admettre l'idée de laisser à la France un rôle de direction en Europe.

À ces tendances naturelles s'ajoute l'action des Britanniques, ils se déclarent prêts à négocier sans conditions. Ils affichent la sincérité de leur conversion européenne. Ils laissent dire que l'union politique passe par leur entrée dans le Marché commun (ne serait-ce qu'à cause des Néerlandais). Ils peignent de couleurs menaçantes les répercussions d'un refus sur leur politique, notamment vis-à-vis de l'Est.

Cependant, il ne faut pas conclure trop vite de l'ardeur du député socialiste de Hambourg[1], de l'explosion de rancœur du rédacteur en chef du *Spiegel*[2], ou des critiques de M. Strauss que le naturel, chassé un instant par M. Kiesinger, est en train de revenir. M. Strauss a, d'ailleurs, tenu à publier, ce matin, une mise au point dans la *Welt* (mon télégramme n° 3184)[3] que le Chancelier lui a peut-être, il est vrai, demandée. J'ai, moi-même, été frappé, en recevant hier soir plusieurs dirigeants socialistes (M. Zinn, ministre président de Hesse[4], MM. Leber[5] et Lauritz Lauritzen[6], ministres fédéraux des Transports et de la Construction, M. Jahn[7], secrétaire d'État aux Affaires étrangères), de la considération qu'ils avaient pour nos arguments. Ils ont affirmé que M. Kiesinger, n'imposait pas un point de vue, et qu'il avait bien derrière lui les deux partis de la grande coalition.

Mais cette ligne générale, autour de laquelle s'ordonnent les opinions des milieux dirigeants, et qui répond au désir du gouvernement fédéral de ne pas hypothéquer les rapports franco-allemands ne pourra probablement être maintenue que dans la mesure où l'on conservera ici l'espoir que la France finira par accepter l'ouverture des négociations, et que Bonn ne sera pas ainsi acculé à un choix. Les premiers commentaires sur les déclarations du général de Gaulle étaient caractéristiques à cet égard[8]. À la réflexion et

[1] Helmut Schmidt, président du groupe parlementaire SPD au Bundestag et porte-parole du parti social-démocrate allemand.

[2] Rudolf Augstein.

[3] Dans cette interview à la *Welt*, Franz-Josef Strauss a modifié sensiblement le ton des propos qu'il avait tenus à Lindau. Il a précisé qu'il n'était pas devenu brusquement anti-gaulliste pas plus qu'il n'était, auparavant, ce que l'on nomme en Allemagne un gaulliste. Quelques commentaires s'ensuivent, transmis par le télégramme n[os] 3184 à 3188 du 23 mai 1967, non publié.

[4] Georg-August Zinn (SPD), ministre-président de Hesse depuis 1954.

[5] Georg Leber (SPD), ministre ouest-allemand des Transports depuis le 1[er] décembre 1966.

[6] Dr Lauritz Lauritzen (SPD), ministre de la Justice et des Affaires fédérales du *Land* de Hesse, maire de Cassel, est nommé ministre de la Construction le 1[er] décembre 1966.

[7] Gerhard Jahn, avocat, membre du *Bundestag* depuis 1957, secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères.

[8] Se reporter à la *revue hebdomadaire de la presse allemande* n° 319 du 26 mai 1967, transmise par la dépêche de Bad Godesberg n° 683 du 26 mai 1967.

compte tenu d'échos venus de Paris, on craint maintenant que cet espoir ne soit mal fondé. De là, un regain d'inquiétude.

Quant à la formule de l'association, elle n'est considérée le plus souvent que comme une fin de non-recevoir déguisée. L'argument essentiel qu'on lui oppose est qu'elle ne répond pas à la demande britannique. Pourtant, elle occupe les esprits et il faut noter qu'une personnalité de l'importance de M. Strauss vient de déclarer, qu'à titre transitoire, il l'accepterait.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 201

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 2667 à 2672. *Washington, 23 mai 1967.*
Très urgent. Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : le 23 à 23 h. 55).

Je me réfère à votre télégramme n° 964-67[1].

J'ai eu dans l'après-midi du 23 mai une conversation en tête-à-tête avec M. Eugène Rostow. Conformément à vos instructions je lui ai indiqué que si nous étions prêts à maintenir des contacts étroits avec le Département d'État sur la situation au Moyen-Orient, nous n'estimions pas possible pour autant d'avoir quotidiennement des réunions tripartites. C'était d'ailleurs aussi l'avis de mon collègue britannique. De telles rencontres commençaient à être connues par la presse et il n'était point question pour notre part de donner l'impression que nous songions à une intervention à trois. Ce n'était d'ailleurs point de notre fait que la déclaration de 1950[2] était devenue lettre morte il y a déjà un certain nombre d'années.

M. Rostow m'a répondu qu'il comprenait nos raisons tout en regrettant que l'affaire ne puisse être menée sur les bases qu'il avait personnellement suggérées.

Ceci dit le problème demeurait entier. Depuis notre dernière rencontre le gouvernement de la République arabe unie décide de fermer le détroit d'Akaba et il venait d'apprendre qu'un pétrolier israélien allait sous peu tenter le passage.

Or, non seulement les gouvernements américain, anglais et français avaient dit et répété plusieurs fois que les eaux du détroit de Tiran étaient eaux internationales, mais la plupart des puissances maritimes avaient pris la même position. L'on souhaitait donc à Washington qu'une déclaration

[1] Voir ci-dessus ce télégramme de Paris en date du 22 mai 1967.

[2] Se reporter ci-dessus au télégramme n^os^ 2633 à 2640 du 22 mai 1967 (notes).

fut faite le plus tôt possible par les États attachés aux libertés de la mer pour condamner l'action unilatérale du gouvernement égyptien.

D'autre part, une réunion s'était tenue dans la matinée à New York dans les bureaux du délégué danois. Cette question avait été évoquée et M. Roger Seydoux en avait certainement fait état à Paris.

Du côté américain, l'on songeait à une réunion très prochaine du Conseil de sécurité sans attendre même le retour de U Thant du Moyen-Orient. Il fallait dès maintenant entamer le débat. Un projet de résolution avait déjà été rédigé à Washington dans lequel le Conseil de sécurité demanderait comme mesure intérimaire le maintien de la situation au Moyen-Orient tel qu'elle existait avant le départ du secrétaire général pour Le Caire. La décision du président Nasser de fermer les détroits est en effet intervenue après le départ de U Thant.

M. Rostow m'a confirmé que le président des États-Unis avait adressé dans la nuit un appel urgent au président Nasser pour attirer son attention sur la gravité de la situation. En même temps, la note dont il nous avait parlé hier et qui avait été rédigée à nouveau sous une forme strictement américaine a été remise ce matin au Caire. Copie de ce texte a dû être remis pour information aujourd'hui à Paris.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 202

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 132.[1] *Paris, 23 mai 1967, 21 h. 04.*

Je me réfère à ma circulaire n° 84[2].

Un accord est intervenu entre les principaux participants à la négociation tarifaire de Genève[3] dans la nuit du 15 au 16 mai. Son importance tient au fait qu'il engage, de façon irréversible, sur tous les points essentiels en discussion depuis trois ans, les États-Unis, le Japon, la Communauté économique européenne et la plupart des autres pays européens. Cet accord ne clôt cependant pas la négociation. Il reste à régler d'assez nombreuses questions, d'une importance au demeurant moindre. Celles-ci seront traitées au cours

[1] Ce télégramme circulaire est adressé par fil à : Abidjan, Alger, Ankara, Athènes, Belgrade, Berne, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, Buenos Aires, Copenhague, Dakar, Genève-Delfra, Bonn, La Haye, Lisbonne, Londres, Madrid, Moscou, New-Delhi, New York, Oslo, Ottawa, Rabat, Rio, Rome Quirinal, Tananarive, Téhéran, Tel-Aviv, Tokyo, Tunis, Varsovie, Vienne et Washington. Il est adressé par courrier à Beyrouth, Bucarest, Budapest, Canberra, Dublin, Helsinki, Karachi, Le Caire, Luxembourg, Prague, Pretoria, Repan, Reykjavik, Sofia, Stockholm, Wellington.

[2] Voir ci-dessus ce télégramme circulaire du 21 mars.

[3] Les négociations du GATT, dites *Kennedy round*, ouvertes à Genève le 4 mai 1964.

des semaines à venir de telle façon que l'arrangement final puisse être ouvert à la signature des quarante-trois participants à la négociation d'ici le 30 juin prochain.

L'accord du 16 mai porte d'abord sur l'ampleur des réductions de droits acceptées par les diverses parties.

L'on sait que celles-ci s'étaient mises d'accord dès 1964 pour que les droits frappant les produits industriels soient abaissés d'un montant uniforme. Le chiffre de 50 % avait été retenu à titre d'hypothèse de travail. Il était admis d'autre part que chaque partie pourrait soustraire certains produits à cette règle soit en maintenant leur production actuelle, soit en diminuant celle-ci d'un montant inférieur à celui retenu à titre d'hypothèse de travail. Encore fallait-il, pour assurer une parfaite réciprocité des concessions, que les exceptions prévues par chacun fussent équilibrées.

Les dernières discussions qui ont eu lieu à ce sujet ont été empreintes d'une grande âpreté. Jusqu'au bout, menaçant de réduire l'ampleur de leurs propres concessions, les États-Unis ont cherché à obtenir que la Communauté renonce à certaines de ses exceptions, notamment en ce qui concerne des matériels très élaborés dont la fabrication relève des techniques les plus avancées (matériels spéciaux de travaux publics, machines à calculer électroniques, machines à commande automatique, etc.). Finalement, les États-Unis ont dû renoncer à leurs exigences sans réduire pour autant leurs propres concessions et l'accord intervenu réalise un équilibre satisfaisant pour la Communauté. Celle-ci a eu fort à faire également pour obtenir de la Grande-Bretagne une réciprocité convenable. Avec beaucoup de ténacité, ce pays a cherché jusqu'au dernier moment à se soustraire à ses obligations tant d'ailleurs à l'égard de la Communauté que des États-Unis. Il n'y est cependant pas parvenu.

De sérieuses difficultés sont apparues aussi dans les discussions entre la Communauté et les pays scandinaves. Ces pays ont une économie peu diversifiée et, par là même, leurs exportations portent sur un nombre limité de produits (pâtes à papier, papiers, aciers spéciaux, aluminium, etc.) pour lesquels la Communauté ne pouvait pas envisager des réductions tarifaires aussi élevées que ces pays l'auraient voulu sans compromettre gravement sa propre production. Un compromis, qui devrait donner satisfaction à ces pays, a été finalement trouvé. Il prévoit notamment que les droits de la Communauté sur les pâtes à papier et les papiers seront réduits respectivement de moitié et du quart. Les importations de papier journal s'effectueront dans la Communauté en franchise de droit dans la limite d'un contingent dont le volume a été largement calculé. Les droits sur l'aluminium et les ferro-alliages ne seront pas réduits mais là encore, des importations assez volumineuses pourront avoir lieu dans la limite de contingents tarifaires.

L'accord ayant pu se faire entre les principaux participants sur les produits qui feraient exception à la règle générale de réduction uniforme, le taux de celle-ci a été fixé définitivement à 50 %.

Il résulte de là que, compte tenu des produits maintenus en exceptions, les tarifs des principaux pays seront abaissés, pour ce qui est des produits industriels, d'un montant qui sera en moyenne de 35 à 40 %. En ce qui concerne la Communauté, l'abaissement se situera aux environs de 36 %. Autrement dit, le niveau moyen du tarif douanier commun pour les produits industriels qui est de 12 % sera ramené à un peu moins de 8 %. Il est rappelé qu'au 1er janvier 1957. Le niveau moyen du tarif français pour les produits industriels était de 21 %.

L'on sait que, pour ce qui concerne les produits chimiques, un arrangement particulier était recherché de façon à pousser les États-Unis à supprimer la législation désuète relative au « prix de vente américain ».[1]

Pour cette raison, l'accord conclu le 16 mai a deux volets distincts. Pour l'immédiat, c'est-à-dire tant que le Congrès américain n'aura pas supprimé la législation en cause, les États-Unis sont engagés à réduire de moitié tous les droits qui frappent les produits chimiques à l'exception des colorants pour lesquels la réduction sera de 25 % seulement. La Grande-Bretagne réduira ses droits de 25 % et la Communauté de 20 % seulement. Au surplus, celle-ci pourra, en contrepartie du régime particulier demandé par les États-Unis pour les colorants, soustraire un certain nombre de produits de la règle de réduction de 20 %. D'autre part, soucieuse de ne pas faire supporter à la Suisse les conséquences d'une attitude dictée par la nécessité d'amener les États-Unis à supprimer le « prix de vente américain », la Communauté a consenti à réduire ses droits de plus de 20 % (exactement 33 %) sur six produits chimiques qui représentent l'essentiel des exportations suisses de produits chimiques vers la Communauté. Tel est schématiquement résumé le premier volet de l'accord du 16 mai.

Le second volet a trait à ce qui surviendra dans le cas où le Congrès américain supprimera « le prix de vente américain ». La Communauté procèdera alors à une nouvelle réduction de ses droits de façon à ce que ceux-ci soient diminués au total de moitié. La Grande-Bretagne effectuera également une nouvelle baisse qui portera la réduction de ses droits à 60 % environ. Quant aux États-Unis, déjà engagés à procéder de façon inconditionnelle à une réduction de 50 %, ils porteront au besoin cette réduction à un niveau supérieur afin qu'aucun des droits nouveaux du tarif américain ne dépasse 20 %, à l'exception toutefois du droit sur les colorants qui sera maintenu à 30 %. Malgré cette exception, il sera mis fin à l'essentiel des disparités qui existent actuellement dans les tarifs des principaux pays.

Il est naturellement permis de se demander si le second volet de l'arrangement sera jamais mis en application. Il est clair en tout cas que la responsabilité en incombe désormais au seul Congrès des États-Unis et à l'administration de ce pays.

Dès le début des négociations, la Communauté avait fait admettre à ses partenaires qu'il était nécessaire et équitable de tenir compte de la

[1] Pratique qui consiste à calculer le montant des droits de douane non sur le prix de vente réelle d'un produit importé, mais sur celui d'un produit similaire fabriqué aux États-Unis. Il en résulte des droits très élevés, atteignant souvent 30 à 40%.

différence de structure des tarifs des trois principaux partenaires aux négociations (États-Unis, Grande-Bretagne et CEE). Ainsi était née la question dite des « disparités » à la faveur de laquelle, la Communauté comptait parvenir à une harmonisation partielle des tarifs (cf. note n° 9/CE du 11 mars 1966)[1].

Il a fallu attendre les derniers instants de la négociation pour que les États-Unis d'abord, puis la Grande-Bretagne acceptent de reconnaître le bien fondé des vues de la Communauté et de se plier à la règle que celle-ci avait posée, dès 1964, en vue de résoudre le problème posé par les disparités. Cette règle était la suivante : chaque fois que les droits sur un produit sont, entre les pays considérés, dans une relation du simple au double, le pays à bas tarif réduit ses droits dans une proportion moindre que le pays à haut tarif. Ainsi, dans deux cents cas environ, la Communauté a été autorisée à réduire ses droits de 25 % seulement alors que les États-Unis diminueront les leurs de 50 %.

L'arrangement intervenu en ce qui concerne l'acier et les produits sidérurgiques repose également sur la notion de l'harmonisation des droits des principaux pays. Le sort de cet arrangement est demeuré incertain jusqu'à la dernière heure par suite du refus obstiné de la Grande-Bretagne d'accepter, pour ce qui la concernait, les abaissements de droits qu'il impliquait. Au moment du compromis final proposé par le directeur général du GATT[2], ce pays a dû s'incliner et accepter que l'ensemble des droits de son tarif (droits *ad valorem* et droits spécifiques) fussent abaissés de 20 %.

À la suite de cet arrangement, les droits effectivement perçus sur l'acier et les produits sidérurgiques seront ramenés en moyenne de 7,5 % à 5,9 % aux États-Unis, de 8,5 % à 5,7 % dans la Communauté, et de 15 % à 7,5 % au Japon.

Il était prévisible que la négociation Kennedy n'aboutirait, en ce qui concerne l'agriculture, qu'à des résultats modestes. Tout espoir d'organiser les échanges mondiaux de produits laitiers et de la viande était abandonné depuis un certain temps déjà. Toutefois, il paraissait encore possible de parvenir à un accord sur les céréales, ou tout au moins sur le blé, qui aurait mis un peu d'ordre dans les échanges mondiaux. Pour être efficace, un tel accord aurait impliqué que les pays exportateurs aussi bien qu'importateurs acceptent de prendre des engagements relativement stricts en ce qui concerne leurs propres politiques de production. Pour sa part, la Communauté était prête à souscrire à de tels engagements à condition naturellement de ne pas être la seule à le faire. Faisant volte-face, les États-Unis ont renoncé dans les derniers jours d'avril à poursuivre les discussions sur ces bases et proposé de se borner à un accord beaucoup plus simpliste, assorti cependant d'un engagement de la part des parties contractantes à participer à un programme international d'aide alimentaire de cinq millions et demi de tonnes.

[1] Non reproduite.

[2] Eric Wyndham White, économiste britannique, secrétaire exécutif du GATT de 1948 au 23 mars 1965, puis directeur général du GATT.

L'arrangement intervenu le 16 mai s'inscrit dans cette ligne. D'une part, il prévoit la conclusion d'un accord international sur le blé valable pour trois ans et appelé à se substituer à l'accord signé à Londres en 1962 et qui vient à échéance en septembre prochain. Aux termes du nouvel accord, le prix minimum du blé en dessous duquel les pays[1] exportateurs s'engageront à ne pas vendre sera relevé de 17 % par rapport à celui fixé dans l'accord de Londres.

Quant au programme d'aide alimentaire, il portera sur un volume de 45 millions de tonnes de céréales. Les États-Unis assumeront 42 % de l'aide, la Communauté 23 %, le Canada 11 %, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Australie 5 % chacun. Il est entendu d'autre part que l'aide sera gérée de telle façon que chaque participant restera libre de choisir les bénéficiaires de sa propre part.

L'accord du 16 mai appelle les observations suivantes :

Sans aboutir à des résultats aussi ambitieux que les promoteurs de cette négociation avaient envisagé, il représente l'effort le plus grand qui ait jamais été accompli depuis la fin du dernier conflit mondial en vue d'abaisser les barrières douanières. L'abaissement moyen ainsi réalisé sera entre cinq et six fois plus élevé que celui enregistré au cours de la précédente conférence tarifaire, dite négociation Dillon[2]. Certes cet abaissement concernera essentiellement les produits industriels, mais il n'y a pas lieu d'être surpris que rien de très substantiel n'ait pu être fait en ce qui concerne les produits agricoles. La remise en ordre du marché mondial de ces produits ne dépend pas en effet d'un simple aménagement des barrières douanières mais d'un effort d'organisation beaucoup plus vaste, que trop de participants à la présente négociation répugnaient encore à faire.

Les résultats enregistrés sont satisfaisants pour la Communauté tant du point de vue économique que politique. Grâce à la cohésion de ses membres, celle-ci été constamment en mesure de tenir tête à la coalition formée par tous les autres participants désireux de ménager à leurs exportations un accès facile au plus grand marché commercial du monde.

Les abaissements de tarif qui résulteront de l'arrangement final faciliteront les échanges intra-européens. Ils atténueront aussi les conséquences qui résultent de l'existence, dans cette partie du monde, de deux groupements économiques distincts, la Communauté et l'AELE[3].

*(Coopération économique, 1967-1971)*

[1] *Note manuscrite du texte* : importateurs acceptent de ne pouvoir s'approvisionner.

[2] Les négociations du *Dillon round* dans le cadre du GATT, du nom du secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965, Clarence Douglas Dillon, se déroulent de 1960 à 1961.

[3] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

# 203

## NOTE
### DU SERVICE JURIDIQUE

*Liberté de navigation dans le détroit de Tiran*

N.[1] *Paris, 23 mai 1967.*

Au vu de la documentation fragmentaire dont il dispose, le service juridique croit pouvoir formuler, au sujet du problème de la liberté de navigation dans le détroit de Tiran, les observations suivantes :

1) La liberté de navigation dans le détroit de Tiran, entre la création de l'État d'Israël et le conflit de Suez de 1956, a donné lieu à une controverse constante sur le plan juridique.

Ce détroit qui fait communiquer le golfe d'Akaba avec la Mer Rouge n'offre en effet un chenal navigable qu'au travers des eaux territoriales égyptiennes.

L'accord d'armistice israélo-égyptien du 24 février 1949 n'ayant interdit que la circulation des navires de guerre israéliens, on aurait pu en déduire que le passage innocent des navires de commerce demeurait libre.

Arguant cependant de ce que l'état de belligérance entre Israël et l'Egypte subsistait, le gouvernement du Caire a imposé le blocus du golfe d'Akaba.

La situation ainsi créée avait à l'époque parue suffisamment incertaine sur le plan du droit pour que le gouvernement français se soit montré défavorable à ce que cette affaire fût portée devant la Cour internationale de justice.

2) À la fin du conflit de Suez, les forces israéliennes étaient demeurées dans la région de Charm el-Cheikh et de Gaza, territoire égyptien, afin de contrôler elle-même le détroit de Tiran.

Sous la pression de l'Assemblée générale des Nations unies, le gouvernement israélien a cependant, début mars 1957, accepté de retirer ses forces de cette région à la double condition :

– que lesdites forces seraient remplacées par des forces des Nations unies ;

– que l'accès du golfe d'Akaba serait libre.

Un arrangement en ce sens a été acquis fin février début mars 1957, à la suite de nombreuses tractations entre le président du Conseil israélien, le président des États-Unis, le gouvernement français et le secrétaire général des Nations unies.

[1] Cette note est rédigée par Jean-Jacques de Bresson, chef du service juridique au Département.

Le gouvernement israélien a, à l'époque, formellement fait savoir qu'au cas où cet arrangement ne serait pas respecté il considérerait qu'il y avait là pour lui un cas d'application de l'article 51 de la Charte des Nations unies[1] (légitime défense).

Le gouvernement des États-Unis n'a approuvé qu'avec prudence ce dernier point de vue.

Quant au gouvernement français, sa position a été exposée :

a) à l'Assemblée générale le 1er mars où il a affirmé sa conviction que toute atteinte au droit de passage libre et inoffensif dans le golfe d'Akaba justifierait un recours aux mesures autorisées par l'article 51 de la Charte ;

b) dans une communication faite à M. Dulles par notre ambassadeur à Washington, le 2 mars 1957, et qui est ainsi conçue : la France comprend que les Nations unies prennent la responsabilité exclusive de l'administration civile et militaire de la zone de Gaza jusqu'à la conclusion d'un traité de paix ou d'un accord définitif concernant cette zone. Si cette responsabilité devait en tout ou en partie être abandonnée par les Nations unies à l'Égypte – ce qu'à notre avis la France et les États-Unis devraient tout faire pour éviter – Israël serait alors en droit de faire jouer la « clause de sauvegarde » prévue dans la déclaration de Mme Golda Meir (recours à l'article 51 de la Charte).

En outre, les gouvernements britannique, italien et néerlandais se sont prononcés en faveur de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et d'une administration internationale dans la zone de Gaza.

3) Il s'agit donc d'un règlement *de facto* fait pour l'essentiel de déclarations unilatérales des parties devant l'Assemblée générale des Nations unies mais qui n'a fait l'objet entre elles d'aucun accord formel.

Il n'en demeure pas moins que l'initiative actuelle de l'Égypte remet en cause un arrangement que la France avait non seulement approuvé mais contribué à promouvoir.

*(RAU, relations extérieures, ONU, RAU 7-1-B ONU)*

[1] L'article 51 de la Charte des Nations unies stipule : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des membres dans l'exercice de ce droit légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le conseil en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationale ».

# 204

## NOTE
## DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

*Crise israélo-arabe*

N. *Paris, 23 mai 1967.*

1. L'origine apparente de la crise actuelle entre Israël et les pays arabes est l'affaire syrienne. Le gouvernement syrien n'a cessé pratiquement d'encourager les activités du Fatah[1] en territoire israélien, tout en niant sa responsabilité dans les agissements de cette organisation. Le raid israélien du 7 avril[2] n'a pas calmé l'intempérance syrienne. Les infiltrations ont repris et des sabotages importants ont eu lieu au début du mois de mai.

Devant la recrudescence de ces attaques, M. Eshkol a publiquement fait savoir le 11 mai que le gouvernement israélien serait obligé de frapper le sabotage à la source. Le chef d'État-major, le général Rabin[3], a tenu un langage également menaçant. Il semble bien que le gouvernement israélien s'est préparé à ce moment-là à un raid de représailles sur la Syrie d'une envergure plus grande que les précédents.

Le gouvernement syrien a pris peur, en raison notamment de sa propre impuissance militaire. Il a demandé l'aide de l'URSS qui paraît l'avoir renvoyé, dans un premier temps, à des explications générales sur le complot impérialiste dont Israël ne constituerait qu'un élément et dont le gouvernement américain serait l'instigateur. Il s'est tourné vers la RAU avec laquelle la Syrie est liée depuis le mois de novembre par un pacte de défense[4] assurant ce dernier pays de l'appui égyptien en cas d'agression israélienne.

Il était toutefois prévu que les dispositions de ce pacte ne joueraient pas en cas de raid israélien bref et localisé. Nasser[5] l'avait à l'époque dit publiquement. Il n'avait pas réagi lors du raid du 7 avril non plus qu'il l'avait fait au cours du raid israélien de novembre contre la Jordanie[6]. Il avait prétexté jusque là le refus des autorités de Damas d'ouvrir leurs aérodromes aux forces aériennes de la RAU.

[1] Le *Fatah* est une organisation clandestine de résistance palestinienne responsable d'infiltrations et de sabotages en Israël.

[2] Au sujet du raid israélien du 7 avril, voir plus haut le télégramme de Tel-Aviv n° 244 du 7 avril 1967.

[3] Itzhak Rabin, général israélien, est chef d'État-major de l'armée israélienne depuis 1964.

[4] Un accord de défense entre la Syrie et l'Égypte est signé le 4 novembre 1966.

[5] Colonel Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[6] Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1966, un *command-car* de *Tsahal* patrouillant au sud du Mont Hébron (dans le nord de la Galilée) saute sur une mine. En représailles deux colonnes israéliennes pénètrent en Jordanie le 13 novembre à 6 heures du matin, l'une détruit des bâtiments dans les localités de Samu, Khirbet Markas, et Khirbet Jamba, l'autre opérant six kilomètres plus

2. L'attitude égyptienne avait provoqué les critiques ouvertes de la plupart des pays arabes et engendré beaucoup de méfiance en Syrie. Aussi l'appel de Damas a-t-il reçu, cette fois-ci, plus d'échos au Caire. Nasser a probablement pris au sérieux la menace israélienne et redouté d'exposer son nouvel et pratiquement seul allié dans le monde arabe à une déconfiture grave. Il a jugé opportun de prendre les devants.

Le 17 mai, les autorités égyptiennes ont demandé au commandant en chef de la force d'urgence des Nations unies[1] à la frontière égypto-israélienne de se replier sur Gaza. M. Thant ayant fait savoir que la force devait rester déployée tout le long de la frontière ou se retirer, Nasser a choisi promptement le deuxième parti et a immédiatement réclamé le retrait de la force d'urgence.

M. Thant, s'appuyant sur l'idée que le stationnement de la force en question sur le territoire égyptien dépendait de l'accord du gouvernement du Caire, a donné une réponse favorable le 18 mai. Dès cette date, les forces des Nations unies ont commencé à se retirer et les forces égyptiennes ont pris position dans le Sinaï, face à la frontière israélienne.

Les Égyptiens ont massé progressivement cinq divisions dont une blindée et ont réoccupé la position de Charm el-Cheikh à la pointe du Sinaï, face à l'entrée du détroit de Tiran.

3. Ces mesures ont causé une vive émotion sur le plan international. Certains pays dont la Grande-Bretagne et le Canada ont réclamé la convocation du Conseil de sécurité. D'autres ont fait valoir que M. Thant n'aurait pas dû agir sans le consentement de l'Assemblée générale. Par contre, le gouvernement d'Israël a jugé qu'il valait mieux ne pas demander la convocation du Conseil de sécurité. Telle était également notre position. Le gouvernement américain s'y est rallié après réflexion.

Un effort a été tenté par les Américains tant à Moscou qu'à New York pour contacter les Soviétiques. Les résultats en ont été décevants. De notre côté, nous avions subordonné l'idée de conversations avec les Anglais et les Américains à une participation soviétique. Le représentant russe à New York s'est dérobé à cette idée.

Nous avons donné des conseils de modération au Caire et à Damas et nous nous sommes efforcés d'appeler l'attention des Soviétiques sur la gravité de la situation en les invitant à user de leur influence à Damas. M. Wormser[2] s'est heurté à une attitude plus que fuyante de M. Kouznetsov[3] qui a rejeté la responsabilité de la crise sur Israël seul.

à l'est rencontre davantage de résistance. Le cessez-le-feu est effectif à partir de 9 h. 15. Voir la dépêche de Tel-Aviv n° 1415/AL du 18 novembre 1966 non reproduite.

[1] Le général Indar Sit Rickye, major-général de l'armée indienne, commande la force d'urgence des Nations unies.

[2] Olivier Wormser, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Moscou depuis 1966.

[3] Vasiliy Vasilievietch Kouznetsov est Premier vice-ministre des Affaires étrangères soviétiques depuis 1955.

Le gouvernement israélien a effectué des démarches pressantes auprès des Anglais et des Américains et s'est efforcé, sans succès, d'agir à Moscou. M. Eshkol[1] a adressé le 20 mai au général de Gaulle un message sollicitant une déclaration publique de sa part en faveur du maintien de la sécurité et de l'intégrité territoriale d'Israël. M. Eban[2] a adressé le 22 une lettre à M. Couve de Murville[3], rappelant la position exprimée en 1957 par le gouvernement français en faveur de la libre navigation dans le golfe d'Akaba[4] et nous demandant d'intervenir au Caire pour essayer d'éviter l'aggravation de la situation.

Le 20 mai, U Thant[5] décidait de se rendre au Caire où il devait arriver aujourd'hui.

4. La décision annoncée par Nasser à un groupe d'officiers égyptiens hier après-midi et rendue publique ce matin au Caire d'interdire la navigation en provenance ou à destination d'Eilath[6] à tout navire israélien ainsi qu'à tout navire non-israélien transportant des matériaux stratégiques constitue un fait nouveau d'une extrême gravité.

Cette décision peut, le cas échéant, constituer un *casus belli*. Le gouvernement israélien en fait une question de principe. Il n'avait accepté d'évacuer totalement le Sinaï en 1957 que contre la garantie d'une présence d'une force des Nations unies et le maintien de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba. M^me^ Meir[7] avait déclaré le 1^er^ mars 1957, à la tribune des Nations unies, que le gouvernement israélien se réservait, en cas d'atteinte à la liberté de navigation, le droit de légitime défense prévu par l'article 51 de la Charte. Le gouvernement israélien avait recueilli à l'époque un certain nombre de déclarations publiques particulièrement nettes des puissances maritimes en faveur de ladite liberté de navigation. C'était notamment le cas des déclarations américaine, anglaise et française.

Le trafic dans le golfe d'Akaba est essentiellement un trafic pétrolier. C'est en effet par ce port qu'Israël reçoit la majorité de ses approvisionnements en provenance d'Iran. Le pétrole est transporté par bateaux battant souvent des pavillons de complaisance. Le pavillon français n'est pas représenté dans ce trafic. En dehors de ces mouvements, il existe un certain cabotage israélien entre Eilath et les ports de la côte orientale de l'Afrique noire.

Aux termes des conventions d'armistice de 1949, Israël n'est pas autorisé à avoir des navires de guerre dans le golfe d'Akaba. Israël s'est conformé à

[1] Levi Eshkol est Premier ministre israélien depuis 1963.

[2] Abba Eban est ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France, est ministre des Affaires étrangères depuis le 1^er^ juin 1958.

[4] Au sujet de la navigation dans le golfe d'Akaba, voir plus loin la note du service juridique du 23 mai.

[5] Sithu U Thant est secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1962.

[6] Eilath est un port israélien situé à l'extrême nord du golfe d'Akaba entre la presqu'île du Sinaï et la Jordanie.

[7] M^me^ Golda Meir est ministre israélien des Affaires étrangères de juin 1956 à décembre 1965.

cette disposition et se trouve par conséquent démuni de moyens navals pour résister à un blocus de la RAU.

Selon les dernières indications rapportées par les agences, les Égyptiens ont réoccupé complètement Charm el-Cheikh ainsi que le poste de Ras Nusrani[1], au plus étroit de la passe de Tiran, ainsi que l'îlot de Tiran lui-même. Les navires qui pratiquement ne peuvent qu'emprunter la passe occidentale du détroit, se trouveraient placés sous les feux croisés des batteries égyptiennes.

De source israélienne, on indique que l'ordre donné aux troupes égyptiennes dans la région est d'arrêter tout bateau portant pavillon israélien à partir du mardi 23 mai à midi et tout pétrolier, quel que soit son pavillon, à partir du 24 mai au matin. Le gouvernement israélien avait rappelé récemment qu'il considérerait le blocus d'Akaba comme un *casus belli*. Le cabinet israélien s'est réuni ce matin. On ne connaît pas encore les décisions précises qu'il a pu arrêter.

M. Eshkol a adressé ce matin un nouveau message pressant au général de Gaulle en lui demandant de prendre publiquement position en faveur de la défense de l'intégrité territoriale et de la sécurité d'Israël.

5. L'élément le plus troublant de la situation actuelle paraît être l'attitude ambiguë du gouvernement soviétique. L'URSS rejette la responsabilité de la crise sur Israël et se refuse, tout au moins publiquement, à exercer une influence modératrice sur Damas et Le Caire. Le gouvernement syrien fait ouvertement état de l'appui soviétique[2] ; le gouvernement de Moscou a applaudi officiellement au retrait de la force d'urgence des Nations unies et au déploiement des forces égyptiennes dans le Sinaï. Les représentants soviétiques se dérobent aux conversations avec nous comme avec les Américains.

Cette attitude paraît impliquer une inflexion sensible de la politique soviétique. Au cours de ces dernières années, l'URSS avait manifesté à diverses reprises son attachement au *statu quo* territorial israélo-arabe ainsi qu'au maintien d'un certain équilibre politique au Moyen-Orient. L'appui que l'URSS accorde en ce moment à l'Égypte et à la Syrie va plus loin que ne l'exigent la défense du prestige de l'une et la protection de la faiblesse de l'autre. On peut également se demander comment Nasser a pu prendre la décision de procéder au blocus d'Akaba sans s'être assuré de la réalité de l'appui soviétique.

Il est possible que l'on assiste à un enchaînement d'imprudences[3] mais il ne paraît pas non plus exclu que l'URSS accepte maintenant le risque

[1] Ras Nusrani est un poste situé sur la côte sud-est de la presqu'île du Sinaï, au nord de Charm el-Cheikh. Un aéroport y est installé par la suite.

[2] Note de l'auteur : « On vient toutefois toujours d'apprendre de source sûre qu'à la date du 15 mai, le gouvernement soviétique avait fait savoir au gouvernement syrien que l'aide soviétique à la Syrie n'irait pas jusqu'à l'intervention militaire ».

[3] Note de l'auteur : « D'après l'agence *Reuter*, on rapporte aujourd'hui au Caire qu'un croiseur égyptien, quatre torpilleurs et deux sous-marins ont traversé le canal de Suez en direction de la Mer Rouge pour un éventuel blocage de l'entrée du golfe ».

d'un affrontement militaire limité entre Israël et ses voisins et spécule sur l'intérêt d'une intervention *a posteriori* qui lui vaudrait la reconnaissance de l'opinion arabe et consoliderait son emprise sur ses protégés. Il n'est pas impossible enfin que l'URSS vise plus loin et cherche, dans un contexte international lié à l'affaire du Vietnam, à compliquer le jeu des États-Unis. Cette dernière hypothèse n'est pas écartée par M. Thant et par certains milieux israéliens.

*(NUOI, S 50 2A 13B)*

## 205

LE GÉNÉRAL BARRIENTOS ORTUÑO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE BOLIVIE
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L.[1] *La Paz, 23 mai 1967.*

Monsieur le Président,

En réponse à votre note du 5 mai[2], que je viens de recevoir, il m'appartient de vous faire savoir que le destin du citoyen Régis Debray dépend exclusivement de la justice bolivienne.

Il est possible qu'en France, et selon votre généreux concept, il soit considéré comme un « jeune et brillant universitaire »[3]. Malheureusement ici, en Bolivie, nous ne le connaissons que comme un intrus subversif gravement compromis dans l'assassinat de 27 soldats, civils et gradés de nos forces armées et comme théoricien de la violence pour la destruction de l'ordre institutionnel.

Les « fautes de jeunesse » ne peuvent servir de voile protecteur pour atténuer les actes regrettables qui se commettent contre l'humanité, contre la société civile, et contre la vie et la sécurité des citoyens d'un peuple pacifique comme celui de Bolivie, qui vit consacré à son existence démocratique et à son développement interne, essayant de dominer péniblement les obstacles

[1] Il s'agit de la traduction de l'original en espagnol.

[2] La lettre adressée par le général de Gaulle au général Barrientos, président de la République de Bolivie, le 5 mai 1967, suite à l'arrestation de Régis Debray, universitaire français, écrivain et correspondant de presse, par les forces armées boliviennes, dans une région située au sud-est de la Bolivie, occupée par les guérilleros castro-communistes, le 20 avril 1967, est publiée dans *Charles de Gaulle, Lettres, Notes et Carnets, juillet 1966-avril 1969*, Plon, 1987, p. 102 et 103.

[3] En 1960, Régis Debray entre à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, il est agrégé de philosophie en 1965, professeur de philosophie dans un lycée de Nancy, compagnon de route du parti communiste, il part pour Cuba comme professeur détaché à l'Université de La Havane. Les années 1965-1967 le verront circuler en Amérique latine. C'est à Cuba qu'il écrit le livre sur la révolution cubaine qui le rendra célèbre *¿Revolución en la Revolución?*. Tiré à quatre-vingt-dix mille exemplaires, sur les presses de l'institut culturel *La Casa de las Américas* (organisme gouvernemental cubain), cet ouvrage est l'objet d'une large publicité.

et les défauts d'un passé injuste, qu'actuellement s'efforcent d'accentuer des bandes organisées et des mercenaires qui exécutent des ordres et servent des intérêts étrangers à la vie et aux intérêts de peuple bolivien[1].

La justice de mon gouvernement répond, avec un esprit de civilisation chrétienne, à la loi des balles, de la trahison, de la corruption et du crime avec laquelle les intrus ont défié la volonté souveraine de Bolivie, paralysé les entreprises de développement, brisé des vies précieuses, semé le deuil, l'angoisse, l'affliction et une juste indignation.

Je pense que cet événement malheureux ne troublera pas les bonnes relations entre nos deux nations et je vous prie d'admettre que si pour Votre Excellence le plus important c'est la France et les Français, mon devoir primordial c'est la Bolivie et les Boliviens qui la constituent.

Croyez, Monsieur le Président, aux sentiments de ma plus haute et cordiale considération.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 206

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 753 à 759. *Le Caire, 24 mai 1967.*
Diffusion réservée. Immédiat.

(*Reçu* ; 10 h. 59).

J'ai fait ce matin auprès du secrétaire d'État aux Affaires étrangères[2], la démarche prescrite par votre télégramme no 340[3].

Il m'a précisé que la décision annoncée le 22[4] par le président Nasser n'avait pas pour objet de fermer le golfe d'Akaba, ni d'y interdire la navigation. Il s'agit essentiellement de revenir à l'état de choses qui existait entre 1949 et 1956, lorsque la République arabe unie exerçait sa pleine

[1] Interrogé, au cours de la conférence de presse qu'il a donnée au terme de sa visite officielle au Paraguay, sur le cas de Régis Debray, le Président de la République de Bolivie a déclaré qu'il s'agissait d'un « simple criminel »…. « Debray ne représente qu'un microbe malsain. Il sera déféré à la justice sous l'accusation de criminel à la solde de ce fou de Castro ». Se référer au télégramme d'Assomption nos 73 à 75 du 17 mai 1967, non repris. Son procès s'ouvre le 26 septembre 1967.

[2] Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RAU est Ahmed Hassan El Feki jusqu'au 20 juin 1967.

[3] Le télégramme de Paris n° 340 en date du 23 mai 1967, non publié, montre l'inquiétude du gouvernement français à l'annonce de la fermeture du golfe d'Akaba et des concentrations de forces égyptiennes qui accompagnent cette décision. Paris demande à l'ambassadeur de France, M. Jacques Roux, d'exprimer cette préoccupation auprès du président Nasser ainsi que l'espoir que rien ne sera fait du côté égyptien qui risque d'accroître la tension.

[4] Il s'agit de la décision prise par le président Nasser, le 22 mai, de fermer l'accès du golfe d'Akaba aux navires israéliens.

souveraineté sur son territoire et sur ses eaux territoriales. En 1950 d'ailleurs le gouvernement égyptien avait, à la suite de l'arraisonnement d'un bateau anglais, fait connaître sa position au gouvernement britannique à l'Assemblée des Nations unies ainsi qu'aux ambassades étrangères au Caire. Aucun pays n'a alors élevé de protestation.

Ses forces ayant maintenant, à la suite du départ de la force des Nations unies, réoccupé Charm el-Cheikh[1], la situation est redevenue normale du point de vue du droit international. L'Égypte se considérant toujours en état de guerre avec Israël, estime en conséquence avoir le droit le plus strict d'empêcher les navires israéliens et tout autre bâtiment suspect de transporter à Eilhat du matériel stratégique de pénétrer dans le détroit de Tiran où la navigation ne peut se faire qu'en arrivant par les eaux territoriales égyptiennes. Il a ajouté que, si des navires de guerre américains escortant des bâtiments israéliens essayaient de forcer le passage du détroit, les forces égyptiennes ouvriraient le feu sur eux.

M. El Feki m'a déclaré en outre qu'il n'était pas dans les intentions de la RAU d'interdire le « passage innocent » des bateaux transportant des cargaisons n'ayant aucun caractère militaire et notamment des produits alimentaires destinés à Israël.

Mon interlocuteur m'a dit que la récente déclaration de l'Union soviétique donnait entière satisfaction à son gouvernement et qu'elle permettait de penser que les Américains ne prendraient pas désormais le risque d'un véritable affrontement international à propos de navigation dans le golfe d'Akaba.

En réponse à la dernière question visée par votre télégramme cité en référence, le secrétaire d'État m'a dit que de nouveaux développements dans l'évolution de la situation présente ne pourraient être que le fait d'Israël et des pays que le soutiennent et l'encouragent. Il m'a affirmé que, sauf au cas où des développements de cet ordre interviendraient, rien ne serait fait du côté égyptien qui risquerait d'aggraver la situation.

*(Afrique-Levant, RAU, Relations avec la France, RAU 6-3 PRO)*

[1] La réoccupation par la RAU de Charm el-Cheikh se fait après le retrait des forces des Nations unies, retrait accepté par M. U Thant, secrétaire général des Nations unies le 20 mai, Charm el-Cheikh est situé à la pointe sud-est de la presqu'île du Sinaï et commande le détroit de Tiran.

# 207

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. nos 386 à 389. *Paris, 24 mai 1967, 17 h. 00.*
Immédiat.

Lors de la réunion du Conseil de sécurité[1] vous pourrez intervenir en vous inspirant des considérations suivantes :

1. La France est fermement attachée au maintien de la paix au Moyen-Orient. Dès le début de la crise actuelle, elle n'a cessé de conseiller la modération à toutes les parties en cause, leur demandant de se garder d'entrer dans un processus d'escalade, et surtout les mettant en garde contre le danger de transformation de la crise actuelle en un affrontement militaire aux conséquences déplorables pour tous.

2. Force est de constater, à ce point d'évolution des événements, que la raison et la modération n'ont point jusqu'ici prévalu. Le gouvernement français persiste cependant à faire fond sur le sens que les dirigeants des pays en cause ont de leur responsabilité à l'égard de leurs peuples et sur leur volonté de sauvegarder la paix. La crise a manifestement atteint un nouveau stade avec l'annonce des mesures prises par le gouvernement de la RAU pour arrêter la navigation vers le golfe d'Akaba.

3. En ce qui concerne le rôle que peut jouer le Conseil de sécurité, le gouvernement français constate que celui-ci ne peut entreprendre aucune action aussi longtemps que les principales puissances ne sont pas d'accord entre elles. Il ne peut donc pour le moment que se borner à adresser aux parties en cause un appel à la raison, et leur demander de s'abstenir de toutes initiatives qui mettraient la paix en cause. Si cet appel était entendu, et compte tenu de la position des puissances qui portent la responsabilité principale de la paix dans le monde, le Conseil serait en mesure ensuite de délibérer des moyens par lesquels il pourrait contribuer à la solution pacifique du présent litige.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, instruction à New York, S 50-2A 13 B)*

[1] Le Conseil de sécurité se réunit du 24 mai au 14 juin 1967 pour la première fois depuis 1966.

# 208

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n^os^ 1031 à 1034. *Paris, 24 mai 1967, 21 h. 02.*
Diffusion strictement réservée.

Je vous demande de revoir d'urgence vos interlocuteurs du Minindiel, si possible M. Gromyko, pour reprendre la conversation sur la crise du Moyen-Orient.

Depuis quelques jours, comme vous l'avez déjà dit, la situation s'est nettement aggravée. Je vise naturellement avant tout la décision prise par le président Nasser d'interdire la navigation à destination et en provenance d'Eilath aux navires battant pavillon israélien ainsi qu'aux navires non-israéliens transportant des matériaux stratégiques.

Quelles que soient les positions des uns et des autres sur l'origine de la tension ou sur les droits de navigation dans le golfe d'Akaba, il s'agit d'abord maintenant de préserver la paix, c'est-à-dire d'empêcher que l'une ou l'autre partie n'engage de quelque manière des opérations de force dont les conséquences seraient imprévisibles.

Bien qu'il s'agisse d'un conflit local, il est évident que l'attitude des grandes puissances joue un rôle décisif dans l'évolution de la situation. Ceci vaut pour la République arabe unie aussi bien que pour Israël.

Il est évident de la même façon que rien ne peut sortir des délibérations du Conseil de sécurité si les quatre puissances qui portent une responsabilité particulière pour la sauvegarde de la paix ne sont pas d'accord au moins sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la nécessité de maintenir la paix.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement français estime qu'il est devenu impératif et urgent que les puissances en question c'est-à-dire l'Union soviétique, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, examinent ensemble la situation en vue de déterminer ce qu'il serait possible de proposer ou d'entreprendre. Il s'agit, de notre point de vue, dans l'ordre des priorités, de s'efforcer d'abord qu'aucune action de quiconque ne vienne porter atteinte à la paix, d'essayer ensuite de déterminer par quels moyens l'on pourrait engager la discussion des problèmes de fond qui sont maintenant posés en vue de rechercher des solutions, ou tout au moins des *modus vivendi*.

Le gouvernement français suggère que les représentants permanents des quatre à New York se réunissent d'urgence pour commencer cette discussion, dont la seule annonce d'ailleurs serait susceptible d'amorcer une détente dans la crise présente.

Vous indiquerez qu'une démarche parallèle est effectuée par nos ambassadeurs à Londres et à Washington.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

# 209

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2724 à 2734. *Washington, 24 mai 1967.*
Très secret. Diffusion strictement réservée.

(*Reçu* : le 25 à 04 h. 00).

Je me réfère à votre télégramme 1020[1]. Dès réception de votre télégramme j'ai repris contact avec M. Eugen Rostow qui m'a reçu en fin d'après midi du 24. Je lui ai fait connaître notre position sur la crise du Moyen-Orient et lui ai indiqué combien il nous paraissait urgent que les quatre puissances s'entretiennent le plus tôt possible de la situation par l'intermédiaire de leurs représentants aux Nations unies.

M. Rostow m'a répondu immédiatement que l'on n'avait aucune objection du côté américain à cette procédure et que d'ailleurs M. Goldberg l'avait dit publiquement aujourd'hui à New York. Malheureusement l'on était sceptique sur les chances de voir les Russes se prêter à cette procédure. Du côté américain l'on s'y était efforcé depuis quelques jours et l'on n'avait obtenu que des refus. Si toutefois les démarches françaises à Moscou pouvaient réussir, l'on s'en féliciterait ici et il était certain qu'une rencontre de ce genre aurait, comme nous le disons, une valeur de détente.

Ceci n'empêchait pas toutefois qu'un problème de fond se posait.

1) En ce qui concerne l'abstention de toute opération de force, ceci pouvait viser entre autres soit l'envoi de bateaux par les Israéliens dans le détroit de Tiran[2], soit l'attitude que prendrait la République arabe unie dans ce cas. Jusqu'ici le gouvernement américain s'était efforcé de freiner toute initiative israélienne, soit qu'il s'agisse de passages de bateaux avec leurs conséquences éventuelles soit même d'une attaque brusquée contre l'Égypte, à laquelle Israël pensait il y a quelques jours. Mais pendant combien de temps pourrait-on maintenir cette position ? Le problème essentiel était en effet celui du golfe d'Akaba pour lequel aucun compromis n'était possible. Pour les autres aspects du conflit on pourrait toujours trouver des aménagements.

2) Le gouvernement américain croyait savoir que la République arabe unie essayait d'acheter du blé en France. En d'autres termes, l'on avait pensé ici vendre, ou même donner du blé à l'Égypte, mais actuellement on estimait qu'il valait mieux s'en abstenir de façon à exercer certaines pressions sur le gouvernement du Caire. De même l'accord sur les dettes égyptiennes dans le cadre du Fonds monétaire international était pratique-

[1] Dans les télégrammes n° 1020 et n° 813 non reproduits du 24 mai 1967, Paris a communiqué aux ambassades de France à Washington et Londres les instructions adressées par le télégramme nos 1031 à 1034, publié ci-dessus, à l'ambassade de France à Moscou et leur a demandé d'effectuer la même démarche auprès des autorités de leur pays de résidence.

[2] Le détroit de Tiran ferme le golfe d'Akaba.

ment réalisé bien que des dispositions techniques restent à prendre pour son application. Dans les circonstances actuelles, l'on va freiner à Washington la fin de cette procédure.

3) Le Département d'État était très intéressé par la proposition britannique de faire élaborer une déclaration commune par les puissances maritimes[1]. Cette question avait été débattue toute la journée au Département d'État entre M. Rostow et le ministre britannique M. Thompson. Donnant son opinion personnelle, M. Rostow a déclaré que cette procédure était probablement le seul moyen de sauver la paix. L'on aimerait connaître notre avis. J'ai dit qu'un accord des quatre me paraissait plus essentiel et plus urgent.

4) Si l'Union soviétique acceptait le cadre des discussions qui lui était proposé et que l'on étudie le problème d'ensemble du Moyen-Orient, il faudrait peut-être examiner une suggestion qui venait d'être faite par le président Nasser à U Thant. Le Président égyptien avait parlé de reprendre l'affaire du canal de Suez dans son ensemble et d'en revenir à la situation telle qu'elle se présentait non pas en 1956 mais au moment de l'armistice israélo-égyptien de 1949. M. Rostow ne savait d'ailleurs exactement ce soir comment il fallait interpréter cette remarque. Il notait toutefois qu'en 1949 les bateaux israéliens transitaient alors d'après lui librement par le canal de Suez, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Bien que le droit pour Israël de faire passer ses bateaux par le détroit de Tiran ne puisse être mis en discussion il y a peut-être là néanmoins ce qu'il appelle sans autre précision « une compensation possible ».

M. Rostow aimerait connaître l'avis de nos juristes sur cette question.

5) Si une guerre éclatait, la fourniture de matériel militaire à Israël par la France deviendrait un problème important et délicat car Israël dépendrait principalement de la France pour l'entretien de ses armements[2]. Du côté américain l'on étudiait aussi ce qu'il conviendrait de faire.

6) M. Rostow a insisté plusieurs fois sur le caractère international des eaux du détroit de Tiran. M'inspirant de ce que le ministre de l'Information avait dit après le Conseil des ministres[3], j'ai indiqué que la navigation

[1] Se reporter également à ce sujet au télégramme de Paris n^os^ 1109 à 1112 du 1^er^ juin 1967 publié ci-après.

[2] M. Eshkol s'était inquiété de savoir si la France continuerait à apporter à Israël les moyens nécessaires à sa défense. Dans sa réponse en date du 27 mai 1967 donnée ci-après, le Président de la République apportera les précisions attendues.

[3] À la suite du Conseil des ministres du 24 mai 1967, le ministre de l'Information M. Gorse a donné les précisions suivantes sur l'attitude de la France dans la crise du Proche-Orient :

– La France maintient, avec tous, les contacts nécessaires pour tenter d'empêcher l'aggravation de la situation.

– Elle estime indispensable des consultations entre les quatre principales puissances ayant les moyens d'agir au Proche-Orient, c'est-à-dire la France, le Royaume Uni, les États-Unis et l'URSS, aux fins de dégager les voies d'un accord possible entre les parties en cause.

– Si elle est disposée à participer à des débats au Conseil de sécurité, elle estime que ceux-ci risquent d'être vains sans entente préalable entre les quatre puissances.

– S'agissant du détroit de Tiran, la France est favorable à la liberté des mers et au « passage innocent » (aux termes de la Convention du droit de la mer, le « passage est innocent ou inoffensif

devrait en effet y être libre mais que ceci posait néanmoins des problèmes juridiques compliqués. M. Rostow n'est pas de cet avis. Il estime qu'en droit la question a été tranchée une fois pour toutes par la Cour internationale de justice dans l'affaire du détroit de Corfou[1]. De plus, la convention internationale sur le droit de la mer, même si elle n'a pas d'existence juridique formelle[2], a néanmoins une valeur morale. Elle contient un article introduit par la délégation hollandaise et qui vise formellement le cas du détroit de Tiran. Du point de vue international, le statut de ce détroit n'est pas lié pour lui, à l'accord de Nasser ou à la présence ou non des forces de l'ONU. C'est en tout cas un problème sur lequel il n'y a point de doute dans l'esprit des juristes américains.

À la fin de la conversation, M. Rostow a insisté plusieurs fois sur la gravité de la situation. Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban[3], serait reçu à Washington dans la journée de demain. Cette rencontre serait importante car il n'est pas sûr que le gouvernement des États-Unis, comme il nous l'avait dit au début de la conversation, puisse dissuader longtemps Israël d'une action militaire retenue avec peine.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

à condition qu'il ne porte pas préjudice à la paix, au bon ordre ou à la sécurité de l'État riverain ») dans le détroit en temps de paix mais, en l'occurrence, l'affaire est compliquée, car la RAU considère n'avoir jamais signé la paix avec Israël. Enfin, le retrait précipité des casques bleus qui se trouvaient dans la zone du détroit, par le Secrétaire général des Nations unies, a compliqué la situation.

– Quant à la déclaration tripartite de 1950, elle paraît dépassée du fait qu'elle ne concerne pas tous les pays intéressés, ce qui fait allusion à l'URSS, elle aussi désormais impliquée dans les affaires du Proche-Orient.

[1] M. Rostow se réfère à l'arrêt de la Cour internationale de justice du 9 avril 1949 tranchant le différend opposant le Royaume-Uni et l'Albanie à propos des graves avaries et des pertes humaines subies par des bâtiments de guerre britanniques transitant par le détroit de Corfou dans les eaux territoriales albanaises, qui étaient minées en dépit du droit de « passage innocent » reconnu par le droit international. Dans sa décision, la Cour avait confirmé ce droit de passage et condamné l'Albanie pour n'avoir pas signalé l'existence de mines mais reproché à la Grande Bretagne d'avoir procédé au déminage unilatéralement en violation de la souveraineté albanaise.

[2] Faute d'un nombre de ratifications suffisantes pour permettre son entrée en vigueur à l'époque.

[3] Abba Eban, diplomate et homme politique israélien, représentant permanent auprès des Nations unies (1948-1959), ambassadeur aux États-Unis (1950-1959), ministre de l'Éducation (1960-1963), vice-Premier ministre (1963-1966), ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

# 210

## NOTE
## DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
## (SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

### *Entretien avec l'ambassade des États-Unis au sujet des raids aériens américains sur le Nord-Vietnam*

N. n° 234/CLV.[1] *Paris, 24 mai 1967.*

Au cours de sa visite du 23 mai (cf. note n° 232 de la direction)[2], le premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis a indiqué au chef du service Cambodge-Laos-Vietnam que l'ambassade avait reçu instructions de s'efforcer de recueillir auprès de nous, sinon des renseignements précis, tout au moins des impressions sur les résultats des raids aériens sur le Nord-Vietnam. Il a ajouté que le peu que nous pourrions dire aux Américains à ce sujet leur serait précieux, étant donné que nous sommes la seule nation occidentale ayant une représentation permanente à Hanoï. Il a précisé, en outre, que le genre d'information recherchée auprès de nous était essentiellement de caractère politique et psychologique, le commandement américain ayant lui-même des moyens très efficaces de vérifier, sur le plan strictement militaire, les résultats de ses opérations.

En se basant essentiellement sur l'intéressante dépêche du 10 mai de M. Sidre[3], mais sans le citer, le chef du Cambodge-Laos-Vietnam a répondu en substance ce qui suit :

Les moyens d'information de nos représentants à Hanoï sont très limités par les circonstances, et notamment par l'impossibilité où ils sont de voyager hors de Hanoï et même d'effectuer des enquêtes précises dans la capitale. Cependant, il leur est arrivé parfois d'observer de leurs yeux ou de recueillir, à travers des témoignages de première main, des faits significatifs. De ces quelques « témoignages vécus » et de leurs impressions générales, on peut dégager les observations suivantes :

1) La maîtrise technique avec laquelle les « bombardements sélectifs » sur Hanoï et Haïphong ont été effectués par les pilotes américains est incontestable et il est probable que dans de nombreux cas les objectifs sont touchés,

[1] Cette note est rédigée par M. Jean Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département.

[2] Note du 23 mai 1967, non reproduite. Elle rapporte que John Gunther Dean, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965, a donné lecture à M. Brèthes d'un télégramme circulaire du Département d'État américain affirmant que le bombardement américain du 19 mai sur la centrale électrique d'Hanoï : « ne marque pas une "escalade" par rapport aux objectifs poursuivis jusqu'à présent par le commandement américain et qu'il ne faut pas l'interpréter comme annonçant une intention d'"écraser" l'économie du pays, d'attaquer directement la population, ni même de réduire le Nord-Vietnam par la terreur. »

[3] Dépêche d'Hanoï n° 241/AS : *Essai de bilan des bombardements depuis le 18 avril,* rédigée par M. Georges Sidre et non publiée.

sinon détruits. Mais il y a de nombreuses « bavures » qui se traduisent par des destructions importantes d'habitations et des pertes douloureuses parmi les civils. On ne peut chiffrer celles-ci. Mais les observations de nos représentants sur ce point concordent, dans l'ensemble, avec les renseignements rapportés par les journalistes, notamment par M. Salisbury[1].

2) Les quelques « témoignages directs » qui nous ont été rapportés nous permettent de supposer que les pertes véritables subies par l'aviation des États-Unis sont à mi-chemin des chiffres donnés par les Américains et par les Nord-Vietnamiens. M. Brèthes a cité à ce sujet le témoignage visuel d'un de nos agents pendant le bombardement de Haïphong du 25 avril[2] (4 appareils tombés en flammes en quelques minutes, alors que le communiqué américain ne signalait que 2 avions manquants).

3) Les voies de communications et les points stratégiques sont constamment frappés et constamment réparés. L'équilibre entre la destruction et la reconstruction, dans ce domaine, pourra sans doute se prolonger longtemps encore.

4) Le matériel de transport détruit (wagons, camions) est certainement remplacé au fur et à mesure par l'aide des pays socialistes.

5) Les installations industrielles détruites, en revanche, sont difficilement remplaçables. D'autre part, la production agricole est probablement en baisse constante. À ce double point de vue, l'action américaine ne cesse d'accroître la dépendance économique du Nord-Vietnam vis-à-vis de la Russie et surtout de la Chine. Mais elle ne paraît pas avoir d'incidence notable et immédiate sur l'effort de défense.

Ces quelques indications, présentées comme se dégageant d'un ensemble d'observations et de réflexions personnelles, ont été écoutées avec beaucoup d'attention par M. Dean. Celui-ci a laissé entendre, avant de prendre congé, que le Département d'État avait probablement l'intention de recueillir, à propos des résultats « globaux » des raids américains, des éléments de nature à compléter et le cas échéant, à rectifier, le dossier fourni à ce sujet au président Johnson par le Pentagone.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington n[os] 59 à 67 du 6 janvier 1967.

[2] Témoignage reproduit ci-dessus dans la dépêche d'Hanoï n° 213/AS du 27 avril 1967.

# 211

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2043 à 2046.
Immédiat, Strictement réservé.

*Moscou, 25 mai 1967.*

(*Reçu* : 13 h. 58 et 15 h. 30).

Votre télégramme nº 1031/1034[1].

J'ai, sur le champ, demandé audience au ministre. Je n'ai obtenu que des réponses imprécises selon lesquelles M. Gromyko ne pouvait être joint avant 19 h, heure à laquelle il assisterait à un dîner offert en l'honneur de M. Brown.

Dans ces conditions, je me suis résigné à voir M. Kozyrev à 15 h. 30 locale, et ai demandé à M. Alphand de convoquer M. Zorine sur le champ.

J'ai fait à 15 h. 30 la démarche prescrite par votre télégramme 1031/34 auprès de M. Kozyrev en soulignant que j'avais souhaité voir le ministre lui-même.

Le ministre adjoint n'a fait aucun commentaire sur le fond.

Il verrait M. Gromyko au dîner (mon télégramme 2043/44) et lui ferait part de ce que j'avais dit. Il espérait que la réponse en serait donnée par le ministre lui-même vu le prix qu'on attachait aux consultations franco-soviétiques, qu'elles aient lieu à Moscou ou à Paris.

M. Kozyrev m'a fait répéter la phrase par laquelle j'avais indiqué qu'une démarche parallèle était effectuée à Londres et à Washington. J'ai eu l'impression qu'il voulait ainsi montrer qu'il savait que M. de Courcel et M. Lucet s'étaient déjà acquittés de leur mission. Je me suis contenté de dire que les instructions qu'ils avaient reçues étaient les mêmes que les miennes et ai parlé en termes généraux des fuseaux horaires.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Dans ce télégramme, non reproduit, classé « très secret, priorité », daté du 24 mai 1967, le Quai d'Orsay invite l'ambassadeur de France à Moscou à reprendre contact avec le Minindiel au sujet de l'aggravation de la situation au Proche-Orient. Paris observe que, quelles que soient les positions des uns et des autres, il importe avant tout de sauver la paix. À cet effet, il propose d'urgence des consultations entre l'URSS, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Ces discussions pourraient commencer à New York entre les quatre représentants permanents à l'ONU.

# 212

## NOTE
## DE LA SOUS-DIRECTION D'AMÉRIQUE

*Affaire Régis Debray*

N. n° 64/AM

*Paris, 25 mai 1967.*

L'ambassade des États-Unis a spontanément fourni au directeur d'Amérique[1] quelques indications sur la façon dont l'ambassadeur américain[2] à La Paz voit l'affaire Régis Debray.

Les officiels boliviens sont divisés en « durs et mous ». Parmi les « mous » figurent le vice-président Siles Salinas, le ministère des Affaires étrangères[3] et le PDC[4]. Parmi les « durs » figurent le MPC[5], M. Fernando Diaz de Medina, ministre sans portefeuille et, malheureusement, le général Barrientos lui-même. À l'avis de l'ambassadeur américain à La Paz, le gouvernement bolivien a commis au moins deux illégalités :

1) Il détient Régis Debray sans base juridique, contrairement à l'article IX de la Constitution[6] ;

2) Il a violé également l'article X[7], selon lequel il aurait été nécessaire que Régis Debray soit entendu par un juge au bout de vingt-quatre heures après son autorisation.

L'avocat probable de Régis Debray, M. Walter Flores Torrico, a introduit une requête pour détention inconstitutionnelle contre le général Suarez, ministre des Forces armées. Selon cette requête, Régis Debray devrait être ou libéré ou mis entre les mains d'un juge avec des chefs d'accusation précis.

[1] M. Jean Jurgensen, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis février 1964.

[2] M. Douglas Henderson est ambassadeur des États-Unis à La Paz depuis le 8 novembre 1963. Sur les démarches américaines auprès du Président bolivien, se reporter au télégramme de Washington n[os] 2371 et 2372 du 11 mai 1966, non retenu.

[3] Le ministre des Affaires étrangères est, depuis le 6 août 1966, M. Alberto Crespo Gutiérrez.

[4] PDC : Parti démocrate chrétien.

[5] MPC : Mouvement populaire chrétien. Un tableau des partis politiques boliviens est donné par la dépêche de La Paz n° 278/AM du 8 juillet 1965, non publiée.

[6] La nouvelle constitution bolivienne a été promulguée le 2 février 1967. L'art. IX stipule que « Nul ne peut être jugé par des commissions spéciales, ou être soumis à d'autres juges que ceux déterminés antérieurement au fait incriminé. Seuls ceux qui ont le statut militaire pourront être jugés par des conseils de guerre ».

[7] Il semble qu'il y ait là erreur sur la numérotation de l'article. Il s'agirait de l'article VI et non X. L'article VI dispose que « Tout délinquant *in flagranti* peut être appréhendé, même sans mandat, par toute personne, mais seulement pour être conduit devant le juge compétent, qui devra entendre sa déclaration, au plus, dans les vingt-quatre heures ».

La Cour suprême de La Paz a fixé le 24 mai pour entendre cette requête ; mais il est possible que le gouvernement bolivien boycotte cette audience.

Le général Barrientos garde apparemment son calme mais une partie des officiels boliviens se montrent préoccupés du caractère illégal des actions du gouvernement bolivien dans cette affaire.

*(Secrétariat général, Bolivie, 1967)*

# 213

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur d'Égypte le 25 mai 1967.*

C.R. *25 mai 1967.*

Le président Nasser ayant invité notre ambassadeur au Caire[1] à un échange de vues et lui ayant confié un message à l'intention du Président de la République, le général de Gaulle a convoqué l'ambassadeur d'Égypte[2]. Il lui a tenu, en substance, le langage suivant :

« Dans cette crise, qui intéresse directement et profondément l'Égypte ainsi que les autres pays arabes et Israël, j'ai tenu à vous voir pour que vous fassiez connaître au président Nasser ce que nous pensons du fond des choses.

Vous voudrez bien lui dire, en premier lieu, que j'ai été sensible à la confiance que manifestent vis-à-vis de la France et vis-à-vis de moi-même les propos qu'il a tenus à M. Jacques Roux. Je dois dire que lorsque je considère ce que le président Nasser a déjà accompli et ce qu'il s'efforce d'accomplir, j'éprouve moi-même un sentiment de confiance dans son jugement, c'est-à-dire dans sa modération.

À l'heure qu'il est, il serait à tous égards déplorable que l'Égypte et Israël en viennent à se combattre. Votre pays est en plein essor. Le président Nasser commence à recueillir le fruit des efforts qu'il a entrepris pour développer son pays au dedans et pour établir en dehors entre les pays arabes sinon la base d'un regroupement, du moins le sentiment d'une solidarité. C'est pourquoi une guerre serait désastreuse pour l'Égypte. J'ai d'ailleurs dit la même chose à M. Eban[3] pour ce qui concerne Israël. Même si son pays devait remporter quelques succès initiaux, une entreprise militaire ne le conduirait à rien.

[1] Jacques Roux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France au Caire de novembre 1963 à novembre 1968.

[2] Abdel Monein El Naggar est ambassadeur de la RAU à Paris depuis 1964.

[3] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

L'essentiel est donc que personne ne prenne l'initiative des hostilités.

Ceci étant dit, il y a la question du golfe d'Akaba[1]. C'est là un problème juridique dont vous avez exposé les données telles qu'elles vous apparaissent avant 1956 et après 1956. Je ne prends pas aujourd'hui parti sur ce problème. Je ne le ferais, le cas échéant, qu'en fonction de ce qui arriverait par suite de fâcheuses initiatives de l'un ou de l'autre. Mais, au fond, il ne s'agit là que d'une affaire de portée limitée qui doit pouvoir être arrangée si l'on n'en vient pas aux mains. Je sais que, à vos yeux, le régime qui prévalait avant 1956 ne donnait pas lieu à critique puisqu'il était fondé sur la liberté de navigation pour tout commerce ne présentant pas le caractère d'un trafic d'armes. Je prends bonne note de votre position à ce sujet. Mais, encore une fois, je ne prends pas parti.

Vous savez que la France a recommandé que les quatre grandes puissances se concertent. Il s'agit, bien entendu, d'obtenir que ces grandes puissances s'abstiennent d'intervenir pour imposer leurs propres solutions. Il faut faire en sorte qu'aucune d'entre elles – vous savez auxquelles je pense – ne se livre à un acte ou même à un geste qui serait une prise de parti. Nous n'avons donc en vue que de favoriser la détente entre les grandes puissances, et peut-être ensuite, leur coopération pour l'établissement de la paix. C'est à cette fin que nous procédons à des démarches diplomatiques. Je vous dis cela pour que vous ne vous mépreniez pas sur nos intentions.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité des Nations unies[2], nous ne pensons pas que sa réunion puisse être actuellement de quelque utilité. C'est ce que notre représentant a déclaré. Nous ne croyons pas que le Conseil puisse aujourd'hui faire prévaloir une solution. Au surplus il ne nous paraissait pas indiqué de réunir le Conseil alors que M. Thant était encore au Caire. Le Conseil s'est donc ajourné et c'est bien ainsi. Mais il faut que les quatre grandes puissances se concertent ».

L'ambassadeur d'Égypte a très vivement remercié le général de Gaulle de sa déclaration. Le président Nasser et le peuple égyptien y seront très sensibles. L'ambassadeur a commenté ensuite la situation sans paraître vouloir la dramatiser. L'Égypte, a-t-il assuré, ne prendra pas l'initiative de déclencher les hostilités. Pour ce qui est des problèmes liés à la navigation dans le golfe d'Akaba, l'ambassadeur n'a pas donné l'impression de vouloir prendre une position trop tranchée. D'une façon générale ses propos ont été empreints de modération, même dans les jugements portés sur Israël. Pour lui, l'Égypte a le plus grand intérêt à vivre en paix. Encore faut-il qu'on ne l'attaque pas et qu'on ne tente pas de lui faire perdre la face.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

[1] Le golfe d'Akaba est fermé à la navigation par la RAU depuis le 23 mai 1967. Voir plus haut le télégramme de Paris n° 371 du 23 mai et la note du service juridique du même jour.

[2] La réunion du Conseil de sécurité a lieu du 24 mai au 14 juin 1967. Voir plus haut le télégramme de Paris n° 386 du 24 mai 1967.

# 214

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1796 1997. *Pékin, 26 mai 1967.*

(*Reçu* : 10 h. 59).

Le vote des pouvoirs spéciaux par l'Assemblée nationale[1] conduit Pékin à réitérer son appréciation de la politique française. Le président Mao ayant évoqué « le réveil révolutionnaire de l'Europe occidentale », la presse chinoise insiste naturellement sur les difficultés sociales de notre pays. Celles-ci « tourmenteraient » le gouvernement, qui s'appliquerait à maintenir à un bas niveau les moyens d'existence des masses populaires, favorisant ainsi les investissements des « monopoles » français en butte à une âpre compétition internationale.

Cette situation « aggraverait » la lutte pour le pouvoir au sein des « factions bourgeoises ». La fédération espérait diviser la majorité par le biais de la motion de censure. Quant à « la clique révisionniste de Waldeck-Rochet[2], bien connue pour son crétinisme parlementaire », elle a exploité le mécontentement des travailleurs pour organiser une grève politique de 24 heures, mais favorisé en revanche « l'exploitation capitaliste » dans les secteurs de la chimie et de l'automobile.

La France n'abrite donc pas que des partis « bourgeois », ceux de la majorité ayant au moins le mérite de pratiquer une politique extérieure indépendante ; ceci amène sans doute la presse chinoise à observer une règle d'alternance : à une analyse objective, sinon favorable, de nos initiatives dans le domaine international, succède un commentaire hargneux sur la situation sociale en France. Tout se passe comme si « doctrinaires » et « politiques » étaient appelés tout à tour à exprimer leurs sentiments sur la politique de notre pays.

*(Collection des télégrammes, Chine, 1967)*

[1] Quelques semaines après le renouvellement de l'Assemblée nationale en mars 1967, le gouvernement demande l'autorisation, le 26 avril 1967, d'agir par ordonnances dans le domaine économique et social jusqu'au mois d'octobre 1967 conformément à l'article 38 de la Constitution. Le projet de loi vient, le 18 mai, devant l'Assemblée. Le gouvernement engage sa responsabilité et socialistes et communistes déposent, en commun, une motion de censure. Le 16 mai, de Gaulle, lors de sa conférence de presse, a apporté son appui au projet du gouvernement et le 17, une grève générale a manifesté l'opposition des principaux syndicats à la procédure choisie par les pouvoirs publics. Le 19, la motion de censure est rejetée. Le texte du gouvernement est donc considéré comme adopté par l'Assemblée.

[2] Waldeck-Rochet, secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964.

# 215

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2049 et 2052.
Très urgent. Strictement réservé.

*Moscou, 26 mai 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 40).

Je serais le dernier à prétendre que l'accueil réservé par le MID aux trois démarches prescrites par le Département depuis le samedi 20 mai ait été positif.

La dernière, la plus importante sans doute (mon télégramme nº 2045)[1], a été faite dans de mauvaises conditions, c'est-à-dire tardivement, en raison de l'imperfection de nos transmissions, et postérieurement aux démarches parallèles entreprises à Londres et surtout à Washington, et alors que les Soviétiques savaient déjà que ces deux capitales avaient accepté notre suggestion.

À en juger par les déclarations de M. Fedorenko à la fin de la séance du Conseil de sécurité

Du 24 mai, les chances de succès de cette troisième démarche étaient au départ minimes (télégramme de New York nº 1214/1217 communiqué sous le nº 424/427 – télégramme de Washington nº 2724/2734 communiqué sous le nº 958/68)[2].

Néanmoins, le Département sait bien qu'une décision de renverser la vapeur ne sera prise ici ni par M. Kozyrev, ni par M. Gromyko lui-même. Une telle décision relève d'autres personnages et exige du temps.

Aussi la dépêche de l'agence France-Presse nº 201 du 25 mai (18 h. 17 heure de Paris) déclarant « que selon les milieux bien informés français l'URSS ne se prête pas à une conversation sérieuse sur la crise au Proche-Orient » et se référant à la démarche que je venais d'effectuer auprès de M. Kozyrev, alors que, selon les indications données par le ministre adjoint quant à l'emploi du temps de M. Gromyko, le ministre des Affaires étrangères venait à peine d'en être saisi, ne me paraît pas avoir augmenté les chances de voir notre suggestion acceptée.

Il n'est certes pas impossible que la dépêche de l'agence France-Presse ait été rédigée sur des indications de source britannique (mon télégramme nº 2045/46). Je pense qu'il vaudrait la peine de faire à ce sujet une enquête, car je veux croire que cette dépêche n'a pas été écrite à la suite de contacts pris avec le Département.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Voir ci-dessus le document n° 211.

[2] Voir ci-dessus ce télégramme en date du 24 mai 1967.

# 216

## NOTE
## DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

*Blocus du golfe d'Akaba.*

N. *Paris, 26 mai 1967.*

1. Une certaine confusion, peut-être volontaire, s'est instaurée du côté égyptien quant à l'étendue exacte des mesures de blocus que le gouvernement de la RAU entendait prendre à l'encontre d'Israël dans le golfe d'Akaba.

2. Au cours du discours qu'il a prononcé le lundi 22 au quartier général des Forces aériennes égyptiennes dans le Sinaï, discours qui a été reproduit par la radio du Caire le mardi 23 au matin, le président Nasser n'a visé spécifiquement que le pavillon israélien.

Il a déclaré que la réoccupation de Charm el-Cheikh avait été entreprise « pour confirmer nos droits et notre souveraineté sur le golfe d'Akaba qui est situé dans les eaux territoriales égyptiennes. En aucun cas nous ne permettrons au pavillon israélien de franchir le golfe d'Akaba ».

Il n'a rien dit de précis concernant les pavillons non-israéliens. Il s'est plaint simplement de ce qu'il a appelé l'alliance islamique, et il a pris spécifiquement à partie l'Iran qui approvisionne Israël en pétrole via Eilat. Il a dénoncé à cette occasion l'alliance islamique et ajouté : « ses membres disent que leur but est d'unir les musulmans contre Israël. Moi, je ne demande qu'une chose à cette alliance pour servir la cause de la Palestine, c'est de prévenir la fourniture de pétrole à Israël (« *prevent* » dans la traduction anglaise).

3. Toutes les agences de presse ont annoncé le 23 dans la matinée que Nasser avait décidé d'interdire le passage du golfe d'Akaba non seulement aux navires israéliens mais également aux navires non-israéliens transportant des cargaisons stratégiques. La presse égyptienne a publié les mêmes indications.

4. Nous avons demandé le même jour à notre ambassadeur au Caire de se renseigner auprès du ministère des Affaires étrangères égyptien sur la portée exacte des mesures annoncées la veille par le président Nasser.

M. El Feki[1], sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a reçu M. Jacques Roux[2] le 24 au matin. Il lui a dit que la décision du président Nasser n'avait pas pour objet de fermer le golfe d'Akaba ni d'y interdire

[1] Ahmed Hassan El Feki est sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; en juin 1967 il est nommé ambassadeur de la RAU à Washington mais ne peut rejoindre son poste en raison de la rupture des relations diplomatiques entre Washington et Le Caire, Washington ayant pris une attitude favorable à Israël.

[2] Jacques Roux, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France en RAU depuis novembre 1963.

la navigation ; il s'agissait essentiellement de revenir à l'état de choses qui existait entre 1949 et 1956.

Il a déclaré que l'Égypte, se considérant toujours en état de guerre avec Israël, estimait avoir le droit le plus strict d'empêcher les navires israéliens et tous autres bâtiments suspects de transporter à Eilat du matériel stratégique, de pénétrer dans le détroit de Tiran où la navigation ne pouvait se faire que par les eaux territoriales égyptiennes.

Il a ajouté qu'il n'était pas dans les intentions de la RAU d'interdire « le passage innocent » des bateaux transportant des cargaisons n'ayant aucun caractère militaire et notamment des produits alimentaires destinés à Israël.

5. Le président Nasser, recevant M. Jacques Roux quelques instants après, lui a dit qu'il se considérait en droit non seulement de confisquer les bâtiments israéliens à leur passage à travers le détroit de Tiran, mais d'arraisonner tous les navires transportant des armes et du matériel de guerre.

Nous avons invité M. Jacques Roux à préciser le sens de cette expression « matériel de guerre ».

Notre ambassadeur nous a répondu qu'il n'y avait aucun doute que le président Nasser avait visé par là le matériel stratégique et par conséquent le pétrole.

Il a ajouté que le directeur du Service juridique du ministère égyptien des Affaires étrangères, interrogé la veille par notre ambassadeur sur ce point précis, avait répondu que le pétrole était bien compris parmi les produits dont le passage à travers le détroit de Tiran était prohibé.

M. Jacques Roux a pris néanmoins la précaution d'interroger le sous-secrétaire d'État adjoint, chargé du Moyen-Orient, M. El Fawzi[1], qui lui a « confirmé » que le pétrole figurait bien parmi les produits dont le passage serait « contrôlé » conformément au droit qu'avait le gouvernement égyptien de confisquer les cargaisons d'armes et de matériel stratégique qui transitaient par le détroit de Tiran à destination d'Eilat.

6. Cependant, dans une déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères, M. Riad[2], le 25, et reproduite par la radio du Caire, le même jour, on retrouve une distinction entre le passage des bateaux israéliens et celui des bateaux non-israéliens.

M. Riad a dit : « Toute tentative d'un bateau israélien quelconque de pénétrer dans nos eaux territoriales sera considérée comme un acte d'agression et nous contraindra à prendre toutes les mesures nécessaires propres

[1] El Fawzi est sous-secrétaire d'État adjoint du ministère des Affaires étrangères de la RAU, chargé du Moyen-Orient.

[2] Mahmoud Riad est le ministre des Affaires étrangères de la RAU. De 1962 à 1964, il est le représentant permanent de la RAU aux Nations unies avant d'être nommé ministre des Affaires étrangères en 1964.

à garantir la sécurité de notre territoire, de nos eaux territoriales et de nos forces armées ».

Il a dit par contre : « la tentative de tout État qui utiliserait nos eaux territoriales afin de faire parvenir du matériel stratégique à Israël constituerait de sa part un acte inamical et une aide à l'effort de guerre israélien contre la RAU ».

*(Nations unies, Conseil de sécurité, conflit du Moyen-Orient)*

## 217

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2773 à 2780.
Diffusion strictement réservée.

*Washington, 27 mai 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 00).

M. Abba Eban a quitté Washington dans la nuit du 26 mai, après avoir passé un peu plus de 24 heures dans la capitale fédérale. Il avait été reçu par le secrétaire d'État une première fois, le 25 mai, dès son arrivée, puis dans la nuit. Le lendemain matin il a eu l'occasion d'un long entretien avec le secrétaire à la Défense. Son programme comportait une audience chez le président Johnson au début de l'après-midi. Celle-ci fut reportée de quelques heures, le chef de l'État voulant conférer avec ses principaux collaborateurs avant de recevoir le ministre israélien des Affaires étrangères. Cet ajournement avait fait dire à la presse que le président Johnson aurait préféré se dérober à l'entretien qui lui était demandé.

L'ambassade d'Israël demeure soucieuse, mais se déclare confiante dans les assurances qui auraient été données à M. Eban au cours de sa brève visite. D'une conversation que le ministre conseiller de cette ambassade a eue avec son collègue israélien je retiens les points suivants :

A) Les États-Unis ne se départiront pas du principe selon lequel il ne doit pas être porté atteinte à l'intégralité d'Israël. Ils estiment, en outre, que la libre navigation à travers le détroit de Tiran doit être respectée.

B) Conformément à la tradition diplomatique américaine et en dépit des déceptions qu'ont pu provoquer les initiatives récentes d'U Thant, on souhaite ici épuiser les moyens que peut offrir l'organisation des Nations unies pour le règlement de la crise.

C) La proposition française[1] continue de retenir l'attention du gouvernement américain, mais faute de savoir dans quelle mesure l'Union soviétique

[1] Il s'agit de la proposition de consultation à quatre, France, États-Unis, Grande-Bretagne, URSS à New York entre les représentants permanents auprès de l'ONU au sujet de la situation au Moyen-Orient. Voir ci-dessus les télégrammes nos 2724 à 2734 du 24 mai 1967.

est disposée à entrer dans le jeu, on demeure sceptique sur l'efficacité de la procédure suggérée.

D) Il semble que la décision ait été prise d'inviter le plus grand nombre possible de pays à réaffirmer le principe de la liberté de navigation dans le détroit. D'ores et déjà il a été dit à mon collaborateur que la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Argentine et les Pays-Bas appuyaient cette position. Le projet de constitution d'une force maritime internationale destinée à dissuader Nasser d'interdire l'accès au golfe d'Akaba aurait été approuvé par le cabinet britannique. L'ambassade des Etats-Unis à Paris est chargée de s'enquérir des dispositions du gouvernement français à l'égard d'un tel projet. La question se pose de savoir comment serait mise à l'épreuve la détermination du président Nasser. Dans un premier temps des bateaux de nationalité non-israélienne se présenteraient devant le détroit de Tiran, « la force maritime de dissuasion » se tenant à distance.

M. Eban s'est refusé à tout commentaire après son entretien avec le président Johnson. Il a paru tendu et sombre. La longueur des entretiens qu'il a eus avec les dirigeants américains montre que les hésitations sur la voie à suivre sont grandes. Le ministre des Affaires étrangères israélien n'aurait toutefois pas été contredit lorsqu'il a rappelé à ses interlocuteurs les engagements pris par les États-Unis à l'égard d'Israël depuis la création de l'État. M. Rusk et M. Johnson connaissaient leur dossier. D'autres de leurs collaborateurs ont cependant paru surpris de la précision des engagements rappelés par M. Eban. Le ministre conseiller d'Israël a en particulier noté que des hauts fonctionnaires du Département d'État ignoraient qu'en décembre 1962, le président Kennedy avait réitéré à M^me^ Golda Meir l'assurance formelle que l'Amérique n'abandonnerait pas Israël en cas de crise.

Le cabinet israélien doit se prononcer le 28 mai sur le rapport que lui fera M. Abba Eban.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 218

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 2781 à 2786. *Washington, 27 mai 1967.*

(*Reçu* à 22 h. 00).

La crise du Moyen-Orient plonge le gouvernement des États-Unis dans un embarras extrême. Toute l'attention est actuellement dirigée vers le Vietnam et l'ouverture d'hostilités entre Israël et l'Égypte créerait des problèmes d'effectifs et de logistique fort complexes. De plus l'inquiétude est grande sur l'attitude du gouvernement de l'URSS. Les deux gouvernements

depuis quelques jours se livrent à des déclarations contradictoires, Moscou soutenant les Arabes et Washington Israël. L'on se demande ici jusqu'à quel point le gouvernement de l'URSS ne cherche pas sinon à encourager un conflit dans le Moyen-Orient du moins à gêner et embarrasser les Américains en les contraignant à revoir l'étendue des engagements qu'ils ont pris un peu partout dans le monde.

L'attitude officielle après consultation du Congrès est que l'affaire devrait être traitée dans le cadre des Nations unies. Mais il existe aussi, sous la pression des éléments israélites et de l'État de New York une forte tendance à soutenir Israël par tous les moyens quoi qu'il arrive.

Pour d'autres, comme les sénateurs du Sud principalement préoccupés par le Vietnam et la Chine, l'on aimerait mieux que d'autres pays se chargent de l'opération et c'est tout juste si l'on ne demande pas à la France et à l'Angleterre de reprendre à leur compte l'expédition de Suez[1] avec cette fois l'appui moral mais non effectif des États-Unis. C'est ce que vient de dire en particulier le sénateur McClellan[2] de l'Arkansas.

Placé au centre de ces courants divers, le Président hésite et semble incertain. Les positions juridiques sur le golfe d'Akaba ont été nettement réaffirmées par lui, mais en même temps il a tardé longuement dans la journée du 26 mai peut-être parce qu'il se voulait mieux informer à recevoir le ministre des Affaires étrangères M. Eban, et semble s'être abstenu de donner à celui-ci toutes les garanties que l'on attendait à Tel-Aviv. L'ambassade d'Israël déclare, en revanche, ne pas douter de la détermination américaine (mon télégramme n° 2773)[3].

Ce qui paraît clair, c'est que les États-Unis voudraient en cette affaire, si les hostilités éclataient, n'être pas amenés à agir seuls. On a cherché d'abord à redonner vie à la déclaration tripartite de 1950, puis l'on s'est tourné ensuite vers une déclaration commune des puissances maritimes. Aucune de ces propositions n'a eu beaucoup d'écho et le sentiment à Washington est pour le moment d'hésitation et même d'impuissance. Mais si les choses évoluaient rapidement et que l'État d'Israël entre directement dans une phase d'activité militaire, il est bien difficile de prévoir exactement quelle sera la position des États-Unis. Une grande partie du prestige du gouvernement américain se trouve mise en jeu pour le moment.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Allusion à l'intervention de la France et du Royaume-Uni en Égypte en 1956, conjointement avec Israël, à la suite de la nationalisation du Canal de Suez par le colonel Nasser.

[2] John Little McClellan, magistrat et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants (1935-1939) puis sénateur de l'Arkansas depuis 1942.

[3] Dans ce télégramme non repris du 27 mai 1967, M. Lucet rend compte de la brève visite à Washington de M. Abba Eban. Des indications recueillies auprès de l'ambassade d'Israël à Washington, il retient que le ministre israélien est reparti préoccupé. Sans doute les dirigeants américains ont-ils réaffirmé leur engagement relatif à l'intégrité d'Israël et à la libre navigation à travers le détroit de Tiran. Mais ils semblaient hésiter sur la voie à suivre et ils souhaitaient épuiser les moyens des Nations unies pour résoudre la crise. Ils se sont enfin montrés sceptiques au sujet de la proposition française de consultation à quatre.

# 219

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2787 à 2797. *Washington, 27 mai 1967.*
Très secret. Très urgent. Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* à 23 h. 30).

J'ai vu le 27 mai M. Eugène Rostow pour faire avec lui le point de la situation au Moyen-Orient et l'interroger sur la visite de M. Eban.

Le sous-secrétaire d'État m'a dit que le gouvernement des États-Unis était intervenu auprès du ministre des Affaires étrangères d'Israël pour tenter de dissuader son gouvernement de se livrer à une attaque brusquée et de forcer le passage du détroit de Tiran par un navire israélien. M. Eban avait donné des garanties à cet égard au moins à titre temporaire. Toutefois le problème ne pourrait être résolu sans une réaffirmation solennelle du droit de la libre navigation dans les eaux contestées.

La situation était d'ailleurs confuse à cet égard. Certains navires avaient pu franchir le détroit de Tiran sans encombre mais un au moins avait été arrêté et inspecté. On ne pouvait pas dire néanmoins qu'à la date d'aujourd'hui les détroits fussent fermés et encore moins minés.

Pour décourager toute action intempestive du gouvernement israélien, le président des États-Unis avait suggéré à M. Eban un plan en trois points :

1. Sans beaucoup d'illusions, tout devrait être tenté pour résoudre le problème dans le cadre de l'ONU et le Département d'État souhaitait à cet égard une réunion immédiate. Le rapport du Secrétaire général des Nations unies venait d'être distribué. Du côté américain l'on n'en retenait que le paragraphe 14 qui suggérait une pause de part et d'autre. Le gouvernement des États-Unis n'avait pas d'objection, mais il n'était point sûr du fait de l'attitude soviétique qu'aucune résolution ne pût être votée. La résolution proposée au Conseil pourrait de plus proposer l'envoi au Moyen-Orient d'une personnalité de premier plan chargée d'exercer ses bons offices telle que M. Lester Pearson[1], Premier ministre du Canada. C'est ce que lui avait proposé hier le Président des États-Unis au cours de son rapide voyage au Canada.

2. Si l'affaire échouait devant le Conseil de sécurité, le Département d'État souhaitait la publication d'une déclaration sur la libre navigation dans les eaux internationales[2]. Cette déclaration devrait être signée par autant de puissances que possible et l'on espérait que nous nous y associerions. Le texte en question serait ensuite déposé auprès du Conseil de sécurité.

[1] Le Premier ministre canadien s'était montré très actif dans la recherche d'un règlement lors de la crise de Suez en 1956. Ses efforts avaient été reconnus l'année suivante par l'attribution du Prix Nobel de la Paix.

[2] Voir également ci-après, à ce sujet, le télégramme de Paris nos 1109 à 1112 du 1er juin 1967.

3. Le point suivant était essentiel et seul à l'heure actuelle retenait l'attention du gouvernement israélien. Il s'agissait de mettre sur pied dès que possible en Mer Rouge une flotte d'accompagnement (*naval escort*) dont la mission serait de protéger les navires qui tenteraient le passage par le détroit de Tiran. Le gouvernement des États-Unis n'avait fait que reprendre une suggestion britannique qui était d'ailleurs implicite dans le message que le Premier ministre M. Wilson avait adressé il y a quelques jours au général de Gaulle[1]. Il s'agissait d'une proposition confidentielle que bien entendu les Égyptiens ignoraient. Le Président n'en avait pas encore parlé aux membres du Congrès mais il souhaitait que cette flotte d'accompagnement fût néanmoins constituée au cours des deux prochaines semaines. D'après les Britanniques, qui étaient maîtres d'œuvre dans l'affaire, des réponses affirmatives avaient déjà été reçues du Canada, des Pays-Bas, de la Norvège et du Danemark. Les Argentins venaient de promettre ce matin leur participation et les Japonais étaient intéressés. Le gouvernement de l'URSS ne participerait évidemment pas à cette entreprise. On avait noté toutefois avec intérêt à Washington que les Russes semblaient avoir été pris de court par la décision égyptienne de bloquer le détroit de Tiran et on les croyait assez réservés sur ce chapitre. Il était d'ailleurs de l'intérêt évident de l'URSS d'affirmer le principe du libre usage des détroits dans le monde et en particulier au Bosphore. L'on avait relevé dans la presse soviétique des allusions au Traité de Montreux.

J'ai fait observer au sous-secrétaire d'État que notre politique était à l'heure actuelle de prévenir par une action diplomatique tout acte de force de part et d'autre. Nous ne croyons pas pour notre part à l'affirmation de positions juridiques que l'on n'était point sûr de pouvoir mettre en application. Nous continuions à penser que la meilleure solution serait une action concertée des quatre grandes puissances et à cet égard nous notions que le gouvernement de l'URSS continuait à examiner notre proposition. Il me paraissait peu probable que nous puissions nous engager dans la voie qui venait d'être indiquée et qui pourrait aboutir à une intervention directe dans le conflit. M. Rostow estime pourtant qu'il ne s'agit pas d'une question de droit maritime mais du maintien de la paix dans des circonstances qui se font de plus en plus périlleuses d'heure en heure.

J'ai rappelé au sous-secrétaire d'État que loin de demeurer inactifs, nous agissions de façon permanente auprès des différentes parties intéressées, qu'il s'agisse des États arabes ou de Tel-Aviv. À ce moment M. Rostow m'a interrompu pour me dire que M. Eban s'était félicité de son entretien avec le Président de la République qui s'était montré parfaitement averti des préoccupations et des besoins d'Israël.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Se reporter à ce propos au télégramme de Paris pour Londres n^os^ 804 à 809 du 26 mai 1967 communiqué à Washington, New York, Moscou, Le Caire, Tel-Aviv, non reproduit.

# 220

M. LE GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
À M. ESHKOL, PREMIER MINISTRE D'ISRAËL.

L. *Paris, 27 mai 1967.*

Réponse du général de Gaulle au message de M. Lévi Eshkol, Premier ministre d'Israël en date du 19 mai 1967.

Par votre message du 19 mai[1], vous m'avez fait part de l'inquiétude que vous inspire l'aggravation récente de la situation au Moyen-Orient du fait de la concentration d'éléments égyptiens très nombreux dans la péninsule du Sinaï et du retrait de la Force des Nations unies de la région de Gaza et de Charm el-Cheikh. Il s'agit pour vous à la fois de la menace qui pèse contre vos frontières et de la liberté de la navigation dans le golfe d'Akaba. On peut craindre, en effet, que la situation subitement tendue et inquiétante dans laquelle se trouve la région dont Israël est le centre géographique ne dégénère en un conflit armé.

Cependant, rien ne pourrait expliquer qu'aucune des parties en présence n'aient intérêt à une telle évolution. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire que tel est le cas pour Israël : votre message en témoigne de la façon la plus autorisée. Il m'apparaît que cela est tout aussi vrai pour la Syrie que pour l'Égypte.

C'est pourquoi il est essentiel, dans les circonstances présentes, que nul ne donne prétexte à des réactions dangereuses. Vous ne pouvez douter, Monsieur le Premier ministre, que tel soit le langage que la France tient à toutes les puissances intéressées.

Quant à la question de la libre navigation dans le golfe d'Akaba, je connais l'importance qu'elle revêt pour Israël. À cet égard, vous savez combien la France est attachée au maintien du *statu quo* dans le Moyen-Orient, qui, en fin de compte, lui paraît essentiel à la fois pour Israël et pour les autres États de la région.

Mon gouvernement a, d'ailleurs, proposé que les quatre grandes puissances, membres du Conseil de sécurité, se concertent sur la situation au Moyen-Orient. Il s'agit surtout d'obtenir que ces puissances s'abstiennent d'intervenir pour imposer leurs propres solutions et qu'aucune d'entre elles ne se livre à un acte ou à un geste qui pourrait être interprété comme une prise de parti. Nous espérons que cette initiative favorisera, tout d'abord, la

[1] Dans la lettre que M. Levi Eshkol adresse le 9 mai au général de Gaulle par les soins de l'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Walter Eytan, le Premier ministre israélien prenant prétexte de la décision des Égyptiens au sujet de la navigation dans le détroit de Tiran et des menaces de conflit, demande au général de Gaulle une « affirmation solennelle du soutien que la France accorde à la sécurité et à l'intégrité territoriale d'Israël ainsi qu'au maintien de la paix dans le Moyen-Orient ».

détente, ensuite la coopération entre ces quatre États pour l'établissement de la paix et le règlement des questions les plus brûlantes qui se posent au Moyen-Orient.

*(Secrétariat général, Entretien et Messages, 1967)*

## 221

### NOTE

*Conversation tenue entre MM. Lefebvre de Laboulaye et Ben Yahia à Alger, le 26 mai 1967*

N.[1] *Alger, 27 mai 1967.*

D'une conversation que j'ai eue avec M. Ben Yahia[2] au déjeuner du 26 mai 1967, je retiens les points suivants.

I. *Situation politique intérieure algérienne.*

M. Ben Yahia ne pense pas que le gouvernement algérien soit menacé à l'heure actuelle. Il serait tout aussi utopique de penser qu'il est définitivement stabilisé, non plus que le régime. « Nous n'en sommes pas, dit-il, à la fin de nos expériences ». Sans doute existe-t-il des divergences de vues entre divers membres du gouvernement et diverses personnalités politiques, mais elles sont très exagérées lorsqu'elles sont rapportées à l'extérieur[3]. C'est ainsi que la soi-disant hostilité entre le colonel Zbiri et le colonel Boumediene est une légende sans fondement[4]. Les deux hommes ont des caractères différents mais ils sont, entièrement d'accord sur l'essentiel.

[1] Cette note, signée par M. François Lefebvre de Laboulaye, venu pour un bref séjour à Alger, est destinée à l'ambassadeur de France, M. Pierre de Leusse qui, arrivé le 19 mai, présente ses lettres de créance au président Boumediene le 26 mai 1967.

[2] Mohamed Ben Yahia, diplomate et homme politique algérien, ancien ambassadeur d'Algérie en URSS (1962-1965), conseiller diplomatique de M. Bouteflika, puis ministre de l'Information depuis le 24 octobre 1966.

[3] La situation politique en Algérie est dominée par l'affrontement de diverses tendances au sein du gouvernement et du Conseil de la révolution : au clan d'Oujda, qui comprend outre le colonel Boumediene, MM. Bouteflika, Medeghri et Cherif Belkacem, s'oppose le groupe du colonel Tahar Zbiri, composé de personnalités originaires de l'Est de l'Algérie et ayant combattu, avant 1962, dans les rangs de l'armée de l'Intérieur. À ces oppositions de personnes s'ajoutent les antagonismes régionaux : l'Est du pays s'estime insuffisamment représenté et mal servi dans la répartition des crédits d'investissements.

[4] Tahar Zbiri, colonel, chef d'État-major général de l'ANP. Ancien responsable de la Wilaya I, il a soutenu Ben Bella lorsque celui-ci marche sur Alger en 1962, puis il est nommé chef d'État-major de l'ANP par Ben Bella, en 1963, alors que Boumediene est à Moscou. Il est membre du comité central et du bureau politique du parti. Fin février 1965, il se rapproche du clan Boumediene, demeure fidèle à l'ANP et joue un rôle déterminant dans le coup d'État du 19 juin 1965. Se référer à la dépêche d'Alger, n° 32/AP du 5 juin 1967, non reproduite, analysant la composition du Conseil de la Révolution et le personnel politique du régime.

Le ministre de l'Information estime que les élections municipales[1] ont été intéressantes de plusieurs points de vue. La participation électorale a dépassé ses propres prévisions. Elle n'a toutefois pas été du type des participations dans les pays totalitaires. Le Parti a essuyé un échec. Mais cela vient de ce que le Parti n'est pas véritablement un parti. Il s'agit d'un groupement d'hommes qui, venant d'horizons différents, étaient d'accord pour participer à la lutte armée – ils n'avaient pas pour autant une doctrine et ils ont le plus grand mal à s'en forger une : manque de culture, manque d'expérience. Il en résulte une certaine démagogie dans les déclarations car lorsque l'on ne sait pas quoi dire on promet des merveilles. Or, il faudrait prêcher l'austérité mais l'austérité ne peut être acceptée que fondée sur une doctrine et nous revenons au point précédent.

Le peuple algérien a une tendance à se grouper autour d'un certain nombre d'hommes, par tribus. Dans le domaine politique, les hommes manquent. Il faudrait substituer à cet attachement à des hommes le dévouement à un idéal ou l'adhésion à une doctrine… et nous revenons au point précédent.

II. *Relations avec la France.*

Tous les problèmes des relations avec la France ayant été passés successivement en revue. M. Ben Yahia insiste particulièrement sur deux points :

a) En ce qui concerne la main-d'œuvre, les discussions auxquelles il a participé à l'échelon gouvernemental le conduisent à confirmer ce que M. Bouteflika a dit à l'ambassadeur[2] à savoir que le gouvernement algérien était maintenant résigné à ce que, dans un certain délai, un document soit délivré aux travailleurs algériens en France. Le point essentiel « vital pour la gouvernement algérien » qui ne saurait résister aux critiques dont il serait l'objet s'il n'obtenait des garanties formelles, est celui des « droits acquis ». En d'autres termes, le gouvernement d'Alger s'efforcera d'obtenir, non seulement l'assurance générale des autorités françaises, mais des garanties extrêmement précises pour leur exécution, concernant les conditions dans lesquelles seront délivrées aux Algériens déjà entrés en France les cartes de séjour et de travail et sans que soient remises en cause les conditions de leur entrée. « Que l'on expulse tout Algérien qui chercherait à s'introduire en France en contravention avec la réglementation est acceptable, que l'on expulse, sauf pour motif de droit commun, des Algériens qui s'y trouvent ne serait pas admis par l'opinion algérienne et serait reproché au gouvernement »[3].

[1] Première consultation populaire depuis l'accession au pouvoir du colonel Boumediene à la suite du coup d'État du 19 juin 1965, les élections municipales se sont tenues le 5 février 1967. Les résultats font ressortir le manque d'attachement au régime, l'échec du parti et l'hostilité d'une minorité d'opposants irréductibles. Se reporter aux dépêches d'Alger n[os] 3/AP, 8/AP et 12/AP, respectivement des 11 et 30 janvier, 18 février 1967, non publiées, sur la préparation de ces élections, les candidats et la participation électorale.

[2] M. Pierre de Leusse, nouvel ambassadeur de France à Alger, a été reçu par M. Bouteflika, la veille de la présentation de ses lettres de créance au colonel Boumediene.

[3] Le protocole du 10 avril 1964, s'étant révélé dépassé, les négociations des 15 et 16 décembre 1966, ont été suspendues, reprises du 24 au 27 janvier 1967, elles n'ont pas abouti. De nouvelles conversations doivent s'ouvrir le 24 juillet 1967. Un accord sera signé le 27 décembre 1968.

b) En ce qui concerne le domaine particulier de l'Information, M. Ben Yahia souhaite une coopération de la France dans le domaine de la formation des réalisateurs à la radio et à la télévision.

Il estime généralement que la qualité des émissions françaises est peut-être trop élevée pour l'auditeur moyen algérien. « Ce sont les leçons de choses sur les racines, les troncs, les branches et les feuilles, l'absorption de l'eau par les plantes, leur croissance, l'utilisation des engrais, qui sont à la fois les plus appréciées et les plus utiles ».

III. Après avoir constaté que la qualité de la presse algérienne était médiocre et envisagé une coopération française dans le domaine de la formation de journalistes, le ministre de l'Information a donné quelques indications intéressantes :

– Le *Djeich*[1] est dirigé par une équipe autonome qui demande peu de directives au gouvernement et, quand elle en reçoit, ne les applique pas toujours.

– La censure, à laquelle il est hostile en principe, est actuellement très libérale, notamment dans le domaine du cinéma et cela à cause du déficit que doit rembourser la Société nationale qui gère les salles.

*(Direction Afrique-Levant, sous-direction Afrique du Nord, Algérie, 1967)*

## 222

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2067 et 2068.
Diffusion strictement réservée.

*Moscou, 28 mai 1967.*

(*Reçu* : 10 h. 05).

Je me réfère à mon télégramme no 2066.

La réponse du gouvernement soviétique à notre suggestion de réunion à quatre est rédigée en termes courtois, mais elle est négative.

Les arguments avancés sont :

– que les États arabes y sont défavorables,

– que les États-Unis et l'Angleterre ont déjà pris parti ouvertement en faveur d'Israël.

[1] *El Djeich*, organe du commissariat politique de l'Armée nationale populaire (ANP), est une publication mensuelle qui a deux éditions : l'une en français, l'autre en arabe. Le responsable en est le commandant El Hachemi, de son vrai nom, Madhi Merabtene. Voir la dépêche d'Alger n° 23/AP du 7 avril 1967, non publiée, donnant des précisions sur l'équipe rédactionnelle de cet organe de l'Armée algérienne.

Je vous communique sous les numéros suivants[1] le texte assez long dont M. Kozyrev m'a donné lecture mais ne m'a pas remis copie, ainsi que le compte rendu des propos que nous avons ensuite échangés.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 223

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2100 à 2109. *Moscou, 28 mai 1967.*
Diffusion strictement réservée.

(*Reçu* : 19 h. 00).

Sans trop risquer l'erreur, il est possible de définir dans quelles limites le gouvernement soviétique souhaite que se maintiennent les événements.

Pas davantage au Moyen-Orient qu'au Vietnam, Moscou ne voudrait d'un véritable affrontement avec les États-Unis. Les déclarations officielles paraissent sur ce point coïncider avec les intentions et les intérêts de l'Union soviétique.

Mais la conduite des Américains en Asie du Sud-Est fait que, d'une manière générale, les Soviétiques ne sont pas enclins à rendre les choses faciles pour Washington dans une autre région du monde.

Localement, au début de la crise, et encore aujourd'hui, un des premiers objectifs de Moscou est de maintenir à Damas un régime progressiste. Maintenant que l'Égypte est passée au premier rang, la préoccupation est naturellement de soutenir le régime nassérien également.

Bien qu'il dise que la presse ne fait ici que refléter l'opinion publique alors qu'à l'inverse, celle-ci est faite par celle-là, le gouvernement soviétique n'est pas soumis de ce côté à la pression, à la différence des gouvernements occidentaux, dont l'opinion est favorable à Israël. Ce pays serait-il éliminé que le gouvernement soviétique n'en éprouverait ni regrets, ni remords, ni difficultés internes. Le maintien d'Israël en tant qu'État fait partie du jeu soviétique comme conséquence de la notion de maintien du *statu quo*.

Pour ce qui est de la République arabe unie, cette ambassade a signalé au début d'avril que son représentant ici ne se montrait pas particulièrement assuré, à l'époque, quant aux intentions profondes des Soviétiques. Au commencement de la crise, les Russes n'avaient je crois en vue que la protection du régime syrien. La rapidité avec laquelle le secrétaire général de l'ONU a donné satisfaction au Caire, puis la fermeture du détroit de Tiran ont pris les Soviétiques au dépourvu.

[1] Non reproduits.

Le calme avec lequel ils se sont comportés, selon mon collègue anglais, pendant la visite de M. Brown, pourrait signifier qu'ils sont certains de pouvoir maintenant limiter les entreprises de leur partenaire égyptien. On ne voit pas, en effet, pourquoi l'Égypte qui est de nouveau en possession d'état dans la zone de Gaza, le long de la frontière du Sinaï et dans le détroit de Tiran, voudrait après de tels succès pousser sa pointe plus avant. Mais, en sens inverse, et en laissant de côté l'hypothèse d'une action non raisonnée de la RAU, un arrangement acceptable pour tous comporterait nécessairement pour Le Caire une reculade plus ou moins ouverte dans la question de la navigation. C'est là certainement que gît pour les Soviétiques une sérieuse difficulté. Je n'ai aucune indication sur la solution à laquelle ils songent, s'ils y songent.

Reste l'hypothèse d'une initiative israélienne ou celle d'une action conduite ou inspirée par les États-Unis et la Grande-Bretagne dans le détroit.

L'un dans l'autre, et tout en voyant bien ce qu'un pronostic peut avoir d'aléatoire, je pense que les Russes chercheront à éviter dans cette hypothèse de s'engager directement. Les motifs fondamentaux qui dictent leur attitude dans la question vietnamienne devraient jouer dans le même sens pour le Proche-Orient.

Au demeurant, les Soviétiques se trouveraient placés dans une situation bien différente de celle des Occidentaux et bien plus avantageuse, car ils seraient moins vulnérables. Les Occidentaux ont, en effet, dans la région, parmi d'autres, de grands intérêts matériels et le passage par Suez, pour l'Europe occidentale, demeure de très grande importance. Les Soviétiques, au contraire, n'ont en matière pétrolière rien à perdre. Et il n'est pas certain que le canal de Suez, s'il était endommagé, leur serait fermé.

Dans ces conditions, l'URSS pourrait avoir la satisfaction de voir les intérêts matériels des Occidentaux – y compris malheureusement les nôtres qui sont trop imbriqués à ceux des Occidentaux pour pouvoir être épargnés – ébranlés ou lésés par l'effet de la crise. Un arrêt de la navigation à Suez et une crise pétrolière qui serait sinon quasi générale, du moins profonde, accaparerait l'attention des États-Unis et détournerait leurs ressources. Tout ceci se produirait du fait des États arabes et sans qu'on puisse en faire grief à l'URSS.

En revanche, c'est sur le plan politique qu'une aggravation de la tension ou un affrontement ferait courir des risques à l'URSS. Les régimes qu'elle soutient résisteraient-ils à l'épreuve ? Les positions politiques et même militaires qu'elle s'est acquises depuis quelques années dans la région seraient-elles conservées ? Quoiqu'il en soit, l'URSS demeure beaucoup moins vulnérable que les Occidentaux. C'est évident sur le plan économique – quant au plan politique, il ne faut pas oublier que ce pays trouve toujours des sujets de consolation. La substitution à un régime progressiste d'un régime conservateur, si elle représente un échec dans l'immédiat, apparaît en effet aux doctrinaires comme devant tôt ou tard appeler un nouveau sursaut révolutionnaire.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

# 224

M. Couve de murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 1081 à 1086. *Paris, 28 mai 1967, 22 h. 50.*
Diffusion strictement réservée.

Très urgent
Réservé

L'ambassadeur de l'URSS à Paris a remis le 28 mai au ministre le texte, que je vous transmets sous le numéro suivant, d'une lettre de M. Kossyguine au général de Gaulle au sujet de la crise au Moyen-Orient.

Après en avoir pris connaissance, le Ministre a rappelé que la préoccupation majeure du gouvernement français est qu'il n'y ait pas de guerre entre Israël et les pays arabes. Si une guerre commence, on ne sait jamais comment les choses se développeront.

Le Ministre a indiqué que nous avions reçu la réponse, transmise par M. Kozyrev à M. Wormser, du gouvernement soviétique à notre proposition que les quatre grandes puissances se concertent à New York sur la crise. Il souhaitait qu'il n'y eût pas de malentendu sur le sens de notre démarche. Celle-ci avait d'ailleurs été expliquée aux intéressés, à savoir la RAU, la Syrie et Israël. Notre idée n'était aucunement que les grandes puissances cherchent à régler entre elles les problèmes qui sont ceux d'Israël et des pays arabes. Elle était que les grandes puissances, dans la mesure où elles en ont les moyens – et elles en ont de considérables – fassent tout pour empêcher la guerre.

À la lecture de la réponse remise par M. Kozyrev, a ajouté le Ministre, il avait été frappé des préoccupations du gouvernement soviétique en ce qui concerne la politique des États-Unis vis-à-vis d'Israël. Il est dit en substance dans cette réponse que les États-Unis encouragent Israël à l'agression. Sans vouloir porter de jugement sur le fond, le Ministre remarque que l'expression de cette préoccupation constituait justement la manifestation du fait que les grandes puissances jouent, dans cette affaire, un rôle très important. C'est pour cela que nous estimons souhaitable qu'elles se concertent pour empêcher toute action militaire, et ceci d'autant plus si elles ont des points de vue différents. Si ensemble elles manifestent la volonté que la paix soit maintenue, il est probable qu'elle le sera.

Le Ministre s'est félicité du souhait exprimé dans sa lettre par M. Kossyguine que les deux gouvernements continuent à se consulter. Il a précisé l'intérêt qu'il y aurait à ce que M. Roger Seydoux et M. Fedorenko soient en contact étroit, particulièrement en prévision de la réunion du Conseil de sécurité.

Au sujet de cette réunion, le Ministre a remarqué que le Conseil ne pouvait sans doute faire grand-chose. Peut-être sera-t-il invité à lancer

un appel à la paix, à demander que tout le monde s'abstienne de recourir à des actions militaires. Il faudra voir. Cela dépendra beaucoup de la formulation.

M. Zorine a pris note de ces observations qu'il transmettra à son gouvernement.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 225

M. Couve de murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 1087 à 1094. *Paris, 28 mai 1967, 22 h. 50.*
Diffusion strictement réservée.

Je vous adresse pour votre information strictement personnelle la traduction non officielle du message de M. Kossyguine au général de Gaulle.

*Début de citation.*

Cher Monsieur le Président,

Nous connaissons la préoccupation que manifeste le gouvernement de la France en ce qui concerne une sérieuse situation qui se crée au Proche-Orient. Nous connaissons, des conversations personnelles avec vous à Moscou et à Paris[1] ainsi que des contacts qui ont actuellement lieu entre les gouvernements de nos pays, quelle grande importance attache la France à la sauvegarde de la paix et du calme dans cette région.

Le gouvernement soviétique, étant profondément intéressé au maintien de la paix au Proche-Orient, a entrepris une série de mesures en vue de conjurer un développement dangereux pour la cause de la paix des événements dans cette région. Vous êtes sans doute au courant de la déclaration publiée par le gouvernement soviétique sur la situation au Proche-Orient[2]. Nous sommes satisfaits que cette déclaration a été bien comprise dans le monde. Nous voudrions vous informer confidentiellement, Monsieur le Président, des pas qui ont été entrepris par le gouvernement soviétique au cours de ces derniers jours. Nous nous sommes adressés au Premier ministre d'Israël et nous avons exprimé l'inquiétude à propos des actions de l'État d'Israël qui peuvent provoquer un conflit armé ayant de graves

[1] Allusion aux entretiens qui ont eu lieu, d'une part du 20 au 30 juin 1966 à Moscou entre le Président de la République française et le Président du Conseil des Ministres de l'URSS ainsi que les autres dirigeants soviétiques et, d'autre part à Paris du 1er au 9 décembre 1966 entre le général de Gaulle, les membres du gouvernement français et M. Kossyguine.

[2] Se reporter au sujet de cette déclaration du gouvernement soviétique aux télégrammes non reproduits n° 2023 et nos 2024 à 2029 de Moscou en date du 24 mai 1967.

conséquences pour la cause de la paix. Nous avons appelé le gouvernement d'Israël à peser avec tout le sérieux la situation qui se crée, à manifester la compréhension de toute la responsabilité qui incombera à l'État d'Israël, déclenchant une agression armée, à prendre toutes les mesures pour que le conflit militaire n'ait pas lieu.

Le gouvernement soviétique s'était également adressé au président des USA en l'appelant à entreprendre des mesures nécessaires afin de liquider ce conflit en tant que conflit militaire. Nous considérons et nous l'avons dit ouvertement au Président que dans la situation qui se crée c'est avant tout des USA que dépend si les milieux extrémistes d'Israël se décideront ou non de franchir la limite dangereuse. Nous avons aussi exprimé nos considérations au Premier ministre Wilson. Nous sommes en contact permanent avec les gouvernements de la République arabe unie et de la République arabe de Syrie. Ils manifestent la modération et nous savons qu'ils ne veulent pas un conflit armé. Leurs actions ont le caractère défensif.

Dans la situation complexe actuelle au Proche-Orient, nous apprécions hautement les actions que vous entreprenez, vous, Monsieur le Président personnellement, et le gouvernement français dans le but de détente. On ne peut pas permettre qu'un nouveau foyer de guerre surgisse dans le monde. Certes on ne peut pas y aboutir au détriment des intérêts légitimes et des droits des États arabes, dont la justesse des positions est difficile à nier.

La complexité de la situation dans la région des frontières entre Israël, la Syrie et la RAU est évidente. Mais ceci nous oblige d'autant plus de rechercher une voie permettant de prévenir le conflit militaire. Nous estimons qu'il est possible à y parvenir.

En agissant dans l'esprit de l'accord existant, nous sommes prêts à maintenir des contacts pour exercer une nécessaire influence modératrice et pour avoir des consultations avec le gouvernement français, ayant comme but constant le souci de la sauvegarde de la paix dans cette région.

Avec respect,

A. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS.

Le 27 mai 1967,

Fin de citation.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

# 226

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1096 à 1098.
Diffusion strictement réservée.

*Moscou, 28 mai 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 50).

Je vous transmets ci-dessous le texte de la réponse du général de Gaulle à la lettre de M. Kossyguine en date du 27 mai (cf. mon télégramme nº 1087/94 du 28 mai).

Je vous demande de remettre à M. Gromyko ce texte, dont je vous envoie l'original par la prochaine valise.

*Début de citation.*

« Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt du message qui m'a été remis de votre part par l'Ambassadeur de l'Union soviétique à Paris. Je vous remercie des indications que vous avez bien voulu me donner sur l'action menée par votre gouvernement en faveur du maintien de la paix dans le Moyen-Orient.

Tout en regrettant que le gouvernement soviétique ne juge pas opportun la concertation des grandes puissances proposée par le gouvernement français, j'ai été heureux de noter que nos préoccupations sont au fond semblables aux vôtres et suis pleinement d'accord pour qu'un contact étroit soit maintenu entre nos deux gouvernements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) : Charles de Gaulle.

*Fin de citation.*

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

## 227

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, REPRÉSENTANT PERMANENT
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE
PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. n° 445. *Paris, 28 mai 1967, 23 h. 30.*
Diffusion strictement réservée.
Priorité. Très secret.

Il importe de maintenir ouvertes toutes nos possibilités d'action ultérieure indépendante dans la crise du Moyen-Orient.

Si donc rien ne s'oppose à ce que nous participions à d'éventuelles réunions à quatre, vous devrez au contraire vous abstenir de toute conversation à trois[1].

Ceci ne s'oppose pas bien entendu à des conversations entre vous-même et vos collègues séparément.

*(Collection des Télégrammes, New York, 1967)*

## 228

M. BARBEY, AMBASSADEUR DE FRANCE À LAGOS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 420. *Lagos, 28 mai 1967.*

(*Reçu* : le 29 à 16 h. 10)

Les chefs de mission diplomatique ont été convoqués hier au soir à vingt-et-une heures au ministère des Affaires étrangères pour entendre une déclaration à la nation du colonel Gowon.

Celui-ci a dit qu'il assumait les pleins pouvoirs pour une courte période. Un décret allait être promulgué divisant la Fédération en douze États. Six d'entre eux étaient situés dans le Nord. Les septième et huitième étaient constitués par les actuels États de l'Ouest et du Centre, le neuvième Lagos, les dixième, onzième et douzième par la division de la province orientale en un État « Centre-Est » (Enugu[2] diminué des districts de Calabar, Ogoja et des Rivières), « Sud-Est » (Calabar et Ogoja), et « Rivières » (essentiellement Port-Harcourt).

[1] C'est-à-dire sans la participation de l'URSS.

[2] Enugu est la capitale de la province orientale.

Le colonel Gowon a dit qu'il avait été amené à prendre cette décision car toutes les concessions faites à la province orientale n'avaient conduit celle-ci qu'à formuler de nouvelles exigences accompagnées d'une campagne de haine qui menaçait d'entraîner le pays dans la guerre civile.

Le mandat donné au colonel Ojukwu[1] par l'assemblée réunie à Enugu l'invitant à proclamer l'indépendance ne laissait au gouvernement fédéral d'autres alternatives, de même que s'imposait le rétablissement des mesures de sauvegarde dans le domaine économique et financier, mesures qui avaient été levées la semaine dernière.

Le colonel Gowon espérait que les autorités régionales coopéreraient et qu'il ne serait pas obligé d'user de la force pour la mise en place des nouveaux États dont la création répondait à la nécessité d'assurer la protection de chaque ethnie.

Je note que la création des nouveaux États n'est nullement une improvisation, elle était inscrite au programme que le colonel Gowon avait tracé fin avril en accord avec les gouverneurs militaires (mon télégramme 315)[2].

Le gouverneur du Nord s'y était publiquement rallié déclarant que tel était le prix de la pacification des esprits et qu'il donnerait l'exemple (mon télégramme 358)[3] – une telle décision avait l'aval du *leader* yoruba Awolowo[4] acquise d'autant plus facilement que la région de l'Ouest n'était pas touchée (pas plus que celle du Centre).

Après l'audition du discours du colonel Gowon, le secrétaire permanent aux Affaires étrangères s'est adressé aux chefs de mission. Il a rappelé à son tour que les décisions auxquelles le colonel Gowon était parvenu lui avaient été imposées par l'absence de tout geste du gouverneur de la province orientale en réponse à la mise en œuvre des recommandations du comité de conciliation.

Le commandant en chef, parlant aux chefs de mission le vingt-quatre avril[5], les avait invités à prendre l'attache du ministère des Affaires étrangères pour toutes mesures nécessaires à la protection de leurs nationaux.

[1] Le colonel Ojukwu est gouverneur militaire du Nigeria oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966.

[2] Le télégramme de Lagos n[os] 315 à 321 en date du 25 avril 1967, non reproduit, fait état de la déclaration du colonel Gowon devant les chefs de missions diplomatiques réunis le 24 avril : il a décidé avec le conseil militaire que si le colonel Ojukwu fait sécession, le gouvernement central nigerian créera un État de Calabar Ogoja Rivers (*COR State*) et emploiera éventuellement la force pour assurer la protection des populations qui ne veulent pas faire sécession.

[3] Le télégramme n° 358 de Lagos daté du 9 mai 1967, non reproduit, annonce la création d'un comité de réconciliation nationale, composé d'une vingtaine de personnalités appartenant à chacune des quatre provinces formant la confédération du Nigeria, mais sans mandat officiel. La province orientale ne participe pas aux réunions. Le gouverneur de l'État du Nord déclare qu'il est urgent de créer de nouveaux États, le Nord est prêt à donner l'exemple. En contrepartie, il faut maintenir des liens fédéraux forts.

[4] Le Yoruba Awolowo, *leader* politique, membre de l'*Action group*, se retire de la conférence constitutionnelle.

[5] Le texte de l'allocution adressée par le colonel Gowon le 24 avril aux chefs de missions diplomatiques est transmis à Paris par le télégramme de Lagos n° 324 du 27 avril, non publié.

L'annonce des mesures prises cette nuit risquait de provoquer des réactions défavorables du gouverneur de la province orientale. Dans ces conditions le secrétaire permanent avait le regret d'informer les chefs de mission que le gouvernement militaire fédéral n'était pas en position de garantir la sécurité personnelle des ressortissants étrangers dans la province orientale : « Vous êtes invités en conséquence à prendre vos propres arrangements pour l'évacuation de vos nationaux en résidence dans cette région ».

La première réaction de mes collègues à la recommandation du secrétaire permanent est de penser qu'elle procède avant tout d'un souci de décharger le Nigeria à l'échelon fédéral de toute responsabilité.

L'ambassade suit naturellement cette affaire avec la plus grande attention et prend contact avec notre agent consulaire de Port-Harcourt[1], comme suite aux échanges de vues qui ont eu lieu lors de mon récent déplacement dans l'Est (mon télégramme 390)[2].

*(Afrique-Levant, Nigeria, politique intérieure, NI-5-5)*

## 229

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Leduc, Ambassadeur de France à Ottawa.

T. nos 398 à 409. *Paris, 29 mai 1967, 12 h. 42.*
Immédiat.

M. Daniel Johnson[3], Premier ministre du Québec, a séjourné en visite officielle à Paris du 17 au 22 mai. À cette occasion il s'est entretenu avec le général de Gaulle, MM. Pompidou, Couve de Murville, Malraux, Marcellin, Maurice Schumann, Olivier Guichard, Michel Debré, Peyrefitte et Missoffe[4]. En outre, une séance de travail franco-canadienne a réuni au Département les deux délégations sous la présidence de M. Johnson et du Secrétaire général.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de grande cordialité. Au cours d'une conférence de presse, tenue à la fin de son séjour. M. D. Johnson a déclaré que la mission québécoise et les représentants du gouvernement français « partageaient une totale identité de vues sur l'ensemble des problèmes abordés ».

[1] L'agence consulaire de Port-Harcourt est rouverte. M. Paul Alba, directeur technique de la Safrap (société pétrolière française), reçoit son brevet d'agent consulaire le 1er février 1967.

[2] Par le télégramme nos 390 à 394 en date du 18 mai, l'ambassadeur rend compte à Paris des mesures prises pour l'évacuation des Français de la région orientale par Port-Harcourt, puis par le port pétrolier de Bonny.

[3] Daniel Johnson, Premier ministre du Québec depuis les élections provinciales du 5 juin 1966 que son parti, l'Union nationale, a remporté contre le parti libéral de M. Jean Lesage.

[4] Tous membres du gouvernement français.

M. Johnson a affirmé sa volonté de poursuivre l'œuvre de coopération entreprise par son prédécesseur et a abordé, au cours de la séance de travail, les principales questions scientifiques, techniques, économiques et culturelles, qui retiennent actuellement par priorité l'attention de son gouvernement :

*Télécommunications par satellites.*

Le gouvernement français a accepté, à la requête de M. Johnson, le principe d'une coopération dans le domaine des télécommunications par satellites. Le Premier ministre du Québec a souligné l'importance primordiale attachée à ce problème pour la survie de la civilisation canadienne française, qui exige la possibilité de recevoir des programmes télévisés en langue française, alors que le Québec risque d'être bientôt soumis à l'invasion pacifique de programmes en langue anglaise transmis par satellites américains. Le gouvernement du Québec tient à s'assurer que tous les Québécois pourront capter par la même voie les émissions de télévision ou de radio diffusées en France. M. Johnson a précisé que son gouvernement était prêt à participer, si c'est nécessaire, au financement des projets dans ce domaine. Un groupe de techniciens québécois se rendra en France d'ici un mois pour rencontrer les spécialistes français, en vue d'aborder tous les aspects techniques du problème.

*Centre de recherches de l'hydro-Québec.*

M. Daniel Johnson a indiqué que son gouvernement se proposait de rechercher les meilleurs spécialistes disponibles, notamment en France, pour collaborer à l'Institut de recherches de l'hydro-Québec[1], qui est à l'avant-garde des réalisations mondiales dans le domaine des hautes tensions. Il a précisé qu'il souhaiterait faire appel à une trentaine de chercheurs et techniciens français du niveau du doctorat es sciences. Il a déclaré à l'issue de son séjour qu'il avait reçu l'assurance de la collaboration de la France dans le recrutement de personnel hautement qualifié pour l'Institut de l'hydro-Québec. M. Johnson a, en outre, exprimé le désir d'augmenter le nombre de stages de formation en France. Il a été entendu à ce sujet que contact serait pris avec le directeur de la coopération technique afin de mettre au point les modalités de l'accroissement du nombre des ingénieurs québécois en stage dans notre pays.

*Énergie nucléaire.*

M. Johnson, qui a visité les installations de Saclay[2], estime qu'il est très important pour le Québec de s'intéresser aux techniques françaises dans ce domaine, une première centrale d'énergie nucléaire étant en voie d'aménagement au Québec. Il a fait part de son désir d'envoyer en stage

[1] Entreprise gérant les ressources en houille blanche de la province de Québec.

[2] Localité des environs de Paris où se trouve situé un important centre de recherches nucléaires.

en France cinq ou six diplômés des universités québécoises destinés à se spécialiser dans les disciplines nucléaires à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires de Saclay. Cette initiative s'inscrira également dans le programme de recherches et de développement de l'hydro-Québec en matière d'énergie nucléaire. Il a été répondu que la France est prête à recevoir ces stagiaires. Les modalités en seront étudiées en liaison avec le service des Affaires atomiques.

*Création d'un comité économique France – Québec.*

M. Daniel Johnson a proposé la création d'un comité économique France – Québec qui aura pour premier objectif de dresser l'inventaire des relations économiques existantes et d'étudier leur développement possible, notamment en matière d'investissements. Cet organisme, qu'il a désigné sous le vocable de « comité franco-québécois d'études sur les investissements » serait composé, selon M. Johnson, de représentants aussi bien du gouvernement que du secteur privé des deux parties. Il aurait pour tâche de préparer d'ici à un an un rapport sur la situation et les perspectives d'investissements français au Québec, ainsi que, le cas échéant, d'investissements québécois en France. M. Johnson a cité à titre d'exemple deux projets importants pour lesquels il souhaiterait le concours de la France : le rachat par la Société générale de financement d'une papeterie, la création d'une aluminerie qui présentait des avantages exceptionnels de prix de revient. M. Johnson souhaite que les négociations engagées à ce sujet avec Pechiney soient poursuivies. M. Deschamps, Président de la Société générale de financement, examinera avec la direction économique la suite possible à réserver à ces projets.

*Planification.*

À la requête de M. Johnson, les autorités françaises ont accepté que des fonctionnaires québécois qualifiés participent à titre de stagiaires aux travaux des organismes de planification chargés de l'élaboration du VI$^{e}$ plan, en vue de s'initier aux techniques et méthodes pratiquées dans les divers domaines de l'administration publique. Ce programme sera prochainement mis en vigueur.

*Dans le domaine culturel*, tant le directeur général des relations culturelles que le ministre de l'Éducation nationale, se sont déclarés d'accord pour développer au maximum nos échanges dans le cadre des ententes existantes :

*Exposition de civilisation canadienne française.*

Les autorités françaises ont promis leur collaboration en vue d'une exposition itinérante de civilisation canadienne française qui aurait lieu à Paris en 1969, et parcourrait ensuite les principales villes de France. Notre collaboration consistera essentiellement à fournir des facilités d'installation et à prêter les documents ou pièces historiques en notre possession, en vue

de donner une image complète de la civilisation canadienne française de ses origines à nos jours.

*Manifestations françaises au Québec.*

M. Malraux a accepté d'organiser dans les centres culturels du Québec des expositions itinérantes de chefs d'œuvre des grands maîtres de la peinture et de la sculpture françaises. Le principe a été également admis que des professeurs français de musique, ainsi que des animateurs de centres culturels collaborent à l'organisation et à l'animation des centres de culture populaire du Québec.

*Institut du Québec.*

Enfin, M. Johnson a annoncé la création à Paris d'un Institut de la culture et de la technique québécoise. Il estime qu'il faut améliorer les moyens dont son gouvernement dispose à Paris et notamment la documentation, les expositions culturelles et industrielles et l'accueil des québécois en France. Décidées à acquérir dans ce but de nouveaux locaux, les autorités québécoises utiliseront en attendant l'immeuble de la rue Barbet de Jouy[1].

*Jeunesse.*

M. Johnson a obtenu de M. François Missoffe l'assurance qu'il participerait à Québec à une rencontre avec le comité chargé de dresser les structures du futur ministère québécois de la jeunesse et des loisirs, dont relèvera un haut commissariat aux sports. D'autre part, il a invité M. Peyrefitte à se rendre en visite au Québec, à l'instar de son prédécesseur M. Fouchet.

En ce qui concerne la radiodiffusion, M. Johnson a déploré l'insuffisance des moyens mis à la disposition de notre antenne ORTF de Montréal. D'autre part, il a été entendu que la question du prix des programmes théâtraux et scolaires de télévision serait étendue dans un esprit favorable par le directeur général des relations culturelles. Enfin, le désir a été exprimé du côté québécois que la flotte marchande française, et notamment le « France » ou le « Flandre » puissent se rendre, au moins une fois par an, dans les eaux du Saint-Laurent.

Deux mois avant la visite du général de Gaulle au Canada[2], la visite de M. Daniel Johnson a eu pour effet de renforcer encore les liens qui unissent le gouvernement français et celui du Québec.

Lorsque M. Daniel Johnson a quitté Paris, il était extrêmement satisfait de son séjour. Celui-ci s'était, en effet déroulé dans une atmosphère très cordiale et chaleureuse et a permis d'aboutir à des résultats que l'on peut considérer comme constructifs.

[1] Situé dans le 7e arrondissement de Paris.

[2] Voir ci-après la note datée du mois de juin 1967 relative à la visite du général de Gaulle au Canada.

Le « Premier » du Québec a été particulièrement heureux de se voir accorder deux audiences privées par le général de Gaulle. Outre la séance de travail tenue au Département sous la présidence du Secrétaire général, M. Daniel Johnson a eu l'occasion de rencontrer neuf membres du gouvernement.

Il est significatif qu'au cours des toasts portés à la fin du déjeuner qui a eu lieu à l'Élysée, le 18 mai, M. Daniel Johnson ait déclaré que le Québec était « une des nations de langue française ». De son côté, le Président de la République a qualifié la coopération franco-québécoise de « preuve que tous les Français, d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient, sont profondément convaincus maintenant du grand destin qui leur est commun ».

Diplomatie

Alphand

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

## 230

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roche, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n^os 91 à 96.[1] *Paris, 29 mai 1967, 14 h. 05.*

M. Couve de Murville a reçu le 12 mai, le vice-chancelier d'Autriche[2] qui avait demandé à venir à Paris pour exposer la position de son gouvernement à l'égard du projet d'association entre l'Autriche et le Marché commun, notamment quant à ses implications politiques. Cette visite faisait suite, et en fait était destinée à compléter, sinon à corriger, celle que M. Toncic avait faite à Paris en novembre 1966[3], et à la suite de laquelle, la France avait, à Bruxelles, dans une réunion du 6 décembre, exposé à ses partenaires ses préoccupations quant au dit projet d'association[4].

[1] Ce télégramme est signé par M. Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères, chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, depuis octobre 1966.

[2] Le Dr Fritz Bock est vice-chancelier d'Autriche depuis le 20 avril 1966, tout en conservant son poste de ministre du Commerce et de la Reconstruction.

[3] Le Dr Lujo Toncic-Sorinj est ministre des Affaires étrangères de la République d'Autriche depuis le 20 avril 1966. Il s'est rendu en visite à Paris les 18 et 19 novembre 1966. Le compte rendu de l'entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Autriche, le 18 novembre, au Quai d'Orsay, figure dans le dossier d'archives *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1966*. Se reporter également à *D.D.F.*, 1966-II, n^os 344 et 392.

[4] À l'issue des débats du Conseil des ministres de la CEE du 6 décembre 1966, les ministres des Affaires étrangères se sont réunis dans le bureau du Président, en présence des seuls représentants permanents, pour entendre une communication de M. Couve de Murville au sujet des rapports entre l'Autriche et le Marché commun. Le ministre français a tenu à informer ses collègues de son entretien avec son homologue autrichien, M. Toncic, et des préoccupations manifestées par

M. Bock n'a en fait apporté aucun élément nouveau. Dans l'aide-mémoire qu'il a remis et commenté[1], il a énuméré, sans y apporter d'éléments supplémentaires, les engagements que son pays était prêt à souscrire en ce qui concerne : l'union douanière, l'harmonisation de sa politique agricole avec celle de la Communauté, le commerce avec les pays de l'Est. Il n'a fait qu'une allusion aux questions institutionnelles.

Dans ses commentaires, le vice-chancelier a insisté sur les réserves qui, formulées dans l'accord, seraient de nature à assurer le maintien du statut de neutralité, dont au surplus le gouvernement autrichien s'estimait seul habilité à définir le contenu. Ce n'est, en effet, que si l'accord entre la CEE et l'Autriche donnait toutes garanties quant au respect du traité d'État et du statut de neutralité que l'Autriche serait en mesure d'éviter des difficultés avec le gouvernement soviétique, dont l'attitude était passée de la réserve équivoque à l'hostilité déclarée. Il a paru considérer que seul ce dernier gouvernement pouvait se préoccuper de ces problèmes.

M. Couve de Murville a fait ressortir les problèmes d'ordre politique que faisait apparaître, au stade actuel, la négociation avec la CEE. Il a rappelé que c'était à la suite des inquiétudes exprimées en décembre dernier par M. Toncic que nous avions estimé, avec nos cinq partenaires, ne pas pouvoir nous engager plus avant, sans que le gouvernement autrichien ait, au préalable, défini sa doctrine. L'aide-mémoire remis par M. Bock allait être mis à l'étude. Sur demande du Ministre, M. Bock s'est engagé à le remettre aussi à nos partenaires.

Tout en reconnaissant qu'il incombait au gouvernement autrichien de définir les conséquences de la neutralité, le Ministre a marqué l'importance que revêtait le statut de l'Autriche pour l'équilibre et la paix en Europe.

Ni la France, ni ses partenaires de la CEE ne pouvaient s'abstenir d'apprécier les conséquences pour eux-mêmes des engagements pris par l'Autriche. Ils ne pouvaient rester indifférents à l'interprétation que l'Autriche donnait de son statut de neutralité. Quant à l'indépendance de l'Autriche, elle est un fondement du traité d'État[2], dont la France elle-même est signataire. M. Couve de Murville a marqué que la position française, fondée sur les données de l'histoire aussi bien que sur l'analyse de la situation présente, n'était pas le fait, contrairement à ce que M. Bock paraissait croire, de l'attitude du gouvernement soviétique.

M. Bock a formulé le vœu de voir bientôt reprendre les négociations à Bruxelles sur la base d'un nouveau mandat d'ensemble. Le ministre s'est borné à rappeler que le schéma exposé par le gouvernement autrichien dans son aide-mémoire devrait, au préalable, faire l'objet d'un examen

celui-ci. M. Toncic a, en effet, insisté sur la nécessité d'arriver à un arrangement qui ne modifie pas le statut politique de l'Autriche. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra du 7 décembre 1966, n^os^ 1065 à 1072, non publié.

[1] Le texte de l'aide-mémoire est classé dans le dossier d'archives : *Europe, Autriche (1961-1970), Relations avec le Marché commun, 10-23-3.1.*

[2] Le traité d'État, qui rend sa souveraineté à l'Autriche, a été signé le 15 mai 1955. Voir *D.D.F.*, 1955-I, Table méthodique : I.– Questions européennes, *e* Statut de l'Autriche.

attentif avec nos partenaires. Au demeurant, les semaines à venir seraient pour la Communauté, occupées par la phase terminale des négociations tarifaires de Genève[1] et l'examen de plusieurs demandes d'adhésion à la CEE[2]. Questions qui ne sont pas sans implication pour l'Autriche.

Je vous demande d'informer de ce qui précède vos interlocuteurs habituels.

*(Europe, Autriche (1961-1970), Relations avec la France, 1967, 10-24-1)*

## 231

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente auprès des NAtions unies.

T. n[os] 468 à 471. *Paris, 29 mai 1967, 23 h. 23.*
Diffusion réservée.

A l'occasion des débats au Conseil de sécurité il est possible que certaines délégations déposent un projet de résolution pour affirmer le principe de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba, ou cherchent à amender en ce sens un autre projet.

Notre position à ce sujet serait la suivante :

Dans l'état actuel de la crise, et compte tenu en particulier des oppositions qui existent entre les membres du Conseil, il paraît à la France tout à fait vain et même nuisible, de chercher à faire prendre par le Conseil une position de fond. Il est peu vraisemblable qu'une telle position puisse faire l'objet d'un vote affirmatif. D'autre part, ce dont il s'agit pour le moment est d'éviter que la crise ne dégénère en conflit. Toute impasse au Conseil de sécurité, toute discussion, sans conclusion, mais nécessairement passionnée, sur tel ou tel point ne peuvent que conduire dans une direction contraire à celle où nous désirons que chacun s'engage.

C'est la raison pour laquelle la délégation française ne sera en mesure de voter en faveur d'aucune disposition qui risquerait d'entraîner de telles conséquences, et par conséquent ne pourrait que s'abstenir.

J'ajoute que, dans cet esprit, la seule résolution qu'il paraîtrait indiqué d'adopter serait une résolution de caractère général invitant toutes les

[1] L'acte final des négociations Kennedy est signé, à Genève, le 30 juin 1967.

[2] Le 2 mai 1967, Harold Wilson annonce aux Communes la décision du gouvernement britannique de présenter une demande d'adhésion à la CEE. Le 11 mai, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark déposent, à Bruxelles, leur demande d'adhésion aux Communautés européennes, auprès du président en exercice du Conseil des ministres de la CEE.

parties intéressées à la modération, leur demandant de s'abstenir de toute action militaire et d'éviter toutes initiatives qui seraient susceptibles d'accroître la tension. Il faudrait naturellement s'efforcer qu'un texte de ce genre soit acceptable pour les parties en présence.

Ma dernière remarque sera que peut-être la délégation française aurait une position plus facile si elle exposait les vues ci-dessus aussitôt que possible, avant même le dépôt d'un projet de résolution.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 232

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AMÉRIQUE
POUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Doctrine exposée par Régis Debray*

N. n° 67/AM. *Paris, 29 mai 1967.*

Compte tenu de l'importance humaine et politique que présente l'affaire Régis Debray, il ne paraît pas inutile d'analyser rapidement la doctrine que celui-ci a exposée dans son livre *Révolution dans la Révolution ?*[1]. Les idées ainsi publiquement soutenues dans le passé par Régis Debray, risquent en effet d'être longuement évoquées lors de son procès et, d'autre part, elles ne manquent pas d'intérêt pour l'analyse de la situation présente en Amérique latine.

Le livre de Debray se place moralement sous le patronage de Fidel Castro dont une des devises est citée dans la préface : « Pour les révolutionnaires cubains, le champ de bataille est le monde entier ».

La caractéristique la plus importante de l'ouvrage est probablement son militantisme et plus précisément l'idée que, non seulement la lutte armée prime la lutte politique, mais que le parti est en quelque sorte l'émanation de l'armée révolutionnaire. « L'armée populaire sera le noyau du parti et non l'inverse. La guérilla est l'avant-garde politique et c'est de son développement seul que peut naître le véritable parti. C'est pourquoi, dans la conjoncture actuelle, l'accent principal doit porter sur le développement de guérillas ». Régis Debray ajoute encore qu'il est ridicule d'opposer cadres politiques et cadres militaires. « La guerre psychologique n'a d'effet que si elle s'insère dans la guerre tout court ». Il critique violemment la théorie

[1] Ouvrage politique sur la révolution cubaine, publié à La Havane au début de 1967, dans lequel l'auteur aboutit à trois conclusions : le point décisif pour l'avenir est l'ouverture de foyers militaires et non de foyers politiques ; sans lutte armée, il n'y a pas d'avant-garde définie ; en Amérique latine, la lutte contre l'impérialisme est décisive, tout le reste est secondaire. Concernant cet ouvrage, se reporter à la dépêche de La Havane n° 59/AM du 6 février 1967, non publiée.

dite de l'autodéfense, selon laquelle les guérillas devraient adopter souvent une attitude prudente et passive. Il préconise au contraire l'offensive à outrance et la création « à travers la guerre de guérilla menée dans les zones rurales les plus propices, d'une force mobile stratégique, noyau de l'armée populaire et d'un futur état ».

Sauf en de rares occasions, Régis Debray paraît écarter à peu près complètement l'exemple de l'URSS. Il se réfère au contraire continuellement au Vietnam et à la Chine.

S'appuyant sur le livre de Giap « guerre du peuple, armée du peuple »[1], il analyse les conditions de la lutte des guérillas au Vietnam contre les Français et les Américains. L'idée apparaît là, comme dans l'appel de « Che » Guevara, qu'il s'agit de créer en Amérique latine un nouveau Vietnam. Il faut s'inspirer de l'expérience chinoise telle qu'elle a été systématisée par Mao Tsé-toung en 1938 dans « Problèmes stratégiques de la guerre des partisans contre le Japon »[2]. Il s'agit toutefois de tenir compte des conditions spécifiques qui règnent en Amérique latine, pour créer une guerre révolutionnaire adaptée à cette région.

Il est à noter que dès le moment où il écrivait son livre, Régis Debray pensait beaucoup à la Bolivie dont la situation fait l'objet d'une analyse détaillée.

Un autre trait du livre est son caractère technique et sa précision en matière militaire, qui apparaît notamment dans le chapitre intitulé « la base guérillera ».

Sur le plan politique et psychologique on ne peut manquer d'être frappé par la violence du ton et des solutions préconisées : « Pour déverrouiller ce tabou, cet arriéré séculaire de peurs et d'humilité face au patron, au flic, au garde rural, rien de tel que le combat… Dans le nouveau cadre de la lutte à mort, plus de place pour les solutions bâtardes, les recherches d'équilibre oligarchie-forces populaires, les pactes tacites de non-agression ».

Enfin le courage et l'acceptation de tous les risques achèvent de caractériser la pensée de Régis Debray : « Risquer le tout pour le tout signifie qu'une fois soulevés dans la montagne, les combattants livrent une guerre à mort, qui n'admet plus de trêves, de reculs ni d'accommodements. Vaincre c'est accepter, par principe, que la vie n'est pas le bien suprême du révolutionnaire ».

*(Secrétariat général, Bolivie, 1967)*

[1] Le livre du général Vo Nguyen Giap *Guerre du peuple, armée du peuple, l'expérience du peuple vietnamien dans la lutte armée* a été publié en 1966 aux éditions Maspero, Paris.

[2] *La stratégie de la guerre révolutionnaire en Chine*, préface de Marius Magnien, est publiée aux Éditions sociales, Paris, 1950.

# 233

## Note de la sous-direction d'Afrique (Afrique-Levant) pour le Secrétaire général

*De l'extension de notre action culturelle au Congo-Kinshasa*

N.[1] *Paris, 30 mai 1967.*

Lors de la réunion de la commission culturelle et technique franco-congolaise, les 24 et 25 mai[2], notre délégation s'est vue dans l'obligation d'indiquer à ses interlocuteurs que des impératifs budgétaires ne permettraient pas d'accroître, à la rentrée prochaine, l'effectif de notre personnel enseignant au-delà de son chiffre actuel de 176.

La délégation congolaise n'a pas caché sa déception, ainsi que le souligne le télégramme 225[3] adressé à Kinshasa à titre de compte rendu des travaux de la commission, par la direction générale des Relations culturelles.

La direction d'Afrique-Levant est d'avis que le maintien de la position prise devant la commission risque d'avoir des répercussions fâcheuses non seulement d'ordre politique mais également pour l'avenir de notre action culturelle au Congo. Or, loin de relâcher notre effort, il convient au contraire de le poursuivre étant donné ce que représente le Congo et la situation actuelle de ce pays.

Le gouvernement congolais lui-même attache d'ailleurs le plus grand prix à la coopération de nos enseignants. C'est de ce problème que le directeur d'Afrique-Levant[4] a été entretenu le plus souvent lors de son récent voyage à Kinshasa.

La direction d'Afrique-Levant ne peut donc qu'attirer l'attention du Secrétaire général[5], pour le cas où la direction générale des Affaires culturelles ne parviendrait pas à dégager un nombre suffisant d'emplois par prélèvement sur les effectifs attribués à d'autres pays, sur l'opportunité d'un effort au niveau approprié en vue de l'obtention de crédits supplémentaires. La ligne générale de la politique gouvernementale vis-à-vis du Congo devrait fournir un argument appréciable.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Relations avec la France, 1967).*

[1] *Note marginale manuscrite du document* : « une copie a été envoyée à M. Basdevant ». M. Jean Basdevant, ministre plénipotentiaire, est directeur des Relations culturelles au Département depuis octobre 1966.

[2] Le compte rendu de cette réunion est transmis par le bordereau n° 402/RC/DG du 31 mai 1967, non publié.

[3] Le télégramme de Paris à Kinshasa n[os] 225 et 226 du 26 mai 1967, non publié, retranscrit un bref résumé de la réunion de la commission mixte franco-congolaise.

[4] M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966, se rend à Kinshasa du 22 au 24 mai 1967.

[5] Hervé Alphand est Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

# 234

M. Dauge, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 313 à 321.
Réservé.

*Brazzaville, 31 mai 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 05).

Je n'avais pas vu le Président de la République depuis mon retour[1]. L'audience que j'avais demandée n'avait pu être immédiatement fixée, puis le Président s'était décidé à entreprendre une tournée, plusieurs fois différée, dans le nord du pays[2]. Dès son retour, il m'a fait prier de venir le voir le 30 mai.

Il n'y a donc rien d'anormal à ce retard et je ne m'attendais d'ailleurs pas à plus d'empressement de la part de M. Massemba-Debat, sachant que ma visite représentait une épreuve pour son amour-propre. Je dois dire qu'il l'a subie avec bonne grâce et que rien dans ses propos ne trahissait la gêne. Il a développé devant moi ses thèmes habituels comme si rien ou presque ne s'était passé. J'ai entendu une fois de plus l'exposé sur les fonctionnaires trop nombreux, la jeunesse inconsidérément scolarisée et désaxée, les moments de découragement que traversait le chef de l'État, la conscience qu'il avait d'être le seul adulte capable d'empêcher des bêtises irréparables.

L'essentiel de ce tableau est assez conforme à la réalité et j'ai fait observer au Président qu'on savait en France que les dirigeants congolais n'avaient pas la tâche facile. C'est pour cette raison que le gouvernement français était prêt à leur apporter son concours. La lettre que le général de Gaulle[3] avait récemment adressée à M. Massemba-Debat exprimait précisément cette compréhension.

La France, ai-je précisé, ne subordonnait son aide à aucune condition susceptible de porter atteinte à la souveraineté du Congo. Nous demandions que notre mission diplomatique, la colonie française et les intérêts légitimes français soient traités d'une façon convenable et que soit mis fin à ces accusations sans fondement qui finissaient par empoisonner l'atmosphère[4]. J'étais heureux de constater, depuis mon retour, que tel était le cas et qu'une

[1] L'ambassadeur Louis Dauge, rappelé en consultation à Paris le 13 novembre 1966, n'a regagné son poste à Brazzaville que le 6 mai 1967. Il est reçu, le 12 mai, par le ministre des Affaires étrangères, M. Ganao, le 22 mai, par le premier ministre, M. Noumazalay.

[2] Accompagné de M. Maurice Ognamy, membre du bureau politique du Mouvement national de la Révolution (MNR), M. Massemba-Debat a effectué, du 17 au 27 mai une longue tournée dans la Cuvette congolaise, visitant une dizaine de villes.

[3] Cette lettre, datée du 2 mai 1967, est publiée ci-dessus.

[4] Une campagne de rumeurs habilement propagées, des tracts, des lettres anonymes présentaient l'ambassadeur de France comme l'agent de la subversion contre-révolutionnaire.

tentative isolée de provocation avait été sévèrement réprimée (cf. mon télégramme n° 298-302)[1].

Loin d'esquiver ce sujet délicat, mon interlocuteur m'a parlé des enquêtes en cours selon lesquelles de tels agissements pourraient être le fait de contre-révolutionnaires cherchant à démontrer l'impossibilité de bonnes relations entre la France et le régime actuel du Congo. Leurs manœuvres se conjuguaient avec celles des extrémistes toujours prêts à la politique du pire. Il ne croyait pas, quant à lui, que les Chinois aient la moindre part de responsabilité. J'ai répondu au Président que je n'y croyais pas davantage et que la seule chose qui importait à mes yeux était de ne pas laisser quelques irresponsables compromettre, par leur sottise, l'effort de rapprochement que nous entreprenions.

M. Massemba-Debat, évitant soigneusement de ressasser de vieux griefs, m'a déclaré qu'il tenait avant tout à la compréhension de la France : « On ne peut attendre de nous les mêmes réactions que d'un pays deux fois millénaire comme le vôtre ». Dans cet esprit, il croyait aux vertus du dialogue et des explications franches, ce qui le conduisait naturellement à souhaiter la visite à Brazzaville d'un membre du gouvernement français[2]. J'ai répondu que l'amélioration de nos relations était entre les mains des Congolais et qu'il n'y avait de notre côté aucune exclusive, ni aucun ostracisme : bien des choses deviendraient possibles si l'atmosphère que j'avais trouvée à mon retour pouvait être préservée.

Le Président a ensuite développé l'idée qu'il était conforme à la logique de la position de la France vis-à-vis du Tiers-Monde d'entretenir de bonnes relations avec le Congo, compte tenu de la politique « originale » et indépendante que ce pays avait adoptée en s'inspirant précisément de notre exemple. Les États-Unis, m'a-t-il dit, avaient fait récemment quelques sondages en vue d'une reprise des relations diplomatiques[3], mais le moment n'était pas encore venu. En fait, M. Massemba-Debat s'inquiétait de l'influence américaine au Congo-Kinshasa qui risquait, en outre, du fait de l'inexpérience du colonel Bokassa, de s'étendre à la République Centrafricaine : « Nous ne voulons pas devenir un autre Vietnam ».

Comme je prenais congé, le Président m'a dit son regret de s'être trouvé absent au moment de la visite de M. Lebel[4]. Je crois ce sentiment d'autant

[1] Le télégramme de Brazzaville n^os^ 298 à 302 du 22 mai 1967, non repris, signale des manifestations hostiles de la part de certains militants de la Jeunesse révolutionnaire, devant la résidence de l'ambassadeur de France à l'occasion d'une réception donnée par celui-ci pour des personnalités congolaises et françaises et la réaction immédiate des autorités congolaises, y compris celles du parti MNR, envers les fauteurs de troubles.

[2] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, se rendra en voyage officiel au Congo-Brazzaville du 28 au 31 octobre 1967. Ce sera la première visite qu'un membre du gouvernement français effectuera depuis la révolution d'août 1963.

[3] Le 13 août 1965, Washington rappelle l'ensemble de sa représentation diplomatique et consulaire au Congo-Brazzaville ainsi que ses fonctionnaires d'assistance technique en service dans cet État. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n° 101.

[4] M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966, a séjourné à Brazzaville du 18 au 22 mai 1967. Il a rencontré le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le

plus sincère que M. Massemba-Debat a tendance à considérer les rapports du Congo avec la France comme son affaire personnelle. J'ai trouvé mon interlocuteur en pleine possession de ses moyens, ce qui donne à penser que sa position s'est raffermie. Tout au long de notre entretien, j'ai constaté que M. Massemba-Debat, soucieux de donner une impression de sagesse et de maturité politique, pesait ses termes avec précaution. Il est bien évident qu'il attend quelque chose en retour des bonnes dispositions qu'il manifeste, mais il évite, avec une certaine dignité, l'attitude de quémandeur.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, Relations avec la France, 1967)*

## 235

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE (AFRIQUE-LEVANT) POUR LE MINISTRE

*Venue en France du général Mobutu*

*N.* *Paris, 31 mai 1967.*

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, le ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa[1] ou l'ambassadeur[2] de ce pays ont laissé entendre que le chef de l'État congolais souhaiterait être reçu en visite officielle en France.

À M. Mbeka qui faisait il y a peu de temps une démarche en ce sens à la Présidence de la République, il avait été répondu « qu'il n'était pas possible pour l'instant d'envisager une visite officielle du chef de l'État du Congo-Kinshasa mais que, si le général Mobutu passait par Paris au cours d'un prochain déplacement en Europe, le général de Gaulle serait heureux de le recevoir en audience ». Tout récemment, lors du voyage de M. Lebel à Kinshasa[3], M. Bomboko a fait allusion à cette visite. Ainsi que le relate un télégramme du 24 mai[4] de notre ambassade « le gouvernement de Kinshasa, qui semble avoir compris qu'un séjour officiel du chef de l'État congolais est matériellement impossible au cours de l'année 1967, souhaiterait toutefois qu'une invitation de principe pour un voyage officiel en 1968, sans préciser de date, soit le plus tôt possible annoncée ».

Président de l'Assemblée nationale. À ce sujet, voir le télégramme de Brazzaville n^os^ 293 à 297 du 22 mai, non publié.

[1] M. Bomboko est le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965.

[2] M. Joseph Mbeka est ambassadeur de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) à Paris depuis le 25 juillet 1966.

[3] Les 22-24 mai 1967.

[4] Télégramme de Kinshasa n° 1112 du 24 mai 1967, non repris.

La direction d'Afrique-Levant souhaiterait vivement qu'il pût être donné satisfaction au gouvernement de Kinshasa, conformément au vœu exprimé dans le télégramme précité. Ce geste permettrait de renforcer notre influence dans le plus vaste pays francophone d'Afrique, potentiellement riche et situé au cœur du continent. Il consacrerait aux yeux des Congolais le « démarrage » de la coopération entre les deux pays.

On peut noter, de plus, que nos possibilités d'action au Congo sont susceptibles de s'accroître à l'avenir si, comme il est vraisemblable, la Belgique est tentée de céder progressivement certaines de ses positions.

L'annonce de la venue du général Mobutu à Paris[1] ne devrait pas indisposer les autres chefs d'État francophones puisqu'il semble qu'au moment de la visite, la quasi totalité d'entre eux, y compris ceux qui ont accédé récemment au pouvoir, auront eu l'occasion d'être reçus officiellement à l'Élysée ; Il ne devrait pas y avoir non plus risque de réaction de la part du gouvernement belge dès l'instant où celui-ci aurait été prévenu en temps utile.

À la raison, exposée précédemment, d'inviter le général Mobutu, s'ajoutent quelques motifs d'opportunité. L'annonce d'une telle visite enlèverait, en particulier, tout fondement aux rumeurs – de source étrangère – qui courent à Kinshasa d'après lesquelles la France, malgré les apparences, ferait preuve d'indifférence à l'égard du Congo. En outre, notre geste atténuerait l'effet fâcheux produit lorsque nous avons annoncé en réunion de la commission mixte de coopération que des raisons budgétaires ne nous permettraient pas d'accroître note effort culturel. Enfin, l'invitation serait bienvenue au moment où la mise en œuvre du crédit COFACE de 50 millions que nous avons consenti se heurte à des difficultés.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Relations avec la France, 1967)*

## 236

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1109 à 1115. *Paris, 1er juin 1967, 21 h. 17.*
Diffusion strictement réservée.

L'ambassadeur d'Angleterre a été, sur sa demande, reçu le 1er juin en début d'après-midi par le Secrétaire général, à qui il a remis le texte d'un projet de déclaration des puissances maritimes que je vous communique sous le numéro suivant.

[1] La visite officielle du général Mobutu à Paris se tiendra du 24 au 31 mars 1969. Il sera reçu en audience par le général de Gaulle le 27 mars 1969.

Sir Patrick Reilly a exposé qu'il s'agissait essentiellement de savoir par quel moyen il était possible d'éviter une action israélienne en réponse à la fermeture du détroit de Tiran[1], déjà qualifiée par le gouvernement israélien d'acte de guerre. Le gouvernement britannique estimait que la seule façon de prévenir un acte dont les conséquences seraient incalculables était pour « la Communauté internationale » de maintenir la liberté de navigation. Puisque la proposition française de consultation des quatre grandes puissances apparaissait comme dépassée, et que les perspectives d'une action efficace des Nations unies étaient pour le moins très médiocres, on concluait à Londres qu'il appartenait aux Puissances maritimes de prendre une initiative et l'on espérait que la France étudierait cette proposition d'urgence et dans un esprit favorable. Après avoir mentionné que Londres approchait en ce moment 25 Puissances maritimes (dont il ignorait les réactions), l'Ambassadeur a marqué que la déclaration envisagée aurait d'autant plus de chances d'avoir un effet apaisant dans la région qu'elle serait signée du plus grand nombre de puissances, et en particulier la France.

Ne pouvant, bien entendu, donner une réponse immédiate, M. Alphand a, à titre personnel, rappelé que, pour importante qu'elle fût, la question du Golfe d'Akaba n'était qu'une partie d'une situation d'ensemble qui menaçait la paix au Moyen-Orient.

D'autre part, les possibilités de consultation restent ouvertes et l'on pouvait les utiliser pour obtenir un répit pendant lequel les éléments du *modus vivendi* se dégageraient peut-être.

Quels que fussent, enfin les mérites de la liberté des mers, était-il bien indiqué, en vue d'obtenir ce répit et contribuer à la détente, de réaffirmer publiquement des positions à ce sujet, et dans des termes dont on pouvait se demander s'ils n'impliquaient pas des actions coercitives éventuelles. Sir Patrick admit que le projet britannique n'excluait pas de telles actions, qu'il appartiendrait aux Puissances maritimes de décider le cas échéant.

L'ambassadeur des États-Unis, reçu par M. Alphand aussitôt après son collègue, lui a remis le même document en tenant substantiellement le même langage sous réserve que, selon lui, une adhésion française n'engagerait pas la France à une action ultérieure. Il a ajouté que son gouvernement fondait sa position sur la loi internationale telle que l'a codifiée la convention de Genève de 1958. M. Alphand lui a tenu le même langage qu'à l'ambassadeur d'Angleterre.

Projet de déclaration des Puissances maritimes

Les gouvernements des Nations maritimes souscrivant à la présente déclaration expriment leurs graves préoccupations devant les récents développements au Moyen-Orient qui sont en ce moment soumis à l'examen du

[1] Cette décision a été annoncée le 22 mai 1967 par le Président Nasser. Elle a provoqué de vives réactions du gouvernement israélien qui l'a qualifiée d'acte de guerre. La France a immédiatement demandé à son représentant au Caire de faire part de sa préoccupation et de s'informer de la portée exacte des mesures annoncées. Voir à ce sujet les télégrammes de Paris pour le Caire nos 337 à 340 non retenus.

Conseil de sécurité des Nations unies. Nos pays, en tant que membres des Nations unies, engagés à respecter les objectifs et les principes définis dans la charte, sont convaincus qu'il est indispensable de respecter scrupuleusement les principes de droit international concernant la liberté de navigation dans les eaux internationales.

En ce qui concerne la navigation dans les eaux donnant accès à des ports situés dans le Golfe d'Akaba, nos gouvernements réaffirment la position selon laquelle le Golfe est une voie d'eau internationale vers laquelle et à travers laquelle les navires de toutes les Nations ont un droit de passage. Nos gouvernements feront valoir (*will assert*) ce droit au bénéfice de tous les navires portant leurs pavillons et nos gouvernements sont prêts à coopérer entre eux et à s'unir à d'autres pour demander une reconnaissance générale de ce droit.

Les positions que nous exprimons dans cette déclaration constituent la base sur laquelle le règlement du conflit du Moyen-Orient fut obtenu au début de 1957, règlement qui a dirigé l'action des Nations pendant plus de 10 ans.

Elles guideront notre politique et notre action dans la recherche de la paix et la sécurité au Proche-Orient.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 237

M. Brouillet, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège)
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 343. *Rome (Saint-Siège), 1er juin 1967.*

(*Reçu* : le 2 à 14 h. 00).

La presse et la radio vaticanes ont fait le plus vaste écho à la visite officielle de M. le Président de la République au Souverain Pontife[1].

Tandis que l'*Osservatore Romano* date du 1er juin consacre à l'événement toute sa première page et une partie de la seconde, reproduisant dans leur intégralité le discours du Pape et la réponse du général de Gaulle[2] et four-

[1] En date du 2 Juin 1967, cette visite a fait suite immédiatement à celle que le Président de la République française a rendu du 29 au 2 Juin au Président de la République italienne. Voir également à ce sujet les télégrammes nos 335 à 342 de Rome Saint-Siège en date du 1er juin, non reproduits.

[2] Dans son discours d'accueil, le Pape a insisté sur le rôle historique de la France dans l'enrichissement du patrimoine culturel de l'humanité et sur son traditionnel rayonnement religieux et missionnaire dans l'Église. Il a salué la visite au Vatican d'un des Français les plus illustres et exprimé l'émotion et le plaisir que lui causait cette nouvelle rencontre. Évoquant ensuite Magenta et l'essor des nationalités au 19e siècle, il a formé le vœu que le 20e verrait un rapprochement entre les peuples. Il a fait allusion à ce propos à sa récente encyclique *Popurum progressio* sur le

nissant une description minutieuse, illustrée de plusieurs photographies, du déroulement de la visite et du cérémonial qui en a marqué les différentes étapes, la radio vaticane a donné à celle-ci dans ses différentes émissions de la journée, et, surtout, cela va de soi, sur sa chaîne française, un relief particulier.

La station a diffusé notamment, en les accompagnant d'un excellent commentaire dû à notre compatriote, le R.P. Lucas, S.J., directeur de cette chaîne, de longs passages des deux discours de la matinée et de l'allocution adressée dans l'après-midi par M. le Président de la République à la colonie ecclésiastique française[1] réunie à la villa Bonaparte[2]. La place occupée par ces comptes rendus fournirait, s'il en était besoin, une confirmation du climat de sympathie et d'amitié pour notre pays et de considération pour le général de Gaulle dans lequel s'est déroulée cette visite.

Sollicitée sans doute par l'actualité internationale et par les nouvelles de la crise du Moyen-Orient, les journaux italiens relatent, en bonne place, parfois sur plusieurs colonnes, la visite au Souverain Pontife du chef de l'État français, sans placer pour autant cette rencontre autrement en vedette. S'ils soulignent le caractère particulièrement solennel du cérémonial avec lequel a été reçu le visiteur français, et mentionnant l'hommage que Paul VI a rendu à la personne et à l'action du général de Gaulle, notamment dans le domaine de la décolonisation, le passage de l'allocution pontificale sur lequel ils s'appliquent à mettre l'accent est celui dans lequel Paul VI, se félicitant de « l'heureux affermissement de la Communauté européenne », évoque la nécessité de faire en sorte que l'entente entre les Six « ne soit qu'une étape sur la route de la paix et de la véritable fraternité entre tous les peuples du globe ».

*(Collection des télégrammes Saint-Siège, 1967)*

développement et s'est félicité de l'existence de la Communauté européenne, première étape dans la voie du progrès et de la paix. Dans cette perspective, il a rendu hommage au général de Gaulle pour sa politique de décolonisation. Dans sa réponse, le Président de la République a souligné la « dilection » du Souverain Pontife pour la France et sa place dans l'Église. Il a relevé le vif intérêt provoqué chez les Français par les débats du Concile Vatican II et la volonté d'y donner suite. Il a rappelé, pour les approuver, les efforts de Paul VI pour préserver la paix dans le monde ainsi qu'en témoignait notamment l'appel à la tribune des Nations unies.

[1] À la fin de sa visite, le général de Gaulle s'est également adressé en des termes chaleureux aux membres de la colonie ecclésiastique française de Rome rassemblée à l'ambassade, les a félicités pour l'œuvre accomplie et a affirmé sa conviction que la France resterait fidèle à ses liens anciens avec l'Église.

[2] La villa Bonaparte, située près de la *Porta Pia* contient la résidence et les bureaux de l'ambassadeur de France près le Saint-Siège

# 238

## COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le Ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne jeudi 1er juin 19 h*

C.R. *1er juin 1967.*

*Le Ministre*[1] : Je remercie le général de Gaulle d'avoir bien voulu, dès son retour de Rome, m'accorder de le rencontrer et je me félicite tout particulièrement de cette rencontre en raison de la crise actuelle. Je lui transmets tout d'abord les salutations respectueuses du Docteur Nour Aldin Al-Atassi[2], avec les remerciements du peuple et du gouvernement de la République arabe syrienne, pour la position juste et noble qu'il a prise dans la crise actuelle. Cette position, fondée sur le droit et la justice, lui vaut la sympathie et la reconnaissance, non seulement des pays du monde arabe, mais aussi de deux du Tiers-Monde.

La crise actuelle est une véritable tragédie, car les Israéliens menacent de faire marcher leurs armées sur Damas et de détruire la ville. Six divisions israéliennes sont massées à la frontière et de nombreux raids sont effectués en territoire syrien. Le président Eshkol[3] lui-même a déclaré qu'avec l'aide américaine, le gouvernement progressiste de Damas serait abattu et personne n'a démenti ses propos aux États-Unis.

La situation est très grave et c'est pourquoi les responsables de Damas m'ont envoyé vous exposer notre point de vue. Nous ne sommes pas contre les Juifs en tant que Juifs, car nous sommes des Sémites comme eux. Mais nous sommes contre le sionisme international qui, avec l'aide de la Grande-Bretagne, de l'Amérique et de la Russie, a créé l'État d'Israël dans un pays arabe. Cette création constitue une agression permanente contre les Arabes.

En ce qui concerne le retrait de la force d'urgence internationale du Sinaï[4], et la fermeture du détroit de Tiran[5], la République arabe syrienne approuve l'action de la République arabe unie et plaide devant le Conseil

[1] Le Dr Ibrahim Makhos est ministre des Affaires étrangères de la République arabe syrienne depuis le 1er mars 1966.

[2] Le Dr Nour Aldin Al-Atassi, est le chef de l'État syrien. Vice-président en septembre 1965, il devient président à la suite du coup d'État de février 1966.

[3] Levi Eshkol est Premier ministre du gouvernement israélien depuis 1963.

[4] Le retrait de la force d'urgence du territoire égyptien, demandée par l'Égypte le 18 mai, est acceptée par le Secrétaire général des Nations unies le 20 mai. Voir ci-dessus le télégramme de New York n° 1104 du 18 mai 1967.

[5] Au sujet de la fermeture du détroit de Tiran, décidée le 22 mai par le colonel Nasser, voir plus haut le télégramme de Paris n° 371 du 23 mai.

de sécurité le retour à la situation antérieure de 1956[1], c'est-à-dire celle qui existait au moment de l'armistice de 1948. En effet, bien avant le roi Farouk[2], les eaux du golfe d'Akaba étaient considérées comme des eaux territoriales égyptiennes.

Israël fait beaucoup de bruit sur la scène internationale parce qu'il est soutenu par la « Bretagne », qui n'est pas « grande », mais « petite », et surtout par l'Amérique, qui s'en sert comme d'un instrument pour poignarder dans le dos les pays arabes progressistes.

*Le Général* : votre ennemi est Israël ou l'Amérique ?

*Le Ministre* : Notre ennemi est Israël, mais nous considérons qu'il est encouragé par la pression que les sionistes américains exercent sur le gouvernement des États-Unis.

*Le Général* : Vous attaquez ou vous n'attaquez pas ?

*Le Ministre* : Nous n'attaquons pas et je peux vous assurer que jusqu'à présent la République arabe syrienne n'a pris que des mesures purement défensives.

*Le Général* : Monsieur le Président, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et je remercie le Docteur Nour Aldin Al-Attasi. Vous, les Arabes, vous êtes nombreux et vous êtes rassemblés. Mais il vous manque beaucoup de choses. Si vous avez affaire à Israël, cela fera des morts et il n'y aura pas de solution durable. Si vous voulez détruire Israël, je pense que votre situation sera moins bonne, car beaucoup de pays pensent qu'il faut trouver un arrangement. Israël est un peuple. Nous, Français, ne l'avons pas créé en tant qu'État, comme vous l'avez dit, ce sont les Américains, les Anglais et les Russes qui l'ont créé. Mais il existe, il s'est organisé, il a travaillé. Nous n'approuvons pas ses exagérations, et nous n'approuvons pas les raids qu'il fait chez vous. Si vous voulez le détruire, vous aurez beaucoup de gens dans le monde qui seront contre vous. Mais si Israël prend l'initiative des hostilités, s'il détruit Damas, beaucoup de gens ne l'approuveront pas. Vous avez tout à gagner à être patients. Dans de nombreux domaines, vous réalisez de grands progrès, mais si vous faites la guerre, vous les compromettez beaucoup.

Je suis votre ami, et je souhaite que vous ne preniez pas l'initiative des hostilités. Je souhaite que Nasser[3] ne tire pas de coups de canon. Je reconnais que la question du golfe d'Akaba est posée. Mais il faut négocier, trouver un moyen, une solution. Pas maintenant, où vous êtes mobilisés, car vous ne voulez pas être attaqués. Vous avez montré votre solidarité, le monde en prend acte et ne veut pas que vous soyez détruits, vous non plus.

Les Américains ne vous sont pas favorables, les Russes vous sont favorables : ne comptez pas qu'ils se feront la guerre pour vous. Soyez patients,

[1] Au Conseil de sécurité, la Syrie soutient sans réserve la décision égyptienne de fermer le golfe d'Akaba. Voir le télégramme de Damas n° 234 du 23 mai 1967 ; non retenu.

[2] Farouk, roi d'Égypte de 1937 à 1952. Il abdique après le coup d'État de 1952.

[3] Colonel Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie depuis 1958.

soyez forts, soyez armés, réunis. Ne tirez pas les premiers coups de canon dans le golfe d'Akaba.

Dans quinze jours, s'il n'y a pas de guerre, la question sera différente, car la tension aura baissé, et les Français pourront parler dans un esprit amical.

*Le Ministre* : Les pays arabes ne peuvent pas protéger Israël contre l'incursion des commandos de réfugiés palestiniens qui, depuis dix-neuf ans, attentent sous des tentes de rentrer dans leur patrie.

*Le Général* : Vous n'avez pas à protéger Israël et il y a deux mille ans que les Juifs attendent de rentrer dans leur patrie. Il y a, certes, la question des réfugiés, à laquelle il faudra trouver une solution honorable. Il y a aussi le problème du respect du territoire de l'autre.

Voilà ce que je pense. Si vous partez en guerre, ce sera un immense drame. Vous pourrez résister, remporter peut-être des victoires éphémères, vous pourrez couper le pétrole, mais vous souffrirez, car la guerre, c'est très dur ! Vous vous diviserez et vous ne gagnerez pas.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 239

### NOTE

N. *Juin 1967.*
*(Sans Date).*

Par note du 16 février[1], notre ambassadeur à Ottawa rend compte des dispositions prises par les autorités fédérales pour l'organisation des visites de Chefs d'État qui auront lieu à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal.

Ces dispositions ne sauraient fournir un cadre au voyage du général de Gaulle qui procède d'une intention bien différente :

1) le général de Gaulle rend visite au Canada français à l'invitation du premier ministre Johnson[2].

Le Président de la République a reçu également une lettre d'invitation du gouverneur général Vanier[3] à laquelle il n'a pas encore été répondu. Il

[1] Dans cette note non reproduite, l'ambassadeur fait part au Département des indications recueillies sur la façon dont les autorités fédérales canadiennes comptent organiser les visites des chefs d'État étrangers à l'occasion de l'exposition de Montréal. Ce texte fait ressortir la volonté d'Ottawa de rappeler sa prééminence et de limiter le rôle des autorités provinciales.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Paris nos 398 à 409 du 29 mai 1967.

[3] Le général Vanier a occupé, après une longue carrière militaire, les fonctions d'ambassadeur du Canada à Paris, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale puis celles de Gouverneur général, c'est-à-dire de représentant de la Reine Elizabeth II dans son pays.

va de soi que le général de Gaulle se rendra dans la capitale fédérale mais cette visite n'aura qu'un caractère symbolique, le voyage étant centré sur le Québec.

2) Le voyage du général de Gaulle au Canada français coïncidant avec l'Exposition universelle de Montréal, il va de soi également que le Général visitera cette exposition et il a été envisagé de fixer cette visite au 25 juillet, « journée française » de l'Exposition. Mais ce n'est là qu'un aspect accessoire du programme : le but du voyage du Président de la République est de rendre visite au Canada français[1].

Le caractère original du voyage du général de Gaulle étant ainsi souligné, il apparaît qu'il ne saurait s'inclure dans la série des visites de Chefs d'État se rendant à l'Exposition universelle de Montréal.

Les dispositions dont il est fait mention dans la note du 16 février, ne peuvent s'appliquer à un tel voyage dont elles dénatureraient complètement le sens. Plutôt que de chercher à adapter un programme-type au cas particulièr du général de Gaulle, il paraît préférable d'organiser la visite du Président de la République en fonction de son caractère propre.

*(Canada, n° 310)*

## 240

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente auprès des Nations unies.

T. nos 497 à 501. *Paris, 2 juin 1967, 12 h. 02.*

La position de la délégation française, telle que vous aurez à l'exposer, demeurera dans l'ensemble celle qui a été définie dans mon télégramme 468/71[2].

En l'état des discussions, on peut prévoir qu'aucun des textes déposés n'est susceptible d'être adopté, soit parce qu'il ne peut réunir la majorité nécessaire, soit parce qu'il se heurtera à l'opposition d'un membre permanent. Il serait plus mauvais que bon que l'on vienne à un tel résultat.

Celui-ci montrerait l'impuissance du Conseil de sécurité. Il pourrait d'autre part inciter les parties en présence à poursuivre ou à entreprendre dans une voie qui risquerait de conduire à la guerre.

[1] Cette phrase fait apparaître clairement le sens différent que les autorités françaises et les autorités canadiennes entendent donner à la visite du général de Gaulle au Canada.

[2] Non reproduit.

Ce dont il s'agit en réalité, c'est bien au contraire de trouver les moyens de mener à des processus pacifiques de règlement, autrement dit à la négociation.

Ceci n'est pas possible en l'état présent. Nous pensons depuis le début de la crise qu'il faut chercher à faire en sorte de créer une situation, sinon de détente immédiate, du moins de blocage, puis de réduction de la tension. Si de part et d'autre – nous nous adressons aux deux parties en présence – chacun comprend la responsabilité dramatique qu'il prendrait en tirant le premier coup de canon, alors peut-être serait-il possible d'obtenir le répit indispensable pour permettre de commencer à parler du fond des problèmes. C'est en adressant un tel appel, et seulement de cette manière, que le Conseil de sécurité serait en mesure de faire face aux responsabilités qui lui incombent et qu'il assume vis-à-vis des Nations unies.

En adoptant cette position, la délégation française fait appel en premier lieu bien entendu aux parties, dont les représentants se sont exprimés devant le Conseil et dont nous connaissons les positions respectives, qu'il ne s'agit pour le moment ni d'approuver, ni de désapprouver. Elle leur demande seulement de s'abstenir, pour commencer, pendant la période de répit qu'elle a mentionnée, de les appuyer par une action de force, de quelque nature que ce soit (pour votre information je précise que, dans notre esprit, ceci vaut également pour l'Égypte en ce qui concerne le blocus du golfe d'Akaba et son éventuellement mise en vigueur par la force).

La délégation française fait appel aussi aux grandes puissances membres du Conseil, pour que celles-ci joignent leurs efforts aux siens pour orienter cette crise redoutable dans la seule voie qui soit, à son avis, susceptible de conduire à la paix.

J'ajoute qu'en prenant position de la sorte, vous ne mentionnerez naturellement pas l'idée de consensus. Mais il va de soi que si cette idée se dégageait de la discussion, ou des conversations entre les délégations, vous ne vous y opposeriez pas, bien au contraire.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 241

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 737 à 745. *Bruxelles-Delfra, 2 juin 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

Au terme d'une session de trois jours, les ministres de l'Agriculture ont pu aboutir à un accord sur les règlements nécessaires à la mise en vigueur

effective, au 1er juillet 1967, du marché unique pour les principaux produits agricoles[1].

Comme il est devenu de tradition dans les « marathons agricoles », les ministres ont, dans une première phase, passé en revue toutes les difficultés que les réunions précédentes n'avaient pas permis de surmonter et souligné, à cette occasion, leurs principales préoccupations. Éclairée par ce débat, la Commission a présenté ensuite des propositions d'ensemble qui s'efforçaient de réaliser un équilibre acceptable dans les concessions demandées à chaque délégation.

Ces propositions nous donnaient largement satisfaction pour les céréales et les œufs et volailles. Elles comportaient, pour le porc, un prix d'intervention un peu inférieur à ce que nous souhaitions, compte-tenu de la structure familiale d'un grand nombre de nos exploitations. Elles aboutissaient à un certain relèvement du prix du colza, ce qui peut entraîner des difficultés pour l'écoulement des huiles sur le marché italien.

Tel quel, ce compromis nous était néanmoins, dans l'ensemble, favorable. M. Edgar Faure[2] l'accepta sans chercher à en discuter les différents éléments. Les représentants belge, néerlandais, italien et luxembourgeois, avec plus ou moins de réticences, firent de même. Seul le représentant allemand présenta de nombreuses objections. Les unes portant sur des aspects techniques, les autres ayant une portée plus générale. C'est ainsi, en particulier, que M. Höcherl[3] a prétendu subordonner l'acceptation de l'ensemble de ces nouveaux règlements à l'assurance, donnée par le Conseil, qu'il n'y aurait aucun retard dans le versement, à partir de 1968, des sommes accordées à la République fédérale pour compenser l'abaissement du prix des céréales auquel elle avait consenti en 1964[4]. Nous estimons, au contraire, que ces créances ne devraient pas être privilégiées, par rapport à celles que nous détenons nous-mêmes au titre du FEOGA[5] et qui sont apurées avec un retard de trois ans. M. Edgard Faure a donc souligné avec force que ce n'était ni le lieu ni le moment de discuter de ces problèmes qui, comme l'a rappelé M. Mansholt[6], sont traités par ailleurs. Après de longues discussions, M. Höcherl a dû, finalement, renoncer à sa demande et se résigner à accepter le compromis.

[1] Conformément à l'accord du 11 mai 1966. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 324 et 333.

[2] Edgar Faure, ministre de l'Agriculture du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967 et depuis le 6 avril 1967.

[3] Hermann Höcherl, ministre ouest-allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt depuis septembre 1965.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

[5] Créé le 14 janvier 1962, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole rachète les surplus agricoles à un prix d'intervention en cas d'effondrement des cours, il opère un prélèvement sur les importations de produits agricoles et subventionne les exportations de la CEE. Dans sa partie orientation, il alloue des crédits pour l'amélioration des structures de l'agriculture européenne.

[6] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958.

Une autre difficulté a surgi en fin de réunion. La Commission suggérait qu'à l'avenir, les propositions qu'elle formulerait en matière de prix soient examinées suivant la procédure de l'article 43, paragraphe 2[1], c'est-à-dire qu'elles soient communiquées pour avis à l'Assemblée parlementaire de Strasbourg avant la décision du Conseil.

Cette procédure présente des inconvénients que M. Edgar Faure a soulignés. On peut craindre en effet que le débat qui aura lieu à l'Assemblée ne permette aux revendications les moins justifiées des organisations professionnelles de s'exprimer. Mais M. Mansholt a fait valoir que les propositions de la Commission étaient conformes à la lettre du Traité et qu'il convenait de ne pas exagérer les difficultés qui pourraient en résulter. Il a été appuyé par le ministre néerlandais[2] qui a indiqué qu'il n'était pas autorisé à modifier sur ce point les propositions de la Commission et que la question devrait, à défaut d'accord au cours de cette réunion, être renvoyée au Conseil des ministres des Affaires étrangères. La solution ne s'en trouverait sans doute pas facilitée, car entre-temps, le débat serait porté sur le plan politique. M. Höcherl a indiqué, quant à lui, qu'il serait obligé de revenir sur l'accord qu'il avait donné, à regret, sur le compromis, si sur un point d'une telle importance un différend subsistait.

Il était clair, dans ces conditions, qu'en maintenant notre position, on risquait de compromettre le résultat, favorable par ailleurs, de ces longues négociations et créer, sur le plan politique une situation délicate. M. Edgar Faure a donc estimé qu'il était préférable de lever sa réserve, étant entendu que toutes dispositions seraient prises en pratique pour que la communication des propositions de prix à l'Assemblée n'entraîne ni retards ni complications inutiles.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

## 242

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 628/AL. *Le Caire, 2 juin 1967.*

C'est avec la soudaineté qui a déjà caractérisé dans le passé sa tactique, que le président Nasser vient de prendre les sérieuses initiatives qui ont porté la tension au Moyen-Orient à un point extrême.

[1] Il s'agit de l'article 43 du Traité de Rome du 25 mars 1967 instituant la Communauté économique européenne.

[2] Pierre Joseph Lardinois, ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967.

Les raisons qui ont pu déterminer le président Nasser à déclencher un mécanisme qui sera difficile à contrôler, n'apparaissent pas encore clairement. Il ne manquait évidemment pas d'arguments pour entrer en lice et Israël lui en a fourni le prétexte, en tenant un langage particulièrement menaçant à l'égard de la Syrie. Mais, de toute façon, la multiplication des représailles israéliennes contre la Jordanie et la Syrie plaçait les dirigeants du Caire dans une position de plus en plus délicate. Parmi les pays victimes des raids israéliens, la Jordanie ne se faisait pas faute de dénoncer la passivité de la République arabe unie et d'opposer les risques réels auxquels elle se trouvait exposée à la situation confortable dont bénéficiait l'Égypte, à l'abri de l'écran protecteur de la FUNU[1]. Enfin, de nombreuses voix se faisaient entendre pour reprocher au Caire de s'enliser au Yémen[2] dans une lutte fratricide au détriment de la cause de la Palestine.

Tout en affectant d'ignorer ces critiques, les dirigeants égyptiens étaient évidemment conscients des fâcheuses conséquences que comportait leur attitude pour le prestige et l'autorité de la République arabe unie. Il n'est pas impossible, d'autre part, que le clan militaire ait été impatient de laver ces humiliations par une éclatante démonstration, voire que le régime en proie à de sérieuses difficultés économiques ait été tenté de leur chercher un dérivatif. Il devenait en tout état de cause d'autant plus difficile pour le gouvernement égyptien d'esquiver ses responsabilités qu'il avait en novembre dernier conclu avec le gouvernement syrien un accord de défense et institué un commandement commun confié au général Fawzi.

C'est effectivement, l'incident aérien survenu le 7 avril[3] entre Israël et la Syrie qui paraît avoir été l'un des facteurs déterminants des récents événements. On avait noté, alors, que le maréchal de l'Air Sedki Mahmoud[4] s'était rendu subitement à Damas pour des consultations avec les autorités militaires syriennes ; lors de la visite ultérieure du Premier ministre de la République arabe unie[5] à Damas (18-21 avril), les deux parties avaient selon le communiqué commun, exprimé leur ferme détermination d'appliquer les plans établis en conformité de l'accord de défense.

Le président Nasser semblait cependant plus réticent. Dans son discours du 2 mai, il ne se faisait pas faute de souligner que la République arabe

[1] FUNU ou Force d'urgence des Nations unies, mise en place après la campagne du Sinaï de 1956, est placée sous les ordres du général Rickye. Voir aussi le télégramme de New York du 18 mai 1967 publié plus haut.

[2] Depuis la proclamation de la République arabe du Yémen, capitale Sanaa, et la guerre civile qui oppose depuis 1962 les royalistes, qui s'appuient sur l'Arabie saoudite, aux républicains, l'Égypte soutient ces derniers et entretient des troupes dans le pays. Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 210 et 1965-I, n° 23.

[3] Au sujet de l'incident du 7 avril, voir plus haut le télégramme de Tel-Aviv n° 244 daté du 7 avril 1967.

[4] Le maréchal Sedki Mahmoud est commandant en chef de l'armée de l'Air et de la Défense aérienne de la RAU. Il sera parmi les inculpés du procès ouvert au Caire le 30 octobre 1967 devant la Haute Cour militaire de la RAU.

[5] Le Premier ministre de la RAU est Mohamed Sedki Soliman ; il forme son gouvernement le 11 septembre 1966 ; le 20 juin 1967 le président Nasser décide d'assumer lui-même les fonctions de Premier ministre.

unie ne pourrait efficacement aider la Syrie tant qu'elle ne posséderait pas de bases en territoire syrien. Cette déclaration semblait indiquer que les pourparlers du maréchal Sedki Mahmoud avaient achoppé sur ce point et qu'il considérait le règlement de cette question comme essentiel pour la mise en œuvre de l'accord de défense.

En définitive, il semblait que, selon une doctrine constante et hors le cas d'un conflit prenant des proportions sérieuses, le président Nasser se garderait d'intervenir à l'occasion d'incidents limités ou de simples menaces et qu'il entendait ne pas se laisser entraîner par ses partenaires dans une action prématurée contre Israël.

La situation au 15 mai 1967 était-elle réellement plus inquiétante ? et les avertissements israéliens à la Syrie présageaient-ils, comme on a semblé le craindre au Caire, une opération de grande envergure mettant en danger le régime de Damas ?

Ce sont là les motifs qui ont été invoqués puis largement diffusés pour accréditer l'hypothèse d'un plan israélo-américain à implanter en territoire syrien une force des Nations unies semblable à la FUNU qui veillerait depuis 1957 aux frontières orientales de la République arabe unie.

Pour sa part, le Président de la République devait confirmer que la décision de mise en alerte avait été prise dès le 13 mai, la République arabe unie ayant alors appris qu'Israël procédait à d'importantes concentrations à la frontière syrienne et avait fixé au 17 mai le déclenchement des opérations contre la Syrie. Du reste lorsqu'il reçu M. Alphand[1] dans la soirée du 14 mai, le Président avait indiqué que la République arabe unie interviendrait si la Syrie était attaquée.

Il faudrait donc penser, dans l'état de nos informations, qu'elle estimait dès lors assez graves et précises les menaces pesant pour la Syrie pour prendre des dispositions préventives conçues à l'origine dans un esprit de dissuasion. « Nous prenons nos précautions », m'avait dit M. Riad[2], en indiquant qu'il considérait la situation comme sérieuse.

Telle du moins fut l'impression dominante durant les premiers jours qui suivirent la mise en état d'alerte des forces armées (16 mai) ; mais il apparut aussitôt que si l'on des objectifs de la République arabe unie était bien d'intimider l'adversaire, la manœuvre comportait des prolongements singulièrement plus importants, que ceux-ci aient été ou non préalablement envisagés par les dirigeants égyptiens.

Il est de fait que la mise en mouvement des forces armées n'était plus une simple démonstration militaire, dès l'instant où les troupes de la République arabe unie pénétraient au Sinaï et où le général Fawzi[3] invitait le général

[1] M. Hervé Alphand, secrétaire général des Affaires étrangères est reçu le 14 mai par le président Nasser au Caire.

[2] Mohamed Riad est le ministre des Affaires étrangères de la RAU jusqu'au 20 juin 1967.

[3] Le général Mohammed Fawzi, chef d'État-major général des forces armées égyptiennes, est nommé, en juin 1967, commandant en chef des forces armées égyptiennes.

Rickye[1] à faire évacuer les postes tenus par la FUNU et à replier celle-ci sur la zone de Gaza (16 mai). Le commandement égyptien semble du reste avoir immédiatement et sans beaucoup de ménagements procédé à la relève de la FUNU ; le gouvernement égyptien devait officiellement demander le 18 mai l'accord du Secrétaire général des Nations unies pour l'évacuation complète des contingents (yougoslave, suédois, norvégien, danois, canadien, brésilien et indien). La décision de M. Thant devait intervenir le 19 mai.

Par la suite, on a précisé que la République arabe unie n'avait pas à l'origine d'autre intention que d'écarter les forces de la FUNU du théâtre d'opérations ; en se refusant sur ce point à tout compromis, ce serait U Thant qui aurait précipité l'évacuation pure et simple de la FUNU.

Cette explication ne concorde pas entièrement avec la version donnée par le président Nasser lors de sa première déclaration publique, le 22 mai. S'adressant aux officiers et pilotes de l'État-major des forces aériennes du Sinaï, le chef de l'État a en effet présenté les choses sous un jour différent, expliquant que toute l'opération avait été conçue dans le but d'effacer les séquelles de 1956 et de restaurer la souveraineté de la République arabe unie dans la péninsule du Sinaï et sur le détroit de Tiran.

En réalité, la contradiction est plus apparente que réelle et il résulte très nettement de tout ce qui m'a été dit par les dirigeants égyptiens qu'ils ont saisi l'occasion qui s'offrait à eux pour rétablir la situation antérieure aux événements de 1956, à la fois à la frontière égypto-israélienne et à l'entrée du golfe d'Akaba, puis en ce qui concerne le problème de la Palestine lui-même, mais qu'il n'y a pas eu de préméditation de leur part.

Dès lors, les dimensions de l'affaire étaient fondamentalement modifiées et les initiatives successives de la République arabe unie tendaient à créer les conditions d'une crise internationale.

Ainsi, en moins de deux semaines, l'opération de dissuasion destinée à protéger la Syrie contre une menace d'agression s'est progressivement transformée en un affrontement général mettant en cause tous les pays arabes et de façon plus directe les voisins d'Israël. Relevant par surprise le défi israélien, exploitant avec audace une situation dont il n'avait peut-être pas prévu tous les développements, faisant monter le ton par des enchères successives et s'emparant à toutes fins de gages utiles, le président Nasser, dans cette phase, s'est assuré des avantages appréciables au prix de risques calculés.

Le ralliement quasi instinctif du monde arabe sous la bannière de la République arabe unie n'est pas le moindre résultat de cette politique. Jusqu'à présent, le Président égyptien a pris grand soin de ne pas apparaître comme l'agresseur et de manœuvrer de façon à placer Israël devant un choix également délicat entre l'inaction et l'initiative d'un conflit dont il lui a offert le prétexte en décrétant le blocus du golfe d'Akaba.

[1] Le général Indar Jit Rickye, major-général de l'armée indienne, est commandant de la FUNU.

Cela étant, le Raïs est-il décidé à aller jusqu'au point de rupture ? On peut se demander s'il n'a pas plutôt intérêt à consolider les résultats déjà acquis à peu de frais. En formulant des exigences nouvelles (application des résolutions des Nations unies, retour à la situation de 1948) qui impliquent l'ouverture du dossier palestinien, donc de négociations, il peut avoir en vue de renforcer sa main, quitte à faire certaines concessions contre la reconnaissance de la situation de fait, aujourd'hui rétablie à son avantage.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures RAU, Pro-7-3-RAU)*

## 243

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le Roi Fayçal d'Arabie Saoudite le 2 juin 1967*

C.R.
Très secret.

*Le Roi*[1] : Je suis très honoré de rencontrer son Excellence le président de Gaulle, dont nous apprécions grandement la personnalité, la sagesse, la fermeté et la façon dont il conduit la politique de son pays, politique qui lui vaut notre estime et notre approbation.

*Le Général* : Nous savons, Sire, quel est le rôle de Votre Majesté dans les progrès très importants qui se font dans tous les domaines, dans votre pays.

*Le Roi* : Il n'est pas douteux que mon pays a fait certains progrès, mais ce n'est que le commencement, et il y a encore beaucoup de choses à faire. Pour cela, nous avons besoin de l'aide des pays amis, et surtout de la paix. C'est pourquoi nous ne pouvons tolérer aucune agression.

*Le Général* : Actuellement, Sire, il y a une situation dangereuse dans votre région. Voici notre position à nous, que je vais vous dire. D'une part, nous ne sommes engagés avec personne, ni avec les Arabes, ni avec Israël. D'autre part, nous pensons que chaque État a le droit de vivre, lorsqu'il existe. Sans nous dissimuler la gravité de la situation, nous pensons que le pire serait la guerre. Donc, l'État qui userait le premier, des armes, n'aurait ni notre approbation ni notre appui[2].

[1] Fayçal Ibn Abdul Aziz Al Saud accède au trône le 2 novembre 1964 ; il est également Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

[2] Allusion à la déclaration du 2 juin 1967, après la réunion du Conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement déclare au nom du Président de la République : « l'État qui, le premier et où que ce soit emploierait les armes, n'aurait son approbation ni, à plus forte raison, son appui ».

Nous considérons qu'il y a trois questions graves : la navigation dans le golfe d'Akaba[1], les réfugiés palestiniens, le voisinage d'Israël, qui sont des questions politiques, pratiques, et qui ne peuvent être réglées que par des accords internationaux. Depuis longtemps en Orient des questions de ce genre se sont posées et on n'a jamais pu les régler que par des conventions internationales. Il faut que les quatre Puissances du Conseil de sécurité se réunissent pour régler ces questions et c'est ce que la France a proposé.

Pour ce qui est des États arabes, pour lesquels nous avons une grande amitié, nous constatons leurs progrès, et en particulier, les grands changements qui se produisent dans votre Royaume, sous la direction de Votre Majesté. Notre souhait est que les États arabes continuent leurs progrès. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas entrer dans la guerre, qui pourrait amener des interventions étrangères et des destructions. Les progrès accomplis seraient compromis par la guerre et c'est pourquoi nous ne voulons pas que vous entriez en guerre.

*Le Roi* : J'ai écouté Son Excellence le Président, sur le sujet des Arabes et d'Israël, avec beaucoup d'attention et d'intérêt. Les Arabes ne sont pas hostiles aux Juifs en tant que tels ; les Juifs vivaient tranquillement en Palestine et dans les autres pays arabes avant la création d'Israël. Mais les Arabes considèrent que l'existence d'Israël est une agression dirigée contre eux, parce que la population de la Palestine a été chassée par des étrangers. Ce n'est pas parce que les Juifs ont eu à souffrir en Europe du fait de Hitler et du nazisme que les Arabes doivent être traités injustement. Le sionisme international a exploité la situation des Juifs après la guerre, mais les Arabes ne sont pas responsables des persécutions endurées par les Juifs. Nous n'approuvons pas Hitler et le nazisme qui, grâce à Dieu, ont disparu. Mais nous ne pensons pas approuver l'existence d'Israël. C'est une question de principe, car l'approuver serait approuver une agression.

Les pays arabes ne veulent pas la guerre, mais les trois pays qui sont la cause de sa création[2], la Grande-Bretagne, l'Amérique et la Russie, soutiennent Israël, l'Amérique en particulier. Cependant, certains Juifs eux-mêmes disent que l'existence de l'État d'Israël n'st pas favorable aux intérêts des Juifs. En tout cas, depuis qu'Israël existe, le Proche-Orient connaît des troubles et des révolutions, et le communisme international exploite la situation à son profit.

Le problème d'Israël ressemble un peu au problème algérien qui paraissait sans solution. Or, grâce à la ténacité et à la fermeté de Son Excellence le Président, et même au péril de sa vie, l'article de la Constitution française, qui déclarait l'Algérie partie intégrante de la France, a été supprimé.

[1] Le président Nasser décide le 22 mai 1967 de fermer la navigation dans le Golfe d'Akaba. Voir plus haut le télégramme de Paris n° 371 du 23 mai 1967 et la note du Service juridique sur la navigation dans le détroit de Tiran, du 23 mai 1967 également.

[2] Le mandat sur la Palestine confié en 1922 par la SDN à la Grande-Bretagne prend fin le 29 novembre 1947 lorsque l'ONU décide le partage de ce pays entre un État juif et un État arabe. Le 14 mai 1948 l'État d'Israël est créé.

*Le Général* : C'est le peuple français qui en a décidé ainsi.

*Le Roi* : À mon avis, il existe une solution au problème d'Israël. Cette solution, je n'en ai parlé à personne de mon entourage, et c'est à Son Excellence le Président que j'en parle pour la première fois. Cette solution consiste à revenir à la situation qui existait en Palestine à la fin du mandat britannique. Tous les nouveaux habitants qui sont arrivés dans le pays depuis cette date, tant les Juifs que les Arabes, seraient renvoyés dans leur pays d'origine. Seuls demeureraient les anciens habitants originaires de Palestine, Juifs et Arabes, qui formeraient un État palestinien ayant à sa tête un gouvernement comprenant des Arabes et des Juifs.

*Le Général* : Sire, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et je comprends les sentiments des Arabes et de Votre Majesté. Ce n'est pas la France qui a aidé à la création d'Israël. À cette époque, elle n'en avait pas la possibilité. Ce sont les Anglais, les Russes et les Américains qui l'ont créé. Mais il y a un fait juif dans le monde et on ne peut pas l'empêcher. Les Juifs étaient autrefois en Palestine et depuis ils n'ont jamais eu de véritable patrie. Ils vivaient en Russie, en Pologne, en Allemagne, mais ils restaient Juifs. C'est un fait incontestable. Israël les a appelés et ils ont travaillé, produit, mis en valeur.

D'autre part, Israël a beaucoup de relations internationales, en Europe, en Amérique et même en Afrique et en Asie. C'est un fait et comment aller contre un fait ? Je comprends vos sentiments, mais est-ce qu'un pays comme le vôtre, avec la réalité internationale qui est la sienne, ne peut pas être un élément d'apaisement ?

*Le Roi* : Je ferai deux remarques à Son Excellence le Président. La première est que la plupart des Israéliens ne sont pas originaires de Palestine. Ce sont des Khazars du Caucase, qui se sont installés en Europe orientale. La seconde est que ce n'est pas une raison, parce que les Juifs étaient autrefois en Palestine, pour les y admettre maintenant. À ce compte, les Arabes pourraient revenir en Espagne, parce qu'ils y ont été autrefois. Et si les Arabes devaient quitter la Palestine parce que les Juifs y étaient autrefois, les Américains devraient revenir dans leur pays européen d'origine pour laisser l'Amérique aux Indiens.

D'autre part, les Israéliens ont fait ce que les puissances coloniales n'ont pas fait, car ils ont expulsé du pays les habitants d'origine, ce que la France par exemple, n'a pas fait en Algérie.

La guerre est certainement la plus mauvaise chose, car les Russes en profiteraient pour favoriser le communisme international dans les pays arabes. C'est pourquoi les grandes puissances étrangères devraient laisser les Arabes et Israël régler entre eux leurs problèmes.

*Le Général* : Je remercie Votre Majesté de m'avoir exposé très clairement son point de vue. De mon côté, je redis à Votre Majesté que la guerre serait la pire des choses pour tout le monde, Arabes et Israéliens. Je pense que la négociation est la première chose à faire pour éviter la guerre et c'est ce que la France préconise. Cette position pourra être un jour utile, après je ne sais quel drame, aux pays arabes et en particulier à votre pays.

*Le Roi* : J'apprécie grandement le point de vue de Votre Excellence sur cette question, et je tiens à l'assurer que nous tenons beaucoup à la coopération avec la France, dans les domaines économique, commercial et technique. Une vingtaine de sociétés françaises travaillent déjà actuellement en Arabie Saoudite. Elles peuvent y exercer leurs activités dans une complète liberté, sans craindre les nationalisations. Nous ne sommes liés avec aucun pays et nous avons des relations avec tous. Mais à qualité et prix égaux, nous donnerons la préférence à la France, car nous savons que l'aide qu'elle nous apporte n'est assortie d'aucune contrepartie.

*Le Général* : La France attache une très grande importance à ce genre de coopération et souhaite la voir se développer dans tous les domaines.

L'entretien prend fin vers 13 h. 30 et le Général convie le Roi à déjeuner.

*(Cabinet du ministre, Entretiens et messages, 1967)*

## 244

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 2863 à 2869.
Diffusion réservée.

*Washington, 2 juin 1967.*

(*Reçu* : le 3 à 06 h. 00).

L'Ambassadeur de la République arabe unie est venu me voir le 2 juin pour ce qui aurait dû être une visite de départ mais son gouvernement vient de lui demander de demeurer à Washington jusqu'à nouvel ordre.

M. Mostafa Kamel[1] m'a dit qu'il avait été reçu ces jours-ci plusieurs fois par le Président des États-Unis, le secrétaire d'État et les deux frères Rostow. Au Département d'État il n'avait trouvé aucune compréhension pour le point de vue de son pays et il lui paraissait décidé à soutenir quoi qu'il arrive Israël. M. Rusk lui avait fait la suggestion d'établir dans le détroit de Tiran un double chenal, l'un sous souveraineté égyptienne et l'autre près des côtes de l'Arabie Saoudite qui serait internationalisé. Il avait naturellement rejeté une proposition qui ne correspondait à aucun sens des réalités.

Par contre, malgré la pression faite sur lui par les éléments israélites, l'Ambassadeur de la République arabe unie avait trouvé le Président beaucoup plus calme et beaucoup plus compréhensif. Mon collègue lui avait expliqué que la situation actuelle était due à dix années d'erreurs de la diplomatie américaine qui avait peu à peu poussé son pays dans

[1] Mostafa Kamel, diplomate de la RAU, d'origine égyptienne, ambassadeur en Inde (1955-1958), ambassadeur aux États Unis depuis 1958.

les bras des Russes. Les États-Unis de plus avaient cherché à diviser les Arabes en soutenant l'Arabie Saoudite et la Jordanie contre la République arabe unie et la Syrie. Ceci n'avait fait qu'encourager l'URSS à s'intéresser davantage à la région. Enfin, Israël avait toujours bénéficié ici d'un régime privilégié. Le président Nasser avait été amené à agir dans le courant de mai à la suite des provocations de M. Eshkol[1] qui avait affirmé qu'Israël se préparait à une action massive contre la Syrie. Le gouvernement de la République arabe unie avait maintenant rétabli sa pleine souveraineté sur son territoire, qu'il s'agisse des frontières ou du détroit de Tiran. Si Israël voulait la guerre, la République arabe unie était prête à l'affronter mais n'en prendrait certainement pas l'initiative. D'ailleurs le détroit de Tiran n'était pas miné. Il n'avait en tout cas jamais reçu du Caire un message le lui faisant savoir.

D'après M. Mostafa Kamel, le Président avait parfaitement compris toutes ces raisons. M. Johnson avait dit d'autre part le 31 mai à M. Pachachi[2], ministre des Affaires étrangères d'Irak de passage ici, qu'il avait vivement conseillé aux Israéliens de ne se livrer à aucun acte offensif contres les Arabes, ni maintenant, ni plus tard, car ce serait pour eux un suicide.

Malgré l'agitation causée par les négociations concernant une déclaration des puissances maritimes, l'ambassadeur de la République arabe unie avait l'impression que les États-Unis feraient tout leur possible pour se tenir écartés d'un conflit, si conflit il devait y avoir. À plusieurs reprises le Président des Etats-Unis aurait fait allusion auprès de ses interlocuteurs arabes aux problèmes du pétrole au Moyen-Orient. Il lui paraît, peut-être n'est-ce qu'une impression, que le Président préoccupé avant tout du Viet-Nam suit plus à l'heure actuelle l'avis des grandes compagnies pétrolières américaines que le « lobby » israélite.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Levi Eshkol (Shkolnik), homme politique israélien, militant sioniste avant la Deuxième Guerre mondiale, membre de l'Histadrouth et de l'Agence Juive, membre de la Haganah, successivement ministre de l'Agriculture (1951-1952), des Finances (1952-1963), Premier ministre et ministre de la Défense (1963-1967), Premier ministre depuis 1967.

[2] Adnan Pachachi, diplomate et homme politique irakien, directeur général du ministère des Affaires étrangères (1958-1959), représentant permanent à l'ONU (1961-1965), ministre des Affaires étrangères (depuis 1966). À son sujet, se référer notamment au télégramme de Paris pour Washington n$^{os}$ 1088 à 1090, réservé, en date du 29 mai 1967 non repris.

# 245

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes.

T. nos 124 à 125. *Paris, 3 juin 1967, 19 h. 09.*

Par un aide-mémoire qui doit également être remis à la Communauté et à nos cinq partenaires, l'ambassade des États-Unis vient d'exprimer au Département les préoccupations du gouvernement américain, au moment où un certain nombre de pays négocient ou cherchent à négocier leur association au Marché commun devant la multiplication de tels arrangements. Le gouvernement américain reprend à cette occasion son argumentation habituelle : des accords de cette nature fonctionneraient au détriment des autres pays sous-développés. Ils ne seraient pas toujours conformes à l'article XXIV du GATT qui vise les unions douanières et les zones de libre change.

Un argument nouveau apparaît d'autre part : les États-Unis s'étant ralliés depuis le discours du président Johnson à Punta del Este[1], à l'idée de préférences temporaires en faveur des pays sous-développés, ils constatent que la multiplication d'arrangements préférentiels avec un certain nombre de pays déterminés serait de nature à générer dans le cadre de l'OCDE la définition d'une politique commerciale commune à l'égard des pays sous-développés en général.

En conclusion, alors que jusqu'ici les Américains s'étaient bornés à formuler des réserves à l'égard des préférences communautaires, ils demandent aux Six de réexaminer la politique de la Communauté dans ce domaine et de ne conclure de nouveaux accords d'association qu'avec les États européens susceptibles d'adhérer à la Communauté dans un délai raisonnable.

Je vous adresse une copie de ce document[2] par la prochaine valise.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

[1] Prononcé le 14 avril 1967 à l'occasion de la conférence des chefs d'États de l'Organisation des États américains.

[2] Non reproduit.

# 246

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. n^os 126 à 131.[1] *Paris, 3 juin 1967, 20 h. 04.*

Vous avez reçu le communiqué de la conférence « au sommet » des six pays membres des Communautés européennes qui a eu lieu le 30 mai à Rome[2]. Le communiqué appelle les commentaires suivants.

1. *Fusion des institutions*

Comme vous le savez, le Traité portant fusion des institutions des trois Communautés[3] a été ratifié par les parlements de tous les pays membres. Il a été décidé que ce Traité entrerait en vigueur le 1^er juillet ; le dépôt des instruments de ratification, seule formalité restant à accomplir pour qu'il en soit ainsi, devra donc être effectué ce mois-ci.

Les ministres des Affaires étrangères désigneront, à l'occasion du Conseil de la CEE, qui aura lieu au début de la semaine prochaine, le premier président de la Commission unique[4]. Lors d'une réunion tenue en marge de la conférence au sommet, M. Luns[5] a retiré la candidature de M. Mansholt[6] ; d'autre part, aucun des candidats présentés par M. Fanfani[7] n'a été agréé. Il a été cependant demandé au ministre italien des Affaires étrangères de sonder le ministre du Trésor, M. Colombo[8], pour voir si celui-ci ferait éventuellement acte de candidature. Si M. Colombo se récuse, le seul autre candidat en lice, c'est-à-dire M. Rey[9], sera nommé président.

2. *Demandes d'adhésion des pays tiers*

Le Président de la République a souligné la nécessité d'un examen approfondi de cette affaire et déclaré que les procédures prévues par l'article 237

[1] Ce télégramme est adressé à Bruxelles (n^os 168 à 173), Luxembourg (n° 28), Bonn (n^os 575 à 580), Londres (n^os 915 à 920), Washington (n^os 1140 1145), Rome (n^os 413 à 418), La Haye (n^os 266 à 271) et Moscou (n^os 1208 à 1203).

[2] Sur la préparation de ce sommet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Rome n^os 317 à 324 du 7 mai 1967.

[3] Sur le Traité du 8 avril 1965 sur la fusion des communautés européennes, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 351.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n^os 761 à 765 du 6 juin 1967.

[5] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[6] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958.

[7] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, depuis le 24 février 1966.

[8] Emilio Colombo, ministre italien du Trésor depuis 1963.

[9] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967

du Traité de Rome[1] et les articles équivalents des Traités créant la CEEA[2] et la CECA[3] devaient être appliquées. Jusqu'à présent les six pays membres n'ont pu discuter entre eux des répercussions considérables qu'aurait sur le fonctionnement, le caractère et l'unité de la Communauté, son élargissement à d'autres pays membres. Cette discussion requerrait nécessairement du temps.

Les pays du Benelux, appuyés par l'Allemagne, auraient souhaité que l'on procédât sans tarder à l'audition de représentants britanniques. Nous avons répondu que nous souhaitions l'application intégrale des dispositions du traité selon lesquelles le Conseil doit, après avoir pris l'avis de la Commission, se prononcer à l'unanimité sur une demande d'adhésion.

Il a été entendu que les demandes présentées commenceront à être discutées par le Conseil de Bruxelles à sa session du 5 juin.

3. *Coopération politique*

Le général de Gaulle a rappelé que la France avait toujours été et demeurait favorable à l'organisation de contacts entre les pays membres de la Communauté en vue de jeter les bases d'une Europe politique. Nous étions donc favorables à la proposition faite par le chancelier Kiesinger[4] au cours du débat et selon laquelle des réunions destinées à resserrer les liens politiques entre les pays membres devraient avoir lieu à intervalles réguliers.

Les pays du Benelux, et en premier lieu les Pays-Bas, se sont refusés à toute « institutionnalisation » des réunions des six ministres des Affaires étrangères. M. de Jong[5] ayant déclaré que des conversations de caractère politique ne pouvaient avoir lieu qu'en présence des Britanniques, le chancelier Kiesinger a rétorqué qu'il n'était pas raisonnable de faire participer les Anglais à de telles réunions avant leur adhésion aux Communautés.

Les Italiens, pour leur part, tout en estimant prématurée une « institutionnalisation » des réunions des ministres, prônaient des rencontres fréquentes de ceux-ci, mais en l'absence des Britanniques.

Le général de Gaulle s'est étonné que l'on cherche à mettre des préalables à des réunions où devaient être discutées les grandes affaires d'intérêt commun, au premier rang desquelles figure l'avenir de l'Allemagne. Il estime nécessaire que les six pays puissent confronter régulièrement leurs vues sur tous les sujets sans exclusive ni interdiction. Il a alors proposé qu'une nouvelle conférence au sommet ait lieu dans un proche avenir et si possible avant la fin de l'année.

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 créant la Communauté économique européenne.

[2] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 créant la Communauté européenne de l'énergie atomique, ou Euratom.

[3] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

[4] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[5] Petrus Joseph Sieste de Jong, Premier ministre néerlandais depuis le 5 avril 1967.

Quelque peu déconcertés par cette suggestion à laquelle ils ne paraissaient pas s'attendre, les pays du Benelux ont demandé une suspension de séance pour y réfléchir. Ils ont fini par l'accepter, à condition que les Six ne prennent pas position sur les réunions régulières des ministres des Affaires étrangères, mais se bornent à mettre la question à l'étude.

De cette réunion, dont nous avons lieu de nous montrer satisfaits, il y a lieu de retenir essentiellement que :

– les demandes d'adhésion des pays tiers devront être examinées de manière approfondie dans le respect des procédures prévues par les Traités,

– des contacts au plus haut niveau sur les problèmes politiques vont se poursuivre entre les pays membres après une interruption de près de six ans.

Un compte rendu complet des débats vous sera envoyé incessamment[1].

*(Coopération économique, 1967-1971)*

## 247

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,

Aux représentants diplomatiques de la France à Londres, Washington, Moscou, New York, Le Caire, Tel-Aviv, Damas, Beyrouth, Bagdad, Amman, Djeddah, Tripoli, Khartoum, Tunis, Alger, Rabat, Nouakchott, Dakar, Abidjan, Brazzaville, Bruxelles, La Haye, Bonn, Copenhague, Oslo, Stockholm, Rome, Lisbonne, Madrid, Athènes, Ankara, Ottawa, Mexico, Rio de Janeiro, Buenos Aires.

T.C. n° 143. *Paris, 3 juin 1967, 20 h. 30.*

Saisi le 1er juin par les gouvernements américain et britannique d'une invitation d'adhérer à un projet de déclaration des Nations maritimes réaffifrmant le droit de libre navigation dans le détroit de Tiran, le gouvernement français a répondu le 2 en déclinant cette invitation.

Il fut marqué à cette occasion qu'une telle initiative ne contribuerait pas à réduire la tension du Moyen-Orient et qu'elle risquait, d'autre part, de se révéler ou bien comme une manifestation de principe dépourvue de valeur réelle ou bien comme le point de départ d'un acte de force, ce qui serait contraire à notre politique.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, question du Moyen-Orient, position française, S 50-2-A-13-B)*

[1] Non reproduit.

## 248

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 886 et 887
Immédiat-Réservé.

*Le Caire, 4 juin 1967.*

(*Reçu* : 17 h. 32).

Ce matin, auprès du secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1], j'ai fait la démarche prescrite par votre télégramme no 476[2].

Après m'avoir écouté, il m'a dit, avec toutes les apparences d'une grande conviction, que, seule la France « pouvait sauver la situation » au Conseil de sécurité.

Il a ajouté que son gouvernement priserait certainement les motifs qui guidaient, en ce moment, l'action du gouvernement français. Il a toutefois émis la réserve qu'un appel aux parties ne devrait pas avoir pour effet de permettre à la partie adverse de la RAU, de tenter de forcer impunément le détroit de Tiran où à d'autres d'y mener une démonstration navale, telle que paraissent la projeter les auteurs d'une « déclaration des puissances maritimes ».

Il n'a pas poussé plus loin ses observations et m'a demandé de revenir le voir dans l'après-midi.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations avec la France, Rau-6-3-PRO)*

## 249

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2908 à 2916.

*Washington, 5 juin 1967.*

(*Reçu* : à 02 h. 00).

M. Eugène Rostow a réuni, dans l'après-midi du 5 juin, les ambassadeurs « occidentaux » pour faire, à leur intention, le point de la situation au Moyen-Orient. J'y étais représenté par le ministre-conseiller. Les déclarations de M. Rostow n'ont rien apporté de très nouveau par rapport à ce que m'avait dit le sous-secrétaire d'État le matin même.

[1] Le secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères est Mahmoud Riad depuis 1964.

[2] Le télégramme n° 476 daté du 2 juin demande à l'ambassadeur de France au Caire de prendre contact avec les autorités égyptiennes et de leur expliquer que l'objectif essentiel est de s'abstenir de tout ce qui pourrait engager les parties dans une voie qui risquerait de conduire à des hostilités.

M. Rostow s'est essentiellement attaché, après un historique des événements qui se sont produits depuis les initiatives égyptiennes de mai dernier, à rappeler dans quel sens s'étaient exercés les efforts de la diplomatie américaine. Au passage, le sous-secrétaire d'État a qualifié « d'événement néfaste » (*damaging event*) la décision de M. Thant tendant au retrait de la force des Nations unies[1].

M. Rostow a signalé que, dans un premier temps, le gouvernement américain aurait souhaité faire adopter par le Conseil de sécurité une résolution tendant à revenir au *statu quo ante* et demandant aux parties de s'abstenir de tout recours à la force. Simultanément, il avait agi sur Israël pour inviter ce pays à ne rien compromettre.

Les États-Unis espéraient ainsi pouvoir gagner du temps. Ce répit aurait dû permettre :

a) de rédiger une déclaration des puissances maritimes sur la liberté de la navigation ;

b) de tenter de constituer une force d'escorte, qui aurait montré que la déclaration ne demeurerait pas une simple expression académique. ;

c) d'encourager l'ouverture de négociations, aussi bien avec les Égyptiens qu'avec les Israéliens, afin de s'attaquer aux causes profondes de la crise.

M. Rostow a constaté qu'Israël, avait finalement accepté de laisser le champ libre à une action diplomatique. C'était là un résultat acquis à l'occasion de la récente visite de M. Eban. D'autre part, l'Égypte ne s'était pas dérobée à l'idée de conversations plus approfondies sur les problèmes de l'heure. Le principe même de la visite du vice-président de la RAU à Washington, qui avait été révélé depuis, en témoignait.

Sur les événements de la nuit et de la journée, M. Rostow a déclaré que les indications recueillies de tous côtés étaient trop confuses pour que l'on puisse déterminer, sans risque d'erreur, qui avait tiré le premier. La question la plus urgente était de provoquer un cessez-le-feu. La diplomatie américaine s'employait activement, au sein du Conseil de sécurité, à provoquer l'adoption d'une résolution à cet effet.

Diverses questions ont été posées au sous-secrétaire d'État. M. Rostow a eu l'occasion de confirmer que le gouvernement américain était en contact avec l'Union soviétique, dont l'attitude semblait, jusqu'ici, relativement encourageante. Il a également indiqué que l'idée d'une conférence à quatre pouvait connaître un regain d'actualité, mais, pour le moment, c'est essentiellement dans le cadre du Conseil de sécurité que les conversations pouvaient se poursuivre.

Il a enfin déclaré, mais sans engager sur ce point ni le secrétaire d'État, ni le Président, que le projet d'une déclaration sur la liberté de la navigation n'était pas abandonnée[2].

[1] Il rejoint sur ce point la position du gouvernement français. Voir à ce propos les déclarations faites par M. Gorce (cf. ci-dessus le télégramme de Washington n^os^ 2724- 2734 du 24 mai 1967.

[2] Se reporter ci-dessus à ce sujet au télégramme n° 1109 à 1112 du 1^er^ juin 1967.

L'impression qui se dégage de cette réunion est que le gouvernement des États-Unis attend de recevoir des indications plus nettes sur le cours des opérations militaires avant de préciser le sens dans lequel s'exercera son action, particulièrement en ce qui concerne les modalités d'un cessez-le-feu.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 250

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, REPRÉSENTANT PERMANENT
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE
PRÈS LES NATIONS UNIES.

T. n^os^ 514 et 515. *Paris, 5 juin 1967, 13 h. 30.*
Immédiat.

Hostilité au Moyen-Orient

En présence du déclenchement des hostilités au Moyen-Orient, l'arrêt des combats devient pour le Conseil de sécurité le premier objectif à atteindre.

Vous pourrez donc vous associer à une proposition qui, sans préjuger les responsabilités quant à l'initiative des opérations militaires, inviterait de la manière la plus pressante les parties en cause à cesser immédiatement le feu.

Comme un tel cessez-le-feu doit être complété par un dispositif permettant de le contrôler, vous pourriez accepter que le général Odd Bull[1] soit chargé de cette mission en redéployant les observateurs dont il dispose.

Au stade actuel, il ne semble pas qu'il y ait lieu que le Conseil de sécurité « ordonne » le cessez-le-feu en assimilant ce refus d'obéir à une rupture de la paix, comme il l'avait fait le 15 juillet 1948, mais seulement qu'il demande aux parties de s'y conformer, cette invitation pouvant revêtir une expression très ferme. Toutefois si l'ensemble des membres du Conseil se prononçait pour un tel « ordre », nous pourrions reconsidérer notre position.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, Position française instructions, S 50-2A 13 B)*

[1] Le général Odd Bull, général norvégien, est nommé par le Secrétaire général des Nations unies en juin 1963 chef d'État-major de l'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la Trêve (ONUST) ou *United Nations Truce Supervision Organization* (UNTSO). Cet organisme supervise les commissions mixtes d'armistice créées en 1949.

# 251

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2900 à 2907.
Immédiat.

*Washington, 5 juin 1967.*

(*Reçu* : 19 h. 40).

J'ai été reçu ce matin, 5 juin, à sa demande, par M. Eugène Rostow. Le sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques a commencé son exposé en indiquant que le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient avait pris le gouvernement américain complètement au dépourvu. En effet, une invitation avait été adressée au vice-président de la République arabe unie[1] de se rendre à Washington mercredi prochain. Cette visite aurait été le point culminant des efforts de la diplomatie américaine.

Pour le moment, la position américaine était celle qui avait fait l'objet le matin même d'une déclaration du président Johnson à la presse. Les États-Unis faisaient tout leur possible au Conseil de sécurité pour aboutir rapidement à une résolution sur un cessez-le-feu. Washington avait eu, au cours de la nuit, un échange probablement téléphonique et au plus haut niveau avec le gouvernement soviétique. Le ton de celui-ci était des plus conciliant et même « excellent ». Moscou se proposait d'exercer toute son influence dans le sens de l'apaisement et demandait aux Américains d'en faire autant. M. Rostow a ajouté que naturellement telle était leur intention.

D'autre part, Washington avait reçu du gouvernement israélien l'assurance qu'il ne cherchait pas à agrandir le territoire d'Israël qu'il entendait localiser le conflit, et qu'il espérait ramener la paix sur la base des frontières existantes.

Quant à savoir à qui revenait la responsabilité de l'ouverture du feu, M. Rostow a déclaré qu'on ne le saurait sans doute jamais, compte tenu des courtes distances qui séparent les antagonistes. Il y avait eu, semble-t-il, des tirs d'artillerie égyptienne au-dessus de la frontière israélienne, peut-être avant le décollage des bombardiers israéliens. De leur côté, les Israéliens ont fait état de mouvements offensifs de chars égyptiens. Ainsi, on ne pouvait se décider dans un sens ou dans l'autre. Il ne restait qu'à appuyer « de toutes nos forces » les efforts en vue d'un cessez-le-feu.

M. Rostow a également fait allusion à une rumeur en provenance de Jordanie d'après laquelle on aurait détecté au radar le décollage d'aéronefs du pont d'un porte-avion et se dirigeant vers Israël. Ces bruits voulaient que ce bâtiment fût français. J'ai répondu que je n'avais aucun renseignement de cette nature. Cela me semblait d'ailleurs peu probable.

[1] Il s'agit du maréchal Abdel Hakim Amer, Premier vice-président et commandant en chef adjoint des Forces armées.

Le sous-secrétaire d'État a également précisé que le projet d'une déclaration des puissances maritimes n'avait pas été abandonné[1]. Il s'agissait là d'un acte politique qui pourrait consolider les efforts menés au sein du Conseil de sécurité. Évidemment ce projet avait maintenant moins d'urgence. Quant au plan de force d'intervention navale, celui-ci paraissait aujourd'hui périmé.

M. Eugène Rostow a ensuite élargi la conversation en déclarant que la situation d'ensemble sur le plan de la sécurité européenne et mondiale pouvait être modifiée par les événements en cours, et qu'il s'agissait de les examiner ensemble avec beaucoup de soin. Il y avait la question du pétrole, celle de la présence soviétique en Méditerranée, celle des renforcements soviétiques en Égypte, en Algérie, en Syrie, en Somalie. Ces agissements doivent être contrôlés, car des modifications majeures pouvaient se préparer pour l'avenir. Les consultations avec les puissances européennes intéressées devaient être poursuivies. J'ai indiqué que ces conversations auraient intérêt à être bilatérales.

M. Rostow m'a répondu qu'elles pouvaient l'être en effet, mais être aussi menées de toute autre façon, car le problème intéressait tout le monde. On pouvait encore espérer que si les hostilités étaient rapidement terminées, il n'y aurait pas eu trop de dommages.

J'ai alors indiqué à mon interlocuteur dans quel sens M. Seydoux[2] se proposait d'intervenir durant la réunion en cours du Conseil de sécurité : la France n'est pas en mesure actuellement de savoir quel est le responsable des hostilités. Il importe d'obtenir un cessez-le-feu immédiat, et si possible sous le contrôle des observateurs du général Odd Bull.

M. Rostow a répondu que de leur côté, les États-Unis étaient attentifs à tout changement de ton de la part du délégué soviétique aux Nations-Unies. Jusqu'à présent, celui-ci s'était montré très difficile.

Avant de me reconduire, M. Rostow a précisé qu'il avait déjà reçu, outre Sir Patrick Dean, tous les ambassadeurs des pays arabes ainsi que le chargé d'Affaires israélien. Il leur avait demandé toute documentation possible se rapportant aux circonstances de l'ouverture du feu. Évidemment, chaque côté accusait l'autre.

En conclusion, M. Rostow a répété qu'il lui paraissait extrêmement important qu'une action d'ensemble soit menée au Conseil de sécurité, et aussi rapidement que possible on ne pouvait savoir ce qui se passerait si les hostilités continuaient.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Voir ci-dessus le télégramme n^os^ 1109 à 1112 de Paris en date du 1^er^ juin 1967.

[2] Roger Seydoux de Clausonne, diplomate français, représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente auprès des Nations unies depuis 1965.

# 252

M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1085 à 1089.
Immédiat.

*Tunis, 5 juin 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme no 1081[1].

Les manifestations ont pris une grande ampleur et changé de caractère au début de l'après-midi. Des bandes très nombreuses de jeunes gens, semblant appartenir en majorité aux classes populaires, ont pillé, saccagé et incendié un très grand nombre de magasins israélites ainsi que la synagogue. Dans cinq cas au moins, qui viennent de m'être signalés, il s'agit de boutiques appartenant à des ressortissants français.

Bien que personne, à ma connaissance, n'ait été molesté, c'est une atmosphère d'émeute qui a régné pendant quelques heures dans Tunis. Les principales artères sont parcourues par les voitures de pompiers et des cortèges de manifestants brandissent des drapeaux tunisiens, mais aussi algériens et irakiens.

La police, très passive ce matin (elle a notamment laissé incendier le rez-de-chaussée de l'ambassade de Grande-Bretagne, qui serait gravement endommagée par le feu sur deux étages) paraît intervenir plus activement, et les forces de l'ordre, armée et garde nationale, ont établi des cordons le long des rues principales.

Il semble que les autorités, qui ont pu à l'origine encourager, voire orchestrer, des mouvements de rues destinés à manifester la ferveur de l'attachement tunisien à la cause arabe, se soient trouvées quelque peu débordées. Elles entendent maintenant reprendre le contrôle de la situation. Un meeting a été organisé au Palais de la foire. M. Ben Salah[2], qui a pris le premier la parole, a été conspué et a dû passer la parole à M. Mongi Slim[3]. Celui-ci a souligné que nul ne pouvait mettre en doute la détermination du gouvernement tunisien et sa totale solidarité avec la Nation arabe dans le combat qui vient d'être déclenché par Israël, mais est revenu à plusieurs reprises sur la nécessité de maintenir l'ordre dans la rue et de respecter les biens étrangers.

[1] Le télégramme de Tunis n° 1081, en date du 5 juin et non retenu, rapporte que deux ou trois cents jeunes manifestants, à l'annonce de l'attaque israélienne contre la Syrie, ont conspué le président Johnson et ont commis des déprédations dans les jardins de l'ambassade américaine. Une manifestation analogue s'est déroulée devant l'ambassade de Grande-Bretagne.

[2] Ahmed Ben Salah, homme politique tunisien, entre le 27 juillet 1957 dans le gouvernement tunisien en qualité de secrétaire d'État à la Santé publique et aux Affaires sociales ; il occupe cette fonction jusqu'en janvier 1961, date à laquelle il est nommé secrétaire d'État au Plan et aux Finances.

[3] Mongi Slim, homme politique tunisien, est le représentant personnel du président Bourguiba depuis novembre 1964 ; avec le remaniement ministériel du 5 septembre 1966, il est secrétaire d'État à la Justice.

Tout le monde attend que le Conseil de la République[1], réuni en ce moment, annonce l'envoi d'un contingent tunisien aux côtés de la RAU. Il m'est indiqué à cet égard que le recrutement de volontaires pour la Palestine aurait été amorcé ce matin dans les corps de troupes de l'armée tunisienne.

*(Collection des télégrammes, Tunis, 1967)*

## 253

M. Daufresne de La Chevalerie, Chargé d'Affaires p.i. à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1184 à 1186.
Diffusion restreinte. Urgent.

*Rabat, 5 juin 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 50).

1. Un communiqué du cabinet royal a annoncé aujourd'hui 5 juin que le Roi avait reçu l'ambassadeur de la République arabe unie[2] et lui avait fait savoir qu'il avait « donné des ordres pour que les unités des forces armées royales soient acheminées immédiatement vers le Front uni arabe[3]. Le Souverain a tenu ensuite, avec MM. Driss M'Hammedi[4], Balafrej[5], Oufkir[6] et Cherkaoui[7] et les officiers supérieurs de l'État-major général, une séance de travail pour « définir les modalités d'acheminement des unités vers le front ». Hassan II présidera ce soir à Rabat un défilé de ces unités. Une foule déjà nombreuse est rassemblée sur le parcours qu'elles suivront.

[1] Le Conseil de la République est le conseil du gouvernement tunisien dont Bourguiba est le président.

[2] L'ambassadeur de la RAU, Abdelhamid Fahmi, présente ses lettres de créance au roi du Maroc en août 1964. Avant d'être intégré dans le cadre de la diplomatie égyptienne il sert dans l'armée et, de juillet 1956 jusqu'en 1961, il est attaché militaire à Rabat avec le grade de colonel.

[3] Le Front uni arabe est organisé à l'initiative du président Nasser qui, avant le déclenchement des hostilités avec Israël, signe des accords de défense avec la Jordanie, puis avec l'Irak. La Syrie se rallie au front arabe le 5 juin. Le Maroc et la Tunisie envoient des troupes se joindre aux forces arabes après le déclenchement des hostilités. Le commandement arabe unifié décidé lors de la Conférence du Caire en janvier 1964 est le premier élément constitutif du Front uni arabe. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 172.

[4] Driss M'Hammedi est nommé, le 13 novembre 1963, directeur du cabinet royal en remplacement d'Ahmed Rheda Guedira ; il remplit cette fonction auprès du roi du Maroc jusqu'à sa mort en 1969.

[5] Hadj Ahmed Balafrej est, depuis 1963, le représentant personnel du roi du Maroc avec rang de ministre. Il fonde le 10 décembre 1943, le parti de l'*Istiqlal* ou parti de l'indépendance. D'avril 1956 à décembre 1958, il est le premier ministre des Affaires étrangères du Maroc. La scission de l'*Istiqlal* l'amène à démissionner du parti en décembre 1958, il abandonne son portefeuille mais reste en relation avec Hassan II.

[6] Le général Mohammed Oufkir est le ministre marocain de l'Intérieur.

[7] Le lieutenant-colonel Mohamed Cherkaoui, aide de camp de Hassan II, est nommé ministre de la Défense nationale lors du remaniement ministériel du 11 mars 1967.

2. La chaîne arabe de la RTM[1] diffuse en permanence des marches militaires, des chants patriotiques et des slogans exaltant l'arabisme et l'islamisme ou dénonçant Israël, « valet du colonialisme ».

3. Les autorités administratives et les forces de sécurité dépendant du ministère de l'Intérieur ont été mises en état d'alerte dans tout le pays. Jusqu'à présent aucun incident sérieux n'a été signalé.

Des instructions paraissent avoir été données en vue d'assurer la protection de la communauté israélite.

4. Parti hier pour Le Caire, via Paris, afin de « maintenir un contact direct » avec le président Nasser et de lui remettre un nouveau message du Roi, le Dr Laraki[2], qui n'a pu accomplir sa mission, regagnerait Rabat le 6 juin.

*(Collection des télégrammes, Rabat, 1967)*

## 254

M. SIDRE, GÉRANT DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE FRANCE À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 786 à 792. *Hanoï, 5 juin 1967, 18 h. 00.*
Réservé.

(*Reçu* : le 7, 18 h. 44).

Les bombardements d'Hanoï datent maintenant de 15 jours. Il est temps d'en examiner les implications et surtout de souligner la faiblesse des réactions internationales.

Les 19 et 21 mai, les États-Unis ont gravi deux nouveaux échelons de leur escalade. Pour la première fois, ils reconnaissaient l'attaque délibérée d'un objectif situé dans la ville même. Pour la première fois, ledit objectif, visé et atteint, était purement économique : la centrale électrique. Leur offensive aérienne a donc subi un changement de nature et non plus d'intensité.

Il y a un an, le bombardement de la centrale aurait provoqué dans le monde entier une émotion considérable, or il faut constater que l'opinion publique étrangère n'a pas semblé très frappée. La presse nord-vietnamienne a consacré des pages entières aux protestations venues de divers pays, mais l'examen de celles-ci montre qu'elles émanaient essentiellement d'organisations de masses pro-communistes et de groupements non officiels.

Les réactions proprement diplomatiques sont en revanche peu nombreuses. Il n'y a eu jusqu'ici que quatre États communistes pour protester

[1] RTM ou Radio Télévision marocaine.

[2] Le Dr Ahmedd Laraki, diplomate marocain, est ministre des Affaires étrangères depuis le remaniement ministériel du 11 mars 1967. Il occupe précédemment le poste d'ambassadeur du Maroc aux États-Unis de 1964 à 1966.

officiellement et explicitement : la Chine et la Corée du Nord (21 mai), l'Allemagne orientale (22 mai), la Tchécoslovaquie (26 mai).

Trois autres ont réagi de façon semi-officielle : la Pologne (convocation du chargé d'Affaires des États-Unis à Varsovie), la Hongrie (protestation de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale), la Mongolie (protestation du « Grand Khoural » et remise d'un texte du Président[1] à l'ambassadeur de la RDVN).

Tous les autres pays communistes se sont tus. Il me paraît que cette carence n'a pas été suffisamment relevée. Elle prouve, entre autre, le manque d'unité et de dynamisme de ce qu'on nommait jadis le « camp socialiste ».

L'URSS s'est abstenue. Ce silence a été d'autant plus remarqué ici qu'elle n'a pas hésité à intervenir avec vigueur dans le conflit israëlo-arabe. Quant à la Roumanie, son abstention est également étrange puisque son ambassade à Hanoï a été endommagée, comme celle de Corée du Nord, par une roquette américaine. L'ambassadeur roumain[2], que j'interrogeais à ce sujet, m'a dit avec un certain embarras qu'il espérait que son gouvernement protesterait contre le bombardement de la capitale, mais qu'à son avis les protestations étaient désormais peu utiles.

L'absence de réaction des États non-communistes est plus normale, mais on peut s'étonner de leur faible intérêt pour les bombardements d'Hanoï. En France même *Le Monde* n'a consacré qu'une dizaine de lignes au raid du 21 mai[3] et le bulletin de l'AFP n'y a fait que quelques allusions.

Cette apathie générale, qui aurait été inconcevable jadis, paraît explicable par quatre raisons :

1) la coïncidence avec le conflit israëlo-arabe, passé au premier plan de l'actualité ;

2) la politique visiblement indécise de l'URSS, qui se répercute sans doute sur celle des États communistes alliés ;

3) les excès et maladresses de la propagande nord-vietnamienne, qui a trop souvent sacrifié l'objectivité à la rhétorique ;

4) l'absence de journalistes non-communistes au Nord-Vietnam, qui prive la presse et les agences d'informations sérieuses.

Si cette situation se prolonge, elle ne peut que favoriser les États-Unis en diminuant l'émotion et les protestations internationales sur lesquelles compte la RDVN. Les Américains emploient une tactique de « grignotage » autant que « d'escalade » : ils ont ainsi pu depuis trois mois bombarder Haïphong, canonner les côtés, miner les cours d'eau, attaquer les aérodromes, détruire des villes entières, violer la zone démilitarisée

[1] Jamsarangiyn Sambu, président du præsidium du grand Khoural populaire mongol, c'est-à-dire chef de l'État, depuis 1954.

[2] Ion Moanga, ambassadeur de Roumanie à Hanoï depuis février 1965.

[3] Dans son édition datée du 23 mai 1967.

et enfin bombarder la centrale électrique d'Hanoï. Ils se permettent désormais ce qu'ils n'osaient pas faire faire il y a un an.

*(Collection des télégrammes, Hanoï, 1967)*

## 255

NOTE
DU SERVICE DES PACTES
POUR LE MINSITRE[1]

N. *Paris, 5 juin 1967.*

Le général Multrier a fait savoir le 5 juin à M. de La Grandville que le général Ailleret recevrait mercredi 7 juin le général Lemnitzer à la demande de celui-ci.

Le commandant en chef OTAN a rencontré le général Ailleret au Bourget[2] et, en lui demandant rendez-vous, lui a indiqué que les représentants des 14 l'avaient prié de solliciter des autorités françaises l'envoi aux échelons subordonnés de part et d'autre, des instructions en vue de la coopération en temps de guerre, sans échange de lettres[3]. Il s'agit bien évidemment d'éviter la difficulté que crée l'exigence française du mot « accord » dans les lettres en question.

Le général Ailleret compte remettre au général Lemnitzer un aide-mémoire qui pourrait être rédigé suivant les lignes générales ci-après : « Le chef d'État-major des Armées françaises ne peut pas accepter, sans qu'il soit fait état d'un accord entre lui-même et SACEUR, d'appliquer un texte prévoyant la coopération des forces françaises d'Allemagne avec celles de l'OTAN. Cet accord doit être formel et explicite. À défaut d'un tel échange de lettres, le général Ailleret n'adresserait pas à ses subordonnés les directives du projet. Il étudiera en revanche de son chef les dispositions que prendraient les forces françaises en Allemagne pour être en mesure de coopérer sur décision du gouvernement français à une bataille de l'Alliance ».

Le général Ailleret demande simultanément à M. Couve de Murville et à M. Messmer leur accord sur ce qui précède. Le service estime pour sa part que cette position, qui contrairement aux lettres du général Ailleret en

[1] Ce document porte une note de la main de M. Hervé Alphand. « La Grandville, le Ministre est d'accord sur la formule proposée par le général Ailleret. H.A. ».

[2] À l'occasion du salon de l'aéronautique.

[3] Note du rédacteur « Nous avons su par divers renseignements que les Américains et les Anglais s'étaient montrés très hostiles au projet de lettres demandé par le général Ailleret, mais que certains pays, notamment les Pays-Bas, avaient insisté pour que soit faite à la France la proposition dont il est question aujourd'hui ».

date du 10[1] et du 18 mai[2] derniers ne nous fait pas apparaître en position de demandeur, est plus conforme aux instructions reçues du gouvernement.

*(Pactes, Pacte Atlantique Nord, Réorganisation de l'OTAN, retrait de la France, Conversations Ailleret-Lemnitzer, PAN-2)*

## 256

COMPTE RENDU
ENTRETIEN ENTRE M. ZORINE AMBASSADEUR D'URSS EN FRANCE ET M. SCHUMANN

*le 5 juin 1967, 15 h. 30.*

C.R. *5 juin 1967.*

Après un échange de paroles aimables sur la coopération scientifique et l'URSS, et notamment sur la récente réunion de la « Petite Commission » et sur la réunion en octobre prochain à Moscou de la « Grande Commission ». M. Zorine[3] demande à M. Schumann[4] son opinion sur les événements du Moyen-Orient[5].

M. Schumann répond qu'autant il a pu avoir, en sa qualité de Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, des conversations très larges avec l'ambassadeur d'URSS, autant, aujourd'hui, comme ministre responsable de la recherche scientifique, il ne s'estime pas qualifié pour parler au nom du gouvernement des Affaires internationales. Tout au plus, pourrait-il répondre, dans la limite de ses informations, à certaines questions précises que M. Zorine pourrait souhaiter lui poser.

M. Zorine dit qu'il n'a pas de questions précises à poser, mais qu'en tant que simple ambassadeur réduit à la lecture des journaux, il souhaite connaître l'opinion d'un ministre en exercice.

M. Schumann rappelle la déclaration du général de Gaulle à l'issue du Conseil des ministres de vendredi 2 juin[6]. Il ajoute que le souci constant du

[1] Lettre du 10 mai : voir la note de M. de La Grandville du 10 mai publiée ci-dessus et la note du 18 mai.

[2] Lettre du 18 mai publiée ci-dessus avec la note du service des Pactes du 18 mai.

[3] Valerian Alexandrovitch Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (1947-1965), ambassadeur d'URSS en France depuis avril 1965.

[4] Maurice Schumann, ministre de la Recherche scientifique dans le cabinet Pompidou.

[5] Comme on le craignait, un nouveau conflit israélo-arabe est en cours depuis le 5 juin 1967 au matin.

[6] Cette déclaration faite au Conseil des Ministres par le général de Gaulle a été lue à la presse le 2 juin 1967. Elle a été reproduite dans la *Documentation française*, *Articles et Documents* du 16 juin 1967. Le Président de la République y indiquait que la France n'était engagée avec aucun des États en cause et par conséquent que celui utilisant le premier les armes « n'aurait ni son approbation, ni son appui » et il appelait à une entente entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité pour maintenir la paix et régler la crise.

gouvernement français, voire son obsession, est d'obtenir le cessez-le-feu dans les meilleurs délais.

M. Schumann rappelle que l'ONU a pu, en 1959, dans les circonstances que l'on connaît, obtenir la fin des hostilités. De même aujourd'hui, l'Organisation internationale et au premier chef, les quatre membres permanents du Conseil de sécurité, doivent pouvoir imposer le cessez-le-feu.

M. Zorine revient sur la déclaration du général de Gaulle suivant laquelle le pays qui déclencherait les hostilités le premier ne recevrait ni l'approbation, ni l'appui du gouvernement français. M. Zorine constatant qu'aujourd'hui, l'agression a été commise par Israël, demande que sera l'attitude du gouvernement français.

M. Schumann répond que le gouvernement français, avec les informations dont il disposait à la fin de la matinée, n'était pas en mesure de déterminer l'agresseur.

M. Zorine soutient que les déclarations agressives faites à la fin de la semaine dernière par le ministre des Forces armées et le ministre des Affaires étrangères d'Israël ne laissent aucun doute sur ce point au gouvernement.

M. Schumann constate que les déclarations de M. Zorine sont fondées sur des éléments datant de la semaine dernière.

M. Zorine déclare que le gouvernement soviétique suit avec la plus grande attention la position du gouvernement français, en espérant que celui-ci contribuera à mettre fin à l'agression.

M. Schumann répond que le gouvernement français, de son côté, est sans aucun doute très attentif à la position soviétique, avec l'espoir et la certitude que celle-ci contribuera au rétablissement de la paix.

Au moment de monter en voiture, M. Zorine parle au conseiller de M. Schumann de bureaux de recrutement de volontaires pour Israël ouverts à Paris.

Il s'interroge sur les responsabilités de ces initiatives et déclare qu'il serait extrêmement grave que le gouvernement français ne réagisse pas.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

# 257

COMPTE RENDU

*Mission du secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances à Budapest, les 27 et 28 mai 1967*

C.R. *Paris, 5 juin 1967.*

À l'occasion de son séjour à Budapest, les 27 et 28 mai, le secrétaire d'État[1] a eu des entretiens avec M. Timar[2], vice-président du Conseil chargé de la coordination économique, ainsi qu'avec M. Biron[3], ministre du Commerce extérieur.

Trois sujets ont été évoqués :

– l'évolution de nos échanges avec la Hongrie[4] ;

– la réforme économique décidée pour le 1er janvier 1968,

– l'ouverture politique qui nous est faite à l'occasion de cette évolution et de cette réforme.

1. Les échanges franco-hongrois sont à un niveau modeste. C'est notre 50e client dans le monde, nous sommes devancés sur le marché hongrois par l'Allemagne qui vend trois fois plus que nous, la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Italie et même la Suisse. Les fournitures de la France ne représentent que 2,2 % des importations totales de ce pays contre 65 % pour l'ensemble des pays de l'Est. La Hongrie est d'ailleurs un marché limité puisqu'elle ne peut acheter plus qu'elle ne peut vendre, or, elle ne dispose pas, comme la Pologne ou la Roumanie, des matières premières qui lui assurent d'importantes rentrées de devises.

Le commerce franco-hongrois a été depuis dix ans constamment à notre avantage, sauf en 1966. L'excédent cumulé en notre faveur, atteint 550 millions de francs, nous avons chaque année de cette décennie exporté 2 quand nous importions 1.

L'année 1966, a marqué un tournant de deux points de vue. Pour la première fois, la Hongrie nous a passé d'importantes commandes de biens d'équipement[5], dont nous ne verrons les effets dans les statistiques que l'an

[1] M. Roland Nungesser, ancien secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Logement dans le troisième ministère Pompidou (8 janvier 1966-1er avril 1967) devient secrétaire d'État chargé de l'Économie et des Finances dans le quatrième ministère Pompidou formé le 6 avril 1967.

[2] Le Dr Matyas Timar, ancien ministre des Finances (1962-1967), est vice-président du Conseil des ministres, chargé de la coordination économique depuis avril 1967.

[3] Joseph Biro est ministre du Commerce extérieur depuis 1963.

[4] Sur le sujet, se référer à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 18 mai 1967, non publiée, analysant les conclusions de la réunion de la Commission mixte franco-hongroise, qui s'est tenue du 8 au 12 mai 1967.

[5] Par exemple, la construction d'une chaîne de montage de moteurs Diesel par Seri/Renault ; celle de turbine par Neyrpic pour l'équipement d'un barrage sur la Tisza ; la cession de licence de moteurs par les Chantiers de l'Atlantique ; la vente de redresseurs au silicium par Alsthom ;

prochain et pour la première fois, le commerce a été essentiellement équilibré, les ventes hongroises en France doublant de 1964 à 1966, grâce aux produits agricoles. Il est intéressant de noter que le remplacement de nos anciens mécanismes de protection nationaux, comme le contingentement et le calendrier des importations agricoles, par les règlements de Bruxelles (libération et prélèvement) a provoqué une hausse générale des exportations agricoles des pays de l'Est vers la France (plus de 60 %) et que la Hongrie, par son aptitude commerciale et sa proximité géographique, est le pays qui a le plus profité de cette évolution, puisqu'elle a triplé en deux ans ses ventes de produits agricoles sur notre marché.

À cet égard, les dirigeants hongrois ont demandé si nous pourrions, comme l'ont fait les Allemands, prévoir une sorte de consultation entre nos deux pays, au cas où, du fait du prélèvement, leurs exportations agricoles connaîtraient un fléchissement marqué[1]. M. Nungesser n'a pas répondu à cette suggestion, qui lui était présentée comme une réflexion. Mais on sait que la Pologne, la Yougoslavie et la Bulgarie ont les mêmes préoccupations, nous aurons donc à répondre, dans les mois à venir, à des demandes de ce genre, il serait inopportun, semble-t-il, d'être, sur ce sujet, beaucoup plus restrictifs à l'égard des pays de cette zone, que ne le sont, d'après mes informations, Allemands et Italiens.

2. Sur la réforme économique qui doit intervenir le 1er janvier prochain, le vice-président du Conseil des ministres et le ministre du Commerce ont donné d'intéressantes précisions. Cette réforme a été annoncée durant l'été 1966 par une résolution du comité central[2]. Le plan centralisé et rigide actuel serait remplacé par une planification souple, à la française, « dans le nouveau mécanisme de l'économie, dit cette résolution, le plan a pour tâche fondamentale d'exprimer la politique de l'État socialiste, en définissant les objectifs principaux du développement, les principaux équilibres et en mettant l'accent sur la planification à long et moyen terme. Quant au plan à court terme, il sera un ensemble de mesures prises par le gouvernement pour influencer les processus économiques en se fondant essentiellement sur le mécanisme du marché ». Parallèlement à ce changement profond du plan, les prix seront révisés afin de rapprocher prix intérieur et prix du marché mondial, les salaires varieront en partie selon les résultats de

la livraison à la Hongrie de dix mille voitures Renault. Pour des détails supplémentaires sur la coopération technique entre les deux pays, voir la dépêche de Budapest du 22 mars 1967, non reprise, rendant compte du déroulement de la semaine technique française de Budapest (14-21 mars 1967).

[1] *Note manuscrite marginale* : cela a été repoussé en commission mixte.

[2] La résolution adoptée lors de la dernière réunion du comité central du parti socialiste ouvrier hongrois en mai 1966, relative à la réforme de l'économie n'est pas un programme détaillé, immédiatement applicable. Il s'agit plutôt d'un schéma où sont indiquées les directions à suivre en vue de la réalisation de la réforme. Se référer à la dépêche de Budapest n° 439/EU du 16 juin 1966, non publiée, exposant les traits principaux de la réforme du mécanisme de l'économie hongroise. Voir également les dépêches de Budapest nos 310/EU et 422/EU des 22 avril et 7 juin 1967, non reproduites, portant sur la préparation de la réforme économique et sur quelques-uns de ses aspects.

l'entreprise, et la résolution précise même ; « si l'entreprise est déficitaire, l'État ne garantit pas le paiement intégral des traitements des cadres dirigeants ».

Cette réforme interne s'inscrit dans une vue mondiale de « division internationale du travail » qui recouvre les pays socialistes et les pays capitalistes. Cela signifie que les entreprises exportatrices recevront non pas, comme c'est le cas maintenant, le prix payé par la centrale de commerce extérieur en forints au cours du marché intérieur, mais l'exacte contrevaleur en forints du produit de la vente sur les marchés extérieurs. En contrepartie les entreprises, qui auront des forints, pourront avoir les licences d'importations qui leur conviennent pour les produits et les origines qu'elles souhaitent. Un contrôle sera maintenu, mais disent les dirigeants hongrois « la limitation des importations n'est pas une ligne générale à suivre ».

Sous une forme plaisante, qui traduit d'ailleurs une certaine conception hongroise des modes de vie étrangers, le ministre du Commerce extérieur[1] m'a ainsi expliqué le changement de politique en matière de commerce extérieur. Il faut qu'à l'avenir nos exportations visent à fournir à nos producteurs ce qu'il y a de meilleur au monde, c'est-à-dire : « des salaires américains, le confort des maisons anglaises, une épouse japonaise et de la cuisine chinoise, alors que maintenant tout se passe comme si l'on voulait fournir aux producteurs hongrois ce qu'il y a de pire au monde, c'est-à-dire le confort des maisons japonaises, des salaires chinois, une épouse américaine et de la cuisine anglaise ».

Mais si la réforme économique décidée excite la verve de nos interlocuteurs hongrois, elle ne va pas sans leur inspirer quelque inquiétude.

D'abord parce que la Hongrie est obligée d'importer, de l'est principalement, ses matières premières et demi-produits et qu'il lui faut équilibrer ces achats indispensables par des ventes de produits agricoles ou manufacturés dont l'exportation est par définition plus aléatoire.

Ensuite, parce que la réforme hongroise va beaucoup plus loin que les réformes soviétiques et se rapproche du modèle yougoslave. Pour cette raison, les dirigeants de Budapest ne peuvent compter sur le soutien inconditionnel de Moscou en cas d'échec ou de difficultés temporaires.

3. D'où l'idée suivante. Comme la Hongrie ne peut ni s'appuyer entièrement sur l'Union soviétique, ni compter sur les mécanismes compensateurs du Fonds monétaire, dont elle n'est pas membre, le gouvernement hongrois est à la recherche d'une certaine sécurité pour sa balance des paiements. Il me semble que les experts hongrois souhaiteraient nous voir accepter la solution suivante : la Hongrie ferait l'essentiel de ses règlements extérieurs sur la place financière de Paris et demanderait que, jusqu'à une certaine somme, elle puisse être, éventuellement, à découvert au cas où sa réforme ou la conjoncture internationale lui serait défavorable. En contrepartie,

[1] Joseph Biro, ministre du Commerce extérieur de Hongrie depuis 1963.

nous bénéficierions d'une préférence systématique pour les achats hongrois effectués dans les pays occidentaux.

C'est ce que nous avons cru comprendre car ces idées exprimées sous des formes différentes par le vice-président du Conseil des ministres et le ministre du Commerce extérieur ne lui ont pas été présentées comme une demande du gouvernement hongrois mais comme une réflexion des dirigeants économiques préoccupés de l'avenir de leur balance des paiements, après que la réforme les aura privés des moyens de contrôle actuels. Il est clair que les Hongrois ne nous feraient une demande de ce genre que si nous étions décidés à y donner suite sous une forme ou sous une autre. Ils ne peuvent, en effet, dans une telle affaire, se heurter à un refus de notre part surtout s'il était public car ils craindraient sans doute que l'Allemagne fédérale reprenne à son comporte la proposition que nous aurions déclinée ce que les Soviétiques n'accepteraient en aucun cas.

Comme il s'agit d'une affaire importante dont les lignes ne sont pas clairement arrêtées dans l'esprit des gouvernements hongrois, mais qu'ils ont déjà évoquée, de manière vague, auprès de M. Couve de Murville[1] puis de notre ambassadeur[2] et de notre conseiller commercial[3], M. Nungesser leur a demandé de lui transmettre officieusement l'état de leurs réflexions, par écrit, afin que nous puissions y réfléchir sans que ni eux, ni nous, ne soyions engagés à donner une suite quelconque à ce qui ne serait, pour le moment, qu'un thème d'étude.

4. M. Biro, ministre du Commerce extérieur, a été invité par M. Nungesser à se rendre en visite en France, dans le courant de cette année. M. Biro a accepté le principe de cette invitation ; la date à laquelle cette visite pourra avoir lieu sera fixée ultérieurement.

*(Europe, Hongrie (1961-1970), Relations politiques franco-hongroises, 1967)*

[1] M. Couve de Murville s'est rendu en voyage officiel en Hongrie du 28 au 30 juillet 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n[os] 142 et 180.

[2] Raymond Gastambide est ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965.

[3] Georges Noreau, conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France à Budapest depuis novembre 1965.

# 258

## Traduction de notes échangées entre le Kremlin et l'Élysée par le téléphone vert[1].

N. *Moscou, 5 juin 1967.*

Paris, Palais de l'Élysée

À M. le Président de la République française, de Gaulle,

Avons été informés de conflits armés entre Israël et la RAU.

Le gouvernement soviétique est convaincu de ce que le devoir de toutes les grandes puissances est d'obtenir que le conflit armé soit rapidement interrompu.

Le gouvernement soviétique a agi et agira dans ce sens. Nous sommes convaincus de ce que le rôle positif de la France et le vôtre propre, Monsieur le Président, exerceront sans aucun doute une influence bénéfique sur le développement des événements.

Respectueusement,

A. Kossyguine,

Président du Conseil des ministres de l'URSS.

Pour Monsieur le Président Kossyguine,

Avant l'ouverture des hostilités, le gouvernement français estimait que le devoir immédiat des grandes puissances était d'obtenir que les combats ne s'engagent pas. C'est, en particulier, dans cette intention qu'il avait proposé une concertation entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité.

Les hostilités étant maintenant commencées, le gouvernement français est d'accord avec le gouvernement soviétique pour penser que les quatre puissances doivent s'efforcer d'obtenir la cessation des combats. C'est l'attitude qu'il compte prendre aux Nations unies.

En tous cas, il est nécessaire de maintenir le contact direct entre nos deux gouvernements.

C. de Gaulle.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

[1] Il s'agit d'un télex dont l'installation entre le Kremlin et l'Élysée avait été décidée lors de la visite du général de Gaulle en URSS en mai 1966.

# 259

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 904 et 906
Immédiat. Réservé.

*Le Caire, 6 juin 1967.*

(*Reçu* : 12 h. 30).

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a, sur instructions du président Nasser, demandé de revenir le voir aujourd'hui. Il m'a donné, à l'intention du gouvernement français les indications suivantes : déjà hier, le commandement arabe avait le sentiment qu'une certaine aide aérienne anglaise et américaine était apportée à Israël ; trois types d'avions que ne possède pas l'armée israélienne avaient été détectés par les radars égyptiens. Le commandement syrien avait décelé des mouvements d'appareils ne pouvant venir que de la mer ; ce matin le roi Hussein[2] a fait savoir qu'il avait la conviction que les Anglais et les Américains apportaient une telle aide. La RAU croit donc pouvoir faire état de ces renseignements.

Elle constate dès lors que l'attitude des États-Unis contredit, en dépit de leurs démentis, leur déclaration de neutralité. Celle de M. Dean Rusk[3] sur la responsabilité de l'agression d'hier lui paraît être ambiguë tandis que des manœuvres de la délégation américaine du Conseil de sécurité pour gagner du temps l'amènent à penser qu'on cherche, à Washington, à assurer aux forces israéliennes des positions favorables pour un cessez-le-feu.

Le ministre des Affaires étrangères croit, en conséquence, que la situation va s'aggraver dans la journée. En particulier, les décisions arrêtées hier par la conférence des pays pétroliers à Bagdad[4] vont être mises en application et l'Irak a déjà fait savoir qu'il allait arrêter les pompages de pétrole vers la Méditerranée.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures, PRO-7-3-RAU)*

[1] Le ministre des Affaires étrangères de la RAU est Mahmoud Riad depuis 1964 ; il reste en place après le remaniement ministériel du 20 juin 1967. Sur la rencontre avec l'ambassadeur de France, voir le télégramme du Caire n° 896 du 5 juin non publié.

[2] Ibn Talal Hussein II est roi de Jordanie depuis 1952.

[3] Dean Rusk est secrétaire d'État américain depuis 1961.

[4] Il s'agit de la conférence de l'OPEP (Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole) créée en 1960. La conférence se réunit à Bagdad du 4 au 6 juin 1967. Participent à cette réunion les représentants de la RAU, de l'Irak, de l'Algérie, de l'Arabie Saoudite, de la Libye, du Koweït, du Qatar, d'Abu-Dahbi, de Bahrein, de la Syrie et un représentant de la Ligue arabe. Les résolutions font peser une double menace sur les États « qui commettraient une agression contre l'un des pays arabes ou qui offriraient une assistance quelconque directe ou indirecte aux agresseurs israéliens » 1) l'arrêt complet de l'envoi du pétrole qui leur est destiné, 2) la saisie des biens des compagnies, notamment pétrolières, appartenant à ces pays. Voir la dépêche de Beyrouth (conseiller financier) n° 538 du 8 juin 1967, non publiée.

# 260

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 761 à 765. *Bruxelles-Delfra, 6 juin 1967.*

(*Reçu* : 16 h. 40).

Ainsi qu'il avait été convenu[1], les ministres se sont réunis hier, avant la session du Conseil, en qualité de représentants des gouvernements des États membres, pour désigner le successeur de M. Hallstein[2]. M. Couve de Murville, M. Brandt[3] et M. Fanfani[4] s'étaient fait excuser en raison des événements du Moyen-Orient.

La parole a tout d'abord été donnée à M. Oliva[5], sous-secrétaire d'État italien, qui a lu une lettre de M. Fanfani au président du Conseil[6], faisant part du refus de M. Colombo. M. Fanfani proposait, en même temps, le nom de M. Ferrari-Aggradi[7], tout en prenant soin d'indiquer que si les autres États membres ne pouvaient pas accueillir favorablement cette candidature, du moins souhaitait-il que la présidence de la Commission soit assurée à l'Italie au tour suivant.

La lecture de cette lettre a été suivie d'un long et profond silence qui a été interprété par le président, M. Van Elslande, comme signifiant que la nouvelle candidature italienne ne ralliait pas l'unanimité des États membres. Il constate que, dans ces conditions, il n'y avait pas autre chose à faire que de s'en tenir à ce qui avait été convenu le 29 mai à Rome, à savoir que, en cas de refus de M. Colombo, M. Rey[8] serait désigné. Personne n'ayant contesté cette manière de voir, la nomination de M. Rey a été considérée comme acquise.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 126 à 131 du 3 juin 1967.

[2] Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, du 10 janvier 1958 au 6 juillet 1967.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Amintore Fanfani, ministre italien des Affaires étrangères, depuis le 24 février 1966.

[5] Giorgio Oliva, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 23 février 1966.

[6] Renaat Van Elslande, ministre belge des Affaires européennes et de la Culture néerlandaise depuis le 19 mars 1966. La Belgique préside le Conseil des ministres de la CEE durant le premier semestre 1967.

[7] Mario Ferrari-Aggradi, économiste italien, député depuis 1953, ancien ministre.

[8] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

Cela fait, chacun à ensuite donné son avis sur la demande italienne visant la présidence qui suivrait celle de M. Rey. L'opinion générale a été que tout le monde serait sans doute très heureux de voir un Italien succéder à M. Rey, mais qu'il convenait de réserver la liberté d'appréciation et de choix des gouvernements en fonction des candidatures qui seraient présentées.

M. Luns[1] a, d'autre part, rappelé que la désignation de M. Rey ne valait pas pour l'ensemble du Benelux. Il avait, a-t-il dit, obtenu l'assentiment de ses collègues sur ce point au cours de la conversation du Quirinal[2]. Personne n'a élevé d'objections.

Enfin, M. Luns a marqué le désir du gouvernement néerlandais de voir M. Mansholt[3] conserver, en tout état de cause, sa vice-présidence. Sur ce point, également, tout le monde a été d'accord, étant bien entendu qu'il s'agissait là d'une mesure de caractère exceptionnel prise *intuitu personae*, ne pouvant constituer un précédent en faveur de qui que ce soit.

Il a été convenu, à la fin de la discussion, qu'on reparlerait ultérieurement des nominations des autres vice-présidents et membres de la future Commission unique.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

## 261

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2294 et 2301. *Moscou, 6 juin 1967.*
Diffusion strictement réservée.
(*Reçu* : 19 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme 2100/2109 du 28 mai[4].

Maintenant que le Canal de Suez est fermé, que les expéditions de pétrole sont arrêtées par l'Irak et Koweit et que les pays arabes cherchent, dans une prétendue intervention anglo-américaine, une excuse à leurs revers initiaux, et peut être aussi à amener l'URSS à se mêler plus directement et plus efficacement de l'affaire, il me paraît nécessaire d'adresser au Département certains compléments à l'appréciation portée par cette ambassade, le 28 mai dernier, sur la situation vue de Moscou.

[1] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] Allusion à la conversation entre les ministres des Affaires étrangères des Six qui suit le dîner de gala offert le 29 mai 1967 au Quirinal aux participants du sommet marquant le dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome.

[3] Sicco Leendert Mansholt vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958.

[4] Voir ci-dessus n° 223.

Dans la mesure où, directement ou indirectement, il est possible de recueillir ici des indices sur les intentions profondes des Soviétiques, rien n'est venu infirmer le jugement déjà émis que l'URSS ne cherche pas, un drame de dimension mondiale. Ce que nous apprenons et observons dans d'autres capitales sur ce point me paraît confirmer cette façon de voir. Je ne pense pas que la thèse que m'a exposée, avant l'ouverture des hostilités, mon collègue israélien et selon laquelle nous nous trouvions devant une opération de grande portée, soigneusement préparée depuis 10 ans et visant à isoler la Turquie de l'Iran, moyennant l'anéantissement d'Israël soit, en l'occurrence, fondée, c'est-à-dire qu'il s'agisse là des objectifs réels et surtout immédiats des Soviétiques.

Quoiqu'il en soit, dans la mesure où Israël remporterait des succès militaires évidents et, par conséquent dans la mesure où serait ébranlé le régime de Nasser, je ne doute pas que la voix des Soviétiques aille s'enflant et que Moscou cherche, par divers moyens, à limiter les conséquences des échecs militaires de l'Égypte.

Peut-être, à cet égard, ai-je omis de souligner combien le coup d'État en Grèce avait eu ici de profondes répercussions et combien, de ce fait, comme il est naturel, la position de l'Égypte a pris pour les Soviétiques une importance accrue.

Toujours est-il que, devant la situation nouvelle qui se crée d'heure en heure, et dans le cadre de cette politique soviétique sans doute ambitieuse à terme mais généralement prudente en l'espèce, de nouvelles perspectives peuvent se présenter aux Soviétiques.

L'incohérence de la politique anglaise, le fait que Washington, ou plutôt certains secteurs de l'administration américaine, ont été pris de court par les événements du 5 juin[1], les problèmes de toutes sortes avec lesquels vont être confrontés les gouvernements occidentaux, si le canal est durablement fermé et le pétrole arrêté, peuvent conduire les Soviétiques à penser qu'ils ont maintenant de nouveaux atouts dans leur jeu et les inciter à se montrer plus durs. En sens contraire, s'ils y réfléchissent bien, les deux grandes considérations technico-économiques qui pouvaient jusqu'à présent rendre Londres et Washington plus prudents constituent maintenant des faits quasiment accomplis. Aussi les puissances anglo-saxonnes seraient-elles moins gênées, s'il fallait prendre une position plus tranchée. Ces considérations paraissent devoir s'équilibrer et s'annuler.

La différence d'approche entre M. Fedorenko et M. Goldberg au Conseil de sécurité me paraît préfigurer ce dont il va continuer de s'agir dans les jours qui viennent. Reviendra-t-on à la situation du 5 juin ou à celle existant au 15 mai ? Plus Israël remporterait de succès, plus les Soviétiques seraient difficiles à manier et plus lents aussi à se décider, dans la mesure même où leurs combinaisons ont été rendues aléatoires par l'ouverture et le développement des combats.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Date du début des hostilités entre Israël et l'Égypte puis les autres pays limitrophes.

# 262

M. BROUILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME-SAINT-SIÈGE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 345 à 347.
Très urgent.

*Rome Saint-Siège, 6 juin 1967.*

(*Reçu* ; 19 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme no 344[1].

Le gouvernement italien ayant fait savoir à la secrétairerie d'État qu'il avait donné instruction à ses ambassades à Tel-Aviv et Amman, ainsi qu'au chef de la mission permanente italienne aux Nations unies, d'appuyer, auprès des autorités israéliennes et jordaniennes et du Secrétaire général des Nations unies, les démarches effectuées par les représentants du Saint-Siège pour tenter d'obtenir que, dans le déchaînement de la violence, les lieux saints, du moins, soient épargnés. Cette initiative de la *Farnesina* a incité le Palais apostolique à solliciter une action diplomatique analogue de la part de ceux des gouvernements dont la voix peut avoir chance d'être entendue par les belligérants.

En même temps qu'ils chargeait ses collaborateurs de prendre aux mêmes fins l'attache d'un certain nombre de ses collègues, Mgr Dell'Acqua[2] vient de me faire dire, par notre compatriote Mgr Martin[3], le très grand prix qu'attacherait le Souverain Pontife à ce que le gouvernement français veuille bien user de toute son autorité et de son influence pour obtenir que soit assurée la sauvegarde des lieux saints.

*(Proche-Orient, Relations extérieures, Palestine, PRO 7-3 (Pa St Siège))*

[1] Le télégramme n° 344 daté du 5 juin 1967, en provenance de Rome-Saint-Siège traduit les inquiétudes du pape Paul VI devant l'aggravation de la tension, le déclenchement des hostilités et leur élargissement rapide dans la zone de Jérusalem. Il reproduit le message adressé par le Vatican au Secrétaire général de l'ONU lui demandant de tout mettre en œuvre pour arrêter le conflit et, si la situation venait à s'aggraver que Jérusalem soit déclarée ville ouverte. Suivent les textes des messages adressés au délégué apostolique à Jérusalem demandant de préserver l'intégrité des lieux saints, et au nonce apostolique au Caire pour arrêter le conflit.

[2] Le cardinal italien Angelo Dell'Acqua est vicaire général de Sa Sainteté.

[3] Mgr Jacques Martin, né à Amiens, est évêque de Naplouse (Palestine) en résidence au Vatican.

# 263

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 909 et 911

*Le Caire, 6 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 00).

Depuis l'ouverture des hostilités, la République arabe unie ne néglige aucun moyen pour accréditer la thèse d'une agression préméditée d'Israël.

Aujourd'hui, dans un communiqué officiel, le commandement des forces armées dénonce une prétendue collusion militaire anglo-américaine avec Israël, sous forme de couverture aérienne prêtée à Israël par les forces anglaise et américaine (mon télégramme nº 908)[1].

On prétend ici posséder des preuves formelles de cette intervention. Le président Nasser vient de le confirmer lui-même dans un message diffusé par la Radio du Caire.

Qu'il s'agisse ou non d'un artifice destiné sur le plan intérieur à masquer le bilan de la première journée de combats ou sur le plan extérieur à susciter une réaction soviétique, les dirigeants égyptiens paraissent se couper désormais toute possibilité de manœuvre du côté des États-Unis.

*Al Ahram* annonce du reste ce matin, que la visite que M. Zakaria Mohieddine[2] devait faire à Washington, et dont le principe n'avait été connu que le 5 juin, venait d'être ajournée.

Des réactions dirigées contre les États-Unis et la Grande-Bretagne commencent à intervenir. J'apprends à l'instant qu'une manifestation s'est déroulée devant l'ambassade des États-Unis. Elle a été assez rapidement enrayée par l'armée. À Alexandrie, la bibliothèque américaine a été incendiée, ainsi que le consulat de Grande-Bretagne.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations, RAU, PRO-7-3-RAU)*

[1] Le télégramme nº 908 en provenance du Caire, daté du 6 juin, informe Paris que la radio du Caire diffuse un communiqué du commandant suprême des forces armées de la RAU disant que les États-Unis et la Grande-Bretagne sont associés à l'agression militaire israélienne en ce qui concerne les opérations aériennes sur le front égyptien et sur le front jordanien.

[2] Zakaria Mohieddine, Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la RAU en 1965 et 1966, est l'un des trois vice-présidents dans le cabinet de Mohamed Sidki Soliman formé en septembre 1966.

# 264

M. DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, CHARGÉ D'AFFAIRES P.I. À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1202 à 1209. *Rabat, 6 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 00).

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a convoqué dans la soirée du 6 juin. Empêché par mon état de santé, j'ai demandé au premier conseiller de l'ambassade[2] de se rendre à cette convocation.

Le Dr Laraki a remis à mon collaborateur, jointe à une note de transmission, une « déclaration du gouvernement marocain au sujet de la condamnation par contumace du général Oufkir »[3].

En conclusion de ce texte, que je vous transmets sous le numéro suivant, le gouvernement marocain « renouvelle sa proposition tendant à soumettre à la Cour internationale de La Haye » le différend qui l'oppose au gouvernement français sur l'interprétation de la convention judiciaire[4].

À cette occasion, le Dr Laraki a déploré la condamnation prononcée contre le ministre marocain de l'Intérieur et a brièvement repris les arguments juridiques déjà avancés par le Maroc concernant l'application de la convention d'octobre 1957.

Mon collaborateur a, pour sa part, rappelé au Dr Laraki que la France n'avait méconnu aucune des dispositions de la convention en soumettant cette affaire à une juridiction française.

Sans faire d'autre commentaire sur la portée de cette déclaration, le Ministre des Affaires étrangères a demandé que l'ambassade en assure la transmission.

Déclaration du gouvernement marocain au sujet de la condamnation par contumace du général Oufkir.

Par arrêt de contumace, en date du 5 juin 1967, la Cour d'assises de la Seine a prononcé contre le général Oufkir, ministre de l'Intérieur du gouvernement marocain, une condamnation à une peine de réclusion criminelle à perpétuité.

[1] Au sujet du Dr Ahmed Laraki, se reporter plus haut au télégramme de Rabat n° 1184 du 5 juin 1967.

[2] Le conseiller de l'ambassade de France est Serge Gelade, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Rabat de 1962 à 1965, puis premier conseiller au même poste à compter de mars 1965.

[3] L'arrêt de condamnation par contumace du général Oufkir est prononcé le 5 juin 1967 avec une peine de réclusion à perpétuité.

[4] Au sujet de la convention judiciaire franco-marocaine et de l'article 28, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 200 et n° 294.

Cette décision constitue une violation flagrante de l'article 28 de la convention judiciaire franco-marocaine du 7 octobre 1957, ainsi d'ailleurs que le gouvernement de Sa Majesté le Roi l'a précédemment rappelé au gouvernement de la République française.

En effet, cette convention faisant application du système de la répression universelle et se conformant au surplus aux dispositions des articles 751 du code de procédure pénale marocain et 689 du code de procédure pénale français, prévoit, dans son article 28, une exception par restriction au principe général de l'extradition en organisant une répression spéciale au cas d'infraction commise par un des ressortissants de l'un ou de l'autre État, sur le territoire de l'État contractant, lorsque cet auteur se trouve sur son territoire national.

Il s'ensuit que la convention précitée ne laisse aux deux parties contractantes, dans le cas où elles désirent obtenir une sanction pour une infraction commisse par un ressortissant de l'autre partie, qu'une possibilité : celle de la dénonciation prévue expressément par la convention.

Toute autre décision de poursuite par contumace ou tout autre moyen ne saurait donc intervenir.

Cette interprétation de la convention, que le gouvernement marocain a constamment invoquée, est la seule qui soit susceptible d'assurer à l'infraction commise une sanction effective.

Estimer, par contre, que l'article 28 laisse dans son alinéa 2 une faculté à laquelle le gouvernement français a cru devoir recourir, est contraire à la volonté solennellement exprimée par les deux parties dans une convention devant laquelle toute législation d'ordre interne doit s'incliner.

C'est compte tenu de cet impératif que le gouvernement de Sa Majesté le Roi a officiellement proposé au gouvernement français de soumettre à la Cour internationale de justice de La Haye le litige qui met les deux pays aux prises, relativement à l'interprétation et à la porte de l'article précité.

Tout en protestant contre cette violation flagrante de la convention de 1957[1], le gouvernement de Sa Majesté le Roi renouvelle sa proposition tendant à soumettre à la Cour internationale de justice de La Haye le différend ainsi circonscrit.

*(Collection des télégrammes, Rabat, 1967)*

[1] Il s'agit de la convention judiciaire franco-marocaine signée le 5 octobre 1957.

# 265

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, REPRÉSENTANT PERMANENT
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET CHEF DE LA MISSION PERMANENTE
PRÈS LES NATIONS UNIES

T. nos 520 et 521. *Paris, 6 juin 1967, 21 h. 26.*
Immédiat. Très secret

Depuis le début des hostilités[1] entre Israël et les pays arabes un contact est maintenu entre le gouvernement français et le gouvernement soviétique.

En réponse à Moscou qui nous a fait part de sa conviction qu'il était du devoir de toutes les grandes puissances d'obtenir que le conflit soit interrompu rapidement, nous avons rappelé que le gouvernement avait proposé, avant l'ouverture des hostilités, une concertation entre les quatre membres permanents du Conseil de sécurité[2] pour que les combats ne s'engagent pas. Ceux-ci ayant commencé, le gouvernement est d'accord pour penser que les quatre grandes puissances doivent s'efforcer d'obtenir leur cessation.

Quant aux discussions en cours, aux Nations unies, nous avons fait savoir au gouvernement soviétique que nous souhaitions, comme lui, que le Conseil de sécurité se prononce dès le 6 juin en faveur d'un cessez-le-feu. Comme lui, d'autre part, nous estimons que la décision de cessez-le-feu doit être assortie d'une décision de retrait des troupes.

Il a été précisé, en ce qui concerne la ligne sur laquelle devrait s'opérer ce retrait, que nous serions prêts, comme il est proposé du côté soviétique, à retenir la ligne d'armistice qui correspond aux positions occupées de part et d'autre avant le début des opérations militaires. Étant donné toutefois les positions de certains autres gouvernements et de l'intérêt essentiel que présenterait un accord au Conseil de sécurité, nous pensons qu'un ajustement des thèses en présence peut s'avérer nécessaire.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient)*

[1] Les hostilités débutent le 5 juin à l'aube par une attaque des forces israéliennes sur les fronts de Syrie et d'Egypte.

[2] Le 24 mai le gouvernement français suggère que les quatre Grands, membres du conseil de sécurité (États-Unis, Grande-Bretagne, France et URSS), se concertent pour assurer le maintien de la paix. Cette suggestion est immédiatemant acceptée par Washington puis par Londres. Moscou réserve sa réponse et décline l'offre le 28 mai.

# 266

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1477. *New York, 6 juin 1967.*

(*Reçu* : le 7, à 06 h. 00).

*a.s. situation au Proche-Orient*

J'adresse au Département le texte de mon intervention de ce jour au Conseil de sécurité.

*Citation.*

Ainsi, le Conseil vient de se prononcer pour l'arrêt des combats[1]. Cette décision, qui, si elle avait pu être prononcée plus tôt – comme c'était notre vœu très cher – aurait épargné bien des morts et des destructions, doit maintenant être appliquée sans délai. Les vies et les biens doivent être sauvegardés – et parmi les seconds, mon pays place très haut le capital historique et spirituel que les lieux saints représentent pour la chrétienté.

La délégation française ne peut imaginer que l'appel que le Conseil unanime vient d'adresser aux parties ne soit pas entendu car les États en cause ne peuvent ignorer que l'autorité des Nations unies est tout entière derrière cette résolution.

Une fois qu'auront cessé les combats, comme c'est la volonté du Conseil, nous aurons à entreprendre un long processus. Nous devrons appliquer notre vigilance à la mise en œuvre de notre résolution et aux conséquences de celle-ci. Les Nations unies auront de grands problèmes à régler : nous avons confiance qu'elles sauront s'en occuper sérieusement.

Il en va de la stabilité au Proche-Orient et de la paix.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, projet et interventions françaises, D 50-2-A-13)*

[1] La résolution n° 233 du Conseil de sécurité relative au cessez le feu au Moyen-Orient, votée le 6 juin ; « prie les gouvernements intéressés, à titre de première étape, de prendre immédiatement toutes mesures en vue d'un cessez-le-feu immédiat et d'une cessation de toutes activités militaires dans la région ».

# 267

## TRADUCTION DE NOTES ÉCHANGÉES ENTRE L'ÉLYSÉE ET LE KREMLIN PAR LE TÉLÉPHONE VERT.

N. *Paris, 6 juin 1967.*

Au président de Gaulle,

Très honoré Monsieur le Président,

Les activités militaires continuent au Proche-Orient. De plus, leur échelle s'élargit.

Le gouvernement soviétique est convaincu qu'une demande instante de cessez-le-feu et de retrait des troupes au-delà d'une ligne d'armistice répondrait aux intérêts du rétablissement de la paix.

Nous exprimons l'espoir que le gouvernement français soutiendra cette demande au Conseil de sécurité. Nous la soutenons.

Il faudrait faire tout ce qui est possible pour qu'aujourd'hui soit prise par le Conseil de sécurité une décision positive à ce sujet.

Nous remarquons avec plaisir les consultations étroites entre nos gouvernements et l'active coopération entre nos représentants au Conseil de sécurité.

Avec votre profond respect.

A. Kossyguine,

Président du Conseil des Ministres de l'URSS.

Moscou, Kremlin, le 6 juin 1967.

Message à Monsieur Kossyguine[1],

Paris, le 6 juin 1967.

Monsieur le Président,

Le gouvernement français souhaite, comme le gouvernement soviétique, que le Conseil de sécurité se prononce dès aujourd'hui en faveur d'un cessez-le-feu au Moyen-Orient. Comme vous, nous estimons que la décision de cessez-le-feu doit être assortie d'une décision de retrait des troupes. Quant à la ligne sur laquelle devrait s'opérer ce retrait, il pourrait être indiqué de retenir la ligne d'armistice qui correspond aux positions occupées de part et d'autre avant le début des opérations militaires. Étant donné toutefois les positions de certains autres gouvernements et l'intérêt essentiel que présenterait un accord, un ajustement des thèses en présence peut s'avérer

[1] L'annotation « très secret » portée sur ce message du 6/06/1967 du général de Gaulle est du secrétaire général M. Alphand.

nécessaire. En tout cas, le représentant de la France continuera de se tenir en contact étroit avec son collègue soviétique.

Je me félicite moi aussi de l'utile coopération qui se manifeste entre nos deux gouvernements en cette occasion délicate.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute et amicale considération.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 268

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 1478 à 1480.
Immédiat.

*New York, 7 juin 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 50).

Si au cours des deux derniers jours les conversations décisives se sont déroulées exclusivement entre délégués américain[1] et soviétique[2] (sauf les deux dernières séances auxquelles le président du Conseil de sécurité était présent), cette délégation a, dans la première phase, c'est-à-dire du 22 mai au 4 juin, joué un rôle nécessaire. Elle s'est opposée en effet à plusieurs reprises en séance publique, au cours d'entretiens multilatéraux et dans des conversations privées entre M. Goldberg et moi-même[3], à toute tentative de la délégation américaine de faire voter par le Conseil une résolution qui n'aurait pas l'accord de tous et notamment des membres permanents. Mon collègue était sous instruction du Département d'État de faire voter un tel projet, affirmant qu'il pouvait recueillir les neuf voix requises et que, s'il faisait l'objet d'un veto, sa valeur morale n'en serait pas diminuée. Les refus successifs que nous avons opposés à cette tentative et les efforts fructueux que nous avons faits auprès de nos collègues du Brésil et de l'Argentine pour les inciter à adopter à ce sujet la même attitude que nous, ont été certainement parmi les facteurs qui ont empêché que le Conseil ne se livre à une démonstration qui serait restée sans suite.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, position française, S 50-2-A-13)*

[1] Le délégué américain au Conseil de sécurité est Arthur Joseph Goldberg.

[2] Le délégué soviétique au Conseil de sécurité est Nicolaï Trofimovitch Fedorenko.

[3] Il s'agit de Roger Seydoux de Clausonne, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité de juin 1962 à juillet 1969 et signataire de ce télégramme.

# 269

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 924 et 925
Immédiat.

*Le Caire, 7 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 22).

Je me réfère à votre télégramme no 497[1].

Le premier conseiller de l'ambassade[2] à Paris a pris contact cet après-midi avec le directeur d'Europe[3] et lui a demandé des précisions sur la portée et les motifs de la mesure prise par le gouvernement égyptien concernant la fermeture du canal de Suez à la navigation.

M. Gamal Mansour a confirmé à mon collaborateur que cette décision avait un caractère général. Quant aux motifs, il a indiqué qu'en agissant ainsi, le gouvernement égyptien entendait protéger la voie d'eau internationale contre les tentatives de sabotage de la part d'Israël qui aurait essayé de la miner et contre toute agression venant de ce pays ou de ceux qui le soutenaient. M. Gamal Mansour a explicitement mentionné à cet égard les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il a mis l'accent sur l'intérêt que l'Égypte et toutes les Nations avaient à éviter que le canal ne souffre des événements de guerre.

Tout en remerciant M. Mansour de ses explications, mon collaborateur, sans formuler de protestation, a cependant émis des doutes sur la validité d'une mesure qui semblait contraire à la convention de Constantinople[4] et à la déclaration faite le 24 avril 1957 par le gouvernement de la RAU[5].

Le directeur d'Europe n'a pas particulièrement réagi.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures, RAU, PRO-7-3-RAU)*

[1] Dans le télégramme n° 497 adressé au Caire le 7 juin 1967, Paris demande à son ambassadeur de s'informer auprès des autorités égyptiennes de la portée de la décision prise par le gouvernement égyptien de fermer le canal de Suez à la navigation et de rappeler à cette occasion la convention de Constantinople et la déclaration égyptienne du 24 avril 1957.

[2] Le premier conseiller de l'ambassade de France au Caire est, depuis mai 1967, Pierre Susini, conseiller des Affaires étrangères.

[3] Le directeur d'Europe au ministère égyptien des Affaires étrangères est Gamal Mansour.

[4] La convention de Constantinople ou Convention destinée à garantir le libre usage du canal maritime de Suez (même en temps de guerre) est signée à Constantinople le 29 octobre 1888. Elle est publiée par la Documentation française, *Notes et études documentaires : documents relatifs au canal de Suez*, n° 2-205, pp. 6 et 7.

[5] Par la déclaration du 24 avril 1957, le gouvernement de la RAU s'engage sur les points suivants : appliquer la convention de 1888, respecter la Charte des Nations unies, assurer la liberté de navigation dans le canal de Suez.

# 270

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 775 à 777. *Bruxelles-Delfra, 7 juin 1967.*
(*Reçu* : 8, 01 h. 50).

M. Rey[1] a fait part au Conseil des réflexions que la situation régnant en Grèce[2] inspire à la Commission. Il a notamment rappelé la résolution votée par l'Assemblée de Strasbourg[3] et souligné que l'un des organes de l'association, à savoir la Commission parlementaire paritaire, se trouvait empêchée de fonctionner. La Commission estimait, dans ces conditions, que s'il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'accord d'Athènes[4] lui-même, il serait fâcheux que la Communauté donne l'impression de faire comme si rien ne s'était passé. Il conviendrait donc, si le Conseil en était d'accord de faire savoir clairement au gouvernement grec que la Communauté assurera la gestion courante de l'accord mais qu'elle laissera en suspens tout ce qui a trait aux développements futurs de l'association (renouvellement du protocole financier, harmonisation des politiques agricoles).

Toutes les délégations sont successivement intervenues pour indiquer que, contrairement à la Commission, elles ne croyaient pas opportun de consacrer, par une déclaration formelle, l'attitude suivie par la Communauté vis-à-vis de la Grèce, tout en reconnaissant que cette attitude devait s'inspirer, dans la pratique et cas par cas, de considérations analogues à celles qui avaient été formulées par M. Rey.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Sur le coup d'État militaire du 21 avril 1967 en Grèce, voir ci-dessus la note du 25 avril 1967 de la sous-direction d'Europe méridionale.

[3] Le 11 mai 1967, l'Assemblée parlementaire européenne fait observer à l'unanimité que « l'inexistence actuelle d'institutions électives en Grèce supprime en fait toute possibilité de fonctionnement de la Commission mixte CEE-Grèce. »

[4] Sur l'accord d'association Grèce-CEE signé à Athènes le 9 juillet 1961, voir *D.D.F.*, 1961-I, n^os 166, 183, et 314.

## 271

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À ABIDJAN,
BANGUI, BRAZZAVILLE, COTONOU, DAKAR, FORT LAMY, LOMÉ,
NIAMEY, OUAGADOUGOU, TANANARIVE, YAOUNDÉ, LIBREVILLE.

T.C. n° 146. *Paris, 7 juin 1967, 20 h. 30.*

Pour le cas où les autorités de votre résidence vous consulteraient sur l'attitude à prendre en présence du conflit du Moyen-Orient, vous pourriez leur rappeler la position de non-engagement adoptée par le gouvernement français, position qu'à notre sens nos amis africains auraient également intérêt à prendre.

Dans la mesure où vous l'estimeriez opportun sur le plan local, vous pourriez ajouter que tel est aussi le sentiment des présidents Houphouët-Boigny[1] et Tsiranana[2], qui l'ont manifesté au cours des entretiens qu'ils ont actuellement à Paris.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, question du Moyen-Orient, position française)*

## 272

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*La rébellion des « Khmers rouges » et ses conséquences politiques*

N. n° 253. *Paris, 7 juin 1967.*

Trois mois et demi après les premiers incidents qui ont marqué le début de la rébellion des Khmers rouges (cf. la note n° 171 de la direction d'Asie-Océanie)[3], il apparaît que les forces de l'ordre ne sont pas encore parvenues à réduire les bandes rebelles et que les régions troublées – essentiellement la province de Battambang – n'ont pas retrouvé le calme.

Il est cependant toujours aussi difficile de se faire une idée précise de l'ampleur de la révolte, car les autorités khmères ne laissent filtrer que de rares informations à ce sujet. Les manifestations publiques qui avaient eu

1 Félix Houphouët-Boigny, président de la République de la Côte d'Ivoire depuis 1960.
2 Philibert Tsiranana, président de la République malgache depuis 1960.
3 Voir ci-dessus cette note du 17 avril 1967.

lieu au début des troubles ont cessé et les rebelles ne se sont apparemment pas livrés à de nouvelles actions spectaculaires (tel l'incendie d'un camp de la jeunesse socialiste khmère au début du mois d'avril).

Il est certain, en revanche, que des bandes continuent à tenir le maquis et ont jusqu'à présent échappé aux troupes et à la police lancées contre elles. Certaines informations sûres font état de l'intervention de l'aviation khmère, ce qui conduit à penser que les forces gouvernementales se heurtent à des groupes rebelles relativement importants. D'autre part, le prince Sihanouk a déclaré, il y a quelques jours, que « les Khmers rouges ont poursuivi récemment leurs attaques contre les troupes gouvernementales dans les villages de la province de Battambang, et se sont enfuis avec des armes prises dans ces villages ». Ces propos montrent que les maquisards font preuve d'agressivité et de continuité dans leur action.

Cette situation n'est évidemment pas sans effets sur le climat politique du Cambodge. Elle a conduit rapidement le prince Sihanouk à prendre personnellement et directement les choses en main. Le 29 avril, il « acceptait » la démission du ministère dirigé par le général Lon Nol[1], qui n'avait jamais eu sa faveur, et, sans passer par la procédure normale de désignation par l'Assemblée, constituait un gouvernement dont il prenait la tête. Ce « gouvernement d'exception » devait n'avoir qu'une durée limitée (trois mois au maximum, en principe) et réunissait, avec MM. Penn Nouth, Son Sann, Kou Roun et le général Nhiek Tioulong, l'équipe des fidèles du Prince[2]. Les objectifs de la nouvelle formation, définis par le chef de l'État dans un message au peuple et au Parlement, étaient la pacification des régions troublées, le rétablissement de la situation économique et financière et la répression des trafics et des abus.

Mais le Prince précisait que l'une des tâches essentielles était également de mettre un terme aux divisions et aux disputes entre l'élite. C'est qu'en effet la formation, en octobre 1966, du gouvernement de droite dirigé par le général Lon Nol, puis les troubles de Battambang, ont aggravé sérieusement les oppositions politiques jusqu'alors maintenues dans des limites relativement étroites grâce à l'amalgame du Sangkum[3] et surtout à l'adroit jeu de bascule pratiqué par le chef de l'État.

La gauche s'est d'abord livrée à des attaques violentes contre le gouvernement Lon Nol, puis les éléments modérés, et bientôt le prince Sihanouk lui-même, ont accusé des personnalités progressistes – les députés Khieu

[1] Général Lon Nol, ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963, puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967.

[2] Ce gouvernement est présidé par le prince Sihanouk, par ailleurs chef de l'État depuis 1960, il a pour Premier ministre M. Son Sann, gouverneur de la Banque nationale depuis 1955. M. Penn Nouth, ancien Premier ministre, y est conseiller du gouvernement. M. Kou Roun y exerce les fonctions de conseiller auprès du ministre de l'Intérieur pour les affaires concernant la sécurité nationale. Le général Nhiek Tioulong n'est pas membre du gouvernement mais inspecteur général des forces armées royales khmères.

[3] *Sangkum reastr niyum* (« communauté socialiste populaire »), mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

Samphan[1], Hou Yuon[2] et Hu Nim[3] étaient particulièrement visés – d'avoir provoqué les incidents du Cambodge occidental. Dans la présentation qu'il fit le 1er mai de son gouvernement, le Prince n'hésitait pas à déclarer qu'il y avait dans la nouvelle formation « des personnes considérées par beaucoup comme des traîtres, laissant entendre cependant qu'il ne donnait pas foi à ces accusations.

Entre-temps, les députés d'extrême gauche Khieu Samphan et Hou Yuon avaient disparu, et n'ont pas été retrouvés depuis. Selon certaines rumeurs, ils auraient été exécutés par des services spéciaux. Cette version a été reprise récemment par la radio chinoise dans une émission destinée aux auditeurs khmers.

D'autre part, d'après certains bruits qui courent à Phnom Penh, il existerait un réseau communiste solidement organisé sur l'ensemble du territoire, au sein duquel des Chinois du Cambodge seraient nombreux et joueraient un rôle important ; cette organisation aurait préparé et organisé la révolte des Khmers rouges.

Il n'existe aucune preuve de la véracité de ces allégations, et nulle déclaration officielle n'est venue les confirmer. Le chef de l'État s'est pourtant inquiété, au début du mois de mai, du rôle que pourraient jouer de jeunes Chinois ou Vietnamiens dont il a dénoncé la collusion avec les Khmers rouges. On commence au Cambodge à se préoccuper des problèmes de tous ordres que pose la colonie chinoise ; la presse et le bulletin du contre-gouvernement manifestent l'inquiétude que leur inspire l'absence de tout contrôle sur les écoles et les journaux chinois, dirigés de Pékin ; on constate que de nombreux membres de la colonie chinoise manifestent désormais ouvertement leur obédience à la Chine communiste (port d'insignes de Mao Tsé-toung, distribution dans les lieux publics du recueil des pensées de Mao…). Le président de l'association de l'amitié chinoise, M. Leng Ngeth, ancien président du Conseil[4] et ancien ambassadeur à Pékin, vient de démissionner afin de se désolidariser d'une organisation qui échappe à son contrôle et obéit aux mots d'ordre venus de la capitale chinoise.

Ainsi, la révolte des Khmers rouges et ses implications, outre les problèmes politiques et militaires qu'elle pose sur le terrain, aura-t-elle eu pour effet non seulement d'alourdir de façon très sensible le climat politique du Royaume, mais aussi d'amener le pays à s'interposer sur le degré de loyalisme des Chinois du Cambodge à l'égard de l'État. L'idée se fait jour dans de nombreux esprits d'une possible collusion des Khmers rouges avec des communistes étrangers, chinois ou vietnamiens, qui s'efforceraient maintenant d'exploiter un mouvement lancé par les premiers.

[1] Khieu Samphan, député du Sangkum aux élections de 1962. Secrétaire d'État au Commerce (1962-1963). Réélu député aux élections de 1966, il passe à la clandestinité le 24 avril 1967.

[2] Hou Yuon, député du Sangkum, plusieurs fois ministre de 1958 à 1963. Il passe à la clandestinité le 24 avril 1967.

[3] Hu Nim, député du Sangkum.

[4] Du 26 janvier au 30 septembre 1955.

Au-delà du problème propre à la colonie chinoise, c'est celui des rapports entre le Cambodge et la Chine qui risque un jour d'être posé ; si ces rapports demeurent jusqu'à présent excellents, l'on ne peut que constater l'apparition de conditions favorables à leur altération.

*(Asie, CLV, Cambodge, 1966-1979)*

## 273

TRADUCTION DE NOTES
ÉCHANGÉES ENTRE LE KREMLIN ET L'ÉLYSÉE
PAR LE TÉLÉPHONE VERT.

N. *Moscou, 7 juin 1967.*

Paris, Palais de l'Élysée,

Pour le président de Gaulle,

Monsieur le Président,

Selon les informations en notre possession, Israël ignore la résolution du Conseil de sécurité invitant les gouvernements intéressés de prendre, à titre de premier pas, toutes les mesures pour un rapide cessez-le-feu et l'arrêt de toute action militaire dans ce secteur.

Une telle position exige que le Conseil de sécurité use de tout son pouvoir pour assurer la réalisation de la résolution qu'il a lui-même prise.

En rapport avec quoi, nous proposons la convocation rapide du Conseil de sécurité pour la prise de mesures effectives en vue de l'arrêt rapide des actions militaires et du rétablissement de la paix.

Respectueusement.

A. Kossyguine, Président du Conseil des ministres de l'URSS.

Message à Monsieur Kossyguine

Monsieur le Président,

J'apprends que le Conseil de sécurité se réunit.

Compte tenu du comportement actuel de la plupart des États arabes et de celui d'Israël par rapport à la résolution du Conseil, il y a lieu, en effet, de pourvoir à l'application du cessez-le-feu.

Nos représentants doivent continuer à examiner ensemble ce qui est à faire à ce sujet.

Avec ma haute considération.

C. de Gaulle.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

# 274

M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os 1124 à 1137.
Diffusion réservée. Immédiat.

*Tunis, 8 juin 1967.*

(*Reçu* : 20 h. 35).

J'ai été convoqué ce matin par le président Bourguiba[1] qui m'a reçu en présence de M. Bahi Ladgham[2].

Le chef de l'État m'a demandé de faire part au gouvernement français de ses très vives préoccupations devant la situation au Moyen-Orient[3] et de la position de la Tunisie.

Celle-ci, qui comme on pouvait s'en douter, ne concorde pas avec ses manifestations publiques, peut se résumer comme suit :

Soucieux d'éviter la prolongation d'un conflit dont il redoute les répercussions intérieures, écartelé entre les impératifs de la solidarité arabe et son désir de ne pas perdre les bénéfices de l'amitié américaine, le gouvernement tunisien appelle de ses vœux l'application de la résolution du Conseil de sécurité[4]. Il souhaite que l'action des grandes puissances et tout d'abord de la France, s'exerce dans les différentes capitales arabes (Le Caire a été mentionné mais on pensait visiblement aussi à Alger) dans le sens de la cessation immédiate des hostilités et de la recherche d'une solution à long terme.

Le long exposé du président Bourguiba est parti d'un rappel de ses propositions de 1965[5] en vue du règlement négocié de l'affaire palestinienne, du tollé que celles-ci avaient soulevé et des accusations qu'elles lui avaient valu de la part de la RAU.

Il fut ensuite déploré, qu'écartant l'action politique concertée des pays arabes – seule solution raisonnable et efficace – Nasser ait jugé bon de se lancer sans consulter personne, dans une aventure militaire, dont l'issue

[1] Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République de Tunisie depuis 1957.

[2] Bahi Ladgham, homme politique tunisien, est secrétaire d'État à la Présidence et à la Défense nationale.

[3] Au sujet de la situation au Moyen-Orient et du conflit israélo-arabe, voir plus haut les documents publiés dès mai 1967.

[4] Le cessez-le-feu décidé le 7 juin 1967 par le Conseil de sécurité (décision n° 234) est accepté le 7 juin par la Jordanie et le 8 juin par la RAU et la Syrie.

[5] Du 16 février au 14 mars 1965, le président Bourguiba entreprend un voyage au Proche-Orient qui le mène en RAU, Arabie saoudite, Jordanie, Liban, Koweït. Au cours de son séjour en Jordanie, il prononce des discours à Jéricho le 3 mars et à Jérusalem le 5 mars, puis répond aux journalistes lors d'une conférence de presse : il réprouve la violence et la guerre contre Israël et préconise le dialogue, il souhaite que les États arabes se mettent d'accord pour inviter Israël à se conformer aux résolutions de l'ONU sur le partage entre Israël et la Palestine (résolution de 1947) et sur la réintégration des réfugiés (résolution de 1948). Bourguiba rappelle ses propositions dans le discours présidentiel du 21 mai 1965 à Tunis.

était aisément prévisible (n'avait-il pas dit au second sommet arabe qu'il lui fallait dix ans avant de pouvoir affronter Israël). La complète déconfiture – maintenant évidente – des forces égyptiennes était le fruit amer de cette politique. La situation ainsi créée infligeait à l'ensemble des pays arabes une humiliation dont la Tunisie portait une part imméritée.

Pour expliquer les raisons qui avaient contraint le gouvernement tunisien à s'associer finalement à une entreprise aussi mal conçue que préparée – mais surtout pour développer les précautions qu'avait su prendre le timonier revenu à temps à la barre, le « combattant suprême » a retrouvé le feu et la mimique d'avant sa maladie[1].

Il avait bien fallu tenir compte des voisins et de la résonance des mots d'ordre de solidarité arabe dans les masses. Les manifestations récentes n'avaient-elles pas révélé – à sa désagréable surprise – que celles-ci, dans la conjoncture actuelle, étaient plus sensibles qu'il ne l'imaginait à l'action d'agitateurs (qui en l'occurrence étaient sans doute des communistes ou des progressistes).

Aveu significatif – et peut-être voulu –, le Président de la République s'est à cet égard référé aux difficultés permanentes de la position de la Tunisie au sein du monde arabe et à son double souci de « ne pas être débordé sur la gauche et de ne pas apparaître comme traitre à la cause arabe ». Il s'est félicité d'avoir réussi à les concilier avec sa volonté de ne pas se laisser entraîner et de maintenir un caractère « symbolique » à la contribution militaire tunisienne. Il a clairement marqué que grâce aux conditions posées (concernant notamment le commandement) l'entrée en action du contingent tunisien était loin d'être pour demain.

Après être revenu sur l'étendue de la défaite subie par la RAU, mon interlocuteur a abordé le motif principal de ses inquiétudes, qui est la volonté proclamée par Le Caire (et aussi par Alger) de poursuivre la lutte. Il a souligné que l'obstination de certains leaders arabes prisonniers de leur propagande, leur acharnement à méconnaître les réalités (et notamment la position des quatre grandes puissances), leur recours aux campagnes d'excitation et aux déchaînements passionnels, risquaient d'avoir les plus graves conséquences. Après s'être lourdement trompé deux fois en dix ans, Nasser devrait avoir le courage de se retirer. Tout au contraire, la RAU, la Syrie, et malheureusement aussi l'Algérie, rivalisaient d'extrémisme en rejetant sur les Anglo-Saxons la responsabilité des revers subis. Depuis deux jours la radio algérienne lançait au peuple tunisien, par-dessus la tête de son gouvernement, des appels à la rupture avec les États-Unis. Il n'était évidemment pas question de céder à cette démagogie. « Je veux bien tout faire pour la Palestine mais pas jusqu'au suicide ».

Le président Bourguiba m'a enfin prié de bien marquer que les vues du gouvernement tunisien étaient identiques à celles du gouvernement

[1] Le 14 mars 1967, le président Bourguiba est victime d'un infarctus (voir le télégramme de Tunis n° 470 du 15 mars 1967, non publié). Il ne reprend son activité qu'à partir de la mi-avril 1967.

français, tant pour ce qui est du cessez-le-feu que de la nécessité d'un règlement négocié destiné à assurer, de manière durable, une coexistence pacifique entre les États arabes et Israël. Il a noté que celui-ci serait compliqué par l'ampleur de la victoire israélienne, particulièrement pour ce qui est du (problème) de Jérusalem.

C'est sur l'expression des espoirs placés par la Tunisie dans l'action de la France et du général de Gaulle qu'a conclu le président Bourguiba.

J'ai, de mon côté, rappelé à diverses reprises que celle-ci s'était exercée depuis le début de la crise précisément dans le sens souhaité par le gouvernement tunisien.

*(Collection des télégrammes, Tunis, 1967)*

## 275

COMPTE RENDU D'AUDIENCE

*accordée à M. Nixon*
*le 8 juin 1967*

C.R. *8 juin 1967.*

*M. Nixon*[1] : Au cours de ce voyage de trois mois que je fais autour du monde, je tiens à voir, dans ce monde qui change si vite, les grands dirigeants pour apprendre d'eux comment ils envisagent l'avenir. Vous savez que nous aurons des élections l'année prochaine. Je ne prendrai pas de décision quant à moi avant la fin de cette année-ci, mais je jouerai de toute façon un rôle dans la campagne et j'ai l'intention de me concentrer sur la politique étrangère. Si je me portais candidat, cette question revêtirait certes une importance primordiale. En effet, il est vital que nous élaborions une nouvelle attitude devant les grands problèmes mondiaux. Au cours de mon voyage, je n'ai aucune position officielle, je n'ai pas de journalistes avec moi ; j'essaie simplement de rassembler des faits pour me permettre de penser d'une façon constructive. Je me rappelle très bien ce que vous m'aviez dit à un dîner aux États-Unis : vous m'aviez recommandé de me faire l'avocat d'une Amérique et d'une approche nouvelles ; vous aviez aussitôt reconnu que cela me serait difficile puisque je faisais partie de la législature précédente. Pourtant, j'aurais peut-être été élu si j'avais suivi votre conseil. Actuellement, ma situation n'est pas la même et je peux considérer les choses d'une manière tout à fait dégagée.

*Le général de Gaulle* : Certes, le monde change, encore qu'au fond il ne change pas tellement. Les problèmes sont les mêmes, en particulier pour

[1] Richard Milhous Nixon, homme politique américain, sénateur (1951-1953), ancien vice-président des États-Unis (1952-1960), président du parti républicain depuis 1960.

vous. Dans vos élections, il est clair que la guerre au Vietnam comptera pour beaucoup. Je reconnais que dans la situation actuelle, il sera très difficile pour les États-Unis et pour vous personnellement d'assumer une attitude nouvelle à l'égard du Vietnam. Je pense que l'intérêt profond des États-Unis consiste à se dégager du Vietnam, mais le sentiment de votre opinion publique est d'aller jusqu'au bout. Cela est d'une grande difficulté pour les élections.

*M. Nixon* : Pour ce qui est du Vietnam, la question essentielle est celle de l'avenir, du genre de règlement et du moyen de mettre fin à la guerre, tels qu'on ne puisse pas les interpréter comme un encouragement à d'autres agressions en Orient de la part du communisme. Il est donc extrêmement difficile de trouver une formule. Deux grandes questions se posent : d'abord, est-ce que la Chine veut la fin de la guerre ? Personnellement, je ne le crois pas. Ensuite, est-ce que l'Union soviétique, qui fournit la plus grande aide au Vietnam, veut que les combats cessent ? À moins que ces deux grandes puissances, ou l'une d'entre elles, n'exercent une influence directe, je doute fort qu'Hô Chi Minh admette un règlement qui nous soit acceptable.

*Le général de Gaulle* : Il ne semble pas en effet que la Chine désire la fin de la guerre. Mais l'Union soviétique, elle, y tient, car cette guerre lui coûte beaucoup et ne lui rapporte rien. Néanmoins, tant que vous serez au Vietnam, elle sera obligée d'y être aussi avec son aide et avec ses armes ; sinon, elle perdrait la face devant le monde entier et devant tous les communistes au profit de la Chine. Cela, elle ne le veut pas. Donc, tant que vous resterez au Vietnam, les Russes appuieront celui-ci. Au demeurant, ils voudraient se retirer et, par conséquent, que vous en partiez vous-mêmes.

*M. Nixon* : L'Union soviétique a certains avantages de continuer la guerre : ce sont les difficultés internes aux États-Unis, la division qui y apparaît, et aussi les frictions entre les États-Unis et certains de ses amis en Europe. En outre, la guerre coûte cher aussi aux États-Unis : ils dépensent des ressources qu'ils auraient pu utiliser soit pour augmenter leur puissance militaire, soit pour accroître leur aide économique.

*Le général de Gaulle* : Cette guerre coûte très cher aux Soviétiques, ils dépensent beaucoup d'argent pour expédier leur équipement. Or, il me semble qu'à l'heure actuelle, ils ont des raisons d'économiser leurs ressources pour les consacrer à leurs besoins intérieurs. Sincèrement, je ne crois pas qu'ils veuillent que la guerre continue. Bien sûr, tant que vous serez au Vietnam, les Russes y seront aussi, avec leurs armes, leurs techniciens, leurs fusées ; mais ils n'en sont pas contents, ils préfèreraient de beaucoup que la guerre finisse, si vous partiez. Et sans doute n'en demanderaient-ils pas plus. L'année dernière, quand je me trouvais en Union soviétique, Kossyguine, qui préparait son budget pour 1967, m'avait dit : « Vous n'avez pas idée de l'accroissement des dépenses militaires à cause du Vietnam ».

*M. Nixon* : La question fondamentale reste celle-ci : est-ce que les Soviétiques cherchent véritablement la détente ? Je ne suis pas un doctrinaire qui m'opposerais aux communistes en tant que tels. Il faut considérer les dirigeants communistes et les juger tels qu'ils sont. Néanmoins, la

participation de l'URSS au développement de la crise du Proche-Orient fait douter que ces dirigeants veuillent véritablement la détente. Pourquoi croyez-vous qu'ils aient bloqué votre proposition de Conférence à quatre, et aussi l'action des Nations unies, et quel rôle jouent-ils maintenant ?

*Le général de Gaulle* : Je crois qu'ils sont très embarrassés[1]. Ils ont, certes, des arrangements avec les Arabes, ils ont bâti le barrage d'Assouan, ils leur fournissent des armes et une aide économique. Ils y ont une certaine position, surtout dans les pays arabes qui se disent socialistes. Ils n'ont jamais occupé une situation pareille, à ce degré. Ils ne veulent pas la perdre, et c'est pourquoi ils appuient les Arabes. Mais ils ne vont pas très loin et ils ne font pas beaucoup. Dès la victoire d'Israël, les Russes ont accepté le cessez-le-feu. Ils l'ont certes dit à leur manière, mais ils ne poussent pas à trop de complications. Ils veulent garder leur situation et leur réputation d'amis du monde arabe, mais ils n'ont pas l'intention d'aller bien loin. Quant à la proposition d'une conférence à quatre, proposition qui avait été faite pour prévenir l'attaque israélienne, et ce sont bien les Israéliens qui ont attaqué, la Russie n'en a pas voulu. Elle n'a pas dit décidément non, mais elle n'a pas dit oui. Je ne serais pas surpris qu'elle en éprouvât aujourd'hui quelque regret. Toutefois, avec vous, au Conseil de sécurité, les Russes ont décidé de cessez-le-feu. Cela montre bien qu'ils ne veulent pas aller très loin. D'ailleurs, vous non plus. Vous avez, certes, appuyé Israël, mais dans l'affaire du golfe d'Akaba, au fond, vous n'avez rien fait. Et je crois que vous avez eu raison.

*M. Nixon* : Les Soviétiques n'auraient-ils pas attendu trop longtemps pour se déclarer en faveur du cessez-le-feu ? En effet, ou bien ils l'appuient à fond, ou bien ils sont obligés d'apporter une aide militaire complète à Nasser ou aux Arabes. Or, je ne crois pas qu'ils veuillent s'engager profondément contre les États-Unis et le Royaume-Uni. La question qui se pose maintenant est de savoir quel genre de règlement ils pourraient accepter et appuyer. Cela pose un problème très difficile pour les États-Unis, pour le Royaume-Uni et pour les autres puissances intéressées : il est clair que le vainqueur sera tenté d'exiger les fruits de sa victoire. Je crois pourtant essentiel que la paix soit une paix, non de vengeance, mais de réconciliation. Cela est d'ailleurs conforme à l'intérêt même d'Israël qui ne pourrait survivre au milieu d'un océan d'Arabes et qui, à long terme, perdrait la guerre. Le moment est donc venu d'élaborer un règlement général. Il y faudra beaucoup d'habilité diplomatique, en particulier de la part d'un homme tel que vous. Humilier Nasser est une chose, humilier tout le monde arabe peut être très dangereux pour une conférence de la paix.

*Le général de Gaulle* : J'en conviens avec vous. Il faut un règlement, et il faut qu'il soit modéré. Je ne pense pas que cela soit pour tout de suite. Israël a remporté le succès initial, ce qui était connu d'avance, à cause des qualités de son armement, de son commandement et du fait que ses forces sont bien rassemblées. Or, il a maintenant atteint ses limites : il ne va pas occuper Le

[1] Au sujet de la position soviétique lors du conflit israélo-arabe voir ci-dessus l'échange de messages entre le général de Gaulle et M. Kossyguine.

Caire, ni la vallée du Nil. Au Sinaï, il n'y a pas d'Arabes, il n'y a rien, c'est le désert. Mais dans la vallée du Nil, il y a tous les Égyptiens et l'on voit mal les Juifs au milieu d'eux. Israël ne va pas non plus s'emparer de Damas, ni de Bagdad, ni même de Beyrouth. Il va donc s'arrêter et il y aura une stabilisation de fait, qui durera un certain temps. Les Arabes vont se réorganiser, se refaire, se reprendre. Puis il faudra qu'il y ait une négociation. Je pense comme vous qu'il est nécessaire d'aboutir à un règlement modéré. Ceux qui voudront exagérer, ce seront les Israéliens ; et, comme vous le dites, ils ne le doivent pas, car ils ne pourront pas résister à long terme contre tous les Arabes. Mais les Israéliens sont des gens qui exagèrent, et cela depuis toujours ; il n'y a qu'à relire les Psaumes. Les Arabes aussi d'ailleurs. Alors, entre gens qui exagèrent, il faudra bien que les grandes puissances viennent faire entendre la voix de la raison et les obligent à la raison. Il y faudra certes les Russes, sinon rien ne sera fait.

*M. Nixon* : Croyez-vous que les Soviétiques désirent un règlement modéré ou qu'ils veuillent aller jusqu'au bout en appuyant les Arabes pour sauvegarder leur position ?

*Le général de Gaulle* : Ils voudront maintenir leur position et ils appuieront les Arabes jusqu'à un certain point. Ils n'iront pas jusqu'au bout, car je crois qu'ils ne veulent nullement d'un conflit trop grand ni trop long.

*M. Nixon* : Votre proposition d'une conférence à quatre, qui était constructive au départ, représente peut-être une solution encore aujourd'hui. Croyez-vous que l'Union soviétique soit à même de l'accepter maintenant ?

*Le général de Gaulle* : Demain, non, mais peut-être dans 15 jours. J'ai été très heureux de vous revoir. Vous n'allez pas en Orient ?

*M. Nixon* : Maintenant c'est impossible, je vais me rendre en Afrique pour y visiter des pays comme l'Éthiopie, le Kenya, le Congo, le Libéria. Me fondant sur l'expérience de mon voyage, je peux dire qu'il est vital que les États-Unis ne jouent pas qu'un rôle bilatéral vis-à-vis de l'Union soviétique. Il est essentiel qu'il y ait participation d'autres dirigeants mondiaux. Si les États-Unis et l'Union soviétique, comme ce fut le cas pour la non-prolifération, prennent seuls des décisions qui affectent l'ensemble de l'Europe, cela ne donnera pas de bons résultats. J'espère que nous pourrons à l'avenir développer une consultation plus étroite entre les États-Unis et les autres grandes puissances comme la France et la Grande-Bretagne.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

# 276

## TRADUCTION DE NOTES ECHANGÉES ENTRE LE KREMLIN ET L'ÉLYSÉE PAR LE TÉLÉPHONE VERT.

N. *Moscou, 8 juin 1967.*

Paris, Palais de l'Élysée

À Monsieur le Président de la République française

Deux jours se sont écoulés depuis la décision du Conseil de sécurité sur l'arrêt des activités militaires en Proche-Orient. Les faits montrent, qu'après l'appel du Conseil de sécurité, Israël a envahi un territoire important des États arabes – RAU et Jordanie –, ignorant la décision du Conseil de sécurité. Il s'est établi une situation qui exige, en relation avec ces actions d'Israël, non seulement un cessez-le-feu, mais aussi le retrait des troupes israéliennes au-delà de la ligne d'armistice. Les États arabes sont placés par les actions d'Israël dans une situation telle qu'ils ne peuvent pas ne pas mener une guerre défensive légitime contre l'agresseur qui a lancé un défi au Conseil de sécurité et à tous les gouvernements pacifiques. Jusqu'au retrait total des troupes israéliennes du territoire des États arabes, il ne peut être assuré, dans la situation ainsi créée, le rétablissement de la paix au Proche-Orient.

Nous avons donné instruction au délégué soviétique à l'ONU de poser cette question au Conseil de sécurité pour qu'y soit prise la décision correspondante.

Nous en concluons, Monsieur le Président, que les intérêts de la France et de l'Union soviétique, comme il découle des communications que vous nous avez faites, sont les mêmes : obtenir le rétablissement de la paix au Proche-Orient, c'est pourquoi les efforts de nos gouvernements dans ce sens contribueraient pour beaucoup à l'heureuse réalisation de cet objectif élevé.

Avec ma haute considération.

A. Kossyguine
Président du Conseil des ministres de l'URSS

Message à M. Kossyguine,

Monsieur le Président,

Je partage la préoccupation que vous inspire la prolongation des hostilités au Moyen-Orient, malgré la résolution du Conseil de sécurité. Sans doute cette prolongation est-elle, en fait, inévitable. Dans ces circonstances, il importe, à mon avis, de réunir les efforts pour faire admettre qu'il s'agira bientôt d'aborder les conditions d'une solution d'ensemble. Il m'apparaît que cela vaudrait mieux que d'adresser à l'un ou à l'autre des belligérants des injonctions qui risqueraient de ne pas aboutir.

C'est dans cet esprit que notre représentant au Conseil de sécurité continuera à agir. Il gardera notamment un contact étroit avec son collègue soviétique.

Avec ma haute considération.

C. de Gaulle.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 277

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1525. *New York, 9 juin 1967.*

(*Reçu* : 15 h. 45).

*a.s. Moyen-Orient*

Je vous communique ci-après le texte d'une lettre datée du 8 juin 1967, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la République arabe unie[1].

*Citation* :

J'ai l'honneur de vous faire connaître, d'ordre de mon gouvernement, que celui-ci a décidé d'accepter le cessez-le-feu demandé, tel qu'il a été prescrit par les résolutions du Conseil des 6 et 7 juin 1967, à condition que l'autre partie cesse le feu.

*Fin de citation*.

*(Afrique-Levant, RAU, relations avec les Nations unies, RAU-7-1 ONU)*

[1] Le représentant permanent de la RAU auprès du Conseil de sécurité est Mohammed Awad El Kony depuis 1964.

# 278

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D n° 534/EU[1] *Athènes, 9 juin 1967.*

Il est acquis que le roi Constantin, surpris par les événements de l'aube du 21 avril, les a formellement désapprouvés. Jeune, autoritaire de tempérament, mal entouré et passablement inexpérimenté, le Souverain porte sans doute des responsabilités dans la saisissante évolution politique de la Grèce depuis la venue au pouvoir de M. Georges Papandréou[2] jusqu'au coup d'État des colonels. Il demeure du moins à son crédit, qu'il s'était toujours refusé à envisager de procéder « à froid » à l'opération anticonstitutionnelle préventive que lui ont à plusieurs reprises suggérée les chefs de son armée et la fraction dure des politiciens de l'ERE[3].

Sur ce sujet, je tiens d'une source sûre l'information selon laquelle le Conseil de Défense, réuni le 20 avril autour du Roi et du Premier ministre[4] a eu pour objet d'examiner la question suivante : peut-on laisser faire les élections ou faut-il au contraire, compte tenu de la menace de débordement qui risque d'en résulter, prendre préventivement les « mesures qui s'imposent » en faisant intervenir l'armée ? le Roi, appuyé par M. Canellopoulos, a refusé de retenir la seconde hypothèse, dont on sait qu'elle avait déjà été présentée au Souverain par des chefs qui estimaient périlleux, voir impossible, de contredire *a posteriori*, si cela s'avérait nécessaire, la volonté populaire exprimée par le vote.

L'un des plus importants parmi les anciens ministres de M. Canellopoulos a d'autre part dit, en confidence, à l'un de mes collaborateurs que le Cabinet de l'ERE était convenu de peser les risques électoraux quinze jours avant la consultation et qu'il était décidé à « faire le coup » si les sondages s'avéraient mauvais. Et ceci, quelle que puisse être l'opinion du Roi. Monarchiste convaincu, notre interlocuteur confirme que le monarque s'obstinait à vouloir les élections : « C'est à son éloge, puisqu'il entendait avant tout

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Possibilités et limites du jeu du Roi*.

[2] Le 16 février 1964, l'Union du Centre, dont le *leader* est M. Georges Papandreou, accède au pouvoir après avoir remporté la majorité absolue des suffrages dans le pays et des sièges au Parlement. M. Papandreou devient Premier ministre. Il démissionne le 15 juillet 1965. Lui succèdent, M. Stephanopoulos (25 septembre 1965), M. Paraskevospoulos (16 janvier-30 mars 1967), M. Canellopoulos (3 avril-21 avril 1967). Le 14 avril 1967, le roi Constantin dissout le Parlement élu en février 1964 et fixe au 28 mai 1967 la date des élections générales. Le 21 avril l'armée s'empare du pouvoir à Athènes par un coup d'État.

[3] ERE ou Union nationale radicale, parti de droite, conservateur, fondé par M. Constantin Caramanlis, dont le chef actuel est M. Canellopoulos.

[4] *Note de l'auteur* : « C'est ce rassemblement de tous les chefs de l'armée à Athènes qui a déterminé le déclenchement du putsch : tous les généraux étaient loin de leurs corps, les colonels pouvaient agir ».

respecter son serment constitutionnel ; mais c'était une erreur politique due à son inexpérience et qui eût conduit la Grèce à sa perte ».

Et ce sont finalement « les colonels » qui ont fait le coup. La surprise et la colère du souverain d'avoir été joué – qui ressortent de tous les récits de la nuit du 21 avril – ont été réelles[1]. Son refus de sanctionner l'acte illégal de la suspension de la Constitution, comme sa volonté de parvenir à restaurer un ordre constitutionnel sont des points acquis. La déclaration qu'il a faite, le 21 mai, à l'occasion de la naissance de son fils[2], selon laquelle la nouvelle loi fondamentale serait achevée dans les six mois, est la manifestation publique de cette volonté.

Le Parlement avait été régulièrement dissous[3] ; le gouvernement a été illégalement renvoyé par le coup d'État ; la Constitution a été violée et suspendue par l'armée ; le chef de l'État reste aujourd'hui la seule institution légitime en Grèce. Nous connaissons ses sentiments. Dispose-t-il de moyens d'action ?

Les indications recueillies à l'époque par cette ambassade selon lesquelles les militaires auraient marqué au Souverain leur intention de maintenir la monarchie en Grèce, le Roi y demeurant, mais que celui-ci devait entériner leur action sous peine de voir l'armée se diviser et surgir la guerre civile, paraissent bien confirmées. Constantin s'est rendu à ces arguments, non sans d'ailleurs subordonner son acquiescement à l'introduction de civils dans le gouvernement insurrectionnel.

L'action du Souverain commence à cet instant. On a su depuis que les putschistes avaient préparé la liste de leur Cabinet ; elle ne comptait que des officiers. Le Roi l'a brutalement rejetée et imposé la présence de M. Kollias[4] et d'autres civils. On prête ce propos au colonel Papadopoulos après ses entretiens avec le monarque au Pentagone : « Ce jeune homme est arrivé ici pâle et défait. Il en est ressorti rouge et vainqueur ». Le Roi m'a dit que les discussions avaient été difficiles. D'une source généralement très sérieuse, j'ai appris que « le jeune homme », saisi de fureur au cours de ces affrontements, est allé jusqu'à menacer d'attenter à ses jours si l'on n'acceptait pas de faire sa volonté. Tout a donc mal commencé. Rien n'indique que les rapports se soient améliorés depuis lors.

Le Souverain ne peut actuellement recevoir aucun ancien politicien. À ceux qui le font solliciter, un secrétaire du Maréchalat de la Cour répond que la chose est impossible et que si l'on a quelque chose à dire, il transmettra de manière sûre un message écrit ou oral.

[1] Voir le récit du putsch militaire et le déroulement des événements retracés par le roi Constantin, rapportés dans la dépêche d'Athènes n° 404/EU du 5 mai 1967, publiée ci-dessus.

[2] Le prince héritier, Paul de Grèce, est né le 20 mai 1967.

[3] Le 14 avril 1967, le roi Constantin dissout le Parlement élu en février 1964 et fixe au 28 mai la date des élections générales. Le gouvernement Canellopoulos devait rester en fonction jusqu'après les élections.

[4] M. Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé Premier ministre. Se référer à la dépêche d'Athènes n° 448/EU du 19 mai 1967, non reprise, intitulée : *Les nouveaux Messieurs*, brossant le tableau des principales personnalités du nouveau régime.

La déclaration du 21 mai[1] sur la Constitution a été faite par le chef de l'État sans que les militaires en aient été informés. Seul, sans doute, M. Kollias était-il dans la confidence. Les officiers-ministres, a-t-on appris depuis, ont été totalement surpris. Le colonel Papadopoulos a été fort mécontent de cette initiative.

Il reste que l'initiative a été prise. La commission pour la rédaction de la nouvelle constitution a été désignée[2]. On s'accorde à reconnaître les compétences et l'honorabilité de ses membres. « Ces hommes-là, disait récemment l'ancien secrétaire privé du Roi, M. Hoïdas, ne pourront faire qu'une constitution sérieuse ». M. Kollias a déclaré de son côté que le problème du rétablissement du parlementarisme ne se posait même pas, s'agissant d'une évidence. Mais il reste à savoir si, et quand, les « durs » du gouvernement consentiront à laisser fonctionner la constitution modèle qu'on nous annonce.

Certains disent que les véritables instigateurs de la révolution seraient dix-huit, et qu'ils se répartiraient en deux groupes sensiblement égaux numériquement.

Le premier serait dirigé par M. Papadopoulos[3], ministre à la présidence du Conseil, aidé de son ami, M. Makarézos, ministre de la Coordination. Il inclurait le directeur de l'Information, colonel Karydas, celui de la radio, colonel Anasthassopoulos, le secrétaire général du ministère de l'Ordre public, colonel Ladas, le directeur de l'Aviation civile, colonel Scarmaliorakis, le directeur du Tourisme, colonel Vakopoulos. Les sentiments monarchistes de ces officiers seraient tièdes. Ils entendraient bien maintenir la situation actuelle de manière durable. Leur méfiance à l'égard des menées du Trône, leur aversion pour les politiciens expliqueraient l'isolement dans lequel est tenu le Souverain et le récent raidissement à l'égard de tous les parlementaires sans exception.

L'autre groupe du noyau révolutionnaire est moins connu. Depuis quelques semaines, on y range souvent le général Patakos. À en juger d'après les apparences extérieures, il serait plutôt un *miles gloriosus* et le touche-à-tout du régime que l'un des penseurs de la révolution. Il en a du moins été le « glaive » au moyen de ses blindés, et si l'on a parfois pensé que le colonel Papadopoulos cherchait à l'éliminer, cela ne s'est pas produit jusqu'ici.

On a généralement tendance à croire que le chef des blindés est, avec le général Spandidakis, le plus monarchiste des officiers au pouvoir, et le

[1] Dans ce premier message adressé par le Roi à la nation depuis le 21 avril, celui-ci a déclaré avoir reçu l'assurance du gouvernement que le projet de nouvelle constitution serait terminé dans les six mois. Voir le télégramme d'Athènes n^os^ 484 et 485 du 22 mai 1967, non publié.

[2] La Commission pour la rédaction de la nouvelle constitution, désignée par le Conseil des ministres le 2 Juin, est composée de vingt magistrats et juristes, le président en est M. C. Mitrelias. Cette Commission est installée solennellement le 15 juin par le Premier ministre, en présence du général Spandidakis, vice-président du Conseil et de M. Rozakis, ministre de la Justice. Voir la dépêche d'Athènes n° 504/EU du 1^er^ juin, qui donne la liste des membres de cette Commission, et le télégramme d'Athènes n^os^ 570 à 572 du 15 juin. Ces documents ne sont pas reproduits. Le projet de Constitution sera remis le 23 décembre 1967.

[3] La personnalité du colonel Papadopoulos, ministre à la présidence du Conseil, est présentée dans la dépêche d'Athènes n° 568/EU du 22 juin 1967, non publiée.

plus acquis à l'idée d'une normalisation de la situation, lorsque l'armée aura achevé de « rendre service » au pays. Je note en tout cas qu'il a été le premier de tous – avant M. Kollias – à mentionner le processus qui mènera au rétablissement du parlementarisme. Dans une déclaration récente au *Spiegel*[1], rendue publique ici ce matin-même, il explique : « C'est pour parer au danger immédiat communiste et non pour instaurer une dictature que nous avons agi… Notre objectif final est la restauration de la démocratie véritable ». Les propos du colonel Papadopoulos sur le sujet sont plus rares. Il n'est jamais, pour sa part, entré dans le détail de la marche que le gouvernement entend suivre pour rétablir des institutions légales.

Peut-on s'avancer jusqu'à dire que le général Patakos est dévoué au Roi et à ses vues politiques, tandis que le colonel Papadopoulos, cerveau du putsch, se soucie peu de la volonté du souverain et a bien d'autres idées en tête ? Les moyens d'information manquent actuellement pour vérifier ces hypothèses.

Dans la mesure où ces deux tendances existent réellement, on ignore également les forces respectives des deux camps au sein de l'armée. Certains pensent qu'une fraction importante des officiers ne souhaite pas que ce gouvernement de militaires se prolonge au-delà du temps nécessaire à la remise en ordre du pays, et demeure fidèle à l'idée d'un retour de M. Caramanlis dans le cadre d'une vie politique normalisée. J'ai rapporté autrefois que l'armée était en fait plus caramanliste que royaliste. L'exilé de Paris, qui ne peut être mis dans le même lot que l'ensemble des politiciens qui ont failli à leur tâche et dont les civils du présent gouvernement ont tous été des partisans, aura-t-il son heure dans l'avenir ?

On m'a indiqué qu'un général en retraite, qui est un peu le mentor politique des officiers du putsch, aurait dit en substance à ses disciples, quelques jours après le coup d'État : « Si vous vouliez procéder à une mutation politique définitive, rendre en quelque sorte votre révolution permanente, vous auriez dû vous débarrasser du Roi dès le 21 avril. Maintenant, il est trop tard. Vous serez immanquablement contraints par le Souverain de restaurer un ordre politique classique. Ne cherchez donc pas à vous dérober à cette nécessité : l'option est prise depuis le coup d'État ».

L'avenir n'est peut-être pas aussi clair que cela. Pour le prévoir, il faudrait être en mesure d'évaluer avec exactitude les forces en présence. S'il ne tenait qu'au Roi, on serait assuré de l'évolution. Joué, contraint par la force à laisser consommer un acte qu'il avait toujours refusé d'accomplir, on peut imaginer qu'il rumine dans le secret de son Palais les humiliations passées et les vengeances à venir. « Les rois ne pardonnent pas » et le tempérament de celui-ci ne le prédispose pas à jouer les Victor-Emmanuel III. Mais aura-t-il les moyens de parvenir à ses fins ?

*(Europe, Grèce (1961-1970), Famille royale, 1967)*

[1] Le général Patakos a écrit à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* afin d'expliquer le sens de la révolution entreprise en Grèce. Se référer à la dépêche d'Athènes n° 537/EU du 9 juin 1967, non reprise.

# 279

M. ARNAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 364 à 370.
Réservé.[1]

*Vientiane, 10 juin 1967, 12 h. 00.*

(*Reçu* : 15 h. 30).

Je me réfère à votre télégramme nos 166 à 168[2] reçu le 9 dans la matinée.

M. Souvanna Phouma m'a reçu dans la soirée du même jour.

De l'exposé que je lui ai fait M. Souvanna Phouma n'a pas paru retenir l'essentiel à savoir que nous avions décidé de réserver un accueil favorable à la demande du général Kong Le[3] et que par cette décision nous pensions aider le gouvernement laotien à régler d'une manière discrète une affaire délicate. Le Premier ministre s'est d'abord emporté contre le général Kong Le « pauvre d'esprit qui se croit sorti de la cuisse de Jupiter irresponsable qui, lors de son coup d'État[4], a distribué au Pathet Lao le stock d'armes de Vientiane, qui m'a publiquement injurié de façon grossière et traîné dans la boue ».

Pour M. Souvanna Phouma, le désir de Kong Le de gagner la France n'est qu'une nouvelle lubie. Ce dernier, m'a-t-il dit, a télégraphié il y a quelques jours à New-Delhi pour demander l'asile du gouvernement indien (l'ambassadeur de l'Inde[5] est venu informer le Prince de cette démarche et lui faire part de la perplexité de son gouvernement) et il n'y a pas de raison pour qu'il ne change pas encore d'avis au sujet de son séjour en France.

« Je ne peux, a poursuivi le Premier ministre, passer pour une girouette aux yeux du président Marcos[6] et du gouvernement philippin avec qui je

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Butin, conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Vientiane depuis août 1966.

[2] Télégramme du 5 juin 1966, non reproduit. Le Département y donne pour instruction à notre représentant à Vientiane : « de demander audience au prince Souvanna Phouma afin de lui dire que nous avons décidé de réserver un accueil favorable à la demande du général Kong Le. Nous souhaitons cependant que l'affaire se fasse, autant que possible, en plein accord avec le prince Souvanna Phouma. Il nous paraîtrait très désirable, dans cette hypothèse, que le chef du gouvernement laotien autorise Kong Le à séjourner en France et que celui-ci continue à jouir de ses prérogatives et à toucher sa solde de général laotien. L'ancien chef des forces neutralistes aurait en quelque sorte le statut d'un stagiaire militaire. Il lui serait évidemment demandé de s'abstenir de toute activité politique.

Vous ferez valoir au Prince que notre attitude à l'égard du général Kong Le est dictée, non seulement par nos relations d'amitié et par des mobiles humanitaires, mais par notre désir de faciliter la tâche du gouvernement laotien en l'aidant à régler d'une manière discrète une affaire délicate. »

[3] Commandant des forces neutralistes laotiennes en exil depuis le 15 novembre 1966, officiellement demis de ses fonctions depuis mars 1967.

[4] Sur le coup d'État du 9 août 1960, voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 84.

[5] Shardul Bikram Shah, ambassadeur de l'Inde à Vientiane depuis 1962.

[6] Ferdinand Edralin Marcos, président de la République des Philippines depuis le 30 décembre 1965.

négocie depuis deux mois les conditions dans lesquelles le général Kong Le doit résider aux Philippines. J'ai reçu mercredi dernier l'ambassadeur des Philippines[1] (le Prince m'a montré son carnet de rendez-vous) avec qui j'ai discuté, du montant de la pension que je devrais verser au général Kong Le pour lui permettre de vivre à Manille. Car j'ai aussi pitié de lui, bien que ma patience soit à bout, je continue à lui donner les moyens de vivre ».

Le Prince m'a précisé que s'il n'avait pas donné à la famille de Kong Le l'autorisation de se rendre à Hong-Kong, c'était uniquement pour des raisons financières, le gouvernement laotien n'ayant pas les moyens de faire suivre la femme et les enfants du Général, au gré des déplacements de celui-ci. Dès qu'il se sera rendu aux Philippines, sa famille sera autorisée à le rejoindre.

« Je ne pense donc, a conclu Souvanna Phouma, autoriser maintenant Kong Le à séjourner en France. Il doit se rendre aux Philippines, comme je m'y suis engagé ». Mais a ajouté le Prince, je ne vois pas d'objection à ce que, au bout d'un mois ou deux il se rende en France. Il peut bien d'ailleurs aller où il veut, cela m'est égal, mais il doit d'abord aller aux Philippines ».

En me demandant de rapporter ses propos, M. Souvanna Phouma m'a dit que nous devrions demander à notre Consul général à Hong-Kong[2] de donner des conseils de sagesse au général Kong Le, de l'exhorter à se rendre aux Philippines et de lui dire que « le Prince » serait d'accord pour qu'au bout de quelque temps, il aille en France.

J'ajoute qu'au cours de l'entretien en exposant au prince Souvanna Phouma les conditions dans lesquelles nous envisagions le séjour du général Kong Le en France : séjour officiel avec ses prérogatives de général et versement de sa solde par le gouvernement laotien, j'espérais amener le Premier ministre à me préciser le statut et la qualité qu'il reconnaît actuellement au général Kong Le. Il n'en fût rien. Je n'ai pu que noter que tant en ce qui concerne le séjour à Hong-Kong que le séjour envisagé à Manille M. Souvanna Phouma ne parlait pas de solde du Général, mais des moyens qu'il lui donnait pour subsister.

Enfin, M. Souvanna Phouma s'est montré sceptique quant aux moyens que nous aurions de persuader le général Kong Le de s'abstenir de toute activité politique en France. Avec les nombreux étudiants Lao, m'a-t-il dit, la présence de Kong Le serait très dangereuse.

*(Collection des télégrammes, Vientiane, 1967)*

[1] Felipe Mabillagan, ambassadeur des Philippine à Vientiane.

[2] Jacques Dupuy, ministre plénipotentiaire, consul général de France à Hong Kong depuis 1965.

# 280

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2354 à 2362. *Moscou, 10 juin 1967.*

(*Reçu* : 13 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 2343[1].

La déclaration des dirigeants des sept États socialistes européens s'étale aujourd'hui en caractères gras sur la première page de la *Pravda*. La réunion qui s'est tenue le 9 juin à Moscou a été entourée du plus grand secret. L'Albanie n'a pas envoyé de représentants. La Roumanie n'a pas signé, mais on ignore encore si elle était ou non représentée. Étaient présents les chefs de parti et de gouvernement de Bulgarie, de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de RDA, de Yougoslavie et d'URSS[2].

Une réunion aussi importante et immédiate soulève un certain nombre de questions. Sur le plan intérieur elle peut signifier que les dirigeants soviétiques ou les représentants d'une certaine tendance au sein du PCUS ont ressenti la nécessité de faire cautionner leur politique extérieure[3] par les dirigeants d'autres pays communistes afin de renforcer leur position.

Sur le plan de l'unité du mouvement communiste international, on peut s'interroger sur les raisons de la limitation d'une telle réunion aux États socialistes européens, d'autant que même dans ce cadre restreint l'absence de la Roumanie ou l'attitude qu'elle a prise est notable. Peut-être trop d'objections étaient-elles prévisibles de la part de Cuba, de la RDV ou même de la Corée du Nord ?

On peut par ailleurs s'interroger sur la portée réelle du document élaboré à l'issue de cette réunion. Doit-on le considérer comme une mise en demeure à Israël de se retirer en delà des lignes d'armistice sous peine de mesures effectives et efficaces d'aide aux pays arabes ? ou au contraire comme un texte seulement destiné à farder les réalités et donc dénué de toute portée pratique ? La deuxième hypothèse paraît dans les circonstances actuelles la plus vraisemblable. Il s'agit dans l'immédiat pour Moscou de cacher sous la violence du verbalisme une certaine impuissance de l'Union soviétique à agir sur le déroulement de la crise, mais aussi d'affirmer que les péripéties militaires n'affectent pas la ligne politique de l'URSS et

[1] Il s'agit dans ce télégramme daté du 10 juin 1967 de la traduction de la déclaration des PC européens publiée le même jour dans la *Pravda* et reprise ci-joint.

[2] Parmi les signataires ne figurent ni la Roumanie, ni l'Albanie mais s'y trouve, en revanche, la Yougoslavie.

[3] Pour sa part, le gouvernement soviétique a également jugé nécessaire d'adresser le 5, 7 et 10 juin 1967 trois notes successives d'avertissement au gouvernement israélien. Voir à ce propos les télégrammes de Moscou nos 2261 à 2268 du 6 juin, nos 2313 à 2315 du 8 juin et nos 2391 à 2393 du 11 juin 1967 non reproduits.

que les résultats des combats ne préfigurent en rien l'issue des discussions diplomatiques qui devront maintenant s'engager. On ne voit d'ailleurs guère l'aide réelle que peut apporter l'URSS à des armées vaincues alors que les pays arabes peuvent être efficacement soutenus lors de discussions internationales.

La présentation par la presse du déroulement diplomatique et militaire des événements demeure toujours d'autre part aussi irréelle que les jours précédents. Il n'apparaît nulle part qu'Israël a accepté le cessez-le-feu. Bien au contraire les dépêches en provenance du Caire, de Beyrouth, de Damas, accusent Israël de poursuivre son agression sur les fronts égyptien, jordanien et syrien. L'acceptation par les pays arabes du cessez-le-feu apparaît aujourd'hui pour la première fois dans les informations émanant du Caire, d'Amman ou de Damas, ainsi que dans le compte rendu du Conseil de sécurité mais toujours de manière indirecte comme si une telle acceptation ne pouvait être vraiment considérée comme valable et définitive puisqu'Israël continue son agression. *La Pravda* continue par ailleurs de mettre en valeur le projet de résolution soviétique demandant le retrait des troupes israéliennes en deçà des lignes d'armistice et escamote presque la résolution votée hier à l'unanimité au Conseil de sécurité.

Les informations relatives à la situation politique au Caire sont très brèves. Sous le titre « Déclaration du président Nasser », la *Pravda* se borne à signaler en quelques lignes et sans commentaires que le chef d'État égyptien a décidé de se démettre de toutes ses fonctions officielles ». D'autres nouvelles en provenance du Caire font état, toujours sans commentaires, de manifestations en faveur du président Nasser et de nouveaux bombardements de la capitale égyptienne. Elles signalent que le président Nasser a « différé l'annonce de sa démission » en attendant la séance de l'Assemblée nationale.

À noter que le correspondant de la *Pravda* à New York critique vivement aujourd'hui « le cynisme » des milieux impérialistes américains et « la folie » des dirigeants israéliens qui ont élaboré un programme tactique démentiel visant à « transformer l'ONU en un bureau de redécoupage de la carte politique du Moyen-Orient ». Le commentaire de la *Pravda* reprend les mêmes critiques en dénonçant aussi de manière générale les projets des impérialistes qui rêvent de profiter des circonstances actuelles pour obtenir l'affaiblissement des pays arabes progressistes et affermir leurs positions dans cette région du monde, qu'il s'agisse d'Aden, du pétrole ou même d'imposer un nouveau statut au canal de Suez.

Ces digressions renforcent l'impression que la déclaration des sept pays communistes vise plus la phase diplomatique future que la phase militaire de la situation au Moyen-Orient.

# TRADUCTION

Déclaration des comités centraux des partis communistes et ouvriers et des gouvernements de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste tchécoslovaque, de la République socialiste fédérative de Yougoslavie :

« Le 9 juin se sont réunis à Moscou les dirigeants des partis communistes et ouvriers des gouvernements des pays socialistes. Pour la République populaire de Bulgarie : Todor Jivkov, premier secrétaire du SC du PCB, président du Conseil des ministres de la RPB, Jivko Jivkov, membre du Bureau politique du CC du PCB, premier-vice président du Conseil des ministres de la RPB. Pour la République populaire de Hongrie : Janos Kadar, premier secrétaire du CC du PSOH, Jenoe Fock, membre du Bureau politique du CC du PSOH, président du Conseil des ministres de la RPH. Pour la République démocratique allemande Walter Ulbricht, premier secrétaire du CC du SED, président du Conseil d'État de la RDA, Willi Stoph, membre du Bureau politique du CC du SED, président du Conseil des ministres de la RDA, Hermann Axen, suppléant du Bureau politique du CC du SED, secrétaire du CC du SED. Pour la République populaire de Pologne, Wladislaw Gomulka, premier secrétaire du CC du POUP, Josef Cyrankiewicz, membre du Bureau politique du CC du POUP, président du Conseil des ministres de la RPP. Pour l'Union soviétique, L. Brejnev, secrétaire général du CC du PCUS, A. Kossyguine, membre du Bureau politique du CC du PCUS, président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Podgorny, membre du Bureau politique du CC du PCUS, président du Presidium du Soviet suprême de l'URSS. Pour la République socialiste tchécoslovaque Antonin Novotny, premier secrétaire du CC du PCT, Josef Lenart, membre du Presidium du CC du PCT, président du gouvernement de la République tchécoslovaque. Pour la République socialiste fédérative de Yougoslavie Broz Tito, président de l'Union des communistes yougoslaves, président de la République de Yougoslavie, Vladimir Popovic, membre du Presidium du CC de l'Union des communistes yougoslaves.

Les interlocuteurs ont examiné la situation créée au Proche-Orient à la suite de l'agression d'Israël qui a été le résultat du complot de certaines forces impérialistes, en premier lieu les USA, contre les États arabes. Les participants à cette rencontre ont procédé à un échange de vues sur les mesures nécessaires pour que s'interrompe l'agression et pour éviter qu'elle ait des conséquences périlleuses pour la cause de la paix universelle.

Les participants à cette réunion estiment indispensable de tirer des conclusions appropriées du fait qu'Israël n'ait pas observé la décision du Conseil de sécurité et n'ait pas cessé les opérations militaires contre les États arabes. L'occupation du territoire de pays arabes par les troupes israéliennes serait exploitée en vue du rétablissement du régime colonial étranger.

Les troupes israéliennes mènent une nouvelle offensive aux frontières syriennes, bombardant sauvagement les villes de ce pays. Bien que le gouvernement syrien ait annoncé le cessez-le-feu.

Luttant contre l'impérialisme pour leur liberté, leur indépendance, pour l'intégrité de leurs territoires, pour le droit souverain inaliénable de régler par eux-mêmes les questions de leur vie intérieure et de leur politique extérieure, les peuples arabes défendent une cause juste. Les peuples des pays socialistes sont entièrement de leur côté.

Ces dernières années, les peuples de la RAU et de plusieurs autres pays arabes ont obtenu de grandes victoires historiques dans la conquête de l'indépendance nationale et de la liberté. D'importantes transformations sociales ont été opérées au profit des masses laborieuses. Nous exprimons notre conviction que ces conquêtes seront conservées, que les régimes progressistes seront consolidés nonobstant les difficultés que les peuples arabes rencontrent sur leur route.

En cette heure pénible pour les États de l'Orient arabe, les pays socialistes déclarent qu'ils sont entièrement solidaires de leur lutte légitime et qu'ils leur accorderont une aide pour la cause de la résistance à l'agression et de la défense de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale.

Les États participant à cette rencontre réclament qu'Israël cesse immédiatement les opérations militaires contre les pays arabes voisins et retire ses troupes de leurs territoires derrière la ligne d'armistice.

Il est du devoir de l'organisation des Nations unies de condamner l'agresseur. Si le Conseil de sécurité ne prend pas les mesures appropriées, une lourde responsabilité incombera aux États qui ne se seront pas acquittés de leur devoir en tant que membres du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui s'impose plus que jamais une action commune résolue de toutes les forces progressistes et pacifiques, de tous ceux qui chérissent la cause de la liberté et de l'indépendance des peuples.

Si le gouvernement d'Israël ne met pas un terme à son agression et s'il ne retire pas ses troupes derrière la ligne d'armistice, les pays socialistes signataires de cette déclaration feront tout le nécessaire pour aider les peuples des pays arabes à résister résolument à l'agresseur, à protéger leurs droits légitimes, à éteindre le foyer de guerre au Proche-Orient et à rétablir la paix dans cette partie du monde.

La juste lutte des peuples arabes triomphera. »

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

# 281

M. Daufresne de La Chevalerie, Chargé d'Affaires p.i. à Rabat,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1240 à 1248.
Diffusion restreinte.

*Rabat, 10 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 38).

Je me réfère à mon télégramme no 1223[1].

Depuis l'annonce du cessez-le-feu[2] au Moyen-Orient, les milieux marocains modérés paraissent assez satisfaits de l'attitude du gouvernement qui a pu, tout en se montrant solidaire des pays engagés, directement dans le conflit, éviter de rompre avec Washington et Londres et maintenir l'ordre à l'intérieur. Souvent se mêle cependant à cette satisfaction de l'amertume devant les revers essuyés par les Arabes et de l'inquiétude quant à la situation territoriale créée par l'avance des troupes israéliennes.

Dans la population, un certain ressentiment s'est manifesté à l'égard du président Nasser[3] que les uns ont rendu responsable de la défaite, auquel d'autres ont reproché d'avoir accepté le cessez-le-feu. Si le gouvernement a eu écho de ce grief, si l'*Istiqlal*[4], d'autre part n'a pas hésité à parler de la « défection de l'Union soviétique » et à déplorer les décisions du Conseil de sécurité « soumis aux ordres des grandes puissances », ce sont les États-Unis et la Grande-Bretagne, complices de l'agresseur israélien, qu'attaquent surtout les milieux nationalistes et ceux de l'opposition progressiste.

Mais tandis que l'*Istiqlal* invite à continuer le combat pour la libération de la Palestine et à prendre de « fermes mesures » contre les pays qui appuient d'une façon ou d'une autre Israël, la gauche s'efforce d'exciter plus directement les esprits contre les Américains et les Anglais, et aussi contre le gouvernement auquel elle reproche de n'avoir pas rompu avec Washington et avec Londres et d'avoir fait preuve de passivité.

[1] Le télégramme nos 1223 à 1230, daté du 9 juin, en provenance de Rabat, non reproduit, rapporte que la presse gouvernementale et la télévision marocaines réprouvent l'appel de Radio Alger poussant à saboter les « bases américaines de Kenitra et Nouasseur », tandis que l'*Istiqlal*, tout en continuant à suggérer qu'Israël bénéficie de l'appui militaire américain et anglais, ne pousse pas à des mesures hostiles à ces derniers. La gauche, au contraire, réclame la rupture et use de la force pour boycotter les navires américains et anglais venant débarquer leurs marchandises. Le gouvernement paraît embarrassé, fait protéger la base de Kenitra (la seule où se trouvent encore quelques Américains) et celles qu'occupent les forces marocaines ; il annonce aussi que les unités américaines destinées à renforcer le front arabe au Moyen-Orient sont arrivées en Lybie et il demande qu'elles soient intégrées dans « l'armée arabe ». Il n'apparaît pas toutefois que les troupes désignées pour le Moyen-Orient soient toutes parties du Maroc.

[2] Le cessez-le-feu décidé par le Conseil de sécurité le 7 juin (décision n° 234) est accepté le 7 juin par la Jordanie et le 8 juin par la RAU et la Syrie.

[3] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[4] L'*Istiqlal*, parti politique nationaliste, devient un parti d'opposition en 1963.

Le gouvernement, pour sa part, paraît soucieux de se prémunir contre les critiques dont il pourrait être l'objet dans le monde arabe et contre celles de l'opposition. Les démarches qu'il a faites, en particulier sur le plan diplomatique, en témoignent : lettre invitant Le Caire à engager sans délai les troupes marocaines arrivées à Benghazi et signalant que d'autres étaient restées au Maroc « à la demande de l'ambassadeur de la RAU », protestation contre « la décision britannique de lever l'embargo sur les livraisons d'armes à destination du Moyen-Orient », protestation auprès de M. Thant contre l'inobservation du cessez-le-feu par Israël, démarche auprès des représentants anglais, américain, russe et français pour demander le retrait immédiat des forces israéliennes sur la ligne d'armistice, envoi de « commissions d'aide sanitaire » en République arabe unie et en Jordanie, tout cela vise à faire apparaître comme irréprochable l'attachement du Maroc à la solidarité arabe en évitant de compromettre, comme l'Algérie et la gauche marocaine l'auraient souhaité, les relations avec les États-Unis.

Sans doute ces relations ont-elles pu paraître aux Américains menacées au cours des derniers jours. À Kénitra[1] des dispositions ont été prises pour le départ éventuel des familles, à Rabat l'ambassade des États-Unis a brûlé une partie de ses archives dans la soirée du 8 juin. Par ailleurs, le boycott décidé par l'UMT[2] reste appliqué (sauf pour le trafic avec Gibraltar) et l'on craint certainement des manifestations contre l'ambassade des États-Unis, désormais fortement protégée, les consulats ou les centres d'information. Jusqu'à présent, les incidents sérieux ont pu être évités. Si l'on parvient à écarter ce risque, le Maroc pourra s'en prévaloir. Il est cependant possible que les campagnes anti-américaines de l'opposition laissent dans certains esprits un ressentiment dont on devra tenir compte.

D'une façon plus générale, l'ordre public a jusqu'à présent été partout maintenu et, sauf quelques vexations, les Israéliens n'ont pas eu à souffrir de la situation. Mais le souci de prévenir tout désordre (on craignait des troubles à Casablanca le 10 juin) reste manifestement dominant. Consignes de vigilance et mesures de sécurité montrent que l'on veut être prêt à toute éventualité.

*(Maroc, Situation politique, M.9.3)*

[1] Kenitra est une ville du Maroc située au nord du pays et appelée précédemment Port-Lyautey. Depuis 1966 les forces américaines n'y conservent plus qu'une base aéronavale, les autres bases ayant été évacuées ; l'École d'État-major marocaine est installée à Kenitra.

[2] L'UMT ou Union marocaine du travail est un syndicat fondé le 20 mars 1955. En 1967, c'est Mahjoub ben Seddik qui en est le secrétaire général.

# 282

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3028 à 3031.
Diffusion réservée. Très urgent.

*Washington, 10 juin 1967.*

(*Reçu* : le 11 à 00 h. 35).

L'entente de fait russo-américaine qui a permis l'arrêt assez rapide des combats, tout au moins entre Israël, la République arabe unie et la Jordanie, a soulevé ici l'espoir que cette entente pourrait être étendue à d'autres parties du monde. L'on pense naturellement au Vietnam.

Depuis très longtemps, on souhaiterait voir l'URSS contribuer au retour de la paix dans cette région. D'autre part, chacun reconnaît maintenant que la politique des bombardements à outrance sur le Vietnam du Nord n'a apporté que des déceptions. On commence à reparler ici d'une pause de l'action militaire et l'on souhaiterait que la diplomatie soviétique tire d'embarras les États-Unis. C'est ce que vient de dire le sénateur Fulbright[1] plus réaliste, le sénateur McCarthy[2] ne voit pas pourquoi, même dans des circonstances nouvelles, le gouvernement de l'URSS se donnerait cette peine.

L'espoir pourtant demeure. C'est pourquoi l'on a tendance ici à minimiser l'importance de la déclaration de Moscou du 9 juin[3] ainsi que les conséquences possibles de la rupture entre le monde communiste et Israël. L'entente russo-américaine est souhaitable, elle apparaît sporadiquement, donc elle doit se faire, tout doit servir de preuve à son rapide avènement.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] James William Fulbright, avocat et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants (1943-1945), sénateur démocrate de l'Arkansas depuis 1945, membre de la Commission des Finances, président de la Commission des Affaires étrangères.

[2] Eugene Joseph Mc Carthy, professeur et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants (1949-1958), sénateur du Minnesota depuis 1958, membre de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires étrangères.

[3] Voir également ci-dessus le télégramme de Moscou nos 2354 à 2362 du 10 juin 1967.

# 283

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3013 à 3023.
Diffusion réservée. Très urgent.

*Washington, 10 juin 1967.*

(*Reçu* : le 11 à 01 h. 00).

M. Eugène Rostow m'a demandé de venir le voir dans l'après-midi du 10 juin. Il souhaitait que fussent portées à votre connaissance deux préoccupations précises qu'inspirait au gouvernement américain l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

Tout d'abord, les États-Unis souhaitent que la France prenne l'initiative auprès de la République arabe unie d'obtenir la réouverture du canal de Suez. La fermeture de cette voie était pour tous d'une extrême gravité. Puisque le cessez-le-feu paraissait maintenant être appliqué de manière satisfaisante, il fallait revenir à une situation normale. Le maintien de cette fermeture allait à l'encontre de tous les usages internationaux et menaçait en particulier le ravitaillement de l'Inde et du Pakistan. Les collaborateurs de M. Rostow ont précisé que les Israéliens étaient proches du canal mais ne l'occupaient pas.

En me priant de transmettre cette suggestion à mon gouvernement, le sous-secrétaire d'État m'a précisé qu'aucune autre puissance n'avait fait l'objet d'une demande de cet ordre. On espérait à Washington que la position particulière du gouvernement français lui permettrait de prendre cette initiative constructive. J'ai néanmoins fait remarquer que d'après des recherches de presse le canal paraissait avoir été endommagé par de récents raids israéliens.

Le deuxième problème était celui de la mise au point. D'un arrangement entre les pays fournisseurs d'armes au Moyen-Orient. Ces livraisons étaient une source d'instabilité et un danger pour tous.

En fait, ce problème pouvait être considéré sous un double aspect : d'une part, à longue échéance, la conclusion d'un accord régional de désarmement ou de limitation d'armes entre puissances fournisseurs ou entre pays utilisateurs, d'autre part – et c'est ce qui préoccupait mon interlocuteur dans l'immédiat – l'examen en commun des difficultés que soulèveraient des demandes de réapprovisionnement des matériels usés ou détruits pendant les hostilités. Certaines indications laissaient supposer que les Soviétiques envoyaient dès à présent de nouvelles cargaisons d'armements, en Algérie comme en Égypte et en Syrie. Washington n'avait pas encore abordé ce sujet avec Moscou. M. Rostow avait l'intention en tout cas d'en parler à l'ambassade de Grande-Bretagne. On souhaitait vivement connaître d'ici lundi la manière de penser du gouvernement français quant à la meilleure façon d'aborder ce problème. La situation pouvait devenir subitement dangereuse si le cessez-le-feu venait à être rompu et une deuxième campagne

ouverte. On n'avait cependant pas d'idée précise à nous communiquer pour le moment.

M. Rusk, que j'ai rencontré plus tard dans la soirée, a été plus précis. Moscou et les pays communistes avaient décidé en « principe » de reconstituer de suite l'armement perdu par les Arabes. S'ils devaient le faire, ce dont doute le secrétaire d'État, les États-Unis devraient en tirer des conséquences pour l'armement d'Israël qui lui aussi a été éprouvé. C'est pourquoi un accord immédiat est nécessaire et le secrétaire d'État voudrait en parler au ministre dès son arrivée le 11 juin à Luxembourg.

Le sous-secrétaire d'État a également évoqué un projet actuellement à l'étude, prévoyant la création dans le cadre des Nations unies, d'un système permettant au secrétaire général d'être tenu informé de toute livraison d'armes au Moyen-Orient. Une large diffusion de renseignements de cette nature aurait un effet « de dissuasion ». J'ai dit à M. Rostow que le problème serait compliqué par l'existence de puissances transitaires ainsi que d'intermédiaires privés.

Un des collaborateurs de M. Rostow a alors rappelé que les Israéliens avaient perdu 6 ou 7 bombardiers « Vautour » en particulier à la suite d'un raid imprudent sur Bagdad et qu'il ne leur en restait plus que 10. M. Rostow n'a pas relevé cette remarque.

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il ressentait quelque inquiétude à la lecture de la déclaration commune publiée hier à Moscou par les puissances communistes[1]. M. Rostow m'a simplement dit que cette prise de position « n'était pas agréable ». Tout lui paraissait reposer sur le maintien du cessez-le-feu.

J'ai également fait valoir à M. Rostow que les appréhensions soviétiques me paraissaient d'autant plus fortes qu'il s'agissait non plus seulement de l'Égypte et de la Jordanie, mais de « l'enfant chéri » qu'était la Syrie. M. Rostow n'en a pas déconvenu, ajoutant qu'il lui semblait que l'Algérie devait être incluse dans cette zone de préoccupations maxima.

En tout état de cause, il fallait, d'après M. Rostow, saisir l'occasion que présentait sur le plan politique l'ébranlement qu'avaient subi les relations soviétiques avec l'Égypte et la Syrie. J'ai répondu que les pays arabes ne me paraissaient pas encore disposés à faire la paix avec Israël, s'ils étaient laissés à eux-mêmes, seule une action des quatre puissances pouvait contribuer à l'aboutissement d'une solution quelconque.

J'ai également demandé au sous-secrétaire d'État si l'on pensait ici que la « démission » du président Nasser avait été une comédie préméditée. M. Rostow m'a répondu que telle était bien l'opinion des services. Il a ajouté qu'il avait appris que contrairement aux allégations du Caire, aucun bombardement n'avait eu lieu la veille dans cette ville. En fait, les sirènes d'alarme auraient retenti pour amener les foules grossissantes et devenues difficiles à contrôler à se disperser.

[1] Se reporter ci-dessus à ce propos au télégramme de Moscou n[os] 2354 à 2362 en date du 10 juin 1967.

Enfin, pour ce qui était du front syrien, la situation était très confuse et on ne pouvait se hasarder à préciser la position exacte des troupes israéliennes ni la réalité des bombardements de Damas.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 284

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

*Relations franco-turques*

N. *Paris, 10 juin 1967.*

Les relations d'amitié entre la France et la Turquie sont très anciennes puisque la première alliance remonte à François Ier et à Soliman le Magnifique[1]. En fait, à part la période 1914-1918, les deux pays se sont toujours trouvés alliés d'une manière ou d'une autre. Aujourd'hui encore, le traité anglo-franco-turc de 1939[2] est en vigueur, bien qu'il n'ait plus beaucoup de portée.

*Relations politiques*

Il n'y a pratiquement pas de contentieux franco-turc. La position française à l'égard de Chypre, exposée à M. Inönü en juillet 1964[3] par le Président de la République et définie à de nombreuses reprises par le représentant de la France à l'ONU, n'a pas soulevé de protestations turques, dans la mesure où cette position insiste sur les problèmes posés par la coexistence des communautés. Parallèlement, notre attitude au sein de l'Alliance Atlantique a été bien comprise et a même suscité des sympathies dans l'opinion turque déçue par la tiédeur de l'appui apporté par les Américains dans l'affaire de Chypre.

[1] De février à novembre 1535, l'ambassade de Jean de la Forest à Alger puis à Istanbul aboutit à la signature d'un traité militaire avec le sultan ottoman, Soliman le magnifique. L'accord militaire se double d'un traité de commerce ou « Capitulations » ou conventions par lesquelles le sultan octroie aux puissances occidentales des privilèges commerciaux et consulaires dans les ports de l'empire ottoman.

[2] Le traité franco-anglo-turc est signé 19 octobre 1939, après l'échec des négociations turques avec Moscou, Ankara ayant refusé d'accéder à la demande soviétique de voir les Dardanelles fermées aux navires alliés.

[3] Le général de Gaulle s'entretient avec M. Ismet Inönü, président du Conseil des ministres de Turquie, le 1er juillet 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 10, ainsi qu'au compte rendu détaillé de cet entretien, classé dans le dossier d'archives : *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1958-1968, 1964.*

*Rapports culturels*

La France exerçait en Turquie il y a un demi-siècle une influence culturelle prépondérante. Cette situation privilégiée n'a pas survécu aux effets de deux guerres mondiales, de la révolution nationaliste d'Ataturk[1] et de la pénétration américaine. Cependant un effet important de la part de la France a provoqué, à la demande même des Turcs, un mouvement de reprise important dans le cadre de l'accord culturel conclu entre les deux pays en 1953.

Les points d'appui de notre influence culturelle[2] sont divers. Il faut citer d'abord l'Institut d'Études françaises d'Ankara qui reçoit environ 1 750 élèves, et les centres culturels français d'Istanbul (1 100 élèves) et d'Izmir, inauguré en mars 1966 (600 élèves).

Dans l'enseignement supérieur, les Facultés d'Ankara, d'Istanbul et d'Erzurum possèdent une section d'études françaises qui prépare les futurs professeurs de français. Certains de nos professeurs sont détachés dans les instituts pédagogiques turcs.

À Istanbul, plusieurs établissements donnent leur enseignement en langue française. Le lycée Galatassaray (1 300 élèves)[3] où enseignent en langue française près de la moitié des professeurs, jouit d'une réputation bien établie dans la bourgeoisie. En dépit de ce prestige, les résultats obtenus sont inégaux et l'on a pu noter une baisse de niveau des études dans ce lycée.

Enfin, à Istanbul et à Izmir plusieurs établissements congréganistes dispensent un enseignement bilingue.

Les efforts de notre mission universitaire (97 professeurs), les émissions en français diffusées par Radio Izmir, l'assistance technique accordée par notre pays (bourses universitaires et bourses de coopération technique, experts français dans le domaine de la médecine) n'arrivent pas à freiner le relatif recul de notre langue. S'il demeure la langue d'une partie de l'élite intellectuelle, à Istanbul en particulier, le français n'occupe plus que la deuxième place dans l'enseignement secondaire derrière l'anglais. Bien que 90 % des diplomates ou experts internationaux connaissent notre langue, 60 % préfèrent utiliser l'anglais. Le renouveau qui se dessine en notre faveur ne sera suivi d'effets positifs qu'au prix d'un effort portant sur l'augmentation du nombre de professeurs.

[1] Kemal Atatürk (1881-1938), général et homme politique turc, fondateur de la Turquie moderne, est élu président de la République, le 29 octobre 1923.

[2] Se reporter à la note établie par la direction générale des Relations culturelles au Département du 15 juin 1967, non reproduite. Ces relations culturelles s'exercent dans le cadre de l'accord du 17 juin 1952 (*J.O.* du 9 septembre 1960, p. 8962). À compléter par la note des Services culturels près l'ambassade de France à Ankara, n° 985/ACT du 25 juillet 1967, non publiée, traitant du développement de l'enseignement supérieur en Turquie, assortie d'une annexe sur les besoins du pays en cadres techniques jusqu'en 1972.

[3] Le lycée de Galatasaray a été créé en 1868. Ce n'est pas à proprement parler un établissement franco-turc mais un établissement turc qui dispense un enseignement bilingue. Son extension dépend du gouvernement turc.

*Échanges commerciaux*

La France figure au cinquième rang des fournisseurs et des clients de la Turquie après les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Les produits français exportés en Turquie (produits pétroliers, fonte, acier, matériel mécanique et électrique) sont admis dans la limite des contingents globaux ouverts par ce pays, alors que la plupart des produits turcs (fruits, chrome, coton, tabac) bénéficient des libérations OCDE[1].

La nette progression des échanges que l'on constate ces dernières années est due en grande partie à une augmentation de nos achats de coton et de nos ventes de biens d'équipement et de gros matériel industriel. Après deux années déficitaires, le solde de nos échanges est redevenu positif en 1966 (184 millions de francs d'exportations contre 179 millions d'importations).

L'accord d'association de la Turquie au Marché commun[2] s'est traduit concrètement par l'ouverture de contingents tarifaires pour certains produits (figues sèches, noisettes, raisins secs, tabac) et par la mise à sa disposition d'une quote-part de 33 % sur les 175 millions que la CEE accorde à ce pays dans le cadre de l'aide au développement.

Le problème de l'exportation du tabac est essentiel pour la Turquie. En raison de nos achats à la Bulgarie, nos importations de tabac accusent une baisse très sensible (486 tonnes en 1965 et 954 en 1966). Aussi le contingent tarifaire (2 500 tonnes) est-il très loin d'être épuisé. Aux demandes turques, nous faisons valoir que ce contingent est une simple facilité et non un engagement formel d'achat.

*Relations financières*

La Turquie ne peut développer son économie qu'au prix d'un déficit élevé de sa balance des paiements. Les besoins en aide étrangère ont été estimés à 200-300 millions de dollars par an. En 1962, certains pays de l'OCDE, dont la France, ont décidé d'accorder leur aide par le canal d'un consortium chargé de rassembler et de coordonner les crédits accordés à la Turquie[3]. Les fonds mis à la disposition de la Turquie se sont montés à 72 millions de francs en 1966, dont les 2/3 sont des crédits privés garantis, le dernier

[1] OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement économiques a été instituée le 14 décembre 1960, par la signature, à Paris, de la convention de coopération et de développement économiques. Cet organisme succède à l'OECE, créée le 16 avril 1948 par les seize pays d'Europe occidentale, membres du plan Marshall.

[2] L'accord d'association de la Turquie à la CEE a été signé à Ankara le 12 septembre 1963. Il entre en vigueur le 1er décembre 1964. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 56.

[3] Le Consortium d'aide à la Turquie est créé, en juillet 1962, par l'OCDE à la suite d'une résolution des ministres de l'OTAN. Son but est de coordonner les aides que les pays membres mettent bilatéralement ou par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux à la disposition de la Turquie. Le Consortium est composé notamment de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Benelux, de la RFA, de l'Italie. Sur le sujet, se reporter à la note du 12 juillet 1963, non reproduite, émanant du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, ainsi qu'au numéro d'avril 1965 de l'*Observateur de l'OCDE*, « L'œuvre du Consortium ».

tiers étant constitué par un prêt gouvernemental à 20 ans avec un délai de carence de 5 ans et un taux d'intérêt de 3,5 %.

La moitié de ces crédits sont destinés à financer des projets d'équipements industriels, l'autre moitié des projets d'équipements légers. Les entreprises françaises ont bénéficié d'importantes commandes pour la construction de l'oléoduc Batman-Iskenderun et d'une usine de cellulose à Dalaman.

D'autre part, une partie des fonds non-utilisés par les Turcs sur les protocoles de 1963 et 1964, soit 50 millions, a constitué notre quote-part du financement du barrage de Kéban sur l'Euphrate entrepris dans le cadre d'un consortium. Une compagnie franco-italienne, dont la CGEE[1] est chef de file pour la partie française, s'est vue confier les travaux de génie civil (200 millions de francs de part française).

Enfin, la France a, compte tenu de la situation financière difficile de la Turquie, consenti un prêt de 6,3 millions remboursables à partir de 1969 et un accord de refinancement des créances détenues par les fournisseurs de ce pays, à concurrence de 70 % de la part garantie par la COFACE[2]. Le remboursement des dettes turques se heurte d'ailleurs à une certaine inertie de la part de nos partenaires : les entreprises françaises ayant effectué des travaux dans le cadre de l'OTAN, n'ont pas encore été réglées et nous avons été contraints de retenir une partie des règlements que nous devions effectuer au titre des travaux d'infrastructure de l'OTAN.

*(Europe, Turquie (1961-1970), Relations politiques franco-turques, 1967, 35-24-1)*

## 285

M. Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères

T. n[os] 337 à 342.
Très urgent.

*Damas, 11 juin 1967.*

(*Reçu* : 16 h. 38).

D'après des renseignements recueillis auprès d'officiers syriens repliés du front, les bombardements aériens intenses ont commencé le 8 juin au matin tout le long du front, aussitôt après la défaite des armées égyptiennes et jordaniennes.

Le 9 au matin, une tentative de percée par blindés a eu lieu au pont des filles de Jacob[3], dans le secteur central. Elle n'aurait pas réussi. Des tentatives auraient été renouvelées sans succès au cours de la journée avec

[1] CGEE : Compagnie générale d'entreprises électriques.

[2] COFACE : Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur.

[3] Le Pont des filles de Jacob est situé sur le Jourdain entre Israël et la Syrie.

le soutien de vagues d'avions. Le front aurait été tenu à cet endroit par des éléments de réserve.

Dans la matinée du 10, une attaque aurait été déclenchée par surprise dans l'extrême nord, dans la région de Banias[1] près de la frontière. Cette partie du front aurait été moins fortifiée, une attaque par cette voie n'ayant pas été prévue et la percée réussie. Elle aurait été effectuée en direction de Kuneitra par environ 150 engins blindés (chars Patton et transports de troupes). L'attaque aurait été arrêtée une fois à Ouassit, avant Kuneitra[2] après des combats meurtriers. Elle serait parvenue actuellement jusqu'à Kuneitra, ville de 10 000 habitants et siège du commandement du front. Une bataille acharnée se serait déroulée dans la ville qui serait actuellement complètement détruite et aurait été évacuée maintenant par les troupes israéliennes et syriennes qui se sont retirées de part et d'autre. Il y aurait eu une participation importante des tribus des contreforts de l'Hermon et des Tcherkess des environs de Kuneitra aux combats. Les pertes syriennes seraient dues presque exclusivement à l'aviation israélienne. Ni artillerie, ni infanterie n'avaient suivi, tout au moins au début, les blindés. Elles s'élèveraient à quatre ou cinq mille morts.

À 15 h. 30 syriennes le 10 juin, la radio de Damas ayant annoncé la chute de Kuneitra, la première ligne de défense syrienne sur les lignes de crête centre et sud se serait repliée en bon ordre après avoir fait sauter toutes ses batteries et autres installations, poursuivie par l'aviation israélienne.

L'armée syrienne n'a pas le sentiment d'avoir été vaincue mais éprouve une vive rancœur :

1) contre l'aviation syrienne qui n'a donné aucun soutien aux combattants,

2) contre la radio syrienne qui a annoncé la chute du territoire de Kuneitra alors que la ville n'était pas prise, sans doute dans le but d'agir sur les débats du Conseil de sécurité,

3) le sentiment à l'égard du président Nasser est plutôt critique, car ses armées ont été complètement vaincues alors que celles de la Syrie ne l'ont pas été.

De profonds remaniements seraient à prévoir dans le commandement de l'armée. Le chef d'État-major, le général Soueidani[3], et le commandant des forces aériennes et ministre de la Défense nationale, le général Hafez Assad[4], en seraient les principaux objets.

[1] Banias, petite localité à la frontière israélo-syrienne au nord-est d'Israël et située en territoire syrien.

[2] Kuneitra est une ville de Syrie située sur le plateau du Golan à une vingtaine de kilomètres à l'est de la frontière israélienne.

[3] Général Ahmed Soueidani, chef d'État-major général de l'armée syrienne.

[4] Le commandant des forces aériennes syriennes est le général Hafez Assad, chargé aussi du ministère de la Défense.

Quant au gouvernement, ce serait le général Jedid[1] qui contre l'opposition du chef de l'État, le docteur Attassi[2] et celle du chef du service de Sécurité Abdel Karim Jundi[3] aurait imposé la libération des prisonniers politiques. Il serait en faveur d'un gouvernement d'union nationale.

À la différence des autres capitales arabes, notamment de Beyrouth, il n'y a pas eu à Damas de manifestations nassériennes jusqu'à présent.

*(Israël, Conflit israélo-arabe Israël Syrie, IS-7-3)*

## 286

M. Rochereau de la Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 587 à 593.
Diffusion strictement réservée.

*Tel-Aviv, 11 juin 1967.*

(*Reçu* : 17 h. 00).

Après les cessez-le-feu[4], Israël s'interroge avec une joie mêlée de perplexité sur les fruits de ses victoires. Une de nos préoccupations immédiates devrait être plutôt l'effet du conflit sur notre situation économique et surtout culturelle ici. Déjà la tension au Moyen-Orient avait surgi à un moment inopportun pour nous de ces points de vue. Je rappelle que des impressions de méfiance méticuleuse et de refus de coopérer, fut-ce en science pure, conduisaient à un malaise sur lequel j'avais cru devoir appeler une fois de plus à Beyrouth l'attention du Département. Je suis heureux d'avoir été écouté de manière si attentive mais le temps d'agir a manqué puisque la crise actuelle a surgi presqu'aussitôt. Elle devait aggraver encore la froideur de nos relations.

Sans doute, je ne m'inquiète guère de l'effet produit par la position du gouvernement français, telle qu'elle est définie dans votre télégramme nos 187 à 191[5]. Je n'ai pas senti d'embarras à l'exposer, malgré la déclaration

[1] Le général Salah Jedid, officier de l'armée syrienne et homme politique, est le secrétaire général du parti Baath, ce qui en fait le chef d'orchestre du régime.

[2] Le docteur Noureddine Attassi est le chef de l'État syrien depuis mars 1966.

[3] Abdel Karim Jundi, chef du service de sécurité publique et de contre-espionnage depuis octobre 1966, était précédemment ministre de la Réforme agraire et de l'Agriculture.

[4] La décision du Conseil de sécurité n° 234 de juin 1967, devant la continuation des combats « exige que les gouvernements intéressés, à titre de première étape, cessent le feu et toutes activités militaires à vingt heures (temps universel) le 7 juin 1937 ». La Jordanie accepte le cessez-le-feu dès le 7 juin. La RAU et la Syrie acceptent le 8 juin. Israël ayant accepté, le premier, le cessez-le-feu dès le 6 juin. Toutefois le 9 juin ont lieu des combats dans le Golan et le cessez-le-feu n'intervient que le 10 juin.

[5] Le télégramme nos 187 à 191 de Paris à Tel-Aviv en date du 25 mai 1967 définit la position prise par la France au regard de la tension au Proche-Orient. Le problème est de tout faire pour sauvegarder l'essentiel qui est la paix et rendre possible une discussion ultérieure. La meilleure méthode n'est pas de procéder à des déclarations de principe qui ne font qu'accentuer les oppo-

du 1er mars 1957[1]. J'ai eu le sentiment que notre politique pouvait être maintenant comprise à cause de son envergure et acceptée, sinon approuvée, dans un avenir assez proche.

Je crains qu'il n'en soit pas de même avec la notion grandissante dans l'opinion que nous n'étions pas seulement neutres pour mieux servir la paix et les parties en cause mais qu'Israël, après avoir cessé d'être allié, puis ami, traité d'heure en heure avec moins d'équité, allait être sacrifié à la séduction du mirage arabe. Les autorités, qui me tenaient au courant, ont pallié l'expression d'un état d'esprit que pourtant elles partageaient dans une certaine mesure et qui n'en a pas moins gagné d'étendue et de profondeur.

Je ne serais point surpris qu'il ait été encouragé par l'ambassade d'Israël à Paris. Celle-ci se serait plainte d'être moralement isolée de nos administrations, ce qui me paraît l'avoir incitée ailleurs à des initiatives qui ne sont pas sans précédent.

Il faut faire la part de l'excès de sensibilité naturel en extrême péril national. Ce défaut de perspective devrait se corriger ensuite quelque peu, d'autant plus que ce peuple austère, guère porté au panache, est flatté pourtant d'avoir triomphé contre vents et marées quand son obstination a pris figure d'audace.

Il semble néanmoins nécessaire de contribuer à cette mise au point dans toute la mesure du possible. En effet, le déséquilibre de faibles échanges exige de la bienveillance en matière de marchés d'équipement et, surtout, nos positions culturelles, mal assurées, reposent principalement sur de la bonne volonté. Je dis sans insister que même la position du français, première langue, est menacée.

Devant ces réactions d'un peuple généralement passionné jusqu'à négliger son avantage évident, je crois devoir exprimer le souhait que nous puissions rendre des services notables et qu'on le sache. Ce devrait être possible sans nuire à nos intérêts et même en les favorisant, dans l'effervescence consécutive au dernier choc.

D'ici là, quelques égards particuliers et discrètement chaleureux peuvent être opportuns. L'émotion que soulève un doute sur notre caractère, atteste combien nous sommes encore considérés. Dans cet ordre d'idées, ceux qui seraient admis à la lire attendent avec plus que de la curiosité la réponse espérée du général de Gaulle à la dernière lettre de M. Eshkol[2].

sitions et risquent d'encourager des opérations militaires qu'implicitement la France serait prête à appuyer. Israël doit s'abstenir de toute initiative militaire et tout faire pour éviter d'apparaître comme un agresseur. C'est pourquoi la France propose des concertations à quatre. La seule annonce d'une discussion à quatre (États-Unis, France, Grande-Bretagne et URSS) pourrait amorcer une certaine détente.

[1] Le 1er mars 1957, Mme Golda Meir, ministre des Affaires étrangères d'Israël de janvier 1956 à juin 1966, fait une déclaration à l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait des troupes israéliennes. Voir *D.D.F.*, 1957-I, n° 204 et ci-dessus la note du 23 mai 1967 émanant du service juridique.

[2] Le 5 juin Levi Eshkol, Premier ministre israélien depuis 1963, adresse au général de Gaulle une lettre remise par Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris. Cette lettre (dont le texte est

Si je l'ai bien compris d'ailleurs, Israël ne demande point de palinodie. Il reconnaît la portée de nos attaches traditionnelles. Il admet aussi que l'on tienne compte des richesses, de l'étendue et du nombre mais il est conscient de son influence mondiale et il souhaite que la science et la technique, la discipline, les longues pensées, la bravoure et jusqu'au regret d'une amitié déçue soient évaluées à leur juste poids.

*(Israël, Relations extérieures, Incidents Israël-RAU)*

## 287

M. GORCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 698 à 700.
Immédiat.

*Bagdad, 12 juin 1967.*

(*Reçu* : 17 h. 40).

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1] m'a convoqué aujourd'hui 12 juin à 13 heures pour me dire que le gouvernement irakien apprécierait vivement, maintenant que le cessez-le-feu est intervenu comme première mesure, entre Israël d'une part, et la RAU, la Jordanie et la Syrie d'autre part, que notre délégation aux Nations unies accepte d'appuyer toute résolution présentée au Conseil de sécurité soit par les pays arabes, soit par tout autre pays, tendant à enjoindre aux troupes israéliennes de se retirer sur les positions qu'elles détenaient le 5 juin, c'est-à-dire avant l'ouverture des hostilités. L'adoption d'une résolution dans ce sens, a-t-il précisé, paraît d'autant plus indispensable au gouvernement irakien que l'armée israélienne a déjà violé le cessez-le-feu à l'égard de la Syrie.

M. Nouri Jamil, qui a insisté sur le caractère amical de sa démarche, a ensuite ajouté qu'il tenait à me faire savoir, à titre personnel, que les troupes israéliennes s'étaient, d'après les informations en sa possession (omission) à des actes de véritable cruauté de (omission) anti-humanitaires en obligeant un grand nombre d'Arabes à quitter de force leurs villages en zone occupée, tout spécialement en Jordanie.

Je me suis borné à faire savoir à mon interlocuteur que si de tels actes avaient été commis, je les déplorais et que je pouvais lui donner l'assurance que dans l'esprit de ses déclarations antérieures et de l'action menée depuis le début de la crise, le gouvernement français ne ménagerait pas ses efforts

reproduit dans le télégramme de Tel-Aviv nos 507 à 511 du 5 juin 1967, non publié) annonce l'ouverture des hostilités le jour même dans le Sinaï, défend la thèse d'Israël soucieux de se protéger des agressions égyptiennes, insiste sur le désir de la population juive de vivre en paix sur son territoire et demande à la France de soutenir ses « droits dont celui de vivre sans crainte et sans menace ».

[1] Nouri Jamil est sous-secrétaire d'État irakien des Affaires étrangères.

pour appuyer ou prendre lui-même toute initiative capable de contribuer à la mise en place de solutions pouvant laisser espérer un règlement équitable et à long terme des multiples problèmes qui sont à l'origine de la préoccupante situation actuelle.

*(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, IR 6-3)*

## 288

M. Falaize, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 830 à 835.
Diffusion réservée.

*Beyrouth, 12 juin 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 55).

Le premier conseiller a été convoqué ce matin par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. M. Nagib Sadaka[1] a tenu ce langage :

1. Les manifestations pro-sionistes en France, malgré leur ampleur signalée, ne nous surprennent pas outre-mesure. Elles tranchent singulièrement cependant, avec la position du gouvernement français. Celle-ci est particulièrement appréciée à Beyrouth et nous souhaitons que les contacts entre nos deux gouvernements soient plus étroits en ce moment que jamais.

2. Le gouvernement libanais est inquiet des desseins israéliens exprimés par les ministres Eban[2] et Dayan[3].

Nous ne reconnaîtrons jamais *de jure* l'État sioniste. Le Liban, pas plus que les autres États arabes, ne s'assiéra jamais à la même table qu'Israël et ne signera jamais de traité de paix.

3. Une aide massive des États-Unis et de la Grande-Bretagne à Israël en matériel et en hommes, semble s'être opérée plusieurs semaines avant l'attaque. Des sanctions économiques contre les Anglo-Saxons sont à l'étude dans les pays arabes. Elles s'exerceront principalement sur le plan pétrolier, elles aboutiront, tôt ou tard, à évincer Anglais et Américains du Moyen-Orient. Il apparaît clairement au gouvernement libanais que les grands gagnants de cette éviction seront les Soviets. Or, nous redoutons par-dessus tout cette perspective de « soviétisation ». Nous souhaitons de tout cœur que la France contribue, autant qu'elle le pourra, à combler le vide laissé par les Anglo-Saxons.

4. Le gouvernement libanais désirerait savoir ce que pense le gouvernement français sur les points suivants :

[1] Dr Nagib Sadaka est secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères.

[2] Abba Eban est ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Moshe Dayan, officier israélien, prend part à la guerre contre les Arabes en 1948-1949. Chef d'État-major des armées de 1953 à 1958, ministre de l'Agriculture de 1959 à 1964, ministre de la Défense en juin 1967.

A. Les Israéliens chassent les Cisjordaniens et confisquent leurs biens. Ben Gourion[1] vient de déclarer que des colons israéliens devraient s'installer immédiatement à leur place. Cela est humainement inadmissible et juridiquement exorbitant.

B. Le 2 juin, le général de Gaulle a déclaré que « l'État qui le premier et où que ce soit, emploierait les armes n'aurait ni son approbation, ni, à plus forte raison, son appui ». Aux yeux du gouvernement libanais, il est absolument évident que l'État agresseur est Israël. Le gouvernement français ne pense-t-il pas, en conséquence, qu'Israël devrait tout au moins, évacuer les territoires envahis ?

C. Que pense le gouvernement français de la volonté israélienne de s'approprier Jérusalem ? Ne compte-t-il pas s'associer au Saint-Siège en vue de doter la ville d'un statut particulier ?

M. Sadaka a ajouté que le Liban se prépare à la conférence au sommet arabe suggérée par le Soudan. Elle pourrait être précédée d'une réunion des ministres des Affaires étrangères. La situation générale et les sanctions économiques à prendre contre les États-Unis et la Grande-Bretagne en seraient la matière.

*(Afrique-Levant, Liban, Relations avec la France, LA-6-3-Pro)*

## 289

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 1177 à 1180. *Paris, 12 juin 1967.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 3013 à 3023[2].

1. *Canal de Suez*

Dès l'annonce de la fermeture du canal de Suez[3] à la navigation, nous avons demandé des éclaircissements aux autorités égyptiennes. Il nous a

[1] David Ben Gourion, Premier ministre israélien de 1945 à 1953 et de 1955 à 1963.

[2] Le télégramme de Washington nos 3013 à 3023 du 8 juin 1967 relate une conversation de l'ambassadeur de France Charles Lucet avec le sous-secrétaire d'État américain, Eugène Rostow. Ce dernier demande que la France prenne l'initiative auprès de la RAU d'obtenir la réouverture du canal de Suez. Surtout la question des livraisons d'armes préoccupe Washington notamment au sujet des difficultés que soulèveraient les demandes de réapprovisionnement des matériels usés ou détruits pendant les hostilités. Moscou ayant décidé de reconstituer l'armement perdu par les pays arabes, Washington souhaite en parler au ministre français des Affaires étrangères. En outre, M. Rostow évoque un projet prévoyant la création dans le cadre des Nations unies d'un système permettant au Secrétaire général de l'Organisation d'être tenu informé de toute livraison d'armes au Moyen-Orient.

[3] La fermeture du canal de Suez décidée le 6 juin par le gouvernement de la RAU. Voir plus haut le télégramme n° 924 adressé par le Caire à Paris le 7 juin.

été répondu que cette mesure avait un caractère général et correspondait au souci de protéger cette voie d'eau, dans l'intérêt de l'Égypte et de toutes les nations, contre des actes de sabotage ou d'agression qui pourraient être perpétrés par Israël, la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

En raison des circonstances et des mobiles invoqués du côté égyptien, nous n'avons pas émis de protestation formelle, mais notre ambassadeur au Caire a rappelé à ses interlocuteurs les dispositions de la convention de Constantinople et la déclaration égyptienne du 23 avril 1957[1].

Il nous paraît inopportun à ce stade de prendre l'initiative de demander au gouvernement égyptien la réouverture du canal. Nous risquerions de nous voir opposer des exigences concernant d'autres aspects du conflit avec Israël qu'on ne saurait espérer pour le moment ni ignorer ni satisfaire.

2. *Livraison d'armes*

Bien que la question de la limitation des envois d'armes aux pays du Moyen-Orient puisse constituer un élément de tout règlement à intervenir, nous ne voyons pas comment elle pourrait utilement être abordée hors du cadre d'une négociation d'ensemble. Ce serait en outre s'exposer gratuitement au risque de voir le gouvernement soviétique prétendre que l'on veut priver les Arabes des moyens de panser leurs blessures.

Quant à l'idée de M. Rostow[2] consistant à créer dans le cadre des Nations unies, un système permettant au secrétaire général d'être tenu informé de toutes livraisons d'armes au Moyen-Orient, vous pourrez indiquer que l'acceptation d'un tel mécanisme par l'URSS dans les conditions présentes paraît fort improbable.

*(Afrique-Levant, RAU, Relations avec la France, RAU-6-3 (Canal de Suez))*

## 290

M. Falaize, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 840 à 856. *Beyrouth, 13 juin 1967.*
Diffusion réservée.

Le Président de la République[3] m'a convoqué ce matin. L'audience a duré une heure et demie. M. Charles Hélou avait, me dit-il, deux motifs à notre entretien : psychologiquement, faire connaître et sentir à l'opinion le

[1] Au sujet de la convention de Constantinople signée en 1888 et de la déclaration égyptienne du 23 avril 1957, voir plus haut le télégramme n° 924 adressé du Caire à Paris le 7 juin 1957.

[2] Eugène Rostow est sous-secrétaire d'État américain depuis 1961.

[3] Charles Hélou, avocat libanais, journaliste, député et plusieurs fois ministre, est élu président de la République libanaise le 18 août 1964 pour six ans.

contact permanent « entre la France, la plus proche en Occident du monde arabe, et le Liban, le plus proche, dans le monde arabe, de la France ». Au plan profond, échanger des informations et des points de vue.

Sur son interrogation, j'ai indiqué que j'avais, pour ma part, peu d'informations récentes de nature politique autres que les déclarations officielles ou dépêches de presse, qu'il s'agisse des pays arabes, d'Israël, de New York, de Washington ou de Paris.

J'ajoutais que de la comparaison entre les déclarations sionistes (dont le dernier discours de M. Eshkol[1]) et les proclamations arabes, entre les « dispositions » manifestées par l'Est européen et le plan en neuf points lancé par les agences américaines, il ressortait une impression générale d'oppositions diamétrales et, sans doute, d'illusions équitablement réparties de part et d'autre.

Pour ne relever que quelques contradictions, je me reportais aux propos tenus la veille ici par M. Nagib Sadaka[2], secrétaire général des Affaires étrangères au premier conseiller de cette ambassade (cf. mon télégramme n^os^ 830 à 835)[3] : les pays arabes voulaient que les troupes sionistes évacuent le territoire nouvellement envahi, mais ils se refusaient à rien négocier avec Israël. Washington envisageait un vaste projet de développement économique pour un Orient pacifié : dans le même temps, les États arabes ajustaient un (non moins vaste, en apparence) projet de sanctions économiques contre les Anglo-Saxons et entendaient perpétuer l'état de guerre.

En s'en tenant au domaine affectif, tout pouvait se concevoir ; mais au plan rationnel ?

M. Charles Hélou me dit que c'est précisément de l'irrationnel qu'il faut partir. C'est la dominante actuellement dans le monde arabe et ce serait une erreur de tabler sur rien qui pût paraître logique et raisonnable à la mentalité occidentale.

Mon interlocuteur a « schématisé » les points essentiels qui sont, a-t-il souligné, parfaitement clairs dans son esprit.

1. Aucun règlement d'ensemble et permanent n'est possible entre Israël et les Arabes, que ce soit par négociation directe ou indirecte, accords généraux ou bilatéraux.

Si un dirigeant arabe laissait seulement soupçonner qu'il n'en est pas résolument ennemi, « il serait assassiné dans les vingt-quatre heures » (je cite).

2. La leçon tirée par les Arabes de leur défaite militaire est que :

a) l'union fait la force,

b) les défauts de la coordination interarabe sont à la base de l'échec subi.

[1] Levi Eshkol, Premier ministre israélien depuis 1963.

[2] Nagib Sadaka, secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères.

[3] Le télégramme de Beyrouth n^os^ 830 à 835 du 12 juin 1967 est reproduit ci-dessus.

La « conférence au sommet »[1] se propose comme objectifs :

a) de mettre sur pied un commandement militaire unique et effectif,

b) de créer une direction politique des États ou un lien institutionnel, qui pourrait aller jusqu'à une fédération.

3. L'orgueil des Arabes ou leur simple compréhension, se refuse à admettre que deux millions d'Israéliens aient pu seuls l'emporter sur un ensemble de quatre-vingt millions d'adversaires. L'accusation d'une coopération anglo-saxonne, le grief d'une certaine complicité soviétique, ont trouvé tout naturellement le chemin de la persuasion : « Si l'on avait pu évoquer des soucoupes volantes, me dit M. Charles Hélou, on aurait aussi dénoncé les martiens ».

Les Russes se feront pardonner, et puis on ne peut pas rompre avec tout l'univers.

Mais raisonnable ou pas, le boycott contre les Anglo-Saxons va s'intensifier. Des comités populaires se forment pour l'exiger. Si les manifestants à Beyrouth, se sont attaqués aux établissements de Ford et de Coca-Cola, c'était pour protester contre les sursis accordés à ces deux firmes commerçant avec Israël.

4. Le risque ne saurait être exclu d'une progression de la xénophobie anti-occidentale, atteignant jusqu'aux pays actuellement considérés comme amis des Arabes : il suffirait alors d'une déception exploitée et orchestrée par les « spécialistes » du genre.

5. Aussi est-il hautement souhaitable que la France demeure la plus valable possible aux yeux des Arabes en général, et pour le Liban en particulier.

Dans cet esprit, le président Hélou a exprimé le vœu que le gouvernement français ne se compromette pas dans des initiatives, en tout cas prématurées, de règlement planifié soit en les suggérant, soit en s'y associant ouvertement.

Des déclarations officielles à Paris, qui donneraient à penser que la France a un plan de paix tandis que les Arabes ne veulent songer qu'à la revanche, risqueraient d'être mal accueillies par eux et d'entamer, à tout le moins, notre crédit.

C'est dans ce même souci que M. Charles Hélou a conçu un télégramme qu'il vient de faire remettre au Saint Père, pour le remercier de ses paroles de compassion et de « son appel à la justice » (autrement dit : je prie respectueusement Votre Sainteté de se tenir sur les hauteurs des principes, sans même insister pour le moment, sur l'internationalisation de Jérusalem, afin de ne pas compromettre le Vatican et, avec lui, les chrétiens d'Orient).

6. Pour alléger tant soit peu l'atmosphère : c'est selon M. Charles Hélou, par la voie du Conseil de sécurité, que tel ou tel aménagement

[1] La conférence au sommet des pays arabes a lieu à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Il en résultera une résolution de non-reconnaissance de l'État d'Israël et de refus de négociations.

provisoire pourrait être recherché (comme il en a été pour le cessez-le-feu). Aménagements provisoires concernant le golfe d'Akaba, le canal de Suez, Jérusalem, les réfugiés, et qui venant de l'instance internationale, pourraient être admis par les parties antagonistes, en quelque sorte par malentendus consentis (je reprends l'expression du Président).

7. Au sujet des réfugiés qui continuent à refluer de Cisjordanie, M. Charles Hélou craint qu'un certain nombre parviennent au Liban.

Cet exode est-il spontané ? Commandé par les Israéliens ? Il y a sans doute des deux. Le mot d'ordre donné par Choukeiry aux Palestiniens est de rester sur place. Dans la mesure où il y a expulsion par les Israéliens, il serait souhaitable que le Conseil de sécurité intervienne.

8. Pour la conférence au sommet.

M. Charles Hélou pense qu'elle aurait lieu à Alger. Les États pétroliers et les « pro-occidentaux », soucieux de gagner du temps, voudraient, en première étape, une réunion des ministres des Affaires étrangères.

Lui-même essaierait, dans la mesure du possible, de « limiter les vagues » allant dans le sens de la subordination militaire et politique. S'il en avait le loisir, il ferait sur la route d'Alger une étape à Paris.

9. Enfin, le Président me dit qu'avant le cessez-le-feu, il était question d'une mission du Roi du Maroc à Washington et Paris et du président Boumediene à Moscou : tous deux pour signifier, au nom de l'ensemble des États arabes : « qui n'est pas avec nous est contre nous ».

Nous sommes, a conclu M. Charles Hélou, devant une « guerre de religions » : l'histoire de France a pu enregistrer que c'est le genre de conflit dont l'extinction est la plus difficile et la plus longue.

*(Afrique-Levant, Liban, Relations avec la France, PRO-6-3-LA)*

## 291

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 3071 à 3078. *Washington, 13 juin 1967.*

(*Reçu* à 02 h. 15).

Moins optimistes que certains membres du Congrès ou certains éditorialistes, les experts des Affaires soviétiques au Département d'État paraissent considérer comme faibles les chances de faire coopérer, à l'heure actuelle, l'URSS à un règlement d'ensemble de la crise du Moyen-Orient.

À leur avis, l'Union soviétique est décidée à rétablir son prestige atteint par les récents événements. Ainsi s'expliqueraient la violence de ses attaques contre les États-Unis, le renouvellement de ses engagements d'assistance

envers les États arabes, aussi bien que la rupture de ses relations diplomatiques avec Israël ou son intransigeance à demander avant toute négociation l'évacuation par ce pays de ses diverses conquêtes. L'alignement que le gouvernement de Moscou a réussi à obtenir de ses partenaires d'Europe orientale donnerait encore plus de relief à cette attitude.

Nos interlocuteurs s'attendent donc à ce que Moscou remplace les armements perdus par les États arabes. Ils craignent que cela pose, à son tour, le problème de fournitures équivalentes à Israël et compromette toute possibilité de moratoire sur les livraisons d'armes. Aussi le voyage en URSS du colonel Boumediene[1] retient-il, en ce moment, toute leur attention.

Selon les spécialistes du Bureau soviétique, les pays arabes, forts de ce nouvel appui russe, pourraient même considérer que le temps travaille pour eux, car Israël peut difficilement mobiliser une large fraction de sa population et occuper des territoires étendus sans en subir assez vite de sérieux contrecoups sur le plan interne. Au lieu de diminuer, l'intransigeance des États arabes devrait en être renforcée. En tout cas, ces pays, sauf peut-être la Jordanie, ne semblent pas disposés à des arrangements bilatéraux avec Israël, comme ce dernier l'a suggéré.

Peut-être, disent les Américains, est-ce la recherche d'un statut international pour le détroit de Tiran qui susciterait le moins d'opposition de la part de l'URSS. Ce pays peut en effet trouver lui aussi son intérêt à un accord confirmant le principe de la libre circulation sur les grandes voies d'eau maritimes.

De toute façon, pense-t-on ici, il sera des plus difficiles d'amener les Russes à coopérer avec les Occidentaux au Moyen-Orient. Dès lors, qu'il n'y a plus de danger de guerre immédiat, les Soviétiques risquent en effet d'en revenir à leurs manœuvres habituelles dans cette partie du monde. Il n'en irait autrement que si le Kremlin avait décidé, après une première réaction destinée à masquer ses récentes déconvenues, d'éviter d'engager une nouvelle fois son prestige et son argent pour soutenir les pays arabes. Rien ne permet en ce moment d'affirmer qu'il en soit ainsi.

En attendant concluent nos interlocuteurs, l'opposition entre les États-Unis et l'URSS à propos du Moyen-Orient suscite déjà, encore plus que le problème du Vietnam, des réactions défavorables dans la masse de l'opinion américaine. En effet, lorsqu'elle rend compte de la polémique entre MM. Goldberg et Fedorenko, au Conseil de sécurité, la télévision présente avec toute la force de ses images, l'URSS comme l'adversaire le plus direct et le plus dangereux des États-Unis. Cela ne peut que rendre encore plus difficile les efforts du Président pour mener sa politique de « ponts » en direction de l'Europe orientale et tout d'abord de l'URSS.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Houari Boumediene, un des principaux dirigeants du FLN algérien, ancien chef de l'Armée de Libération pendant la guerre d'indépendance. Président du Conseil révolutionnaire, organe suprême de la République algérienne depuis l'éviction du président Ben Bella dont il avait été le principal auteur en juin 1965. Il est également Premier ministre et ministre de la Défense.

# 292

## NOTE
## DE LA DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

*Entretiens franco-belges sur la Coopération technique*

N.[1] *Paris, 13 juin 1967.*

Le directeur de la Coopération technique s'est rendu à Bruxelles le 9 juin, accompagné d'un représentant du secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération afin d'avoir avec M. Van Bilsen, secrétaire général de l'Office pour la coopération et le développement, des conversations sur la coopération technique. Ces conversations, dont les autorités belges avaient pris l'initiative, faisaient suite à une réunion qui s'était tenue à Paris le 4 octobre dernier[2]. M. Viot a rappelé – et M. Van Bilsen en est convenu – qu'elles devaient être entourées de la plus grande discrétion.

L'entretien a d'abord porté sur des questions de caractère général. M. Van Bilsen a indiqué que le gouvernement belge se préoccupait d'assurer une meilleure coordination entre les différentes formes d'aide, notamment entre l'aide économique et financière et la coopération technique. Il allait donc créer un comité de coordination qui serait composé des différents ministres intéressés, serait complété par un comité de fonctionnaires et disposerait d'un secrétariat permanent. M. Van Bilsen et ses collègues ont, en outre, exposé les mesures prises ou envisagées par la Belgique pour faciliter l'utilisation de fonctionnaires et de techniciens qualifiés au titre de la coopération. Parmi ces mesures, il convient de noter la création d'un corps d'experts de coopération technique, qui comprendrait au départ un petit nombre de cadres spécialisés dans les problèmes tropicaux (agronomes et médecins notamment). M. Viot a mentionné de son côté, certaines des dispositions prises du côté français pour faciliter le recrutement d'experts.

Un examen des problèmes qui se posent dans certains pays a eu lieu ensuite. Il a, bien entendu, porté principalement sur le Congo Kinshasa. M. Van Bilsen a indiqué que la Belgique négociait actuellement avec ce pays une convention générale de coopération et une convention particulière portant sur les questions de personnel. Elle se préoccupait en outre d'aménager la coopération belgo-congolaise, en diminuant le nombre d'experts affectés à des tâches de gestion et en concentrant ses efforts sur quelques secteurs essentiels.

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques Viot, conseiller des Affaires étrangères, directeur de la Coopération technique au Département depuis octobre 1966.

[2] Se référer au télégramme de Paris à Kinshasa n^os^ 572 à 576 du 8 octobre 1966, non publié, retraçant les grandes lignes de l'entretien franco-belge, tenu à Paris le 4 octobre 1966, au cours duquel M. Viot a rappelé que l'aide française avait un caractère complémentaire et n'entendait pas se substituer à celle de Bruxelles, que le ministère des Affaires étrangères restait prêt à procéder avec les autorités belges à des échanges d'informations permettant d'éviter des doubles emplois.

M. Van Bilsen a interrogé M. Viot sur le déroulement de nos programmes et en particulier sur les résultats de la commission mixte franco-congolaise qui s'est tenue à Paris les 24 et 25 mai dernier[1]. Le directeur de la Coopération technique, sans passer en revue des opérations qui étaient connues des autorités belges, a rappelé les grandes lignes de notre action et a précisé que nous n'envisagions pas, pour le moment, de modifications importantes. La commission mixte avait permis de faire le point et d'envisager quelques opérations nouvelles. M. Van Bilsen et ses collègues ont posé quelques questions sur certains de nos projets, notamment sur la création d'un institut des Mines[2]. Il leur a été répondu que nous avions effectivement pris une décision de principe positive, mais qu'une étude préalable était nécessaire.

Le secrétaire général de l'Office pour la coopération et le développement a indiqué incidemment, au cours de la réunion, que la Belgique et les Pays-Bas avaient décidé de créer ensemble une école technique au Rwanda. Il a demandé à cette occasion à M. Viot dans quelles conditions et suivant quel schéma nous avions signé avec les Allemands et les Chiliens le récent accord qui prévoit la création à Santiago d'un centre de formation professionnelle[3]. Ce précédent, ainsi que le projet d'école forestière créé par la France et l'Allemagne fédérale au Gabon[4], intéressaient en effet la Belgique. Quelques informations ont été fournies à ce sujet à la délégation belge.

Au cours du déjeuner qui a suivi la réunion, M. Van Bilsen et ses collègues ont révélé les raisons de l'intérêt qu'ils portaient à ce genre d'intervention. Ils ont repris une suggestion qu'ils avaient faite lors des entretiens qui avaient eu lieu à Paris le 4 octobre dernier. La France et la Belgique ne pourraient-elles mener à bien ensemble au Congo-Kinshasa certaines opérations dans le

[1] Le compte rendu de la réunion de la commission mixte franco-congolaise est transmis par le bordereau n° 402/RC/DG du 2 Juin 1967, non reproduit.

[2] La création d'une école nationale des Mines à Lubumbashi (ex-Élisabethville) faisait partie de l'une des demandes formulées par M. Bomboko, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo, lors de son séjour en France du 16 au 23 février 1967. Cette requête ne soulevant pas de difficultés particulières, une réponse de principe positive lui a été donnée. Quelques précisions sur l'objectif visé par cet institut et les moyens de l'atteindre : former des diplômés destinés à occuper, dans l'industrie minière congolaise, des postes de haute responsabilité, sont données dans le télégramme de Kinshasa n$^{os}$ 835 à 841 du 15 avril, non repris.

[3] Le 22 mai 1967 a été signé un traité franco-germano-chilien créant un centre de formation professionnelle en électricité, électronique et mécanique, dit CENFA. Les travaux de construction de ce centre doivent commencer en janvier-février 1968, la première mission française d'installation pourrait arriver en juin 1968. Se reporter à la note n° 3233/CTA3, du 3 octobre 1967, non retenue, traitant de la coopération technique avec le Chili.

[4] Au cours d'une réunion du comité franco-allemand sur l'aide aux pays en voie de développement, tenue à Bonn le 13 janvier 1965, ont été arrêtées les modalités d'une intervention conjointe des deux pays dans le cadre d'un projet qui bénéficiait, par ailleurs, d'un financement du programme des Nations unies pour le développement : la création de l'institut forestier du Gabon, au cap Esterias. En octobre 1967, une mission franco-allemande d'architectes a mis au point le programme des études. Le comité directeur du Fonds d'aide et de coopération a déjà accordé un crédit de 1 125 000 francs, correspondant au montant de la participation française pour les travaux envisagés et le secrétariat d'État français aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, est sur le point de conclure une convention avec le Gabon en vue de mettre ce crédit à la disposition de cet État.

domaine de la coopération technique ? M. Viot a rappelé à ses interlocuteurs qu'en tout état de cause un projet de cet ordre ne pourrait éventuellement être étudié que si le gouvernement congolais en prenait l'initiative et manifestait expressément le désir d'associer les deux gouvernements à sa réalisation.

Cette suggestion devait être reprise par le ministre des Affaires étrangères, M. Harmel[1], qui avait exprimé le désir de recevoir M. Viot à l'issue des entretiens. Après avoir souligné l'utilité de telles réunions, M. Harmel a indiqué que la Belgique ne pouvait pas et ne voulait pas assumer seule la charge de l'aide au Congo. Elle se félicitait donc de voir d'autres pays, et en premier lieu la France, participer à cette aide. Des malentendus avaient pu se produire sur place au lendemain de l'indépendance. Mais les relations entre les deux ambassades à Kinshasa étaient devenues plus confiantes. Sans doute, certains experts belges ne comprenaient-ils pas encore la nécessité d'une évolution. Le meilleur moyen de leur faire comprendre que le passé était révolu et de manifester la solidarité qui unissait la Belgique et la France ne serait-il pas de faire en sorte que ces dernières, avec éventuellement d'autres pays, participent ensemble à la réalisation de certains projets. M. Harmel s'est toutefois défendu, en mettant fin à l'entretien, de présenter une proposition précise. Ce n'était là qu'une suggestion. Il appartenait au gouvernement français d'y réfléchir et d'examiner s'il serait opportun d'en discuter avec les autorités belges.

*(Direction Afrique-Levant, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), Relations avec la France, 1967)*

[1] M. Pierre Harmel, Premier ministre belge du 27 juillet 1965 au 11 février 1966, est ministre des Affaires étrangères depuis mars 1966.

# 293

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou

T. nos 1289 à 1291.
Diffusion réservée. Immédiat.

*Paris, 14 juin 1967, 13 h. 53.*

Je me réfère à votre télégramme no 2401[1].

M. Alphand[2] a convoqué M. Zorine[3] pour lui faire savoir que le gouvernement français acceptait la proposition soviétique de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.

« Il nous paraît en effet souhaitable que le problème du Proche-Orient, compte tenu de l'émotion qu'il suscite au sein de la communauté internationale, soit soumis à l'assemblée des gouvernements qui forment les Nations unies. Ainsi, cette session de l'Assemblée générale pourrait procéder, dans le respect de la Charte, à une discussion approfondie des graves problèmes qui demeurent à régler ».

Commentant ce que nous entendions par « respect de la Charte », le Secrétaire général a précisé que nous souhaitions que l'Assemblée générale discute des différents problèmes liés à l'actuel conflit du Proche-Orient, mais qu'elle renvoie au Conseil de sécurité, après cette discussion, toute question appelant une action qui se serait révélée nécessaire à la lumière de ce débat.

M. Zorine, après avoir remercié M. Alphand de cette communication, a pris acte de la position de la France. Il a déclaré que l'URSS était également attachée au respect de la charte. C'était la ligne qu'elle avait constamment suivie et à laquelle elle entendait bien continuer à se tenir. Toutefois, il faut noter qu'il a mentionné l'espoir que l'Assemblée générale contribuera à mettre fin à l'agression israélienne, obtienne le retrait des forces de l'agresseur et fasse prévaloir un règlement de l'ensemble des problèmes liés au conflit.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Le télégramme de Moscou nos 2401 à 2405, en date du 12 juin 1967, relate que M. Kozyrev, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères a fait à l'ambassadeur de France, M. Olivier Wormser, une déclaration par laquelle le gouvernement soviétique estime opportun de convoquer d'urgence l'Assemblée générale des Nations unies pour examiner la situation au Moyen-Orient, le retrait des troupes israéliennes en deça de la ligne d'armistice et liquider les conséquences de l'agression. Il ajoute que le gouvernement soviétique, espérant un accueil favorable de la France, souhaite une résponse rapide. Une telle démarche a été faite auprès des pays socialistes et de l'Italie, cette demande n'a pas encore été faite à Londres.

[2] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est secrétaire général du ministre des Affaires étrangères depuis octobre 1965.

[3] Valerian Alexandrovitch Zorine, vice-ministre soviétique des Affaires étrangères de 1947 à 1965, est ambassadeur d'URSS à Paris depuis avril 1965.

# 294

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2445 et 2455.
Diffusion réservée.

*Moscou, 14 juin 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 20).

Adresse diplomatique – communiqué via le Département à New York nº 90/100

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a prié de venir le voir sur le champ. Il m'a reçu à 15 h. 45.

M. Gromyko m'a dit qu'il désirait me parler afin que la France et l'URSS agissent dans le même sens en ce qui concerne la demande soviétique de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Il avait reçu ce matin de M. Fedorenko des informations qui lui avaient laissé l'impression que M. Roger Seydoux n'avait pas encore de position arrêtée sur la question. Mais, depuis dix minutes, il savait – et c'était pour lui une agréable surprise – que « la France appuyait » la requête de l'Union soviétique.

Cette nouvelle facilitait grandement, m'a-t-il dit, la conversation qu'il avait avec moi. M. Gromyko aurait pu aussi bien dire qu'elle la rendait inutile.

Il a poursuivi en exprimant la profonde satisfaction qu'il éprouvait quant à cette décision du gouvernement français qui apportait une preuve de plus que les deux pays recherchaient une solution dans l'intérêt de la paix et du respect de la souveraineté des États.

Le ministre m'a dit vouloir exposer les motifs qui faisaient agir l'Union soviétique. Tout gouvernement, tout homme raisonnable conviendra, a-t-il fait observer, que l'objectif principal était aujourd'hui le retrait des Israéliens sur les lignes occupées le 5 juin. Ce n'était pas là l'unique objectif, mais c'était bien le principal. Et cet objectif devait être atteint dans les délais les plus brefs, compte tenu des positions des principales puissances dont l'Inde, le Conseil de sécurité était incapable de prendre des décisions concernant le retrait des troupes. L'Assemblée générale devait étudier la question, exprimer une opinion. Ce qui ne serait certes que des recommandations. Mais pourquoi ce forum qu'était l'Assemblée ne s'exprimerait-il pas ? À tout le moins, on aboutirait à une accélération du processus nécessaire pour rétablir la paix. Autrement, on courrait un grand risque de se trouver devant une situation de guerre. Or tel n'était pas

[1] Avant de rencontrer M. Gromyko, l'ambassadeur avait été reçu par le vice-ministre des Affaires étrangères, Kozyrev, la veille. Voir à ce propos les télégrammes nos 2401 à 2405 du 12 juin 1967, non repris, par lequel M. Wormser indique avoir été informé du désir des Soviétiques de demander une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies et de bénéficier à ce sujet de l'appui de la France.

l'intérêt de la France, ni de l'URSS, ni des États-Unis. Il n'y avait pas lieu d'entretenir un état de tension.

M. Gromyko s'est repris pour dire qu'il avait reçu de M. Fedorenko des informations selon lesquelles des conseillers juridiques du secrétariat de l'ONU, c'est-à-dire des fonctionnaires de nationalité américaine, cherchaient à trouver dans la procédure un obstacle quelconque à la convocation de l'Assemblée. Toutes les raisons qu'ils pourraient « dénicher » ne seraient pas pertinentes. Le ministre a conclu en disant que les autorités soviétiques souhaitaient une conjonction de nos efforts et de ceux que déploie le gouvernement russe dans l'intérêt de la paix, de la détente contre tous ceux qui cherchent à rendre la crise plus aiguë au Moyen-Orient.

J'ai dit que je n'avais pas connaissance d'une prise de position du gouvernement sur la question. Sur ces entrefaites, M. Fontaine m'a appelé au téléphone pour signaler la dépêche AFP indiquant que le gouvernement français acceptait la proposition soviétique. J'ai dit à M. Gromyko que nous acceptions, mais que je n'étais pas au courant que la demande fut par nous « appuyée ». Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas voulu citer une expression exacte.

Comme mon interlocuteur avait, tout le long de l'entretien fait montre d'une très grande satisfaction, comme le prouvent au demeurant les indications que le service de presse du MID vient de donner à l'agence France-presse (dépêche Scandex 130) j'ai jugé utile de reprendre devant lui la distinction que M. de Beaumarchais a fait le 12 juin devant M. Oberemko sur les préalables et les objectifs et sur la nécessité d'être réaliste (votre télégramme 1274/75)[1].

Le ministre m'a répondu qu'il pouvait seulement exprimer encore une fois sa satisfaction. Il a ajouté : « si cette session est convoquée, je puis vous assurer que tout le possible sera fait, de notre côté, pour trouver une solution immédiate et positive de tous les problèmes posés par l'agression d'Israël. Le problème n° 1 est le retrait des forces. Si ce retrait tarde, il y aura danger pour tout le monde, ce qui irait contre nos intérêts et ceux de qui que ce soit ».

L'entretien a pris fin sur ces remarques de M. Gromyko concernant la coopération entre nos délégations au Conseil de sécurité. Les contacts maintenus étaient « magnifiques », etc.

Il ne fait pas de doute dans mon esprit que notre prise de position a produit ici un grand soulagement. Notre silence pendant près de quarante-huit heures avait dû, compte tenu de notre réserve coutumière à l'égard de l'Assemblée et de sa démagogie habituelle, faire croire que nous allions nous dérober. Les Soviétiques vont maintenant l'exploiter à des fins dont je me demande sincèrement si elles sont les mêmes que les nôtres.

*(Collection des télégrammes, Moscou, 1967)*

[1] Non reproduit.

# 295

M. ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 615 à 618.
Diffusion réservée.

*Tel-Aviv, 14 juin 1967.*

(*Reçu* : le 15, 19 h. 30).

Le directeur d'Europe occidentale du ministère des Affaires étrangères s'occupe aussi de relations publiques en ce moment. Il a entretenu un de mes collaborateurs des difficultés que les autorités rencontrent à calmer l'irritation de l'opinion contre la France, accrue de l'orgueil de la victoire. Il assure qu'un geste de détente de notre part serait bien opportun. Il a reparlé à cet égard d'une réponse éventuelle à la lettre de M. Eshkol[1] et de l'annonce au moins officieuse que l'embargo sur les armes[2] est levé. Ceci me surprend un peu car je pensais que c'était chose faite.

On voudrait être sûr aussi que la France n'opposera point son veto au projet d'association d'Israël au Marché commun[3], car la presse israélienne me paraît avoir présenté notre attitude de façon tendancieuse. Cette atmosphère de suspicion propre à susciter la défiance à son tour, semble de nature à refroidir encore nos rapports.

Pourtant, au ministère des Affaires étrangères, on est fort désireux de prouver à l'opinion la bonne volonté de la France. Cette disposition d'esprit est motivée par le désir de désarmer les attaques des adversaires de M. Abba Eban[4], accusé avec M. Eshkol d'avoir mis Israël en danger par ses tentatives sans succès de coopérer avec les puissances occidentales.

Mes interlocuteurs paraissent soucieux de nous exposer la modération de leurs buts de guerre avant même que le gouvernement ait déterminé ceux-ci. Ils se disent prêts à de larges concessions, quoi que cela puisse signifier, en faveur des réfugiés et à négocier des garanties internationales des Lieux Saints (ils seraient en pourparlers à ce sujet avec le Saint-Siège) comme à nous reconnaître une position privilégiée, étant admis qu'elle s'établirait au sein d'une situation provisoire, car ils reconnaissent que la

[1] Le 9 mai 1967, M. Eshkol, Premier ministre israélien adresse une lettre au général de Gaulle lui demandant : « une affirmation solennelle du soutien que la France accorde à la sécurité et à l'intégrité territoriale d'Israël ». Le général de Gaulle répond le 27 mai 1967. Cette dernière lettre est publiée ci-dessus. La lettre de M. Eshkol est reproduite dans le télégramme de Tel-Aviv n° 507 du 5 juin non publié.

[2] Le 7 juin 1966 le général de Gaulle décide de laisser partir vers Israël les matériels commerciaux déjà achetés par ce pays et dont font partie des rechanges pour les avions. Cette opération ne se renouvellera pas et aucune arme, munitions comprises, ne doit être livrée, même si elle est déjà payée.

[3] Le 4 octobre 1966, le gouvernement israélien demande l'ouverture de négociations pour la conclusion d'un accord d'association avec la Communauté économique européenne. Le 7 décembre 1966 le Conseil des ministres de la CEE adopte une décision invitant la Commission à entamer des conversations exploratoires avec Israël. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 309.

[4] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

paix n'est point pour demain malgré leur désir de la tenir. Je me demande d'ailleurs quel serait l'intérêt véritable d'une telle position en période de décolonisation.

De toute manière, j'ai tendance à penser qu'il est beaucoup trop tôt pour cause. Il faudra au moins attendre, sans doute, qu'Israël s'aperçoive que la possession, devenue peut-être gênante, de ses gages territoriaux n'a point le caractère décisif escompté. Mais, durant ce délai et pour que le temps travaille en faveur de nos bons offices, ne convient-il pas d'essayer d'adoucir les préventions contre nous ? Ce serait plus facile maintenant que dans quelques jours, car la situation est encore fluide et nous risquons de nous trouver devant de sérieux obstacles si les rancœurs se cristallisent.

*(Israël, Relations avec la France, relations politiques, IS-6-3)*

## 296

M. ALPHAND, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. PARIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À LUXEMBOURG.

T.[1] *Paris, 14 juin 1967.*
Immédiat.

La position de la France à l'égard de la demande soviétique de convocation de l'Assemblée générale[2] s'exprime comme suit :

« Le gouvernement soviétique estime opportun de faire convoquer d'urgence une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies pour examiner la situation au Proche-Orient. Le gouvernement français accepte cette suggestion.

Il nous paraît, en effet souhaitable que le problème du Proche-Orient, compte tenu de l'émotion qu'il suscite au sein de la communauté internationale, soit soumis à l'Assemblée des gouvernements qui forment les Nations unies.

Cette session de l'Assemblée générale pourrait ainsi procéder, dans le respect de la Charte, à une discussion approfondie des graves problèmes qui demeurent à régler. »

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, S 50-2-A-13-B)*

[1] Ce télégramme porte la mention : « pour le Ministre ».

[2] Au sujet de la demande soviétique de convoquer d'urgence l'Assemblée générale des Nations unies voir ci-après le télégramme n° 1289 adressé de Paris à Moscou le 14 juin 1967.

# 297

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAMAS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 694/AL. *Damas, 14 juin 1967.*

La guerre-éclair lancée et gagnée par Israël contre les pays arabes a entraîné des répercussions importantes sur les relations de la Syrie avec bon nombre d'États.

La présente dépêche se propose d'étudier ces répercussions sur le plan inter-arabe d'abord – dans le domaine des relations de la Syrie avec les chefs de file des pays occidentaux et communistes ensuite.

Sur le plan inter-arabe, le conflit a mis, une fois de plus, en lumière la lutte d'influence que se livrent Syrie et RAU pour le leadership du monde arabe.

L'insistance mise par le gouvernement syrien à proclamer à la fois son appui indéfectible aux commandos palestiniens et sa résolution de lancer la guerre de libération lui avait assuré, à la veille du conflit, une position de choix, à l'avant-garde des nations arabes. C'est cette insistance même, cependant, qui avait été à l'origine de la réaction en chaîne devant aboutir au retrait d'Égypte des forces des Nations unies et au blocus du golfe d'Akaba : Nasser reprenait sa place sur le devant de la scène.

Il devait la garder en dépit d'une démission que le gouvernement syrien, à l'instar des autres gouvernements arabes, lui demandait de reprendre ; quoi qu'on en eût, en effet, on ne pouvait ici souscrire à une démission qui eût été, face à l'ennemi victorieux, celle du monde arabe tout entier.

Les sentiments du Baath[1] à l'égard de Nasser n'en restent pas moins mélangés et méfiants. Damas est l'une des rares capitales arabes où aucune manifestation pro-nassérienne n'ait été organisée ou tolérée.

Au surplus, dans une lettre ouverte au Raïs, l'éditorialiste du *Thaoura* exprime, le 12 juin, en termes nuancés mais dont l'intention malveillante est évident, le souhait que le président Nasser partage le sentiment du peuple arabe sur la nécessité de poursuivre la lutte contre Israël et de détruire toutes traces de l'influence américaine et britannique.

Voilà l'Égypte bien mal remerciée de s'être laissée entraîner dans une bataille désastreuse pour prévenir une attaque israélienne contre la Syrie.

En revanche, l'attitude très dure prise par les autres pays progressistes arabes, Irak et Algérie, ne peut que leur valoir l'estime syrienne.

Quand aux pays "réactionnaires", la presse locale ne pouvait moins faire, au lendemain de la défaite, que de cesser ses attaques contre leurs

[1] Le *Baath* est un parti politique nationaliste panarabe fondé en 1952 par la fusion du parti de la Renaissance arabe de Michel Aflak et Salah Eddine Al Bitar et du parti socialiste arabe d'Akram Hourani. Le *Baath* est au pouvoir en Syrie depuis 1963.

dirigeants. L'attitude du gouvernement syrien à l'égard du projet de réunion d'une conférence arabe au sommet[1] permettra cependant d'en savoir plus long sur ses intentions.

La guerre israélo-arabe aura entraîné, d'autre part, une réappréciation des rapports entre la Syrie et l'URSS.

Sans doute n'oublie-t-on pas ici l'importance de l'aide apportée par Moscou à l'équipement de l'armée syrienne au cours des dernières années.

On lui tient cependant rigueur de son attitude au cours du conflit. On a tôt adopté en effet la version jordano-égyptienne des causes de la défaite et l'on affirme que les armées arabes, l'armée syrienne en particulier, n'ont pas été battues par Israël seul mais bien grâce à l'aide massive apportée à l'ennemi, au cours de la bataille, par les forces aériennes américaines et britanniques.

On comprend mal, dans ces conditions, que l'URSS, qui avait proclamé sa décision de calquer son attitude sur celle des « protecteurs » d'Israël, ne soit pas intervenue directement à son tour dans le conflit en dépit des pressions exercées sur elle au Caire comme à Damas[2], et on a jugé de peu de poids la décision de Moscou de rompre ses relations diplomatiques avec Tel-Aviv.

Ces griefs formulés, on en atténue d'ailleurs la portée en soulignant que la passivité de l'URSS ne saurait être assimilée à une agression contre le peuple arabe et que, même si l'URSS le proposait, la Syrie n'accepterait pas d'être libérée par l'Armée rouge. Cette modération se comprend d'autant mieux que c'est de Moscou que la Syrie attend l'aide nécessaire à la reconstitution de son potentiel militaire.

La fêlure des rapports syro-soviétiques pourrait bien cependant mettre longtemps à disparaître.

Plus sensible encore seront les conséquences de la rupture intervenue avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Cette décision a été prise, comme on sait, le 6 juin, à la suite des accusations – immédiatement admises et reprises officiellement ici par le ministre des Affaires étrangères lui-même (ma communication du 6 juin)[3] – portées

[1] Une conférence au sommet des pays arabes se réunit à Khartoum du 29 août au 1er septembre 1967. Il en résulte une résolution de non-reconnaissance de l'État d'Israël et un refus des négociations. Cette réunion est préparée par une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays arabes à Koweït dans la deuxième quinzaine de juin 1967.

[2] Note du rédacteur : « Aux démarches directes vraisemblablement effectuées par les dirigeants syriens comme par les dirigeants égyptiens auprès du gouvernement soviétique, il convient d'ajouter les tentatives faites par les autorités syriennes de présenter les opérations militaires menées par les Israéliens sous un jour propre à entraîner une intervention soviétique ; c'est ainsi qu'on avançait ici, à plusieurs reprises, le samedi 10 juin, que Damas était soumis à un bombardement aérien et que les blindés israéliens marchaient sur la cité ».

[3] Le télégramme de Damas n° 295 du 9 juin relate que lors d'un entretien de l'ambassadeur de France avec le Dr Ibrahim Makhos, vice-président du Conseil des ministres syrien et ministre

par la Jordanie et la RAU contre l'intervention des forces aériennes anglo-américaines dans la bataille.

Cette rupture marque l'aboutissement d'une tension sans cesse croissante au cours de ces dernières semaines. C'est avec arrogance qu'avaient été rejetés ici, à la veille du conflit, les appels américains à la modération et avec dérision qu'avait été accueillie la tardive déclaration de neutralité du président Johnson. Dès l'annonce de la rupture, des manifestations avaient été organisées contre les États-Unis et la Grande-Bretagne, violentes à Alep, où les deux consulats généraux étaient incendiés et pillés, plus aisément contenues à Damas où la foule se contentait de hurler des slogans hostiles.

La coupure intervenue est profonde et le ton des commentaires de presse révélateur de cet état d'esprit. Pour les journaux, en effet, la rupture doit être « éternelle » et les vestiges de l'impérialisme des États-Unis et de la Grande-Bretagne « ces deux puissances du crime et de la bestialité », abolis en pays arabe, dans le domaine pétrolier en particulier.

L'intransigeance syrienne risque, dans ce domaine, de causer bien des soucis aux pays producteurs.

Seules, en définitive, deux puissances sortent de cette crise avec un prestige intact, sinon agrandi : la Chine et la France.

La Chine a multiplié, à la veille des combats comme pendant leur déroulement et à leur issue, les manifestations verbales de solidarité avec les pays arabes.

Le faisant au moindre risque, en raison de son éloignement, Pékin a accru à bon compte son prestige auprès de la fraction prochinoise des dirigeants syriens. Celle-ci est d'ailleurs, on le sait, peu nombreuse et la presse locale n'a donné jusqu'à présent qu'une place très modeste à la relation du soutien bruyant apporté par Pékin à la cause arabe.

S'il convient de ne pas le sous-estimer, l'accroissement de l'influence de la Chine sur l'évolution politique de la Syrie paraît encore malaisé à évaluer.

Reste notre pays.

On ne dira jamais assez combien la position prise par le général de Gaulle à la veille du déclenchement des hostilités[1] a été appréciée, ici comme dans les autres capitales arabes. On savait en effet les pressions qui pouvaient s'exercer sur le gouvernement français pour un certain aménagement de son attitude – on était également au courant, dans les milieux dirigeants tout moins, des manifestations qui se déroulaient en France en faveur d'Israël. On n'en a que davantage apprécié la clarté et la rigueur avec lesquelles

des Affaires étrangères depuis septembre 1965, celui-ci se lance dans une violente attaque contre la Grande-Bretagne et déclare que des avions britanniques ont pris part aux attaques aériennes israéliennes contre la Syrie ; il accuse les Américains de soutenir Israël.

[1] Le 2 juin, après une réunion du Conseil des ministres, le général de Gaulle déclare que « l'État, qui le premier et où que ce soit, emploierait les armes n'aurait son approbation ni, à plus forte raison, son appui ».

le chef de l'État a défini sa politique. Comparée à l'attitude de beaucoup d'autres puissances, la neutralité de la France a été célébrée ici à l'instar d'une véritable alliance.

C'est vers le général de Gaulle, aux heures les plus difficiles de la crise, que s'est tourné le gouvernement syrien. Comment ne pas rapporter aussi que tout au long des jours incertains qu'a vécus Damas où patrouillaient des centaines de miliciens en armes, sinon en uniforme, les mots « ambassade de France » ont représenté le plus sûr des sauf-conduits.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures, Relations avec les pays arabes, PRO-7-3)*

## 298

NOTE
DU SERVICE DES NATIONS UNIES.

N. *Paris, 14 juin 2006.*

Il est certain que la délégation française ne votera pas contre la résolution proposée par la délégation soviétique[1]. Nous pensons, en effet, que la conquête par les armes ne saurait fonder le droit à occuper un territoire. Sur le plan des principes, nous ne pouvons donc nous opposer à la proposition de l'Union soviétique.

Cela dit, il faut constater que nous n'avons rien à attendre d'une telle initiative. Ou bien le projet de résolution ne sera pas voté, ou s'il l'était, il n'aurait, en fait, pas d'application immédiate.

Si nous envisageons l'avenir, il est vrai que les pays des États arabes peuvent considérer qu'il est difficile pour eux de se prêter à une négociation, aussi longtemps que leurs territoires demeurent occupés. De son côté, Israël peut hésiter à se dessaisir d'un gage s'il n'a pas la certitude qu'une voie est ouverte pour l'établissement de la paix.

Aussi, la délégation française estime-t-elle que nous devons nous efforcer ensemble à provoquer l'ouverture de négociations assurant la paix par des accords acceptables pour toutes les parties.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient)*

[1] Il s'agit du projet de résolution soviétique (S/7951 révision 2) condamnant Israël et exigeant le retrait immédiat et sans condition des forces israéliennes des territoires occupés. Ce projet de résolution est rejeté par le Conseil de sécurité le 14 juin 1967. Voir aussi le télégramme de New York n° 1607 du 14 juin et la note du service des Nations unies n° 19 du 15 juin 1967 non publiés.

# 299

## NOTE
## DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
## (SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

### *L'Espagne et le Marché commun*

N.[1] *Paris, 14 juin 1967.*

En février 1962, le gouvernement espagnol avait demandé « l'ouverture de négociations en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens » entre l'Espagne et la CEE[2]. La réponse de la Communauté s'étant bornée, en raison des réserves belge, néerlandaise et italienne, à un simple accusé de réception, Madrid réitéra sa demande en février 1964[3]. Le Conseil autorisa alors la Commission à entamer avec le gouvernement espagnol des conversations exploratoires en vue de sonder les intentions exactes de celui-ci.

Ces conversations traînèrent en longueur et ce n'est qu'en 1966 que la Commission fit part de ses conclusions[4]. Se gardant de formuler un avis définitif sur les modalités d'un arrangement éventuel entre l'Espagne et la CEE, la Commission suggérait au Conseil de choisir entre trois solutions : accord commercial non discriminatoires, dont la portée économique et pratique serait faible ; accord d'association de type grec ; enfin accord de type intermédiaire, comportant deux étapes distinctes, la première étant limitée à l'octroi de préférences tarifaires réciproques, la seconde étant consacrée à la réalisation de l'union douanière et de l'union économique.

Les discussions sur le rapport de la Commission firent apparaître, de la part des États membres, deux attitudes opposées. La France et l'Allemagne souhaitaient l'ouverture rapide de négociations avec l'Espagne, et pour cette raison, n'estimaient pas utile de déterminer à l'avance, et sans avoir entendu les Espagnols, la nature de l'accord à conclure avec ceux-ci. Les pays du Benelux et l'Italie cherchaient à éviter la formule de l'association, les premiers pour des raisons politiques – nature du régime politique espagnol – l'Italie pour des raisons surtout économiques – concurrence des produits agricoles méditerranéens[5].

À force de discussions, une entente est intervenue sur un certain nombre de principes : l'accord à conclure aurait deux phases. La première d'une durée minimum de six ans serait caractérisée par l'octroi réciproque de concessions tarifaires qui font encore l'objet de discussions. Le contenu de la seconde phase n'a pas été défini et ne le sera pas immédiatement. Il est

[1] Cette note est rédigée par M. Tristan d'Albis, secrétaire des Affaires étrangères au service de coopération économique du Département depuis janvier 1967.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1962-I, n° 89.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1964-I, n° 154 et *D.D.F.*, 1964-II, n° 180.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1966-II, n° 174.

[5] Sur ce sujet, voir *D.D.F.,* 1966-II, n° 418.

seulement entendu que le passage d'une phase à l'autre interviendrait après décision conjointe de la Communauté et de l'Espagne.

Pour que les négociations proprement dites avec l'Espagne puissent s'ouvrir, il reste aux Six à se mettre définitivement d'accord sur la teneur des concessions envisagées pour la première phase. Les discussions à ce sujet progressent. Ainsi le Conseil pourrait être en mesure d'arrêter avant longtemps un mandat de négociation.

*(Coopération économique, 1967-1971)*

## 300

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

*Étude sur l'évolution politique et stratégique à long terme*

N.[1] *Paris, 14 juin 1967.*

À l'occasion de la visite du chancelier Kiesinger à Paris, le 13 janvier 1967[2], M. Brandt avait, dans son entretien avec M. Couve de Murville[3], évoqué parmi les divers projets relatifs à la coopération franco-allemande, la possibilité de faire étudier en commun par les ministres des Affaires étrangères et de la Défense « l'évolution politique à long terme et, dans ce cadre, la façon dont se posera le problème de la sécurité européenne dans les années 70 ».

Lors de la réunion élargie du 14 janvier[4], le ministre fédéral des Affaires étrangères, évoquant à nouveau ce projet, a déclaré : « Les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense se rencontreront pour parler de questions relatives à la sécurité en Europe et se fixeront pour objectif de préparer la situation prévisible dans dix ans ».

De son côté, le chancelier Kiesinger avait fait état de ce projet d'étude en commun, et cette proposition avait été acceptée dans son principe par le général de Gaulle.

Le 22 mars 1967, M. Meyer-Lindenberg[5] a remis à M. de Beaumarchais un document[6] comportant une liste des thèmes qui pourraient être exa-

[1] Cette note a été préparée par M. Jacques Jessel, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale, direction d'Europe au Département, pour la réunion des directeurs politiques français et allemand, à Paris, le 16 juin 1967,

[2] Les comptes rendus des entretiens franco-allemands des 13 et 14 janvier 1967 sont reproduits ci-dessus.

[3] Le 13 janvier 1967. Le compte rendu de cet entretien figure ci-dessus.

[4] En voir le compte rendu ci-dessus.

[5] Le Dr Hermann Meyer-Lindenberg est le directeur politique de l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[6] Le texte de ce document, en allemand, ainsi que sa traduction en français sont classés dans le dossier *EU, République fédérale d'Allemagne, Réunion des directeurs politiques à Bonn le 22/3/1967.*

minés dans le cadre de cette étude conjointe, ainsi que des suggestions sur les procédures à mettre en œuvre : deux groupes de travail mixtes seraient constitués, l'un pour les thèmes politiques, placés sous la direction des deux ministères des Affaires étrangères, l'autre pour les thèmes militaires, sous la direction des ministères de la Défense et des Armées.

Les thèmes suggérés sont regroupés en cinq chapitres :

1) la constellation politique au milieu des années 70 ;

2) le développement des potentiels militaires en Europe et dans les continents voisins ;

3) l'état de menace pour les États d'Europe occidentale dans les années 70 ;

4) les moyens politiques et militaires dont disposent les États d'Europe occidentale pour faire face à cette menace ;

5) développement et influence du « contrôle des armes » ; système européen de sécurité.

Seul le premier chapitre fait l'objet d'une énumération détaillée, qui recouvre d'ailleurs l'ensemble des relations Est-Ouest[1].

Selon l'*Auswärtiges Amt*, ces études devraient être achevées pour la réunion des chefs d'État et de gouvernement de janvier 1968 ; un rapport intérimaire sur les thèmes à étudier et sur la procédure serait présenté lors de la rencontre de juillet 1967[2].

Le mémorandum allemand a été transmis par le Département au Cabinet de M. Messmer et au SGDN.

La question a été inscrite par le Département à l'ordre du jour de la réunion franco-allemande des directeurs politiques du 16 juin.

*(Europe, EU, République fédérale d'Allemagne, Coopération franco-allemande, EU 6-24-1-1)*

[1] Les thèmes cités concernent : l'Union soviétique, politique de puissance ; les États d'Europe orientale, leurs relations avec l'URSS ; la Chine, y compris le conflit sino-soviétique ; l'Europe occidentale ; l'Alliance Atlantique ; l'unification de l'Europe occidentale ; l'Europe occidentale et ses rapports avec l'Europe orientale ; le problème allemand ; les États-Unis et la politique européenne.

[2] Les 12 et 13 juillet 1967, à Bonn.

# 301

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barbey, Ambassadeur de France à Lagos.

T. nos 161 et 162. *Paris, 15 juin 1967.*

(*Reçu* : à 14 h. 16).

Par un message daté du 30 mai[1] et identique à celui dont vous m'avez adressé copie par lettre no 472/AL[2], le colonel Gowon a exposé au chef de l'État la position de son gouvernement sur la sécession de la région orientale. Vous trouverez ci-dessous le texte de la réponse du général de Gaulle au chef du gouvernement militaire fédéral, vous voudrez bien la lui communiquer dès que possible.

*Citation*

Monsieur le Président,

Votre message du 30 mai 1967 a retenu toute mon attention. Soyez assuré qu'au moment où le Nigeria connaît des épreuves difficiles, mon gouvernement souhaite avant tout que soient préservées la paix et la prospérité des populations nigerianes.

Fidèles à sa ligne de conduite traditionnelle, le gouvernement français ne désire ni intervenir dans les affaires intérieures de votre pays, ni compromettre de quelque façon que ce soit les chances de résoudre les difficultés actuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

C. de Gaulle

*Fin de citation.*

*(Afrique-Levant, Nigeria, relations politiques avec la France, NI-6-3)*

[1] Le message du 2 Juin fait appel au général de Gaulle : après avoir exposé que malgré tous ses efforts, la partie orientale du Nigeria a fait sécession, le colonel Gowon demande au Président de la République française de ne rien faire qui puisse attenter à l'intégrité de la République fédérale du Nigeria et à ne pas reconnaître la soi-disant République du Biafra comme un État souverain.

[2] La lettre n° 472/AL, en provenance de Lagos et datée du 1er juin 1967, transmet à Paris le texte du message adressé en langue anglaise à tous les chefs d'État et de gouvernement par le colonel Gowon.

# 302

M. ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

*T. n^os 1019 à 1024.* *Le Caire, 15 juin 1967.*

Diffusion réservée. Immédiat.

(*Reçu* : 17 h. 54).

Le ministre des Affaires étrangères[1], qui m'avait demandé de venir le voir, m'a tenu ce matin le langage suivant :

L'Égypte a pu laisser s'accréditer l'idée que son objectif était la destruction d'Israël. En réalité, elle n'a jamais nourri un tel dessein, ni préparé sa mise en œuvre.

De fait, elle n'a pas attaqué la première. On ne voit pas d'ailleurs comment, même si un tel plan avait été conçu, il aurait été exécuté. On conçoit mal comment des armées arabes victorieuses eussent pu, en arrivant à Tel-Aviv, supprimer physiquement la population israélienne ; tout au plus auraient-elles cherché à rétablir les réfugiés palestiniens dans leurs droits.

Ce qui est vrai, a poursuivi M. Mahmoud Riad, c'est que des déclarations, des campagnes de presse imprudentes ont pu induire en erreur une opinion mal avertie ; et je reconnais, a-t-il ajouté, que nous avons eu grand tort de nous laisser ainsi entraîner par notre imagination orientale ; mais les autorités responsables, notamment aux États-Unis, connaissaient pertinemment le fond de notre pensée et elles savaient que nous devions essentiellement faire reconnaître notre bon droit, tout en nous protégeant contre les menaces de l'adversaire.

D'un autre côté, on comprend, d'un point de vue psychologique, qu'il soit difficile à Israël, qui a remporté une incontestable victoire, de ne pas en abuser quelque peu. Cependant, si le gouvernement de Tel-Aviv ne réagissait pas là contre et ne comprenait pas que les territoires arabes conquis par la force doivent être évacués, s'il voulait profiter de ses succès militaires pour obtenir des avantages territoriaux, il commettrait une faute fatale. La paix ne pourrait pas alors être restaurée au Moyen-Orient et la guerre y reprendrait tôt ou tard.

Le ministre s'est ensuite référé à la dernière intervention de notre représentant au Conseil de sécurité[2]. Il a compris le sens de la position qu'elle traduisait et il espère que celle-ci sera maintenue lors des débats éventuels à l'Assemblée. Aux yeux de l'Égypte, il est essentiel qu'avant toute chose le principe, selon lequel la conquête par les armes ne saurait fonder le droit d'occupation d'un territoire, soit reconnu par la (communauté) internatio-

[1] M. Mahmoud Riad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis juillet 1965.

[2] Au sujet du projet de résolution soviétique condamnant Israël et exigeant que ce dernier cesse immédiatement ses activités militaires et retire ses troupes en deçà des lignes d'armistice, M. Roger Seydoux de Clausonne déclare le 14 juin au matin devant le Conseil de sécurité que « la conquête par les armes ne saurait fonder le droit d'occuper un territoire ».

nale. Il faut commencer par là et, même si un tel geste ne devait pas avoir d'effet immédiat, il aurait une grande portée morale.

En attendant, toute tentative (d'arbitrage) ou de (négociation) serait vaine. M. Riad m'a annoncé à ce sujet qu'on estime ou pense que des contacts directs entre Israël et les pays arabes sont impensables, à l'heure actuelle. Les quatre grandes puissances[1] pourraient évidemment essayer de se concerter. Mais si la France et l'URSS se déclaraient en faveur des principes ci-dessus, les Anglais et les Américains, qui font déjà de fortes pressions en sens inverse, ne l'accepteraient pas. Et pourtant, jusqu'à l'ouverture des hostilités, ces derniers en admettaient le bien-fondé.

La principale préoccupation du gouvernement égyptien est dès lors de savoir si la France est disposée à le faire proclamer au besoin en présentant une résolution à l'Assemblée. De toute manière, il considère que l'attitude française y sera capitale car elle influencera un très grand nombre de pays, en particulier d'Afrique et d'Amérique du Sud. Si les Nations unies peuvent se prononcer clairement sur cette question clef, la présente tension baissera rapidement. Il sera alors possible de rechercher et de trouver les procédures appropriées pour résoudre les problèmes de fond qui séparent le monde arabe et Israël.

Le ministre m'a demandé en conclusion de dire de façon pressante à Votre Excellence que son pays fonde les plus grands espoirs sur les effets utiles de l'action que la France pourrait, en l'occurrence, exercer.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures, RAU, PRO-7-3 RAU)*

## 303

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 3100 à 3107. *Washington, 15 juin 1967.*

(*Reçu* à 21 h. 25).

Bien que l'on affecte de considérer comme secondaire ou en tout cas comme provisoire la rupture entre les États-Unis et de larges fractions du monde arabe, une certaine inquiétude commence néanmoins à apparaître à ce sujet.

Étant donné l'influence jouée par Le Caire, Damas et Alger dans les conseils du Tiers monde, l'on craint que l'hostilité à la politique américaine qui a sa source dans ces trois villes ne fasse tache d'huile et s'étende à d'autres pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

[1] Les quatre grandes puissances membres du Conseil de sécurité dont il est question dans le document sont les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'URSS.

À cet égard, l'on redoute la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée des Nations unies et sans avoir jugé possible de s'y opposer, les autorités américaines ne cachent pas leur déplaisir de voir se tenir une réunion mal vue par l'opinion sauf au cas improbable où elle amènerait à un très haut échelon une entrevue fructueuse entre les représentants des États-Unis et de l'URSS.

C'est un fait pourtant que pour l'instant Londres et Washington sont coupés des sources vives du monde arabe et que la France est la seule puissance d'importance à y conserver ses positions. Les fractions les plus responsables de l'opinion y voient un avantage et pensent que le moment venu nous pourrions jouer un rôle de médiateur. Ce sentiment toutefois n'est pas partagé par la masse de l'opinion et des milieux d'affaires qui craignent plutôt l'influence et la concurrence françaises.

De vifs reproches nous sont adressés ces jours-ci dans les journaux et milieux spécialisés concernant notre politique du pétrole au Moyen-Orient. L'on nous prête l'intention de profiter de l'embargo mis sur les expéditions de pétrole vers les pays qui ont soutenu Israël pour chercher à en tirer des avantages substantiels sans d'ailleurs préciser lesquels.

L'on voit aussi apparaître des articles indiquant que la France va profiter de la situation pour attirer dans son camp des pays qui étaient considérés comme de fidèles clients des États-Unis et en particulier la Tunisie.

Enfin, le public américain qui a suivi avec passion les récents débats télévisés devant le Conseil de sécurité nous fait maintenant reproche d'avoir conservé en l'occurrence une trop grande réserve. L'on oublie que nous n'avons pas voté la résolution russe condamnant Israël et l'on nous dit au contraire que nous avons été les premiers à accepter l'Assemblée spéciale et que de plus nous n'avons pas prêté une main apparemment secourable à la délégation américaine dans sa joute oratoire avec les délégués de l'URSS et des pays arabes. C'est ce que viennent d'écrire en particulier les journalistes Evans et Novak dans un article à large diffusion. L'on va même jusqu'à nous reprocher d'avoir fait obstacle à l'élaboration d'une politique commune vis-à-vis du Moyen-Orient lors des récents débats du Conseil Atlantique à Luxembourg.

Les embarras actuels de la politique américaine devant la crise du Moyen-Orient ont donc comme corollaire, de nouveaux soupçons vis-à-vis de la politique de la France et de ses relations avec les Etats-Unis. je ne puis dire que c'est là la politique de l'administration, mais c'est certainement le point de vue qui trouve le plus de créance dans le pays.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

# 304

M. Falaize, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 865 à 874.
Diffusion réservée.

*Beyrouth, 15 juin 1967.*

(*Reçu* : le 16 à 09 h. 20).

1. Dans mon télégramme no 840[1], j'ai communiqué, sans commentaire, les propos qu'a voulu me faire entendre, le 13 juin, le Président de la République[2].

Le tableau aux couleurs menaçantes brossé par le chef de l'État libanais, tout en assurant livrer le plus clair de sa propre pensée, participait évidemment à l'exposition concertée des pays arabes au bénéfice de leur présente entreprise diplomatique.

2. J'ai vu ce matin le ministre des Affaires étrangères[3] : à quarante-huit heures de distance, j'ai entendu un langage sensiblement moins « émotionnel » : différence de tempérament entre mes deux interlocuteurs, correctif inspiré par les réactions par les réactions perçant chez les chrétiens du Liban et dans certaines capitales arabes, ou encore baisse de la tension nerveuse, s'enregistrant même dans un intervalle aussi rapproché.

3. Sur un point, M. Georges Hakim dit la même chose que le président Hélou : aucun dirigeant arabe ne pourrait, qu'au risque de sa vie, parler de négocier avec Israël.

4. Le ministre libanais se rendra samedi à Koweït pour la réunion préparatoire au « sommet »[4].

On traitera des sanctions économiques contre les « alliés anglo-saxons » d'Israël. Selon M. Hakim, elles doivent porter sur deux objets : arrêt des livraisons de pétrole arabe aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, arrêt ou retrait des placements financiers dans ces deux pays.

L'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye, dit le ministre, peuvent pendant des mois et davantage, se priver des ressources qu'ils en tirent.

L'Irak peut être gêné. M. Hakim ne pense pas que Bagdad recoure à la nationalisation des compagnies étrangères. L'Irak demandera un prêt au Koweït, qui le lui accordera.

[1] Le télégramme de Beyrouth n° 840 du 13 juin est publié ci-dessus.

[2] Le président de la République libanaise est Charles Hélou élu en août 1964 pour six ans. Il reçoit l'ambassadeur de France le 13 juin 1967.

[3] Le ministre libanais des Affaires étrangères et de la Justice est M. Georges Hakim depuis juillet 1965.

[4] Les ministres des Affaires étrangères des pays arabes se réunissent à Koweït, dans la deuxième quinzaine de juin, pour préparer la conférence au sommet de Khartoum qui se tient du 29 août au 1er septembre 1967.

L'objectif est de concrétiser le ressentiment arabe à l'égard de l'Amérique et de l'Angleterre et l'espoir de les amener à modifier leur comportement en faveur d'Israël.

5. Par contre (toujours selon M. Hakim) un boycott officiel des biens de consommation ou d'équipement en provenance des pays « sanctionnés » n'est pas à envisager. Il peut y avoir des consignes données dans les milieux musulmans et observées individuellement (c'est à quoi tendent ces « comités populaires » qu'avait évoqués M. Charles Hélou). Les fournitures d'autres pays occidentaux, de l'Est européen, du Japon, peuvent au demeurant suppléer aisément aux « *made in USA* » ou « *in Great-Britain* ».

6. Au plan politique, le ministre libanais des Affaires étrangères voit difficilement s'établir, malgré les suggestions que pourraient soutenir certains participants aux prochaines conférences, d'autres nouveaux liens entre les États arabes que ceux d'une « coexistence pacifique », d'une concorde morale entre les « socialistes » et les « traditionnels » : M. Hakim aperçoit trop de résistances de la part de ceux-ci (dont le Liban), si l'on voulait pousser au-delà.

7. Naturellement les États arabes attachent une grande importance au projet de réunion de l'Assemblée générale des Nations unies et aux votes où ils compteraient leurs amis.

Une condamnation formelle d'Israël comblerait leurs vœux. Mais c'est sur l'évacuation des territoires arabes envahis et le retour aux lignes de l'armistice, qu'a surtout insisté mon interlocuteur.

Et si passant outre à un vote positif émis dans ce sens, Israël se maintenait sur les positions conquises ?

« Le Conseil d'Alger est dans ce cas d'amener les Sionistes à étendre encore leur occupation pour la diluer et de leur livrer la guérilla ».

Au sujet des Nations unies, M. Hakim s'est félicité de l'attitude de la France, des déclarations de M. Roger Seydoux[1] et des entretiens qu'il a eus, à New York, avec notre représentant au Conseil de sécurité.

8. M. Georges Hakim n'accorde pas grande importance à la question du détroit de Tiran qui, dit-il « aurait pu trouver un arrangement sans recourir aux hostilités ».

Pour l'avenir, le ministre libanais imagine qu'avec le temps une coexistence profitable à tous, n'était pas inconcevable entre Israël et les Arabes. Il eut fallu, ou il faudrait, que l'État sioniste perdît aux yeux de ses voisins, son visage « militariste et expansionniste ».

L'humiliation qui vient d'être infligée aux Arabes ne peut qu'éloigner cette perspective, en même temps que profiter en Orient à la Russie

[1] Le 14 juin Roger Seydoux de Clausonne, représentant permanent de la France, déclare devant le Conseil de sécurité que « la conquête par les armes ne saurait fonder le droit d'occuper un territoire ». Voir le télégramme du Caire n° 1019 du 15 juin 1967 et aussi le télégramme de New York n° 247 du 6 juin 1967 sur les déclarations de M. Seydoux ; ces télégrammes ne sont pas publiés.

soviétique : sur les sentiments de qui M. Hakim ne se fait pas d'illusions : tenir les États arabes pour enjeu, tout en maintenant l'existence d'Israël comme instrument.

*(Afrique-Levant, Liban, Relations avec le Liban, PRO-7-3)*

## 305

M. Lescot, Ambassadeur de France à Amman,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180/AL. *Amman, 15 juin 1967.*

*Au lendemain de la défaite*

Le royaume de Jordanie vit depuis quelques jours un des moments les plus tragiques de son histoire. L'armée virtuellement détruite, le territoire amputé par l'occupation ennemie, des souffrances humaines sans nombre, une économie ruinée, des finances menacées, des communications avec l'extérieur encore interrompues, un avenir plein d'angoisse, tel est en résumé le tableau que l'on peut dresser de la situation présente.

L'armée. Elle a combattu avec héroïsme, mais sans grande tactique, dépourvue d'aviation, se laissant exterminer sur place par un adversaire d'une autre classe, autrement manœuvrier aussi. Elle a perdu pratiquement tout son matériel lourd à l'exception de quelques dizaines de chars, d'un peu d'artillerie, d'un certain nombre de véhicules de transport. Pratiquement plus d'unités organisées en dehors de la brigade de la Garde, forte de 1 500 hommes dotés d'un matériel léger. Plus d'avions. Quant aux pertes en hommes, il est encore impossible de les chiffrer ; la radio israélienne parle de 8 000 soldats hors de combat. Des isolés, des sections égarées continuent de rallier ce qui reste du gros des troupes, avec une touchante discipline. Un mois de solde supplémentaire a été décrété en faveur des survivants. On est tenté de hausser les épaules, mais que faire de plus ? Les hôpitaux regorgent de blessés et de brûlés. Mais la plupart des malheureux ainsi atteints dans leur corps, m'a-t-on confié, sont restés de « l'autre côté ». Quel est leur sort ?

Dans le même temps, des populations affolées quittaient les villages, les camps de réfugiés de Jéricho et d'ailleurs, des localités même de la rive gauche du Jourdain pour chercher la sécurité à Amman. Un correspondant de l'ORTF a pu filmer ce tragique exode et m'a décrit les foules qui, portant enfants et baluchons, poussant devant elles un peu de bétail, traversaient le fleuve à gué, risquant souvent la noyade. Les soldats israéliens assistaient impassibles à ce spectacle. Du côté jordanien, aucun accueil, aucun poste de secours ; pas de vivres, pas d'eau pour résister à une chaleur accablante : pour éviter tout risque d'incident, ce qui reste de l'armée a été retiré à plusieurs kilomètres à l'est.

Une centaine de milliers de réfugiés étaient bientôt à Amman où on les logeait tant bien que mal, les parquant surtout dans des camps improvisés aussi loin que possible de la ville, le plus souvent en des endroits déshérités, sans tentes, sans ravitaillement, sous le vent torride du désert. L'essentiel n'était-il pas d'éviter des désordres dans la capitale ? Par bonheur, depuis 24 heures, ce mouvement semble s'arrêter, et même se renverser : nombreux seraient déjà ceux qui regagneraient leurs foyers, sans rencontrer, semble-t-il, d'opposition systématique de la part des occupants.

Dans ce désordre, chacun s'interroge anxieusement sur le destin des proches et des amis qui se sont trouvés pris dans la zone des combats, de ceux qui servaient dans l'armée, des enfants pensionnaires à Jérusalem. Il n'est pour ainsi dire pas de famille qui ne soit touchée par le drame.

Palestiniens et Jordaniens ont depuis longtemps l'habitude de désigner par le terme de « zone occupée » le territoire de l'État d'Israël. Cette dénomination recouvre désormais, dans leur vocabulaire, toute la rive droite du Jourdain et il ne vient à l'esprit de personne d'opérer une distinction entre ce que l'État sioniste détient de droit aux yeux de la communauté internationale et ce dont il vient de s'emparer par les armes. D'où l'idée répandue que le Royaume hachémite risque de se trouver définitivement réduit aux limites de l'ancienne Transjordanie.

De toute manière, les conséquences de l'occupation, définitive ou provisoire, sont dès à présent catastrophiques pour ce pays naguère en plein essor. La symbiose économique qui s'était établie entre les deux rives du fleuve se trouve rompue. Plus de courants commerciaux, et cela bouleverse toutes les conditions de ravitaillement des villes en vivres et en produits manufacturés localement. Les activités des banques sont arrêtées (nul ne peut retirer plus de cent dinars ; un tiers de la monnaie en circulation reste bloquée en Cisjordanie) ; les chantiers d'État ont fermé, des entreprises privées aussi, et souvent sans pouvoir payer leurs ouvriers. Plus de relations avec l'extérieur : l'aérodrome d'Amman ne pourra être remis en état avant quelque temps ; les navires n'arrivent guère à Aqaba, ne serait-ce qu'en raison de la fermeture du canal de Suez ; la route de Damas ne fait que s'entrouvrir aux voyageurs depuis quelques heures. Si cet état de chose se prolonge, ce qui reste de la Jordanie risque l'asphyxie.

Inutile de parler du tourisme, une des principales ressources du pays, ni du départ des étrangers dont chacun faisait vivre d'une manière ou d'une autre des dizaines de personnes.

Enfin, tous les plans d'équipement, jusque-là activement poursuivis, mais financés par l'aide extérieure, sont remis en cause, avec tout ce que cela comporte pour l'immédiat dans le domaine de l'emploi.

Si l'on en vient, comme il est à craindre, à une rupture diplomatique avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, ce sera l'effondrement des finances de l'État, et même du dinar, gagé sur la livre sterling. Or il y a peu d'apparence que les dons des pays pétroliers, eux-mêmes d'ailleurs en train de se priver de leurs ressources par passion politique, parviennent à rétablir l'équilibre.

Il reste seulement que jusqu'ici, dans ce pays discipliné par tradition, l'essentiel tient, c'est-à-dire l'État, ce qui subsiste de l'armée, la police, l'administration, et cela malgré le désarroi général. Mais pour combien de temps ?

Les communications de ce poste ont essayé de décrire succinctement le choc psychologique subi par les Jordaniens. Quels que soient leur milieu, leur formation intellectuelle, leurs tendances politiques, tous, sans doute sans exception, demeurent sous le coup d'une sorte de traumatisme qui paralyse encore leurs réactions, et c'est peut-être à cela que tient pour une large part le calme gardé par la rue.

Il me paraît pourtant indispensable de tenter une première analyse des sentiments qui commencent à s'exprimer, dans la plus grande confusion d'ailleurs, car on ne saurait en tenir compte pour l'approche d'une action diplomatique, quelle qu'elle puisse être.

Tout d'abord, personne, même au gouvernement, n'a cru possible un tel écrasement des forces arabes par Israël. Personne n'en comprend les raisons. Le Souverain[1] lui-même, qui reste la tête la plus lucide de son royaume, s'attendait, au moment d'engager les combats, et il l'a dit aux ambassadeurs (ma communication du 4 juin, n° 263)[2], à une bataille dure et au succès moins que certain. Il ne pensait pas qu'elle serait aussi brève, et je n'oublierai jamais la consternation qui l'accablait lorsque, nous recevant en pleine alerte aérienne, au milieu de ses généraux et de ses ministres tous entassés dans un dérisoire sous-sol, qualifié d'abri, du bâtiment pourtant récent de l'État-major, il fit part à mes collègues des autres grandes puissances et à moi-même de sa décision de demander l'armistice. « Je ne parviens pas à comprendre, nous dit-il, comment l'ennemi, pourtant moins nombreux que nous et engagé sur trois fronts, peut mettre dans la bataille une telle supériorité de matériel et d'effectifs. Partout, nous sommes submergés. Nous perdons nos chars à la cadence d'un chaque dix minutes. La couverture aérienne qui nous écrase est quelque chose qui dépasse l'imagination ». Or, il devait avouer dès le lendemain à mon collègue anglais qu'il ne croyait plus, après avoir éprouvé des doutes, à l'intervention d'avions étrangers.

Cela donne à penser ce que peut croire l'homme de la rue, alors que les esprits les plus pondérés répugnent à écarter l'hypothèse d'un « plan » longuement médité par les Israéliens et les Anglo-Saxons.

De là, on passe facilement à l'idée de la trahison. Qui a trahi ? Nasser ? Le Roi ? Les Russes ? Chouqeiri ? Les soupçons n'épargnent personne.

[1] Hussein Ibn Talal, roi de Jordanie depuis le 11 août 1952.

[2] Le télégramme d'Amman n^os^ 263 à 265 du 4 juin 1965 rapporte les propos du roi Hussein aux chefs de missions diplomatiques convoqués le 4 juin. Le souverain s'aligne entièrement sur la RAU au sujet du détroit de Tiran et sur le retour à la situation d'avant 1956. Il adopte toutefois une attitude défensive, adjure les grandes puissances de ne pas s'engager dans le conflit et fait l'éloge de l'attitude sage et judicieuse de la France.

De toute manière, l'Occident reste le grand responsable de la débâcle. N'a-t-il pas créé Israël, ne l'a-t-il pas constamment soutenu par son argent, sa diplomatie, ses armes, ne livrant aux Arabes qu'un matériel militaire insuffisant et périmé ? Et l'Occident, cela veut dire non seulement les États-Unis, l'Angleterre et leurs satellites européens, mais aussi l'URSS qui, comme les autres, n'a jamais poursuivi autre chose que son propre intérêt, et a failli aux promesses qu'on lui prête d'entrer en guerre.

Seule la France trouve indulgence et même approbation. On oublie nos Mirage[1] pour la neutralité déclarée par notre gouvernement et, fort heureusement dans ce pays où l'on est mal informé de notre politique intérieure et où on ne lit pas nos journaux, on ignore les prises de position de notre opinion publique et de certains de nos chefs de parti. Mais cela me paraît bien fragile et je redoute que nous ne rejoignions promptement dans l'opprobre le reste de l'Occident si le miracle que l'on attend de nous ne vient pas.

Ce sentiment de frustration, de rancœur, se traduit, dans ce pays pourtant si hospitalier, par la montée d'une xénophobie encore latente, mais qui pourrait exploser d'un moment à l'autre, au moindre incident. Deux indices seulement, pour ne pas évoquer les visages fermés, les propos acerbes, voire des gestes de haine et de menace : beaucoup d'automobilistes ont caviardé sur leurs plaques les chiffres européens pour n'y laisser que les chiffres arabes ; les dames chargées de collecter des secours pour les réfugiés ont pour consigne d'éviter les maisons étrangères, elles s'excusent si elles y frappent par erreur et repartent sans rien accepter. La dignité arabe si fortement éprouvée ces jours derniers interdit de quémander. Elle fait également repousser les offres les plus désintéressées, comme celles faites par de nombreux pays de l'envoi de missions médicales dont le besoin est pourtant évident.

Ce retrait vis-à-vis de l'étranger conduit beaucoup de Jordaniens à penser que, faute d'être enfin compris et aidés, mais aidés (comment ?) de telle sorte qu'ils ne se sentent plus systématiquement humiliés, les Arabes n'auront après tout d'autre ressource que de se replier sur eux-mêmes, quitte à souffrir durement de leur solitude, à être encore plus malmenés par l'ennemi hébreu, mais à préparer obstinément une revanche qui viendra peut-être seulement après une ou deux générations, mais qui viendra sans faute.

En même temps, et cette contradiction ne doit pas surprendre, on se résignerait volontiers à un diktat des grandes puissances qui rétablirait l'ordre dans la région, déplairait autant à Israël qu'aux Arabes, et permettrait en tout cas aux uns et aux autres de protester des années durant.

Voilà pour ce qui est de l'étranger.

Cette réaction très générale, mais qui comporte de multiples nuances, ne saurait faire oublier la tension qui se crée entre gens du pays. Là encore,

[1] L'armée israélienne est équipée de *Mirage* livrés par la France.

la confusion est grande, bien qu'assez soigneusement dissimulée. Les Transjordaniens en veulent aux Palestiniens de les avoir fourrés dans ce guêpier. Ceux-ci reprochent aux autres leur égoïsme et leur indifférence à leurs malheurs. Certains d'entre eux vont jusqu'à confesser qu'ils s'entendraient plus aisément avec les Juifs qu'avec ces Bédouins. Les Chrétiens, inquiets comme toujours, redoutent une explosion de fanatisme musulman. Les Musulmans ne sont pas loin de soupçonner les Chrétiens de sympathie pour Israël. Mais Musulmans et Chrétiens se considèrent aussi, entre eux même, comme différents selon qu'ils sont originaires de l'une ou de l'autre rive du Jourdain.

Ainsi, les efforts déployés par l'infortuné souverain de ce pays pour cimenter l'union de ses sujets paraissent n'avoir porté que des fruits peu durables en dépit de la communion d'intérêts matériels que le malheur fait sentir à tous.

Que résultera-t-il de tout cela ? Bien audacieux qui le préjugerait. Le sort de la Jordanie, remise en cause dans ses structures propres, dépend à la fois de l'adversaire sioniste, des citoyens du pays, des vicissitudes de la politique arabe, de l'attitude des grandes puissances… en définitive de ces desseins de la Providence qu'évoquait le Roi dans une récente adresse à son peuple.

*(Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec Israël, JO-6-3)*

## 306

TRADUCTION DE NOTES
ÉCHANGÉES ENTRE LE KREMLIN ET L'ÉLYSÉE
PAR LE TÉLÉPHONE VERT.

N. *Moscou, 15 juin 1967.*

Communication reçue de Moscou.

Pour le général de Gaulle,
Président de la République Française,

Très honoré Monsieur le Président,

Dans l'éventualité d'une décision positive en ce qui concerne la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, c'est le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. A.N. Kossyguine, qui dirigera la délégation soviétique.

Il nous semblerait important d'avoir un entretien personnel avec vous sur un certain nombre de questions. Si vous êtes d'accord, je pourrais, en partant pour New York, m'arrêter quelques heures à Paris[1].

Je vous demande de communiquer votre avis d'urgence.

A. Kossyguine
Président du Conseil des ministres de l'URSS

Paris, 15 juin 1967

Notre gouvernement attache une réelle importance à la réunion éventuelle de l'Assemblée générale de l'ONU. Il est d'autre part très désireux de se tenir en contact étroit avec le vôtre à cette occasion. Si vous-même voulez vous arrêter à Paris en vous rendant à New York, je serai très heureux de vous voir.

Avec ma haute considération.

C. de Gaulle.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 307

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL,
AU GÉNÉRAL DE GAULLE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L.[2] *Dakar, 15 juin 1967.*

Mon général,

Le gouvernement et le peuple sénégalais se sont vivement réjouis des accords par lesquels, le 15 février 1967[3], la République française et la République du Mali sont convenus du principe et des modalités du retour de celle-ci dans l'Union monétaire ouest-africaine[4].

[1] Voir ci-après le compte rendu des entretiens de Paris entre le général de Gaulle et M. Kossyguine en date respectivement du 16 juin et du 1er juillet 1967. Le chef du gouvernement soviétique s'est entretenu avec le chef de l'État français avant de se rendre aux Nations unies à New York mais aussi en revenant.

[2] Le général de Gaulle répond au président Senghor le 27 juin, lui confirmant que « Pour sa part, la France, qui est sincèrement attachée au succès de l'entreprise, a décidé d'apporter et apportera au Mali, dans le cadre des accords conclus avec ce pays, les concours nécessaires ». Cette lettre est classée dans le dossier d'archives : *Mali-Relations avec la France, 1967.*

[3] Les accords financiers franco-maliens, signés le 15 février 1967, sont publiés au *Journal officiel de la République française* du 26 juin 1967, p. 6348.

[4] L'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) a été instituée par un traité conclu le 12 mai 1962 entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Sénégal, le Togo et le Mali. L'UMOA se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, prêtant son concours aux économies nationales, sous le contrôle des gouvernements, dans des

Nous nous en sommes réjouis parce que nous n'avions cessé de penser qu'un tel retour était nécessaire à la solution des problèmes économiques et financiers d'un État frère, nécessaire au renforcement de la coopération entre le Mali et ses voisins, nécessaire enfin à la consolidation de l'Union monétaire ouest-africaine autant qu'au développement et à la stabilité de l'Afrique occidentale.

Nous nous en sommes réjouis également parce que ces accords étaient la condition même d'un rétablissement des liens économiques et des échanges commerciaux traditionnels entre le Mali et le Sénégal et que, permettant au Mali de sortir de son isolement, ils rompaient aussi celui dans lequel se trouvait, bien malgré lui, le Sénégal. Par là, ils apportaient indirectement, mais certainement à notre pays, dans des années difficiles, une aide précieuse. Cette préoccupation n'a d'ailleurs pas été étrangère aux décisions du gouvernement français, et nous lui en sommes reconnaissants.

Nous savons ce que les accords du 15 février 1967 doivent à votre haute et personnelle compréhension des données politiques du continent africain et de ses rapports avec la France. Mais je dois souligner qu'au réalisme et à la générosité du gouvernement français, répondent, dans ces mêmes accords, un égal réalisme et un très grand courage du gouvernement malien.

Les mesures que celui-ci s'est engagé à prendre, pour indispensables qu'elles fussent, impliquaient une telle rigueur que certains ont douté que le gouvernement malien eût, sinon la volonté, du moins le pouvoir de les prendre. Tel n'a jamais été notre cas et, vous le savez, nous avons toujours répondu de la détermination du gouvernement malien. La dévaluation du 6 mai 1967[1] a manifesté cette détermination et donné la preuve d'un total engagement dans la voie tracée par les accords du 15 février.

C'est parce que nous avons accueilli ces accords avec des sentiments de joie, de reconnaissance à l'égard de la République française et de confiance en la République du Mali que j'ai, aujourd'hui, le devoir d'appeler votre haute attention sur la gravité de certains problèmes[2].

Le Mali a dévalué sa monnaie de moitié. Il en est résulté, immédiatement, une hausse importante des prix de tous les produits importés, et de beaucoup de services ou même de produits nationaux. Cependant, comme l'exigeait le succès de l'opération entreprise, les salaires sont demeurés

conditions définies par le traité. Le Mali, crée sa propre monnaie le 1er juillet 1962 et, le même jour, décide de quitter l'UMOA.

[1] Le 6 mai 1967, le gouvernement de la République du Mali a procédé, en accord avec le Fonds monétaire international (FMI) à une dévaluation de 50% de sa monnaie. Désormais, 100 francs maliens = 50 francs CFA = 1 franc français.

[2] Certaines réactions de la population et des cadres dirigeants sont exposées dans le télégramme de Bamako nos 361 à 385 du 13 mai 1967, non repris. La flambée des prix de l'essence, des produits pétroliers, puis des articles de première nécessité, des produits indispensables à l'industrie inquiète le gouvernement du Mali qui demande à Paris l'envoi de deux experts en matière de structure et de contrôle des prix afin de repenser l'ensemble du problème et formuler des recommandations pratiques. Se référer à la dépêche n° 968/CEC du 16 mai 1967, émanant du conseiller économique et commercial près l'ambassade de France à Bamako, M. Jean Ruby, intitulée : *Mali-Après la dévaluation, nécessité d'un programme exceptionnel d'importation*. À compléter par le rapport de M. H. Bissonnet, expert français, daté du 3 juin 1967, non publié, examinant les trois problèmes fondamentaux qui se posent : les prix, la trésorerie en devises et l'équilibre du prochain budget.

rigoureusement bloqués. À ceci vont s'ajouter, dans les prochains jours, les conséquences d'un budget d'une extrême austérité[1], qui, en dépit d'une subvention française, ne s'équilibrera que par un accroissement de la fiscalité.

C'est dire le poids des sacrifices que la politique appliquée avec fermeté depuis deux mois par le gouvernement fait reposer sur l'ensemble de la population. Ces sacrifices étaient inévitables. Ils ont été consciemment acceptés. Ils sont courageusement supportés. Mais il serait sans doute dangereux qu'ils n'obtinssent pas très rapidement certaines compensations.

Le peuple malien attend, du retour à l'Union monétaire, le rétablissement des courants commerciaux traditionnels. Il ne comprendrait pas que ce rétablissement tardât par trop. Il pourrait supporter que les prix montent si les magasins étaient approvisionnés. Il ne pourra pas supporter longtemps que la pénurie s'ajoute à la cherté, et en aggrave les effets.

C'est pourquoi, sachant l'intérêt personnel que vous avez toujours porté à nos problèmes et sachant tout ce que doit à votre action l'œuvre dont le succès est en jeu, je dois vous dire, mon Général, qu'il me paraît indispensable que la République française accroisse et accélère l'aide qu'elle a accepté d'accorder à la République du Mali.

Je n'ignore pas l'importance de la contribution que la France a déjà garantie au Mali, à sa trésorerie, à son budget et à son équipement. Mais je crois que l'énergie avec laquelle le gouvernement malien a appliqué son programme, et la gravité de la situation à laquelle il doit faire face appellent une aide plus importante et plus rapide[2].

En particulier, et dès lors que nul ne peut plus donner du choix qu'a fait la République du Mali, il me paraît essentiel que celle-ci reçoive, d'extrême urgence, les moyens d'augmenter et de diversifier ses approvisionnements à l'étranger, afin que sa population trouve, immédiatement, dans ceux-ci la contrepartie de l'effort qui lui est demandé.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce que seraient les conséquences d'un échec dans ce domaine. Non seulement nous verrions disparaître tous les espoirs que nous avons fondés sur un retour du Mali dans l'Union monétaire, mais encore nous aurions à affronter le risque de nouvelles aventures, aux dépens de la stabilité politique dans notre région.

À cet égard, le Sénégal a fait et ne cessera de faire ce qui est en son pouvoir pour aider son voisin et son frère. Mais, dans la conjoncture actuelle,

[1] Le budget du Mali pour l'année budgétaire 1967-1968 a été soumis au Conseil des ministres par M. Louis Nègre, ministre des Finances, le 2 Juin. Ce document a été présenté à l'Assemblée nationale le 1er juin. Voir la dépêche de Bamako n° 56 du 3 juin 1967, non reproduite.

[2] Les accords franco-maliens prévoyaient, dans le cadre de l'exercice 1967-1968, une « aide budgétaire d'un montant maximum de dix millions de francs français », à verser, pour moitié, au début de l'exercice 1967-1968, pour le solde, à des dates fixées d'accord entre les parties, compte tenu des résultats de l'exécution du budget. La première tranche (cinq millions de francs français) a été, dans un premier temps (juin 1967), utilisée pour régler l'importation de biens d'urgence. La deuxième tranche est débloquée le 1er août. Se référer à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 435/DAM du 8 septembre 1967, portant sur *l'utilisation de l'aide financière prévue par les accords franco-maliens*.

seule l'aide de la République française peut être à la mesure des besoins présents de la République du Mali.

Mon espoir est donc de voir réunis, par l'action de votre gouvernement, tous les éléments du succès d'une entreprise dont nous savons que vous l'avez voulue pour le bien commun des États francophones de l'Afrique occidentale et pour l'avenir de leurs relations avec la France.

Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de ma très haute considération.

Léopold Sédar Senghor.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

## 308

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 3126 à 3135.
Diffusion réservée.

*Washington, 16 juin 1967.*

(*Reçu* à 21 h. 25).

J'ai vu le 16 juin M. LLewellyn Thompson, ambassadeur des États-Unis à Moscou, qui prolonge son séjour à Washington de quelques jours à la suite de l'arrivée inopinée de M. Kossyguine.

L'ambassadeur des États-Unis m'a dit redouter l'Assemblée générale qui va s'ouvrir à New York incessamment. Il est à craindre que M. Kossyguine soit amené à adopter un ton très dur. Ce qui avait déjà été regrettable de la part de M. Fedorenko[1] prendrait de la part du président du Conseil des ministres de l'Union soviétique une toute autre résonance. On ne peut en prévoir les répercussions dans l'opinion américaine.

Sur les raisons de cette visite à New York, M. Thompson demeure perplexe. L'URSS certes a subi un grand revers et il importe pour son prestige de couvrir le retrait et si possible de transformer la défaite militaire des Arabes en succès diplomatique. Il est possible que des raisons d'ordre intérieur aient obligé M. Kossyguine à faire ce déplacement mais l'ambassadeur n'a néanmoins aucun indice à cet égard.

M. Thompson pense que dans cette affaire du Moyen-Orient, les Russes ont voulu créer une diversion en espérant toutefois qu'elle n'irait pas trop loin.

En ce qui concerne l'Égypte, il lui paraît probable que le gouvernement de l'Union soviétique avait été consulté par Nasser au moment de la demande de retrait des troupes des Nations unies. Par contre le blocus du détroit de Tiran a certainement pris Moscou par surprise.

[1] Diplomate soviétique, représentant permanent de l'URSS auprès des Nations unies.

M. Thompson estime que Moscou se préoccupe surtout du sort de la Syrie. Ce sont les Russes, dit-il, qui ont fait croire aux Syriens en avril qu'Israël songeait à les attaquer. Le gouvernement des États-Unis s'était pourtant entremis pour expliquer à Moscou qu'il n'y avait, à cette époque, aucun indice de mouvement de troupes vers la frontière syrienne. Aujourd'hui Moscou accepterait avec grandes difficultés l'effondrement du régime de Damas.

Rien n'est encore décidé sur des entretiens possibles entre le président Johnson et M. Kossyguine. L'on verra au début de la semaine car M. Johnson n'a pas renoncé à son projet de se rendre jusqu'à lundi matin au Texas.

En ce qui concerne la demande d'Israël que les États arabes acceptent les uns après les autres de signer des traités de paix, M. Thompson estime, bien entendu, que les chances en sont minimes pour le moment. Il se peut toutefois que la Jordanie qui se trouve dans la situation la plus inconfortable en raison de l'énorme masse des réfugiés ne puisse après quelque temps faire autrement que de céder.

En tout cas, M. Thompson ne cache pas son pessimisme pour l'avenir. La crise actuelle n'a rien apporté à l'URSS, mais bien qu'ait été assurée la survie d'Israël les positions américaines au Moyen-Orient sont probablement compromises pour de longues années. Quant aux efforts de détente entre Washington et Moscou, tout dépendra du ton qu'adoptera à New York M. Kossyguine et l'on espère ici que de bons conseils lui ont été donnés lors de son escale à Paris[1]. L'ambassadeur des États-Unis s'attend en tout cas à des jours difficiles lorsqu'il rejoindra son poste. Il aura probablement à s'absenter de nombreuses manifestations officielles.

Ainsi qu'on le sait, M. Dobrynin, ambassadeur de l'URSS à Washington, est revenu ici dans la soirée du 15. Sa longue absence, d'après M. Thompson, est due essentiellement à la difficulté que l'on éprouve actuellement à Moscou à tracer les lignes nettes d'une politique. M. Dobrynin a dû être retenu par des consultations prolongées.

M. Thompson m'a dit enfin que les conversations russo-américaines sur les fusées anti-fusées ne s'ouvriraient certainement pas avant qu'ait été réglé le problème de la non-dissémination des armes atomiques. À Genève, il y a 48 heures, le délégué soviétique avait fait un pas en avant mais il était encore trop tôt pour savoir si un accord était possible sur cette base.

De toute façon M. Thompson, qui trouve sa nouvelle mission plus difficile encore que celle qu'il avait effectuée autrefois au temps de Khrouchtchev, m'a paru soucieux et inquiet. Il regrette surtout la difficulté qu'il éprouve à rencontrer les personnalités dominantes du parti et de l'État qui fuient les réceptions officielles. L'on en savait plus du temps des saillies et des boutades de M. Khrouchtchev.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] Le président du Conseil soviétique s'arrête à Paris en allant à New York pour assister à l'Assemblée générale des Nations unies. Il est reçu par le général de Gaulle le 16 juin 1967 (voir ci-dessous le télégramme n[os] 1319 à 1327 de Paris en date du 17 juin 1967. M. Kossyguine fera de nouveau escale en France lors de son retour des États-Unis.

# 309

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3136 à 3151.
Diffusion réservée.

*Washington, 16 juin 1967.*

(*Reçu* : le 17 à 01 h. 20).

*a.s. Entrevue avec M. Rostow*

J'ai été reçu le 16 juin par le sous-secrétaire d'État chargé des Affaires politiques.

La conversation a d'abord porté sur la prochaine réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. M. Rostow m'a dit que rien n'avait été décidé quant à une éventuelle conversation entre le président Johnson et M. Kossyguine[1]. Officiellement, on s'en tenait à la déclaration du porte-parole de la Maison Blanche d'après laquelle le Président des États-Unis serait « heureux de voir » le chef du gouvernement soviétique.

Quant au déroulement de la réunion de l'Assemblée, M. Rostow s'attendait à des déclarations outrancières de la part des Soviétiques, sans lesquelles ceux-ci ne sauraient conserver leur influence déjà compromise auprès des pays arabes. Bien que les excès verbaux de ce genre soient d'un effet déplorable vis-à-vis de l'opinion publique américaine, on les ignorerait dans l'espoir de contacts plus fructueux. Il apparaît que pour certains responsables communistes, en particulier les Yougoslaves et peut-être même les Soviétiques, la situation de belligérance perpétuelle au Moyen-Orient était devenue intolérable et l'on s'apprêtait à faire pression sur les Arabes afin de les amener à abandonner tout espoir d'anéantir Israël. Si telle était la situation, le problème pouvait être résolu, d'autant plus que l'on ne pensait pas qu'Israël compte conserver l'ensemble de ses gains territoriaux. Le gouvernement de Tel-Aviv veut avant tout s'assurer une condition de paix, et pas nécessairement par des traités. Il cherchera en outre des arrangements de sécurité sur ses frontières. Il était par ailleurs pleinement conscient des difficultés du problème de Jérusalem sur le plan international.

À ce point de la conversation, j'ai évoqué la déclaration du gouvernement relative aux modifications des limites territoriales et des conditions de la population. J'ai rappelé également la façon dont nous envisagions l'examen du problème par l'Assemblée générale et la nécessité de conserver au seul Conseil de sécurité le pouvoir de prendre des décisions dans cette affaire.

M. Rostow m'a répondu que ceci l'encourageait à penser qu'un grand nombre de délégations aux Nations unies comprenaient qu'il fallait avant

[1] M. Kossyguine se rendant à New York pour assister à l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU qui doit traiter des moyens de parvenir à un règlement du conflit israélo-arabe, les Américains seraient disposés à en profiter pour organiser une rencontre entre lui et le président Johnson.

tout faire disparaître l'état de tension sous-jacente de l'ensemble du problème afin d'aboutir à des résultats concrets.

Mon interlocuteur tenait également à attirer mon attention sur deux points qui causaient du souci, et pour lesquels la France pouvait être d'une utilité certaine. Il s'agissait, d'une part, de l'acheminement de fournitures militaires soviétiques au Moyen-Orient. Un véritable pont aérien transportait ce matériel directement de l'URSS en Égypte.

D'autre part, la situation de la Lybie, de la Tunisie et du Maroc, face à l'Égypte et à l'Algérie, était préoccupante. M. Bohlen avait été prié par le secrétaire d'État d'aborder ce problème avec le ministre. Le Maroc paraissait craindre une attaque de la part de l'Algérie. La Lybie, à la fois riche et faible, était une proie tentante pour l'Égypte qui y trouverait compensation à ses déboires du Sinaï. La requête libyenne relative à l'évacuation des bases américaines et britanniques ne semblait être qu'un geste en prévision de la réunion des ministres des Affaires étrangères arabes à Koweït. Enfin, la Tunisie était également entre deux feux. M. Rostow en avait reçu les confidences de M. Habib Bourguiba fils.

M. Rostow a alors évoqué brièvement les propositions qu'il m'avait formulées le 10 juin. Je lui ai rappelé notre position à leur égard, telle que je l'avais fait connaître à M. Leddy.

M. Rostow a qualifié de « chantage » la position que M. Riad avait prise dans une conférence de presse concernant la réouverture du canal de Suez. Les Israéliens étaient sur place au terme d'un cessez-le-feu unanimement accepté. En outre, il semblait que la fermeture n'était pas aussi grave qu'on le pensait. D'après l'ambassadeur d'Italie au Caire, il suffirait de deux heures pour rendre cette voie à la navigation.

Revenant à la prochaine réunion de New York, M. Rostow a répété qu'il ne s'attendait pas à une modification des positions officielles du gouvernement soviétique, pour lequel l'Assemblée générale n'était qu'un « amplificateur » des débats du Conseil de sécurité. Sur le plan officieux, tout était possible. On ne savait au juste pas pourquoi M. Kossyguine se déplaçait en personne, mais il était intéressant de noter qu'un seul expert des Affaires du Moyen-Orient, et d'un grade modeste, figurait dans la nombreuse délégation qui accompagnait le chef du gouvernement soviétique. Tous les autres diplomates étaient des techniciens de l'Europe, de l'Amérique et du Commonwealth.

Mon interlocuteur a, alors, d'une manière assez curieuse, passé de ces détails à des considérations beaucoup plus larges relatives à la signification profonde de la crise. Pour les Soviétiques, l'objet véritable « de tout cet exercice » était l'Europe. En mettant en danger les sources de pétrole, l'URSS voulait obliger les pays de l'Europe à accepter une situation de neutralité. Le problème qui allait se débattre la semaine prochaine n'était nullement une affaire entre Israéliens et Arabes mais un affrontement que l'on sentait venir de longue date entre l'URSS et l'OTAN. Il s'agissait donc d'un plan dangereux et de très grande envergure que l'on verrait se dessiner en marge des débats de l'ONU.

Je me suis abstenu de commenter cet exposé et ai laissé mon interlocuteur reprendre la conversation sur les problèmes du Moyen-Orient. D'après lui, il n'était pas impossible que des fusillers-marins soviétiques débarquent en Syrie pour renforcer le régime chancelant de M. Atassi auquel les Russes étaient sentimentalement attachés. Ils établiraient même une base navale à Alexandrie s'ils le pouvaient.

En ce qui concerne le pétrole, les États-Unis s'efforçaient de s'assurer les approvisionnements nécessaires en profitant de l'influence qu'ils exercent encore sur Koweït et l'Arabie Saoudite. On pouvait compter sur la « cupidité humaine » pour faire le reste. La situation à cet égard était d'ailleurs paradoxale et l'on voyait les Soviétiques vendre du pétrole à l'Espagne ainsi qu'un cargo israélien chargé de pétrole soviétique en mer Noire.

La fin de notre conversation a été consacrée à l'affaire de la compétence israélienne sur la ville de Jérusalem, objet de votre télégramme nº 1203. M. Rostow m'a dit que pour le moment les services américains étaient décidés à ignorer cette affaire. C'était un problème que l'on pourrait soulever à l'avenir, après que des solutions aient été trouvées pour réduire la présence militaire israélienne, et éliminer l'inquiétude d'un grand nombre de pays quant aux intentions du gouvernement d'Israël à l'égard des territoires qu'il occupait.

J'ai souligné l'importance que nous attachions à ce problème. M. Rostow, se référant à des entretiens qu'il avait eus avec l'ambassadeur d'Israël, s'est contenté de dire que les Israéliens étaient encore sous le coup de leur victoire, qu'ils avaient besoin de temps pour préciser leur pensée et que ce temps devait être consacré au dialogue entre puissances intéressées.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 310

NOTE

*De l'audience accordée par M. Couve de Murville à M. Kone*
*Le vendredi 16 juin 1967 à 17 h. 30.*

N.[1] *Paris, 16 juin 1967.*

Le président Kone[2] a indiqué qu'il emportait une excellente impression des conversations qu'il avait pu avoir pendant son séjour à Paris.

Il a pu constater que la volonté de réussir était la même de part et d'autre, mais le problème reste posé d'un certain nombre de difficultés à résoudre :

[1] Cette note, émanant du cabinet du Ministre, porte les initiales de M. Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire, directeur du cabinet de M. Couve de Murville.

[2] M. Jean-Marie Kone, ministre d'État chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières au Mali depuis le 17 septembre 1962 est également président du conseil

écourter la période transitoire[1] pour arriver à la convertibilité et obtenir la couverture des besoins d'urgence qui persisteront pendant des semaines pour les uns[2], et des mois pour les autres.

M. Couve de Murville demande s'il ne conviendrait pas d'ajouter à cette liste le problème des experts[3]. M. Kone en convient évidemment tout en indiquant que M. Bourges a pris bonne note des besoins du Mali en ce domaine et lui a donné les assurances les plus précises à ce sujet pour la venue immédiate d'une trentaine d'experts permanents dont il lui a remis la liste détaillée.

De même, M. Bourges aurait fait certaines suggestions pour trouver un mode de financement des importations d'urgence non encore satisfaites.

M. Couve de Murville résume alors la situation en mettant l'accent sur les trois problèmes à résoudre :

– envoi d'experts ;

– financement d'importations d'urgence venant s'ajouter aux marchandises déjà achetées à concurrence de 5 millions de francs ;

– passage anticipé au compte d'opérations.

Sur les deux premiers points, il estime que les efforts entrepris à la demande de M. Kone devraient aboutir d'une façon ou d'une autre. Sur le troisième point, il souhaite que des études soient faites tant du côté malien que du côté français pour évaluer les avantages ou les inconvénients, et surtout les possibilités, d'une telle anticipation.

Le président Kone se livre ensuite à quelques réflexions sur les problèmes du Moyen-Orient pour rappeler combien la position de la France dans

des Gouverneurs et vice-président de la Banque africaine de développement (BAD). Le ministre malien a été reçu le 9 juin, à 18 heures, par M. Couve de Murville. Au cours de son séjour à Paris et dans le cadre de ses prises de contact, M. Jean-Marie Kone s'est entretenu, le 12 juin, avec M. Bettencourt, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération et M. Jacques Foccart, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches.

[1] Selon les accords financiers franco-maliens du 15 février 1967, la durée de cette période s'ouvre à une date convenue entre les deux parties, au cours de laquelle le gouvernement de la République du Mali, dans le cadre d'un programme d'ensemble, procédera aux adaptations nécessaires de ses structures économiques, monétaires et financières. Le gouvernement de la République française accordera son concours au gouvernement de la République du Mali pour l'aider à procéder à ces adaptations au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. À l'issue de cette période, s'ouvrira la période dite de coopération bilatérale.

[2] Le ministre malien a insisté sur la pénurie actuelle en produits de première nécessité et sur l'importance que revêtait, pour le Mali, une aide française, permettant d'alimenter au minimum le marché pendant environ six mois. Se reporter à la note de l'expert français, Henri Bissonnet, du 15 juin 1967, non publiée, traitant de la *situation des prix et des difficultés de la trésorerie en devises au cours de la période préparatoire des accords franco-maliens*.

[3] M. Kone a rappelé qu'il souhaitait deux experts pour la banque ; quatre pour le plan ; six pour les entreprises d'État ; deux pour les Finances et un, permanent, pour les prix.

ce domaine[1] a été appréciée par le Mali ; en effet, elle a été jugée toute de conciliation et de sagesse, et particulièrement en accord avec les sentiments partagés qui sont nécessairement ceux d'un pays comme le Mali, qui présente beaucoup d'affinités avec les pays arabes même si, comme en convient M. Kone, les souvenirs afférents aux liens en ce domaine peuvent être parfois diversement appréciés.

M. Couve de Murville croit que cette position était en effet une des plus raisonnables possibles mais qu'on parlera sans doute encore longtemps de cette affaire, si tant est qu'elle soit soluble à l'entière satisfaction des intéressés.

M. Kone souscrit entièrement à ce jugement et pense, pour sa part, que les exigences sont excessives des deux côtés.

En conclusion de l'entretien, M. Couve de Murville souhaite que le président Kone puisse revenir prochainement, afin de garder avec Paris le contact étroit qui s'impose dans la période transitoire actuelle.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, Relations avec la France, 1967)*

## 311

### NOTE

*La coopération franco-soviétique dans le domaine spatial.*

N. n° 241/QS. *Paris, 16 juin 1967.*

En application de l'accord de coopération spatiale franco-soviétique, signé à Moscou le 30 juin 1966[2], trois groupes de travail ont été créés, qui sont respectivement compétents pour l'étude scientifique de l'espace, les télécommunications spatiales, ainsi que pour la météorologie et l'aéronomie. Ils se sont réunis une première fois à Moscou en octobre 1966 et la seconde fois à Paris en mai dernier.

Les travaux du groupe de travail pour l'étude scientifique de l'espace sont dominés par le projet de lancement d'un satellite français par une fusée soviétique, projet qui est inscrit « en principe » dans l'accord du 30 juin 1966.

[1] Allusion à la guerre israélo-arabe, dite guerre des Six jours, du 5 au 11 juin 1967. Le gouvernement français décide de suspendre, à compter du lundi 5 juin, toutes les livraisons de matériel militaire à huit pays du Proche-Orient : Israël et sept États arabes.

[2] Au sujet de l'accord franco-soviétique sur une coopération pour l'étude et l'exploration de l'espace à des fins pacifiques signé à Moscou le 30 juin 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273.

Les tâches de ce satellite ont été définies au cours de la session de mai. D'un poids de 300 à 400 kg, il explorera la magnétosphère terrestre et sera placé sur une orbite excentrique d'apogée voisin de 100 000 km. Il a été baptisé « Roseau »[1] et le groupe mixte franco-soviétique, chargé de déterminer les expériences scientifiques qui seront réalisées à son bord et d'étudier la compatibilité entre ce dernier et le lanceur russe, est actuellement en réunion à Moscou.

Il convient toutefois de souligner que ce projet, dont le coût serait de l'ordre de 60 millions de francs, n'a pas encore été approuvé par le gouvernement français et qu'aucun crédit particulier n'a été inscrit au budget du CNES[2] en 1967. C'est en raison de l'intérêt très vif manifesté par les représentants soviétiques à son endroit que les experts français ont accepté qu'un calendrier soit établi.

Mais il est entendu que ces travaux n'engagent pas les gouvernements et la délégation française a tenu à ce que le procès verbal de la dernière réunion franco-soviétique se borne à indiquer que « du point de vue scientifique et technique, il paraissait à la fois possible et souhaitable que le satellite fût lancé en 1971 ».

Si la décision du gouvernement français devait être négative ou dilatoire, il conviendrait d'examiner si nous ne devons pas le faire savoir à nos partenaires le plus rapidement possible.

Le plan de travail du groupe chargé des télécommunications spatiales prévoit la réalisation de liaisons expérimentales de télévision et de téléphonie par l'intermédiaire du satellite « Molnya-I »[3] et une antenne supplémentaire doit être construite à Pleumeur-Bodou[4] afin de permettre de continuer d'assurer les liaisons régulières avec les satellites soviétiques lorsque les installations existantes auront été saturées par suite de la mise en place complète du réseau INTELSAT[5].

Les Soviétiques ont fait part à notre délégation du projet de création d'un organisme de coopération entre les pays de l'est pour l'utilisation des satellites « Molnya » et lui ont demandé si la France serait disposée à adhérer à cet organisme.

Notre représentant a précisé qu'il ne saurait s'agir pour la France de choisir entre l'appartenance à ce système ou au système provisoire INTELSAT. Il s'est montré ouvert quant à la possibilité de compléter les

[1] Le projet *Roseau* est un projet de satellite français destiné à être lancé par l'Union soviétique en application de l'article II de l'accord franco-soviétique du 30 juin 1966. Le projet sera abandonné faute de crédits, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273.

[2] CNES ou Centre national d'études spatiales voir plus haut la note n° 3/QS du 5 janvier 1967.

[3] MOLNYA est un satellite soviétique de télécommunications.

[4] À Pleumeur-Bodou est installé un centre de télécommunications spatiales. Cette localité est située dans l'arrondissement de Lannion, département des Côtes d'Armor.

[5] INTELSAT ou Comité intérimaire des télécommunications par satellites, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273 et ci-dessus la note n° 3/QS du 5 janvier 1967.

liaisons actuelles sur la base du principe de l'utilisation simultanée des divers systèmes régionaux qui pourraient être mis en place.

Le groupe de travail chargé de la météorologie spatiale et de l'aéronomie a prévu pour 1967-1968 un certain nombre d'expériences qui seront décidées en septembre prochain. Des équipements français pourraient être lancés à l'aide de fusées soviétiques tandis que des équipements soviétiques seraient lancés à l'aide de fusées françaises. Des observations effectuées par des satellites soviétiques et par des ballons français d'observation à haute altitude seront échangées entre les deux pays.

La prochaine réunion des groupes aura lieu à Moscou à la fin de l'année 1967.

*(Affaires spatiales, Union soviétique, Coopération franco-soviétique)*

## 312

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Kossyguine*
*16 juin 1967*

C.R. *16 juin 1967.*

*Le général de Gaulle*[1] : Après avoir renouvelé l'expression de sa condoléance à M. Kossyguine (ce qui provoque une très vive émotion chez celui-ci[2]), le général de Gaulle dit à son interlocuteur combien il se félicite de le revoir au moment où celui-ci est en route pour New York.

*M. Kossyguine* : Au moment de décider de mon départ pour l'Assemblée générale, tous mes collègues du gouvernement ont estimé qu'il me fallait vous consulter et m'entretenir avec vous de certaines questions d'intérêt commun pour la France et l'Union soviétique. Les événements du Proche-Orient ont été extraordinairement rapides. Certes, ils n'étaient pas tout à fait inattendus, car la tension croissait depuis longtemps dans cette région du monde ; la tournure qu'ont prise les choses a quand même été assez surprenante. Je voudrais en parler franchement avec vous et connaître votre opinion sur une série de problèmes qui se posent au Moyen-Orient.

*Le général de Gaulle* : Bien volontiers. Voulez-vous que nous en parlions entre nous ou avec les autres qui nous attendent à côté ?

[1] Cet entretien résulte d'une initiative du Président du Conseil soviétique. Voir ci-dessus le message adressé par celui-ci le 15 juin 1967 au général de Gaulle au moyen du « téléphone vert ».

[2] M. Kossyguine vient de perdre son épouse.

*M. Kossyguine* : Je voudrais d'abord vous demander si j'ai bien compris certaines de vos récentes déclarations sur les événements. Vous avez semblé en conclure que l'on se trouvait à la veille d'une grande guerre mondiale.

*Le général de Gaulle* : Je n'ai pas dit que je pensais que nous étions au seuil d'une guerre. Cela est possible, mais n'est pas certain. Il est vrai pourtant que la tension a beaucoup augmenté dans le monde ; elle était déjà sérieuse à cause du Vietnam, elle est maintenant de plus en plus accentuée. Vous le verrez à New York : tous les pays sont en ébullition. Je constate donc que nous allons vers une période de dangereuse tension internationale. C'est bien pourquoi, comme vous le savez, et conformément à notre politique, la position que nous avons adoptée n'est pas une position de guerre, bien au contraire ; et nous avons déclaré aux deux côtés, aux Arabes comme aux Israéliens, que celui qui attaquerait le premier aurait tort. Il est exact qu'Israël a attaqué le premier.

*M. Kossyguine* : Évidemment, cette question est trop importante et trop complexe pour que l'on puisse y répondre brièvement. Il m'avait néanmoins semblé que certaines de vos déclarations menaient à la conclusion que nous étions à la veille d'un grand conflit mondial. Il est certes irréfutable que la tension ne cesse de croître, d'abord au Vietnam, et maintenant dans le monde arabe, systématiquement ; on l'observe aussi en Amérique du sud, à Cuba et en République Dominicaine. Nous constatons aussi une expansion de l'économie militaire. La guerre exige en effet des développements particuliers ; ce qui, en soit, est une cause de danger. Il faut que tous les États épris de paix puissent prendre des mesures efficaces. Malheureusement, elles ne sont pas encore au point. Dans le conflit actuel, les différents pays ont pris des attitudes diverses. Il reste que la question essentielle est d'unir nos efforts afin de punir l'agresseur comme il convient. On ne pourra le faire que si nous réunissons vraiment nos efforts dans ce sens. Vu les circonstances, il serait plus que difficile de tenter de justifier l'agression d'Israël. Avez-vous déjà des idées arrêtées quant à la solution du conflit, ou bien définirez-vous votre attitude selon le cours des événements ?

*Le général de Gaulle* : Franchement, je ne pense pas que l'on puisse résoudre immédiatement le problème. Vous me dites qu'il faut punir l'agresseur et qu'Israël est l'agresseur. Il est vrai qu'il a été le premier à se servir des armes, mais il y en a beaucoup qui disent qu'il ne pouvait pas faire autrement, qu'il était menacé, que c'est un petit pays perdu parmi les Arabes et qu'il lui était indispensable de se dégager. Tout cela conduit à une situation où il serait difficile de rassembler les énergies du monde pour punir Israël. Je ne pense néanmoins pas qu'il faille laisser Israël exagérer et garder toutes ses conquêtes. Il serait à la rigueur possible, après un temps fort long et des négociations très difficiles, d'aboutir à un arrangement raisonnable au Proche-Orient, si tant est qu'une telle chose y soit jamais possible. Je veux dire par là une solution acceptée par Israël et par les Arabes, et qui soit aussi acceptable aux puissances, condition indispensable. Israël perdrait une partie de ce qu'il a pris et garderait quelque chose. Peut-être qu'à partir de là, l'on pourrait aboutir à un *modus vivendi* diplomatique et pratique sur le terrain. Peut-être cela

est-il possible. Si cela ne l'était pas, nous continuerions à nous trouver dans une situation de guerre plus ou moins caractérisée. Il est clair que si l'on ne peut pas conclure un tel arrangement, les Arabes s'efforceront de se venger et d'accumuler des forces pour mettre en question ce qui s'est passé. Les États-Unis soutiendront Israël dans cette concurrence, et dans cette concurrence armée. Il y aura donc peu à peu de très graves complications internationales, car vous et les États-Unis, vous êtes parties à l'affaire, et il apparaîtrait bientôt que vous y êtes opposés l'un à l'autre. On verra aussi que les Arabes ne sont pas grand chose, qu'Israël n'est rien du tout, mais que la rivalité entre les Américains et les Russes est l'essentiel. Je vous le dis franchement : la situation serait alors tout à fait déplorable. Nous préférons de beaucoup que le temps et les pourparlers conduisent à une situation acceptée où Israël perdra une grande partie de ce qu'il a pris et où les questions pratiques seront réglées, comme celles des réfugiés, du golfe d'Akaba, de la circulation dans le canal et des relations de voisinage. Je le répète, cela durera très longtemps et sera fort désagréable. À défaut, l'on peut s'attendre aux pires complications internationales. Il va sans dire que nous préférons la première hypothèse, si elle est possible. Au demeurant, nous ne sommes engagés en rien, ni avec les Arabes, ni avec Israël. Si nous pouvons aider à un tel arrangement, quelque temps qu'il exige, nous le ferons. Si nous ne le pouvons pas et s'il y a un conflit qui prendra peu à peu des dimensions internationales, nous verrons ce que nous aurons à faire. Je le répète, nous ne sommes engagés envers personne. Voilà pourquoi, d'ailleurs, la France avait proposé une consultation à quatre, avant le drame et pour qu'il n'y en ait pas. Nous avions l'idée que peut-être les quatre pourraient au moins se mettre d'accord sur le fait qu'il ne faut pas attaquer, qu'il ne faut pas se servir des armes. Alors Israël n'aurait pas pu le faire et il y aurait eu un début de concert entre les puissances, qui aurait été utile pour la suite. Nous avions fait notre proposition précisément pour empêcher la guerre.

*M. Kossyguine* : Vous connaissez, certes, bien mieux que nous le monde arabe, avec lequel vous avez beaucoup plus de relations et de questions communes que nous-mêmes. Il est vrai que nous avons établi avec les Arabes des liens plus étroits que n'en avait la Russie d'antan, mais votre expérience est supérieure à la nôtre en la matière, et, personnellement, vous jouissez d'une grande estime dans le monde arabe. Je le sais par nos contacts avec Nasser, Boumediene et les dirigeants syriens. Votre position de neutralité absolue ne les encouragera guère, elle les décevra et les peinera. Ils ne comprendront pas que vous restiez neutre devant l'agression d'Israël ; car, pratiquement, il est impossible de justifier celle-ci. En particulier, vous dites qu'Israël devrait garder des territoires et en rendre certains.

*Le général de Gaulle* : Je n'ai pas dit qu'Israël devait le faire.

*M. Kossyguine* : En tout cas, cela est difficilement acceptable pour les Arabes, car cela revient à dire que l'on peut partager quelque chose qui a été acquis par la force. Vous connaissez bien la nature des Arabes : ils ne pardonneront jamais ce qui s'est passé ; ils ne se le pardonneront pas à

eux-mêmes, car ils ont perdu la guerre, du moins dans son étape actuelle sans que l'on puisse préjuger l'avenir. Ils n'y étaient pas préparés, et cela pour diverses raisons dont la première est que le niveau général des Arabes est inférieur à celui des Juifs. Ceux-ci ont souvent fait des études chez vous, chez nous, en Grande-Bretagne, et leur armée était prête et bien entraînée, et supérieure à celle des Arabes, malgré tout l'armement de ceux-ci, qui n'étaient pas organisés. Or, j'ai nettement l'impression qu'ils espèrent fermement que la France et vous-même, vous allez défendre leurs intérêts. Et je l'espère aussi. Les Arabes ont une grande confiance en vous. Si votre attitude actuelle leur était connue, cela serait pour eux un coup très dur. Quant à nous, nous estimons qu'il est inadmissible de rien garder qui soit acquis par la force.

Entretien élargi

Étaient présents :

M. Couve de Murville — M. Gromyko

M. Alphand — M. Zorine

M. Burin des Roziers

*Le général de Gaulle* : Vous allez vous rendre, avec M. Gromyko, aux Nations unies. M. Couve de Murville y va aussi. Vous avez proposé de convoquer une Assemblée extraordinaire, nous l'avons aussitôt accepté. Ce qui va s'y passer est une autre question. Chacun parlera et il y aura beaucoup d'orateurs. Nous apprécions que vous vous soyez arrêtés à Paris pour prendre contact avec nous. Nous l'apprécions d'autant plus que la situation est sérieuse et qu'elle peut devenir grave. Le problème du Proche-Orient est aussi difficile qu'important. Je le répète : nous apprécions que vous nous ayez donné l'occasion de ce contact et nous sommes prêts à vous dire ce que nous pensions, dans la mesure où vous voudriez le savoir. Nous savons à peu près ce que vous pensez vous-mêmes, mais peut-être pourriez-vous nous apporter des précisions avant que nous ne nous retrouvions à l'Assemblée des Nations unies.

*M. Kossyguine* : Je vous remercie d'avoir accepté de nous rencontrer. Je pense que nous pourrons ainsi préciser les points de vue français et soviétique sur les événements actuels. Quand ceux-ci ont commencé, nous nous sommes posé pour tâche, alors que les résultats de la guerre n'étaient pas connus, de localiser le conflit et de tout mettre en œuvre pour faire cesser les hostilités. Encore que nous avons livré des armes à la République arabe unie et à la Syrie, notre but a toujours été de ne pas permettre un conflit armé et de conduire à une négociation de paix. C'est à cette fin que nous nous sommes adressés aux Arabes et aux Israéliens pour faire cesser les hostilités. Nous avons fait la même proposition au Conseil de sécurité. Je n'ai pas besoin d'exposer la suite des événements que vous connaissez bien. La décision du Conseil de sécurité, au début, n'a pas été efficace. Israël a refusé de l'appliquer. Nous nous sommes alors adressés à vous-même, à Wilson et à Johnson, pour essayer de mettre fin ensemble à l'agression. Les

circonstances nous ont poussé à avoir de fréquents entretiens téléphoniques avec Johnson, que nous avons enregistrés. Leur sens se ramène à ceci : nous avons fait des propositions sur la base desquelles l'on aurait pu mettre fin au conflit, c'est-à-dire que les combattants se retirent de part et d'autre de la ligne d'armistice et qu'Israël soit condamné comme agresseur. Je dois dire que d'abord Johnson avait accepté le retrait des combattants.

*Le général de Gaulle* : À quelle date cela s'est-il passé ?

*M. Kossyguine* : Je crois que c'était le 7 juin au soir (pendant le dîner, M. Kossyguine et M. Gromyko parleront plutôt du 6 au soir). Il y a peut-être consenti sous la pression de notre correspondance confidentielle qui n'a évidemment pas été publiée. Toutefois, Johnson nous a dit qu'il faudrait après cela examiner toute une série de questions qui sont à l'origine du conflit, d'ailleurs sans concrétiser cette origine. Encore une fois, cela s'est passé avant que les événements ne prennent la tournure que l'on sait. Ceux-ci se sont précipités et la situation militaire des Arabes est devenue extrêmement difficile. Notre tâche a donc consisté à faire cesser les hostilités au plus vite, puisqu'Israël n'acceptait pas la résolution du Conseil de sécurité et profitait de la situation pour conquérir des territoires de plus en plus étendus en Égypte, en Syrie et en Jordanie. Johnson est sans doute resté en liaison avec Israël. Nous-mêmes nous maintenions le contact avec la République arabe unie et la Syrie pour insister sur le cessez-le-feu, qu'au départ les Syriens n'acceptaient pas. Ces contacts de part et d'autre ont finalement abouti à la cessation réelle des hostilités. Entre-temps, pour prendre position sur le problème, nous avons correspondu avec vous-même et nous pensions que la solution que nous préconisions vous était acceptable puisqu'elle répondait à votre propre attitude. Les messages que nous avons échangés visaient cet objectif essentiel qui était un cessez-le-feu immédiat. Nous voudrions vous remercier de votre réponse rapide et de ce contact immédiat qui nous a permis d'atteindre cette solution indispensable. Vous savez que les Arabes voulaient continuer la guerre, malgré la situation très difficile de leurs forces, et que certains d'entre eux estimaient qu'il fallait continuer à le faire, même si de grandes villes étaient conquises, et cela, au besoin, pendant des années, comme au Vietnam. Nous avons néanmoins insisté sur un cessez-le-feu réel, qui a finalement été accepté par Nasser, la Syrie et la Jordanie. Toutefois, nous estimons, comme les Arabes, que ce n'est là qu'une première étape dans la voie d'un règlement. Le cessez-le-feu n'est pas considéré par nous comme une position finale. Il doit préparer la deuxième étape essentielle, qui consiste à retirer les troupes de part et d'autre de la ligne d'armistice. Cela ressort clairement de notre correspondance avec Johnson. Nous ne considérons pas le cessez-le-feu comme une reconnaissance de la défaite du monde arabe par Israël. Il n'est qu'une première étape de la négociation sur le retrait des troupes. Sans doute, en raison des circonstances, l'opinion des États-Unis a-t-elle changé. Après avoir donné son accord de cessez-le-feu, puis à un examen des causes du conflit, Johnson n'a plus jamais évoqué la correspondance qui en faisait état. Nous nous sommes adressés à plusieurs États pour obtenir leur appui au sujet du retrait des troupes, puis nous avons fait notre proposition de convoquer une Assemblée extraordinaire des

Nations unies. Nous estimons en effet que cette Assemblée pourra résoudre la question essentielle, à savoir exiger ce retrait et condamner l'agresseur israélien. L'on ne pourra pas y discuter d'autres questions comme celle de la navigation dans les détroits, dans le canal. Nous comprenons bien que ce ne sera pas une tâche facile et qu'il faudra surmonter beaucoup d'obstacles, mais elle se justifie du point de vue du droit international et aux yeux des Nations unies, puisqu'il s'agit essentiellement de ne pas donner d'encouragement à l'agresseur et de ne pas permettre que de nouveaux foyers de conflits apparaissent dans le monde, tel que celui du Proche-Orient. En tout cas, cette tâche est parfaitement claire pour tout le monde arabe qui comprendra qu'elle correspond à ses intérêts actuels. Pour l'instant, on ne peut pas prétendre faire plus, mais le monde entier devra comprendre et appuyer la proposition que nous faisons. Bref, notre but essentiel est le retour au *statu quo ante* qui représente une condition minimum autant que légitime. Toute opposition serait très mal vue du monde arabe et de tous les pays progressistes. Elle créerait une très mauvaise impression, qui laisserait une trace négative pendant des dizaines d'années, et les Arabes ne le pardonneraient pas. Nous estimons quant à nous que c'est là une tâche aussi compréhensible que nécessaire, mais nous savons qu'elle n'ira pas sans de grandes difficultés à l'Assemblée où les États-Unis et le Royaume-Uni n'y seront pas favorables. Quand bien même ils n'interviendraient pas contre à l'Assemblée, ils s'y emploieront dans les couloirs.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie de cet exposé complet que vous nous faites de ce qui s'est passé de votre côté. Quant à nous, je vous ai dit tout à l'heure quel était notre point de vue et je vous le répète : l'essentiel, c'est qu'il n'y ait pas de guerre ni d'hostilité. Nous avions espéré que les quatre puissances auraient pu se mettre d'accord pour déclarer qu'il ne devait pas y avoir attaque. Une discussion à quatre aurait peut-être pu aboutir à un tel arrangement, qui aurait rendu l'attaque d'Israël impossible. Nous n'y avons pas réussi et nous avons dit aux Arabes comme aux Israéliens, d'une façon formelle : celui qui attaquerait le premier, nous le considérerions comme étant dans son tort. Israël a attaqué le premier et nous pensions qu'il a eu tort. En fait, à propos de ce qui s'est passé, nous croyons que vous-mêmes et les États-Unis vous avez été surpris, car ni vous ni les États-Unis n'imaginiez que cela irait aussi vite. Vous vous imaginiez sans doute qu'Israël aurait commencé par remporter des succès, puis qu'il aurait connu des difficultés militaires au Sinaï, dans la région du Jourdain et en Syrie ; les Arabes se seraient renforcés, peut-être à l'aide d'autres contingents venus d'Algérie, d'Irak et même du Soudan ; et donc que les choses auraient pris du temps. C'est je crois, ce que vous pensiez avec les Américains. Vous avez été surpris par la rapidité des événements et vous avez proposé un cessez-le-feu. Nous y avons aussitôt consenti. Bien entendu Israël ne l'a pas accepté qu'après avoir obtenu ce qu'il voulait sur le terrain, à savoir le Sinaï, Gaza, la rive occidentale du Jourdain et des positions syriennes comme Kuneita et Bainaqui le gênaient dans ses cultures. Alors, le cessez-le-feu a été réalisé. Il vaut certes mieux que cette décision du Conseil de sécurité s'applique, tout en sachant qu'elle ne s'applique que

parce qu'Israël a eu satisfaction sur le terrain. Néanmoins, cette décision ne tranche rien, car le problème est celui de l'avenir et non du présent immédiat. Quel est cet avenir ? Ira-t-on vers une prolongation du conflit, lequel, s'il se prolongeait, ce qui est fort possible, se prolongerait indéfiniment ? Les Arabes ont été vaincus, mais ils peuvent se refaire, se reprendre, trouver de nouvelles armes ; il en va de même pour Israël. L'un ou l'autre côté pourrait recommencer le combat. Il y a là une possibilité. Mais cette fois-là, la bataille aurait immédiatement les conséquences internationales les plus graves, et entre vous et les États-Unis. En définitive, il s'agit de cela. Nous pensons donc qu'il vaut mieux qu'il n'y ait pas de nouveaux combats et pas d'affrontement réel entre vous et les États-Unis. Nous croyons que l'Orient présente de l'intérêt et doit jouer un rôle dans le monde, mais le plus intéressant, à l'heure actuelle, c'est la paix internationale. Par conséquent, notre attitude consiste à dire que rien n'est décidé, que les conquêtes d'Israël ne sont pas un fait accompli que l'on puisse mettre en cause et qu'il faut s'orienter vers un arrangement international, si possible, entre Israël et les Arabes et avec l'accord des puissances, c'est-à-dire de vous, des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Nous pensons que c'est à cela qu'il faut s'acheminer, que cela prendra beaucoup de temps et que cela sera très difficile. En attendant, il s'agit de ne pas jeter de sel sur les plaies. Au demeurant, il ne faut pas laisser les Arabes s'effondrer et il faut même les aider à se reprendre, à traverser des crises politiques éventuelles et à se remettre à leur développement, qu'ils ont commencé, en particulier avec votre aide. Mais tout cela durera très longtemps, et exigera des discussions aussi longues que désagréables. Il faut pourtant en discuter, il faut que les gens s'expriment, et c'est pourquoi nous avons été favorables à l'Assemblée extraordinaire, car tout le monde pourra y exposer sa pensée et ses sentiments. Sans doute, s'apercevra-t-on alors de ceci : d'abord, que ni vous ni les États-Unis vous ne voulez la guerre. C'est ce que l'on constatera probablement. Il faudra donc faire la paix et en discuter les conditions. Quant à nous, je le répète, nous ne pensons pas qu'Israël garde tout ce qu'il a pris ; on verra le détail plus tard, mais il serait excessif qu'il gardât tout, et nous n'en serions pas d'accord. Il faudra donc un arrangement sur les frontières, sur la navigation dans le golfe d'Akaba et dans le canal de Suez, sur les réfugiés et sur le voisinage des Juifs et des Arabes. Tout cela demandera du temps et des efforts, et nous sommes prêts à y participer, notamment en gardant de bons contacts avec les Arabes, en les aidant à se développer et à considérer l'avenir plutôt que le présent immédiat. En effet, telle est la question au fond : ou bien il y a un arrangement, ou bien il y a une très grave crise internationale ; c'est-à-dire, essentiellement, entre vous et les États-Unis. Si tel était le cas, ce serait une autre question et je vous demanderais de ne pas en parler aujourd'hui.

*M. Kossyguine* : Vous avez remarqué très justement que le cessez-le-feu n'était pas la solution du problème des Juifs et des Arabes. Cela est vrai, et quand nous avons proposé le cessez-le-feu, nous n'étions pas assez naïfs pour croire que c'était la solution. Néanmoins, en vue d'un règlement, fallait-il au moins en revenir au *statu quo ante*. Or quand vous dites qu'Israël doit

se retirer tout en gardant quelque chose, non seulement ce n'est pas la solution, mais c'est une nouvelle complication. Si les Arabes l'apprenaient, cela compliquerait sérieusement le problème. Aucun pays arabe ne l'appuierait. Ni la République arabe unie, ni la Syrie, ni la Jordanie, ni l'Algérie ne l'accepteraient. Cette idée correspond sans doute à l'opinion des États-Unis à en juger par leur presse, car nous n'avons plus eu de contacts directs avec eux quant à la solution ultérieure depuis le cessez-le-feu. Ce que vous dites maintenant sur le retrait des troupes et sur la permission laissée à Israël de garder certains secteurs des territoires conquis représente à peu près la position des États-Unis. Ni le monde arabe, ni nous-mêmes ne l'admettons. Nous y sommes résolument opposés, car cette position consiste à soutenir l'agresseur et elle donne la possibilité à tout pays d'atteindre ses objectifs par la force. Quand le cessez-le-feu est intervenu, nous pensions qu'Israël n'avait pas obtenu tout ce qu'il voulait, car il voulait encore Damas et la chute des régimes de Nasser et de la Syrie pour les remplacer par des régimes les plus réactionnaires, organisés par Israël et par les États-Unis et profitables à ceux-ci. Une des raisons pour lesquelles Israël n'a pas réussi dans ses desseins a été précisément l'arrêt des hostilités. Celui-ci répond donc à l'intérêt des Arabes. Maintenant, il faut trouver une solution radicale, quand même cela serait la seule que l'on puisse appliquer immédiatement, pour assurer le retrait des troupes. Il n'est pas question d'hésiter ni de reculer en la matière : ni nous ni les Arabes n'accepterons qu'Israël garde des territoires occupés du fait de l'agression. Toute autre attitude, qui ne serait pas conforme à notre position et à celle des Arabes et qui justifierait l'agression coïnciderait avec celles des États-Unis. C'est ainsi que nous voyons les choses.

*Le général de Gaulle* : Vous voulez dire que le retrait des troupes de part et d'autre de la ligne d'armistice correspond à l'attitude des Américains ?

*M. Kossyguine* : Je n'ai peut-être pas bien compris vos paroles, mais j'avais l'impression que vous aviez dit : Israël devrait libérer les territoires occupés, mais devrait en garder une partie.

*Le général de Gaulle* : J'ai dit que dans l'arrangement final, si jamais il intervenait, il n'est pas impossible qu'Israël garde quelque chose. Cela peut arriver, cela n'est pas une obligation. Nous n'avons rien contre le principe d'un retour d'Israël à ses bases de départ, mais ne pensons pas que cela se passe ainsi. La question se pose donc de savoir ce que l'on va faire s'il n'y revient pas.

*M. Kossyguine* : L'on pourrait entendre alors qu'un morceau de territoire arabe doit être le prix à payer pour qu'Israël se retire. C'est bien l'avis des États-Unis qui pensent qu'Israël doit rester à Jérusalem, sur les hauteurs stratégiques de la Syrie et sur la rive conquise du golfe d'Akaba. Cela constituerait une prime à l'agresseur. Nous sommes résolument contre et nous n'admettons pas que l'on puisse acheter une agression. Vous nous dites qu'Israël n'accepterait pas. Cela est possible, mais alors il faudra l'y forcer. Il y a pour cela le Conseil de sécurité et les forces des puissances. On peut lui en donner l'ordre, et ce ne serait que légitime. Si un tel ordre ne lui est pas donné, l'agression est justifiée et ce serait là une chose alléchante pour toute

agression et en particulier pour celle des États-Unis au Vietnam et dans d'autres territoires. Nous n'admettons pas l'idée que l'on puisse ainsi payer un prix pour récupérer des territoires occupés. Cette prime à l'agression doit correspondre, ainsi que je le dis, au point de vue des États-Unis.

*Le général de Gaulle* : Pour ce qui est du Vietnam, vous savez quelle est notre position : que les États-Unis se retirent et qu'il n'y aura pas de paix avant cela. Nous l'avons publiquement déclaré. Seulement, les États-Unis ne peuvent vivre sans le Vietnam, peu leur importe de le quitter ou pas, sauf pour leur standing international. Pour Israël, la situation n'est pas la même. Ce n'est pas nous qui avons fait Israël, c'est vous, l'Angleterre et l'Amérique. Nous n'étions pas alors en mesure de faire Israël et nous n'avons pas eu d'action directe quand il a été créé. Nous l'avons accepté, mais la création d'Israël est due à vous-mêmes, au Royaume-Uni, aux États-Unis. Nous l'avons prise comme un fait accompli et nous avons constaté depuis qu'Israël s'était installé sur ses terres, qu'il les avait travaillées et mises en valeur. Il est vrai qu'il disposait de beaucoup d'argent, ce qui lui a facilité les choses. Nous pensons qu'un arrangement futur, si jamais il intervient, doit permettre à Israël de vivre. Nous ne pensons pourtant pas que celui-ci doive exagérer et conquérir des territoires arabes. Hier encore, nous avons déclaré publiquement que rien n'était acquis et que tout devait être réglé par la négociation et non par les armes. Nous disons non pas qu'il faut qu'Israël reçoive quelque chose, mais qu'il vaut mieux qu'il y ait un jour un arrangement et dans cet arrangement, il est possible que l'on fasse la balance des avantages et des inconvénients et qu'il comporte quelque chose. Il n'en reste pas moins que nous n'avons point pris position.

*M. Kossyguine* : En faisant allusion au Vietnam, je n'avais pas en vue votre politique, qui est claire et qui coïncide avec la nôtre. Vous demandez la seule solution juste, c'est-à-dire le retrait des troupes américaines et l'autodétermination du Vietnam. C'est aussi notre position. Ce que j'ai dit, c'est que s'il était déclaré que l'on devait payer une prime à l'agression d'Israël, cela pourrait être utilisé par n'importe qui n'importe où. Une telle conception causerait un grand regret aux Arabes s'ils l'apprenaient, car ils ont beaucoup d'estime pour la France et pour vous-même et ils considèrent vos vues avec attention. Vous dites, à propos du Proche-Orient, qu'il faudra beaucoup de temps pour régler le problème. Si l'on considère l'ensemble et toute la complexité du problème posé par Israël et le monde arabe, sa solution est certes difficile et demandera du temps ; on ne peut même pas dire quand elle sera atteinte. En revanche, si l'on envisage un aspect, le plus essentiel et immédiat, qui consiste à rétablir les positions occupées avant l'agression, il faut le résoudre vite. J'espère que vous en êtes d'accord. Plus on y mettra du temps ; plus la situation sera grave, et plus les divergences croîtront entre le monde arabe et Israël ; plus ils accumuleront leurs forces dans le conflit. Alors la menace d'un conflit armé deviendra quotidienne. Prenez l'exemple du canal de Suez ; une rive est occupée par les Arabes, l'autre par Israël ; pratiquement, le canal ne peut donc pas fonctionner, car l'on peut tirer des deux côtés sur les bateaux qui y passeraient.

*Le général de Gaulle* : Nous sommes d'accord : il ne faut pas qu'Israël reste sur le canal, qui doit fonctionner.

*M. Kossyguine* : Pour quitter le bord du canal, il faut que l'agresseur se retire du Sinaï, qui est un désert où les troupes ne peuvent pas rester plus d'une quinzaine de jours. Les maintenir là n'aurait pas de sens. Quitter le canal et quitter le Sinaï représente donc une seule et même question. Si Israël ne veut pas se retirer du Sinaï, cela veut dire qu'il ne veut pas abandonner le canal. L'on ne peut pas imaginer que cela dure des années, car ni vous ni aucun État utilisateur ne pourriez l'accepter. Cela allongerait la durée du transport par mer de 21 ou 22 jours, et il faudrait doubler les flottes marchandes. Cela serait une conséquence directe de la situation actuelle. Celle-ci ne peut donc pas se prolonger. Il est impossible même d'admettre une telle éventualité. Il est par conséquent nécessaire et urgent que les troupes se retirent au-delà de la ligne d'armistice. Il faut sur ce point une attitude commune aux Nations unies, cela correspond à l'intérêt du monde arabe et de tous les pays progressistes, qui appuieront cette proposition. C'est cela que nous allons préconiser et nous voudrions y avoir votre appui. Cela nous paraît tout à fait naturel puisque cela correspond aux intérêts de la France et à ceux de la politique de paix. En revenir à la situation de l'armistice n'est pas une politique de guerre. Cette question devient encore plus urgente si l'on tient compte des dernières données : Israël expulse des populations entières, avec femmes et enfants, et leur crée des conditions inacceptables, en se livrant à des sévices et à des cruautés qui rappellent ceux des fascistes chez nous. Des centaines de milliers d'Arabes sont ainsi exilés. Vous avez parlé des réfugiés de Palestine. Il y a maintenant plus d'un million de personnes expulsées des territoires occupés par Israël.

*Le général de Gaulle* : Si l'on ajoute aux anciens réfugiés ceux de Gaza, du Jourdain et de Kuneitra, cela doit faire environ 1 million ½ de personnes.

*M. Kossyguine* : C'est là, en fait, un génocide. Le problème doit être résolu au plus vite. Et la première solution est le retrait de l'agresseur. La région constitue maintenant un véritable baril de poudre qui peut exploser à tout instant. Il est donc nécessaire que les débats de l'Assemblée aboutissent au retrait d'Israël. C'est là une tâche humaine et noble qui correspond à votre position.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie de tout ce que vous nous avez dit, car nous voyons maintenant ce que vous comptez faire à l'Assemblée. La session extraordinaire a été acceptée par tout le monde, sauf par les États-Unis et par Israël. Le Royaume-Uni et l'Islande se sont abstenus.

*M. Kossyguine* : Je crois que l'on peut conclure cet entretien, qui n'a pas été à proprement parlé une négociation, en disant, avant l'Assemblée extraordinaire, que nos deux États ont le même objectif : mettre fin au conflit armé entre Israël et le monde arabe, nous allons concentrer nos efforts en vue d'une solution pacifique et tout mettre en œuvre à cette fin.

C'est là d'ailleurs le but de tous les pays, sauf de ceux qui sont intéressés à l'agression.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

## 313

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. nos 549 à 551. *Paris, 17 juin 1967, 13 h. 07.*
Immédiat.

*Assemblée extraordinaire des Nations unies*

Je me réfère à vos télégrammes nos 1628[1], 1640[2] et 1643[3].

1. Si l'adjonction d'un point nouveau relatif au Proche-Orient est demandée à l'instigation de la délégation américaine, vous ferez valoir qu'il serait fort inopportun que l'Assemblée se mette à débattre longuement de la rédaction de son ordre du jour. En fait la question dont l'examen a motivé sa convocation est bien claire pour toutes les délégations, et chacun sait de quoi il s'agit réellement. C'est la crise du Moyen-Orient. Dès lors, la délégation française, qui ne donne pas à ces questions de rédaction plus d'importance qu'elles n'en méritent, ne voit aucune raison de ne pas accepter l'adjonction du point nouveau dont il s'agit. De toute manière cela ne changera ni le fond des débats, ni la position de chaque délégation.

[1] Le télégramme de New York nos 1628 à 1630 du 16 juin annonce que la première réunion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, convoquée à la demande de l'URSS, est fixée au 17 juin. Il est à craindre qu'au sujet de la rédaction de l'ordre du jour les États-Unis ne s'opposent au texte proposé par l'URSS dans ces termes : « question relative à la liquidation des conséquences de l'agression d'Israël contre les États arabes et au retrait sans délai des troupes israéliennes en deçà des lignes d'armistice » et que M. Thant a déjà demandé de modifier.

[2] Le télégramme de New York n° 1640 du 16 juin confirme l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies le 17 juin et précise que l'ordre du jour officiel (transmis par New York dans le télégramme n° 1637 non reproduit) se réfère seulement à la lettre du 13 juin 1967 de M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS et non à la lettre de transmission de M. Fedorenko, représentant permanent de l'URSS à New York, dans laquelle figure la rédaction de l'ordre du jour que M. U Thant a demandé à Moscou de modifier. Il n'est pas certain que les Américains se contentent de cette formulation.

[3] Le télégramme de New York nos 1643 et 1644 du 16 juin 1967 traite également de la rédaction de l'ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire. Le représentant des États-Unis, M. Goldberg, demande d'ajouter une question nouvelle ainsi rédigée : « Discussion d'une solution raisonnable, pacifique et juste pour le Proche-Orient ». L'Assemblée générale en décidera à la majorité des deux tiers.

2. En ce qui concerne une éventuelle intervention de la délégation américaine tendant à démontrer que la convocation de l'Assemblée générale, qui intervient formellement sur la base de la résolution 377(V)[1], ne respecte pas les conditions mises par cette résolution à une telle réunion, la délégation française pourra faire observer que la question est sans portée pratique. Avec l'accord de l'immense majorité des États membres, l'Assemblée générale est réunie : c'est un fait. Elle n'a donc qu'à commencer à discuter.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Affaire du Moyen-Orient, recherche de règlement, S 50-2A 13)*

## 314

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1319 à 1327. *Paris, 17 juin 1967, 20 h. 18.*
Réservé. Très secret.

Au cours de la rencontre du 16 juin 1967 entre le Président de la République et le Président du Conseil des ministres soviétique[2], la conversation a porté uniquement sur les affaires du Proche-Orient.

Après avoir exprimé l'intérêt qu'il attachait à une consultation étroite et constante entre la France et l'Union soviétique sur ces affaires, chacun des interlocuteurs a rappelé les positions prises par son gouvernement depuis le début de la crise.

M. Kossyguine a indiqué que l'URSS avait constamment cherché à empêcher[3], puis à localiser, enfin à faire cesser le conflit armé. Les appels russes lancés aux Arabes et à Israël[4] comme au Conseil de sécurité n'avaient

[1] La résolution 377(V) prise par l'Assemblée générale des Nations unies lors de sa 302e séance plénière le 3 novembre 1950 « décide que dans tous les cas où paraît exister une menace contre la paix, une rupture de la paix ou autre acte d'agression et où, du fait que l'unanimité n'a pas pu se réaliser parmi ses membres permanents, le Conseil de sécurité manque à s'acquitter de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, l'Assemblée générale examinera immédiatement la question…Si l'Assemblée générale ne siège pas à ce moment, elle pourra se réunir en session extraordinaire d'urgence dans les vingt-quatre heures qui suivront la demande présentée à cet effet ».

[2] Le président du Conseil des ministres de l'URSS est Alexeï Mikalaïevitch Kossyguine depuis octobre 1964. La rencontre de Kossyguine avec le général de Gaulle a lieu le 16 juin. Kossyguine s'est arrêté à Paris en allant à New York pour assister à l'Assemblée générale des Nations unies.

[3] La déclaration soviétique du 24 mai, publiée dans la *Pravda* et traduite par l'agence Tass, assure que l'Union soviétique fait et fera tout son possible afin d'éviter la violation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient (voir le télégramme de Moscou, non publié, n° 2033 du 24 mai 1967.

[4] Par une note du 7 juin, le gouvernement soviétique met en garde le gouvernement israélien contre la mise en œuvre d'une politique d'agression et d'aventures (télégramme de Moscou n° 2313 du 8 juin 1967). Le 10 juin, Moscou somme Tel-Aviv de cesser les hostilités (télégramme de Moscou n° 2391 du 11 juin).

d'autre but que d'arrêter l'action militaire. Devant le refus d'Israël, Moscou s'est adressé à la France, à l'Angleterre et aux États-Unis. M. Kossyguine a demandé que soit exigé un cessez-le-feu accompagné d'un retrait de toutes les forces au-delà des lignes d'armistice[1]. Au début, c'est-à-dire le 7 juin au soir, le Président des États-Unis[2] se montrant d'accord sur ces propositions.

M. Johnson, en acceptant le retour au *statu quo*, ajoutait qu'il entendait que soient en même temps mis à l'étude les problèmes qui sont à la base du conflit. Mais ensuite, la situation militaire s'est détériorée gravement. Les contacts pris par les Américains avec Israël, par les Russes avec les Arabes ont eu pour conséquence le cessez-le-feu pur et simple et immédiat. M. Kossyguine a rappelé que pendant cette période, il était resté en relation directe avec le Président de la République et que cette correspondance avait grandement facilité l'établissement du cessez-le-feu.

Il fallait en effet freiner une tendance existant chez certains des pays arabes à continuer la guerre quelle que soit la gravité de la situation et à « la mener à la manière vietnamienne ». Il avait été ainsi possible de mettre un terme à l'ambition israélienne de s'emparer de Damas, de pousser vers Le Caire et de faire tomber les gouvernements syrien et égyptien. Toutefois, le cessez-le-feu ne constitue qu'une première étape qui doit mener au retrait des forces sur la ligne d'armistice, conformément d'ailleurs à ce que le Président des États-Unis avait au début accepté. C'est parce qu'il était impossible d'aboutir à ce résultat au sein du Conseil de sécurité, que l'Union soviétique a proposé la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire[3], afin d'y poser deux questions essentielles, l'une concernant la condamnation de l'agression israélienne, l'autre le retrait des forces sur leurs bases de départ. C'est là, sans aucun doute, une tâche ardue mais, selon M. Kossyguine, c'est aussi « le minimum raisonnable » susceptible de donner une certaine satisfaction au monde arabe.

Le général de Gaulle a rappelé que nous nous étions efforcés en premier lieu de faire en sorte que la guerre n'éclate pas. Nous aurions souhaité que les quatre puissances qui ont une responsabilité spéciale dans les affaires internationales se prononcent clairement à cet égard.

Ensuite, nous avons indiqué à Israël et aux États arabes que nous donnerions tort à ceux qui attaqueraient les premiers. Israël a attaqué le 5 juin. Sans doute les Américains comme les Russes ont-ils été surpris de la rapidité de cette action ; sans doute a-t-on imaginé que les Arabes étaient en mesure de soutenir le choc pendant une plus longue période.

[1] Au sujet de l'attitude du président Johnson après les propositions soviétiques, voir la note du 14 juin publiée ci-dessus.

[2] Le président des États Unis est Lyndon Baines Johnson, 36e président des États Unis depuis le 22 novembre 1963.

[3] Le 12 juin le gouvernement soviétique demande à la France d'appuyer sa demande d'une convocation d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies (voir le télégramme de Moscou n° 2401 du 12 juin, voir aussi le télégramme de Paris n° 1289 du 14 juin publié ci-dessus).

Le cessez-le-feu a donc été proposé et nous nous sommes immédiatement ralliés à cette suggestion qui n'a été acceptée par Israël que lorsqu'il l'a voulu, après avoir atteint sur le terrain les objectifs qu'il s'était fixé.

Mais la décision du Conseil de sécurité ne tranche rien. L'avenir nous réserve peut être une reprise du combat, auquel cas les conséquences internationales risqueraient d'être très graves. La France souhaite qu'il n'en soit pas ainsi, car il pourrait en résulter un affrontement direct entre l'Union soviétique et les États-Unis.

À notre sens, rien n'est décidé, il est nécessaire que des arrangements interviennent entre Israël et les États arabes avec l'assentiment des quatre grandes puissances. Ce processus sera très long, très difficile. En attendant, il ne faut pas jeter trop de sel sur les plaies, aider les États arabes à traverser leur crise politique et à reprendre leur développement.

En résumé, il apparaît que ni l'Union soviétique, ni les États-Unis ne veulent faire la guerre à propos du Moyen-Orient ; par conséquent, il faut faire la paix. Israël ne saurait conserver tout ce qu'il a conquis. Un jour, sans doute lointain, des arrangements doivent intervenir en ce qui concerne les frontières, la navigation dans le golfe d'Akaba et dans le canal de Suez, le sort des réfugiés, le statut de voisinage entre Israël et ses voisins. La France est disposée à participer à ces règlements en gardant d'abord ses contacts avec les États arabes.

Le président du Conseil soviétique croit comprendre que la position française n'exige pas comme première étape un retrait des forces israéliennes sur leurs bases de départ. Dire qu'Israël garderait une partie de ses gains actuels compliquerait singulièrement la recherche d'une solution, ce serait donner « une prime à l'agression », ce qu'aucun pays arabe ne pourrait accepter, ce qui, en revanche, correspond en un certains sens au point de vue des États-Unis. Ni l'Union soviétique, ni les États arabes ne veulent qu'Israël conserve quoi que ce soit de ses conquêtes.

Le Président de la République a remarqué que le gouvernement français n'est nullement hostile au principe d'après lequel les forces israéliennes doivent revenir sur leurs lignes de départ. Mais dans la réalité Israël n'y reviendra pas – et alors que ferons-nous ?

Nous croyons qu'en fait un arrangement, s'il se fait un jour, n'aboutira pas au retour pur et simple au *statu quo*. La France n'a pas participé à la création d'Israël qui fut l'œuvre des Américains, des Anglais et des Russes. Il n'en résulte pas moins que tout règlement éventuel doit permettre à Israël de vivre.

M. Kossyguine, en évoquant tour à tour les exemples du fonctionnement du canal de Suez et du sort déplorable réservé aux réfugiés, a affirmé de nouveau que la solution de tous ces problèmes ne pourrait être assurée sans le retour des forces d'Israël sur les lignes d'armistice. Au cours de la session de la prochaine Assemblée générale, l'URSS cherchera à cet égard, le concours de la France. La solution qu'elle préconise est conforme aux intérêts de la paix, aux intérêts de la France notamment dans ses futurs rapports avec les États arabes. En tout cas, le président du Conseil

soviétique est heureux de constater que les deux pays se fixent comme objectif la recherche d'une solution pacifique entre Israël et les pays arabes et continueront à maintenir leurs contacts pour aboutir à ce résultat.

Ces indications vous sont données pour votre information personnelle.

*(Secrétariat général, Entretiens et messages, 1967)*

## 315

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2063 à 2070. *Pékin, 19 juin 1967.*

(Reçu à 12 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme no 2061[1].

Le communiqué chinois annonçant l'explosion d'une bombe à hydrogène, précise qu'il a suffi de « cinq essais nucléaires » effectués dans un court délai de « deux ans et huit mois » pour la mettre au point. Il s'agit-là d'une incontestable réussite technique, aussitôt exploitée à des fins politiques.

1. Depuis deux jours, l'appareil de propagande a été mobilisé jusque dans les villages les plus reculés pour saluer cette victoire comme une justification de la « ligne correcte » suivie par le président Mao[2] et son proche compagnon d'armes Lin Piao[3]. Cette nouvelle campagne d'opinion doit donc s'interpréter dans le cadre du débat qui oppose depuis bientôt dix ans les tenants des deux lignes politiques rivales.

On insiste, en effet, sur l'idée que la récente explosion constitue « un nouveau bond » vers la constitution d'une panoplie nucléaire. C'était là un « succès magnifique pour la révolution culturelle » et la réalisation d'une « brillante prédiction » de Mao Tsé-toung. Le Président avait en effet affirmé en juin 1958 – c'est-à-dire au cours des discussions relatives au lancement des communes populaires et du bond en avant – qu'il était « tout à fait possible de fabriquer quelques bombes atomiques et à hydrogène dans un délai de dix ans. » En « ouvrant un chemin à eux » – c'est-à-dire en se passant de l'aide soviétique – les techniciens chinois avaient prouvé la justesse de la thèse qu'il avait alors soutenue contre les révisionnistes

[1] Le télégramme n° 2061 adressé le 18 juin par M. Lucien Paye, ambassadeur à Pékin, annonce l'explosion de la première bombe à hydrogène chinoise. Cet événement est présenté par le gouvernement de Pékin comme une victoire de la pensée de Mao Tsé-toung.

[2] Mao Tsé-toung est président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959. Il est depuis secrétaire général du parti communiste chinois.

[3] Le maréchal Lin Piao est ministre de la Défense de la République populaire de Chine depuis 1959.

infiltrés au sommet de l'appareil, en affirmant qu'il importait de mettre « la politique en avant ».

2. Le document publié dans la nuit de samedi à dimanche souligne de manière significative que, conformément aux instructions du maréchal Lin Piao, les militaires et savants chinois, en même temps qu'ils développent leur esprit révolutionnaire, s'attachent à accélérer au maximum les progrès de la science et de la technologie pour « moderniser la Défense nationale ». Il est clair que ce passage constitue une réplique des idéologues de l'armée aux doutes et aux inquiétudes exprimées par les professionnels. Quant aux techniciens, ils sont invités à se garder, comme par le passé de « tout esprit de suffisance ».

3. L'usage politique que le pouvoir fait ainsi de la nouvelle capacité nucléaire de l'APL[1] se situe également dans le contexte des prétentions de la Chine à devenir une grande puissance mondiale, dont le point de vue ne saurait être ignoré lors du règlement des principaux problèmes internationaux. Les slogans affichés sur les murs de Pékin et des villages de banlieue affirment qu'il s'agit de « faire mourir de rage les révisionnistes soviétiques et de peur les impérialistes américains ». La bombe à hydrogène chinoise apparaît donc, au moins pour l'avenir immédiat, essentiellement comme une bombe politique destinée à provoquer la rupture du monopole atomique et, par là, de l'hégémonie concertée des deux grandes puissances mondiales.

À mesure que sa force s'accroît, la RPC cherche à étendre son champ d'action international. Alors que, le 28 octobre 1966 les autorités avaient décrit la quatrième explosion comme un « grand encouragement à la lutte héroïque » du Vietnam (référence à mon télégramme nº 3546-50)[2], la dernière est présentée comme un appui apporté également à la cause des peuples arabes. La Chine profite ainsi des circonstances pour se présenter comme la championne des intérêts des nations de couleur, au Moyen-Orient comme dans toute l'Asie. Elle n'aurait mis sur pied une force nucléaire qu'à cette seule fin.

Bien que Pékin s'engage à nouveau solennellement à ne jamais utiliser l'arme atomique la première, et se prononce une fois de plus pour sa complète prohibition, la possession de la bombe H accentuera encore la pression que la Chine exerce, par son seul poids, sur les pays voisins comme l'Inde ou les États de la péninsule indochinoise.

L'effet combiné de l'armement atomique chinois et de la dégradation des rapports sino-soviétiques va sans doute favoriser les progrès de la coopération tacite entre les États-Unis et l'URSS en vue de protéger les

[1] APL : armée populaire de Libération.

[2] Le télégramme de Pékin nos 3546 à 3560 du 28 octobre 1966, non publié, relate l'annonce à Pékin du succès de la quatrième expérience nucléaire chinoise ; pour le *Quotidien du peuple*, il s'agit d'une grande victoire de la pensée de Mao, d'un renforcement de la capacité de défense de la Chine et de résultats impressionnants dans la lutte contre les impérialistes dirigés par les États-Unis et contre les révisionnistes soviétiques ; « la possession de missiles guidés et d'armes nucléaires est un grand encouragement au peuple vietnamien dans sa lutte héroïque ».

pays du Sud-Est asiatique contre la menace venant de Pékin. Il pourrait aussi contribuer à une relance de la négociation sur la non-prolifération des armes nucléaires.

*(Questions atomiques, République populaire de Chine, politique nucléaire)*

## 316

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3178 à 3181.[1] *Washington, 19 juin 1967.*

(*Reçu* à 21 h. 50).

Tout en notant que la Chine n'a mis que deux ans et huit mois et n'a procédé qu'à six essais pour passer du stade des engins à fission à celui des engins thermonucléaires, l'ensemble de l'opinion américaine ne voit pas dans cette nouvelle de quoi modifier d'une manière significative les perspectives décrites par le Pentagone quant à l'évolution future de l'équilibre stratégique mondial. On s'en tient toujours aux prévisions de M. McNamara, d'après lesquelles la Chine ne présentera de menace réelle au territoire américain qu'après avoir mis au point des vecteurs modernes – soit au milieu de la décennie 1970-1980.

Les commentaires se portent davantage vers les répercussions immédiates de cet essai. Sur le plan intérieur, le camp des partisans du déploiement rapide d'un système d'engins anti-missiles s'est vu attribuer un argument de poids. Le sénateur Jackson (démocrate de Washington), président de la sous-commission des armes atomiques de la commission jointe de l'énergie atomique, s'est immédiatement prononcé pour la mise en place du réseau anti-missile « léger » pour se prémunir contre les attaques « irraisonnées » d'une Chine qui disposerait d'engins ICBM en 1972. Le *Washington Post* espère toutefois que l'accession à la puissance thermonucléaire amènera les dirigeants chinois à une salutaire prise de conscience de leurs responsabilités.

Dans le domaine des relations internationales, on se réfère surtout à l'urgence accrue que revêtent maintenant les travaux de la conférence de Genève sur la non-prolifération des armes nucléaires. La tentation pour le Japon et l'Inde d'assurer leur propre sécurité par des moyens atomiques serait en effet plus grande que jamais.

[1] Cette explosion a eu lieu le 17 juin 1967. Voir ci-dessus le télégramme de Pékin nos 2063 à 2070 du 19 juin 1967.

Enfin, divers éditorialistes voient dans l'explosion de la bombe H chinoise une raison de plus pour encourager MM. Johnson et Kossyguine à profiter de leur proximité actuelle et se réunir au plus tôt.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 317

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1652.[1] *New York, 19 juin 1967.*

(*Reçu* : le 20, 02 h. 55).

Je vous communique ci-après le texte de l'intervention que notre représentant[2] a prononcée lors de la séance du Conseil de sécurité consacrée à la question de Chypre[3].

*Citation*

La délégation française s'est associée au vote unanime qui vient d'intervenir, puisque le maintien à Chypre pour une nouvelle période de six mois, de la force des Nations unies, correspond au désir des gouvernements de Chypre, de la Grèce et de la Turquie.

Dans le rapport qu'il nous a fourni[4], dans le document S/7969, le Secrétaire général a indiqué, avec précision, les aspects positifs que comporte la présence de la force à Chypre. Au paragraphe 174, il note que la force « a empêché une reprise des combats et aide à maintenir l'ordre et la légalité ». C'est bien là, en effet, la mission que le Conseil avait donnée aux contingents des Nations unies. Il serait superflu d'ajouter qu'ils s'en sont acquittés, avec distinction et dans des conditions qui font honneur à leurs pays d'origine.

Toutefois, le Secrétaire général, dans un souci d'objectivité auquel il convient de rendre hommage, ne passe pas sous silence les aspects négatifs

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Conseil de sécurité : Chypre*.

[2] M. Roger Seydoux de Clausonne, est le représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et Chef de la mission permanente française auprès des Nations unies de juin 1962 à juillet 1967, date à laquelle lui succède Armand Bérard.

[3] Au cours de la séance du 19 juin 1967 est adoptée la résolution 238 (1967) sur la prorogation du mandat de la Force des Nations unies à Chypre, pour six mois. Se reporter au télégramme de New York n° 1651 du 19 juin 1967, non repris.

[4] Les conclusions du rapport du Secrétaire général des Nations unies (S/7969), pour la période du 6 décembre 1966 au 12 juin 1967, sont transmises par le télégramme de New York n° 1614 du 15 juin 1967, non publié.

de la situation actuelle. Les uns tiennent à la précarité d'une accalmie qu'on nous dit « troublée périodiquement par des incidents » dont celui de Mari, en avril dernier[1], a fait des blessés dans la population civile et causé des dégâts matériels. Ce malheureux incident montre que, derrière un apaisement de surface, la tension persiste entre les deux communautés et que l'interposition de la force a permis d'éviter le pire, mais n'a pas eu pour effet de promouvoir une véritable détente politique et psychologique.

De cet échec, la force ne saurait être tenue pour responsable. Aussi bien le rapport du secrétaire général mentionne-t-il les éléments qui ont conduit à cette impasse : rigidité des positions des deux communautés, tant sur le plan des principes que sur celui de la coexistence journalière, absence de tout indice d'un désir sincère de leur part de trouver une solution pacifique à leurs problèmes, enfin et, dois-je dire, surtout stagnation déplorable des conversations bilatérales entre les gouvernements d'Athènes et d'Ankara. C'est dans l'espoir que ce gel des positions de chacun ne se perpétuera pas que nous nous associons à l'appel que M. Thant a adressé aux parties pour les inviter à rejeter « l'attitude dangereuse qui consiste à se complaire dans un *statu quo* qui n'est encore aujourd'hui, qu'une trêve précaire ». Ma délégation avait déjà mis l'accent sur cet aspect du problème dans son intervention du 16 juin 1966 devant le Conseil[2]. Je ne crois donc pas utile d'y revenir. Mais le moins que le Conseil puisse demander à ce stade est, semble-t-il, que cessent les manifestations de méfiance à l'égard de la force, que le Secrétaire général relate aux paragraphes 178 et 179 de son rapport. Nous voulons croire qu'il ne s'agit là que d'initiatives subalternes et que les autorités responsables auront à cœur d'y mettre fin.

Il va sans dire, M. le Président, que, pour la délégation française, la prolongation de la présence de la force à Chypre que nous venons de décider, s'inscrit, notamment en ce qui concerne son financement, dans le cadre du paragraphe 4[3] de la résolution du 4 mars 1964.

*Fin de citation.*

*(Nations unies, S 23-2-C, L'affaire de Chypre aux Nations unies, 1967)*

[1] Le 8 avril 1967, près du village de Mari (Tatlisu pour les Turcs), localité turque surplombant la route principale reliant Nicosie à Limassol, une violente fusillade a éclaté et s'est poursuivie pendant trois heures, entre des blindés de la Garde nationale et des Chypriotes-turcs. Concernant cet incident, se reporter à la dépêche de Nicosie n° 320/EU du 12 avril 1967, non publiée.

[2] Le texte de l'intervention française, prononcée le 16 juin 1966, est transmis par le télégramme de New York n° 1344 du 16 juin 1966, non publié.

[3] Note du lecteur du texte, rectifiant le numéro du paragraphe : *il s'agit du paragraphe 6 (et non 4) sur le financement par les pays qui fournissent des contingents ou par contributions volontaires.* Se reporter au texte officiel de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 1102e séance, le 4 mars 1964 (Doc. S/5575, 4 mars 1964). Paragraphe 6 – Recommande que la force soit stationnée pour trois mois, toutes les dépenses y relatives étant à la charge, selon les modalités dont ils conviendraient, des gouvernements qui auront fourni les contingents et du gouvernement chypriote. Le Secrétaire général pourra aussi accepter des contributions volontaires à cette fin. Le paragraphe 4 concerne uniquement la création d'une force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

# 318

## NOTE
### DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
### (SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

*Audience accordée par le président Edgar Faure[1] à M. Schleinzer[2], ministre de l'Agriculture d'Autriche*

N.[3] *Paris, 19 juin 1967.*

Les négociations menées par la Commission avec l'Autriche, sur la base du deuxième mandat du Conseil en date du 7 décembre 1966[4], ont fait apparaître davantage les difficultés que soulèvent, dans la recherche d'un arrangement avec la CEE, l'appartenance de l'Autriche à l'AELE[5], l'orientation relativement importante de son commerce extérieur vers les pays socialistes européens et son statut international particulier.

Tout en négociant sur une formule qui paraissait conduire à la fois à une union douanière quasi complète et à une politique agricole commune, de nature à satisfaire les exigences économiques de leur pays, les Autrichiens n'ont pas cessé d'invoquer la nécessité de sauvegarder leur indépendance dans le cadre du traité d'État[6] et leur statut de neutralité. Ce sont ces préoccupations que M. Toncic[7] a exprimées à M. Couve de Murville en novembre dernier et qui ont conduit les Autrichiens, pour ouvrir le marché de la CEE à leurs exportations, à revendiquer les droits voisins de ceux des États membres, tout en ne prenant que le moins d'engagements possible.

Cette contradiction s'illustre en matière agricole de la façon suivante : contre toute attente, l'Autriche s'est déclarée prête à prendre l'engagement de réaliser et maintenir la libre circulation des produits agricoles par une harmonisation immédiate des politiques agricoles. Mais elle entend remplir cet engagement de manière autonome et veut se réserver le droit de ne pas appliquer les mesures communautaires qui revêtiraient un aspect « politique ». Cette procédure de mise en œuvre ne peut que contenir,

[1] Edgar Faure, président du Conseil des ministres du 20 janvier au 8 mars 1952, puis du 23 février 1955 au 1er février 1956. Ministre de l'Agriculture du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967 et depuis le 6 avril 1967.

[2] Karl Schleinzer, ministre autrichien de l'Agriculture depuis le 19 avril 1966.

[3] Cette note est rédigée par M. Patrick O'Cornesse, secrétaire des Affaires étrangères au service de coopération économique du Département depuis novembre 1966.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 392.

[5] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[6] Sur la négociation du Traité d'État du 15 mai 1955 qui rend sa souveraineté à l'Autriche, voir dans Table méthodique de *D.D.F.,* 1955-I : I. – Questions européennes, *e*. Statut de l'Autriche.

[7] Lujo Toncic-Sorinj, ministre des Affaires étrangères d'Autriche depuis avril 1966.

pour la Communauté, une grande incertitude et ouvrirait la voie à toutes sortes de dérogations et de contestations qui videraient de leur contenu les engagements réciproques.

Dans ces conditions, il est apparu au Conseil, informé par la France des préoccupations politiques autrichiennes, qu'il ne pouvait donner mandat à la Commission de négocier plus avant sans que le gouvernement de Vienne ait au préalable précisé ses intentions, et en particulier la manière dont il entendait concilier les exigences de la sauvegarde de son indépendance dans le cadre du traité d'Etat et de son statut de neutralité avec les engagements qu'il se déclarait disposé à prendre dans un arrangement avec la CEE.

C'est en ce sens que nous avons questionné le gouvernement fédéral et c'est sa réponse que nous étions en droit d'attendre lors de la visite que le vice-chancelier, M. Bock[1], a rendu le 12 mai à M. Couve de Murville. Force est de constater que ni ses explications, ni l'aide-mémoire qu'il a remis à cette occasion n'ont apporté la réponse attendue.

M. Bock, rappelant les éléments connus de la négociation et des demandes autrichiennes, s'est borné à insister sur les réserves susceptibles de garantir, à ses yeux, le respect de la neutralité dont son pays revendique l'interprétation exclusive : limitation des engagements d'harmonisation, marge appréciable d'autonomie dans les relations commerciales avec les pays de l'Est, mise en œuvre unilatérale de l'harmonisation agricole. Ces données ne permettent pas de savoir quel genre d'accord serait de nature à donner satisfaction à l'Autriche, et à concilier ses obligations politiques internationales avec la nécessité d'un accord économiquement équilibré.

L'aide-mémoire autrichien a été communiqué à nos cinq partenaires ; il est vraisemblable que ce document et les demandes d'adhésion à la CEE récemment formulées par d'autres pays membres de l'AELE inclineront nos partenaires comme nous-mêmes à surseoir à la préparation d'un troisième mandat de négociation avec l'Autriche.

En venant à Paris s'entretenir avec le président Edgar Faure, M. Schleinzer cherche essentiellement à obtenir l'accord du gouvernement français aux propositions autrichiennes concernant l'harmonisation des politiques agricoles. Notre attitude ne peut à cet égard que demeurer très réservée.

*(Coopération économique, 1967-1971)*

[1] Dr Fritz Bock, vice-chancelier autrichien depuis le 19 avril 1966

# 319

## COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Harold Wilson à Trianon le 19 juin 1967, de 11 h. 00 à 13 h. 00*

C.R.[1]

*M. Wilson* : Je vous remercie de me recevoir et tout particulièrement dans ce cadre. En vous suggérant à Bonn de nous rencontrer[2], je pensais que nous n'avions pas eu l'occasion encore de procéder à un examen d'ensemble de la situation mondiale. La dernière fois que nous nous étions rencontrés, en effet, nous n'avions parlé que du Marché commun[3]; qui n'est qu'une partie de l'ensemble. Certes, nous ne pouvions pas prévoir alors que nous nous verrions dans les graves circonstances actuelles de la guerre au Proche-Orient. Le moment est donc particulièrement opportun.

*Le général de Gaulle* : Ne vous ayant répondu que brièvement au sujet de la visite de M. Kossyguine[4] ; puisque je vous voyais aujourd'hui, je puis vous dire que celui-ci m'a paru contrarié et ennuyé, tout en se donnant l'apparence d'être résolu à obtenir le retrait et la condamnation d'Israël. Il s'est montré gêné et se vantait en même temps d'obtenir ces deux objectifs. Il tenait beaucoup à ce que nous adhérions à cette proposition qu'il allait faire aux Nations-Unies dont l'Assemblée, selon lui devait donner l'ordre à Israël de revenir à ses positions initiales. Nous l'avons laissé dans l'incertitude quant à notre position.

*M. Wilson* : Il est à mon sens non seulement nécessaire que la France et le Royaume-Uni s'entendent sur le fond des choses, mais encore qu'ils restent en contact aussi étroit que possible devant une situation aussi grave. En effet, si les combats sont finis, le danger demeure. Il nous faudrait donc concerter étroitement nos attitudes dans l'espoir d'empêcher une aggravation. Il se peut que nos cheminements aient été divergents depuis quatre ou cinq semaines, mais nous suivons essentiellement la même voie et il y a bien des gens de l'extérieur qui ont les yeux fixés sur nous et qui désirent qu'il en soit ainsi. Certes, nous avons des difficultés, les unes communes à vous et à nous, d'autres individuelles. Une grande difficulté que j'éprouve résulte de ce qui s'est passé il y a dix ans, en 1956[5]. Les gouvernements français et britannique qui en étaient responsables

[1] Sur ces entretiens de Gaulle-Wilson, voir également ci-dessous le compte rendu du 19 juin 1967 de 16 h. 00 à 18 h. 45 et celui du 20 juin 1967.

[2] Voir ci-dessus le compte rendu de cet entretien du 25 avril 1967

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus les comptes rendus des entretiens franco-britanniques des 24 et 25 janvier 1967.

[4] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Kossyguine du 16 juin 1967.

[5] Sur ce sujet, voir la table méthodique de *D.D.F.*, 1956-III à : III Moyen-Orient, B. Suez.

n'étaient, respectivement, ni le vôtre ni le mien, mais nous en payons le prix et nous en portons la charge de soupçons et d'amertume. Vous avez personnellement beaucoup fait pour les écarter. Pour ce qui est du Proche-Orient, le Parlement britannique a exercé une certaine pression sur nous pour que nous adoptions une position de fermeté et non pas de neutralité. Nous ne nous en sommes pas moins tenus à une stricte neutralité, comme vous l'avez fait vous-même. Nous avons suivi la politique de l'embargo sur les armes, encore que nous n'eussions pas été assurés que celle-ci était universellement appliquée. Je ne crois pas que la paix au Proche-Orient puisse être trouvée par des déclarations tonnantes ni des résolutions spectaculaires, bien que ce processus soit peut-être inévitable. Quant au fond, je crois que votre proposition initiale de consultation à quatre en faveur de la paix était juste. Elle l'était au moment où vous l'avez faite, il se peut qu'elle le soit encore aujourd'hui. Il faudrait reprendre cette idée au moment opportun et nous devrions échanger nos idées sur ce point. Il n'est peut-être pas impossible que des échanges diplomatiques à New York ou ailleurs aboutissent à une trêve instable ou à une paix incertaine. Malheureusement, c'est fort peu vraisemblable, car le débat sonore de l'ONU ne pourra s'attaquer aux questions fondamentales que les uns et les autres chercheront à éviter dans leurs discours. Quand même une paix serait plâtrée de toutes pièces, les pressions resteront telles au Proche-Orient que bientôt le conflit pourra y dégénérer de nouveau en combat. C'est bien pourquoi je pense que votre proposition était la bonne : si les quatre intervenaient (et non pas les deux seulement) ce ne serait plus de la rhétorique de bas étage ; au plus haut niveau l'on pourrait examiner les problèmes essentiels avec imagination et dans un esprit constructif, étudier toutes les idées convenables et peut-être aboutir ainsi à un règlement qui durerait pour toute une génération. Peut-être aussi serait-il sage que les quatre offrissent leurs bas offices non seulement pour le règlement lui-même mais encore pour assurer la stabilité de celui-ci et pour le garantir. Je crois qu'il nous faudrait laisser notre esprit ouvert à cette idée. Sinon, de part et d'autre, la tension continuera à monter et chacun va se demander à quel moment l'autre l'attaquera-t-il pour le détruire. Chacun éprouvera donc le désir de reprendre les armes le premier. À considérer la leçon militaire de cette affaire, encore qu'il soit peut-être impertinent de le faire devant vous, je crois que celle-ci est fondamentale du point de vue politique. En effet, lorsque des deux cotés les forces armées disposent des équipements les plus avancés, télécommandés à la pression d'un bouton, chacun sait qu'en attaquant le premier il peut s'assurer l'avantage décisif. Nous avons appris que la *blitzkrieg* durait non plus dix jours, mais dix minutes. En conséquence, un règlement hâtivement modelé resterait à tout moment vulnérable et sujet à la décision que prendrait l'un des deux côtés d'attaquer préventivement. Voilà pourquoi nous pensons qu'une consultation à quatre pourrait procurer non seulement des idées et une sage vision des choses, mais encore l'assurance que la sécurité pourra être maintenue, sur une base réelle et non pas sur celle des supputations de la *blitzkrieg*. Ai-je bien compris les raisons qui vous ont poussé à faire cette proposition ?

*Le général de Gaulle* : Oui. Je pense que cette affaire est extraordinairement grave et que son importance n'est pas tant locale qu'elle est mondiale. Qu'Israël soit un petit peu en avant ou en arrière importe peu, mais cette affaire se trouve dans un contexte international terrible : il y a le Vietnam et maintenant la bombe chinoise[1] qui peut encourager certains pays à ne pas accepter de règlement. Nous sommes entrés dans une période extrêmement grave où les Quatre, ni vous, ni nous, ni même les Etats-Unis et la Russie ne tiennent plus les rênes et ils ne pourront pas les reprendre d'ici longtemps. Il y aura une période très sérieuse et dangereuse, dont on ne sait quand elle prendra fin, avant que l'on ne puisse s'accorder sur quoi que ce soit. Ni vous, ni nous, nous n'y pourrons rien ; les États-Unis et l'Union soviétique n'en pourront pas davantage. Toutes les barrières ont été franchies. C'est en prévision de cette situation que nous avions proposé un concert à Quatre, à seule fin de déclarer que nous ne voulions pas qu'il y ait la guerre et que le premier qui attaquerait aurait tort. Cela n'a pas été possible, les Soviets ne l'ont pas voulu. Je ne sais s'ils ne le regrettent pas aujourd'hui, vous-mêmes et les États-Unis vous aviez accepté. Maintenant il y a la guerre et tout est changé car il existe une situation de fait sur place et dans le monde. Je le répète : nous sommes entrés dans une période aussi difficile qu'elle sera longue. Vous dites qu'il conviendrait d'évaluer la situation locale ainsi que les raisons et les conséquences de la crise, afin d'envisager ensemble, éventuellement, une intervention aux Nations unies. Nous nous efforçons quant à nous d'examiner le sujet en dehors de toute passion. Chez vous comme chez nous, il y a des gens qui s'emballent quant au destin d'Israël, peuple malheureux depuis deux mille ans et qui a connu en particulier les massacres de la Deuxième Guerre mondiale. En outre, il y a chez nous un certain complexe d'hostilité à l'égard des Arabes, depuis longtemps déjà qui s'est épanoui à cause de l'Algérie et qui est loin d'être terminé. Ainsi, à la surface il y a une assez grande faveur à l'égard d'Israël. Or, il faut voir le sujet en dehors de ces sentiments pour l'étudier en soi. Israël a été créé, pas par nous, mais par vous, par les Américains et par les Russes. Nous l'avons accepté et nous l'avons reconnu. Nous constatons qu'il s'est installé, qu'il travaille, qu'il produit et que de toute évidence il a su créer une force politique, militaire et même économique. Israël représente une réalité, un État, appréciable à tous égards. En 1956, Eden[2] et Guy Mollet[3] ont lancé l'opération du canal. Je n'étais pas alors aux affaires et je ne vous dirai pas ce que j'en pense. Puis, nous en sommes partis, mais Israël, lui, n'est pas parti et il a même notablement avancé. Nous étions résolument hostiles aux Arabes, en liaison avec l'Algérie, dans notre opinion et même au gouvernement. Nous avons donc pris une position catégorique en 1957, notamment en faisant une déclaration sur la liberté

[1] Le 17 juin 1967, la Chine procède à un essai d'arme thermonucléaire.

[2] Anthony Eden, Premier ministre britannique d'avril 1955 à janvier 1957.

[3] Guy Mollet, président du Conseil des ministres du 1er février 1956 au 13 juin 1957.

de navigation[1] : Depuis 1957, pourtant, beaucoup de choses ont changé, en particulier à l'égard du monde arabe, l'affaire d'Algérie a été réglée. Nous avons renoué de bonnes relations avec les Arabes : cela est vrai avec l'Égypte, la Syrie avec Hussein[2] et même l'Arabie Saoudite et l'Irak, sans parler de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de la Libye, cela a toujours été vrai avec le Liban. Nous faisons pas mal de choses pour eux et nous avons des accords culturels et économiques avec certains de ces États, par exemple avec Nasser[3]. Donc, la situation a changé entre nous et les Arabes. Au cours de la bataille, je le répète, l'opinion a superficiellement été en faveur d'Israël, pays petit et malheureux ; mais au fond, les Français et moi-même, nous ne sommes pas pour une brouille avec les Arabes. Ce n'est pas notre intérêt ni celui de personne. Nous voudrions en revenir à l'état de choses d'il y a un an. Nous avons aidé Israël, notamment avec des armes, mais nous avions de bonnes relations avec les Arabes, et nous avons cherché à calmer les uns et les autres. À la veille de la crise, nous avons catégoriquement déclaré que nous donnerions tort à celui qui attaquerait le premier. Il faut reconnaître qu'Israël a été le premier à prendre les armes. Nous donnons donc tort à Israël pour l'ouverture des hostilités. Celle-ci étant accomplie, Israël disposant de forces solides, a remporté de grands succès militaires. Dès lors, tout est changé et pour Israël et pour les Arabes, qui n'acceptent pas un échec définitif. Aucun arrangement n'est donc actuellement possible entre eux, ils sont entrés en guerre et ils y resteront. Le vrai problème qui demeure est celui de la situation internationale. Fondamentalement, elle se pose en relation avec la guerre au Vietnam. Si celle-ci n'avait pas lieu, tout ce que j'ai dit de l'incapacité actuelle des Quatre ne serait pas vrai. Mais il y a la guerre au Vietnam et tant qu'elle durera, les rênes nous échapperont. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, tant que les États-Unis resteront au Vietnam, nous courons de plus en plus le risque d'une guerre générale. Et maintenant, la Chine a fait exploser sa bombe à hydrogène, ce qui rehausse son prestige aux yeux du Tiers-Monde et, spécialement des Arabes. Cela ne porte guère non plus les Soviets à un accommodement : ils sont obligés de faire de la surenchère et de soutenir à fond les Arabes. Du même coup, les États-Unis vont avoir à s'opposer catégoriquement aux Soviets, notamment à New York. L'affrontement est donc inévitable entre eux. Qu'allez-vous faire ? Quant à nous, nous avons pris parti : nous avons dit aux États-Unis qu'ils avaient commencé la guerre, qu'il fallait la terminer et donc quitter le Vietnam. Ils n'en sont pas partis pour si peu. Telle est néanmoins notre position. Elle aura de grandes conséquences pour nous en cas de guerre générale. Nous avons quitté l'OTAN en partie à cause de cela, afin de ne pas être partie

[1] En 1957, 17 puissances maritimes, dont la France, déclarent à l'ONU qu'Israël a le droit de faire transiter ses navires par le détroit de Tiran.

[2] Ibn Talal Hussein II, roi de Jordanie depuis 1953.

[3] Colonel Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

à un conflit éventuel qui ne serait pas le nôtre et où nous risquerions de disparaître d'une façon stupide. Nous ne sommes pas assez riches pour nous ruiner ni assez vivants pour mourir. Nous n'accompagnerons pas les États-Unis dans une crise internationale.

*M. Wilson* : Je voudrais aussi dire quelques mots sur le Vietnam en le replaçant dans un cadre plus général. J'espère que nous pourrons revenir tout à l'heure au problème du Moyen-Orient qu'il faut considérer comme une partie de la situation globale. Au sujet du Vietnam, notre attitude est quelque peu différente de la vôtre mais nous sommes d'accord avec vous quant au fait que ce problème est dangereux et qu'il empoisonne les relations internationales. Dès le départ, dans tous mes discours, j'ai exposé les raisons pour lesquelles il fallait mettre fin au plus vite à cette guerre. D'abord, à cause de son caractère horrible, entraînant des morts et des mutilations inévitables dans ce genre de combat. Ensuite, à cause du danger de l'escalade ; celle-ci non seulement pourrait s'étendre à une zone plus vaste mais encore déclencher une guerre mondiale. Enfin, il y a le facteur sur lequel vous insistez justement, à savoir que tant que cette guerre continue elle empoisonne les relations internationales et rend extrêmement difficile, voire impossible, ce que vous et nous nous voulons : diminuer la tension entre les États-Unis et les Russes, entre l'Est et l'Ouest, ce qui aurait les plus grands effets en Europe et au-delà. Un autre aspect que vous avez fait ressortir et qui a coloré ma pensée depuis des mois, c'est la position de la Chine en particulier vis-à-vis de la Russie. Je me suis rendu deux fois en Russie l'an dernier[1] et Kossyguine est venu me voir à Londres cette année[2]. Nous avons parlé de cet aspect, plus à fond que d'autres sujets. Kossyguine a été très franc à ce propos et je suis sûr qu'il l'a été aussi avec vous. Il a souligné d'abord le danger d'une intervention de la Chine au Vietnam, ensuite, le fait que tant que les combats dureront, l'influence de celle-ci reste prépondérante sur le gouvernement d'Hanoï et empêche toute autre de s'exercer. Peut-être les États-Unis ne se rendent-ils pas suffisamment compte de ce que la continuation de la guerre au Vietnam renforce le jeu de la Chine, non seulement vis-à-vis des États-Unis mais encore de la Russie. Nous avons bien reconnu, vous et moi, l'importance que revêt la rivalité entre la Russie et la Chine, non seulement pour prendre la tête du mouvement communiste dans le monde mais encore en Extrême-Orient, au Moyen-Orient où la Chine désire accroître son influence et sur le continent africain. Nous avons avec celui-ci des liens historiques, qui avaient été ceux du colonialisme ; mais après nous en être retirés, nous y avons acquis une influence plus grande qu'auparavant, précisément parce que nous avons rejeté le système colonialiste. Les relations entre la Chine et la Russie représentent un facteur capital dont il faut tenir le plus grand compte si nous voulons les exploiter dans la bonne direction. Vous et nous,

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Wilson du 24 janvier 1967.

[2] Le chef du gouvernement soviétique est en visite officielle au Royaume-Uni du 6 au 13 février 1967. Il a des entretiens avec le Premier ministre britannique les 6, 7, 10, 12, et 13 février.

nous avons de bonnes relations avec l'Union soviétique, mais rien ne serait plus naïf que de croire qu'en mettant à profit ses divergences avec la Chine l'on arriverait à incliner les Soviets dans notre sens. Les commentateurs et kremlinologistes occidentaux, les journalistes français, britanniques et américains commettent très généralement l'erreur de croire que ces divergences entre la Chine et la Russie pourront faire basculer celle-ci dans le camp occidental, c'est-à-dire dans celui des États-Unis. Il faut reconnaître que ces divergences rendent la situation encore plus difficile pour la Russie et il convient non seulement de les considérer avec sympathie mais encore de s'en inspirer pour suivre la politique appropriée. Vous avez dit justement que l'appui que nous avons apporté à la position américaine rendait notre attitude différente de la vôtre quant au Vietnam. Ce que je cherche, c'est d'influencer toutes les parties intéressées pour les amener à la table de conférence. Notre politique déclarée, depuis deux ans ce mois-ci, a consisté à viser l'arrêt des bombardements, des infiltrations du nord au sud et une conférence de la paix.

Nous avons constamment cherché à user de notre influence à cette fin. En particulier, je l'ai dit aux États-Unis avant le discours de Baltimore d'avril 1965[1]. D'ailleurs, nous n'avons jamais appuyé systématiquement toutes les actions des Américains. Il y a un an, nous nous sommes séparés d'eux au sujet des bombardements de Hanoï et de Haïphong[2]. Je suis intervenu encore récemment aux Communes pour marquer notre opposition à l'escalade[3]. Nous avons insisté auprès de Kossyguine pour rechercher avec lui le moyen de convoquer une conférence, au moment où en partie à cause de la trêve de sept jours du Nouvel An et en partie pour d'autres raisons, nous pensions avoir quelques chances de succès. On les a laissé échapper, bien que pour la première fois, au lieu de dire comme d'habitude : « ce n'est pas notre affaire », les Russes ont fait des tentatives dans le sens d'une conférence. Je ne blâme pas les États-Unis de ne pas avoir réussi à faire la paix, car Hanoï n'a donné aucune espèce de signe en réponse à tous nos arguments, y compris à ceux des Russes. Néanmoins, ainsi que je l'ai déclaré alors aux Communes, j'aurais voulu disposer de plus de temps, car nous en étions presque arrivés à une conférence. Il n'en reste pas moins qu'Hanoï pose une véritable énigme. À défaut d'une réaction quelconque de sa part, la question que l'on puisse se poser est de savoir quelles sont les influences relatives et respectives de l'Union soviétique et de la Chine sur

[1] Sur ce discours, prononcé le 7 avril 1965 par le président Johnson, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 163.

[2] Sur ces bombardements des 29 et 30 juin 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 86. S'exprimant le 29 juin 1966 devant la Chambre des Communes, le Premier ministre britannique admet que le bombardement des dépôts pétroliers d'Haïphong puisse être considéré comme « militairement nécessaire » par le gouvernement américain, mais il juge inacceptables les « souffrances supplémentaires » qui risquent d'être imposées aux populations civiles. Il estime en outre que ce nouveau degré franchi dans l'escalade comporte de grands dangers et affecte les espoirs d'une solution politique du conflit.

[3] Le 14 février 1967, devant la Chambre des Communes, Harold Wilson se déclare convaincu de la sincérité des désirs de paix du gouvernement nord-vietnamien.

Hô Chi Minh. Celle de cette dernière semblait décisive jusqu'en février dernier, depuis on peut se poser la question à la suite des troubles causés par les gardes rouges. Or, la situation a peut-être empiré depuis février car il se peut maintenant que la Chine se montre plus incisive, après avoir surmonté les pires excès des gardes rouges, en particulier parce que les tentatives de paix n'ont pas réussi en février. Il y eut un moment, il y a à peu près deux ans, où l'Union soviétique avait déclaré que si les États-Unis donnaient des garanties qu'ils partiraient, la conférence deviendrait possible. De son côté. Johnson a annoncé que les troupes américaines se retireraient dans les six mois une fois la paix établie. Il y a trois semaines encore il en a parlé en assurant que les bombardements cesseraient s'il y avait désescalade de l'autre côté et que une fois la paix faite, les troupes américaines partiraient dans les six mois. L'on attendait un signe de Hanoï. Tout le monde s'y est employé : la Russie, le Canada, d'éminents fonctionnaires français à Hanoï même, auxquels je tiens à rendre hommage. Si la situation ne devient pas exacerbée, comme certains voudraient qu'elle le devienne, peut-être un mouvement se dessinera-t-il vers la conférence. Nous-mêmes, nous n'avons pas envoyé de troupes au Vietnam et nous avons refusé d'envoyer des armes qui y seraient utilisées, bien que l'Union soviétique, l'autre co-président de la conférence de Genève, en envoie. En conclusion, je suis d'accord avec vous pour dire que la situation au Vietnam empoisonne les relations internationales et j'ai simplement essayé d'expliquer ce en quoi nous pouvions nous séparer tout en ayant certains objectifs communs. Ainsi que vous le faites, nous pensons que la question vietnamienne doit être réglée par les Vietnamiens eux-mêmes et qu'une très grande partie de cette région doit être neutralisée pour que cette situation ne risque pas d'empoisonner non seulement l'Asie mais le monde entier. Ainsi que vous-même, je considère qu'en Extrême-Orient comme au Moyen-Orient, cette situation est très difficile, voire désespérée. Il n'en reste pas moins qu'il ne faudrait pas que les deux super-puissances la réglassent entre elles seules. Nous estimons pourtant que nous gardons de l'influence, non parce que nous serions une puissance militaire, ce que nous ne sommes plus, mais parce que nous avons de l'expérience, de la sagesse, que nous connaissons bien la région et que nous sommes capables de faire des propositions constructives. Au Moyen-Orient, nous allons retirer nos troupes d'Aden qui va accéder à l'indépendance dans quelques mois[1]. Quand il est venu nous rendre visite à Londres, le roi Fayçal[2] s'est efforcé de nous faire conclure un engagement militaire à long terme, en vue du nouveau gouvernement d'Arabie du Sud (c'était avant l'affaire d'Israël). Nous l'avons refusé. En Extrême-Orient, nous sommes en train d'étudier sérieusement une réduction massive de notre présence militaire. Cette intention n'est pas accueillie partout avec grande faveur, en particulier de la part du *Commonwealth* et des États-Unis. Tout ceci montre que nous cherchons à nous rendre à la négociation

[1] La République populaire du Sud-Yémen accède à l'indépendance le 1er décembre 1967.

[2] Le roi Fayçal d'Arabie Saoudite est en visite officielle au Royaume-Uni du 9 au 26 mai 1967.

avec une position qui serait fondée non pas sur des relations militaires, mais sur cela même qui vous donne à vous aussi droit à la parole : expérience, connaissance de la région et assez de détachement pour pouvoir donner de bons conseils à ceux qui y sont aux prises.

*Le général de Gaulle* : Pour en revenir au Vietnam, nous pensons que ni lui ni Hô Chi Minh ne cèderont. Celui-ci met en jeu tout son pays et l'avenir de celui-ci sur cette affaire et sur la guerre, laquelle peut durer longtemps et, même indéfiniment dans les conditions où elle est faite. Il ne cédera pas, c'est-à-dire qu'il n'acceptera pas de négocier à moins que les États-Unis ne cessent leurs bombardements et qu'ils ne s'engagent sans conditions à partir dans un certain délai, par exemple dans deux ans. Dans ce cas, le Vietnam négociera autrement il ne le fera pas ni ne peut le faire, car la situation et les destructions sont telles que, pour le Vietnam, faire autrement signifierait capituler. Et si jamais il le faisait, mais encore une fois il ne le peut pas, la Chine reprendrait immédiatement la haute main sur cette affaire. Il n'y a donc aucune chance qu'Hanoï s'incline devant Washington. Or, les Américains continuent à engager des forces, alors qu'il est clair que s'ils n'arrêtent pas les bombardements et s'ils ne se retirent pas, la guerre ne s'arrêtera pas. Elle n'a pas d'issue militaire et elle représente la plus grande absurdité du XX$^{e}$ siècle. Nous le savons bien, pour avoir fait aussi la guerre en Indochine. On ne peut ainsi y provoquer que le malheur.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous savons que vous entendez vous dégager plus ou moins à Aden. En tant que vos amis, nous nous félicitons que vous soyez moins engagés dans la zone ; cela n'empêche pourtant pas que vous l'êtes, à cause de votre position vis-à-vis des États-Unis. Pour ce qui concerne Suez et le pétrole, vous aurez beau vous retirer d'Aden, vous subirez les effets de votre position, tout comme les États-Unis, et je ne sais quels avantages vous pourriez en retirer. Quant à l'Extrême-Orient, vous avez des liens à Singapour, à Hong Kong ; nous le comprenons et le respectons. Dans l'hypothèse, pourtant, d'une tension grave, vous serez obligés de prendre parti toujours du même côté ; et nous ne pensons pas que le Royaume-Uni y gagne en définitive. Pour nous comme pour vous, la seule politique, c'est de n'être engagés nulle part. Vous ne serez pas nécessairement de notre avis et cela ne nous empêchera pas d'avoir de très bons sentiments à votre égard.

*M. Wilson* : J'avoue ne pas très bien suivre votre argumentation quant au Moyen-Orient. Nous ne sommes engagés dans aucune des positions avancées des États-Unis. Les compagnies pétrolières, françaises, britanniques, américaines, se font une concurrence acharnée, mais elles coopèrent aussi. En Irak, il y a une compagnie qui est à la fois américaine, française, britannique et même un peu italienne. Nous voyons mal ces compagnies se battre au Moyen-Orient pour les concessions pétrolières.

*Le général de Gaulle* : Je n'ai pas dit ça. Nous ne sommes pas rivaux en matière de pétrole, mais l'attitude des Arabes à l'égard des États-Unis dans la question des Juifs ne manquera pas de concerner aussi le Royaume-Uni.

*M. Wilson* : En tout cas, en matière de pétrole, l'intérêt des Arabes est le même que celui du reste du monde, à savoir qu'il continue à couler, et qu'il se vende. Je n'ai jamais pensé qu'on pouvait y appliquer des moyens militaires. Les pays producteurs ne pourront rien faire si leur pétrole n'est pas acheté. D'ailleurs, quand on tente de régler la question du pétrole par les armes, comme à Suez en 1956, le seul résultat est d'en arrêter l'écoulement. Notre désengagement à Aden, centre traditionnel d'influence britannique dans la zone, prend une autre importance dans le contexte historique. Il faut néanmoins que notre retrait ne provoque pas le chaos ; qu'il s'opère dans l'ordre et qu'il suive un certain rythme. Quant à Hong Kong, en Extrême-Orient, il représente un problème à part. Nous ne le considérons pas comme une base d'où nous exercerions une influence dans une large zone. Notre présence, dans l'ensemble, et malgré les manifestations récentes qui n'avaient qu'un caractère local, convient pour l'instant aux Chinois : ils y trouvent des avantages commerciaux, économiques à cause de leurs exportations. Nous y remplissons une autre fonction actuellement, fort difficile : celle de maintenir l'ordre ; et cela, non seulement à l'égard des communistes, mais encore des gens de Tchang Kaï-check. Les troubles provoqués par les communistes sont surtout d'ordre vocal depuis quelques semaines, mais il y a le danger d'une explosion, qui pourrait prendre des dimensions mondiales s'il y avait des heurts entre partisans de Formose et ceux de Pékin. C'est un travail que nous accomplissons sans avantages ni plaisir. Du point de vue militaire, notre déploiement se réduit à peu de choses et notre position à Hong Kong ne nous donne guère d'influence en Asie. C'est plutôt un sujet de migraines, mais qui arrange la Chine, car si nous n'étions pas là, le danger d'un heurt à Hong Kong ne serait pas neutralisé, et cela ne conviendrait ni à la Chine ni aux États-Unis. La dernière fois où des désordres se sont produits à Hong Kong, ils étaient dus aux partisans de Tchang Kaï-check. À l'occasion des fêtes du Nouvel An, 60 000 logements ont été détruits en deux jours. Il est important d'empêcher les deux groupes rivaux de se prendre à la gorge. Aussi bien nous ne considérons pas Hong Kong comme un engagement dans le sens que vous dites. C'est tout au plus un poste de police avancé clos sur lui-même, où nul autre que nous ne pourrait remplir notre fonction et cela d'autant plus que notre présence, à condition qu'on ne le déclare pas trop haut, arrange la Chine. Naturellement, nous ne savons pas combien de temps cela durera. Singapour et sa région, par contre, sont un symbole de relations plus vastes. Nous voulons y réduire le nombre de nos troupes assez rapidement. 25 à 30 mille hommes seront rapatriés en avril prochain. Faire vivre Singapour pose une grave question économique car une grande proportion des travailleurs y sont employés dans les chantiers navals. Nous avons eu le même problème à Malte quand nous avons décidé d'en retirer notre flotte. Les Maltais nous ont contraints à ralentir le rythme des départs en le portant de deux à cinq ans, car il provoquait un grave chômage. Le processus pourra donc être aussi long à Singapour afin de trouver des emplois de remplacement. Certains pensent que l'on pourrait faire de Singapour une grande base de docks marchands. Dans l'ensemble, depuis que mon gouvernement est au pouvoir, nous étudions de très près tout le problème de

nos dépenses militaires. De grandes réductions y ont déjà été apportées et nous espérons en décider d'autres d'ici quelques semaines. Singapour et la Malaisie sont les seuls endroits dans l'Asie du Sud-Est outre Hong Kong où nous ayons des troupes. La Malaisie insiste beaucoup auprès de nous pour que nous ne partions pas ; Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en font de même, cela va sans dire. Nous étudions donc tous nos déploiements militaires et les engagements dans ces régions, mais quelle que soit notre décision, le processus devra se dérouler en bon ordre et sans affolement ; car celui-ci soulèverait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. Je vous laisse le soin d'imaginer quelles pressions les gouvernements intéressés exercent sur nous, mais nous entendons prendre des décisions compte tenu des réalités économiques et du rôle que nous devrions jouer dans le monde dans les années à venir.

*Le général de Gaulle* : Je vous remercie de votre exposé aussi simple que clair. Nous comprenons votre situation : des pressions s'exercent sur vous de toutes parts. Il n'en faut pas moins contracter vos efforts. Quant à l'essentiel, pourtant, dans cette grande rivalité entre les États-Unis et la Russie, maintenant au Moyen-Orient après l'Extrême-Orient, en attendant que la Chine s'en mêle, nous ne discernons pas encore quel sera votre choix. Peut-être n'êtes vous pas encore en mesure de le faire. Je pense qu'un jour vous serez amené à choisir : ou bien rester avec les États-Unis et, par conséquent partager leurs querelles et, le cas échéant, leurs guerres ; ou bien cesser d'être engagés avec eux. Je ne sais quand vous en déciderez ni ne préjuge votre choix. Nous constatons cependant que vous n'avez pas choisi. Cela est compréhensible, nous respectons les différentes considérations dont vous avez à tenir compte et qu'il n'appartient qu'à vous de trancher. Quant ù nous, nous sommes dégagés aussi bien en Orient qu'en Extrême-Orient et la querelle des États-Unis n'est pas la nôtre. Le cas échéant, leur guerre ne le sera pas non plus. Cela ne signifie pas que nous soyons hostiles aux États-Unis, mais ils sont maintenant la puissance dominatrice, nous savons ce que cela veut dire, car nous l'avons été à un certain moment, et vous l'avez été aussi ; maintenant c'est leur tour. Cela veut dire qu'ils ne considèrent rien qu'eux-mêmes et qu'il s'agit de savoir si on les accompagne ou si l'on demeure à part. C'est là la grande question pour un pays comme le mien, et peut-être aussi comme le vôtre.

*M. Wilson* : Si je ne m'abuse, la question que vous posez est de savoir dans quelle mesure nous sommes à même d'exercer une influence aux États-Unis et dans quelle position nous nous trouvons à leur égard. Nous ne sommes pas un satellite ni aux ordres des États-Unis. Ceux-ci d'ailleurs n'attendent rien de tel. Nous pouvons suivre une politique très différente de la leur, nous l'avons déjà fait et nous ne partageons pas certaines de leurs querelles. Il serait certes important de déterminer la mesure dans laquelle nous pouvons influencer les États-Unis, mais je ne suis pas sûr que l'on puisse établir la distinction simple que vous faites entre vous et nous dans le cas d'une guerre. Je comprends bien ce que vous voulez dire, mais si une guerre thermonucléaire se déclenchait, nous y serions tous impliqués, non pas nécessairement que nous y participerions, mais

nous serions tous exterminés par les retombées radioactives. Le devoir de chacun est donc de contribuer à la détente et d'empêcher l'escalade. Notre opinion sur le Vietnam a de l'importance pour les États-Unis, car de fortes pressions s'exercent sur Johnson dans le sens de l'escalade. Pour ce qui est du problème asiatique en général, nous nous rencontrons alors qu'en un certain sens nous n'avons peut-être pas assez réfléchi à tout ce que signifie l'événement de samedi, c'est-à-dire la bombe chinoise. Elle ne signifie pas que la Chine soit devenue une puissance nucléaire, car elle ne dispose pas de vecteurs qui pourraient servir dans un conflit de proportions mondiales. Il n'en reste pas moins que cette bombe démontre tout le progrès accompli et par là l'importance accrue que revêt l'accord de non-prolifération. Il y a un danger précis : c'est que l'Inde ne puisse pas résister à l'influence grandissante de ceux qui veulent la doter de l'arme atomique. La question est en discussion entre les États-Unis et la Russie et je ne sais quel en sera le résultat, mais je pense qu'il serait sage et utile que des gens comme vous et nous soient directement engagés dans cette affaire. Je sais bien que vous ne pouvez pas signer le traité de non-prolifération, étant donné votre politique nationale, mais votre devoir est de tout faire pour arrêter l'escalade. Au Moyen-Orient aussi il y a un grave danger d'une nouvelle prolifération si la crise n'était pas résolue ; et vous dites vous-même qu'elle pourrait continuer pendant des années : Israël et aussi l'Égypte ont le potentiel nucléaire. En tout état de cause, nous ne pouvons admettre de laisser se créer les conditions d'une guerre nucléaire. Voilà pourquoi je pense que votre proposition de consultation à Quatre est non seulement importante mais encore historique, quand même les circonstances actuelles tant au Moyen-Orient qu'aux Nations unies ne s'y prêteraient pas. Peut-être, comme vous le dites, après toutes les crises et les défoulements de l'Assemblée extraordinaire, pourra-t-on reprendre cette idée car d'autres personnes verront toute la sagesse de cette proposition.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 320

### Compte rendu

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Harold Wilson à Trianon le 19 juin 1967, de 16 h. 00 à 18 h. 45*

C.R.

*M. Wilson* : Je voudrais vous dire quelques mots du continent africain où nous avons des intérêts communs. L'un des évènements historiques d'après-guerre a été la décolonisation à laquelle vous avez procédé ainsi que nous-mêmes. Dans votre cas, cela a été un succès car vous aviez formé des cadres. Nous en avons fait de même et le processus est réussi presque dans tous les cas. Le Congo nous présente le contraste. Il y a néanmoins

une région qui présente un grave problème : la Rhodésie. Par décision de mes prédécesseurs, prise il y a quarante-quatre ans, sous le gouvernement effectif des colons, la Rhodésie reste sous la suzeraineté britannique. Vous savez ce qui s'est passé depuis la guerre : on a créé la fédération de la Zambie, du Malawi et de la Rhodésie. Cette fédération a été disloquée, les deux États sous contrôle africain ont accédé à l'indépendance, et la Rhodésie du Sud, sous contrôle des blancs, l'a exigée aussi. Elle pose le problème de 200 000 Européens, plutôt britanniques que sud-africains, et de quatre millions de noirs qui n'ont jamais reçu aucune formation. Les colons blancs sont très à droite et certains même fascistes. Je me suis efforcé de négocier une politique d'indépendance honorable qui aurait donné la suprématie aux blancs mais qui aurait développé la franchise des Africains afin que d'ici dix à quinze ans se créé une majorité africaine. Les blancs ont refusé et ont déclaré illégalement leur indépendance[1]. Aucun pays n'a reconnu la Rhodésie. Nous avons décidé des sanctions, la France l'a accepté et une résolution des Nations unies, en septembre dernier, l'a entériné[2]. Techniquement et légalement, ce sont des rebelles à l'autorité britannique et des traitres à la Couronne. Si la Corse avait déclaré son indépendance, elle eut présenté le même cas. Vous pourriez nous demander pourquoi nous n'avons pas supprimé la rébellion. C'est la question que nous posent la plupart des Africains. Nous l'aurions fait si la Rhodésie avait eu un littoral. Mais, placée au centre de l'Afrique, elle n'offre aucun accès aux troupes, sinon par la voie des airs. Or, les Rhodésiens sont très résolus, et leur milice est forte. Il y aurait eu une lutte sanglante et presque fratricide. Nous aurions pu gagner la partie mais seulement après un soulèvement des Africains, ce qui aurait pu conduire à une situation comparable à celle du Congo. Nous avons donc imposé des sanctions économiques, qui deviennent maintenant efficaces. Le pays dépend essentiellement de son tabac et les planteurs sont les plus décidés parmi les colons. Les sanctions commencent à les inquiéter. En tant que chef du gouvernement illégal, Smith[3] est un homme faible et indécis, qui jouit néanmoins d'une grande popularité, mais qui n'est pas assez fort pour tenir en main les éléments fascistes. Nous voulons assurer le plein succès des sanctions, sinon les Nations unies risquent de décider des mesures militaires et nous demanderont d'en prendre. Or, de strictes sanctions économiques affecteront le Portugal, par le Mozambique, et l'Afrique du Sud. Noue ne voulons pas leur porter atteinte. Le gouvernement français coopère dans l'application des sanctions actuelles et nous l'en remercions. Par exemple, lorsque des Rhodésiens se sont présentés en France avec de faux passeports vous les avez rapidement refoulés. Bien que vous vous soyez abstenus lors du vote sur les sanctions

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 385.

[2] Le 5 décembre 1966, le Royaume-Uni demande au Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution imposant des sanctions économiques obligatoires à l'encontre de la Rhodésie. Le 16 décembre, la France, représentée à New York par l'ambassadeur Roger Seydoux, refuse de voter cette résolution au motif qu'en dépit de « la prétendue déclaration d'indépendance du mouvement rebelle dirigée par M. Ian Smith » la question rhodésienne reste une affaire intérieure britannique.

[3] Ian Douglas Smith, Premier ministre de la colonie britannique de Rhodésie du Sud du 13 avril 1964 au 11 novembre 1965, puis Premier ministre de Rhodésie.

aux Nations unies, vous les appliquez. En particulier, vous avez arrêté les envois de pièces détachées qui servaient à monter les voitures en Rhodésie. Certaines de leurs usines ont dû fermer. Reste la question du pétrole. Elle est compliquée car de Lourenço-Marques il passe en Rhodésie par le Mozambique et l'Afrique du Sud. Les Portugais peuvent donc déclarer que ce pétrole est destiné à l'Afrique du Sud et celle-ci, qu'elle ne sert que de transit. C'est ce trafic qui maintient à flot le régime illégal de Smith. S'il continuait, les pressions deviendraient irrésistibles en faveur de sanctions contre le Portugal. Nous étudions donc un plan qui consiste à limiter les fournitures de pétrole au Mozambique de façon à satisfaire néanmoins les besoins de celui-ci. Le Portugal accepterait un tel rationnement mais il reste la question des compagnies françaises qui fournissent effectivement du pétrole à la Rhodésie. Nous pouvons le prouver. Si ce trafic n'est pas réduit, des heurts peuvent se produire aux Nations unies et nous aurons à y affronter le bloc afro-asiatique. L'idée que se font de nous les Africains pourrait en être gravement affectée, car la Rhodésie représente pour eux la question cruciale. Après tout, c'est à cause de la Rhodésie que les pays d'Afrique et Nasser et Alger ont rompu les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Nous étions sur le point de rétablir celles-ci, le mois prochain, alors que la crise a éclaté au Proche-Orient. Si les griefs relatifs à la Rhodésie viennent s'ajouter à ceux qui ont trait au Proche-Orient, des troubles graves peuvent se produire, tels qu'un conflit racial au sein des Nations unies où le groupe afro-asiatique se dressera contre la France et la Grande-Bretagne. J'espère donc que vous pourrez revoir la question et nous aider à contrôler cette affaire du pétrole.

*Le général de Gaulle* : J'en prends note. M. Smith m'a écrit deux ou trois fois directement pour expliquer la situation. Je ne lui ai pas répondu directement. Je connais l'affaire du pétrole. Vous savez que nous tâchons, comme vous-mêmes, de ménager les Portugais qui sont dans une situation difficile en Angola et au Mozambique. Ils ont beaucoup de charges et d'ennuis, même à Macao. Nous essayons de ne pas les bousculer. Quant à l'Afrique du Sud, nous ne voyons pas comment elle serait directement engagée dans cette question pétrolière, elle l'est plutôt indirectement avec le Portugal ; il paraît difficile d'entrer là-dedans. Jusqu'ici, les Afro-Asiatiques ne nous ont pas dit grand chose là-dessus. Ils parlent en général de la Rhodésie mais ils ne s'en prennent pas à nous. Ils n'estiment en effet pas de notre fait que la Rhodésie continue à vivre. Comment la question se pose-t-elle en pratique, selon vous ? Allez-vous proposer une motion aux Nations unies, allez-vous prendre une initiative ou bien s'agit-il seulement d'une attitude générale que vous nous proposez de prendre à l'égard des Nations unies ?

*M. Wilson* : Nous voulons d'abord éviter un affrontement avec l'Union Sud-africaine, qui nous est finalement assez proche. Smith exerce une forte pression sur elle pour négocier un règlement, qui inclurait des fournitures directes de pétrole. Nous pouvons fermer les yeux sur le pétrole qui irait â l'Union Sud-africaine à condition que l'on réduise les quantités livrées au Mozambique. Nous ne voulons ni entreprendre une action aux Nations unies ni que le bloc afro-asiatique le fasse. Or ils sont près de le faire et s'ils

font adopter des sanctions qui impliquent le Portugal, elles ne manqueront pas d'affecter aussi l'Union Sud-africaine. Avec l'affaire du Proche-Orient, le bloc afro-asiatique risque de devenir de plus en plus violent. En outre, les pays limitrophes du Mozambique et de l'Angola renforcent leur action subversive et leurs infiltrations. Nous avons donc approché le Portugal et nous avons parlé de la cessation du trafic pétrolier vers la Rhodésie. Les Portugais ne l'accepteront pas bénévolement, mais ils ne s'y opposeront pas s'ils y sont forcés. Nous préférerions ne pas en arriver là. Il vaudrait mieux que les compagnies britanniques et celles des autres nations acceptassent de rationner le pétrole. Mais alors les compagnies françaises risquent d'en livrer davantage. Si les Afro-Asiatiques font passer aux Nations unies une résolution dans ce sens, toutes les fournitures de pétrole risquent d'être suspendues non seulement à la Grande-Bretagne, mais encore à la France et à tous les pays qui en livrent au Mozambique. Il nous faudrait éviter cela et je vous serais reconnaissant d'étudier la question.

*Le général de Gaulle* : Autrement dit, vous voudriez que l'on agisse sur le Mozambique en laissant l'Afrique du Sud en dehors.

*M. Wilson* : On pourrait le faire avec l'accord que donneraient les Portugais. Puisque nous avons parlé de la Chine, je voudrais ajouter qu'ils s'occupent beaucoup de la subversion en Afrique, qu'ils y ont formé des terroristes, auxquels ils ont donné des armes, pour attaquer le Mozambique. Kaunda, président de la Zambie qui doit se rendre en Chine[1] est véritablement obsédé par la Rhodésie. Il craint une intervention clandestine et même déclarée de la Chine au Mozambique. Les Soviets ne peuvent pas le négliger et cela est intimement lié au problème du Proche-Orient.

*Le général de Gaulle* : Le président Kaunda, que nous avons vu à Paris[2], n'est naturellement pas favorable à l'opération Smith, mais il est prudent et il nous a expliqué que son électricité dépendait de la Rhodésie. Il est donc embarrassé. Au demeurant, il est possible que la Chine se propose d'agir dans la région et au Mozambique.

*M. Wilson* : Kaunda a été prudent, mais il n'est plus le maître de la situation. Des tentatives sont faites pour le renverser et des pressions sont exercées à notre endroit pour que nous envahissions la Rhodésie. Des partisans peuvent passer par la Tanzanie au Mozambique et des armes sont introduites en Rhodésie par la Zambie. Il y a quarante-huit heures une opération de guérilla assez importante s'est déroulée dans la région.

*Le général de Gaulle* : Vous ne pouvez pas empêcher vous-mêmes l'acheminement du pétrole vers le Mozambique ?

[1] Kenneth David Kaunda, Premier ministre de la Rhodésie du Nord de janvier à octobre 1964, puis Président de la Zambie. Il se rend en visite officielle en Chine du 21 au 25 juin 1967.

[2] Sur cette visite de Kenneth Kaunda à Paris en mai 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 229.

*M. Wilson* :Avec l'accord des Nations unies, nous avons arrêté le mouvement des pétroliers chargés de brut vers Bahia ; de là un oléoduc conduit le pétrole jusqu'aux raffineries rhodésiennes. Nous espérons que les puissances pourront cesser les livraisons de pétrole raffiné à Lourenço-Marquès, mais cela voudrait dire que nous aurions à tirer sur les pétroliers qui essaieraient d'y parvenir. À moins d'une résolution des Nations unies nous y autorisant, je ne sais quelle serait la réaction du Président de la République si nous avions à tirer sur un pétrolier français. Je préfère qu'un accord intervienne entre nous tous, y compris le Portugal.

*Le général de Gaulle* : Je me renseignerai sur la proportion de pétrole que la France livre au Mozambique.

*M. Wilson* : Ce n'est pas 100 %, mais les Rhodésiens comptent sur la France pour augmenter les livraisons si elles sont coupées par ailleurs.

*Le général de Gaulle* : En dehors de ce fait, le Portugal fait passer de petites quantités de pétrole par le Mozambique pour la Rhodésie ; celle-ci peut s'adresser à lui pour en acheter davantage.

*M. Wilson* : Elle voudra certainement le faire. Il y a bien entendu les besoins du Malawi et de la Zambie, mais il y a évidemment des quantités excédentaires.

Nous avons parlé des quatre continents, mais pas encore de l'Europe qui nous intéresse le plus en tant qu'Européens. J'ai réfléchi à ce que vous m'avez dit ce matin et je vous trouve assez fataliste, quand vous estimez que notre pouvoir d'intervention est très limité. Il y a pourtant le danger que les deux superpuissances ne deviennent les arbitres des affaires mondiales. Je ne peux pas l'accepter et vous ne le pouvez pas non plus.

*Le général de Gaulle* : Elles ne les règlent d'ailleurs pas.

*M. Wilson* : Elles ne peuvent pas, elles ne peuvent qu'en discuter. Il faudrait voir si dans quelques jours ou dans quelques semaines la France et la Grande-Bretagne ne pourraient elles aussi dire des paroles décisives pour introduire un équilibre d'expérience et de sagesse plutôt que d'user d'un pouvoir militaire et économique. Je crois que la leçon à tirer du dégagement auquel vous avez procédé et de la réduction de nos propres engagements outre-mer, c'est que nous devons construire une Europe puissante, et si puissante dans le domaine économique que les deux super-puissances en tiennent compte. Je comprends tous les sentiments que vous avez si franchement exposés et je reconnais toutes les raisons qui vous ont poussé à faire votre déclaration de juin 1963[1]. Je ne vous disputerai pas là-dessus.

[1] Allusion aux commentaires officieux français qui accompagnèrent le retrait de l'OTAN de la flotte française de l'Atlantique-Nord le 21 juin 1963. Cette décision fut présentée comme l'une des mesures que le gouvernement français envisageait pour rendre nécessaire une refonte de l'Alliance. Faute de pouvoir obtenir une réforme dans le sens d'une augmentation des responsabilités nationales, et particulièrement françaises, mais sans mettre en cause la participation de ses forces à une défense commune en cas de conflit, la France tendait à se placer à l'écart des structures « intégrées ».

Nous ne nous trouvons pas maintenant à Rambouillet[1]. En 1963, il y avait Nassau[2]. Aujourd'hui, le gouvernement britannique est très en retrait par rapport à Nassau. J'ai dit, en janvier, que nous aurons l'an prochain nos fusées *Polaris*[3]. Nous ne dépendrons donc plus des États-Unis à cet égard. C'est de même que vous n'en dépendez plus que vous avez reçu vos Boeing[4] pour le ravitaillement en l'air des *Mirage* et pour votre force de dissuasion nucléaire. Aujourd'hui, au Trianon, nous n'en sommes pas à une position Nassau, nous en sommes à l'inverse, car j'ai dit au président Johnson que nous n'étions pas preneurs de la génération suivante des engins américains du type *Poséidon*[5]. Je ne l'ai pas fait pour vous faire plaisir, encore que je ferais beaucoup pour vous faire plaisir, mais je me suis fondé sur la réalité de notre position militaire et politique. Pour l'utilisation des engins existants, dans une guerre nucléaire, nous ne dépendrions donc pas des États-Unis. D'autre part, nous travaillons activement à élaborer notre destinée militaire et politique. Dans une mesure notable, nous le faisons avec vous, par exemple dans le domaine de l'aviation militaire. Par conséquent, le nuage de Nassau est maintenant dissipé. Ce qui me préoccupe bien davantage, c'est de développer la force réelle de l'Europe, c'est-à-dire son économie. Cela signifie au premier chef qu'il convient de développer les industries technologiques dans un marché assez vaste pour nous permettre de faire face sur un pied d'égalité, et davantage même, aux États-Unis et à la Russie. J'avoue que je suis atterré par la dépendance dans laquelle la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays européens se trouvent à l'égard des États-Unis. Je ne suis pas inquiété par des investissements industriels tels que ceux chez *Simca* en France et chez *Rootes* en Angleterre[6]. Nous entendons développer notre propre industrie automobile dans l'espoir de lutter avec succès contre les Américains. J'attache beaucoup plus d'importance au domaine de la technique de pointe ; par exemple à celui des calculateurs électroniques. Dès que j'eus pris le pouvoir, j'ai donné pour instruction à notre nouveau ministère scientifique de sauver l'industrie britannique des calculateurs. Maintenant des sociétés britanniques font concurrence en Europe aux américaines. Il faudra établir une solide coopération franco-britannique dans ce domaine. Pour l'instant, nous continuons sur la base actuelle. Deux autres cas me préoccupent. Nous coopérons en matière d'aéronautique militaire et civile

[1] Sur les entretiens de Gaulle-Macmillan de décembre 1962 à Rambouillet, voir *D.D.F.*, 1962-II, n[os] 200 et 208.

[2] Sur cette question voir la table méthodique de *D.D.F.*, 1962-II, I.- Questions multilatérales, A. L'OTAN et les questions atomiques, la conférence de Nassau.

[3] Le *Polaris* est un missile mer-sol de 2 800 km de portée à propergols solides transportant une ogive nucléaire. Il équipe les sous-marins de l'*US Navy* à partir de novembre 1960.

[4] Allusion aux 12 avions *Boeing KC 135* commandés par la France en 1960 pour le ravitaillement en vol des ses *Mirage IV*.

[5] Le *Poseidon C3* est un missile mer-sol de 4 600 km de portée à deux étages à propergols solides, pouvant transporter jusqu'à 14 ogives nucléaires. Il équipe les sous-marins de l'*US Navy* à partir de mars 1971.

[6] En 1967, le constructeur automobile américain *Chrysler* rachète ses homologues français et britannique *Simca* et *Rootes*.

et vos sociétés utilisent des moteurs américains, alors que nous fabriquons les meilleurs moteurs du monde. Prenez l'exemple de l'*Airbus*[1]. Il faut que les industries britanniques et françaises, et anglo-françaises, s'intègrent dans un ensemble assez grand pour gagner la partie. Or, aucune firme française n'est capable de tenir tête par exemple à *Boeing*, ni aucune firme britannique. Dans le domaine militaire, nous sommes plus à l'aise car les commandes dépendent du gouvernement et nous les connaissons. Pour l'*Airbus*, il y a plus de doutes à avoir, puisque son succès dépendra de commandes civiles. Mais je voudrais vous citer un autre exemple : nous sommes en concurrence avec vous en Belgique pour la construction d'un réacteur nucléaire. Nous proposons un réacteur refroidi au gaz, vos atomistes insistent pour que la Belgique achète un réacteur américain refroidi à l'eau. Cela ne contribuera pas à rendre l'Europe plus indépendante des États-Unis et cela est beaucoup plus sérieux que ce que vous m'avez dit ce matin au sujet des relations anglo-américaines en Extrême-Orient, car c'est dans le domaine économique qu'est la puissance réelle. Si elle était unie, l'Europe constituerait un marché plus vaste que celui des États-Unis. Par exemple, dans le domaine de l'énergie nucléaire à usage civil, le marché croît en Europe occidentale. Nous nous servons d'uranium 235 enrichi, fourni par les États-Unis. J'ai été humilié à Bonn en apprenant que les États-Unis et l'Allemagne étant en concurrence pour un réacteur en Espagne, les États-Unis ont déclaré à celle-ci que si elle achetait le réacteur allemand elle n'aurait pas d'uranium. Pourquoi l'Europe s'adresse-t-elle aux États-Unis quand nous pouvons la fournir nous-mêmes. Vous avez Pierrelatte, nous avons notre centre de production d'uranium. Pourtant, les États-Unis nous battent, bien que nous puissions offrir des conditions meilleures et fournir toute l'Europe si nous nous y mettions ensemble. L'on peut parler de l'Euratom à Bruxelles, mais tout dépend de la production du carburant et du marché que nous sommes en mesure de créer. Nous devrions parler de ces questions techniques qui n'ont pas beaucoup avancé entre nous jusqu'ici et envisager par exemple une production conjointe d'uranium. De même, nos savants devraient échanger le fruit de leurs expériences avancées dans le domaine nucléaire et en particulier dans celui du réacteur à refroidissement par gaz. Nous avons également accompli une percée dans le domaine du réacteur à neutrons rapides. Les États-Unis nous paieraient les yeux de la tête pour en avoir les détails. Voilà un domaine où en agissant ensemble nous pourrions créer un marché plus vaste que celui des États-Unis. De tels efforts constituent l'essence même de la lutte pour la puissance.

[1] Le 28 octobre 1965, une conférence réunit à Londres les représentants de 12 compagnies aériennes européennes et ceux de plusieurs constructeurs aéronautiques qui définissent un premier projet d'« Airbus » : avion de grosse capacité pour les courtes et moyennes distances. Cet appareil biréacteur doit pouvoir transporter 200 passagers sur 1 800 km et être mis en service en 1972. Les études sont menées de concert entre *Sud-Aviation, Hawker Siddeley* et *Deutsche Airbus* dans le but de réaliser un avion propulsé par des réacteurs *Rolls-Royce*, et appelé *A300*. Mais le motoriste britannique semble plus soucieux de développer le moteur *RB211* pour le *Tristar* de *Lockheed* que de travailler sur le *RB207*, plus puissant mais destiné à un avion européen à l'avenir incertain. D'où la nécessité de se rabattre sur des moteurs américains existants.

Je sais que vous éprouvez d'autres difficultés à notre égard, comme par exemple le problème de la Livre. Je serais heureux de vous répondre, mais de toute façon l'Europe doit s'affirmer et elle ne pourra le faire que si nous sommes ensemble dans une même Europe. Alors nous pourrons frapper sur la table au lieu de nous tordre les mains. Je m'excuse d'être aussi brutal mais il y va de l'avenir de l'Europe.

*Le général de Gaulle* : Je vous ai écouté avec grand intérêt. Vous avez décidé de ne pas acheter aux Américains des fusées *Poséidon* et de vous contenter des *Polaris* que vous allez fabriquer vous-mêmes. Vous désirez vous dégager ainsi de la puissance des États-Unis et récupérer vos moyens propres. C'est là une décision importante que nous saluons. Dans le domaine technique, nous savons que vous avez de grandes capacité et nous avons entrepris, particulièrement en aéronautique, certaines réalisations considérables : le *Concorde*, qui est franco-anglais, donc européen ; le *Jaguar*[1], auquel nous arriverons aussi. Comme vous le savez, nous sommes assez gênés, du côté français, de poursuivre la conception de l'avion à géométrie variable qui coûterait très cher à notre budget. Pour l'*Airbus*, en revanche, nous sommes dans les meilleures dispositions pour travailler avec vous et en partie avec l'Allemagne qui y tient beaucoup. Les moteurs *Rolls* sont bien connus, et, ils conviendront pour l'*Airbus* en particulier dès que le type approprié sera prêt. Cet avion se présente donc bien et vous y gagnerez puisque vous fournirez le moteur. Vous savez que nous essayons nous aussi de construire des moteurs et que nous y arrivons, en particulier pour la chasse ; mais cela ne suffit pas et nous ne sommes pas en mesure de faire un moteur assez puissant du type *Airbus*. Dans cette affaire, de coopération aéronautique, nous sommes donc tout prêts à travailler avec vous et nous le démontrons. Nous n'en espérons pas moins de ne pas fermer la porte au progrès que nous voudrions atteindre nous aussi, par exemple dans le domaine des moteurs. Dans nos arrangements, nous aimerions donc avoir une certaine part dans la fabrication de ceux-ci, mais, encore une fois, nous sommes tout prêts à avancer avec vous dans la coopération aéronautique. Il est vrai que nous avons dû faire avec les États-Unis ce que nous n'avons pas été en mesure de réaliser nous-mêmes. En particulier *Pratt* et *Whitney* avait offert des moteurs à l'industrie française quand celle-ci ne disposait pas encore de modèles convenables, et des contrats existent. Néanmoins, rien n'est définitif et il y a d'autres types que nous pouvons faire avec vous comme le *Concorde*, le *Jaguar* et l'*Airbus*. Il y a aussi beaucoup d'autres sujets de coopération possibles, en particulier ceux de l'industrie atomique. Vous y avez beaucoup travaillé ; nous mêmes avons réalisé certaines choses, un peu d'uranium enrichi, ainsi que vous-mêmes. Naturellement, les techniciens peuvent se disputer pour placer des usines chez les autres, mais rien ne nous empêche de coopérer plus étroitement

[1] Le 17 mai 1965 est signé un accord gouvernemental franco-britannique définissant le programme d'un avion d'école, de combat et d'appui tactique : le *Jaguar*, réalisé conjointement par *Breguet-Aviation* et *British Aerospace*. La fabrication des prototypes est lancée en octobre 1966, le premier vol a lieu le 8 septembre 1968.

dans ce domaine et si vous nous proposez des questions à étudier, nous le ferons volontiers.

*M. Wilson* : Je n'ai pas suggéré d'empêcher la France de construire des moteurs, pas plus que la Grande-Bretagne ne devrait cesser de construire des fuselages. Cependant, il nous faut travailler ensemble et retirer le meilleur de nos industries pour développer la coopération franco-britannique. Seulement, il faut le faire sur une échelle européenne et non pas seulement franco-britannique si nous voulons affronter des géants comme *Boeing* et *Lockheed.*

*Le général de Gaulle* : Dans tout cela, vous visez avec raisons une situation future où ni vous ni nous nous ne dépendrions des États-Unis. Cela ne veut pas dire que nous sommes opposés à l'alliance, mais il nous faut devenir indépendant en matière de défense. Si vous vous orientez en ce sens, comme vous semblez le faire, nous nous en félicitons. Reste la question de votre politique, en particulier vis-à-vis des États-Unis Pouvez-vous et voulez-vous maintenant entreprendre une politique réellement distincte de celle des États-Unis, en Asie, en Orient et même en Europe ? C'est ce que nous ne savons pas encore. Nous croyons voir que vous en prenez quelque peu le chemin, en particulier pour les fusées ; vous vous efforcez de vous rendre indépendants, dans l'aéronautique et pour l'énergie atomique vous avez votre rôle à vous, vous entendez le garder et peut-être l'accroître. Nous sommes prêts quant à nous à faire en commun avec vous ce que nous pouvons pour les fusées, pour l'énergie atomique et pour l'aéronautique ; et nous avons déjà réalisé certaines choses ensemble. En définitive, tout cela se présenterait sous un jour différent si nous étions pleinement rassurés quant à votre désengagement éventuel vis-à-vis des États-Unis en matière de défense, à l'égard de l'Asie, de l'Orient, de l'Afrique et aussi de l'Europe.

*M. Wilson* : En matière de politique extérieure, nous sommes à même de prendre nos propres décisions. Si dans tel cas particulier, il arrive que notre politique coïncide avec celle des États-Unis, par exemple pour la non-prolifération, c'est une démarche délibérée de notre part et indépendante. Nous ne sommes pas liés. Et même, dans une question cruciale relative à la prolifération, nous avons adopté une position différente de l'américaine. Cela ne veut pas dire que pour le bien de l'Europe il faille suivre une ligne anti-américaine. Ce qui importe, c'est d'être libres, de suivre notre propre ligne, et nous le sommes déjà. Quant aux autres questions que vous avez évoquées vis-à-vis des États-Unis, comme par exemple celle de Hong Kong, je pense que notre attitude ne peut pas faire du tort à notre position en tant qu'Européens. Ce qui porterait réellement dommage à l'Europe, c'est que vous-mêmes, nous, les Allemands, les Italiens dépendent des États-Unis pour la production industrielle. Si tel était le cas, dans cinq ou dix ans les États-Unis produiraient les moyens industriels des années 70 et 80 alors que nous continuerions à produire les moyens classiques et que notre dépendance à l'égard des États-Unis croîtrait. En particulier, la situation des calculateurs est très alarmante, car les nôtres sont déjà dépassés au moment où la génération suivante commence à sortir. La même chose s'applique aux armes nucléaires qu'il convient de développer, sans pour cela aller trop loin.

Pour ce qui est de la recherche, nous dépensons presque autant que les Six pris ensemble. Néanmoins, cet effort ne pourra pas devenir pleinement positif à moins d'être assuré d'un grand marché auquel participeraient la France, la Grande-Bretagne et les autres pays européens amis. Nous n'en sommes pas encore à égalité avec les États-Unis dans le domaine de la recherche et nous ne le deviendrons jamais si notre marché européen n'est pas assez grand. S'il l'est, dans dix ans, nous pourrons gagner la partie. À cet égard, la coopération bilatérale n'est pas suffisante, il faut un grand ensemble pour donner toute son efficacité à la production des avions militaires et à l'énergie atomique ; et il y a quantité d'autres domaines qui dépendent d'un marché plus grand. La question se pose de savoir dans quelle mesure la Grande-Bretagne et l'Europe dépendent des États-Unis pour leur industrie. Nous sommes résolus à lutter pour acquérir notre indépendance économique et nous l'avons déclaré sans ambages à Johnson. Je ne pense pas que le temps joue en notre faveur. L'on peut, à la rigueur, attendre quelque cinq ans et reprendre l'étude de ce projet, mais pendant ces cinq ans, la technique américaine continuera à progresser à un rythme accéléré tandis que nous risquons de rester toujours, avec nos petites industries nationales, au stade artisanal, avec un peu de coopération bilatérale. Dans dix ans, ce sera une nouvelle crise où nous nous trouverons encore plus dépendants vis-à-vis des États-Unis que nous ne le sommes aujourd'hui. Peut-être aussi les Russes auront-ils fait eux aussi des progrès considérables dans leur production et nous nous trouverons dépassés. Il faut commencer dès maintenant à développer énergiquement l'indépendance et la virilité de l'Europe. Ainsi que vous l'avez dit, les États-Unis se sont enlisés au Vietnam et leur budget en est lourdement chargé. Ce n'est pas votre cas ni le nôtre. Certes nous devons rester prudents du point de vue budgétaire en matière de défense, mais le moment me paraît venu de développer à fond nos recherches individuelles, communes et européennes. La Grande-Bretagne ne pourrait le faire que si elle savait que l'Europe représente un vaste marché. C'est là notre préoccupation la plus sérieuse. À moins que vous ne vouliez que je vous parle de la Livre sterling, qui paraît vous inquiéter, j'aimerais conclure en disant encore une fois que le temps n'est pas un facteur favorable à la Grande-Bretagne, à la France et à l'Europe. Nous pouvons néanmoins le mettre à profit si nous agissons vite. Nous sommes en effet à un tournant. Je crois avoir compris la portée du message que vous avez formulé dans votre conférence de presse[1]. Je l'ai lue avec une grande attention. Je répondrai que nous ne prenons pas « non » pour une réponse, mais que vous n'avez pas dit « non », vous avez dit qu'il faudrait du temps. Je ne pense pas que ce soit possible. Le 2 mai, nous avons déclaré clairement et sans équivoque que nous voulions devenir membre du Marché commun. Si nous ne l'avions pas fait, vous auriez pu prétendre que vous n'étiez pas en face d'une proposition ; mais nous avons pris cette décision, et cela après une analyse approfondie au gouvernement de tous les problèmes en cause.

[1] Lors de sa conférence de presse du 16 mai 1967 à l'Élysée, le général de Gaulle traite la question de la candidature du Royaume-Uni à la CEE.

Nous n'avons pas pris cette décision parce que nous pensions qu'elle représentait un chemin facile en politique économique pour les années à venir. Que la Grande-Bretagne gagne ou non du point de vue économique durant les deux ou trois prochaines années est une question en litige et les arguments s'équilibrent. La considération décisive a été d'ordre politique, à savoir : renforcer dans les affaires mondiales la voix de l'Europe à laquelle nous voulons prendre part. Or, cette voix restera faible tant que l'Europe n'aura pas acquis sa pleine force économique. C'est de ce point de vue que je tiens à faire ressortir toute l'importance de la coopération technique et industrielle dans le monde moderne, non seulement pour le développement économique, mais encore et surtout pour créer une grande puissance collective. Or, il n'y a pas de force politique si l'économie reste faible ou divisée. L'on n'écoutait pas la France il y a dix ans de la façon dont on l'écoute aujourd'hui, car elle était alors faible, à la dérive et intérieurement divisée. Le même raisonnement s'applique à l'Europe d'aujourd'hui. Certes, la décision que vous avez prise ne signifie pas que nous n'ayons pas d'autre voie, il en existe d'autres, mais nous estimons que celle-ci est la meilleure pour la Grande-Bretagne comme pour l'Europe et pour le monde. Il est évident que nous devons tous faire partie de groupes plus vastes. Mais lesquels ? Si notre candidature était rejetée ou si l'on s'enlisait dans de longues négociations, je ne vois pas pour l'instant d'autre groupement auquel nous pourrions adhérer. Cependant, il y en a déjà qui parlent de tels groupements de rechange ; par exemple d'une zone de libre-échange atlantique, avec les États-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'AELE[1] et peut-être l'Australie et la Nouvelle-Zélande ; et si les États-Unis en sont, l'on peut songer au Japon, que sais-je à la Corée du Sud, à la Thaïlande. C'est là une possibilité. Elle n'est pas pour aujourd'hui mais peut-être pour demain. Un tel groupement pourrait être créé si divers pays membres de l'AELE et les États-Unis pensaient que la Communauté européenne aurait des réactions négatives, par exemple à l'égard de la demande britannique, des liquidités etc. Un certain mouvement se dessine dans ce sens et nous devrions en tenir compte. Encore épars, il pourrait devenir plus agressif, par exemple pour les liquidités question pour laquelle des appuis sont dès maintenant recherchés parmi les Six. Il pourrait y avoir une lutte politique entre les États-Unis et la France pour l'âme de l'Allemagne, Un club financier pourrait être créé avec l'Allemagne ; ce qui serait fâcheux et aurait des conséquences politiques avec toutes espèces de situations absurdes, comme nous l'avons vu par exemple à l'occasion de la force multilatérale. Ce projet stupide n'aurait servi qu'à diviser l'Europe. Je l'ai torpillé quand je me suis rendu à la Maison Blanche[2] et je m'en suis flatté à la télévision. En tout cas,

[1] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[2] À l'issue de ses entretiens avec le président Johnson du 7 au 9 décembre 1964, le Premier ministre britannique propose d'abandonner le projet de force nucléaire multilatérale au profit d'une force nucléaire atlantique à laquelle la RFA ne participerait pas directement.

ce sont là des idées qui courent et si nous ne faisons pas partie de la Communauté il nous faudra décider d'une attitude. Si nous sommes dans la Communauté, nous ne sommes pas sans courir des dangers de perdre jusqu'à un certain point notre indépendance politique, mais non pas certes notre souveraineté. En tout état de cause ni moi-même ni le gouvernement britannique n'entendent perdre des mois en discussions sur notre proposition. Notre premier choix est clair et net : nous voulons entrer dans l'Europe économiquement et politiquement, comme vous mêmes. Si nous échouons, il nous faudra étudier d'autres choix. Je n'aimerais pas avoir à y faire face. Parmi les Six aussi il y a des tentations et des tiraillements qui empêcheraient l'Europe d'acquérir dans le monde la force à laquelle elle peut prétendre. Nous avons pris notre décision le 2 mai en pleine conscience de ses conséquences et en sachant que d'autres choix sont possibles, sinon aujourd'hui même. Maintenant, je vous le dis avec respect et affection, c'est à vous de faire le vôtre.

*Le général de Gaulle* : Je vous ai écouté avec gravité et non pas avec intérêt seulement. Vous avez dépeint des perspectives atlantiques où les États-Unis auraient une domination économique, technique, financière et politique encore plus marquée qu'aujourd'hui. Vous dites que si le Royaume-Uni n'entre pas dans la Communauté ces perspectives apparaîtraient. Je n'ai pas besoin de vous assurer que nous n'en sommes pas d'accord puisqu'au contraire, nous nous sommes résignés à une politique sinon d'intégration, du moins de coopération continentale et européenne organisée précisément pour échapper à une telle domination. Nous ne sommes pourtant pas sûrs que si vous entrez un jour ou l'autre dans la Communauté, cette Communauté atlantique ne se produirait pas. Vous aurez beau être dans la Communauté européenne, vous resterez comme vous êtes. En fait, vous introduirez, même si vous n'y tenez pas et si le gouvernement britannique n'y tient pas aujourd'hui, un élément dans l'ensemble favorable à l'affaire atlantique. D'autres membres de la Communauté, vous le savez, y sont pas favorables, peut-être moins que vous-mêmes ; les Hollandais le sont tout à fait, les Belges en partie, les Allemands sont pour une grande zone de libre-échange ; tandis que les pauvres Italiens qui dépendent des États-Unis, ne pourront pas l'empêcher et ne l'empêcheront pas. Donc, si vous entrez dans la Communauté, cela ne veut pas dire que la perspective atlantique soit écartée. Or, nous ne sommes entrés dans la Communauté que pour l'empêcher. Si, pendant et après la guerre et même maintenant, il y avait eu un Royaume-Uni tout à fait séparé (je ne dis pas opposé, pas plus que nous ne sommes opposés) et résolu à faire son chemin, probablement que nous n'aurions pas eu la même attitude à votre égard et moi-même, qui vous suit depuis vingt-sept ans, je n'aurais pas été aussi circonspect dans les affaires européennes ; et je le suis car je vous ai toujours vus, que vous le vouliez ou non, liés aux États-Unis. Si vous entrez dans la Communauté tels que vous êtes, vous y introduirez un élément qui, même si vous ne le pensez pas ni ne le dites, penchera en réalité vers la Communauté atlantique ; et vous trouverez pour vous y suivre, parmi la Communauté, des gouvernements tels que ceux de l'Italie, de la Belgique et de la Hollande. Ce qui fait que

nous considérons le problème avec circonspection, ce n'est pas que nous vous soyons hostiles ni que nous ignorions vos capacités ; c'est parce que nous vous voyons tels que vous êtes. Il est vrai que depuis quelque temps il y a chez vous, en profondeur et dans votre politique, des changements d'orientation, par exemple dans le domaine des fusées et de l'aéronautique, en énergie atomique, bien que liés aux États-Unis vous tenez un langage que nous aimons entendre ; et en électronique, pour les ordinateurs vous avez commencé à faire apparaître un amour-propre national qui vous renouvelle et vous transforme ; et c'est tant mieux. La question est de savoir où vous en êtes, c'est-à-dire si, dans la Communauté vous suivrez une politique d'ici trois ou quatre ans qui soit européenne vis-à-vis des États-Unis. Que serez-vous en réalité pour l'agriculture, l'alimentation, la monnaie, la circulation des capitaux vis-à-vis de la Communauté ? Comment le saurions-nous ? Nous ne le savons pas. Vous n'ignorez pas que nous l'avons dit à Rome à nos partenaires du Marché commun. Ils pensent comme nous, bien qu'ils soient favorables en principe à votre entrée, ainsi que nous le sommes nous-mêmes ; mais en pratique, ils pensent comme nous qu'il faut examiner le problème pour voir ce qui arrivera pour la Communauté du point de vue agricole, monétaire et même politique. Nous allons l'étudier ainsi que le Traité nous le prescrit. Cela prendra quelque temps. Nous avons pris acte de votre demande sans faire d'observations. Il faut voir maintenant où cela conduira les Six et cela dépend essentiellement de vous, à savoir comment allez-vous vous comporter pour l'agriculture, vis-à-vis de la Nouvelle-Zélande, du Canada, comment vous allez être dans la question des capitaux, qui entrent chez vous et qui tendent à n'en pas sortir, pour la Livre. Nous ne le savons pas. Enfin, apporterez-vous à l'Europe quelque chose qui soit l'indépendance de celle-ci ou un élément de la Communauté atlantique que l'on petit imaginer comme une zone de libre-échange plus vaste que le *Kennedy round*. On a fait la Communauté des Six, d'ailleurs sans moi, on aurait pu faire autre chose : une zone de libre-échange européenne, qui aurait peut-être mieux valu. Mais c'est la Communauté qui a été faite avec ses règles et ses conditions et qui a été une réalisation pénible. Là-dessus, vous arrivez. Comment allez-vous être là-dedans. Mettez-vous à notre place. Cela se passe dans un monde où il n'y a pas de paix, de détente ni d'accord international, mais où il y a l'affrontement, une opposition de plus en plus dure, le Vietnam qui devient l'affaire de la Chine, le Moyen-Orient qui est celle des États-Unis et de la Russie et l'Europe où l'on ne sait pas exactement ce qui va se passer entre les États-Unis et la Russie. Nous jouons ce jeu là, peut-être n'aboutira-t-il pas et l'affaire atlantique va-t-elle nous submerger ainsi que le monde entier. Alors il n'y aura pas d'Europe, du moins d'Europe européenne ; il y aura bien entendu des Européens, mais placés dans un ensemble où ils auraient perdu leur caractère et leur personnalité. Nous ne le voulons pas mais peut-être n'y réussirons-nous pas.

*M. Wilson* : Vos questions sont tout à fait franches mais j'ai déjà abusé de votre temps et je ne pourrai maintenant y apporter de longues réponses. Je voudrais simplement noter que nous avons accepté le Traité de Rome

dans son esprit comme dans sa lettre. Nous remplirons nos obligations en membres loyaux de la Communauté et nous suivrons ses décisions, y compris celles qui ont été prises jusqu'ici. Nous avons établi la liste des problèmes à discuter, et celle-ci est très réduite. Vous avez fait allusion à deux ou trois d'entre eux, comme celui des capitaux. Notre position n'est pas atlantique, nous ne permettons pas à notre capital d'émigrer aux États-Unis. Nous voulons d'une libre circulation en Europe et l'on peut en discuter et le fixer dans les règles. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, ce qui nous inquiète c'est le mouvement des capitaux de la Communauté vers les États-Unis. Si nous entrons dans celle-ci, il y aurait un danger que les capitaux britanniques investis en Europe, prennent le chemin de Manhattan, ce que nous ne voulons pas et qui ne correspond ni à l'intérêt de la Grande-Bretagne ni à celui de l'Europe. Ce n'est guère introduire une note atlantique dans la Communauté. Au contraire, nous voulons procurer à l'Europe une plus grande robustesse, ainsi que vous le souhaitez vous-même. En d'autres termes, dans le domaine monétaire, nous sommes prêts à discuter entre Européens tout changement qui paraîtrait désirable à la Communauté, sans exclure un système monétaire européen plus intégré. Si une monnaie européenne était proposée, nous en discuterions. M. Debré a réfléchi à ces problèmes et il serait souhaitable qu'il vînt à Londres en parler avec le Chancelier de l'Échiquier tout à fait librement et qu'il examine avec lui les questions comme celle de la Livre. Nous sommes disposés à en discuter sur le plan européen pour accroître la force de l'Europe et non pas du tout pour la diminuer. Il y a en effet dans le domaine monétaire des possibilités d'une plus grande coopération européenne, qui ne devrait pas jouer dans le sens d'un renforcement du dollar, ce que ni vous ni nous nous ne voulons. Il faut régler tous ces problèmes dans le contexte européen. Aujourd'hui, la situation est toute différente de celle qu'elle était en 1961. La livre est toujours en crise quand la balance des paiements est faible. Aujourd'hui elle est positive. Une transformation radicale s'est produite depuis 1964 : d'un déficit de 8 millions de livres nous sommes passés à une situation excédentaire. Cela correspond à cet amour-propre dont vous avez parlé et qui continuera à s'affirmer. Pour amener la livre dans le cadre européen, les détails devront être discutés par les ministres des Finances et nous sommes heureux que M. Debré ait des idées à ce sujet. Enfin, vous avez exprimé clairement vos craintes quant à l'orientation atlantique que nous pourrions donner à la Communauté. Elles ne sont pas fondées. S'il y a une personne qui pourrait provoquer une telle orientation, c'est bien vous-même par l'attitude que vous adoptez devant notre candidature. Je comprends vos préoccupations et j'en partage un certain nombre. Cependant, si jamais il y avait une communauté avec les États-Unis, elle ne serait pas nécessairement orientée vers l'Atlantique, car les États-Unis ont deux côtes ; ils ne tournent pas le dos au Pacifique et leurs partenaires les plus proches aujourd'hui sont plutôt à l'Ouest, comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui ont envoyé des troupes au Vietnam. Mais je ne veux pas qu'une lutte se déclenche pour l'âme de l'Europe. L'Europe doit devenir forte et elle ne le peut que si nous sommes ensemble. En tout cas, nous avons pris notre décision. Vous nous

dites que vous n'y êtes pas hostile mais que vous avez des doutes. Il faudra donc encore vous convaincre, mais nous ne pouvons pas nous permettre que cela traîne indéfiniment. Il faut commencer les discussions dans les domaines où certaines préoccupations peuvent être apaisées : l'agriculture, la monnaie, le mouvement des capitaux et surtout la politique. Nous devons participer à toutes ces discussions car nous sommes dans un monde qui ne peut plus attendre en se laissant aller à l'attitude détendue de la période édouardienne ni même à celle d'entre les deux guerres où le monde a été conduit au désastre. Il y a urgence et l'Europe ne peut pas se permettre d'attendre pas plus que vous-mêmes ni nous. Vous avez parlé des risques que couraient la France et l'Europe. Il y en a aussi pour la Grande-Bretagne et ce n'est qu'à long terme qu'on peut s'attendre à des avantages économiques. Mais le risque le plus grand serait que l'on lanterne pendant que le monde s'approcherait de plus en plus du désastre. On ne peut l'éviter que si l'Europe est forte et sait ce qu'elle veut sans craindre de le dire de la façon la plus nette.

*Le général de Gaulle* : Je viens de recevoir une dépêche qui fait état du discours de Johnson[1]. Il a parlé comme si tout ne dépendait que de lui seul. Il n'est pas d'accord pour qu'Israël se retire sur ses positions de départ. Selon lui ceux qui ont commencé le combat sont ceux qui ont suspendu la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba ; il rejette donc la responsabilité de la guerre sur l'Égypte, sans le dire dans ces termes. Au reste, il propose de négocier un arrangement général et il ne cite personne sauf les États-Unis.

*M. Wilson* : Il n'y a guère d'intérêt à essayer de déterminer la responsabilité de la guerre qui peut recommencer à tout moment, j'en suis d'accord, avec vous. Nous avons passé un temps considérable, et je vous en remercie, à discuter des affaires mondiales ainsi que nous le voulions et de la question européenne qui nous touche de si près. Cette discussion a été aussi approfondie que franche. Nous n'avons pas prononcé de vaines paroles. Peut-être demain matin serait-il utile de nous revoir pendant un quart d'heure pour parler de ce qui se serait passé pendant la nuit, sans revenir aux arguments que nous avons échangés aujourd'hui.

*Le général de Gaulle* : Bien volontiers. Au total, ce ne sont pas les ambitions de la Grande-Bretagne et de la France qui s'opposent aujourd'hui. Cette période est terminée. La seule question qui se pose à vous comme à nous-mêmes, c'est de savoir si nos positions respectives nous permettent d'ajuster et de concerter notre action politique sur les problèmes d'Asie, d'Orient et d'Europe. Nous sommes moins loin l'un de l'autre que nous ne l'avons jamais été. Nous sommes plus près et plus semblables que nous ne

[1] Dans ce discours, prononcé dans la matinée du 19 juin 1967 à Washington, le président Johnson énonce les 5 principes applicables au Proche-Orient : acceptation par chacune des nations de cette région du droit des autres à la vie ; règlement du problème des réfugiés ; liberté de la navigation ; arrêt de la course aux armements ; conclusion de traités reconnaissant les frontières. Il s'oppose au retour immédiat à la situation antérieure aux hostilités, tout en admettant que les troupes devront être retirées, sans préciser davantage sur quelles positions.

l'étions il y a dix ans, mais nous ne sommes pas encore les mêmes et tout le problème revient à cela. Il y a une évolution que vous accomplissez, et que nous avons peut-être déjà faite ou que nous n'avons pas encore terminée. Je ne crois pas que nous ayons évolué dans des directions opposées, mais ce n'est pas encore la même direction. Voilà la conclusion personnelle que je tire de nos discussions d'aujourd'hui et elle est très importante. C'est à la fois encourageant pour nous, Français, et une raison qui nous amène à rester encore prudents. Pardonnez-moi de vous exprimer ainsi le fond de ma pensée. En tout cas, il apparaît aujourd'hui plus que jamais que nous avons intérêt à être en contact le plus souvent possible et en particulier vous et moi personnellement.

*M. Wilson* : Je m'en félicite et je suis en gros d'accord avec votre évaluation. J'éprouve peut-être moins de prudence que vous et j'aurais tendance à aller rapidement de l'avant. Nous devons naturellement rester personnellement en contact et nous avons des voies diplomatiques qui nous servent très bien dans nos capitales. Un échange régulier de messages reste très important sur les questions dont nous avons parlé aujourd'hui et sur lesquelles nous nous comprenons bien, et en particulier sur celle du Moyen-Orient. Il n'y aurait rien de bien utile, nous en sommes d'accord, à nous rendre à New York pour y prononcer encore un discours. Nos représentants peuvent très bien le faire. Néanmoins, si la situation venait à se polariser aux Nations unies sur les problèmes à propos desquels nous devons agir de concert, le moment serait peut-être venu de le faire soit séparément, soit ensemble. En tout cas, notre intervention éventuelle doit être opportune et il faut en étudier soigneusement le moment, et pour cela rester en contact étroit. Je ne veux pas dire par là que je n'irai pas à New York si vous n'y allez pas non plus, la réciproque n'est pas vraie non plus ; mais je pense que si les circonstances changeaient, nous devrions nous rendre à New York pour y apporter une contribution utile, ne serait-ce que pour dépolariser la situation ; ce que nous pourrions faire même séparément, mais en tout cas de concert.

Un dernier mot au sujet de la presse. Je n'ai pas l'intention de faire ici de conférence de presse car je me rendrai directement demain à l'aérodrome. Je n'en ferai pas non plus à Londres. Ces conversations ont été intimes et il ne serait pas utile de leur donner une publicité qui servirait à introduire des notes hostiles et à faire état de divergences qui n'existent pas. J'aurai néanmoins à paraître à la télévision et à répondre aux questions de la Chambre des Communes. Il y a néanmoins la question de ce que nous allons dire à nos attachés de presse et, pour bien s'entendre et ne pas présenter les choses sous un angle différent, conviendrait-il que M. Burin des Roziers[1] compare ses notes avec les nôtres.

[1] Étienne Burin des Roziers, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962.

*Le général de Gaulle* : Il n'y a en effet pas de divergences. Nous avions convenu, il y a quelques semaines, de nous rencontrer[1]. Cette rencontre a eu lieu au milieu des événements actuels, ce n'est pas de notre fait. Naturellement, nous en avons parlé. Mais, comme d'habitude moins on en dira, mieux cela vaudra.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

## 321

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1664 à 1674.
Diffusion réservée.

*New York, 20 juin 1967.*

(*Reçu* : le 21, à 03 h. 00).

*Proche-Orient : entretien avec M. Kossyguine*

J'ai eu aujourd'hui 20 juin, un entretien de près d'une heure avec M. Kossyguine[2].

Au cours de cet échange de vues, qui a été constamment cordial, le Premier ministre soviétique a parlé d'abord du projet de résolution qu'il avait soumis hier à l'Assemblée et des conditions du vote. Il a exposé ensuite ses vues sur les conséquences économiques de la crise, en particulier en ce qui concerne la fermeture du canal de Suez, la question du pétrole et les intérêts de l'économie soviétique au Proche-Orient.

Après avoir affirmé qu'il y avait un grand nombre de délégations, au moins toutes celles qui jouissent de quelque indépendance vis-à-vis de Washington, qui étaient prêtes à condamner, en conformité avec les idéaux des Nations unies, l'agression israélienne, il s'est étendu longuement sur le retrait, qu'il tient pour le problème essentiel. On ne peut tolérer, en effet, que les Israéliens occupent des territoires qui appartiennent aux Arabes. Ceux-ci s'attendent à ce que l'Assemblée exige ce retrait. Si les Nations unies ne l'obtenaient pas, ils considéreraient que la victoire militaire d'Israël lui donne des droits et que ces droits sont reconnus par la Communauté internationale. L'Assemblée ne saurait en conséquence se séparer sans adopter à ce sujet une décision de principe constructive. Une fois cette décision prise, ce sera au Conseil de sécurité d'y donner suite de manière concrète.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Wilson du 25 avril 1967.

[2] M. Couve de Murville s'est rendu à New York pour assister à l'Assemblée générale des Nations unies ; il y rencontre Kossyguine, le président du Conseil des ministres soviétique. À sa demande, ce télégramme a été adressé à Washington, et à Londres et Moscou.

J'ai alors donné à M. Kossyguine quelques indications sur le sens de l'intervention que je compte faire jeudi matin 22 juin, en rappelant que nous nous étions, dès le premier jour, déclarés contre tout déclenchement d'hostilités[1], que nous n'avions pas approuvé l'opération israélienne et que la guerre ne réglait aucun problème. D'autre part, un fait accompli ne constitue pas, à nos yeux, une solution que l'on puisse admettre. Il faudra bien un jour ou l'autre en venir à un règlement acceptable et accepté par les parties intéressées. Après avoir souligné que la condamnation serait plus difficile à faire approuver par l'Assemblée que le retrait, j'ai demandé à M. Kossyguine s'il estimait que le projet de résolution soviétique était susceptible de recueillir la majorité des deux tiers.

Mon interlocuteur m'a répondu comme s'il n'en doutait pas, en observant toutefois que si la condamnation soulevait plus de problèmes que le retrait, on pourrait voter point par point.

J'ai indiqué qu'au stade actuel du débat, il était malaisé de se prononcer. Très peu de délégations s'étaient exprimées : les Arabes avaient à peine commencé à parler, les Américains avaient déposé un projet de résolution qui recueillerait sûrement un certain nombre de voix. On avait déjà l'écho d'autres tentatives qui auraient aussi leurs partisans. Il fallait donc laisser la discussion se poursuivre et la situation se décanter quelque peu. Peut-être enregistrerait-on alors une tendance propre à rallier l'accord d'un assez grand nombre de délégations. Je n'ai pas manqué de noter, comme l'avait fait M. Kossyguine, que c'était bien au Conseil de sécurité que revenait le soin de prendre des décisions, à supposer que l'Organisation soit prête à le faire.

Le Premier ministre a poursuivi en précisant qu'un des problèmes prioritaires à trancher était celui de la réouverture du canal de Suez[2]. Actuellement, les Arabes étaient d'un côté, les Israéliens de l'autre et le canal était inutilisable. Dans ces conditions il fallait que les troupes israéliennes se retirent afin que le canal, qui appartenait aux Égyptiens et qui constituait d'ailleurs la source la plus importance de leurs revenus, puisse être rouvert dès que possible.

En vue de sonder les intentions soviétiques, j'ai demandé alors à M. Kossyguine s'il avait envisagé la possibilité de faire appel à la présence des Nations unies pendant une période transitoire

Mon interlocuteur me dit qu'il ne pouvait parler au nom des Arabes, mais que la mise en place de casques bleus aboutirait à interdire aux Égyptiens l'accès du canal dans le même temps où les troupes israéliennes continueraient à stationner à proximité dans la péninsule du Sinaï. Ce ne serait donc pas là une solution juste. Les Égyptiens, pour qui Suez était aussi vital que

[1] Le 24 mai 1967, Roger Seydoux déclare au Conseil de sécurité, réuni d'urgence, que la France est fermement attachée au maintien de la paix au Moyen-Orient.

[2] Le canal de Suez est fermé depuis le 6 juin ; voir plus haut le télégramme du Caire n° 924 daté du 7 juin.

Panama pour les Américains, ne l'accepteraient jamais. Ils préféreraient probablement détruire le canal. Il n'y a qu'une solution : le retrait des troupes, sinon le canal resterait fermé, peut-être pour plusieurs années.

J'ai répondu qu'il fallait avant tout se préoccuper de trouver une solution pratique, c'est-à-dire qui permette de rouvrir très rapidement cette importante voie d'eau internationale et ainsi de contribuer au relèvement de l'économie égyptienne qui en avait autant, sinon plus, besoin que les pays dont les navires l'empruntaient. J'ai d'ailleurs rappelé à M. Kossyguine qu'il avait déjà évoqué ce problème à Paris[1], et qu'il s'agissait d'une affaire grave car elle se posait pour tout le monde et tout de suite.

Abordant ensuite la question du pétrole, le Premier ministre s'attacha à souligner que les États arabes allaient prochainement – c'était du moins son avis personnel – interrompre complètement leurs exportations à destination du monde occidental. Il s'agissait de trois cents millions de tonnes par an. L'Union soviétique ne souffrirait en aucune façon de ce boycott, car elle était non seulement productrice, mais aussi largement exportatrice de pétrole ; peut être cela pèserait-il peu sur l'économie américaine. Il en serait tout autrement de l'Europe, qui serait gravement atteinte si cette situation se prolongeait. Il était étrange, par exemple, de constater qu'un des pays actuellement le plus anti-arabe était la Grande-Bretagne, dont l'économie était largement dépendante du pétrole du Moyen-Orient. Mon interlocuteur a saisi cette occasion pour démentir catégoriquement les bruits selon lesquels l'URSS se serait montrée disposée à fournir du pétrole aux Anglais pour remplacer celui des Arabes : c'était « une provocation visant à glisser un coin entre les Russes et les Arabes ». Le ministre responsable, M. Patolichev[2], venait de publier un communiqué à ce sujet.

Je n'ai pas dissimulé que cette question était des plus importantes en soulignant toutefois qu'elle l'était à la fois pour ceux qui achetaient et pour ceux qui vendaient. J'ai reconnu que des pays comme la France, la Grande-Bretagne et l'Italie seraient parmi les plus touchés si le boycott se prolongeait. Tout cela prouvait d'ailleurs à quel point cette situation était absurde : il faudrait d'autant plus s'employer à la dénouer que la fermeture du canal de Suez et le ravitaillement en pétrole d'une partie du monde étaient des questions de politique générale qui mettaient en cause la paix.

Après avoir indiqué qu'il allait recevoir en fin de journée « tous les Arabes », M. Kossyguine a rappelé que son pays n'avait aucun intérêt économique direct au Proche-Orient, notamment en Égypte. C'est nous, a-t-il souligné, qui aidons les Arabes sans aucun profit. Nous avons investi des milliards de roubles à Assouan[3]. Nous ne tirons aucun bénéfice de ces

[1] Lors de son passage à Paris, se rendant à New York à l'Assemblée générale des Nations unies, Kossyguine, rencontre le général de Gaulle le 16 juin. Au bout de quelques minutes l'entretien est élargi aux ministres des Affaires étrangères. Voir plus haut le télégramme de Paris n° 1319 du 17 juin.

[2] Nikolaï Semenovitch Patolichev est le ministre soviétique du Commerce extérieur depuis 1958.

[3] L'URSS a aidé les Égyptiens à construire sur le Nil le barrage-réservoir d'Assouan créant la retenue d'eau formant le lac Nasser.

pays et nous n'utilisons même pas leur pétrole. C'est là un fait qui est bien connu et auquel l'opinion publique, notamment dans le monde occidental, ne porte pourtant pas assez attention.

Avant de prendre congé, nous sommes convenus de la nécessité pour les deux délégations de rester en contact comme elles l'avaient d'ailleurs fait jusqu'à présent. Cela pourrait se faire au niveau ministériel tant que M. Gromyko[1] et moi-même serions à New York. Ensuite, nous chargerions M. Fedorenko[2] et M. Seydoux de continuer à s'informer et à se consulter.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient)*

## 322

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Harold Wilson à Trianon le 20 juin 1967, de 9 h. 30 à 10 h. 00*

C.R.

*M. Wilson* : Il me semble que les déclarations faites depuis que nous nous sommes vus hier aient sensiblement modifié la situation. À mon sens, le problème le plus difficile est celui qui est posé par l'incapacité dans laquelle sont Johnson[3] et Kossyguine[4] de se rencontrer. Celui-ci ne veut pas s'éloigner de New York pour aller à Washington et pour celui-là il paraît difficile de se rendre à New York. Ainsi, outre l'impasse politique que vous avez fort bien décrite hier, il y a maintenant une impasse de procédure et une question de face. Il semble donc que la situation ait plutôt empiré depuis hier.

*Le général de Gaulle* : Ainsi que je vous l'avais dit hier, Johnson avait invité Kossyguine le vendredi[5] matin et celui-ci m'avait déclaré qu'il n'irait pas à Washington[6]. Je n'ai jamais douté de l'affrontement entre les États-Unis et l'Union soviétique, il est inévitable et il durera longtemps en entraînant des complications que l'on ne peut pas toutes prévoir. Il n'y a

[1] Andreï Andreïevitch Gromyko est le ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

[2] Nikolaï Trofimovitch Fedorenko est le représentant permanent soviétique au Conseil de sécurité depuis 1962

[3] Sur le discours du président Johnson, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Johnson du 19 juin 1967.

[4] Le 19 juin 1967, à la tribune des Nations unies à New York, Alexis Kossyguine prononce un discours où il affirme qu'Israël a voulu détruire le régime progressiste de la Syrie, puis celui de la RAU et a été coupable d'agression avec la complicité des États-Unis et du Royaume-Uni.

[5] C'est-à-dire le 16 juin 1967.

[6] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Kossyguine du 16 juin 1967.

maintenant aucun arrangement possible. Une guerre larvée s'est établie en Orient et une guerre froide, entre les États-Unis et l'Union soviétique paraît inévitable. Quant à nous, nous maintenons notre position : nous ne sommes pas liés aux États-Unis pas plus que nous ne le sommes à l'Union soviétique. Nous ne pensons pas qu'un arrangement entre eux conduirait à une solution. Ainsi, nous sommes vraiment résignés à une longue période de difficultés, d'incertitude et, pour dire le mot, d'impuissance.

*M. Wilson* : J'en conviens, il n'y a pas de perspective de solution par une rencontre bilatérale ni par des négociations directes entre Arabes et Juifs. Ceux qui espèrent celles-ci se bercent d'illusions.

*Le général de Gaulle* : Israël aussi se fait des illusions ou il s'en est fait. Après ses succès, il pensait pourvoir discuter avec certains dirigeants arabes, par exemple avec Hussein[1]. Il ne trouvera personne pour négocier.

*M. Wilson* : Il aurait été bien satisfaisant que les Arabes et les Juifs pussent entamer des pourparlers, mais il serait tout aussi réaliste de le souhaiter que de vouloir qu'il n'y ait pas de conflit. En tout cas, nous devons maintenir un contact étroit entre nous pour voir si nous ne pourrions pas intervenir utilement au moment opportun.

*Le général de Gaulle* : Il n'est pas impossible qu'après une longue période de difficultés et de heurts, qui pourrait devenir assez grave, notre idée d'un arrangement à quatre ne finisse pas par s'établir. Dans l'état présent, cela est impossible. Nous n'y renonçons pas pour autant et nous ne nous compromettons en rien afin de la réserver.

*M. Wilson* : Il est clair actuellement, j'en suis d'accord avec vous, qu'il n'y a pas avantage à ce que nous nous rendions à New York. Mais après huit jours, il nous faudrait procéder à un rapide échange de vues pour voir s'il n'est pas opportun de faire quelque chose ensemble ou de relancer l'idée de la consultation à quatre.

Il serait peut-être dommage de laisser partir Kossyguine de New York sans faire une tentative, mais si dans une semaine, la situation est aussi mauvaise qu'elle l'est maintenant, une invitation à se consulter n'aboutirait à aucun résultat. Il nous faut donc rester attentifs et rester en contact étroit.

*Le général de Gaulle* : Je ne demande pas mieux de rester en contact avec vous, par un canal ou par un autre, pour voir où nous en sommes d'ici une semaine. Je suis pourtant sûr que les discours resteront intraitables de part et d'autre et comme vous le dites, il ne serait pas utile que vous alliez à New York pour prononcer encore un discours. En tout cas, ni moi ni le Premier ministre n'irons à New York. M. Couve de Murville y est, jeudi, il parlera sur des généralités. Rien ne sera changé en une semaine, ce sera l'affrontement pur et simple et Kossyguine quittera les Nations unies après avoir dit ce qu'il aura voulu dire et avoir groupé ceux qu'il aura pu rassembler et il y en a un certain nombre. L'Assemblée se terminera dans

[1] Hussein Ibn Talal, roi de Jordanie depuis le 11 août 1952.

le vague et l'indétermination comme d'habitude. Il ne sera pas possible de réunir une majorité des deux tiers pour une motion quelconque, ou alors ce sera pour une motion qui ne signifiera rien.

*M. Wilson* : C'est là une vue tout à fait réaliste. N'oublions pas néanmoins que si les Quatre devaient se réunir, ce serait en un sens une démarche sans retour. C'est l'as d'atout que l'on ne peut jouer qu'une fois et en tout cas pas trop tôt pour ne pas causer de déceptions et ne pas rester les mains vides. On ne pourra jouer cette carte que si elle est en mesure de conduire à une solution dans le sens dont nous avons convenu. Néanmoins, nous allons revoir la situation d'ici une semaine et décider alors s'il est opportun de la jouer, soit parce que quelque chose aura été fait, soit parce que rien n'aura été fait, que la situation sera devenue encore plus difficile et qu'un certain nombre d'autres personnes auront compris toute l'urgence d'une manœuvre de paix. Cela ne se produira peut-être pas avant juillet ou septembre. Nous aurons à affronter un été long et chaud.

*Le général de Gaulle* : M. Pompidou va se rendre à Moscou au début de juillet[1] et M. Kossyguine avait dit qu'il serait de retour pour le recevoir. Nous ne nous attendons pas à ce que cette visite de politesse apporte de grands changements, mais du côté de Kossyguine il y a un net désir de maintenir le contact avec Paris. Il me l'a dit et ce n'est pas mauvais. Quant à Johnson, jamais il ne nous consulte et nous ne le consultons pas non plus. Il est très éloigné et à part de la France, comme nous le sommes par rapport à lui.

*M. Wilson* : Il conviendrait de nous efforcer de mettre en jeu toutes nos capacités et si la situation empirait, il est bon que nous soyons en relations avec Kossyguine et que nous intensifions nos échanges avec lui. Il faut continuer à exercer notre influence partout où nous le pouvons. J'aurai à me rendre à Moscou d'ici la fin de l'année[2] et sans doute Kossyguine voudra-t-il que je le voie au moment le plus utile. Au demeurant, puisque l'été que nous passerons sera long et chaud, nous deux de toutes façons, nous devons garder la tête froide. Je vous remercie de votre admirable hospitalité et de cet échange de vues qui a été extrêmement utile. J'espère que nous pourrons garder ce contact non seulement sur les affaires du Moyen-Orient, mais encore sur celles du monde entier.

*Le général de Gaulle* : C'est nous qui vous remercions. De toute façon, il est très bon que nous nous voyions et que nous nous expliquions sur ce que nous avons à l'esprit. Au total, il est clair que nous ne sommes en opposition sur aucun sujet. Allons-nous continuer à nous rapprocher ? Cela est certes possible et si cela l'est, c'est souhaitable et nous le souhaitons. Là aussi, les chemins seront longs et cela est compréhensible. Enfin, il y a certainement un grand progrès dans notre rapprochement. Telle est l'impression que nous retirons de votre aimable visite.

*(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1967)*

[1] Le Premier ministre français se rend en Union soviétique du 3 au 8 juillet 1967.

[2] C'est en fait du 22 au 24 janvier 1968 qu'Harold Wilson se rend à Moscou.

# 323

M. LESCOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 356 à 360
Diffusion réservée.

*Amman, 21 juin 1967.*

(*Reçu* : 12 h. 20)

Des indications que m'a données le Roi[1] sur l'esprit dans lequel il envisage l'action diplomatique à mener pour sortir de l'impasse, on ne saurait conclure à l'idée d'une négociation directe, ni même à celle d'un arrangement définitif avec Israël. Tous termes de cette nature ont été soigneusement évités au cours de l'entretien. Mon interlocuteur en sait trop le danger. Ce que le président Hélou confiait récemment à M. Falaize[2], à savoir que tout chef d'État arabe suspect de telles pensées serait assassiné dans les 24 heures, va trop de soi dans le pays du feu roi Abdallah[3].

À la différence de ses conseillers les plus proches encore en pleine confusion mentale, le Souverain m'a donné l'impression d'avoir froidement réfléchi, tirant les conséquences de l'échec subi quant aux concessions auxquelles se résigner. Quelle en serait l'étendue ? Par quelle procédure les définir ? Que juge-t-il essentiel de « sauver », pour reprendre son propre terme ? Sans doute demeure-t-il imprécis pour lui-même, ce qui n'est que trop compréhensible, encore qu'il garde secret le fond de sa pensée.

Cela dit, on se tromperait très probablement en prêtant à Hussein les desseins que lui attribuent si volontiers certaines propagandes arabes ou israéliennes. Grandi dans le drame palestinien, de tout temps inquiet des visées expansionnistes de son redoutable voisin, il reste avant tout un patriote arabe et il l'a maintes fois prouvé par ses compromis avec ses pires adversaires, ces jours derniers encore, se jetant dans une bataille qu'il savait d'avance perdue et qui risquait de sceller son propre destin.

D'autre part, son émotion lorsqu'il me parlait du calvaire des nouveaux réfugiés et des violences qui les auraient poussés à l'exode ne saurait laisser de doute sur ses sentiments : ils sont ceux de tout Arabe en face d'Israël, si tempérés soient-ils par une rare objectivité de vues.

Si cette analyse des dispositions du seul des chefs d'État orientaux, directement intéressés au conflit, qui ait la lucidité et le courage de regarder les choses en face, est juste, et je le crois, elle fera sentir combien toute perspective de réconciliation ou même de conciliation reste éloignée.

*(Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec Israël, JO-6-3 (IS))*

[1] Hussein Ibn Talal, roi de Jordanie depuis le 11 août 1952.

[2] Voir plus haut le télégramme de Beyrouth n° 865 qui relate l'entretien entre le président de la République libanaise, Charles Hélou, et Pierre-Louis Falaize, ambassadeur de France à Beyrouth depuis mars 1964.

[3] Abdallah Ibn Hussein, de la dynastie des Hachémites, émir (1921-1946) puis roi (1946-1951) de Jordanie, grand-père du roi Hussein est assassiné à Jérusalem en août 1951.

# 324

M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1712 à 1734.
Diffusion strictement réservée.

*New York, 21 juin 1967.*
(*Reçu* : le 22 juin, 06 h. 31).

J'ai reçu cet après-midi la visite de M. Eban[1], qui, abordant tout de suite l'état des rapports franco-israéliens, m'a dit que l'attitude de notre pays telle qu'elle s'était concrétisée dans la déclaration du Conseil des ministres du 2 juin[2] avait causé au sein du gouvernement et de l'opinion israélienne une profonde déception qui avait eu des effets imprévus, mon interlocuteur était bien arrivé, pour sa part, à la conclusion qu'il fallait tenter de trouver une solution diplomatique au différend qui était né avec la RAU. Mais il avait eu également l'impression qu'il ne pourrait convaincre le gouvernement français du droit d'Israël au libre passage dans le détroit de Tiran, et il avait remporté de son bref séjour à Paris[3] le sentiment qu'Israël devrait se soumettre à l'humiliation du blocus et accepter aussi les graves dommages qui seraient apportés à l'économie de son pays. La libre navigation dans le golfe d'Akaba, qui avait été au début un principe juridique, s'était transformée en une nécessité économique, car c'est sur cette base qu'Israël avait fondé ses rapports avec l'Afrique et l'Asie. M. Eban avait dit au général de Gaulle qu'Israël, limité à sa seule vocation méditerranéenne, ne serait plus Israël.

Le 23 mai[4], a poursuivi mon interlocuteur, apparaîtra dans cette perspective comme une date décisive dans l'histoire du Proche-Orient, Nasser devait savoir qu'en décidant le blocus il imposait la guerre. Sans doute Israël

[1] Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966, vient à New York assister à l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies convoquée d'urgence au sujet du conflit israélo-arabe et ouverte le 17 juin. Voir plus haut le télégramme de Paris à New York n° 549 du 17 juin 1967.

[2] Après la réunion du Conseil des ministres français du 2 juin 1967, le porte-parole déclare : « L'État qui, le premier et où que ce soit, emploierait les armes n'aurait son approbation ni, à plus forte raison, son appui ». Voir *Politique étrangère de la France*, textes et documents, 1er semestre 1967, publiée par la Documentation française, notes et études documentaires, nos 3428 à 3430 – 24 octobre 1967, p. 108.

[3] Abba Eban fait une escale de quelques heures à Paris en se rendant à l'Assemblée générale des Nations unies. Il rencontre le général de Gaulle qui lui conseille : 1) de ne pas chercher à provoquer des déclarations de principe dont le fondement juridique serait incertain et l'application aléatoire ; 2) d'éviter tout ce qui pourrait faire apparaître Israël comme l'agresseur. Voir la note intitulée « Chronologie de la crise israélienne 1967, 7 avril – 5 juin », non retenue.

[4] Le 23 mai, Nasser décide d'interdire la navigation dans le détroit de Tiran. Voir plus haut le télégramme du Caire n° 573 du 24 mai 1967.

pouvait-il se référer aux déclarations de 1957[1], puisqu'aussi bien rien depuis lors n'avait été dit par aucune des trois puissances qui permit de penser que la doctrine établie à cette époque avait été modifiée. Le sentiment que, malgré tout, ces déclarations ne seraient pas respectées avait contribué à créer en Israël une atmosphère de lutte et de solitude. Certes, on avait suivi à Tel-Aviv les efforts des États-Unis pour tenter de faire rétablir la liberté de la navigation, mais durant tout ce temps, les concentrations égyptiennes étaient de plus en plus massives. Nous ne soupçonnions pas alors, a dit M. Eban, que la puissance matérielle de la RAU pouvait être compensée par la faiblesse des hommes et nous avions réellement la conviction que l'existence de notre pays était en jeu. Notre choix apparaissait chaque jour plus inexorable. Les choses auraient été différentes si nous avions cru qu'un effort sérieux était fait par les puissances amies pour modifier la situation dans le golfe d'Akaba. Finalement, nous avons dû défendre nos droits avec des résultats qui nous ont étonnés nous-mêmes et dont nous ne connaissons peut-être pas encore les vraies raisons.

Nous avons aussi été surpris par l'attitude de la Jordanie. Quelques heures après les premiers bombardements, nous gardions l'espoir d'éviter les hostilités ouvertes avec elle. Nous avions envoyé à cette fin un message au roi Hussein. Sa réponse a été le bombardement de Jérusalem qui fut ce jour-là particulièrement cruel. Quels ont été les mobiles du Roi ? Il est difficile de le dire. Peut-être croyait-il encore à ce moment au succès des armes de Nasser, tel que l'annonçait d'ailleurs la radio du Caire ? Peut-être aussi était-il privé de toute liberté de choix du fait de la présence à ses côtés de Choukeiry ?[2]

Poursuivant son exposé, M. Eban me dit qu'il était inconcevable maintenant de revenir en arrière. La cause de la guerre est le refus par les Arabes de reconnaître la souveraineté d'Israël. Mais, les possibilités de négociation directe avec les États arabes ne sont pas négligeables. Il faut éviter que les Nations unies interviennent pour empêcher de telles négociations. Si, comme l'espère M. Eban, l'Assemblée se révèle incapable de toute action, en particulier si la résolution soviétique[3] échoue, les gouvernements arabes en tireront la conclusion qu'ils doivent s'adresser à Tel-Aviv. Il est donc nécessaire de les amener à prendre conscience de la nécessité inévitable de régler avec Israël les conditions de notre existence.

[1] Au cours de l'Assemblée générale des Nations unies, le 1er mars 1957, le gouvernement israélien accepte de retirer ses forces de la région de Charm el-Cheikh et de Gaza à la double condition que lesdites forces seraient remplacées par des forces des Nations unies et que l'accès du golfe d'Akaba serait libre. Voir ci-dessus la note du service juridique du 23 mai 1967.

[2] Ahmed Choukheiri est président du Comité exécutif de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine).

[3] La résolution soviétique S 7951 du 8 juin 1967 déposée devant le Conseil de sécurité "1) condamne résolument les actes agressifs d'Israël et les violations par Israël des résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité, de la Charte des Nations unies et des principes de l'Organisation des Nations unies ; 2) exige qu'Israël cesse immédiatement les activités militaires contre les États arabes voisins et retire toutes ses troupes de leurs territoires en deçà des lignes d'armistice". Voir le télégramme de New York n° 1524 du 8 juin 1967, non retenu.

Nous avons essayé, a-t-il ajouté, d'amener l'URSS à nous aider à préserver le *statu quo*. Plusieurs fois, nous avons eu l'impression de réussir. Nous avons d'ailleurs eu ces derniers temps des discussions avec la Pologne, la Roumanie, et aussi, sur le plan commercial, avec la Hongrie. Mais nous savons que l'URSS est seule responsable de la stratégie politique du bloc, alors que les autres pays de l'Est ne peuvent traiter que des rapports bilatéraux.

Le Ministre israélien a poursuivi en affirmant que l'heure d'un règlement était arrivée et il a établi un parallèle avec la situation existant en 1948. Les mêmes possibilités se présentent aujourd'hui.

Les pressions extérieures ne pourront modifier la situation et notre opinion publique n'acceptera jamais le retrait des troupes s'il n'y a pas une réévaluation simultanée des relations entre Israël et ses voisins. Les solutions provisoires, telles que celles des lignes d'armistice, sont dépassées. Il faut convaincre les Arabes que le seul terme de l'alternative qui s'offre à eux est un règlement de paix avec Israël. L'opinion mondiale s'exerce d'ailleurs dans ce sens et de toute part on nous dit de ne rien abandonner aussi longtemps que nos droits ne seront pas reconnus.

Après avoir indiqué un processus en trois phases – cessez-le-feu, négociations, signature d'un traité de paix – M. Eban m'a affirmé qu'avec la RAU et la Syrie le problème qui se pose touche à la sécurité et non à des agrandissements de territoire. Avec le Caire, nous souhaitons, a-t-il dit, un traité consacrant la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et le canal de Suez et la démilitarisation du Sinaï, sans qu'il soit porté pour autant atteinte à la souveraineté égyptienne. La péninsule est au demeurant un territoire sans population et les précédents ne manquent pas dans l'histoire. Avec Damas, il s'agira surtout de trouver un règlement qui, d'une part, empêche ce pays de tirer sur nos kibboutz et, d'autre part, le force à renoncer au rêve consistant à détourner le cours du Jourdain[1]. Les conditions que nous poserons à ces deux pays ne seront pas humiliantes.

Avec les Palestiniens et la Jordanie, le problème sera plus compliqué. Des contacts que nous avons avec la population palestinienne nous retirons l'impression que beaucoup ne sont pas désireux de demeurer dans le cadre du régime hachémite et qu'ils semblent prêts à lier leur destin à celui d'Israël. Toutefois, l'opinion n'est pas unanime et nous n'avons pas encore arrêté notre attitude. Faut-il envisager un traité de paix avec Hussein, fixant la frontière définitive entre la Jordanie et Israël ? Faut-il songer à une province autonome rattachée à Israël par une union économique ? Il y a toutes sortes d'options. Ce qui est primordial aujourd'hui, a affirmé mon interlocuteur, c'est que le terrain soit libre pour des pourparlers directs avec Amman qui, sous la pression des réalités, ne sont pas inconcevables.

Il faut une fois pour toutes que les Arabes soient persuadés que leur doctrine d'élimination d'Israël doit être abandonnée à jamais. Dans cette

[1] Le détournement des eaux du Jourdain est un sujet de discorde entre Israël et ses voisins syrien et jordanien. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 69 et 1965-I, n° 124 et n° 221.

perspective, il est sûr, m'a dit M. Eban, que l'expression d'un certain pessimisme à l'égard de ces orientations, comme celui dont vous vous êtes fait l'interprète devant le parlement français, est mauvaise pour notre cause. Nous sommes d'accord avec la France sur l'importance d'une coopération avec l'URSS, mais nous n'y croyons guère. L'attitude des Russes est influencée par des considérations extérieures telles que leurs rapports avec les États-Unis ou la guerre du Vietnam, peut-être aussi Moscou sous-estime-t-il l'importance géopolitique d'Israël et surestime-t-il celle des pays arabes ? En tout cas, la satisfaction que l'URSS manifeste devant la position française n'est pas bonne pour la paix.

Avant de répondre sur le fond à M. Eban, j'ai commencé par examiner les raisons de cette crise qui sont difficiles à analyser. Le gouvernement d'Israël a ses propres idées sur la politique soviétique. Les Syriens se sont imaginés, encouragés ou non par Moscou, que vous alliez les attaquer. Les Égyptiens, qui hésitaient à donner pour la seconde fois une réponse négative à leurs demandes d'assistance, ont fait une entrée spectaculaire dans le Sinaï, ce qui prouve d'ailleurs que leurs intentions étaient plus politiques que militaires. Il y a eu ensuite l'incident des casques bleus et le président Nasser n'a pu s'empêcher d'imposer le blocus des détroits, ce qui a été une mesure déplorable. Vous êtes ensuite, ai-je poursuivi, venu à Paris pour voir le Président de la République. Israël allait-il faire la guerre pour rétablir le *statu quo* ou allait-on essayer autre chose ? Nous étions d'avis que ce serait une erreur de faire la guerre. C'est dans cet esprit que nous avons proposé la réunion des quatre grandes puissances dont le premier objectif était de demander aux deux autres parties de ne pas engager les hostilités et le deuxième de trouver, avec l'accord de ces deux pays, une solution au problème du golfe d'Akaba. Les Russes ont refusé de coopérer à cause du Vietnam. Puis, vous avez vu les Américains essayer de mettre au point une déclaration des puissances maritimes. Nous avons toujours pensé qu'une telle déclaration n'avait pas de sens, à moins que les États-Unis ne soient prêts à faire la guerre à votre place. Ils ne l'étaient pas. Vous avez fait la guerre, que vous avez gagnée grâce à la supériorité de vos moyens humains. Vous avez obtenu de grands succès, vous occupez des espaces considérables et des points stratégiques importants. Je crains que ce ne soit pas une solution.

Vous voulez vous entretenir directement avec les Arabes. Je pense que vous ne l'obtiendrez pas, je dirais même, maintenant moins que jamais. Vous avez évoqué la déclaration de 1957. Nous avons toujours pensé que ce serait une erreur de votre part de la rappeler pour vous inciter à faire la guerre. La solution la moins mauvaise était d'agir avec l'URSS pour essayer d'amener les Égyptiens à discuter de la navigation dans le golfe d'Akaba. Je vois donc l'avenir sous un jour assez sombre et nous avons, vous et moi, il faut le constater, une appréciation différente de la situation. L'avenir montrera qui a raison. Peut-être d'ailleurs des situations intermédiaires apparaîtront-elles. Mais il est trop tôt pour prévoir cet avenir. En tout cas, la situation est pour le moment extrêmement grave. L'URSS est coupée de vous, les États-Unis des Arabes, et il est très difficile, en raison

de la guerre du Vietnam, d'associer les Russes à aucune action commune pour le rétablissement de la paix. Je vous ai toujours dit que la meilleure solution était une garantie non pas tripartite, mais quadripartite, elle est malheureusement impossible tant que les combats continueront au Vietnam. En fait, vous ne pouvez vivre contre les Russes, pas plus que la RAU ne peut vivre contre les États-Unis. Demain, dans mon discours, je ne dirai rien des conditions de paix, mais la France ne peut favoriser la politique du fait accompli et vous soulevez de bien graves problèmes lorsque vous évoquez une modification du *statu quo* territorial. Ce que je vous conseille, du moins, est de ne pas créer trop de problèmes de réfugiés. Ils sont toujours très douloureux et malaisés à régler.

Reprenant la parole, M. Eban a observé que la victoire militaire d'Israël avait peut-être dépassé sa capacité politique, que la paix est une réponse à toutes les questions, mais qu'il faut avant tout, tenait-il à répéter, que son pays soit reconnu comme un état souverain.

Je lui ai répondu qu'on n'en était, hélas, pas plus près qu'avant, plutôt plus loin, et que le refus de la reconnaissance d'Israël était lié en grande partie à la question des réfugiés. M. Eban ayant noté que les Égyptiens semblaient peu se soucier de cette question. J'ai observé que la raison en était qu'ils n'étaient pas de vrais Arabes. Les réactions sont bien différentes lorsqu'on parle à des Jordaniens, des Syriens, des Irakiens, ou même des Saoudiens.

Reprenant le problème de nos rapports, que le ministre israélien avait soulevé au début de l'entretien, je lui ai dit qu'il était normal que le gouvernement de Tel-Aviv et l'opinion israélienne aient réagi comme ils l'avaient fait. C'était inévitable à partir du moment où nous prenions des positions en contradiction avec les leurs. La déception d'Israël et même son amertume étaient compréhensibles. Il fallait s'employer à surmonter cette situation. À une réflexion de M. Eban, qui me rappelait que la France n'avait peut-être pas compris qu'Israël avait agi par désespoir, je lui ai répondu qu'il y avait là encore une différence d'appréciation, nous pensions que les Arabes n'étaient pas une menace véritable. En fait, lorsque l'armée israélienne avait lancé son offensive, les Arabes n'étaient prêts à rien.

M. Eban a souligné que la marge de sécurité de son pays, compte tenu de l'exigüité du territoire, était très faible, que l'Égypte avait fait des reconnaissances aériennes sur les trois aérodromes israéliens et qu'enfin on avait trouvé sur certains officiers des ordres écrits donnant instruction aux observateurs de la RAU de s'intéresser particulièrement à ces aérodromes.

Passant ensuite à des questions de procédure, le ministre israélien a rappelé que le secrétaire du *Foreign Office* et le Premier ministre danois avaient proposé l'envoi sur place d'un représentant du secrétaire général qui serait nommé par le Conseil de sécurité et qui serait chargé d'explorer les possibilités de rapprochement entre les divers gouvernements du Proche-Orient. Sur une question que je lui ai posée, M. Eban m'a indiqué que son gouvernement ne serait pas hostile à une telle suggestion.

*(Israël, Relations avec la France, relations politiques, IS 6-3)*

# 325

M. LESCOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 363 à 367. *Amman, 22 juin 1967.*

(*Reçu* : 18 h. 30)

Le Roi a convoqué, le 21 juin à 19 heures, les chefs de missions diplomatiques. Il a tout d'abord pris la parole en arabe, pour indiquer aux représentants des « pays frères » que son propos ne s'adressait pas à eux, mais aux ambassadeurs étrangers et il a rapidement résumé ce qu'il s'apprêtait à dire à ceux-ci. Passant alors à l'anglais, il s'est étendu, avec beaucoup d'émotion sur la situation créée par l'occupation israélienne sur la rive droite du Jourdain. Contrairement aux allégations de sa propagande, l'ennemi ferait tout pour encourager l'exode des populations sans toutefois recourir à la violence ouverte. Des conditions d'insécurité et de famine seraient subtilement créées pour arriver à ce but, des profanations auraient été opérées en divers lieux saints, des destructions perpétrées en vieille ville de Jérusalem. D'ores et déjà, les réfugiés parvenus sur la rive gauche du Jourdain dépasseraient le nombre de 130 000.

En outre, l'occupant aurait entrepris une campagne, appuyée de tout un appareil d'intimidation, tendant à démontrer au monde que les habitants de la Cisjordanie entendent disposer eux-mêmes de leur destin en accord avec Israël.

Le roi a également évoqué les difficultés opposées par l'adversaire à la Croix Rouge pour l'échange des prisonniers.

Il a fait appel aux représentants des puissances pour qu'ils interviennent auprès de leurs gouvernements afin d'obtenir le respect des conventions de Genève et de la résolution du Conseil de sécurité affirmant les droits des habitants de Cisjordanie à rester chez eux[1].

Après l'exposé royal, un médecin échappé de Jérusalem, le Docteur Najib Abou Haydar, honorablement connu de mon collègue anglais, a tracé un sombre tableau de l'attitude des Israéliens dans la ville sainte : pillage, démolition de quartiers entiers, famine systématique organisée, destruction sans raison militaire de l'hôpital Victoria.

*(Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec Israël, JO-6-3 (IS))*

[1] Il s'agit de la résolution 237 (1967) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1361e séance le 16 juin 1967 qui « prie le gouvernement israélien d'assurer la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu et de faciliter le retour des habitants qui se sont enfuis de ces zones depuis le déclenchement des hostilités. Recommande aux gouvernements intéressés de respecter scrupuleusement les principes humanitaires régissant le traitement des prisonniers de guerre et la protection des civils en temps de guerre, tels qu'ils sont énoncés dans les conventions de Genève du 12 août 1949 ». Ces conventions sont publiées dans « *Nations unies, Recueil des Traités*, vol. 75, 1950, nos 970 à 973).

# 326

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3801 à 3804. *Bonn, 22 juin 1967.*

(*Reçu* : 23 h. 10).

La déclaration du gouvernement français sur la situation internationale[1] frappe l'opinion allemande qui, en l'absence de toute réaction officielle, du moins jusqu'ici, hésite à se prononcer. Les consommateurs en retiennent avant tout le lien entre la crise du Moyen-Orient et le conflit vietnamien. Comment, s'interrogent-ils, amener les grandes puissances à une table de conférence ? Le Président de la République française ne s'est-il pas aliéné les États-Unis, aujourd'hui plus que jamais ? Ne risque-t-on pas, à situer le problème sur ce terrain, de compliquer les conversations relatives au Moyen-Orient et de rendre plus incertaine la cause de la paix ?

Les passages relatifs au rôle d'Israël dans le déclenchement des hostilités sont également relevés avec soin. Le général de Gaulle, écrit un éditorialiste, ne se place ni du côté des Arabes, ni du côté des Israéliens. Il parle au nom de la France et en tenant compte des intérêts français. Mais ce jugement n'est pas celui de tous. Nombreux sont les quotidiens[2] qui s'inquiètent de savoir si l'attitude française ne s'est pas rapprochée de celle de Moscou, et qui notent la déception des Israéliens. Ces mêmes journaux constatent cependant, non sans perplexité, que les positions française et britannique[3] ne paraissent pas très éloignées, à l'heure actuelle, sur le Moyen-Orient. Un certain embarras se manifeste. Comment, se demande-t-on, la République fédérale peut-elle parvenir à ne pas trop perdre dans l'aventure. Beaucoup réclament, avec plus d'instance que jamais, que l'Europe fasse entendre sa voix, mais ils n'osent pas indiquer dans quel sens et se contentent de formuler, en termes de théorie, le vœu d'une unification politique.

[1] Le gouvernement français a fait une déclaration officielle le 21 juin, liant la solution du conflit du Moyen-Orient à la fin de la guerre du Vietnam, blâmant la menace de destruction d'Israël par les pays arabes et condamnant l'ouverture des hostilités par Israël. La France maintient son embargo sur les armes à destination du Proche-Orient. Le texte de cette déclaration est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1967, p. 130 et 131, La Documentation française, Notes et Études documentaires nos 3428 à 3430, 24 octobre 1967.

[2] Le télégramme de Bonn nos 3826 et 3827 du 23 juin 1967, non publié, rapporte les articles malveillants, dont l'origine se trouve souvent dans les correspondances de Paris, telle l'analyse de M. Lothar Rühl dans la *Welt*. La question essentielle que se posent la plupart des commentateurs est de savoir si la France ne pencherait pas exagérément pour le camp arabe. La France, soutiennent-ils, n'a pas les moyens de promouvoir la solution du conflit.

[3] Dans une déclaration aux Communes, faite le 5 juin, M. George Brown a affirmé le souci du gouvernement britannique d'éviter de prendre position en faveur des uns et des autres dans le conflit du Moyen-Orient. Les forces britanniques stationnées dans cette région, ont reçu l'ordre de ne pas se laisser impliquer dans les hostilités. La Grande-Bretagne préconise une solution pacifique des différends qui opposent Israël aux pays arabes de la région. Se reporter aux télégrammes de Londres nos 3028 à 3034 et 3085 à 3087 des 1er et 5 juin 1967, non reproduits.

À l'*Auswärtiges Amt*, les instructions sont à la discrétion : la position allemande a été déjà exposée par le Chancelier et le Ministre fédéral des Affaires étrangères. Elle a été rappelée hier encore par M. Schütz[1]. On s'abstient de tout autre commentaire.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 327

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES.

*Le ravitaillement de la Rhodésie en produits pétroliers.*

N. *Paris, 22 juin 1967.*

1. Dès l'entrée en vigueur de l'Ordre en Conseil du 17 décembre 1965 mettant l'embargo sur le pétrole et les produits pétroliers à destination de la Rhodésie[2], le gouvernement français a coopéré avec le gouvernement britannique afin de faire en sorte que cet embargo soit aussi efficace que possible. Il a interdit l'exportation vers la Rhodésie du pétrole et des produits pétroliers en provenance de tous les territoires relevant de la souveraineté française. Il a recommandé aux compagnies pétrolières françaises et aux armateurs français d'éviter d'apporter tout concours direct ou indirect à l'approvisionnement pétrolier de la Rhodésie.

Cette interdiction et ces recommandations ont été rigoureusement respectées.

2. Les gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud n'ayant pris aucune mesure pour faire obstacle au passage des produits pétroliers à travers la frontière qui sépare de la Rhodésie le Mozambique et l'Afrique du Sud, la Rhodésie a toujours pu et peut toujours s'approvisionner librement sur les marchés de ces deux pays.

[1] Le secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt*, Klaus Schütz, a indiqué à l'agence de presse DPA, le 21 juin, que le gouvernement fédéral était disposé à participer, non seulement à un arrangement pacifique, mais également à la reconstruction des pays du Moyen-Orient. Le gouvernement fédéral allemand a fait savoir aux États arabes qu'il était prêt à leur accorder une aide humanitaire d'urgence. Enfin, M. Schütz s'est déclaré partisan d'une étroite collaboration entre les pays du Marché commun et ceux de la Méditerranée orientale. La RFA est intéressée au rétablissement des rapports avec tous les États de la région : dès que la crise sera moins aiguë, le gouvernement allemand réaffirmera son souhait de reprendre les relations diplomatiques.

[2] La résolution n° 232 (1966) adoptée le 16 décembre 1966 par le Conseil de sécurité précise : « le Conseil de sécurité… 2) décide que tous les États membres de l'ONU empêcheront… la participation sur leurs territoires ou territoires placés sous leur administration ou de moyens de transports terrestres ou aériens ou de leurs ressortissants ou de navires immatriculés chez eux, à la fourniture de pétrole ou de produits pétroliers à la Rhodésie du Sud, nonobstant tous contrats conclus ou toutes licences accordées avant la date de la présente résolution ». Voir le télégramme n° 4166 du 17 décembre 1966 de New York à Paris, non publié.

Elle a usé et use encore largement des possibilités qui lui sont ainsi offertes.

3. En mai 1966, le gouvernement britannique nous a demandé de prendre des mesures en vue de réduire la fourniture à la Rhodésie des produits pétroliers en provenance de la raffinerie de Lourenço-Marquès qui est alimentée en pétrole brut par la Compagnie Française des Pétroles. Le gouvernement britannique attendait de nous que nous invitions la CFP d'une part à réduire ses livraisons de brut à la raffinerie de Lourenço-Marquès, d'autre part à donner l'assurance qu'aucune fraction des produits issus de cette raffinerie ne serait exportée vers la Rhodésie.

Par un aide-mémoire remis à l'ambassade de Grande-Bretagne le 10 mai 1966, nous avons répondu que :

1) Le gouvernement français n'entendait pas faire obstacle à l'approvisionnement par la CFP dans des conditions commerciales normales de ses débouchés habituels au Mozambique alors qu'aucune mesure n'avait été prise à sa connaissance pour contrôler l'importation du pétrole et des produits pétroliers en République Sud-Africaine ;

2) La CFP n'avait aucun moyen de contrôle ni sur la politique commerciale de la raffinerie de Lourenço-Marquès ni sur la destination finale des produits pétroliers vendus sur le marché du Mozambique et qu'elle n'était donc en mesure de donner aucune assurance sur ce point.

Nous ne savions si les compagnies pétrolières relevant du gouvernement britannique avaient été invitées à donner une telle assurance en ce qui concerne leurs livraisons de pétrole brut et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et au Mozambique et nous souhaitions connaître, le cas échéant, la nature exacte de cette assurance et les moyens utilisés par les compagnies en question pour tenir les engagements qu'elles auraient été ainsi amenées à prendre.

Nous n'avons jamais reçu de réponse sur ce dernier point.

4. Depuis lors, le gouvernement britannique n'en est pas moins revenu à la charge, à plusieurs reprises[1], pour nous amener à imposer à la CFP une réduction de ses livraisons de pétrole brut au Mozambique.

Le 24 février 1967[2], l'ambassadeur d'Angleterre demandait au Secrétaire général des Affaires étrangères si nous serions prêts à examiner avec les

[1] Notamment le 7 février 1967, M. Leslie Fielding, responsable des Affaires africaines à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris remet à la direction d'Afrique-Levant une note « secrète très confidentielle » dans laquelle il dénonce l'importation de pétrole en Rhodésie en transitant par le Mozambique. Voir la lettre en date du 1er mars 1967 adressée personnellement par M. Jean Gueury, chargé des Affaires africaines à la direction d'Afrique-Levant à M. Gilles Nicol de la Belleissue, secrétaire à l'ambassade de France à Londres et non publiée.

[2] Le 24 février 1967, Sir Patrick Reilly, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris est reçu par M. Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. (Voir le premier paragraphe du télégramme adressé par Paris le 6 mars 1967 à Londres nos 470 à 477, non publié). Voir aussi la note du service des Affaires générales et transports internationaux de la direction des Affaires économiques du 28 février 1967, non publiée, relatant la visite de Sir Patrick Reilly à M. Alphand.

autorités britanniques un plan de limitation des livraisons de pétrole et de produits pétroliers faites au Mozambique par les compagnies qui assurent actuellement l'approvisionnement de ce territoire.

Répondant le 3 mars 1967[1] à la question ainsi posée, M. Alphand faisait valoir qu'aussi longtemps que serait maintenu libre le passage des produits pétroliers à travers la frontière qui sépare l'Afrique du Sud de la Rhodésie, il serait vain de prétendre agir sur le ravitaillement de ce dernier pays en limitant les importations de pétrole et de produits pétroliers du seul Mozambique sans réduire simultanément les importations de l'Afrique du Sud.

Nous ne pouvions donc souscrire à un plan qui, pour cette raison, ne répondait pas à son objet, mais nous étions prêts en revanche à examiner, si le gouvernement britannique pour sa part était disposé à l'établir, un plan de limitation des importations de pétrole et de produits pétroliers couvrant à la fois le Mozambique et l'Afrique du Sud.

Aucune suite n'a été donnée par les Britanniques à cette suggestion.

5. À l'appui de sa demande, l'ambassadeur d'Angleterre avait fait valoir que le gouvernement portugais avait donné au gouvernement britannique l'assurance qu'il ne s'opposerait pas à une diminution des livraisons de pétrole au Mozambique que décideraient les compagnies si les consommateurs du Mozambique n'avaient pas à en souffrir.

Interrogé à ce sujet par notre ambassadeur, le ministère des Affaires étrangères de Lisbonne confirmait en substance cette assurance équivoque, mais en ajoutant aussitôt qu'il repoussait avec véhémence toute idée que son gouvernement ait donné ou soit prêt à donner son consentement à une mesure dirigée contre le seul Mozambique. « Ce serait une opération politique de discrimination contre laquelle il ne cesserait jamais de s'insurger. Il ne consentirait jamais à être traité sur un pied différent de l'Afrique du Sud » (télégramme de Lisbonne du 19 avril 1967)[2].

6. Sur une nouvelle demande de l'ambassade d'Angleterre présentée le 21 avril 1967 au Département, nous avons accepté de confronter les renseignements dont nous disposions sur l'origine et les voies d'accès des produits pétroliers qui pénètrent en Rhodésie avec ceux que détenait le gouvernement britannique.

Cette confrontation a eu lieu le 7 juin dernier.

[1] Le 3 mars, M. Hervé Alphand reçoit de nouveau Sir Patrick Reilly (voir le télégramme de Paris à Londres n^os^ 470 à 477 du 6 mars 1967, non publié). M. Alphand précise que la Compagnie française des pétroles, ou CFP, est liée à la SONAREP, compagnie portugaise qui exploite la raffinerie de Lourenço-Marquez par un contrat de longue durée qui l'oblige à faire à celle-ci des livraisons de brut à la mesure de ses besoins et que la CFP ne peut violer *motu proprio* ses engagements contractuels sans intervention de caractère gouvernemental.

[2] Le télégramme n^os^ 158 à 160 de Lisbonne à Paris en date du 19 avril, non publié, relate l'entretien entre l'ambassadeur de France, M. François Tricornot de Rose, et le secrétaire général du ministère portugais des Affaires étrangères, M. Archer.

Du côté français, il a été notamment fait état des chiffres suivants d'origine portugaise[1]. En avril 1967, 866 wagons de produits pétroliers auraient ravitaillé la Rhodésie en provenance du Mozambique, à savoir 127 de produits Mobil, 145 de produits Total, 164 de produits Caltex et 430 de produits Shell.

Les experts britanniques ont indiqué que ces chiffres correspondaient *grosso modo* à leurs informations et confirmaient que la majeure partie des importations en Rhodésie venait bien du Mozambique. Il leur a été répondu qu'il était effectivement possible qu'après s'être ravitaillés principalement en Afrique du Sud, les Rhodésiens s'orientent de plus en plus vers le Mozambique qui présente à leurs yeux l'avantage de leur fournir des produits hors taxe et non préalablement taxés comme sont les produits que leur vend l'Afrique du Sud. Si cependant les livraisons du Mozambique venaient à diminuer, il était clair qu'ils feraient davantage appel au marché sud-africain.

Les experts britanniques n'ont pas insisté et la conversation en est restée là.

7. En définitive, le gouvernement britannique n'est pas fondé à se plaindre d'un manque de coopération de notre part dans l'application de l'embargo sur les exportations de pétrole vers la Rhodésie.

Si les mesures prises n'ont guère été efficaces, cela tient au fait que la République sud-africaine et le Portugal se refusant à appliquer l'embargo, l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Rhodésie constituent, en réalité, un seul marché pétrolier. Seul le contrôle des approvisionnements de l'ensemble de ce marché permettrait d'obtenir les résultats cherchés. Il s'agirait sans doute là d'une mesure très difficile à mettre en œuvre et qui susciterait de très vives réactions en Afrique du Sud, et c'est bien pourquoi les Britanniques se refusent à l'envisager. Mais toute autre action ne serait qu'un faux semblant sans portée réelle. C'est ce que le gouvernement britannique ne veut pas admettre.

Il convient de noter, au surplus, que plus de 80 % des produits pétroliers parvenant en Rhodésie, en provenance du Mozambique, sont actuellement vendus par des compagnies américaines ou britanniques.

*(Afrique-Levant, Rhodésie, relations économiques avec la France, sanctions, pétrole, RH-6-4)*

[1] Le télégramme de Lisbonne à Paris n[os] 216 à 218 du 16 mai 1967, non publié, rapporte que le ministre portugais des Affaires étrangères, M. Franco Nogueira, donne son accord pour que les informations qu'il a fournies au sujet de la fourniture de pétrole à la Rhodésie soient communiquées aux Britanniques.

# 328

M. ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 156/AL. *Tel-Aviv, 23 juin 1967.*

*a.s. Après le cessez-le-feu.*

Six jours, cinq nuits auront suffi aux forces de défense israéliennes non seulement pour tenir en échec la coalition des États arabes mais en fait pour bousculer et mettre à mal toutes leurs armées à un point tel que pour de longs mois, de longues années même, aucune d'entre elles ne sera en mesure d'affronter le moindre combat.

Le bilan des pertes israéliennes, tel qu'il a été publié fait état d'environ 700 officiers ou soldats tués en opération et de 2 600 blessés, d'un nombre infime de prisonniers, ce qui représente en réalité un très faible pourcentage des forces engagées : rien de précis n'a encore été annoncé concernant les pertes de matériel, chars ou blindés, avions de combat. Ces informations demeureront sans doute longtemps gardées secrètes. J'attends d'autre part les précisions que mon attaché militaire a réunies et qu'il met en ordre. On est en droit de penser cependant que, sur ce plan, Tsahal a pu et a su n'employer qu'à bon escient le matériel lourd de ses unités blindées, tout comme ses *Mirage*, *Mystère*, *Super-Mystère*, *Vautour* et autres *Fouga*, dont les pilotes israéliens ont tiré le maximum.

Sur le front adverse, il n'en a guère été de même. En quelques jours, voire en quelques heures, plus des trois quarts des engins russes, britanniques et américains dont ils disposaient et qui constituaient le fer de lance de leurs armées ont été anéantis, mis hors d'état de nuire ou capturés. Une visite rapide des champs de bataille donne une idée du désastre subi, mais aussi, il faut bien le reconnaître celle du danger qu'a couru Israël. L'importance du matériel de guerre saisi au Sinaï, transformé en arsenal, laisse à penser que le colonel Nasser[1] avait en tête d'autres ambitions que de se livrer à une agression dont le territoire israélien eut été la seule victime. C'est là en tous cas une impression qui vaut d'être retenue et sans doute aussi d'être méditée. Il appartiendrait aux Israéliens d'en apporter la preuve, si besoin en était.

Aujourd'hui encore, les gouvernants et l'État-major israélien ne sont pas revenus de la surprise que leur a donnée une victoire si rapidement acquise : leurs réflexions, leurs déclarations montrent bien qu'ils n'avaient guère prévu un tel bouleversement. Certes, ils s'attendaient bien à ce que l'Égypte et la Syrie, voire l'Irak, jettent dans la bataille le maximum de leurs forces, la réaction jordanienne par contre les a pris de court. Aussi bien toute la campagne sur le front jordanien a dû être improvisée : Jérusalem n'était

[1] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

guère défendue et il a fallu dégager rapidement de la Galilée du Nord les unités qui ont manœuvré par la suite pour attaquer les forces blindées de la Légion arabe[1] groupées dans le triangle Jenin, Naplouse, Tulkarem[2], dégarnissant ainsi le front syrien. L'opération de nettoyage des hauteurs syriennes, qui a d'ailleurs peut-être sauvé Damas n'a dans ces conditions pu être menée que dans les dernières 24 heures et seulement en raison de la résistance armée de troupes blindées dans des forts que la plupart de leurs officiers avaient déjà abandonnées, dit-on, à leur sort.

Les conséquences immédiates de cette situation ont fait que tous les plans longuement étudiés à Jérusalem depuis des années ont été également bouleversés et qu'au lieu d'avoir à faire face à des négociations au demeurant assez simples avec Le Caire et Damas, l'on se trouve maintenant confronté avec des problèmes imprévus, tant sur le plan de la sécurité que sur celui d'une paix négociée. L'occupation de Jérusalem vieille ville aussi inespérée que celle de la Cisjordanie complique singulièrement la tâche de la diplomatie israélienne.

Sans doute, *in globo*, les problèmes restent-ils les mêmes : nécessité de la reconnaissance par les pays arabes d'un État d'Israël viable, liberté des accès maritimes : détroit de Tiran et canal de Suez, levée de l'hypothèque créée dans le Nord par les projets arabes de détournement des eaux du Jourdain[3], aménagement ou rectification de frontières ou de lignes de démarcation, solution du problème des réfugiés, etc. mais se posant en même temps, leur solution devient plus malaisée.

Il va de soi, ici, de toutes façons, que l'on ne peut envisager d'évacuer les régions occupées sans garanties véritables, autre difficulté qui ne va pas sans présenter de problèmes. Devant tout cet ensemble complexe, le gouvernement israélien tente actuellement de trouver sinon des solutions à long terme du moins une série de *modus vivendi* qui lui permette d'attendre que les esprits se soient calmés. Il dispose sans doute de plusieurs atouts et imagine que l'occupation de Gaza et de la rive occidentale du Jourdain, favorisera la solution du problème des réfugiés. L'idée se fait jour de la constitution d'un État palestinien, indépendant, membre de l'ONU et lié économiquement à Israël. Utopie ou hypothèse de travail, une telle idée pourrait, dans l'esprit des Israéliens amener les dirigeants jordaniens à se dire que, tout bien considéré, une négociation offre plus d'avantages que d'inconvénients.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, relations extérieures, Israël, PRO 7-3-IS)*

[1] La Légion arabe est créée en 1921 en Transjordanie par l'Anglais Peake. Un autre anglais, Glubb Pacha la commande de 1939 à 1956 date à laquelle le jeune roi Hussein le limoge et fait de la Légion un corps jordanien.

[2] Le triangle formé par les trois villes de la Samarie du Nord (Cisjordanie) Jénin au Nord, Naplouse au Centre et Tulkarem à l'Ouest non loin de Natanya (ville israélienne située sur la Méditerranée).

[3] Au sujet du détournement des eaux du Jourdain, occasion de discorde entre Israël et ses voisins syrien et jordanien, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 69 et 1965-I, n° 124 et n° 221.

# 329

M. GORCE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAGDAD,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 402/AL *Bagdad, 23 juin 1967.*

Ainsi que j'en ai informé à plusieurs reprises le Département par télégramme, l'attitude adoptée par la France dans le conflit qui oppose Israël aux pays arabes, paraît être, jusqu'à ce jour, sincèrement appréciée par les responsables irakiens.

Dans le discours qu'il a prononcé le 4 juin, lors de la séance inaugurale de la Conférence des ministres du pétrole des pays arabes[1], le Président de la République[2] a rendu solennellement hommage à la position prise par le général de Gaulle. J'ai recueilli les mêmes éloges à l'égard de la politique française lors des visites d'arrivée que j'ai rendues aux membres du Cabinet et aux directeurs du ministère des Affaires étrangères. Bien qu'encore tributaire des agences anglo-saxonne, égyptienne ou soviétique, et malgré les multiples obstacles qui s'opposent à la publication des déclarations ou communiqués officiels, que pourrait lui faire parvenir cette ambassade, la presse s'est faite l'écho de cet état d'esprit favorable qui s'est étendu à l'homme de la rue, notamment depuis la rupture des relations avec la Grande-Bretagne et les États-Unis et le départ des ressortissants de ces deux pays.

Enfin, le télégramme adressé, le 17 juin, par le général Abdul Ghani Rawi[3], vice Premier ministre et ministre des Affaires étrangères p.i. à Votre Excellence, pour lui faire part officiellement et publiquement de la satisfaction des dirigeants irakiens, a été publié le lendemain dans tous les quotidiens de Bagdad.

*(Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France, IR-6-3)*

[1] La Conférence des ministres du pétrole ou Conférence des ministres des pays membres de l'OPEP se tient à Bagdad du 4 au 6 juin 1967.

[2] Le général Abdul Rahman Mohammed Aref est élu le 16 avril 1966 président de la République d'Irak. Il succède à son frère cadet le maréchal Abdul Salam Aref comme président de la République.

[3] Le général Abdul Ghani Rawi est nommé, dans le gouvernement formé le 10 mai 1967, vice-Premier ministre d'Irak, et chargé du comité supérieur du ravitaillement et de l'administration des Waqfs. En juin 1967, il assume l'intérim des Affaires étrangères en l'absence du ministre Adnan Pachachi qui assiste à l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies à New York. Précédemment le général Rawi était le ministre irakien de l'Agriculture.

# 330

## NOTE
## DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
## (SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

*Entretien avec M. Mai Van Bo*

N.[1] *Paris, 23 juin 1967.*

Confidentiel.

Après avoir entretenu le directeur d'Asie de certains problèmes bilatéraux dont celui que pose le projet de coopération franco-vietnamien dans le domaine technique et médical du Nord-Vietnam, le délégué du Nord-Vietnam[2] qui part pour un congé de 5 à 6 semaines vers sa capitale, a exprimé le souhait de procéder d'un commun accord à un tour d'horizon concernant le problème vietnamien.

Il a été naturellement question de la récente déclaration publiée à l'issue du dernier Conseil des ministres[3]. M. Bo a reconnu que la déception, que le colonel Hà Van Lâu et lui-même avaient exprimée au directeur d'Asie en mai dernier (note nº 184/AS du 19 mai 1967)[4] devant le silence prolongé de la France concernant le problème vietnamien était dissipée. La déclaration était énergique. Elle mettait nettement en cause les États-Unis.

M. Bo s'interrogeait sur la liaison que le général de Gaulle avait établie entre l'affaire du Moyen-Orient et celle du Vietnam. Sans doute « l'impérialisme » américain était-il présent aussi bien dans le Sud-Est asiatique qu'au Moyen-Orient. De même, l'Union soviétique se portait défenseur aussi bien du peuple vietnamien que des peuples arabes. Mais y avait-il à proprement parler relation de « causalité » entre les deux séries de faits. Il estimait en tout cas, pour sa part, que l'orientation de la Chine vers l'armement nucléaire procédait d'une cause plus générale que de la constatation de l'aggravation de la situation au Vietnam : elle était motivée

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Le 21 juin 1967, est publiée la déclaration faite au Conseil des ministres par le général de Gaulle : « Un conflit contribue à en susciter un autre, la guerre déclenchée au Vietnam par l'intervention américaine (...) ne peut manquer de répandre le trouble non seulement sur place, mais au loin. De là l'attitude de la Chine et la hâte de ses armements. De là (...) le processus psychologique qui a aboutit à la lutte au Moyen-Orient. La France a pris position contre la guerre au Vietnam. Elle soutient depuis l'origine que ce conflit ne pourrait cesser que par l'engagement que prendrait l'Amérique de retirer ses forces dans un délai déterminé. (...) il n'y a aucune chance d'aboutir à un règlement pacifique dans l'actuelle situation mondiale, à moins que n'apparaisse un élément mondial nouveau (...) la fin de la guerre au Vietnam, par le terme qui serait mis à l'intervention étrangère (...) ».

[4] Reproduite ci-dessus.

bien davantage par la volonté de la Chine d'apparaître comme une grande puissance nationale et indépendante.

M. Bo retourne dans son pays fort satisfait de l'évolution des relations franco-vietnamiennes.

Au cours de la conversation, après une période de silence assez prolongée, le délégué du Vietnam est revenu sur un des points qui avait fait l'objet de la conversation du 18 mai dernier et, en soulignant qu'il ne parlait qu'à titre personnel, il a dit en substance ce qui suit :

« Vous avez dit, il y a un mois, que votre pays n'avait pris telle ou telle position sur l'affaire vietnamienne qu'en toute indépendance et sur la base de ses propres analyses des événements, que nous ne vous avions pas tenus informés en temps opportun de certains faits, par exemple de l'échange de lettres entre le président Johnson et Hô Chi Minh[1], et que, en conséquence, la France n'avait mandat de personne pour faire davantage qu'elle n'avait fait en vue d'apporter une solution à la guerre au Vietnam. Je souligne que je n'exprime que des vues personnelles, mais je vais être à Hanoï mercredi prochain. Quelle serait l'attitude de la France si le gouvernement de la RDVN lui demandait de prendre une initiative majeure pour sortir de l'enchaînement des combats, par exemple si le président Hô Chi Minh s'adressait par la voie diplomatique au général de Gaulle pour le prier d'intervenir auprès de tous les pays intéressés ? ».

Le directeur d'Asie s'est borné naturellement à prendre note d'une suggestion qui demeurait « personnelle » mais il a interrogé M. Bo sur la manière dont l'initiative qu'il mentionnait pourrait s'exercer. Agir auprès de quels pays ? Ceux de la conférence de Genève[2] ? Ceux de la CIC[3] au surplus ? Et *quid* de la Chine ?

Sur ce dernier point, le délégué général du Nord-Vietnam a précisé très nettement que la Chine ne pouvait être laissée « en dehors ». Elle était naturellement intéressée à ce qui se passe au Sud de ses frontières. Toute solution qui interviendrait sans elle, ou à laquelle on lui demanderait de souscrire comme à un fait accompli, serait une solution artificielle.

M. Bo a clos la conversation en disant qu'on reparlerait sans doute de tout cela à son retour de Hanoï, dans 5 à 6 semaines.

*(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1975)*

[1] Le 21 mars 1967, le gouvernement d'Hanoï publie les messages échangés en février entre les présidents Johnson et Hô Chi Minh.

[2] Les participants à la conférence de Genève de 1954 sont : la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'URSS, la République populaire de Chine, le Cambodge, le Laos, la République démocratique du Vietnam et l'État du Vietnam.

[3] Les pays membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève de 1954 sont : le Canada, l'Inde et la Pologne.

# 331

M. Dauge, Ambassadeur de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os 367 à 374. *Brazzaville, 24 juin 1967.*

(*Reçu* : 16 h. 40).

Le fait est que les relations franco-congolaises connaissent actuellement une période faste. La presse, la radio et la télévision rendent compte avec sympathie des manifestations françaises, comme celles du 18 juin[1], et célèbrent notre coopération. Après la correction un peu guindée de mes premières rencontres avec les responsables, je trouve maintenant des interlocuteurs plus ouverts. Mes invitations sont acceptées avec empressement.

Ce revirement, qui me rappelle les premiers temps de mon séjour à Brazzaville[2], intrigue mes collègues étrangers. Il est pourtant assez facilement explicable.

La menace de « désengagement » qu'a fait peser sur le Congo mon rappel à Paris à la fin de l'année dernière[3], a contraint les dirigeants de ce pays, à l'exception sans doute de quelques irréductibles, à mesurer la place que la France occupe au Congo dans l'éducation, dans l'assistance technique, dans l'économie, sans négliger l'attachement sentimental qui subsiste chez de nombreux Congolais. Aucun autre « pays ami » ne peut assumer ce rôle à notre place.

L'approche du congrès du parti[4] et l'atmosphère préélectorale qui en résulte, poussent les dirigeants à faire état de toutes les réalisations du régime : de bonnes relations avec la France font bien dans ce tableau, alors qu'une tension prolongée aurait inquiété la population.

La conjoncture internationale joue dans le même sens. Le Congo éprouve un sentiment d'isolement, sinon d'encerclement, au milieu de voisins prompts à la méfiance et à la critique. Il s'alarme de l'influence américaine

[1] La commémoration du 18 juin 1940 a été marquée à Brazzaville par la cérémonie traditionnelle : dépôt de gerbes au monument du gouverneur Éboué, lecture de l'Appel suivie d'une réception à l'ambassade à laquelle assistaient le Président de l'Assemblée nationale, plusieurs membres du bureau politique du MNR et tous les membres du gouvernement présents à Brazzaville. La presse écrite et parlée ont consacré de nombreux commentaires à l'« homme de Brazzaville », vers qui « monte en ce jour l'hommage affectueux du peuple congolais » et à la France « championne de la décolonisation et de la coopération ».

[2] L'ambassadeur Louis Dauge est arrivé à Brazzaville le 10 décembre 1965.

[3] Le 13 novembre 1966. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-II, n^os 362, 372, 421. À compléter par le rapport de fin de mission de l'ambassadeur Dauge, couvrant la période du 10 décembre 1965 au 3 mars 1968, transmis par la dépêche de Brazzaville n° 82/DAM du 2 mars 1968, non publiée.

[4] Il avait été décidé, lors de la création du parti, que le congrès du MNR se tiendrait au bout de trois ans, donc en juillet 1967. C'est le bilan de la révolution qui doit être dressé à cette occasion. Les responsables doivent rendre des comptes sur leur gestion et leurs mandats risquent d'être remis en cause.

de l'autre côté du fleuve. Sans renier sa réputation de progressiste, il se réfugie dans un non-alignement qui convient le mieux à ses intérêts. C'est dire que la position d'indépendance de la France dans les problèmes mondiaux et en particulier, dans la crise du Moyen-Orient n'est pas seulement approuvée, elle rassure.

Si le terrain se trouvait ainsi préparé pour une relance des relations avec la France, les Congolais ont éprouvé au début, des doutes sur la signification de mon retour et sur nos intentions. La France allait-elle leur faire payer cher leurs incartades ou au contraire mettre fin à l'ostracisme dans lequel ils estiment avoir été tenus depuis quelques années ? La visite du directeur des Affaires africaines et malgaches[1] a utilement contribué à les éclairer, de même que les conversations que j'ai eues avec les uns et les autres. Mais c'est évidemment la signature de la convention FAC[2] qui a achevé de détendre l'atmosphère. L'effet en a été d'autant plus sensible que nous ne nous sommes pas laissés arrêter par des mesures de nationalisation[3], attendues certes et sans doute inévitables, mais intempestives.

Notre présence culturelle et économique au Congo est à la fois un atout et un point vulnérable. Les hommages qui nous sont rendus ne manqueront pas d'irriter ceux qui ne sont pas nos amis et de les inciter à jeter quelques semences de discorde. Le seul moyen de les neutraliser est de ne pas décevoir les espoirs que notre attitude vient de faire naître.

Il ne s'agit pas de « tuer le veau gras » pour les Congolais qui, longtemps sevrés de notre aide, sont loin d'être exigeants dans ce domaine. Ils aspirent bien davantage à un témoignage d'amitié et d'intérêt que les circonstances rendraient encore plus précieux.

La visite d'un membre du gouvernement français et singulièrement celle de M. Yvon Bourges[4], si elle intervenait au mois d'août prochain, serait un geste très apprécié qui consoliderait de manière durable les relations franco-congolaises.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, Relations avec la France, 1967)*

[1] M. Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, depuis avril 1966, s'est rendu à Brazzaville du 18 au 22 mai 1967.

[2] La convention FAC (Fonds d'aide et de coopération pour le développement économique et social des pays d'Afrique noire et de Madagascar), retardée depuis les derniers mois de 1966 du fait de l'état des relations franco-congolaises, a été signée le 17 juin 1967.

[3] Le 15 juin, ont été nationalisées les sociétés de distribution d'eau et d'électricité, à capitaux français.

[4] M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, est invité à assister aux cérémonies des 13, 14 et 15 août 1967, par lettre officielle du 14 juillet 1967. M. Bourges ne pourra se rendre à Brazzaville à cette date mais s'y rendra du 28 au 31 octobre.

# 332

COMPTE RENDU

*De la conversation entre M. Couve de Murville et M. Gromyko, à New York le 24 juin 1967.*

C.R. *Paris, 24 juin 1967.*

Étaient présents :

M. Couve de Murville[1]
M. de Beaumarchais[2]
M. Bruno de Leusse[3]
M. Jacques Tiné[4]
M. Gromyko[5]
M. Soldatov[6]
M. Fedorenko[7]

*M. Gromyko* : Au cours de nos conversations de Glassboro[8], dont je vous ai parlé tout à l'heure, nous nous sommes entretenus en particulier de la mise au point d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais vous parler du projet d'article relatif au contrôle. Le problème du contrôle est un obstacle sur la voie de la conclusion du traité. Les positions américaine et soviétique à ce sujet ne concordent pas. Du côté soviétique, nous sommes favorables à l'établissement d'un contrôle international, et, de façon plus précise, nous proposons d'adopter le contrôle de l'Agence Internationale de Vienne. Cela ne veut pas dire que nous soyons opposés à l'exercice d'un contrôle opéré par l'Euratom à l'égard de ses membres ; mais nous pensons que ceux-ci doivent être également soumis au contrôle de l'Agence de Vienne. En d'autres termes, si les pays d'Euratom veulent

[1] Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France, est ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958.

[2] Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires politiques depuis décembre 1965.

[3] Bruno de Leusse de Syon, ministre plénipotentiaire, est directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères depuis février 1966.

[4] Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire, est représentant permanent adjoint auprès des Nations unies depuis 1963.

[5] Andreï Andreevich Gromyko est ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1957.

[6] Aleksander Alekseevich Soldatov est ambassadeur de l'URSS en Grande-Bretagne de 1961 à 1966, puis adjoint au ministre des Affaires étrangères en 1967.

[7] Nicolas Trofimovitch Fedorenko est représentant permanent de l'URSS au Conseil de sécurité depuis 1962.

[8] Les entretiens de Glassboro (New Jersey) ont lieu les 23 et 25 juin 1967 entre les présidents Johnson et Kossyguine. Andreï Gromyko fait partie de la délégation qui accompagne le président Kossyguine. Les entretiens sont reproduits dan *Foreign Relations of the United States ; 1964-1968. Volume XIV. The Soviet Union*, p. 514 à 556. La question du traité de non-prolifération nucléaire est abordée le 23 juin p. 535 puis le 25 juin p. 552 et 553. M. Gromyko intervient dans la conversation.

se soumettre à un double contrôle, c'est leur affaire. Les Américains nous indiquent que de leur côté ils sont également favorables au contrôle exercé par l'Agence de Vienne, mais nous indiquent-ils, les pays d'Euratom et en particulier la France insisteraient pour le contrôle de leur propre organisation. N'étant pas au courant de la question, nous n'avons pas pu discuter de votre position. Aussi me permettrez-vous de vous parler franchement et de vous demander de me préciser vos vues à ce sujet. Il y a un an déjà, et je crois ici même, vous m'avez indiqué que vous étiez, vous aussi, opposés à la prolifération des armes atomiques. Le général de Gaulle l'a lui-même affirmé. Nous faisons ce que nous pouvons pour parvenir à un accord, mis nous souhaiterions connaître votre position pour pouvoir franchir les obstacles qui s'opposent à la conclusion du traité. Les Américains ne nous disent pas catégoriquement que c'est la France qui s'oppose à l'établissement d'un contrôle international. Ils prétendent que certains pays membres d'Euratom préfèrent combiner les deux systèmes de contrôle. Des bruits circulent à l'ONU, selon lesquels la France insisterait dans ce sens. Puisque nous poursuivons, vous et nous, le même but, nous souhaitons coopérer avec vous dans ce domaine.

*M. Couve de Murville* : Notre position est claire. Nous disons que nous ne signerons pas le traité à l'égard duquel, d'ailleurs nous ne prenons pas position. Nous n'avons pas d'objection si les Américains et vous vous mettez d'accord. Nous comprenons que pour vous, ainsi que pour les Américains, un des aspects importants du traité est l'Allemagne. Celle-ci, dites-vous, a pris l'engagement vis-à-vis de certains pays de ne pas fabriquer d'armes atomiques, mais pas vis-à-vis de l'Union soviétique. Aussi désirez-vous la lier vis-à-vis de vous-même. S'agissant du contrôle prévu par votre projet, la question ne nous concerne pas, puisque nous n'entendons pas participer. Nous n'en avons d'ailleurs jamais discuté avec personne, ni avec vous, ni avec les Américains, ni avec nos partenaires européens. Si la forme de contrôle qui est retenue est celle de l'Agence de Vienne, cela ne crée pour nous aucune difficulté, aucun problème. Si c'est en revanche celle de l'Euratom, cela créerait des difficultés, puisque cinq de ses membres se trouveraient engagés alors que le sixième[1] ne le serait pas. Mais contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas nous qui demandons que l'Euratom soit visé par le traité ; nous préférerions de beaucoup qu'il soit laissé en dehors de vos arrangements.

*M. Gromyko* : Si l'Agence de Vienne est choisie comme organe de contrôle, vous n'auriez donc pas d'objections ?

*M. Couve de Murville* : Non, de toute façon ce n'est pas notre affaire.

*M. Gromyko* : Je me demande d'où viennent ces bruits qui courent sur votre prétendue exigence de la participation d'Euratom à l'organisation du contrôle de l'application du traité de non-prolifération. Sont-ce les Allemands ?

[1] Il s'agit de la France, membre à fois de l'Euratom et de l'AIEA.

*M. Couve de Murville* : Il est certain que l'Allemagne et l'Italie ne sont pas satisfaites qu'au sein d'Euratom il y ait deux catégories de pays. Mais ceci est inévitable.

*M. Gromyko* : Vous êtes bien d'accord pour que les cinq pays de l'Euratom qui ne sont pas nucléaires soient soumis au contrôle de l'Agence de Vienne ?

*M. Couve de Murville* : Oui, j'ajoute que si le contrôle d'Euratom est prévu les Six en discuteront entre eux. Ils verront ce qu'ils ont à faire.

*M. Gromyko* : Vous n'avez donc pas d'objection à l'organisation d'un contrôle international ?

*M. Couve de Murville* : Non. Nous aurions un problème seulement si le contrôle était assuré par Euratom, puisque, sur six pays membres de cette organisation, cinq seraient discriminés par rapport au sixième.

*M. Gromyko* : Les Américains nous disaient qu'il y avait là un problème ; mais nous pensions bien que l'Allemagne était à l'origine de ces difficultés.

*M. Couve de Murville* : Nos partenaires de l'Euratom nous ont proposé de discuter du problème ; mais nous avons refusé, car ne signant pas le traité, nous n'avons aucunement l'intention de nous immiscer dans les négociations. Nous leur avons dit que nous serions prêts à en parler après que le traité aura été signé. Je comprends les préoccupations de certains de nos partenaires. M. Fanfani[1] nous en a fait part. L'Italie a le sentiment d'être discriminée par rapport à la France. Mais ceci tient au fait que la France est une puissance nucléaire alors que l'Italie n'en est pas une.

*M. Gromyko* : Oui, c'est un fait.

*M. Couve de Murville* : Estimez-vous essentiel de prévoir dans le traité un contrôle ?

*M. Gromyko* : Oui. Nous nous félicitons de la conversation de ce soir, tout en continuant à nous demander d'où provenaient ces rumeurs.

Il y a une autre question ; celle l'article 5[2] qui traite du veto des puissances nucléaires pour les amendements au traité. Les Américains ont accepté le principe du veto. Une alternative se présente à nous :

[1] Amintore Fanfani est ministre italien des Affaires étrangères depuis 1965.

[2] La traduction du projet de traité de non-prolifération nucléaire figure dans le télégramme adressé le 24 janvier 1967 par Paris à Bonn, Moscou Londres, New York, et Washington. L'article 5 est ainsi rédigé : « 1. Le présent traité sera ouvert à la signature de tous les États. Tout État qui n'aura pas signé le présent traité avant son entrée en vigueur conformément au paragraphe 3 du présent article, pourra y accéder à tout moment. 2. Le présent traité sera soumis à la ratification des États signataires. Les instruments de ratification et d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements de… que le présent traité aura désigné comme gouvernements dépositaires. 3. Le présent traité entrera en vigueur après que toutes les parties en possession de l'arme nucléaire, signataires de ce traité et ... autres signataires de ce traité l'auront ratifié et auront déposé leurs instrument de ratification. 4. Pour les gouvernements dont les instruments de ratification ou d'adhésion auront été déposés après l'entrée en vigueur du présent traité, il entrera en vigueur à la date du dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion. 5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les États ayant signé le présent traité ou y ayant adhéré, de la date de chaque signature, de la date de dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur du présent traité, de la date de réception

– Dans le premier terme, tout amendement au traité devra être approuvé par une majorité de toutes les parties au traité, comprenant les votes de tous les États nucléaires parties au traité et de toutes les autres parties qui sont membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence de Vienne. L'amendement engagerait alors l'ensemble des États signataires.

– Dans le second terme, tout amendement devra être approuvé par une majorité des votes de toutes les parties du traité, comprenant les votes de tous les États nucléaires parties au traité. L'amendement qui serait adopté ne lierait alors que les États qui l'auraient voté.

Notre préoccupation dans ce domaine est qu'aucun amendement ne puisse être adopté sans notre accord. Nous pensons que la seconde variante est probablement la meilleure.

Nous avons donc accompli quelques progrès. Nous nous sommes assurés maintenant que, si le traité est signé, il ne pourra être changé sans nous.

*M. Couve de Murville* : Je comprends ; vous êtes résolus à empêcher l'apparition de toute nouvelle puissance nucléaire.

*M. Gromyko* : Un article du traité interdit aux puissances nucléaires de donner des armes nucléaires à des États qui n'en ont pas. Un second article interdit aux États non-nucléaires d'acquérir ou de fabriquer des armes nucléaires.

*M. Couve de Murville* : La prochaine étape consistera pour les puissances nucléaires à renoncer à leurs armes.

*M. Fedorenko* : Y êtes-vous prêts ?

*M. Couve de Murville* : Certainement.

*M. Gromyko* : Comment envisagez-vous la suite des débats de l'Assemblée générale ?

*M. Couve de Murville* : C'est difficile à dire. Certainement des projets de résolution prévoiront le retrait des troupes israéliennes, ce qui serait bon, mais ces textes seront-ils votés et, surtout, seront-ils appliqués ?

*M. Gromyko* : Il y a certainement une majorité en faveur du retrait mais les Israéliens seront-ils prêts à obtempérer ?

*M. Couve de Murville* : Ils prétendent le contraire, mais tout dépend des Américains.

*M. Fedorenko* : J'ai essayé, en écoutant votre déclaration, de percevoir quelle attitude vous observerez à l'égard de notre projet de résolution. Dois-je l'avouer, je n'y suis pas complètement arrivé.

*M. Couve de Murville* : Pour la bonne raison que je n'en ai pas parlé. J'ai à dessein laissé la question ouverte.

*M. Fedorenko* : Le général de Gaulle a été plus précis ; il a condamné l'action israélienne.

de toute demande de convocation d'une conférence, ainsi que de toutes autres notifications. 6. Le présent traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la Charte des Nations unies ».

*M. Couve de Murville* : Ce n'est pas le même problème. La grande difficulté en réalité, c'est Jérusalem. Les Israéliens n'accepteront pas de restituer la Vieille Ville. L'autre difficulté principale c'est le problème des réfugiés, tandis que le problème de l'évacuation du Sinaï et même celui de la navigation dans le golfe d'Akaba sont moins ardus à résoudre. Seul le temps permettra peut-être de porter remède à la situation actuelle.

*M. Gromyko* : Il n'est pas possible pour les pays arabes de reconnaître Israël, mais peu à peu Arabes et Israéliens peuvent sans doute finir par vivre côte à côte et créer ainsi un état de fait.

*M. Fedorenko* : Pensez-vous qu'il y ait une majorité pour le retrait des troupes ?

*M. Couve de Murville* : On le dit en général. La majorité de ceux qui sont intervenus jusqu'ici dans le débat se sont prononcés dans ce sens.

*M. Gromyko* : Je pense que ce courant s'intensifiera.

Si le retrait ne doit pas s'effectuer, nous nous trouverons dans une situation très compliquée.

*(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1967)*

## 333

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 664 à 673. *Tel-Aviv, 25 juin 1967.*

(*Reçu* : 22 h. 18).

Je viens d'avoir avec M. Levavi[1], directeur général du ministère des Affaires étrangères, à sa demande, une longue conversation.

Nous sommes partis de l'entretien entre le ministre et M. Abba Eban[2]. Mon interlocuteur m'a dit d'abord en substance : « vous pensez que nous avons été les agresseurs. Pourtant, le 5 juin, quand nos kibboutz furent bombardés, quand des avions ennemis apparurent sur nos radars, quand des chars égyptiens s'apprêtèrent à tourner Eilat, que devions-nous faire, d'après vous ? ». Je demandai si ces chars avaient franchi la frontière. M. Levavi me répondit que non et continua ainsi : « Je sais que vous avez reculé de dix kilomètres en 1914, mais Israël n'est pas la France. Vous connaissez notre petit territoire découpé. Et 1967 n'est pas 1914. Rappelez-vous aussi l'immense accumulation d'hommes et de matériel contre nous. Tout cela était pour nous anéantir. Il s'agissait bien de la fermeture de

[1] M. Levavi, directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères.

[2] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères, il succède à Mme Golda Meir lorsqu'elle donne sa démission le 12 janvier 1966.

Tiran, pour intolérable qu'elle fût. Non, jamais, depuis sa fondation, Israël n'a connu un tel péril ». Je remarquai à ce moment que nous n'avions pas mis en doute la capacité de l'armée israélienne à surmonter toutes les forces arabes, ce qui devait atténuer les critiques de notre attitude. M. Levavi insista en réponse, sur les craintes des généraux, même de l'impétueux général Weizmann[1].

Puis je m'attachai, une fois de plus, à démontrer les raisons graves et profondes de la position française, en relations avec les responsabilités de la France dans le monde et les périls qui menacent la planète, sans dédain pour Israël et sans égoïsme. J'ajoutai que si le gouvernement et le peuple israéliens voulaient, comme il était naturel, que nous crussions à leur sincérité, nous étions en droit de les prier de croire à la nôtre. Ce serait un point d'acquis dans notre débat car, après tout, la crise provenait des reproches que l'on nous faisait. Je m'étendis un peu là-dessus.

M. Levavi nota que ces reproches mêmes prouvaient la grande idée qu'Israël se faisait de la France. Pour lui, sans l'amitié franco-israélienne, dans sa structure et ses prolongements, Israël ne serait pas Israël. Je remarquai à mon tour que notre conversation, assez exceptionnelle, était une preuve de la qualité de ce sentiment. On devait essayer de la maintenir pendant que les politiques des deux nations divergeraient, sur leurs plans différents. Si on envisageait nos relations de haut, en évitant de se blesser sans cause sérieuse, ce serait sans doute possible.

Le directeur général amorça alors un exposé des vues du gouvernement israélien sur le futur de la Palestine. Je répondis que M. Abba Eban me paraissait en avoir déjà parlé au ministre et qu'il était peut-être préférable d'en rester là, car à quoi bon s'opposer sur des hypothèses surtout quand il est question d'amitié ? En revanche, des éclaircissements sur la situation présente seraient peut-être opportuns.

Dans cet esprit, je posai à M. Levavi plusieurs questions sur les territoires occupés. Il apparut de ses réponses que le nombre des réfugiés pendant les combats est inconnu, que « plusieurs milliers seulement » sont partis ensuite, généralement des fonctionnaires ou pensionnés, que les émigrants signent une déclaration qu'ils s'en vont sans avoir subi de pression mais qu'on ne les autorise pas encore à revenir, pour des raisons de sécurité, contrairement à ce qui fut dit officiellement. Je remerciai mon interlocuteur de sa franchise sur ce point et j'exprimai l'espoir que la permission de retour fut accordée le plus tôt possible. En juillet peut-être, dit M. Levavi.

J'exposai alors combien tout ce qui pouvait diminuer l'inimitié israélo-arabe était souhaitable. Dans cet ordre d'idées il paraissait non seulement humain mais opportun que les populations occupées fussent traitées libéralement et se gouvernassent de même. Ainsi, quel que fut l'avenir, un pas aurait été fait vers la coexistence pacifique. Le directeur général m'assura que telles étaient les intentions du gouvernement israélien.

[1] Le général Eger Weizmann, ancien chef des forces aériennes israéliennes, est adjoint au chef d'État-major général de l'armée israélienne, le général Itzak Rabin, jusqu'en décembre 1967. Depuis avril 1966, il est le chef de la branche opérations de l'État-major général.

Il me déclara de plus que celui-ci entendait organiser les Lieux saints de façon « très supérieure » au statut jordanien et qu'il était en pourparlers avec le Saint-Siège à ce sujet. Il craignait toutefois un système général à cause des possibilités d'infiltration soviétique par la voie de l'Église orthodoxe. Ignorant les vues du Département, je demeurai sur la réserve, mais j'eus l'impression que, dans ces conditions, le gouvernement israélien préférerait éventuellement discuter séparément avec des gouvernements ou des communautés.

En terminant, je suggérai à mon interlocuteur, sans donner trop d'importance à la question, de faire conseiller de nouveau aux journalistes un peu plus de discrétion dans leurs attaques contre notre gouvernement, comme on le faisait voici une semaine. À ma demande, il me promit d'y veiller, en me rappelant toutefois que la presse ici est libre et vive de ton, ce que je sais, mais elle est aussi disciplinée à sa façon.

Cette conversation fut toute en nuances et en sous-entendus. J'en retirai l'impression que, dans le cadre de notre politique générale, fermement poursuivie, nous pouvons trouver des terrains d'entente de nature à sauvegarder beaucoup de nos positions culturelles et économiques. Nous y parviendrons plus facilement en distinguant les principes des contingences quotidiennes pour nous occuper de celles-ci dans une atmosphère de confiance et sans trop soupçonner d'arrière-pensées.

J'ai tendance à supposer d'autre part, que nous serons compris si nous nous intéressons de manière cordiale mais continue au sort des populations des zones occupées. Cette sollicitude peut grandement leur servir. Elle ne serait pas inutile à Israël, en lui évitant des excès de nature à être regrettés, en tout état de cause.

*(Israël, Relations avec la France, Relations politiques, IS-6-3)*

## 334

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^os^ 3239 à 3245. *Washington, 26 juin 1967.*

(*Reçu* : le 27 à 01 h. 00).

Depuis qu'il a été annoncé, le jeudi 22 juin, le « sommet » de Glassboro[1] a pris, dans la presse quotidienne américaine le pas sur tous les autres événements mondiaux. C'est avec satisfaction que les journaux ont relaté que le président Johnson et M. Kossyguine s'étaient finalement mis d'accord pour se rencontrer, après de longues tractations. Le *New York Times* du

[1] Localité située dans le sud de l'État du New Jersey.

23 juin relevait d'ailleurs que plusieurs douzaines de membres du Congrès avaient fait savoir au Président qu'il lui serait fait grief d'un éventuel échec de ses efforts pour rencontrer M. Kossyguine.

Une fois connus le principe et le lieu de l'entrevue, les quotidiens américains ont généralement estimé que rien de très concret ne pourrait en résulter. Certes, lorsqu'on apprit qu'un deuxième entretien ferait suite à celui de vendredi, on y vit un signe de ce que les deux hommes d'État désiraient procéder à une revue approfondie de leurs divergences. Mais l'optimisme retomba vite après la deuxième rencontre.

C'est donc sans surprise que les journaux d'aujourd'hui font le bilan des conversations de vendredi et de dimanche. Les désaccords opposant les États-Unis et l'URSS sur les questions du Moyen-Orient et du Vietnam n'ont pas été réduits. Mais la rencontre a été « utile » parce que le président Johnson et M. Kossyguine ont appris à se connaître et à se comprendre. Les commentateurs font volontiers allusion à « l'esprit de Holly Bush », suivant l'expression utilisée après la première rencontre par le président Johnson.

Si les journalistes sont ainsi d'accord pour reconnaître le caractère limité des résultats des conversations, leur unanimité disparaît lorsqu'il s'agit de qualifier l'état d'esprit manifesté par M. Kossyguine au cours des deux entretiens. Dans le *New York Times* de ce matin, James Reston[1] explique sous le titre « un nouveau durcissement » que le président du Conseil des ministres soviétique a rendu impossible tout compromis par son intransigeance. En exigeant un retrait des troupes israéliennes, au Moyen-Orient, et des troupes américaines, au Vietnam, préalablement à tout règlement intéressant les deux régions, il a obtenu, assure le journaliste, un résultat inverse de celui qu'il recherchait : car ceux des Américains qui souhaitent l'intensification de la guerre au Vietnam et le soutien des prétentions territoriales d'Israël sont confirmés dans leur opinion. Dans le même numéro du même journal, l'éditorialiste Harry Schwartz relève au contraire que les positions de M. Kossyguine ont été beaucoup plus flexibles que celles affirmées par le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique à l'issue de sa réunion de mercredi dernier.

L'opinion générale peut être résumée par une réflexion de M. Marder[2], du *Washington Post*. Selon celui-ci, les réalistes se sont avérés avoir raison contre les optimistes. Mais ceux qui ne voyaient d'utilité à la rencontre que celle d'une simple prise de contact ont été satisfaits.

Toute la presse rend compte en tout cas de la chaleur de l'accueil réservé par la foule de Glassboro à M. Kossyguine et de la satisfaction que l'homme d'État soviétique a paru tirer des démonstrations de sympathie du peuple américain.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

[1] James Reston, journaliste américain, éditorialiste au *New York Times*.

[2] Murray Marder, journaliste américain, rédacteur politique au *Washington Post*.

# 335

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3247 à 3255. *Washington, 26 juin 1967.*

(*Reçu* : le 27 à 01 h. 15).

Il est encore difficile de savoir quelle a été la teneur exacte des entretiens qu'ont eus dans le Sud du New Jersey le Président des États-Unis et M. Kossyguine. Le Département d'État déclare encore aujourd'hui n'être informé de rien. Ceci n'est point impossible puisque la plus grande partie des conversations s'est passée en tête à tête, donc sans témoins.

Il y a tout lieu de penser néanmoins que la position sans compromis adoptée par M. Kossyguine dans sa conférence de presse aux Nations unies reflète assez bien la teneur des conversations officielles. Chacun a exposé ses positions et ni sur le Vietnam ni sur le Moyen-Orient les points de vue ne se sont en aucune manière rapprochés. Pour que le bilan n'apparaisse point trop négatif le président Johnson a affirmé le 24 juin au soir que des progrès avaient été faits dans la discussion sur le traité de non-prolifération. Il semble à vrai dire que même en ce domaine le problème reste toujours le même. Ainsi que je le rapporte dans mon télégramme nº 3231/36[1] les Américains s'efforcent néanmoins de profiter de la présence à New York de M. Gromyko pour quelques jours encore pour tenter de trouver une formule relative à l'article 3 du projet de traité, c'est-à-dire au contrôle des engagements pris de part et d'autre. On nous presse de faire connaître note position et l'ambassadeur de l'Allemagne fédérale, que j'ai vu aujourd'hui, s'inquiète d'un accord possible entre Russes et Américains avant même l'arrivée à Washington du chancelier Kiesinger prévue pour le 6 juillet.

Mais dans l'ensemble, malgré tout le charme et les efforts de persuasion qu'a voulu montrer le président des États-Unis, les points de vue sur les questions essentielles apparaissent non seulement opposés mais même durcis. Le contact est pris, et peut-être cela représente-t-il une valeur en soi, mais conversation ne signifie pas négociation et l'opinion publique qui croyait du fait de la rencontre de Glassboro les choses en voie de règlement, en manifeste une cruelle déception.

Les mots aimables prononcés par M. Kossyguine à son arrivée dans le petit collège du New Jersey et lors de sa visite aux chutes du Niagara avaient laissé croire que puisqu'il acceptait de parler il était prêt du même fait à entendre le point de vue américain car on n'a jamais l'idée ici qu'une rencontre internationale puisse se terminer sans que l'interlocuteur ne se laisse séduire par la sincérité américaine.

[1] Non reproduit.

La longueur des conversations a impressionné les journalistes et l'opinion. La teneur de la conférence de presse a ramené les uns et les autres à des vues moins optimistes. Les Russes n'abandonnent pas les Arabes et ne sont pas prêts à aider les Américains à se tirer à leur avantage de l'imbroglio vietnamien. M. Kossyguine n'a même point accepté de dire que le président Johnson serait reçu avec égards en URSS sauf au cas où le gouvernement des États-Unis accepterait de mettre au préalable un terme à la guerre au Vietnam. Les problèmes que l'on espérait voir disparaître du fait d'une simple rencontre sont donc toujours là. L'administration n'avait certes point d'illusions à cet égard mais pour l'opinion tout cela semble indiquer qu'il faudra encore beaucoup de temps pour que le dialogue véritable, qui pourrait ramener la paix, puisse enfin s'ouvrir entre les États-Unis et l'URSS. Le Président, du point de vue de la politique intérieure, a certainement trouvé avantage au seul fait de la rencontre. De façon générale il ne reçoit d'ailleurs de la part des démocrates et des républicains que compliments à cet égard. Il sait toutefois qu'il ne suffit pas de se regarder les yeux dans les yeux ou de parler de l'avenir des petits-enfants pour résoudre des problèmes que la conférence de presse des Nations unies a replacés dans leur dure réalité.

*(Collection des télégrammes, Washington, 1967)*

## 336

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^os^ 847 à 857. *Bruxelles-Delfra, 27 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 40).

Le Conseil a entamé le 26 juin l'examen des demandes d'adhésion formulées par le Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande[1].

M. Harmel[2] a ouvert le débat en indiquant qu'aux yeux du gouvernement belge, le Traité de Rome ne laissait aucun doute sur l'attitude qu'il convenait d'adopter. Le caractère ouvert de la Communauté avait été affirmé dans le préambule du Traité de Rome et confirmé dans maintes déclarations solennelles. Il est vrai que l'entrée de nouveaux membres était soumise à certaines conditions telles que l'acceptation du Traité et des décisions prises pour son application ou l'adhésion aux objectifs politiques de la Communauté. Or, M. Wilson[3] avait fait connaître qu'il souscrivait à ces

[1] Présentées le 11 mai 1967.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966. La Belgique préside le Conseil des ministres de la CEE durant le premier semestre 1967.

[3] Harold Wilson, Premier ministre britannique, depuis 1964.

conditions. M. Harmel ne voyait pas, dès lors, comment la Communauté pourrait se refuser à ouvrir les négociations. Dans le cas particulier de la Grande-Bretagne, la Belgique n'apercevait d'ailleurs pas d'obstacles insurmontables et, en tout état de cause, c'est la négociation seule qui permettrait de se faire à ce sujet une idée définitive.

Dans l'immédiat, il importait, en conséquence, de demander l'avis de la Commission, de prévoir à bref délai, c'est-à-dire, dans le courant de juillet, une audition des Anglais, et enfin, d'entreprendre, comme l'avait demandé la France à Rome[1], l'étude des conséquences qu'entraînerait pour la Communauté, l'entrée de la Grande-Bretagne et d'autres pays.

M. Brandt[2], tout en soulignant à plusieurs reprises, la nécessité de parvenir à des décisions unanimes, s'est exprimé, quant à la procédure, dans un sens assez voisin de celui de son collègue belge. Il estimait, d'ailleurs, que le principe d'une audition des Anglais ainsi d'ailleurs que des autres candidats à l'adhésion, avait été acquis lors de la conférence de Rome. Le ministre allemand a toutefois présenté une suggestion originale qu'il devait abandonner par la suite, tendant à faire examiner par une conférence des représentants des gouvernements des États membres les problèmes politiques posés par une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne, tandis que le Conseil procéderait parallèlement à l'audition des Anglais. Quant au fond, en revanche, M. Brandt s'est exprimé de façon allusive, se bornant à se référer à la position bien connue du gouvernement fédéral.

MM. De Koster[3], Oliva[4] et Grégoire[5] ont, dans l'ensemble, repris les thèmes qu'avait déjà développés M. Harmel.

M. Couve de Murville a observé que l'affaire en discussion était d'une importance considérable : il s'agissait, en effet, de l'entrée éventuelle dans la Communauté d'un grand pays, la Grande-Bretagne, mais aussi de trois pays moins importants : l'Irlande, le Danemark et probablement aussi la Norvège. Sans doute avait-on proclamé en 1956 et 1957 le caractère ouvert de la Communauté, comme l'avait rappelé M. Harmel, mais, depuis, la situation avait profondément changé du fait même que la Communauté s'était édifiée, il fallait donc évaluer les conséquences de tous ordres qui résulteraient de l'entrée de quatre nouveaux membres. Engager la négociation sans réflexion préalable serait une attitude quelque peu inconsidérée. L'importance des problèmes posés justifiait au contraire une étude

[1] Sur le sommet des Six à Rome le 2 Juin 1967, voir ci-dessus le télégramme de Paris du 3 juin 1967.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[3] Henri Johan de Koster, secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis le 12 juin 1967.

[4] Giorgio Oliva, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 23 février 1966.

[5] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois de l'Éducation nationale, des Affaires culturelles et de la Fonction publique du 15 juillet 1964 au 3 janvier 1967, puis ministre des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes.

approfondie, qu'il s'agisse des implications d'un élargissement éventuel de la Communauté ou des questions spécifiques que soulevait le cas de la Grande-Bretagne, dans le domaine notamment de l'Agriculture et de la Monnaie.

Un travail préparatoire, a poursuivi le ministre français des Affaires étrangères, pourrait être confié, sans attendre, aux représentants permanents, de manière que le Conseil puisse délibérer de ces problèmes au cours de ses prochaines sessions. Bien entendu, il convenait, conformément à l'article 237 du Traité, de demander son avis à la Commission, c'est-à-dire à la Commission unique qui entrera en fonction dans quelques jour[1]. Encore y aurait-il intérêt à ce que cet avis soit plus substantiel que celui qui avait été donné en 1961[2]. L'audition des Anglais, en revanche, ne s'imposait d'aucune façon. Elle n'apprendra rien que les Six ne sachent déjà, soit par les conversations préliminaires que M. Wilson a menées dans les capitales européennes au début de l'année[3], soit par les déclarations très explicites qu'il a eu l'occasion de faire devant le Parlement britannique. Une telle audition était donc inutile et pouvait être dangereuse dans la mesure où elle créerait l'impression que la négociation était déjà engagée.

C'est ce dernier point qui a été au centre du débat. À défaut d'une audition des Anglais par le Conseil, nos partenaires ont tenté d'obtenir que la Commission soit autorisée à prendre contact avec la délégation britannique pour être en mesure de donner son avis en meilleure connaissance de cause.

M. Rey[4] a indiqué que la Commission aurait préféré être chargée de mener des conversations exploratoires avec les Anglais, mais qu'elle estimait être en mesure, avec les éléments dont elle dispose, de donner son avis au mois de septembre sur les deux catégories de problèmes mentionnés par la délégation française.

M. Couve de Murville est à nouveau intervenu pour souligner que les questions de procédure ne devaient pas l'emporter sur les questions de fond et que c'était de ces dernières qu'il était le plus urgent de parler entre les Six. À cet égard, la Commission aurait plus de profit à en discuter avec le Conseil qu'avec les Britanniques.

---

[1] La Commission unique des Communautés européennes entre en fonction le 1er juillet 1967.

[2] D'après le document de la CEE : S/420/61 (R U. 4) du 8 septembre 1961, non reproduit : La Commission « se réjouit beaucoup de ce que le gouvernement britannique ait demandé l'ouverture de négociations en vue d'adhérer à la Communauté. Elle souhaite que ces négociations soient ouvertes sans délai.

Étant donné que ces négociations porteront sur un ensemble de problèmes intéressant la Communauté, la Commission exprimera son opinion sur ceux-ci au fur et à mesure du déroulement des négociations. C'est sur la base des résultats de celles-ci que la Commission donnera l'avis prévu par l'article 237 du Traité. »

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien de Gaulle-Wilson du 24 janvier 1967.

[4] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

M. Harmel a alors tenté, après une suspension de séance, d'obtenir que les Anglais soient entendus dans le cadre de l'UEO[1]. M. Couve de Murville a répondu qu'il n'appartenait pas au Conseil d'établir l'ordre du jour des réunions de l'UEO.

Le président du Conseil a finalement constaté que les Six étaient d'accord pour demander l'avis de la Commission et pour entamer dès leur prochaine réunion l'examen des problèmes de fond que soulèvent les candidatures d'adhésion, mais qu'en revanche, il n'existait pas d'attitude commune quant à l'opportunité d'entendre les Britanniques.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1967)*

## 337

NOTE
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

*Conflit israélo-arabe*

N. *Paris, 27 juin 1967.*

1. Le conflit israélo-arabe s'est déplacé aux Nations unies.

Le gouvernement soviétique a réclamé le 13 juin la convocation de l'Assemblée générale[2] ; malgré l'opposition du gouvernement américain, cette requête a été approuvée par plus de 80 membres de l'Organisation, la résignation ayant suppléé chez certains le bon vouloir ; parmi les pays qui se sont abstenus de prendre position figurent la plupart des membres de l'OCAM[3].

L'objectif du gouvernement soviétique était avant tout de restaurer la confiance des pays arabes dans le soutien de l'URSS et de les aider à obtenir le retrait des troupes israéliennes. Il était également de faire apparaître l'hostilité américaine à la cause arabe. La présence de M. Kossyguine[4] était destinée à rehausser le caractère de l'opération.

2. Dès l'ouverture de la session, M. Kossyguine a réclamé la condamnation d'Israël en tant qu'agresseur, le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes derrière les lignes d'armistice de 1949 et le respect du statut des zones démilitarisées, la réparation par Israël des dommages

[1] Sur l'utilisation de l'Union de l'Europe occidentale pour maintenir un contact entre le Royaume-Uni et les Six, voir ci-dessus la note du 23 mars 1967.

[2] Au sujet de la réunion de l'Assemblée générale des Nations unies, voir ci-dessus le télégramme de Moscou n° 2401 du 14 juin et le télégramme de Paris n° 549 du 17 juin 1967.

[3] OCAM : Organisation commune des États africains et malgaches. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 55 et *D.D.F.*, 1966-II, n° 92.

[4] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine est président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964. Il vient à New York assister à l'Assemblée générale.

causés au cours du conflit. Le chef du gouvernement soviétique a déposé une résolution dans ce sens.

Cette résolution donnait satisfaction aux exigences des pays arabes : ceux-ci tenaient en effet à se poser en victimes d'une agression et à dénier toute responsabilité dans l'origine du conflit ; ils espéraient qu'un retour rapide au *statu quo* antérieur aux hostilités leur permettrait de sauver la face et d'éluder pour le moment le problème épineux du règlement des questions de fond ; aucun des pays arabes n'est en effet actuellement en mesure d'envisager des conversations directes avec Israël ni même de reconnaître officiellement l'existence de ce pays.

La résolution soviétique a donc reçu l'approbation sans réserve des pays arabes, tout au moins de ceux du Moyen-Orient dont les délégués ont pris la parole la semaine dernière. Les pays de l'Est européen l'ont également approuvée à l'exception de l'Albanie qui a proposé une résolution condamnant également les États-Unis et la Grande-Bretagne et de la Roumanie qui a mis en balance le retrait des forces israéliennes et les conditions d'un règlement du conflit. Plusieurs pays progressistes ont également appuyé la résolution soviétique.

3. De son côté, le président Johnson[1] avait, quelques instants avant que M. Kossyguine prenne la parole à la tribune des Nations unies, défini la position américaine dans un discours prononcé à Washington.

Aux yeux du gouvernement américain, il ne s'agissait pas de revenir purement et simplement à un *statu quo* gros de dangers mais de créer les conditions d'une paix durable. Le président Johnson proposait en conséquence des négociations entre les parties intéressées avec l'assistance appropriée d'une tierce partie et suggérait que ces négociations soient basées sur cinq principes : reconnaissance mutuelle de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région, englobant des frontières reconnues et d'autres arrangements y compris le désengagement et le retrait des forces, qui leur donnent la sécurité contre la terreur, la destruction et la guerre – liberté de passage maritime inoffensif – solution juste et équitable du problème des réfugiés – enregistrement et limitation des envois d'armes dans la région – reconnaissance du droit de toutes les Nations souveraines d'exister dans la paix et la sécurité. La délégation américaine a déposé une résolution reprenant ces différents points.

Le président Johnson suivait donc largement la thèse israélienne sur deux points : négociations entre les parties intéressées, tout en proposant une médiation qu'à Tel-Aviv on avait en principe rejetée ; lien entre le retrait et le règlement des problèmes en litige. Il a laissé entendre que le principe de l'intégrité territoriale ne devrait s'appliquer qu'à des frontières agréées par les parties, sans référence aux lignes d'armistice et avec la possibilité par conséquent de modifier le tracé des frontières. Si l'enregistrement des envois d'armes était une idée américaine, leur limitation était une préoccupation

[1] Lyndon Baines Johnson est le 36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963.

commune à Washington et à Tel-Aviv, de même que la liberté de passage dans le détroit de Tiran et dans le canal de Suez.

Au reste, la déclaration de M. Eban à l'Assemblée a montré s'il en était besoin la convergence des vues israéliennes et américaines. M. Eban[1] a souligné les responsabilités soviétiques dans le déclenchement de la crise, en particulier dans la course aux armements. Il a déclaré impossible le retour des forces israéliennes aux positions de 4 juin et réclamé des discussions directes entre Israël et ses voisins de façon à asseoir la paix sur de nouvelles bases. Il n'a toutefois pas mentionné parmi ses exigences l'établissement de traités de paix en bonne et due forme et, traitant de Jérusalem, il s'est borné à noter que la ville était de nouveau unifiée : il a assuré qu'Israël était décidé à permettre à tous l'accès des Lieux saints.

M. Eban n'a déposé aucune résolution et n'a même pas pris parti sur le texte de la résolution américaine.

Celle-ci n'a recueilli jusqu'ici que peu de soutien. La plupart des orateurs qui ont pris la parole au cours de la semaine dernière appartenaient d'ailleurs aux groupes favorables aux thèses arabe et soviétique.

4. En l'état actuel des choses, il apparaît que ni la résolution soviétique ni la résolution américaine ne pourrait obtenir une majorité des 2/3. La première, dans sa forme actuelle, recueillerait une cinquantaine de voix, la seconde une quarantaine, si ce n'est moins.

C'est la condamnation d'Israël qui paraît le point le plus faible de la résolution soviétique. Beaucoup de pays estiment que les torts sont partagés ; par contre, l'idée du retrait des forces israéliennes fait du chemin même parmi les pays les plus modérés. La principale question qui se pose à New York est actuellement de savoir sous quelle forme et dans quelles conditions le retrait pourrait être réclamé par l'Assemblée générale.

Israël qui n'entend d'ailleurs pas se soumettre à quelque résolution que ce soit, cherche à s'assurer le concours d'un tiers au moins des membres de l'Assemblée de façon à bloquer tout texte qui lui paraîtrait gênant. Tel-Aviv s'efforce notamment de circonvenir les pays africains avec lesquels Israël entretient des relations privilégiées et notamment ceux de l'OCAM.

Le gouvernement américain ne fait pas campagne pour son projet de résolution qu'il a surtout déposé pour faire pièce au gouvernement soviétique ; il entend essentiellement combattre le principe de la condamnation d'Israël et obtenir que le retrait des forces de ce pays soit subordonné, ou tout au moins lié, au règlement des problèmes de fond. Il estime d'ailleurs que le règlement de ceux-ci devrait être renvoyé au Conseil de sécurité. Le gouvernement britannique s'est désolidarisé sur un point des thèses israéliennes en s'opposant, par la voix de M. Brown[2], à l'annexion de Jérusalem.

[1] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[2] Probablement Rt Hon George Alfred Brown, premier secrétaire d'État et secrétaire d'État pour les Affaires économiques.

Divers pays sud-américains, suivis dans une certaine mesure par les pays scandinaves et quelques membres de l'OCAM, élaborent un projet de résolution qui condamnerait le principe des acquisitions territoriales par la force mais lierait le retrait à l'octroi de garanties et au règlement des litiges.

Certains pays non-alignés dont l'Inde et la Yougoslavie, examinent la possibilité de déposer un texte qui demanderait le retrait préalable des forces israéliennes mais l'assortirait de quelques dispositions concernant l'examen des problèmes de fond.

Le gouvernement soviétique s'en tient pour le moment à son projet initial y compris la condamnation d'Israël mais il n'est pas certain qu'il n'envisage pas de dissocier ce point de celui du retrait. Il semble qu'il fasse valoir aux pays arabes l'avantage qu'il y aurait pour eux à obtenir un nombre de voix plus élevé sur une résolution n'évoquant que le retrait sans condamnation.

Les pays arabes n'ont pas encore admis une telle idée, mais on sent percer une hésitation chez certains d'entre eux – l'Égypte et l'Irak notamment – alors que la Syrie et la Jordanie continuent à exiger une condamnation.

Il est probable que les débats à l'Assemblée générale vont encore occuper une semaine ou deux. Ce n'est que dans quelques jours que l'on pourra y voir plus clair sur la façon dont ils s'orientent.

5. Même en coulisse, les parties en présence n'ont pas encore modifié sensiblement leurs positions de départ.

Du côté américain, on commence certes à avoir quelques doutes sur les chances de conversations directes avec les Arabes mais on ne renonce pas à l'idée de les diviser et on semble fonder quelque espoir sur le réalisme du roi de Jordanie. C'est pourtant du côté de ce pays que les difficultés les plus grandes apparaissent. Le gouvernement israélien n'a pas encore défini ses objectifs en ce qui concerne la Cisjordanie : certains en Israël continuent à caresser l'espoir de faire de cette région un État palestinien où seraient regroupés tous les réfugiés et qui serait placé sous la tutelle indirecte d'Israël, soit qu'il continue à faire partie intégrante de la Jordanie, soit qu'il fasse l'objet d'un statut spécial à l'intérieur de ce pays.

Le gouvernement israélien, quant à lui, n'a pas fait siennes de telles idées ; il a différé le projet d'annexion *de jure* de la Vieille Ville de Jérusalem ; il fait savoir qu'il est disposé à garantir l'accès de tous aux différents Lieux saints ; il laisse entendre qu'il se contenterait de rectifications territoriales mineures en dehors de Jérusalem. Même si le gouvernement israélien maintient des dispositions modérées à l'égard de la Cisjordanie, le problème du sort de la vieille ville demeure extrêmement épineux. Au surplus, les autorités militaires israéliennes implantent en Cisjordanie une administration nouvelle et recueillent à cet égard un appui qui n'est pas négligeable de la part des notables et même d'une certaine couche de la population qui pratique à leur égard une certaine forme de collaboration.

En ce qui concerne la Syrie, le gouvernement israélien se contenterait de la démilitarisation d'une certaine zone à l'intérieur de la frontière syrienne.

En ce qui concerne l'Égypte, le gouvernement israélien n'aurait pas de vues territoriales ; il entend simplement obtenir des garanties effectives pour la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba ; il souhaiterait obtenir une démilitarisation d'une partie au moins du Sinaï ; il n'insisterait sans doute pas pour obtenir la liberté de passage dans le canal de Suez pour le pavillon israélien.

M. Fawzi[1] a indiqué au ministre que son gouvernement était hostile à toutes conversations bilatérales avec Israël et à toutes tentatives de négociations aussi longtemps que les forces de Tel-Aviv occuperaient le sol égyptien. Il a affirmé cependant que si les Israéliens acceptaient de quitter le Sinaï, Le Caire ne s'opposerait pas à ce que la situation de fait existant actuellement à Charm el-Cheikh[2] se prolonge à condition qu'il ne s'agisse que du passage « inoffensif » ce qui inclut le pétrole. Toutefois aucun engagement, même verbal, ne pourrait être pris à ce sujet par la RAU. En revanche, le canal de Suez demeurerait interdit, en toutes circonstances, aux navires israéliens. Il a laissé entendre, à titre personnel, que le problème de la reconnaissance d'Israël trouverait bien un jour sa solution.

La délégation égyptienne a indiqué, par ailleurs, que Le Caire serait favorable à une mission d'un représentant personnel du Secrétaire général des Nations unies, à un renforcement de la présence de l'ONU à la frontière israélienne et à une réactivation des conventions d'armistice comportant notamment l'établissement d'une zone tampon entre les frontières israélienne et égyptienne.

Le roi de Jordanie avait laissé entendre à notre ambassadeur à Amman[3] qu'il envisagerait de faire certaines concessions à Israël pour éviter le pire, c'est-à-dire, dans son esprit, sans doute la perte de la Cisjordanie tout entière et de son trône. Il a déclaré au Secrétaire général, au cours de son escale à Paris, qu'il n'exclurait pas la reconnaissance de l'existence d'Israël à condition qu'elle procède d'une décision conjointe de tous les États arabes. De cette reconnaissance, a-t-il ajouté, pourrait découler un « arrangement convenable ». Il a indiqué qu'un arrangement assurant le libre passage dans le golfe d'Akaba n'était pas hors de portée. Mais il a précisé que la Cisjordanie devrait revenir à la Jordanie ainsi que la vieille ville de Jérusalem, les Lieux saints étant ouverts à tous les croyants. Il est possible toutefois qu'il n'écarte pas l'idée d'un statut international des Lieux saints. Il a évoqué le rôle que la France pourrait jouer à titre d'intermédiaire entre Israël et les pays arabes.

Les gouvernements syrien et irakien demeurent intransigeants, encore qu'en ce qui concerne l'Irak, le ministre des Affaires étrangères,

[1] Le Dr Mahmoud Fawzi est le vice-Premier ministre égyptien chargé des Affaires étrangères depuis 1964.

[2] Charm el-Cheikh est le port égyptien à la pointe sud-est de la péninsule du Sinaï, commandant le détroit de Tiran.

[3] Le roi de Jordanie est Ibn Talal Hussein II proclamé roi par décret du Parlement le 11 août 1952 et couronné le 2 mai 1953. Dans le télégramme n° 356, non publié, du 21 juin, l'ambassadeur de France rend compte d'un entretien avec le roi Hussein.

M. Pachachi[1], admette en privé qu'il faudra s'employer à régler les problèmes nés de la crise y compris celui d'Akaba, même si l'évacuation n'a pas commencé.

6. En attendant le cessez-le-feu demeure appliqué et la situation intérieure dans les pays de la région n'a pas subi de modifications notables. En Israël, le gouvernement de M. Eshkol[2] se maintient au pouvoir : les obstacles rencontrés par Israël à l'Assemblée générale renforcent dans une certaine mesure le parti modéré et notamment M. Eban qui avait fait valoir les difficultés qu'entraînerait le choix d'une solution de force. En Égypte, le président Nasser a resserré les rangs de son gouvernement et apuré l'armée dans laquelle règne un malaise profond qui n'a pu encore s'exprimer : le danger n'est pas écarté de ce côté. En Syrie et en Irak, la situation demeure instable mais les opposants préfèrent généralement laisser aux gouvernements en place les responsabilités actuelles. Paradoxalement, le roi de Jordanie semble jusqu'ici avoir conservé la position la plus forte.

7. Les complications internationales demeurent. Le canal de Suez est toujours fermé et le gouvernement égyptien n'entend pas le rouvrir avant que les forces israéliennes se retirent du Sinaï ou tout au moins de leurs positions actuelles. L'embargo sur le pétrole à destination des pays anglo-saxons et de l'Allemagne de l'Ouest reste en vigueur ; l'Arabe saoudite et Koweït ne l'appliquent qu'en théorie mais la Libye et l'Irak s'y tiennent strictement. L'Irak vient d'autoriser la reprise des pompages et de l'exportation à destination de la France à la condition que nous garantissions de ne pas réexporter vers les pays placés sur la liste de l'embargo.

8. Le dialogue entre l'URSS et les États-Unis n'a repris que superficiellement.

M. Kossyguine et le président Johnson se sont rencontrés deux fois à Glassboro[3]. D'après les indications que l'on a pu recueillir jusqu'ici sur le premier de ces entretiens, chacun des interlocuteurs est resté sur ses positions. Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue dimanche à New York, M. Kossyguine a réaffirmé que le premier objectif et le plus important devait être de condamner l'agresseur et d'obtenir le retrait immédiat de ses forces derrière les lignes d'armistice.

Il a déclaré qu'après le retrait des forces israéliennes derrière les lignes d'armistice, toutes les questions qui sont liées à ce retrait pourraient être prises en considération, notamment la garantie de l'existence des États, la liberté de passage et, du moins l'a-t-il laissé entendre, la limitation des envois d'armes au Moyen-Orient. Il a indirectement rejeté le principe d'une conférence à Quatre en soulignant les responsabilités du Conseil de sécurité.

[1] Adnan Pachachi est ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965.

[2] Levi Eshkol est le Premier ministre israélien depuis 1963.

[3] Le président Johnson et M. Kossyguine se rencontrent à Glassboro le vendredi 23 juin et le dimanche 25 juin 1967. Une grande discrétion entoure ces entretiens, voir les télégrammes de Washington n° 3239 et n° 3247 du 26 juin 1967 et le télégramme de Moscou n° 2653 du 27 juin.

Sans doute M. Kossyguine a-t-il dans son discours d'ouverture à l'Assemblée générale[1] réitéré son opposition à toute escalade du conflit qui pourrait conduire à une guerre nucléaire, marquant par là aux pays arabes qu'il limiterait son soutien à leur cause au seuil d'une confrontation directe avec les États-Unis, mais le gouvernement soviétique a livré depuis la crise un certain nombre d'armes à l'Algérie et à l'Égypte. On ignore l'importance exacte de ces livraisons que du côté israélien on paraît juger aujourd'hui moins dangereuses qu'on ne le craignait il y a quelques jours ; elles paraissent correspondre surtout au désir de l'URSS de contrebalancer le déséquilibre flagrant entre la puissance militaire actuelle d'Israël et celle de ses voisins et restaurer le moral arabe. Il est à noter toutefois qu'on ne signale pour le moment que peu ou pas de livraisons d'armes à la Syrie.

M. Podgorny[2] s'est rendu au Caire : le communiqué publié à l'issue des entretiens ne mentionne guère de résultats concrets mais la visite en elle-même a constitué une aide appréciable pour Nasser. Il est possible que du côté soviétique on ait voulu à la fois témoigner publiquement du soutien soviétique et en même temps enquêter sur le désastre militaire et réclamer un contrôle plus direct sur l'emploi de l'aide, ce qui a pu engendrer des frictions.

Quoi qu'il en soit, l'URSS continue à se poser en protecteur des pays arabes et M. Kossyguine a parlé du Vietnam tant dans sa conférence de presse que dans son intervention à l'Assemblée générale en des termes qui impliquent qu'il établit un lien entre cette affaire et celle du Moyen-Orient et qu'il n'envisage pas de règlement effectif de l'une sans l'autre.

9. La position que le Président de la République a prise le 21 juin sur l'affaire du Moyen-Orient[3] a été commentée très favorablement dans le monde arabe. On y a vu, dans la condamnation de l'ouverture des hostilités par Israël, un soutien de la thèse arabe et M. Fawzi y a fait allusion dans son intervention à l'Assemblée. On souhaiterait toutefois au Caire et à Damas que nous allions plus loin et prenions parti au cours des débats pour le retrait préalable et inconditionnel des troupes israéliennes.

*(Afrique-Levant, Proche-Orient, Relations extérieures, Israël, PRO-7-3 IS)*

[1] Le discours de Kossyguine à l'Assemblée générale des Nations unies le 19 juin 1967 est absent de passion et d'agressivité dans le ton pour dénouer la situation, toutefois il formule de nombreuses exigences telles que la réparation matérielle des dommages subis par les pays arabes du fait de l'agression israélienne. Voir le télégramme de New York n° 1653 du 19 juin non publié.

[2] Nikolaï Viktorovitch Podgorny est membre du Praesidium du Soviet suprême depuis 1960 et secrétaire du Comité central du PCUS depuis 1963. Il arrive au Caire le 21 juin, en repart le 24 juin. Il a quatre entretiens avec Nasser. Le 24 au matin, une conversation imprévue au programme a lieu à la demande de Podgorny au moment où l'on vient d'apprendre que Johnson et Kossyguine allaient se rencontrer. Voir le télégramme du Caire n° 1082 du 24 juin 1967 non publié.

[3] La déclaration officielle du gouvernement français rappelle la position prise jusqu'à présent au sujet du Moyen-Orient (condamnation de l'ouverture des hostilités par Israël, proposition d'une conférence des quatre grandes puissances). « Aujourd'hui, elle ne tient pour acquis aucun des changements réalisés sur le terrain par l'action militaire ». Voir « La politique étrangère de la France, Textes et documents, 1er semestre 1967 » publié par la *Documentation française*, *Notes et études documentaires*, nos 3428 à 3430, 24 octobre 1967.

# 338

COMPTE RENDU

*Entretien du général de Gaulle et du président Sunay le 27 juin 1967*

C.R.

*M. Sunay* : Je suis heureux de revoir la France après de si longues années et je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de rencontrer un collègue qui a tant fait pour son pays. Je dois exprimer l'admiration que la Turquie éprouve à l'égard de la culture française, fille de la culture latine. Il existe, entre autres, un centre culturel actif à Ankara et la France vient en tête dans le domaine culturel. Dans l'intérêt de nos deux pays, il importe d'encourager ce courant afin de nous connaître davantage. La visite[1] que je rends à une personnalité telle que vous nous remplit d'espoir. Nous savons combien vous êtes occupé mais je forme des vœux pour qu'il vous soit possible de vous rendre en visite officielle dans notre pays[2], ce qui causerait à la nation turque une vive satisfaction.

*Le général de Gaulle* : Comme vous le savez, le monde de notre époque traverse de graves crises qui se caractérisent par l'existence de deux blocs. Les différences ethniques, historiques, culturelles entre les moyennes et petites puissances et surtout la rivalité des deux grandes les ont poussées à se ranger de l'un ou l'autre côté. Cependant, il importe que malgré toutes ces différences multiples, les nations se comprennent et, à cet égard, nous sommes convaincus que les différences de leurs conditions ne constituent pas entre elles des obstacles insurmontables.

*M. Sunay* : Entre la France et la Turquie, il est nécessaire que s'établisse une collaboration fructueuse dans les domaines technique, économique et culturel. C'est ce que j'attends de cette visite et espère l'obtenir avant de regagner mon pays.

En effet, mon Général, nous n'approuvons pas tout ce qui se fait partout en matière politique. Sans doute, chaque nation est-elle libre de choisir sa voie, mais il est évident que chaque État a l'obligation de faire régner l'ordre dans son pays. Pour nous, nous sommes attachés à cette ligne sans pour autant risquer de compromettre nos relations avec les autres pays. Nous ne croyons pas, en tout état de cause, que la collaboration avec les grandes puissances puisse impliquer en toutes choses l'adoption de leur point de vue.

[1] Le président de la République de Turquie, le général Cevdet Sunay, se rend en visite officielle en France du 27 au 30 juin 1967.

[2] Le général de Gaulle se rendra en visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968.

*Le général de Gaulle* : Vos propos me paraissent très justes car nous aussi nous avons une très forte conscience nationale, ce qui fait que nous nous sentons avec vous en grande sympathie. D'ailleurs, nous avons le désir de vous aider car cela ne peut que contribuer à l'équilibre du monde en cette période trouble où sévissent de si violentes tempêtes.

Il existe, de par le monde, des pays exceptionnellement puissants tels que l'Amérique, l'Union soviétique et la Chine et nous n'acceptons pas qu'ils aient en vue le partage du monde. Mais c'est un état de choses transitoire et, pour le présent, nous devons nous efforcer de travailler à notre développement intérieur et, pour ce qui regarde le monde extérieur, à reprendre notre indépendance. Actuellement, dans les drames qui secouent l'Asie, le Moyen-Orient[1] et Chypre, nous, Français, jugeons et agissons en toute indépendance dans la mesure de nos moyens limités, et nous avons le désir de voir la Turquie en faire autant.

*M. Sunay* : Je suis la politique française et je constate qu'il n'existe aucune divergence fondamentale entre nous. Nos idées, en effet, concordent pour ce qui regarde Israël considéré comme État. Nous souhaitons qu'à Chypre le conflit prenne fin et, avec lui, la misère qui règne dans cette île. Pour ce qui est de la situation internationale, les conditions sont pour nous assez particulières sur le plan géographique. Il y a la présence de l'Union soviétique, des Détroits et les Américains sont les garants de notre sécurité. Compte tenu de cette situation particulière, l'esprit dont est animée notre politique est proche du vôtre et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous sommes prêts à accepter toutes les propositions que vous voudrez bien nous faire en vue de développer nos relations dans les domaines culturel, technique, scientifique, économique…

*Le général de Gaulle* : En effet, mon Général, nous souhaitons nous rapprocher de vous puisqu'il n'existe aucune espèce de grief entre nous. Nous avons le désir de resserrer nos relations diplomatiques.

*M. Sunay.* Ce point de vue est également le mien. Mon pays a souffert de la guerre froide avec la Russie mais maintenant il entretient avec ces pays des relations de bon voisinage et a même signé dernièrement avec l'URSS un accord commercial[2].

[1] Allusion à la crise du Moyen-Orient qui s'est ouverte le 18 mai avec la demande égyptienne du retrait de la FUNU (force d'urgence des Nations unies), dont le maintien sur place, pendant onze ans, a constitué l'un des éléments d'équilibre dans la région, suivie de l'annonce au Caire, par le colonel Nasser, le 22 mai, de la fermeture du golfe d'Akaba. Les hostilités débutent le 5 juin, la France suspend les livraisons de matériel aux pays engagés dans le conflit (Israël, RAU, Liban, Jordanie, Syrie).

[2] Un accord turco-soviétique d'aide financière et économique a été signé le 25 mars 1967. L'URSS se situe au cinquième rang parmi les fournisseurs de la Turquie, derrière la RFA, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie et pratiquement à égalité avec la France (27 millions de dollars) et au sixième rang parmi les clients de la Turquie.

Quant à l'OTAN[1] et aux États-Unis, nous entretenons d'étroites relations avec eux. Nous nous voyons d'ailleurs obligés à une telle collaboration à cause des difficultés que vous connaissez. Le maintien de la France au sein de l'Alliance Atlantique est pour nous un sujet de satisfaction. Certes, son départ de l'OTAN nous a causé de la déception, mais nous sommes heureux qu'elle n'ait pas rompu tout lien avec cette Organisation.

*Le général de Gaulle* : Ce qui a motivé notre maintien au sein de l'Alliance, c'est l'éventualité, bien douteuse cependant, d'une agression soviétique. Notre attitude négative vis-à-vis de l'intégration s'inspire du désir de nous soustraire au commandement militaire américain. En effet, les États-Unis sont une puissance forte, très forte, et qui par goût a l'esprit de puissance, et nous croyons que cela est mauvais et dangereux tout à la fois. C'est pourquoi nous nous dégageons de leur politique.

Sans doute les Soviets se sont-ils montrés naguère menaçants, mais nous pensons que ce qu'ils désirent, au fond, c'est protéger leurs clients sans risquer pour autant de provoquer la guerre. Ils nous semblent pacifiques, cela nous paraît bon et de nature à être encouragé. C'est cet esprit pacifique que nous avons d'ailleurs relevé dans vos rapports avec eux et, plus récemment, avec l'Iran.

*M. Sunay* : Je comprends vos raisons. L'équilibre mondial n'est possible qu'à une condition, c'est que d'autres puissances y participent, parmi lesquelles nos deux pays. Je constate qu'il existe entre nous une complète identité de vues. D'autre part, je suis heureux de vos offres de collaboration.

*Le général de Gaulle* : Eh bien, nous serions heureux d'avoir connaissance de vos suggestions.

*M. Sunay* : Cet encouragement nous incite à examiner la question et nous ne manquerons pas de vous faire part de nos désirs.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville (1958-1968), 1967)*

[1] Le protocole relatif à l'accession de la Grèce et de la Turquie au Traité de l'Atlantique Nord est signé, à Londres, le 22 octobre 1951. Ces deux pays en deviendront officiellement membres le 18 février 1952.

# 339

COMPTE RENDU

*Entretien entre le général de Gaulle et le président du Conseil de la République populaire de Roumanie*
*Le 28 juin 1967*

C.R.

M. Maurer[1] a sur la question du Moyen-Orient des vues qu'il tient pour voisines de celles du gouvernement français[2]. Comme nous, M. Maurer estime qu'Israël doit évacuer les territoires qu'il a conquis par la force, étant entendu qu'en contrepartie des assurances seraient obtenues des Arabes en ce qui concerne l'ouverture d'une négociation de paix. C'est parce que la Roumanie a pris cette position nuancée qu'elle n'a pas adhéré à la déclaration commune de l'Union soviétique et des autres pays signataires du pacte de Varsovie[3].

Selon M. Maurer, la crise actuelle place la Roumanie dans une situation très difficile. La Russie, qui a subi un échec au Moyen-Orient, est portée à resserrer son emprise sur ses partenaires européens. Alors que la Roumanie s'efforce depuis quelque temps d'affirmer sa personnalité et de relâcher les liens qui l'attachent à l'Union soviétique, voici que les événements conduisent la Russie à renforcer sa mainmise sur ses voisins.

Le général de Gaulle souligne que la France s'est dégagée de l'Organisation Atlantique qui, de ce fait, n'a plus le même caractère qu'auparavant. Il y a là, pour les Roumains, un argument de poids en faveur de leur propre thèse.

En fin d'entretien, M. Maurer confie, confidentiellement au général de Gaulle, qu'il va sans doute se rendre prochainement à Pékin. En effet, il a fait savoir aux dirigeants chinois qu'il serait utile à son gouvernement de connaître leur point de vue sur la conjoncture diplomatique présente. Il leur

[1] M. Ion Gheorghe Maurer, membre du parti communiste depuis 1936, est président du Conseil des ministres depuis 1961, membre du *Praesidium* permanent et du comité exécutif du parti communiste roumain depuis août 1965.

[2] La position française a été exposée par M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, devant l'Assemblée nationale, lors de son discours prononcé le 7 juin 1967 sur la crise au Moyen-Orient.

[3] Les dirigeants des pays socialistes se sont réunis à Moscou, le 10 juin, pour discuter de la crise au Moyen-Orient, MM. Ceaucescu et Maurer refusent de s'associer à la déclaration commune et refusent de rompre leurs relations diplomatiques avec Tel-Aviv. Les Roumains rédigent, à Moscou même, une déclaration du parti et du gouvernement roumains que la radio et la télévision de Bucarest diffusent quelques heures après leur retour, le 11 juin. Pour un aperçu des réactions roumaines face aux diverses étapes de la crise du Moyen-Orient, se référer aux dépêches de Bucarest n[os] 215/EU et 229/EU des 16 et 29 juin 1967, non publiées.

a proposé de se rendre en Chine à cet effet. Si, comme il paraît s'y attendre, il reçoit une réponse positive, il se rendra à Pékin dès le 3 juillet[1].

*(Europe, Roumanie (1961-1970), Relations politiques franco-roumaines, 1967)*

## 340

M. Daufresne de La Chevalerie, Chargé d'Affaires p.i. à Rabat, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1346 à 1350. *Rabat, 29 juin 1967.*

(*Reçu* : 21 h. 09).

L'une des conséquences de la crise au Moyen-Orient aura été d'ébranler la communauté juive du Maroc.

L'émotion provoquée par les événements, l'humiliation ressentie à la suite de la défaite arabe, l'irritation que provoque « la profanation des Lieux saints de l'Islam », tout cela a bouleversé la population musulmane et éveillé une hostilité attisée par les campagnes que l'opposition nationaliste et progressiste poursuit contre le sionisme, mais aussi contre les Israélites présentés comme ses agents.

En prenant dès le début des mesures de maintient de l'ordre, le gouvernement s'est efforcé d'assurer la protection des Israélites, non sans leur conseiller la prudence et les mettre en garde contre toute provocation ou toute connivence avec le sionisme. Il a réussi à éviter des incidents graves, à l'exception du meurtre de deux jeunes israélites de Meknes[2]. Il n'a pas pu empêcher des brimades[3], ni l'extension du boycott des activités juives[4] ou

[1] Pour un aperçu des relations sino-roumaines, qui tiennent, de la part de Bucarest, dans l'expression des trois refus : refus de condamner, refus de s'immiscer et refus de s'associer, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 49/EU du 16 février 1967, non reproduite. Les événements du Moyen-Orient venant bousculer l'environnement diplomatique, M. Maurer se rend à Pékin pour un réexamen complet des rapports entre les deux pays. Voir le télégramme de Pékin nos 2247 à 2248 du 2 juillet 1967, non repris.

[2] Voir la dépêche n° 417/AP du 30 juin 1967 adressée par Rabat à Paris et non publiée, dans laquelle sont précisées les vexations subies par la communauté juive. La plus grave a lieu le 11 juin à Mekhnès où deux lycéens juifs sont mortellement blessés.

[3] La population musulmane, surtout les jeunes et les enfants, montre son hostilité par des inscriptions antisémites, des bousculades, des injures, des bris de vitrines, des débuts de manifestations, voire des attaques sur les personnes, des pierres sont lancées sur les élèves de l'école de l'Alliance israélite universelle.

[4] Les consignes de boycottage des activités juives sont données par la presse, avec des slogans tels que : « chaque dirham que tu donnes à une boutique, à une fabrique, pour une marchandise sioniste se transforme en canon braqué sur ton frère arabe ». Les syndicats participent à la campagne ; les résultats se font vite sentir et les médecins, dentistes, pharmaciens israélites constatent une diminution rapide de leur clientèle.

encore des manifestations d'ostracisme (qu'inspire parfois – notamment dans la profession d'avocat[1] – la compétition autant que la passion), ni des décisions judiciaires hâtivement rendues et excessives. Des Français de confession israélite ont parfois été atteints par de tels abus (deux condamnations pour des faits mineurs à Casablanca, la radiation injustifiée d'un avocat du barreau de Tanger)[2] ; je m'efforce d'y mettre un terme en ce qui les concerne.

Le gouvernement s'inquiète d'ailleurs de ce climat d'hostilité, de ses conséquences, des risques d'incidents qu'il comporte. Il m'est revenu qu'il préparait de nouvelles dispositions destinées à affirmer sa volonté d'assurer la protection des israélites et à leur rendre confiance.

Même s'il parvient à calmer un peu les esprits et à imposer plus fermement son autorité, il est permis de douter qu'il puisse dissiper le sentiment d'insécurité qu'éprouvent désormais les Israélites, la conviction que leur avenir n'est plus assuré dans ce pays, leur désir de le quitter comme certains ont commencé à le faire. La crise du Moyen-Orient aura vraisemblablement pour conséquence de réduire une communauté qui ne compte plus guère que 50 000 personnes, mais dont les représentants jouent souvent un rôle très important dans les affaires, les professions libérales, les administrations et constituent une partie fort utile de l'élite marocaine.

*(Maroc, Situation politique, question juive, M-9-3)*

[1] Le Barreau de Casablanca adopte le 15 juin une motion qui demande au gouvernement de prendre une série de mesures revenant à interdire à ses douze membres israélites l'exercice de leur profession.

[2] À Tanger, Me Zaoui, de nationalité française, est l'objet d'une décision de radiation prise par ses confrères dans des conditions iniques. À Rabat, Me Benattar, défenseur du lieutenant-colonel Dlimi, est victime de brimades après avoir été accusé de participer à Paris à une réunion prosioniste ; il prend la décision de partir pour la France.

# 341

COMPTE RENDU

*Entretiens franco-turcs*
*Le 29 juin 1967, 10 h. 15 à 11 h. 30*

C.R.
Secret

*Participaient à l'entretien :*

| *Du côté français* | *du côté turc* |
|---|---|
| Le général de Gaulle | Le président Sunay |
| M. Pompidou | M. Caglayangil, ministre des Affaires étrangères |
| M. Couve de Murville | M. Vergin, ambassadeur de Turquie en France |
| M. Alphand[1] | M. Turkmen, ministre plénipotentiaire, secrétaire général adjoint au ministère des Affaires étrangères |
| M. Begoügne de Juniac[2] | M. Akbil, ministre plénipotentiaire |
| M. Burin des Roziers[3] | directeur du Département |
| M. de Saint-Légier de la Sausaye[4] | de l'Ouest au ministère des Affaires étrangères |

*Le général de Gaulle* : Je tiens à vous redire combien nous sommes heureux de vous voir et quelle importance nous attachons à ces entretiens. Quant au fond, il s'agit du resserrement de nos rapports pratiques et aussi politiques. Quant aux circonstances, la crise du Moyen-Orient est venue conférer à notre rencontre une importance plus grande encore.

Sur tous ces sujets, qui s'appellent la coopération entre nos deux pays, la question du Moyen-Orient, l'affaire de Chypre, l'ensemble de la situation internationale et, plus particulièrement les rapports entre l'Amérique et la Russie soviétique et les autre pays, il n'y a pas de différences réelles entre nos manières de voir telles que nous les avons, vous et moi, exprimées.

[1] Hervé Alphand est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Gontran Begoügne de Juniac est ambassadeur de France à Ankara depuis le 18 mai 1965.

[3] Étienne Burin des Roziers est secrétaire général de la présidence de la République de février 1962 au 4 juillet 1967, date à laquelle il est nommé ambassadeur de France à Rome (Quirinal).

[4] René de Saint-Légier de la Sausaye est conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1964.

Pour ce qui est notre coopération, nos ministres des Affaires étrangères ont dû en parler. Il y a beaucoup de choses en cours. Ils pourraient nous dire ce que l'on est en train de faire et ce que l'on pourrait faire de plus.

Mais auparavant, je vous demande si ce que je viens de dire est bien ce que vous pensez vous-même.

*M. Sunay* : Monsieur le Président, je suis complètement d'accord sur tous les sujets dont nous nous sommes entretenus.

*Le général de Gaulle* : Nous parlerons donc de notre coopération, du Moyen-Orient et de l'affaire de Chypre. Puis je vous exprimerai ce que nous pensons de l'avenir au point de vue mondial, c'est-à-dire compte tenu de l'existence de deux blocs et des possibilités que nous pouvons avoir de faire tourner vers la paix ce qui est tourné vers l'opposition et la guerre.

*M. Caglayangil* : Monsieur le président, je commence en vous remerciant de m'avoir donné la parole. Les contacts et les consultations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. Couve de Murville, ainsi que notre coopération fréquente dans les organisations internationales ont été très fructueux.

Pour des raisons qui sont en grande partie imputables à mon pays, il y a eu pendant un certain temps une stagnation dans les relations entre la France et la Turquie, qui pourtant remontent à une époque lointaine. Heureusement, je suis convaincu que cette visite les renforcera. Vous savez d'ailleurs quelle place tient la fidélité dans le cœur de chaque Turc. L'opinion turque n'a pas oublié et n'oubliera pas l'aide que la Turquie a reçue de la France pendant la guerre d'indépendance[1], et dans la période qui l'a suivie. Les Turcs sont aussi satisfaits que les Français de voir que la France a repris sa place dans le monde sous votre haute direction. Ils suivent avec attention l'action originale et constructive de la France dans les affaires mondiales.

Les conditions actuelles ne permettent pas à toutes les nations de pourvoir seules à leur défense. Il se peut donc que certaines d'entre elles soient conduites à choisir un système de défense collective ou une alliance. L'histoire de la Turquie est pleine d'épopées et d'héroïsme. Le pays lui-même est un carrefour d'occupations. Nous avons eu treize guerres avec la Russie. Tout cela nous a conduits à envisager des mesures particulières pour assurer notre défense. Mais nous sommes d'avis que le fait d'entrer dans un système de défense collective n'implique pas que l'on épouse automatiquement la politique du *leader*. En respectant les obligations qui figurent aux accords conclus, chacun des pays poursuit sa propre politique sans subir d'influence.

La paix mondiale est plus que jamais un tout, mais nous voulons y contribuer en apportant la paix et la sécurité d'abord dans notre région. Au cours des deux dernières années, nous avons cherché à améliorer nos rapports avec les pays balkaniques et les pays du Moyen-Orient. Nos efforts ont été fructueux.

[1] La guerre d'indépendance de 1920-1922 contre la Grèce et son alliée la Grande-Bretagne se termine par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923.

Il se peut qu'il y ait des différences entre les points de vues de la France et de la Turquie, mais je suis convaincu qu'il n'y en a pas sur les principes de base. Tout cela nous donne beaucoup d'espoir pour l'amélioration des relations franco-turques. La France est d'ailleurs le seul pays qui puisse mener une activité réelle en Turquie. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait en particulier d'améliorer nos contacts culturels. Il faut augmenter le nombre des écoles où l'on parle français, accroître les échanges de savants, de professeurs et d'élèves. Ce que vous venez de dire de vos propres intentions me paraît de bon augure dans ce domaine.

Comment pouvons-nous organiser notre coopération bilatérale avec des projets concrets, je serais heureux de les entendre. Pour notre part, nous voyons une grande utilité à savoir de fréquentes consultations sur les principaux problèmes mondiaux. Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, je n'ai d'ailleurs pas manqué de procéder à des consultations, toujours fructueuses, avec mon éminent collègue, M. Couve de Murville. La stabilité que la Turquie a pu assurer ces derniers temps a aidé son développement. Nous notons avec reconnaissance l'aide que la France nous apporte au sein du Consortium. Peut-être y-a-t-il cependant quelques divergences qui pourraient être facilement aplanies en ce qui concerne les délais de crédit et les taux d'intérêt. Si vous nous donnez votre accord de principe, nos experts pourraient se rencontrer sur cette question.

La Yougoslavie a déposé aux Nations Unies un projet de résolution sur le non-alignement[1]. Elle nous a proposé d'en être le co-auteur: J'ai consulté M. Couve de Murville sur ce point. Le problème est urgent. Il s'agit de savoir si nous allons voter totalement ou en partie ce projet.

C'est, pour le moment, tout ce que j'ai dire sur les problèmes qui nous intéressent. Les accords de principe entre les chefs d'État permettront aux deux gouvernements de travailler ensemble et de passer à l'application.

Au nom du gouvernement turc, je tiens encore, Monsieur le Président, à vous remercier pour l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé.

*Le général de Gaulle* : Sur notre coopération pratique, je demande au Premier ministre, qui est allé chez vous[2] et qui dirige l'Administration, ce qui pourrait être fait ou perfectionné. Notamment à l'intérieur ou à l'extérieur du Consortium et, par dessus tout, au point de vue culturel. Ensuite, si vous le voulez bien, nous redirons l'un et l'autre comment nous voyons la question du Moyen-Orient.

*M. Pompidou* : J'ai eu en effet l'honneur de me rendre en Turquie, il y a quatre ans. J'ai conservé un grand souvenir de l'accueil qui m'a été réservé

[1] Il ne s'agit pas d'un projet de résolution sur le non-alignement mais au nom des non-alignés. Le représentant de la Yougoslavie auprès des Nations unies a déposé, le 28 juin 1967, un projet de résolution sur la crise du Moyen-Orient parrainé par quatorze pays non-alignés. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de New York n^os^ 1815 à 1819 du 28 juin, non retenu. La position française, dans la crise actuelle du Moyen-Orient, telle qu'elle est exposée par le général de Gaulle au président Sunay, est rappelée et transmise par le télégramme de Paris à Ankara n^os^ 212 à 216 du 2 juillet 1967, non repris.

[2] MM. Pompidou et Couve de Murville se sont rendus en visite officielle à Ankara du 14 au 16 juillet 1963. Se référer à *D.D.F.*, 1963-II, n° 25.

et une grande impression de l'activité turque et de la volonté de rénovation qui se manifeste dans tous les domaines. Depuis mon voyage, de grands changements sont intervenus, qui témoignent de cet esprit de rénovation. Parmi mes impressions, je note en particulier la solidité de l'armature de l'État[1], qu'il s'agisse de l'armée ou de l'administration, en particulier de l'administration préfectorale. C'est un gage de stabilité dans cette région difficile, où la Turquie joue un rôle utile et efficace pour la paix.

Je me suis préoccupé des problèmes relatifs à la coopération franco-turque dans les domaines administratif, économique et culturel. Au point de vue économique, nous avons fait de grands progrès depuis quelques années. Au cours des six dernières années, nous avons constaté un développement doublement favorable des échanges en volume et du point de vue de leur équilibre. La France a augmenté ses importations en provenance de Turquie[2]. Je suis convaincu que nos échanges peuvent encore se développer et, du côté français, nous souhaitons que notre pays prenne une place toujours plus importante dans le commerce de la Turquie. Nous avons éprouvé quelques difficultés pour nos achats de tabac[3]. Elles sont dues au fait que nous importons d'assez grandes quantités de tabac d'autres pays, mais nous cherchons à les surmonter.

D'une façon générale, nous avons avec la Turquie des relations assez étroites, puisque ce pays est associé au Marché commun et que nous sommes dans le Consortium. À ce sujet, il est exact que nous discutons de la durée et du taux des prêts. La Turquie trouve l'argent français plus cher que celui qu'elle obtient de nos partenaires. Je souhaite que nous aboutissions à une solution.

Lors de mon voyage, j'avais été frappé par les possibilités de développement de nos échanges culturels. La langue française occupait jadis une place traditionnelle et importante. Mais la dernière guerre a diminué son rôle. J'ai eu le sentiment que le peuple et les minorités turcs souhaitent que le français retrouve sa place. Nous avons, depuis lors, réalisé de grands progrès : le nouveau lycée français d'Ankara[4] devrait connaître un succès comparable à celui qu'a depuis longtemps obtenu le lycée d'Istanbul.

Nous pouvons aussi coopérer dans les domaines techniques, de l'agriculture, de l'administration. À ce sujet, je note que nos administrations préfectorales ont déjà réalisé des échanges. J'ai moi-même reçu, il y a

[1] Se reporter, en particulier, à la note de la sous-direction d'Europe méridionale du 19 juin 1967, non publiée, traitant de la politique intérieure turque, rédigée en vue de ces entretiens franco-turcs.

[2] La France figure au cinquième rang des fournisseurs et des clients de la Turquie, immédiatement avant l'Union soviétique. Les importations françaises sont passées de 89 millions de francs en 1961 à 179 en 1966. Les exportations vers la Turquie se sont élevées à 145 millions de francs en 1961 pour atteindre 184 millions de francs en 1966.

[3] La France s'est trouvée dans l'obligation d'acheter un important volume de tabac de Bulgarie pour équilibrer ses échanges avec ce pays, qui a passé en France de très importantes commandes d'équipement, ce qui a provoqué une réduction très sensible des importations de tabac turc.

[4] Le lycée d'Ankara a été fondé en 1964 et compte 250 élèves.

quelque temps, un groupe de fonctionnaires de l'administration préfectorale turque[1]. Nous avions, lors de mon voyage, poussé assez loin nos conversations sur la coopération médicale. Il avait été question de réserver une place à la France à l'hôpital d'Ankara, notamment en ce qui concerne la cardiologie.

En terminant, je tiens à dire que nous souhaitons élargir notre coopération, ce qui signifie que nous devons trouver des thèmes plus vastes et multiplier ou tout au moins augmenter nos échanges d'étudiants, de techniciens et de professeurs. Nous souhaitons, en particulier, qu'il y ait plus d'enseignants français, ou d'enseignants turcs ayant fait un séjour en France, dans les écoles de Turquie. Je constate que nos désirs correspondent à ceux du gouvernement turc et que leur réalisation sera probablement facilitée par le fait qu'ils prennent la suite d'une longue tradition.

*M. Sunay* : Je vous remercie.

*Le général de Gaulle* : Nous sommes donc bien d'accord pour augmenter nos liens économiques, techniques, culturels et aussi politiques. Plus nous nous connaîtront, plus nous aurons d'échanges de toute nature, et mieux nous serons à même de coopérer.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, je vais en dire un mot et je demanderai à M. le ministre des Affaires étrangères qui rentre de New York, de nous dire où l'on en est aux Nations unies et comment les problèmes s'y présentent. Dans l'ensemble, nous avons déploré les hostilités qui se sont ouvertes en Orient. Nous considérions que ce serait un grand malheur si elles éclataient et nous l'avions dit aux uns et aux autres, avant les événements. Or, elles ont commencé, parce qu'Israël en a pris l'initiative. Nous continuons de penser que cela est déplorable et ne règle rien. Mais les opérations militaires ont conduit à certains résultats sur le terrain et créé une situation nouvelle en Orient. En présence de cette situation les fondements de notre position sont les suivants :

– En premier lieu, nous considérons que tous les États en Orient ont le droit de vivre. Cela s'applique, bien entendu à Israël, mais aussi à d'autres États et en particulier à la Jordanie.

– Nous estimons, en second lieu, que les conquêtes faites sur le terrain ne peuvent pas être tenues pour acquises. Les Nations unies, le monde, ne peuvent reconnaître le fait purement et simplement réalisé par les armes sur le terrain. Ce qu'Israël a fait ne peut être reconnu. Il faut qu'Israël reprenne sur le terrain les positions qu'il occupait avant les opérations.

– Le troisième principe est lié aux deux premiers, c'est-à-dire, d'une part, le droit de vivre pour Israël, la Jordanie et les autres pays et, d'autre part, le retour sur les positions de départ. Il consiste à dire qu'il faut un accord, donc une négociation, entre les pays intéressés : Israël et les pays arabes, avec le concours des autres pays, c'est-à-dire en pratique des Nations unies. Le règlement doit s'appliquer aux questions qui sont sur la table. Il s'agit d'abord

[1] Dans le cadre de la coopération franco-turque en matière d'administration publique, des échanges annuels de sous-préfets ont lieu entre les deux pays.

de la navigation. Il est dommage, il est regrettable, que les Égyptiens aient posé brutalement le problème et créé ainsi un prétexte pour la suite. Il s'agit aussi des réfugiés. Nous ne pouvons pas accepter que des populations soient chassées de leur foyer et condamnées à l'errance et à la mendicité. Il s'agit enfin du voisinage pacifique entre Israël et le Arabes, quelle que doive être la ligne de leurs frontières. Voilà ce qu'il faut faire avec les Nations unies. Mais quand je dis que c'est ce qu'il faut faire, je ne dis pas que c'est ce qui aura nécessairement lieu. Nous ne pensons même pas que cela aura lieu.

Nous souhaitons qu'aux Nations unies on se mette d'accord avec une majorité suffisante pour exprimer la volonté qu'Israël revienne sur ses positions de départ et que des négociations s'ouvrent en vue d'assurer les conditions normales de vie pour tous et de régler les problèmes relatifs à la navigation, aux réfugiés et au voisinage. Quand les Nations unies seront d'accord sur cette position, nous ne pensons pas que leur volonté se réalisera. Israël ne rentrera pas sur ses lignes de départ et les Arabes n'accepteront pas de négocier. Il se créera donc une situation de tension qui sera fâcheuse pour tout le monde.

Dans cette situation, que nous prévoyons longue et pénible pour tous, nous avons l'intention de conserver nos rapports avec Israël et avec les Arabes. En ce qui concerne ceux-ci, nous souhaitons les encourager à construire et à retrouver leur dignité. Quand je parle des Arabes, je parle du Caire aussi bien que de Damas et d'Alger. Nous croyons cette action nécessaire pour que les Arabes ne soient pas livrés aux intrigues des autres, c'est-à-dire des Soviétiques, des Américains et des Chinois. Nous pensons que nous avons un rôle de bon sens, de désintéressement et d'aide à jouer auprès des Arabes dans cette période pénible qu'ils traversent.

Voilà qu'elle est notre position actuellement et demain. Voulez-vous préciser la vôtre ?

*M. Sunay* : Nous partageons pleinement, comme je vous l'ai déjà dit, votre point de vue sur cette question. Nous sommes d'accord, en particulier, pour ne pas reconnaître les annexions réalisées par la force. Mais nous pensons aussi qu'Israël doit avoir des droits, notamment en matière de navigation dans le golfe d'Akaba et le canal de Suez. Ces droits doivent être reconnus par des accords, mais il nous semble qu'à New York les deux parties sont peu enclines à négocier et à s'entendre.

*Le général de Gaulle* : M. Couve de Murville, qui rentre de New York, va nous donner son avis sur ce point.

*M. Couve de Murville* : Aux Nations unies le moins que l'on puisse dire est qu'Israël et les Arabes ne montrent pas de propension à discuter et à s'entendre. La tendance qui se manifeste du côté des Arabes consiste à mettre un terme aux débats et à discuter sur les projets de résolutions. Personne ne pense que le projet russe ou le projet américain seront mis aux voix. Des deux côtés, on cherche autre chose. Cette recherche pourrait aboutir à la proposition des non-engagés (de ceux qui sont favorables aux Arabes) qui mettrait de côté la condamnation d'Israël et se concentrerait sur le retrait des troupes. Cette résolution dirait en substance qu'Israël doit

se retirer et que le Secrétaire général est chargé de veiller à l'exécution. Il y aura vite un autre projet plus favorable à Israël, qui sera présenté par des Sud-Américains ou des Africains et qui mélangera le retrait et le règlement des questions. En d'autres termes, il suffira d'un retrait conditionnel. Nous n'avons pas encore étudié ces propositions. On peut toutefois dire que s'il est difficile de contester la thèse du retrait préalable, le projet des non-engagés est trop sommaire. Il n'ouvre pas de perspectives d'avenir sur un règlement des problèmes par la négociation. Je ne puis rien dire pour le moment de l'autre éventualité, c'est-à-dire du projet pro-israélien, mais je crois que celui-ci aura pour tendance de maintenir le *statu quo*. À l'heure où nous sommes, on ne connaît pas encore ce projet, qui pourrait être distribué dans le courant de la journée.

*M. Caglayangil* : Je suis complètement d'accord avec ce qu'ont dit le chef de l'État et M. Couve de Murville. Pour notre part, nous constatons que les deux grandes puissances, Union soviétique et États-Unis, ne peuvent pas entrer directement en rapport au sujet du Moyen-Orient. Si un jour apparaît la possibilité d'un arbitrage ou d'une médiation, la France aura son mot à dire. Je sais qu'un magistrat ne peut pas dire d'avance dans quel sens il se prononcera et je suis convaincu que ce rôle incombera à la France. Je souhaite que M. Couve de Murville se rende de nouveau à New York pour éviter la cristallisation des positions, ce qui rendrait la conciliation impossible. La procédure des Nations unies permet d'obtenir une résolution avec une petite majorité et un grand nombre d'abstentions. Cela présente de l'importance au point de vue politique, mais en pratique cela complique les choses. Le fait d'exploiter à ces fins ce genre de conflit n'est pas favorable à la paix mondiale.

Puisque j'ai la parole, je voudrais dire un mot de la coopération bilatérale sur les questions techniques. On parle beaucoup du retard de l'Europe par rapport à l'Amérique. Mais il existe aussi des décalages entre les différents pays d'Europe, et la Turquie est en retard par rapport à la France. Aussi souhaiterions-nous obtenir l'aide de la France pour réaliser le développement technique prévu par notre plan quinquennal.

Enfin, je suis certain que vous avez bien compris ce que le président Sunay vous a dit de Chypre au cours de vos entretiens en tête-à-tête. Les derniers événements ont anéanti la possibilité d'interpénétration qui existait entre les deux communautés.

*Le général de Gaulle* : Il n'y a pas de solution durable à Chypre si les Turcs ne sont pas d'un côté et les Grecs de l'autre. Je veux dire que les Grecs de Chypre doivent être Grecs et les Turcs, Turcs, les uns et les autres étant séparés par une frontière, ce qui n'est pas tellement inconcevable puisque l'on trouve ailleurs des situations du même genre. Je sais que c'est difficile, parce que Turcs et Grecs de Chypre sont éparpillés. Il faut donc un regroupement. Mais ce n'est pas la première fois qu'il y aura un regroupement de Turcs et de Grecs. Quant aux projets de fédération inventés par l'Angleterre, ils ne nous semblent ni durables, ni pratiques, ni conformes au bon sens. Le bon sens, c'est le regroupement et une frontière entre les Grecs

et les Turcs. C'est ce que j'avais dit au président Ismet Inönü lorsqu'il était venu me voir[1]. Je me demandais alors si c'était possible.

Aujourd'hui, je crois que c'est nécessaire.

*M. Caglayangil* : C'est le seul moyen. Le regroupement peut être facultatif. Mais il faut donner la possibilité de regrouper les deux communautés.

*Le général de Gaulle* : Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur les difficultés du monde, sur les nôtres, et sur les vôtres. Nos entretiens nous ont permis une utile mise au point. Nous vous en remercions et nous nous en félicitons.

*M. Sunay* : Au nom de la délégation qui m'accompagne, je vous adresse mes remerciements pour les résultats auxquels nous sommes parvenus.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville (1958-1968), 1967)*

## 342

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

*Situation politique au Tchad*

N. 325/DAM. *Paris, 29 juin 1967.*

Le problème politique essentiel de la République du Tchad est celui de l'unité d'un pays singulièrement hétérogène. Le mode de vie des habitants, l'organisation sociale, les différences de race et de religion concourent en effet à distinguer des groupes ethniques divers que les hasards de la colonisation ont rassemblés. En effet, tandis que les populations musulmanes du Nord et de l'Est s'enorgueillissaient d'un passé prestigieux mais négligeaient de s'adapter à la vie moderne, les gens du Sud, animistes ou chrétiens, évoluaient plus rapidement et formaient l'essentiel des cadres politiques et administratifs.

Toutefois, malgré les tensions raciales et religieuses qui affectent traditionnellement sa vie politique, le Tchad connaissait une période de relative stabilité lorsque des incidents sont survenus en octobre 1965, à Mangalmé, dans le département du Batha, où le préfet puis une délégation gouvernementale dépêchée sur place étaient agressés par la population.

Depuis lors, le pays connaît, dans ses provinces de l'Est notamment, une situation troublée du fait d'un mouvement subversif. La zone proche de la frontière du Soudan est le théâtre de l'activité de plusieurs bandes armées qui commettent des exactions répétées et des assassinats. Quatre préfectures

[1] Le général de Gaulle s'entretient avec M. Ismet Inönü, président du Conseil des ministres turc, le 1er juillet 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II n° 10, ainsi qu'au compte rendu détaillé de cet entretien, classé dans le dossier d'archives : *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1958-1968, 1964*.

(Ouaddai, Salamat, Guera, Batha) sont maintenant, à des degrés divers, affectées par ces événements qui ont d'ailleurs entraîné, au milieu de l'année 1966, une grave tension entre Fort-Lamy et Khartoum[1].

Si ces actions peuvent, dans certains cas, être imputées à des groupes de populations turbulentes, traditionnellement portées au pillage, il n'en est pas moins vrai qu'elles s'expliquent surtout par l'existence dans les régions en cause d'une opposition à caractère tribal et religieux qui se manifeste par la violence, faute sans doute d'avoir pu s'organiser et élaborer un programme. Elles peuvent être également attribuées au mécontentement provoqué par une mauvaise répartition de l'impôt et par des abus auxquels a donné lieu le recouvrement de celui-ci.

En dépit des efforts déployés par le gouvernement tchadien, tant sur le plan militaire que dans le domaine politique, les forces de sécurité ne sont pas jusqu'à présent parvenues à venir à bout de la subversion. À cela, plusieurs raisons auxquelles les autorités tchadiennes s'efforcent de remédier :

– l'armée tchadienne n'est pas adaptée à la forme de lutte imposée par les rebelles et la nature du terrain.

– l'administration locale, comme d'ailleurs l'armée, en majorité originaire du sud du pays, est souvent incapable d'engager le dialogue avec les populations arabophones des provinces atteintes par la subversion.

Quoi qu'il en soit, la persistance de cette situation trouble constitue un grave sujet de préoccupation pour les responsables de Fort-Lamy[2], non seulement par la menace qu'elle fait peser sur l'unité nationale mais encore par les dépenses stériles qu'elle impose au budget.

En effet, les finances publiques du Tchad, équilibrées jusqu'en 1964, connaissent depuis cette date un déficit croissant. Le budget de 1966 accusait à sa clôture un déficit de 600 millions de francs CFA. Pour 1967, l'impasse pourrait atteindre 1 milliard de francs CFA.

Le Tchad a été amené à solliciter un concours financier de la France. Celle-ci a versé au Tchad en 1965 et 1966 des subventions de 440 millions de francs CFA et 370 millions de francs CFA. Pour le budget de 1967, un accord a été conclu le 28 avril dernier qui prévoit une aide qui n'a pas encore été chiffrée.

L'augmentation des dépenses de sécurité explique, pour une large part, la dégradation de la situation financière[3].

[1] Se référer à *D.D.F.*, 1966-II, n^os^ 85 et 231. En dépit des accords entre les deux gouvernements, les rebelles continuent à disposer au Soudan d'une grande liberté d'action et d'une hospitalité agissante qui leur permettent d'y entraîner des troupes et d'y conserver des refuges.

[2] Se reporter à la note (n° 53/CAB/MMC/CD)du 10 juin 1967, non publiée, émanant du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, exposant les mesures que Paris serait disposé à prendre si le gouvernement tchadien le désirait.

[3] Le bilan établi par deux experts financiers français, venus en mission, pour se livrer à un examen complet de la situation de trésorerie du pays, ainsi que les commentaires que le président Tombalbaye a faits à la suite de la présentation de cet état des lieux, sont rappelés dans le télégramme de Fort-Lamy n^os^ 316 à 319 du 14 juin 1967, non publié.

Celle-ci a toutefois d'autres causes. Le Tchad, depuis 1965, a dû relayer le Fonds de soutien des textiles d'Outre-mer, puis le Fonds européen de développement, pour soutenir les prix d'achat du coton, alors que les prix de vente à l'exportation n'ont cessé de diminuer. Mais le Tchad doit également faire face à un accroissement sensible de sa dette publique, en raison tant des charges d'annuité de l'emprunt national de 1 300 millions de francs CFA émis en 1965 que de divers engagements contractés à l'égard de certaines sociétés étrangères.

Dans ces conditions, le gouvernement français a été amené à mettre en garde le président Tombalbaye contre toute initiative nouvelle qui pourrait aggraver l'endettement du Tchad. Le gouvernement français comprendrait mal en effet que l'aide qu'il consent au Tchad puisse être utilisée en fait pour engager des opérations dont l'utilité économique et l'opportunité lui paraissent contestables dans la conjoncture actuelle[1].

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, politique intérieure, 1967)*

## 343

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à bonn, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3955 à 3965. *Bonn, 30 juin 1967.*
Réservé.

Le Chancelier m'a reçu aujourd'hui. Je l'ai trouvé détendu et cordial. Cependant, les soucis ne lui manquent pas. Il m'a dit qu'il ne savait pas encore s'il pourrait se rendre à Washington aux dates prévues, dans le début de juillet[2]. Les problèmes financiers n'étaient toujours pas résolus. Entre les deux partis de la coalition et au sein même du Cabinet, les difficultés subsistaient[3]. Sa position ne serait pas suffisamment forte en face de M. Johnson, aussi longtemps que l'accord ne se serait pas fait à Bonn.

[1] Comme la construction d'un palais et/ou la fourniture de frigorifiques et de barges frigorifiques par la firme allemande Krupp.

[2] Le voyage officiel du chancelier Kiesinger aux États-Unis, prévu pour les 7 et 8 juillet, est reporté à une date ultérieure, soit les 15 et 16 août 1967.

[3] La présence du Chancelier est indispensable à Bonn pendant la difficile discussion des problèmes financiers. Il est question de diminuer le budget social et le budget de la Défense, en dépit des protestations des ministres Katzer et Schröder, ceci afin d'éviter d'augmenter la charge fiscale. Le télégramme de Bonn nos 2343 à 2362 du 14 avril 1967, non publié, dresse le tableau de la situation économique de la RFA où les principaux indices témoignent d'une baisse d'activité.

M. Kiesinger ne m'a pas caché qu'il jugeait l'opinion allemande assez réservée au sujet de différentes manifestations de notre politique extérieure[1]. L'attitude que nous venions d'adopter dans le conflit du Proche-Orient avait ajouté un élément de trouble. Assez curieusement, il a voulu m'expliquer que les Allemands, si l'on fait abstraction de la période du nazisme, n'avaient jamais été antisémites. Ses souvenirs de jeunesse l'autorisaient à tenir un pareil langage. Il regrettait, pour sa part, que la presse ne se montrât pas suffisamment objective en négligeant, par exemple, de reproduire l'allocution prononcée par le général de Gaulle au dîner offert à l'Élysée en l'honneur du Président de la République de Turquie[2].

Le Chancelier ne paraissait pas, d'ailleurs, s'émouvoir autrement des réactions du public. Il attachait grand intérêt aux indications qui lui seraient fournies le 12 juillet[3] sur notre attitude dans la crise. Les deux gouvernements ne pourraient-ils, compte tenu de leurs vues d'ensemble, s'entendre sur un programme d'assistance qui s'appliquerait à toute la région en cause ?

C'était probablement sur l'OTAN, c'est-à-dire sur les relations avec les États-Unis, que les conceptions de Paris et de Bonn divergeaient le plus. Non pas que la politique américaine fût toujours approuvée ici. Le Chancelier, si décidément il se rend à Washington, n'hésitera pas à demander des explications. Son but, comme on le sait chez nous, c'est la constitution d'une Europe indépendante. Mais la situation de l'Allemagne et du monde ne permet pas à la République fédérale de se décrocher, pour le moment, des États-Unis. Elle a besoin d'être assurée de la protection physique des Américains.

Mon interlocuteur s'est exprimé sur l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun avec beaucoup de sérénité. Il fallait laisser la procédure se développer, comme les Six en étaient convenus à Rome[4]. Aucune allusion n'a été faite aux récentes discussions de Bruxelles.

[1] Se reporter à la déclaration officielle du 21 juin du gouvernement français sur la crise du Moyen-Orient.

[2] Le général Sunay, président de la République de Turquie, effectue une visite officielle en France du 27 au 29 juin 1967. Il est reçu par le général de Gaulle. Au cours de cet entretien, sont passés en revue la situation internationale ainsi que les rapports bilatéraux entre les deux pays dans les domaines économique et culturel. L'allocution prononcée par le général de Gaulle à l'Élysée, le 27 juin, en l'honneur du général Sunay est reproduite dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents, 1er semestre 1967, La Documentation française, Notes et Études documentaires nos 3428 à 3430, 24 octobre 1967, p. 135 et 136.

[3] Les 12 et 13 juillet 1967 doivent se tenir, à Bonn, les réunions au sommet franco-allemandes, prévues dans le cadre du traité de coopération du 22 janvier 1963.

[4] Le général de Gaulle, MM. Pompidou et Couve de Murville assistent les 29 et 2 Juin 1967, à Rome, aux cérémonies marquant le dixième anniversaire de la signature des Traités de Rome, créant le Marché commun et l'Euratom. Les chefs d'État ou de gouvernement et leurs ministres des Affaires étrangères ont procédé, à la suite d'un rapport présenté par le président Moro, à un échange de vues sur le développement des communautés et ont confirmé leur résolution d'accomplir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs définis par les traités de Rome. Les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark devront être examinées par le Conseil des ministres des Communautés, conformément aux Traités. Les États sont convenus d'étudier les possibilités de resserrer graduellement, entre eux, les liens de nature politique. Le communiqué du 2 Juin est publié dans *La politique étrangère de la France*, Textes et Documents,

M. Kiesinger s'est plu, en revanche, à rappeler le rôle qu'il estimait avoir joué pendant la conférence au sommet, en se louant de la qualité de ses contacts avec M. le Président de la République. M. Luns[1] n'avait, une fois de plus, rien facilité. Les Belges guère davantage. L'hommage que le Chancelier a rendu à M. Saragat[2] et à M. Moro[3] n'en a été que plus significatif. Ne conviendrait-il pas, a-t-il ajouté, d'organiser quelque peu une action commune à trois ? La France, l'Italie et l'Allemagne représentaient une masse assez importante pour affirmer une position propre. Elles se trouveraient ainsi mieux préparées qu'elles ne l'avaient été, hier, en face d'une nouvelle crise. L'aspect spectaculaire devrait être évité, dans une Europe politique, pourquoi pas l'Angleterre, un jour ou l'autre ? Mais il importait que le noyau fût continental.

La politique de détente ne pouvait pas, jusqu'à présent, être considérée comme une réussite. Le gouvernement fédéral n'avait aucune raison, cependant, d'y renoncer. Tant que Moscou et Pankow persévéreraient dans leur hostilité, qu'y avait-il à attendre des autres États de l'Est ? Sur ce terrain également, Paris et Bonn avaient davantage encore à concerter leurs efforts. Le Chancelier a cru devoir, à ce moment, répéter certains principes de la politique allemande. Le problème de l'Oder-Neisse[4] ne pourrait être réglé que par un traité de paix et la solution qu'il prévoirait devrait être acceptable pour les deux pays voisins. Nous avions, du côté français, marqué, au moins une fois, quel était le fruit de nos réflexions et le général de Gaulle l'avait mis discrètement en garde, dans un style qui était bien à lui, contre des prétentions excessives en matière de frontières et d'armement nucléaire. Avec la Tchécoslovaquie et l'Autriche il n'y avait pas de question de frontière. L'accord de Munich passionnait surtout les juristes. Les propositions allemandes relatives au renoncement à la force reflétaient le sentiment dans lequel on était à Bonn[5]. Le gouvernement fédéral maintenait la bonne volonté qu'il avait manifestée dès sa déclaration du 13 décembre[6].

1er semestre 1967, La Documentation française, Notes et Études documentaires nos 3428 à 3430, 24 octobre 1967.

[1] Joseph Luns est le ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[2] Giuseppe Saragat est président de la République italienne depuis 1964.

[3] Aldo Moro, président du Conseil des ministres italien depuis 1963, concurremment ministre des Affaires étrangères d'Italie de décembre 1965 à février 1966.

[4] La ligne Oder/Neisse forme la frontière occidentale de la Pologne depuis 1945. Acceptée par le général de Gaulle dès la fin de 1944, cette frontière le fut aussi, mais après beaucoup de réticences par les Anglo-Saxons lors de la conférence de Potsdam en juillet 1945. Elle n'avait été fixée par les accords de Potsdam que comme une frontière provisoire, susceptible de faire l'objet d'une négociation lors du traité de paix définitif entre les Alliés et l'Allemagne. Ce traité n'ayant pas été signé, la Pologne, soutenue par l'URSS, la considéra comme une frontière définitive, reconnue par le gouvernement de la RDA (accords du 6 juin 1950 et du 6 juillet 1955). La position de la France sur les frontières de la Pologne a été réaffirmée lors des conférences de presse du Président de la République du 25 mars 1959, du 23 juillet 1964 et du 4 février 1965. Sur ce sujet, se référer à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale au Département, toutes deux datées du 5 mai 1966, non publiées, l'une traitant de l'historique des frontières polonaises, l'autre de l'attitude de la France à l'égard de la frontière Oder/Neisse.

[5] Allusion à la note de paix du 25 mars 1966, adressée par le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne à tous les gouvernements du monde. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nos 203, 220, 323.

[6] La déclaration gouvernementale prononcée par le chancelier Kiesinger le 13 décembre 1966 est analysée dans le télégramme de Bonn nos 7114 à 7128, du 13 décembre, non reproduit.

En terminant, M. Kiesinger a déclaré, sans entrer dans les détails, que la prochaine rencontre[1] aurait à resserrer encore les liens bilatéraux. Il se reconnaissait une manie, celle de vouloir organiser une exposition commune qui, témoignerait, en Europe orientale, de l'intimité de la coopération franco-allemande. Bucarest lui avait, out d'abord, semblé l'endroit le plus indiqué pour un début. Il n'avait pas d'idée arrêtée.

Pour un homme qui se disait soucieux, le Chancelier faisait bonne figure. Tandis que ses collaborateurs, dans les précédentes journées, me donnaient à croire que des succès voyants lui étaient quasi indispensables dans l'application du traité, il a préféré, si tant est qu'il ait le même souci, les laisser dire.

*(Collection des télégrammes, Bonn, 1967)*

## 344

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente
près les Nations unies.

T. nos 634 à 637. *Paris, 30 juin 1967, 13 h. 20.*
Immédiat.

Je me réfère à votre télégramme no 1820[2].

Au cours du débat sur le projet de résolution des pays « non alignés », vous expliquerez la position de la France de la manière suivante :

Nous notons que les deux projets extrêmes déposés au début des débats, celui de l'URSS et celui des États-Unis ont été retirés. Nous nous trouvons maintenant en présence d'un nouveau projet, plus bref et qui s'attache à ce que nous considérons comme l'essentiel, à savoir le retrait des troupes et la recherche d'une solution d'ensemble des problèmes qui se posent entre Israël et les pays arabes. C'est pour cette raison que nous lui apporterons notre voix, même s'il ne nous satisfait pas entièrement.

Avant et depuis l'ouverture des hostilités, la France n'a jamais caché qu'elle désapprouvait le recours aux armes et que celui-ci n'était pas le moyen de régler les problèmes parce qu'il n'était possible de rien imposer durablement par la force aux uns ni aux autres. Elle a aussi pris la position que les occupations militaires ne pouvaient être considérées comme des

[1] La prochaine rencontre franco-allemande au sommet se tiendra à Bonn les 12 et 13 juillet 1967.

[2] Le télégramme de New York n° 1820 du 28 juin 1967 transmet à Paris la traduction officieuse du projet de résolution approuvé au cours d'une réunion de groupe des pays non-alignés et présenté à la 150e séance de l'Assemblée générale.

situations de droit, ni par conséquent que le fait accompli pût être tenu pour acquis. Elle se trouve renforcée dans cette position par ce qui vient de se passer pour la vieille ville de Jérusalem.

Il résulte normalement d'une telle attitude que les occupations dont il s'agit ne doivent pas être poursuivies et que les troupes doivent se retirer sur leurs positions de départ, qui sont bien en effet les lignes d'armistice de 1949, devenues des frontières avec le temps qui passe.

Nous reconnaissons que la rédaction du premier paragraphe[1] du projet de résolution est critiquable, en ce sens qu'il est demandé à Israël de retirer ses forces « immédiatement », ce qui n'est sans doute pas très réaliste. Si une modification pouvait être adoptée en ce sens, nous l'approuverions.

Mais sur le fond, encore une fois, nous sommes d'accord. Il est clair en effet que rien ne sera possible tant que la situation présente prévaudra. Rien en particulier dans la direction de ce que nous désirons tous, et qui est qu'une solution soit apportée aux questions qui se posent.

Il s'agit d'établir dans la région du Moyen-Orient dont il s'agit un régime de paix véritable, permettant à tous les États qui s'y trouvent, y compris Israël, de vivre dans des conditions normales et stables. Pour atteindre ce but, nous devons avant tout, outre les questions de navigation, trouver un règlement final pour le problème capital des réfugiés, et établir des relations de voisinage paisible entre tous les pays.

Les discussions à cet effet devraient commencer sans tarder, et d'abord bien entendu aux Nations unies, au Conseil de sécurité. La communauté internationale doit jouer son rôle et il lui appartiendra sans doute d'entériner, sinon de garantir, tout règlement auquel il serait possible de parvenir.

En ce sens, nous ne considérons pas comme satisfaisante la rédaction du paragraphe cinq du projet[2], c'est-à-dire le membre de phrase qui précise « après qu'aura été achevé le retrait des forces armées d'Israël derrière les lignes d'armistice ». Mieux vaudrait supprimer cette adjonction, et la remplacer par l'expression « aussitôt que possible ». Il n'y a pas de raison en effet pour que le Conseil de sécurité n'engage pas sans délai toutes études ou discussions sur l'avenir, l'avenir que nous ne pouvons, pour notre part, dissocier de la question de l'évacuation. J'ajoute que, même si le texte tel qu'il est présenté est finalement adopté sans changement, rien ne peut empêcher le Conseil de sécurité de se saisir, sans attendre, des problèmes de fond dont il s'agit.

*(Nations unies, Conseil de sécurité, Conflit du Moyen-Orient, S 50-2A 13 B)*

[1] Le premier paragraphe du projet de résolution des non-alignés est ainsi rédigé : « L'Assemblée générale…prie Israël de retirer immédiatement toutes ses forces derrière les lignes d'armistice établies par les accords d'armistice entre Israël et les pays arabes ».

[2] Le paragraphe cinq du projet de résolution « prie en outre le Conseil de sécurité, après qu'aura été achevé le retrait des forces armées d'Israël derrière les lignes d'armistice, d'examiner les questions relatives à la situation dans la région ».

# 345

M. BAEYENS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 610/EU.[1] *Athènes, 30 juin 1967.*

La fièvre de l'*Enosis*[2] est actuellement bien tombée dans l'opinion grecque. Sur cette question, je rappellerai d'ailleurs les propos, non suspects de partialité, que m'avait tenus M. André Papandreou à la fin de janvier dernier, selon lesquels le public se désintéresse aujourd'hui largement du sort de la grande île.

Le temps n'est certes plus aux grandes exaltations annexionnistes qui caractérisent les débuts de l'ère papandréïste[3]. L'union de Chypre à la Grèce n'en demeure pas moins, depuis la faillite constatée des accords de Zurich et de Londres[4], le premier objectif national de la Grèce, quel que soit le gouvernement au pouvoir à Athènes. Aussi bien, on sait qu'après la chute de M. Georges Papandreou[5], dont l'absence foncière de réalisme politique rendit tout dialogue impossible, le ministère de M. Stephanopoulos[6], sans doute conscient du fait qu'en dépit des rodomontades officielles l'*Enosis* ne pourrait être réalisée sans que les Turcs l'aient admis – ce qui impliquait une concession à ces partenaires difficiles – entreprit de négocier sérieusement. Les indications recueillies ici, non sans difficultés d'ailleurs, le secret sur ces conversations[7] ayant été bien gardé, donnèrent l'impression que, tout en se gardant d'un optimisme exagéré, on pouvait peut-être attendre quelque chose du premier dialogue digne de ce nom jamais noué entre les deux capitales. La chute de M. Stephanopoulos interrompit ces efforts. Les espoirs du ministère royal quant à une reprise des conversations sous le cabinet de M. Paraskevopoulos ne furent pas vérifiés, l'interlocuteur turc ayant jugé plus sage d'atermoyer dans l'attente d'élections dont on ignorait alors qu'elles n'auraient pas lieu.

En ce qui concerne les rapports d'Athènes et de Nicosie, au cours de la même période, on sait qu'ils ne furent pas sans nuages. Les relations de

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *L'affaire chypriote depuis le coup d'État du 21 avril.*

[2] *Enosis* : rattachement de l'île de Chypre à la Grèce.

[3] M. Georges Papandreou, *leader* de l'Union du centre, parti qu'il fonde en 1961, ancien Premier ministre du 6 novembre au 24 décembre 1963 puis du 16 février 1964 au 15 juillet 1965.

[4] Accords de Zurich et de Londres des 15 et 19 février 1959. Voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 117.

[5] Le 15 juillet 1965.

[6] M. Stephanos Stephanopoulos est nommé Premier ministre le 25 septembre 1965, il remet sa démission au Roi le 21 décembre 1966.

[7] Les conversations, menées de façon confidentielle entre les gouvernements grec et turc de juin à décembre 1966, ont été interrompues le 21 décembre 1966 par la chute du gouvernement Stephanopoulos. Le nouveau premier ministre grec, M. Paraskevopoulos, proposa de reprendre les pourparlers le 9 janvier 1967. Ce dernier gouvernement n'est qu'un gouvernement de transition, prévu pour durer jusqu'aux élections du mois de mai 1967.

Mgr Makarios et de M. Stephanopoulos étaient tièdes depuis une époque déjà ancienne. Et si l'archevêque put un instant entretenir l'espoir de voir Athènes sacrifier son vieil adversaire, le général Grivas, grâce à l'appui que lui apporta sur ce point le ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Tsirimokos[1], il lui fallut bientôt déchanter : ce fut ce dernier qui fut exclu du gouvernement en avril 1966. L'Ethnarque scella sa « réconciliation » avec M. Stephanopoulos en venant à Athènes et dut subir, sans doute avec une secrète inquiétude, les conversations gréco-turques sur le sort de son pays, supportant selon toute vraisemblance d'en ignorer les aspects les plus secrets. Et si ses rapports avec M. Paraskevopoulos étaient également mauvais depuis longtemps, il dut prendre aisément son mal en patience en constatant qu'en dépit de la décision du Conseil de la Couronne[2], auquel il fut partiellement associé, la conversation gréco-turque s'avérait impossible à reprendre.

Derrière la revendication unioniste commune à Athènes et Nicosie, n'ont cessé de demeurer bien des méfiances réciproques et des arrières-pensées.

À Athènes, la personnalité et les intentions réelles de Mgr Makarios restaient suspectes à bien des gens. On notait souvent ici que le chef de l'État chypriote ne proclamait jamais si fort sa volonté de parvenir à l'*Enosis* que lorsqu'une période de tension gréco-turque en rendait, à l'évidence, la réalisation impossible. Au contraire, ses objections feutrées apparaissaient aussitôt que l'atmosphère s'améliorait entre la Grèce et la Turquie. Les manœuvres locales du gouvernement chypriote tendaient périodiquement à perturber les tentatives de rapprochement entre ces deux capitales : affaires d'armes communistes commandées sans que les Grecs en aient été avisés, incidents locaux portant l'exaspération des Turcs à son comble, remises en cause du rôle du général Grivas[3] dans la défense de Chypre, tout concourait périodiquement à rendre le dialogue difficile. La presse de Nicosie avait pris l'habitude de ne ménager ni la politique ni le gouvernement d'Athènes. Et pourtant, il demeurait que la sécurité de l'île était assurée par les seules forces armées grecques, tant au moyen du corps expéditionnaire que de l'encadrement de la Garde nationale par des officiers hellènes. D'où l'irritation, progressivement moins dissimulée avec le temps, que causèrent depuis près de deux ans les diverses incartades chypriotes de la « mère patrie ».

Le coup d'État en Grèce[4] ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur le problème de Chypre, tant en ce qui concerne les rapports gréco-turcs que les relations entre Athènes et Nicosie.

[1] M. Elias Tsirimokos, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Grèce de septembre 1965 au 22 avril 1966.

[2] Le conseil de la Couronne s'est réuni le 6 février 1967.

[3] Le général Giorgios Grivas, officier chypriote-grec, ancien chef de l'EOKA, est le commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964 et le conseiller militaire du gouvernement chypriote.

[4] Le 21 avril 1967.

J'ai rapporté dans ma communication du 24 mai[1] que le département des Affaires étrangères avait souhaité que le nouveau régime n'intervienne pas prématurément dans l'affaire chypriote. Les fonctionnaires compétents se défiaient de l'absence de connaissances des nouveaux dirigeants en la matière. En fait, M. Kollias[2] se contenta de faire, dans les premiers jours, une brève mention de l'objectif national de l'*Enosis* : c'est une sorte de rite auquel sacrifient toujours les gouvernements lorsqu'ils accèdent au pouvoir ici.

Ayant momentanément réussi à préserver leur domaine, les diplomates ne tardèrent pas à reprendre l'espoir de renouer le dialogue avec les Turcs. Ankara avait été très discret à l'égard du coup d'État. Le contact fortuit des deux ministres des Affaires étrangères aux obsèques de chancelier Adenauer avait été bon[3]. Dans le même temps, notre ambassade en Turquie notait, le 26 mai, qu'Ankara, comme Athènes, attendait avec intérêt la rencontre de M. Economou-Gouras avec M. Caglayangil à Luxembourg[4] et fondait plus d'espoir dans une reprise des conversations bilatérales que dans toute autre formule plurilatérale à la convenance de Mgr Makarios.

On s'est, depuis lors, déclaré satisfait ici du second contact établi lors de la réunion de l'OTAN : il aurait abouti à la décision de renouer le dialogue au cours de l'été. Peut-être cependant le ton de notre interlocuteur habituel au département royal était-il un peu moins résolument optimiste le 23 juin (ma communication de cette date) qu'un mois auparavant. J'ai rapporté d'autre part que l'ambassadeur de Turquie[5], quant à lui, se disait sceptique sur la possibilité de négocier avec le gouvernement « national ». Il est vrai qu'il passe ici pour « dur » et que l'on nous dit, en confidence, aux Affaires étrangères, qu'en bien des occasions, M. Tuluy a donné à Athènes un son de cloche beaucoup plus sévère que celui que recueillait M. Delivanis[6], dans le même temps, et sur la même affaire à Ankara. Mais mon collègue britannique[7] me disait hier qu'il ne croyait pas que l'on ait fait autre chose à Luxembourg que de décider de mettre en veilleuse quelques incidents très

[1] Le télégramme d'Athènes n[os] 491 à 495 du 24 mai 1967, non publié, souligne la très grande prudence manifestée par les nouveaux dirigeants hellènes quant au problème de Chypre, qui n'est pas mentionné dans les nombreuses déclarations faites depuis le coup d'État. Toutefois, l'objectif reste de renouer, si cela s'avère possible, le dialogue avec Ankara.

[2] M. Constantin Kollias, procureur du Roi près la Cour suprême, est nommé Premier ministre le 21 avril 1967.

[3] M. Pavlos Economou-Gouras, ministre des Affaires étrangères de Grèce, et M. Ishan Caglayangil, ministre des Affaires étrangères de Turquie, se sont rencontrés, le 25 avril 1967, lors des obsèques de l'ex-chancelier Adenauer.

[4] À l'occasion de la session ministérielle de l'OTAN, à Luxembourg, les 13 et 14 juin 1967, M. Caglayangil, ministre turc des Affaires étrangères, s'est entretenu avec son homologue grec, M. Economou-Gouras, de la reprise éventuelle des pourparlers turco-grecs concernant la recherche d'une solution dans l'affaire de Chypre. Le paragraphe 7 du communiqué final, rédigé à l'issue de cette réunion, concerne les relations gréco-turques. Voir le communiqué de presse de l'OTAN (M2(67)4), diffusé le 14 juin, non reproduit.

[5] M. Turan Tuluy est ambassadeur de Turquie à Athènes depuis mars 1965.

[6] M. Miltiadis Delivanis est ambassadeur de Grèce à Ankara depuis le 25 février 1966.

[7] Sir Ralph Murray est ambassadeur de Grande-Bretagne à Athènes depuis 1962.

sérieux récemment survenus en Thrace[1]. Il sera naturellement intéressant de connaître les impressions qu'ont retirées les Turcs de la rencontre à l'OTAN.

Les rapports gréco-chypriotes ne pouvaient manquer d'être influencés par le putsch des colonels. L'armée avait pris le pouvoir à Athènes. Une fraction de son élite se trouve à Chypre. L'élimination des communistes et de la gauche a été l'objet premier du coup d'État. Chez Mgr Makarios, le parti communiste a le droit de cité[2]. L'archevêque entretient de bons rapports avec les puissances de l'Est, qui portent au maintien de son indépendance l'intérêt que l'on sait. Ainsi se trouvaient réunis les éléments susceptibles de créer une situation délicate.

Diverses organisations chypriotes, ainsi qu'une partie de la presse de Nicosie, manifestèrent très vite leur hostilité à l'égard du nouveau gouvernement grec, tandis que le général Grivas et l'armée grecque donnaient leur approbation au coup d'État. Mgr Makarios faisait preuve de prudence et notre ambassade à Chypre notait qu'il acceptait la situation nouvelle dans la mesure où la coopération diplomatique gréco-chypriote demeurait indispensable aux intérêts de son pays. Mais M. de Sainte-Marie observait également le 10 mai[3] que, dans la pratique, les événements d'Athènes n'encourageaient guère des aspirations à l'*Enosis*.

Certaines rumeurs commencèrent à courir à cette époque sur la possibilité d'un coup de force de l'armée grecque dans l'île. On se souvient que mon collègue bulgare[4] me disait le 9 mai qu'il appréhendait une collusion gréco-turque pour l'exécution d'un complot de ce genre. Les impressions plus récentes de l'ambassadeur d'Angleterre, dont on peut imaginer qu'il est à même de disposer d'informations sérieuses (ma communication du 22 juin), sont moins suspectes de partialité et, partant, plus inquiétantes. Comme M. Mintchev, sir Ralph Murray avance l'hypothèse d'une conspiration gréco-turque pour éliminer Mgr Makarios et son gouvernement et réaliser une manière de double *Enosis* par la violence.

[1] Le 14 juin, la presse annonce que le gouvernement militaire grec a pris des mesures inadmissibles contre la minorité turque de Thrace occidentale qui aurait été isolée et coupée de contacts avec le reste du monde. La région a été déclarée zone militaire interdite. Le but du gouvernement d'Athènes serait d'obliger, sous la pression, les Turcs résidant en Thrace à demander à émigrer en Turquie. Le statut de cette minorité a été défini en 1923.

[2] Le parti communiste chypriote ou *Akel* ou parti progressiste des travailleurs de Chypre a été fondé en 1926, il entre dans la clandestinité à partir de 1931 et reparaît officiellement en 1943. Le secrétaire général du parti est M. Ezekias Papaioannou et Andreas Fantis est secrétaire général adjoint.

[3] Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 391/EU du 10 mai 1967, non publiée, résumant la situation à Chypre du 3 au 10 mai 1967, dans laquelle il est écrit que « les événements survenus à Athènes n'ont évidemment pas contribué à favoriser, au sein de l'ethnie majoritaire, l'aspiration à l'*Enosis*. Le « putsch » a, par contre, provoqué la crainte de voir porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'île ».

[4] M. Nikolaï Mintchev est ambassadeur de Bulgarie à Athènes depuis 1965.

Conformément à ses vœux, le ministère royal avait donc réussi pendant un temps à éviter l'intrusion des « porteurs de sabre » dans l'affaire chypriote. Un double contact de type classique avait été pris ici avec M. Kyprianou[1] à l'occasion de son voyage à Strasbourg. On parlait même d'une visite de l'Ethnarque[2]. Curieusement, c'est au moment où les critiques formulées à partir de Chypre, à l'égard du gouvernement d'Athènes, semblaient s'atténuer que les nouvelles autorités grecques prirent le parti de s'en indigner officiellement. À propos d'un avertissement lancé quelque temps plus tôt par les officiers grecs de Limassol aux « communistes invétérés » de l'île, la presse officieuse déclara le 10 juin que les milieux autorisés approuvaient cette initiative, « car on s'était jusqu'ici étonné de constater que communistes et opportunistes opposés à l'*Enosis* n'avaient pas encore compris le caractère inéluctable de l'union ». Un avertissement était ensuite lancé aux adversaires de l'objectif national d'avoir à cesser leurs activités dirigées contre la nation grecque.

Le 14 juin, « de source autorisée », on s'indigne des insultes de la presse chypriote à l'égard de l'armée grecque et du gouvernement national… Ces saboteurs de l'hellénisme doivent savoir qu'ils ne sont plus tolérés… ».

Le 20 juin enfin, un troisième communiqué indiquait que les deux précédents, qui visaient une minorité d'opportunistes chypriotes, avaient été interprétés de façon malveillante à Nicosie. Il s'agissait essentiellement de mettre en garde les seuls adversaires de l'*Enosis*. Aussi la proposition déposée au Parlement chypriote tendant à protéger ceux qui étaient « menacés par Athènes » n'avait-elle pas de sens, les ennemis de l'union n'étaient pas dignes d'une protection spéciale…

Il va de soi que le ministère royal n'est pour rien dans ces déclarations. Le chef du service de Chypre[3] les regrettait, pour sa part. Il se demandait pourtant si, en fin de compte, elles n'avaient pas eu quelques conséquences positives : selon lui, on notait une nette baisse de ton depuis lors dans les critiques dont la presse et certaines organisations chypriotes, habituées au manque absolu de réaction d'Athènes, avaient depuis fort longtemps accablé les gouvernements grecs.

On a remarqué ici avec satisfaction les réactions de Mgr Makarios après ce petit vacarme. La presse locale a mis en relief les déclarations de l'archevêque à l'Agence d'Athènes[4], qui mentionnent expressément la nécessité

[1] M. Spyros Kyprianou est ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis août 1960. À l'occasion d'un voyage à Strasbourg, M. Kyprianou s'est arrêté, à deux reprises, à Athènes, pour s'entretenir avec les dirigeants hellènes.

[2] Mgr Makarios se rendrait à Athènes, le 20 juin, pour soumettre au gouvernement grec « un plan concret tendant à régler le problème insulaire ».

[3] M. Theodoropoulos est le directeur des Affaires turques et chypriotes au ministère grec des Affaires étrangères.

[4] Dans un appel, lancé le 21 juin, à tous ses concitoyens et, en particulier, aux correspondants de la presse insulaire, Mgr Makarios insistait sur la nécessité d'établir une coopération sincère avec le gouvernement d'Athènes. L'Ethnarque précisait : « Chacun peut avoir ses vues, mais nous ne devons pas oublier que, pour nous autres, Chypriotes-grecs, tout gouvernement en place à Athènes est celui de la Mère-Patrie avec lequel il nous appartient de coopérer ».

d'une collaboration étroite entre les deux pays pour parvenir à l'*Enosis* : « Je suis peiné de voir qu'au lieu d'une collaboration étroite et sincère, il s'instaure un climat de méfiance préjudiciable aux relations de Chypre avec la mère patrie… Nous devons honorer nos frères de l'armée grecque. Malheureusement, un secteur de notre presse publie souvent des commentaires inconvenants à leur propos et profère des accusations concernant de prétendus complots… De telles publications suscitent des sentiments naturels d'amertume et portent atteinte à l'unité de front national… ».

« Il était temps… ». Telle a été, en résumé, la réaction de la presse officieuse grecque à ces déclarations si nettes, qui sont louées comme il convient, avec, chez certains de nos interlocuteurs, une pointe d'humour à l'égard de Mgr Makarios : ils semblent sous-entendre qu'il a senti venir le vent et fait usage en l'occurrence de son habileté tactique coutumière.

Il a été question à plusieurs reprises d'une visite de l'archevêque à Athènes depuis le coup d'État. Au département royal, M. Théodoropoulos paraissait, il y a un mois, tenir un tel projet pour prématuré. On a tendance à croire ici que l'Ethnarque, qui a pu éprouver quelques inquiétudes quant aux intentions des militaires d'Athènes à son endroit, s'est pour l'instant contenté de parer au plus pressé en prodiguant des déclarations apaisantes et flatteuses. Il ne se hâterait de venir en Grèce que lorsqu'il aurait des raisons de penser que Turcs et Grecs ont renoué une négociation dont il aurait lieu de craindre l'aboutissement.

Quant à l'éventualité d'un coup de force perpétré à Chypre par l'armée grecque avec la complicité du gouvernement d'Athènes, les fonctionnaires des Affaires étrangères assurent qu'ils la tiennent pour fantaisiste. On peut toutefois se demander si, dans l'hypothèse où une formule acceptable à la fois pour Ankara et Athènes viendrait à être dégagée au cours d'une reprise du dialogue, la tentation ne serait pas grande, dans les circonstances actuelles, de la mettre en application par les voies les plus radicales.

*(Europe, Chypre (1961-1970), Relations avec la Grèce, 1967, 12bis-23-12/17)*

# 346

## NOTE POUR LE MINISTRE

*La Conférence spatiale européenne*
*(Rome, 11, 12 et 13 juillet 1967)*

N. n° 265/QS.[1] *Paris, 30 juin 1967.*

La seconde conférence spatiale eropéenne[2] à l'échelon ministériel réunira pour la première fois la totalité des onze pays membres du CECLES[3] et du CERS[4]. Elle aura pour tâche de tracer les grandes lignes d'une politique spatiale coordonnée, tant en ce qui concerne les lanceurs, les satellites scientifiques que les satellites d'application.

Le projet d'instructions préparé par les départements ministériels intéressés sous la direction de M. Maurice Schumann[5] est soumis, ci-joint, au ministre.

L'hypothèse fondamentale de ces instructions est que l'objectif de la coopération dans le domaine spatial doit être en premier lieu la réalisation de projets trop importants ou trop dispendieux pour un seul pays.

Il est inspiré par le souci de voir cette coopération s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'un projet principal qui pourrait être un satellite de télécommunications de grande puissance. C'est en fonction de ce projet que les programmes du CECLES, du CERS et de la CETS[6], devraient s'ordonner, en respectant un juste équilibre entre les activités de recherche scientifique et technique et les applications pratiques.

Il est prévu que la conférence spatiale européenne se donnera une existence juridique, de manière à faire appliquer les décisions qu'elle aura prises à l'unanimité par les organismes internationaux à vocation spatiale auxquels participent les pays membres.

[1] Cette note est signée par Jean de La Chevardière de La Grandville, ministre plénipotentiaire, chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département.

[2] La première Conférence spatiale européenne a lieu le 13 décembre 1966 ; voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 405.

[3] Le CECLES (ou organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux) est créé par la convention signée à Londres le 29 mars 1962 par l'Australie, la Belgique, le Danemark, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Son siège est à Paris.

[4] Le CERS ou ESRO (Organisation européenne pour la recherche spatiale) est créé par la convention signée à Paris le 14 juin 1962, par la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne la Suède et la Suisse. Son siège est à Paris ; voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 216.

[5] Maurice Schumann est ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 6 avril 1967.

[6] La CETS ou Conférence européenne de télécommunications par satellites est créée en 1964 ; voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 405 et ci-dessus la note n° 3/QS du 5 janvier 1967.

En outre, une des tâches essentielles de cette conférence devra consister à dégager les principes d'une position européenne commune en vue de la négociation qui s'ouvrira en 1969 pour le renouvellement de l'accord mondial INTELSAT[1] et s'efforcer de créer à ce sujet un esprit de solidarité qui a jusqu'à présent fait défaut aux pays européens concernés.

Le service des Pactes et des Affaires spatiales souhaiterait savoir si, sur ces bases, il peut donner à M. Maurice Schumann, qui conduira la délégation française à Rome le 10 juillet, l'assentiment du ministre.

Note du 12 juin 1967 (n°233/QS) jointe à la note pour le ministre du 30 juin 1967 et précisant les instructions de la délégation française à la deuxième conférence spatiale européenne.

La délégation française à la 2e conférence spatiale européenne (Rome, 11, 12, 13 juillet 1967) pourra prendre les positions suivantes :

1) Elle se prononcera en faveur de l'établissement par le comité consultatif des programmes (qui sera créé par la conférence), d'un programme spatial européen s'étendant sur plusieurs années et comprenant des projets équilibrés entre les activités de recherche scientifique et technique, d'une part et les applications pratiques, d'autre part, ainsi que les lanceurs indispensables à la réalisation de ces projets.

2) Elle signifiera à ses partenaires son refus de toute décision fragmentaire nouvelle avant que ce programme n'ait été établi par le comité consultatif des programmes et que la conférence se soit prononcée à son sujet.

Elle demandera, en particulier, le renvoi pour avis au comité consultatif des programmes des projets actuels de grand satellite astronomique (LAS)[2] et de satellite européen de télécommunications (CETS-CERS).

3) Pour guider les travaux du Comité consultatif des programmes, elle donnera son accord de principe :

a) à un accroissement des sommes consacrées à la coopération européenne dans son ensemble jusqu'à un niveau qui pourrait atteindre la proportion de 0,1 % du produit national brut des pays participants.

b) à la recherche d'un thème principal qui pourrait être la réalisation de satellites permettant la télévision directe.

c) au développement, par le CECLES, des fusées qui seraient nécessaires à une telle réalisation.

4) Elle présentera les grandes lignes d'une organisation internationale nouvelle des télécommunications par satellites impliquant une refonte complète du système provisoire actuel et s'inspirant du schéma suivant :

[1] L'accord mondial INTELSAT signé à Washington le 20 août 1964 porte création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites géré par la société américaine *Communication satellite corporation* ou COMSAT.

[2] LAS : *Large astronomic satellite*.

a) une organisation internationale à vocation universelle, éventuellement dans le cadre des Nations unies, établira les règlements nécessaires et veillera au développement ordonné de cette activité.

b) des organismes publics ou privés établiront et géreront les liaisons de point à point reconnues nécessaires auxquelles participeront, financièrement et industriellement les pays principalement intéressés par chaque liaison.

Elle soulignera l'intérêt, pour les pays membres de la conférence, d'une prise de position solidaire à ce sujet et d'une participation commune importante à l'établissement et à l'exploitation des liaisons intéressant plus particulièrement l'Europe occidentale.

5) Elle insistera pour doter la conférence spatiale européenne du statut nécessaire à la réalisation des objectifs décidés en commun. Notamment, en vue de donner aux décisions de la conférence force exécutoire sur les organismes spatiaux existants, elle demandera que l'engagement de respecter les décisions de la conférence revêtent, de la part des gouvernements membres, la forme la plus contraignante possible : de préférence un protocole, sinon une lettre gouvernementale d'adhésion à une résolution.

6) Tout en adhérant au principe selon lequel chaque pays doit, autant que possible, retrouver dans les commandes faites à son industrie une proportion significative de sa contribution à l'effort commun (80 % environ), elle soulignera, d'une part, que l'objectif de la coopération dans le domaine spatial est, en premier lieu, la réalisation de projets trop importants ou dispendieux pour un seul pays, d'autre part, que le problème du retard technologique de l'Europe dans son ensemble ou de certains pays européens par rapport à d'autres doit être traité dans une autre enceinte ou faire l'objet d'un financement et d'accords spéciaux.

*(Affaires spatiales, Conférence spatiale européenne, CSE)*

## 347

### Compte Rendu

*Entretien entre le général de Gaulle et M. Kossyguine*
*1er juillet 1967*

C.R. *1er juillet 1967.*

*M. Kossyguine* : J'ai fait un grand voyage. C'est la première fois que j'allais aux États-Unis et j'y ai passé une semaine. New York est une ville horrible, faite pour le châtiment, à l'usage de criminels peut-être, mais pas de gens normaux. C'est une boîte en pierre.

*Le général de Gaulle* : Il ne faut pas oublier que l'Amérique n'existe que récemment. Elle a été faite de gens qui sont venus de partout. Elle n'a pas

existé de tout temps comme la France ou la Russie. Elle est faite d'une agglomération de gens, et depuis peu de temps, depuis deux siècles. Elle n'a pas de profondeur ni de racines, à aucun point de vue. Il ne faut pas oublier non plus que l'Amérique n'a jamais souffert, qu'elle n'a jamais été envahie, ni connu de révolution, de famine ou de malheur. Elle n'a jamais reçu de bombes. Elle n'a eu qu'une seule guerre intérieure, il y a un peu plus de cent ans, pour une question matérielle et non pas nationale. Ses réactions sont toujours celles d'un pays qui ne sait pas ce que c'est que souffrir.

*M. Kossyguine* : Je suis frappé par le fait que des architectes européens, et mêmes soviétiques, veulent copier les villes américaines. Je crois, quant à moi, que dans une centaine d'années, on les détruira car l'on ne peut y vivre et l'air y est irrespirable. Il est insensé de vouloir bâtir ce genre de ville.

À considérer dans l'ensemble notre visite, je crois que la convocation de l'Assemblée extraordinaire à été justifiée, surtout parce qu'un très grand nombre de pays ont senti qu'on ne saurait conserver des territoires occupés par la force. Aussi bien dans les couloirs qu'à la tribune, une grande majorité d'États se sont prononcés contre la conquête. La session a donc été utile. Certes, elle n'est pas terminée et ce n'est probablement que lundi que le vote interviendra. Néanmoins, les débats ont largement condamné l'agression et la conquête

*Le général de Gaulle* : Nous voterons, et nous le dirons, pour la résolution déposée. Peut-être, aurait-on dû mettre plus en relief le dernier paragraphe portant sur le règlement des problèmes. Nous n'en voterons pas moins ce texte.

*M. Kossyguine* : Nous en sommes très contents. Il y aurait avantage à ce qu'un plus grand nombre de pays africains y fût favorable. La résolution serait alors adoptée. Nous avons fait le compte des voix et si certains pays d'Afrique, surtout parmi ceux qui vous écoutent, se joignaient à nous, ce serait une grande victoire.

*Le général de Gaulle* : Parmi ceux-là, il y en a qui voteront et d'autres qui ne voteront pas la résolution. Nous avons avec eux de bonnes relations, mais nous ne sommes pas les seuls : les États-Unis se montrent très actifs et il y a aussi Israël qui entretient dans un certain nombre de ces pays des missions d'assistance. Il ne faut pas oublier non plus que ceux de ces pays qui ne sont pas musulmans ont toujours éprouvé et éprouvent encore de la méfiance et de l'éloignement à l'égard des musulmans qui sont pour eux des conquérants. Dès que les musulmans, et surtout des Arabes, sont en cause, nombre d'Africains s'y opposent, comme par exemple l'Éthiopie ou la Côte d'Ivoire, car, par une réaction millénaire, ils considèrent d'instinct les Arabes comme un danger. Or, ils ne connaissent pas Israël qui ne constitue pas pour eux une menace.

*M. Kossyguine* : Cependant, l'Éthiopie est contre l'agression. Elle votera donc pour la résolution ou, tout au moins, elle s'abstiendra. Elle sait, y compris l'Empereur, ce que c'est que l'agression, du fait des Italiens. Quel que soit le sort de la résolution, le problème demeure et il faudra beaucoup d'efforts pour l'aplanir, je ne dis pas pour le liquider, car cela demandera

beaucoup plus de temps. L'essentiel maintenant, c'est de rétablir le *statu quo ante*. Les voies d'un règlement, elles, seront très compliquées.

*Le général de Gaulle* : C'est bien ce que nous pensons ;

*M. Kossyguine* : Le flot militariste qui a porté Israël va retomber et la psychose de guerre diminuer. Les troupes israéliennes resteront peut-être au Sinaï pendant un mois ou deux, et puis ? Cela coûte très cher. Elles pourront se maintenir peut-être plus longtemps à Gaza, à Jérusalem et sur les hauteurs syriennes. Mais il faudra bien reprendre la question de l'ouverture du canal de Suez. Il faut donc réfléchir aux prochaines démarches. Nous allons consulter les Arabes et nous ne serons pas les seuls à le faire. D'ailleurs, tout le monde va réfléchir. Certes, le désir des Arabes de détruire l'État d'Israël n'est pas sérieux et il ne réussira pas. Il faudra mettre au point une solution pour le problème de la libre navigation. Les Arabes s'opposent seulement à la libre navigation pour Israël dans le canal de Suez, mais ils accepteront celle dans le golfe d'Akaba. Il faudra prendre des mesures pour assurer le retrait des troupes et le *statu quo*. Néanmoins, ce processus demandera du temps, car les Arabes n'accepteront pas facilement une solution, et les Israéliens non plus. Ceux-ci feront tout ce qu'ils pourront pour recevoir des armes, y compris de la France. Or, il n'y a en ce moment aucun programme concret pour régler ces problèmes d'une façon sûre.

*Le général de Gaulle* : Nous pensons, comme nous l'avons toujours dit, d'une part qu'Israël existe. Encore une fois ce n'est pas nous qui l'avons fait, mais nous avons accepté qu'il existe ; ses voisins doivent donc le reconnaître en tant qu'État. D'autre part, il a eu tort de commencer le feu et ses conquêtes par les armes ne sont pas valables. Quant aux Arabes, de toute manière, il ne faut pas les laisser se diviser et s'anarchiser ; ils doivent continuer leur effort de développement et, dans la mesure où ils nous le demanderons, nous continuerons à les y aider. À cet égard, nous sommes plus actifs que nous ne l'avons été, en Égypte, en Syrie, en Algérie, et nous continuerons à l'être ; et naturellement au Maroc et en Tunisie. Nous continuerons à aider ces pays et à entretenir avec eux des relations aussi bonnes que possible. Quant à Israël, il sera très difficile d'obtenir qu'il revienne à ses positions de départ ; cela prendra longtemps et exigera de grandes pressions. Au demeurant, tout dépend des États-Unis : si ceux-ci encouragent par en dessous Israël à rester, il restera ; mais s'ils acceptent l'idée qu'Israël doit revenir, il reviendra. De toute façon, le plus grave dans cette conquête, ce n'est pas le Sinaï, qui ne représente pas une affaire importante, sinon qu'Israël ne doit pas rester sur le canal. L'important, c'est qu'il ne garde pas les territoires situés à l'Ouest du Jourdain, terres fertiles, ni Jérusalem. En effet, dans ce cas, la Jordanie ne pourrait pas vivre et il faut qu'elle le puisse, à notre avis. Quant au reste, pour l'affaire des hauteurs de Kuneitra, où Israël ne devrait pas rester, il faudra qu'un jour intervienne un système qui neutralise cette région, au nord de Tibériade, afin que l'on y tire plus de part et d'autre. Pour en arriver là, cela sera long et difficile et cela dépendra du soutien réel des États-Unis. Nous ne savons rien à ce sujet, mais peut-être en avez vous quelque idée après vos conversations avec Johnson.

*M. Kossyguine* : Toutes ces questions se posent bien avec la conséquence que vous venez de leur donner. La grande difficulté, c'est que les Arabes ne veulent pas négocier avec Israël. Il faudrait donc une troisième force qui s'entremît. Outre ces questions qui relèvent des Nations unies, il n'y en a pas qui méritent notre attention. Ainsi que vous le savez, Johnson m'a invité à lui rendre visite à la Maison Blanche et comme je vous l'avais dit, je n'avais pas l'intention d'y aller. Un processus assez pénible a commencé pour savoir où nous pourrions nous rencontrer : les Américains ont proposé deux endroits près de Washington, puis un autre non loin de New York, situé sur une base aérienne. J'ai refusé. Nous nous sommes enfin, mis d'accord sur Glassboro[1]. Nous y avons essentiellement parlé de quatre questions : le Proche-Orient, le Vietnam, la non-prolifération et la défense anti-missiles. Naturellement, nous nous sommes également entretenus à bâtons rompus de nos relations bilatérales. À propos du Proche-Orient, Johnson m'a dit que les troupes israéliennes devaient évacuer les territoires conquis mais qu'il fallait pour cela résoudre des questions telles que celles de la reconnaissance d'Israël, de la liberté de navigation dans le canal de Suez et dans le golfe d'Akaba, et celle des réfugiés palestiniens. Il faut bien entendu les régler, mais comment ? Cela n'est pas clair et Johnson n'a guère d'idées là-dessus. Il m'a affirmé qu'il appuierait le retrait d'Israël à condition qu'une solution fût apportée à ces différents problèmes. Nous avons proposé d'examiner séparément la question du retrait, mais Johnson n'en a pas été d'accord. Il n'y a donc pas eu de position commune sur ce point. Il est d'ailleurs naïf de vouloir résoudre la question des réfugiés comme il le propose, à savoir qu'une partie d'entre eux émigre au Canada et une autre aux États-Unis. L'Amérique, m'a-t-il dit, les accepterait. Or, les réfugiés, eux, ne l'acceptent pas car ils veulent rentrer chez eux. Johnson surestime les possibilités d'un règlement par une simple allocation de fonds.

Sur le Vietnam, nous n'avons pu arrêter rien de concret, car nos positions de départ sont très différentes. Certes, cette question préoccupe beaucoup Johnson, et bien plus que celle du Proche-Orient, malgré l'influence exercée par les six millions de juifs qui sont aux États-Unis, qui occupent des positions clés dans le commerce et la finance.

*Le général de Gaulle* : … et dans la presse.

*M. Kossyguine* : Nous avons dit à Johnson que les troupes américaines devaient se retirer du Vietnam. Le Président en a convenu, tout en disant qu'il fallait du temps pour réorganiser l'État sud-vietnamien et qu'il était nécessaire de conserver le Vietnam du Sud et celui du Nord. Or, le Vietnam n'accepte pas toutes ces déclarations et propositions sur l'arrêt des bombardements et le début d'une négociation.

Pour autant que je le comprenne, deux problèmes sont essentiels aux yeux de Johnson dans ce domaine : la guerre doit prendre fin avant les élections de 1968, et il est impossible pour lui de retirer ses troupes. Il est

[1] Il s'agit des entretiens de Glassboro (New Jersey) qui se sont déroulés entre le président Johnson et M. Kossyguine les 23 et 25 juin 1967. Voir à ce propos ci-dessus les télégrammes de Washington nos 3239 à 3245 et nos 3247 à 3255 du 26 juin 1967.

donc enfermé dans un cercle vicieux et ne peut rien proposer de réel. Vous avez pu constater qu'après notre deuxième rencontre, j'avais déclaré que nos positions sur le Moyen-Orient étaient différentes et que sur le Vietnam elles étaient opposées. J'ai écouté toutes les propositions que s'efforçait de faire Johnson : aucune n'est réaliste. Une troisième question l'inquiète et il y consacre beaucoup d'attention : la défense anti-missiles. Il m'a demandé de faire une déclaration conjointe pour renoncer à un tel système de défense. Nous en avons d'abord parlé en tête à tête et fort longtemps ; puis, sur la demande Johnson, McNamara, qui conversait à part avec Gromyko et Bundy, s'est joint à nous. Pendant le déjeuner, McNamara m'a exposé leur position : la création d'un système de défense contre les engins coûterait 40 milliards de dollars et les pressions les plus fortes s'exerçaient sur le Président pour obtenir du Congrès l'ouverture des crédits correspondants. Johnson nous a demandé de négocier avec lui sur cette question. Nous lui avons dit que nous ne le pouvions pas, de la façon dont il le proposait, parce que nous la liions avec celle des engins eux-mêmes. Le système défensif dépend en effet du type des engins offensifs et les États-Unis voudraient conserver ceux-ci en éliminant ceux-là, sachant que nous sommes plus avancés dans le domaine des missiles. En fin de compte, Johnson a accepté d'examiner toutes ces questions, car le système anti-missiles entraînait un réexamen de tous les moyens offensifs. En effet, si un système anti-missiles était établi, un autre type d'engin offensif devrait être conçu pour percer la défense. Les Américains en sont très inquiets et voudraient en discuter avec nous. Nous avons refusé. Il convient d'étudier la question du désarmement en général afin de s'acheminer vers une solution. Il n'y a donc pas eu non plus d'accord concret sur ce problème. Quant à celui du désarmement général, nous avons dit qu'il fallait procéder à une discussion, mais nous ne savons pas quelles seraient les formes de celle-ci, ni quelles rencontres il importait de prévoir. Il faut en effet examiner la question du désarmement et celle de la réduction des budgets militaires, mais il y faut de la confiance et celle-ci n'existe pas à l'heure actuelle.

Le quatrième sujet dont nous avons parlé est celui de la non-prolifération. Dans ce domaine, presque toutes les questions sont au point ; reste celle du contrôle. Les États-Unis déclarent qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que l'Agence de Vienne exerçât le contrôle, mais que vous n'en voulez pas, car vous insistez pour que ce soit l'Euratom. En fait, ce n'est pas Johnson qui me l'a dit, c'est Rusk à Gromyko.

*Le général de Gaulle* : Nous ne nous en occupons pas. Nous ne serons pas partie au traité sur le non-prolifération, *a fortiori* nous ne voulons pas nous mêler de la question du contrôle. De toute façon, nous n'acceptons ni celui de Vienne, ni celui de l'Euratom. Que l'Allemagne ou l'Italie soient contrôlées par l'un ou par l'autre nous est égal ; mais si c'était l'Euratom, en vertu d'un traité que nous n'aurons pas signé, nous aurions à régler cette affaire avec nos partenaires de l'Euratom et personne d'autre. Quant à nous-mêmes, nous n'accepterons aucun contrôle.

*M. Kossyguine* : Votre décision de ne pas signer est catégorique ?

*Le général de Gaulle* : Oui.

*M. Kossyguine* : Considérez pourtant que certains États comme le Japon, l'Italie, ou dans quelques temps, des pays d'Amérique latine, pourraient détenir l'arme atomique. Ne serait-ce pas un grand dommage pour la construction de la paix et l'organisation politique du monde ?

*Le général de Gaulle* : Nous ne désirons pas que d'autres États fabriquent ou obtiennent la bombe atomique, mais forcément, les États le veulent dès lors qu'elle existe. Le problème, pour nous, consiste à supprimer l'arme atomique. Si elle ne l'est pas, il ne s'agit que d'un monopole et d'un arrangement entre les États-Unis et l'Union soviétique. Nous n'entrons pas dans cette combinaison. Au demeurant, nous n'entendons rien faire pour empêcher par exemple l'Allemagne de signer éventuellement le traité, si tant est que celui-ci est un moyen pour faire obstacle à son armement nucléaire.

*M. Kossyguine* : C'est là un moyen réel, qui empêcherait l'Allemagne non seulement de fabriquer la bombe, mais encore de l'obtenir d'autres pays.

*Le général de Gaulle* : Nous ne méconnaissons pas, que dans votre projet avec les Américains, il n'y a pas que des inconvénients. Il y a certains avantages. Nous ne le blâmons donc pas, sans pour cela l'accepter.

*M. Kossyguine* : Nous n'avons pas de projets communs avec les États-Unis. Nos propositions sont séparées.

*Le général de Gaulle* : Si vous en tombez d'accord, ce sera un projet commun.

*M. Kossyguine* : Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression qu'un accord est intervenu entre l'Amérique et nous et que nous cherchions à l'imposer au monde. D'abord, nos projets sont séparés ; ensuite, ils sont utiles pour tous les pays et ils ne contiennent rien de négatif.

*Le général de Gaulle* : Si j'avais été la Russie ou l'Amérique, j'en aurais dit autant.

*M. Kossyguine* : Dans ces questions atomiques, un facteur capital est celui du passage d'un pays à l'autre des savants et leur achat par tel ou tel pays.

*Le général de Gaulle* : Nous le voyons bien avec la Chine.

*M. Kossyguine* : Elle a soudoyé quatre savants aux États-Unis. De tels transferts d'un pays à l'autre représentent un très grand danger pour le monde.

*Le général de Gaulle* : Toutes les puissances atomiques ont fait appel à des étrangers : les États-Unis, la Russie, l'Angleterre, la Chine ; seule la France n'en a pas eu.

*M. Kossyguine* : Ne croyez pas ça. Les Allemands qui ont été chez nous n'ont rien représenté du tout. Ils ont plus reçu qu'ils n'ont donné. En tout cas, il n'y a pas de danger que des savants soviétiques quittent leur pays.

J'ai fait un séjour de trois jours à Cuba. Fidel Castro m'a demandé de vous communiquer ses salutations les plus cordiales.

RÉUNION ÉLARGIE (12 h. 10 à 13 h. 10).

Étaient présents :
– M. Pompidou
– M. Couve de Murville M. Zorine

*Le général de Gaulle* : Nous avons naturellement parlé des questions actuelles. Sur le Moyen-Orient, au fond, ni M. Kossyguine ni nous-mêmes n'avons changé d'avis depuis la dernière fois qu'il était ici. Nous sommes d'accord sur le contenu et sur l'objet de la résolution qui sera votée la semaine prochaine à l'Assemblée générale. Nous pensons tous deux qu'il faut reconnaître Israël, que ses troupes doivent se retirer et qu'il convient de régler les questions de la navigation dans le golfe d'Akaba (au moins celle-là) ; de la Jordanie, des réfugiés et des relations entre Israël et les Arabes. Nous pensons aussi tous deux que cela prendra très longtemps. Sur les questions territoriales, j'ai dit à M. Kossyguine, qui n'y a pas fait d'objection, que, quand elles se poseront, l'essentiel n'était pas l'affaire du Sinaï : il n'est pas important que l'on s'y promène, sauf qu'Israël doit se retirer du canal. L'essentiel était l'avenir de la Jordanie, laquelle doit vivre ; il faut donc régler la question des territoires à l'Ouest du Jourdain et celle de Jérusalem. Quant à la région de Kuneitra, j'ai dit qu'Israël ne devait pas y rester, et M. Kossyguine n'a rien dit là contre. L'on pourrait imaginer une zone démilitarisée pour empêcher que l'on se tire dessus au nord de Tibériade. Nous ne pensons toutefois pas que cela se fera demain. En attendant, le gouvernement soviétique fait beaucoup pour encourager les Arabes afin qu'ils ne tombent pas dans la division et dans l'anarchie, afin qu'ils continuent à se développer. Si c'est cela que veut le gouvernement soviétique, nous y sommes d'autant moins opposés que nous en faisons de même au Caire, à Damas, à Alger et naturellement à Tunis et à Rabat. Pour l'essentiel donc, sur le Proche-Orient, nous sommes d'accord avec M. Kossyguine ainsi que nous l'avions été avant son départ.

*M. Kossyguine* : Il y a aussi du pétrole au Sinaï et des spécialistes soviétiques y travaillent.

*Le général de Gaulle* : D'ailleurs, quand je parlais du Sinaï, j'entendais aussi Gaza, El Arish. Ce sont des questions à part et moins vitales que celle de l'existence de la Jordanie. Quels que soient le vote de l'Assemblée et la décision du Conseil de sécurité, nous pensons qu'en réalité le retrait d'Israël dépendra pour une très grande part de ce que voudront faire les États-Unis. M. Kossyguine m'a parlé de son entretien avec Johnson. Sur le Moyen-Orient, je crois comprendre qu'il y a plutôt une différence qu'une opposition entre l'attitude des États-Unis et celle de l'Union soviétique ; l'on peut donc dire aussi : entre celle des États-Unis et la nôtre, puisque notre position est à peu près la même que celle de l'Union soviétique. En effet, Johnson a reconnu qu'Israël devait se retirer, mais il estime en même temps qu'une série de questions doit être réglée en accord avec les Arabes.

Un tel retrait conditionnel n'ira donc pas très loin. Johnson n'a pourtant pas dit qu'Israël devait garder les territoires conquis.

*M. Kossyguine* : Je dois pourtant dire que la différence est substantielle car, Johnson n'envisage le retrait d'Israël qu'après règlement de toutes les autres questions, ce qui peut durer indéfiniment et en tout cas trois ou cinq ans. C'est là une question de principe, car Israël peut en fait ne pas se retirer pendant tout ce temps. Il n'y a donc pas d'accord du tout entre nous sur ce point. Il faut certes régler des questions comme la reconnaissance d'Israël et la liberté de navigation, mais notre approche est toute différente de celle des Américains. Ceux-ci ne voteront vraisemblablement pas la résolution à l'Assemblée. En outre, Johnson envisage un règlement d'une manière très différente de la nôtre, quand il veut par exemple résoudre le problème des réfugiés palestiniens à coups de dollars. Cela n'est pas réaliste. La coïncidence de nos points de vues n'est donc qu'apparente.

*Le général de Gaulle* : C'est bien ce que nous pensons. En pratique, quel que soit le vote de l'Assemblée, et nous y voterons avec vous, Israël ne se retirera pas tant que les États-Unis ne l'y obligeront pas. Nous pensons que ceux-ci ne le feront pas et cela durera donc trois, quatre ou cinq ans, comme vous le dites.

*M. Kossyguine* : Il me semble pourtant que le moment est arrivé pour de tels problèmes où les deux parties en présence ont des positions tout à fait différentes (j'entends Israël et les Arabes), alors que les États-Unis voudraient les régler de façon à les satisfaire toutes les deux. Cela n'est pas possible. Ainsi, toutes leurs propositions ne peuvent que dresser contre eux, soit les Arabes, soit Israël. D'où l'idée des États-Unis : qu'Israël reste sur place tant que les autres questions n'auront pas été résolues. Seulement, les Arabes ne l'accepteront pas et les États-Unis perdront tout leur prestige dans le monde arabe. En France, j'ai vu tous ses représentants (M. Couve de Murville a dû en faire de même) et ils s'apprêtent à combattre la position américaine qui leur est odieuse.

*Le général de Gaulle* : À propos du Vietnam, il n'y a pas eu de rapprochement entre M. Kossyguine et M. Johnson. Celui-là a dit que le drame ne prendrait pas fin tant que les États-Unis ne se retireraient pas ; celui-ci accepte de retirer ses troupes, mais après seulement que soit réalisé ce qu'il veut, c'est-à-dire essentiellement la séparation des deux Vietnam, celui du Sud étant opposé à celui du Nord. Nous n'en sommes pas surpris, car cela est évident depuis le départ. À la demande de Johnson, M. Kossyguine a également parlé avec lui du système anti-missiles. C'est une affaire qui pour le moment ne touche pas la France, laquelle n'a pas un tel système et ne projette pas d'en construire un. La question semble beaucoup préoccuper les États-Unis car elle leur coûterait très cher et ils voudraient un arrangement avec l'Union soviétique. M. Kossyguine a fait ressortir qu'il fallait d'abord un arrangement sur les missiles, ce que les États-Unis ne semblent pas accepter.

*M. Kossyguine* : J'ai dit qu'il fallait reprendre la question du désarmement. Johnson ne s'y est pas opposé car il n'a pas d'autre issue, mais il n'a

pas accepté de l'entreprendre. Il fait semblant de vouloir commencer par le système anti-missiles.

*Le général de Gaulle* : C'est là un sujet dont vous aurez souvent à débattre avec les Américains, surtout à la demande de ceux-ci.

*M. Kossyguine* : Sans doute, mais il faudra un jour que nous y venions tous. Je veux dire, à la question du désarmement et en particulier à celle de la réduction des budgets militaires, car ceux-ci croissent d'une façon incroyable, aux États-Unis comme chez nous. Or nous ne pouvons pas réduire le nôtre si les États-Unis augmentent le leur.

*Le général de Gaulle* : Vous avez aussi parlé du traité de non-prolifération. Si je comprends bien, le projet américain et le vôtre diffèrent sur le contrôle. J'en ai pris acte.

*M. Kossyguine* : Il y a d'autres différences, mais elles sont secondaires.

*Le général de Gaulle* : Puisque nous ne signerons pas ce traité, la question du contrôle ne nous intéresse pas directement. Si la question d'un contrôle par l'Euratom venait à se poser, nous la règlerions avec nos partenaires. Nous ne sommes pas opposés au principe de la non-prolifération et nous croyons très souhaitable que les États qui ne possèdent pas la bombe continuent de ne pas l'avoir. En tout cas, nous ne faisons rien pour la leur donner, ni pour leur permettre de la fabriquer. Cependant, l'essentiel reste pour nous qu'il n'y ait pas de bombes. Tant qu'il y en aura, rien n'est résolu et il ne reste que certains avantages pour les principales puissances atomiques qui sont l'Amérique et l'Union soviétique. Nous reconnaissons que, dans ce traité, si jamais il est signé, et encore qu'il ne contienne pas l'essentiel, il n'y a pas que des inconvénients ; par exemple s'il contribue à ce que l'Allemagne n'ait pas la bombe. En tout cas, nous ne ferons rien pour en détourner l'Allemagne ou l'Italie. Nous ne savons pas quelle sera leur décision. Pour l'instant, elles font des manières, car la discrimination que comporte le traité leur est désagréable, surtout à l'Allemagne. Il y a aussi le Japon et l'Inde. Nous ne savons pas ce qu'il en sera. De toute façon, voilà un sujet de coexistence pacifique entre les États-Unis et la Russie.

*M. Kossyguine* : Vous avez parlé de la question du désarmement, qui intéresse le monde entier. Il faudra que nous en discutions avec les États-Unis, et pas seulement nous-mêmes, mais aussi vous et tous les pays ; car l'accroissement des budgets militaires leur impose un fardeau de plus en plus lourd. Il y a deux ans et demi environ, quand nous préparions le budget de 1965, nous avions conclu un accord tacite avec Johnson pour réduire réciproquement nos budgets militaires. Nous avons diminué le nôtre de plusieurs millions de roubles et nous l'avons publié. Johnson en a fait autant. Puis, un an plus tard, à cause de la guerre au Vietnam, il l'a augmenté de 20 millions de dollars. Nous le lui avons dit l'autre jour : quel sens avait un tel accord, si le budget était unilatéralement augmenté ? Il nous faut une action conjointe afin d'influer sur l'ensemble de la question. Nous en arrivons donc toujours au problème du désarmement général.

*Le général de Gaulle* : Nous ne sommes pas opposés à une discussion pratique et nous l'avons toujours dit. À l'époque, nous avions même fait une

proposition concrète : de commencer par les vecteurs. Vous aviez déclaré que vous y étiez favorables. Les États-Unis n'en ont pas tenu compte, cette proposition n'a pas eu de suite ; et l'on a continué à fabriquer missiles, sous-marins et avions.

*M. Kossyguine* : Nous ne pouvons certes pas élaborer une solution à l'heure actuelle, mais les circonstances nous poussent à réfléchir à une discussion possible sur une diminution des budgets militaires et des armements. Si l'on n'a pas eu de résultat dans le passé, cela ne dit pas nous empêcher de préparer l'avenir.

*Le général de Gaulle* : Vous nous dites cependant que malgré votre accord avec les États-Unis, vous n'avez pas pu réduire votre budget. Cela n'est pas très encouragent.

*M. Kossyguine* : Il n'y a pas d'accord formel ni de document. L'on pourrait signer un grand texte international. Du reste je ne fais qu'en parler pour que nous y réfléchissions ; je n'ai pas de proposition à faire.

*Le général de Gaulle* : Avant la dernière guerre, il y avait la Société des Nations où l'on parlait beaucoup, régulièrement et solennellement d'une limitation des armements. Un de nos délégués, contrôleur au ministère de la Guerre, M. Jacomet, déposait chaque année sur le bureau de l'Assemblée un projet de limitation des armements et des budgets militaires. Chaque année, celui-ci lui en rendait témoignage et en discutait solennellement. Ensuite, l'on attendait l'année suivante.

*M. Kossyguine* : Et puis l'on a organisé la guerre.

*Le général de Gaulle* : En définitive, la question est politique. Si un jour un accord politique mondial intervenait, il faciliterait le commencement d'un désarmement ; mais s'il n'y en a pas, comme c'est le cas, il n'y aura pas de désarmement, malgré des arrangements pratiques et avantageux pour les États-Unis et l'Union soviétique ; par exemple : sur les expériences, parce que vous n'en avez pas besoin ; sur la non-prolifération, car elle vous sert à tous les deux ; peut-être même sur le système anti-missiles, car il vous coûterait très cher à tous les deux.

*M. Kossyguine* : Non seulement aux États-Unis et à nous-mêmes, mais encore au monde entier et à vous-mêmes en tant que puissance nucléaire.

*Le général de Gaulle* : Certes, cet arrangement n'est pas commode pour ceux qui n'en sont pas une.

*M. Kossyguine* : Cela est une bonne chose. Voudriez-vous que nous créions des conditions commodes pour l'Allemagne, ou pour le Japon ?

*Le général de Gaulle* : En tout cas, ils le regrettent. En attendant, il n'y a pas de désarmement et il n'y en aura pas s'il n'y a pas de désarmement politique. Pour les États-Unis et l'Union soviétique, il y a un avantage, car vous êtes des puissances exceptionnelles ; mais pour le monde, il y a un inconvénient, car vous êtes en rivalité. Comment l'empêcher ?

*M. Kossyguine* : Vous semblez dire tout le temps : les États-Unis et l'Union soviétique. Ce n'est pas exact, car il n'y a pas d'accord entre nous et il n'y en aura jamais. C'est un problème qui concerne non pas seulement

l'Union soviétique et les États-Unis, mais aussi beaucoup d'États. S'il n'y avait que les États-Unis et l'Union soviétique, ce serait une hégémonie du type fasciste, et nous y sommes opposés. Les États-Unis et l'Union soviétique ne sont pas isolés dans le monde, ils sont dans le concert des nations. Il faut aboutir à des règlements et à des accords sur cette question, même s'ils ne sont pas commodes pour les États-Unis.

*Le général de Gaulle* : Alors, comment désarmer ?

*M. Kossyguine* : Par un accord conclu par tous les États. Alors les États-Unis et l'Union soviétique devront obéir. Ce serait une solution politique, générale et non pas imposée du dehors.

*Le général de Gaulle* : Pour le moment, il y a sur la table du monde ces questions dont nous avons parlé ; l'affaire du Proche-Orient, et, toujours, celle du Vietnam. Nous ne sommes pas en désaccord là-dessus et cela est important.

*(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1967)*

# INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

## A


ABDALLAH IBN HUSSEIN, (1882-1951) *émir (1921 à 1946) puis roi (1946 à 1951) de Jordanie*, 781

ABDESSELAM (Belaïd), *ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965*, 2 à 4, 345, 347 et 348

ABDIRIZAK (Haji Hussein), *Premier ministre de la République de Somalie depuis le 14 juin 1964*, 286

ABRASIMOV (Piotr Andreïevitch), *ambassadeur d'URSS à Berlin-Est depuis 1962*, 46

ACHESON (Dean), *juriste américain, secrétaire d'État dans l'administration Truman de 1949 à 1953*, 115

ADENAUER (Dr Konrad), (15 janvier 1876-19 avril 1967), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne à partir 15 septembre 1949, il démissionne le 16 octobre 1963*, 64, 66, 86 et 87, 256 et 257, 259 à 261, 409, 411 à 413, 428 et 429, 461, 841

ADOSSAMA (Pierre), *Togolais, secrétaire général, chargé des Affaires étrangères dans le comité de réconciliation nationale (13 janvier-15 avril 1967), puis ministre délégué à la Présidence chargé de l'Économie rurale*, 110

AFLAK (Michel), *Syrien, un des fondateurs, en 1943, avec Salah al-Din al-Bitar du parti Baath, mouvement politique arabe et socialiste*, 699

AHLERS (Conrad), *ancien journaliste au* Spiegel, *secrétaire d'État adjoint à l'Information, porte-parole du gouvernement fédéral depuis le 1er décembre 1966*, 533

AHO (lieutenant-colonel Philippe), *chef d'État-major des forces armées dahoméennes (octobre 1963-décembre 1965), nommé ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense nationale le 24 décembre 1965. Il perd le portefeuille de la Défense nationale le 1er janvier 1967*, 295

AILLERET (général Charles), *chef d'État-major des armées depuis 1962*, 27, 29, 103 à 105, 143, 160 et 161, 180, 264, 317, 343, 417 et 418, 483 et 484, 511 à 513, 627

AJAVON (Oswald), *directeur de* Radio-Lomé, *participe à la tentative de coup d'État du 21 novembre 1966*, 79

AKBIL, *diplomate turc, ministre plénipotentiaire*, 825

AKHOUF, *secrétaire général du ministère algérien de l'Industrie*, 279

AL MUTAWAKKIL ALA ALLAH MOHAMMED, *roi d'Afghanistan depuis le 8 novembre 1933*, 388

AL-ATASSI (Dr Nour Aldin), *homme politique syrien, vice-président en septembre 1965, devient président à la suite du coup d'État de février 1966*, 599 et 600, 681, 724

ALBIS, (Tristan d'), *secrétaire des Affaires étrangères au service de coopération économique du Département depuis janvier 1967*, 703

ALEXIA, *princesse de Grèce, née en juillet 1965, fille de la princesse Anne-Marie de Danemark et du roi Constantin II*, 468

ALLEY (commandant Alphonse), *chef d'État-major général des forces armées dahoméennes depuis 1965, promu lieutenant-colonel le 1er juin 1967*, 296 et 297

ALPHAND, Hervé, *secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965*, 26, 42, 52 à 54, 90, 146, 285, 313, 487 et 488, 495 à 497, 499 à 501, 503, 511, 557, 586, 591, 596, 607, 627, 645, 694, 698, 731, 790 et 791, 825

ALSOP (Stewart et Joseph), *journalistes, politologues américains*, 211

AMER (maréchal Abdel Hakim Ali), *commandant en chef suprême des forces armées de la RAU depuis 1956*, 506 et 507, 621

AMETTE (Gérard), *ressortissant français*, 349

ANASTHASSOPOULOS (colonel), *officier grec, instigateur du coup d'État des colonels en avril 1967*, 663

ANDRIEUX (Roger), *scientifique français, ingénieur agronome*, 221

ANDROPOV (Iouri), *homme d'État soviétique, élu secrétaire du Comité central en 1957 et chargé des relations avec les autres pays socialistes*, 106

APEDO-AMAH (Georges), *ministre togolais des Affaires étrangères de mai 1963 à janvier 1967*, 81

APLOGAN (Dominique), *médecin dahoméen, ministre délégué à la Présidence, chargé de la Défense nationale (mars-mai 1967) et ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications à partir de mai 1967*, 297

ARCHER, *secrétaire général du ministère portugais des Affaires étrangères*, 791

ARDANT, *conseiller culturel près l'ambassade de France à Pékin depuis 1965*, 221

AREF (général Abdul Rahman Mohammed), *élu le 16 avril 1966 président de la République d'Irak*, 795

AREF (maréchal Abdul Salam), (1921-1966), *président de la République d'Irak de 1963 à 1966. Il trouve la mort dans un accident d'hélicoptère et son frère, Abdul Rahman Mohammed, lui succède*, 795

ARGOD (Hubert), *ambassadeur de France à Phnom-Penh depuis janvier 1964*, 357

ARNAOUTIS (commandant Michaël), *conseiller militaire du roi Constantin II*, 464, 466, 468

ARNAUD (Claude), *ambassadeur de France à Vientiane depuis janvier 1966*, 11, 137, 404, 665

ARNOLD (Dr Hans), *ancien secrétaire près l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris de 1952 à 1955, premier secrétaire à Washington de 1957 à 1961, puis à partir de 1961 adjoint du sous-directeur chargé des questions militaires de l'Alliance atlantique, nommé début janvier 1967, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères*, 52, 91

ASSAD (général Hafez), *commandant des forces aériennes syriennes et ministre de la Défense depuis 1965*, 680

ATATÜRK (Kemal), (1881-1938), *général et homme politique turc, fondateur de la Turquie moderne, président de la République de 1923 à sa mort*, 311, 677

ATHANASSIADIS-NOVAS, *homme politique grec, président du Parlement*, 425

ATHAR (Ikbal), *ambassadeur du Pakistan à Paris*, 36

ATLEE (Clement), (1883-1967), *Premier ministre du Royaume-Uni de 1945 à 1951*, 171

AUBAME (Jean-Hilaire), *ministre des Affaires étrangères de la République gabonaise (21 février 1961-19 février 1963), détenu depuis 1964 à la suite du coup d'État du 18 février 1964*, 333

AUDINET (Jacqueline), *secrétaire des Affaires étrangères (Orient), troisième secrétaire près l'ambassade de France en Chine depuis février 1966*, 200

AUGSTEIN (Rudolf), *journaliste allemand, rédacteur en chef du* Spiegel, 533 et 534

AWOLOWO, *homme politique nigerian, entre au Conseil exécutif de la fédération du Nigeria en juin 1967*, 581

AXEN (Hermann), *homme politique est-allemand, suppléant du Bureau politique du Comité central du Parti socialiste unifié (SED), secrétaire du Comité central du Parti socialiste unifié*, 669

## B

BA (Amadou Diadié), *ambassadeur du Mali à Paris, depuis mars 1966*, 97 et 98, 100, 305

BA (Ousmane), *médecin, ministre malien des Affaires étrangères depuis le 17 septembre 1966*, 97

BADOY, *officier français, intendant général*, 273

BADRANE (Chamseddine), *officier égyptien, ministre de la guerre de la RAU depuis 1966*, 507

BAEYENS (Jacques), *ambassadeur de France à Athènes depuis mars 1964*, 113, 310, 463, 481, 661, 839

BALAFREJ (Hadj Ahmed), *ministre des Affaires étrangères du Maroc d'avril 1956 à décembre 1958 et représentant personnel du roi du Maroc avec rang de ministre depuis 1963*, 624

BALDINI CONFALONIERI (Vittorio), *homme politique italien, député libéral depuis 1953, président de l'Assemblée consultative de l'UEO depuis décembre 1966*, 339

BAMALI (El Hadj Nuhu), *ministre d'État chargé des Affaires étrangères du Nigeria*, 314

BARBEY (Marc), *ambassadeur de France à Lagos depuis septembre 1966*, 314, 361, 580, 706

BARCLAY (Sir Roderick Edward), *ambassadeur du Royaume-Uni à Bruxelles depuis 1963*, 185

BAROUM (Jacques), *ministre tchadien des Affaires étrangères*, 392

BARRIENTOS ORTUÑO (général René), *président de la République de Bolivie depuis le 3 juillet 1966, auteur du coup d'État qui a renversé le président Victor Paz Estenssoro le 4 novembre 1964*, 340, 364, 547, 558 et 559

BASDEVANT (Jean), *ministre plénipotentiaire, directeur général des relations culturelles depuis octobre 1966*, 320, 591

BAUDRIER (Jacqueline), *journaliste française, rédactrice en chef responsable des journaux parlés de l'ORTF depuis 1966*, 83

BEAUCHATAUD (Jean-Pierre), *secrétaire des Affaires étrangères, premier secrétaire à Varsovie depuis octobre 1963*, 172

BEAUMARCHAIS (de), voir Delarüe Caron de Beaumarchais

BEAVOGUI (Lansana), *ministre des Affaires étrangères de Guinée depuis 1961*, 356

BEDOU (Benoît), *ministre des Finances et de l'Économie du Togo depuis novembre 1966*, 79

BEGOÜGNE DE JUNIAC (Gontran), *ambassadeur de France à Ankara depuis mai 1965*, 825

BEIS (Dominique), *ressortissant français*, 450

BELHONTE (général Jorge), *chef par intérim des forces armées boliviennes*, 341

BELKACEM (Cherif), *homme politique algérien, membre du Conseil national de la Révolution, secrétaire général de ce Conseil*, 2, 571

BEN BARKA (Abdelkader Mehdi), *homme politique marocain, fondateur en 1959 de l'Union nationale des forces populaires marocaines,* leader *de l'opposition marocaine au régime du roi Hassan II, accusé de complot en 1963, exilé et condamné à mort par contumace par le gouvernement marocain, il est enlevé à Paris le 29 octobre 1965*, 110 à 112, 373, 488

BEN BELLA, *premier président de la République algérienne (1962-1965), destitué par l'Armée nationale populaire dans la nuit du 18 au 19 juin 1965*, 1, 4, 281, 378, 571, 690

BEN GOURION (David), *Premier ministre israélien de 1945 à 1953 et de 1955 à 1963*, 685

BEN SALAH (Ahmed), *secrétaire d'État au Plan et à l'Économie de la République de Tunisie depuis janvier 1961*, 623

BEN YAHIA (Mohamed), *ancien ambassadeur d'Algérie en URSS (1962-1965), conseiller diplomatique de M. Bouteflika, puis ministre de l'Information depuis le 24 octobre 1966*, 571 à 573

BENARD (Jean), *ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965*, 212, 277

BENATTAR (Maître), *avocat marocain, défenseur du lieutenant-colonel Dlimi*, 824

BÉRARD (Armand), *ambassadeur de France à Rome de février 1964 à juillet 1967, représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies à partir de juillet 1967*, 473

BERNARDES (Carlos A.), *diplomate brésilien, ancien représentant spécial du secrétaire général de l'ONU à Chypre de 1964 à 1967*, 442

BETTENCOURT (André), *homme politique français, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis avril 1967*, 725

BEUS (Jacobus Gijsbertus de), *ambassadeur des Pays-Bas à Bonn depuis 1967*, 430

BIKRAM SHAH (Shardul), *ambassadeur de l'Inde à Vientiane depuis 1962*, 665

BINOCHE (Jean), *ambassadeur de France à Rio de Janeiro depuis novembre 1965*, 11

BIRO (Joseph), *ministre hongrois du Commerce extérieur depuis 1963*, 44, 121, 630, 632 et 633

BISMARCK-SCHÖNHAUSEN (Otto von), (1815-1898), *président du Conseil de Prusse et ministre des Affaires étrangères de Prusse le 23 septembre 1862, il devient Chancelier d'Empire après 1871 et se retire de la vie publique le 20 mars 1890, peu après l'avènement de Guillaume II*, 409

BISSONNET (Henri), *conseiller maître à la première Chambre de la Cour des comptes depuis février 1965*, 397 et 398, 718, 725

BITSIOS (Dimitrios), *diplomate grec, ancien représentant de la Grèce à l'ONU, conseiller diplomatique du roi Constantin II depuis 1965*, 465, 469

BLACK (Eugene Robert), *ancien président de la Banque mondiale (1949-1963), conseiller spécial du président Johnson*, 139

BLAKE (A. Charles), *lieutenant-colonel dans l'armée du Sierra-Leone*, 345

BLANC, *membre du personnel du Commissariat à l'énergie atomique*, 141

BLECH (Klaus), *diplomate, membre du cabinet du secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères*, 52

BOBOZO (général Louis), *commandant en chef de l'armée nationale congolaise (Kinshasa)*, 367

BOCK (Dr Fritz), *vice-chancelier d'Autriche et ministre du Commerce et de la Reconstruction depuis le 19 avril 1966*, 455, 586 et 587, 748

BOEGNER (Jean-Marc), *représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec rang d'ambassadeur depuis juin 1961*, 185, 321, 603, 614 et 615, 636, 648, 809

BOEYNANTS (Paul Vanden), *homme politique belge, président du Parti social-chrétien belge et Premier ministre depuis mars 1966*, 259

BOHLEN (Charles Eustis), *ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 4 septembre 1962*, 143, 380, 723

BOISGELIN (Gilles de), *conseiller des Affaires étrangères, en fonction au service des Pactes et des Affaires spatiales depuis septembre 1962*, 16

BOISSIER-PALUN, *ancien ambassadeur du Sénégal à Paris de juillet 1966 à octobre 1966*, 229

BOKASSA (colonel Jean Bedel), *président de la République centrafricaine, président du gouvernement et ministre de la Défense nationale, Garde des sceaux depuis le 1er janvier 1966*, 593

BOMBOKO (Justin), *ministre des Affaires étrangères du Congo-Kinshasa depuis novembre 1965*, 283 à 286, 288 et 289, 594, 692

BON (Claude), *conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la direction d'Afrique du Nord depuis janvier 1967*, 278, 280

BONGO (Albert), *vice-président de la République gabonaise depuis le 19 mars 1967*, 331 à 334

BONI (Nazi), *enseignant voltaïque, ancien député à l'Assemblée nationale française (1948-1958), président du Mouvement populaire africain (MPA) depuis octobre 1965, exilé politique (1960-1966)*, 226

BORDAS (général Henri de), *général de brigade aérienne, chef de l'État-major particulier de la Présidence de la République par intérim*, 343

BORNA (Maître Bertin), *avocat dahoméen, ministre des Finances depuis décembre 1966*, 295, 493 et 494

BOUMEDIENE (colonel Houari), *officier algérien, président du Conseil de la Révolution depuis juin 1965*, 1 à 3, 262, 263, 270 à 272, 280, 282, 345 et 346, 348, 434, 437, 505, 571, 689 et 690

BOURGAREL, *administrateur en chef des Affaires d'Outre-Mer et chef de la mission d'aide et de coopération pour le Togo depuis 1964*, 81

BOURGES (Yvon), *gouverneur général de la France d'Outre-Mer, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de l'Information depuis le 8 janvier 1966*, 62, 126, 593, 725, 799

BOURGUIBA (Habib) (fils), *ministre tunisien des Affaires étrangères depuis novembre 1964*, 456, 723

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), *président du Parti socialiste destourien et fondateur du Néo-Destour ; président de la République de Tunisie depuis 1957*, 262, 281, 624, 653 à 655

BOURLIER (colonel), *directeur de la mission militaire de liaison et de coordination en Algérie*, 271

BOUTEFLIKA (Abdelaziz), *ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963*, 2, 345, 349, 435, 571 et 572

BOUVET (colonel), *attaché militaire, naval et de l'air, près l'ambassade de France à Pékin depuis 1967*, 201

BRANDT (Willy), *vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis décembre 1966*, 5 à 9, 24, 26, 41 et 42, 44 et 45, 47 à 63, 74 à 78, 90, 93, 96, 120 à 123, 165, 168, 171 et 172, 205, 256, 259, 287, 293, 308, 317, 369, 377, 453 et 454, 456 à 459, 636, 704, 810

BRATIANU (Constantin Georges), *ressortissant français, chef du secteur exportation (Est) de la Sperac (société formée à parts égales par la Thomson et par la Compagnie des Compteurs, division informatique)*, 449

BRAULT (Dominique), *administrateur civil au ministère de l'Économie et des Finances*, 444

BRAY (général Sir Robert), *adjoint du général Lemnitzer depuis 1967*, 27

Brébisson (général d'armée Michel de), *secrétaire général de la Défense nationale depuis février 1966, préside la Commission interministérielle réunie en 1966 et 1967 au Secrétariat général de la Défense nationale au sujet des négociations à mener à la suite du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN*, 270, 417, 418

Brejnev (Leonid), *secrétaire général du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique depuis 1964*, 2, 470, 669

Brentano (von), *diplomate ouest-allemand, directeur de l'*Auswärtiges Amt *de 1955 à 1961*, 52

Bresson (Jean-Jacques de), *directeur du service juridique du Département depuis avril 1966*, 541

Brèthes (Jean), *directeur du service Asie-Océanie au Département depuis janvier 1960*, 190, 403, 405, 517, 555 et 556

Briquet (colonel Pierre), *membre de l'État-major particulier du général de Gaulle*, 263

Broglie (Jean de), *maître des Requêtes au Conseil d'État, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967*, 108, 231

Brosio (Manlio), *ambassadeur d'Italie à Paris de juin 1961 à septembre 1964 puis secrétaire général de l'OTAN depuis 1964*, 161, 208 à 210

Brothier (général Albert), *chef de la mission militaire française au Laos à partir du 1er juillet 1967*, 405

Brouillet (René), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France près le Saint-Siège depuis décembre 1963*, 597, 639

Brown (Rt Hon George Alfred), *secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères depuis le 11 août 1966*, 48, 51, 85, 123, 127, 131, 134, 146, 148, 174, 177 et 178, 185, 215, 413 et 414, 427, 490, 529, 557, 575, 788, 814

Broz (George), 531

Brucholllerie (Monique de la), *pianiste française*, 450

Brunet (Jean-Pierre), *chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis janvier 1965, puis directeur des Affaires économiques et financières à partir d'octobre 1966*, 55 à 57, 146, 444

Buchet (colonel Guy), *attaché militaire à Dakar depuis décembre 1965*, 229

Bull (Odd), *général norvégien, nommé par le secrétaire général des Nations unies en juin 1963 chef d'État-major de l'Organisation des Nations unies pour la surveillance de la Trêve (ONUST) ou* United Nations Truce Supervision organization *(UNTSO)*, 620, 622

Bunche (Ralph Johnson), *juriste américain, prix Nobel de la Paix, médiateur des Nations unies pour la Palestine en 1948-1949*, 511

Bundy (McGeorge), *conseiller du président des États-Unis pour les questions de sécurité nationale de 1961 à 1966*, 160, 851

Bundy (William Putman), *secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires d'Extrême-Orient depuis février 1964*, 139, 160, 210 à 212, 292

Bunker (Ellworth), *ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967 et ancien ambassadeur des États-Unis en République dominicaine*, 330

Burchett (Wilfried), *journaliste australien*, 194, 210, 211, 224, 519

Burin des Roziers (Étienne), *ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Présidence de la République depuis février 1962*, 91, 146, 731, 774, 825

Butin (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Vientiane depuis août 1966*, 665

Buu Hoi (professeur), *organicien à l'Institut Pasteur de Paris*, 268

## C

CABOT LODGE (Henry), *ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964 et, à nouveau depuis juillet 1965*, 155 à 158, 164, 270, 330

CADIEUX (Marcel), *diplomate canadien, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures*, 231 et 232

CAGLAYANGIL (Ishan), *ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis octobre 1965*, 825 et 826, 831 et 832, 841

CALLAGHAN (James), *chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni depuis octobre 1964*, 458

CANELLOPOULOS (Panayotis), leader *de l'Union nationale radicale ou* Ere, *Premier ministre de Grèce du 3 au 21 avril 1967*, 114, 426, 466, 661 et 662

CAO VAN VIEN (général), *chef d'État-major général sud-vietnamien depuis 1965*, 269

CARAMANLIS (Constantin), *fondateur de l'Union nationale radicale ou* Ere, *ancien Premier ministre de Grèce de 1955 à 1963*, 661, 664

CARDIJN (Mgr Joseph-Léon), *archevêque de Tusuros depuis le 15 février 1965, cardinal depuis le 22 février 1965, fondateur de la jeunesse ouvrière chrétienne internationale*, 267 et 268

CARLI (Guido), *financier et économiste italien, ministre du Commerce extérieur de 1957 à 1958, puis directeur général de la Banque d'Italie (1959-1961) ; gouverneur de la Banque d'Italie depuis 1961 ; membre du Comité monétaire de la CEE depuis 1961*, 14

CARSTENS (Karl), *secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères depuis 1960*, 46, 49

CASTIELLA (Fernando), *ministre espagnol des Affaires extérieures depuis 1957*, 259

CASTRO (Fidel), *Premier ministre cubain depuis février 1959*, 589, 852

CEAUCESCU (Nicolae Andruta), *secrétaire général du Parti communiste roumain, président du Conseil d'État depuis mars 1965*, 447 à 453, 822

CERLES (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966*, 18, 184, 202, 521

CERNEJ (Darko), *ambassadeur de Yougoslavie à Paris de mai 1960 à février 1962*, 11

CHAABANI (colonel Mohamed), (1934-1964), *chef militaire algérien, commandant de la Wilaya VI (Sahara)*, 346

CHABOU (commandant Moulay Abdelkader), *officier algérien, ancien lieutenant de l'armée française, suit, en 1965, un stage d'État-major en URSS, membre du Conseil de la Révolution depuis le 5 juillet 1965, chef de cabinet du président algérien, puis secrétaire général de la Défense nationale*, 349

CHAGLA (Mohamedali Currim), *juriste et homme politique indien, juge à la cour internationale de Justice en 1957, ambassadeur aux États-Unis, au Mexique et à Cuba, Haut-Commissaire en Grande-Bretagne (1962-1963), ministre de l'Education (1963-1966), ministre des Affaires étrangères depuis novembre 1966*, 431

CHAPDELAINE (Jean), (1914-2005), *délégué général du Québec à Paris depuis 1965*, 232

CHARBONNEL (Jean), *conseiller référendaire à la Cour des Comptes, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération de janvier 1966 au 7 avril 1967*, 108, 231

CHARLES (André), *chef du service de Coopération technique auprès du secrétariat d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération*, 307, 398

CHARLES-ROUX (François), *ambassadeur de France à Damas depuis mai 1964*, 487, 699

CHATENET (Pierre), *président français de l'Euratom de janvier 1962 au 6 juillet 1967*, 185

CHEN PO TA, *membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois chargé de l'idéologie et de la propagande*, 18

CHEN YI (maréchal), *membre du Conseil d'État, vice-Premier ministre depuis 1959 et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine depuis 1958*, 19, 21, 353

CHERKAOUI (lieutenant-colonel Mohamed), *ministre des Affaires étrangères du Maroc depuis le 23 février 1966, nommé ministre de la Défense nationale lors du remaniement ministériel du 11 mars 1967*, 624

CHEYSSON (Claude), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Djakarta*, 238

CHIANG CHING, *née en 1914, épouse Mao en 1938, membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois en charge de la culture*, 18 et 19

CHIBORINE (A.D.), *diplomate soviétique, chargé des affaires du Proche Orient*, 402 et 403

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), *ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962*, 146, 557

CHOU EN-LAÏ, *Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1958*, 18, 20, 244, 292

CHOUKHEIRI (Ahmed), *président du Comité exécutif de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine)*, 689, 714, 783

CHRISTOPOULOS (Georges), *diplomate grec, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 21 avril 1967*, 113 à 115

CHURCHILL (Sir Winston Spencer), (1874-1965), *homme politique britannique, Premier ministre de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955*, 72, 132, 171, 260

CIOARA (Gheorghe), *ministre roumain du commerce extérieur depuis 1965*, 448

CLARAC (Achille), *ambassadeur de France à Bangkok et représentant de la France à l'OTASE depuis avril 1959*, 323

CLAY (général Lucius Dubignon), *officier américain, gouverneur militaire de la zone d'occupation américaine en Allemagne de 1947 à 1949*, 119

CLEVELAND (Harlan James), *représentant des États-Unis auprès de l'OTAN depuis 1965*, 208 et 209

COLOMBO (Emilio), *ministre italien du Trésor depuis 1963*, 615, 636

COMELAN (lieutenant Paul), *directeur de la Sûreté nationale du Togo*, 81

COMMINES DE MARSILLY (Guy de), *ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis avril 1964*, 391

CONSIGNY (Pierre), *inspecteur des Finances, conseiller technique auprès du Cabinet du ministre des Affaires étrangères*, 285

CONSTANTIN II, *roi de Grèce depuis 1964*, 424, 426 et 427, 443, 464 et 465, 482, 661, 662

COSKUM (colonel Kemal), *chef des combattants chypriotes-turcs*, 311

COULIBALY (Dotien), *administrateur de la Banque centrale du Mali et de la banque de Développement du Mali*, 305

COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy de), *chef du service des Accords bilatéraux au Département depuis novembre 1963*, 285

COUVE DE MURVILLE, *ambassadeur de France, ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958*, 7 et 8, 11 et 12, 25, 41 et 42, 44 à 63, 74 à 78, 83, 90, 93 et 94, 96, 108, 120, 122, 126 et 127, 131, 135, 142, 143, 146 et 147, 149, 155, 158 et 159, 162 et 163, 172 et 173, 176, 178, 181, 189, 205, 207, 214 à 217, 219, 266, 284, 286 et 287, 289, 314,

317, 334, 343, 374, 380 à 384, 395 à 397, 454 à 458, 473 et 474, 519, 545, 582, 586 et 587, 627, 633, 636, 724 à 726, 731, 747 et 748, 775, 779, 800 à 804, 810 à 812, 822, 825 à 827, 830 et 831, 835, 853 et 854

CRESPO GUTIÉRREZ (Alberto), *ministre bolivien des Affaires étrangères depuis le 6 août 1966*, 558

CURIEN (Gilles), *conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint du cabinet du Ministre de 1965 à 1967 et directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération depuis mai 1967*, 52

CYRANKIEWICZ (Josef), *président du Conseil des ministres polonais depuis 1954*, 45, 163, 172, 669

## D

DAHLGAARD (Tyge), *ministre danois du Commerce et de l'Intégration européenne depuis le 21 septembre 1966*, 127, 214, 215, 216, 217

DALEA (Mihai), *ancien ambassadeur de Roumanie en URSS de 1952 à 1954, secrétaire du comité central du Parti communiste roumain depuis 1965*, 451

DANEMARK (princesse Anne-Marie de), *épouse du roi Constantin II de Grèce*, 482

DARIDAN (Jean), *ambassadeur de France à New Delhi depuis mai 1965*, 475, 492

DASQUE (Jean-Michel), *secrétaire des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique du Nord depuis juin 1966*, 1

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier), *ministre plénipotentiaire, directeur de cabinet du président de la République depuis janvier 1967*, 110, 318, 624, 641, 671, 823

DAUGE (Louis), *ambassadeur, haut représentant à Brazzaville depuis 1965*, 463, 592, 798

DAVIES (Roger Paul), *diplomate américain, spécialiste des pays arabes, en poste successivement en Arabie, en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Israël, en Libye et en Irak, puis affecté au Département d'État et nommé sous-secrétaire adjoint pour les Affaires du Proche Orient et de l'Asie du Sud*, 510

DAYAN (Moshe), *officier israélien, prend part à la guerre contre les Arabes en 1948-1949. Chef d'État-major des armées de 1953 à 1958, ministre de l'Agriculture de 1959 à 1964, ministre de la Défense en juin 1967*, 684

DEAN (Arthur Hobson), *chef de la délégation américaine aux négociations d'armistice en Corée, qui aboutissent à l'armistice signé le 27 juillet 1953 à Pan Mun Jom*, 119

DEAN (John Gunther), *Premier secrétaire auprès de l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965*, 191, 194, 555 et 556

DEAN (Sir Patrick), *ambassadeur de Grande-Bretagne aux États-Unis depuis 1965*, 528 et 529, 622

DEBRAY (Régis), *universitaire français, écrivain et correspondant de presse*, 547, 558, 589 et 590

DEBRÉ (Michel), *député de La Réunion, ministre de l'Économie et des Finances depuis le 8 janvier 1966*, 56 à 58, 95, 108 et 109, 123, 146, 149, 285, 288 et 289, 493, 582, 772

DECRAENE (Philippe), *journaliste français au journal* Le Monde, 394

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), *ministre plénipotentiaire, directeur du Cabinet du Ministre (1964-1965) puis directeur des Affaires politiques au Département à partir de décembre 1965*, 52, 90, 103, 153, 200 et 201, 483, 696, 704, 800

DELAUNEY (Maurice), *ambassadeur de France au Gabon depuis mars 1965*, 331

DELIVANIS (Miltiadis), *ambassadeur de Grèce à Ankara depuis le 25 février 1966*, 841

Dell'Acqua (Angelo), *cardinal italien, vicaire général de Sa Sainteté*, 639

Delleci (Noureddine), *ministre algérien du Commerce depuis décembre 1964*, 2, 346

Demetriades (Chrysis), *Chypriote-grec, propriétaire du journal communiste Haravghi, député de Limassol, président de l'organisation unie de la jeunesse démocratique ou EDON, groupement chypriote-grec de tendance para-communiste*, 440

Denard (lieutenant-colonel Robert dit Bob), (1927-2007), *officier français, mercenaire, commande à Kisangani (Congo-Kinshasa) la 6e brigade indépendante qui comporte deux cents mercenaires*, 367

Deng Xiaoping, *homme politique chinois ; secrétaire général et membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois depuis 1956*, 19, 21

Dervis (Dr), *Chypriote-grec, propriétaire de l'hebdomadaire* Ethniki, 442

Descartes (René), (1596-1650), *mathématicien, physicien et philosophe français,* 194

*Deschamps (Alain), conseiller des Affaires étrangères, représentant permanent de la France auprès de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient depuis juin 1963*, 584

Desparmet (Jean), *ambassadeur de France à Mogadiscio depuis septembre 1966*, 286, 334

Destenay, *attaché commercial près l'ambassade de France à Pékin*, 221

Devaux (général de brigade), *chef de la mission militaire française auprès du général von Kielmansegg, commandant en chef des forces alliées Centre-Europe*, 317

Dia (Amadou Cisse), *ministre de l'Intérieur de la République du Sénégal depuis le 18 mars 1965*, 230

Diallo (général Jean-Alfred), *chef d'État-major général, commandant en chef des forces armées sénégalaises depuis 1963*, 229 et 230

Diaz de Medina (Fernando), *homme politique bolivien, ministre sans portefeuille*, 558

Diem (Ngo Dinh), *président du Conseil de l'État du Sud-Vietnam de juin 1954 à octobre 1955 puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963*, 329

Diguimbaye (Georges), *ministre tchadien du Plan et de la Coopération depuis le 20 avril 1966*, 392

Dillon (Clarence Douglas), *secrétaire américain au Trésor de 1960 à 1965*, 540

Dimitriu (Dr Victor), *ambassadeur de Roumanie à Paris depuis le 17 janvier 1964*, 287

Diop (Demba), *homme politique sénégalais, député-maire de M'Bour, assassiné le 3 février 1967*, 229 et 230

Diori (Hamani), *président de la République du Niger depuis 1960*, 107 à 110, 141

Diouf (Abdou), *directeur de cabinet du président de la République du Sénégal (1963-1964), secrétaire général-adjoint puis secrétaire général du gouvernement depuis août 1964*, 230

Diouf (Jacques) (dit d'Erneville), *député sénégalais*, 230

Dirksen (Everett McKinley), *sénateur républicain de l'Illinois depuis 1951,* leader *de la minorité républicaine au Sénat américain depuis 1959*, 120, 152

Dlimi (lieutenant-colonel Ahmed), *directeur adjoint de la Sûreté nationale du Maroc*, 824

Do Phat Quang, *ambassadeur de la République démocratique du Nord-Vietnam à Varsovie depuis le 4 août 1965*, 156

Dobrynin (Anatoly Fedorovitch), *ambassadeur de l'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962*, 358 à 360, 525, 529, 721

DOSSA (René), *journaliste dahoméen, ministre de l'Information, de la Jeunesse et des Sports depuis mars 1967*, 297

DOUCOURE (Cheikh Tahirou), *homme politique sénégalais, conseiller près la présidence de la République pour les Affaires musulmanes, destitué par le président Senghor le 3 février 1967*, 230

DOUMER (Paul), (1857-1932), *gouverneur de l'Indochine de 1898 à 1903, élu président de la République le 13 mai 1931, il meurt assassiné le 6 mai 1932*, 478

DROMER (Jean), *inspecteur des Finances, secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, depuis 1966, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis 1964*, 91

DRUTO (Jan), *ambassadeur de Pologne à Paris depuis 1961*, 155

DUALEH (Ahmed Yusuf), *ministre somalien des Affaires étrangères*, 334

DUCLO (Roger), *ressortissant français*, 349

DULLES (John Foster), (1888-1959), *secrétaire d'État américain de 1953 à 1959*, 167, 258, 542

DUMARÇAY (Jacques), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bagdad depuis septembre 1963*, 353 et 354

DUMAS (Alexandre), (1802-1870), *écrivain français*, 464

DUNAND-HENRY (colonel), *attaché militaire français en Algérie*, 349

DUPUY (Jacques), *consul général de France à Hong Kong depuis 1965*, 666

DYNAN (Joseph), *journaliste américain au* Sunday Star, 350

## E

EBAN (Abba), *ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966*, 112, 370, 545, 554, 559, 565 à 569, 619, 684, 697, 782 à 786, 804 et 805, 814, 817

ECONOMOU-GOURAS (Pavlos), *ministre des Affaires étrangères de Grèce depuis septembre 1963*, 460 à 462, 466, 841

EDEN (Anthony), *Premier ministre britannique d'avril 1955 à janvier 1957*, 751

EIFFEL (Gustave), (1832-1923), *ingénieur français*, 478

EISENHOWER (général Dwight David), *général d'armée, commandant en chef des forces alliées sur le front occidental pendant la Seconde Guerre mondiale (1942-1945), commandant suprême des forces de l'OTAN (1950-1952) et 34e président des États-Unis (1953-1961)*, 167

EKOH (Jean-Marc), *secrétaire d'État gabonais à l'Habitat et à l'Urbanisme depuis le 19 avril 1967*, 333

EL FASSI (Allal), *homme politique marocain,* leader *historique du parti politique de l'Istiqlal depuis 1956*, 319

EL FAWZI, *sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires étrangères de la RAU, chargé du Moyen-Orient*, 564

EL FEKI (Ahmed Hassan), *secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères jusqu'au 20 juin 1967*, 495, 497 et 498, 500, 548 et 549, 563

EL HACHEMI (commandant), *officier algérien, responsable d'*El Djeich, *organe de presse du commissariat politique de l'Armée nationale populaire (ANP)*, 573

EL KONY (Mohammed Awad), *représentant permanent de la RAU auprès du Conseil de sécurité depuis 1964*, 510 et 511, 660

EL NAGGAR (Abdel Monein), *ambassadeur de la RAU à Paris depuis 1964*, 559

EL PACHACHI (Adnan), *ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965*, 353 et 354

ELIZABETH II, *reine du Royaume-Uni depuis le 6 février 1952*, 601

ELLIOUTINE (Viacheslav), *ministre soviétique de l'Enseignement supérieur depuis 1959*, 3

ERHARD (Dr Ludwig), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 1er décembre 1966*, 5 et 6, 66, 90, 256, 430

ESENBEL (Melih), *ambassadeur de Turquie à Washington depuis le 31 octobre 1966*, 310

ESHKOL (Levi), *Premier ministre israélien depuis 1963*, 112, 543, 545 et 546, 553, 570, 599, 613, 682, 687, 697, 817

ESTENSSORO (Victor Paz), *président de la République de Bolivie de 1952 à 1964. Il est renversé par un coup d'État le 4 novembre 1964*, 366

EYADÉMA (lieutenant-colonel Étienne), *chef d'État-major de l'armée togolaise depuis le 1er janvier 1965, président de la République togolaise depuis le 13 janvier 1967*, 38 et 39, 80, 82, 110, 115 à 117

EYMARD-DUVERNAY (Paul), *ingénieur français*, 221

EYTAN (Walter), *ambassadeur d'Israël à Paris depuis 1960*, 570, 682

EZANNO (général de corps aérien Yves), *membre du Conseil supérieur de l'Air*, 418

## F

FAHMI (Abdelhamid), *diplomate égyptien, ambassadeur de la RAU au Maroc depuis août 1964*, 624

FALAIZE (Pierre-Louis), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Beyrouth depuis mars 1964*, 354, 684, 710, 781

FANFANI (Amintore), *ministre italien des Affaires étrangères depuis 1965*, 51, 58, 59, 76, 78, 181, 259, 453, 473, 615, 636, 802

FANTIS (Andreas), *secrétaire général adjoint du Parti communiste chypriote fondé en 1926*, 842

FARAH (Scek Mohamed), *ministre des Affaires somaliennes depuis septembre 1966,* 286

FAROUK (11 février 1920-18 mars 1965), *roi d'Égypte de 1937 à 1952*, 600

FAUDON (Jacques), *ingénieur français arrivé en Tanzanie en octobre 1962, où il dirige alors l'équipe qui élabore le premier plan quinquennal (1er juillet 1964-30 juin 1969), avant d'être nommé fin 1964 directeur général de la* National Development Corporation, *société d'investissements*, 221

FAURE (Edgar), *homme politique français, ministre de l'Agriculture du 8 janvier 1966 au 1er avril 1967 et depuis le 6 avril 1967*, 280, 604 et 605, 747 et 748

FAWZI (Dr Mahmoud), *vice-Premier ministre égyptien chargé des Affaires étrangères depuis 1964*, 495, 497 à 499, 816, 818

FAWZI (général Mohammed), *chef d'État-major général des forces armées de la RAU et de l'Organisation du commandement égypto-syrien, nommé en juin 1967 commandant en chef des forces armées de la RAU*, 507, 606 et 607,

FAYÇAL (Ibn Abdul Aziz Al Saud), *roi d'Arabie saoudite depuis le 2 novembre 1964 ; il est également Premier ministre et ministre des Affaires étrangères*, 292, 360, 609, 755

FEDORENKO (Nikolaï Trofimovitch), *représentant permanent de l'URSS aux Nations unies depuis décembre 1962*, 358, 523, 525, 562, 576, 638, 646, 690, 695 et 696, 720, 738, 778, 800, 803 et 804

FERRARI-AGGRADI (Mario), *économiste italien, député depuis 1953, ancien ministre*, 636

FIAWOO (Emmanuel), *Togolais, président du groupe parlementaire de l'Union démocratique des populations togolaises, ministre-délégué à la Présidence de la République du 26 novembre 1966 au 13 janvier 1967*, 116

FIELDING (Leslie), *diplomate britannique, responsable des Affaires africaines à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris*, 790

FLORES TORRICO (Walter), *présumé défenseur de Régis Debray lors de son procès en Bolivie*, 558

FOCCART (Jacques), *secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis mai 1961*, 285, 725

FOCK (Jenoe), *homme politique hongrois, membre du Comité central du PSOH (Parti socialiste ouvrier hongrois)*, 669

FOFANA (Karim), *secrétaire d'État guinéen au développement économique*, 355

FOLLY (Peter Kosi), *ambassadeur du Ghana à Lomé depuis juin 1966*, 118

FONTAINE (Michel), *ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis novembre 1964*, 696

FOREST (Jean de la), (1555-1590), *émissaire du roi de France envoyé à Alger et Istanbul de février à novembre 1535*, 676

FORNARI (Giovanni), *ambassadeur d'Italie à Paris depuis 1964*, 474

FORSTER (Hermann), *diplomate ouest-allemand, sous-directeur du service des Organisations européennes à l'Administration centrale*, 52

FOSTER (William Chapman), *directeur de l'agence des États-Unis pour le contrôle des armements et le désarmement depuis 1961*, 431

FOUCHET (Christian), *ministre de l'Éducation nationale depuis décembre 1962, reconduit en janvier 1966*, 65, 257, 303 et 304, 320, 585

FOURRIER (André), *agent payeur spécial auprès de la Délégation générale de France à Hanoï depuis 1966*, 438

FRANCFORT (Pierre), *ambassadeur de France à Belgrade depuis novembre 1965*, 126

FRANCO (général Bahamonde), *chef de l'État espagnol depuis 1939*, 259

FRANÇOIS Ier (1494-1547), *roi de France de 1515 à 1547*, 676

FREDERIKA, *reine-mère, fille du prince Ernest-Auguste de Hanovre, épouse le 9 janvier 1938 Paul de Grèce qui deviendra roi des Hellènes en 1947 sous le nom de Paul Ier. De cette union naîtra le roi Constantin II*, 464

FULBRIGHT (William James), *avocat américain, membre de la Chambre des Représentants (1943-1945), sénateur démocrate de l'Arkansas depuis 1945, membre de la Commission des Finances, président de la Commission des Affaires étrangères*, 119, 152, 673,

## G

GANAO (David-Charles), *ministre congolais (Congo-Brazzaville) des Affaires étrangères et de la Coopération, chargé du tourisme, de l'aviation civile et de l'ASECNA (Agence pour la sécurité aérienne en Afrique et Madagascar) depuis mai 1966*, 592

GANDHI (Indira), *Premier ministre de l'Inde depuis 1966*, 302, 410 et 411, 432, 475 et 476, 492

GARBOUZOV (Vassili Fedorovitch), *président du Gosplan d'Ukraine de 1950 à 1952 ; vice-ministre des Finances de l'URSS de 1952 à 1960 ; ministre des Finances de l'URSS depuis 1960, député au Soviet Suprême de l'URSS, membre du Comité Central du Parti communiste d'Union soviétique depuis 1961*, 13 à 15

GARNIER (Francis), (1835-1873), *officier de la Marine française participe à l'exploration du Mékong*, 248

GAROUFALIAS, *ministre grec de la Défense dans le gouvernement Papandreou*, 425

GASTAMBIDE (Raymond), *ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965*, 633

GAULLE (général Charles de), *président de la République française depuis 1959*, 7 et 8, 12, 24, 33, 49, 58 et 59, 63 à 65, 69, 71, 73 à 79, 82 et 83, 86, 88 à 91, 93 et 94, 96, 107, 112, 121 à 123, 127, 131 à 132, 135 et 136, 146 et 147, 149 à 151, 159, 162 à 166, 169 et 170, 172, 174, 179, 184, 186 et 187, 189, 206, 213, 219, 239 et 240, 244 à 246, 256, 258 à 261, 263 et 264, 266, 283, 287 à 289, 301, 309, 315 à 318, 343 et 344, 362 à 366, 374 et 375 à 379, 385, 387 et 388, 393, 395 et 396, 405 à 412, 418, 428 et 429, 434, 448, 450, 452, 454, 462, 485, 486, 492, 502, 511, 517 et 518, 521, 532, 546 et 547, 559 et 560, 569 et 570, 576 et 577, 579, 582, 585 et 586, 592, 594, 598 et 609, 616, 628 et 629, 634, 643, 645, 652, 655 à 658, 660, 676, 682, 685, 697, 701, 704, 706, 716 et 717, 721, 728, à 733, 735 à 737, 739 et 740, 749, 751, 753, 756, 758 et 759, 761 à 764, 766 et 767, 770, 773, 775, 777 à 780, 782, 788, 795 à 797, 801, 803, 811, 819 à 822, 825 à 827, 829, 831 et 832, 835 et 836, 847 à 857

GAVIN (général James Maurice), *commandant de la 82e division parachutiste américaine durant la Seconde Guerre mondiale. Ambassadeur des États-Unis à Paris de mars 1961 à septembre 1962*, 119

GBENOU (Grégoire), *ministre de la Justice du Dahomey depuis janvier 1967*, 295

GELADE (Serge), *premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat depuis mars 1965*, 641

GENDA (Ambroise Patrick), *lieutenant-colonel de l'armée sierra-léonaise, président du Comité national de Réforme* (National Reformation Council) *depuis le 23 mars 1967*, 342

GEOFFROY-DECHAUME (François), *deuxième conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis janvier 1967*, 351, 353

GEORGY (Guy), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Cotonou depuis janvier 1964*, 295, 493

GERSTENMAIER (Eugen), *homme politique ouest-allemand (CDU), président du* Bundestag *depuis 1954*, 429

GESTIDO (général Oscar Diego), *officier uruguayen, élu président de la République de l'Uruguay le 27 novembre 1966, prend officiellement ses fonctions le 1er mars 1967*, 365

GHOZALI (Ahmed), *Algérien, président du Conseil de l'Ascoop (association coopérative concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie)*, 348

GILLET (Robert), *ambassadeur de France à Rabat depuis février 1965*, 110

GLEZOS (Manolis), *homme politique grec, député, emprisonné le 21 avril 1967*, 461

GLUBB PACHA (lieutenant-général), *officier britannique, commandant de la Légion arabe pendant la guerre israélo-arabe de 1948*, 794

GOLDBERG (Arthur Joseph), *diplomate américain, représentant permanent des États-Unis à l'ONU depuis juillet 1965*, 23, 291, 358, 525, 552, 638, 646, 690, 738

GOLLAN (John), *secrétaire général du Parti communiste anglais depuis 1956*, 470

GOLOGO (Mamadou), *médecin malien, ministre de l'Information et du Tourisme depuis le 16 septembre 1966*, 98

GOMEZ (Dolorès Ibarruri), *secrétaire du Parti communiste espagnol en exil depuis la fin de la guerre civile dans son pays*, 470

GOMULKA (Wladyslaw), *premier secrétaire du comité central du Parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956*, 45, 163, 669

GOPPEL (Alfons), *ministre-président de Bavière depuis 1962, réélu en décembre 1966*, 303, 305

GORCE (Pierre), *envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Tirana de 1963 à 1964, puis ambassadeur au même poste de 1964 à 1967, puis à Bagdad à partir de mars 1967*, 619, 683, 795

GORSE (Georges), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur, haut-représentant à Alger de 1963 à 1967, ministre de l'Information à partir du 7 avril 1967*, 82, 345, 553

GOWON, YAKUBU (colonel), *chef d'État-major de l'armée de terre, devient le nouveau chef d'État du Nigeria à partir du 1er août 1966*, 109, 313 à 315, 361 et 362, 580 et 581, 706

GRÉGOIRE (Pierre), *homme politique luxembourgeois, ministre de l'Éducation nationale, des Affaires culturelles et de la Fonction publique du 15 juillet 1964 au 3 janvier 1967, puis ministre des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes*, 810

GRIVAS (général Giorgios), *officier chypriote-grec, ancien chef de l'EOKA, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964 et conseiller militaire du gouvernement chypriote*, 440, 483, 840, 842

GRIZIM (Tenchem), *conseiller scientifique près l'ambassade d'Israël à Paris depuis 1963*, 525

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), *ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957*, 171 et 172, 239, 260, 290, 297 à 302, 360, 402, 490, 524, 551, 557, 562, 579, 695 et 696, 731 et 732, 738, 778, 800 à 804, 808, 851

GRONOUSKI (John Austin), *ambassadeur des États-Unis à Varsovie depuis le 11 septembre 1965*, 157 et 158

GROOTE (Paul de), *commissaire belge auprès de l'Euratom de 1958 au 6 juillet 1967*, 185

GRUENING (Ernest), *sénateur démocrate de l'Alaska depuis 1959*, 118

GRUNITZKY (Nicolas), *président du Togo de 1963 à 1967, destitué le 13 janvier 1967 suite à un coup d'État*, 38, 79, 80, 82, 110, 116 et 117

GUEDIRA (Ahmed Rheda), *ancien directeur de cabinet auprès du roi du Maroc, ministre de l'Agriculture et ministre de l'Intérieur de 1961 à 1963, ministre des Affaires étrangères de novembre 1963 à août 1964*, 624

GUEMBANG (Kaltouma), *membre du PPT/RDA (Parti progressiste tchadien/Rassemblement démocratique africain)*, 392

GUEURY (Jean), *sous-directeur d'Afrique-Levant depuis janvier 1966*, 286, 790

GUEVARA DE LA SERNA (Ernesto dit "Che"), (1928-1967), *médecin, homme politique et révolutionnaire argentin*, 341, 423 et 424, 590

GUICHARD (Olivier), *ministre de l'Industrie à partir d'avril 1967*, 582

GUILLAUME II (1859-1941), *empereur d'Allemagne et roi de Prusse de 1888 à 1918*, 409

GULAI (Hassan), *homme politique somalien, secrétaire général du Parti du mouvement populaire*, 335

GUTTENBERG (Karl von und zu), *membre de la CSU bavaroise depuis 1945, député de Bavière au* Bundestag *depuis 1957, nommé secrétaire d'État parlementaire à la Chancellerie depuis le 11 avril 1967*, 533

GUY (Philippe), *ressortissant français*, 349

## H

HÀ VAN LÂU, *Nord-vietnamien, ancien négociateur du Vietminh à la conférence de Genève de 1954. Chargé depuis 1954 des relations entre la RDVN et la Commission internationale de contrôle de l'armistice*, 517 à 520, 796

HA, *directeur d'Europe occidentale et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien*, 124 et 125

HADJAJ-AOUAL (capitaine), *officier algérien, directeur central des Transmissions de l'ANP (Armée nationale populaire)*, 273

HADJIDIMITRIOU (Takis), *médecin chypriote, directeur d'une association littéraire*, 441

HAGMAJER (Jerzy), *homme politique polonais, vice-président du mouvement des chrétiens progressistes ou PAX*, 205

HAIDARA (Alassane Mahamane), *député et président de l'Assemblée nationale du Mali depuis novembre 1958*, 97

HAÏLÉ SELASSIÉ, *empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941*, 213, 485

HAKIM (Georges), *ministre libanais des Affaires étrangères et de la Justice depuis juillet 1965*, 710 et 711

HALLSTEIN (Walter), *homme politique allemand, président de la Commission de la CEE depuis 1958*, 50 et 69, 76 et 77, 185, 206, 473 et 474, 636

HAMIDA (Ferhat Tayeb), *ambassadeur d'Algérie à Rabat*, 319

HAMMARSKJOELD (1905-1961), *secrétaire général des Nations unies de 1953 à 1961*, 510

HARMAN (Avraham), *ambassadeur d'Israël à Washington depuis 1959*, 509

HARMEL (Pierre), *Premier ministre belge du 27 juillet 1965 au 11 février 1966, est ministre des Affaires étrangères depuis mars 1966*, 181, 259, 473 et 474, 693, 809 et 810, 812

HARRISON (Sir Geoffrey Wedgwood), *ambassadeur du Royaume-Uni à Moscou depuis 1965*, 302, 490, 524

HASE (Karl-Günther von), *homme politique ouest-allemand, secrétaire d'État à l'Information du gouvernement fédéral et porte-parole du Conseil des ministres depuis 1962*, 62, 90

HASLUCK (Paul Meernaa Caedwalla), *historien, diplomate et homme politique australien, ministre de la Défense, ministre des Affaires étrangères depuis avril 1964*, 414

HASSAN II, *roi du Maroc depuis 1961*, 111, 292, 318, 372, 624

HASSEL (Kai-Uwe von), *homme politique ouest-allemand, ministre de la Défense de 1963 à 1966 et à partir de 1966, ministre des Réfugiés*, 6

HASSOUNA (Mohammad Abdel Khalek), *diplomate égyptien, secrétaire général de la Ligue arabe depuis septembre 1952*, 49 et 50, 455

HAYDAR (Najib Abou), *médecin jordanien à Jérusalem*, 787

HEATH (Edward), *lord du Sceau privé chargé des questions européennes au cabinet britannique de 1960 à 1963*, 132

HEBICH (Norbert), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Dar es-Salaam à partir de septembre 1967*, 385

HÉLOU (Charles), *avocat, journaliste et homme politique, député et plusieurs fois ministre, élu président de la République libanaise le 18 août 1964*, 686 à 689, 710 et 711, 781

HENDERSON (Douglas), *ambassadeur des États-Unis à La Paz depuis le 8 novembre 1963*, 558

HERLEDAN (Guy), *ingénieur agronome français, au service des opérations de Développement rural à la direction des Affaires économiques et financières du secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération*, 398

HERTER (Christian), (1895-1966), *homme politique américain, secrétaire d'État de 1959 à 1961*, 258

HERTZ (Gustav Crane), *civil américain porté disparu au Sud-Vietnam depuis février 1965*, 212

HEUVEL (van den), *avocat américain, conseiller spécial de l'*Attorney *General Robert Kennedy (1962-1964)*, 196

HIJZEN (Théodorus), *diplomate néerlandais, représentant spécial de la Commission de la CEE pour les négociations du GATT ouvertes le 4 avril 1964*, 322

HITLER (Adolf), (1889-1945), *chancelier du* Reich *du 30 janvier 1933 au 30 avril 1945*, 85, 610

HÔ CHI MINH (Nguyên Sinh Cung dit), *président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1955*, 125, 188 et 189, 291, 383 et 385, 391, 407 et 408, 519, 656, 755, 797

HO THONG MINH, *ministre adjoint de la Défense nationale du Sud-Vietnam du 24 septembre au 17 décembre 1954, puis ministre de la Défense nationale jusqu'au 10 mai 1955*, 268

HOANG TU, *diplomate nord-vietnamien, ambassadeur de la RDVN à Bucarest*, 451

HOARE (major Michael), *commandant britannique du 5e commando de mercenaires anglophones*, 367 et 368

HÖCHERL (Hermann), *ministre ouest-allemand de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt depuis septembre 1965*, 604 et 605

HOÏDAS, *ancien secrétaire privé du roi Constantin II*, 663

HOOVER (John Edgar), *directeur du* Federal Bureau of Investigation *depuis 1924*, 152, 359

HORNIG (Donald Frederick), *scientifique américain, membre depuis 1960 du Comité scientifique auprès de la présidence des États-Unis*, 181

HOU YUON, *Cambodgien, député du Sangkum, plusieurs fois ministre de 1958 à 1963. Il passe à la clandestinité le 24 avril 1967*, 651

HOUHOU (Djamal), *directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères*, 347

HOUPHOUËT-BOIGNY ( Félix), *président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960*, 98, 649

HOURANI (Akram), (1912-1996), *Syrien, il devient président du Hizb ach-Chabab en 1938, devenu le Parti socialiste arabe en janvier 1950 qui fusionne avec le Baath en novembre 1952*, 699

HRADEC (Vaclav), *ambassadeur de Tchécoslovaquie à Bamako depuis juillet 1964*, 515

HSIAO HUA, *membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois et chef du département politique de l'Armée*, 18

HSIEH FU-CHIH, *membre du Comité permanent du Bureau Politique du Parti communiste chinois, responsable de Pékin*, 18

HSU HUANG, *diplomate chinois, directeur des Affaires consulaires au* Wai Chiao Pu, 351 et 352

HU NIM, *Cambodgien, député du Sangkum*, 651

HUANG CHEN, *ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964*, 200, 201

HUET (Philippe), *inspecteur des Finances, responsable de la Direction générale du Commerce intérieur et des Prix au ministère de l'Économie et des Finances depuis juin 1965*, 444

HUMEREZ (Walter), *ministre bolivien du Travail depuis février 1967*, 341

HUMO (Avdo), *membre du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie et président du Conseil fédéral pour la coordination des Affaires scientifiques depuis 1963*, 12

HUMPHREY (Hubert), *vice-président des États-Unis depuis novembre 1964*, 368 à 370, 374 à 384, 394 à 396, 406 et 407

HUSSEIN II (Ibn Talal), *roi de Jordanie depuis le 11 août 1952*, 635, 714, 752, 779, 781, 784, 816

HUSSEIN (Abdirizak Hadj), *Premier ministre de la République de Somalie de juin 1966 à juillet 1967*, 334

## I

ILIA (Dr Arturo), *président de la République d'Argentine d'août 1963 à juin 1966*, 364

INÖNÜ (Ismet), *président de la République de Turquie de 1938 à 1950*, 676, 832

IONESCU (Tudor), *titulaire de la Chaire de Mathématiques et de Physique de l'Académie roumaine*, 451

IRÈNE (princesse), *sœur du roi Constantin II*, 464

IRONSI (général Johnson Thomas Umunakwe), *commandant en chef de l'armée nigériane, chef du nouveau gouvernement militaire fédéral formé le 17 janvier 1966*, 109

IWEINS D'EECKHOUTTE (Maurice), *diplomate belge, secrétaire général de l'UEO depuis le 15 décembre 1962*, 339

## J

JACKSON (Henry Martin), *membre de la Chambre des Représentants (1941-1952), sénateur démocrate de l'État de Washington depuis 1953*, 744

JACOMET (Robert), *contrôleur général de l'Armée, président du comité des experts budgétaires à la Société des Nations à Genève de 1927 à 1936*, 856

JAHN (Gerhard), *avocat ouest-allemand, membre du* Bundestag *depuis 1957, secrétaire d'État parlementaire aux Affaires étrangères*, 534

JAMIL (Nouri), *sous-secrétaire d'État irakien des Affaires étrangères*, 683

JEANNENEY (Jean-Marcel), *ministre de l'Industrie et du Commerce de janvier 1959 à avril 1962, ambassadeur, haut-représentant de la France en Algérie (juillet 1962-janvier 1963), ministre des Affaires sociales depuis le 8 janvier 1966*, 345

JEDID (général Salah), *secrétaire général du parti Baath, chef du gouvernement syrien depuis 1966*, 681

JESSEL (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale depuis octobre 1965*, 52, 704

JEUDY (René), *consul général de France à Hambourg depuis août 1962*, 24

JHA (Chandra Shekkar), *diplomate indien, ambassadeur de l'Inde en France*, 475

JHA (Laksmi Kant), *Indien, conseiller et envoyé spécial de M^me^ Gandhi*, 302, 411, 432 et 433, 475 à 477, 492 et 493

JIVKOV (Todor), *premier secrétaire du comité central du Parti communiste bulgare depuis novembre 1962*, 452, 470, 669

JOHNSON (Daniel), *Premier ministre du Québec depuis les élections provinciales du 5 juin 1966*, 582, 584, 586, 601

JOHNSON (Lyndon Baines), *36e président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963, élu en 1964*, 6, 32, 70, 93, 107, 139, 160, 193, 196, 241, 290, 292 et 293, 312, 330, 358, 366, 374 et 375, 383, 391, 396, 407 et 408, 411, 430, 437, 524, 458, 518 et 519, 556, 565 et 566, 583, 585, 613 et 614, 701, 722, 731 et 732, 740, 745, 754 et 755, 759, 764, 768 et 769, 773, 778, 780, 797, 800, 806 à 809, 813, 817 et 818, 834, 850 et 851, 853 à 855

JONG (Petrus Joseph Sieste de), *Premier ministre néerlandais depuis le 5 avril 1967*, 616

JOXE (Louis), *ministre de l'Éducation nationale de 1962 au 1er avril 1967 puis Garde des Sceaux, ministre de la Justice à partir du 6 avril 1967*, 11 et 12

JUNDI (Abdel Karim), *homme politique syrien, chef du service de sécurité publique et de contre-espionnage depuis octobre 1966*, 681

JURGENSEN (Jean), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis février 1964*, 217, 423, 558

JUXON-SMITH (colonel André), *président du Comité national de Réforme au Sierra Leone*, 342, 345

## K

KADAR (Janos), *membre du Bureau politique et premier secrétaire du parti socialiste des Travailleurs hongrois, Premier ministre de 1956 à 1958 et de 1961 à 1965*, 470, 669

KAÏD (Ahmed), *ministre algérien des Finances depuis juin 1965*, 346

KALUME (Joseph), *diplomate congolais (Congo-Kinshasa), chef du service de la Coopération technique internationale au ministère congolais des Affaires étrangères*, 288

KAMEL (Mostafa), *ambassadeur de la RAU en Inde (1955-1958), aux États-Unis depuis 1958*, 612 et 613

KANG Sheng, *homme politique chinois, chef de la police au sein du Comité permanent du Bureau Politique du Parti communiste chinois*, 18

KARAMANLIS (Konstantinos), *Premier ministre de Grèce d'octobre 1955 à mars 1958, de mai 1958 à septembre 1961 et de novembre 1961 à juin 1963*, 425

KARYDAS (colonel), *officier grec, un des auteurs du coup d'État militaire d'avril 1967*, 663

KASSA-MAPSI (Émile), *homme politique gabonais, ministre délégué au Plan, au Tourisme et à l'Organisation nationale des Femmes gabonaises depuis le 25 janvier 1967*, 333

KATSAMBAS (Christakis), *journaliste chypriote-grec, rédacteur en chef de* Phileleftheros, 441

KATSOURIS (Zenon), *avocat chypriote-grec*, 441

KATTNER (Eugen), *vice-ministre du Commerce extérieur et interallemand de la République démocratique allemande*, 278 à 280

KATZENBACH (Nicholas), *secrétaire adjoint au Département d'État depuis 1966*, 370, 508 et 509

KATZER (Hans), *ministre du Travail et de la Protection sociale de la République fédérale d'Allemagne depuis 1965*, 834

KAUNDA (Kenneth David), *Premier ministre de la Rhodésie du Nord de janvier à octobre 1964, puis président de la Zambie*, 762

KEITA (Madeira), *homme politique malien ministre de la Justice, des Affaires sociales et du Travail dans le gouvernement formé le 17 septembre 1966*, 97

KEITA (Modibo), *chef de l'État, président du gouvernement du Mali depuis septembre 1960*, 97 et 98, 305, 355, 398

KENNEDY (John Fitzgerald), (1917-1963), *député puis sénateur démocrate, président des États-Unis (1960-1963), assassiné à Dallas le 22 novembre 1963*, 59 et 60, 134, 175, 186 à 189, 254, 258 et 259, 326, 407, 456, 566

KENNEDY (Robert), Attorney General *de 1961 à 1964, sénateur démocrate de l'État de New York depuis 1965*, 186, 190 à 197, 212, 266, 290, 519

KERGARAVAT, *général français, commandant désigné de la zone stratégique d'Afrique centrale*, 394

KHENE (Lamine), *médecin et homme politique algérien, président de l'OCI (Organisme de coopération industrielle) depuis janvier 1966, ministre des Travaux publics et de la Construction depuis septembre 1966*, 348 et 437

KHIEU SAMPHAN, *homme politique cambodgien, député du Sangkum aux élections de 1962. Secrétaire d'État au Commerce (1962-1963). Réélu député aux élections de 1966, il passe à la clandestinité le 24 avril 1967*, 650 et 651

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergheïevitch), *premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique (1953-1964), président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964*, 257, 469 et 470, 721

KI ZERBO (Joseph), *directeur général des services de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République de Haute-Volta de novembre 1965 au 8 janvier 1966*, 226 et 227

KIBWÉ (Jean-Baptiste), *président de la Générale congolaise de Minerais (Congo-Kinshasa)*, 236

KIELMANSEGG (général J.A. von), *officier de l'armée allemande, nommé commandant en chef des forces Centre-Europe de l'OTAN en juin 1966*, 316 à 318

KIESINGER (Dr Kurt Georg), *Chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis décembre 1966*, 5 et 7, 9, 24, 42 et 43, 45 et 46, 60, 63 à 67, 70 à 74, 76 à 78, 83, 85, 88 à 92, 95 et 96, 120 et 123, 165, 168, 171 et 172, 205, 239, 245, 256, 259, 287, 294, 303 à 305, 308, 309, 369, 376 et 377, 385, 410, 413, 429, 431, 437, 445, 453, 471, 534, 616, 704, 808, 834 à 837

KINDE (Arsène), *homme politique dahoméen, administrateur de la France d'Outre-Mer, ministre de la Justice et de la Législation (26 décembre 1965-30 décembre 1966)*, 295

KINGSBURY-SMITH (Joseph), *journaliste américain du groupe de presse Hearst, prix Pulitzer 1956*, 86

KIRILLINE (Vladimir Alekseevitch), *vice-président du Conseil des Ministres de l'URSS depuis 1965 et président du Comité d'État pour la Coopération scientifique et technique depuis cette date*, 260

KISLIAK (Ivan), *diplomate soviétique en poste à Athènes en 1967*, 482

KLAIBER (Dr Manfred), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis le 16 novembre 1963*, 90

KLAUS (Josef), *chancelier d'Autriche depuis le 2 avril 1964*, 455

KLISZKO (Zénon), *vice-maréchal de la Diète polonaise*, 172

KOLLIAS (Constantin), *procureur du roi près la Cour suprême, est nommé Premier ministre le 21 avril 1967*, 424, 427, 440, 460, 466 et 467, 662 à 664, 841

KONATE (Tiéloué), *gouverneur et directeur général-adjoint de la Banque de la République du Mali depuis 1964, avec rang de ministre*, 305

KONE (Fatogoma), *ancien conseiller économique près l'ambassade du Mali à Moscou*, 516

KONE (Jean-Marie), *ministre d'État chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques et financières depuis le 17 septembre 1962 est également président du conseil des Gouverneurs et vice-président de la Banque africaine de développement (BAD)*, 97, 305 et 306, 397, 398, 724 à 726

KONG Le (général), *commandant des forces neutralistes laotiennes en exil depuis le 15 novembre 1966, officiellement démis de ses fonctions depuis mars 1967*, 138, 404, 489, 665 et 666

KOSCIUSKO-MORIZET (Jacques), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France au Congo-Léopoldville depuis 1963*, 285 et 288, 366

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), *président du Conseil des ministres de l'URSS, depuis octobre 1964*, 13, 131, 170, 233 et 234, 239 et 240 à 246, 260, 266, 291 à 293, 298, 300 et 301, 359, 383, 432, 454, 470, 576 à 579, 634, 643, 645, 652, 656 et 657, 659, 669, 716 et 717, 721 à 723, 728 à 730, 732, 735 à 737, 739 et 740 et 741, 745, 749, 753 et 754, 775 à 780, 800, 806 à 809, 812, 813, 817 et 818, 847 à 857

KOSTER (Henri Johan de), *secrétaire d'État néerlandais aux Affaires étrangères depuis le 12 juin 1967*, 810

KOU ROUN, *conseiller auprès du ministre de l'Intérieur du Cambodge pour les affaires concernant la sécurité nationale*, 650

KOUPRASITH ABHAY, *général laotien, commandant en chef adjoint des forces armées royales laotiennes et commandant de la région militaire de Vientiane*, 138

KOUTON (Issiakou), *ministre dahoméen du Développement et de la Coopération*, 297

KOUYATE (Seydou Badian), *ancien ministre malien du Développement (17 septembre 1962-17 septembre 1966), est président de la commission des Affaires économiques et financières du comité national de défense de la révolution depuis le 16 août 1966*, 98

KOUZMINE (Mikhaïl), *vice-ministre soviétique du Commerce*, 2

KOUZNETSOV (Vasiliy Vasilievietch), *premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1955*, 544

KOVALIEV (Anatolii Gavrilovitch), *diplomate soviétique, directeur du service Europe au MID depuis 1965*, 239

KOZYREV (Semen Pavlovich), *vice-ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1966*, 13, 531, 557, 562, 574, 576, 694 et 695

KPOHOU (Ali), *ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Fonction publique du Togo depuis le 26 novembre 1966*, 80

KRAG (Jens Otto), *Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Danemark depuis 1962*, 44 et 45

KUNERALP (Zeki Kemal), *secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Turquie*, 311

KUSTERER (Hermann), *interprète ouest-allemand*, 91

KÜTCHÜK (Dr Fazil), *chef de la communauté turque et vice-président élu de Chypre depuis décembre 1959*, 311, 442

KUTUKLUI (Noé), *avocat togolais, ancien secrétaire général adjoint du parti de l'unité togolaise, ministre des Affaires sociales, du travail et de la fonction publique du 6 janvier au 14 mai 1963*, 117

KUZNETSOV (Vasilii), *Premier ministre adjoint soviétique des Affaires étrangères*, 522 et 523, 531 et 532

KYPRIANOU (Spyros), *ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis août 1960*, 310, 843

## L

La Chevardière de La Grandville (Jean de), *chargé du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département depuis décembre 1961*, 103 et 104, 263, 483, 511, 627 et 628, 845

Labrusse (Bertrand), *conseiller référendaire à la première chambre de la Cour des Comptes depuis 1965, conseiller technique au cabinet du Ministre des Affaires étrangères depuis février 1966*, 397

Ladas (colonel Ioannis), *officier grec, secrétaire général du ministère de l'Ordre public après le coup d'État d'avril 1967*, 663

Ladgham (Bahi), *secrétaire d'État tunisien à la Présidence et à la Défense nationale*, 653

Ladreit de La Charrière (Guy), *chargé du service des Nations unies et des Organisations internationales depuis mars 1965 et membre de la délégation française aux 20e et 21e sessions de l'Assemblée générale des Nations unies 1965-1966*, 530

Lahr (Dr Rolf), *secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1961*, 44 et 45, 51, 55 à 57, 121, 455 à 457

Lalande (général André), *général de division, chef de l'État major particulier du président de la République depuis 1967*, 343

Lambrakis (Gregoris), (1912-1963), *député socialiste grec*, 466

Lambrev (Kosta), *ambassadeur de Bulgarie à Bamako depuis septembre 1965*, 515

Lambroschini (Joseph), *conseiller des Affaires étrangères, consul général à Saigon depuis août 1964*, 266, 415

Lamizana (lieutenant-colonel Sangoulé), *président de la République de Haute-Volta et président du conseil des ministres depuis le 8 janvier 1966*, 224, 225, 228

Lansana (brigadier général David), *officier sierra-léonais*, 342 et 343

Laraki (Dr Ahmed), *ministre marocain des Affaires étrangères depuis le remaniement ministériel du 11 mars 1967*, 625, 641

Lardinois (Pierre Joseph), *ministre néerlandais de l'Agriculture et de la Pêche depuis le 5 avril 1967*, 605

Lauritzen (Dr Lauritz), *homme politique ouest-allemand (SPD), ministre de la Justice et des Affaires fédérales du* Land *de Hesse, maire de Cassel, est nommé ministre de la Construction le 1er décembre* 1966, 534

Lavéry (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, chef du service de Coopération économique à la direction des Affaires économiques et financières au Département, depuis octobre 1966*, 586

Le Duan, *premier secrétaire du comité central du parti des Travailleurs du Vietnam depuis 1960*, 125

Le Thang Ngi, *membre du bureau politique du parti des Travailleurs et vice-Premier ministre de la République démocratique du Nord-Vietnam*, 451

Lebel (Claude), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis avril 1966*, 385, 591, 593 et 594

Leber (Georg), *homme politique ouest-allemand (SPD), ministre des Transports depuis le 1er décembre 1966*, 534

Leddy (John Marshall), *secrétaire d'État américain adjoint pour les Affaires européennes depuis 1965*, 723

Ledoux (Charles Ernest), *industriel français, fondateur de la société minière et métallurgique de Peñarroya en 1881*, 284

Leduc (François), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Ottawa depuis mars 1965*, 218, 231, 582

LEFEBVRE DE LABOULAYE (François), *ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965*, 264 et 265, 347, 372 et 373, 433 et 434

LEFORT (général), *chef de la mission militaire française au Laos de 1964 au 29 juin 1967*, 404

LÉGER (Jules), *ambassadeur du Canada à Mexico (1953-1954), sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1954-1958), représentant permanent à l'OTAN (1958-1962), ambassadeur à Rome (1962-1964) et à Paris depuis 1964*, 217 et 218

LEIGH (William), *chef des services de police du Sierra Leone*, 345

LEMNITZER (général Lyman L.), *commandant suprême américain des forces alliées en Europe, ou SACEUR (*Supreme allied commander Europe*), depuis 1963*, 27, 29, 103 et 105, 143 et 144, 160 et 161, 180, 264, 315 à 318, 417 et 418, 483 et 484, 511 à 513

LEMOINE, *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Freetown depuis décembre 1966*, 342, 344

LENART (Josef), *membre du* Praesidium *du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque*, 669

LENG NGETH, *président de l'association de l'amitié chinoise, ancien président du Conseil du Cambodge de janvier à septembre 1955 et ancien ambassadeur du Cambodge à Pékin*, 651

LENZ (Dr Hans), *ministre fédéral de la Recherche scientifique et des Sciences humaines (1962-1965) de la République fédérale d'Allemagne*, 58

LEPRETTE (Jacques), *ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller à Washington depuis mars 1966*, 394

LESAGE (Jean), *juriste, Premier ministre du Canada de juillet 1960 à août 1966*, 582

LESCOT (Roger), *ambassadeur de France à Amman depuis octobre 1962*, 781, 787

LEUSSE DE SYON (Bruno de), *directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères depuis février 1966*, 434, 724, 800

LEUSSE (Pierre de), ambassadeur de France à Rabat de 1962 à 1965, représentant permanent de la France au conseil de l'OTAN avec rang d'ambassadeur de 1965 à 1967 et ambassadeur, haut représentant à Alger depuis mai 1967, 26, 161, 207, 263, 417, 511, 572

LEVASSEUR (Francis), *ambassadeur de France à Ouagadougou depuis mai 1963*, 224

LEVAVI, *directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères*, 804 et 805

LEVÊQUE (Michel), *premier secrétaire près l'ambassade de France à Moscou depuis mai 1966*, 402

LEWANDOWSKI (Januscz), *diplomate polonais, représentant permanent de la Pologne aux Nations unies de 1960 à 1966 et commissaire polonais auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice*, 155 à 157, 163

LI FU CHEN, *chargé de la planification au sein du Comité permanent du Bureau Politique du Parti communiste chinois*, 18

LI PAO-HUA, *officiel chinois, premier secrétaire de la province de l'Anwhei*, 19

LIGHTFOOT-BOSTON (Sir Henry), *gouverneur général de Sierra Leone et commandant en chef des armées de 1962 à 1967*, 342

LIMBOURG (Peter), *diplomate ouest-allemand, ancien premier secrétaire près l'ambassade de la RFA à Paris (1952-1955), ancien chef de cabinet de M. von Brentano, alors directeur de l'*Auswärtiges Amt *de 1955 à 1961, conseiller près l'ambassade de la RFA auprès du Saint Siège de 1961 à 1965 puis ministre-conseiller près l'ambassade d'Allemagne à Paris depuis septembre 1965*, 52, 91

LIN PIAO, *officier et politicien chinois, vice-président du Comité central du Parti communiste chinois depuis 1958, ministre de la Défense nationale depuis 1959 et numéro deux du régime depuis 1966*, 18, 424, 742 et 743

LIU SHAO-CHI, *numéro deux du Parti communiste chinois et héritier présomptif de Mao Tsé Toung à partir de 1943, il succède à celui-ci comme chef de l'État à partir de 1959*, 19, 21

LO KWEI PO, *vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine*, 201 à 204

LOESCH, *directeur de la délégation commerciale permanente de la République démocratique allemande à Alger*, 279

LON NOL, *ministre cambodgien de la Défense et chef d'État-major général depuis 1955, vice-Premier ministre depuis 1963, puis Premier ministre du 24 octobre 1966 jusqu'au 29 avril 1967*, 400 et 401, 650

LONGO (Luigi), *secrétaire du Parti communiste italien depuis 1964*, 470

LOUIS-PHILIPPE (1773-1850), *roi de France de 1830 à 1848*, 484

LU TING-YI, *vice-président du Conseil d'État de la République populaire de Chine de 1959 à 1966, ministre de la Culture de 1965 à 1966*, 18, 21

LUCAS, S.J., R.P., Français, *directeur de la station française de la radio du Vatican*, 598

LUCET (Charles), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965*, 22, 32, 105, 118, 151, 180, 209 et 210, 233, 290, 350, 358, 380, 394 et 395, 413, 437, 508 et 509, 524, 526 et 527, 535, 552, 557, 565 et 566, 568, 595, 612, 618, 621, 673 et 674, 685, 689, 708, 722, 744, 806, 808

LUMUMBA (Patrice), (1925-1961), *fondateur du MNC (mouvement national congolais) en octobre 1958, ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville (juin 1960-5 novembre 1960), assassiné le 13 février 1961*, 423

LUNS (Joseph), *ministre néerlandais des Affaires étrangères des Pays-Bas depuis 1956*, 75 et 76, 259, 430, 473, 615, 637, 836

LUO JUI-CHING (général), *ancien chef d'État-major de l'Armée populaire de libération chinoise*, 18, 21

LY (Oumar), *directeur de la société malienne d'importation et d'exportation SOMIEX, créée en octobre 1960*, 307

LYSSARIDES (Dr), *homme politique chypriote-grec, député progressiste*, 443

## M

M'BA (Léon), *homme politique gabonais, président de la République gabonaise depuis 1960, réélu en mars 1967*, 331 à 334

M'BENGUÉ (Alioune Badara), *homme politique sénégalais, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, depuis le 10 décembre 1963*, 229

M'BO (Mamadou), *industriel malien, directeur général de la SONETRA*, 307

M'HAMMEDI (Driss), *directeur du cabinet royal marocain depuis le 13 novembre 1963*, 624

MA TZU-CHING, *ambassadeur de la République populaire de Chine à Bamako*, 101, 515

MABILLAGAN (Felipe), *ambassadeur des Philippines à Vientiane*, 666

MACAULEY (Berthan), Attorney General *du Sierra Leone dans le gouvernement d'Albert Margai, démissionne en avril 1967*, 345

MACMILLAN (Harold), *Premier ministre britannique de janvier 1957 à octobre 1963*, 73, 132, 134, 175, 254, 764

MAGNIEN (Marius), *écrivain et journaliste français*, 590

MAHJOUB BEN SEDDIK, *secrétaire général de l'Union marocaine du travail fondée le 20 mars 1955*, 672

MAHSAS (Ali), *ministre algérien de l'Agriculture et de la réforme agraire depuis septembre 1963*, 346

MAI VAN BO, *délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967*, 22, 119, 124, 194, 197, 210, 291, 384, 517, 519, 520, 796 et 797

MAI VAN DAI, *sous-secrétaire d'État à l'Information du Sud-Vietnam*, 268

MAIGA (Yacouba), *vice-président de l'Assemblée nationale du Mali depuis le 31 mars 1959*, 97

MAIWANDWAL (Mohammed Hachim), *Premier ministre d'Afghanistan depuis novembre 1965*, 387

MAKAREZOS (colonel Nicolaos), *officier grec, a participé au putsch d'avril 1967*, 465, 663

MAKARIOS III (Mikhaïl, Kristodhoulos Mouskos, en religion Mgr), *ethnarque, premier président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959*, 115, 310 et 311, 440, 442 et 443, 483, 840 à 844

MAKHOS (Dr Ibrahim), *membre du parti Baath, vice-Premier ministre syrien et ministre des Affaires étrangères depuis septembre 1966*, 487 à 489, 496, 503, 599, 700

MALEK (Redha), *ambassadeur d'Algérie à Paris depuis 1966*, 347, 433 à 437

MALIK (Adam), *ambassadeur d'Indonésie en URSS (1959-1963), ministre du Commerce (1963-1966) enfin ministre des Affaires étrangères depuis 1966*, 238 et 239

MALITZA (Mircea), *vice-ministre roumain des Affaires étrangères*, 287

MALLOUM, *officier tchadien, responsable opérationnel de la zone est*, 393

MALO (Charles), *conseiller des Affaires étrangères à la section politique (Vietnam) du service Cambodge, Laos, Vietnam à la sous-direction d'Asie-Océanie du Département depuis mai 1966*, 517

MALRAUX (André), *écrivain et homme politique français, ministre d'État, chargé de la Culture de puis 1959*, 582, 585

MAMMA (Fousseni), *ministre togolais de l'Intérieur (29 septembre 1964-26 novembre 1966) puis ministre de l'Éducation nationale (26 novembre 1966-13 janvier 1967)*, 116

MANAC'H (Étienne), *ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960*, 36, 190 à 197, 323, 353, 491, 517 à 520, 796

MANDEFRO (Ayalew), *chef de cabinet de Ketama Yifru, ministre éthiopien des Affaires étrangères*, 213

MANESCU (Corneliu), *ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 23 mars 1961*, 43, 47, 449, 452

MANSFIELD (Michael Joseph dit Mike), *sénateur démocrate du Montana depuis 1952*, leader *de la majorité démocrate du Sénat américain depuis 1961*, 119, 152

MANSHOLT (Sicco Leendert), *vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne, depuis 1958*, 185, 604 et 605, 615, 637

MANSOUR (Gamal), *directeur d'Europe au ministère égyptien des Affaires étrangères*, 647

MAO TSÉ-TOUNG, *président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959. Il est depuis secrétaire général du Parti communiste chinois*, 18 et 19, 106, 125, 184, 191, 197, 243 et 244, 258, 292, 355, 469, 471, 561, 590, 651, 742

MARCELLIN (Raymond), *ministre de l'Industrie de janvier 1966 à avril 1967*, 582

MARCHAND (Jean), *syndicaliste et homme politique canadien, député libéral à la Chambre des Communes depuis novembre 1965, ministre de la Citoyenneté, de la Main d'œuvre et de l'Immigration depuis 1966*, 218, 232

MARCHAUD, *médecin-général français*, 273

MARCOS (Ferdinand Edralin), *président de la République des Philippines depuis le 30 décembre 1965*, 665

MARÇOTTE DE SAINTE-MAIRE (Christian), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Nicosie depuis avril 1963*, 440, 842

MARDER (Murray), *journaliste américain, rédacteur politique au* Washington Post, 807

MARGAI (Sir Albert), *Premier ministre du Sierra Leone de 1964 à 1967*, 342, 345

MARIE-ANTOINETTE (1755-1793), *reine de France*, 468

MARJOLIN (Robert), *vice-président français de la Commission de la CEE de 1958 au 6 juillet 1967*, 185

MARKEZINIS, *homme politique grec, chef du parti dit « progressiste » grec, proche de l'Union nationale radicale* (Ere), 114

MARKIDES (Vias), *ancien directeur de la radio chypriote*, 441

MARTIN (André), *vice-président de l'Ascoop (Association coopérative concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie)*, 348

MARTIN (Jacques), *ministre plénipotentiaire, sous-directeur du service des pactes et des Affaires atomiques au Département depuis mai 1963*, 37

MARTIN (Mgr Jacques), *évêque français de Naplouse (Palestine) en résidence au Vatican*, 639

MARTIN (Paul), *ministre canadien des Affaires étrangères depuis 1963*, 459

MASMOUDI (Mohammed), *ambassadeur de Tunisie à Paris depuis 1965*, 265

MASON (Dave), *journaliste américain du* Sunday Star, 350

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), *président de la République du Congo-Brazzaville, chef de l'État, ministre des forces armées depuis le 24 décembre 1963*, 462, 592 à 594

MASSU (général Jacques), *commandant en chef des forces françaises en Allemagne depuis avril 1966*, 317

MAUDLING (Reginald), *chancelier de l'Échiquier de 1962 à 1964*, 215

MAURER (Ion Gheorghe), *président du Conseil des ministres de Roumanie depuis 1961, membre du* Praesidium *permanent et du comité exécutif du Parti communiste roumain depuis août 1965*, 822 et 823

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), *ministre de l'Industrie de décembre 1962 à janvier 1966*, 11

MBEKA (Joseph), *ambassadeur de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) à Paris depuis le 25 juillet 1966*, 594

MCCARTHY (Eugene Joseph), *professeur et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants des États-Unis (1949-1958), sénateur du Minnesota depuis 1958*, 673

MCCLELLAN (John Little), *membre de la Chambre des Représentants (1935-1939) puis sénateur de l'Arkansas depuis 1942*, 567

MCCLOSKEY (Matthew), *diplomate américain, porte-parole du Département d'État depuis 1964*, 292

MCNAMARA (Robert Strange), *secrétaire américain à la Défense depuis 1961*, 33, 118, 157, à 159, 181, 744, 851

MEATCHI (Antoine Idrissou), *vice-président de la République du Togo (5 mai 1963-13 janvier 1967), ministre de l'Intérieur (26 novembre 1966-13 janvier 1967)*, 80 à 82

MEDEGHRI (Ahmad), *ministre algérien de l'Intérieur de 1962 à 1964, membre du bureau politique du FLN depuis 1964 et membre du Conseil de la révolution depuis 1965*, 571

MEDOUNI (capitaine Rachid), *directeur central du Génie algérien*, 273

MEIR (Golda), *ministre israélien des Affaires étrangères de juin 1956 à décembre 1965*, 49, 542, 545, 566, 682, 804

MELEAGROU (Hivi), *femme de lettres grecque*, 441

MENDE (Dr Erich), *député FDP (*Freie Demokratische Partei*), de Rhénanie-Westphalie au* Bundestag *depuis 1949, président du parti libéral allemand depuis janvier 1960, vice-chancelier et ministre des Affaires pan-allemandes de 1963 à 1966*, 308

MENDOZA (Vicente), *ministre bolivien du Travail*, 341

MENSAH (Moïse), *ingénieur agronome dahoméen, ministre du Développement rural et de la Coopération (24 décembre 1965-30 décembre 1966), devient le représentant régional adjoint pour l'Afrique auprès de la* Food and Agriculture Organization of the United Nations *(FAO)*, 295

MERABTENE (Madhi), *responsable d'*El Djeich, *organe de presse du commissariat politique de l'Armée nationale populaire algérienne (ANP)*, 573

MEROZ (Yohanan), *ministre-conseiller près l'ambassade d'Israël à Paris depuis août 1963*, 527

MESSMER (Pierre), (1916-2007), *ministre des Armées depuis février 1960*, 27, 29, 62, 405, 472, 627, 705

MEYER-LINDENBERG (Dr Hermann), *diplomate ouest-allemand, directeur des Affaires politiques à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1965*, 52, 90, 704

MIHAJLOVITCH (général Draga), (1893-1946), *chef des maquisards tchetniks yougoslaves durant la Seconde Guerre mondiale*, 10

MILJKOVITCH (Mita), *ancien ambassadeur de Yougoslavie à Paris*, 11

MINTCHEV (Nikolaï), *ambassadeur de Bulgarie à Athènes depuis 1965*, 842

MISNIK (Mikhaïl), *président de la Commission soviétique de la planification d'État* (GOSPLAN), *en mission à Alger en février 1966*, 2

MISSOFFE (François), *ambassadeur de France au Japon de 1964 à 1966 ; ministre de la Jeunesse et des Sports depuis 1966*, 218, 582, 585

MITRELIAS (Harilaos), *Grec, président de la Commission pour la rédaction de la nouvelle constitution grecque*, 663

MITSOTAKIS (Constantin), *homme politique grec*, 425

MITTERRAND (François), *président de la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste créée en décembre 1965*, 83

MOANGA ( Ion), *ambassadeur de Roumanie à Hanoï depuis février 1965*, 626

MOBUTU (général Joseph-Désiré), *président de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 24 novembre 1965*, 235, 237, 286, 288 et 289, 367, 594 et 595

MOHAND OU EL HADJ, *officier algérien, commandant de la Willaya III*, 346

MOHIEDDINE (Zakaria), *Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la République arabe unie (1965-1966)*, 640

MOLLET (Guy), *président du Conseil des ministres du 1er février 1956 au 13 juin 1957*, 751

MONDJO (Nicolas), *ambassadeur du Congo-Brazzaville à Paris de novembre 1964 à janvier 1967*, 462

MONTAN (Nils), *secrétaire général adjoint du ministère suédois des Affaires étrangères de 1964 à septembre 1967 et chef de la délégation aux négociations du GATT, puis ambassadeur à Bonn*, 322

MONTINI (Giovanni Battista), *archevêque de Milan, pape sous le nom de Paul VI depuis le 21 juin 1963*, 362, 598

MOONEY (Richard), *journaliste américain au* New York Times, 350

MOORE, *ambassadeur des États-Unis à Bamako*, 99

MORO (Aldo), *président du Conseil des ministres italien depuis 1963, et ministre des Affaires étrangères d'Italie de décembre 1965 à février 1966*, 51, 835, 836

MORSE (Frank Bradford), *sénateur républicain du Massachusetts depuis 1961*, 119

MORTON, *sénateur républicain du Kentucky depuis 1957*, 360

MÜLLER-ROSCHACH (Herbert), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis mai 1966*, 431

MULTRIER (général de division Michel), *chef d'État-major adjoint des Armées*, 27 et 28, 417 et 418, 484, 512, 627

MUNDT (Karl), *sénateur républicain du Dakota du Sud depuis 1948*, 152

MUNDULA (Carlo), *chancelier près l'ambassade d'Italie à Conakry, chargé de la représentation des intérêts français*, 357

MURRAY (Sir Ralph), *journaliste américain, rédacteur politique au* Washington Post, 841

MUSATOV (Leonid Nikolaevich), *ambassadeur d'URSS à Bamako depuis 1965*, 515

## N

N'DOURE (Hamacire), *avocat, ancien ministre malien de la Coopération et ambassadeur désigné auprès des Commissions économiques européennes à Bruxelles*, 98

N'KRUMAH (Kwame), *président de la République du Ghana de 1960 à 1966*, 99, 116

NAM (Tran Hoai), *membre du comité central du Front national de Libération sud-vietnamien, et son représentant à Alger depuis juin 1966*, 82 et 83

NAPOLÉON Ier (1769-1821), *empereur des Français de 1804 à 1815*, 375

NASSER (colonel Gamal Abdel), *président de la République d'Égypte depuis 1956 puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958*, 292, 501 à 503, 507, 510, 530, 532, 536, 543 et 544 à 546, 548, 551, 553 et 554, 559 et 560, 563 et 564, 566 et 567, 596, 599, 600, 605 à 608, 610, 613, 624 et 625, 635, 638, 653 et 654, 657, 668, 671, 675, 680, 699, 714, 720, 732, 735, 752, 761, 782 et 783, 785, 793, 817 et 818, 820

NASSER (Mohammed), *ministre irakien de la Culture et de la Communication depuis septembre 1965 jusqu'en juillet 1967*, 354

NAUDY (André), *ambassadeur de France à Dar es-Salaam depuis juin 1966*, 386

NDELE (Albert), *gouverneur de la banque centrale de la République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa) depuis 1961*, 289

NDONG (Mgr François), *ordonné prêtre le 17 avril 1938 ; sacré évêque titulaire de Rafanée et auxiliaire à Libreville depuis le 2 juillet 1961*, 333

NÈGRE (Louis), *gouverneur de la Banque de la République du Mali depuis 1964, ministre des Finances du Mali depuis septembre 1966*, 97, 305 et 306, 397, 398, 514, 719

NEHRU (Pandit Jawaharlal), (1889-1964), *Premier ministre indien, ministre des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique de 1947 au 27 mai 1964*, 432 et 433

NEHRU (Braj Kumar), *ambassadeur de l'Inde à Washington depuis 1961*, 431

NENNI (Pietro), leader *du Parti socialiste unifié italien depuis 1943, vice-président du Conseil des ministres depuis 1963*, 48 et 49, 51, 78

NGO DINH DIEM (1901-1963), *président de la République du Sud-Vietnam du 16 juin 1954 au 1er novembre 1963, date de son assassinat*, 165, 268

NGUYEN CAO KY, *Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965*, 165, 187, 189, 268 et 269, 329 et 330

NGUYEN DUY TRINH, *ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1954*, 194, 224

NGUYEN HUU THO, *président du comité central du Front national de libération sud-vietnamien depuis 1962, président du* Praesidium *du comité central du Front national de libération sud-vietnamien depuis 1964*, 35, 268, 292

NGUYEN KHANH (général), *commande le IIe corps sud-vietnamien jusqu'au 29 novembre 1963, et après cette date le IVe corps. Il est Premier ministre du Sud-Vietnam du 8 février au 25 août 1964 et président de la République du 30 janvier au 8 février 1964, puis du 16 au 27 août 1964*, 268

NGUYEN NGOC LOAN (général), *chef de la sécurité militaire sud-vietnamienne*, 268, 269

NGUYEN VAN HIEU, *représentant du Front national de libération sud-vietnamien à Phnom Penh*, 268

NGUYEN VAN THIEU, *chef de l'État sud-vietnamien, depuis le 19 juin 1965*, 267 à 269, 329 et 330

NGUYEN VAN TIEN, *délégué à Hanoï du Front national de libération sud-vietnamien depuis 1966*, 34 à 36

NHIEK TIOULONG (général), *inspecteur général des forces armées royales khmères*, 650

NICOL DE LA BELLEISSUE (Gilles), *secrétaire des Affaires étrangères, deuxième secrétaire à Londres depuis 1965*, 790

NIKEZITCH (Marko), *secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères depuis 1965*, 12

NIKITAS (Solon), avocat grec, 441

NIXON (Richard Milhous), *sénateur (1951-1953), vice-président des États-Unis (1952-1960), président du parti républicain depuis 1960*, 655 à 658

NOGUEIRA (Franco), *ministre portugais des Affaires étrangères depuis 1961*, 792

NOREAU (Georges), *conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France à Budapest depuis novembre 1965*, 633

NORSTAD (général Lauris), *commandant en chef américain des forces américaines et des forces de l'OTAN en Europe (Saceur) de 1956 à 1962*, 405 à 408, 418

NOSAVAN (général Phoumi), *vice-président du Conseil et ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale laotien formé en juin 1962. Exilé en Thaïlande après l'échec du putsch de janvier 1965*, 404

NOUMAZALAY (Ambroise), *Premier ministre du Congo-Brazzaville depuis mai 1966*, 592

NOVOTNY (Antonin), *président de la République de Tchécoslovaquie depuis le 19 novembre 1957, réélu le 12 novembre 1964*, 44, 470, 669

NUGUE (Christian), *attaché culturel près l'ambassade de France à La Paz de 1965 à 1967*, 320

NUNGESSER (Roland), *secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Logement dans le troisième ministère Pompidou (8 janvier 1966-1er avril 1967) devient secrétaire d'État chargé de l'Économie et des Finances dans le quatrième ministère Pompidou formé le 6 avril 1967*, 630 et 631, 633

NYERERE (Julius Kambarage), *président de la République unie de Tanzanie depuis le 29 octobre 1964*, 219

## O

O'Cornesse (Patrick), *secrétaire des Affaires étrangères au service de coopération économique du Département depuis novembre 1966*, 747

O'Neil (Sir Conor Douglas Walker), *ambassadeur de Grande-Bretagne auprès de la CEE à Bruxelles (1963-1965), chargé des questions économiques au* Foreign Office, *puis sous-secrétaire d'État adjoint chargé des questions ayant trait au Marché commun et à l'AELE à partir du 30 janvier 1967*, 146

Oborenko (Valentin), *diplomate soviétique, ministre-conseiller près l'ambassade d'URSS à Paris*, 491, 696

Ochab (Édouard), *vice-président (1961-1964) puis président du Conseil d'État polonais depuis 1964*, 163

Ogliastro (Jacques), *journaliste, chef du service diplomatique du* Figaro, 205

Ognamy (Maurice), *membre du bureau politique du Mouvement national de la Révolution (MNR) du Congo-Brazzaville*, 592

Ojukwu (colonel Chukwu Emeka Odumegwu), *gouverneur militaire du Nigeria oriental depuis le coup d'État du 15 janvier 1966*, 314, 335, 581

Oliva (Giorgio), *sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 23 février 1966*, 636, 810

Olympio (Sylvanus), (1902-1963), *président du Togo d'avril 1960 à janvier 1963*, 39, 80, 116 et 117

Ongania (général Juan Carlos), *président de la République argentine depuis juin 1966*, 364

Orlandi (Giovanni d'), *ambassadeur d'Italie à Saigon depuis 1962 et doyen du corps diplomatique dans la capitale sud-vietnamienne*, 155

Ortiz Lema (Edgard), *ministre de l'Éducation nationale de Bolivie depuis le 6 août 1966*, 320

Osorio-Tafall (Bibiano F.), *Mexicain, représentant du programme de développement des Nations unies au Congo, nommé, à dater du 20 février 1967, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies à Chypre*, 442

Osterheld, (Dr Horst), *ministre plénipotentiaire, chef du service diplomatique de la Chancellerie fédérale*, 90

Oufkir (général Mohammed), *ministre marocain de l'Intérieur depuis le 20 août 1964*, 112, 624, 641

Outkine, *conseiller près l'ambassade de l'URSS à Paris*, 372 et 373

## P

Pachachi (Adnan), *ministre des Affaires étrangères de la République irakienne depuis décembre 1965*, 613, 795, 817

Pagenstert, (Dr Gottfried), *chargé d'Affaires de la République fédérale d'Allemagne à Dar es-Salaam de mars à septembre 1967*, 385, 387

Pagni (Robert), *ressortissant français*, 349

Pagniez (Yves), *conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller près l'ambassade de France à Pékin de 1964 à 1967*, 198

Palewski (Gaston), *ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales (1962-1965), président du Conseil constitutionnel depuis mars 1965*, 58

PALLISER (Arthur Michael), *diplomate britannique, chef du service de planification du* Foreign Office *depuis 1964*, 146

PALMER (Joseph), *sous-secrétaire d'État américain pour les Affaires africaines de 1956 à 1958*, 514

PANAYOTOU (Andrea), *avocat grec*, 441

PAPADOPOULOS (colonel Georgios), *ministre à la présidence du Conseil grec à partir d'avril 1967*, 465, 662 à 664

PAPAIOANNOU (Ezekias), *secrétaire général du Parti communiste chypriote*, 441, 842

PAPANDREOU (Andréas), *fils de Georges Papandreou, économiste et homme politique grec*, 425 et 426, 839

PAPANDREOU (Georges), *homme politique grec,* leader *de l'Union du centre, parti qu'il fonde en 1961, ancien Premier ministre du 6 novembre au 24 décembre 1963 puis du 16 février 1964 au 15 juillet 1965*, 114 et 115, 424 à 427, 460 et 461, 466, 661, 839

PARASKEVOPOULOS (Ioannis), *banquier, Premier ministre de Grèce en 1963-1964 puis en 1966-1967*, 113 et 114, 426, 460 et 461, 466, 483, 661, 839 et 840

PATAKOS (général Stylianos), *officier grec, instigateur du coup d'État du 21 avril 1967 à Athènes*, 427, 451, 460 et 461, 465, 481 et 482, 663 et 664

PATOLICHEV (Nikolaï Semenovitch), *ministre soviétique du Commerce extérieur depuis 1958*, 777

PAUL 1er, *roi de Grèce de 1947 à 1964*, 424, 468, 662

PAYE (Lucien), *ambassadeur de France à Pékin depuis avril 1964*, 18, 183, 197 et 198, 200 et 201, 221, 244, 351, 469, 521, 561, 742

PAZ ESTENSSORO (Victor), *président de la République de Bolivie, du 15 avril 1952 au 6 août 1956. Puis d'août 1960 à novembre 1967*, 340 et 341

PEAKE, *officier britannique, créateur de la Légion arabe en 1921*, 794

PEARSON (Lester Bowles), *Premier ministre du Canada depuis 1963*, 218, 568

PEGOV (Nikolaï), *ambassadeur d'URSS à Alger depuis le 16 février 1964*, 347

PELCE (Arud Yanovich), *membre du bureau politique du Parti communiste d'Union soviétique*, 106

PELEN (Pierre), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Bamako*, 96, 355, 397, 514

PENG CHEN, *membre du bureau politique du Parti communiste chinois depuis 1945 et maire de Pékin depuis 1951. Il est arrêté le 4 décembre 1966 par les Gardes rouges lors de la Révolution culturelle*, 18 et 19

PENN NOUTH, *ancien Premier ministre du Cambodge*, 650

PERCY, *homme politique américain, sénateur républicain*, 360

PEREANU (Stelian), *chargé d'Affaires de Roumanie à Nicosie depuis le 17 mars 1961*, 441

PETER (Janos), *ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1961*, 44, 121

PETITJEAN (Jacques), *attaché de coopération technique à la Paz ayant compétence pour la Bolivie, le Paraguay et l'Uruguay*, 320

PEYREFITTE (Alain), *ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis janvier 1966*, 11 et 12, 17, 58, 62, 126, 217, 582, 585

PHAM VAN DONG, *Premier ministre du Nord-Vietnam depuis 1954*, 22, 32, 125, 293, 384

PHARMAKIS (Nicholas), *porte-parole du gouvernement grec*, 466

PHILIPPON (vice-amiral d'escadre Jean), *chef d'État-major particulier du président de la République depuis 1964*, 343

PHOUI SANANIKON, *ancien Premier ministre du Laos, président de la Chambre des députés depuis 1965*, 140

PIASECKI (Boleslaw), *président du mouvement polonais des chrétiens progressistes (PAX)*, 205

PIERRE II, *roi de Yougoslavie de 1934 à 1945*, 10

PIERRE LE GRAND (1672-1725), *Tsar de Russie de 1721 à 1725*, 375

PIKE (Sir Thomas G.), Marshall of the Royal Air Force *de 1965 à 1967, adjoint du général Lemnitzer*, 27

PINAY (Antoine), *ministre des Finances (1er juin 1958-1960), auteur du plan Pinay-Rueff*, 129

PINETON DE CHAMBRUN (Gilbert), *ministre plénipotentiaire, directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires au Département depuis mars 1965*, 217

PITTERMANN (Bruno), *président du Parti social démocrate d'Autriche de 1957 à 1967 et vice-chancelier d'Autriche de 1957 à 1966, président de l'Internationale socialiste de 1964 à 1967*, 49

PODGORNY (Nikolaï Viktorovitch), *membre du* Praesidium *du Soviet Suprême depuis 1960 et secrétaire du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique depuis 1963*, 669, 818

POMPIDOU (Georges), *Premier ministre depuis 1962*, 7, 42, 74 et 75, 77, 83, 89 et 90, 93 et 94, 107, 109, 122 et 123, 135, 146, 149, 173, 176, 178, 217, 219, 260, 287 et 288, 305, 334, 343, 374, 380 et 381, 395 et 396, 445, 454, 582, 628, 630, 780, 825, 827, 835, 853

PONS (Louis), *ambassadeur à Bucarest depuis juin 1964*, 447

POPOVIC (Vladimir), *membre du* Praesidium *du Comité central de l'Union des communistes yougoslaves*, 669

POPOVITCH (Kotcha), *ministre des Affaires étrangères de la République de Yougoslavie depuis 1963*, 11

POSKONOV (Alexei Andreievitch), *vice-ministre des Finances (1960-1963), président de la Banque d'État et membre du gouvernement de l'URSS depuis 1963 ; député au Soviet Suprême de l'URSS*, 13 et 14

POUYOUROS, *maire de Famagouste (Chypre)*, 443

PREBISH (Raul), *économiste argentin, directeur de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement depuis 1964*, 283

PRICA (Srdja), *ambassadeur de Yougoslavie à Rome depuis 1967*, 49

PUAUX (François), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964*, 52, 90, 120

PUGET (général André), *général de corps d'armée aérien*, 418

## Q

QUASHIE (Léonidas), *ministre de la Justice du Togo à partir de décembre 1966*, 79

QUILICHINI (Auguste), *agent consulaire de France à Pékin*, 351

## R

RABIN (général Itzhak), *chef d'État-major de l'armée israélienne depuis 1964*, 543, 805

RAPACKI (Adam), *ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956*, 45, 47 et 48, 122, 155 à 160, 162 à 165, 168 à 170, 172, 189, 204 à 206

RAWI (général Abdul Ghani), *vice-Premier ministre d'Irak dans le gouvernement formé le 10 mai 1967, et chargé du comité supérieur du ravitaillement et de l'administration des Waqfs. Assume l'intérim des Affaires étrangères en juin 1967 en l'absence du ministre Adnan Pachachi*, 795

REBEYROL (Philippe), *ministre plénipotentiaire, ministre-conseiller à Alger depuis mars 1966*, 82, 262

REIFF (Richard), *vice-président du mouvement polonais des chrétiens progressistes PAX*, 205

REILLY (Sir Patrick), *ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris depuis 1965*, 146, 596, 790 et 791

RESTON (James), *journaliste américain, éditorialiste au* New York Times, 807

REY (Jean), *membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967*, 185, 321 et 322, 615, 636 et 637, 648, 811

RHALLYS (Georges), *ministre grec de l'Ordre public dans le gouvernement formé le 3 avril 1967*, 464

RIAD (Mahmoud), *représentant permanent de la RAU aux Nations unies de 1962 à 1964, ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964*, 50, 360, 495, 507, 510, 564, 607, 618, 635, 707 et 708, 723

RIBO (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, à l'administration centrale (Afrique-Levant) de 1965 à 1967 et deuxième conseiller à Santiago du Chili à partir de mars 1967*, 385

RICHARD (M^me^), *épouse du conseiller commercial, Robert Richard*, 198 à 204

RICHARD (Robert), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Pékin depuis juillet 1964*, 197, 199 à 204, 221 et 222, 352

RICKYE (général Indar Sit), *major-général de l'armée indienne, commande la force d'urgence des Nations unies (FUNU) en 1966 et 1967*, 507, 544, 606, 608

ROBELIN, *chef du département administratif et financier à la direction des productions du Commissariat à l'énergie atomique*, 141

ROCHE (Louis), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Vienne depuis décembre 1963*, 586

ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE (Bertrand), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis 1965*, 112, 370, 681, 697, 793, 804

ROCHET (Waldeck), *homme politique français, secrétaire général du Parti communiste français depuis 1964*, 470, 561

ROM (Horst von), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Bamako depuis avril 1965*, 99, 515

ROOSEVELT (Franklin Delano), (1882-1945), *32^e^ président des États-Unis (8 novembre 1932-12 avril 1945)*, 260

ROOT (Waverly), *journaliste américain au* Washington Post, 350

ROSTAIN (Claude-François), *ambassadeur de France à Lomé depuis mai 1964*, 38, 79, 115

ROSTOW (Eugene), *sous-secrétaire d'État américain depuis 1961*, 292, 524 à 529, 535 et 536, 552 à 554, 568 et 569, 612, 618 et 619, 621 et 622, 674, 685 et 686, 722 à 724

ROUS (Jean), *conseiller politique français du président Senghor depuis 1960*, 262, 281

ROUX (Dr Abraham Johannes Andries), *directeur de la commission sud-africaine de l'énergie atomique*, 529

ROUX (Jacques), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France au Caire depuis avril 1966*, 495, 499, 501, 506, 527, 548, 559, 563 et 564, 605, 618, 635, 640, 647, 679, 707

ROWLAND (John R.), *ambassadeur d'Australie à Moscou depuis 1964*, 491

ROZAKIS (Christos), *ministre grec de la Justice depuis avril 1967*, 663

RUBY (Jean), *conseiller économique et commercial près l'ambassade de France à Bamako*, 718

RUEFF (Jacques), *inspecteur général des Finances, membre du Conseil économique et social depuis mai 1962*, 129 et 135

RUETE (Hans Hellmuth), *diplomate ouest-allemand, directeur depuis 1966 du département politique à l'*Auswärtiges Amt, *plus spécialement chargé des rapports avec les pays de l'Est*, 42, 43, 121

RÜHL (Lothar), *journaliste ouest-allemand au journal* Die Welt, 788

RUMBOLD (Sir Anthony), *ambassadeur de Grande-Bretagne en Thaïlande depuis 1965*, 413 et 414

RUSK (Dean), *secrétaire d'État américain depuis 1961*, 22, 152, 158 et 159, 241, 290 à 292, 294, 356, 366, 390, 414, 430, 462, 458, 480, 566, 612, 635, 675, 851

RUSSELL (Bertrand), *philosophe et mathématicien britannique*, 357

## S

SABOURÉ (Ahadu), *consul d'Éthiopie à Djibouti depuis octobre 1966*, 213

SADAKA (Dr Nagib), *secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères*, 684 et 685, 687

SAHLE (Sallasi), *roi du Choa (Éthiopie)*, 484

SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (René de), *ministre plénipotentiaire, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1964*, 91, 825

SAINT-MLEUX (André), *ministre plénipotentiaire, consul général à Munich depuis octobre 1965*, 304

SALISBURY (Harrison Evans), *journaliste américain, rédacteur en chef adjoint au* New York Times, 22 et 23, 119, 556

SAMBU (Jamsarangiyn), *président du* Praesidium *du grand Khoural populaire mongol depuis 1954*, 626

SANGARE (Sékou), *Malien, membre de la commission des Affaires économiques et financières du bureau politique national*, 305

SARAGAT (Giuseppe), *président de la République italienne depuis 1964*, 51, 836

SARRAZIN (commandant), *attaché de l'air adjoint près l'ambassade de France à Pékin depuis 1965*, 201

SAUVAGNARGUES (Jean), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Tunis depuis août 1962*, 264, 623, 653

SCARMALIORAKIS (colonel), *officier grec, directeur de l'Aviation civile*, 663

SCHILLER (Professeur Dr Karl), *ministre de l'Économie de la République fédérale depuis le 1er décembre 1966*, 57 et 58, 61 et 62, 95, 123, 458, 533

SCHLEINZER (Karl), *ministre autrichien de l'Agriculture depuis le 19 avril 1966*, 747 et 748

SCHMID (Carlo), *député SPD au* Bundestag *depuis 1949, président de l'Assemblée consultative de Union d'Europe occidentale de 1963 à 1966*, 339

SCHMIDT (Helmut), *membre du SPD depuis 1946, député socialiste, au parlement fédéral de Bonn, depuis 1953, président du groupe parlementaire du Parti socialiste allemand en 1967*, 24 à 26, 533 et 534

SCHNIPPENKÖTTER (Swidbert), *diplomate ouest-allemand, conseiller d'ambassade, nommé en juillet 1965, commissaire pour les questions de désarmement et de contrôle des Armements, avec rang d'ambassadeur*, 431

SCHRÖDER (Gerhard), *ministre fédéral des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne du 29 octobre 1961 au 30 novembre 1966 puis ministre fédéral de la Défense depuis le 1er décembre 1966*, 5 à 8, 25, 46, 62, 66, 368, 377, 472, 834

SCHROEDER (Herbert), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Dar es-Salaam depuis mars 1962*, 385, 386

SCHUMAN (Robert), (1886-1963), *ministre des Affaires étrangères de juillet 1948 à janvier 1953*, 86

SCHUMANN (Maurice), *ministre de la Recherche scientifique de 1967 à 1968*, 582, 628 et 629, 845 et 846

SCHÜTZ (Klaus), *secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt *depuis le 1er décembre 1966*, 42, 49, 52 et 53, 55, 90, 122, 789

SCHWARTZ (Harry), *journaliste américain, éditorialiste au* New York Times, 807

SEDKI (maréchal Mahmoud), *commandant en chef de l'armée de l'Air et de la Défense aérienne de la République arabe unie*, 606 et 607

SEDKI SOLIMAN (Mohamed), *chef du gouvernement égyptien de septembre 1966 à juin 1967*, 606

SEILLIÈRE DE LABORDE (Antoine), *secrétaire des Affaires étrangères, en fonction à l'administration centrale (Affaires économiques et financières) depuis juin 1965*, 101

SELINGAR (Silas), *ministre tchadien des Travaux publics, chargé de l'Intérieur, démis de ses fonctions le 14 octobre 1966*, 393

SEMIONOV (Vladimir Semyonovich), *vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1955*, 2, 45, 531

SENGHOR (Léopold Sedar), *président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960*, 108, 229 et 230, 262, 280 à 283, 356, 720

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), *ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965*, 5, 24, 90, 303, 308, 368, 409, 411, 429, 472, 532, 788, 834

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), *ministre plénipotentiaire, représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies avec rang d'ambassadeur de juin 1962 à juin 1967*, 358, 510, 523, 530, 536, 550, 576, 580, 588, 602, 620, 622, 643 et 644, 646, 660, 695, 707, 711, 738, 745, 760, 775 et 776, 778, 782, 837

SHAH (Mohammed Nadir), (1880-1933) *roi d'Afghanistan, assassiné à Kaboul le 8 novembre 1933*, 388

SHASTRI (Lal Bahadur), *Premier ministre de l'Inde et ministre des Affaires extérieures de juin 1964 à janvier 1966*, 476

SHAW (Olivier John), *avocat britannique*, 345

SI LARBI, *officier algérien commandant de la Wilaya II (Constantinois)*, 346

SIDKI SOLIMAN (Mohamed), *Premier ministre de la République arabe unie de septembre 1966 à juin 1967, ministre de l'Industrie hydraulique depuis juin 1967*, 640

SIDRE (Georges), *secrétaire des Affaires étrangères (Orient), chargé de mission à la délégation générale auprès de la République démocratique du Vietnam depuis novembre 1966*, 247, 438, 555, 625

SIHANOUK (Prince Norodom), *roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960*, 399 à 401, 517, 650

SILES SALINAS (Luis, Adolfo), *vice-président de la République de Bolivie depuis juillet 1966*, 340, 362 à 366, 558

SIMON DE QUIRIELLE (Pierre), *ministre plénipotentiaire, chargé par intérim des fonctions de délégué général au Nord-Vietnam depuis janvier 1966*, 34, 124, 247

SIROKY (Viham), *président élu du Conseil de la République socialiste tchécoslovaque du 30 mars 1953 au 20 septembre 1963*, 42

SKACHKOV (Semion), *président du comité d'État soviétique chargé des relations économiques avec l'étranger depuis 1958*, 373

SLIM (Mongi), *représentant personnel du président Bourguiba depuis novembre 1964 ; secrétaire d'État à la Justice depuis le 5 septembre 1966*, 623

SMIRNOV (Andreï), *ambassadeur d'URSS en RFA de 1956 à 1966, puis en Turquie à partir de 1966*, 45, 261

SMITH (Ian Douglas), *Premier ministre de la colonie britannique de Rhodésie du Sud du 13 avril 1964 au 11 novembre 1965, puis Premier ministre de Rhodésie*, 40, 760 à 762

SOGLO (général Christophe), *président de la République du Dahomey, chef du gouvernement, ministre de la Défense nationale depuis le 24 décembre 1965*, 295 à 297, 494

SOGLO (Nicéphore), *neveu du général Christophe Soglo, ministre des Finances et des Affaires économiques du Dahomey de 1965 à 1966*, 295, 494

SOLDATOV (Aleksander Alekseevich), *ambassadeur de l'URSS en Grande-Bretagne de 1961 à 1966, puis ministre adjoint des Affaires étrangères en 1967*, 245, 800

SOLIMAN LE MAGNIFIQUE (1495-1566), *sultan de l'empire ottoman de 1520 à 1566*, 676

SON SANN, *gouverneur de la Banque nationale du Cambodge depuis 1955*, 650

SOUEIDANI (général Ahmed), *chef d'État-major général de l'armée syrienne*, 680

SOUSLOV (Mikhaïl Andreïevitch), *président de la Commission des Affaires étrangères du Soviet Suprême*, 106

SOUVANNA PHOUMA, *Premier ministre du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962*, 137, 404, 489 et 490, 665 et 666

SOW (Lamine), *ministre chargé du contrôle des sociétés et entreprises d'État du Mali*, 516

SPANDIDAKIS (général Gregorios), *vice-président du Conseil du gouvernement grec depuis avril 1967*, 424, 427, 440, 451, 460, 465 à 467, 663

SPEIDEL (général Hans), *commandant des forces alliées terrestres Centre-Europe de l'OTAN de 1957 à 1963*, 316

STAERCKE (André de), *représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'OTAN de 1952 à 1975*, 208, 263

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougatchvili dit), (1879-1953), *secrétaire général du Parti communiste de l'URSS de 1922 à 1953*, 171, 260

STAMP (colonel Gerhard), *officier ouest-allemand auprès du chancelier Erhard, nommé en 1966 chef du service du Personnel à la chancellerie*, 90

STEPHANOPOULOS (Stephanos), *Premier ministre grec de 1965 à 1966*, 113 et 114, 425 et 426, 483, 661, 839 et 840

STEVENS (Siaka P.), *chef du parti du Congrès du Sierra Leone*, 343

STEWART (Gloria), *journaliste britannique*, 211

STOLTENBERG (Dr Gerhard), *ministre de la Recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne de 1965 à 1969*, 17, 58, 62

STOPH (Willi), *membre du bureau politique du Comité central du Parti socialiste unifié de la RDA*, 669

STRAUSS (Franz Josef), *président de la CSU (Christlich Soziale Union) depuis 1961, ministre de la Défense de 1956 à 1962*, 5, 7, 9, 25, 57, 95, 123, 533 à 535

SUAREZ GUZMAN (Hugo), *général bolivien, nommé ministre de la Défense le 6 août 1966*, 340

SULZBERGER (Cyrus), *journaliste américain au* New York Times, 350

SUNAY (général Cevdet), *président de la République de Turquie depuis mars 1966*, 819 à 821, 825 et 826, 829 à 832, 835

SUSINI (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, au secrétariat général du Département depuis octobre 1963*, 647

## T

TAFAWA BALEWA (Sir Abubakar), *Premier ministre fédéral du Nigeria depuis le 1er octobre 1960, enlevé le 15 janvier 1966 et assassiné*, 314

TALBOT (Phillips), *ambassadeur des États-Unis à Athènes depuis le 1er septembre 1965*, 427, 461

TALEB (Dr Ahmed), *ministre de l'Éducation nationale du Sénégal depuis le 10 juillet 1965*, 263, 282, 346

TAO Chu, *dirigeant du Parti communiste du sud de la Chine, promu au Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois au début de la Révolution culturelle en août 1966*, 19, 21

TAYLOR (Bob), *pseudonyme d'un journaliste anglais*, 367

TAYLOR (général Maxwell Davenport), *ambassadeur des États-Unis à Saigon de mai 1964 à juillet 1965*, 160

TCHANG KAÏ-CHECK, (maréchal) (1887-1975), *président de la République de Chine (Taiwan) à partir de 1950*, 20, 757

TCHERE (Adoum), *président de l'Assemblée nationale du Tchad*, 392

TELLI (Boubakar Diallo), *diplomate guinéen, secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) depuis juillet 1964*, 277

TESSIER DU CROS (Rémy), *conseiller des Affaires étrangères (Orient), deuxième conseiller à Lagos depuis septembre 1966*, 314

THANAT-KHOMAN, *ministre des Affaires étrangères de Thaïlande depuis 1959*, 414

THANT (Sithu U), *diplomate birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962*, 22, 112, 290 et 291, 318, 358, 372, 384, 391, 442, 510, 528, 530 et 531, 536, 544 et 545, 547, 549, 553, 560, 608, 619, 672, 738

THEODOROPOULOS, *directeur des Affaires turques et chypriotes au ministère grec des Affaires étrangères*, 843 et 844

THOMPSON (Llewellyn), *ambassadeur des États-Unis à Moscou du 3 juin 1957 à 1962, sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques depuis le 29 juin 1964*, 33, 105, 258, 525, 529, 553, 720 et 721

TIMAR (Dr Matyas), *homme politique hongrois, ancien ministre des Finances (1962-1967), vice-président du Conseil des ministres, chargé de la coordination économique depuis avril 1967*, 630

TINÉ (Jacques), *ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès des Nations unies depuis 1963*, 800

TITO (Josip Broz dit maréchal), *président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953*, 10 à 12, 172, 669

TOCQUEVILLE (Alexis de), (1805-1859), *homme politique et historien français, ministre des Affaires étrangères du 2 juin au 16 novembre 1849*, 67, 87

TOFFIN (Jean-Louis), *ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Europe centrale, à la direction d'Europe au Département depuis 1962 puis, à partir de février 1967, adjoint au chef du gouvernement militaire français de Berlin*, 52

TOMBALBAYE (François), *président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, également ministre de l'Intérieur et de l'Information depuis le 28 janvier 1964*, 391 à 394, 833 et 834

TONCIC-SORINJ, (Dr Lujo), *ministre des Affaires étrangères d'Autriche depuis avril 1966*, 455, 586 et 587, 747

TOURÉ (Sekou), *président de la République de Guinée depuis octobre 1958*, 355 à 357, 508 et 509

TRAINOVSKY, *diplomate soviétique*, 239

TRAN DINH LAN, *officier sud-vietnamien*, 268

TRAN VAN DO, *ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères depuis le 16 février 1966*, 414

TRÂN VAN HUU, *président du Conseil des ministres de l'État du Vietnam du 6 mai 1950 au 25 juin 1952*, 268

TRAORE (Lamine), *directeur général de la société des conserveries du Mali*, 307

TREND (Sir Burke), *diplomate britannique, secrétaire du Cabinet depuis 1963*, 146

TRI QUANG (Thich), *secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhiste unifiée du Vietnam*, 269

TRICORNOT DE ROSE (François), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Lisbonne depuis mai 1964*, 791

TRUDEAU (Pierre Elliot), *avocat canadien, élu à la Chambre des Communes au titre du parti libéral en 1965, secrétaire parlementaire du Premier ministre depuis 1966, ministre de la Justice en 1967*, 231

TRUMAN (Harry S.), *33e président des États-Unis 1945-1953*, 171

TSARAPKINE (Semyon Konstantinovitch), *ambassadeur d'URSS à Bonn depuis 18 juin 1966*, 45, 46, 261

TSHOMBÉ (Moïse), *premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Plan, du Commerce extérieur et de l'Information du Congo-Léopoldville du 1er juillet 1964 au 13 octobre 1965*, 235

TSIRANANA (Philibert), *président de la République malgache depuis le 1er mai 1959, réélu le 30 mars 1965*, 649

TSIRIMOKOS (Elias), *vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Grèce de septembre 1965 au 22 avril 1966*, 425, 840

TUCKER (Peter L.), *chef de cabinet de l'ancien Premier ministre sierra-léonais (Margai)*, 345

TULUMEN, *premier conseiller près l'ambassade de Turquie à Athènes*, 310

TULUY (Turan), *ambassadeur de Turquie à Athènes depuis mars 1965*, 310, 841

TURKMEN, *secrétaire général adjoint au ministère turc des Affaires étrangères*, 825

## U

ULBRICHT (Walter), *président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du Parti socialiste unifié (SED)*, 9, 68, 70, 453 et 454, 470 et 471, 669

UNGARO (Mario), *ambassadeur d'Italie à Conakry de 1964 au 15 avril 1968, également accrédité à Bamako (Mali)*, 355 à 357

USMANI (Dr), *président de la commission pakistanaise de l'Énergie atomique et président du Comité supérieur de la recherche atomique du Pakistan (SUPRACO)*, 37

## V

VAKOPOULOS (colonel), *directeur du Tourisme de Grèce à partir d'avril 1967*, 663

VALLADON (Jacques), *chargé de mission au Mali par la direction des Affaires économiques et financières au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération*, 398

VAN BILSEN (professeur Jef), *secrétaire général de l'Office belge pour la Coopération et le Développement*, 691 et 692

VAN ELSLANDE, *ministre belge des Affaires européennes et de la Culture néerlandaise depuis le 19 mars 1966*, 636

VANDEN HEUVEL (William), *avocat américain, conseiller spécial de l'*Attorney General *Robert Kennedy (1962-1964)*, 191

VANIER (Georges-Philéas), *officier et diplomate canadien, gouverneur général depuis 1959*, 601

VARGAS (général Jésus Miranda), *Philippin, secrétaire général de l'OTASE depuis 1965*, 323, 414

VAURS (Roger), *ministre plénipotentiaire, directeur des services de Presse et d'Information au Département depuis avril 1966*, 90

VEDEL (amiral Charles), *sous-chef d'État-major des armées*, 27

VEJVODA (Ivo), *ambassadeur de Yougoslavie à Rome depuis septembre 1962, puis à Paris à partir de mai 1967*, 49, 122

VERGIN (Nureddin), *diplomate turc, ambassadeur de Turquie à Paris*, 825

VEST (George Southall), *chargé des fonctions de directeur-adjoint des Affaires politiques au Département d'État depuis septembre 1965*, 180

VICTOR-EMMANUEL III (1869-1947), *roi d'Italie de 1900 à 1946*, 664

VIEYRA (Christian), *magistrat, haut-commissaire au Plan de la République du Dahomey en 1966*, 295

VIGNERON, *conseiller culturel près l'ambassade de France à Lomé*, 81

VIOT (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, directeur de la Coopération technique au Département depuis octobre 1966*, 691 à 693

VLAHOV (Gustav), *diplomate yougoslave, ancien ambassadeur au Mexique (1961-1965), secrétaire fédéral à l'Information du gouvernement yougoslave depuis le 12 mars 1965*, 11 et 12, 126

VO NGUYEN GIAP (général), *né en 1911 ou 1912, ministre nord-vietnamien de la Défense depuis 1946*, 590

VO VAN SUNG, *chef adjoint de la mission commerciale nord-vietnamienne depuis mai 1961 jusqu'au 23 mai 1967, puis premier secrétaire de la délégation générale de la République démocratique du Vietnam à Paris*, 517, 518, 520

VYAU DE LAGARDE (Jean), *ambassadeur de France à Dakar depuis juin 1964*, 229

## W

WALT (général), *officier américain, commandant des* Marines *au Sud-Vietnam*, 480

WALTHER (Gebhardt von), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Moscou depuis 1966*, 45

WAPLER (Arnauld), *ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966*, 155, 204

WEHNER (Herbert), *homme politique ouest-allemand, membre du Parti socialiste ouest-allemand (SPD) depuis le 1er décembre 1966, ministre des Affaires pan-allemandes*, 6

WEIDEMANN (Ronald), *diplomate est-allemand, conseiller de la mission économique et commerciale de la République démocratique allemande à Bamako*, 516

WEISS (Dr Gerhard), *vice-président du Conseil de la République démocratique allemande depuis 1965*, 278 à 280

WEIZMANN (Eger), *ancien chef des forces aériennes israéliennes, adjoint au chef d'État-major général de l'armée israélienne*, 805

WESTMORELAND (général William Childs), *officier américain, commandant depuis 1963 du* Military Assistance Command Vietnam, *commandement militaire américain au Sud-Vietnam, créé en 1962*, 479, 518

WHEELER (Earl Gilmore), *officier américain, président du comité des chefs d'État-major des États-Unis depuis 1964*, 118

WHITE (Eric Wyndham), *économiste britannique, secrétaire exécutif du GATT de 1948 au 23 mars 1965, puis directeur général du GATT*, 539

WICKERT (Erwin), *diplomate ouest-allemand*, 42, 121

WILSON (Harold), leader *du Parti travailliste britannique depuis 1963 et Premier ministre depuis le 17 octobre 1964*, 51, 72, 85, 123, 127, 131, 134 et 135, 137, 146 à 151, 174 à 176, 178 et 179, 185, 214, 216, 233 et 234, 240 à 242, 245 et 246, 266, 383, 412, 419, 421, 428 et 429, 432, 569, 578, 588, 731, 749, 753 et 754, 756 à 759, 761 à 763, 767, 771, 773 à 775, 778 à 780, 809, 811

WINZER (Otto), *Premier vice-ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande, chargé des affaires de Berlin-Ouest depuis 1956*, 498

WISCHNEWSKI (Hans-Jürgen), *ministre fédéral de la Coopération économique de décembre 1966 à octobre 1968*, 6

WORHAM, *ressortissant américain*, 106

WORMSER (Olivier), *ambassadeur de France à Moscou depuis septembre 1966*, 12, 170, 222 à 224, 239, 297, 312, 402, 522, 531, 544, 551, 557, 562, 573 à 577, 579, 637, 667, 694 et 695, 739

## Y

YAKER (Layachi), *directeur des Affaires économiques, culturelles et sociales au ministère algérien des Affaires étrangères*, 279

YAMEOGO (Maurice), *président de la République de Haute-Volta de 1960 à 1966*, 224 à 228

YEMBIT (Paul-Marie), *ministre d'État gabonais, chargé de la Justice du 13 novembre 1966 au 16 mai 1967*, 333

YIFRU (Ato Ketema), *ministre d'État éthiopien chargé des Affaires étrangères depuis 1961*, 212 et 213

## Z

ZAOUI (Maître), *avocat français*, 824

ZBIRI (colonel Tahar), *chef d'État-major de l'Armée nationale popolaire algérienne (ANP)*, 571

ZINN, (Georg-August), *homme politique ouest-allemand (SPD), ministre-président de Hesse depuis 1954*, 534

ZINSOU (Dr Émile Derlin), *ministre dahoméen des Affaires étrangères (22 février 1962-29 octobre 1963) et de nouveau depuis décembre 1965*, 297

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), *vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (1947-1965), ambassadeur d'URSS en France depuis avril 1965*, 48, 172, 312 et 313, 557, 577, 628 et 629, 694, 731, 853

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.com**

*Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (1er trimestre 2008).*

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique